







Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

<http://www.archive.org/details/tudesrel96pariuoft>

47754

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS



TOME 96

PARIS

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1836

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

ET PARAISSANT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

40° ANNÉE. — TOME 96° DE LA COLLECTION

JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE 1903

P805
ET81



PARIS

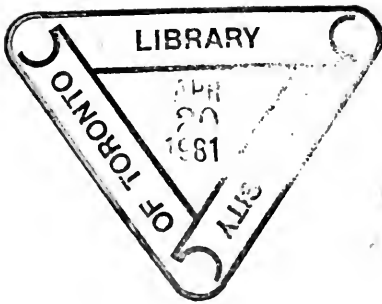
ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.

ACADEMIE DE QUEBEC
CH. DE ST-JOY



11
55
58
59

POURQUOI FAIRE DE LA MÉTAPHYSIQUE ?



Les réflexions suivantes ont été inspirées par la lecture du *Personnalisme*¹, synthèse universelle, où M. Charles Renouvier prend pour point de départ ce qu'il regarde comme la constitution même de l'être, et aboutit à l'existence d'un Dieu personnel, parfait, origine du monde, réellement distinct de ses créatures. Cette synthèse nous a paru le résultat d'un puissant effort intellectuel ; nous avons pensé que l'auteur, en vouant le meilleur de sa vie à de si hautes questions, donnait tout d'abord un exemple dont il y aurait à tirer profit. A mesure que nous avançons dans l'étude de son œuvre, les raisons d'étudier la métaphysique nous apparaissent plus actuelles et plus pressantes. Nous nous proposons maintenant de passer en revue quelques-unes de ces raisons, nous aidant çà et là de citations glanées dans *le Personnalisme* : sans doute nos développements y gagneront en intérêt.

* *

En sociologie, M. Renouvier s'arrête à considérer « ces hommes de religion » qui se trouvent être « des révélateurs d'idées capitales, des initiateurs de sentiments moraux ».

Comme les philosophes... ils sont et leurs successeurs demeurent des ouvriers de l'élévation des pensées du commun des hommes au-dessus de l'intelligence purement animale et des aspirations bornées d'une grossière vie... A côté d'eux quelques grands poètes et quelques rares philosophes montent au rang des « esprits conducteurs des êtres ² ».

En y réfléchissant bien, il m'a semblé découvrir là un premier argument en faveur de la thèse que je cherche à

1. Nous avons précédemment analysé cet ouvrage (Paris, Alcan, 1903) dans les *Études* du 5 avril 1903, pages 132-135. Les pages indiquées en note sans autre mention s'y rapportent toutes.

2. P. 150.

défendre, ou, si l'on veut, une première réponse à la question que je me suis posée : Pourquoi faire de la métaphysique ? Cet argument, voici comment on pourrait le formuler, tant bien que mal :

Les idées les plus générales exercent sur l'action et la marche des événements une influence profonde.

Or, la métaphysique est la science des idées très générales. C'est à elle qu'il appartient de préciser, de creuser, de faire ressortir la valeur et l'exakte portée, de tirer les conséquences immédiates de ces idées « conductrices des êtres ».

Il importe donc beaucoup au genre humain d'avoir une bonne métaphysique.

Ici-bas, d'ailleurs, on n'a rien sans peine, la métaphysique pas plus que le reste, — moins que le reste même, je crois que personne ne me contredira. On l'aura à mesure de l'application qu'on met à la chercher. Voilà pourquoi il faut faire de la métaphysique.

Développons cette pensée en manière de causerie, nous nous l'assimilerons peut-être davantage.

..

Les philosophes de profession se plaignent souvent de prêcher dans un désert, et dans un désert sans échos : à part un petit nombre d'amis ou d'adversaires, aussi chauds les uns que les autres, et qui se croient suffisamment initiés aux arcanes de la métaphysique, personne, semble-t-il, ne s'intéresse à ces hautes élucubrations.

D'abord, il ne faut pas trop exagérer le prétendu défaut de retentissement des voix austères de la philosophie. Cette exagération aurait de graves inconvénients, entre autres celui d'encourager les paresseux. Si les argumentations profondes ne sont pas à la portée de tous, les conclusions, du moins, et bien des sophismes faciles demeurent, se répandent et petit à petit pénètrent partout à la façon des parfums... ou des odeurs. La contagion du kantisme en est un exemple. Mais nous reviendrons tout à l'heure là-dessus.

Pour le moment, il faut bien croire que les philosophes, hommes sérieux d'ordinaire, ne se plaindraient pas tant si

les honnêtes gens prêtaient toujours aux philosophes l'attention qu'ils méritaient. De fait, n'est-il pas clair que les trois quarts et demi des personnes intelligentes et influentes regardent aujourd'hui la philosophie — je me reprends ! — la métaphysique comme un divertissement laborieux de l'espèce du jeu d'échecs, ou peut-être comme une sorte de dictionnaire de formules mortes à l'usage exclusif des étudiants en théologie ecclésiastique ? D'où cela vient-il ? Les causes seront à examiner, mais le fait paraît fâcheux à certains penseurs, beaucoup plus fâcheux dans un temps comme le nôtre, où tout réclame l'action, qu'à une époque où l'on aurait moins à faire. On leur dit bien que le besoin d'action vient précisément dévorer les loisirs nécessaires à la spéculation. Mais ils répliquent impitoyablement que plus l'action s'impose générale et profonde, plus il importe qu'elle soit préparée par une bonne réflexion, non seulement par un examen soigné des moyens pratiques, cela va sans dire, mais d'abord et surtout par l'étude des *principes* sans laquelle on court à l'aventure.

A notre très humble avis, ces philosophes-là ont raison. La première des actions, quand on a affaire à des hommes, n'est-ce pas de les amener à bien penser ? Après tout, la société n'est pas une machine dont les engrenages tournent sans voir ni vouloir. Les *idées* mènent le monde et le mèneront jusqu'au bout. Sans doute, quand on attribue aux passions humaines la mauvaise tournure des événements, quand on inscrit tous les méfaits au compte de l'ambition, de l'avarice et autres formes de la cupidité, on a cent fois raison. Mais ces passions, parce qu'elles sont humaines, ne marchent pas toutes seules. Au fond, au fin fond, c'est la volonté qui commande, et la volonté elle-même se décide d'après les idées. Il y aurait plaisir et intérêt à faire briller ici un *principe* qui projette sur l'ensemble des questions morales un éclat révélateur. Malheureusement on ne peut parler de tout à la fois. Quoi qu'il en soit, pour le moment, des fondements de ce pouvoir des idées, avec un peu d'esprit d'observation il est facile de le voir en jeu, surtout dans nos milieux modernes. Et c'est un spectacle fort instructif. Aussi nous faut-il, je crois, savoir infiniment gré aux psychologues émi-

nents que sont MM. E.-M. de Vogüé, R. Bazin, P. Bourget... de débrouiller avec tant d'art le fil de l'idée générale au milieu de l'enchevêtrement des passions du jour. Quoique l'on pense des thèses attaquées ou défendues par les auteurs des *Morts qui parlent*, de *Terre qui meurt* et de *l'Étape*, on jouit de la vérité de leurs peintures précisément parce qu'ils montrent l'influence de l'idée. Le souvenir des deux premiers romans est peut-être un peu lointain déjà dans la série de nos lectures, mais quiconque a parcouru *l'Étape* se rappelle encore avoir jugé d'un mot les tirades du père Monneron, ou les déclarations philosophiques de sa malheureuse fille Julie : « Comme c'est cela ! »

D'autre part, ceux qui font maintenant marcher le monde, au rebours de ce que nous voudrions, « les conducteurs des êtres », se mettent assez en peine de nous faire sentir que la bataille qu'ils nous livrent est avant tout une bataille d'idées : les débats de nos parlements, les discours de nos hommes politiques ne permettent pas le doute. Quand de leur glaive oratoire ils s'évertuent à pourfendre « les religions et les métaphysiques », on a beau dire que c'est pour l'amour du portefeuille, c'est beaucoup plus grave : ils entendent installer leur métaphysique à eux, c'est-à-dire leur conception du monde et leur idée sur l'humanité, à la place « des vieilles doctrines » ; ils démontrent à leur façon ce qu'Ozanam énonçait à la sienne : « Chez les nations sérieuses, éclairées, des temps modernes, c'est la métaphysique qui est au fond des choses et qui les conduit ¹. »

Cette guerre, dira-t-on peut-être, qui déchire le monde, hélas ! plus qu'elle ne le fait avancer, n'est pas une lutte philosophique, c'est une guerre religieuse. Mais pour cela précisément, la métaphysique se trouve plus que jamais en cause ! On attaque la religion au nom de la philosophie ; c'est avec la philosophie qu'il faut la défendre. J'ai sous les yeux un document pontifical qui me semble intéresser tous ceux qui combattent aujourd'hui pour l'Église : « Nous avons affaire, y est-il écrit, à des adversaires très bien préparés,

1. Ozanam, *Œuvres*, t. I, leçon XI.

• habiles, ingénieux, fort souvent hommes de science et de talent, qui vont chercher des armes partout, en philosophie, en histoire, en physique, dans toutes les découvertes récentes. Comment les prêtres, qui doivent combattre en première ligne, pourraient-ils affronter la bataille, s'ils n'y apportent les mêmes ressources ? Il faut donc qu'ils se donnent tout entiers à la science, et que non seulement ils n'en méprisent aucune spécialité, mais que dès l'adolescence ils s'habituent à se servir de toutes¹. » Il s'agit de prêtres ici, mais il est bien évident que la même méthode s'impose à tous ceux qui prennent part à la même lutte. C'est par la science qu'il faut maintenant défendre la religion, et la première des armes à prendre en main est la philosophie, parce que sans elle la lutte n'existerait pas. « Quand la philosophie est vacillante ou faussée, — je cite M. le chanoine Didiot, — elle devient fatalement la pire ennemie de la foi et de la raison même. Il n'y a pas de plus dangereuse corruption que la sienne dans le monde intellectuel et scientifique ; et le bon sens a infiniment plus à redouter de la sophistique, de la *pseudognose*, que des erreurs de la physique ou de la chimie, de la mécanique ou de la biologie. La fausseté philosophique tend nécessairement à devenir le vice pratique : une métaphysique mensongère se transforme bientôt en immoralité, en irrégion, en révolution sociale. L'histoire des idées d'un peuple ou d'une époque s'identifie avec l'histoire de leurs bonnes ou mauvaises mœurs². »

Ce qu'il faut considérer, pour approfondir toute la vérité de ces paroles, ce n'est pas tel ou tel point de contact de la philosophie avec les mystères proprement dits de la religion révélée. Sans doute, les hérésies, quelles qu'elles soient, sont des suites logiques d'une métaphysique faussée, et « les erreurs contemporaines sur la personne du Christ — par exemple, comme l'écrivait à W.-Ch. Lake le doyen Goulburn — remontent à des erreurs fondamentales sur la personne même de Dieu³ ». Mais le conflit peut porter, et porte à

1. Epistola « Et si paternam », die 22 Aug. 1897 ad Ep. Anagninum ceterosque e prov. Camp. Rom. episcopos.

2. *Un siècle*. — XV. La philosophie, p. 370.

3. Cf. *Études*, 20 décembre 1902, p. 812.

l'heure qu'il est moins sur les détails que sur l'ensemble, se poursuivant jusqu'à l'origine même, à ce que l'on pourrait appeler le fond commun de la religion et de la métaphysique.

Pour tout homme raisonnable, en effet, la question qui se présente d'abord, et qui va, par les réponses différentes qu'on y donne, même spéculativement, déterminer les orientations générales, provoquer les grandes divergences d'idées d'abord, d'action ensuite, est toujours celle-ci : Pourquoi le monde ? D'où venons-nous, où allons-nous ? C'est la question que tous entendent, à laquelle nul ne peut se dispenser de répondre à sa manière, au moins *in petto* et d'une voix confuse, ne serait-ce que par un aveu d'ignorance, se trouvant aussitôt sur l'inévitable terrain de la religion et de la métaphysique.

Aux âges de foi, des abîmes moins affreux que maintenant séparaient les esprits, parce que tout le monde était à peu près d'accord avec le catéchisme sur la réponse à la question fondamentale. Les rivalités dangereuses étaient plus immédiatement théologiques que philosophiques ; le besoin de la philosophie pouvait paraître moins pressant, quoiqu'en fait il ne fût pas moins réel. Mais aujourd'hui que le vent de la critique souffle en tempête, balayant sur son chemin toutes les convictions intellectuelles et fait tout remettre en question, aujourd'hui ce besoin est d'autant plus urgent et impérieux qu'on en vient à douter de la possibilité même d'une métaphysique quelconque.

Le lien fondamental d'unité se trouve ainsi brisé. D'ailleurs, les divergences qui commencent à l'origine multiplient à l'infini les causes de division, et comme toute division est un artisan de ruines, le monde en est arrivé à donner un spectacle lamentable pour le présent, effrayant pour l'avenir :

La croyance au progrès naturel et nécessaire des sociétés modernes, écrit la plume découragée de M. Renouvier, est entretenue par le prestige des progrès des sciences expérimentales et de leurs applications, surtout venant à la suite des vives espérances de marche ascendante de nos institutions libres et d'accroissement du bien-être populaire, éveillées par nos révolutions successives, en dépit des réactions. Mais le bien-être est chose relative et le luxe augmente plus que ne diminue la misère, toujours grande et toujours plus sensible par l'effet du contraste. La science ne commande pas. Il n'existe aucun rapport

entre l'ordre social impliquant la justice et les mœurs et l'ordre scientifique, dont les découvertes sont exclusivement instrumentales, prêtes à tout emploi, et fournissent indifféremment l'instrument du bien et du mal. Telles découvertes sont utiles ou agréables sans qu'on puisse dire, autrement que par un très bas jugement des conditions du bonheur, qu'elles sont capables d'en donner. Telles autres vont à la destruction et à la mort; et la création ou le maniement des engins sont aussi une source d'assujettissement, de misères et d'accidents mortels. Au demeurant, le progrès dans la connaissance et dans le maniement des forces naturelles est indubitable; il ne peut rien pour la justice, il s'emploie à merveille à la violer.

C'est une nouvelle déclaration de faillite au compte de la science.

Dans le champ des théories, l'esprit scientifique a si peu de puissance sur les esprits ordinaires et médiocrement savants qu'il ne les préserve pas de tomber dans les plus sottes superstitions dites spirites, sous le prétexte de forces inconnues qui pourraient exister dans la nature et produire les miracles dont ils se disent témoins. C'est le progrès de la déraison. Si c'est de mœurs qu'il s'agit, on parle volontiers de l'adoucissement des mœurs; le terme est consacré, mais le fait est démenti par la marche actuelle de la criminalité et de certaines de ses causes (alcoolisme, abandon des enfants); par les fureurs et les crimes qui accompagnent nos guerres civiles et que les crimes célèbres des nations antiques ne surpassaient pas; par l'ardeur du public à se porter aux spectacles cruels ou honteux; par le goût qui encourage la littérature pornographique, ou même *sadique* et *satanique*; par les actes des Européens dans les contrées incivilisées où ils ne se sentent pas exposés à l'application des lois positives. Il est clair, à considérer ces diverses classes de faits, que les honnêtes gens qui n'en sont pas responsables — beaucoup le sont un peu cependant, qui n'y pensent point — confondent avec la réalité des choses un certain idéal de progrès qui s'est formé sous l'influence de la croyance même au progrès, et à la suite des tentatives qui depuis la Révolution ont été faites, ou le sont de temps à autre, pour la justifier. Mais quand viendra le jour où les plus optimistes auront à se rendre compte des conditions fatales de l'esprit impérialiste et de cette lutte des empires qui s'annonce visiblement aujourd'hui, comme pour constituer l'unité mondiale d'un monde césarien, au lieu de la fédération universelle des nations libres que réclame la philosophie, les yeux se dessilleront, et le vingtième siècle verra peut-être s'éteindre les derniers croyants du progrès naturel et spontané des sociétés humaines dans la direction de la justice et de la paix¹.

1. P. 203. — Il est intéressant de rapprocher de cette page remarquable les lignes par lesquelles M. Renouvier, dans le dernier fascicule de la

Voilà donc ce que découvre, sous le vernis d'une civilisation dont nous sommes trop fiers, le regard d'un philosophe sincère. Certes, on pourrait discuter sur les nuances d'un tableau que j'ai tenu à présenter intact; il serait facile de constater combien le point de vue de M. Renouvier y est différent du nôtre. Il n'en est que plus digne d'attention, comme aussi la forte conclusion qu'il prépare : « L'humanité ne finit jamais rien, mais monte, descend et se relève en des gestes variés, ou s'endort selon les stations où la paix et la guerre conduisent ses membres dispersés. Elle n'a point sur la terre une fin pour elle-même, mais seulement pour les individus dont l'éducation est à sa charge¹. » Conclusion pessimiste et singulièrement décourageante, s'il n'y a pas d'*au-delà*; conclusion qui renferme assez de haute vérité pour amener un métaphysicien comme l'auteur du *Personnalisme* à reconnaître que tout ne finit pas *pour l'humanité* avec la vie présente. Et c'est là un résultat d'une importance souveraine. Quoi qu'il en soit, ici-bas même, il ne faut pas se contenter de considérer « la possibilité du progrès comme de la rétrogradation »; les individus comme les sociétés ont

Critique philosophique, prenait, en 1889, congé de ses lecteurs. « On est forcé de remarquer, y lisons-nous, que les progrès de la manière évolutionniste de penser, qui elle-même est une réaction contre toutes les idées et croyances non seulement du dix-septième mais aussi du dix-huitième siècle et de la Révolution, sont accompagnées d'un reculement au moins apparent de la civilisation morale. » Suit un tableau de la situation, tout aussi sombre que celui du *Personnalisme*. Et l'auteur poursuit : « Ne croirait-on pas que nous assistons déjà au commencement de cette évolution, — servons-nous du mot à la mode, — de cette évolution par laquelle doivent être conduits de l'optimisme au pessimisme les hommes qui, revenus de la philosophie religieuse, ont mis dans l'humanité terrestre toutes leurs espérances, et en viennent à se dire à la fin que l'humanité elle-même est un phénomène instable sans passé dans le monde infini, et sans avenir; et qu'ainsi la vie, ni pour soi, ni pour autrui, ne vaut la peine qu'on vive? Ce sont de sombres prévisions. Les plus jeunes de nos lecteurs ne verront pas même encore les premières phases vraiment critiques de la lutte de deux modes inconciliables de philosopher, de deux manières de comprendre le monde. Mais elle est certainement commencée. » (Nouvelle série, v, ann. II, n° 12, décembre 1889, p. 506.) Anonio Franchi, dans la seconde partie de son *Ultima critica* (vol. II, append. II, p. 418), a entrepris, à l'occasion de cet article, une longue réfutation des vues alors exposées par M. Renouvier, qui, d'ailleurs, ne semblait pas compter beaucoup plus qu'aujourd'hui sur l'efficacité du criticisme pour empêcher les catastrophes menaçantes.

1. P. 205.

le devoir constant de travailler à la conservation et à l'augmentation du bien commun, de s'efforcer donc à faire sortir maintenant le monde de l'ornière où l'ont jeté nos désaccords doctrinaux.

C'est ici que le pessimisme revendique des droits, pour la vie présente du moins; M. Renouvier n'est-il pas du nombre trop grand des découragés pour lesquels *il n'y a rien à faire*, quand il prétend ne connaître — pour rétablir l'union des intelligences — d'autre moyen que... la force?

Pour le penseur qui observe le phénomène social des controverses sans fin, sur toutes choses, entre tant de personnes ignorantes, et toutefois toutes légalement admises à faire valoir leurs opinions, — phénomène scandaleux qui caractérise les époques appelées critiques dans les écoles saint-simoniennes, — il est fort difficile de comprendre comment l'accord des intelligences pourrait jamais s'opérer spontanément. Faut-il donc chercher le moyen de faire taire les uns et de donner l'autorité aux paroles des autres? Il n'y en a qu'un, c'est la crainte, c'est la force. Ce fut la méthode du moyen âge, et comme cette méthode n'a par elle-même ni la vertu d'être aux mains des plus dignes, ni celle d'assurer à jamais l'autorité dont elle est le soutien, la liberté demeure au fond incompressible, et les théories du progrès doivent compter avec elle¹.

Et nous venons de voir le cas qu'il faut faire de ces théories d'après la philosophie du *Personnalisme*.

Ici l'allusion au pouvoir coercitif de l'Église n'est pas déguisée. Nous n'avons pas à entrer dans cette question ardue; toutefois, avant de passer outre, nous observerons que la véritable union des esprits et des cœurs, qui reste la gloire du christianisme, n'a jamais été et ne sera jamais l'œuvre de la force. Dans cette affirmation, nous nous sentons appuyés par le bon sens et par l'histoire. « L'esprit sectaire qui fait consister l'essence de la religion dans des pratiques matérielles, dans les exercices d'un culte purement formaliste, ne peut produire que « des bourreaux de conscience »; c'est, au contraire, l'honneur de l'Église catholique de se préoccuper avant tout de la sanctification des âmes et de l'accomplissement des œuvres de charité, c'est-à-dire des sentiments et des actes dans lesquels tous les cœurs chrétiens se rencon-

1. P. 202.

trent. Ainsi s'explique sa grande condescendance pour ceux qui, ne partageant pas ses croyances, pratiquent du moins ses vertus, sous l'influence du Verbe éternel illuminant leurs vies par les intuitions sublimes du bon, du beau et du vrai¹. »

Toutefois, la remarque de M. Renouvier conserve une portée considérable : c'est la constatation au moins indirecte de la nécessité morale d'une autorité doctrinale, d'un juge des controverses pour maintenir intact, dans la société humaine, le trésor de vérités qui importent le plus à l'union et au progrès. Le R. P. Lagrange, rendant compte, il y a deux ans, des trop célèbres conférences de Harnack, observe « qu'on n'a encore rien trouvé de mieux que le pouvoir pour grouper les hommes et les maintenir dans l'union ». Mais il ajoute aussitôt que « cette union est cependant une condition favorable à l'exercice de la charité. Il y a plus, le pouvoir qu'on se représente comme un obstacle est souvent la garantie nécessaire de la liberté... Le pouvoir civil qui repose sur la crainte est toujours en défiance des libertés particulières. Le pouvoir spirituel, fondé sur l'amour, a toujours pris soin de donner, surtout aux humbles, la liberté de grandir de sa vie même, et combien de fois ne s'est-il pas exposé pour la liberté des petits ! Il appelle tous ses fils à la lutte, en leur promettant la couronne, mais il sait que sa dignité est faite de leur dignité et que la liberté est la condition de la dignité. L'Église qui « a été une mère est toujours une mère². »

De tout cela que reste-t-il, sinon que la philosophie est un remède insuffisant aux maux dont souffre le monde ? Mais conclure de son insuffisance à l'inutilité ne serait qu'un sophisme. Tout au contraire, la nécessité de la religion confirme la nécessité de la métaphysique, parce que, nous le répétons, pour faire rentrer la religion dans les masses, il faut, plus que jamais, avec la sainteté des apôtres, condition première, une saine philosophie qui établisse solidement et sache approfondir les grands principes d'ordre naturel.

1. J. Bruguerette, *Si toutes les religions se valent ?* p. 54. *Science et Religion*, Blond, 1903.

2. *Revue biblique internationale*, p. 122, 1^{er} janvier 1901.

*
* *

L'erreur philosophique, quand elle n'a pas le même objet que l'erreur religieuse, est toujours au moins sa très proche voisine, au point que, logiquement, l'une devrait entraîner l'autre. Sans doute, les providentielles inconséquences de notre esprit arrêtent souvent la continuité des conclusions; mais il suffit qu'elle puisse se produire pour qu'on apporte un soin jaloux à la sauvegarde des vérités philosophiques. Quand on veut empêcher une mine de sauter, il faut veiller à ce que personne ne mette le feu aux mèches.

Je donne un exemple. A entendre certains penseurs, aujourd'hui, il semblerait que nous n'ayons pas à nous mettre en peine des fondements rationnels de notre « croyance » à l'existence de Dieu. La religion est là, si on veut bien en profiter, et elle suffit. Fort bien, mais il faut encore que la religion ait quelque moyen de s'imposer à notre esprit, directement ou par l'intermédiaire de la volonté. La volonté, qui n'est pas une puissance aveugle, n'avancera d'ailleurs qu'à la condition d'être éclairée par l'intelligence. Et cette intelligence est entraînée elle-même par une force inéluctable à la recherche *des raisons*, avec une impétuosité d'autant plus légitime et souvent d'autant plus vive qu'il s'agit de conclusions souverainement pratiques.

Et si vous proposez au bon sens d'admettre Dieu parce que « nous en avons besoin », cet honnête bon sens vous répondra, sans faillir, qu'un besoin, pour pressant qu'il soit, ne donne généralement pas la *certitude* de l'existence de son objet, à moins... à moins que, mettant laborieusement en œuvre le principe aristotélicien, *ἡ φύσις οὐδὲν ποιεῖ μάτην*¹, on n'arrive par un détour à l'argument des causes finales, retombant ainsi en pleine métaphysique.

On ne mettra donc en sûreté la « croyance » à l'existence de Dieu, et par suite la religion qui en dépend tout entière, qu'à la condition d'en bien établir et d'en bien défendre les preuves naturelles.

1. La nature ne fait rien en vain.

Aujourd'hui surtout, l'erreur philosophique — nous l'insinuons au début — pénètre partout. Ceux qui n'ont guère eu de contact avec les classes inférieures se les représentent trop vite comme rebelles à la spéculation. Mais appelez-en à ceux qui ont éprouvé l'intelligence de l'ouvrier, par exemple à ces jeunes et généreux pionniers des œuvres d'éducation populaire¹, ils vous diront, eux, combien le peuple aime à remuer les idées générales et s'intéresse aux plus hautes questions. Or, jusqu'ici, les ennemis du catholicisme n'ont que trop abusé de cette tendance innée; cela leur était d'autant plus aisé que l'appétit du peuple est en général accommodant et que son imagination se prend vite aux sophismes. D'ailleurs, l'énorme progrès réalisé dans la facilité des communications de toute sorte a provoqué des accès de prosélytisme et mis à la portée de tous des moyens d'instruction — et de perversion intellectuelle — absolument inconnus des générations précédentes. « La face du monde s'est renouvelée sous l'action de la vapeur, de l'électricité et de leurs merveilleuses applications. Au milieu de ces transformations mémorables, les procédés de l'apologétique chrétienne ne peuvent rester immuables. La vérité à enseigner ne change pas, puisqu'elle est éternelle, mais la manière de la présenter aux foules doit s'accommoder à leur mentalité. On ne peut plus les saisir par ces démonstrations d'autrefois, qui convenaient à des âmes simples, non pas seulement croyantes, mais crédules, élevées dans le respect de l'autorité et de la foi. A notre démocratie agitée et défiante, à nos esprits infatués d'individualisme et de science, à nos cœurs aigris et tourmentés par des aspirations sociales, il ne suffit plus d'apporter du haut de la chaire le dogmatisme liturgique, en affectant d'ignorer les problèmes contemporains et l'aspect actuel de nos misères. Les hommes finiraient par désertir une prédication qui ne donnerait aucune réponse à leur curiosité inquiète, aucun remède à leurs agitations mo-

1. Qu'on nous permette de rappeler ici le suprême encouragement accordé naguère à l'une de ces œuvres importantes : « Le but et les tendances du *Sillon* ont hautement plu à Sa Sainteté. » (Lettre du cardinal Rampolla au correspondant du *Sillon* à Rome, 17 décembre 1902. — Voir *l'Univers* du 10 janvier 1903.)

rales... » D'autre part, « pour s'avancer avec confiance sur un terrain semé de fondrières, il faut l'avoir étudié : sinon les timides stationnent sur le bord sans oser le franchir; les téméraires s'exposent à s'enlizer ». C'est par ces éloquents paroles que M. E. Cheysson, membre de l'Institut, résumait la séance du 10 juin 1902, du vingt et unième Congrès d'économie sociale. On venait d'entendre la lecture du mémoire du regretté abbé Milliot sur *le Jeune Clergé et les études sociales*¹.

L'observation de M. Cheysson reçoit une importante confirmation du fait que les grandes vérités ont sur l'erreur un notable désavantage, quand on les présente à des esprits mal disciplinés et qui ne sont pas soutenus par une parfaite droiture de volonté. Elles dépassent le domaine de l'imagination. Pour compenser ce désavantage, dans l'ordre naturel, il ne faut rien moins que de grandes qualités d'exposition, fruits de l'étude pénétrante et d'une longue habitude métaphysique.

Nous avons déjà eu l'occasion d'examiner² comment et pourquoi l'expression des vérités métaphysiques, leur démonstration ou leur évidence même, bien que suffisantes pour justifier une ferme adhésion de l'intelligence, présentent néanmoins, quand on cherche à les approfondir, une apparence d'imprécision qui sollicite le doute. Pour peu qu'on presse les formules, on en fait sortir, semble-t-il, de déconcertantes antinomies, qu'un esprit prévenu ou prime-sautier a bientôt transformées en contradictions. C'est alors que le sophisme, empruntant ses vraisemblances aux régions plus claires et familières à la sensibilité, a beau jeu contre des principes dont l'éclat paraît diminuer à mesure qu'on les pénètre. On en arrive ainsi à hausser les épaules là où l'on devrait se mettre à genoux, et à condamner au nom d'un prétendu bon sens, pure illusion de l'imagination, des vérités qu'on n'entend pas bien³. Ces vérités détrônées, à quel prix

1. Voir *la Réforme sociale*, numéro du 16 novembre 1902, p. 705 *sqq.*

2. *La Métaphysique vit-elle encore ?* (*Études*, 20 octobre 1902.)

3. Puis-je me passer la fantaisie de mettre ici en regard, à titre d'application, deux textes, l'un de M. Renouvier, l'autre de saint Thomas ? M. Renouvier, qui semble nous accuser volontiers d'anthropomorphisme

prendront-elles leur place dans les intelligences? Au prix de solides et saisissantes démonstrations. Que faut-il pour purifier l'atmosphère de sophismes qui envahit les milieux populaires et où tant d'esprits forts achèvent de s'anémier? Il ne faudrait rien moins qu'un courant puissant de saine doctrine, rien moins qu'une métaphysique à toute épreuve, assez souple pour s'accommoder à tous les besoins, assez ferme pour lutter contre toutes les formes de l'erreur, assez habile pour dénoncer toutes les complicités de l'imagination. Voilà certes un vaste champ d'études délicates et de réflexions profondes, ouvert à quiconque sent le besoin de défendre les vérités essentielles! Se rend-on toujours bien compte du travail que demande une preuve irréfutable en matière métaphysique?

Qu'on veuille nous permettre de revenir ici sur l'exemple choisi tout à l'heure et de le développer sans perdre de vue la thèse générale que nous cherchons à défendre. En général, les efforts actuels des adversaires du christianisme tendent ouvertement à détruire dans l'âme du peuple l'idée même de

(v. g., p. 19), n'aime pourtant pas à entendre parler de la spiritualité de Dieu. Il prétend, pour son compte, que Dieu doit avoir « un organisme intégral ». Il nous parle du *corps divin*, impossible à considérer *du dehors* « puisqu'il est *intégral* par hypothèse », mais qu'on peut considérer *du dedans* (p. 49). D'après lui « les théologiens de l'École, sous le prétexte de l'incorporéité, n'ont pas assez réfléchi (*sic*) qu'ils supprimaient pour l'entendement divin tous les signes par lesquels les phénomènes de la pensée et de la vie se manifestent et se distinguent, puisque ces signes sont des sensations. L'analogie de la personnalité suprême et de la personne humaine se démentant ainsi pour ce qui touche la faculté perceptive, il ne reste aucune idée qu'on se puisse former de la connaissance que Dieu doit avoir des choses de l'espace et de leurs accidents. » (P. 51.) Voici maintenant saint Thomas : « Respondeo dicendum quod, sicut Boetius dicit in divinis non oportet ad imaginationem deduci et similiter nec in corporalibus omnibus ; quia cum imaginatio sit sequela sensus, ut per Philosophum patet, non potest extendi ultra quantitatem, quæ est qualitatum sensibilium subjectum. Hoc autem quidam non attendentes, nec imaginationem transcendere valentes non potuerunt aliquid intelligere nisi per modum rei situæ et propter hoc quidam antiqui dixerunt, quod illud quod non est in loco, non est, ut in IV Phys. dicitur. Et ex simili errore quidam moderni dixerunt, quod angeli absque creatura corporali esse non possant, intelligentes angelos tanquam ea quæ imaginaverunt situæ distincta ; quod quidem præjudicat sententiæ antiquorum qui angelos ante mundum fuisse posuerunt ; præjudicat etiam dignitati angelicæ naturæ quæ cum naturaliter sit prior quam creatura corporalis, nullo modo a creatura corporali dependet. » (*De Pot.*, q. III, a. 19.)

Dieu. De là cette insistance à répéter et « à faire voir » que l'existence d'une divinité personnelle, telle du moins que l'entendent les chrétiens, n'est qu'une hypothèse sans fondement et contradictoire. L'esprit toujours un peu naïf de l'homme sans éducation demeure vivement impressionné par les difficultés qu'on oppose à « cette ancienne croyance », et plus encore par l'autorité, toujours considérable à ses yeux, du savant rationaliste. Pour peu que celui-ci ait affaire à des volontés chancelantes, ou dont les passions ont vicié les tendances, il multipliera d'une manière effrayante les tristes victoires du matérialisme.

Eh bien, qu'un homme de valeur, maintenant, M. Renouvier, par exemple, essaye de remonter le courant et cherche à remettre en circulation une de ces preuves de l'existence de Dieu qui ont perdu leur popularité! Il aura toutes les peines du monde d'abord à faire accepter « ses extravagances¹ » de la masse aveuglée par les sophismes, puis aussi à les faire pénétrer dans des milieux plus réfractaires à mesure qu'ils se sentent plus intellectuels, plus indépendants, et surtout qu'ils sont moins sympathiques.

N'aperçoit-on pas le danger qu'il y aurait alors à donner aux démonstrations qu'on lance dans le public un tour superficiel, et encore plus, à y mêler de graves inexactitudes? Ce serait fournir à la négation des armes nouvelles, et s'exposer — en dépit de quelques victoires partielles — à compromettre davantage la cause qu'on cherche à sauver.

M. Renouvier a-t-il suffisamment pris garde à ce danger? Franchement, nous ne le croyons pas.

D'abord, fidèle, cela va sans dire, aux traditions de son école critique, il n'entend proposer son explication du monde que comme une *hypothèse* de plus², enlevant par le fait même à toutes ses démonstrations leur valeur strictement scientifique, — au sens philosophique du mot, — c'est-à-dire suffisante à déterminer une certitude rationnelle.

D'après lui, la confiance exagérée que nous autres réalistes

1. P. 225.

2. « Nous ne dogmatisons pas, nous cherchons à comprendre. Notre objet réel, dans l'audace de nos conjectures, est de mettre en lumière de hautes possibilités », etc. (P. 222, note.)

mettons en la valeur objective du raisonnement métaphysique, est un effet de la « routine religieuse », et c'est nous qui méritons, dans toute la force du terme, le reproche d'*extravagance* pour oser tenter « l'investigation des vérités qui échappent logiquement aux prises de l'expérience, bien plus, qui doivent embrasser l'*explication de l'expérience*' ».

S'il était possible à un penseur de la trempe de M. Renouvier de plier absolument son intelligence sous le joug du subjectivisme, alors vraiment *sa* métaphysique ne serait plus que l'œuvre d'un dilettante en quête de divertissements oiseux, du renanisme qui n'aurait pas le « droit » — au nom de *sa* raison pure — de proposer à la sérieuse attention du public, pas même « comme vraisemblables, des thèses sur l'origine et la nature du monde ». Une telle métaphysique perdrait son temps à vouloir faire croire à son importance; le monde sent le besoin de quelque chose de plus sérieux.

Mais M. Renouvier a trop le sens de la réalité pour être ici inexorablement conséquent avec le *dogme* fondamental du kantisme (il n'y a pas de philosophie sans *dogmes*). Il nous avoue loyalement que cette réalité supérieure, proclamée rationnellement inconnaissable par les critiques, est l'objet même de ses recherches, et apparemment c'est avec sa raison — pure ou pratique, peu importe — qu'il la cherche; il emploie des principes auxquels il ne peut se défendre de donner une certaine valeur objective et transcendante, puisqu'ils *semblent* capables d'emporter cette raison si loin et si haut; s'il nous communique enfin les résultats de ses « investigations », c'est — il faut le croire — qu'il ne les juge pas absolument infructueuses².

Et de fait, l'auteur du *Personnalisme*, remontant le cou-

1. P. 225.

2. La tentative du *Personnalisme* n'indique-t-elle pas que M. Renouvier se préoccupe de ces aspects contradictoires du criticisme en quête de vérité, métaphysique s'entêtant à vouloir que son objet demeure scientifiquement inconnaissable? M. Renouvier opère la réduction de toutes les catégories à la *relation* et par elle au *personnalisme*; n'est-ce pas pour sauver le vrai caractère de la connaissance humaine? Mais il n'y a là qu'un artifice, à moins... que ce ne soit un saut définitif en dehors du subjectivisme kantien et un retour inconscient à l'aristotélisme. Nous y reviendrons.

rant, comme nous disions, propose à ses lecteurs une *vraie démonstration* de l'existence de Dieu.

Or, indépendamment de l'atmosphère trop irrécusable où le criticisme de M. Renouvier se croit obligé de la maintenir, cette démonstration, prise en elle-même, logiquement, « suivant les lois de notre entendement et notre sentiment de la vie », nous paraît défectueuse. En tout cas, bien plus que les preuves données par la métaphysique traditionnelle, la preuve du *Personnalisme* fait spontanément surgir les points d'interrogation. Saint Thomas — dont les argumentations sont parfois regardées comme naïves par ceux qui ne l'étudient guère — ne s'en serait pas contenté. Il lui aurait reproché d'appuyer « la plus certaine des vérités et la plus nécessaire de toutes celles que nous avons par le raisonnement ¹ » sur une base branlante.

Toute la force du raisonnement de M. Renouvier tient en somme à une négation de valeur discutable.

Voici le raisonnement : « Tout ce qui commence d'exister a une cause » ; les phénomènes commencent, donc ils ont une cause, et si cette cause a un commencement, elle aussi provient d'une cause antérieure.

Or, *logiquement*, on ne peut supposer infinie la série régressive des causes. Force est donc d'admettre une cause première, indépendante, créatrice, etc.

Cette argumentation, à première vue, paraît en tout semblable à la preuve classique du *premier moteur*. Pour la rendre concluante, il n'y aurait qu'à déterminer la nature de cette collection de causes, dont on entend nier l'infinité. Il faudrait montrer qu'une série, limitée ou non, de phénomènes de même ordre exige une cause *d'ordre supérieur*. Alors, seulement, en remontant le cours des causes ainsi subordonnées, on peut arriver, sans faillir, au premier terme de cette nouvelle série essentiellement limitée, c'est-à-dire à un principe indépendant, *acte pur*, cause universelle de tous les ordres inférieurs². Mais la marche suivie par M. Renou-

1. Bossuet, *Traité du libre arbitre*, chap. iv.

2. Cf. saint Thomas, I p., q. XLVII, a. 2, ad 7; *Comp. theol.*, c. III; I *C. Gent.*, c. XIII.

vier est tout autre. Écoutons-le développer la dernière prémisse de son raisonnement.

Une démonstration logique de la nécessité que la série des causes prise régressivement ait un premier terme se tire du concept catégorique de la quantité numérique, d'après lequel toute suite de choses nombrables, réelles et distinctes les unes des autres, forme une somme donnée et déterminée qui ne peut être à la fois infinie et effectuée¹.

Admis, au contraire, les phénomènes sans origine première :

La succession des unités phénoménales formait un tout; leur numération rétrospective ne peut plus en faire un. La contradiction est donc la plus formelle qui puisse être. Il serait logique, il serait honnête que les philosophes partisans du procès régressif des phénomènes à l'infini déclarassent nettement que le principe de contradiction ne fait pas loi pour leur entendement².

Ainsi, tout repose sur l'impossibilité d'une série infinie de phénomènes successifs dans le passé et dépendant les uns des autres. Cette impossibilité elle-même résulte, paraît-il, logiquement du fait *seul* que toute multitude déterminée est représentable par un nombre, et que tout nombre est essentiellement fini.

Eh bien, certains philosophes, d'esprit pointilleux, dira-t-on peut-être, en tout cas fort attachés au principe de contradiction, trouveront, je le crains, cette argumentation doublement insuffisante.

Premièrement, de ce fait que, *pour notre intelligence*, une multitude est déterminée à la seule condition d'être « nombrable », on n'a pas encore le droit de conclure que ce genre de détermination lui est imposé dans la *réalité*.

Voilà la doctrine même de saint Thomas. Ce qui, d'après lui, donne à la multitude infinie son aspect d'indétermination *dans l'esprit humain*, c'est l'impossibilité *spéciale* où nous sommes de comprendre une multitude ou une grandeur donnée autrement que par numération, c'est-à-dire par additions successives. La détermination d'une multitude suppose la distinction quantitative des individus qui la composent, et

nous, nous ne pouvons les distinguer qu'en les *comptant*, c'est-à-dire encore, en les prenant *les uns après les autres*. Or, il est bien évident qu'un tel procédé n'épuisant jamais la totalité des termes dans une collection illimitée, cette totalité, qui n'est plus une totalité numérique, nous demeurera fatalement inconnue. D'ailleurs, l'impossibilité d'y arriver vient directement des *lois de notre entendement*, qui reçoit ses données de la sensibilité. La matérialité de nos organes soumet leur activité aux règles générales des opérations du corps, c'est-à-dire aux conditions du *mouvement* proprement dit, essentiellement successif. Ainsi, pour avoir une idée précise de la grandeur d'une foule, notre regard doit *passer en revue* ceux qui la composent. Mais ces lois de la connaissance humaine prouvent seulement que son efficacité a des bornes. Aucun principe philosophique ne nous donne le droit d'imposer les mêmes restrictions à la réalité objective, tout au contraire¹. Voilà ce qui empêcherait saint Thomas d'accorder à l'argumentation de M. Renouvier une valeur objective absolue. « Remarquons bien, dit-il encore, après avoir reproduit les preuves *formelles* de l'impossibilité de l'infini quantitatif données par Aristote, remarquons bien que ces preuves, fondées sur l'estimation commune, ne sont que probables; elles ne concluent pas nécessairement². »

N'est-il pas intéressant d'entendre le prince des « scolastiques » — ces réalistes à outrance — rappeler aux « relativistes », qui l'oublent parfois, « l'énorme disproportion qui existe entre le réel expérimental et le formel de l'esprit humain » ? On n'a pas attendu Kant pour s'en apercevoir dans l'École; seulement, ce qui distingue la philosophie subjectiviste, à tous les degrés, de la doctrine thomiste, c'est que celle-ci ne se contente pas d'affirmer, ni même de constater la disproportion entre le réel objectif et le formel de l'esprit humain. Étudiant la nature, les causes, les limites de cette disproportion, comme elle se sait autorisée à le faire, elle en rend la constatation vraiment féconde. Et si, dans le cas présent, elle nous avertit de ne pas donner à la

1. Saint Thomas, *De Verit.*, q. xx, a. 4.

2. III Phys., l. 8.

preuve de l'existence de Dieu, proposée par M. Renouvier, plus de valeur objective que ne devrait logiquement lui en accorder le criticisme même de son auteur, elle ne renonce pas, pour autant, à démontrer — mais par d'autres voies — l'impossibilité *réelle* d'une multitude infinie.

On pourrait croire que ces argumentations nouvelles vont nous aider à relever la preuve du personalisme. Tout au contraire, elles lui portent un nouveau coup, apparemment fatal. Elles s'appliquent, en effet, et rigoureusement, soit aux séries de causes essentiellement hiérarchisées, soit aux collections d'êtres matériels réunis par la simultanéité d'existence, mais nous découvrent en même temps qu'il n'y a pas moyen — philosophiquement — de nier la possibilité d'une série infinie de phénomènes *successifs* de même ordre; elles nous obligent, par conséquent, à rechercher les vraies preuves de l'existence d'un Dieu créateur en dehors de l'idée de commencement dans le temps.

« La foi seule, dit encore saint Thomas, nous apprend que le monde n'a pas toujours existé; la philosophie est impuissante à le démontrer; il est bon de faire cette remarque, car en cherchant à prouver par des argumentations insuffisantes certains articles de la foi, on les exposerait à la risée des infidèles; ils s'imagineront que nos croyances s'appuient sur des raisons sans valeur¹. »

Nous venons de nous permettre ces quelques critiques, espérant par là faire mieux ressortir l'importance des études métaphysiques. Cela n'empêche point que nous ne considérions la tentative de M. Renouvier comme une entreprise utile, courageuse à plus d'un titre, digne d'un esprit élevé, intéressante en tant que signe du temps. Chercher à remettre en honneur les preuves de l'existence de Dieu, alors que d'imprudents apologistes s'imaginent tout sauver en les jetant par-dessus bord, cela n'est point sans mérite. Arriver sans guide, au moins avoué, jusqu'aux cimes où se plaît M. Renouvier, est une marque d'intelligence singulièrement pénétrante. Mais aussi, se déclarer attaché passionnément à

1. I p., q. XLVI, a. 2

la recherche rationnelle de vérités que l'on continue à proclamer scientifiquement inconnaissables, c'est confesser le besoin inéluctable que nous avons de *les connaître*; c'est pousser bien haut un de ces cris de détresse par lesquels le monde affamé réclame aujourd'hui la vraie science métaphysique. Mêler enfin, — malgré la force de l'intelligence et, sans doute aussi, la droiture des intentions, — aux vues les plus hautes et les plus justes, des inexactitudes qui risquent de tout compromettre, — comme nous venons de le voir par un exemple, — c'est montrer que la métaphysique est aussi difficile qu'elle est nécessaire. Ceux qui n'en seraient pas encore convaincus méditeront avec profit le quatrième chapitre de ce merveilleux traité d'apologétique intitulé : *la Somme contre les gentils*.

Tout nous confirme dans la conclusion que nous énonçons en commençant : il faut faire de la métaphysique.

Seulement, pour que l'entreprise rapporte le fruit qu'on en attend, il faut la conduire sur un terrain moins mouvant que celui où nous avons rencontré le champion du personalisme. Pour y réussir, il ne faut rien moins que reprendre patiemment et humblement la métaphysique par la base, et ne pas vouloir la faire tout seul.

LOUIS BAILLE.

(A suivre.)

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE

1^{re} PARTIE : LES ÉTAPES

Nous sommes en pleine persécution religieuse. Depuis les jours sanglants de la Révolution, l'Église de France n'en a pas connu de plus mauvais que ceux du vingtième siècle à ses débuts. Voilà déjà bien des années, il est vrai, que les pouvoirs publics ont inauguré contre elle un système de malveillance et de tracasseries dont ils ne se sont pas départis un seul instant. C'était bien la guerre déjà résolue et conduite d'après un plan où toutes les opérations étaient prévues et réglées d'avance. Mais la tactique elle-même commandait d'user encore de quelques ménagements, ou du moins de quelque dissimulation. Il fallait tromper l'*ennemi*, endormir sa vigilance et surtout ne pas provoquer, par des coups trop peu mesurés, une résistance qui pouvait compromettre le succès final. Aujourd'hui, les précautions hypocrites elles-mêmes paraissent superflues ; les batteries sont démasquées et les assaillants poussent devant eux, avec l'entrain brutal de soudards que rien ne gêne et qui sont décidés à *aller jusqu'au bout*.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt d'examiner comment nous en sommes arrivés là, de repasser le chemin parcouru, de noter les étapes, de signaler enfin certaines causes qui ont favorisé l'avènement de la tyrannie sectaire et rendu possible l'effroyable crise qui agite le pays, et dont personne ne saurait encore prévoir ni la durée, ni le dénouement, ni les ravages. Comment la persécution religieuse a-t-elle été préparée en notre pays ? Pourquoi a-t-elle pu y reparaître ? Deux questions auxquelles nous allons tâcher de répondre.

I

La République serait-elle anticatholique, antichrétienne,

antireligieuse même, par son essence ? Des intransigeants l'affirment, aussi bien du côté de ses partisans que du côté de ses adversaires. Nous ne pouvons partager leur avis. Il n'y a pas, en effet, d'opposition irréductible entre la notion du régime républicain et l'idée religieuse ou catholique. Mais c'est un fait, malheureusement indéniable, que la République s'est manifestée chez nous avec un tempérament hostile à la religion dominante du pays. Rien ne sert d'épiloguer, de distinguer ou de déclamer. A moins de se mettre les poings sur les yeux, il faut bien se rendre à l'évidence. « Un cri de guerre a dominé toute la politique religieuse du parti républicain : *Le cléricalisme, c'est l'ennemi !* Combattre le cléricalisme jusqu'à son extirpation complète, parce qu'il est l'irréconciliable ennemi de la France républicaine et démocratique, tel a été le but avoué et tel fut le mobile déclaré de la politique de ce parti à l'égard du clergé français, et spécialement contre les congrégations religieuses ¹. »

Ce fameux cri de guerre renfermait une équivoque et une perfidie. On ne pouvait pourtant pas dire à ses contemporains que l'on partait en guerre contre l'Église et les croyances catholiques. A d'autres époques, on avait imaginé la *Congrégation* ou le *parti prêtre*. Cette fois, on trouva le *cléricalisme*. Ce vocable, qui n'a pas encore pris place dans le Dictionnaire de l'Académie, a l'immense avantage de ne pas présenter à l'esprit de signification précise. Qu'est-ce que le cléricalisme ? Depuis plus de vingt-cinq ans que le tribun de Romans le montrait du doigt à l'ardeur belliqueuse des troupes républicaines, personne ne s'est jamais mis en peine de le définir. Au surplus, à part quelques rares philosophes qui, de bonne foi, ont cru pouvoir faire une différence entre le cléricalisme et le catholicisme, les chefs du mouvement les ont toujours complètement identifiés. Ce pseudonyme, infligé comme un outrage à la religion, favorisait merveilleusement leurs entreprises. Il n'y avait pas à se gêner avec le *cléricalisme*. On avait l'air de combattre une abstraction haïssable, tout au plus un état d'esprit dangereux, plutôt qu'une doctrine religieuse. C'était de quoi rassurer les sim-

1. L'abbé Gayraud, *la République et la paix religieuse*, p. 21.

ples qui pouvaient avoir des scrupules. En réalité, l'illusion ne fut pas longtemps possible ; les faits parlaient assez clairement ; invariablement, en effet, ce fut le catholicisme, et le catholicisme seul, qui essuya le feu dirigé en apparence sur le cléricanisme.

*
*
*

On peut distinguer trois grandes phases dans la guerre qui se poursuit depuis un quart de siècle contre le *cléricanisme*, on dirait peut-être plus exactement trois grands assauts qui s'appellent : la loi scolaire, la loi militaire et la loi d'association.

La première préoccupation du parti républicain, une fois en possession du pouvoir, fut de réformer l'enseignement public. Dès avant le 16 mai, des projets de loi avaient été présentés par MM. Jules Ferry, Paul Bert, Henri Brisson. Le programme de la réforme, élaboré dans les loges, se résumait en trois qualificatifs : école gratuite, obligatoire et laïque. Mais le dernier des trois indiquait la partie de beaucoup la plus importante, à vrai dire, la partie essentielle de l'œuvre à accomplir ; la gratuité et l'obligation n'étaient que des accessoires, ou plutôt des moyens pour assurer la laïcité et lui faire porter tous ses fruits. Il s'agissait d'exclure la religion de l'école ; c'est là, en effet, ce qu'on a appelé, par un véritable abus de langage, la laïcisation de l'école.

Le mot *laïque* appartient à la langue ecclésiastique ; il s'oppose à *clerc*. La communauté chrétienne se partage entre cleres et laïques : on est laïque, c'est-à-dire simple fidèle, tant que l'on n'est pas entré dans les rangs du clergé, au moins par la première tonsure. Ainsi, nos congrégations de frères sont composées de laïques, et si la loi parlait français, ils ne seraient point du tout écartés de l'enseignement public par le fameux article 17 qui le déclare réservé à *un personnel exclusivement laïque*. Aujourd'hui, *laïque* est devenu à peu près synonyme d'irreligieux ; laïciser ne signifie pas autre chose que mettre la religion à la porte.

C'est en ce sens que l'école primaire a été laïcisée. La loi de 1882 a chassé la religion de l'enseignement. Plus d'instruction religieuse à l'école primaire. Jules Simon avait eu assez

de crédit auprès du Sénat pour faire inscrire au programme les *devoirs envers Dieu*; cette formule parut entachée d'un reste de cléricisme et, finalement, on la remplaça par *l'instruction morale et civique*. Ce n'était pas assez de bannir la religion du programme de l'enseignement, elle fut exclue du local même où se donne l'enseignement. Défense au prêtre d'entrer à l'école et d'y faire le catéchisme; l'instituteur lui-même qui voudrait le faire réciter à un de ses écoliers, devrait aller avec lui hors de la classe. Défense en ce lieu laïque de réciter une prière; défense de suspendre à ces murailles laïques une croix, une image, une statue, un objet quelconque qui rappelle la religion. Restait à laïciser le personnel. On y arriva avec la loi de 1886, qui interdit les fonctions de l'enseignement dans les écoles publiques aux membres des congrégations religieuses et du clergé concordataire lui-même. Ainsi était complétée et assurée l'œuvre de la laïcisation de l'enseignement primaire.

Ajoutons que toutes ces dispositions s'appliquaient aux écoles maternelles et enfantines et, à plus forte raison, aux écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, où l'on avait déjà supprimé les fonctions d'aumônier. Du haut en bas de l'édifice scolaire on avait bien fermé tout accès à l'influence de la religion. Il faut rendre cette justice à la République qu'elle n'aurait pu prendre plus de précautions pour protéger les enfants contre les dangers du choléra ou de la fièvre jaune.

De fait, avec l'école laïque telle qu'elle a été organisée chez nous, l'éducation chrétienne des enfants est devenue pratiquement impossible. Les générations qu'on y élève sont fatalement vouées à l'indifférence religieuse, quand ce n'est pas à l'irréligion positive et militante. Aussi aucune institution ne tient plus au cœur des gens qui ont pris à tâche de déchristianiser le pays.

* *

La loi qui lui impose ce qu'on a trop justement appelé l'école sans Dieu date de 1886. Celle qui avait pour but de laïciser, pour ainsi dire, le clergé lui-même, suivit de près. Le 15 juillet 1889, le Parlement votait la loi militaire. C'est

le second assaut livré par le parti républicain à la citadelle du *cléricalisme*.

Comme la loi scolaire, la loi sur le service militaire était depuis longtemps à l'ordre du jour des loges¹; elle comptait, elle aussi, parmi les articles fondamentaux du programme maçonnique. Elle fut proposée dès 1876, mais il lui fallut treize ans pour aboutir. En ce temps-là l'anticléricalisme du Sénat était encore tiède, et la satisfaction d'envoyer à la caserne les séminaristes, les frères et les prêtres eux-mêmes ne lui paraissait pas compenser les dangers du bouleversement des institutions militaires. Les deux fractions du Parlement eurent beaucoup de peine à se mettre d'accord, mais finalement la passion sectaire triompha de toutes les répugnances et de tous les scrupules. La loi, telle qu'elle sortait de ces interminables discussions, ne plaisait à personne; beaucoup la jugeaient calamiteuse; on la vota au milieu de l'énervement général, parce que la législature arrivait au terme de son mandat et qu'il fallait se représenter devant les électeurs. Un journal moins encore à ce moment qu'aujourd'hui suspect de tendances cléricales, *la République française*, déclarait nettement pourquoi on avait passé sur des vices reconnus par les auteurs mêmes du projet :

« A la Chambre, la considération politique avait tout primé. On semblait n'avoir en vue que l'incorporation des séminaristes. L'intérêt militaire, le souci de la forte organisation de l'armée française passaient au second plan. On ne discuta même pas la question de la fixité des effectifs que les officiers les plus éclairés et que tous les organes spéciaux considèrent à juste titre comme fondamentale. »

En vertu de la nouvelle loi, en effet, les étudiants ecclésiastiques, fussent-ils engagés dans les ordres, devaient passer par le régiment. En temps de guerre, ils seront appliqués au service des ambulances : la logique voulait qu'ils fussent incorporés comme infirmiers; ils n'en sont pas moins astreints au maniement des armes. C'était souligner par une contradiction l'intention malveillante et vexatoire. Les prêtres

1. Sur l'influence des loges maçonniques dans la préparation des lois anticléricales, on peut consulter les articles très documentés publiés par le P. E. Abt, dans les *Études*, et notamment tomes LVIII, LIX, LXVI, LXXVIII.

eux-mêmes seront, au gré du ministre, appelés pour les périodes d'exercices imposées aux réservistes. Quant aux religieux, la loi ne leur reconnaît aucun titre à dispenses; ils feront au complet leurs trois années de service actif.

Les sectes avaient fondé de grandes espérances sur la loi militaire; elle devait entraver sérieusement, peut-être même rendre impossible le recrutement du clergé et des congrégations religieuses. Ces espérances ont été en partie déçues; cette machine de guerre n'a pas fait à l'Église tout le mal qu'elle semblait devoir faire. A cet égard, la nouvelle loi n'a pas donné tout le rendement utile qu'on en attendait. Elle n'en était pas moins une des entreprises les plus violentes contre la religion et la situation sociale de l'Église. En soumettant au service militaire les aspirants au sacerdoce et les prêtres eux-mêmes, la République répudiait le principe de l'immunité des clercs, principe reconnu par toutes les nations civilisées et revendiqué par l'Église comme un droit imprescriptible. Cela signifiait, d'autre part, que, aux yeux de l'État républicain, la fonction de prêtre n'était plus l'équivalente de celle du soldat, comme service public.

* *

La loi scolaire et la loi militaire marquent, avons-nous dit, deux grands assauts, deux charges à fond contre l'*ennemi*; mais entre temps se poursuivent nombre d'opérations secondaires. A vrai dire, la marche en avant est constante et le tir ne s'arrête jamais.

A la loi scolaire se rattache naturellement l'épisode des décrets de 1880. Jules Ferry prétendait que l'enseignement fût interdit aux membres des congrégations religieuses. Voté par la Chambre, le fameux article 7 est repoussé par le Sénat. Furieuse de son échec, la majorité anticléricale demande l'application aux congrégations religieuses des *lois existantes*. Mises en demeure de se faire autoriser ou de se dissoudre, les congrégations refusent de se soumettre à une législation contestable et contestée. On sait la suite : trois cent cinquante-huit couvents exécutés *manu militari*, plus de dix mille religieux jetés hors de leurs demeures : une

répétition du drame qui se joue depuis un an, avec le même accompagnement de désordres, de violences, de troubles profonds et douloureux.

Cette même année 1880, que les décrets eussent suffi à rendre célèbre, rappelle encore la création des lycées et collèges de filles. La loi Camille Sée qui leur donna naissance fut discutée et votée dans un accès d'anticléricalisme aigu. Un universitaire distingué, M. Paul Janet, s'efforçait, dans la *Revue des Deux Mondes*, de dissiper l'impression fâcheuse que cette date ne pouvait manquer de produire : « Il faut distinguer, disait-il, entre l'esprit plus ou moins passager dans lequel une loi est faite et cette loi elle-même... Telle passion a pu agir comme ferment pour susciter un progrès que la raison désintéressée n'aurait pas fait d'elle-même. C'est le progrès qu'il faut considérer et non la passion. » Nous ne discuterons pas le progrès, mais nous constatons l'aveu. C'est sous l'empire de la passion, entendez de la passion irréligieuse, exaspérée par les colères du moment, que fut élaborée cette œuvre de progrès « que la raison désintéressée » n'eût point faite. Avec une hâte rageuse, on forgeait non pas tant un instrument de culture intellectuelle et morale qu'une arme de guerre contre l'Église et la religion.

On ne se donnait même pas la peine de dissimuler le but poursuivi sous le spécieux prétexte de relever l'instruction des jeunes filles. Avec une audace frisant le cynisme, l'auteur du projet, le juif Camille Sée, affirmait sur tous les tons la nécessité urgente d'arracher la femme à l'Église, qui avait intérêt à la retenir dans l'ignorance, « parce que son ignorance est la condition même du rôle que le clergé lui fait jouer ». Il fallait s'emparer de l'instruction de la jeune fille, parce que, « élevée à l'école de la superstition », elle était incapable de s'entendre avec son futur mari élevé, lui, « à l'école de la raison ». En d'autres termes, les hommes étant déjà en majorité libres penseurs, il fallait former des femmes libres penseuses. Et voilà pourquoi on organisait pour elles un enseignement universitaire analogue à celui qui affranchissait l'autre sexe du joug des croyances religieuses.

Sur le terrain de l'enseignement, citons encore des mesures législatives de moindre importance, mais manifestement inspirées du même esprit de malveillance et d'hostilité envers la religion catholique. Toujours en cette même année 1880, Jules Ferry obtient du Parlement une refonte complète du Conseil supérieur de l'instruction publique.

Jusqu'à-là l'épiscopat y était représenté par quatre de ses membres, et, en vérité, il semble qu'ils y étaient à leur place. Mais dorénavant la religion n'a rien à voir dans l'éducation nationale; plus rien de commun entre l'école et l'église. Les évêques sont donc évincés du Conseil supérieur. Il comprend plus de soixante membres; sur ce nombre, pas un seul représentant ni de l'enseignement supérieur catholique, ni de l'enseignement secondaire ecclésiastique. Quatre sièges sont attribués à l'enseignement libre de tous les degrés; c'est le gouvernement qui nomme les titulaires, jamais son choix ne tombera sur un prêtre. Par contre, la Faculté de théologie protestante y aura son délégué.

L'existence même de cette faculté constitue une insulte permanente à l'Église catholique. Seule, en effet, elle a été maintenue, alors que les facultés de théologie catholique étaient supprimées en 1884 par voie budgétaire. Aujourd'hui, la Faculté de théologie protestante fait partie de l'Université de Paris, au même titre que celles de droit et de médecine. Ainsi le seul établissement reconnu et entretenu par l'État républicain pour l'enseignement supérieur de la religion est un établissement protestant.

Les universités catholiques venaient de naître; la loi de 1875 avait enfin organisé la liberté de l'enseignement supérieur. Si l'Église en avait profité presque seule, d'autres le pouvaient faire comme elle. La liberté était égale pour tous. Le parti républicain n'a rien de plus pressé que de revenir sur une concession qu'il juge trop libérale. Les catholiques ont fondé leurs universités au prix de sacrifices énormes; la loi de 1879 retire à ces établissements ce qui était presque leur raison d'être, et, en tout cas, la garantie de leur vitalité, la collation des grades; et à ce coup de mort on ajoute une vexation mesquine en leur interdisant de porter le nom d'université.

*
*
*

L'intention bien arrêtée d'exclure la religion de toutes les manifestations de la vie nationale et de la vie civile s'accuse dans des réformes qui se succèdent sans interruption et dont la liste serait longue à dresser. Mentionnons, sans y insister, toujours à cette date fatidique de 1880, l'abrogation de la loi de 1814 sur le repos du dimanche. Un peu plus tard, on est amené à légiférer sur le travail des enfants et des femmes dans les ateliers. On impose un jour de repos par semaine. Il serait naturel de fixer ce jour au dimanche; tout le monde en convient; mais le dimanche est clérical de sa nature; on aurait l'air de faire une concession à l'*ennemi*; la majorité parlementaire refuse d'inscrire le dimanche dans la loi; elle préfère remettre au patron le droit de choisir à sa guise le jour du chômage, au risque de rendre illusoire la protection qu'elle accorde aux faibles.

Une autre loi vient frapper la religion catholique dans le sanctuaire de la famille. Cette fois encore, c'est un juif qui a l'initiative. Le député Naquet entraîne à sa remorque une majorité de francs-maçons et de sectaires et lui fait voter le rétablissement du divorce (27 juillet 1884).

Tout un ensemble de décrets, de circulaires ministérielles, de règlements municipaux s'acharnent à faire disparaître jusqu'aux dernières traces du christianisme des institutions qui dépendent des pouvoirs publics. Naturellement, le Parlement commence par lui-même. La loi constitutionnelle prescrit des prières publiques à l'ouverture des sessions. Le Parlement républicain n'a pas besoin du secours de Dieu, et l'article relatif aux prières publiques est effacé de la loi. L'aumônerie militaire est à peu près supprimée, la messe militaire abolie; l'armée ne peut plus figurer dans une cérémonie religieuse; le piquet d'honneur qui accompagne un convoi funèbre ne pourra pénétrer dans l'église; la marine, à son tour, doit s'abstenir des pratiques religieuses en usage de temps immémorial à bord des vaisseaux de guerre; les processions sont interdites à peu près universellement dans les villes de quelque importance, et dans les villages mêmes au

gré d'un maire libre penseur; les curés sont évincés des bureaux de bienfaisance et des commissions hospitalières; on leur dénie le droit de recevoir des legs pour les pauvres; du même coup, des centaines d'établissements hospitaliers sont laïcisés; on enlève la croix des salles de malades, des monuments publics, même des cimetières...

*
*
*

Depuis un quart de siècle que le parti républicain gouverne, il ne s'est pas passé une année que le budget des cultes n'ait été mis en question. Il ne s'est pas encore rencontré un ministère ni une majorité pour le supprimer, non plus que l'ambassade du Vatican et le Concordat lui-même. Mais chaque année l'indemnité concordataire due à l'Église catholique a été l'objet d'un marchandage odieux. Alors que le budget de tous les services publics grandissait dans de formidables proportions, seul le budget des cultes est allé diminuant, si bien que de 52 millions, en chiffres ronds, en 1876, il est tombé à 41 millions pour le présent exercice. Soit une réduction de près de 25 p. 100. Si l'on avait appliqué le même système d'économie à toutes les dépenses de l'État, notre budget, qui aujourd'hui dépasse trois milliards et demi, atteindrait à peine deux milliards. Quinze à seize cent millions de moins chaque année à la charge des contribuables! Les impôts pourraient être diminués de moitié et les réformes sociales les plus hardies entreprises avec sécurité; les retraites ouvrières ne seraient qu'un jeu. Voilà la solution des problèmes les plus inquiétants de l'heure présente, qui tous se ramènent à un problème financier : que l'État républicain traite tous les gens à sa solde comme cette catégorie de *fonctionnaires* qui s'appelle le clergé catholique¹.

1. En attendant, la pitoyable économie réalisée par l'État républicain aux dépens du clergé catholique ne paraît pas profiter à ses finances. En l'espace de trente ans, le budget français passe de 2 374 millions (1873) à 3 528 millions (1903); soit une augmentation de charges annuelles de 1 154 millions. De 1876 à 1902, la Dette publique consolidée s'accroît de plus de 7 milliards. Enfin, depuis que la persécution est entrée dans une phase aiguë par l'avènement du cabinet de *Défense républicaine*, la Rente française est tombée de

On a rogné dans ce malheureux budget des cultes sur tous les chapitres et de toutes les façons. Un exemple seulement, qui montre bien l'hypocrite souci de légalité que l'on apportait dans ces opérations. Tous les traitements ont été ramenés aux chiffres fixés il y a cent ans. Comme si de 1803 à 1903 la valeur de l'argent était restée la même ! A ce compte-là, si le Concordat eût été signé sous Louis XIV, le gouvernement de la République croirait sans doute s'acquitter de ses obligations en versant aux curés et desservants des traitements de deux à trois cents livres.

Les sordides économies réalisées par le Parlement sur le budget des cultes avaient du moins une apparence légale ; les suppressions de traitement, dont les ministres républicains se sont fait une habitude, constituent une violation criante des règles les plus élémentaires de la justice. C'est un principe de notre droit public que nul ne peut être frappé d'une peine que par un jugement rendu dans les formes et pour un délit prévu par la loi. Or, depuis vingt-cinq ans, à tout propos, sur la dénonciation de n'importe qui, sans que l'accusé soit appelé à se défendre, un ministre, de son autorité souveraine, suspend le traitement d'un prêtre, d'un évêque, d'un cardinal, c'est-à-dire lui inflige une amende qui n'est jamais inférieure à plusieurs centaines de francs, et qui peut atteindre 20 000 francs, 40 000 francs, 100 000 francs ! Il ne se peut rien imaginer de plus monstrueux ; aucun texte de loi n'autorise un procédé aussi violemment contraire aux institutions des États modernes ; on ne peut l'appuyer que sur la tradition de la monarchie absolue, pieusement recueillie et respectueusement invoquée par des ministres républicains, toutes les fois qu'il s'agit de molester l'Église. Et encore Louis XIV ne se fût pas permis de saisir le temporel d'un évêque sans une sentence du Parlement.

Avec cette menace de la suppression de traitement perpétuellement suspendue sur la tête des prêtres et des évêques, on voit ce qui peut subsister de la nécessaire liberté du ministère ecclésiastique. Ce n'est pas le seul moyen dont le

105 francs au-dessous de 97 francs (96 fr. 55 au 27 juin). Un tout petit calcul vous montrera que cela représente une perte de plus de *deux milliards et demi* en capital pour les créanciers de l'État.

pouvoir dispose pour l'entraver. Une loi de date récente est venue aggraver les assujettissements du clergé, en soumettant les fabriques des églises « à toutes les règles de la comptabilité des établissements publics ». En d'autres termes, le contrôle de l'évêque sur l'emploi des deniers ecclésiastiques n'offre pas de garanties suffisantes à l'État républicain; il sera contrôlé à son tour par les agents du fisc.

Une ingérence bien autrement abusive s'exerce à l'égard des personnes. Ce n'est plus depuis longtemps un secret que les évêques sont systématiquement contrariés dans les nominations qui doivent recevoir le *placet* ministériel. L'administration diocésaine a ses candidats, mais l'administration des cultes a les siens. Que de postes resteraient vacants des mois et des années, s'ils devaient attendre le titulaire que l'évêque a jugé le plus digne!

Chose particulièrement intolérable dans l'attitude de l'État républicain vis-à-vis de l'Église, c'est toujours en protestant de son respect pour le Concordat qu'il a adopté les mesures les plus désobligeantes et les plus hostiles envers l'Église. Mieux que cela, c'est par le Concordat qu'il a prétendu autoriser et justifier ses hostilités mêmes. Il n'y a pas jusqu'à M. Combes qui ne prétende abriter sous l'autorité du Concordat l'abominable campagne qu'il poursuit contre l'Église catholique. Interpellé à la Chambre des députés, dans la séance du 20 mai dernier, sur la politique religieuse du gouvernement qu'il dirige, il osa répondre : « Cette politique, vous le savez, est basée sur l'observation loyale et complète des lois concordataires. » De fait, grâce à une interprétation judaïque, chacune des clauses de ce pacte d'alliance entre l'État et l'Église est devenue un instrument d'oppression de l'Église par l'État. Il n'est pas un ministère républicain qui n'ait considéré le Concordat comme un moyen excellent de tenir le clergé catholique sous le joug. Aussi pas un ne s'est trouvé jusqu'ici pour appuyer les projets de suppression du budget des cultes et d'abolition du Concordat. De farouches adversaires du Concordat en deviennent les défenseurs résolus du moment qu'ils arrivent au pouvoir. Ils comprennent très bien qu'ils seraient moins libres dans

leurs entreprises le jour où l'Église serait plus libre vis-à-vis d'eux. Jules Ferry n'a pas fait difficulté de déclarer que sans le Concordat on n'aurait pu mener à bien tels articles du programme anticlérical et maçonnique : « C'est grâce à lui (le système français) que nous avons pu traverser sans difficulté sérieuse, sans ouvrir une crise religieuse, deux défilés qui avaient leur péril : l'exécution des décrets et la laïcisation des écoles¹. »

* * *

Au reste, pour avoir une idée des dispositions de l'État républicain à l'égard de l'Église, avec laquelle il entretient encore les relations concordataires, qu'on jette un regard sur l'attitude imposée au personnel gouvernemental et administratif. Du premier au dernier degré de la hiérarchie, tout ce qui touche à la chose publique est condamné chez nous à l'irréligion réelle ou apparente. A cet égard, la France républicaine offre un spectacle unique au monde, mais dont elle n'a pas lieu d'être fière; pour être trop forcée, la note originale finit par tourner au grotesque. On sait que depuis vingt-cinq ans pas un président de la République — il y en a eu cinq — ne peut se montrer à une cérémonie religieuse, ni entrer dans une église, ni même prononcer le nom de Dieu dans un des innombrables discours que le protocole lui impose.

Les annales de l'histoire contemporaine ont tout juste enregistré trois infractions à cette invraisemblable loi : Félix Faure, pour obéir au sentiment public, dut assister au service célébré à Notre-Dame pour les victimes de l'incendie du Bazar de la Charité. Certes, c'est le cas de dire que l'exception confirme la règle. Dieu nous préserve de revoir un président de la République dans une église, si c'est à ce prix qu'il y entre! M. Loubet, imitant M. Casimir-Périer, a inauguré son règne en assistant aux obsèques de son prédécesseur. Depuis lors, il s'est soumis à la tradition, qui veut, paraît-il, que le premier magistrat de la République se traite lui-même en excommunié; il n'a pas même osé franchir le

1. Chambre des députés, 9 janvier 1885.

seuil de sa paroisse le jour de la première communion de son fils. En revanche, il pourra entrer dans les mosquées algériennes, assister au défilé des confréries musulmanes et s'incliner sous la bénédiction du grand rabbin de Tunis.

Naturellement l'interdit s'étend aux fonctionnaires de tous ordres. On ne se représente pas un préfet ou un sous-préfet assistant à la messe ; si ce malheur lui arrivait, il ne resterait pas en place quarante-huit heures. Et c'est ainsi jusqu'aux facteurs des postes ou aux gardes champêtres. Qui-conque s'oublie à donner un signe de religion est par le fait même réputé clérical, et donc, ennemi de la République.

*
* *

Telle est au vrai la situation due à la politique suivie sans un moment d'arrêt par le parti républicain. Nous en étions là quand il jugea le moment venu de livrer son troisième grand assaut ; ce fut la loi d'association.

Comme la loi scolaire et la loi militaire, elle avait été préparée de longue main dans les ateliers maçonniques. La liberté d'association à organiser lui servait de prétexte et d'enseigne. Mais il n'y a ni exagération, ni injustice à affirmer que le but principal de ceux qui la votèrent fut l'écrasement des congrégations religieuses. Il y avait en réalité deux lois sous une même étiquette : une loi d'intérêt général, loi de liberté dans une large mesure, pour tout le monde ; puis une loi d'exception contre les congrégations religieuses, loi de servitude, de proscription et de mort. La première ne faisait guère que sanctionner l'état de choses existant ; on n'y fit pas attention. Tout le monde se rendit compte qu'elle n'était là qu'un paravent. Ce sera désormais en vertu de la loi sur la liberté d'association que les congrégations religieuses seront exterminées l'une après l'autre, la liberté d'enseignement supprimée en fait et bientôt sans doute la liberté du culte catholique abandonnée à la merci du pouvoir. Le jour où le Concordat serait aboli, il suffira en effet de déclarer, comme le fait un projet déjà déposé, que l'exercice de la religion catholique est régi par la loi d'association. Du reste, cette loi fut toujours considérée par ceux qui l'appelaient de leurs

vœux comme le prélude nécessaire de la séparation de l'Église et de l'État.

La loi du 1^{er} juillet 1901 marque le début d'une phase nouvelle de la guerre religieuse que la République s'est donnée mission de poursuivre. A cette date s'ouvre la période violente; on pourrait presque dire dès maintenant la période sanglante.

Tout d'abord il y eut des illusions. La loi, construite avec une habileté satanique, n'interdisait pas tout espoir. Elle mettait toutes les congrégations religieuses de France, les personnes et les biens, à la discrétion des gouvernants; on s'imagina que l'on pouvait compter sur la bienveillance, ou tout au moins sur l'équité de ces gens-là. Ils pouvaient, selon leur bon plaisir, tuer les congrégations ou leur permettre de vivre. Les congrégations, en immense majorité, leur demandèrent la permission de vivre. Leur simplicité avait une excuse: elles crurent que les textes de loi avaient un sens.

Pourquoi, en effet, si l'on était résolu à les exécuter en masse, sommairement, sans même examiner leurs demandes, les inviter à se pourvoir de l'autorisation? On n'avait qu'à les supprimer, purement et simplement, par un article de la loi d'association, comme l'avait proposé M. Zevaès au cours de la discussion. Les congrégations ne pouvaient se persuader que le gouvernement et sa majorité jouaient une comédie aussi indécente et odieuse.

La loi par elle-même constituait non seulement un attentat aux droits de la conscience chrétienne, mais une violation criante des principes sur lesquels reposent les sociétés modernes, et en particulier de l'égalité de tous devant la loi. La faculté reconnue à tous les citoyens de s'associer est déniée à ceux-là seuls qui s'associent pour prier, pour pratiquer la charité chrétienne ou la pénitence. Par la manière dont on l'a appliquée, elle a été transformée en un véritable guet-apens.

Des obscurités et des lacunes nombreuses, peut-être voulues, subsistaient dans le texte; chacune d'elles a donné lieu à une aggravation, quelquefois revêtue de formes légales, plus souvent absolument arbitraire. Tels établissements

avaient-ils besoin de l'autorisation ? Ce n'était pas clair ; l'auteur de la loi lui-même avait déclaré qu'ils n'y étaient point soumis. M. Combes pense autrement, et ferme trois mille écoles qui n'avaient pas fait leur demande ou l'avaient faite après une certaine date. Pour certains établissements, l'autorisation doit être accordée par le Conseil d'État saisi par le ministre de l'Intérieur. M. Combes fait décider qu'il peut se dispenser de saisir le Conseil d'État quand lui-même il n'est pas d'avis d'accorder l'autorisation. Par suite, c'est lui, le ministre, qui décide en dernier ressort de l'existence de quelque douze mille établissements religieux. Pour la congrégation elle-même, la loi attribue au Parlement le pouvoir d'accorder ou de refuser l'autorisation. Le Parlement se compose de deux assemblées, Sénat et Chambre des députés. Par un artifice de procédure, très longuement étudié, on parvient à remettre toute l'affaire à la Chambre seule, dont le tempérament garantit une exécution prompte et sans merci. On a soigneusement évité de définir soit la congrégation, soit l'établissement congréganiste, soit les conditions de la sécularisation. La loi a créé le délit de congrégation ; mais en quoi consiste-t-il précisément ? Que doivent faire les membres des congrégations pour échapper aux pénalités légales, pour rentrer en jouissance du droit commun des citoyens ? Autant de points laissés dans l'ombre par le législateur trop pressé, autant de portes ouvertes à l'arbitraire.

Tel est le formidable engin de destruction que la loi du 1^{er} juillet 1901 a mis à la disposition des forcenés qui représentent en ce moment le gouvernement de la République. Ils en ont fait l'usage que feraient de cartouches de dynamite une bande de fous furieux. Cinquante-quatre congrégations d'hommes, avec tous leurs établissements, au nombre de plusieurs milliers, y compris cent soixante-cinq collèges, pensionnats, écoles de toute sorte ; quatre-vingts congrégations de femmes, près de dix mille maisons d'éducation de jeunes filles : tel est le bilan des ruines qu'ils auront amoncelées en quelques mois. C'est le travail d'un siècle anéanti par le caprice barbare d'un groupe de politiciens. Vingt mille religieux jetés hors de leurs demeures, deux ou trois fois autant de religieuses chassées de leurs monastères ou de leurs

écoles ; les uns comme les autres dénués de ressources pour la plupart, obligés de choisir entre l'exil avec la misère noire en perspective et une sécularisation qui ne leur garantit pas le pain de chaque jour et ne les protège pas même des tracasseries de la police et des tribunaux.

*
*
*

De tels abus de la force ne vont pas sans soulever des protestations et des résistances. Les moines entendent ne céder qu'à la violence ; le gouvernement est obligé de mobiliser sa maréchaussée et l'armée elle-même pour enfoncer les portes des couvents et pénétrer dans la place ; le peuple manifeste son dégoût pour de tels exploits en même temps que sa sympathie pour les persécutés et les proscrits. De là des répressions qui ressemblent beaucoup à des représailles. Des hommes entourés de la considération universelle, des femmes, des jeunes filles sont trainés, en même temps que les religieux et les religieuses, devant les tribunaux, et pour quelques paroles point assez respectueuses envers la majesté des lois et leurs exécuteurs, se voient infliger des peines que la justice dispensera avec beaucoup plus de ménagement aux malfaiteurs et aux escrocs. Par une conséquence inévitable, la passion irréligieuse d'une certaine populace s'exaspère ; la lie des faubourgs s'agite ; ce monde-là ne demande pas mieux que de seconder le pouvoir qui entre si bien dans ses propres idées. Volontiers il se chargerait de prendre lui-même d'assaut les couvents, d'expulser les moines et les nonnes ; c'est ce qu'on appelle aujourd'hui faire observer la loi. En attendant, on assiste à ce spectacle bizarre, qui caractérise une situation : les professionnels du désordre, les compagnons anarchistes, les bandes prêtes pour l'émeute envahissent les églises, insultent des femmes et des petites filles, assomment les agents de police, le tout en acclamant le chef du gouvernement !

On ne s'arrête pas sur cette pente ; il est facile d'ouvrir la digue qui retient le torrent, mais le torrent une fois déchainé emporte la digue et avec elle ceux qui tenteraient de s'op-

poser à sa furie. A cet égard, les lettres pastorales des évêques de France prescrivant des prières extraordinaires pour le 24 mai, à l'occasion de la rentrée des Chambres, trahissent des appréhensions qui ne s'étaient point encore fait jour jusqu'ici dans ces graves documents : « Il n'y a pas d'illusion à se faire, écrit le cardinal Langénieux, archevêque de Reims. Nous entrons dans la phase violente d'une persécution qui suit son cours et qui laissera derrière elle des victimes et des ruines. »

Le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, installant à Talence les prêtres séculiers qui devaient desservir le pèlerinage en remplacement des Oblats expulsés, faisait entendre des paroles plus expressives encore :

« L'Église de France est en péril. Elle est menacée non seulement dans ses congrégations, mais dans son clergé séculier. On croyait que les ennemis de l'Église n'en viendraient pas aux violences où ils sont arrivés ! Mais nous reverrons probablement les angoisses de la grande Révolution. Il faut espérer qu'alors il y aura en France des Français et des chrétiens dignes de ces titres ! »

Nous allons aux pires excès, nous revenons aux jours les plus tourmentés et les plus sombres de notre passé. On a cette impression pour peu qu'on suive la marche des événements et qu'on se reporte aux leçons de l'histoire. Les premiers coups ont été pour les congrégations religieuses ; beaucoup sont déjà frappées à mort, les autres attendent leur tour ; après celles qui n'avaient point l'autorisation légale, viendront celles qui sont bien et dûment autorisées, la chose est certaine. Hospitalières et contemplatives sont condamnées aussi bien que les enseignantes. Après les congrégations, le clergé, l'Église, la religion elle-même. C'est à elle en définitive qu'on en veut. On a procédé ainsi de 1789 à 1793 ; et tel est le programme des gens qui président aujourd'hui aux destinées de la France : ils n'en font pas mystère.

Il nous reste à dire pourquoi ce programme a pu être exécuté jusqu'ici et le sera encore.

JOSEPH BURNICHON.

(A suivre.)

UNE CONTROVERSE AU DÉBUT DU XVII^e SIÈCLE

JACQUES I^{er} D'ANGLETERRE ET LE CARDINAL BELLARMIN ¹

IV. — LES AUXILIAIRES DU ROI ET DU CARDINAL

Nous avons vu que le roi Jacques usait sans scrupule de la docte collaboration de ses évêques. Le plus illustre d'entre eux prit, de plus, une part active à la controverse aux côtés de son maître. Lancelot Andrews était vraiment l'évêque anglican selon le cœur de Jacques; souple et d'humeur facile, d'une gravité de vie qui contrastait avec la légèreté indécente de la plupart des courtisans de Whitehall, très versé dans l'étude de l'ancienne littérature chrétienne, il n'avait pas son pareil pour découvrir dans les Pères de l'Église des textes défavorables à la primauté de l'évêque de Rome; avec plus de succès encore il prouvait aux puritains qu'en repoussant toute hiérarchie, ils contredisaient la doctrine et la pratique de ces âges primitifs dont ils prétendaient ressusciter la pureté². Sa science et son talent de controversiste avaient été mis à contribution par Jacques lors de la composition et de la correction du *Triplici nodo*³; ils le furent encore lorsque son maître dut lutter avec le cardinal du Perron⁴. Le roi ne se montra pas ingrat envers son docte et fidèle serviteur; les plus riches bénéfices de l'Église d'Angleterre échurent successivement au bon prélat qui ne refusait rien: doyen de la chapelle royale, évêque de Chichester, d'Ely, de Winchester, aumônier du roi, membre du conseil privé⁵,

1. Cf. *Études*, 5 mars, 20 mai et 20 juin 1903.

2. Gardiner, t. II, p. 120.

3. Ubaldini à Borghèse, 18 août 1609. (*Roman Transcripts, Borghèse*, 89.)

4. *Ambassades et négociations du cardinal du Perron*, p. 1271. Paris, 1663.

5. Aikin, *Memoirs of the court of King James I*, t. II, p. 270.

Andrews fut sur le point de recevoir de son maître l'archevêché de Canterbury¹. Les polémistes catholiques ne se faisaient pas faute de signaler cette avidité de bénéfices dans un censeur si rigide de la cupidité romaine².

Andrews composa deux ouvrages contre Bellarmin. Le premier portait ce titre de circonstance : *Tortura Torti; Sive ad Matthæi Torti librum responsio*; il parut en 1609, chez le libraire royal Barker. Avec beaucoup de verve, l'évêque de Chichester conta les récentes infortunes qu'avaient éprouvées les doctrines romaines dans les pays les plus dévoués au catholicisme. « La Sorbonne de Paris n'est-elle pas bonne catholique? Lui avez-vous jamais trouvé odeur de schisme ou goût d'hérésie? » Et cependant, les ouvrages de Bellarmin sur le pouvoir du pape en matière temporelle ont trouvé un triste accueil dans la très chrétienne faculté. N'a-t-on pas vu Henri IV de France, excommunié et déposé par plusieurs papes, conquérir néanmoins par maintes victoires le royaume de ses pères; et Clément VIII obligé de réconcilier avec l'Église le révolté que le succès avait absous? Les Vénitiens n'ont-ils pas allégrement supporté pendant des années l'interdit pontifical sans que leur clergé s'en soit ému; et Paul V n'a-t-il pas dû leur accorder, sans qu'ils aient rien cédé de leurs droits, l'absolution de toutes censures? Catholiques aussi bien que protestants sont las de ces prétentions pontificales, héritage de siècles barbares, et tous les princes chrétiens pensent comme le roi d'Angleterre³. Ces souvenirs cruels, rappelés avec une bonhomie railleuse, durent réjouir les partisans de Blackwell et les consoler quelque peu de leur condamnation.

En 1610, nouvelle réponse de l'évêque d'Ely, dirigée cette fois contre l'Apologie de Bellarmin : *Responsio ad Apologiam Cardinalis Bellarmini quam nuper edidit contra Præfationem Monitoriam serenissimi et potentissimi Principis Jacobi. An-*

1. Gardiner, t. II, p. 120. — Aujourd'hui encore, Andrews est un des ancêtres dont les anglicans les plus graves aiment à se réclamer. Lors du mouvement d'Oxford, ses œuvres furent rééditées avec grand soin dans la *Anglo Catholic library*.

2. Cf. Eudæmon Joannes, *Parallelus Torti ac Tortoris*, p. 2.

3. *Tortura Torti*, p. 29-41.

draws se bornait à confirmer par de nouveaux textes bien choisis les thèses de son maître et à chanter ses louanges. Il va jusqu'à comparer le théologien royal aux missionnaires jésuites qui, à cette époque, s'exposaient à tous les supplices pour porter au Japon la foi chrétienne; Jacques est un apôtre plus zélé, un prédicateur plus heureux¹. Un tel loyalisme méritait bien le riche évêché d'Ely.

Les calvinistes français avaient été fort mécontents des violentes attaques dirigées par le roi Jacques contre ces puritains anglais dont ils partageaient toutes les idées. Le 10 juillet 1609, Duplessis-Mornay écrivit à l'ambassadeur d'Angleterre à Paris :

« J'eusse désiré que ce grand roy se feust abstenu en quelques lieux de ces petits ressentiments du passé; *cui bono*, à l'endroit des adversaires? Tant et de si notables bénédictions qu'il a receues de Dieu en doibvent noyer la mémoire; et puis, au regard des plaies attentées de l'autre part, que nous doibvent estre ces piqueures²? »

Et quelques jours plus tard, dans une lettre latine au même diplomate, il disait plus clairement encore : *Unum doleo; regem adversariis ulcera nostra, unde rideant, unde in sarcasmos erumpant, detexisse. Cui bono*³?

Cependant, le roi d'Angleterre avait si vigoureusement argumenté contre la primauté du pape qu'on oublia tous ces griefs, et les éloges des calvinistes français ne manquèrent pas à ses livres. Et dans quel style! « Monarques, roys et princes de la chrestienté, sus magistrats; prenez des cestes et courroyes pour combattre et abattre l'insolence de ces téméraires athlètes. Il faut des Tortures de Tortus pour rompre les reins à ces âmes desnucées, et à ces cervelles mal timbrées... Le Pape mesme a du venir au secours de ses légions deffaictes (par la découverte des Poudres) avec deux briefs, et une lettre du cardinal Bellarmin, qui sont Gerions à trois corps, des Cerbères à trois goziers, jettans le feu par

1. *Responsio*, p. 35.

2. Duplessis-Mornay, *Mémoires et correspondance*, t. X, p. 350, 353. Paris, 1724.

3. *Ibid.*, p. 353.

les yeux, par le nez, par la gorge, et attaque nostre blanc Jacob enfant de bénédiction¹. »

Les meilleurs auxiliaires que le roi ait trouvés en France furent Pierre Dumoulin et Isaac Casaubon. Pierre Dumoulin fit paraître, en 1614, chez le libraire de Jacques, Norton, une étude historique intitulée : *De Monarchia temporalis Pontificis romani*. Il s'efforçait de démontrer comment l'autorité des papes, purement spirituelle au début, s'était étendue peu à peu, grâce à la barbarie du moyen âge, à toutes les causes où des chrétiens pouvaient se trouver intéressés. « Par quels artifices un pouvoir purement spirituel, et les articles mêmes de la foi, en sont-ils venus à grandir la puissance temporelle de l'évêque de Rome ? »

Le second ouvrage fut composé contre Nicolas Coeffeteau, qui avait reçu de Henri IV, ainsi que nous l'avons vu, la mission de réfuter l'œuvre du roi Jacques. *Défense de la foy catholique contenue au livre du très puissant et sérénissime Jacques I^{er}, contre la réponse de F. N. Coeffeteau*² : c'est un ensemble de thèses théologiques dirigées contre la primauté spirituelle du pontife romain et les autres dogmes attaqués par le roi dans sa *Préface Monitoire* ; une longue dissertation sur le pape et l'Antéchrist commentait celle de Jacques.

De plus, Pierre Dumoulin fut le correcteur attitré des ouvrages composés en notre langue par le roi d'Angleterre.

Isaac Casaubon avait été prêté à Jacques par la reine Marie de Médicis pour divers travaux sur l'antiquité chrétienne. En octobre 1611, il paya l'hospitalité anglaise par une longue lettre très habile, adressée au célèbre P. Fronton du Duc, dont ses travaux l'avaient souvent rapproché ; il accusait les théories de Bellarmin et des autres auteurs jésuites d'avoir causé la mort de Henri IV : « Personne qui ne voie que le poignard des assassins est moins à craindre pour les souverains que ces écrits empoisonnés qui souillent les âmes d'une doctrine satanique et les conduisent au parricide³. » Il rap-

1. *Les Trophées du Roy Jacques I^{er} de la Grande-Bretagne et Irlande, défenseur de la Foy*, vouez, dediez et consacrez au très illustre prince de Galles. Eleuthères, 1609. — Le catalogue du British Museum attribue cet ouvrage à Georges Marcelline.

2. Réédité dans *la Nouveauté du papisme*. Sedan, 1627.

3. *Casauboni epistolæ*, p. 811. Magdeburgi, 1656.

pelait le rôle joué par Bellarmin dans le Paris de la Ligue, comme théologien du cardinal Gaetani, et les nombreuses condamnations dont les livres du cardinal avaient été frappés par la Sorbonne et les parlements; il déclarait enfin que Mariana avait exprimé la pensée des Jésuites sur le tyrannicide, et que la récente conspiration des Poudres les avait montrés à l'œuvre. Jacques I^{er} fit éditer et répandre à ses frais cette lettre qui dut au renom scientifique de son auteur une certaine célébrité.

Le roi d'Angleterre trouva encore d'autres auxiliaires dans un camp où il n'eût pas cru pouvoir les chercher. Le catholique Roger Widdrington¹ composa, en 1611, une consultation théologique sur le serment, dédiée à Paul V².

La thèse du pouvoir du pape en matière temporelle, dit-il, est plus communément admise par les docteurs catholiques, mais elle n'est que probable, puisqu'elle a contre elle la première école de la chrétienté, la Sorbonne, et les innombrables docteurs qui en sont sortis. Or, tous les moralistes enseignent que personne n'est obligé à risquer sa vie ou ses biens pour défendre une opinion probable; donc les catholiques anglais peuvent prêter le serment qui condamne cette opinion et admettre les conclusions du roi. Nous avons déjà vu quel était le sophisme de ce raisonnement; Jacques ne demandait pas seulement qu'on admît ses thèses comme probables, mais comme seules orthodoxes, l'enseignement commun de l'Église romaine sur la matière étant, d'après lui, impie, hérétique et faux; quel catholique pouvait souscrire à ce jugement?

Pour mieux échapper aux condamnations romaines qu'il prévoyait, Widdrington défendit hautement la thèse chère à la Sorbonne, que le concile général est au-dessus du pape, et

1. Dans le premier de ces articles (*Études*, t. LXXXIX, n^o 5) j'ai identifié, à la suite de Tierney-Dodd, Roger Widdrington avec Preston, le provincial des Bénédictins anglais. Dans un article de la *English historical review* (janvier 1893, p. 116 *sqq.*), le R. P. E.-L. Tamton, O. S. B., a établi que Thomas Preston et Roger Widdrington sont deux personnages distincts. Widdrington était un gentilhomme catholique. Il est possible, du reste, que le bénédictin Preston ait collaboré à ses ouvrages.

2. *Disputatio theologica de juramento fidelitatis* (Cosmopoli, Fabri, 1614).

que celui-ci n'a pas le privilège de l'infailibilité personnelle. Jacques loua très fort devant ses courtisans la doctrine et le zèle de Widdrington et fit répandre son livre parmi les catholiques anglais, dont beaucoup, au dire de l'archiprêtre Birkhead, en furent ébranlés¹.

Condamné par l'Inquisition romaine, Widdrington ne cessa pas ses publications. Apologie pour le droit des princes contre le cardinal Bellarmin, Adresse très humble à Paul V, libelles justificatifs offerts aux congrégations romaines, attaques contre la *Defensio fidei* de Suarez et le *Commentaire* de Lessius sur le Concile de Latran, Réponse au livre de Schulckenius pour la défense de Bellarmin, Étrennes aux catholiques anglais, tous ces pamphlets, parus de 1616 à 1620, faisaient l'œuvre du roi Jacques parmi les papistes².

Nous pouvons joindre à Widdrington nombre de ces docteurs de Sorbonne dont les consultations sur les affaires d'Angleterre furent bien souvent en opposition avec les décrets du pape et des congrégations romaines. Résolument opposés aux thèses calvinistes énoncées dans la *Préface Monitoire*, ils faisaient au contraire bon accueil aux doctrines régaliennes du *Triplici nodo*, et la crainte seule de paraître soutenir un roi hérétique les empêchait d'exprimer ouvertement leur approbation³. Le type le plus parfait de cette argumentation indécise et gênée se trouve dans les ouvrages du savant dominicain français Nicolas Coeffeteau. Il avait reçu de Henri IV, nous l'avons vu, la mission de réfuter, au nom de l'Église de France, les deux livres de Jacques. Cette réfu-

1. Lettres de John Nelson, assistant, et de Birkhead, 8 juin et 6 octobre 1611. (Tierney-Dodd, IV; appendice, p. 175, 181.)

2. *Dictionary of national biography*, article « Widdrington ». — Widdrington poussait la naïveté jusqu'à compter sur le bon vouloir de Salisbury, le haineux ministre de Jacques, envers les catholiques; à l'en croire, la seule crainte des prétentions du pape en matière temporelle aurait fait du grand trésorier un persécuteur. (*Apologia Cardinalis Bellarmini pro jure principum*, p. 46 [Cosmopoli, 1611].)

3. Blackwell déclara toujours devant ses juges qu'il avait la Sorbonne pour lui. Ubaldini se plaignit dans plus d'une dépêche que les docteurs parisiens, dans leurs conversations avec les Anglais catholiques, se montrent favorables aux doctrines du roi Jacques. (Bibliothèque nationale, fonds italien 1264, p. 127, 132.)

tation parut en 1610, à Rouen et à Paris : *Response à l'advertissement adressé par le sérénissime Roy de la Grande Bretagne, Jacques I^{er}, à tous les princes et potentats de la chrestienté*¹. Tant qu'il ne s'agit que de défendre les doctrines romaines sur la présence réelle, le culte de la Vierge et des saints, la primauté spirituelle du pape, Coeffeteau est à l'aise, et son exposition nette et érudite concorde pleinement avec celle de Bellarmin, pour lequel il professe la plus cordiale sympathie. Au contraire, quand il faut apprécier les théories de Jacques I^{er} sur l'indépendance absolue des princes en matière temporelle, l'excellent gallican hésite et, n'osant pas donner tort aux théories ultramontaines, il s'exprime en ces termes ambigus que le roi d'Angleterre trouva fort à son gré² : « Les empereurs et les roys sont souverains en leurs empires et en leurs royaumes, *sans que leurs couronnes pour le temporel relèvent d'autre que de Dieu...* Aussi lisons-nous bien que Jésus-Christ a baillé les clefs du ciel à saint Pierre, mais nullement celles de la terre³. » Mêmes réserves dans une réponse à Pierre Dumoulin qui avait pris la défense du roi Jacques I^{er}⁴.

Bellarmin trouva d'autres auxiliaires, interprètes plus fidèles de sa pensée ; ils lui vinrent de presque tous les pays d'Europe. « Il n'y eut guère de peuple qui n'ait vu paraître une réponse aux thèses de mon maître, soit qu'on ait essayé de le réfuter, soit que les injures aient tenu lieu de raisons », disait plus tard Jacques Montaigu, l'éditeur des œuvres complètes de Jacques I^{er}⁵.

En 1609 et 1610, Martin Bécane fit paraître deux ouvrages

1. Rouen, Osmont, 1610.

2. Foley, *Records*, t. VII, pars. II, p. 1003.

3. Sur cette attitude de Coeffeteau dans sa polémique avec Jacques I^{er}, cf. Ch. Urbain, *Nicolas Coeffeteau*, p. 162 *sqq.* Paris, 1894. — L'auteur conclut ainsi (p. 167) : « Il faut bien le dire, Coeffeteau ne touche point le fond du débat. De quoi s'agissait-il, en effet ? De la légitimité du serment imposé par le roi d'Angleterre à ses sujets catholiques, et de l'indépendance absolue des souverains. C'est là le véritable objet du livre du roi Jacques, et Coeffeteau n'y a pas répondu. »

4. *Apologie pour la response à l'advertissement du sérénissime roy de la Grande-Bretagne.*

5. *Præfatio Operum Jacobi Regis*, p. 20. Londini, 1619.

à Mayence, l'un dirigé contre le roi Jacques, l'autre contre Andrews, son défenseur¹; une violente polémique s'ensuivit pendant l'année 1611, et l'infatigable controversiste tint tête à trois théologiens anglicans, Tooker, Burhill et Thomson². Mis en goût par ces premières luttes, Bécán voulut en finir avec ses adversaires, et publia, en 1612, son *Dissidium anglicanum de primatu regis*. Ce livre eut une triste fortune. Bécán, entraîné par son ardeur, avait admis qu'en certains cas non seulement la déposition d'un prince hérétique, mais même son meurtre peut être licite; une clameur d'indignation s'éleva des écoles françaises encore émues de l'assassinat de Henri IV. La Sorbonne prépara immédiatement une sentence de condamnation contre le malencontreux ouvrage; elle fut prévenue par l'Inquisition romaine qui, le 3 janvier 1613, censura le *Dissidium anglicanum*. Bellarmin était parmi les cardinaux qui portèrent cette censure et dut ainsi frapper un de ses plus zélés défenseurs³. Les docteurs parisiens n'eurent qu'à faire imprimer et répandre la censure romaine, et le roi Jacques triomphant fit rééditer, à l'usage de ses sujets, toutes les pièces du procès⁴. Bécán se hâta de corriger son livre, et la Sorbonne se déclara satisfaite; le Parlement de Paris, moins facile, trouva les corrections insuffisantes et condamna au feu le nouveau volume⁵.

A Ingolstadt, en 1610, le célèbre jésuite Jacques Gretzer réfuta la *Préface Monitoire*, dans un traité dont le titre était emprunté à un des livres du roi d'Angleterre : *Basilicon Doron*⁶; Gretzer argumentait *ad hominem* et demandait au roi Jacques de quel droit il prétendait imposer à ses sujets une doctrine, lui qui ne pouvait s'accorder avec aucune des sectes protestantes, et dont les idées contredisaient sur

1. *Serenissimi Jacobi Angliæ regis apologiæ et monitoriæ præfationis refutatio*. — *Refutatio Torturæ Torti*.

2. On trouvera la liste des pièces dans Sommervogel, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. I, p. 1095.

3. *Mercurius de France*, première continuation, fol. 494-499. — Du Plessis d'Argentré, *Collectio judiciorum*, t. II, pars. II, p. 66.

4. *Summa Actorum Facultatis theologicæ Parisiensis contra librum inscriptum « Controversia Anglicana »*. Londini, 1613.

5. *Annales des soi-disant Jésuites*, t. II, p. 540, 566.

6. *Gretzeri opera omnia*, t. VII, p. 46 sqq. Ratisbonnæ, Peez et Eader, 1736.

tant de points l'enseignement officiel donné par l'Église de Henri VIII et d'Élisabeth. Le roi se plaignait du pouvoir que revendique le pape sur les couronnes ; que ne s'inquiétait-il plutôt des théories bien autrement dangereuses émises par les réformateurs écossais Knox et Buchanan ? Ceux-là admettaient, comme Bellarmin, le droit du peuple à la révolte contre un prince prévaricateur ; ils admettaient, ce que Bellarmin nia toujours, la légitimité du tyrannicide ; et la mère du roi Jacques éprouva que, pour ces terribles docteurs, la pratique suivait de près la théorie.

En Belgique, Léonard Lessius rend à Bellarmin le secours qu'il en avait reçu quelques années auparavant dans sa lutte contre les théologiens de Louvain, et sa contribution à la controverse que nous racontons est des plus importantes ; dispute sur l'Antéchrist dont tous les traits sont appliqués au roi Jacques avec les mêmes procédés d'exégèse dont il avait usé contre le pape¹ ; défense du pouvoir du pape² ; exposition du décret du Concile de Latran sur l'autorité de l'Église en matière temporelle³.

A Rome, le recteur du collège des Grecs, André-Eudémon Joannes, de l'illustre famille des Paléologues, s'attache à réfuter Andrews dans son *Parallelus Torti ac Tortoris ejus Lancelloti Cicestrensis*⁴ ; l'intérêt de cet ouvrage est dans les détails que nous donne l'auteur sur les négociations qui précédèrent l'absolution de Henri IV et sur la conspiration des Poudres ; Eudémon Joannes était bien placé pour connaître les principaux acteurs de ces graves événements et fait constamment appel à des souvenirs personnels.

De Coïmbre sortit, en 1613, la réfutation la plus solide et la plus complète des erreurs du roi Jacques. La *Defensio fidei catholicæ et apostolicæ adversus anglicanæ sectæ erro-*

1. *De Antichristo disputatio*. Antverpiæ, Plantin, 1611.

2. *Defensio potestatis summi Pontificis*. Casaraugustæ, Jovius, 1611.

3. Ce dernier livre parut sous le nom de Guillaume Singleton, assistant d'Angleterre. Widdrington le réfuta en 1613. *Discussio discussionis... adversus Leonardum Lessium Soc. Jesu theologum, nomine Gulielmi Singleton personatum*. Auguste 1618.

4. *Coloniæ Agrippinæ*, 1611.

res, de Suarez, est aujourd'hui encore, avec les *Controverses* de Bellarmin, un ouvrage classique dans les écoles catholiques, et quand même la controverse que nous venons de raconter n'aurait eu d'autre résultat que la composition de ce chef-d'œuvre, il suffirait à la préserver de l'oubli. Suarez commence par montrer que la foi anglicane ne mérite pas le nom de catholique que lui donne le roi d'Angleterre; puis il réfute, point par point, les principales erreurs professées par Jacques sur la présence réelle, le sacrifice de la messe, le culte des saints, la vénération due aux images et aux reliques. Le livre III est consacré tout entier « à montrer combien le pouvoir pontifical domine celui des rois et des princes ». Suarez est ici pleinement d'accord avec Bellarmin : origine du pouvoir venant de Dieu non immédiatement, mais par le peuple; interdiction au peuple, une fois qu'il s'est défait de ce pouvoir entre les mains de ses gouvernants, de le reprendre et de changer l'ordre des choses établi; licéité pourtant de la rébellion dans certains cas très graves « où le prince changerait son juste pouvoir en tyrannie par l'abus qu'il en ferait pour la perte de l'État »; indépendance des princes de toute autorité humaine, mais pouvoir indirect du pape et de l'Église sur les couronnes lorsque les intérêts spirituels d'un peuple exigent leur intervention; toutes les idées que nous avons eu l'occasion d'exposer en analysant les deux ouvrages de Bellarmin se retrouvent ici, présentées avec un luxe de développements, d'autorités scripturaires et patristiques que le plan du cardinal ne comportait pas. Dans son quatrième livre, Suarez traite des immunités ecclésiastiques ou de l'exemption des clercs de la juridiction des princes temporels. Le cinquième livre est consacré tout entier à réfuter le portrait fantaisiste que le roi Jacques a tracé de l'Antéchrist. Dans le sixième enfin, tous les termes du serment d'allégeance sont discutés, et l'auteur montre à l'évidence que des catholiques ne peuvent l'admettre sans forfaire à leur croyance. L'ouvrage se conclut par un envoi, d'allure très fière, au roi d'Angleterre; Suarez y loue « la douceur d'âme et la largeur d'intelligence » de son adversaire, et il lui demande simplement de lire à tête reposée la réfutation qui lui est envoyée, puis de suivre loyalement la voix de sa

raison et de sa conscience. Jacques ne se risqua pas à répondre ; il trouva plus commode de faire réfuter Suarez et Bellarmin dans une argumentation publique par les docteurs d'Oxford¹. De plus, le livre de Suarez fut brûlé à Londres, devant Saint-Paul, et sa lecture interdite en Angleterre sous les peines les plus graves. Jacques aurait voulu plus encore ; il se plaignit à Philippe III qu'un pareil ouvrage ait pu être édité dans ses États, et en demanda la suppression. Le roi d'Espagne fit observer, comme jadis Henri IV, que le livre de Suarez n'était qu'une réponse ; des théologiens catholiques avaient bien le droit de réfuter un théologien protestant qui attaquait leur religion, ce théologien fût-il un roi².

En 1615, parut à Cologne une dernière apologie de Bellarmin, dirigée, celle-là, contre Roger Widdrington et ses alliés gallicans. L'auteur s'y montre tellement familier avec les idées et les procédés d'argumentation des *Controverses*, son style même ressemble tellement à celui du cardinal, que, d'après plusieurs auteurs, Bellarmin aurait pris le pseudonyme de Schulekenius, comme jadis celui de Torti, pour éviter les attaques furieuses réservées à tout ouvrage signé de lui³. Cette affirmation semble exagérée ; Schulekenius est un théologien bien connu de Cologne, dont on a plusieurs ouvrages. Ce qui est probable, c'est qu'il aura travaillé sur des notes fournies par le cardinal Bellarmin. On sait que celui-ci avait commencé, et presque mené à terme, une réponse à Widdrington ; par prudence, le pape n'avait pas voulu la laisser paraître⁴ ; qui sait si cet ouvrage, envoyé à

1. *De suprema potestate regia Exercitationes habitæ in Academia Oxoniensi, contra Robertum Bellarminum et Franciscum Suarez, auctore Roberto Abbot, tum professore regio, nunc episcopo Sarisburiensi.* Londini, 1619.

2. Sommervogel, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. VII. 1673.

3. Le cardinal Passionci, l'adversaire acharné de la béatification de Bellarmin, pensait ainsi. (Cf. Döllinger, *Die Selbstbiographie*, p. 217.) — Il est à noter que le 22 novembre 1612 Ubaldini donnait au cardinal Borghèse le conseil de faire composer dorénavant les ouvrages destinés à défendre le pouvoir des papes en matière temporelle par des professeurs d'universités plutôt que par des jésuites, toujours suspects à beaucoup de catholiques. (*Ibid.*)

4. P. Coudrec, *le Vénérable Cardinal Bellarmin*, t. II, p. 138.

Schulkenius, ne fit pas le fond de son livre ? En tout cas, le traité du théologien de Cologne est le résumé le plus exact et le plus complet des thèses soutenues par Bellarmin pendant sa vie entière sur le pouvoir des papes ; argumentant contre des catholiques, Schulkenius s'est surtout appliqué à montrer que les sentiments de Bellarmin sont communs dans l'Église depuis des siècles, et son livre renferme de précieux renseignements sur les principes admis en cette matière par la quasi unanimité des théologiens catholiques de son époque¹.

On peut ranger encore parmi les alliés de Bellarmin, dans cette guerre de pamphlets, l'illustre cardinal du Perron. Jacques I^{er}, n'ayant pas consenti à le recevoir à sa cour, comme Henri IV l'aurait désiré, du Perron mit par écrit les arguments qu'il comptait exposer au roi de vive voix, et les lui envoya le 15 juillet 1611. Jacques riposta, en 1612, par une défense de sa *Préface Monitoire* à laquelle avaient travaillé Andrews et Casaubon². Du Perron récidiva dans une *Réplique à la Response du Sérénissime Roy de la Grande Bretagne*, qui ne fut publiée qu'après sa mort, en 1620. La discussion s'envenima à la suite du beau discours prononcé par le cardinal, aux États de 1615, pour ruiner le projet de serment proposé par le tiers ; Jacques, très mécontent, publia, la même année, un écrit français contre ce discours : *Déclaration du Sérénissime Roy Jacques I^{er}* ; il y rappelait assez spirituellement à son adversaire que, pendant bien des années, il s'était attaché à Henri IV et l'avait fidèlement servi, bien que le Béarnais fût excommunié et privé de tous ses droits à la couronne par plusieurs papes³. Du Perron commença une dernière réponse que la mort ne lui permit pas d'achever ; elle est aujourd'hui conservée manuscrite à la Bibliothèque nationale⁴.

1. Dans la *Bibliotheca Maxima Pontificia* de Rocaberti, t. II, p. 66 sqq.

2. *Ambassades et négociations du cardinal du Perron*, p. 1271. Paris, 1633.

3. *Déclaration*, p. 53.

4. Fonds français, 12446, 12447. — Cf. Féret, *le Cardinal du Perron*, p. 264, 321. Paris, 1877.

On le voit, la cause du pape trouva dans les pays catholiques de nombreux et ardents défenseurs. C'était le dernier effort des doctrines si chères au moyen âge chrétien pour s'imposer au siècle des monarchies absolues; il n'eut pas d'effet durable. Toutes les tentatives de Paul V pour intervenir, à l'exemple de Grégoire VII et d'Innocent III, dans la politique des États catholiques, lorsqu'elle lésait les intérêts de la religion, avaient abouti à des querelles retentissantes avec presque tous ces États. A Venise, Paul V dut mettre pendant de longs mois le territoire de la République en interdit pour contraindre le gouvernement à faire livrer aux juges ecclésiastiques deux prêtres accusés de crimes et que les tribunaux civils voulaient juger; les Vénitiens cédèrent et livrèrent leurs captifs à l'ambassadeur de France, qui les remit au pape; mais en cédant, ils réservèrent sur le fond « tous leurs droits à juger les ecclésiastiques ». A Milan, à Lucques, à Naples, en Savoie, à Venise encore, le pape doit menacer, ou même punir d'excommunication, des magistrats civils qui ont violé les immunités ecclésiastiques ou disposé de biens d'Église¹. Même peine contre des tribunaux portugais qui avaient fait emprisonner des ecclésiastiques². La bulle *In Cœna Domini* est promulguée une fois de plus, avec une solennité nouvelle, contre tous ceux qui entravent les appels au Siège apostolique, ou se pourvoient devant le pouvoir civil contre des arrêts de la cour romaine³. De tous côtés, c'est la révolte contre le vieux droit du moyen âge; et, bientôt, les excommunications elles-mêmes qui, sous Paul V, faisaient encore céder ses adversaires, n'auront plus d'effet.

La théorie des docteurs régaliens suit de près, pour les justifier, les actes des gouvernements. Les révoltes des Vénitiens sont autorisées par les consultations des théologiens de la République, les servites Paolo Sarpi et Fulgence Micanzio; ils soutiennent le droit divin des princes jusqu'à ses conséquences extrêmes, accordent à l'autorité civile le pouvoir de disposer de tous les bénéfices, et de permettre

1. *Bullarium*, t. XII, p. 156, 241; t. XIII, p. 179, 235, 262.

2. *Ibid.*, t. XIII, p. 240.

3. *Ibid.*, t. XII, p. 393.

ou d'empêcher, à son gré, la promulgation des lettres pontificales¹. En France, de nombreux juriconsultes et quelques docteurs de Sorbonne ne leur ménagent pas sympathies et encouragements². L'ancien jésuite, plus tard archevêque de Spalatro, Marc-Antoine de Dominis, après avoir soutenu les théories régaliennes les plus exaltées au moment du conflit vénitien, s'est enfui en Angleterre pour y composer son *De republica christiana*, où il nie ouvertement la primauté du pontife romain³. En France, Edmond Richer a été élu syndic de Sorbonne en 1608, et, en 1612, il a publié son *Livre sur le pouvoir ecclésiastique et politique* qui refuse au pape toute autorité en matière temporelle, le place au-dessous du concile général, et attribue à la prépondérance injuste prise par les papes dans l'Église depuis huit siècles la déchéance de cette Église⁴.

Avec Louis XIV, qui disait : « Celui qui a donné des rois aux hommes a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants, se réservant à lui seul d'examiner leur conduite⁵ », les idées du roi d'Angleterre triomphent en France et dans toute l'Europe, sauf à Rome. Des deux thèses autour desquelles s'est engagée la controverse que nous venons de raconter, le pouvoir indirect du pape sur les couronnes et le droit divin des rois, la première est devenue le premier des quatre articles de 1682 : « Les rois et les princes ne sont soumis par Dieu au temporel à aucun pouvoir ecclésiastique ; l'Église, en vertu de l'autorité des clefs, ne peut les déposer ni directement ni indirectement, ni délier leurs sujets de la fidélité, de l'obéissance et du serment qu'ils leur ont prêté ; cette doctrine est nécessaire à la tranquillité publique, non moins utile à l'Église qu'à l'État ; on doit la tenir comme conforme à la parole de Dieu, à la tradition des Pères et à l'exemple des Saints⁶. » Dans les deux ouvrages de Bossuet : *Gallia*

1. Ranke, *Histoire des Papes pendant les XVII^e et XVIII^e siècles*, p. 433 sqq.

2. Prat, *Recherches historiques*, t. II, p. 498 sqq.; t. III, p. 137 sqq.

3. Gardiner, t. IV, p. 283-288.

4. E. Puyol, *Edmond Richer*, t. I, p. 23 sqq. Paris, 1876.

5. Cité par M. Lacour-Gayet dans son article : *la Théorie du pouvoir royal*. (*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, t. VI, p. 152.)

6. Bossuet, *Œuvres*, édition Lachat, t. XXI, p. 2.

orthodoxa et *Defensio declarationis clericaliani*, on retrouve tous les arguments chers au roi Jacques. Fénelon, plus modéré, reconnaît au pape un pouvoir indirect sur le temporel des princes; mais ce pouvoir est pour lui beaucoup plus restreint que pour Bellarmin; il ne dérive pas de la mission divine du pape, mais du droit public du moyen âge : « Cette maxime avait alors prévalu chez toutes les nations catholiques, que l'autorité séculière n'était confiée au prince que sous la condition expresse de protéger et d'observer en toutes choses la religion catholique. Ainsi l'Église ne destituait pas et n'instituait pas les princes temporels, mais quand les peuples la consultaient, elle leur répondait en expliquant à quoi ils étaient tenus en conscience à raison du contrat et du serment. Elle n'exerçait pas un pouvoir civil et juridique, mais le pouvoir purement directif et ordnatif approuvé par Gerson ¹. » « Du reste, dit-il ailleurs, les pontifes n'ont aucune raison de prétendre commander aux princes, à moins qu'ils n'aient acquis ce droit par un titre spécial ou par une possession particulière, sur quelque prince feudataire du Saint-Siège ². »

Les parlements condamnent impitoyablement toute tentative pour rééditer les théories de Bellarmin sur le pouvoir indirect. Les Jésuites français eux-mêmes n'osent plus soutenir les théories chères à leurs grands maîtres du seizième siècle, et le P. Longueval, ayant à apprécier, dans son *Histoire de l'Église gallicane*, le caractère de saint Grégoire VII, écrit paisiblement : « Son zèle était ferme, actif, entreprenant. Il ne lui manqua que de la modération pour le rendre plus efficace. Tout le monde chrétien aurait applaudi à ses entreprises s'il se fût, comme ses prédécesseurs, contenu dans

1. Fénelon, *Dissertatio de Auctoritate summi Pontificis*, cap. xxxix, op. II, p. 46 sqq. — Ce système, qui a été repris au milieu du dix-neuvième siècle par l'abbé Gosselin et de nombreux historiens à sa suite (*Pouvoir du Pape au moyen âge*, p. 335 sqq.; 1845), ne semble guère expliquer les paroles si fortes par lesquelles Grégoire VII, Innocent III, Innocent IV, Boniface VIII, déclarent déposer les princes et délier les peuples du serment de fidélité « en vertu de leur autorité apostolique et du pouvoir que Jésus-Christ leur a donné ». (Cf. Delarc, *Saint Grégoire VII*, introduction, p. xciii. Paris, 1889.)

2. Fénelon, *op. cit.*, cap. xxvii.

les justes bornes de l'administration spirituelle qui lui avait été confiée, sans vouloir étendre son autorité sur le temporel des souverains, qui ne tiennent leurs couronnes que de Dieu, de même qu'il ne souffrait pas que ces princes étendissent leur autorité sur le spirituel¹. »

Un fait curieux de l'histoire des catholiques anglais montre où en était sur ce point, à la veille de la Révolution française, l'opinion des principales universités de l'Europe. En 1789, William Pitt, voulant préparer l'émancipation des catholiques du Royaume-Uni, adressa la consultation suivante aux universités de Paris, de Douai, de Louvain, d'Alcala, de Salamanque, de Valladolid : « 1^o Le Pape ou les cardinaux, ou aucun corps ou individu de l'Église de Rome, ont-ils aucune autorité civile, pouvoir, juridiction ou prééminence quelconque dans le royaume d'Angleterre? — 2^o Le Pape, les cardinaux, aucun corps ou individu de l'Église de Rome, peuvent-ils absoudre ou dispenser les sujets de S. M. Britannique de leur serment de fidélité, sous quelque prétexte que ce soit? » Ces universités répondirent unanimement par la négative aux deux questions, et appuyèrent leur décision sur le premier article de la déclaration de 1682².

La seconde théorie de Bellarmin, sur l'origine du pouvoir qui vient de Dieu aux gouvernants, non immédiatement, mais « par le peuple », a persévéré plus longtemps. Bossuet donne pour origines aux premières royautés « le consentement du peuple » ou « les armes » ; la première est « la manière innocente de faire des rois » ; quant à la seconde, « ces empires violents, injustes, tyranniques, ne peuvent devenir légitimes que par la suite des temps et par le consentement des peuples ». Et dans la *Defensio* : « La souveraineté civile a été seulement donnée en général aux hommes ; et c'est à eux qu'on a laissé le soin de déterminer la forme du gouvernement. » Fénelon et Massillon pensent de même. La grande majorité des théologiens du dix-septième et du dix-

1. T. VII, p. 500, 501. Paris, 1734.

2. On trouvera les textes de ces réponses dans un des opuscules publiés en 1826 contre Lamennais, *Antidote contre les aphorismes de M. F. D. L. M.*, p. 20 et 80-83. Paris, 1826.

huitième siècle se borne à résumer sur cette matière les thèses de Bellarmin et de Suarez. A côté d'eux, Nicole, Duguet, Arnaud tiennent « que Dieu donne immédiatement l'autorité aux princes et chefs des États ». Marca enseigne « que chaque roi reçoit immédiatement de Dieu son pouvoir ». Les parlements sont avec eux, et plus d'une fois condamnent au feu les ouvrages où la théorie des anciens scolastiques est trop ouvertement proposée¹.

C'est seulement après l'apparition de l'*Émile* et du *Contrat social* de Rousseau que la frayeur des théories nouvelles détourne les docteurs catholiques du système de Bellarmin, semblable par certains côtés à celui du philosophe de Genève. Bergier écrit, dans son *Dictionnaire de théologie*, à l'article *Autorité civile et politique* : « Avant de décider que les souverains ont reçu de leurs sujets l'autorité dont ils sont revêtus, nos profonds politiques auraient dû nous apprendre comment les sujets peuvent donner ce qu'ils n'ont pas, et ce qu'ils n'ont jamais eu. C'est Dieu, et non pas l'homme, qui revêt de l'autorité le dépositaire choisi par la société. » Christophe de Beaumont, dans le mandement qui condamne l'*Émile*, s'exprime ainsi : « Les Néron, les Domitien eux-mêmes, qui aimèrent mieux être les fléaux de la terre que les pères de leurs peuples, n'étaient comptables qu'à Dieu de l'abus de leur puissance². » A l'étranger, Gardil, tout en réfutant Rousseau, professe l'enseignement traditionnel sur la transmission du pouvoir politique ; il en est de même pour saint Liguori et les théologiens romains³.

1. En 1653, le *Recueil des Maximes véritables et importantes pour l'Institution du Roi*, du chanoine Claude Joly, est brûlé par sentence du Châtelet. Entre autres sentences condamnées se trouve celle-ci : « Le roi tient son autorité de ses peuples. » Le 3 décembre 1717, le Parlement de Rennes condamne un jésuite, le P. Andry, pour avoir soutenu que Saül et David tenaient immédiatement leur autorité de Dieu, qui les donna au peuple à sa prière, et que les autres rois la tiennent immédiatement des peuples qui les placent sur les trônes, et de Dieu radicalement, *tanquam in radice*.

2. J'emprunte ces faits à l'ouvrage de M. l'abbé Férét, *le Pouvoir civil devant l'enseignement catholique*, liv. II et III. Paris, 1888.

3. Dans son article sur *la Théorie du pouvoir royal*, cité plus haut, M. Lacour-Gayet s'exprime ainsi (p. 152) : « Ce serait une erreur de croire que la doctrine du droit divin soit d'invention monarchique et qu'elle s'applique exclusivement à la royauté absolue de Louis XIV. C'est la doctrine même de

Ces discussions qui passionnaient nos pères nous laissent plus calmes aujourd'hui. L'immense majorité des théologiens et des canonistes catholiques admet avec Bellarmin que l'autorité du pape s'étend, indirectement et par suite de sa mission de pasteur des âmes, aux questions d'ordre temporel dont les conséquences peuvent servir ou léser les plus graves intérêts spirituels d'un peuple chrétien. Mais qui donc penserait à ressusciter l'antique pouvoir des papes sur les couronnes ? « De nos jours, dit très justement le cardinal Hergenröther, l'unité de la grande famille formée jadis par les nations chrétiennes est détruite, et les querelles entre États ne se décident plus que par les armes ; les princes ont moins de facilité que jadis à abuser de leur pouvoir, soumis qu'ils sont au contrôle des parlements et à l'observation des constitutions ; le respect qui s'attachait à la monarchie est en grande partie disparu, et l'Église ne songe guère à diminuer le peu qui en reste. C'est la révolution qui menace aujourd'hui les souverains, c'est-à-dire précisément ce pouvoir nouveau que personne n'a plus vigoureusement attaqué que les papes. Des nombreux princes qui ont perdu leur trône au cours du dix-neuvième siècle, pas un seul n'a été déposé par un pape ; tous l'ont été par la révolution, en vertu de ces principes que le Saint-Siège combat incessamment¹. »

La théorie du cardinal Bellarmin sur l'origine du pouvoir civil, a aujourd'hui encore de chauds défenseurs dans les universités catholiques². Par contre, celle du roi Jacques,

l'Église, en particulier de l'Église gallicane, sur les fondements du pouvoir que tout homme peut exercer sur ses semblables : *Omnis potestas a Deo*, a dit saint Paul. » — Dans son bel ouvrage, *l'Éducation politique de Louis XIV* (p. 298), M. Lacour-Gayet a plus nettement et plus complètement distingué ce qui est la théorie de l'Église et ce que certains hommes d'Église gallicans ont seuls admis : « L'Église enseigne que l'origine du pouvoir civil doit être cherchée au dehors et au-dessus de l'homme ; mais elle ne prétend pas que ce pouvoir soit communiqué de Dieu directement et sans intermédiaire — ceci est le droit divin d'après la thèse monarchique et gallicane — aux détenteurs de l'autorité. La presque unanimité de ses théologiens professe que le pouvoir vient de Dieu, et qu'il en vient par l'intermédiaire des hommes. »

1. *Catholic Church and Christian State*, t. I, p. 65. London, 1876 (traduction du *Katholische Kirche und christlicher Staat*. Fribourg, 1872).

2. Cf. la thèse de M. l'abbé Quilliet, professeur de théologie à l'Université catholique de Lille : *De civilis potestatis origine*. Lille 1893.

dépouillée des exagérations qui la rendaient inacceptable à des chrétiens, est enseignée par des théologiens de marque que l'argumentation de Bellarmin ne convainc pas. Réduite à son idée fondamentale — la collation immédiate de l'autorité par Dieu au sujet que diverses circonstances ont placé à la tête de ses concitoyens — elle n'a rien qui répugne aux doctrines de l'Église, et paraît à plusieurs donner une explication plus naturelle de bien des faits historiques¹.

La controverse que nous venons de raconter n'a pas jeté d'idées nouvelles dans le domaine de la théologie catholique. Elle a du moins forcé des esprits d'élite à préciser, à grouper en systèmes les notions éparses dans les traités canoniques ou théologiques du moyen âge sur le pouvoir pontifical et ses rapports avec le pouvoir civil. A ce titre elle mérite sa place dans l'histoire de l'Église.

JOSEPH DE LA SERVIÈRE.

1. Dans l'encyclique *Diuturnum* (29 juin 1881), une phrase de Léon XIII semblait contredire l'opinion de Bellarmin sur la transmission du pouvoir : « Delectu multitudinis designatur princeps, non conferuntur jura principatus, neque mandatur imperium, sed statuitur a quo sit gerendum. » (*Acta Leonis Papæ XIII*, t. 1, p. 211.) M. l'abbé Féret écrivit à Rome pour s'informer si telle était bien la pensée du Saint-Père. Il reçut, d'un consulteur de l'Index, cette réponse qu'il donne à la page 177 de l'ouvrage cité plus haut : « Sapientissimus pontifex, animo intendens, non ad innocuas catholicæ gentis opiniones, sed ad pestiferas novatorum doctrinas, qui inter terram cælumque quodvis vinculum abrumpere pertentantes, civilis potestatis originem non a Deo, sed ab hominum consilio emanare effutunt, jure meritoque clamat : « Potestas a Deo est. » Hinc ipse, dum profunde ac copiose suum edisserit argumentum, ea duo vocabula « immediate, mediate », silentio præterit ; quo sane incedendi modo ibi Ecclesiæ non filios sed perduelles corripit, hosque tantum ad meliora consilia amplectenda excitari liquido constat. »

TERRE D'ÉPOPÉE. — BURGOS ET LE CID

I

Dans le vaste royaume emmuré, chaque province d'Espagne forme un pays fermé, tout cerclé de sierras. L'Èbre est le fossé, les monts Obarenes la muraille avancée de la Vieille-Castille et du royaume de Léon. Labyrinthe profond, creusé dans de lourdes montagnes, le défilé de Pancorbo donne accès à la plaine, qu'à l'autre extrémité, en arrière du Duero, une ligne de retranchements, plus formidable encore, sépare de la Nouvelle-Castille.

De noirs nuages roulent en tourbillon sur les cimes dénudées de la sierra de Pancorbo. Les crêtes arides de la montagne semblent déchiquetées par des luttes de géants. Les verdure diminue. Les espaces infinis commencent : terrains communaux abandonnés aux moutons, monotones champs de blé aux interminables sillons. Des saules, des peupliers ; la solitude. Elle se dépouille de toute parure, la Castille guerrière : aucune écharpe, aucune fleur sur son armure. Le satin des blés verts dissimule, en cette saison, l'austérité de sa mise, et je l'aime mieux lorsque ses champs d'ocre ou de cinabre ne sont plus barbelés que de chaumes d'or. Alors, son austère poésie éclate, inconnue souvent du voyageur du Nord, mais pleine d'une mystérieuse grandeur.

Et sur ses routes sans ombre, bordées, par endroits, de peupliers ou d'ormeaux maigres, la poussière prend une vie que les anciens auraient divinisée. Impalpable et blanche, elle dort dans les ornières, qu'elle a noyées. Les grelots des mules la réveillent. Elle bondit contre l'assaillant qui viole son domaine. D'un tourbillon furieux, elle enroule la patache emportée, et derrière elle, avant de s'apaiser, elle s'élève en un nuage indigné, qui, lentement, retombe et revient dormir, en blondes secousses, sur le sol où les pluies d'orage ou d'hiver la vaincront seules, jusqu'au prochain soleil.

Aussi bien, elles ont vécu les diligences aux coussins cerise, qui seconèrent Théophile Gautier. Plus de mules pomponnées, plus de mayoral, ni de zagal aux costumes pittoresques. Peut-être les retrouverai-je, comme je les ai connus jadis, dans une contrée plus lointaine, dans la Manche ou dans l'Estramadure. La poésie s'en va de la terre uniformisée, et il la faut chercher, moins dans les spectacles du présent, que dans les souvenirs du passé.

Isolée dans la plaine, en arrière des monts d'Oca et de la sierra de la Demanda, Burgos attend l'envahisseur du Nord et fermait jadis l'accès des montagnes à l'Arabe, maître du Midi. Les mendiants y abondent, mais je cherche les capes amadou et les *gorras* de peau de chèvre aperçus autrefois sur le *paseo del Espolon*, et abandonnés, sans doute, comme les costumes de la Campagne romaine.

Des casernes, des maisons banales encadrent et cachent les restes des âges héroïques : vieux palais aux blasons pittoresques. Mais, dominant ces pauvretés et ces laideurs, la cathédrale demeure, qui suffit à nous ravir, hélas ! et à nous confondre.

Nous bâtissons, pour un été, des palais de carton. Quel roi, quel peuple est, aujourd'hui, assez sûr de vivre pour entreprendre une œuvre dont l'achèvement demanderait trois siècles ? En 1221, quand Ferdinand III posa la première pierre de la cathédrale de Burgos, les Maures étaient encore les maîtres de Grenade, et l'heure ne semblait pas bien propre aux vastes rêves ; mais les adolescents ont des divinations superbes, et Ferdinand le Saint devina l'avenir. Il jeta dans les airs le poème de pierre, et tout est mort depuis, des œuvres successives semées sur cette terre ; seule, la cathédrale conserve sa jeunesse.

Car elle est jeune, cette cathédrale de Burgos ; elle est splendide et gaie. La porte des apôtres aux statues rigides ; la statue de bronze de l'évêque fondateur, étendue dans le chœur, reflètent seules la mélancolie gothique. Les cloîtres sont graves. Le reste n'est que dentelle, et lumière, et chants de victoire d'un peuple triomphant. Sans tomber dans le naturalisme, le gothique de Burgos est joyeux. Ses clochers ajourés respirent la grâce ; le pittoresque désordre de ses

chapelles allie le luxe des nervures flamboyantes aux charmes d'une renaissance sans paganisme. Aucune pensée amère ne peut effleurer l'âme sous ces voûtes légères, et les tombes éparses dans les chapelles promettent un tel repos aux héros qu'elles recouvrent, que leur voisinage console. Au centre de la grande nef, les chanoines, malheureusement, ont élevé leur chœur, dont une affreuse façade masque l'entrée et qui arrête toute perspective. Mais quel paradis que ce chœur aux stalles démesurément élevées, où Vigarni n'a commis qu'une faute de goût, celle de représenter l'enlèvement d'Europe sur le dossier de la cathèdre épiscopale.

Les chanoines reviennent de la procession des Rogations. Les célébrants, parés d'ornements de brocart, tiennent en main une sorte de long sceptre de vermeil ouvragé. La croix capitulaire, au double croisillon, et six ou sept croix d'argent, d'un beau travail, précèdent le chapitre. Chaque hampe porte, au bas de la croix, une cloche de soie violette, qu'on prendrait pour une grande lanterne japonaise.

L'archiviste du chapitre, M. le chanoine Philippe Pereda, me montre, avec une aimable prévenance, les richesses de ses archives : *libros redondos* des discussions capitulaires, chartes de rois et bulles de papes, un superbe manuscrit enluminé de saint Ildephonse, un lexique arabe du quatorzième siècle, les lettres d'obédience des divers monastères à l'évêque de Burgos, et le joyau des archives, la *carta del arras*, ou contrat de mariage du Cid. L'acte est dressé sur un double feuillet de vélin. Il est signé par *Aldephonsus* les infantes *Hurracha* et *Gelbira*, et les comtes de la cour¹.

Le souvenir du Cid plane sur Burgos. Rien ne reste du château d'Alphonse VI, ni du solar de Rodrigo Diaz qui s'élevait à ses pieds. Les ossements du héros sont devenus un bibelot du musée. Mais l'église de Santa Gadea, aux proportions modestes, rappelle l'époque où la Castille doutait de ses destinées, alors qu'elle n'avait pas conquis, à las Navas, ce bel étendard maure, brodé comme un tapis, qui

1. Il commence ainsi : *Ego... Rudexigo Didaz accepi uxorem nomine Scemena filia Didago Ducis de terra Asturien. dum ad diem nuptiarum veni, etc.* — Il est daté : *Die dec. V K. Augustas, era centesima decima secunda post millesimam.*

orne aujourd'hui le parloir de las Huelgas, et que, chaque année, à la procession de la Fête-Dieu, arbore le capitaine général. Aussi, en s'éloignant des choses modernes, en relisant le *Poème du Cid*, sur le chemin qui mène de Burgos à Vivar, est-il facile de revivre les scènes dont Burgos fut le théâtre et Ruy Diaz le héros.

II

L'Arlanzon roule ses eaux bleues, grossies encore des pluies d'hiver, et les lourds peupliers balancent leur clair feuillage mordoré. La neige des pommiers fleuris poudre l'émail luisant des blés, et les genêts d'or étincellent. Et Burgos, en ce jour d'avril, Burgos qui n'est plus comtesse, — le roi Fernand l'a faite reine, — Burgos profile avec fierté ses créneaux neufs dans le ciel pur.

De leur repaire d'Asturie, les rois sont venus dans la plaine. La Castille encore est étroite, mais Burgos, au lieu de ses juges et de ses comtes, pauvres sires, possède une cour et un roi. Sanche le Grand, roi de Navarre, a légué Burgos à son fils, et le front de Fernand est ferme : il saura garder sa couronne.

Des monts d'Oca à l'Arlanzon, et de l'Oca jusqu'à l'Urbel, chaque colline porte un fort. Ce sont les fiefs des riches-hommes, les berceaux des braves infants, force et espoir de la Castille. Nobles de Léon, de Galice, de Navarre et des Asturies, ont arboré là leurs pennons. Chacun lève et arme milice. Vassaux du roi, mais rois chez eux, ils ont des portes blasonnées, d'où pendent de lourds ponts-levis.

Sur un *cerro* à pente raide, et qui plonge à pic dans l'Urbel, sort des taillis, fière et farouche, la tour d'un comte asturien. Aimé du roi don Fernando, mais orgueilleux autant que brave, le comte est loyal, vertueux, riche et puissant, très vert encore. Il suit le roi dans ses campagnes ; il l'assiste dans ses conseils. Sa parole, autant que son bras, pèse, mais, par sa hauteur, il s'aliène tous ses pairs. Jamais il ne s'est cru

d'égal. Le roi est seigneur : il le sert ; mais il entend bien que le roi, servi par lui, est l'obligé.

Ce sanglier de haute race s'appelle comte Lozano. D'aucuns aussi disent Gormaz, ou bien Gomez, ou bien Orgaz.



La tour du comte Lozano domine et commande la plaine. Du hameau qui l'avoisinaît, il ne subsiste qu'une ferme. Dans les sillons, aujourd'hui verts, bien du sang chrétien a coulé. Mais le flot more est repoussé, et nulle main de mécréant ne prendra, Lozano le sait, des coquelicots dans ses champs.

Le comte Lozano possède, gardé par ses larges remparts, un trésor dont il est jaloux, le seul amour de son vieux cœur. C'est une fille : elle a quinze ans, est blonde comme un épi mûr, pure comme un frais lis de juin. Le soir, elle chante en filant ; alors les rossignols se taisent. Son seul sourire enivre l'âme. Tout un ciel se mire en ses yeux. Elle se nomme Jimena.

La voix de Lozano s'altère quand il parle de Jimena. C'est le seul espoir de sa race, le bon ange de sa maison. Pour la défendre, ses vassaux se feraient tous hacher menu. Au foyer du comte autocrate, tout obéit à Jimena.

L'enfant n'a connu qu'une mère : sa nourrice, une Asturienne, qui, depuis, fait toujours son lit, et toujours la sert seule à table. Et l'altier comte Lozano, qui parle le front haut au roi, obéit à l'Asturienne qui obéit à Jimena.



Les amandiers en fleur embaumaient la maison, et, près de sa nourrice au rouet, Jimena rêvait ; sa main distraite avait déjà, deux fois, cassé le fil de lin que roulait la nourrice. Bibiana laissait s'envoler la pensée de sa fille, attendant, pour la bientôt saisir, qu'elle vint doucement près d'elle se poser.

— Bonne Bibiana, dit enfin Jimena, sais-tu qui, de nouveau, m'écrit ?

— Dis...

— Rodrigo.

— Ah !

— Oui, hier...

— Tu n'as pas répondu ?

— Certes non. Mais il viendra céans, ce matin...

— Jimena !...

— Eh bien ? n'est-il pas noble ? a-t-il rien à cacher ? Tu l'entendras, du reste.

— Ton père ?

— Le saura de ma bouche. Aussi bien, aujourd'hui, son père au mien me doit demander...

— Un cadet !

— N'est-il pas petit-fils de Diego Porcelos ? N'est-il pas un héros ? N'a-t-il pas, récemment, sauvé la vie au roi ?

— Mon enfant, il est pauvre...

— Il est riche de gloire et d'espoir et d'amour. Nourrice, tu le hais ?

— Il te sera fatal.

— Pourquoi ?

— Parce qu'en rêve il m'a paru sanglant.

— Teint du sang ennemi...

— Non, d'un sang pur, du tien. A l'oracle d'un songe, enfant, il faut se rendre.

— Mais je l'aime ; et mon cœur croit l'aimer sans pécher.

— Diego Laynez, son père, est le chef de la noblesse castillane. A Burgos, il prend sur tous le pas. Ton père en est jaloux, et, jalousant le père, il abhorre le fils. Pauvre enfant, sa colère croitra, si Rodrigo lui demande ta main.



A travers les buissons fleuris, au dehors, un frisson passa. Aux fentes d'un mâchicoulis, Jimena se pencha pour voir.

Sur les débris d'un château more, bâti d'abord par les

Romains, puis dévasté par les chrétiens, le comte avait bâti son aire. Mi-palais et mi-forteresse, bizarre assemblage de style à la fois arabe et chrétien. Sur un cintre de jaspe vert, couraient des inscriptions cufiques. Le patio, pavé d'albâtre, était ceint d'arcs outrepassés.

La fenêtre de Jimena s'ouvrait sur un lourd mirador, au balcon de marbre ajouré. Accoudée à ce marbre rose, Jimena songe et elle attend. Elle songe au rêve effrayant de Bibiana, sa nourrice. Elle voit Rodrigo sanglant... Quand, à dix pas de son balcon, plus léger qu'un chevreuil forcé, et suivi d'un lévrier blanc, franchissant un taillis de houx, Rodrigo paraît et sourit.

Ses cheveux noirs flottent au vent. Il tient en main un épieu. Sous l'arc de ses larges sourcils, brillent des yeux fiers et naïfs. Jimena voudrait le chasser.

— O mon âme, dit Rodrigo, je vous apporte le bonheur. Mon père cause avec le vôtre, en votre palais de Burgos. En mon nom, et au nom du roi, il va demander votre main. Votre père au roi doit céder. Le jour de notre mariage, le roi don Fernand m'a promis de me nommer chef d'une armée. Que Dieu vous exauce et m'écoute, et l'Espagne entendra bientôt sonner haut le nom de Vivar.

Rodrigue dit, et d'un seul bond atteignant le balcon de marbre, au front de Jimena troublée il dépose un fervent baiser. Et, se rejetant en arrière, il pirouette et disparaît, franchissant le taillis de houx, plus léger que son lévrier.



Rodrigo chante une *jota*, une jota asturienne. Il prend le chemin de Burgos. Mais un page en vient qui l'arrête, un page de Diego Laynez. Le page lui dit, essoufflé :

— Seigneur, retournez sur vos pas. Votre père, irrité, vous mande de ne plus sortir de Vivar.

Dans la prairie aux herbes folles, Jimena cueille des mu-

guets. Par la porte un cavalier entre; c'est l'écuyer de Lozano. D'un air, dont on n'use jamais en s'adressant à Jimena, l'écuyer dit :

— Rentrez, Madame. Le comte ordonne qu'en sa chambre vous l'attendiez.

Jimena, blême, chez elle s'enferme indignée.



Diego Laynez était riche-homme, et des mieux titrés de Castille. Sa maison comptait, pour ancêtre, le preux Iñigo Abarca. Au près du roi don Fernando, il s'était battu maintes fois. Il fut du combat fratricide où périt l'infant Garcia. Diego Laynez conquît tout seul Urbel et puis Ubierna, et jamais Navarrais ni Mores ne les lui purent arracher. Si bien que le roi Fernando voulut les lui donner en fiefs. Diego refusa : les Laynez n'étant point des gens qu'on payait. Mais comme Laynez était pauvre et que la cour lui déplaisait, dans son vieux château de Vivar, la paix faite, il se retira.

Diego Laynez avait trois fils. Les deux aînés étaient malin-gres. Rodrigo, l'espoir du foyer, était ferme et haut comme un chêne. Dressé par Diego lui-même aux travaux de chasse et de guerre, sans bride, il domptait des chevaux, et calme, sur son épieu, recevait l'assaut d'un taureau ou la charge d'un sanglier.

Il avait alors dix-neuf ans. La foi dorait son âme neuve. Il aimait Jimène et voulait chasser tous les Mores d'Espagne. Le fils du roi, l'infant don Sanche, ne voyait que par Rodrigo. Tous deux vivaient d'espairs immenses. Tous deux croyaient en l'avenir.

Teresa Rodriguez, sa mère, descend des nobles d'Asturie. Les gens de Vivar la vénèrent. Le roi se découvre à sa vue, et ses fils lui parlent debout. Diego Laynez et Teresa ne paraissent guère à la cour. Quand ils y vont, les hérauts d'armes sonnent comme à l'entrée d'un roi.



A l'horizon, le soleil tombe au delà de l'Urbel, du côté de Léon. Teresa Rodriguez écoute la lecture du soir que lui fait son aîné. L'ombre envahit la large pièce aux trumeaux blasonnés chargés de panoplies. Rodrigo, debout, n'entend guère la légende dorée épelée à mi-voix. Le lecteur finit. Il agrafe les deux fermoirs d'argent du livre enluminé. Et Teresa dit :

— C'est étrange ! Votre père et seigneur tarde bien à rentrer.

Les infanzons se taisent, inquiets. La nuit vient. Dans la salle, en vols effarouchés, une chauve-souris est entrée, et Teresa se signe en criant :

— Chassez-la !

Sur le chemin qui monte, un trot connu résonne. « Le père ! crie Rodriguez. Éclairez-le ! » Les torches font danser dans la cour des ombres fantastiques. Mais avant que Rodriguez ait pu saisir la bride de son grand cheval, le vieillard a sauté. Malgré le rouge éclat des torches, il est pâle. Un serviteur veut prendre son manteau :

— Va-t'en ! lui dit Laynez.

Et, seul, il le sort et le jette.

— Qu'avez-vous, mon seigneur ? dit Rodrigo.

— Moi ? rien !

Et le vieillard suspend son épée et il monte. Sur le palier, sa noble femme tend les bras.

— Éloigne-toi. Mon seul contact te souillerait !

Ils le suivent, tremblants. Laynez entre chez lui, et se tournant :

— Vous tous, je n'ai besoin de rien ni de personne. Allez ! Chacun chez soi. Demain le Seigneur, s'il lui plait, saura nous éclairer.

Et d'un revers de main il ferme violemment la porte qu'il verrouille.

— Allons, qu'on obéisse ! ajoute Rodrigo, car Dieu commande au monde, et seul mon père commande ici.

Et l'ombre et le silence envahissent Vivar. Mais jusqu'au

jour, toute la nuit, on entendit chez lui le vieux Laynez errer comme un lion blessé.

Quand, ce soir même, à son château Lozano vint, Jimena le reçut au seuil et l'embrassa. Sans rendre ce baiser le comte l'écarta, et revenant dehors, vers ses gens :

— Oyez tous, s'écria-t-il, demain je gagne l'Asturie. Tous m'y suivront. Là-bas le soleil luit meilleur.

Quand le comte ordonnait, chacun devait se taire ; on se tut. Lozano renvoya Jimena. Il monta seul chez lui, mais, jusqu'au jour naissant, on l'entendit marcher comme une hyène en cage.



Le matin se leva splendide. Au château de Vivar, les manants réunis attendent du seigneur le pain et la corvée. Et les infants, levés dès l'aurore, attendaient que leur père et seigneur expliquât son chagrin.

Diego Laynez ouvrit sa porte ; il était pâle. Ses yeux battus disaient la veille douloureuse. A sa ceinture, pas de dague ; il est nu-tête. Il s'est vêtu de sa tunique de grand deuil.

En sa chambre il appelle ses fils, tous les trois. Il s'enferme avec eux, et, allant à l'ainé, lui prend sans dire un mot la main droite et la serre dans le robuste étau de ses mains décharnées. L'infant crie et ses yeux se remplissent de larmes.

— Va-t'en, lui dit Laynez ; qui pleure fait pitié !

Et, marchant au second, il serre, à la broyer, la main blanche du gars qui résiste un instant, puis tombe à deux genoux, criant :

— Vous me tuez !

— Va-t'en, lui dit Laynez ; on meurt, mais sans gémir !

Rodrigue regardait sans comprendre. Laynez saisit ses mains qu'il fit craquer sous son étreinte. Et Rodrigue rougit jusqu'aux yeux de colère. Le poing crispé, la voix tremblante :

— Assez ! cria-t-il. Si vous n'étiez mon père, avec cette main gauche je vous assommerais !

Layneze serre plus fort.

— Lâchez, crie Rodrigo, car ma gauche m'échappe !

— Je la délivre, dit Layneze, ta main vaillante. Il te la faut, mon fils, pour venger mon honneur.

— Votre honneur est sans tache.

— On l'a souillé, mon fils. En plein visage on m'a frappé. L'enfant pâlit.

— Hier, on m'a souffleté.

— Qui ?

— Tu veux ?

— Votre épée et son nom.

— Tu le tuerais ?

— D'un coup au cœur s'il me brave ; et, s'il fuit, d'une blessure au dos. Son nom ?

— Il est bien fort...

— Ma colère est plus forte.

— Le roi l'aime.

— A ses pieds je le tuerais. Son nom ?

— C'est en face du roi, mon fils, qu'il m'a frappé.

— C'est en face du Christ que je jure, seigneur, de vous venger !

— Prends mon épée, enfant...

— Son nom ?

— Le comte Lozano.

— Mon Dieu !

— Qu'as-tu donc ?

— Rien.

— Tu pâlis...

— Pas de peur... Seulement vous percez mon âme, et j'ai souffert un peu, mais c'est passé... Je ferai mon devoir.

— Pauvre enfant, noble fils !

Sous les fenêtres, sur la place, les gens de Vivar attendaient. Les groupes parlaient à voix basse. Un malheur planait sur le bourg.

Layneze paraît à sa fenêtre, en deuil et le front découvert. Il fait un signe, l'on se tait.

— Infanzons, crie-t-il à la foule, de ce jour, Rodrigo, mon

fil, sera le chef de ma famille. Il montera mon cheval blanc, ceindra mou épée ; à ma table, il aura la place du maître. En campagne vous le suivrez ; il arborera mon pennon.

Du regard, la foule interroge Rodrigo dont la joue est pourpre. Rodrigo s'avance :

— Hidalgos, Hidalgos de Vivar, crie-t-il, notre honneur à tous est terni. Un homme a souffleté mon père. A cheval, tous ! Lui sauf, je jure de ne plus reparaitre ici !



De grand matin le comte Lozano avait appelé Jimena. Le comte est sombre, il fait asseoir près de lui sa fille effrayée.

— Jimena, dit-il, mon bonheur ne reposait que sur le tien. Et tous deux, hier, se sont brisés. Un homme, en public, m'a bravé.

Hier, un hobereau de Castille a bien osé prier le roi d'accorder ta main à son fils. Es-tu donc l'esclave du roi?... Et, moi présent, cet ancien brave a dit son sang égal au mien !

— Père, interrompit Jimena, les seigneurs de Vivar sont nobles.

— Que sont ces nobles de la plaine, reprit Lozano, dédaigneux. Je suis riche-homme d'Asturie. Tu sais que dans nos veines coule le sang des rois d'Oviedo. Faute de mieux, l'infant don Sanche peut seul aspirer à ta main.

— Enfin, qu'avez-vous répondu ?

— A Laynez, j'ai dit qu'à sa place il lui convenait de rester, et comme à ces mots, furieux, il s'approchait trop près de moi, je lui marquai quelle distance devait être entre nous gardée. Je l'ai frappé...

— Que dites-vous ?

— Un soufflet l'a fait reculer.

— Devant le roi ?

— Devant le roi.

— Et vous ne ferez point d'excuses ?

— Jamais.

— Mon père !

— Avant une heure tous mes gens seront rassemblés. Je quitte aujourd'hui la Castille. L'avant-garde t'escortera...

— Mon père !...

— Et ce fils de Laynez apprendra, par cette aventure, étant petit, à viser bas.



Tout est prêt ; les cavales piaffent, les cors sonnent le boute-selle. Cent cavaliers ouvrent la marche, suivis de cent hommes à pied. Quarante mules et dix chars forment le train de Jimena, dont la litière est entourée de lanciers au pennon brodé. La caravane dans la plaine serpente en long ruban d'acier. Jimena, seule en sa litière, baise souvent son reliquaire et murmure à Dieu ce serment : « J'ai donné mon cœur une fois, je ne le reprendrai jamais. »

Au siècle onzième, un vassal du roi, s'il était seigneur, servait sans contrainte. Et s'il se lassait un jour de servir : « Sire, écrivait-il, je baise vos mains et dès ce moment je prends mon congé. Ne me comptez plus parmi vos vassaux. » De même, le roi, s'il voulait frapper de sa défaveur un vassal trop fier : « Sachez, mandait-il, que de mes États, dans trente-trois jours, vous devez être hors. »

Sur un vélin armorié, en lourds caractères gothiques, Lozano vient de signifier au roi Fernando son congé. Il signe et roule le vélin qu'attache un ruban écarlate, quand, à la porte du château, trois fois retentit, menaçant, l'appel d'un olifant de cuivre.

Lozano fronce le sourcil. « Quel truand m'ose donc lancer une sommation de guerre ? » dit-il... Mais bientôt un page, tremblant, lui porte un parchemin.

— Qu'est ceci ? dit le comte blême.

— C'est un message qu'un soldat, sans même descendre de selle, m'a tendu du bout de sa lance en me criant : « Porte à ton maître ! »

Lozano brise le cachet. Il lit, et ses yeux étincellent. Le parchemin portait ces mots : « Voici ce que moi, Ruy Diaz, homme libre et infanzon, j'écris au comte Lozano, devant Dieu qui nous voit et juge :

« Hier, vous avez, comte, insulté un homme plus noble que vous, auquel, moi vivant, nul sur terre impunément ne manquera. Seul contre seul, je vous défie, et jusqu'à ce soir, dans la plaine, je vous attends, la lance au poing. Si vous fuyez, je brûlerai toutes vos moissons dans vos granges. Je suspendrai votre blason au derrière de mon cheval, et le montrerai sur les routes de la Castille et de Léon, vous nommant partout lâche et traître. Voilà ce que moi, Ruy Diaz, homme libre, infant de Vivar, j'écris au comte Lozano; et que Dieu nous juge tous deux! »



Le message tomba des mains de Lozano. « Mes armes! mon cheval! cria-t-il, tous en selle! » Il chausse ses jambards d'acier, et sur sa cotte croise sa forte épée; à son front, met son casque. Sur son cheval de guerre il bondit; à son cou, il suspend son écu de fer; saisit sa lance, et, sur le plateau vert, s'avançant dans la plaine, il aperçoit l'infant qui l'attendait, tranquille.

— Je suis à toi, brigand, rugit-il.

Et il charge, sautant fossés, taillis, ruisseaux, et il avance en tourbillon, plein de cliquetis d'épées.

Trente lanciers suivaient Lozano. Trente lances s'avancent aussitôt pour garder Rodrigo. Le comte, qui les voit, crie aux siens : « Faites halte! » Et eux arrêtent net leurs chevaux, qui se cabrent. Ceux de Vivar en font autant. Le comte, seul, poursuit sa charge. Il est à trois pas de Rodrigue.

— Gamin, crie-t-il, tu peux encore fuir. Sauve-toi.

Rodrigue, dédaigneux, répondit :

— A mon père j'ai promis, insolent, de rapporter ta main, et je viens la couper. Remets ton âme à Dieu.

Et d'un coup d'épéron, enlevant son cheval, il prend du champ, pointe sa lance, et crie : *Vivar!*

Debout sur l'étrier, il fond droit sur le comte. Le comte a pris du champ aussi, mais, dans sa rage, il pique trop son cheval noir qui, d'un écart, fait dévier le coup de son maître. Rodrigue a visé Lozano sous le bras droit. Il feint, et touche...

Un hurlement!... Le choc d'un corps qui tombe... Et Rodrigue bondit. Il dégaine. Le comte veut parer de la main la pointe qui s'abat. Ruy Diaz touche la main insolente et, du pied, il frappe l'insulteur de son père à la joue. Lozano râle. Il saigne à flots, et il bat l'air de son moignon sanglant. Il râle, il râle..., il meurt!



Rodrigue est remonté en selle. Le pennon de sa lance est rouge. Ses hommes d'armes sont joyeux. Burgos entend leurs sonneries.

Au grand trot, ils sont à Vivar. Rodrigue, seul, est consterné. Qu'a-t-il fait? Son devoir, sans doute. Mais qu'il voudrait avoir péri!

Tout à l'heure, en face du comte, l'orgueil, la fureur l'aveuglaient. L'air vif qui lui souffle au visage maintenant fait tomber sa fièvre.

Il clôt les yeux pour ne plus voir Lozano se tordant sur l'herbe. Hélas! une vision blonde obsède son âme aussitôt.

Sur son mirador ajouré, Jimena se tient immobile. Vers elle, il voudrait s'élancer. Jimena pleure et le repousse.

Il lâche la bride à sa bête qui va d'un train d'enfer. Rodrigue, inconscient, la laisse aller... Jimena pleure et le repousse.

« Mais le devoir le commandait. Mais ton père est ton seul bourreau. A ma place, qu'aurais-tu fait? » Jimena pleure et le repousse.

Sous sa cotte, Rodrigue étouffe. Sa tête se penche, il sanglote. Ah! sa blessure est plus profonde que celle dont est mort le comte.



Diego Laynez, de tout le jour, n'a rien mangé. Si son vengeur ne revient pas, il a fait vœu de ne dormir jamais dans un lit, de ne ceindre jamais d'épée et de ne boire que de l'eau, de gratter son blason qu'il a déshonoré et de ne plus monter qu'un mulet, de ne voir personne, et, sauf au jour de la mort qu'il appelle, de ne plus recevoir jamais de sacrements.

Ses fils évitent son regard tout plein de larmes. Sa femme prie, offrant à la Vierge l'enfant. Dans l'appartement sombre, un page vient d'entrer. Dans les lampes d'argent, il verse l'huile verte. Il allume.

— Tais-toi, dit Laynez.

Un galop s'est fait entendre au loin, se rapproche.

— O mon Dieu ! qui donc revient, mon fils, ou l'autre ?

Un olifant a sonné. C'est celui de Rodrigo. Laynez bondit.

— Vous entendez, dit-il, il est vainqueur !

Un siècle !... Les galops s'arrêtent dans la cour. On monte.

Un coup de poing ouvre grande la porte. Rodrigue entre. On dirait qu'il a grandi.

— Seigneur, dit-il, voici la main qui vous a souffleté.

Il jette son trophée à terre, et don Diego dit au page, en montrant cette main :

— Donne aux chiens !

Diego Laynez est resté seul avec son fils. Il l'embrasse longtemps. Rodrigue enfin l'écarte. Et, d'une voix qu'étrangle une atroce douleur :

— Seigneur, dit-il, j'ai fait mon devoir. J'ai brisé ma vie et je l'ai fait avec bonheur et avec foi. Encore, si ce n'était que moi ! Mais une autre âme, qui m'est plus chère que la mienne, va mourir. Que le sort nous est dur !

— La gloire coûte cher toujours, répond Laynez.

— Eh bien ! j'ai soif de gloire, d'une gloire inouïe et qui bientôt m'absolve. Et, cette nuit, quand tout dormira dans Vivar, je partirai, vous entendez, avec une troupe. Par le malheur, Dieu me conduit à mon destin. Je suis né pour chasser d'Espagne tous les Mores. Seulement, vous direz à Jimena pourquoi je suis parti, pourquoi je l'ai faite orpheline, et que ce soir, en la nommant, moi, j'ai pleuré...



Dans la cour du palais royal, le lendemain, au point du jour, à Burgos, les chevaux de chasse hennissaient aux mains des valets. La meute aboyait ; les faucons, aveuglés par leurs chaperons, mordaient le gant des fauconniers. La cour

se remplissait de pages, d'hidalgos aux selles de soie, d'écuycrs aux vestes de cuir. *Le Roi!* cria un héraut d'armes. Aussitôt les olifants sonnent, les chiens hurlent, et don Fernand, sur le perron doré, sourit.

Le roi Fernand est superbe. Sanche, Alphonse et Garcia, ses fils, les infants, le suivent. A ses côtés, marchent fières Elvire, Urraca, ses filles. Le roi balance avec aisance un massif estoc de cinq pieds.

Don Sanche porte un épieu; don Alphonse une simple épée; don Garcia, le plus jeune, est armé d'une arbalète. Les infantes ont au poing leurs gerfauts apprivoisés.

Or, l'écuycr du roi présentait l'étrier, quand, à la porte, un bruit de dispute s'élève. La foule s'ouvre. On voit une femme s'avancer, puis un vieillard. Tous deux vont au roi. Jimena relève sur son front son long voile de deuil, et, tombant à genoux, sanglotant, dit :

— Justice! Justice, sire roi, on a tué mon père!

Le roi lève les bras au ciel. Chacun fait : « Ah! »

— Presque au pied du château l'on a tué mon père. Un traître...

— Qui donc?

— Rodrigo Diaz.

— Rodrigue?

— Il a tué mon père et, deux fois traître, il a tranché sa main qu'on n'a pu retrouver.

A genoux, Jimena pleurait à fendre l'âme. Don Fernand la relève et voit Diego Laynez qui le bravait.

— Laynez, est-ce vrai? dit le roi.

— Depuis qu'au siècle neuf, Rodriguez Porcelos bâtit Burgos, jamais, répondit le vieillard, jamais dans ma maison on n'a compté de traître. Au jugement de Dieu, mon fils et Lozano, hier, en ont appelé, et Dieu fut pour mon fils. Quant aux mains qui, chez nous, se lèvent sur les pères, sire, c'est le devoir des fils de les couper.

— A l'instant je veux voir Rodrigo, dit le roi.

— Il est parti.

— Pour où? Veut-il fuir ma justice?

— Rodrigo n'a jamais fui personne, seigneur.

— Enfin ?

— Vous savez bien qu'il aimait Jimena. Sire, ce qu'il a fui, c'est elle et sa douleur. Il a, pour me venger, crucifié son cœur et, son devoir rempli, la nuit il est parti. Il va, je ne sais où, livrer bataille aux Mores. Au Duero, là-bas, en pays d'où les pères ne voient plus revenir leurs enfants...

A ces mots, Jimena des deux mains se couvrit le visage et dit à Dieu : « Seigneur, vous qui voyez combien, moi qui demande ici sa perte, je l'adore. N'écoutez pas les vœux que j'ai faits contre lui... Sur terre, je n'ai plus que lui, rendez-le-moi ! »

III

Dieu entendit la prière de Jimena. Après six mois de razzias et de conquêtes, Rodrigo Diaz ramenait à Burgos cinq chefs arabes qui l'appelaient leur *Sid*. On pardonne aux vainqueurs, et, dans ce rude temps, le sang versé avec courage n'était pas une tache. Don Fernand et Jimena pardonnèrent à Rodrigo, et, ses noces conclues, le Cid reprit ses courses batailleuses. De l'Èbre au Tage, il porta la terreur, et, dans Coïmbre délivrée, le roi Fernand l'arma chevalier.

Mais le vieux roi victorieux meurt à Léon, laissant son royaume de nouveau divisé. Il donne à Sanche la Castille, la Galice à Garcia, Léon à Alphonse, les deux villes de Toro et de Zamora aux infantes Elvire et Urraca. Don Sanche n'accepte pas cet héritage diminué; il veut refaire, à son profit, l'unité espagnole. Il dépouille ses deux frères, emprisonne Garcia, cloître Alphonse. Traîtreusement, la mort le surprend tandis qu'il assiège Zamora, et Alphonse, le dépossédé de Léon, devient le maître des trois royaumes.

Le Cid aime les batailles et déteste les traîtres. Quand Alphonse VI vient à Burgos, le Cid le mène à Santa Gadea, et, trois fois, sur la croix du perron, sur le verrou de la porte, sur l'évangile de l'autel, il presse le roi de jurer qu'il n'est aucunement fratricide. Alphonse, irrité, prononce les trois serments, mais le héros lui fait ombrage. Il l'exile pour un an. « Je pars pour quatre! » répond le Cid. Aux deux juifs Rachel et Vidas il donne, en nantissement, un lourd coffre

de bois bardé de fer, plein, disait-il, d'un trésor inappréciable : il contenait la parole du Cid. En échange, il leur emprunte de quoi mener campagne. A Saint-Pierre-de-Cardeña, le Cid conduit ses enfants et sa femme. Il les y laisse sous la garde de Dieu — ces asiles étaient alors inviolables — et va poursuivre son austère et glorieux destin.

Il bat rois et émirs, et, de son fier exil, envoie à son maître ingrat ses prisonniers et son butin. Trop grand pour se venger autrement que par des victoires, le héros disgracié prend des villes, dont il offre à son roi les clés d'or. Il ignore la rancune autant que la bassesse, et, plus que son courage, cette fidélité frondeuse l'auréole.

Il prend Tolède. Il conquiert Valence, et, prince plus grand qu'un roi, il reste vassal soumis d'un maître qui le jalouse.

Après quarante ans de victoires, le Campeador se sent faiblir. Il entend l'appel de Dieu et dit : « J'y vais ! » Les Maures d'Afrique assiègent Valence. Son ombre les vaincra encore. Il demande qu'on embaume son corps, puis qu'on le place, tout armé, sur son cheval Babieca. Les prêtres l'escorteront jusqu'à Saint-Pierre-de-Cardeña.

Bucar, l'émir africain, aperçoit, une nuit, l'étrange cortège que commande un cavalier fantastique : les cierges lui font un chemin de lumière. A ce spectacle, l'ennemi se trouble. Les sonneries des clairons ajoutent à sa terreur, et les lieutenants du Cid fondent sur le camp qu'ils bousculent.

A Saint-Pierre-de-Cardeña, les restes du Cid sont reçus par le roi Alphonse. On ne les couche point dans une tombe. On assied le Cid sur un siège de marbre, son épée Tizona au poing, et un jour qu'un musulman trop hardi ose approcher sa main de la barbe du Cid, l'épée s'abat et le renverse.

*
* *

Pour rompre le charme où plonge le souvenir du Cid, il ne suffit pas d'affirmer que son histoire est une légende, et, qu'en réalité, il fut un condottiere perfide. Les légendes, souvent, sont plus vraies que l'histoire, et celles que tout un peuple a mis des siècles à pétrir, forment des monuments que la critique d'un pédant ne peut anéantir.

Les peuples qui ont *la tête épique* sont de grands artistes. Ils dégagent et éclairent la caractéristique des faits. Ce sont des voyants qui, dans le bloc de quartz seul perçu du vulgaire, devinent l'émeraude. Ils peignent l'âme des siècles, sans s'arrêter aux apparences minables, et ce sont eux qui disent vrai.

Aussi bien, quand un peuple imagine un héros, il lui prête ses qualités; en le peignant, il trace sa propre image. Le Cid n'est pas Rodrigo Diaz; c'est l'Espagnol de la *reconquista*, qui chassa les Maures après sept siècles de croisade; c'est le Castillan à idée fixe et irréductible,

Empanaché d'indépendance et de franchise,

obstinément fidèle, fier, presque insolent dans son obéissance, l'Espagnol à la foi rude et indépendante qui ne souffre pas que saint Pierre fasse la loi à Santiago, feudataire de l'Église de Rome, mais avec des visées d'autonomie et la prétention bien accentuée d'être plus orthodoxe que sa suzeraine, et d'organiser, à sa façon, la sévère police de sa foi. .

A Rome, Ruy Diaz, devant le trône du pape Victor, avise, un jour, des sièges alignés. Le siège du roi de Castille est moindre que celui de l'empereur. Peu fait au protocole, le Cid renverse la chaise impériale et installe en place celle du roi. Un seigneur allemand proteste. Le Cid l'envoie rouler à terre. Le pape, outré d'une telle violence, excommunique le Cid. Celui-ci, bon chrétien, joint les mains et, à genoux, dit au pape: « Seigneur, absolvez-moi, sinon, tout pape que vous êtes, vous sentiriez ce qu'est le Cid. » Et le pape Victor, souriant, absout le vaillant homme. Bien d'autres papes, après Victor II, en durent aussi passer par là.

Après la dernière guerre de Grenade, après Lépante, on sent, en Espagne, que l'ancien idéal a vieilli. L'*Armada* sombre et les grands chefs vont disparaître. Alors, dans son ironique poème, aux dessous mélancoliques, Cervantes célèbre la mort de l'épopée et marque la fin des temps chevaleresques.

Qu'on ne s'y fie pas cependant: l'âme du Cid sommeille encore dans toute âme espagnole, et don Quichotte la porte en lui. Pauvre hidalgo, déçu par le mirage! Il n'est point

vantard et peureux comme le grotesque Tartarin. Il croit et il risque sa vie, — deux choses sublimes, — et, quand il revient de ses luttes folles, déconfit et blessé, je ne peux souffrir qu'on en rie, et moi aussi,

Je me découvre au nom de cet hurluberlu!

Il ignore la platitude bourgeoise et bête des gens pratiques qui vendent leur dévouement comme du suif, à tant la livre. Il transforme une maritorne en Dulcinée. A sa façon, il clame ces vers sublimes :

Que dites-vous ? C'est inutile ! Je le sais !

Mais on ne se bat pas dans l'espoir du succès !

Non, non : c'est bien plus beau lorsque c'est inutile !

Que les moulins à vent se changent en armées victorieuses, don Quichotte redeviendra le Cid. Il se fera broyer sous les ruines de Saragosse, il balayera l'armée de Napoléon.

Cette race vit d'exploits. Elle est extrême. Le scepticisme lui manque, celui qui rend la vie commode, confortable et vile. Dans *le Prêtre de Nemi* (de Renan), Ganéo dit à Leporinus : « Jouissons, mon pauvre ami, du monde tel qu'il est fait ; ce n'est pas une œuvre sérieuse, c'est une farce, l'œuvre d'un démiurge jovial. La gaieté est la seule théologie de cette grande farce. Mais, pour cela, il faut éviter la mort. La mort est la faute irréparable. Celui qui se fait tuer pour quoi que ce soit, est le nigaud par excellence. »

L'Espagnol, grâce à Dieu, n'entend rien à ce langage. Il prend la vie au sérieux et il se moque de la mort. Et après cela, peu lui chaut si le Cid, à vos yeux, est le nigaud par excellence.

IV

J'avais beaucoup désiré voir Saint-Pierre-de-Cardena, l'asile aimé du Cid. A moins d'une lieue à l'est de Burgos, sur une élévation qui domine une plaine opulente, se dresse Miraflores, l'admirable sépulture qu'Isabelle la Catholique bâtit à ses parents et à son frère. Quand Théophile Gautier visita, en 1840, l'œuvre de Jean de Cologne et de Gil de Siloë, la Chartreuse de Miraflores était séquestrée. Un moine

déguisé gardait seul le couvent spolié. La bourrasque passée, le nid s'est repeuplé. Tandis qu'en France les voûtes des chartreuses sont muettes, j'entends les moines de Miraflores, indifférents aux choses de la vie, psalmodier l'office de l'Ascension du Christ.

Leurs stalles sont des œuvres exquises, de vraies ciselures, indéfiniment variées, d'un gothique fleuri. Quelques rinceaux d'arcades conservent des restes de la polychromie primitive. Mais des vandales ont blanchi les murailles et les voûtes de la jolie nef gothique; ils l'ont maladroitement parée de cartouches baroques. On me montre une série de chapelles d'un style *churrigueresque*, dont une contient cependant un chef-d'œuvre : la statue en bois polychromé de saint Bruno, due au ciseau de Manuel Pereira.

Je laisse, dans la Chartreuse paisible, les moines bercer de leurs prières le sommeil des rois morts. A deux lieues de Miraflores, tapi dans un vallon adossé à la sierra de Pineda, à travers d'immenses peupliers et un fourré d'ormeaux, j'aperçois Cardena.

L'austère église de granit pâle s'élève, en retrait, à l'aile gauche d'un vaste couvent, dont la pierre a pris, sous le soleil, un ton d'ocre dorée. Ce couvent fut bâti au dix-septième siècle, sur les ruines souvent relevées d'une ancienne abbaye bénédictine, fondée en 575 par Sancha, femme de Théodorice¹.

Au neuvième siècle, les Maures envahirent Cardena, et, dans un cloître dont il ne reste plus qu'un tronçon enseveli, ils massacrèrent deux cents moines². Alphonse III eut beau rebâtir le couvent, chaque année, pendant six siècles, jusqu'à la prise de Grenade, le sang des martyrs reparut sur les dalles du cloître, rappelant le crime, réclamant l'expiation.

1. Deux inscriptions du chœur indiquent la date et l'occasion de la fondation : *Regina catholica D. Sanctia Theodorici Italie regis conjux prima quæ monachos in Iberiam vocavit et hoc construxit cœnobium. Obiit era DLXXX.* — *Theodoricus infans Sanctiæ reginæ filius hic et obiit et conditus est simulque cœnobium constructum, era DLXXV.*

2. Ainsi l'affirme cette inscription gravée dans le mur du vieux cloître : *Era DCCCLXXII, IIII Fer. VIII id. Aug. | adlisa est Karadigna et interfecti sunt ibi | per regem Zephani CC Monachi de grege | Domini in die SS. MM. Justi et Pastoris.*

Quand il quitta Burgos, banni par Alphonse VI, le Cid conduisit Chimène à Cardeña. Le mur de gauche du patio central porte cette inscription : *Ici fut le palais du Cid jusqu'en 1711*¹. Au-dessus de la porte d'entrée, dans un lourd cintre surmonté d'écussons, un haut-relief représente le Cid, dans l'attitude qu'on a coutume de prêter à Santiago, à cheval, et pourfendant des Maures abattus.

Les restes de Rodrigo et de Chimène reposèrent longtemps dans cette église. Alphonse X leur dressa un tombeau dans le chœur. Les moines promènèrent ce tombeau du chœur à la sacristie, puis, en 1736, le fixèrent dans la chapelle de droite, dédiée à saint Sisebut. Les Français transportèrent la tombe à Burgos, et le général Thiébaud eut même, dit-on, l'idée heureuse de dormir avec les ossements du Cid, afin, par endosmose, de s'emplir d'héroïsme. Depuis l'on a rapporté dans la chapelle de Saint-Sisebut les deux pierres tombales, dressées sur un cénotaphe sans valeur. Les statues couchées sont vulgaires. Celle du Cid porte, en relief, ces mots gravés en belles lettres gothiques : *Belliger, invictus, famosus morte, triumphis, Clauditur hoc tumulo magnus Didaci Rodericus*. Sur la pierre tombale de Chimène on lit : *Jimena Díaz mujer del Cid, nieta del rey d. Alonso el V de Leon*.

Le Cid est accueillant aux proscrits. Dans son couvent, spolié comme tant d'autres par Mendizabal, il offrit asile, en 1883, à des trappistes français. Tout récemment, pendant quelques mois, il reçut des chartreux exilés. Les chartreux s'étant retirés, le Cid ouvrit les portes de Cardeña aux capucins de France, si glorieusement chassés de Carcassonne, de Milhau, de Narbonne et de Bayonne. Quatre-vingt-douze proscrits (prêtres, scolastiques ou novices) habitent aujourd'hui l'abbaye.

Quelques bancs, disposés en carré, forment, dans l'église, leur chœur conventuel; une table, surmontée d'un méchant pupitre, leur tient lieu de lutrin. Ils ne sont point découragés; ils ne savent pas maudire. Ils vont apprendre la langue sonore de leurs hôtes, et aux villageois, leurs voisins, ils

1. *Aquí estuvo el palacio del Cid hasta el año 1711.*

feront le bien dont la France ne veut plus. Leur pauvreté est dans son cadre, au milieu de ces grands murs dépouillés.

Ils rentraient à Cardaña, une vingtaine, quand je m'en éloignais. Deux d'entre eux arrivaient de Burgos et de France. Le doux son de la langue natale arrêta leur marche. La barbe des uns était grise, celle des autres était jeune; une douce figure d'adolescent blond souriait. Ils se groupèrent. J'entendis avec émotion l'expression de leurs calmes regrets et de leur courage. Quand nous fûmes séparés, je me retournai encore et saluai ces exilés. Ils me crièrent et je leur répondis : « Vive la France! »

PIERRE SUAU.

SHAKESPEARE OU BACON¹ ?

III. — LES INITIÉS

Tous les mystères ont, bien qu'à des degrés divers, leurs initiés. Devant les signes cabalistiques et les formules sacramentelles, le profane passe, indifférent; il n'a même pas un soupçon. Mais les initiés percent le voile des allusions et achèvent le sens des réticences; les initiés se comprennent ou se devinent, ils correspondent entre eux sans trahir le dépôt dont ils sont gardiens. Nul ne lit, s'il ne sait le mot fatidique ou divin, entre les lignes de leur correspondance, apparemment anodine. Soumettez-vous pourtant aux rites sacro-saints; recevez l'initiation, apprenez le mot du mystère : désormais le voile est levé pour vous, et si tout ne s'éclaire pas d'étincelante lumière, du moins tout ce qui était muet et vain prend un sens et révèle une partie de l'énigme; vous n'avez plus qu'à franchir, docile catéchumène, les différents parvis du temple. Vous parviendrez tôt ou tard, si rien ne vous arrête, au saint des saints; vous êtes initié, cela suffit.

Initiés nous-mêmes maintenant au *Mystère de William Shakespeare*², nous pouvons donc lire et comprendre ce que volontiers on appellerait les textes saints de la religion baconienne. Nous pouvons converser avec les dépositaires du grand secret, et saisir, dans leur langage parfois mystérieux au vulgaire, la révélation que nous attendons.

Si Francis Bacon, en effet, a écrit, comme nous le supposons pour le moment, les tragédies shakespeariennes, il a

1. Voir *Études*, 20 mai et 5 juin 1903.

2. C'est le titre donné par un baconien distingué au dernier grand ouvrage paru sur la question : *The Mystery of William Shakespeare*, by His Honour Judge Webb, Regius Professor of Laws and Public Orator of the University of Dublin. London, Longmans, 1903. Prix : 10 sh. 6 d. — Les arguments y sont présentés avec clarté, comme il convient dans l'œuvre d'un professeur, mais de plus avec une méthode et une précision tout à fait judiciaires qui n'excluent ni la vie, ni l'intérêt.

dû en confier le secret tout au moins à ses meilleurs amis. Interrogeons là-dessus Ben-Jonson et Tobie Matthew : l'un vécut trop près du chancelier pour rien ignorer de sa vie, ou tout au moins de ses œuvres ; l'autre fut trop aimé de lui pour n'avoir point part à tous ses secrets.

Benjamin Jonson, dit Ben-Jonson (1574-1637), auteur dramatique de talent, servit longtemps de secrétaire à Francis Bacon ; mais il avait d'abord été l'ami ou tout au moins le collègue de William Shakespere ; il est même bon de le remarquer, c'est surtout par lui que nous connaissons un peu la personne de l'homme de Stratford. Car de tous les grands écrivains — et Dieu sait s'il y en eut — qui illustrèrent le règne d'Élisabeth, il n'en est aucun, observe M. Richard Grant White, qui semble avoir eu des relations personnelles avec l'acteur du *Globe*. Bacon, en particulier, qui eût été si bien fait pour comprendre l'auteur des tragédies et pour l'estimer, n'a jamais parlé de lui ; et ces deux hommes — si tant est qu'il faille les distinguer — auront fait la gloire de leur temps, auront été deux incomparables phénomènes intellectuels, auront vécu côte à côte, sans que l'un paraisse avoir jamais soupçonné l'existence de l'autre... Mais revenons à Ben-Jonson.

Travaillant auprès de Bacon et avec lui, initié, par conséquent, au mystère de ses œuvres dramatiques, Ben-Jonson ne pouvait confondre l'acteur Shakespere, qu'il avait vu de très près et jugé à sa valeur, avec le prétendu William Shakespere, je veux dire l'auteur réel des tragédies. Aussi, quand il dresse une liste des grands esprits de son temps (dans ses *Discoveries*, VII), n'y fait-il pas figurer William Shakespere, tandis qu'il y inscrit, et le premier de tous, Francis Bacon, « la gloire des lettres anglaises ».

Tant que l'homme de Stratford est en vie, Ben-Jonson parle de lui en des termes qui n'ont rien de flatteur. Il l'accable même de ses railleries, comme dans la pièce *Poor Poet-Ape*. Peu de temps après la mort de Shakespere, en 1619, il parle de lui avec le poète Drummond de Hawthornden, et déclare, nous raconte ce dernier, que « Shakespere manquait d'art et quelquefois d'esprit ». Mais quand paraît l'édition des drames

in-folio, en 1623, ce n'est plus du tout sur ce ton que Ben-Jonson apprécie leur auteur : il a sans doute travaillé lui-même, comme secrétaire de Bacon, à l'édition complète des œuvres en vers et en prose du grand chancelier, que voit paraître cette année 1623. Il sait ce qu'il a dû transcrire et d'où émanent les pièces, neuves ou vieilles, de ce prétendu Shakespeare, « revues et corrigées d'après les manuscrits originaux ». Il sait donc aussi et fort exactement quel génie prodigieux il exalte, quand il loue l'auteur des tragédies. Avec quel enthousiasme sincère il écrit, comme préface au *Folio*, un poème dithyrambique en l'honneur du *gentle Shakespeare* ! Il y déclare que, « seul », ce grand maître de la scène « mérite d'être comparé à tout ce qu'ont enfanté l'insolente Grèce et la superbe Rome » :

... alone, for the comparison
Of all that insolent Greece or haughty Rome
Sent forth...

Retenons bien ces quelques mots, car peu d'années après, quand Bacon aussi sera mort, Ben-Jonson n'en emploiera pas d'autres pour le louer : Ses œuvres, dira-t-il, « peuvent être comparées ou même préférées à celles de l'insolente Grèce ou de la superbe Rome », *compared or preferred either to insolent Greece or haughty Rome*. A-t-il donc découvert un second génie digne de cette gloire que l'auteur des drames avait *seul* ? Non, mais on comprend qu'il ait usé du même éloge et dans les mêmes termes, s'il s'agissait pour lui du même homme.

Dès lors aussi on s'explique mieux les vers déjà cités, qu'il a mis au bas du portrait : « O lecteur ! pour connaître Shakespeare, ne regarde pas cette image, mais le livre qui la suit ! » Ce portrait, il est certain que ce n'est pas celui de Bacon. D'autre part, il est si horriblement laid, que, d'après les shakespeareiens eux-mêmes, il n'a jamais dû ressembler « à aucun être humain ». Mais alors, raison de plus de crier au *mystère* et au *mythe* de Shakespeare, si le portrait qu'on nous offre du dramaturge ne correspond à aucune réalité !

1. Villemain a traduit cette ode en un style tout lyrique dans le *Journal des savants*, mai 1856.

On peut admettre cependant que cette image reproduisait les traits, légèrement caricaturés, du paysan de Stratford, comme le nom de l'auteur reproduisait, avec un léger calembour, le nom patronymique de l'acteur connu. Et dès lors, la pensée de Ben-Jonson est claire ; il parle à la façon du vieil Isaac : « Les mains sont d'Ésaü, mais la voix de Jacob » ; l'image est de Shakespeare, mais le livre est de Bacon.

Sir Tobie Matthew (1577-1655) fut pendant plus de quarante ans l'ami intime de Bacon¹. Il était né de parents protestants, mais se convertit de bonne heure au catholicisme, et fut ordonné prêtre à Rome, en 1614, par le cardinal Belarmin. Presque toute sa vie il eut à combattre et à souffrir pour sa foi. C'est donc une gloire pour Bacon d'avoir gardé à ce persécuté une amitié toujours fidèle, malgré les vicissitudes de fortune par lesquelles l'un et l'autre, en des situations d'ailleurs diverses, eurent également à passer. Dans une lettre au comte Gondomar (mai 1623), Bacon appelle sir Tobie son *alter ego*. Lorsque, en 1617, après un exil de dix ans, la faveur de Buckingham permit à Matthew de rentrer en Angleterre, c'est à Gorhambury House, près de Saint-Albans, qu'il alla chercher un refuge ; Bacon, tout récemment, enfin, promu à la dignité de *Lord Keeper* (garde des sceaux), l'y reçut avec une affabilité et un luxe de prévenances que l'on trouvait excessif. « Il ne voulait pas, dit Hepworth Dixon (*Personal history of Lord Bacon*, p. 144), rejeter loin de lui cet ami, à cause d'un changement dans ses principes spéculatifs, qui avait fait de lui, comme chacun pouvait le voir, un homme meilleur et plus heureux. »

Mais les instances de Bacon pour ramener son ami au protestantisme, ou pour le décider au moins à prêter le serment d'allégeance, restèrent sans résultat ; c'est pourquoi sir Tobie reprit, au bout de deux ans, le chemin de l'exil. Il eut plus tard, il est vrai, quelques années de vie paisible et même honorée à la cour de Charles I^{er} ; mais le *Long Parlement* l'envoya une troisième fois en exil, et cette fois il ne devait

1. La plupart des détails qui suivent sur Tobie Matthew sont empruntés à un article du R. P. William-A. Sutton, S. J., publié dans la *New Ireland Review* de février 1902, sous le titre : *Bacon's alter ego*.

plus revenir (1640). Protecteur reconnu des catholiques auprès de Charles I^{er}, il était considéré par les protestants comme « un prêtre enjésuité » (*a notorious, pernicious English Jesuited priest*). C'est ce qui lui valut, sans doute, bien qu'il n'appartint pas à la *Compagnie*, d'être reçu dans la maison des Jésuites anglais à Gand. Il y mourut le 13 octobre 1655, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Durant toutes ses années d'exil, sir Tobie Matthew resta en correspondance avec Bacon. Une grande partie de cette correspondance nous est heureusement parvenue. Evidemment, Bacon devait parler à cet *autre lui-même* qu'était Tobie Matthew, de cet autre lui-même qu'il baptisait William Shakespeare. Matthew savait d'ailleurs son penchant pour le théâtre; il se peut même bien qu'il le partageât : à dix-sept ans, c'est lui qui, le 17 novembre 1594, joua le principal rôle dans l'allégorie écrite par Bacon en l'honneur d'Élisabeth, lors de la fête donnée par le comte d'Essex. Jusqu'à la fin de sa vie, le chancelier chercha en son ami Tobie un censeur de tous ses ouvrages et, comme il disait lui-même, un « aimable inquisiteur ». Il lui envoyait très exactement ce qu'il composait. Or, c'est précisément dans la correspondance échangée en même temps que ces envois, ou à leur sujet, que se trouvent des phrases révélatrices. Bacon parle ouvertement et sans mystère de ses traités philosophiques ou moraux; mais il fait parfois allusion, non sans de grandes précautions et de visibles réticences, à d'autres ouvrages dont il n'explique pas la nature. Matthew lui répond sur le même ton : vraie correspondance entre initiés. Eh bien, ces réticences, ces sous-entendus et ces allusions s'éclaircissent d'un jour singulier dès qu'on admet l'hypothèse baconienne.

Un jour, par exemple, Bacon écrit à son ami :

« Je vous ai envoyé quelques exemplaires de mon livre sur *l'Avancement* (des sciences) que vous me demandiez, et un petit ouvrage écrit pour mon délassement (*a little book of my recreation*), que vous ne demandiez pas. »

Un autre jour :

« Je vous envoie aussi un souvenir de la reine Elisabeth... Je vous avais déjà montré une ébauche de cela quand vous étiez ici; à cette époque vous me paraissiez écouter avec plus

de plaisir Jules César que la reine Elisabeth (*you were more willing to hear Julius Cæsar than queen Elizabeth*). »

Et à de telles lettres, voici comment l'exilé répond :

« Je ne vous promets pas de vous rendre poids pour poids, mais mesure pour mesure (*Measure for measure*). » On sait que ces derniers mots sont, comme le nom de *Jules César*, le titre d'une pièce shakespearienne¹.

Mais le texte le plus curieux est bien dans ces lignes, que sir Tobie Matthew écrit un jour en un simple post-scriptum :

« Le plus prodigieux esprit que j'aie jamais connu, soit dans mon pays, soit de ce côté-ci de la Manche, porte le nom de Votre Seigneurie, bien qu'il soit connu sous un autre. » Qu'est-ce à dire, sinon que le *prodigieux* auteur des drames, bien que nommé pour le vulgaire William Shakespeare, porte en réalité le nom de Francis Bacon ?

Les shakespeariens ont compris que ce texte valait au moins la peine d'être discuté. Pour répondre à l'objection qu'on en tire contre eux, M. Sidney Lee prétend qu'il fait tout simplement allusion à un Père jésuite nommé Bacon qui se faisait appeler Southwell. Il est bien vrai, il y avait alors non pas *un*, mais *deux* jésuites anglais qui s'appelaient respectivement Thomas et Nathaniel Bacon. Ils avaient, comme beaucoup d'autres, changé leur nom par prudence et se faisaient appeler Southwell. Mais il est certain aussi que ni l'un ni l'autre de ces Southwell, réellement appelés Bacon, ne pouvait être sérieusement cité comme *le plus prodigieux esprit* de son siècle !

D'autant que ce siècle, nous l'avons déjà remarqué, comptait une foule de grands hommes. Et justement, Matthew lui-même a dressé une liste des quatre plus grands noms dont s'honore à son avis l'Angleterre. Il voulait, disait-il, défier toutes les nations de l'Europe de citer, à une période quelconque de leur histoire, quatre grands hommes comme ceux-là. Or, ces objets merveilleux de son culte étaient : le

1. Il est bon d'observer pourtant que Julius Cæsar semble avoir été aussi le surnom d'un jurisconsulte contemporain, de son vrai nom sir Charles Adelmare, neveu par alliance de Francis Bacon. (Cf. Charles de Rémusat, *Bacon, sa vie, son temps*, p. 125, note. Paris, 1857.)

cardinal Wolsey (1471-1530), sir Thomas More (1480-1535), sir Philip Sidney (1554-1586) et sir Francis Bacon!

Faut-il d'ailleurs demander à Bacon lui-même ce qu'il entendait par ces *Works of recreation* dont il parle à son cher ami? Relisons la touchante prière qu'il composa après sa chute et sa condamnation en 1621; il y fait cet aveu singulier : « J'ai, quoique sous un costume méprisé (*in a despised weed*), travaillé au bien de tous les hommes. » Ce costume vil et méprisé, ce n'est assurément pas le manteau du philosophe, ni la toge du magistrat; ce sont les oripeaux du comédien : à eux s'applique déjà fort bien le mot dédaigneux de *weed*, et ce qui le suit est plus suggestif encore, lorsqu'on se rappelle les théories utopistes de Bacon sur la valeur éducatrice et moralisatrice du théâtre.

Du reste, un dernier initié vient à propos confirmer cette interprétation et l'impose. Nous avons déjà parlé des élégies latines composées à la gloire de Bacon après sa mort, et recueillies par son fidèle Rawley; c'est là que Bacon est appelé « la dixième Muse ». Mais, spécifiant encore le genre de poésie qu'il cultiva, on nous y dit expressément qu'il fut un *auteur de fictions* et que « dans un but sérieux il chaussa le brodequin de la comédie et le cothurne de la tragédie antique ». C'est justement ce qu'il venait, dans le petit texte cité plus haut, de nous donner lui-même à entendre.

Faisons donc un pas de plus et, au lieu d'interroger des témoignages, cherchons dans les pièces elles-mêmes la marque du génie de Bacon. Assurément, cette marque doit s'y trouver, si vraiment Bacon en est l'auteur. Mais ici les shakespeareiens ont le triomphe plus prompt et plus bruyant que partout ailleurs. Il est absurde, disent-ils, de vouloir trouver dans les drames de Shakespeare quelque chose qui, de près ou de loin, rappelle la manière de Bacon; il suffirait, au contraire, pour établir la distinction des deux hommes, de constater la différence évidente des deux styles. M. James Spedding, le biographe d'ailleurs si justement apprécié de Bacon, doute même qu'on puisse trouver *cing lignes* dans l'un des deux auteurs, susceptibles d'avoir été écrites par l'autre.

Pourtant, il faudrait se souvenir du principe posé par Bacon lui-même, que « la nature de l'ouvrage en détermine déjà le style ». A ce compte, il y aura toujours et nécessairement des différences essentielles entre un traité de philosophie et un poème dramatique, fussent-ils écrits par le même auteur. Reste à savoir si, dans le cas présent, l'identité de l'auteur ne se trahit pas, malgré les différences apparentes, par de réelles analogies.

Pour juger avec impartialité, Mrs. Henry Pott a procédé avec méthode et avec patience. « J'avais souvent entendu dire, nous raconte-t-elle, que la différence de style entre Bacon et Shakespeare excluait, tant elle était effroyable (*so tremendous*), toute possibilité d'identifier les deux auteurs. J'ai demandé : « Est-ce que cette observation s'applique au « vocabulaire? — Oui, assurément, me dit-on, car le lexique « propre d'un auteur est un des éléments importants de son « style. » Là-dessus, Mrs. Pott a entrepris tout simplement de comparer, mot par mot, le vocabulaire de Bacon à celui de Shakespeare. Son travail a porté « sur plus de cent trente chapitres, lettres et fragments d'œuvres diverses ». Seulement, pour exclure les causes d'erreur, elle laissait de côté ce qui, avant toute réflexion, apparaît comme la caractéristique non de l'auteur, mais du genre. Ainsi, elle négligeait d'une part les expressions triviales ou les jurons dont s'émaille la conversation familière des héros shakespeariens et qui ne pouvaient assurément trouver place dans les traités de Bacon; d'autre part, « les noms propres et les termes absolument techniques, scientifiques ou didactiques, comme apogée, périgée, logarithmes, pneumatiques, lentilles convexes, etc., que personne évidemment ne s'attend à trouver dans les pièces de Shakespeare ». Dans ces conditions, le résultat fut que « sur deux cents mots qui se rencontrent dans Bacon, il y en a trois qui ne se trouvent pas dans Shakespeare, et il y en a encore moins de Shakespeare qui ne soient pas dans Bacon ».

Toutefois, ce qui fait le style d'un auteur, bien plus que les mots dont il se sert, c'est la façon dont il les agence. Sur ce point, une première ressemblance entre Bacon et Shakespeare est leur prédilection pour une certaine manière d'apho-

rismes à trois membres, d'une allure assez caractéristique, qui se retrouve chez l'un et chez l'autre. Voici, pris entre beaucoup d'autres, quelques exemples de ce genre de construction :

« Il y a des hommes grands par leur naissance; d'autres qui arrivent à la grandeur; d'autres à qui la grandeur elle-même arrive. » (Shakespeare.)

« Il y a des livres qu'il suffit de goûter; d'autres qu'il faut avaler jusqu'au bout; bien peu qu'il faille savourer et digérer. » (Bacon.)

« A boire un coup de trop, il déménage; à en boire deux, il s'emballe; à en boire trois, il se noie. » (Shakespeare.)

« A lire, on gagne de l'acquis; à parler, de la facilité; à écrire, de la précision. » (Bacon¹.)

Qui donc, en lisant ces quatre textes sans être averti d'avance, distinguerait ceux qui reviennent à Shakespeare de ceux qui sont dus à Bacon? Pourtant l'on peut remarquer que, loin d'être laborieusement cherchés et artificiellement rapprochés, ils sont pris respectivement, pour chacun des deux auteurs, dans la même œuvre et presque à la même page.

La ressemblance éclate évidemment encore mieux lorsqu'il s'agit de locutions rares ou étranges. Ainsi, on a relevé dans l'*Advancement of Learning* l'expression *discourse of reason*, qui, dit-on, n'était pas en usage avant Bacon. On la trouve plusieurs fois dans Shakespeare (v. g. *Hamlet*, acte I, sc. II; *Troilus and Cressida*, acte II, sc. II), sauf dans quelques éditions où, pour son étrangeté même, les critiques ont cru devoir la remplacer par une autre! Une métaphore singulière est l'emploi du verbe *to knit* (littéralement, *tricoter*, *tresser*) pour exprimer l'idée de lier son âme à celle d'un ami. Bacon écrit à M. M. Hicks : « Such apprehension...

1. « Some are born great, some achieve greatness, and some have greatness thrust upon them. » (*Twelfth Night*, acte II, sc. v.)

« Some books are to be tasted, others to be swallowed, and some few to be chewed and digested. » (*Essays*, L, of Studies.)

« One draught above heat makes him a fool; a second mads him, and a third downs him. » (*Twelfth Night*, acte I, sc. v.)

« Reading maketh a full man; conference a ready man, and writing an exact man. » (*Essays*, L, of Studies.)

knitteth every man's soul to his true and approved friend. »
Et Shakespeare fait dire à l'un de ses personnages :

... Not to be married,
Not knit my soul to an approved wanton!
(*Much Ado about Nothing*, acte IV, sc. 1.)

On pourrait multiplier les rapprochements de ce genre. Mais mieux vaut assurément tenter un parallèle sérieux et méthodique des idées de Bacon et de celles de Shakespeare. On l'a fait plusieurs fois déjà, et il est fort à croire qu'on le fera encore. Les baconiens ont, en effet, pour entreprendre ce travail, un instrument précieux et d'une importance, disent-ils, exceptionnelle, dont ils s'évertuent à tirer, depuis bientôt vingt ans, le meilleur parti possible.

Ce document, cette pièce à conviction du procès baconien, est un manuscrit original du grand chancelier. A vrai dire, ce n'est qu'un cahier de brouillon, mais un brouillon écrit tout entier — ou presque tout entier — de la main de Bacon lui-même; nous en avons pour garant l'autorité de sir E. Maunde Thompson, bibliothécaire en chef du British Museum. Sur la page 83, la première actuellement de ce cahier qui comprend cinquante feuilles, on lit la date du 5 décembre 1594.

L'auteur avait intitulé cela : *Promus*, ce que nous traduirions par *Magasin*, ou plus simplement *Recueil de Formules et d'Élégances*. C'est en effet un magasin de matériaux à mettre en œuvre. On y trouve mille six cent cinquante-cinq textes, sans aucune liaison entre eux, les uns pensés et formulés par l'auteur lui-même, les autres glanés au hasard de ses lectures ou de ses conversations. Il y a un peu de tout et, comme on dit, pour tous les goûts : quelquefois un simple mot, plus souvent une courte phrase, un proverbe, une citation classique ou moderne, en anglais, en français, en latin, voire parfois en espagnol, en italien ou en grec!

Le *Promus* de Bacon n'était peut-être pas inconnu, mais il gisait oublié dans la bibliothèque du British, lorsque Mrs. Henry Pott l'en tira en 1883. Elle le publia, en l'illustrant de notes tirées de... Shakespeare! Cette publication a

changé l'aspect de la controverse baconienne et fourni la matière d'une discussion qui est loin d'être close.

Mrs. Pott fait remarquer tout d'abord que beaucoup de textes du *Promus* n'ont rien à voir avec la philosophie, ni l'histoire, ni aucune des sciences enfin que cultivait ouvertement le grand chancelier. C'est peut-être pour cela que M. James Spedding ne fait point figurer cet ouvrage parmi les œuvres de Bacon; car, dit-il, il ne peut comprendre la raison d'être de ce manuscrit ni le rattacher en aucune manière aux autres œuvres du lord Verulam. Et de fait, il y a quantité de ces petits textes qui ne sont que des formules de conversation usuelle, des compliments, des excuses, des réparties comme en suggère la politesse, même des manières variées de dire bonjour ou bonsoir.

On peut se demander dans quel but Francis Bacon rassemblait de pareils textes. Sans doute on sait fort bien que, tout en faisant profession de mépriser l'autorité doctrinale, il a une vraie manie de s'appuyer sur des citations. Mais le genre de celles qui sont rassemblées ici les excluait de tout ouvrage sérieux ou du moins des traités moraux et philosophiques. Il s'en proposait donc vraisemblablement un autre usage, et cet usage, quel était-il? Mrs. Henry Pott répond sans hésiter: pour elle, ces formules étaient destinées à alimenter le dialogue, dans les drames et comédies du prétendu Shakespeare. Il suffisait donc de les y chercher pour les y retrouver. Elle l'a fait; elle en compte trois mille, et les cite; trois mille points de concordance entre les drames shakespeariens et les *notes* baconiennes!...

Assurément plusieurs de ces rapprochements, plusieurs de ceux que depuis lors on a tentés et multipliés presque à l'infini, peuvent passer pour arbitraires ou paraître trop superficiels. Il ne suffit pas, en particulier, pour prouver l'identité personnelle de deux auteurs, de prendre çà et là une phrase de l'un et un vers de l'autre, de mettre en regard ces deux textes sur les deux colonnes d'une même page, et de souligner les mots identiques! Par ce procédé, on arriverait à prouver aussi bien que Corneille, par exemple, a écrit les vers de Racine, au moyen d'un petit tableau comme le suivant :

UN PÈRE en punissant, madame, EST TOUJOURS PÈRE. (Racine, <i>Phèdre</i> , acte III, sc. III.)	Oni, ma fille, il est vrai qu'UN PÈRE EST TOUJOURS [PÈRE. (Corneille, <i>Polyeucte</i> , acte V, sc. III.)
UN ORACLE toujours se plaît à se cacher. (Racine, <i>Iphigénie</i> , acte II, sc. 1.)	UN ORACLE jamais ne se laisse comprendre. (Corneille, <i>Horace</i> , acte III, sc. III.)
ET TOI, fatal tissu, malheureux diadème, INSTRUMENT et témoin de toutes mes douleurs ! (Racine, <i>Mithridate</i> , acte V, sc. 1.)	ET TOI, de mes exploits glorieux INSTRUMENT, Mais d'un corps tout de glace, inutile ornement ! (Corneille, <i>le Cid</i> , acte I, sc. IV.)
Et le puis-je, Madame ? Ah ! QUE VOUS ME GÊNEZ ! (Racine, <i>Andromaque</i> , acte I, sc. IV.)	Dieux ! QUE VOUS VOUS GÊNEZ par cette défiance ! (Corneille, <i>Polyeucte</i> , acte V, sc. 1.)

Que conclure, en effet, de ce que Bacon a noté un jour l'expression : *Answer, directly*, et qu'on la retrouve dans Shakespeare (*I Henry IV*, acte II, sc. III, et *Julius Cæsar*, acte III, sc. III) ? De semblables coïncidences peuvent s'expliquer par des causes purement accidentelles. En outre, un bon nombre de textes, parmi ceux que renferme le *Promus*, ne sont pas des originaux : ce sont des proverbes, des locutions toutes faites, des citations que Bacon s'est contenté de recueillir. Ainsi il peut écrire dans son cahier : *All is not gold that glisters*, et Shakespeare peut répéter le même dicton (*Merchant of Venice*, acte II, sc. VII) sans que l'un en soit nécessairement redevable à l'autre.

Cependant l'on ne peut non plus contester toute valeur à ce parallélisme des textes. D'abord on serait en droit de leur appliquer l'exclamation fameuse : Ils sont trop ! Les coïncidences fortuites sont au contraire et nécessairement des raretés. Puis, parmi les locutions mêmes qui sont aujourd'hui passées en proverbes, beaucoup semblent n'avoir pas été connues avant Bacon ; du moins n'en trouve-t-on nulle trace avant lui, si bien qu'on a quelque droit de lui en attribuer la paternité. Enfin voici un fait dont le hasard ne suffit probablement pas à rendre compte. On connaît deux éditions de *Romeo and Juliet* antérieures au *Folio* ; l'une est de 1597, l'autre de 1599. Mrs. Henry Pott a soigneusement comparé ces deux éditions et étudié les corrections apportées du premier texte au second. Or, elle cite quatre-vingts de ces changements qui n'ont pu être faits, dit-elle, qu'avec les notes du *Promus*. Ainsi l'homme qui publiait, du vivant même de William Shakespere, le drame de *Romeo and*

Juliet, qui en revisait et en altérait le texte, avait entre ses mains le cahier de brouillons, le recueil de notes familières de Francis Bacon. Quel nom dès lors faut-il donner à cet homme, sinon celui du grand chancelier ?

Aussi le parallélisme a-t-il pris une importance toujours plus considérable dans la théorie baconienne. Comme nous le disions, il ne s'arrête pas au style des deux auteurs, mais s'étend, avec raison d'ailleurs, à leurs idées elles-mêmes. Mrs. Henry Pott, avec la patience et la ténacité dont elle est coutumière, a mené à bonne fin un gros ouvrage, sorte de grand répertoire alphabétique intitulé : *Obiter dicta of Bacon and Shakespeare, on Mind, Manners and Morals* (London, Banks). Comme le titre l'indique, elle y met en regard des pensées détachées de Bacon et de Shakespeare sur des sujets spéculatifs ou moraux. M. F.-C. Wigston a fait quelque chose d'analogue dans son volume : *Francis Bacon, Poet, Prophet, Philosopher*. Il y compare les opinions émises dans les *Essays* de Bacon sur divers sujets tels que l'Ambition, l'Envie, le Soupçon, la Vaine Gloire, avec les peintures de mœurs correspondantes, que Shakespeare a tracées dans ses drames. Il n'a certes pas épuisé le sujet : M. Edwin Reed y trouve encore la matière de quatre cent quarante-deux pages en grand format, sous le titre : *Bacon and Shakespeare Parallelisms* (London, Gay and Bird).

Mais personne ne semble avoir traité la question présente avec plus de méthode et de sagesse que M. Robert-M. Theobald, *M. A.*, dans le bel ouvrage qu'il publia voici bientôt deux ans et dont le titre même, en indiquant la vraie tendance, insinue aussi le mérite¹. L'auteur de cette étude, d'une allure toute scientifique, n'entreprend pas seulement de montrer que les pensées et les expressions, les nouveautés d'idée ou de langage, les doctrines philosophiques et les erreurs même de Bacon sont aussi celles de Shakespeare. Ayant vécu plusieurs années à étudier les deux œuvres, il s'élève, comme il le dit lui-même, « au-dessus d'une ques-

1. *Shakespeare Studies in Baconian Light*, by R.-M. Theobald, *M. A.* Published by Sampson Low and Co. London. Prix : 10 sh. 6 pence.

tion de noms propres, de personnalités et de propriété littéraire ». Sans doute il a voulu, et il ne s'en défend certes pas, « faire une œuvre de polémique baconienne » ; mais il veut aussi et d'abord apporter « une contribution à l'étude de Shakespeare ». Et c'est merveille de voir comme il y réussit : dans la prose de Francis Bacon, il révèle aux dévots shakespeariens une source trop longtemps inexploitée de commentaires et d'explication des drames. Beaucoup de ces nombreux passages, que l'on tenait jusqu'ici pour désespérément incompréhensibles, sont inopinément éclairés à la lumière de *Francis Bacon*. Libre après cela aux shakespeariens orthodoxes de condamner dans le livre de M. R.-M. Theobald une « latente et déplorable hérésie ». Cette réserve faite, ils doivent rendre hommage à la valeur de l'ouvrage, proclamer la modération de l'auteur et sa parfaite aménité dans la discussion, reconnaître enfin « qu'il a rendu à tous les admirateurs de Shakespeare un réel service, en les aidant, par ses commentaires tirés de Bacon, à mieux comprendre les drames ». C'est ce qu'ils ont eu en général la loyauté de faire, et c'est un des plus beaux triomphes que pouvait se promettre M. Theobald.

Seulement, malgré qu'en aient les shakespeariens, c'est bien aussi un argument en faveur des théories baconiennes que ce parallélisme avéré des deux auteurs et cette utilité que l'on trouve à rapprocher leurs textes. Ne pourrait-on rappeler ici, en l'agréant simplement d'un point d'interrogation, le vers que Shakespeare a mis sur les lèvres d'un de ses personnages :

One face, one voice, one habit, and two persons ?
(*Twelfth Nigh*t, acte V, sc. 1.)

Même figure, même voix, même vêtement et... deux personnes ? Sont-elles réellement distinctes, ces deux personnes si fréquemment semblables ?

Car, en somme, et comme les profanes eux-mêmes peuvent facilement s'en assurer, la pensée de Bacon et celle de Shakespeare ont souvent une origine commune. Shakespeare et Bacon citent l'un et l'autre la Bible en bons chrétiens et les auteurs classiques en parfaits humanistes. Aristote, Pla-

ton, Euripide, Catulle, Sophocle, Pline, Lucrèce, Tibulle, Stace, Plutarque, Sénèque, Tacite, Horace, Cicéron, Ovide, Virgile, voilà quelques-unes de leurs lectures communes. Ils en ont bien d'autres et dans tous les genres. On relève chez eux les mêmes idées en physique, en astronomie, en médecine, en morale, comme aussi les mêmes erreurs et les mêmes préjugés.

Ainsi Bacon, bien à tort d'ailleurs, croit avoir lu dans Aristote que « les jeunes gens ne sont pas aptes à étudier la philosophie morale » (*unfit to hear moral philosophy*). Shakespeare exprime la même opinion, en l'appuyant de même — ô scrupule philosophique d'un tragédien ! — sur l'autorité prétendue d'Aristote :

... young men, whom Aristotle thought
Unfit to hear moral philosophy.
(*Troilus and Cressida*, acte II, sc. II.)

Évidemment, une bonne part de ces ressemblances d'idées pourraient s'expliquer par le fait que les deux auteurs furent absolument contemporains ; ils eurent donc un peu sur toutes choses les pensées et les sentiments de leur siècle, sa manière spéciale de voir les choses extérieures et son état d'âme spécial pour en interpréter les retentissements intérieurs. Mais cet argument perd d'autant plus de sa force qu'il s'agit d'esprits plus personnels et plus originaux, plus soustraits, par conséquent, aux influences de leur milieu. L'un et l'autre est vigoureusement en relief sur son siècle ou, pour mieux dire, sur tous les siècles. Quelque dissemblance qu'on veuille leur trouver, ils se ressemblent certainement plus entre eux qu'ils ne ressemblent au reste des hommes, même leurs contemporains. Et, d'autre part, on ne peut invoquer une influence personnelle de l'un sur l'autre. Car, nous l'avons déjà dit, rien n'autorise à croire, si ces deux hommes furent distincts, qu'il y ait jamais eu entre eux la moindre relation. Il est donc au moins surprenant qu'on trouve tant de relations entre leurs œuvres.

D'autant que les relations déjà signalées sont bien loin d'être les seules aux yeux sagaces de ceux que nous appelons

les *initiés* ! On leur objecte parfois que le grand chancelier, au cours d'une vie extraordinairement remplie, n'a certainement pas eu le temps d'écrire, outre ses œuvres en prose, trente-six chefs-d'œuvre dramatiques. Eh bien, c'est précisément dans cette vie de leur héros, rapprochée de l'histoire même des drames, qu'ils prétendent trouver un argument de plus pour leur thèse. C'est la contre-partie de l'argument négatif, tiré de la vie de Shakespeare.

Nous avons résumé plus haut la vie du grand chancelier : elle nous est connue presque jour par jour. Or, dans la contexture même des drames shakespeareiens et dans l'histoire de leur publication, on relève certains détails qui semblent un écho de cette vie.

Ainsi, on admet généralement que *Henry VI* fut la première composée, sinon la première publiée, des tragédies shakespeareiennes. Il faut donc en placer la date vers 1589. Il y avait alors quelques années que Francis Bacon était rentré de France. Or, la première partie de la trilogie se déroule précisément dans les contrées que le jeune homme avait visitées, à la suite de sir Amyas Pawlet : l'Orléanais, la Normandie, l'Anjou, l'Aquitaine. La seconde partie se passe en Angleterre, et la bataille de Saint-Albans y occupe une grande partie de l'action. Or, c'est tout près de Saint-Albans que se trouvait la maison de *Gorhambury House*, et c'est de là que Francis Bacon prit son titre de vicomte.

Vers 1593, Anthony Bacon, revenant d'Italie, trouva son frère Francis aux prises avec des difficultés d'argent. Ces difficultés, d'ailleurs, qui durèrent une grande partie de sa vie, devaient le faire arrêter un jour, en pleine rue, dans la cité de Londres¹. Pour le moment, son frère lui vint si généreusement en aide, qu'il l'arracha aux griffes d'un créancier trop exigeant, nommé Sympson. Ne serait-ce pas de cette aventure que sortit, peu d'années après, le *Merchant of Venice* (1598) ? Dans cette pièce, en effet, — dont la scène est en Italie, — on voit *Antonio* et *Bassanio* sauvés du juif *Shylock*, comme *Bacon* et son frère *Anthony* avaient échappé à

1. Il raconte lui-même cette aventure dans une lettre à sir Robert Cecil. (T. VI, p. 43.)

Sympson. Le parallélisme des faits et la similitude des noms eux-mêmes forment une coïncidence au moins curieuse.

Les commentateurs de Shakespeare appellent ordinairement période sombre (*dark period*) la série des années comprises entre 1601 et 1608. Toutes les pièces datées de cette époque ont, en effet, un caractère de tristesse et de désenchantement ou une grandeur tragique plus poignante. Ce sont, par exemple : *Troilus and Cressida*, *Measure for measure*, *Julius Cæsar*, *Antony and Cleopatra*. Spécialement, la folie jette une note lugubre dans *Hamlet*, *Macbeth*, *King Lear*. Or, à ce moment-là même, tandis que William Shakespeare était en pleine prospérité, achetait une maison et des terrains, mariait sa fille Susanna et n'avait, semble-t-il, rien qui pût l'attrister, Bacon vivait tout au contraire au milieu des sollicitudes et voyait fondre sur lui des malheurs de toute sorte. Son grand protecteur, Essex, le tout-puissant favori d'hier, était, pour avoir résisté à Élisabeth, soudainement brisé comme un roseau. Anthony, le frère bien-aimé de Francis et son compagnon jusque-là, lui était enlevé par la mort. Enfin, détail plus triste et plus caractéristique, le cerveau de lady Ann Bacon, sa mère, commençait à se déranger. C'est vers 1601 qu'elle donna les premiers signes d'une folie qui devait, jusqu'à sa mort, aller toujours croissant. L'esprit curieux de Francis dut suivre la progression de ce mal avec une intensité et une acuité d'observation que sa piété filiale rendait encore plus pénétrantes. C'est peut-être le résultat de ces observations que l'on trouve consigné dans la peinture des folies tristes ou violentes, voilées ou furieuses, d'Ophélie, du roi Lear, etc., ou dans les visions hallucinées de lady Macbeth ?

Quelques autres détails, sans avoir une grande importance, méritent encore d'être signalés ; car, ainsi que nous l'avons dit, en l'absence d'une preuve de fait, c'est l'amoncellement des probabilités qui leur force. Dans les tragédies shakespeariennes, où sont représentés, avec toutes les conditions sociales, presque tous les âges de la vie humaine, il est assez singulier qu'on ne voie pas de rôles d'enfants ; on se souvient d'autre part que Francis Bacon n'eut

jamais d'enfants, et l'on peut croire, malgré Rawley, que ce fut une des tristesses de sa vie.

On remarque enfin que l'année 1623, date de la publication du *Folio* de Shakespeare, est celle qui vit paraître aussi l'édition complète de l'*Instauratio magna*. Retiré de la politique, seul avec ses désillusions, et se consolant de tout par le travail intellectuel, Bacon, depuis deux ans, redoublait d'activité. On comprend assez bien qu'il ait eu quelque plaisir à retoucher, à parfaire et à publier d'un coup toutes ses œuvres. Les drames et l'*Instauratio* étaient imprimés sur du papier de même format et de même qualité, avec des caractères semblables...

Il est bien évident, une fois de plus, qu'un pareil indice, surtout pris isolément, ne donne pas le droit de conclure à l'identité des deux auteurs. Mais les baconiens osent avancer que ces deux ouvrages, en apparence si différents et sans liaison entre eux, pourraient bien n'en faire qu'un. Tout le monde remarque aisément ce fait, que les drames de Shakespeare nous ayant présenté l'histoire des rois Henry IV, Henry V et Henry VI, la prose de Bacon arrive juste à point pour narrer l'*Histoire d'Henri VII*. Pourtant cette concordance est si peu de chose qu'elle vaut à peine d'être signalée. C'est entre l'ensemble même des deux ouvrages que les grands initiés du mystère baconien soupçonnent des harmonies cachées et profondes.

Reprenant une théorie de l'Allemand Edwin Bormann, le R. P. Sutton s'est efforcé récemment de prouver que l'œuvre tout entière de Shakespeare est simplement une partie du grand œuvre de Bacon¹. Il rappelle la prétention qu'avait ce dernier de faire le tour des connaissances humaines et, après en avoir renouvelé la méthode, d'en renouveler le fonds lui-même. Une grande part de ce travail gigantesque, dont il avait tracé le plan, n'a pas été accomplie; nous sommes loin de trouver toutes les pierres de cet édifice encyclopédique,

1. Dans la *New Ireland Review* (October 1901), article intitulé : *Shakespeare's Plays and Bacon's Philosophy*. On peut voir là aussi une bibliographie sommaire des ouvrages qui envisagent cet aspect de la question.

dans les œuvres que Bacon nous a laissées. D'après la théorie de M. Edwin Bormann, les comédies, les drames historiques et les tragédies de Shakespeare combleraient cette lacune; car ce seraient, au moins à l'état d'ébauches et de matériaux, les quatrième, cinquième et sixième parties de l'*Instauratio magna*.

Il est impossible, dans un travail comme celui-ci, de développer cette hypothèse étrange, d'en faire valoir les vraisemblances et d'en signaler les points faibles. Mais, chose assez curieuse, d'autres baconiens sont arrivés à cette conclusion par une voie fort différente. Ce fut en cherchant dans les œuvres de Shakespeare, non plus une marque caractéristique et comme une empreinte du génie de Bacon, ni un détail qui fit écho à quelque trait connu de sa vie, mais bel et bien sa signature.

A ce coup, pour de l'audace, voilà certainement de l'audace! D'autant que, si Bacon avait voulu signer ses drames, il n'avait qu'à y mettre son nom. Mais il pouvait avoir une raison de se cacher pour un temps, tout en désirant que l'avenir au moins connût son secret et lui rendit justice. Et c'est même pour cela qu'il en aurait appelé en mourant au jugement de la postérité! A ce compte, il importait que, tout en se dissimulant momentanément, il laissât quelque part dans son œuvre une transparente signature. Le tout est de l'y trouver, et les baconiens ne sont pas toujours d'accord sur la manière dont il faut la lire.

Les uns rappellent ingénieusement ce que Bacon lui-même a dit sur l'usage opportun de la dissimulation, soit dans les *Sermones fideles*, VI, soit dans le *De Augment. Scient.* (lib. VI, cap. III). En partant d'un tel principe, il n'est pas d'indice si léger qu'on ne puisse interpréter comme une preuve, — preuve plus ou moins *dissimulée*, suivant l'opportunité des circonstances. Ainsi, un baconien a relevé dans je ne sais plus quel drame de Shakespeare trois vers consécutifs commençant respectivement par les groupements de lettres : *Ba... Con... Fr...*, ce qui, d'après l'ingénieux chercheur, serait la signature de *Bacon Fr(ancis)*; et l'on note encore à ce propos que le chancelier signait, en effet, son nom : *Fr. Bacon*. Il est difficile pourtant de ne pas sourire... et je tiens à signaler

à l'auteur de cette subtile trouvaille un vers de *I Henry VI* (acte I, sc. 1); car ce vers, commençant par *France is* (revolted)... compléterait dignement sa théorie. Seulement, il est à craindre qu'en cherchant bien on ne trouvât aussi trois vers commençant par *Will he... Am... Sh...*, ce qui ferait crouler d'un coup ce frère et savant échafaudage!

Plus savant encore, mais moins facile à embrasser d'un seul regard est celui qu'édifie M. Ignatius Donelly, auteur du *Great Cryptogram*. Il observe d'abord que dès l'âge de seize ans, Bacon avait inventé un alphabet secret : c'est lui-même qui nous le raconte. Dans son *De Augmentis*, où l'on trouve tant de choses, des observations si disparates et des théories si inégales, il consacre une assez longue étude à ce système de cryptographie, qu'il appelle *alphabetum biliterrarium* (*De Augment. Scient.*, lib. VI, cap. 1). Grâce à son système, dit-il, on peut tout écrire à l'aide de tout : *ut omnia per omnia significari possint*. Joignant l'exemple au précepte, il enveloppe — c'est son mot — d'une façon fort ingénieuse une lettre des Ephores de Sparte dans une épître de Cicéron. Comme il affirme d'ailleurs que cette cryptographie lui semble une invention « très importante et qu'il ne veut pas laisser périr », on peut supposer qu'il l'aura mise à profit dans ses œuvres secrètes. Or, M. Donelly remarque, jusque dans la grande édition des tragédies, le *Folio* de 1623, des signes qu'il estime cabalistiques : des mots écrits en italiques sans raison apparente, des traits d'union insolites, des ponctuations anormales, des paginations irrégulières et quelques autres *indices suspects*... Soupçonnant un grand mystère, il s'évertue à trouver le sésame qui lui en ouvrira la porte; je veux dire, pour employer son propre mot, qui est celui de Bacon, le *chiffre* cryptographique, clef de la combinaison soupçonnée.

Mais il ne semble pas être arrivé jusqu'ici à des résultats bien nets ni bien concluants. Peut-être ferait-il bien d'en désespérer, car Bacon lui-même a dit que « l'idéal de la cryptographie est d'être indéchiffrable et d'échapper, si possible, à tout soupçon¹ ». Seulement, on se demande alors

1. « Virtutes autem in ciphris requirendæ tres sunt : ut sint expeditæ,

pourquoi il aurait si soigneusement caché dans ses drames des secrets que personne ne pourrait lire?...

C'est la réponse à cette question qui va nous fournir le point de contact entre les théories de M. Edwin Bormann et celles de M. Donnelly. On n'en est redevable du reste ni à l'un ni à l'autre, mais à quelqu'un qui écrivait bien avant eux, Miss Delia Bacon. Pour le dire en passant, cette femme d'un vrai talent, mais dont l'imagination exaltée devait sombrer dans la folie, fut la première à reporter sur Bacon l'honneur, comme on le dit là-bas, d'avoir « écrit Shakespeare ». Assez souvent, depuis lors, on a reproché aux baconiens cette compromettante ancêtre, oubliant que d'autres écrivains, en parfaite santé intellectuelle, avaient, même avant elle, contesté l'autorité de Shakespeare¹, et que bien d'autres aussi ont, après elle, soutenu la cause de Bacon. Quoi qu'il en soit, dès 1857, Miss Delia émettait l'idée du *cryptogramme*. Dans son livre : *The philosophy of the Plays of Shakespeare unfolded*, elle tâchait de démontrer l'existence de toute une philosophie secrète, contenue à la fois dans la prose de Bacon et dans les pièces de Shakespeare, plus ouvertement dans l'une, plus obscurément dans les autres. Cette philosophie, au moins dans certaines de ses données, aurait été dissimulée aux yeux et aux oreilles du vulgaire; on l'aurait enveloppée du voile des allégories et enfermée sous la clef mystérieuse d'un *chiffre*, impénétrable voile et clef introuvable pour les contemporains d'Elisabeth : car les innovations et les hardiesses étaient alors dangereuses, et elles ne l'étaient pas moins sous le règne du doctrinaire Jacques I^{er}. Mais ce serait la gloire et la pieuse consolation de la postérité, de lire et de comprendre ces mystères! Et voilà comment et pourquoi Bacon, écrivant des drames en apparence et des traités philosophiques en réalité, aurait pu, sans signer

non nimis operosæ ad scribendum; ut sint fidæ et nullo modo pateant ad deciphrandum; addo denique ut, si fieri possit, suspicione vacent. » (*De Augment. Scient.*, lib. VI, cap. 1.)

1. Un historique de la controverse Bacon-Shakespeare a paru tout dernièrement dans *The Academy and Literature*, 18 April 1903, sous le titre : *Pioneers of the Delusion*, by George Stronach.

ouvertement son œuvre, y laisser une signature cachée, à découvrir par les initiés de l'avenir...

Avouons-le, il faut une assez forte dose de bonne volonté pour accepter une thèse aussi puissamment invraisemblable, et sur les arguments parfois contestables qu'apporte Miss Delia. Il ne manque pourtant pas de gens pour la défendre encore. Il est vrai que cette question du *chiffre* mystérieux, comme toute la controverse baconienne, a bien autrement d'ampleur aujourd'hui qu'il y a cinquante ans. Ceux qui auraient la curiosité ou, pour parler franc, la patience d'en vouloir scruter les arcanes, peuvent lire les cinq volumes in-octavo de M. Orville W. Owen (*Sir Francis Bacon's Cipher Story*) ou les deux volumes de M. Parker Woodward (*The Strange Case of Francis Tidir* et *The Early Life of Lord Bacon*). Plus brièvement, — tout est relatif, — Mrs. Elizabeth Wells Gallup traite aussi la question dans son ouvrage : *The Biliteral Cipher of sir Francis Bacon*, et Mrs. Henry Pott, l'ardente initiatrice du parallélisme, consacre au cryptogramme une brochure : *Hints for deciphering the Biliteral Cipher*.

Cette littérature proluxe s'émaille parfois de fantaisies imaginatives que l'on n'ose pas prendre au sérieux. Mais elle révèle aussi des trésors d'ingénieuse patience. Nous en avons un exemple dans quelques-unes des *anagrammes* occasionnées par ce que l'on appelle le *manuscrit de Northumberland House*. Ce cahier, dont nous reparlerons tout à l'heure, s'il n'est pas de la main de Bacon, a du moins appartenu au chancelier. Or, sur la première page on remarque ce mot étrange : HONORIFICABILITUDINO; barbarisme écrit là peut-être par une main désœuvrée et qui n'arrêterait pas un moment l'attention, si on ne le retrouvait, légèrement modifié, dans une pièce de Shakespeare. Cette pièce est l'œuvre si étrange déjà en elle-même, qui s'intitule *Love's Labour Lost*. On y lit (acte V, sc. 1) le mot : HONORIFICABILITUDINITATIBUS, lequel peut passer, avec un peu d'indulgence sur la flexion, pour l'ablatif pluriel du premier. Or, outre ce que la coïncidence elle-même offre déjà de surprenant, la subtilité des baconiens retrouve, enclose en chacun de ces mots par une anagramme d'ailleurs régulière, la confirmation de la thèse chère. L'ana-

gramme du premier mot donne en effet : INITIO HI LUDI FR. BACONO : *Ces pièces (furent) d'abord à Fr. Bacon* ; et celui du deuxième : HI LUDI, TUITI SIBI, FR. BACONO NATI : *Ces pièces, qu'il gardait pour lui, furent faites par Fr. Bacon*. Il est vrai que si la régularité de l'anagramme ne laisse rien à désirer, on n'en peut dire autant de la clarté du sens dans le premier cas et de la correction syntaxique dans le second.

Le manuscrit en question présente du reste des particularités plus remarquables que la présence du mystérieux barbarisme. Ce manuscrit fut trouvé à *Northumberland House*, — et de là son nom actuel, — en 1867. Il contient divers écrits, dont quelques-uns sont des œuvres authentiques de Bacon : il y a là plusieurs de ses discours et une œuvrette quasi dramatique intitulée : *A conference of pleasure*. Or, quand on lit, à la table des matières, le contenu du cahier, on n'est pas peu surpris d'y trouver annoncées deux œuvres qui s'intitulent : *Richard II* et *Richard III*... Deux pièces de Shakespeare classées dans un manuscrit de Bacon, et écrites même, c'est assez probable, de la propre main du grand chancelier ; deux brouillons de Shakespeare écrits par Bacon : voilà donc enfin le secret dévoilé, le faux Shakespeare pris en flagrant délit d'imposture, la grande pièce à conviction trouvée, la controverse tranchée, les baconiens réhabilités, le divin Will déchu de son piédestal et Francis Bacon divinisé?... Hélas ! il faut en rabattre de cet enthousiasme : à la page indiquée par la table, rien ne correspond, dans le manuscrit, qu'une mystérieuse lacune. Une main inconnue a soustrait le seul document peut-être qui aurait pu donner gain de cause aux partisans de Bacon ! Est-ce la même main qui, par une ironie amèrement railleuse, a griffonné plusieurs fois, sur la couverture du manuscrit, les deux noms de Bacon et de Shakespeare ? Ces deux noms sont-ils, au contraire, en eux-mêmes un suffisant argument ; nous donnent-ils la signature que nous cherchions tout à l'heure, posée par Francis Bacon sur des drames shakespeariens ? Tant que ces drames eux-mêmes n'auront pas repris leur place présumée dans le manuscrit de Bacon, la question reste en suspens...

Il semble en tout cas que le problème soit assez intéres-

sant, et la thèse baconienne, malgré son excentricité apparente, assez vraisemblable, en somme, pour qu'on daigne au moins la prendre au sérieux. Nous avons tâché de le faire voir en ces quelques pages. C'est du reste une loi posée par Bacon lui-même, « qu'on doit examiner toutes choses à fond, et qu'il ne faut point recevoir une opinion parce qu'elle a du crédit, ni la rejeter parce qu'elle semble improbable, avant de l'avoir soumise à un convenable examen ».

JOSEPH BOUBÉE.



BULLETIN SCIENTIFIQUE

LES DÉCOUVERTES DE PAWLOW : Chimie alimentaire ; des chiens perfectionnés ; ferments et digestion ; le suc *psychique* ; les excitants de l'estomac et du pancréas ; l'*enterokinase* ; le travail intelligent des glandes digestives. — RADIUM : Un corps révolutionnaire ; le principe de la conservation de l'énergie attaqué. — LA MORT DE LA MATIÈRE : Un combat très chaud à 252⁰ au-dessous de zéro. — UN SUCCÈS AÉRONAUTIQUE : Quelques notions sur le problème de la direction des ballons ; le *Lebaudy*. — LE GRAND SERPENT DE MER : Faut-il y croire ? — LA NOVA GEMINORUM : Comment on établit l'extrait de naissance d'une étoile ; *Nova* ou *variable* ?

Dans notre dernier Bulletin, à propos de la passionnante question de l'alcool aliment, nous nous sommes occupés d'*énergétique alimentaire*. Aujourd'hui, nous voudrions faire un peu de *chimie alimentaire*, en donnant un très bref aperçu des travaux du physiologiste russe Pawlow. Ses découvertes, après être restées trop longtemps ignorées en France, ont enfin, depuis deux ans, éveillé un intérêt dont la vivacité n'est pas encore apaisée. De toutes parts arrivent aux revues savantes des communications à leur sujet ; partout on continue les recherches amorcées ; dans tous les laboratoires qui se respectent, on vivisectionne infatigablement des chiens, afin de prendre sur le vif, d'extérioriser, pour ainsi dire, le drame tout intime de la digestion.

Les pauvres animaux — rassurons tout de suite les âmes sensibles — sont aussi bien traités que pourraient l'être des humains... coupés en morceaux. Les opérations se font avec mille précautions aseptiques ; les convalescents sont entourés de tendresses délicates, quoique fort intéressées ; car il importe avant tout que ces sujets phénomènes se conservent longtemps et en parfaite santé.

Au demeurant, c'est une espèce de cour des miracles que cet hôpital de chiens entretenu par l'école de Pawlow. Beaucoup ont l'œsophage coupé, interrompu, dans la région du cou. Les aliments reçus dans la gueule tombent dehors par l'un des bouts de la section. Par l'autre, en revanche, resté en communication avec l'estomac, on peut introduire des aliments dans cet organe, à

l'insu du patient. Presque tous portent gaillardement des fistules stomacales, pancréatiques, biliaires, intestinales, c'est-à-dire des ouvertures à l'estomac, au pancréas, au foie, à l'intestin, par où l'on peut recueillir les sucs qui s'y forment.

En général, la fistule stomacale s'établit dans un petit estomac fabriqué artificiellement avec une portion du grand. On suture celui-ci parallèlement à ce qu'on nomme la grande courbure, séparant ainsi deux poches. La grande poche contient l'orifice d'arrivée des aliments (cardia) et leur porte de sortie (pylore); c'est en somme l'estomac ordinaire un peu rétréci. La petite poche, complètement isolée de la grande, ne reçoit plus d'aliments, mais les nerfs sécréteurs ayant été respectés, elle suit les sécrétions du véritable estomac. On pourra donc y recueillir le suc gastrique entièrement pur, grâce à une canule qui met cette poche en communication avec l'extérieur.

Les autres fistules sont obtenues en faisant déboucher au dehors les canaux pancréatiques ou biliaires et, pour l'intestin, en pratiquant une anse intestinale que l'on perfore et que l'on fait communiquer au dehors par un tube.

En résumé, notre animal doté de tout ou partie de ces perfectionnements, nous apparaît comme un long appareil de distillation, muni de robinets par lesquels on peut recueillir, à volonté, des échantillons des produits élaborés.

Voilà donc nos instruments, vivants, aboyant, doués — paraît-il — d'une santé parfaite et d'un féroce appétit. Avant de les utiliser, rappelons brièvement les grandes lignes de la chimie alimentaire.

Chimie! c'est bien cela. Car la digestion n'est pas autre chose qu'une délicate opération chimique, dont l'animal est la merveilleuse cornue.

De tous côtés, et à point nommé, arrivent dans le tube digestif des substances particulières dont chacune a un rôle bien défini, une fonction spéciale, dans la transformation des aliments. Ces substances ont reçu le nom de *ferments* et possèdent une propriété singulière, reliquat de cette « action de présence », de cette « force catalytique » dont jadis notre jeunesse sceptique et railleuse ne parlait guère sans sourire. Sourire ou non, l'étrange propriété subsiste : ces ferments produisent des effets hors de toute proportion avec leur masse. C'est ainsi qu'une quantité de

pepsine, si petite soit-elle, viendra à bout de digérer une forte masse de viande¹.

Dès son entrée dans la bouche, l'aliment se voit accueilli par un premier ferment, la *ptyaline*, dont l'origine reste un peu mystérieuse. Pas féroce, ce premier ennemi; il se borne à attaquer les matières amylacées (amidons) qu'il commence à transformer en sucre. On n'est pas plus doux! De là une expérience classique que vous pouvez réaliser à peu de frais : mettez un peu de mie de pain dans la bouche, bientôt, vous sentirez une saveur sucrée... du moins on l'affirme.

Dans l'estomac, l'aliment rencontre un plus redoutable adversaire : le suc gastrique, contenant des sels, de l'acide chlorhydrique et deux ferments particuliers, la *pepsine* et le *lab* ou présure. C'est ici le lieu de rappeler la distinction des substances alimentaires en albuminoïdes (viandes, gluten du pain), hydrates de carbone (sucres, amidons) et graisses. Chacune de ces trois catégories trouvera son ou ses ferments pour l'attaquer et la réduire à l'état voulu, afin que l'organisme puisse se l'assimiler.

La pepsine, elle, s'en prend aux albuminoïdes. Sous son action, la viande se gonfle, devient transparente et finit par se transformer en liquide soluble dans l'eau : cette nouvelle substance est une *peptone* plus propre à l'assimilation. Notons que la pepsine ne peut agir qu'en milieu acide : c'est pourquoi le liquide gastrique est chargé d'acide chlorhydrique (3 à 6 p. 1000), provenant, sans doute, de la décomposition du chlorure de sodium (sel marin) du sang par la muqueuse de l'estomac.

La présure ou *lab* se rencontre chez l'adulte, mais surtout chez le nouveau-né. Ce ferment, on le sait, coagule la caséine du lait : de là l'emploi de l'estomac de veau (caillette) dans la fabrication des fromages.

La bouillie acide formée dans l'estomac s'appelle *chyme*. Après un séjour de deux ou trois heures dans cette cornue, le pylore s'ouvre et le chyme s'écoule peu à peu vers l'intestin, où va se poursuivre le travail de la digestion. Il devra parcourir successivement le duodénum (douze travers de doigt), le jéjunum, enfin

1. On admet que ces ferments digestifs agissent en fixant de l'eau sur les substances alimentaires et en produisant par là un dédoublement, une simplification. De là leur nom d'*hydrolisants* par opposition aux ferments *oxydants* (oxydases), dont le rôle est de fixer l'oxygène sur les corps.

l'iléon qui se jette dans le gros intestin. Ces trois parties constituent l'intestin grêle qui mesure, en tout, 8 mètres environ. Mais c'est surtout dans le duodénum que vont avoir lieu les réactions principales. Là, en effet, aboutissent les conduits biliaires et pancréatiques.

Le *pancréas* est une grosse glande qui déverse dans l'intestin un suc abondant. Ce liquide contient trois ferments principaux, un pour chaque espèce d'aliments; ce sont :

La *trypsine*, chargée d'achever l'œuvre de la pepsine, en complétant la transformation des peptones;

La *lipase*, qui émulsionne et saponifie les graisses (l'émulsion les divise en gouttelettes extrêmement fines, la saponification les dédouble en acides gras et glycérine);

L'*amylase*, qui transforme en sucre les amidons déjà entamés par la ptyaline.

Tel est le rôle du suc pancréatique; il est singulièrement aidé dans son action par la bile qui, elle aussi, émulsionne et saponifie les graisses.

Enfin, après ces deux puissants réactifs, en voici un troisième : le suc intestinal, sécrété par les glandes qui tapissent la muqueuse (glandes de Brunner, glandes de Lieberkühn). Jusqu'ici, on ne lui connaissait guère que la propriété d'invertir le sucre de canne ou le sucre de betterave (saccharose), au moyen d'un ferment, l'*invertine*. La saccharose, en effet, n'est pas immédiatement assimilable : elle doit être dédoublée en glucose ou dextrose (sucre de raisin, de fécule) et en lévulose (sucre de fruit). De cette opération bienfaisante se charge l'*invertine*.

Voilà, à peu près, et en se bornant aux grandes lignes, ce qu'on savait de l'opération digestive lorsque sont intervenues les découvertes de Pawlow et de ses élèves, suivies bientôt des multiples travaux qu'elles ont provoqués¹.

1. Pour être juste, disons que plusieurs des résultats de Pawlow étaient connus — au moins, été entrevus — avant lui. Mais il les a établis plus solidement, les a étendus et complétés. — Sur les travaux de Pawlow, on peut consulter avant tout : J.-P. Pawlow, *le Travail des glandes digestives*, traduction de V. Pachon et J. Sabrazès. Voir aussi les articles de M. Marcel Labbé (*Presse médicale*, 26 novembre 1902); de MM. Enriquez et Hallion (*Presse médicale*, 13 décembre 1902); de M. L. Frédéricq (*Revue générale des sciences*, 15 juillet 1902), et surtout l'excellente étude du R. P. Hahn, S. J. (*Revue des questions scientifiques de Bruxelles*, avril 1903).

*
* *

Parlons d'abord de l'*excitation psychique* : on entend par là que la vue des aliments, leur odeur, et, *a fortiori*, leur saveur, leur mastication, excitent la sécrétion de l'estomac, même lorsque la nourriture n'y parvient pas.

Prenons, par exemple, un chien à l'œsophage sectionné (*œsophagotomisé*, comme on dit élégamment) et porteur d'une fistule stomacale. Servons-lui un savoureux repas. L'animal mâche, dévore, avale, avec un évident plaisir; mais... tout tombe dehors par le bout coupé de son œsophage. Et pourtant, on constate que, tout le temps de ce repas fictif, l'estomac sécrète une grande quantité de suc gastrique. C'est donc qu'il a été mis en branle par un réflexe nerveux produit dans la mastication. De fait, cette excitation lui a bien été transmise par le nerf pneumogastrique; car, si l'on coupe celui-ci et si l'on recommence l'expérience, le suc ne coule plus. Au contraire, vient-on à exciter l'extrémité du nerf tranché, la sécrétion se produit.

On peut dire qu'ici l'excitation est plus mécanique que psychique; mais voici qui est plus fort.

Soumettons un chien au supplice de Tantale. Montrons à cet affamé une appétissante pitance, sans la lui donner. Le pauvre jappe, gémit, s'épuise en efforts pour saisir sa proie. Or, qu'en résulte-t-il? Voyez : sa salive coule, *l'eau lui vient à la bouche*, comme dit la locution populaire, et — chose curieuse — le genre de salive qui se produit est précisément celle qui correspondrait le mieux à la mastication de l'aliment convoité : salive peu abondante s'il s'agit de viande fraîche, copieuse en présence de viande sèche, épaisse et gluante à l'aspect du pain sec.

Il y a plus : pendant ce temps, le suc gastrique lui-même s'est mis à couler par la fistule établie à cet effet. Donc la vue seule d'un aliment aimé amorce la sécrétion stomacale; sa mastication savoureuse augmente encore le phénomène.

Inversement, ces deux modes d'excitation font-ils défaut? L'estomac reste paresseux. Ainsi, reprenons notre chien œsophagotomisé et, sans qu'il s'en aperçoive, introduisons 100 grammes de viande dans son estomac, par la portion d'œsophage qui communique encore avec lui. La sécrétion ne se produit que lente-

ment, sans enthousiasme; il y faut trente minutes, quarante-cinq minutes, quelquefois plus. Dans l'expérience à laquelle je fais allusion, après une demi-heure, l'animal n'avait digéré que 7 grammes de l'aliment. Au contraire, un de ses collègues avait reçu la même portion, de la même manière; seulement, on l'avait ensuite excité psychiquement par la vue, la vue seule, d'un bon morceau. Cela avait suffi à déclancher la production du suc. Après une demi-heure, ce quadrupède à gourmandise éveillée avait digéré 70 grammes de la viande.

Ici, j'entends les soupirs désespérés d'un lecteur affligé d'incapacité. « Malheureux que je suis, gémit-il, je n'ai aucun goût pour la nourriture; l'eau à la bouche! il y a longtemps que j'ignore ce que c'est; je ne mange que par raison; donc pas de suc psychique; donc mon estomac est réduit à l'état de sépulchre inerte où se putréfient les aliments. Quoi d'étonnant si je tombe « de la « bradypepsie dans la dyspepsie, de la dyspepsie dans l'apepsie, de « l'apepsie dans la lienterie, de la lienterie dans la dysenterie, de « la dysenterie dans l'hydropisie, de l'hydropisie dans la perte de « la vie!! » Consolons cet infortuné. D'abord, il mâche, et conséquemment il excite mécaniquement la sécrétion gastrique, par voie réflexe, action du pneumogastrique. De plus, il existe un bienfaisant liquide qui a la propriété d'exciter chimiquement les glandes stomacales : c'est tout bonnement... le bouillon. Ce fait a été établi par les expériences de Pawlow, justifiant, du coup, la routine des siècles qui, depuis qu'on prend ici-bas du bouillon, faisaient de la science sans le savoir. La graisse, au contraire, retarde et empêche la sécrétion gastrique¹.

Nous avons assisté à la première attaque sérieuse des aliments : la pepsine, aidée de l'acide chlorhydrique, a fait son œuvre dans l'estomac, réduisant les albuminoïdes en peptones et transformant la nourriture prise en une bouillie acide : le chyme. Le moment est venu pour celui-ci de passer plus outre et de s'avancer dans le duodénum.

Va-t-il s'y précipiter en masse, dès que le pylore s'ouvrira? Non : ce serait noyer subitement, dans une trop grande quantité de matière à élaborer, les ferments qui l'attendent le long de cet

1. Il y a de la graisse dans le bouillon, mais pas assez pour gêner la sécrétion stomacale; celle-ci étant excitée par les autres principes du précieux liquide, il reste extrêmement avantageux pour amorcer la digestion.

étroit défilé. Le pylore ne laisse donc passer le chyme que par petites portions successives, comme font les agents de police aux jours de courses, pour embarquer la foule sur les bateaux mouches. Le mécanisme de ces ouvertures et fermetures intelligentes est curieux. Quand le contenu du duodénum est alcalin, le pylore s'ouvre; il se ferme si la réaction est acide. Ainsi, une portion de chyme acide passe de l'estomac dans le duodénum. Cette acidité réagit sur les nerfs de la muqueuse et, par voie réflexe, ferme le pylore, laissant la quantité du chyme qui a passé aux prises avec les sucs alcalins du pancréas et du foie. Ces liquides ont vite fait de neutraliser l'acide, et la réaction redevient alcaline. Le pylore s'ouvre alors, laisse passer un nouveau flot de chyme acide et ainsi de suite.

Voilà qui va bien; mais comment le suc pancréatique est-il appelé à distance dans le duodénum en suivant le canal qui les relie? Sans doute, le suc psychique amorce le pancréas, mais faiblement. La présence des graisses, au contraire, l'excite fortement et surtout l'acidité du chyme, en sorte que cette acidité aura eu pour effet, non pas seulement de régler automatiquement la fermeture et l'ouverture du pylore, mais encore d'exciter la sécrétion pancréatique. Pawlow a constaté, en effet, que si l'on verse dans le duodénum de l'acide chlorhydrique dilué, aussitôt le pancréas entre en activité et déverse ses produits dans l'intestin.

Tout ceci est merveilleux d'harmonie. Cependant, le savant, cet incessant poseur de « pourquoi? » a voulu connaître la cause plus prochaine encore du phénomène. Pourquoi l'acide déclenche-t-il le pancréas?

Pawlow et son école pensent qu'il y a là un simple *réflexe*. L'acide, agissant sur l'extrémité périphérique des nerfs qui aboutissent à la muqueuse du duodénum, provoquerait une réaction automatique des centres nerveux qui gouvernent la sécrétion pancréatique. C'est comme au téléphone: « Allô! allô! » dit l'acide chlorhydrique, en chatouillant les nerfs. Et le bureau central nerveux — très intelligent en l'espèce — déclenche immédiatement la

1. Le suc pancréatique se jette dans le duodénum par deux voies: le canal accessoire et le canal de Wirsung; celui-ci conflue avec le canal cholédoque (qui amène la bile) dans une sorte de carrefour, l'ampoule de Vater, laquelle déverse directement son contenu dans le duodénum.

fonction du pancréas. Ce n'est pas plus difficile que cela, et c'est, d'ailleurs, le mécanisme de tout réflexe.

Des physiologistes anglais, MM. Bayliss et Starling, ont attaqué cette explication. Pour eux, le phénomène est non pas *nerveux*, mais *humoral*. L'acide chlorhydrique trouverait dans le duodénum et le jéjunum une substance, la *prosecréline*, qu'elle transformerait en *sécrétine*. Celle-ci, absorbée par le sang, parviendrait rapidement au pancréas et l'exciterait. Cette théorie est basée sur une expérience incontestable, car elle a été maintes fois répétée. On fait macérer dans l'acide chlorhydrique étendu un fragment de muqueuse duodénale, on neutralise, on fait bouillir l'extrait aqueux; cet extrait, injecté dans une veine, produit bientôt une sécrétion pancréatique extrêmement abondante. C'est donc bien que l'acide chlorhydrique, agissant sur le duodénum, donne une substance qui, transportée par le sang, agit sur le pancréas.

Entre les deux théories, nous n'avons pas à prendre parti. Peut-être, d'ailleurs, les deux mécanismes interviennent-ils simultanément.

Quoi qu'il en soit, voilà le pancréas en action, déversant dans l'intestin son suc à trois ferments, comme un Cerbère à triple gueule : trypsine pour dévorer les albuminoïdes; lipase pour rendre aux graisses le même service; amylase pour achever les amidons. En même temps, la bile accumulée dans la vésicule biliaire se précipite, elle aussi, dans le duodénum pour prêter main-forte à son collègue. Malheureusement son action n'est pas encore entièrement élucidée; il semble bien qu'elle soit le complément nécessaire du liquide pancréatique.

Mais le véritable complément de celui-ci, c'est l'*entérokinase* découvert par Pawlow dans le suc intestinal, jusqu'ici trop dédaigné. L'entérokinase est un ferment qui agit, non sur les aliments, mais sur la trypsine pour exalter sa puissance (c'est un ferment de ferment, dit-on). On prend une trypsine très peu active, on y plonge un petit cube de blanc d'œuf; celui-ci reste inattaqué. Ajoutons maintenant une trace, un soupçon d'entérokinase (moins de un cent millionième), la trypsine devient féroce et, en un clin d'œil, digère le bloc. Hélas! que n'est-il une entérokinase politique!

On voit par quel admirable enchaînement a lieu la digestion.

On dirait une savante usine où, successivement, les ateliers divers s'emparent de la matière première, l'amènent à certain état d'élabo-ration, puis la passent aux services suivants. Mieux encore : une téléphonie merveilleuse avertit les glandes sécrétrices de la manière dont elles doivent composer leur suc, suivant la nature de l'aliment. Nous avons dit déjà que la viande fraîche, la viande sèche, le pain, etc., appellent la production du genre de salive qui convient le mieux à leur mastication. Ainsi en est-il des autres liquides digestifs. Le suc gastrique est plus ou moins acide, plus ou moins chargé de pepsine, selon le genre de nourriture donnée. Un repas de pain contenant de l'albumine végétale (plus difficile à digérer que l'albumine animale) provoque la sécrétion d'un suc moins acide, mais plus riche en pepsine. Au contraire, l'acidité totale est plus grande pour la viande que pour le pain. La quantité de suc est plus considérable pour la viande que pour le lait ; la durée de la sécrétion varie aussi. Le pancréas n'est pas moins avisé : arrive-t-il un repas au lait ? il force la proportion de trypt-sine et de lipase ; c'est du pain ? il augmente la dose d'amylase ; de la viande ou des graisses ? il abonde en lipase, etc., etc.

« En résumé, dit M. Frédéricq, les glandes digestives fonctionnent, au cours de la digestion, comme des êtres intelligents qui approprient, dans chaque cas, leurs efforts au but physiologique à atteindre¹. »

Cette « intelligence » de notre organisme, nous n'aurons aucune peine à en faire remonter la gloire au Créateur, à l'Ordonnateur de ces merveilles. C'est le charme de l'étude de la nature, qu'en soulevant un peu — combien peu ! — le voile jeté sur ses admirables mécanismes, on aperçoit une ombre de la main divine en train de les ouvrir.

*
* *

Passons à un sujet plus mystérieux encore que les arcanes de la digestion. Il ne s'agit, cette fois, que de matière brute, mais le problème qu'elle nous pose est, au plus haut degré, troublant et angoissant. On se rappelle l'étrange rayonnement découvert, il y a sept ans, par M. H. Becquerel. Un métal, l'uranium, jouit de la propriété d'émettre constamment des rayons spéciaux qui

1. *Revue générale des sciences*, 15 juillet 1902.

impressionnent les plaques photographiques, traversent les corps opaques, déchargent les corps électrisés, etc., etc. Bientôt M. et Mme Curie découvraient des substances douées du même pouvoir, mais bien autrement actives. Le roi de ces corps *radio-actifs* est le radium¹. C'est de lui principalement qu'on se sert dans les recherches actuelles. Or, — et c'est là la poignante énigme, — ce nouveau venu semble se plaire à bouleverser, de fond en comble, les principes les mieux établis de la physique et de la mécanique. Sans rien perdre apparemment de son poids, il produit continuellement de l'énergie, énergie souvent redoutable. C'est ainsi qu'en 1901, il brûle grièvement le propre père des rayons Becquerel. Celui-ci portait dans la poche de son gilet quelques grammes de matière active contenue dans un petit tube, le tube étant enveloppé de papier et placé dans une boîte. Le perfide rayonnement traversa tube, papier, boîte, vêtements, et fit au savant une plaie profonde, qui ne se cicatriza qu'après un mois de traitement. M. Curie connut les mêmes caresses de son protégé.

Cet insupportable radium communique, tout autour de lui, ses propriétés radifères. Dans le laboratoire de M. et Mme Curie, tout était devenu radio-actif. En même temps, comme l'a constaté Demarçay, il occupe ses loisirs à transformer en ozone l'oxygène du tube qui l'emprisonne; il transforme le phosphore blanc en phosphore rouge; tue les graines qu'on lui présente à insoler, etc., etc. — Bref, un enfant terrible et mal élevé!

Tous ces méfaits ne se commettent pas sans dépense d'énergie; mais d'où vient celle-ci? On s'épuise à le chercher, et c'est pourquoi, selon une parole de l'illustre lord Kelvin², la découverte des rayonnements Becquerel est la première objection sérieuse contre le principe de la conservation de l'énergie. Or, voici qu'une nouvelle découverte de M. Curie vient encore corser le problème.

Ce savant a montré³ que les sels de radium dégagent, d'une manière continue, une quantité relativement énorme de chaleur. Il estime qu'un gramme de radium pur dégage, par heure, environ

1. Voir, sur les corps *radio-actifs*, l'excellent article de M. Joseph de Joannis. (*Études*, 5 janvier 1902.)

2. Citée par M. William-J. Hammer. (*Scientific American*, 23 mai 1903.)

3. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 16 mars 1903.

cent petites calories, c'est-à-dire de quoi porter à l'ébullition son propre poids d'eau prise à 0°. Si l'on se rapporte à ce que nous disions dans notre dernier Bulletin sur l'équivalent mécanique de la chaleur, 100 petites calories équivalent à plus de 42 kilogrammètres. Ce pauvre petit gramme de matière soulève donc, chaque heure, à bras tendu, ses 42 kilogrammes à 1 mètre de hauteur... et cela continuellement, sans s'alimenter, sans s'user. « D'où vient l'argent? D'où vient l'argent? » s'écrie-t-on souvent, en ces temps d'affaires véreuses. Ici on se prend à s'écrier : « D'où vient la force? »

Y a-t-il transformation chimique? Le corps changerait en ce cas. Or, en mettant en jeu toutes les délicatesses de l'analyse spectrale, où il était passé maître, Demarçay n'a pu déceler aucune différence dans le spectre d'un chlorure de radium examiné à cinq mois d'intervalle. Certains savants veulent qu'il y ait modification plus profonde encore qu'un changement chimique : une altération de l'atome lui-même, une émission de ses fragments. Il paraît bien invraisemblable que des atomes d'atome aient une pareille puissance à leur disposition ; de plus, comment l'analyse spectrale n'indique-t-elle pas ces bouleversements intimes?

Sir William Crookes, dans une lettre adressée au *Times*, suggère l'explication suivante : On sait que la théorie cinétique des gaz explique toutes leurs propriétés par d'effroyables sarabandes de molécules, lancées en tous sens, avec de folles vitesses (485 mètres par seconde pour l'air, 1844 pour l'hydrogène), se heurtant entre elles, se cognant aux parois du vase pour produire la pression, etc., etc. Or, dans cette théorie, la température absolue de l'air (comptée à partir de -273°) est proportionnelle au carré des vitesses moyennes de ses molécules. L'atome de radium, lui, aurait la propriété d'absorber l'énergie des molécules qui se meuvent avec une rapidité supérieure à la moyenne. Il en résulterait qu'il retiendrait plus d'énergie, et donc plus de chaleur, que les corps ambiants.

Objecte-t-on au savant anglais que le radium agit aussi dans le vide? Il répond que ce que nous nommons *vide* n'est ainsi appelé que « par politesse » *by courtesy*; que (d'après la théorie cinétique), un récipient ordinaire de machine pneumatique contient plus d'un quadrillion de molécules (1 000 000 000 000 000 000 000), et que, par conséquent, lorsque nous faisons le vide au million-

nième, — pauvres petits que nous sommes ! — nous laissons encore plus d'un trillion¹ de molécules (1 000 000 000 000 000 000), ce qui suffit amplement à frictionner cet intelligent radium, lequel, dédaignant de s'approprier l'énergie des molécules *omnibus*, n'accaparerait que celle des molécules *express*.

Maintenant, vous savez, en dépit du grand nom de sir William Crookes, vous n'êtes pas obligé d'admettre son explication, non plus d'ailleurs que la célèbre théorie cinétique qui lui sert de base.

Aussi bien, le problème est trop intéressant pour que les nouveaux essais et surtout les théories imaginatives ne se multiplient pas à l'infini. Nous nous efforcerons de tenir nos lecteurs au courant, car peu de questions ont, pour les sciences physiques et mécaniques, une pareille importance.

*
* *

Autre déconvenue : on se souvient peut-être qu'au mois de janvier dernier, nous parlions de la mort de la matière, annoncée, prophétisée, pour la température un peu fraîche de -273° . Nous disions que certains phénomènes de résistance électrique semblaient contredire cette funèbre prédiction. Voici un nouveau soubresaut de la mourante, et tellement violent qu'on se prend à se demander si elle n'est pas en pleine santé, quoique très proche de la fameuse température critique. MM. Moissan et Dewar, qui avaient déjà liquéfié le fluor à -187° , avaient aussi constaté qu'il n'agissait plus, à cette température, sur le silicium cristallisé, le bore, le mercure, le carbone amorphe. Cependant, il continuait à réagir avec incandescence sur le gaz hydrogène. Récemment², ces deux savants ont réussi à solidifier le fluor, en le maintenant dans l'hydrogène liquide (-252°). Mais ils recherchèrent, par la même occasion, si le fluor ainsi solidifié se combinait avec l'hydrogène liquide. La réaction s'est produite, non pas languissamment, comme une bataille entre moribonds, mais avec une violente explosion ; le produit s'est trouvé porté à l'in-

1. Le trillion n'a pas la même valeur dans le système anglais de numération que dans le nôtre. Le trillion anglais vaut (1 000 000)³ et le quadrillion, (1 000 000)⁴.

2. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 16 mars 1903.

candescence, l'hydrogène a pris feu, les tubes ont été pulvérisés. Sans doute, il ne faut pas exagérer la portée de cette expérience. Elle a eu lieu à 20° au-dessus du zéro absolu, seul réputé mortel pour l'imprudente matière qui s'y aventurerait. Toutefois, de si véhémentes affinités conservées à une pareille température, doivent rendre extrêmement réservé, et l'on peut, tout au moins, avec M. James Dewar, se poser un point d'interrogation sur la réalité de « la mort de la matière ».

Rappelons aussi, dans cet ordre d'idées, que des graines et des microbes immergés dans l'hydrogène liquide, n'ont aucunement perdu ni la vie, ni leurs propriétés ordinaires. Encore une fois, soyons prudents et réservons notre jugement.

*
*
*

L'aéronautique vient d'enregistrer un beau succès, prélude, sans doute, de plus extraordinaires tours de force. Seulement, ici, le tour de force semble avoir été sagement préparé, par de sérieuses études et de patientes expériences. Le 8 mai dernier, le dirigeable *Lebaudy*, familièrement appelé *le Jaune*, à cause de son teint, partait à 8 h. 54 du matin de son parc d'attache, situé sur le territoire de Moisson, à 17 kilomètres au nord de Mantes, dans une presqu'île formée par une boucle de la Seine. Il se rendit à Mantes, fit docilement le tour de la cathédrale et rentra au bercail, ayant accompli un trajet de 37 kilomètres en 1 h. 35 environ. C'est le plus long parcours jusqu'ici effectué. *La France*, le ballon des frères Renard, avait parcouru deux lieues en 1884; *le Santos-Dumont n° 6* décrit le 19 octobre 1901 une trajectoire de 11 kilomètres. On voit donc que *le Jaune* détient, pour le moment, le « record » de la longueur du trajet et probablement de la vitesse. Jusqu'à Mantes, il allait dans le sens du vent, mais au retour, il dut remonter un courant aérien assez fort, ce qu'il accomplit en faisant tourner ses hélices à 1 000 tours par minute. On estime que la vitesse propre de l'aérostat a été de 10 mètres par seconde. Dans une autre épreuve, malheureusement interrompue par un léger accident de machine, cette vitesse semblerait même avoir atteint 15 mètres.

A propos de cet exploit, donnons quelques indications sur le

problème des dirigeables. Rien de plus simple, pense le gros public, et aussi, hélas! quelques aéronautes amateurs. Il suffit de construire à grands frais un ballon en forme de cigare bien allongé, de le munir d'un moteur aussi fort et aussi léger que possible, d'un gouvernail et de quelques voiles; puis, un peu de lest, beaucoup d'audace, et en route. Eh bien, non. Ce n'est pas du tout cela. Le problème de l'aérostation est un des plus délicats parmi ceux que se pose la mécanique; il demande, pour le traiter, des savants au courant de toutes les sciences, bien munis de temps, de patience et... d'argent. Il ne s'agit plus, en effet, d'une espèce de bouée comme l'aérostat sphérique, qui flotte dans l'air avec un imperturbable équilibre. Il s'agit d'un corps dissymétrique, sensible au moindre coup de vent, au plus minime coup de barre, vrai cheval rétif qui se cabre et qui rue dès que le moteur, le vent ou l'aéronaute se livrent à la plus légère incartade.

Tout d'abord, le ballon doit rester toujours entièrement gonflé; sinon, voici ce qui arrive: dès que, pour une cause quelconque, l'avant se relève, la masse gazeuse s'y précipite, grâce à sa légèreté spécifique, et tend à relever entièrement la proue. Si, en même temps, l'aérostat n'est pas complètement gonflé, rigide comme un pneu bien rempli, une poche se forme en dessous, le vent agit obliquement sur cette poche et s'efforce de rendre le ballon de plus en plus vertical. Heureusement, le poids de la nacelle constitue un *moment stabilisateur* chargé de ramener le Pégase cabré dans la direction horizontale; encore faut-il pour cela que la force de relèvement ne soit pas trop forte. Donc supprimons les poches. Mais comment faire?

Peut-on gonfler à refus le ballon au moment du départ? Non; car alors, dès qu'on s'élèverait, la pression diminuant, l'hydrogène se dilaterait à crever l'enveloppe. Il faut donc, de toute nécessité, ne pas remplir celle-ci entièrement.

La solution réside dans l'emploi du ballonnet intérieur, employé jadis par le général Meusnier et, depuis, par Dupuy de Lôme et tous ceux qui font de l'aéronautique sérieuse. C'est un petit ballon intérieur au grand et où l'on peut insuffler de l'air. L'hydrogène du grand récipient est-il bien en pression? Il comprime le ballonnet et en fait sortir l'air par une soupape ou une manche. Mais voilà qu'on descend. La pression de l'atmosphère ambiante augmente et refoule celle de l'hydrogène. Gare aux

poches ! C'est alors que l'opérateur intervient ; il envoie de l'air au ballonnet, celui-ci se gonfle, diminue le volume intérieur du grand ballon, accroît la pression de l'hydrogène et rend, par suite, à l'aéronaut sa rigidité réglementaire.

Disons tout de suite que le ballonnet n'a pas forcément la forme sphérique. Avec Dupuy de Lôme, on le constitue souvent d'une simple cloison, comme un soufflet qui, lorsqu'il est dégonflé, s'applique sur la partie inférieure de l'enveloppe.

Outre le danger des poches on doit craindre les effets du tangage. Celui-ci est dû à plusieurs causes : il y a d'abord les chocs produits par les oscillations de la masse gazeuse. A la moindre variation de vitesse, cette masse entraînée par son inertie, se précipite en avant ou en arrière, tend à relever la poupe et la proue alternativement. Il y a ensuite certaines vibrations de l'enveloppe qui, d'après les savantes études du colonel Renard, oscille continuellement entre deux formes voisines ; telle une poire de caoutchouc qui se dilaterait et se contracterait tour à tour. On remédie au tangage en cloisonnant le ballon, à peu près comme on fait pour les navires, de manière à réduire et à éteindre les vagues d'oscillation. Mais le grand moyen de garder l'équilibre est de faire agir le poids de la nacelle en *moment stabilisateur*. Pour cela, il faut que celle-ci ne penche jamais perpétuellement selon la verticale du centre de gravité, mais qu'au moindre mouvement elle s'en éloigne, acquérant ainsi un bras de levier qui lui permette de redresser ce monde turbulent des gaz enfermés dans l'enveloppe, comme les autans d'Éole dans leur caverne :

Luctantes ventos, tempestatesque sioras
Imperio premit, ac vinculis et carceratrenat.

Il faut donc que l'ensemble du navire, ballon, nacelle, suspensions, forme un tout rigide. On y parvient en suspendant ladite nacelle par des tubes ou des câbles d'acier reliés entre eux en forme de réseaux triangulaires.

Tout cela ne suffit pas encore. Dès que marche le moteur, se produit le déversement, inclinaison sur l'horizontale due à la traction de l'hélice (placée généralement en avant). On corrige cette tendance en donnant au ballon, supposé au repos, une inclinaison égale et de sens contraire, mais si la vitesse augmente beaucoup, ce moyen n'est plus suffisant.

Arrêtons là ces considérations théoriques un peu bien abstruses¹. Elles montreront, du moins, la complexité du problème et combien difficile en est la solution.

Le *Lebaudy* a 57 mètres de longueur et un diamètre maximum de 9 m. 80; il est légèrement dissymétrique, ce qui allonge la queue du poisson volant et accroît l'effet du gouvernail. La partie inférieure du ballon est convenue par une surface plane qui forme aéroplane et atténue les mouvements de tangage. De cette plate-forme partent les câbles d'acier qui soutiennent la nacelle à 5 m. 25 plus bas. Cette nacelle a 4 m. 80 de long. Le moteur, de la marque *Percepsès*, développe une force de 40 chevaux et actionne deux hélices de 2 m. 80 de diamètre. La force ascensionnelle est de 20 kilogrammes environ. L'aérostat a été construit par MM. Julliot et Surcouf et, lors de ses derniers exploits, l'aéronaute Juchmès pilotait, avec quel succès ! Vous le savez maintenant.

* * *

Tout cela est bien sérieux. Pour nous délasser, si nous parlions du grand serpent de mer, cet hôte aimé des colonnes du *Constitutionnel* vers 1840, ce fantastique animal revient de plus en plus sur l'eau. Un navaliste hollandais, M. Oudemans lui a consacré un gros volume. M. Racovitza, autre naturaliste qui fit la campagne antarctique de la *Belgica*, croit à l'existence de la bête. Un officier, commandant un torpilleur dans les mers de Chine, aurait même poursuivi un couple de ces animaux fantastiques. M. Oudemans, d'après les renseignements recueillis, pense qu'il s'agit d'un mammifère gigantesque à long cou (20 mètres), à queue plus longue encore (40 mètres); le corps proprement dit n'aurait que 20 mètres, et l'ensemble mesurerait 80 mètres. L'animal serait quelque peu semblable au *plesiosaurus* de l'époque secondaire. Je dois dire que j'ai eu entre les mains un dessin fait par un capitaine au long cours qui avait, disait-il, navigué quelque temps côte à côte avec un monstre marin, et que ce croquis ne appelait en rien la précédente description. Il représentait, au contraire, une énorme bête très haute au-dessus

1. On peut lire à ce sujet les études très intéressantes de M. Soreau, (*Bulletin de la Société des ingénieurs civils*, février 1893 et octobre 1902.)

de l'eau, relativement peu allongée, douée d'une tête colossale et répugnante, presque dépourvue de cou. Maintenant, le dessin était-il exact? Puis, s'il y a un serpent de mer, pourquoi n'y en aurait-il pas deux, trois, etc.? On a bien découvert récemment en Afrique un quadrupède, l'*okapi*, jusqu'alors absolument inconnu et présentant de curieuses analogies avec l'*Helladotherium* tertiaire, que l'on croyait disparu depuis l'époque préhistorique. On objecte, il est vrai, contre l'existence de ces monstres marins, l'absence de leurs ossements. S'ils vivaient, ils mourraient, et l'Océan plaintif disperserait leurs dépouilles sur nos rivages. Cet argument tout négatif ne conclut pas rigoureusement. Nous pouvons donc espérer voir quelque jour, dans nos musées, un spécimen du grand serpent de mer. Les mânes du *Constitutionnel* en frémiront d'allégresse.

*
* *

En attendant, et puisque le célèbre animal nous a conduits en pleine mer, regardez au-dessus de la ligne d'horizon dans la constellation des Gémeaux, entre les étoiles θ et ϵ . Que voyez-vous? Rien, très probablement, à l'œil nu. Et pourtant, il se passe là un phénomène grandiose, la naissance peut-être ou la fin d'un monde. Il se passe, disons-nous; non, mais, *il s'est passé...* car les rayons lumineux qui nous arrivent en ce moment sont partis des profondeurs du ciel depuis plusieurs années, ou même depuis plusieurs siècles. Nous voulons parler, on le devine, d'une *Nova*, c'est-à-dire d'une étoile nouvelle qui vient exciter l'intérêt des astronomes, un peu détourné de la *Nova* de Persée, l'héroïne de l'an dernier, aujourd'hui expirante.

C'est le 16 mars que M. Turner découvrait, à l'observatoire de l'Université d'Oxford, la *Nova Geminorum*. Elle était de huitième grandeur environ; son ascension droite était de 6 h. 37 m. 48 s.; sa déclinaison de $30^{\circ} 3'$. Mais depuis quand ce flambeau inconnu s'était-il allumé dans les immensités célestes; quelle était sa tragique histoire? Heureusement, depuis quelques années les éphémérides du firmament sont tenues à jour et enregistrent les moindres faits divers. Le ciel est constamment photographié; il suffisait donc d'examiner tous les clichés antérieurs de la région signalée, pour fixer la date de l'apparition. Un cliché pris le 2 mars, à Harvard College Observatory, montrait distinctement

les étoiles de neuvième grandeur¹; un autre du 1^{er} mars révélait jusqu'à la grandeur 11,9, et pourtant aucun d'entre eux ne portait trace de la nouvelle venue. On ne s'en tint pas là. M. Pickering fouilla de même jusqu'à soixante-six plaques photographiques, prises antérieurement à cette date et s'échelonnant jusqu'à l'an 1890. Quoique plusieurs d'entre elles manifestassent les astres de douzième grandeur et au-dessous, toujours on y constata l'absence de l'inconnue. Au contraire, une plaque du 6 mars 1903 la montrait à la place indiquée, avec une grandeur de 5,08. Les clichés des jours suivants continuaient à porter sa trace, mais la grandeur allait diminuant. L'étoile avait donc apparu presque subitement entre le 2 et le 6 mars², ce qui semble indiquer que c'est bien une *Nova* et non une *variable* jusque-là invisible qui se serait mise à étinceler davantage.

L'examen du spectre, fait le 25 mars sur une photographie prise avec un prisme objectif, tend à confirmer cette hypothèse. Les raies observées sont bien celles des astres nouveaux, et l'apparence est, d'après M. Pickering, la même que celle du spectre de la *Nova* du Sagittaire, d'avril 1898. Ces caractères sont si remarquables, ajoute-t-il, que même en l'absence de la découverte de M. Turner, la simple inspection du cliché spectroscopique eût suffi à déceler l'astre nouveau.

Quoi qu'il en soit, étoile vraiment nouvelle ou variable de subite intensité, nous savons qu'il s'est passé à des centaines de milliards de lieues un phénomène lumineux intense, une catastrophe peut-être, comme l'inflammation d'un monde. Nous parlions plus haut, à propos du radium, de l'infiniment petit des molécules; nous finissons dans l'infiniment grand des espaces célestes. Perdu entre deux infinis! C'est le sort de l'homme. Quelles belles pages inspireraient encore à Pascal ces découvertes nouvelles, ces regards incomplets et furtifs qu'il nous est donné de jeter parfois sur le mystère des mondes!

AUGUSTE BELANGER.

1. Les étoiles sont classées par ordre de grandeurs décroissantes, la première grandeur étant la plus considérable. Bien peu d'observateurs voient, à l'œil nu, au delà de la septième grandeur.

2. Les jours intermédiaires ayant été nuageux, on n'avait pu prendre les photographies.

REVUE DES LIVRES

PHILOSOPHIE

Benoît de Spinoza, par Paul-Louis COUCHOUD, Paris, Alcan, 1902. Collection *Les Grands Philosophes*. In-8, xii-305 pages. Prix : 5 francs.

On connaît le *Philosophe méditant* de Rembrandt. Loin de la lumière, dans une chambre obscure, comme pour mieux s'isoler du monde sensible, un homme assis médite devant un in-folio ouvert. La tête appuyée dans la main, il tend tout l'effort de sa pensée vers la région des idées pures. Et à mesure qu'on tâche de saisir et de suivre son regard, il semble que l'obscurité s'éclaircit peu à peu, et qu'une lumière diffuse se met à flotter autour de lui.

Rembrandt, en dessinant cette gravure, pensait-il à son compatriote et contemporain Benoît de Spinoza ? Toujours est-il que c'est bien le même portrait que vient de tracer, avec sûreté et finesse, M. COUCHOUD.

L'œuvre de M. Couchoud a un caractère essentiellement historique. Il a voulu tenir compte de tout ce qu'a écrit Spinoza, sans trier au préalable ce qui appartient en propre à la philosophie. Il fait une place même au traité de *l'Arc-en-ciel*, à l'essai *Sur le Nitre* et à l'*Abrégé de grammaire hébraïque*. Les œuvres sont abordées dans leur ordre chronologique. Elles sont rattachées aux circonstances qui les expliquent. Enfin et surtout, chaque livre est étudié dans son contenu exact et sa composition intime.

Mais en quel sens Spinoza fut-il un isolé ?

Certes, Baruch de Espinoza subit à Amsterdam, avant de s'en séparer, l'influence de la Synagogue. Le rabbin Morteira lui fait prendre en dégoût les rêveries de la cabale et l'initie à l'exégèse rationaliste. Il trouve chez Maimonide l'enseignement d'une morale qui donne pour fin suprême à la vie la perfection de l'intelligence. De plus, Morteira, par la connaissance de l'italien, lui ouvre les œuvres des philosophes de la Renaissance, en par-

ticulier de Giordano Bruno, dont il retient cette idée que tout est pénétré d'intelligence, que c'est l'intelligibilité d'une chose qui en est la véritable cause, la cause « intérieure », où se confondent cause efficiente et cause finale. Il y trouvait encore la théorie de la substance du monde unique, éternelle, immuable.

Obligé de quitter le quartier juif pour apprendre le latin, bientôt l'indépendance d'esprit de Spinoza le faisait excommunier par la Synagogue. La pensée personnelle se développait en lui. Il édifiait sa doctrine de la substance infinie. Mais ici encore, il s'inspirait de tout ce qu'il avait lu chez les jeunes scolastiques, et mettait à profit ce qu'enseignait alors même Descartes, sur la notion et la démonstration de l'existence de Dieu.

Au total, le génie de Spinoza est en premier lieu un génie de synthèse. Il condense les livres et les observations journalières. Il invente peu, et toujours à grands efforts. Il combine plutôt des éléments empruntés de-ci de-là.

Et cependant il est un isolé, parce qu'il s'absorbe et s'enferme dans la notion abstraite. Il en suit toutes les déductions sans s'inquiéter de prendre contact avec les faits sensibles. A l'exemple de Descartes, il subordonne le fait d'expérience à l'idée claire et distincte, qui pour lui est l'idée abstraite. Il s'isole dans sa vie. Par défaut de recommandations, par santé, par tempérament, il ne prend point place parmi les savants officiels. Il enseigne en marge des universités, et à la première alerte, il se hâte de rentrer dans le rang et de faire preuve d'orthodoxie. C'est un timide et à la fois un indépendant. Il s'affranchit des opinions communes sur Dieu et l'âme, sur le bien et le mal, sur l'immortalité. « L'humilité n'est pas une vertu. La crainte est mère de la morale. » Son christianisme n'implique ni foi, ni mystère, ni tradition : on l'accuse d'athéisme. Stoïque, sans pitié ni tendresse, il vécut par l'intelligence. Son ambition était d'arriver à la pleine conscience de l'union de l'âme avec la nature entière, de pousser le développement de l'entendement humain jusqu'à le confondre avec l'entendement divin, par suite, de fonder, dès ici-bas, sur l'intelligence la vie parfaite et bienheureuse que les hommes rejettent après la mort.

Pour beaucoup, Spinoza est uniquement l'auteur de l'*Éthique*. M. Couchoud met au-dessus le *Traité de théologie et de politique*. L'*Éthique* a souvent été admirée pour ce qui en fait la faiblesse.

La forme géométrique non seulement enlève à l'ouvrage toute valeur littéraire, mais en compromet gravement la valeur philosophique. Les propositions se présentent nues, dépourvues des explications les plus nécessaires. Les énoncés se surchargent, les propositions purement auxiliaires se multiplient. Sous un tel amas, la doctrine ne peut se développer, elle reste proprement à l'état de formules. Spinoza est accablé par la formule qu'il a adoptée, au point qu'il se plaint quelque part de la *prolixité* géométrique. Il a laissé non un livre, mais le plan d'un livre.

Nous n'avons fait que résumer, trop sommairement, le très consciencieux et très intéressant travail de M. Couchoud : il est à lire tout entier.

LUCIEN ROURE.

Les Obsessions et la Psychasthénie. Tome I, par Pierre JANET. Paris, Alcan, 1903. In-8, XII-764 pages, avec gravures. Prix : 18 francs. — Tome II, par F. RAYMOND et Pierre JANET. Paris, Alcan, 1903. In-8, XXIV-543 pages, avec gravures. Prix : 14 fr.

Ce livre, comme les précédents ouvrages de M. Pierre JANET, s'adresse aux médecins et aux psychologues. Les faits qu'il décrit et dont il cherche la guérison appartiennent à la pathologie mentale. Obsessions, impulsions, manies, folie du doute, tics, agitations, phobies, angoisses, neurasthénies défilent successivement ; toutes les tares mentales, depuis la crainte d'engraisser et l'obsession du problème des faux cols à porter, la manie de la précision et de l'ordre jusqu'au sentiment de dédoublement et de dépersonnalisation.

Le scrupule, poussé à un certain degré, peut être considéré comme « une folie lucide, un délire avec conscience, une obsession avec critique ». A ce titre, il revient fréquemment dans le livre de M. Janet qui sera lu utilement par les directeurs d'âmes.

Le traitement des maladies mentales est double ; traitement physique, qui se rapporte à l'alimentation, à l'hygiène, à la médication sédatrice et à la médication tonique ; traitement moral, par la simplification de la vie, la suggestion, la direction morale, le relèvement de la tension psychologique, la rééducation de l'émotion ou de l'attention.

Le second volume reprend les faits de psychasthénie à un point de vue plus directement médical, suit la maladie selon l'ordre

naturel d'évolution et groupe les détails de manière à constituer des types cliniques.

LUCIEN ROURE.

HISTOIRE

Le Concordat de 1801, par le cardinal MATHIEU. Perrin, 1903. In-8, 303 pages. Prix : 7 fr. 50.

Ce livre ne peut manquer d'exciter un vif intérêt. Le nom de l'auteur, les circonstances présentes, l'agrément du récit, la netteté des jugements portés, tout lui promet des lecteurs. Et comme beaucoup de catholiques même cultivés ignorent du Concordat bien des choses, la lecture des pages alertes et judicieuses du cardinal MATHIEU sera grandement utile à beaucoup.

Aux professionnels de l'histoire religieuse le livre apprendra peu; ce n'est point pour eux, manifestement, que l'auteur a écrit; l'absence de bibliographie et d'*apparatus criticus* quelconque suffirait à le prouver. Au surplus, depuis les admirables travaux de M. Boulay de la Meurthe, je ne pense pas qu'il demeure à découvrir quelque chose d'important sur le Concordat. C'est ce qui a paru à l'évidence, lorsque, l'an dernier, le P. Rinieri a publié son travail (cf. *Études*, 20 juillet 1902). La trouvaille la plus considérable du savant jésuite italien a été cet *Esame del trattato*, imprimé pour les cardinaux qui devaient donner leur avis sur la ratification du traité signé par Consalvi. Or, les pièces de cet *Esame*, même les plus intéressantes, ne nous apprennent rien d'essentiel qui ne fût déjà, en substance, renfermé dans le recueil de M. Boulay de la Meurthe. Par là on devine ce qui a pu rester d'inédit pour un troisième travailleur : trois ou quatre documents. C'est sans doute trop peu pour renouveler un sujet. Aussi bien n'est-ce point ce qu'a prétendu le cardinal Mathieu. Il a voulu faire œuvre de patriote avisé plutôt que d'historien.

Si je l'entends bien, l'âme de ce livre, ce n'est point tant la passion scientifique de faire avancer une question que le désir de tirer des événements passés cette « lumière de vérité » et cette « leçon de conduite » dans laquelle Cicéron faisait consister le grand profit de l'histoire. A l'heure où l'opinion est comme incertaine sur la valeur et les services du Concordat, il était bon qu'un cardinal français, avec l'autorité de son talent et de sa charge, élevât la voix pour rappeler les origines et l'histoire de ce

pacte fameux au bas duquel se rencontrent les signatures de Pie VII et de Napoléon. Des catholiques ardents, fatigués des outrages et des violences que l'État se permet vis-à-vis d'une religion concordataire, assurent qu'il suffirait de déchirer le Concordat pour rendre à l'Église l'honneur avec la liberté. Tel n'est pas le sentiment du cardinal Mathieu. Et son sentiment a pour appui tout son livre. En l'écrivant, il nous a donc rendu un service public.

Paul DUDON.

L'Ancien Clergé de France, par l'abbé SICARD. Tome III. Lecoffre, 1903. In-8, 570 pages. Prix : 6 francs.

Ce troisième volume nous mène jusqu'au Concordat. Les faits à raconter sont émouvants et graves : les souffrances de l'exil, la politique de l'émigration, l'attitude du clergé demeuré en France, la survivance du culte, malgré les lois oppressives. Le récit de M. SICARD, avec sa sobriété savante, sa belle limpidité, sa sympathie communicative, nous fait assister à la lutte poignante qui se livra, il y a cent ans, entre la Révolution et l'Église.

Depuis quelques années, beaucoup de travaux ont été publiés sur cette lutte. M. Sicard y a puisé à pleines mains ; mais il est, sans doute, le premier à regretter que ces monographies ne soient pas plus nombreuses et détaillées jusqu'à la minutie. Le jour où tous les renseignements désirables nous seront venus de tous les diocèses de France — mais pas avant — on pourra essayer un tableau d'ensemble, qui ait quelque chance d'être exact.

L'auteur a utilisé aussi les papiers d'archives. Sans eux, il n'aurait pu écrire ce chapitre si intéressant de la politique épiscopale pendant l'émigration, où se révèle la pernicieuse persistance avec laquelle les vues dynastiques se mêlaient, chez un grand nombre de prélats, au souci de défendre la religion. Cette attitude, qui nous scandalise presque aujourd'hui, se comprend à merveille si l'on veut bien songer à la rupture effroyablement douloureuse de 1789, à la difficulté pour les évêques d'être exactement renseignés sur leurs diocèses, et au caractère sauvagement antichrétien du pouvoir. Sans avoir conscience de faire passer Dieu après le roi, les prélats émigrés pouvaient trouver que c'était payer trop cher une tolérance restreinte du culte, que de l'acheter par des serments suspects. Peut-être, obsédé qu'i

est par la question actuelle du ralliement — laquelle n'est pas exactement celle qui se posait pour le clergé de 1790 à 1802 — M. Sicard n'a-t-il pas fouillé, d'une main assez délicate, dans l'âme de l'épiscopat d'alors. En revanche, il a très bien compris les mérites incomparables de M. Emery.

Ce sont encore les papiers d'archives qui fournissent à M. Sicard sa preuve la plus impressionnante, quand il veut montrer qu'il y avait, avant 1802, une restauration spontanée du culte qui diminuerait singulièrement la portée du Concordat.

Ici, il faut bien poser la question, et ce n'est pas la bien poser, à mon sens, que de demander : « La restauration du culte fut-elle l'œuvre du Concordat, ou le Concordat fut-il le résultat d'un mouvement religieux irrésistible ? » La rigueur de ce dilemme n'est qu'apparente, comme quelques brèves observations suffiront à le montrer.

Oui, il y avait « un mouvement religieux ». Mais y avait-il, vraiment, « 19 000 prêtres catholiques romains » exerçant librement leur ministère « au moment du Concordat » ? M. Sicard me permettra de ne point accepter ce chiffre : les données manquent pour l'établir. Sans doute, la statistique des préfets de l'an IX est incomplète. Mais c'est un procédé inadmissible que d'y suppléer par des raisonnements. Au point où en est la question, j'estime qu'une évaluation, même approximative, est impossible. C'est dans chaque diocèse, avec un luxe incroyable de précautions, que les listes doivent être dressées. Avant que ce travail, très délicat, ne soit fait, il est prématuré de donner, avec assurance, un total quelconque. Et le chiffre de M. Sicard fût-il établi, qu'on n'aurait pas le droit de conclure à l'inutilité du Concordat. Il ne faut point l'oublier, la politique du Concordat date du 18 brumaire. Dès le premier jour que Bonaparte a été le maître, le pays a compris que l'impiété ne serait plus maîtresse ; la liberté religieuse a commencé ; elle a grandi progressivement. De là est venue aux prêtres insermentés du dedans la hardiesse de sortir des cachettes, et au clergé émigré la confiance de franchir les frontières. Et puis, il y avait la question du schisme, celle de l'épiscopat.

En résumé, sans la foi religieuse du pays, Bonaparte n'eût point peut-être songé au Concordat ; sans la politique du Concordat, ni le culte n'eût été libre, ni le schisme ne se fût éteint,

ni l'épiscopat ne se fût reformé : trois choses qui paraissent assez essentielles à une « restauration religieuse ».

La lutte entre la Révolution et l'Église n'est pas achevée. M. Sicard le sait, et comme malgré lui le laisse sentir. Telle page de son livre serait moins frémissante, si, tandis qu'il raconte les événements du passé, son esprit n'était traversé par la vision des jacobins d'aujourd'hui.

Heureux les catholiques de France, si, de la persécution sanglante et perfide d'il y a cent ans, ils savent tirer les leçons qu'elle comporte, et que le livre de M. Sicard leur suggère avec une autorité si persuasive.

Paul DUDON.

Talleyrand, évêque d'Autun, par Bernard de LACOMBE. Perrin, 1903. In-16, VIII-301 pages.

La vie si peu épiscopale de Talleyrand avait été étudiée déjà. M. Bernard de LACOMBE résume, précise et complète les travaux de ses devanciers.

La figure de Talleyrand n'en apparaît ni plus belle ni plus attirante. L'intelligence y rayonne, mais plus encore un mépris froidement sceptique de tout ce qui est sacré et une avidité insatiable d'argent et d'honneurs. A tous les moments de sa vie, cet homme d'esprit et de goût a choisi le parti le plus sot et le plus dégradant, sans qu'il soit expliqué comment il a pu s'y résoudre si déterminément. Lui-même a invoqué le « désordre général », la « décomposition sociale » de son époque. Cela ne saurait suffire à justifier le désordre et la décomposition de sa vie.

M. Bernard de Lacombe en juge de la sorte. Son récit exact, aisé, détaillé, est sobre d'appréciations indignées ; il n'en a que davantage la valeur irrécusable d'une sentence motivée contre l'évêque prévaricateur.

Je ne ferai qu'une remarque. A plusieurs reprises, l'auteur fait allusion au Concordat de 1801, et il insinue que Talleyrand aurait été un habile et sympathique collaborateur de ce grand ouvrage. Il semble au contraire que l'ancien évêque d'Autun ne vit pas de fort bon œil la tentative de Bonaparte ; sa collaboration fut nonchalante et ennuyée.

Paul DUDON.

Histoire de l'Observatoire de Paris, de sa fondation à 1793, par C. WOLF. Paris, Gauthier-Villars, 1902. In-8, XII-392 pages. Prix : 15 francs.

C'est l'histoire du *matériel et du personnel* de l'Observatoire que s'est proposé d'écrire M. WOLF, histoire mal connue, en bien des points, jusqu'ici, et même fertile en légendes, malgré le peu de temps écoulé depuis la fondation du célèbre établissement, en 1667, légendes sur les choses et sur les hommes. Grâce aux documents de premier ordre dont pouvait disposer l'auteur, il lui a été facile de remettre les choses à leur vraie place. A la fin du dix-huitième siècle, Cassini, quatrième du nom, avait réuni les papiers de ses ancêtres, précisément afin d'écrire quelque jour l'histoire de l'Observatoire, mais il lui fut impossible d'exécuter ce dessein; ces papiers, actuellement aux archives de l'Observatoire, forment le fond de la présente histoire; complétés au moyen des archives et des publications de l'Académie des sciences, ainsi que de divers autres documents, notamment des *Comptes des bâtiments du roi Louis XIV*, publiés récemment, ils permettent de faire la lumière sur presque tous les points obscurs.

La période étudiée par M. Wolf se confond presque avec l'histoire des Cassini, mais que d'erreurs et de préjugés accumulés sur leur compte! principalement sur le premier, le grand J.-D. Cassini, et sur le dernier, Cassini IV. M. Wolf poursuit ces erreurs chez les divers auteurs qui les ont inventées ou propagées, et en montre l'inanité. Il remet en pleine lumière la noble figure du fondateur de cette illustre dynastie de savants, Cassini I^{er}, qui ne fut jamais directeur de l'Observatoire, quoi qu'on en ait dit, pour la bonne raison que l'Observatoire n'eut pas de directeur avant 1771, pas plus d'ailleurs que de budget fixe; J.-D. Cassini fut en effet victime, de la part de plus d'un historien, de véritables calomnies, on l'a traité d'intrigant, de jaloux, d'ambitieux, de charlatan, et le reste; rien de tout cela ne tient debout.

L'Observatoire, dans le plan primitif, n'était qu'une annexe de l'Académie des sciences, c'était comme le laboratoire des académiciens, chacun y pouvait travailler à sa guise et à ses frais. Tel était précisément le motif pour lequel il n'y avait pas de directeur en titre; c'était d'ailleurs un vice d'organisation regrettable. Ce fut en 1771 seulement que Cassini de Thury, troisième du nom,

fut mis officiellement à la tête de l'Observatoire; cet établissement échappait, par là même, au contrôle de l'Académie; ce fut la source de froissements qui se traduisirent par des accusations d'où sont sorties bien des légendes plus ou moins calomnieuses. Cassini IV succéda à son père et son œuvre fut considérable; il mit l'Observatoire au courant des progrès scientifiques de l'époque, et l'administra avec une grande prudence. Aussi est-ce le cœur navré qu'on le voit, en 1793, écœuré par la désorganisation que la Révolution faisait pénétrer dans ce sanctuaire de l'astronomie, dont l'histoire était si intimement liée à celle de sa famille, et découragé, dirait-on, donner sa démission; du moins, faut-il reconnaître les services qu'il a rendus pendant la durée de son administration.

D'autres légendes sont détruites successivement par M. Wolf; ainsi le prix de la construction de l'Observatoire n'a pas dépassé 2 000 000 de livres, comme l'a répété Arago, la dépense s'est élevée seulement à 714 000 livres. Une autre légende affirmait qu'il n'était pas entré un seul morceau de fer dans la construction de l'Observatoire; or, on a retrouvé, à diverses reprises, des pièces de fer dans les massifs de pierre, lors de certaines démolitions. D'intéressants renseignements sont donnés sur les célèbres caves de l'Observatoire, où se trouve une statuette de la sainte Vierge, placée là par la piété des premiers astronomes, avec ces deux inscriptions :

PECHEUR. DIEU. TE. REGARDER. ET. TU. NY .

PANSE. PAS. NOTRE. DAME. DESSOVS. TERRE .

SY. LA. MOVR. DE. MARIE. EN. TON. CŒVR. EST. GRAVE .

EN. PASSANT. NE. TOVBLIE. DE. LVI. DIRE. VN. AVE. H. 1671 .

M. Wolf nous promet, pour un avenir prochain, un second volume comprenant l'histoire de l'Observatoire depuis le départ de Cassini jusqu'à nos jours. Ce sera le complément de cette très intéressante et véridique histoire. Joseph de JOANNIS.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

QUESTIONS SOCIALES ET POLITIQUES

M. OSTROGORSKI. — **La Démocratie et l'organisation des partis politiques.** Paris, Calmann-Lévy. 2 grands in-8, xiv-609 et iv 759 pages. Prix : les deux volumes, 20 francs.

M OSTROGORSKI nous montre le gouvernement démocratique dans la vérité concrète de son existence quotidienne; il en révèle et fait agir sous nos yeux les forces vives, et nous permet d'en pénétrer jusqu'aux mouvements les plus intimes et les plus secrets.

L'auteur a choisi comme champ d'observation la vie des partis politiques dans le monde anglo-saxon, c'est-à-dire dans les pays où elle a atteint le plus haut degré de développement, où elle s'est étendue hors des limites du Parlement, sur le pays tout entier. Le terrain sur lequel s'est placé l'auteur était un sol à peu près vierge. Aussi a-t-il dû étudier son sujet moins dans les livres que dans la vie elle-même.

L'ampleur et la profondeur de cette enquête, conduite par M. Ostrogorski dans les pays où l'organisation des partis est la plus perfectionnée, lui ont permis de conclure, non seulement pour les pays anglo-saxons, mais pour tout

l'ensemble des pays du régime démocratique. Il a été amené à envisager les grands problèmes qui préoccupent aujourd'hui toutes les consciences : élection, association politique, gouvernement des partis, systèmes de représentation, modes électoraux, parlementarisme, responsabilité ministérielle, etc. Tous ces problèmes, il les a examinés, non point en doctrinaire et en théoricien abstrait, mais avec la clairvoyance positive et concrète d'un philosophe politique éclairé par une longue et vivante expérience. X.

L'abbé F. SCALONI, prêtre de Dom Bosco. — **Capital et Travail, manuel populaire d'économie sociale.** Liège, École professionnelle Saint-Jean-Berchmans. In-12, 154 pages.

Cet excellent ouvrage, éminemment propre à vulgariser la vraie science économique, en explique les principes avec une clarté et un bon sens remarquables.

Sous une apparence modeste, c'est, en moins de 150 pages, l'exposé complet et concis de toutes les questions sociales les plus importantes, qui préoccupent à bon droit les esprits prévoyants.

La lecture en est facile, attrayante même; les problèmes sont abordés avec franchise et

étudiés avec un excellent esprit, et les solutions sont de nature à satisfaire les plus inquiets.

L'ouvrier intelligent comme le savant professionnel le liront avec profit, et les conférenciers eux-mêmes y trouveront un guide précieux.

Ce petit opuscule est à tous points de vue digne d'être propagé.

Joseph PRÉLOT.

ROMANS ET THÉÂTRE

Autobiografia di un Superuomo (1830-1870), raccolta e pubblicata da G. BARTOLI, S. J. Roma, Belfoni, 1903. 1 volume in-8. Prix : 2 francs.

Un vieux diplomate italien, héros de *Risorgimento*, est censé raconter sa vie. Il fait ainsi l'histoire de l'Italie de 1830 à 1870. Avec une ironie charmante et une érudition étendue, l'auteur promène son héros d'Italie en France, en Angleterre, en Allemagne. Il le met en contact avec des diplomates connus et des héros légendaires. Sa fine critique — mélange d'humour anglais et de causticité vénitienne — indique les dessous du nationalisme italien. Ce roman, dont la *Civiltà Cattolica* a eu la primeur, a été très remarqué en Italie et mérite de l'être chez nous. Il analyse une des périodes les plus intéressantes de l'histoire moderne. Avec un grand tact et beaucoup d'agrément, il met au point bien des légendes. Sous une forme légère, il est une excellente contribution historique, et, d'un bout à l'autre, sa joyeuse ironie, un peu

sceptique, provoque le sourire, effet des plus fines comédies.

P. SUAU.

Adolphe MÔNY. — Entre deux paravents. Théâtre de société. Paris, Plon-Nourrit. 1 volume, 618 pages.

Dans une intéressante préface que M. Adolphe MÔNY, fort spirituellement, suivant une vieille coutume des auteurs, s'excuse d'avoir écrite, on nous raconte la genèse de la douzaine de pièces dramatiques qui composent ce volume, on nous présente les acteurs de bonne volonté qui, dès l'année 1856, jouèrent ces petites comédies, opérettes, saynètes ou proverbes sur un théâtre de salon ou de jardin, à Paris ou en province, dans la Nièvre, par exemple, à Châteaouvert. Principalement, ces cinquante-quatre pages d'avant-propos ont pour but de nous faire connaître les appréciations très flatteuses qui accueillirent, dès leur apparition sur les planches, *Dame Isabelle*, *Jean le Fol*, *Miss Hippocrate*, etc. Voici, dans *le Charivari* du 21 juillet 1860, un article de M. Henri Rochefort. Il applaudit « à un succès qui serait de bon aloi partout », et il loue « la musique pleine d'originalité et de goût... fort convenablement interprétée ».

Assurément, je remercie l'auteur de m'avoir fourni des citations qui m'épargnent le soin de dire tout le bien qu'il faut penser de son *Théâtre de société*. Tous ces éloges me semblent mérités, vraiment. En prose ou en vers, M. Adolphe MÔNY a beaucoup d'esprit. Pour n'en donner qu'une preuve, *Miss*

Hippocrate est une des meilleures satires que je connaisse des embarras singuliers où peut se trouver, dans l'exercice de sa profession, une doctoresse en médecine. D'ailleurs, je me garde bien de trancher la question sérieuse et grave que soulève la pièce. Je me contente de citer ces quelques vers du prologue qui indiquent la thèse de l'auteur et dont le bon sens éclate manifestement :

O pauvres filles d'Ève, ô douces jeunes filles,
A ces fruits épineux quand vous aurez mordu,
Charme de nos foyers, tendres fleurs des fa-

[milles,
De ce que Dieu vous fit, n'aurez-vous rien
[perdu ?

On sait qu'il y a, dans beaucoup d'établissements d'éducation, une scène qui ressemble beaucoup à un théâtre de société. A certaines dates consacrées, une troupe de jeunes acteurs de bonne volonté joue une tragédie, une comédie, un drame. Parfois, l'impresario de la représentation est l'auteur même de la pièce; il s'est fait l'émule de Bornier, de Rostand ou de Labiche; les personnages qui paraissent à la lumière de la rampe sont, de toutes pièces, la création originale de son génie dramatique, et il les a jetés dans quelque aventure inédite, dans quelque nouvelle intrigue comique ou tragique. Plus souvent, le directeur de la scène scolaire n'a pas tenté ce difficile effort de faire tenir debout, sur les planches, une demi-douzaine de bonshommes et de leur donner une apparence de vie. Modestement, se défiant de sa puissance créatrice, il emprunte au répertoire connu quelque chef-d'œuvre dramatique; il y fait des retouches, des coupures, des addi-

tions; parfois, on change le titre, et, par exemple, *la Fille de Roland*, pour obtenir licence de paraître devant un parterre de collégiens, devient *le Fils de Ganelon*. En un mot, on fait une *adaptation*, comme disent les Anglais.

Or, pour en revenir au *Théâtre de société* de M. Mōny, difficilement, je crois, on pourra l'adapter et en faire un théâtre de collège. *Adam et Ève*, *Dame Isabelle* ne pourront prétendre, même sous un travestissement, à l'honneur de rehausser, par leur présence, ces fêtes des geôles de jeunesse captive. *L'Escarpolette* ne peut nullement servir, dans un collège, à l'usage qu'en fait la marquise.

Mais, à tout ce que je dis, l'auteur du *Théâtre de société* a la réponse toute prête; il dira qu'il a travaillé pour les salons mondains seulement. Je lui en donne acte bien volontiers, et je reconnais que, pour ce milieu spécial, ses pièces sont convenables, à peu près. Louis CHERVOILLOT.

Jean de la BRÈTE. — Conte bleu. Paris, Plon.

La librairie Plon publie un nouveau volume de Jean de la BRÈTE, l'auteur si avantageusement connu de *Mon oncle et mon curé*, et de différents autres ouvrages si universellement appréciés.

Le présent travail n'est guère qu'un opuscule, se composant de trois parties distinctes et indépendantes les unes des autres : conte bleu; amour lointain; contes de grand'mère.

On trouve, dans ces pages, les

qualités qui distinguent tous les travaux de Jean de la Brète : la justesse des idées, la délicatesse des sentiments, un profond attachement aux croyances catholiques, une morale sans pruderie, mais toujours consciencieuse, qui autorise à mettre le livre dans toutes les mains. Ajoutez à cela l'élégance du style, de l'entrain, de l'esprit, ce qui ne gâte rien, et cette précieuse variété de faits et de situations, qui jette de l'intérêt sur tout le récit. Il y a, principalement dans les deux premières parties de l'ouvrage, des scènes très curieuses et parfois fort touchantes, des études de caractères

très habilement fouillées, et qui décèlent, dans l'auteur, une parfaite connaissance du monde et une connaissance non moins grande du cœur humain.

J. NOURY.

Paul VERDUN. — *L'Art de payer son terme*, comédie en un acte (10 rôles d'hommes). Paris, Bibliothèque des *Soirées en famille*. Prix : 1 franc.

Jolie comédie pour patronages ou collègues, causant de joyeux fous rires.

P. S.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

THEATRE. — *La Forêt de Bondy*, vaudeville en trois actes, par G. de Wailly. 2^e édition. Paris, J. Bricon et A. Lesot. Prix : 1 franc.

— *Lolotte et Liline*, saynète, par G. de Wailly. 2^e édition, Paris, J. Bricon et A. Lesot. Prix : 50 centimes.

— *Tête de linotte*, monologue pour jeune fille, par G. de Wailly. 2^e édition. Paris, J. Bricon et A. Lesot. Prix : 25 centimes.

— *La Vieille*, récit marin, monologue dramatique, par G. de Wailly. Paris, J. Bricon et A. Lesot. Prix : 25 centimes.

— *L'Affaire Branchû*, paysannerie, par G. de Wailly. Paris, J. Bricon et A. Lesot. Prix : 25 centimes.

— *Bénédict*, pièce en un acte, par A. Doulliac. Paris, J. Bricon et A. Lesot.

— *Mam'zelle Chaperon-Rouge*, comédie enfantine en un acte, par Ch. Le Roy-Villars. 2^e édition. Paris, J. Bricon, successeur de Sarlit. Prix : 1 franc.

— *Les Jardinières de Trianon*, comédie en un acte, par Ch. Le Roy-Villars. Paris, J. Bricon et A. Lesot.

— *Sainte Cécile*, drame en trois actes avec chœurs et couplets, par J. d'Ars. Paris, J. Bricon et A. Lesot. Prix : 1 franc.

— *Ah! si j'étais professeur*, saynète, par V. Thorelle. 2^e édition. Paris, J. Bricon et A. Lesot. Prix : 50 centimes.

— *Tous des chenapans!...* monologue comique, par A. Mornas. Paris, J. Bricon et A. Lesot. Prix : 25 centimes.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

11 juin. — A Paris, la Chambre des députés nomme une commission de trente-trois membres, chargée d'étudier les projets de séparation des Églises et de l'État. Cette commission est composée de dix-sept membres favorables et de seize opposés à cette séparation.

— Au Sénat, M. Boissy d'Anglas dépose une proposition de loi sur la séparation des Églises et de l'État. L'État ne fournira aucun local ni pour les cérémonies du culte, ni pour le logement des ministres; — les cérémonies sont interdites hors de l'enceinte choisie pour leur exercice; — tout rassemblement de citoyens pour l'exercice d'un culte quelconque est soumis à la surveillance des autorités; — il ne pourra être formé aucune dotation perpétuelle ou viagère, ni établi aucune taxe pour acquitter les frais du culte; — les ministres du culte ne pourront critiquer les actes du gouvernement.

12. — A Paris, le Sénat adopte, par 220 voix contre 45, l'ensemble de la loi organisant le service militaire de deux ans.

— La Chambre criminelle de la Cour de cassation rend un arrêt décidant que la loi de 1901 n'a pu incriminer comme punissable en elle-même et indépendamment de toute manifestation extérieure, la persistance des vœux monastiques; qu'elle a en vue les actes qui, par eux-mêmes ou à raison des circonstances, impliquent l'affiliation du prévenu à une agrégation congréganiste, et qu'on ne saurait reconnaître ce caractère aux actes sacerdotaux, tels que l'administration des sacrements, la prédication et la célébration de la messe. En conséquence, la Cour rejette le pourvoi formé par le procureur général contre un arrêt de la Cour de Paris acquittant des jésuites de Reims poursuivis pour avoir prêché.

— En Italie, les députés de l'extrême gauche ayant voté contre le Cabinet, le ministère donne sa démission.

13. — A Constantinople, l'Allemagne, l'Angleterre et les États-Unis attirent l'attention de la Porte sur l'effervescence qui règne parmi les Turcs contre les Arméniens.

14. — A Nantes, le maire ayant refusé d'interdire la procession, le préfet, M. Hehtas, prend lui-même cette mesure, le dimanche matin. Mgr l'évêque s'avance jusqu'au portique de la cathédrale pour donner la bénédiction du saint Sacrement; les socialistes, venus pour faire du désordre, sont vigoureusement repoussés par les catholiques; il y a

de nombreux blessés des deux côtés ; un des chefs socialistes, M. Gaulay, protestant, trouve la mort dans la bagarre ; cette mort, d'après l'expertise médicale, est la suite naturelle d'une maladie de cœur.

— A **Dunkerque**, à **Lyon**, et dans plusieurs autres villes, la procession est le prétexte de violentes manifestations antireligieuses.

15. — A **Belgrade**, le prince Pierre Karageorgevitch est élu par la Skouptchina (Chambre des députés), à l'unanimité, roi de Serbie.

— A **Nantes**, le conseil de guerre, à l'unanimité, acquitte le lieutenant Portier, accusé de refus d'obéissance à un ordre de service relatif aux expulsions de religieuses. La conclusion du rapport du capitaine Janin était favorable à l'accusé, « officier d'une valeur exceptionnelle », d'après le témoignage du général de brigade.

16. — A **Lyon**, le Conseil municipal émet le vœu que la basilique de Fourvières soit fermée.

— En **Allemagne**, les élections générales pour le Reichstag sont favorables au socialisme ; le centre obtient 98 sièges.

17. — A **La Louvesc**, fermeture de la chambre (transformée en chapelle) où mourut saint François Régis ; les habitants opposent, durant trois heures, une vive résistance à la force armée.

— A **Paris**, MM. Frédéric Masson et René Bazin sont élus membres de l'Académie française.

19. — Dans différentes villes de **France**, les anticléricaux provoquent des désordres à l'occasion de la fête du Sacré-Cœur.

— De **Stockholm** part pour Narvik le premier express de Laponie. Narvik est de tout le globe la station de chemin de fer la plus rapprochée du pôle nord.

20. — A **Mill Hill**, mort du cardinal Vaughan, archevêque de Westminster.

21. — A **Paris**, M. Syveton, nationaliste, dont l'élection avait été invalidée, est réélu député par 6 857 voix contre 3 365 à son concurrent qui le suit de moins loin, et sur 11 778 votants.

— A **Montbrison**, M. Ory, républicain progressiste, est élu également par 9 737 voix contre 7 734 obtenues par le candidat ministériel.

— A **Nancy**, Mgr Turinaz, s'appuyant sur l'arrêt récent de la Cour de cassation, ordonne de nouveau à M. l'abbé Ravenez, jésuite sécularisé, de prêcher dans la cathédrale.

22. — A **Paris**, l'entrée de M. Syveton au Palais-Bourbon donne lieu à un violent incident.

— A **Rome**, le Souverain Pontife a nommé au Consistoire secret le cardinal Sanminiatielli camerlingue du Sacré Collège ; puis a élevé à

la dignité cardinalice NN. SS. Nocella, Cavicchioni, Taliani, Aiuti, et les archevêques de Cologne, Valence et Salzbourg.

23. — A Paris, la police ferme douze chapelles.

24. — A Paris, à la Chambre des députés, la minorité se tenant pour gravement insultée par la majorité, et ne pouvant obtenir que ses orateurs soient écoutés, se retire en masse et rédige une protestation que signent deux cents députés.

Paris, le 25 juin 1903.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

LE DEDANS ET LE DEHORS

CHEZ LES JEUNES GENS DE TOLSTOÏ

La librairie Stock a commencé une publication des œuvres complètes du comte Léon Tolstoï¹. Le tome II comprend deux nouvelles : *la Jeunesse* et *la Matinée d'un seigneur*. La première, parue en 1854, forme la troisième série d'un grand roman inachevé : *l'Histoire des quatre époques*. La seconde, parue en 1852, est aussi le fragment d'un roman inachevé : *le Seigneur rural en Russie*. Le tome III comprend trois nouvelles : *les Cosaques* (1863), *l'Incursion* (1852), *la Coupe en forêt* (1854-1855). Ce sont encore des fragments d'ouvrages abandonnés sur le métier.

Ébauches d'un génie qui s'essayait, ces récits n'ont point l'allure majestueuse et tranquillement révolutionnaire des futurs romans sociaux. Ils en ont cependant, en plus d'une page, avec la proluxe abondance, la vigoureuse envergure de pensée, et surtout cette pénétrante psychologie, qui, sans épier, voit tout, devine tout, découvre avec une intuition si nette les sous-entendus des moindres gestes, que le voisinage en serait inquiétant, s'il était réel. C'est déjà d'un maître, qu'il serait agréable et utile d'étudier dans ses débuts.

Là pourtant n'est point l'intérêt substantiel de ces récits. Il n'est pas non plus dans la trame des événements racontés. Ils sont peu nombreux, au moins ceux qu'on a coutume de qualifier d'importants. Ils pourraient se résumer à peu près dans ce que tout le monde sait de la jeunesse de l'auteur : Tolstoï, après avoir étudié à l'Université de Kasan, se retira dans ses terres à Jasnaja Poliana ; il y tenta des réformes sociales. Puis, découragé de n'être pas compris, il partit pour le Caucase. *La Jeunesse*, c'est l'histoire de l'étudiant ; *la*

1. *Oeuvres complètes du comte Léon Tolstoï*, traduction de J.-W. Bienstock. Paris, P.-V. Stock, éditeur, 1902.

Matinée d'un seigneur, celle du jeune réformateur social; *les Cosaques*, dont la *Coupe en forêt* et *l'Incursion* sont des épisodes, celle du sous-officier d'artillerie dans les garnisons du Caucase.

Dans ces différentes nouvelles, en effet, Tolstoï nous a tracé une autobiographie approximative de sa jeunesse, et c'est pour en permettre plus facilement l'intelligence que les récents éditeurs ont rangé les récits, non d'après la date de leur publication, mais d'après le moment qu'ils représentent dans la vie de l'auteur. Auteur, héros principal, c'est Tolstoï qui fait grandir les menus détails de ce drame de toute la hauteur qu'a prise dans la littérature contemporaine son originale physionomie¹. C'est lui qu'on y cherche; c'est la genèse de ses idées, des idées qui viendront à terme, trente ou quarante ans seulement plus tard, dans *Guerre et Paix*, *Anna Karénine*, *la Sonate à Kreutzer*. C'est bien un peu nous que nous cherchons aussi: n'a-t-on pas dit que Tolstoï est une des figures les plus représentatives du siècle? Le mysticisme n'a-t-il pas été une des maladies les plus contagieuses des quinze dernières années? et l'auteur de *Dégénérescence* n'a-t-il pas nommé cela le tolstoïsme²? et n'avons-nous pas trop entendu parler de faillites et de banqueroutes, même par cette excellente Françoise, d'un bon sens si français, à qui son oncle envoie des *Lettres* si raisonnables, pour n'être pas un peu nihilistes³?

Aussi n'est-ce peut-être pas inutile de regarder comment on le devient. A cet égard, il est peu de lectures plus suggestives que les nouvelles autobiographiques de la jeunesse de Tolstoï.

La première nouvelle se termine en effet par un chapitre intitulé: *Je m'effondre*. Quoique le titre n'y soit pas, quelque chose s'effondre bien aussi dans la nouvelle suivante: *la Matinée d'un seigneur*. *Les Cosaques*, de beaucoup la plus

1. Voir un article du P. Roure dans les *Études*, 1900, p. 65.

2. Max Nordau, *Dégénérescence: le Mysticisme, le Tolstoïsme*.

3. M. Prévost, *Lettres à Françoise*. — « Le dix-neuvième siècle était parti dans un mouvement de fraternité, de justice; il s'achève dans l'apothéose de l'argent et de la force... De quelque côté que je regarde, je ne vois que des faillites. » (P. 68-70.)

large et la plus intéressante partie du troisième volume des Œuvres complètes, sont aussi à leur façon l'histoire d'une débâcle. Débâcle de la civilisation, débâcle des rêves humanitaires, débâcle du courage, débâcle de la société, débâcle de l'amour, et d'autres choses encore, tel est le bilan final de cette jeunesse. Elle s'est incarnée tour à tour dans Nicolas Irteniey, le héros de *la Jeunesse*; Nekludov, le héros de *la Matinée d'un seigneur*; Olénine, le héros des *Cosaques*. En elle s'est élaboré l'homme dont Tolstoï dira plus tard : « J'ai été trente-cinq ans nihiliste. »

Nihiliste! L'auteur de *Résurrection* n'a pas tout à fait cessé de l'être, bien qu'il ait une foi nouvelle au cœur. C'est une maladie dont on ne guérit guère en vieillissant, si le nihilisme est fait partiellement d'une légitime défiance à l'égard du monde... Mais il est fait d'autre chose aussi quand il bat son plein : d'aspirations trop grandes en face d'un monde trop étroit, de rêves trop larges en face d'écrasantes réalités, d'un désaccord entre ce que veut l'homme et ce que lui mesure avec avarice la nature. L'âme nihiliste s'est trouvée un jour en disproportion avec l'univers. Le monde du dehors n'a pu cadrer avec celui du dedans. Et ceci a voulu détruire cela. L'âme s'est révoltée contre la vie, qui ne donne point ce qu'elle promettait; contre la société, qui emprisonne l'individu dans ses organismes; contre la nature, dont l'implacable rigidité foule et meurtrit sans émotion. Le bon sens avertirait qu'entre ces deux mondes, le monde des aspirations idéales et celui des réalités nécessaires, le monde de la liberté et celui de l'autorité, le monde qui veut être autonome et celui qui gêne et brise cette autonomie, il vaut mieux essayer de mettre l'accord; qu'y travailler est la tâche de la vie; que celui-là est le plus sage, qui commence le plus tôt. Mais la sagesse est un fruit d'automne, et, même alors, que de fois victime des mauvaises saisons! De nos jours surtout, où, sans parler de la fièvre d'une civilisation décadente, tant de systèmes philosophiques ont troublé la rectitude de la pensée humaine sur les lois qui doivent régler les relations du dedans avec le dehors!

Le dedans et le dehors! grave question! Sont-ils deux?... Et le premier, suivant une comparaison célèbre, ne serait-il

pas seulement le miroir de l'autre?... ou, à l'inverse, ce dernier ne serait-il qu'une projection de celui-là?... Et s'ils sont deux, quels sont leurs points de contact, leurs réactions réciproques? Voici accourir la métaphysique, la morale, la religion, l'éducation... Arrêtons-nous dans la région plus sereine de la psychologie. C'est moins prétentieux et plus pacifiant. Et, s'il se dégage en passant quelques leçons, moins que cela, quelques observations expérimentales, on fera meilleur accueil à ces hôtes, nus de syllogismes, parés des seules grâces empruntées à la poésie du romancier russe.

Ce qu'est le dedans, ce que l'âme humaine contient de sève ardente, d'ambitions infinies, quels horizons elle projette dans toutes les directions de son activité, on n'ose plus en parler soixante ans après les romantiques. Pascal, il est vrai, celui des *Pensées* et du *Mystère de Jésus*, n'a pas cessé d'être à la mode, et on nous a prêché récemment la renaissance de l'idéalisme. Et l'idéalisme, c'est la philosophie qui exalte le monde du dedans. Quoi qu'il en soit, les nouvelles de Tolstoï — avec leur parfum exotique — permettent de rajeunir un vieux thème, toujours vrai. Elles nous font assister à l'éclosion printanière des énergies de la vie intime.

Rien d'extraordinaire dans le cadre extérieur où se déroule l'histoire du héros. Nicolas Irteniev fait sa dernière confession d'adolescent; il a un cahier en tête duquel est écrit : Règles de vie; il se prépare aux examens. Rien de plus banal. Trois chapitres nous font le tableau de la grande salle de l'Université assiégée par les candidats : « Trois professeurs étaient assis à la table de laquelle je m'approchais avec Ikonine. Pas un seul ne répondit à notre salut... » Ikonine « et Teniev », cria subitement quelqu'un du coin des professeurs. Un frisson courut dans mon dos et dans mes cheveux.

« — Qui a-t-on appelé? Quel Barteniev? disait-on autour de moi.

« — Ikonine, va, on t'appelle; mais qui est Barteniev, Mordeniev? Je ne sais pas, ma foi, dit un lycéen grand et rouge, qui était derrière moi.

« — A vous, dit Saint-Jérôme.

« — Mon nom est Irteniev, dis-je au lycéen rouge, a-t-on appelé Irteniev? »

« — Mais oui, pourquoi n'allez-vous pas?... En voilà un freluquet! ajouta-t-il plus bas... »

Voilà une scène russe qui est passablement française.

Joies du succès aux premiers examens, débuts de la vie d'étudiant, visites mondaines, si ce n'était chez les Valakine, les Kornakov et les Ivanovitch, ce serait aussi d'ailleurs.

Aussi bien, ce qui nous intéresse en tout cela, ce sont moins les situations que les états d'âme qu'elles occasionnent. La vie est moins dans les événements du dehors que dans les réactions émotives du dedans. Elles sont puissantes, à cette heure de la vie surtout où le romancier nous présente son héros.

C'est l'heure où l'âme du jeune homme, où l'âme de Nicolas Irteniev s'éveille aux incoercibles poussées de la vie intérieure... Monde nouveau qui naît et se développe sans tenir compte de l'autre. Là, pas besoin d'un *fiat* autoritaire pour appeler les astres du chaos. Dans le firmament vierge de l'imagination de seize ans, les astres accourent!... ils s'échelonnent... ils s'organisent... Aux étoiles qui fuient, d'autres succèdent... C'est le néant qui s'anime et qui peuple les espaces du dedans, non moins illimités que ceux du dehors... Et, sans doute, comme la nature ne cesse pas de se retrouver féconde à chaque printemps, Nicolas Irteniev a raison de penser « que, vieillard de soixante-dix ans, mes rêves seront aussi enfantins qu'à présent. Je rêverai que mon fils, faible d'esprit, tout d'un coup, par un hasard quelconque, est devenu ministre, ou que, spontanément, j'aurai des millions... Pas un être humain n'est privé de ce pouvoir bien-faisant et consolateur du rêve. » Mais, comme le monde ne fut créé qu'une fois, et que les saisons se contentent de se renouveler, une fois seulement on a seize ans! C'est l'heure de la vie intense, non pas peut-être au sens du livre récent de M. Roosevelt, mais au sens que l'âme ne déploie jamais mieux la richesse de ses aspirations. C'est l'amour! — l'amour de l'amour! « Je voulais que tous me connussent et m'aimassent. Je voulais prononcer mon nom, Nicolas Irteniev, et que tous en fussent frappés, et, m'entourant, me remer-

ciassent pour quelque bienfait. » C'est l'espoir d'un bonheur extraordinaire, tenace! « Je me surprénais sans cesse dans l'attente troublante de quelque chose d'heureux, de magique. »

Cela ne s'éprouve profondément qu'une fois! Et quoique ce soit vrai à tout âge, c'est à l'heure où l'on franchit le premier stade de la jeunesse que le mirage du bonheur, de la vertu, de l'amour, de la triomphante féerie, se reforme à l'horizon, plus vivant, plus clair, plus prompt, inlassable à travers les mouvantes réalités! « Il me semblait toujours que cela *commençait*, que j'allais atteindre tout ce que peut désirer un homme, et partout et toujours; je me hâtais, supposant que cela *commençait* là-bas où je n'étais pas. »

Qui a vécu au milieu de la jeunesse et n'a pas rencontré cent fois Nicolas Irteniev? Quand viendra l'examen?... Après le collège!... Quand je serai étudiant!... A Saint-Cyr!... Dans la carrière!... Ça va *commencer*! ça *commence*!... Combien humain, cela, même sous les cheveux gris! Combien, surtout, quand on fait l'étape des quinze aux trente ans!

Le dedans est, à cette heure, un véritable monde en formation. Non pas un monde de chimères et de rêves inutiles! non pas une pure fantasmagorie de marionnettes défilant sur la scène; pas plus, à tout le moins, que le monde du dehors. C'est de celui-ci, non de celui-là, que le poète a dit :

Maia! Maia! torrent des mobiles chimères!

Et c'est l'esprit positif de Taine, qui compare la nature extérieure à une grande aurore boréale. Une aurore! c'est-à-dire des lueurs!

S'il fallait même trancher qui, de l'intérieur ou de l'extérieur, est le vrai monde, le plus réel, le plus gros d'être à venir; entrer dans la philosophie des pourquoi et des finalités, oserait-on comparer, mettre sur un pied d'égalité le monde qui connaît et le monde connu, le monde qui pense et le monde pensé; le monde de la matière et celui de l'esprit, le monde de la force brute et celui de la liberté?...

Ils sont bien deux pourtant! Car si leur destinée les pousse à entremêler leurs mouvements, à compénétrer leurs vies, à s'influencer réciproquement pour se développer suivant leurs activités propres, à concourir sans doute à un

poème unique, ils se heurtent parfois aussi; ils s'opposent, et, en s'opposant, ils se distinguent; ils s'affirment avec d'autant plus de violence qu'ils ont paru un instant se confondre. L'histoire d'Irteniev, de Nekludov, d'Olénine, n'est peut-être pas autre chose. Elle est, au nom de la psychologie, un démenti métaphysique à un monisme trop simplement unificateur.

C'est le poème de la jeunesse. C'est aussi le poème vécu d'une philosophie dualiste. C'est le poème du dedans et du dehors : de l'âme en face du monde qu'elle perçoit et qui l'impressionne. Voilà ce qui en fait l'intérêt. Voilà ce qu'il faut contempler de plus près.

La question n'est pas sans importance. Il y a en effet deux manières de concevoir l'homme, a écrit M. Paul Bourget. L'homme par rapport au monde n'est rien. « Qui a pu, durant une belle nuit d'été, se promener seul dans la campagne et ne pas sentir devant la magnificence du ciel... s'évanouir sa personnalité? » Voilà l'état d'esprit *cosmique*, panthéistique, celui des savants qui étudient la nature... Tout autre est la conception psychologique qui absorbe la pensée sur le moi. Renan a considéré l'homme d'après le premier point de vue... Taine, au moins dans son âge mûr, d'après le second... C'est pourquoi, continue M. Bourget, Taine s'est rapproché de la religion, Renan s'en est éloigné.

Mais revenons à nos jeunes gens, qui, au lieu de philosopher, suggèrent seulement des philosophies.

Nulle âme n'était plus extérieure; nul dedans n'était plus disposé à subir les touches du dehors que l'âme du jeune homme symbolisé par les trois types d'Irteniev, de Nekludov et d'Olénine. Nul ne fut dans son sanctuaire intime plus accessible à être surpris par les yeux, par les oreilles, par toutes les portes, où le dehors marche à l'assaut du dedans pour l'activer, le modifier, le façonner à son image. Ce n'est pas seulement le crépuscule, l'aube, le printemps, qui l'impressionnent : Tolstoï excelle à transposer les rayons de soleil, les parfums des fleurs, tous les phénomènes de la

nature en des attitudes de l'âme. Mais les moindres objets suffisent à mettre en branle chez lui les puissances évocatrices du dedans. « Cette soutane en nankin jaunâtre, à doublure déchirée, ces reliures de cuir noir, usées, ces livres à fermoirs de cuivre, ces allées soigneusement ratissées, ces feuilles lavées, et surtout le bruit régulier, monotone du balancier, me parlaient très nettement... »

Dans la cour de l'Université, au milieu de la foule des étudiants, il sent, dit-il, « disparaître sa personnalité dans cette multitude de jeunes physionomies ». — « Toute la maison est silencieuse. Derechef, je m'aperçois qu'il est impossible de m'arrêter, d'être indifférent à ce silence, de ne pas scruter cette obscurité. » En route pour le Caucase, Olénine, seul, dans la troïka, se remémore sa vie d'étudiant, ses entraînements, ses plaisirs mondains, alors qu'une voix lui disait toujours : Pas ça, pas ça. « Et en effet ce n'était pas cela... Cette voisine qui m'a dit à moi, ainsi qu'à Doubrovine, le chef de la noblesse, qu'elle aime les étoiles, n'était pas non plus *cela*. » Mais quand, loin, par delà Stavropol, tout devient sauvage, que les montagnes apparaissent derrière le Térék, qu'Olénine les voit et finit par les sentir; alors, c'est alors qu'« une voix solennelle semblait lui dire : « Maintenant, c'est commencé ! » Tout le reste, la route, les stanitza, la population, tout cela ne lui semble plus qu'une plaisanterie. « Il regarde le ciel, et il se rappelle les montagnes; il se regarde lui-même, et Vanoucha, et de nouveau les montagnes... Derrière le Térék, on aperçoit la fumée de l'aoul, et les montagnes... Un chariot vient de la stanitza, des femmes marchent, de belles et jeunes femmes, et les montagnes. Les Abreks courent dans le steppe, et je vais, je n'ai pas peur d'eux, j'ai un fusil, la force, la jeunesse, et les montagnes... »

L'Écriture a dit : *Mors ascendit per fenestras*. C'est vrai en plus d'un sens. Il y a un terme fatal à cette invasion du monde extérieur dans le monde du dedans. A recevoir ainsi, souvent à la hâte, et sans discontinuité, des couleurs, des sons, l'âme finit par être encombrée. C'est un vivant qui ne s'assimile plus ce qu'il absorbe et s'engourdit dans la pléthore.

La personnalité s'étend, se diffuse, se disperse. L'âme ne sait plus pourquoi elle est joyeuse ou triste. Olénine a traversé la forêt profonde, impénétrable... Un instant, il s'est égaré. Étreinte du cœur. Mais il marche... la clairière s'illumine... Il est à l'orée... « Sans aucune cause précise, Olénine se sentit de nouveau parfaitement heureux. » Lentement, sous l'action corrosive des impressions reçues du dehors, le moi va s'atténuant, se brise, se fond dans l'immense décor de la nature. « Il me semblait que la nature, la lune et moi n'étions qu'un. » Le panthéisme n'a touché qu'à de rares intervalles l'âme impressionnable de Nicolas Irteniev. Olénine en est tout imprégné. Un matin il est parti pour la forêt. Il chasse, et vers midi il s'assied. Des myriades de moucheron l'enveloppent de toutes parts. Il veut fuir. Puis lentement « ces myriades de moucheron allaient si bien à cette végétation sauvage » qu'il s'y habitue ; il y trouve même du plaisir. « Il avait frais, se sentait à l'aise ; il ne pensait à rien, ne disait rien... « D'innombrables moucheron bourdonnent dans l'air... autour de moi, dans un but quelconque, et « chacun est aussi particulier que moi, Dimitri Olénine. » Et il se représente clairement ce que pensent les moucheron et pourquoi ils bourdonnent... Et il était clair pour lui qu'il n'était nullement un gentilhomme russe, membre de la société de Moscou, ami et parent de tel ou tel, mais tout simplement le moucheron, le faisan, le cerf, comme ceux qui vivaient maintenant autour de lui. »

Tout le long des *Cosaques*, on peut dire qu'Olénine, échappé au monde civilisé, se retrempe ainsi dans la nature et s'y oublie. Il la décrit en peintre, il la chante en poète. Il s'y absorbe à certains moments comme l'Hindou dans le nirvana : « Mon bonheur c'est d'être avec la nature, de la voir, de lui parler... »

Il avait quitté la société polie, cultivée, et souvent corrompue, pour échapper au joug des relations forcées, des habitudes malsaines et puériles, de l'étiquette odieuse et ridicule. Sous-officier, isolé dans une garnison perdue elle-même sur les flancs du Caucase, peu à peu, sous la clarté des bleus firmaments, dans la transparence de l'air limpide et la pacifique immobilité des paysages, toujours les mêmes,

il s'était senti renaître à une vie nouvelle. « Chaque jour il se sentait de plus en plus libre, et chaque jour de plus en plus vraiment homme. » Puis il s'était mêlé aux Cosaques, natures primitives, incultes, pas du tout complexes, spontanées dans le développement de leurs énergies comme les énergies du monde physique. « Les hommes vivent ici, comme vit la nature, ils meurent, naissent, s'unissent, naissent de nouveau, se battent, boivent, mangent, s'égayent et meurent de nouveau, et il n'y a aucune autre condition, sauf ces conditions immuables que la nature a imposées au soleil, à l'animal, à l'herbe, à l'arbre. Ils n'ont pas d'autre loi... » L'humanité qu'Olénine nous décrit est faite à l'image de la nature, simple, gracieuse, belle, mais insensible, mais surtout amoral : elle n'a pas d'âme, elle n'a pas de conscience. Olénine a fait cadeau d'un cheval au cosaque Loubachka : Loubachka ne comprend rien à la reconnaissance ; son premier mouvement est de soupçonner un piège. Olénine aime Marianka : Marianka ne comprend rien aux pudiques complications de son amant. Chez tous, la religion, c'est l'icône, le signe de croix ; rien de plus.

Et la nature cependant a déployé tant de caresses qu'Olénine s'est laissé séduire. Il est bien près de s'engourdir dans ses charmes meurtriers. Ce n'est plus seulement le gentilhomme de Moscou qui disparaît avec ses préjugés, son égoïsme complexe, ses malades préoccupations, c'est l'âme, c'est le dedans tout entier qui est sur le point de sombrer. « Ah ! si je pouvais devenir cosaque comme Loubachka, voler des chevaux, m'enivrer, chanter des chansons, tuer des hommes... sans songer à ce que je suis, pourquoi je suis ainsi, alors ce serait une autre affaire, alors nous pourrions être heureux ! » L'incomparable magicien que le monde du dehors ! Il triomphe ! Le dedans est prêt à s'armer contre lui-même ! Le moi souhaite n'être plus ce qu'il est par toutes ses fibres intimes, un être moral ! Il voudrait être sans idéal, sans conscience, comme la matière ! une de ces forces brutales qui, spontanées, se détendent, et s'apaisent dans l'ivresse de leurs manifestations ! *Mors ascendit per fenestras !* La mort dans le panthéisme béat ou le quiétisme inertel ! Si le mot n'était ici pédantesque et ne semblait

déflorer grossièrement une grandiose conception de l'esprit humain, on pourrait dire que c'est du monisme réalisé. Ils ne sont plus deux : le moi et le monde extérieur ! Il n'y a plus que le monde extérieur, dont le moi, devenu impersonnel, amoral, n'est plus que le simple miroir.

Le cas d'Irteniev et d'Olénine n'est pas, d'ailleurs, un cas exceptionnel. C'est un phénomène quotidien, nécessaire, qui a ses racines dans les profondeurs de l'être humain, et dont il serait facile d'esquisser la condition métaphysique.

Le moi intime, le moi du dedans ne se suffit pas. Il a besoin de l'autre, du monde du dehors. Et ce dernier est un accapareur ; c'est un maître absorbant : on en porte les chaînes quand on le croit encore un valet. L'homme religieux a besoin de concrétiser sa dévotion dans des rites sensibles : et le rite tend à se substituer à l'idée, dont il ne devrait être que le symbole ; l'idole inanimée, au Dieu vivant. L'artiste ne peut reproduire le type rêvé que par des gestes, des couleurs, des lignes : et la beauté de la forme tend à supplanter la beauté de l'idéal. L'idée s'irradie sous les hachures de l'art primitif : l'art vieillissant s'épuise à ciseler des contours. L'inspiration le cède à l'imitation. C'est un fait universel : dans les relations sociales, où l'étiquette des manières se substitue à l'urbanité des sentiments ; dans l'enseignement, où la méthode et le procédé se substituent aux principes ; dans la vie des sociétés, où le droit tend à se confondre avec le fétichisme des lois ; dans les institutions publiques et privées, où la routine, c'est-à-dire un déterminisme embryonnaire, tend à paralyser les initiatives de la liberté.

Ce qui porte à croire pourtant que ce monisme pratique, ou plutôt cette tendance à l'unification des forces du monde n'est point la formule définitive de l'univers, c'est qu'en dépit des empiétements du dehors et de ses victoires passagères, le dedans ne cesse pas de subir la poussée d'un perpétuel rajeunissement.

L'initiative se révolte contre la routine ; les droits de l'homme contre la tyrannie juridique des sociétés ; la sim-

plicité des sentiments contre les prescriptions du protocole; l'âme de l'enfant contre le formalisme du dressage; l'art symboliste contre l'art parnassien.

C'est l'histoire de toutes les révolutions qu'a vues le genre humain; c'est l'histoire des réactions du dedans contre le dehors... Ils sont deux!...

Pour ne pas hausser davantage le ton, Olénine en est encore justement la preuve. La société avait été sur le point d'étouffer en lui la vie individuelle; elle avait été, avec ses lois, ses mœurs, ses usages, son organisation, tout son décor extérieur, un attentat contre sa conscience. Il a brisé ce cadre étroit. Il est parti pour le Caucase. Il est allé respirer dans la pacifique nature, au grand soleil, dans les forêts, l'air vivifiant du sans gêne illimité. Mais un jour il a senti que la nature elle-même — et cela justement parce qu'elle lui plaisait — l'absorbait sous l'ample manteau de sa magnificence, et qu'il ne pouvait pas, lui, être absorbé, qu'il y avait entre eux deux une mésintelligence irréductible. « Il y a, il est vrai, des hommes privés de cet élan, et qui, dès en entrant dans la vie, mettent sur eux le premier collier qu'ils trouvent, et avec lui travaillent honnêtement jusqu'à la fin de leurs jours. Mais Olénine reconnaissait fortement en lui la présence de ce dieu tout-puissant de la jeunesse, cette capacité de se transformer en un désir, en une idée, la capacité de vouloir et d'agir... Il portait en soi cette conscience, il en était fier... » Et tout disposé qu'il fût à se laisser séduire, il ne resta point désarmé jusqu'au bout...

A l'heure même où il songeait à se faire cosaque, « une voix lui disait d'attendre, de ne pas se décider encore. La conscience vague qu'il ne pouvait vivre absolument comme Loubachka et qu'il y avait en lui d'autres exigences de bonheur le retenait. Il était arrêté par la pensée que le bonheur réside dans le sacrifice de soi-même. » Il avait voulu monter sur les cimes du Caucase pour vivre libre. Il en redescendit pour ne pas mourir esclave.

André Bolkonsky, Pierre Bézouchof, Constantin Lévine feront ailleurs d'autres expériences dont *Guerre et Paix*, *Anna Karénine* nous offriront plus tard le tableau. Ces expériences ne diffèrent pas sensiblement — au point de vue du

moins où nous nous sommes placé — de celles d'Irteniev, de Nekludov et d'Olénine. Il suffit de rappeler les protestations que nous avons entendues récemment dans la bouche du Nekludov de *Résurrection*. C'est encore un cri de révolte de la conscience individuelle contre la tyrannie du monde extérieur, l'âpre revendication du dedans contre le dehors.

« Quand Nekludov se préoccupait de la vérité, de la destinée de l'homme, de la richesse et de la pauvreté, tous ceux qui l'entouraient jugeaient ses préoccupations déraisonnables et souvent ridicules; sa mère, ses tantes l'appelaient avec une douce ironie « notre cher philosophe »; et quand au contraire il lisait des romans, quand il racontait des anecdotes scabreuses, quand il rapportait des détails sur le vaudeville qu'on venait de jouer au Théâtre-Français, tout le monde l'approuvait et trouvait cela charmant... » Qu'est-ce à dire? Quand Nekludov, au lieu de croire en lui-même, croyait dans les autres; quand, au lieu d'agir d'après sa conscience, il réglait sa vie d'après celle des autres; quand, au lieu de se conduire en homme libre, il se conduisait en esclave, il était sûr d'être approuvé, loué, encouragé... Quel coup de fouet à toute cette devanture! et il est vrai que le coup de fouet s'étend parfois un peu loin. On ne dira pas du moins que cet homme-là n'eut pas une âme vivante. Est-ce pour autre chose qu'on l'a rangé, malgré sa douceur et son humanitarisme, parmi les plus formidables agents des futures révolutions?... C'est que le dedans chez lui s'est révolté contre le dehors. Et les sursauts d'une seule conscience, quand elle est profonde, suffisent à ébranler le monde. Il vaut la peine de pénétrer plus avant.

Partout, il est aujourd'hui question de crise, de conflit. Or, voici une âme qui, loin de nous, à l'abri des préoccupations qui nous harcèlent, nous fait assister chez elle à l'une de ces batailles et nous permet d'en saisir sur le vif les péripéties, de faire en quelque sorte la genèse de son évolution. Y a-t-il vraiment beaucoup à retrancher à ce qui est là trait de couleur locale pour en faire un tableau de chez nous?

Nicolas Irteniev n'avait pas lu ceux qui nous prêchent, voilà tantôt vingt ans, la religion philosophique, depuis le

libéral M. Vacherot jusqu'aux illustres contemporains qui se sont donné la mission de débarrasser la morale chrétienne des superfétations dogmatiques, et dont les harangues officielles nous diluent chaque jour les hautaines et caressantes doctrines. Mais les circonstances et surtout une riche nature ont fait chez lui ce que rêvent de faire ailleurs les apôtres de la religion philosophique contemporaine.

Itreniev a perdu sa mère de bonne heure. Son père, un galant homme, a plus songé à se distraire qu'à informer le cerveau de ses enfants. Quant au maître Saint-Jérôme, il se souciait de gagner son pain, non d'inféoder ses élèves à des dogmes. Les pratiques religieuses font encore partie du décor social où se meut Nicolas. Elles lui donnent ses dernières émotions d'adolescent. Le jeune homme est trop intelligent pour en conserver l'esclavage. C'est une conscience dégagée, un cerveau libre qui n'a pas reçu d'empreinte. Nul ne sait comme ce jeune Russe penser par lui-même, sentir par lui-même. Il a en main un merveilleux outil. Il observe; il juge; il devine les dessous des moindres attitudes. C'est un intellectuel, un critique, qui n'a pourtant même pas le fanatisme de la science, et c'est un poète. Mieux encore, quoiqu'il n'ait point connu le bon M. Pécaut, c'est un cœur d'or... Il rêve de perfection morale indéfinie. Il s'est fait un règlement de vie; il s'en souvient dans les grandes occasions. Il veut vivre; il veut être heureux; mais surtout il veut être bon. C'est une Antigone russe... Et sa bienveillance est universelle. Saint-Jérôme ne lui a vraisemblablement pas commenté, en le lui traduisant, le vers de Tércence :

Homo sum, et humani nihil a me alienum puto.

La nature a fait pour Olénine mieux que n'aurait pu faire Marie Fleuret pour les écolières de Baume-les-Belles. Olénine est souvent envahi par un sentiment de bonheur et d'amour universel. Il aime les Cosaques, les postillons, les maîtres de poste... Tous appartenaient au genre humain, inconsciemment cher à Olénine... « J'acquis dès lors la conviction que la destinée de l'homme est dans l'aspiration vers la perfection morale, et que cette perfection est facile, possible, indéfinie. Ces idées m'apparurent avec une force

nouvelle de révélation morale, au point qu'aussitôt, à l'instant même, je voulus appliquer ces idées dans ma vie avec la ferme résolution de ne les trahir jamais. » Promesse de succès, le sentiment était de la partie : « Plus je regardais l'astre de la nuit, plus la vraie beauté et le bien me semblaient purs et près de Lui, source de toute beauté et de tout bien ; et des larmes d'une joie non satisfaite mais émue se montraient dans mes yeux. » Longtemps plus tard, en route pour le Caucase, Olénine ressent et manifeste les mêmes aspirations morales : « Il se demandait où dépenser toute cette force de la jeunesse... Maintenant, à dater de son départ de Moscou, commençait une nouvelle vie, dans laquelle ses fautes ne seraient plus, vie qui ne donnerait pas de regret, mais lui assurerait le bonheur... »

L'éducation arriverait peut-être à mettre en tout cela quelque chose de plus mâle, un peu plus d'équilibre et de pondération. Elle n'a pas chance, — à s'en tenir aux données actuelles de l'expérience, en dehors de tout rêve utopiste, — elle n'a pas chance de faire dans l'ensemble âme plus vraie, plus vivante, plus humaine. Laissons de côté les cas exceptionnels. Or, à cinquante ans de distance, des steppes de la Russie nous arrive cette leçon, leçon vécue, celle-là, si l'œuvre de Tolstoï est une autobiographie approximative ; leçon bien grave, si l'influence considérable de l'écrivain, son crédit universel sont une preuve que sa psychologie a mis l'ancre sur un fond solide et réel de l'âme humaine. La religion philosophique, dont l'unique dogme est le dogme de l'autonomie absolue du moi, aboutit à une débâcle.

Dans Nicolas Irteniev, d'abord. Lentement, graduellement, mais infailliblement, toutes ses magnifiques aspirations vont se cristalliser dans le monde étriqué et mesquin de « l'homme comme il faut ». « Mon « comme il faut » consistait premièrement et principalement dans la parfaite connaissance et surtout la bonne prononciation du français. La personne qui prononçait mal le français excitait tout de suite en moi un sentiment de haine. « Pourquoi donc veux-tu parler comme nous, quand « tu ne le peux pas ? » lui demandais-je en pensée avec un sourire railleur. La deuxième condition du « comme il faut » était d'avoir les ongles longs, bien taillés et propres. La troi-

sième était de savoir saluer, danser et causer; la quatrième, très importante, c'était l'indifférence pour tout, et l'expression perpétuelle d'un ennui élégant, méprisant... L'harmonie des chaussures avec les pantalons tranchait aussitôt pour moi la situation de l'homme, etc... Le « comme il faut » était pour moi non seulement un mérite important... c'était la condition nécessaire de la vie, sans laquelle il ne pouvait y avoir ni bonheur, ni gloire, ni rien au monde... »

Défalquons ce qui fut le propre de la société russe aux alentours de 1850. Le type de « l'homme comme il faut » n'est-il pas de tous les temps et de tous les pays? Toute société n'incarne-t-elle pas son idéal dans des modes, des jeux, des flirts, des opinions, que trente ans plus tard on trouve ridicules? N'y a-t-il plus de ces « conversations écrasantes de banalité sur le temps qu'il fait »? N'y a-t-il plus de ces soirées, de ces bals, de ces cérémonies, où il est distingué de dire qu'on s'amuse pendant qu'on s'ennuie, où, après une série de gauches maladresses, il faut dire, sur le seuil, à la maîtresse de maison : « Comme c'est gracieux! » La comédie humaine est toujours à la satire un champ largement ouvert. Il y a plus d'un ironiste sous la coupole du palais Mazarin. Et les aristocratiques boulevards n'ont pas le monopole de « l'homme comme il faut ».

Or, qui défendra nos jeunes Irtenievs contre ces séductions de l'ambiance? Est-ce assez de leur dire : « Soyez vivants, aimez l'idéal, ayez le goût du perfectionnement moral »? Nicolas, lui, avait tout cela. Mais la vie ne pousse point amorphe dans les prés; elle y prend la robe blanche des lis, ou le tronc vigoureux des chênes. Il n'y a pas de vivant sans détermination spécifique. Pareillement la pensée; pareillement l'idéal. En même temps que la pensée s'élabore, elle tend à prendre un corps, à s'articuler, à se traduire dans une formule. L'idéal ne reste pas abstrait. Il s'incarne — sous la première forme qui se présente à lui dans la réalité. Nicolas veut être bon, généreux, grand; et il se met tout de suite à imiter. Il copie. Il emprunte. Le jeune homme n'est pas indépendant : il est ébloui, charmé, par tout ce qu'il voit. Il est sans défiance contre le dehors. Il veut être l'homme « comme il faut ». L'homme « comme il faut »? La société, immense

magasin d'étranges costumes, a un type tout fait. Entrez, jeune homme; voici un « comme il faut »!

Et le jeune homme ne voit pas qu'il est progressivement asservi, qu'il engaine sa pensée, son intelligence, ses sentiments dans l'armature la moins faite pour son âme : cette âme, elle fera craquer tout à l'heure cette armature, avec quelle rage! « Si vous saviez combien vous me paraissez lâches et misérables avec vos illusions! » Mais, durant les premières heures, le jeune homme n'a qu'une crainte : c'est de revêtir trop tard le costume qu'on lui a préparé. Il répète les formules apprises; il n'est pas lui; c'est un grain de sable de l'uniforme collection, et il ne veut pas être davantage. On a beau lui dire : « Soyez vous! » il a beau vouloir être lui-même, les efforts mêmes qu'il fait sont des copies. Certes, Nicolas Irteniev avait à cœur de sauvegarder sa personnalité; nul n'était plus fier, plus aristocratique, plus ambitieux d'émerger, de se distinguer de son milieu. Et cependant : « Je regardais Volodia, Doubkov avec envie, et, en cachette, j'étudiais la langue française, l'art de saluer sans regarder qui on salue, la conversation, les danses; je m'efforçais à l'indifférence en tout, à l'ennui; je soignais mes ongles, et j'avais beau me couper la chair avec les ciseaux, je comprenais qu'il me restait encore beaucoup de travail pour atteindre le but... »

C'est qu'il ne suffit pas de dire à l'adolescent : « Vivons! Aimons l'idéal, l'honneur, le devoir, l'humanité! Soyons grands! » Toute idée vivante est coulée dans un moule : elle est ceci et non cela... L'idéal, qui n'est pas abstraction pure, a des formes délimitées... Et il est des façons d'aimer le genre humain qui peuvent lui être pernicieuses. Mais dès lors, s'il faut préciser, l'éducateur n'a plus le droit de rester neutre. C'est le dogmatisme qui rentre à plein vol. C'est l'extérieur, c'est le dehors qui revient briser l'autonomie du dedans, refaire sa place au formalisme, à l'autorité, à la tradition¹.

1. « Nos enfants sont là à qui il faut bien répondre. Ils n'ont pas le temps d'attendre pour grandir que nous ayons le dernier mot des choses. La vie nous pousse. Ailleurs on peut alléguer la vieille devise : *Primo vivere, deinde philosophari*. Ici vivre et philosopher vont de pair : on n'a ni le droit de ne

Il y a plus. Ce qui semble être la loi de l'éducation, semble être aussi la loi de la vie entière. Rompre toutes les chaînes de l'esprit, proclamer la pensée souveraine, indépendante, autonome, en faire une sorte de tribunal en défiance contre tout magistère, occupé bien moins à reconnaître les frontières de son domaine qu'à le maintenir libre de toute mouvance, placer non plus au dehors, mais au dedans le point central des forces immanentes qui évoluent vers la formation d'un Dieu, c'est d'une autre manière préparer le ravage et la désolation du moi... C'est peut-être bien la leçon expérimentale qui se dégage de *la Matinée d'un seigneur* et surtout des *Cosaques*.

Nekludov a quitté la société; il a résolu de passer sa vie à la campagne. « N'est-ce pas un devoir strict, sacré, de me vouer au bonheur de ces sept cents âmes dont j'aurai à rendre compte à Dieu? N'est-ce pas un péché de les laisser la proie de gérants et d'intendants grossiers, pour mes plaisirs et mes satisfactions d'amour-propre? Et pourquoi chercherais-je dans un autre milieu des occasions d'être utile et de faire le bien, quand se présente à moi un devoir si grand, si noble, si proche?... » Mais Nekludov a contre lui tout le cadre social dans lequel il opère : la routine de ses intendants, l'apathie surtout et la défiance de ceux-là mêmes qu'il veut servir, le goût et l'habitude de l'esclavage, perversion et force tout ensemble des tyrannies qui ont trop duré. Ce n'est pas assez, pour gagner une telle partie, d'avoir la douce et bienveillante religion de l'humanité. Sans doute, le nom de Dieu est encore là : il est seulement sur les lèvres; il ne vivifie pas l'intime du cœur. On ne l'entendra pas au moment de la crise. Nekludov, en faisant le bien, a voulu prendre la route qui le « mènera au bonheur ». Réaliser sa propre perfection, cueillir la joie dans l'exercice de la bonté, voilà ce qu'il veut, voilà sa destinée... Lui, toujours lui, il ne se perd pas de vue. Et on devine qu'il croit en lui pour exécuter son œuvre. C'est

pas instruire ses enfants, ni le moyen de les instruire sans leur transmettre une philosophie implicite... Du moment qu'apparaît une jeunesse à former, impossible d'échapper aux questions brûlantes : se taire, c'est encore se prononcer, c'est au moins prononcer sa déchéance. » (Ferdinand Buisson, *la Religion, la Morale et la Science*, p. 5 et 6.)

en vérité trop peu contre les formidables puissances du dehors, contre les défaites de la vie, les démentis de l'expérience. Le pessimisme et le découragement guettent l'homme qui a de bons désirs et n'a pas de principes. Lentement, la fêlure fait le tour de cet autre vase brisé; au fond de l'âme abandonnée par le succès naît le doute rongeur qui, discret, à la dérobée, puis inexorable, répète : « Peut-être me suis-je trompé ? » Que peut la raison, que peut la conscience laissée à elle-même, sans autre appui qu'elle-même, en face de ce doute qui, à chaque infortune, à chaque revers, monte, monte et projette ses obscurités jusque sur l'existence même du devoir ? Il faudrait croire, pour résister à la désespérance ; il faudrait croire, qu'allais-je dire?... qu'on travaille sous les yeux d'un autre, au compte d'un autre qui tient dans ses mains les fils enchevêtrés du triomphe et de la défaite, les lointains réparateurs de l'histoire, où les échecs transitoires ne compromettent pas le nécessaire et infaillible accord du devoir et du bonheur... Il faudrait que le moi consentit à tendre la main. Plus tard, le Nekludov de *Résurrection* comprendra cette loi du gouvernement providentiel : « Nous vivons, dira-t-il, les yeux sur la parabole des vigneron de l'Évangile, nous vivons dans la croyance que nous sommes les maîtres de notre vie et que celle-ci ne nous a été donnée que pour notre plaisir. Or, c'est une croyance évidemment insensée. L'homme n'est pas venu en ce monde de son plein gré : quelqu'un doit l'y avoir envoyé et pour quelque motif. Mais nous, nous avons décidé d'oublier cette évidence et de nous imaginer que nous n'avons à vivre que pour nous... Et nous nous étonnons après cela de souffrir, de nous sentir mal à l'aise, comme si ce n'était pas la conséquence fatale de notre situation d'ouvriers se refusant à accomplir la volonté du maître. »

Mais le Nekludov de *la Matinée d'un seigneur* est loin encore de telles conclusions. Il avait écouté des requêtes et des plaintes, donné de l'argent et des conseils, fait des promesses. « Avec un sentiment de fatigue, de honte, de découragement, de regret, il se retira dans sa chambre. » Il se mit à rêver. « Et en rêve, il voit les villes : Kiev, avec ses reliques et ses innombrables pèlerins ; Rauni, plein de marchandises

et de marchands. Il voit Odessa, et la mer bleue lointaine... Stamboul, avec ses maisons dorées... où il vole soulevé sur des ailes invisibles. C'est beau!... »

Adieu, les paysans et leur misère; adieu, les izbas délabrées; adieu, « le devoir si grand, si proche, si noble »! C'est si beau... là-bas... bien loin... En route pour le Caucase!...

Le Caucase ne donnera pas à Olénine ce que la vie de la campagne n'a pas donné au Nekludov de *la Matinée d'un seigneur*. A lui non plus ne manquent ni l'intelligence, ni les hautes envolées, ni la volonté de faire le bien. Ce n'est pas assez. Il est des heures où l'intelligence a besoin d'une autre lumière qui fixe la sienne et raffermisse sa vision; il est des heures où la volonté a besoin de sentir un autre vouloir qui garantisse les choix du sien, qui l'aide et lui serve de point d'appui contre les attractions extérieures. L'âme d'Olénine est tout à fait libre; elle est trop libre, elle est seule; c'est une âme en l'air, sans point d'attache, sans une aiguille qui fixe son orientation... Il lui manque un cran de sûreté.

Dans la forêt profonde, dans cette bienfaisante atmosphère où tous les êtres échangent leurs trésors, où le soleil donne sa chaleur, les arbres leurs ombrages, la terre son gazon, le ciel sa limpidité transparente, Olénine ne peut se défendre, lui aussi, du plaisir de donner, et il élabore, il traduit avec enthousiasme la morale du sacrifice, de la solidarité; il veut vivre pour les autres. « Quels sont donc les désirs qui peuvent toujours être satisfaits malgré les conditions extérieures? Lesquels? L'amour, le sacrifice de soi-même. » Et, impatient, il bondit, il cherche à qui se sacrifier, à qui faire du bien, qui aimer... Il distribue son or aux Cosaques, du vin à Erochka, un cheval à Loubachka... Mais il rencontre aussi Marianka... et là finit la morale du sacrifice. Oh! pas tout d'un coup; avec des luttes, avec des retours, avec des tergiversations! Le temps, à l'intelligence d'effectuer son évolution, à la conscience d'accommoder une morale nouvelle à de nouvelles circonstances! La forêt, avec son immensité, son calme, sa solitude, le multiple échange de ses fécondes énergies, avait inspiré la morale du dévouement et du sacrifice altruiste. Le baiser d'une femme la fit crouler.

Et avec quelle conviction hautaine se formule la morale nouvelle : « Le sacrifice de soi-même n'est que sottise. C'est l'orgueil, l'asile du malheur mérité... Vivre pour les autres, faire le bien ? Pourquoi, quand dans mon âme il n'y a que l'amour de moi-même... Maintenant, je désire le bonheur non pour les autres, non pour Loubachka ; maintenant je n'aime pas ces autres... »

Quelques semaines s'écoulaient. Un jour vient où Marianka, frappant du pied la terre avec dégoût, jette à Olénine ce congé impérieux : « Va-t'en, assommant ! » Et c'est aussi le congé de la morale inspiré par le si prenant et si fugitif transport de l'amour. Est-ce la dernière débâcle ?

L'IncurSION, rapide croquis d'une expédition dans le Caucase, en esquisse encore une autre ; tant ces cataclysmes du monde intérieur semblent avoir hanté l'imagination du romancier ! Tandis que les balles sifflent, que les blessés tombent en gémissant, que le major trouve cela « charmant », au milieu des horreurs de la guerre, alors que dans l'âme de l'homme s'agitent les sentiments de méchanceté, de vengeance, la rage de détruire son semblable, le pinceau de l'écrivain s'arrête à peindre « ce monde si beau sous cet incommensurable ciel étroit », « cette nature enchanteresse qui respire la beauté et la force conciliante ». Puis c'est « le joli sous-lieutenant » : « Il était enchanté. Ses beaux yeux noirs brillaient de courage, sa bouche souriait un peu ; il s'approchait sans cesse du capitaine et lui demandait la permission de se jeter à la baïonnette. » Le joli sous-lieutenant croit aux médailles militaires, à l'honneur, à son courage — c'est son idéal, à lui — et aux triomphants retours dans les salons de Moscou. Il revint en effet : « Deux soldats le soutenaient sous les bras. Il était blanc comme un linge, et sur sa jolie tête plus que l'ombre de l'enthousiasme... Sous le veston déboutonné, on apercevait sur la chemise blanche une petite tache de sang. »

« Tolstoï, écrivait jadis un des premiers critiques qui nous ont introduit dans le monde russe¹, Tolstoï traite de haut

1. *Les Écrivains russes contemporains : le comte Léon Tolstoï*, par M. E.-M. de Vogüé. (*Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1884.)

ses personnages, et sa froideur touche de bien près à l'ironie ; mais derrière les marionnettes qu'il fait mouvoir, ce n'est pas sa pauvre main d'homme que j'aperçois, c'est quelque chose d'occulte, de formidable, l'ombre de l'infini toujours présente... Alors, le théâtre de Polichinelle s'élargit, il devient la scène d'Eschyle : dans les ténèbres du fond, au-dessus du misérable Prométhée, je vois passer la Puissance, la Force, les éternelles inconnues qui ont vraiment le droit de ricaner sur l'homme ; et devant elles, je me courbe... »

Après vingt ans, c'est bien encore le même spectacle que nous apercevons dans l'œuvre de l'écrivain russe. La Puissance, la Force, ces éternelles inconnues, c'est le monde du dehors, avec tout ce qu'il renferme de séduction, de fatalité violente, d'activités agressives — même et surtout, peut-être, quand il enchante — contre le monde du dedans.

Le dedans se raidit ; il se hausse. Il se défend et il le doit. Il est des heures où il faut savoir dire aux sens : « Assez de soleil ! Laissez-moi me reprendre ! » Laissez-moi me reprendre ! Il faut le dire à son cœur, qui ne le sait ? Il faut le dire aussi à son intelligence, quand du dehors miroitent les opinions, les systèmes, quelque'une de ces théories qui affolent la raison éperdue. L'âme se sent alors sur la pente du néant. Elle court à la servitude, au nihilisme. Il faut la prendre au collet... Mais, si elle est seule... ? Tolstoï nous la montre dans sa vie et dans ses œuvres, jeunesse qui s'effondre, hautes aspirations qui s'écroulent, infatigable artisan de thèses morales que le caprice des circonstances extérieures suffit à mettre en déroute...

C'est un vaisseau désarmé qui refait ses voiles, mais n'a point de mât pour les soutenir.

La philosophie contemporaine nous a offert le panthéisme sous deux formes. Elle a fait tour à tour le dedans et le dehors centre des forces immanentes. Les esprits, qui ont subi principalement l'influence des méthodes scientifiques et des doctrines positivistes, comme Taine, dans sa première période, Renan, Guyau, pour ne parler que des morts, ont vu surtout le dehors. Le dedans, la personne humaine s'est, dans leurs systèmes, fragmentée, atténuée, pulvérisée. Le

pessimisme en a été la conclusion, ou bien un dilettantisme dégagé, l'à *quoi bon* dédaigneux et moqueur, qui ne fait pas plus de cas de l'univers que du moi.

Les esprits, au contraire, façonnés par les théories hégéliennes et l'individualisme protestant, se sont appliqués à grandir le dedans. Ils en ont exalté l'indépendance. « Les enfants, disait-on récemment, n'appartiennent ni à la famille ni à l'Etat; mais l'Etat a le devoir de les apprêter à ne dépendre que d'eux-mêmes, à n'appartenir qu'à leur raison¹. »

La monographie des jeunes gens de Tolstoï tend à démontrer — et elle le démontre dans la mesure où, réduction faite du cadre local, elle garde une valeur universelle — que le résultat final est dans le second système le même que dans le premier.

Le dedans a besoin du dehors. Il faut faire au dehors sa part. Il le faut dans l'éducation : le magistère n'y peut être une simple onde sonore, il doit dire une chanson pour être efficace. L'idéal ne peut être creux. Toute éducation est une atteinte à l'autonomie intellectuelle de l'enfant. Arguer de ce chef contre un adversaire, ce peut être assez pour le vaincre un moment, ce n'est pas assez pour lui donner tort et prévenir les revanches du droit et de la vérité. Ou bien on reprendra sa méthode, ou bien on jettera, sans lest, sans boussole, des âmes à la merci des ambiances variables, de toutes les contingences tour à tour prépondérantes.

Il faut faire sa part au dehors dans la vie de l'homme. Sans doute, il est fier de n'appartenir qu'à sa raison. A donner à ce monde du dedans plus de force, plus de lumière, plus de courageuse hardiesse, qui n'aurait à cœur de travailler ? Est-ce un motif pour l'isoler ? En face des puissances du monde déchainées, n'est-il pas à craindre que l'âme humaine ne s'irrite, ne se raidisse, ne se révolte ? L'organisation sociale est gênante, le moi humain la veut briser. Les mœurs, les lois, les coutumes lui font obstacle ; il les veut abolir. Il prend dans la résistance le goût de la destruction. Olénine était sur la route du nihilisme. C'est la première étape. Il en est une autre. A

1. M. Ferdinand Buisson, Conférence contradictoire au faubourg Saint-Antoine. Compte rendu de *la Croix* du 9 décembre 1902.

force de rompre avec tout ce qui s'impose à lui, l'esprit libéré s'aperçoit un jour qu'il ne dépend plus de rien, pas même du Vrai, du Bien, du Beau. Ces notions ont évolué pour lui. Il les a transformées dans son laboratoire intime; il n'est plus leur sujet; elles sont un produit de ses déterminations successives¹. N'est-ce pas le dilettantisme qui rentre par une autre porte pour désagréger le moi présomptueux?

Éducation, psychologie, morale, métaphysique, voilà les horizons immenses qu'ouvre à nos réflexions le génie de Tolstoï. On a eu raison de lui appliquer le mot de Pascal : « Il ne nous a pas fait montre de son bien, mais du nôtre; on trouve dans soi-même la vérité de ce qu'on entend, laquelle on ne savait pas qu'elle y fût, en sorte qu'on est porté à aimer celui qui nous le fait sentir². » Oui, ils sont deux, le dedans et le dehors! Le génie antique les a mis aux prises dans ses drames; l'écrivain russe contemporain, dans ses romans. C'est pour les mieux comprendre et fixer leurs rapports, que des batailles sont engagées chez nous.

Et le dedans a beau s'exalter; il ne se suffit pas. Nous sommes des pauvres. Nous ne sommes pas l'Infini. En même temps qu'il faut nous défendre du dehors, il nous faut lui emprunter ce qui nous achève, ce qui nous perfectionne, ce qui doit parfaire notre destinée. Non que le dehors visible et palpable ait la glorieuse mission, à lui tout seul, de nous compléter. Outre que ses dons sont comme ceux des Grecs, et qu'il les faut surveiller; alors même qu'il est bienfaisant, il laisse l'âme insatisfaite. Quand nous arrivent ses rayons dispersés, semble-t-il, ça va commencer! ça commence!... Mais le foyer reste lointain... Le poème ne s'achève pas... C'est qu'il palpite en l'âme des potentialités infinies; le monde du dedans est en travail : il attend la vision de l'Être qui doit actuer ses puissances, du Mystérieux et Incommensurable

1. « Tout doit pouvoir se penser, se dire, s'écrire, sans qu'aucune contrainte restrictive ou répressive intervienne. L'idée subversive et abominable d'aujourd'hui sera peut-être la légalité de demain; et la conscience des honnêtes gens du siècle prochain aura peut-être pour contenu ce que les honnêtes gens d'aujourd'hui appellent des rêves fous ou des doctrines scélérates. » (*Revue de métaphysique et de morale*, novembre 1902, p. 752. Gust. Lanson, *A propos de la crise du libéralisme*.)

2. *Revue des Deux Mondes*, l. c.

Dehors, qui, à travers le dehors éphémère et mobile, fait à l'intime du cœur de perpétuelles blessures pour l'attirer au lieu de son repos.

Des saintes ont cru voir des séraphins, qui, au nom de l'amour divin, venaient percer leurs cœurs. Nicolas Irteniev, en quête d'idéal à travers la civilisation de Moscou; Nekludov, qui, des bancs de l'Université, s'en va, pour être heureux et faire du bien, vivre au milieu des serfs; Olénine, qui s'enfuit dans les aouls escarpés du Caucase; cette âme inassouvie — et cela trahit sa vraie nature — n'a-t-elle pas un glaive qu'elle porte au flanc et qui la déchire? « Je n'existe plus par moi-même, quelque chose qui est plus fort que moi me guide. Je suis tourmenté... Auparavant, j'étais mort, et c'est seulement maintenant que j'existe... » Ça commence! c'est commencé!

Mais pour qui est-ce vraiment commencé? Pour Thérèse de Jésus ou pour Tolstoï? Pour la conscience catholique sereine, tranquille, pacifiée dans la possession de ses dogmes et de ses espérances, ou pour la conscience rationaliste, toujours en quête d'un point fixe à sa pensée et à son amour? S'il en faut juger par les résultats; si l'âme humaine ne trompe pas; si là où est l'ordre, la paix, là aussi est la vérité; si la vie n'est point dans le changement, mais dans la stabilité et le progrès d'un principe identique, l'hésitation n'est guère possible. Tolstoï est descendu du Caucase, Thérèse n'est point sortie du Carmel. « Ça commence! c'est commencé! » a-t-elle pu dire, et la conscience catholique avec elle. Le catholique n'a pas seulement du bonheur en expectative dans l'au-delà. *Regnum Dei intra vos est*, avait dit le Maître. A reconnaître ses limites, le dedans n'a rien à perdre. Et n'est-il pas écrit : « Celui qui perd son âme, la sauvera »? Le dogme catholique a de ces merveilleuses revanches. Le moi humain ne revendique pas chez lui une autonomie impossible, tôt ou tard dangereuse; il en trouve une autre, qui dépasse ses prévisions naturelles. *Ego ero merces tua!* C'est du Dehors invisible que vient au dedans le salut.

Ainsi le Dehors garde ses droits, et le dedans va au delà des siens. Dieu reste le premier : l'âme reconnaît qu'elle ne peut se passer de Lui. Mais l'âme à son tour peut le mériter.

Ego ero merces tua! Le dedans peut faire la conquête du dehors, se l'assimiler. Et le monisme n'est pas la formule définitive du monde, mais un dualisme qui sauvegarde tout ce qui veut et doit être, en même temps qu'il s'achève aussi dans une pacifique union. *Ut et ipsi in nobis unum sint.*

B. ÉMONET.

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE ¹

2^e PARTIE : LES AUXILIAIRES

Comment les abus de pouvoir dont nous sommes témoins peuvent-ils se produire dans un pays comme le nôtre, qui a fait des révolutions pour s'affranchir de tout absolutisme, où le gouvernement n'est, selon la théorie, que l'expression de la volonté nationale et, par suite, ne peut fonctionner qu'en s'appuyant sur l'opinion publique? Voici que par le bon plaisir d'un certain nombre d'individus que les hasards de la politique ont transformés en législateurs, une catégorie de citoyens, comprenant deux à trois cent mille personnes, est mise hors la loi commune; on leur dénie les droits qui appartiennent à tous, les droits les plus essentiels et les plus sacrés, le droit de vivre ensemble, de prier ensemble, de travailler ensemble, de gagner leur pain comme ils peuvent, d'enseigner les enfants, de soigner les malades, de faire le ménage des pauvres. Il faut qu'ils en demandent la permission au gouvernement; le gouvernement la leur refuse avec brutalité. Puis il les chasse de leurs maisons, leur défend d'y rentrer, les jette en prison, s'empare de leurs biens, et les parias traités de la sorte n'ont aucun recours. Contre de telles violences, aucun tribunal à qui demander justice. Une fois encore, comment cela se peut-il faire en un pays libre? Ajoutez que ces personnes sont du nombre de celles à qui l'on n'a rien à reprocher, qu'elles font un service public et que plus de la moitié de la population les entoure d'une sympathie respectueuse et s'intéresse à la prospérité de leurs œuvres.

Voilà, certes, un problème de psychologie politique et sociale fort compliqué. Il faudrait, pour le débrouiller, entreprendre une de ces analyses méthodiques et laborieuses

1. Voir *Études*, 5 juillet 1903.

dont Taine nous a donné d'impérissables modèles. Nous n'avons pas l'intention de pousser à fond une étude de ce genre; laissant même de côté les causes positives de la persécution religieuse déchainée sur le pays, — nous entendons par là les passions sectaires qui animent la plupart des hommes politiques, l'organisation qui fait leur force, le besoin de faire diversion à des difficultés obsédantes et insolubles, cette loi enfin qui veut que les minorités audacieuses entraînent les majorités timides, — nous voudrions noter quelques simples observations, que chacun peut faire comme nous en regardant avec un peu d'attention cette masse de gens paisibles, chrétiens ou du moins foncièrement honnêtes, qui composent les neuf dixièmes de notre population. Ces observations nous aideront à entrevoir comment l'autre dixième peut étendre sur le pays un régime d'oppression et de terreur. Si vous demandez pourquoi la bête féroce cherche à mordre, à détruire, à dévorer, on vous répondra que c'est son tempérament de bête féroce qui le veut. Voilà la cause première et positive des ravages qu'elle fait. Il y en a une autre, négative et secondaire : c'est qu'on la laisse faire.

..

Tout d'abord nous n'avons, nous autres Français, ni les mœurs, ni le sens de la liberté. Voilà un point sur lequel il semble bien que tout le monde soit à peu près d'accord. Est-ce l'atavisme, ou le défaut d'éducation civique, ou encore la complexion physique et morale qu'il faut rendre responsable de cette infirmité? Il n'importe. Mais elle se trahit à tout instant par des signes qu'il est tout à la fois facile et curieux de saisir. Notre peuple — je parle du bon peuple des villes et surtout des campagnes, non des apaches ou des habitués de la grève — a un respect superstitieux du gouvernement, de ses représentants, de ses œuvres, de la loi. La formule *le peuple souverain* ne dit absolument rien à son entendement. Il a la conviction innée qu'il est au monde pour faire la volonté du gouvernement et non pour lui dicter la sienne. Il ne lui viendra jamais à l'esprit d'examiner si les prescriptions de la loi, la mesure prise par le gouvernement,

l'ordre donné par le préfet et exécuté par le gendarme est conforme ou non à la justice. Lui dire que la loi, le gouvernement viole peut-être un droit supérieur, ce serait l'étonner, le scandaliser même. Dans la pensée de l'homme du peuple, surtout du villageois, il n'y a pas de limite aux droits du gouvernement. Le gouvernement ordonne, il n'y a qu'à s'incliner et se soumettre. Le gouvernement représente à ses yeux une force toute-puissante et quelque peu mystérieuse ; il est entendu qu'on lui obéit, par habitude, par une sorte de nécessité des choses, parce que la résistance est impossible ; pour tout dire d'un mot, on obéit parce que c'est le gouvernement, parce que c'est la loi. L'âme populaire, dénuée de métaphysique, ne regarde ni plus haut ni plus loin ; elle néglige de faire une distinction entre la force et le droit.

Hâtons-nous de reconnaître qu'il y a des exceptions. On voit des hommes du peuple, et même des ruraux, s'émanciper parfois jusqu'à discuter les actes du gouvernement et, à l'occasion, protester contre ceux qui leur paraissent injustes. Mais les exceptions sont rares ; la docilité résignée et convaincue reste la règle.

Au reste le peuple n'est pas seul à garder cette attitude vis-à-vis du gouvernement et de tout ce qui émane de lui. Le droit illimité de l'État a aujourd'hui ses théoriciens et ses défenseurs, nombreux, diserts, d'esprit subtil et peut-être de bonne foi. M. Émile Faguet donne pour base à son système de libéralisme politique cette singulière affirmation que « l'État a tous les droits, l'individu n'en a aucun » ; seulement ce serait folie à l'État d'user de tous ses droits et il doit en concéder quelques-uns à l'individu. Mais il reste juge de la mesure de ses concessions. Dieu éliminé, la société laïcisée jusqu'en ses fondements, il fallait en venir là : l'État, source unique de tous les droits ; partant, pas de droits naturels antérieurs à son action et supérieurs à ses atteintes. Par ailleurs, l'État infallible ; sa volonté est la norme du juste, l'expression même du droit. Et donc elle doit toujours être obéie, et en lui obéissant on ne saurait jamais se tromper.

Telle est la doctrine sur quoi on compte assoir l'ordre social. De là l'étonnement et l'indignation de fort honnêtes gens, quand les catholiques osent rappeler la parole aposto-

lique : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » De là les objurgations adressées par ces mêmes honnêtes gens aux officiers et aux fonctionnaires qui refusent obéissance et brisent leur carrière devant un ordre qui blesse la conscience chrétienne. Nous avons lu maintes fois, avec un intérêt mêlé de tristesse, dans des journaux qui n'ont rien de sectaire, dans *le Temps* et les *Débats*, par exemple, des articles que l'on pourrait résumer en quelques phrases : Nous déplorons ces actes d'insubordination inspirés par un sentiment respectable, mais faux dans son principe. Officiers ou fonctionnaires, du moment que l'ordre de service vous est régulièrement transmis, vous n'avez qu'une chose à faire, l'exécuter. Tout examen vous est interdit. Que l'ordre soit juste ou non, cela ne vous regarde pas. Il se peut que quelqu'un soit coupable pour avoir commandé ce que vous allez faire; vous ne le serez jamais pour l'avoir fait; vous le seriez pour avoir seulement hésité.

C'est abolir toute responsabilité, toute conscience morale chez ceux qui servent le gouvernement, et, du même coup, déclarer que, en toute hypothèse, sa volonté et, à plus forte raison, la loi doit être obéie. Hérode envoie l'ordre de massacrer tous les petits enfants d'un arrondissement. Le sous-préfet mobilise les gendarmes, réquisitionne la troupe; les officiers commandent l'égorgement, les hommes l'exécutent. Ces gens-là n'ont pas même besoin de se laver les mains; soldats et fonctionnaires, ils ont fait leur devoir! Que la majorité parlementaire veuille en finir avec les moines et les nonnes; que les ministres compétents prescrivent de charger à la baïonnette contre ces bandes de rebelles réfugiés dans les chapelles de leurs couvents, on fera lire sur le front du régiment, avant l'assaut, l'ordre du jour de Nelson à ses équipages le matin de Trafalgar : « La République compte que chacun *va faire son devoir!* » Et dire que c'est à ces religieux qu'on reproche leur obéissance aveugle!

De tels principes contribuent évidemment à créer chez les populations des habitudes de soumission inerte et brutale en face du gouvernement du pays quel qu'il soit, et des lois qu'il lui impose, si tyranniques qu'elles puissent être.

*
* *

Ce qui y contribue encore, c'est qu'il n'existe chez nous aucune garantie effective des droits du citoyen contre les prétentions des pouvoirs publics. Avec l'étiquette de la démocratie et de la liberté nous avons les institutions et les traditions des régimes autocratiques. En fait, les particuliers n'ont dans la France républicaine, pas plus que dans la France de Louis XIV ou de Napoléon, aucun recours sérieux contre l'omnipotence de l'exécutif. Le nom de la lettre de cachet a été rayé du vocabulaire administratif, la chose subsiste sous des formes diverses. Et lorsque les tribunaux menacent de vous donner raison contre un abus de pouvoir, comme il arriva lors de l'exécution des décrets de 1880 contre les congrégations religieuses, le gouvernement se retranche derrière son tribunal des conflits, qui a précisément pour objet d'enlever la cause à la justice ordinaire. Le gouvernement peut tout se permettre à l'égard des particuliers qui lui déplaisent, et il ne s'en fait pas faute. On ne compte plus les actes arbitraires, les violations flagrantes des formes ordinaires de la justice et des lois elles-mêmes, dont il s'est rendu coupable depuis quelques mois dans l'application de la loi contre les congrégations. On a beau protester, dénoncer à la tribune la manière de gouverner positivement révolutionnaire d'un président du Conseil, la majorité l'absout et tout est dit.

Mais c'est bien autre chose, si l'on regarde le législatif. Rien absolument n'est au-dessus de ses atteintes. La majorité parlementaire peut, s'il lui plaît, supprimer une à une toutes nos libertés : liberté de conscience, liberté d'enseignement, liberté de la presse, liberté individuelle, confisquer nos droits, abolir, par exemple, la propriété individuelle, interdire le mariage, comme elle interdit les vœux de religion, proscrire tout exercice du culte dans l'intérieur des églises, tout aussi bien que dans les chapelles non autorisées, et décréter qu'on ne pourra prier en commun que dans les bois ou sur le sommet des montagnes. Aucun frein ne pourrait retenir sa fantaisie, aucune limite arrêter sa tyrannie. Dans

d'autres pays, ce frein et cette limite existent. Il y a des terrains réservés, inviolables; la Constitution en garde l'entrée, et ainsi certains droits primordiaux, certaines libertés essentielles sont assurés à tous. La France n'a pas cette Constitution tutélaire de la personne humaine. Ce n'est pas la *Déclaration des droits de l'homme* qui peut lui en tenir lieu ¹.

Songez que ce pouvoir, si effrayant déjà par lui-même, est exercé par une sorte de syndicat à moitié anonyme, et que la part de besogne de chacun est tellement subordonnée à celle des autres que personne ne s'estime responsable. Le président de la République contresigne les ordres de la majorité parlementaire; les ministres les font exécuter. A qui s'en prendre? A qui demander des comptes? A qui les rendre? — Au suffrage universel! Voilà notre recours contre la tyrannie du gouvernement collectif. Suprême ironie! Tout notre état social repose, en dernière analyse, sur cette fiction ou sur ce mensonge. Il ne faut pas s'étonner que, avec une pareille organisation, un parti en vienne à faire peser sur le pays un joug plus étroit, plus tracassier, plus despotique en un mot, que ne le fit jamais un pouvoir absolu, mais personnel.

Songez encore à cette centralisation à outrance qui met entre les mains du gouvernement tous les ressorts de la vie nationale, si bien que, d'un bout à l'autre du territoire, rien ne peut s'entreprendre, pas une initiative aboutir, si l'on

1. « La plupart des nations ont une Constitution leur garantissant quelques droits essentiels et primordiaux...; la France seule n'a pas de Constitution. Elle a bien, il est vrai, des lois organiques qui disent : Il y a une Chambre, un Sénat, un président de la République; ils sont nommés de telle façon; et c'est tout. Quant aux bases essentielles, fondamentales, de l'ordre social et du gouvernement, elles n'existent pas. Il n'y a pas de Constitution, je le répète. Nous en voulons une.

« Tous... nous demandons une Constitution et des institutions gouvernementales librement consenties, qui forment le pacte national et qui garantissent les libertés essentielles; nous voulons qu'elles sortent des entrailles du peuple à qui nous faisons appel; c'est de la consultation nationale qu'elles sortiront, en effet, un jour, loyales et libératrices. » (Chambre des députés, séance du 19 mai 1903. Discours de M. de Ramel.)

On sait qu'un groupe d'hommes politiques, ayant à leur tête M. Charles Benoist et M. Paul Beauregard, propose, comme contrepoids à l'omnipotence du Parlement, une institution analogue à la Cour suprême des États-Unis, laquelle a le pouvoir de déclarer inconstitutionnelle une loi votée par le Congrès.

ne passe par la filière administrative, c'est-à-dire, en fin de compte, par le bon plaisir des hommes au pouvoir.

Et voilà sans doute de quoi expliquer pourquoi le peuple de France n'est pas près de connaître les mœurs de la liberté. Il se sent écrasé sous le poids de la machine gouvernementale, et, avec une sorte de fatalisme inconscient, il se résigne à subir l'inévitable. La loi, le gouvernement, c'est pour lui quelque chose comme les forces de la nature, contre lesquelles on ne regimbe pas et qu'on ne discute pas.

Ainsi le bon peuple a-t-il pris l'habitude de courber la tête sous la volonté de ses maîtres, surtout quand il s' imagine les avoir choisis. L'injustice perpétrée par le gouvernement ne le révolte point et, si elle s'accomplit au nom de la loi, elle lui devient respectable. Nous avons maintes fois, en ces derniers temps, aux champs et à la ville, recueilli les propos échangés entre honnêtes gens sur le cas des congrégations; souvent aussi, nous les avons provoqués; la note dominante nous a toujours paru être celle-ci : « C'est bien fâcheux que le gouvernement chasse les religieux et les bonnes sœurs. Les bonnes sœurs et les religieux ne font de mal à personne; ici et là, ils faisaient même beaucoup de bien. Vraiment, c'est bien fâcheux qu'on les chasse. »

Le panégyrique se développe sur ce thème; on ne marchand pas sa compassion et sa sympathie, pas plus que ses éloges; mais du droit violé, de l'attentat commis par les pouvoirs publics contre la liberté des personnes, la plupart du temps, il n'en est pas question : on n'y pense même pas, et si vous hasardez quelques-uns de ces gros mots, on vous répondra : « Que voulez-vous ? c'est la loi ! »

Dieu nous garde de pousser au mépris des lois ! Mais il ne faudrait pas pourtant se laisser hypnotiser par la majesté d'un grand nom. C'est avec des lois que se sont accomplies toutes les grandes iniquités dont le monde a gardé la mémoire; c'était aussi, comme on le rappelait récemment, une loi régulièrement discutée, votée et promulguée, que cette horrible loi des suspects, qui obligeait les citoyens à se dénoncer les uns les autres, fussent-ils membres d'une même famille, comme coupables de tiédeur pour la Révolution. Nous ne demandons pas au peuple français de s'insurger contre la loi. C'est

chose délicate et difficile de définir quand on a le droit ou le devoir de résister à la loi. On l'a fait ici même de la façon la plus claire et la plus complète¹. Nous voulons dire seulement que les plus honnêtes parmi nos compatriotes professent d'ordinaire à l'égard de la loi, sans distinction, des sentiments de vénération quelque peu excessive; ils ne paraissent pas soupçonner que la fameuse *Déclaration des droits de l'homme*, la charte de tout républicain, les invite à se montrer plus fiers; que, selon ses propres paroles, « il y a oppression contre le corps social quand un seul de ses membres est opprimé » (art. 34); que la résistance à l'oppression est un droit, « droit naturel et imprescriptible » (art. 2).

Cette dernière formule surtout effarouche la conscience des bons citoyens; ils laissent les hommes de désordre s'en attribuer le bénéfice. Il est permis de croire qu'ils ont tort. Après avoir rappelé les illégalités monstrueuses commises par le gouvernement dans sa guerre aux congrégations, M. de Ramel s'écriait, en terminant le remarquable discours que nous avons déjà cité : « Il faut que les citoyens sachent qu'ils ont le droit et le devoir de résister. La tyrannie des uns est faite de la faiblesse des autres². »

Des gens bien intentionnés, mais épris de correction, se sont scandalisés de voir les religieux résister à la loi qui les frappait contre toute justice. Rien ne prouve mieux combien cette résistance même était nécessaire. En ne cédant que devant la force brutale, les religieux ont donné au pays un exemple et une leçon dont il avait grand besoin. Si, dans la France moderne, la guerre religieuse peut être déchainée par une bande de politiciens sectaires, si elle peut être conduite avec un acharnement sauvage par un gouvernement qui a pour chef un renégat, c'est que le sens et les mœurs de la liberté ne sont pas encore acclimatés chez nous. Un citoyen de la libre Amérique ne parvient pas à comprendre ce qui se passe en ce moment dans la République-sœur. L'étonnement n'est guère moindre chez nos voisins

1. Cf. *Études*, 20 août et 5 septembre 1902 : Auguste Belanger, *Une loi injuste oblige-t-elle en conscience?*

2. Chambre des députés, séance du 19 mai 1903. (*Journal officiel*, p. 1680.)

d'outre-Manche. Lorsque les religieux et religieuses expulsés commencèrent à chercher des asiles en Angleterre, l'*Association protestante* fut prise, il est vrai, d'un accès de la vieille manie antipapiste. Par deux fois, elle adressa une pétition au gouvernement pour que fussent appliquées les lois *existantes* contre les congrégations religieuses. Lord Salisbury se borna à répondre, assez dédaigneusement, que l'état de l'opinion du peuple anglais ne comportait pas l'application de lois semblables.

Nous n'en sommes pas là, hélas ! Y viendrons-nous jamais ? Peut-être. En attendant, c'est grâce à cette lacune dans notre tempérament civique que les gouvernants peuvent chez nous se permettre ce qui ne serait pas possible avec un peuple vraiment formé à la liberté.

*
* *

Il y a d'autres causes encore que nous voulons indiquer ici, sans y insister autrement.

En voici une qui se rattache à cette insuffisance d'éducation ou de formation à la vie de peuple libre : l'indifférence, disons mieux, l'insouciance pour les affaires publiques.

Accoutumés à être gouvernés de très près et en toutes choses, l'immense majorité de nos compatriotes de moyenne culture se désintéressent à peu près complètement de ce que font ceux qui gouvernent ; ils leur ouvrent un crédit illimité pour tout ce qui concerne la chose publique. Ils estiment humblement que cela ne les regarde pas, eux, simples mortels ; sauf pourtant quand il s'agit de leurs intérêts immédiats, par exemple, quand les Chambres discutent l'abolition ou le maintien du privilège des bouilleurs de cru. Alors, ils prennent feu. Hors de là, les débats parlementaires laissent froide la masse de la population, y compris les électeurs. Chacun lit son journal, mais ce qui se rapporte à la confection des lois y tient généralement fort peu de place, beaucoup moins que les faits divers ou la chronique mondaine. Cela n'excite en aucune façon la curiosité des femmes et, comme dirait le bon La Fontaine, il y a « sur ce fait bon nombre d'hommes qui sont femmes ». Aussi l'ignorance du peuple

souverain, à l'égard des lois qu'il se donne sans cesse par l'intermédiaire de ses représentants, dépasse toute imagination; nous en avons fait cent fois l'expérience en ces derniers temps. Des gens qui ont de la lecture, qui dévorent tous les jours une ou plusieurs gazettes, qui savent à fond la dernière course d'automobiles ou le dernier crime sensationnel, n'ont que des idées absolument confuses et souvent enfantines sur la situation faite aux congrégations religieuses et aux écoles chrétiennes par la loi d'association.

A cette ignorance, qui n'est pas toujours excusable, s'ajoute volontiers une crédulité qui devrait l'être moins encore chez un peuple comme le nôtre, dont on vante l'esprit et le bon sens.

Malheureusement, on a réussi à introduire dans sa mentalité un fonds de préjugés qui le disposent à accueillir les bruits les plus invraisemblables du moment qu'il s'agit de prêtres, de religieux, de couvents. Sur ce terrain, la fantaisie peut se donner carrière; aucune invention ne sera jamais si mensongère qu'il n'en reste quelque chose. L'auteur de la loi persécutrice, un homme avisé, s'il en fut, n'a pas dédaigné de faire miroiter le milliard des congrégations aux yeux des bourgeois politiques et des ouvriers socialistes. Ce milliard était un gros argument, grossier aussi sans doute, mais qu'importe? Aujourd'hui, on va répétant que la crise financière est due aux congrégations qui transportent à l'étranger leurs immenses capitaux. Le bon peuple de France ne le croit peut-être pas tout à fait; mais il le croit tout de même. Si, ce qu'à Dieu ne plaise! la République se voyait acculée à une guerre avec quelque voisin plus redoutable que les moines et les nonnes, bien certainement on accuserait les congrégations de l'avoir provoquée par vengeance. Et, cette fois, nous sommes bien sûr que l'accusation trouverait créance; et si les affaires tournaient mal pour le pays, les exilés devraient renoncer à y rentrer jamais.

Sans doute il faudrait ici faire entrer en ligne de compte l'indifférence religieuse d'une partie considérable de la population des villes et des campagnes. C'est elle, évidem-

ment, qui permet à un gouvernement sectaire d'attenter à sa guise contre la religion. Mais il y a autre chose encore.

On a remarqué souvent que des régions qui se distinguent par leur attachement à la religion envoient régulièrement au Parlement des hommes d'un anticléricalisme notoire. Ces braves électeurs n'ignorent pas que leurs représentants s'associeront à toutes les mesures persécutrices ; ils les voient à l'œuvre. Est-ce donc qu'eux-mêmes approuvent la persécution religieuse ? Non, ils la déplorent, ils la condamnent ; ils gémissent sur les couvents déserts, les écoles chrétiennes fermées, les sœurs expulsées. Mais vienne une élection, ils n'en porteront pas moins leurs bulletins à l'homme qui vote toutes ces violences. Nous avons là encore un aspect particulier de la mentalité de l'électeur populaire, surtout de l'électeur rural. Mgr l'évêque de Périgueux l'a caractérisé d'un mot heureux ; il y a « une cloison étanche » entre deux compartiments de cet esprit insuffisamment éclairé : l'un où il place les idées politiques, l'autre où résident les idées religieuses. Point de communication de l'un à l'autre. On lui a persuadé, et il tient comme axiome que, sur le terrain politique, il faut oublier tout ce qui touche à la religion.

* * *

Voilà pour le peuple, et le peuple, en ces sortes d'affaires, ne comprend pas seulement les petites gens. Toutefois, il y a certaines catégories de personnes qui facilitent la tâche de la politique irréligieuse et persécutrice autrement que par l'ignorance et la crédulité. On a parlé souvent de l'incurable frivolité à laquelle paraît condamnée une partie de la haute société française. Le monde comme il faut, le monde *select*, pour employer le jargon du jour, compte en grand nombre des gens riches, instruits, ayant de l'indépendance et des loisirs, dévoués pour la plupart à la religion, dont ils passent pour les défenseurs attitrés, capables, s'ils voulaient en prendre la peine, d'exercer une influence et d'obliger leurs adversaires à compter avec eux. Mais ils semblent prendre à tâche de s'annihiler dans une vie élégante et inutile. Les sports et les divertissements suf-

fisent à absorber leur activité et leurs revenus. L'Église est en deuil ; la patrie ne l'est guère moins ; les salons aristocratiques n'ont jamais vu fêtes plus brillantes ni plus nombreuses.

Ces mois derniers, on pouvait voir chaque jour dans tel journal bien pensant deux rubriques également bien fournies et dont le rapprochement avait je ne sais quoi de déconcertant. D'abord, sous le titre *Congrégations*, la série des expulsions, des sièges de couvents, des départs de religieux ou de religieuses pour l'étranger, des procès, des condamnations, des prisons et des amendes octroyées par les tribunaux aux moines, aux bonnes sœurs et à ceux qui prennent leur défense. Puis, immédiatement après, *Échos mondains*, et alors l'interminable litanie des bals, des diners, des *garden-parties*, des cotillons, etc., avec les noms et les titres des personnes *remarquées* dans l'assistance, — de vraies colonnes de l'Armorial. — Suit le détail des toilettes de ces dames.

Les protestations et les avertissements n'ont pourtant pas manqué. Un journaliste, qui a son franc parler, écrivait, il y a quelques semaines : « Avouez que nos adversaires ont presque raison de rire de nous, lorsque, à la suite de protestations indignées sur la situation faite à l'Église, ils aperçoivent le compte rendu de quelque fête éblouissante où les Dangeau contemporains ont prodigué les plus chatoyantes épithètes et qualifié d'un mot aimable les représentants et les représentantes de l'aristocratie qui figurent dans cette réunion *very selected, fashionable et high life*¹. »

L'article renfermait des mots plus durs encore pour le beau monde. Inutile de les reproduire ici. Il commentait une lettre ouverte que Mgr Turinaz avait adressée quelques jours auparavant à une très grande dame. L'évêque s'exprimait sur un autre ton, mais avec la même franchise et la même vigueur. La grande dame fit la réponse connue : « Nos fêtes et nos toilettes procurent de l'ouvrage à quantité de petites gens qui, sans cela, ne gagneraient pas leur vie. »

Eh ! sans doute, les buveurs d'absinthe et toute l'armée

1. Édouard Drumont, *la Libre Parole*, 3 mai 1903.

des alcooliques aussi font aller le commerce ! Mais mieux vaudrait peut-être le faire aller autrement.

..

Enfin, pour faciliter la tâche aux jacobins qui ont entrepris la persécution religieuse, il y a les lamentables divisions de ceux qui la subissent.

C'est encore un fait caractéristique de l'histoire des vingt-cinq dernières années, que les différentes fractions du parti républicain, séparées les unes des autres par des programmes très divergents, des aspirations souvent opposées, ont toujours oublié leurs dissentiments quand il s'agissait de combattre le *cléricalisme*. Alors le parti faisait bloc. Si, aujourd'hui, un certain nombre de vieux républicains refusent de pousser plus loin dans cette voie, c'est que leur modération relative répugne à des excès qu'ils ont préparés et que l'on peut maintenant accomplir sans eux et malgré eux. Ils se détachent du bloc, mais le bloc se suffit.

Les catholiques, au contraire, n'ont jamais pu s'entendre, se coaliser, s'unir, pour la défense de la cause supérieure de la religion. Nos journaux reflètent et attisent ces malheureuses discordes. On dirait parfois que le besoin de harceler un compagnon d'armes prime celui de combattre l'ennemi commun. Les meilleurs, les plus dévoués, échappent peut-être moins que les tièdes à cette démangeaison malade.

Et voilà, nous ne craignons pas de le dire au risque de glisser dans le lieu commun, la cause, non pas négative seulement, mais efficiente et efficace de faiblesse, d'impuissance, d'insuccès, de défaites, dont nous avons tant souffert, qui a amené la grande désolation où gémit la France catholique : *Regnum in se divisum desolabitur*.

Si la violence de l'attaque et la gravité du péril devaient enfin nous obliger à laisser nos querelles de ménage pour nous serrer tous autour du drapeau, il faudrait bénir la persécution ; cette fois encore le salut nous serait venu de nos ennemis : la violence des oppresseurs aurait fait ce miracle, de réconcilier les opprimés ; réconciliés et unis, ils seraient invincibles. On pourrait croire, à certains indices, que ce

résultat se prépare. Dernièrement, dans une assemblée qui avait précisément pour objet de dissiper certains malentendus, un homme à qui le parti catholique doit beaucoup et dont il attend encore davantage, s'écriait en terminant un superbe discours : « Nous formerons tous ensemble une grande armée pour la défense de la foi, pour la défense de notre pays ; car nous avons tous une même bannière, la croix, et ce seul cri : « France chrétienne d'abord ! »

Dieu veuille que cet appel soit entendu !

JOSEPH BURNICHON.

LE LIVRE JAUNE

C'est avec un certain tremblement qu'on met ce titre au haut des pages qui vont suivre. Jamais les *Études* n'ont eu à s'expliquer sur un pareil « Livre ». Et celui-ci, dès qu'il a paru, a été entouré de telles suspensions que la lumière projetée par lui sur les relations diplomatiques entre la France et Rome en prend une couleur suspecte. Un espoir demeurait : M. Delcassé aurait peut-être la bonne grâce de répondre avec quelque sincérité aux questions des parlementaires curieux. Déception. Le jour où M. Cochin se proposait d'interpeller « sur la politique suivie par le gouvernement à l'égard du Saint-Siège », M. Doumergue, ministre des Colonies, déclarait d'une voix émue que son collègue des Affaires étrangères était « assez malade pour garder le lit ». Le F. : Gustave-Adolphe Hubbard eut beau joindre ses instances et ses protestations à celles de l'honorable M. Cochin, le F. : Delcassé n'en fut pas guéri. Personnellement mis en cause par les interpellateurs, le F. : Combes suivit son habituelle tactique ; il déclara que « la Chambre, par un ordre du jour de confiance », ayant « ratifié la conduite du gouvernement » à l'égard des congrégations, toute discussion était superflue ; l'interpellation fut ajournée *sine die*, à la majorité de quatre-vingt-six voix¹.

M. Sembat, au nom de ses amis socialistes, a solennellement promis de soulever « dès la rentrée » d'octobre d' « amples débats », où le livre jaune sera « examiné à fond » : alors « les obscurités seront dissipées, les lacunes seront comblées²... » Belles promesses qui ne coûtent rien, n'engagent à rien et nous laissent sans autre ressource présentement que l'attentive lecture des documents choisis par le quai d'Orsay.

1. *Journal officiel*, 26 juin 1903, p. 2117 ; 27 juin 1903, p. 2149.

2. *Ibid.*, 27 juin 1903, p. 2150.

Cette lecture peut encore instruire. Nous allons la faire.

∴

Depuis quatre ans, la politique intérieure dans notre pays a consisté surtout à mener — sous couleur de défendre la République — une sorte de guerre systématique contre la religion.

Dans un discours récent, M. Waldeck-Rousseau a essayé de marquer une distance énorme entre M. Combes et lui¹. Rien ne l'y autorisait dans le passé, et il avait à peine achevé de parler que ses votes prouvaient aux optimistes que le *mea culpa* nécessaire n'avait pas été encore prononcé dans la conscience de l'ancien président du Conseil. Son séjour si recueilli chez les Augustines de la rue de la Santé n'a point changé ses vues politiques. Il ne regrette point d'avoir forgé l'instrument anticlérical qui est la loi de 1901. M. Combes en joue avec une sorte de frénésie exaspérée, et ce jeu, peut-être, déplaît à M. Waldeck-Rousseau; il y voudrait des mouvements plus calmes et plus d'adresse à porter les coups. Ce n'est point par de semblables critiques qu'il réussira à se dégager d'une solidarité qui l'humilie plus qu'elle ne l'indigne; ses protestations sont trop tardives, trop réservées et trop ambiguës, pour que son nom de légiste perfide ne demeure pas enveloppé, avec celui du défroqué violent, dans le juste mépris et la douleur irritée des catholiques de France.

Ne l'oublions pas, les deux longues querelles qui ont assombri l'année du jubilé pontifical de Léon XIII — celle des congrégations et celle du *nominavit nobis* — sont un legs du précédent ministère : M. Combes n'a été que le continuateur zélé, quoique inégal, de M. Waldeck-Rousseau².

Mais au temps où celui-ci gouvernait, une crainte révérentielle tenait ensevelies dans la gorge des parlementaires les questions indiscrettes qu'il leur aurait plu de poser sur les

1. *Journal officiel*, 28 juin 1903, p. 2151.

2. Pour le *nominavit nobis*, M. Combes, dans un discours au Sénat, a révélé le conflit soulevé sur ce point par M. Waldeck-Rousseau en 1901 et 1902. (*Journal officiel*, 22 mars 1903, p. 502.)

rapports du gouvernement avec le Saint-Siège. On savait que rien n'était plus familier à cet avocat disert que de s'enfermer, par dédain ou calcul, dans un silence obstiné. M. Combes a des allures moins hautaines, l'aspect moins réfrigérant. Dès la première heure, les grenouilles de la majorité ont pu s'aventurer à sauter sur le nouveau président du Conseil. Le soliveau, loin de s'offenser, prenait plaisir à ces manières démocratiques... Et voilà comment l'idée a pu venir de demander un livre jaune.

Il n'était tout d'abord question que de savoir où en étaient les négociations concernant les nominations épiscopales. M. Delcassé, interviewé par un député, répondit que les négociations étant purement verbales, il ne pouvait en faire l'objet d'aucune publication. La presse recueillit avec des sourires incrédules les dires de M. Delcassé, et on attendit. Vint le fameux discours au Sénat où M. Combes accusa impudemment le pape et l'épiscopat français de violer le Concordat, et déclara que la situation du gouvernement, en face de pareilles provocations, devenait intolérable¹. M. Clémenceau, jaloux de reprendre un rôle actif, monta à la tribune pour demander le rappel de notre ambassadeur à Rome². Le ministre des Affaires étrangères s'écria que rien ne justifiait une pareille mesure. Et comme cela paraissait à certains majoritaires un désaveu de la harangue guerrière de M. Combes, M. d'Aunay demanda un livre jaune, non pas sur la question des nominations épiscopales, — « ce serait, disait-il, compromettre le succès des pourparlers » engagés, — mais tout au moins sur les congrégations. « Le livre jaune est à l'impression », interrompit M. Delcassé³.

Enfin, on allait savoir. Le rideau allait se lever qui couvrait les mystérieuses conversations échangées entre Paris et Rome au sujet de l'Église de France.

Au bout de trois mois, tout à coup, et quand on avait presque perdu de vue la parole déjà lointaine de M. Delcassé, les presses de l'Imprimerie nationale laissèrent échapper un

1. *Journal officiel*, 22 mars 1903, p. 500.

2. *Ibid.*, 24 mars 1903, p. 527.

3. *Ibid.*, 24 mars 1903, p. 526.

fascicule de vingt-cinq pages, dont la couverture jaune portait ces mots impressionnants :

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES

SAINT-SIÈGE

1899-1903

*
* *

Tout de suite, ce fut une déception. Pas un mot du conflit sur le *nominavit nobis*. Et puis, la couverture mentait : elle annonçait des documents de 1903, et le dernier publié datait du 24 juillet 1902. Et ce dernier document — le seul qui soit de la plume de M. Combes — visait, en la réfutant, une lettre de Mgr Lorenzelli, dont la date est fixée à la fois au 16 et au 26 juillet. Ces singularités — la dernière ne tient sans doute qu'à une coquille — ont été malicieusement signalées à la tribune. Les journaux plus hardis ont parlé de « truquage » ; nul n'y a mis plus de verveur que M. Clémenceau, le moniteur attitré des ministres et le protecteur bruyant de M. Combes. Il est vrai que, pour ajouter à son ordinaire assurance, le rédacteur de *l'Aurore* n'avait qu'à se souvenir des articles de *l'Osservatore romano*.

A deux reprises, le 24 et le 27 juin, le journal romain a dit ses impressions sur le livre jaune. Il a protesté contre « la limitation des sujets abordés », contre « la limitation des documents mis au jour », contre « l'opportunisme » d'une publication « disposée en vue d'épargner au ministre des ennuis dans le Parlement ».

Il est, en effet, inadmissible que pour défendre les congrégations religieuses, le Saint-Siège n'ait pas élevé la voix plus souvent que ne l'indiquent les documents publiés par M. Delcassé. La pièce n° 1 du livre jaune suffirait à l'établir. Dès le 22 mai 1899, le cardinal Rampolla dit à M. Nisard, ambassadeur de France à Rome, que « le pape se préoccupe très vivement des projets de loi qui doivent être soumis au Parlement touchant la liberté d'enseignement et le régime des associations ». Or, à cette date, M. Waldeck-Rousseau n'est pas encore président du Conseil. Il ne prend la direc-

tion des affaires que le 23 juillet, et ce n'est que le 15 novembre qu'il dépose le projet sur le contrat d'association et le projet sur le stage scolaire. Que si Léon XIII s'est montré vivement ému des propositions émanant de l'initiative parlementaire, comment n'aurait-il pas souligné de ses étonnements et de ses plaintes tous et chacun des actes du gouvernement contre les religieux ?

Évidemment, tous les remous provoqués dans la vie nationale par la double question du « régime des associations » et de la « liberté d'enseignement » ont eu jusqu'à Rome des prolongements nécessaires. Les rapports de M. Aynard sur les propositions Rabier et Levraud (11 janvier 1900) et sur le stage scolaire (12 mars 1900); le procès des Assomptionnistes (22-24 janvier); la conclusion des travaux de la commission des associations (21 mars); la proposition de M. Brisson pour la nationalisation des biens congréganistes (23 mars); le discours de M. Waldeck-Rousseau lors de l'interpellation Cochin sur la politique générale (11 avril); l'urgence votée de la proposition Rabier sur l'incapacité des religieux à enseigner (13 juin); le discours de Toulouse (28 octobre) : voilà autant de faits qui ont été les préliminaires de la loi Waldeck, qui ont agité l'opinion catholique en France et qui ont mis en cause les intérêts des religieux. Rien de tout cela n'a laissé trace dans le livre jaune. Il ne se peut pas que le cardinal Rampolla, au nom du pape, n'ait point manifesté ses angoisses et fait entendre des protestations à chacune de ces phases de la guerre religieuse.

Ces remarques se bornent à l'année 1900. Que serait-ce si on prenait le temps de relever inexorablement un à un tous les incidents de la vie politique de notre pays en 1901, en 1902, et, surtout, en cette année 1903, qui marque, selon l'expression de l'*Osservatore romano*, « une période de prédominance jacobine » ?

Un jugement complet sur les rapports du Saint-Siège et de la République française, même au point de vue restreint des congrégations, ne saurait donc être prononcé sur les considérants qu'on nous livre. Il faut attendre d'autres informations.

Toutefois, à qui étudie avec attention le dossier publié,

quelques conclusions s'imposent, ce me semble ; et les voici.

..

En toute cette affaire, le gouvernement français montre une assez pauvre figure.

Il a des frissons de peur, pour des riens. D'un ton tragique, le ministre parle des « excitations inqualifiables propagées par une partie de la presse catholique française et plus particulièrement par *la Croix*¹ ». Le lendemain de la condamnation des Assomptionnistes par la Cour de Paris, le cardinal Richard leur fait une visite de sympathie. Immédiatement M. Delcassé s'empresse d'écrire à M. Nisard : « L'archevêque de Paris s'est rendu à leur couvent et leur a prodigué des encouragements. La démarche du cardinal Richard a dû émouvoir très légitimement le gouvernement... L'on peut prévoir toutes les conséquences d'un exemple aussi dange-reux². » Il se trouve, par hasard, que *la Croix* est le premier journal de Paris à publier la belle lettre de Léon XIII au cardinal Richard, pour la défense des congrégations religieuses. Le ministre des Affaires étrangères découvre ce détail et le relève avec la gravité d'un homme d'État à qui rien n'échappe³. Lorsque, après trois mois de discussion, la loi Waldeck est votée au Palais-Bourbon, on fait observer au nonce, « plusieurs fois, combien il importe à la cause qui intéresse le Vatican que la curie romaine et notre clergé observent une extrême réserve⁴ ». Plus tard, la nouvelle se répand qu'un certain nombre de prélats vont à Rome. M. Waldeck-Rousseau en informe M. Delcassé. On craint qu'ils n'obtiennent du pape « quelque déclaration retentissante ». Rien ne saurait être plus « grave, à tous les points de vue⁵ ».

Pour un gouvernement qui parle aussi volontiers de sa force et de son laïcisme, qui se vante de suivre une politique dictée par les souvenirs de 89 et par l'opinion actuelle du

1. *Documents diplomatiques*, n° 4, 2 novembre 1899.

2. *Ibid.*, n° 6, 26 janvier 1900.

3. *Ibid.*, n° 12, 17 janvier 1901.

4. *Ibid.*, n° 13, 10 avril 1901.

5. *Ibid.*, n° 20, 25 janvier 1902.

pays, n'y a-t-il pas quelque ridicule à s'inquiéter ainsi d'un numéro de journal, d'une visite, d'une parole émanant de ces pauvres prêtres dont l'influence ne saurait être, sans doute, qu'un anachronisme dans un État fondé sur les principes de la Révolution française ?

Et avec quelle persévérance à la fois naïve et charlatanesque, ce gouvernement, qui prétend donner aux religieux et aux évêques de France des leçons d'honnêteté et de franchise, essaye d'égarer l'opinion de Rome sur ses intentions et la portée de ses actes.

On n'a « nullement le dessein de mettre en question le principe de la liberté d'enseignement ». La loi « consacrerait le droit d'association », sauf les « garanties qu'il est impossible à tout gouvernement, quelle qu'en soit la forme, de ne point exiger¹ ». Le Saint-Siège peut compter sur « les dispositions du gouvernement de la République et notamment sur les sentiments « qui animent le ministre des Affaires étrangères² ». Si certains projets de loi menacent les congrégations en bloc, cela tient à des « motifs d'ordre constitutionnel et politique » : un gouvernement parlementaire ne saurait « exclusivement procéder par voie d'espèce et de recours diplomatique » ; il faut qu'il « associe le Parlement à son action³ ». D'ailleurs, est-ce qu'on n'a pas décidé que les séminaristes seraient affectés en temps de paix aux services d'infirmerie où ils sont employés en temps de guerre⁴ ? Est-ce que devant le Parlement, « le gouvernement » ne s'est pas « élevé avec autant d'énergie que d'efficacité contre les propositions de rupture avec le Saint-Siège⁵ » ? Tout cela « témoigne assez haut de la résolution » où est le ministère « de faire à la continuation de ses bons rapports avec le Saint-Siège tous les sacrifices compatibles avec l'intérêt de la République et les droits de la société civile dont il a la garde ». Le pape a cru que son « devoir de Pontife » lui demandait de protester publiquement. Il a fallu toute la

1. *Documents diplomatiques*, n° 2, 25 mai 1899.

2. *Ibid.*, n° 4, 2 novembre 1899.

3. *Ibid.*, n° 10, 10 novembre 1899.

4. *Ibid.*, n° 12, 17 janvier 1900.

5. *Ibid.*, n° 20, 25 janvier 1901.

« fermeté » et toute l'« habileté » de M. Waldeck-Rousseau pour « conjurer les conséquences de cette lettre inopportune¹ ». Il ne faudrait pas recommencer. Ce serait blesser « certains sentiments » très vifs dans le monde parlementaire, blessure qui « aurait infailliblement pour contre-coup quelque aggravation par le Sénat de la loi sur les associations² ». Quant au règlement d'administration publique qui exige, des congréganistes demandant l'autorisation, la promesse de se *soumettre à l'ordinaire du lieu*, le gouvernement, en édictant cette formule, n'a fait que suivre les précédents; il estime périlleux d'innover dans la matière; il n'entend d'ailleurs « s'immiscer en rien, directement ou indirectement, dans le domaine spirituel³ ».

Dès que le livre jaune a été publié, les journaux de l'opposition ont signalé le document n° 22, comme une preuve décisive de la mauvaise foi du gouvernement. Dans une dépêche à M. Nisard (4 février 1902), M. Delcassé communique une importante décision prise en Conseil des ministres : les conclusions du Conseil d'État, dans son avis du 22 janvier, « ne touchent pas les établissements scolaires ouverts en vertu de la loi de 1886 ». Il est entendu que « la loi du 1^{er} juillet 1901 n'aura pas » pour les écoles primaires « d'effets rétroactifs ». On sait comment M. Combes a tenu compte de cette décision, « officiellement notifiée au gouvernement pontifical ». Et on voit aussi — par le livre jaune — avec quelle brutalité il a repoussé « toute intervention » du Saint-Siège dans « une matière qui ne comporte par sa nature aucune négociation⁴ ». Confiant dans la force propre à sa charge et dans l'appui d'une majorité fidèlement anticléricale, le président du Conseil ne redoute pas le flagrant délit : un vote de la Chambre l'absout de toutes les condamnations. Il l'a dit et sa conduite est d'accord avec son langage.

Mais il ne faut point laisser croire que cette mauvaise foi de M. Combes soit un monopole. Les protestations de M. Delcassé et de M. Waldeck-Rousseau n'ont pas plus de

1. *Documents diplomatiques*, n° 12, 17 janvier 1901.

2. *Ibid.*, n° 13, 10 avril 1901.

3. *Ibid.*, n° 18, 3 septembre 1901.

4. *Ibid.*, n° 26, 24 juillet 1901.

sincérité. Sous leurs formules plus conciliantes se cache le même désir de tromper.

Dès 1882, M. Waldeck-Rousseau avait déposé un projet contre les congrégations, et, publiant ses discours de 1901, il a tenu à rappeler qu'il était demeuré fidèle à lui-même. Au surplus, tous ceux qui suivent les travaux des convents maçonniques savent à merveille depuis quand et pourquoi le dessein de supprimer les congrégations est dans les loges à l'ordre du jour. Et il est notoire qu'avant 1870 la dénonciation du Concordat était inscrite dans le programme du parti républicain. Dès lors, quel autre qu'un fourbe pouvait dire au pape que toutes les mesures projetées contre les religieux étaient provoquées par les « excès » des *Croix*, et que les votes de la commission du budget contre l'ambassade du Vatican étaient « un symptôme bien significatif de la pression exercée sur les pouvoirs publics par la masse du corps électoral, qui s'irrite de retrouver encore les mêmes adversaires menant l'assaut contre les institutions républicaines ¹ » ?

Ce langage mensonger est d'autant plus odieux que, dans la crainte d'un soulèvement des catholiques en face de leurs injustices, les mêmes politiciens ont eu l'audace de recourir à Léon XIII pour le prier d'obtenir le silence². Quand on est sûr d'avoir avec soi le pays, pourquoi redouter si fort les mouvements de l'opinion ?

* *

Par une condescendance, que quelques journalistes ont censurée avec la témérité la plus inconvenante, le pape, parfois, a cru pouvoir répondre à ces appels du gouvernement français. Ainsi prouvait-il, selon le mot du cardinal Rampolla à notre ambassadeur, « la sincérité de son bon vouloir et l'efficacité » de son action³. Mais jamais sa vigilance ne s'est endormie, ni le sentiment ne s'est amoindri des devoirs que la charge apostolique impose au Pontife romain. A chaque incident nouveau, les réflexions opportunes et les protestations nécessaires se produisent.

1. *Documents diplomatiques*, n° 4, 2 novembre 1899.

2. *Ibid.*, n° 13, avril 1901 ; n° 20, 25 janvier 1902.

3. *Ibid.*, n° 10, 10 novembre 1899.

S'il s'agit d'une circulaire interdisant aux religieux non autorisés la prédication, le cardinal Rampolla observe que cette « exception » est injustifiable ; que si les religieux « appartiennent à un corps moral non reconnu comme tel par la loi civile, il ne s'ensuit pas qu'en tant qu'individus ils restent dépourvus du caractère sacerdotal qui leur est propre, ni rendus inhabiles à exercer le saint ministère sous la dépendance de l'autorité diocésaine, comme les membres du clergé séculier¹ ». C'était écrire à l'avance le considérant le plus décisif de la Cour de cassation dans son arrêt du 12 juin dernier sur la cause de quelques prédicateurs congréganistes.

Au sujet du régime des associations, malgré les vagues déclarations de bon vouloir qui viennent de Paris, le pape, quand il regarde aux actes du gouvernement, ne peut « se défendre d'une pénible impression² » ; il se plaint qu'on le met « dans une situation difficile pour faire respecter les institutions du pays » et « soutenir les droits historiques de la France au protectorat catholique dans le monde³ » ; il fait remarquer que la conduite de la République française « contraste avec la façon dont les autres puissances en agissent avec le Saint-Siège » ; il s'étonne que « pour écarter le péril d'un jour » on propose des lois permanentes, « et qu'on refuse aux catholiques la liberté⁴ » ; il parle de son « découragement », de ses « amertumes », de ses « tristesses » ; il dit que personne ne saurait se « méprendre sur le caractère et les effets des dispositions dirigées contre les congrégations, ces organes essentiels de la vie religieuse, contre la liberté d'enseignement, cette forme sacrée de la liberté de conscience » ; et il se demande si on veut le mettre « dans l'impossibilité de poursuivre son œuvre pacificatrice, et de continuer la politique dont, malgré tant d'obstacles, s'est inspiré tout son pontificat⁵ ».

Lorsque enfin la loi Waldeck est votée, une dernière pro-

1. *Documents diplomatiques*, n° 9, 28 avril 1900.

2. *Ibid.*, n° 1, 22 mai 1899.

3. *Ibid.*, n° 3, 13 octobre 1899.

4. *Ibid.*, n° 5, 23 novembre 1899.

5. *Ibid.*, n° 10, 10 novembre 1900.

testation fait entendre aux insensés qui président aux destinées de la France les leçons de sagesse et d'équité qu'ils auraient dû trouver dans leur patriotisme. Il faut transcrire ces paroles nobles et fortes :

... Le Saint-Père, obéissant aux devoirs qui lui sont imposés par son ministère sacré, a ordonné au soussigné cardinal secrétaire d'État de protester, comme celui-ci proteste en son auguste nom, contre la loi précitée, comme étant une injuste loi de représailles et d'exception, qui exclut des citoyens honnêtes et méritants des bienfaits du droit commun, qui blesse également les droits de l'Église, est en opposition avec les principes du droit naturel et est en même temps grosse de déplorables conséquences. Il est en effet superflu de rappeler ici comment une telle loi, tandis que d'un côté elle restreint la liberté de l'Église, garantie en France par un pacte solennel, et tandis qu'elle empêche l'Église de remplir sa mission divine, en la privant de précieux coopérateurs; d'un autre côté, aigrît davantage les esprits en un moment où plus vif et plus pressant se fait sentir le besoin d'apaisement, et enlève à l'État les apôtres les plus zélés de la civilisation et de la charité, les propagateurs les plus efficaces du nom, de la langue, de l'influence et du prestige français à l'extérieur¹.

Si l'esprit de parti était capable de céder à la vérité, elle devrait tomber la légende entretenue par une certaine presse, et d'après laquelle les protestations publiques venues de Rome n'auraient été qu'un jeu destiné à couvrir les complaisances secrètes du Saint-Siège à l'égard du gouvernement français. Non, Léon XIII n'a point eu deux politiques, l'une pour l'opinion et l'autre pour les chancelleries. Dans les entretiens diplomatiques de chaque jour, comme dans les actes solennels de sa charge, il a défendu le bon droit des congrégations, fait valoir leurs services, rappelé qu'elles avaient tous les titres à la bienveillante protection du pouvoir civil. Qui osera dire désormais que sa parole n'a pas été assez hardie ou assez discrète, assez prévoyante ou assez obstinée? On ne saurait lui reprocher que d'avoir été inefficace. Et il s'est trouvé et il se trouvera des plumcs catholiques pour aventurer ce reproche.

Comme si de la seule parole d'un pape dépendait le sort des intérêts catholiques en France! Comme si la violence

1. *Documents diplomatiques*, n° 15, 6 juillet 1900.

aveugle d'une secte maîtresse du gouvernement n'était pas le fait de ceux qui le lui ont laissé conquérir ou qui n'ont pas su lui faire lâcher prise ! Comme si la résistance passionnée d'un grand nombre de catholiques aux sages et augustes conseils du pape n'avait pas eu pour effet inévitable d'amoinrir auprès du gouvernement l'autorité pontificale !

Après avoir averti, conseillé, protesté, il ne restait au Saint-Père qu'une dernière démarche à tenter : rappeler le nonce et déchirer le Concordat. Et quelques-uns se hasardent à dire que Rome a été mal inspirée de ne le point faire.

A mesure que l'on examinera de près les propositions déposées au Parlement en vue de provoquer la séparation de l'Église et de l'État, il apparaîtra, je pense, aux yeux de tous les hommes de sens, quels graves et multiples problèmes politiques, sociaux, religieux et économiques soulève la rupture du Concordat. Et cette considération devrait suffire pour faire comprendre à tous que le Souverain Pontife ait tenu à laisser au gouvernement français la responsabilité d'aussi lourdes et incertaines conséquences.

Quoi qu'il en soit, dès maintenant, dans ce conflit dont le livre jaune nous laisse entrevoir les phases secrètes, il est manifeste que le beau rôle demeure au vaincu. A sa bonne foi et à ses efforts, à ses condescendances et à ses réclamations, il n'est répondu que par des paroles trompeuses, des exigences nouvelles et des refus mortifiants. Un gouvernement qui triomphe à ce prix est un gouvernement déshonoré.

..

Tandis que j'écris ces lignes, le noble vieillard agonise ; si toutefois c'est une agonie que de s'acheminer d'un pas aussi tranquille vers l'éternité.

Sol moritur vespro cedens sua regna rubenti.

Et en face de cette lumière qui décline, empourprant d'un dernier reflet le trône où elle a brillé, les plus acharnés ont fléchi. Devant cette fin imprévue et émouvante, il semble

que les paroles de respect s'imposent aux lèvres de ceux-là mêmes qui en étaient le moins coutumiers.

Au milieu des flots soulevés et des nuages qui s'amoncellent à l'horizon, Dieu fait signe au pilote qu'il faut laisser ce gouvernail que sa main, sans faiblesse, tenait depuis vingt-cinq ans. Dans la conscience de sa droiture, dans sa foi en la Providence promise à la nef de Pierre, Léon XIII s'en ira paisiblement docile aux ordres du Maître. Le Christ, auquel il a voulu ramener les sociétés humaines comme à leur chef légitime et à leur centre nécessaire, sera pour lui plus juste et plus reconnaissant que les hommes de parti. Il récompensera cet infatigable travailleur.

On a beaucoup dit jadis — on le répétait hier encore — que les intransigeances de Pie IX avait ameuté contre l'Église des politiques puissants qui s'étaient retournés exaspérés contre une influence aussi irréductiblement ennemie de la société moderne. Le longanime Léon XIII a connu, comme Pie IX, l'amertume des calomnies et des persécutions qui ne désarment pas. Dans les vues de la Providence, il fallait, peut-être, cette éclatante démonstration, pour rappeler à ceux qui l'oublient que les meneurs de la guerre religieuse mentent effrontément, quand, pour couvrir leurs iniques entreprises, ils invoquent la force des circonstances et les provocations de Rome.

Le Christ, parce qu'il était le Christ, a eu des ennemis qui l'ont conduit au supplice. L'Église, parce qu'elle est l'Église, connaîtra toujours l'oppression. C'est une vérité écrite dans l'Évangile et dans le pontificat de Léon XIII.

PAUL DUDON.

POÈTES D'AUJOURD'HUI

Henri de Regnier, *la Cité des eaux*. — Pierre de Bouchaud, *les Heures de la Muse*. — Auguste Angellier, *le Chemin des saisons*. — Francis Vielé-Griffin, *l'Amour sacré*. — Louis Mercier, *Voix de la terre et du temps*. — Sébastien-Charles Leconte, *la Tentation de l'homme*. — Charles Reculoux, *Jamais*. — Émile Despax, *Au seuil de la lande*. — A.-M. Gossez, *Poètes du Nord*. — Lou Cansounié de la Prouvenço.

A Jove principium! « Cher monstre... » M. Henri de Regnier interpelle ainsi le *Centaure* en un des poèmes de *la Cité des eaux*¹, et, si une pareille liberté ne nous était interdite, c'est ainsi que nous voudrions appeler le poète lui-même. « Cher monstre, lui dirions-nous, jusques à quand prendrez-vous plaisir à réunir dans vos vers tant de mérites contradictoires, et nous rappellerez-vous toujours cette fable antique, une des lointaines versions latines de notre enfance, où un autre monstre, se fondant incessamment en de nouvelles images, échappait sans fin à l'étreinte des mains mortelles? Si la commune voix désignait en vous le prince de la poésie nouvelle, n'était-ce point dans la secrète espérance de vous voir conduire la bande sacrée, non pas sur des sentiers inconnus, — le grand chemin où passa Ronsard et après lui Racine nous suffit aussi, — mais en quelque endroit paisible où l'armée romantique n'eût jamais passé? Pourquoi faut-il qu'au contraire nous entendions dans votre camp l'écho trop fidèle de ces vieux refrains que nous voulions oublier et qu'au miroir troublé de vos fontaines Hugo, Mallarmé, Heredia, d'autres encore, se mirent avec complaisance? Une de vos dernières pièces est, à ce point de vue, tout à fait caractéristique, cette *Course* où, par une transition savante, un centaure sorti tout écumant de *la Légende des siècles*, se laisse insensiblement maîtriser par les rênes d'or des *Trophées*.

« Encor, longtemps, toujours et d'échos en échos
L'espace retentit sous les quatre sabots.
Voici l'aube pourtant, bien qu'il soit nuit encore,
La ténèbre blêmit et l'ombre se colore.

1. Société du Mercure de France.

La montagne dressée abrupte, d'un seul bloc
 Entasse ses cailloux, ses pierres et ses rocs.
 Le centaure hennit vers la cime lointaine ;
 Il s'épuise : son flanc palpite à son haleine ;
 Il glisse, butte, tombe et sa force est à bout.
 Il boite, le sang rompt les veines de son cou...

« Le centaure s'acharne et monte ; chaque pas
 Le hasarde à la chute et le risque à l'abîme,
 Mais tout à coup d'un bond furieux, à la cime,
 Sur le rocher étroit du suprême plateau,
 D'aplomb, il a posé son quadruple sabot,
 Et tout fumant encor de sa course sacrée,
 Tournant sa tête en feu vers sa croupe dorée,
 Prodigieux, aérien, pourpre et vermeil,
 Il se dresse debout et rit dans le soleil! »

Dans tout ce fracas, il est impossible de retrouver les sons préférés du roseau qui, jadis, sur les lèvres délicates du poète, faisait chanter la forêt.

Un petit roseau m'a suffi
 Pour faire frémir l'herbe haute
 Et tout le pré
 Et les doux saules
 Et le ruisseau qui chante aussi ;
 Un petit roseau m'a suffi
 Pour faire chanter la forêt...

Sans doute, cette flûte était bien grêle pour accompagner les visions somptueuses qui hantent l'imagination de M. de Regnier et traduire son orgueilleuse tristesse. Mais comment ne pas craindre que l'harmonie de cette inspiration un peu nonchalante ne soit troublée par les cuivres et les triangles de l'orchestre parnassien? Est-ce bien lui, le poète de *la Couronne* et d'*Aréthuse*, qui a écrit ce vers :

L'engeance aux rauques cris du lac aux noires eaux,

pauvre vers, qui trahit dans la simplicité de ses procédés la poétique barbare sous laquelle, pendant de si longues années, la poésie française a gémi? Est-ce lui encore qui a visé les lourds spondées de ces strophes :

L'amour qui souriait en son bronze *d'or clair*
 Au centre du bassin qu'enfeuille, *soir à soir*,
 L'automne, a chancelé en se *penchant pour voir*
 En l'onde son reflet lui rire, *inverse et vert...*

*Tu frappais à durs coups, frénétique et penchée,
Le sol sec et ardent,
Comme pour qu'en jaillit quelque source cachée
Que tu savais dedans.*

Heureusement, voici une autre harmonie :

L'onde ne chante plus en tes mille fontaines.
O Versailles! cité des eaux, jardin des rois!
Ta couronne ne porte plus, ô souveraine,
Les clairs lis de cristal qui l'ornaient autrefois !

Tes bassins endormis à l'ombre des grands arbres
Verdissent en silence au milieu de l'oubli;
Et leur tain qui s'encadre aux bordures de marbre
Ne reconnaîtrait plus ta face d'aujourd'hui.

Pourvu que faible, basse, et dans l'ombre incertaine
Du fond d'un vert bosquet qu'elle a pris pour tombeau
J'entende longuement ta dernière fontaine,
O Versailles, pleurer sur toi, cité des eaux!

et encore :

Les cygnes nonchalants qui nagent autour d'elle,

ou mieux encore, savourez cette beauté, toujours la même et toujours neuve, de notre grand vers :

C'est un jour dont le soir a la beauté d'un songe,
Tant l'air que l'on respire est pur en ces beaux lieux.

Après le *Salut à Versailles*, le *Sang de Marsyas* est l'œuvre la plus belle de ce recueil. Avec un mélange de délicate reconnaissance pour un de ses maîtres les plus chers, et de mépris hautain pour la foule grossière et jalouse, le poète se montre tout entier dans ces vers; il nous touche, il nous éblouit et, par moments, comme son héros,

A sa lèvre, il nous semble unir un roseau d'or.

Nous admirions déjà la noblesse, l'ardeur élégante de M. Pierre de Bouchand, et cette passion qui restait grave jusqu'en ses transports. Mais ce volume des *Heures de la Muse*¹ donne raison,

1. Lemerre.

jusqu'à les surprendre, à ceux qui avaient lu de riches promesses dans les premiers vers du poète, et à Florence qui, tout jeune encore, lui avait offert la couronne de laurier.

Il est latin, malgré qu'il en ait lui-même, et si d'aventure, une sorte de vague panthéisme le tente, vite une simple, vive et nette mythologie d'artiste coupe court au charme brumeux :

Tout invite à goûter le mystère
Du songe; à penser;
A communier avec la terre;
A se délasser...

Nous sommes aux portes du rêve, mais cette dernière rime est rassurante. Horace n'est pas loin :

A se perdre en douces rêveries,
Emmi le vallon,
A couronner de roses fleuries
Tes tempes, ton front.

Là, sous ce berceau de clématite,
Vois l'autel de Pan.
Offre-lui cet agneau qui palpite,
Bêle et se défend.

Ainsi encore, dans l'*Hymne des fruits*, on tremble, un instant, de reconnaître les chaudes déclarations que Mme de Noailles adresse aux légumes, mais bientôt la muse latine rappelle au poète que ses propres *pensers* sont de trop de prix pour être mêlés à la louange des pommes. Ces bons fruits ont une autre fin :

Pan les aime, et parfois, le soir, on peut entendre
Ses pas vifs et pressés;
Puis, dans l'ombre apparaît sa silhouette obscure
Et cornue. En ses bras
Il presse avec amour de belles pommes mûres,
Et le dieu rit tout bas.

On suivra les péripéties d'une même lutte et on admirera les trophées d'une même victoire dans le *Poème de l'été*, un des plus beaux du livre, mais j'ai hâte d'arriver à ce *Poème de Sienna*, à cette évocation précise et lyrique d'un des plus glorieux spectacles qui soient au monde :

Matins mystérieux, matins légers de Sienna,
Beaux matins transparents!
O calmes horizons, lumière aérienne,
Brises, parfums errants...

Les pâles oliviers qui cerclent ton enceinte
 D'un orbe d'argent clair,
 Avec des gestes doux frissonnent, et leur plainte
 S'étend comme une mer.

Ce calme, ce sourire, cet éclat, cette douceur, cette subtile lumière, c'est si bien cela ! Et il faut des strophes pour traduire cette fascination unique, cette infaillible séduction :

Dans le cadre des monts sévères
 Qui sont l'écrin de ta beauté,
 Tu gardes intacts tes mystères
 Et conserves ta majesté.

Oui, sévère et mystérieuse, et par endroits d'un sérieux qui touche à la majesté, mais si gracieuse en même temps, elle est indéfinissable :

Tu méprises et tu renies
 Les inutiles changements ;
 Tu n'aimes que les harmonies
 Hautaines de tes monuments.

Le progrès qui voulut de l'aile
 Effleurer ton front s'est lassé ;
 O Sienna ! ta gloire immortelle
 Est ton culte pour le passé.

Le poète ne peut se détacher de cette ville qui le retient plus même que Florence. Si quelquefois il s'égaré sur la route de San Gimignano, ce qui l'attire encore plus que les hautes tours noires, c'est une colline sœur des collines de Sienna, ce sont les fresques de ce Ghirlandajo qui, plus loin de Sienna, ne retrouvera peut-être jamais dans la ferme probité de son dessin autant de force et de douceur :

Pour moi, je ne veux voir que ta douce beauté,
 Reine du Val d'Elsa qui dors sur la colline...

et il s'en revient à Sienna, dans les petites rues montantes où jadis la robe de sainte Catherine a frôlé la guerre civile « comme une aile d'oiseau », à la *Fonte Branda* qui a rafraîchi l'exil de Dante, à la bibliothèque du Dôme où passent les cavalcades bariolées de Pinturicchio, à la *Vierge* de Duccio, à la tour « alerte et fine » de Mangia. De tant de promenades, de tant de longues et chères extases, lentement, une philosophie se dégage, méditation que tous nous avons prolongée sur les terrasses de Sienna, mais

que personne jusqu'ici n'a rendue avec autant de profondeur harmonieuse :

J'ai gagné ce matin les terrasses tranquilles,
Pleines de chants d'oiseaux.

La vue au loin plongeait sur d'incertaines villes
Et des bruits de roseaux

Croissant près d'une source au bas de la colline,
Parvenaient jusqu'à moi...

Le ciel semblait sourire à l'heureuse harmonie
Des beaux champs suburbains ;

On voyait s'incliner sous un souffle de vie
Les oliviers prochains.

L'heure était délicate et suave et divine...

J'interrogeais mon cœur, j'interrogeais mon âme ;
Et mon âme et mon cœur,

Sous le jour renaissant et le ciel qui s'enflamme,
Parlaient avec douceur :

« Contemple, disaient-ils, de ces terrasses roses,
L'existence et son cours ;

Comprends l'irréparable éloignement des choses
Et la fuite des jours... »

Il faut lire et relire ces nobles strophes de résignation mélancolique, il faut retenir par cœur ces derniers vers dont Ronsard eût été jaloux :

Mon esprit sentait mieux

Toute l'inanité des efforts magnifiques
Et des vastes pensers ;

Puisque, à peine lauré, par les Parques tragiques,
Nos fronts sont terrassés.

*
* *

On a souvent reproché à Sainte-Beuve sa prédilection pour les infiniments petits de la littérature. Jalousie, disait-on, jalousie de poète et de romancier malheureux qui fait la nique aux étoiles en cherchant des vers luisants. Ce soupçon, fondé quelquefois, est plus téméraire qu'on ne pense, et tout critique de profession n'a qu'à rentrer en lui-même pour trouver à ce travers une raison plus innocente. Non, ce n'est pas fatalement la jalousie qui nous fait saisir et discuter au passage tant d'œuvres banales et remettre

à plus tard l'étude des talents originaux. Le mérite même de ceux-ci leur nuit. Si nous les aimions moins, nous en parlerions plus aisément. Les autres, les médiocres, puisque enfin il faut les lire, on darde sur eux pour quelques heures la petite dose de sympathie et de curiosité qu'ils méritent, et puis on les congédie pour toujours en tâchant de ne pas laisser paraître le soulagement de cet adieu. Mais les originaux, petits ou grands, ceux qui ne copient personne et qui ne se contentent pas d'utiliser avec plus ou moins de maîtrise les idées, les sentiments et les images dissous dans l'air que nous respirons, ceux-là, on les garde à portée de la main sur les rayons préférés, on veut les avoir savourés longtemps avant de se mettre à les décrire, et comme d'ailleurs chacune de leurs œuvres nouvelles apporte quelque surprise, admiration et paresse aidant, on remet toujours à plus tard le portrait qu'on voudrait si ressemblant et qu'on désespère de réussir.

M. Auguste Angellier¹ appartient sûrement à cette élite clairsemée qui ne boit pas dans le verre d'autrui. Son œuvre est pure tout à fait de ces traînantes réminiscences qui nous rendent suspects les vers de tant de poètes plus fameux. Loyale et de franc aloi, elle résiste à une seconde, à une troisième lecture, et voilà pourquoi, l'aimant et la pratiquant depuis de longs mois, l'ayant chargée de signets et de gloses ébauchées, j'hésite encore à essayer de la définir.

Lui-même, d'ailleurs, il a pris plaisir à augmenter notre embarras. Son premier livre de vers, son chef-d'œuvre, une longue théorie de sonnets graves et rigides, nous avait laissé l'impression d'un stoïcien tendre et d'un moraliste qui ne donnerait d'autre distraction à sa vie intérieure que le spectacle des jeux de la lumière sur les falaises et sur la grève, ni frivolité, ni fantaisie, ni caprice. L'art même disparaissait, ou du moins on n'osait penser à lui en face d'une pensée si haute, de sentiments si profonds. *Le Chemin des saisons* est une revanche de l'artiste. « Ah! semble-t-il dire, ah! vous n'avez pas remarqué certaines promesses de mes sonnets, vous n'avez admiré que ma philosophie hautaine et résignée, et vous m'avez invité, avec Charles Maurras, à ne plus écrire que des vers dorés, eh bien, voici pour vous ébahir

1. Hachette.

et vous confondre, voici de vives chansons, des strophes alertes, coquettes, des rimes rares, vingt autres choses légères et pochades d'atelier. »

Nous nous priverions d'un plaisir délicat en boudant à ces jolis riens, à cette chanson, par exemple :

Robin s'en va flageolant
Sur son flageolet d'argent ;

à cette autre :

Les sentiers de mon jardin
Sont bordés de marjolaine ;

à celle-ci :

Criquette, où vas-tu de tes pieds mignons ?
Déjà, dans le ciel, un noir sacristain
Allume un à un tous ses lumignons.

Comment ne pas aimer encore cette bataille de fleurs et de papillons, si minutieusement décrite, engagée par une après-midi vibrante de chaleur, au tambour des frelons et au clairon des guêpes ?

Les pétales frappent les ailes,
Les ailes les pétales frêles
A coups redoublés.
Pattes. élytres, étamines,
Pistils légers, antennes fines
Sont entremêlés.

A travers le combat circule,
Portant sa trousse minuscule,
La bête à bon Dieu.
En marmottant une prière,
Dans son habit d'hospitalière
Brun marqué de feu.

Epictète, le vieil Epictète qui, jadis, au temps de *l'Amie perdue*, était venu encourager son élève

Dans le pesant caveau des lois et des devoirs
Où des anneaux d'airain enchaînent nos vœux,

Epictète, déjà un peu déconcerté par la chanson de Robin, ne veut rien comprendre à cette mêlée d'antennes et de pétales. Dignement, il se retire et refuse de s'arrêter devant une *étude de faisan doré*, prestigieux trompe-l'œil, qui, je l'avoue, me laisse froid. En fait de jeux de plume, je lui préfère, et de beaucoup,

certain redoublements de rimes, certaines strophes ourlées avec beaucoup d'art, et, comme description, une page sur *la Fin des bœufs*, qu'on prendrait pour une traduction de Lucrèce¹.

Mais que sonnent les rimes et que Robin flageole, nous ne prendrons pas le change et nous ne feindrons pas plus longtemps de croire à la métamorphose de M. Angellier. En réalité, il n'a pas changé. Été, automne, hiver et même printemps, *le Chemin des saisons* nous ramène toujours à *l'Amie perdue*. Le deux livres se complètent l'un l'autre et s'éclairent. Celui-ci donne une gravité aux chansons finales du plus jeune et celui-là nous rappelle que plus d'une fleur s'est glissée dans les pages stoïciennes de son aîné.

En effet, la vie intérieure était loin d'absorber toutes les facultés du poète quand il écrivait son premier livre de vers. Déjà le paysage l'attirait, qu'il savait peindre avec un heureux mélange d'adjectifs colorés et d'épithètes d'âme.

Comme aujourd'hui la mer est belle et délicate ;
Elle fut tout le jour vaporeuse et nacrée
Avec de grands frissons de lumière dorée
Sous un ciel d'un gris fin veiné comme une agate.

Mais cette nature, si bien regardée, si délicatement reproduite dans ses dessins les plus fuyants et ses plus incertaines nuances, M. Angellier lui demande surtout de faire écho à ses propres sentiments et de donner une forme à ses pensées. Et cela non pas seulement comme les poètes le font par tous pays, en passant et sans appuyer, mais au contraire avec un attrait particulier et une insistance significative. Pour lui l'allégorie n'est pas ce qu'elle est pour Horace, par exemple, ou pour La Fontaine, le *plaquage* ingénieux d'une pensée ou d'une morale à un tableau qui a été dessiné pour sa propre beauté et qui se suffit à soi-même. Non, dans les sonnets de *l'Amie perdue*, comme souvent dans la poésie anglaise, l'image accompagne et même engendre la pensée. Elle fait corps avec elle et on ne l'en sépare pas sans violence. La même tendance reparait dans *le Chemin des saisons*, et il semble bien que nous ayons là un de ces éléments de définition qu'il importe de retenir. Lettré amoureux d'hexamètres, et moraliste

1. Pourquoi exiler dans ce charmant recueil deux ou trois chansons libertines qu'Épictète n'est pas seul à regretter.

chargé de sentences latines, notre poète garde l'imagination d'un homme du Nord, et, loin des larges dalles de la voie romaine, il s'aventure volontiers par les voûtes ombreuses des symboles jusqu'à la forêt saxonne.

Quand il écrit rudement :

Je dis qu'à ton devoir tu ne peux pas forfaire...
Malgré notre terreur d'en entendre l'aveu,
L'arrêt impéricux que nous voudrions taire,
Chacun de nous au fond de son cœur le profère,
Nous sommes condamnés à l'éternel adieu.

n'est-il pas élève original de Sénèque ou, si vous voulez, de Corneille, et, en revanche, ne semble-t-il pas appeler à son aide un *préraphaélite* quand il écrit ces autres vers ?

Loin des cieus de cendre ou de flamme
Elle dort, tenant dans sa main
Les primevères de mon âme,
Son long sommeil sans lendemain ?

Mais surprenons ce double courant, au moment où l'un et l'autre donnent presque à la fois. Voici, dans un même sonnet, la brusque soudure entre les imaginations chargées de pensées, et les abstractions courtes et pleines de moelle :

Les coursiers emportés que l'aurore conduit
Et qu'elle excite encore avec ses rênes d'or,
Bondissant dans le ciel d'un triomphal essor,
Galopent à travers les débris de la nuit.

L'ombre surprise et qui trop lentement s'enfuit
Roule sous leurs sabots enflammés et se tord ;
Elle saigne, écrasée ; et ce sang jusqu'au bord
Emplit le firmament qui s'illumine et luit ;

Car bientôt les rougeurs se changent en clartés,
Et ce flot douloureux devient de la lumière.
En est-il parmi vous, ô cœurs ensanglantés,

Sur lesquels a passé le Devoir, votre roi,
Qui transforment ainsi leurs peines en prière,
Leurs regrets en sagesse, et leurs douleurs en foi ?

Ce sonnet est d'une grande beauté, et, si l'on veut le relire, on trouvera de tout point sublime cette image du Devoir Roi, galopant sur les débris de nos espérances, de nos illusions, et faisant

jaillir des éclaboussures lumineuses de cette pitoyable fange. Latins que nous sommes ces choses demandent un effort presque trop laborieux à nos imaginations paresseuses : nous voudrions voir le symbole condensé en un ou deux éclairs de métaphores, et nous ne soupçonnons pas les plaisirs qui se cachent sous cette ombre brillante pour une attention plus patiente et plus appliquée.

Ce sonnet donne assez exactement — en plus grave toutefois — la note dominante des premiers vers de M. Angellier. Mais, pour rester fidèle à son originalité essentielle, cette poétique n'est pas fatalement vouée à une pareille tension d'allégorie et de morale. Toute philosophie n'est pas stoïcienne, tout symbole n'est pas grandiose, et ce rare mélange de facultés si diverses pourra s'appliquer avec bonheur à de tout autres sujets. Les deux maîtresses pièces du second recueil, *le Berger* et *l'Habitude*, indiquent assez bien au moins deux de ces voies nouvelles. Mais, de quelque côté qu'il se tourne, le poète semble bien devoir garder la forme un peu dure de son vers si loyal et si dense. Le même geste de vigueur poussera droit devant lui les pensées et les sentiments, de vers à vers, de strophe à strophe et sans souci de l'harmonie. Car sa muse n'est pas très friande de musique, et, chose plus extraordinaire, on n'a pas le courage de lui en faire un reproche, tant le rythme intérieur, qui seul l'intéresse, est sûr et puissant. J'ai remarqué entre autres la pièce intitulée *le Vrai Pardon* et dont le thème a quelque analogie avec une cantilène exquise, frêle et brève de M. Sully Prudhomme. La rude chanson de M. Angellier est tout en rimes masculines. Elle ne contient, en ses treize strophes, qu'une seule phrase qui pousse une même pensée, un même sentiment avec une fermeté de décision extraordinaire. Ici, le bercement et la caresse d'une plainte mélodieuse, là, l'énergique simplicité d'un homme qui, au seuil d'une séparation douloureuse, donne autour de lui les consignes du départ. Vous hésiteriez pourtant à dire lequel de ces deux poèmes mérite le prix de tendresse et je sais quelqu'un qui n'hésiterait pas longtemps.

Ce n'est pas d'ailleurs une seule fois que M. Angellier nous a fait penser au poète des *Vaines Tendresses*. Si on peut ainsi parler, il est, lui aussi, un Sully, mais robuste et sain, et qui aurait canoté sur la Tamise au lieu de s'anémier sur les bancs de l'École

polytechnique. Même subtilité d'analyse intérieure, même grâce et noblesse de sentiments, mais souffle plus large et démarche plus vigoureuse. M. Angellier n'a pas encore abordé des sujets aussi vastes que *la Justice et le Bonheur*, mais on imagine sans peine de quelle main ferme il pourrait maîtriser et conduire un grand poème de pensée. Seule, une certaine musique fait encore défaut; mais cela même contribue à nous donner l'impression d'un poète d'autrefois, rude élève de d'Aubigné et de Corneille, et qui, tout en nous paraissant très moderne, aurait échappé à toutes les maladies du romantisme. Nous retrouverons M. Angellier.

* *

Avant d'aborder le livre rare et charmant auquel M. Francis Vielé-Griffin a donné pour titre : *l'Amour sacré*¹, je prierai le lecteur, qui a bien voulu nous suivre jusqu'ici, de penser un instant à des choses indifférentes, et de laisser s'éteindre ce bourdonnement d'alexandrins qui doit, sans doute, l'obséder. Chaque auteur a droit, semble-t-il, à ce que nous essayions de faire ainsi table rase en nous au moment de lier connaissance avec lui, et plus encore que les autres, ceux qui cheminent, à tort ou à raison, loin des routes consacrées. M. Vielé-Griffin est de ceux-ci, et, entre tous, à mon sens, par la délicatesse et la grâce de ses images, par le sérieux de ses symboles, il mérite de notre part une attention aussi renouvelée, aussi détachée que possible.

Aucun effort, d'ailleurs, ne paraît nécessaire pour lire, avec un plaisir vif et croissant, les strophes, ou, si l'on aime mieux, les laisses de *l'Amour sacré*.

Celle qui vint de Lorraine à cheval
Cueillir les lis de France au jardin de Touraine,
Ramenait au clair geste de sa main virginale,
En frissonnante traîne,
— Comme d'un manteau d'or derrière elle éperdu, —
L'armée sans roi dont Dieu l'a faite reine;
Et, sur le dais d'azur du firmament,
— Nuage d'or, peut-être, ou flottante ombre, à peine, —
La Victoire entr'ouvrait ses ailes éperdues
Et planait sur la plaine.

1. *L'Amour sacré*, poèmes. Tiré à deux cent dix exemplaires à la Bibliothèque de l'Occident.

Oui, oui, j'entends ce que vous allez dire, et peut-être avez-vous raison ; mais, qu'y faire ? Le poète est, avant tout, évocateur de visions et de pensées, et celui-ci nous rend présente, au pied de l'autel, le long de la Loire, une Jeanne d'Arc que l'honnête Casimir Delavigne n'a jamais vue :

Ici elle fit halte en l'arroi triomphal
De son armure blanche et sa bannière pâle,
Et groupa devant Dieu, sous la voûte des branches,
La foule émerveillée, en ce nouveau dimanche,
De voir devant l'autel, sous son armure blanche,
S'incarner l'âme claire des légendes de France.

Des vieillards qu'elle prit au geste de sa main
Pour les mener vers l'aube éblouie des demains,
Elle fit, en riant, des jeunes gens alertes,
Quand elle s'est levée, blanche, dans l'herbe verte,
Comme surgit du sol un lis miraculeux ;
Et des blasphémateurs surent qu'ils étaient pieux.

Par une ruse innocente, j'ai pris à dessein, et pour ménager la transition, des strophes plus voisines de la métrique régulière. Ce n'est pas par impuissance que M. Vielé-Griffin a renoncé aux moules anciens. Quand la musique secrète de son inspiration les appelle, les alexandrins parfaits lui répondent, et de cette poésie nouvelle, la strophe ancienne n'est pas exilée :

La Loire éploie au vent son bleu manteau de reine.
— Du haut de cette tour, je regarde en aval —
Vergers d'avril, pourpris, renaissante Touraine,
Ne doit-il reflleurir ton grand lis virginal ?

Mais cette régularité apparente n'est qu'un accident que l'artiste ne recherche, ni ne rejette. Pour lui, l'ordinaire, la loi est de plier le rythme à une harmonie intérieure indéfiniment changeante. Toutes les feuilles d'un même arbre sont différentes les unes des autres, aucune main ne ressemble tout à fait à une autre main, et aucune forme fixe n'est assez souple pour s'ajuster exactement au contour de deux pensées différentes. Et voici donc, berceuse et cantique, plainte d'enfant qui sommeille, pas menus qui trottent dans l'ombre, petits bras qui jouent avec une palme, — voici le poème de *Sainte Eulalie*.

Oh ! nous sommes loin de la brusque allure de nos aïeux, qui entonnaient leur cantilène comme un chant de guerre :

Buona pulcella fut Eulalia ;
Bel avret corps, bellezour anima.

Voyez, au contraire, cette tendresse hésitante et timide comme d'une mère qui n'ose embrasser son enfant, de peur de le réveiller :

Pour saisir sur la lèvre d'une rose
Le papillon posé,
La main tremble trop lourde, et craint de le blesser ;
Ainsi on n'ose,
— Tant elle est frêle et fine, —
De crainte de heurter son rêve qu'on devine,
Toucher le vol posé de cette âme enfantine,
Palpitante au seuil de la mort.

De quel doux rêve vas-tu la bercer,
Bel ange courbé pour la voir ?
L'aïeule l'a laissée après un long baiser,
La lampe éteinte et seule dans le noir :
Elle dort !
La lueur de ses longues tresses dénouées
Lui fait une auréole d'or.
Elle sourit en rêve, étreignant un jouet,
Sourit et dort.
Ah ! que lui veux-tu, grande Mort ?

Et voici que l'enfant pleure. Son père a parlé ce soir des petits chrétiens que l'on va tuer. Elle crie, elle prie :

Jusqu'à sentir — ô délice inconnu ! —
Sourdre en son cœur comme un dictame
La grâce du martyr qui chante dans les flammes.

Et levée en sursaut, furtive et vive,
Retenant son haleine, à tâtons dans la nuit,
Elle s'est enfaïe
Pieds nus sur la grande route du paradis.

Elle va au martyr et les anges viennent à sa rencontre :

Alors, toute joyeuse,
Elle a chanté comme un avril !
Car la caresse de sa voix pieuse
Fut telle qu'on l'a nommée Eulalie.
La sainte au doux babil,
Aux mots jolis.

N'est-il pas vrai que cette exquise enfant désarme toute critique, et qu'on ne saurait se refuser à l'enveloppement de ses bras. Elle dit, elle chante que son poète est un des plus char-

mants qui soient au monde ; un des rares, un des derniers que la prose n'ait pas vaincus.

Que si, malgré leur grâce exquise, ces lignes inégales ne triomphaient pas de toute résistance, je les mettrais sous la protection d'un vieux maître classique, spirituel et bon : « Je suis convaincu, écrivait jadis le P. du Cerceau, que si l'on prenait à serment la plupart de ceux qui se mêlent de versifier, et qu'on leur demandât en quoi ils font consister l'essence du vers français et le caractère distinctif qui le tire de pair d'avec la prose, ils viendraient de bonne foi qu'ils n'en ont jamais connu d'autre que la mesure et la rime : *principe qu'on peut regarder comme la source de ce style prosaïque qui s'est introduit dans notre poésie* ¹. » Ce n'est pas ici le lieu de discuter à fond la question du vers libre, question beaucoup plus haute et complexe que certains mauvais plaisants ne l'imaginent. On n'a pas encore répondu à toutes les objections des *verslibristes*, et eux non plus ne nous ont pas encore convaincus d'une façon définitive. La controverse reste ouverte. Seul, un chef-d'œuvre pourra, pourrait la trancher. M. Jean Moréas étant revenu aux rythmes traditionnels, et M. Henri de Regnier ayant noué des intelligences avec le *Parnasse*, c'est de M. Vielé-Griffin, leur ancien compagnon de guerre et leur égal, que nous attendons ce chef-d'œuvre. Par moments, on peut même se demander si hier déjà avec *Phocas le Jardinier* et aujourd'hui avec *Sainte Marguerite de Cortone*, *Sainte Julie*, la bataille n'a pas été gagnée. Non, cependant, pas encore, ou du moins pas avant qu'on ne nous démontre que le vers libre concourt efficacement à la puissance de séduction de ces poèmes. Aimons-nous la coupe pour elle-même ou pour le vin dont elle est pleine, les vers de *Phocas* pour leur perfection propre ou pour la richesse d'idées, de sentiments et d'images qu'ils nous traduisent ? Transposés sur un air classique, ces vers, ces beaux vers de *Marghetta* nous toucheraient-ils moins ?

Regarde, Giovanni ! je suis belle !
 Couvre tes yeux de tes mains fines ;
 Me vois-tu couchée au cerneil ?
 Devine
 Sous cette beauté son linceul.

1. P. du Cerceau, *Réflexions sur la poésie française*, p. 3.

La difficulté qui se poserait au sujet de tout autre, s'aggrave encore quand il s'agit de M. Vielé-Griffin. Il est, en effet, de ceux dont les vers veulent être lus lentement et goutte à goutte, et ne tirent aucunement leur valeur de l'orchestration qui les accompagne. Comme les périodes d'un orateur, la grande strophe lyrique des *Mages* nous entraîne parfois par son seul élan, et au point de nous faire oublier ou même admirer les défaillances de pensée et les remplissages qui, dans ce tourbillon régulier, ont une seconde leur étincelle. Délicate, raffinée et réfléchie, la poésie de M. Griffin n'attend pas du rythme un même service. Par droit de naissance et d'attrait, l'auteur de *l'Amour sacré* se rattache à ces poètes anglais, Rossetti, Swinburne, Morris, dont la moindre pièce suffit au plaisir, à la méditation et parfois au travail — au très doux travail — d'une assez longue promenade¹. On a dit que ses livres donnaient l'idée de la traduction d'un poète étranger. Cette remarque est beaucoup plus juste pour le fond que pour la forme de ses poésies. L'inspiration n'en est pas purement latine, mais j'espère bien montrer, quelque jour, comment et par quelles qualités françaises, fond et forme, il reste des nôtres, l'aimable poète qui nous fait penser à un Charles d'Orléans philosophe qui serait né de l'autre côté de la Manche, et qui, prisonnier de la France, aurait choisi, pour son exil, les bords de la Loire².

* * *

Il y a deux façons d'imiter en poésie, l'une où se trahit la stérilité inguérissable d'un esprit facile, l'autre qui voile l'originalité d'un talent qui se cherche encore. « L'imitation souvent, chez lui — le jeune poète — n'est que de forme et superficielle. Dans ces nombreux recueils que j'ai sous les yeux, il y en a qui, à mesure que j'y entre davantage, me font entrevoir tout un

1. Comment M. Vielé-Griffin n'a-t-il pas écrit en tête de *l'Amour sacré* la première strophe d'un des plus merveilleux poèmes de Rossetti : *The blessed damozel* ?

2. Sur toute cette controverse du vers libre on peut consulter les *Poésies* de Jules Laforgue, réunies récemment en une édition définitive. (Mercure de France.) — Il est très curieux de surprendre le poète au moment où il *verslibrise* d'anciens vers, d'abord écrits sur le mode ordinaire. De ce poète, bizarre et attachant, *l'Occident* a donné une correspondance intime fort intéressante.

monde, un ordre de sentiments, d'amitiés, d'idées, dans lequel le poète habite, où il a vécu... Il faut y pénétrer et vivre à côté de lui quelque temps pour distinguer ce qu'il a en propre, pour ne pas méconnaître les délicatesses qui lui sont chères et qui constituent son individualité d'un jour ¹. » Sainte-Beuve s'exprimait ainsi, il y a quarante ans, et un des recueils dont il parle, les *Stances* et les *Poèmes* de M. Sully Prudhomme, devait dépasser la mesure de gloire que le critique demandait pour lui.

On n'exagère rien en appliquant ces paroles à l'œuvre extrêmement remarquable d'un jeune poète qui s'est imposé par son seul mérite aux suffrages de l'Académie. Œuvre brillante et puissante, d'un trait vigoureux mais d'une inspiration encore hésitante, ces *Voix de la terre et du temps*², nous promènent tour à tour des *Stances* de Racan au *Cain* de Leconte de Lisle, et nous font parcourir toutes les octaves qui séparent ces notes extrêmes.

Il est délicat et présomptueux de chercher à distinguer, d'une façon trop précise, ce qui dans l'œuvre appartient en propre au poète et ce qui rappellerait une attitude inconsciente, une imitation involontaire. Parmi les beautés plus éphémères, je noterai pourtant une certaine philosophie qui vient, je crois, d'un commerce intime avec les *Destinées* d'A. de Vigny, et plusieurs réminiscences de la *Légende des siècles*. Ne reconnaissez-vous pas ces vers :

Mais dans la nuit, quelqu'un à pas lents s'approcha,
 Qui, sur le couple humain, longuement se pencha.
 Et lorsque, l'enfant né, vers la voûte éternelle,
 Joyeux, comme on élève une gerbe nouvelle,
 L'homme éleva son fils nu, débile, sanglant,
 Voici qu'il le laissa retomber en tremblant :
 Car il venait de voir dans l'ombre un être étrange,
 Et qui, debout, plus grand que le plus grand des anges,
 Le regardait d'un air inexorable et fort
 D'un moissonneur au bord d'un champ.

C'était la Mort!

M. Mercier excelle aussi, sur les pas de ses modèles, dans ce qu'on pourrait appeler le cauchemar historique et dans la vision,

1. *Nouveaux lundis*, t. X, p. 122, 123.

2. Louis Mercier, *Voix de la terre et du temps*, C.-Lévy.

effrayante et grandiose, des cataclysmes passés et prochains.
Toutes les énigmes de terreur l'obsèdent.

Qu'est-ce que la nuit louche et muette complète ?

demande-t-il aux bois qui frissonnent de peur à l'approche des
ténèbres. Il s'arrête épouvanté devant les maisons, à l'heure des
ombres :

Qui donc donne ces airs d'attente
Aux vieilles demeures le soir ?

Il lui plaît d'évoquer aussi le mystère des routes :

Oh ! la route est étrange le soir !
Ses détours incertains par les terres,
Sa blancheur qui se tord dans le noir
Semblent nous menacer d'un mystère...

et d'énumérer, en strophes haletantes,

Les terribles secrets que le vent doit connaître.

Je ne sais pourquoi, mais ces efforts d'hallucination me
semblent voulus. L'âme profonde du poète serait capable de
savaité, de paix et même de joie. Il a écrit ce joli vers :

Le printemps s'en va, gai comme un page, au soleil,

et plus que les épopées sinistres du *temps*, il me paraît plus
apte à écouter et à redire les cantiques et les chansons de
la terre. Loin des routes que la haine a souillées, il sait, il pré-
fère un *chemin caché* :

Nous vivrons ignorés dans la maison ancienne
Où conduit un chemin qui ne va pas plus loin,
Un chemin paysan dont les arbres retiennent
Entre leurs branches la toison des chars de foin.

Celui-là ne vient pas des terres inconnues,
Il traverse les champs qui nous sont familiers,
Et les sillons ouverts au sol de nos charrues
Où grandissent les blés qu'espèrent nos greniers.

Je crois, j'espère que quand il sera tout à fait lui, le poète
reviendra souvent à ce petit chemin, et pour nous, je l'assure
que nous ne nous lasserons pas de l'y venir prendre. Peut-être
les abeilles qui passent par là, ou les oiseaux des buissons, lui

feront-ils aussi oublier certains rythmes romantiques auxquels il est resté trop fidèle :

Quand le pressentiment *sinistre* du néant...
 Le ciel est une coupe *immense* de clarté...
 Heurte le tremblement *aveugle* de ses flots...
 Accourir la cohorte *obscur*e des damnés...

La formule est trop facile et banale, le premier venu peut la remplir. Combien je préfère cette musique plus rare et si délicieusement imprécise et fuyante :

Les œuvres du vent sont fragiles et brèves ;
 Les œuvres du vent ressemblent à nos rêves...

Lorsque le vent passe à travers les ramures,
 Il s'essaie à faire en tressant leurs murmures,
 Comme un rudiment de musiques obscures ;

Mais le rythme hésité et l'accord incertain
 Le résout en bruits informes, et, lointain,
 Le vent balbutie un instant, puis s'éteint...

Quelquefois les eaux que le vent a pétries
 Ont l'air d'obéir à son art et se plient
 A des formes qui sont pareilles à la vie...

Et lorsque évadé des choses de la terre,
 Avec la blancheur d'un nuage éphémère,
 Le vent veut bâtir des merveilles légères ;

Lorsque au souvenir des plus rares contours,
 Qu'ici-bas son vol a connus tour à tour,
 Et de tout ce qui fait la beauté des jours,

Il peuple le ciel de figures divines,
 Et sculpte la nue en vallons, en collines,
 En profils fuyants de formes féminines,

Le nuage croule... Et jamais ne s'achève,
 Sous les doigts du vent, l'œuvre fragile et brève
 Que le vent maudit recommence sans trêve.

Les œuvres du vent ressemblent à nos rêves.

Encore une fois, le poète des *Voix de la terre* a reçu le rayon ;
 il est de ceux dont on pourra dire un jour :

Il peuple le ciel de figures divines,

et s'il veut rester obstinément fidèle à son rêve, à son vrai rêve, son vers ne s'écroulera pas comme les *œuvres du vent*.

*
* *

La pensée, l'imagination, toute l'âme de M. Sébastien-Charles Leconte¹ est comme tendue en un appel désespéré, en une attente vaine, en une jalousie impuissante vers les hommes qui viendront, après des millions et des millions d'années et qui pourront vivre, eux,

Sans amour et sans haine,
Sans mépris pour des dieux qu'on n'adorera plus.

Ils auront, les bienheureux, le mot de tous les mystères, ils auront l'évidence de ce néant du ciel dont notre poète voudrait être plus sûr encore, et il leur demande une pensée pour ceux qui, dans la nuit, ont préparé l'avènement du monde nouveau :

O frères qui SAUREZ, souvenez-vous de nous !

En attendant, nous nous traînons buttant tour à tour à la tentation de l'orgueil, du mystère, de la beauté, de la science. Philosophie d'une raideur douloureuse qui semble bien avoir trouvé en M. Leconte son poète.

Je ne puis en quelques lignes discuter cette philosophie ni montrer les froides et fortes beautés de ce poème. M. Leconte trouvera naturel que je me réjouisse de constater que son livre manque du rayon qui le rendrait accessible et agréable à la foule des lecteurs. Il est de ceux qui voudraient devancer l'heure où l'humanité « ne priera plus ». Nous croyons, nous, qu'avec la dernière prière et la joie et la lumière du monde s'éteindraient.

Signalons, parmi les nouveaux venus, M. Charles Reculoux², que M. Sully Prudhomme a loué en quelques pages pénétrantes, puis un poète, jeune entre les jeunes, me dit-on, un vrai poète, M. Émile Despax³. J'ai cueilli de lui, dans une mince plaquette,

1. Sébastien-Charles Leconte, *la Tentation de l'homme*. Société du Mercure de France.

2. Charles Reculoux, *Jamais*, avec préface de M. Sully Prudhomme. Lemerre.

3. Émile Despax, *Au seuil de la lande*.

restée modestement hors commerce, quelques vers charmants :

Les cœurs, les pauvres cœurs délaissés qu'on renie...

ou encore :

Mais si par le chemin qui mène à ta chimère
Tu trouvais un enfant perdu, pleurant sa mère,
Souviens-toi de mon âme et souris-lui, ma sœur.

M. Despax aura la phrase poétique, ce don très rare :

... Et comme le nageur, dans la nuit verte, écoute
— En écartant de ses deux bras sur l'eau qui dort
L'image de la lune et des étoiles d'or —
Le lointain aboiement des chiens noirs de la ferme
Et le frémissement de l'ombre sous le bois ;
Et ravi s'abandonne et va d'un bras moins ferme
Sentant le ciel et l'eau l'entraîner à la fois,
Je me laissais aller au fil de cette voix.

Cela est un peu haletant comme la respiration d'un jeune nageur, mais à sa manière de fendre l'eau, on voit que celui-ci est de taille à gagner la haute mer.

* * *

M. A.-M. Gossez, un des directeurs du *Beffroi* de Lille, a réuni, en une anthologie, quelques pièces caractéristiques, écrites, depuis vingt ans, par les *Poètes du Nord*¹, c'est-à-dire par les poètes nés en Artois, en Flandre française et en Picardie. On retrouve là M. Angellier (Dunkerque) et le peintre Jules Breton (Courrières), qui est, comme chacun sait, un écrivain si délicat. M. Jehan Rictus (Boulogne) donne la main à M. S.-Ch. Leconte (Arras). Autre rencontre piquante, M. Édouard Ducoté (Douai), la clarté même, voisine avec M. René Ghil (Tourcoing). L'occasion était bonne de relire quelques vers du vicomte de Guerne (Douai), de M. Auguste Dorchain (Cambrai) et d'Albert Somain (Lille). La victoire est manifestement à la Flandre, et il semble qu'on n'ait pas trouvé sans effort quatre poètes en Picardie. La recherche pourtant fut minutieuse, puisqu'elle n'a pas oublié M. Roinard. Les vers de M. Léon Bocquet (Marquill-

1. A.-M. Gossez, *Poètes du Nord*. Ollendorff.

lies) ont été pour moi une des plus joyeuses surprises de tout le recueil. Mais ce qu'il faut louer par-dessus tout, c'est l'ordonnance même du livre. M. A.-M. Gossez a calqué de point en point l'anthologie publiée il y a deux ans par M. Van Bever et M. Léautaud. Il ne pouvait mieux faire, et il serait à désirer que toutes les époques de notre histoire littéraire, et, si l'on veut, toutes nos principales provinces, eussent ainsi leurs fastes poétiques, exécutés sur un même plan.

Et voici que, cette nouvelle gerbe finie, une tristesse nous prend, la mélancolie du vieux Xerxès : « Je pleure, parce que de tant de milliers d'hommes, dans cent ans, pas un seul ne sera debout ! » Qui donc décrira avec une juste mesure et de sympathie et d'ironie l'impuissance du critique penché sur des fleurs éphémères, essayant d'arracher les plus belles à l'oubli qui les guette et se hâtant de les admirer pendant que leur frère éclat dure encore ? « Indulgent, trop indulgent ! » lui crie-t-on, et on lui rappelle sa consigne de sévérité infatigable. Sévère, à quoi bon ! Le temps fera bien son œuvre sans nous, et plus cette œuvre est brutale, plus il semble que notre rigueur a le droit de s'attendrir. Tant de vers sont morts que d'autres juges, infiniment au-dessus de nous, et Sainte-Beuve lui-même, avaient déclarés immortels. Qui chantera ce *Dies iræ* de la critique littéraire et le rappel moqueur des ombres poétiques ? Habits verts, étoiles et rubans, statues de marbre, rues débaptisées, dans trente ans, qui reconnaîtra tant de grands hommes d'une heure ? Quelques noms doivent surnager et quelques beaux vers, mais qui osera dire ces noms, marquer ces beaux vers ?

Le plus humble lecteur concourt à cette œuvre exterminatrice. Tel livre que nous avons beaucoup aimé, et dont nous pensions faire le compagnon de toute notre vie, maintenant déjà nous lasse. Il ne parle plus notre langue, et chacun de nos progrès a contribué à le précipiter dans l'oubli. Et voilà de quoi saluer avec plus de joie enthousiaste les œuvres qu'on sait immortelles. Après tant de ces livres dont je ne sais s'ils doivent vaincre le temps, j'ouvre avec amour un mince recueil de chansons qui nous vient de Provence¹. Quand notre petite enfance redemandait sans

1. Roumanille.

cesse les airs qui la ravissaient, nous ne nous doutions pas qu'un jour viendrait où l'impérissable jeunesse de *Magali* ou du *Renégat* nous consolerait de la ruine, sûre ou probable, de tant d'autres œuvres plus ambitieuses. Je ne sais rien de plus parfait au monde que la chanson de *Magali*, — la *Magali* de Mistral, — si ce n'est la chanson du *Renégat*. Je voudrais que celle-ci devint la préférée de tous les Latins, qui, ayant voyagé sur les mers lointaines, ont manqué se laisser prendre aux sirènes septentrionales. Hélas ! je connais un de ces Latins, et il me permet de dire qu'au milieu des pires tentations littéraires qui l'aient assailli, à chaque fois qu'il a voulu exorciser les fantômes, il lui a suffi de se chanter à lui-même la strophe merveilleuse où Mistral raconte la conversion du renégat, de ce Jean de Gonfaron pris par les corsaires et qui, après des années d'apostasie, se convertit en entendant la chanson d'une tartane de Provence :

Coume l'aigo giselo a-n'un cop de remo,
 Un flot de lagremo
 Crebo souu cor dur ;
 Lou despatria penso a la patrio,
 E se desvario
 D'estre emé li Turc¹.

HENRI BREMOND.

1. Comme l'eau qui « giselo » à un coup de rame — un flot de larmes — perce son cœur dur. Le « despatria » pense à la patrie et se désespère d'être chez les Turcs.

« ESQUISSE PSYCHOLOGIQUE

DES PEUPLES EUROPÉENS ¹ »

Le livre que M. Alfred Fouillée vient de publier sous ce titre, livre touffu jusqu'à l'exubérance, riche jusqu'à l'entassement, d'une abondance qui parfois accable l'esprit plutôt qu'elle ne l'éclaire, suggère diverses considérations d'un intérêt très présent. Il ne se borne pas à dessiner les caractères nationaux des principaux groupements européens. Il cherche encore à déterminer l'origine de ces caractères : par quelle élaboration ont passé les diverses nationalités pour devenir ce qu'elles sont aujourd'hui ? quelles forces ont agité leur masse dans le creuset gigantesque où elles bouillonnent sans cesse ? Car c'est là une des idées maîtresses du livre : les nationalités sont de formation *historique*, bien plus que de constitution *ethnique* ; parmi les facteurs des races le sang ne joue qu'un rôle secondaire, les agents les plus puissants sont d'ordre psychologique.

Cette thèse, nous l'avons jadis soutenue ici-même². On nous permettra d'en présenter aujourd'hui une brève confirmation à l'aide d'éléments empruntés surtout au travail de M. Fouillée.

*
* *

A prendre d'abord la Grèce antique, on doit reconnaître que ses destinées ont obéi à deux causes principales. La première est un heureux mélange de races supérieures, surtout Pélasges et Hellènes, s'épanouissant sous un ciel privilégié. La seconde, et la plus efficace, est la position même de la Grèce en un point où devaient forcément se rencontrer et se fondre les civilisations européenne, asiatique et égyptienne. Cette excitation continue et multiple aura pour effet de développer chez le peuple grec la

1. Alfred Fouillée. Paris, Alcan, 1903. In-8, xix-550 pages.

2. *Races et nationalités*. (*Études*, 5 et 20 janvier 1899.)

curiosité intellectuelle et l'instinct de sociabilité, en même temps que de favoriser l'harmonieux équilibre des facultés. D'autre part, l'extraordinaire affinement de l'intelligence chez les Grecs qui leur faisait trop bien apercevoir le pour et le contre en chaque chose, joint à la multiplicité des impressions, s'accordait mal avec la constance et la suite dans les desseins. La volonté, chez les Grecs non doriens, s'est montrée inférieure.

De cette intensité de culture intellectuelle devait sortir encore l'individualisme, individualisme des citoyens, individualisme des cités. Le Grec a l'amour de la liberté personnelle; il veut être soi et maître de soi. Par cette même disposition que vient aider la configuration d'un sol découpé et morcelé, il a le culte de la cité libre. Mais la cité pour lui, c'est l'enceinte toujours visible et tangible où il est né, la ville où sont nés et où reposent ses ancêtres. L'Hellène, en général, n'est pas dominateur. Dialecticien et artiste, il se suffit à lui-même, il trouve dans l'exercice de l'esprit et dans la recherche du beau sa plus pénétrante jouissance.

Les Grecs modernes, quelles que soient leurs prétentions, ne peuvent revendiquer qu'une faible part du sang des anciens Hellènes. Macédoniens, Romains, Barbares, Turcs, toute une suite d'invasisseurs et de conquérants ont égorgé ou emmené la masse de la population. Déjà dans l'antiquité, à mesure que les maîtres disparaissaient dans les guerres, les esclaves et les serviteurs durent les remplacer. « La population composite résultant de ces mélanges était constituée à la fin de l'empire romain. Malgré l'introduction ultérieure des Slaves, des Albanais, des Latins, cette population forme encore la majorité des Grecs actuels. » D'autre part, l'antique population hellène, la plus intelligente, s'assimilait les nouveaux venus par sa culture et par sa langue, la langue qui impose un certain pli de penser et de sentir.

Par malheur, les défauts de la volonté grecque s'accroissaient par l'adjonction des Slaves et la dépression d'une longue servitude. La sociabilité restait la même, et aussi la curiosité de l'esprit. Mais celle-ci, à diverses époques, devait, faute d'un aliment suffisamment renouvelé, aboutir à la subtilité ou à la sophistique. Les sophistes n'ont pas disparu, pas plus que les politiciens démagogues, toujours habiles à exploiter l'esprit d'indiscipline

et d'indépendance de la nation. Mais un peuple, qui a su reconquérir héroïquement son indépendance, atteste qu'il possède de fortes réserves d'avenir.

* *

Bien différent du Grec est le Romain. A la vérité, un double trait commun, c'est l'esprit d'assimilation et l'équilibre des facultés. Cette double qualité, les Romains la doivent aussi à la fusion ancienne de races diverses. Parmi ces races, il convient de distinguer les « méditerranéens » primitifs, auxquels se sont mêlés les Latins proprement dits, sans doute d'origine aryenne ou, si l'on veut, septentrionalé. Encore cet esprit d'assimilation est-il plus lent et plus servile, cet équilibre est-il fait surtout d'un bon sens lucide, mais un peu court. Mais tandis que les relations commerciales avaient développé chez les Grecs les qualités de sociabilité, la nature du sol devait faire du Romain un agriculteur; sa situation géographique, la nécessité de se défendre contre des voisins entreprenants et de s'agrandir pour vivre, une sorte de foi religieuse en une grande destinée devaient en faire un conquérant. Or, la vie agricole a quelque chose de rigide et de traditionnel. « Ajoutez la naturelle économie du paysan, sa prudence, sa prévoyance, son perpétuel souci du lendemain, sa longue patience à attendre la récolte prochaine. Si, d'autre part, un peuple agriculteur est en même temps guerrier, il en résultera un mélange original de l'esprit militaire avec l'esprit conservateur ou juridique. Laboureurs, soldats, plaideurs, voilà les anciens Latins, race rangée et régulière, avare et avide. » Ce sont les Normands d'autrefois, mais sans la fougue et l'esprit d'aventure.

L'accroissement de l'État en étendue eut nécessairement son contre-coup psychologique sur le Romain et développa, au moins dans l'élite de la nation, le sens de l'universel, le sens de l'humanité. L'*Ūrbs* n'est plus la petite cité grecque; c'est le centre et le moteur du monde. La notion de citoyen prépare peu à peu celle d'homme.

Avant et après les grandes invasions du quatrième siècle, toutes les races humaines, caravane sans cesse renouvelée, sillonnent le sol de l'Italie. « Du sang des Quirites, il ne reste aujourd'hui à

peu près rien », et c'est le sang latin qui manque le plus aux races dites latines. Dans ce mélange aux proportions peut-être moins heureuses ou aux éléments moins avancés en civilisation, les qualités foncières de l'esprit latin ont sombré en partie : discipline, tradition, suite dans les desseins. Par quels traits l'Italien moderne, sauf celui du Nord, rappelle-t-il le Romain d'autrefois? Peut-être est-il permis de considérer comme un legs des anciens Romains le sentiment de la forme bien ordonnée et de la beauté dans la grandeur. Encore, ce sentiment, le contact des Grecs l'a-t-il affiné, en y ajoutant l'amour de l'agrément. Surtout l'influence du christianisme devait être profonde. « Le christianisme, dit M. Fouillée, entrera désormais, avec ses idées fondamentales et ses sentiments fondamentaux, dans les divers caractères nationaux comme une sorte d'élément intégrant qui prendra diverses formes, selon les divers milieux. Il spiritualisera, dans diverses mesures, tous les tempéraments des peuples. »

Le malheur voulut que lorsque éclata en Italie la crise de la Renaissance, celle-ci n'y trouva pas un fond puissant et original d'idées et de sentiments qu'elle n'eût fait que mettre en œuvre, surtout un christianisme assez sincèrement et sérieusement appliqué. La Renaissance fut la révolte de l'individualisme contre tous les cadres moraux, sociaux et religieux : l'Italien est resté individualiste. Mais chez ce méridional indépendant, spontané, la sensation présente prend une acuité extraordinaire : c'est une outrance soudaine. En même temps, ses passions ne sont pas seulement explosives, elles sont encore concentrées. Elles ont beau être intenses, elles savent se contenir par la réflexion, se charger même en calcul dans l'intérêt de leur satisfaction future. Les luttes intestines, la domination étrangère ont eu leur action dans cette étonnante combinaison d'« énergie sauvage », comme dit Stendhal, et de raison froide.

Quant à la politique ou à la suprématie sacerdotale et papale, elle a eu beaucoup moins pour effet, comme le veut M. Fouillée, d'étouffer l'effort de la pensée que de maintenir le sens du respect envers l'autorité et de combattre les excès de l'individualisme.

Un des traits saillants de cet esprit individuel, c'est le manque de prosélytisme.

Dans la crise actuelle de l'Italie, la seule idée impersonnelle

qui la soutienne est « celle de son unité intérieure et de son expansion extérieure ». Or, ce n'est pas là une idée assez intime, assez morale. Des penseurs italiens, même adversaires du *romanisme*, estiment que « la lutte incessante contre l'influence *spirituelle* de la papauté, jointe au développement du militarisme, risque de supprimer toute vie morale ». Et, ajoute M. Fouillée, « l'exemple de nos voisins d'outre-monts est pour nous un utile avertissement. Il nous montre où pourrait aboutir l'affaissement des études morales et philosophiques, où pourrait aboutir une lutte aveugle contre les idées religieuses, alors qu'on n'offre rien pour les remplacer dans la vie d'un peuple. Si jamais la France voulait, comme l'Italie, vivre de pure politique, elle ne vivrait pas ; la politique n'est qu'un moyen et non une fin. Aussi est-il difficile aux libres penseurs de ne pas reconnaître avec quelle vérité Léon XIII rappelait naguère à ses compatriotes que la religion est une des grandes forces sociales et que l'Italie d'aujourd'hui n'a pas assez de ces forces à sa disposition pour s'aliéner volontairement celle-là. » A tous les *néo-latins* de s'appliquer cette sage leçon de politique.

* *

L'Espagne n'est pas plus de race latine que l'Italie. Ibères et Celtes, Visigoths, Suèves et Vandales forment le fond de la population avant la grande invasion musulmane. Ce qu'il y a de farouche, d'obstiné et d'indomptable dans le caractère ibère s'adoucit quelque peu au contact des Visigoths, de tous les barbares les plus doux et les plus aptes à la civilisation, chrétiens de bonne heure, parlant la langue de Rome, pliés à ses institutions. Car, à défaut du sang latin, la culture latine fit la conquête de l'Espagne. La civilisation arabe ajouta à cette culture quelque chose d'élégant et de raffiné eu même temps que de noble et de majestueux. Les grandes et héroïques luttes pour la reprise du sol sur les Maures retrempe la nation aux sources de l'énergie primitive, empêchent l'amollissement que la civilisation musulmane produit partout sur les caractères et sur les mœurs, préparent pour toujours l'unité nationale.

Puis vient l'époque fabuleuse de la découverte et de la conquête de l'Amérique. M. Fouillée, non sans quelque sévérité peut-être, y voit, avec plusieurs sociologues, « la principale origine

des calamités morales et sociales de l'Espagne ». « C'est une cause puissante de déséquilibre, dit-il, pour le caractère d'un peuple, que le bouleversement soudain de toutes les conditions sociales, qui enrichit les uns, ruine les autres, fait monter ceux-ci, descendre ceux-là, entraîne tout dans des courants contradictoires. On s'habitue à compter sur le hasard plutôt que sur la volonté; et si on fait acte de volonté même, c'est sur un effort passager, non sur un travail soutenu et persévérant que l'on fonde ses espérances... La cupidité confiante dans la chance engendre nécessairement la paresse », qui, en devenant « un objet d'orgueil, constitue un péché deux fois capital ».

L'effort de Charles-Quint en Europe, sans amener la même fièvre d'aventure, était aussi démesuré. Il jetait l'Espagne trop hors d'elle-même, trop hors de sa vie lentement progressive et naturelle. « L'Espagne a souffert, à travers toute son histoire, d'un excès d'action extérieure. Ce qui lui a manqué, c'est le recueillement, le retour sur elle-même, condition d'une pleine possession de soi. Au lieu de se concentrer sur son propre sol, la vitalité nationale s'est répandue un peu partout, en Italie, aux Pays-Bas, en Amérique. » Ce n'est que d'aujourd'hui que, forcée par de cruels événements, l'Espagne s'est décidée à se travailler elle-même. Elle avait déjà mérité l'estime de l'Europe par sa dignité dans le malheur; elle est en train de lui montrer comment un peuple se relève.

Mais une si glorieuse histoire devait nécessairement mettre son empreinte sur le caractère national. Fierté, admiration pour tout ce qui est espagnol, avec l'illusion que ce qui est le passé reste le présent, héroïsme chevaleresque avec cette confiance naïve en soi-même qui fait du batailleur et sympathique héros de Cervantes un type toujours vivant, point d'honneur très susceptible, grandiloquence : tels sont quelques-uns des traits de ce caractère. Mais il n'existe pas de peuple tout de héros. Et les Sancho Pança, à l'esprit positif et placide, ne sont pas rares au delà des Pyrénées.

Pourquoi cette nation chevaleresque a-t-elle conservé jusqu'à nos jours ce goût effréné pour les courses sanglantes de taureaux? Ce n'est guère qu'un spectacle de brutalité, que l'avantage de tremper les tempéraments à braver le péril ne saurait justifier. L'Italie, la terre classique des combats de gladiateurs, a su se

garder de ces jeux barbares, ou par délicatesse d'artiste, ou par une plus grande douceur de mœurs. Des villes du midi de la France et même telle ville du nord, comme Roubaix, essayent de temps à autre de ces exhibitions répugnantes : nouvelle preuve que les races et le climat ne font pas seuls le tempérament des peuples.

Quant à l'Église catholique, M. Fouillée déclare qu'elle reste, malgré les « abus tout-puissants, la routine séculaire » qu'il lui reproche avec quelque dureté, « la grande force morale, sans laquelle, en Espagne, tout s'en irait à l'abandon ».

On a maintes fois insisté sur l'importance de la race dans les États de l'Amérique, opposant aux races dites latines les races anglo-saxonne, germanique et scandinave. Est-ce l'esprit de hardiesse et d'énergie, demande M. Fouillée, qui a manqué aux descendants des Ibères et des Celtes? Dans l'Amérique dite espagnole ou latine, la proportion de sang espagnol ou portugais est peu considérable. Africains et Indiens forment le fond de la population. De nos jours, les Anglais et les Allemands se sont mêlés en grand nombre aux Espagnols, sans que la stabilité politique y ait beaucoup gagné, non plus peut-être que la probité dans les affaires. C'est leurs capitaux surtout qui ont agi sur le développement agricole, commercial, industriel du pays.

Dans les républiques hispano-américaines, d'ailleurs, le climat, excepté sur les hauteurs, est peu favorable à maintenir la race européenne dans sa pleine vigueur physique et mentale. Pour cette raison et à cet égard, il conviendrait de comparer l'Amérique du Sud moins avec l'Amérique du Nord qu'avec les terres des Indes. Or, ce que les Espagnols et les Portugais ont fait de l'Amérique et ce qu'ils avaient jadis fait des Indes elles-mêmes soutient très aisément la comparaison avec ce que les Anglais ont fait, au bout d'un siècle et plus, de leur empire indien. Peut-on dire que ceux-ci y ont vraiment assez travaillé pour la civilisation? Enfin, tout en rendant hommage à l'activité et à l'initiative des Anglo-Saxons, on peut se demander si la vie enfiévrée, l'activité extérieure intensive est le seul idéal de toute vie humaine.

* *

L'histoire de l'Angleterre ne saurait s'expliquer non plus par

de simples considérations ethniques. « Entre la Grande-Bretagne, la Gaule et la Germanie, il y avait jadis analogie de composition : deux énormes couches de Celtes et d'hommes du Nord, avec une addition plus notable d'éléments méditerranéens en Gaule. Il faut chercher d'autres facteurs du caractère : ces facteurs se trouvent dans le milieu physique et dans le milieu social. »

Le ciel humide et froid de l'Angleterre a renforcé la tendance vers la recherche d'un certain bien-être. L'Angleterre est le pays du confortable. C'est là mieux que partout ailleurs que devait s'écrire le livre de John Lubbock, *le Bonheur de vivre*, qui nous dit les divers agréments dont l'homme peut arriver à composer son existence. Sa situation qui en fait une île a exercé une action capitale sur l'esprit et les destinées de ses habitants. Elle l'isolait; de là une fusion plus intime de ses éléments intérieurs, qui est cependant loin d'avoir abouti à l'uniformité; de là, dans les rapports avec l'étranger, un certain manque de sociabilité. Hors de chez lui, l'Anglais se fonde peu avec les populations par lesquelles il passe ou au milieu desquelles il vit. Il tend à rester lui-même et ne cherche pas à plaire. Chez lui, si son commerce est sûr et fidèle, son premier abord est plutôt froid, timide et embarrassé. De plus, cette situation, en assurant sa sécurité, rendait moins nécessaire l'extension du pouvoir militaire et la concentration de l'autorité politique.

Mais ce qui donna sa marque propre au caractère anglais, ce fut la conquête normande. Or, les Normands n'étaient pas de race tellement différente des Anglo-Saxons; d'autre part, peu nombreux furent en somme ceux qui s'établirent dans le pays. Leur action fut surtout politique et sociale. Les familles normandes, dotées au détriment des Saxons vaincus, furent la souche de l'aristocratie anglaise. Par celle-ci, les Normands apportèrent au pays l'esprit d'organisation, l'esprit d'association, l'esprit d'autorité et de subordination, en même temps que de liberté politique et individuelle, avec le sens positif, la précision et la finesse dans les affaires. Il n'y a qu'un trait du caractère normand qui s'effaça sous le ciel brumeux d'Angleterre, la bonhomie et l'insouciance, que remplacèrent le flegme et le sérieux. Il y a longtemps qu'on a remarqué que l'Anglais s'amuse « moult tristement ».

De là cette conclusion que tire M. Fouillée, conclusion qui a tout l'air d'un paradoxe : on peut dire que « le caractère anglais

est en grande partie une œuvre de l'éducation franco-latine. Le positivisme anglais est, jusqu'à un certain point, une nature acquise. » Le Celte et le Germain sont plutôt idéalistes.

Dût en frémir M. Demolins, on peut ajouter que le peuple moderne qui ressemble le plus au peuple romain d'autrefois, une nation latine, sans doute, ce sont les Anglais !

Nous entendons les Anglais d'aujourd'hui. Les vieux chroniqueurs du continent signalaient les insulaires saxons comme « lents par tempérament et par nature ». Encore au seizième siècle, les écrivains parlent de l'inertie et de la paresse anglaise. C'est au contact du continent que semblent s'être développées ou réveillées l'activité et l'audace anglo-saxonne. Le grand essor industriel, commercial et colonial de l'Angleterre date d'environ deux siècles ; elle a été devancée dans cette voie par les Flandres et les villes libres d'Allemagne, par Gênes et Venise.

De nos jours, l'emploi de la houille, dont le sol anglais est si riche, a merveilleusement accru cet essor. Mais peut-être cet essor est-il à son apogée. Peut-être même quelques signes de déclin se laissent-ils entrevoir. Bien plus, des observateurs, d'ailleurs sans parti pris, signalent comme un certain revirement dans le caractère anglais : l'esprit d'initiative, d'innovation ne serait plus le même ; un certain conservatisme s'introduirait dans les habitudes¹. Preuve qu'une nation, en gardant la même composition ethnique, peut modifier son caractère sous des influences psychologiques et sociales. Il n'est pas jusqu'à cette tolérance religieuse de l'Angleterre, si accueillante de nos jours, qui ne contraste avec certaines pages de son histoire.

Mais ses rivaux eux-mêmes ne sauraient contester le « merveilleux exemple de liberté et d'activité » qu'elle a donné au monde. A vrai dire, c'est là seulement qu'existe aujourd'hui le sens de la liberté.

* *

L'Allemagne présente l'exemple le plus frappant, « surtout

1. Tout récemment, un groupe d'étudiants de Cambridge signalait l'action débilante et énervante exercée sur le tempérament et le caractère anglais par le développement sans cesse croissant des agglomérations urbaines. Il voyait là une menace sérieuse pour l'énergie et la vitalité de la race anglo-saxonne. (*The Heart of the Empire*. London, T. Fisher Unwin, 1902.)

depuis un siècle et demi, de la lente formation d'un caractère national et de sa manifestation finale par des actes. L'Allemagne, et c'est son originalité, a commencé par le point de vue le plus idéal, le plus voisin du rêve, pour se rapprocher peu à peu du réel. »

Certains traits du portrait des antiques Germains, tracé par César et Tacite, ne s'appliquent qu'imparfaitement à l'Allemand du moyen âge et à l'Allemand de nos jours. Cette race, qu'ils nous peignent farouche, batailleuse, ennemie de la paix et des arts, insoucieuse de la vie, a produit une bourgeoisie calme, pacifique, amie du bien-être et du largement vivre, adonnée aux vertus familiales.

Au dire de Tacite, les anciens Germains n'emprisonnaient pas leurs dieux dans des temples, ni ne les figuraient sous des traits d'hommes; ils appelaient dieux ce mystère que leur faisait percevoir la crainte sacrée. Dans la profondeur des bois et sous les branches des vieux chênes, ils sentaient la présence de l'invisible divinité. Cette disposition d'âme était tout aussi bien celtique ou druidique. Mais les historiens allemands aiment à y trouver le germe de « l'introspection mystique », de « l'intériorité » qui considère toutes choses à un point de vue subjectif, enfin du naturalisme panthéiste ou du panthéisme idéaliste qui caractérise la philosophie allemande. Si la tendance mystique, symbolique, idéaliste, marque, à presque toutes les époques, l'esprit allemand, le grand élan métaphysique d'outre-Rhin ne date que de la fin du dix-septième siècle. Pendant le moyen âge, les pays allemands fournissent, comme les autres pays, leurs docteurs au mouvement scolastique, mais les grands centres d'activité sont plutôt ailleurs, en France, en Italie, en Grande-Bretagne. Et voici que l'esprit positif prend sa revanche sur l'esprit spéculatif. Le bruit des usines, l'activité des maisons de commerce troublent les doux rêves des poètes et les méditations des penseurs solitaires. L'étude de la philosophie proprement dite est en souffrance. Malgré la résistance et le triomphe final des classiques, le réalisme tend avec obstination à envahir l'enseignement même des gymnases et des universités.

Ce réalisme lui-même est né d'un militarisme exagéré, qui a déprécié la culture désintéressée de l'esprit, favorisé le culte de la force, et, par la conquête, développé le goût des jouissances matérielles, comme aussi les moyens de les obtenir.

Le caractère original des associations germaniques, telles qu'elles apparaissent dans l'antiquité, est dans la nature du lien qui unit les compagnons à leur chef; ce lien est volontaire. Le compagnon choisit lui-même son chef, auquel il promet obéissance et fidélité. De là mélange de liberté individuelle et de subordination. Que ce soit là ou non l'origine de la vassalité et du régime féodal, il y a loin de cette dépendance large et flexible au système qui enrégimente toute la population allemande dans les cadres résistants d'une administration savamment hiérarchisée, où tous les besoins sont prévus, mais aussi réglementés, sorte de caporalisme qui étend la discipline militaire à tous les actes de la vie privée.

Caporalisme, disons-nous; c'est le caporal prussien qui a amené, pour une grande part, cette transformation du caractère allemand, et cela dans l'espace d'un siècle. Nous avons là un exemple typique de ce que peut l'influence intellectuelle, morale et sociale d'un groupe actif sur l'esprit d'une nation. Le Prussien lui-même avait été soumis à un entraînement de discipline sévère, qui remonte haut dans le passé.

Si le respect de l'autorité est une force, qui nous manque trop en France, l'assujettissement à un pouvoir omnipotent et centralisateur à outrance est un principe d'énervement pour les caractères. Et si l'idée d'expansion, idée qui, présentement, possède l'Allemagne, est féconde, c'est à condition qu'elle cherche le progrès de la civilisation générale, non la suprématie d'une race.

Nous ne suivrons pas M. Fouillée dans ce qu'il dit du caractère français et de ses origines. Cette étude a été essayée plusieurs fois ici même. Donnons seulement sa conclusion : « C'est une loi de l'histoire, dit-il, que les facteurs scientifiques et sociaux, conséquemment intellectuels ou moraux, l'emportent de plus en plus, avec le progrès des civilisations modernes, sur les facteurs ethniques, géographiques et de climat... Nul peuple ne peut plus se flatter d'une éternelle prééminence; nul ne peut non plus être condamné à une déchéance irrémédiable... L'avenir n'est pas aux Anglo-Saxons, aux Germains, aux Grecs ou aux Latins; il est aux plus savants, aux plus industriels et aux plus moraux. »

UNE NOUVELLE HISTOIRE DE ROME

ET DES PAPES AU MOYEN AGE¹

Voici un important volume accueilli en France et à l'étranger par d'unanimes éloges. C'est le premier de ceux qui nous sont promis par le P. Grisar sur la Rome du moyen âge et sur l'histoire pontificale jusqu'au quinzième siècle. Si je suis bien informé, l'auteur a entrepris cette œuvre magistrale, à la demande même du Souverain Pontife. Elle est destinée, dans sa pensée, à faire pendant, pour l'époque médiévale, à la publication si justement estimée de M. L. Pastor, sur *les Papes de la Renaissance*. On ne jugera pas, malgré les différences de méthode, que le jésuite allemand soit inférieur à son collègue de l'Université d'Innsbruck, ni pour l'ampleur du travail, ni pour l'exactitude des informations, ni pour la haute probité scientifique. D'ailleurs sa compétence en matière d'antiquités chrétiennes, sa parfaite connaissance des choses romaines en particulier, sont bien connues. Fondées sur un persévérant labeur de vingt années presque toutes consacrées, dans Rome même, aux investigations personnelles, à l'étude attentive des monuments non moins que des archives, elles se sont depuis longtemps révélées par de savants mémoires donnés aux revues d'Allemagne et d'Italie. Pour ne toucher le plus souvent qu'à des questions de détail, ces dissertations multipliées n'en ont pas été moins universellement appréciées ; elles ont fait impatientement désirer le travail d'ensemble, si bien que pour répondre à l'attente générale, il a fallu commencer la publication, dès la première heure, en double édition, l'une allemande et l'autre italienne. Le grand public français n'aura pas été sitôt servi. Du moins, renseignements pris, j'ose donner ici l'assurance qu'il ne

1. H. Grisar, S. J., *Geschichte Roms und der Päpste im Mittelalter, mit besonderer Berücksichtigung von Cultur und Kunst, nach den Quellen dargestellt*. Fribourg-en-Brigau, Herder, 1898-1901. In-8, 855 pages.

sera pas longtemps désavantagé, un travailleur de mérite ayant bien voulu promettre une prochaine traduction.

Le titre adopté par le P. Grisar, indique, en rapprochant deux noms qui ne sauraient être en effet séparés, l'idée directrice de son œuvre. L'histoire particulière de Rome et celle du souverain pontificat sont en étroites et perpétuelles relations ; elles se complètent et s'éclairent l'une par l'autre : nécessité donc, à moins de les tronquer ou dénaturer toutes les deux, de suivre parallèlement et de relier sans cesse dans un même récit leurs communes périétés. Toutefois, la cité romaine, en tant que telle, n'a plus au moyen âge qu'une importance purement locale. Seule la souveraineté spirituelle du vicaire de Jésus-Christ maintient l'ancienne ville des Césars dans ses fatidiques destinées, lui vaut son prestige hors de pair et son incomparable intérêt historique. Aussi, en toute justice non moins qu'en bonne logique, convient-il, dans un livre qui traite à la fois de Rome et de la papauté, de ne dérouler l'histoire particulière des sept collines qu'en seconde ligne et comme en fond de scène. L'honneur des premiers plans revient de droit aux papes, seuls ouvriers, au bord du Tibre, d'histoire universelle.

Il y a lieu cependant d'insister sur la très large part que le P. Grisar a faite dans son travail à l'étude topographique, monumentale et artistique de la Ville éternelle. Sans doute, on n'ira pas demander à son ouvrage des informations techniques multipliées, qui eussent risqué d'égarer le lecteur dans le domaine presque infini des antiquités profanes ou chrétiennes. Mais on constatera qu'il n'a rien omis pour replacer dans leur cadre les drames émouvants qu'il rappelle ; il expose les événements sans jamais perdre de vue les monuments qui en ont été les témoins ; il interroge sans cesse et fait, pour ainsi dire, parler eux-mêmes les souvenirs de tout genre qu'ils ont laissés derrière eux et où ils se survivent. De toutes les manières d'écrire l'histoire, c'est là probablement la meilleure en toute circonstance. Du moins, quand il s'agit de Rome, pareille reconstitution locale des faits a très spécialement sa raison d'être : nulle terre au monde n'est imprégnée autant que le sol romain, du résidu des siècles. Il s'y étale partout ou s'y cache tant de vestiges des vieux âges, tant de témoignages de la vie d'autrefois qu'on y heurte, comme à chaque pas, les anciennes générations, et qu'on en fait jaillir l'histoire à chaque coup de

pioche. Et pas seulement l'histoire urbaine. Du seul fait de sa durée, la vieille capitale reflète encore aujourd'hui tout ce qu'elle a soumis, groupé et condensé en elle d'éléments disparates et de civilisations étrangères; elle a ainsi le privilège de résumer l'histoire générale dans la sienne, et le travailleur qui l'interroge la fait facilement parler du monde entier. On ne lira donc pas sans profit ni sans charmes les longues pages consacrées par le P. Grisar aux monuments romains, à leur conservation, à leurs restaurations réitérées, aux mille vicissitudes historiques qui leur ont valu, par la suite des siècles, des appropriations souvent si imprévues, quelquefois la destruction et l'oubli. Il y a là toute une épopée d'archéologie, dont le lecteur pourra vérifier par lui-même le puissant intérêt. D'autant mieux que le sol bâti des deux rives du Tibre n'a pas été seulement un témoin de la vie romaine; il en a été l'un des facteurs, et des plus déterminants. Successivement accommodés aux façons de penser et d'agir de chaque siècle, dégradés, dépecés, transformés de toutes les manières, les édifices séculaires ont été intimement associés aux faits et gestes des générations nouvelles. Subissant sans interruption les contre-coups des conflits d'opinions, des passions individuelles, des guerres étrangères, des luttes intestines, des détresses et des prospérités publiques, ils ont, par contre, influé très fortement eux-mêmes sur la marche des idées, des institutions et des événements. Le moyen âge eût été certainement tout autre au centre de l'Italie, si les fortes murailles d'Aurélien, restaurées par Bélisaire et Narsès, soigneusement entretenues par les papes, n'eussent, à diverses reprises, retardé ou brisé la fougue des agresseurs; si la solide masse des anciennes bâtisses, temples, tombeaux, palais, théâtres, arcs de triomphe, n'eussent fourni d'avance aux querelles et aux violences féodales autant de points d'appui et de forteresses à peu près toutes faites; si les vestiges imposants de l'antiquité n'avaient persévéramment contribué à tourner les esprits vers les idées classiques, donnant lieu par là, tour à tour, aux rêves de liberté populaire, de magistratures républicaines, de gouvernement impérial et de domination universelle. Bien comprise, la topographie éclaire, après coup, nettement l'histoire, parce que c'est justement elle qui provoque souvent les événements, les rend possibles et même en quelque façon nécessaires. Voilà pourquoi sa constante évocation dans les récits de l'his-

torien, outre qu'elle a l'avantage de fixer l'imagination et de faciliter les contrôles, communique encore au lecteur un si vif sentiment des réalités passées.

L'idée de greffer ainsi l'histoire politique ou religieuse de Rome sur l'histoire de ses monuments, n'est assurément pas nouvelle ; la méthode est trop naturellement indiquée, trop riche en promesses d'heureux résultats pour n'avoir pas été déjà mise à l'essai. Mais quelle qu'ait été l'érudition d'Ampère, de Grégorovius ou de M. de Reumont, quelques brillantes qualités d'exposition que gardent leurs ouvrages, il ne faut point s'étonner que leurs publications aient aujourd'hui vieilli. Elles n'ont guère subi de remaniements depuis les grands travaux qui donnèrent sur tant de points à la ville des papes l'aspect vulgaire et régulier des capitales modernes. Or, par une heureuse compensation, ces travaux niveleurs et destructeurs ont ramené au jour, à profusion, les vestiges d'un passé encore plus intéressant que celui dont ils profanaient les restes. Disons même, en toute justice, que les vainqueurs de la papauté ne se contentèrent pas d'accommoder simplement la cité conquise à sa nouvelle destination politique. Avec peu de scrupules en matière d'expropriation, ils avaient des ressources pécuniaires bien supérieures à celles du gouvernement par eux détrôné ; ils avaient aussi grand désir de satisfaire à l'opinion publique et de mettre un peu les savants de leur côté ; ils entreprirent donc ou permirent tout un réseau d'excavations d'intérêt purement scientifique. Des nuées de travailleurs se mirent à l'œuvre pour enregistrer et commenter les trouvailles. Pour peu qu'on jette les yeux sur la *Forma urbis Romæ*, publiée par M. Lanciani, et qu'on compare cette admirable carte avec le plan dressé en 1848 par Canina, on se rendra compte des immenses progrès réalisés. Aux révélations de la topographie s'ajoutaient vers le même temps, par masses, les documents émanés soit des archives vaticanes récemment ouvertes, soit d'autres dépôts mieux explorés ; le grand travail de Jaffé sur les *Regesta* pontificaux se développait avec ampleur ; Mgr Duchesne donnait sa savante édition de la vieille chronique ecclésiastique romaine ; et puis les éditeurs des *Monumenta Germaniæ historica*, la *Società romana di Storia patria*, l'Institut archéologique allemand du Capitole et notre école française rivalisaient de zèle et de féconde activité. Par-dessus tout se poursuivaient

les fructueuses recherches de M. de Rossi sur les inscriptions et monuments primitifs de la Rome chrétienne. C'était donc un immense appareil scientifique tout neuf qu'on avait maintenant sous la main ; il devenait à la fois possible et nécessaire de refaire à nouveau toute l'histoire de Rome.

Au surplus, s'il s'agit particulièrement de Grégorovius, celui des écrivains antérieurs qui vient ici le plus naturellement en mémoire puisqu'il a traité la même période médiévale qu'entreprend le P. Grisar, ses huit volumes n'ont pas seulement contre eux d'avoir devancé l'heure des découvertes décisives. Mais trop épris du rôle intellectuel, religieux et politique qu'il prête à l'Allemagne du passé, du présent et même de l'avenir, trop prévenu surtout contre le catholicisme, c'est le plus souvent à travers le double prisme de ses aspirations politiques et de ses répulsions protestantes que leur auteur évoqua le moyen âge, vit et jugea l'action pontificale. Et quand il prétendait raconter le passé de Rome, il ne cessait guère d'avoir les yeux sur la Rome contemporaine et sur le sort prochain que travaillait à lui préparer la jeune Italie. Rien n'était plus désirable à son gré qu'un changement de régime qui rendrait à la Ville éternelle sa vraie place, qui supprimerait ou du moins affaiblirait, pour la Péninsule et pour le monde, le principe essentiellement rétrograde qu'était devenue la papauté. *L'Histoire de la ville de Rome pendant le moyen âge* fut donc un instrument de lutte ; elle fut tout entière conçue et rédigée de manière à servir la cause où allaient les ardentes sympathies de l'auteur. Victor-Emmanuel ne s'y trompa point : il la fit traduire et largement répandre à ses frais. Mais pas plus que les admirables dons littéraires de l'écrivain, les faveurs royales ou populaires ne suffirent à combler les lacunes et à corriger les erreurs d'un livre passionné. Il est trop visible que Grégorovius a failli à sa tâche professionnelle, préoccupé qu'il était, en remuant le passé, d'y chercher, avant tout, des armes en vue des luttes de son temps, trop hostile aussi de parti pris à ce moyen âge ecclésiastique qu'il avait entrepris de raconter. C'est pourquoi le nouvel historien de la papauté qui dépasse déjà son devancier par la richesse et la sûreté de ses informations, sinon par les qualités de son style et de son imagination, se trouve avoir encore sur lui l'avantage de sa foi et de son fond théologique. Est-il vraiment possible à qui reste loin

des croyances et du sens catholiques d'écrire sur l'Église romaine avec compétence ? Expérience faite, il semble bien que non. On ne rend justice aux hommes et aux actes qu'à la condition de les comprendre : or on n'aura guère la nette intelligence des uns ou des autres à moins de se mettre, par quelque abstraction de ses propres idées, au lieu et place de ceux qu'on prétend juger ; à moins d'entrer, par conséquent, jusqu'à un certain point dans les courants d'opinions, dans les habitudes d'esprit, dans les maximes de conduite et de gouvernement qu'on se donne la tâche d'exposer et d'apprécier. Les plus consciencieuses recherches ne suffisent pas toujours à faire trouver les vraies solutions. Soyez un peu de la maison, si vous voulez parler justement des choses de la maison.

Est-il cependant besoin d'ajouter que les convictions religieuses du P. Grisar ne lui font rien oublier des convenances de son rôle ? Son livre est un livre d'étude : on n'y trouvera pas ombre de pensée politique. Les engagements de la préface à cet égard sont partout strictement tenus ; au lecteur seul est laissé le soin de porter, s'il veut, à l'occasion du passé, ses réflexions et conclusions sur les vicissitudes du présent. Il est vrai qu'en dépit de cette absolue réserve, réflexions et conclusions sont à peu près inévitables. Les notions qui se dégagent spontanément de ces pages mettent en pleine lumière la nature et la vitalité de la société religieuse, les bienfaits et les exigences naturelles de son gouvernement. Ce faisant, elles ne permettent assurément pas de préciser quoi que ce soit des éventualités de l'avenir ; elles laissent, du moins, clairement conjecturer que certain passé n'est pas mort, qu'il survit aux transformations de surface. On ne tue pas un souvenir pareil à celui de la liberté pontificale : par suite, on n'en éteint pas l'espérance obstinée, on n'en empêche pas la préoccupation constante. En fait, même après trente ans révolus, le grand problème de la politique humaine subsiste. On le voit bien à l'intérêt chaque jour grandissant qui s'attache à la « ville des papes », si bien que de moins en moins la vraie Rome *intangibile* paraît celle qu'on a voulu violemment greffer, pour ainsi dire, sur l'autre au mépris du droit.

Faut-il également avertir le lecteur que, pour ne faire ici que de l'histoire et de l'histoire ecclésiastique sur une époque bien lointaine, le P. Grisar n'est pas davantage enclin à prendre indis-

tinctement pour vrai, sous couleur de piété, tout ce que le moyen âge nous a légué de prétendues traditions vénérables. L'indépendance et la fermeté de sa critique sont choses connues. Si l'on en voulait un témoignage entre beaucoup d'autres, il suffirait de se référer au discours prononcé par lui à la clôture du Congrès de Munich, en 1900. Il y a là, sur les devoirs professionnels de tout historien catholique, sur les droits de la vérité, sur la niaiserie et les dangers de l'*ultra-conservatisme*, un exposé de principes scientifiques bien fait pour rassurer les plus exigeants et, d'ailleurs, en parfaite conformité avec les directions si catégoriques de Léon XIII. Aussi ne s'étonnera-t-on pas que, malgré ses positions franchement prises contre beaucoup de souvenirs légendaires, ou plutôt même à cause de cette exacte sévérité très compatible avec le pieux respect des traditions légitimes, le P. Grisar puisse présenter son livre au public avec la haute approbation du président de la commission cardinalice des travaux historiques, et, mieux encore, avec un bref pontifical fort élogieux qui atteste à la fois le dévouement filial de l'auteur envers le Saint-Siège et la persévérante sincérité d'un travail pleinement à la hauteur des exigences modernes.

Les considérations précédentes ont eu seulement pour but d'indiquer l'esprit général de l'œuvre du P. Grisar et l'intérêt puissant qu'elle présente, car on ne peut guère songer à analyser un dense volume in-8 de 850 pages et plus. Quant aux divisions principales¹, elles suivent de près l'ordre des faits. Elles vont des derniers soubresauts du paganisme, qu'accompagnent les premières secousses des invasions, jusqu'à un peu au delà de la fondation de l'Exarchat mis en péril dès la première heure par l'apparition des Lombards. Mais, bien entendu, l'auteur ne s'est pas astreint à tout raconter en détail. Son programme ne va qu'à faire ressortir les causes de tant de vicissitudes et les consé-

1. Voici, d'après la préface, les sous-titres des cinq volumes encore en préparation : *le Pontificat de Grégoire le Grand; la Fondation de l'État pontifical et les rapports de l'Église avec l'Empire, jusqu'à la querelle des investitures; la Lutte du sacerdoce et de l'Empire, l'apogée du pouvoir pontifical au moyen âge; la Papauté d'Avignon et l'histoire de Rome de 1305 à 1378; le Grand Schisme et la fin du moyen âge.* — On voit que ces grandes divisions portent sur des périodes nettement caractérisées; ce seront comme autant de monographies se suffisant chacune à elle-même, et qui pourront être acquises séparément.

quences de tout ordre qu'elles ont eues pour la ville, pour la société romaine, pour l'Église universelle, spécialement considérée dans son gouvernement déjà centralisé, enfin pour la culture générale. Tant par la multiplicité que par la gravité des événements qui s'y précipitent, les deux centaines d'années qui s'écoulent du pontificat de saint Damase à celui de saint Grégoire, égalent ou surpassent en importance n'importe quel siècle de l'histoire. C'est la fin du monde antique et l'enfantement d'un monde nouveau, époque de formidable transition qui fourmille de contrastes et de conflits. Païens et chrétiens, barbares et Romains, Orientaux et Occidentaux, hérétiques et orthodoxes, princes temporels et chefs d'Église, autant de groupes d'adversaires qui remplissent de leurs passions, de leurs luttes successives ou simultanées ces temps effroyablement troublés. L'Europe, l'Asie occidentale, l'Afrique du Nord en sont couvertes de ruines, et les destructions matérielles ne sont pas les plus graves. Au moins en Occident, tout l'édifice social est à reconstruire, et c'est là pour l'Église, très spécialement à Rome, une triste et magnifique occasion de montrer sa puissance conservatrice et organisatrice. N'était l'action parfois impérative, mais plus souvent purement inspiratrice des papes, toute la vieille cité tomberait sous les coups de bélier répétés des agresseurs; toute l'ancienne population disparaîtrait sous les catastrophes de tout genre vingt fois renouvelées; toute la civilisation classique, art, sciences, littérature, s'évanouirait dans l'indifférence et l'oubli. Toutefois, l'Église, en *conservant*, ne fait pas œuvre d'antiquaire; elle ne s'attache pas à garder superstitieusement ni à collectionner passionnément des choses mortes. Essentiellement vivante, elle ne conserve que pour faire vivre et en associant à sa vie; elle ne sauve donc qu'en transformant. Qu'il s'agisse de la société, des monuments, des arts, du langage, des institutions de la vieille Rome, c'est un fait qu'ils n'ont été sauvés, les uns et les autres, qu'autant que le christianisme en a pris possession par la main des papes, leur a communiqué directement ou indirectement son propre mouvement et les a fait, en quelque façon, graviter dans son orbite. Pareillement, les peuples nouveau-nés n'ont vraiment pris naissance à la civilisation et à la vie de l'histoire, qu'au jour où ils ont accepté de Rome, avec la vraie foi, le vrai principe de la vie et de la conservation sociales; comme aussi, par contre, on a vu l'Orient décli-

ner peu à peu et perdre, en toute direction, sa force dans la mesure même où il s'éloignait à la fois de Rome et de l'orthodoxie vraie.

Voilà ce que le livre du P. Grisar met partout en belle lumière. Le caractère vraiment populaire, au meilleur sens du mot, de ce nouvel ouvrage, mettra le grand public à même de s'en convaincre. Car, tout en faisant œuvre de science, l'auteur est resté soucieux de rendre à ses lecteurs la tâche attrayante et facile. Il a réduit au minimum nécessaire son appareil critique; il a soigneusement évité toute surcharge d'érudition et tout excès d'argumentation. Quiconque a par devers soi quelque culture historique aura certainement tôt fait de se convaincre de la valeur des recherches et de la solidité des solutions présentées. Mais on ne sera pas moins frappé de la clarté continue de l'exposition, de la simplicité et de la vivacité communicative du style. Peut-être l'auteur aurait-il pu sacrifier davantage à l'art de la composition, mettre plus de relief aux idées générales, donner plus de place aux aperçus d'ensemble. Ces derniers sont plutôt rares. Il semble que l'esprit exact du P. Grisar, ennemi consciencieux de tout à peu près, ne goûte pas beaucoup les larges synthèses. Trop souvent, en effet, les « tableaux » ne sont pour les historiens, poètes ou orateurs, que de belles occasions d'éloquentes erreurs, ou du moins, de positions trop subjectives. Quoi qu'il en soit, le procédé généralement suivi dans cette histoire est celui des dissertations ou narrations successives, moins enchaînées par d'élégantes transitions que par le lien logique des idées. Point de mots à effet; peu de pensées de grand éclat; mais les détails précis s'accumulent; ils s'appellent et se groupent comme des fragments de mosaïque, et leur ensemble ne tarde pas à produire chez le lecteur la calme et satisfaisante sensation du vrai.

Je ne veux pas oublier de mentionner aussi la belle et abondante illustration du texte. Ça et là quelques vieux clichés repaissent, peut-être pour raison de commodité typographique. Mais ces rares banalités n'enlèvent rien à l'intérêt des plans nouveaux, des figures tout à fait inédites, lesquels sont dus, pour la plupart, au zèle industriel du P. Grisar et sont de vraie valeur documentaire. En résumé, ce premier volume inaugure manifestement un important ouvrage, destiné à prendre rang parmi les beaux travaux historiques récemment publiés au delà du Rhin.

Il est digne de la science allemande autant que du grand objet qu'il traite. « Véritable encyclopédie de Rome et du haut moyen âge, comme l'écrivait un critique compétent, il se recommande à tous ceux qu'intéresse l'histoire, et spécialement à ceux qui, poussés par leur bonne étoile jusqu'au bord du Tibre, voudront connaître et comprendre le passé de la capitale du monde. »

J. DELARUE.

UN SPÉCIMEN DE THÉOLOGIE HISTORIQUE ¹

« C'est pour la première fois, à ma connaissance, dit M. Seeberg (préface, p. v), qu'un théologien protestant essaye d'exposer dans son vaste ensemble toute la théologie d'un des grands scolastiques. » C'est aussi pour la première fois que le grand docteur franciscain, dont l'école disputa si longtemps à l'école thomiste les chaires des universités catholiques, est mis à la portée de tous, dans une exposition vraiment synthétique². Et c'est un peu notre faute si un travail, aussi utile à l'histoire de nos doctrines, ne sort pas de mains catholiques. Mais comprend-on encore partout en France que la théologie, qui est, avant tout, science de la tradition, peut, moins qu'aucune autre science, se passer de l'histoire³?

Le livre de M. Seeberg débute par une introduction historique qui nous fait pénétrer, par saint Anselme et Robert Grossetête, dans

1. Reinhold Seeberg, *Die Theologie des Duns Scotus*, eine dogmengeschichtliche Untersuchung. Leipzig, Dieterich. Un volume, 705 pages. Prix : 12 Mk.

2. Je ne tiens pas compte ici de l'ouvrage un peu confus de Werner, d'ailleurs presque exclusivement philosophique.

3. Ceux mêmes qui le comprennent se sont voués jusqu'à présent à l'étude de la patristique. Certes, nous ne les en blâmerons pas. *Oportet haec facere et illa non omittere*. Mais comment espère-t-on arriver à saisir le sens complet de nos dogmes et à prendre conscience de la continuité de leur développement, sans entrer en contact direct avec la période, en somme la plus organique de toutes, où un bon nombre d'entre eux ont reçu leur formule définitive? Dans cette négligence est peut-être la cause secrète de certains écarts très périlleux de la *Dogmengeschichte* et du mauvais renom dont elle jouit encore dans les milieux que les Allemands qualifient de *kirchlich*. A ne considérer que les deux extrêmes de la chaîne traditionnelle, certaines discordances apparaissent criantes. Il faudrait apprendre, par l'étude patiente des intermédiaires, — et ici le pré-moyen âge devrait particulièrement attirer notre attention, — comment ces dissonances se fondent dans un mouvement continu qui est la vie et qui élimine peu à peu les éléments purement humains de certaines conceptions trop prématurées ou trop hâtives, pour laisser émerger à nu, dans leur isolement majestueux, les assises du dogme.

l'école d'Oxford, rivale de l'école de Paris à une époque où la diversité des doctrines ne se déterminait pas encore selon la couleur des robes. Richard de Middletown, comme précurseur immédiat de Duns Scot, reçoit l'honneur d'une exposition d'ensemble (p. 16-33) très consciencieuse et fort utile pour juger de l'originalité de ses successeurs. L'auteur aborde ensuite la vie de son héros, et ce n'est pas sa faute si quatre points seulement, dans les données soi-disant « traditionnelles », résistent à la critique (p. 34) : le nom du grand docteur, objet de revendications sans fin entre l'Écosse, l'Irlande et même l'Angleterre¹; — sa mort à Cologne, le 8 novembre 1308; — sa présence à Oxford en 1300 et sa maîtrise à Paris en 1304. C'est peu, et encore trouvera-t-on que M. Seeberg, après avoir fait ainsi la part de l'histoire, s'abandonne lui-même un peu trop à l'attrait de la conjecture, quand il nous trace, d'après les œuvres, un portrait moral « de la rude et austère physionomie de ce moine² ».

Les six chapitres suivants sont consacrés à l'exposé des principes philosophiques et théologiques de Scot (universaux et individuation, unité de la matière, psychologie, primat de la volonté, théorie de la connaissance, conceptions fondamentales de la révélation, de la théologie et de la foi), — puis à l'étude très détaillée de ses doctrines sur Dieu, la Trinité, la création et le

1. M. Seeberg fait peut-être trop bon marché de la tradition irlandaise. A défaut de documents plus positifs et sans donner plus d'importance qu'il ne convient à l'argument original de Wadding (l'emploi du nom de saint Patrick comme exemple dans les œuvres logiques de Scot), l'Irlande a pour elle, d'après M. Seeberg lui-même (p. 39, n. 3), le catalogue de la bibliothèque d'Assise, en 1381 (*opus... mag. fratris Johannis Scoti... de provincia Hiberniæ*). Il y a là au moins de quoi contre-balancer l'autorité du scribe inconnu qui, vers 1450, pour enrôler Scot dans le Merton-College d'Oxford, le faisait naître dans le Northumberland.

2. Par contre, il est sans pitié pour la légende franciscaine qui a orné le front de Scot de l'auréole de la sainteté ou, comme il dit, des « vertus officielles » de l'ordre (p. 56). Surtout, il lui déplait qu'on en ait fait un dévot de Marie, et il y a du mépris dans l'expression allemande. (*Marienschwärmerei*, *ibid.*) Cependant, d'après M. Seeberg lui-même, le Docteur subtil a, le premier parmi les scolastiques, proclamé la *possibilité* de l'Immaculée Conception et nettement indiqué les préférences de son cœur. Pour qui sait les difficultés qu'avait amassées sur ce point l'erreur de Pierre Lombard, il y a là, en dehors de toute légende, un fondement suffisant à la fierté et à la reconnaissance de l'ordre séraphique pour son grand docteur. Souhaitons seulement que cette reconnaissance s'exprime autrement que par de pieuses fictions.

péché, — sur le Christ et son œuvre, — sur les sacrements, — les fins dernières, — enfin, la morale. Cette exposition suit pas à pas l'*Opus oxoniense*, et fait pénétrer dans ses dédales, que si peu d'hommes ont eu la patience de suivre jusqu'au bout, un peu d'air et de lumière. On regrettera sans doute que l'auteur n'ait pas complètement échappé au défaut ordinaire de ces études. On ne distingue pas toujours suffisamment l'apport personnel de Scot et les doctrines qui sont le patrimoine commun de ses contemporains ou de son ordre. Le théologien catholique aura de graves réserves à faire sur l'appréciation et parfois même sur l'intelligence des doctrines; il constatera, à quelques écarts d'interprétation, qu'une éducation scolastique ne serait pas entièrement inutile aux modernes auteurs de *Dogmengeschichte*¹. Mais, malgré tout, il pourra tirer un profit immense de ce guide modeste et, en général, bien informé.

Le ton change subitement dans le dernier chapitre consacré à la « place historique de Duns Scot ». Ce n'est rien moins qu'un aperçu sur toute l'histoire du dogme, de Jésus-Christ à Luther, naturellement et malheureusement très subjectif, mais très utile aussi pour qui veut connaître une certaine « mentalité » protestante actuelle. Le christianisme s'oppose au paganisme, comme le volontarisme à l'intellectualisme, comme le règne de la foi et de la volonté libre au règne de l'idée. Le Christ n'est venu apporter sur la terre aucune doctrine positive; il a voulu seulement faire toucher aux hommes le Dieu vivant, que la métaphysique avait relégué dans le lointain de la spéculation; il n'est pas docteur (*Lehrer*), mais Seigneur (*Herr*). La foi n'est pas l'adhésion à

1. Ainsi, M. Seeberg se représente les espèces sensibles et même intelligibles comme « immanentes aux choses » qui sont l'objet de la connaissance (p. 100). — De cette assertion de Richard de Middleton : *quidquid est in divino intellectu realiter idem est cum eo*, il tire cette conclusion que l'essence des choses est un élément, une partie de l'essence divine (*ein Bestandteil des göttlichen Wesens*, p. 30). — Il prête à saint Thomas l'opinion d'après laquelle la substance du corps de Jésus-Christ serait seule présente dans l'eucharistie, et non point sa quantité (p. 25). — Je ne parle pas du curieux rapprochement entre Scot et le « jésuitisme » (p. 677); d'après celui-ci, paraît-il, « on peut être à la fois très libéral et très positif (traditionnel), conserver les prescriptions de l'Église et s'accommoder en même temps à tous les besoins modernes ».

un symbole, mais une expérience vivante¹. Malheureusement, le monde n'a pu rester longtemps à ce niveau; la métaphysique grecque a reparu avec la théologie de l'école d'Alexandrie et a « pétrifié en formules » les concepts chrétiens (p. 585), faisant de Dieu une *ousie*, du Christ un *logos*, et de la foi un assentiment intellectuel. Dans cette paganisation du christianisme, Augustin marque un point d'arrêt considérable. Par la vivacité de son sentiment religieux, il a presque retrouvé l'expérience vivante du christianisme primitif (*urchristlich*); malheureusement, il s'est arrêté à l'amour et n'a pas su vider le concept même de la foi de tout élément rationnel (p. 593). Son intelligence était aussi curieuse que son cœur était chaud, et par lui la métaphysique grecque a continué à régner sur l'Occident. Il lui a donné, il est vrai, une orientation puissamment originale en substituant à l'Idée impassible la Volonté libre qui prédestine à son gré et mène tout dans le monde au triomphe de ses élus. Mais ce concept s'est vite obscurci par la nécessité de le réaliser dans les institutions officielles de l'Église, sacrements et observances. Cet effort résume tout le moyen âge avec ses mérites, ses jeûnes et sa crainte servile, surface épaisse que percent de temps en temps, dans un Bernard, dans un François d'Assise, les élans du sentiment religieux. Dans la théologie proprement dite, la paganisation préparée par Abélard est complète avec Albert le Grand et Thomas d'Aquin. Aristote règne sans conteste dans le sanctuaire, et une pieuse exégèse a su le mettre d'accord avec les formules du catholicisme officiel. Cependant, se développe à Oxford une doctrine plus soucieuse d'« empirisme religieux », qui procède plus directement d'Anselme et d'Augustin; Richard de Middletown en est le représentant conservateur à l'excès, Scot le grand novateur, et celui-ci, qui se continuera dans Guillaume d'Occam,

1. P. 581. — « So wenig Christus eine Idee war, wie etwa der Logos der Antike, so wenig war die Vereinigung mit seiner Person durch die Intellektion zu erreichen. Neue psychologische Kategorien mussten gefunden werden. *Das Erleben, die Empfindung und Erfahrung*, die persönliche Gewissheit kommen in den Vordergrund. Nicht der Gedanke, sondern der Glaube erscheint als das Organ zur Ergreifung des Höchsten. » — Cf. p. 579. « Die Königsherrschaft Gottes will Jesus in Ausübung bringen. Darum war er zuböchst seinen Anhängern nicht der Lehrer oder der Gesetzgeber, sondern der Herr... *Nicht lehren wollte er sie*, sondern die Herrschaft Gottes an ihnen ausüben, ihre höchste und einzige Autorität werden. » De pareilles assertions sont devenues outre-Rhin des axiomes.

ouvre les voies à Luther. Sa conception *pratique* de la théologie, aux antipodes de la conception sèchement intellectualiste de Thomas d'Aquin, restera une conquête définitive; grâce à lui, le *croire* se séparera de plus en plus du *savoir*, l'Écriture et le christianisme primitif regagneront tout le terrain que perdra la métaphysique des dogmes, ce système à façade chrétienne et à essence païenne dont il a révélé, par la sincérité et la pénétration de sa critique, les incurables faiblesses.

On voit facilement, par cet exposé, ce que dans les idées de M. Seeberg nous ne saurions admettre. Nous ne nions pas l'évolution du dogme, nous qui avons dans une autorité vivante l'organe indispensable pour faire de ce mouvement, au lieu d'une fluctuation à tout vent de doctrine, un progrès constant *in eodem sensu eademque sententia*. Nous n'ignorons pas tout ce que le christianisme s'est assimilé, après l'âge apostolique, d'idées empruntées à la culture grecque; nous savons tout ce que le moyen âge a ajouté à ce fond de formes logiques et de catégories rigoureuses; nous pressentons, avec des espoirs que la foi seule peut rendre si vastes, tout ce que la pensée moderne y fera entrer de ses intuitions, affinées par un commerce de jour en jour plus étroit avec la réalité physique et humaine. Mais nous croyons simplement que ceci était fait pour cela, par la raison que la nature et la révélation n'ont qu'un seul et même auteur qui les a faites l'une pour l'autre, et a mesuré les développements du dogme à la croissance de l'humanité. Nous savons, de reste, tout ce qu'il y a de relatif, d'humain et de caduc, non pas certes dans le dogme, mais dans l'atmosphère intellectuelle que lui prête chaque génération, et qui est nécessairement faite de toutes les ambiances de la pensée¹. Mais nous croyons (et là est sans

1. L'évolution doctrinale résulte d'un double mouvement en sens contraire : d'une part, le progrès scientifique élimine les gloses humaines sous lesquelles disparaissait la vérité révélée (par exemple, le système aristotélicien des corps célestes, si souvent mêlé par les scolastiques à l'exposition du dogme; par exemple encore, certaines interprétations scripturaires, certaines données historiques, qui, à une époque déterminée, peuvent passer, sinon pour *traditionnelles*, au sens théologique du mot, du moins pour *communes*, et se confondent, non dans la pensée de l'Église infallible, mais dans l'esprit de bien des croyants, avec la vérité de foi); d'autre part, le dogme, s'assimilant tout ce qu'il y a de légitime et de durable dans les progrès de l'esprit humain, le fait entrer dans ses formules, dont la précision croissante étend

doute l'opposition irréductible) qu'il y a un noyau fixe, un plan préordonné dans ce mouvement ; nous croyons que le Christ a apporté aux hommes une doctrine positive, simple grain de sénevé sans doute, non encore développé, mais qui contient virtuellement tout ce qu'il y a de *formel* dans les accroissements futurs, toute l'âme qui doit pétrir à son image les matériaux empruntés au milieu humain.

Cela dit, et pour revenir à Duns Scot, nous reconnaitrons sans peine toute la pénétration dont M. Seeberg fait preuve dans l'interprétation de cette énigmatique figure. Oui, il est bien vrai que Scot est plus original que saint Thomas d'Aquin, par la simple raison qu'il est moins traditionnel. Il est vrai qu'il contient en germe Guillaume d'Occam, et que celui-ci annonce Luther¹. Sans doute, il n'y a rien là qui puisse, à trois siècles de distance, jeter une ombre rétrospective sur l'orthodoxie personnelle de Duns Scot, mais on s'explique fort bien les préférences de l'Église, ou, pour parler avec M. Seeberg, « la sympathie que les hiérarques, guidés par un instinct sûr, ont de plus en plus témoignée pour Thomas d'Aquin depuis la grande révolution du seizième siècle » (p. 642). Politique jalouse pour qui ne peut voir le

incessamment, dans le champ des vérités définissables, la limite des vérités définies. Mais dans ce second mouvement tout est gain, et rien ne saurait périr de ce qui a fait une fois partie de la pensée authentique de l'Église : « Sacrorum dogmatum is sensus perpetuo est retinendus quem semel declaravit sancta Mater Ecclesia, nec unquam ab eo sensu, altioris intelligentiæ specie et nomine, recedendum. » (Conc. Vatic., const. *Dei Filius*, cap. iv, prope fin.) Là est la limite infranchissable entre la conception orthodoxe de l'évolution du dogme et celle qui ne doit à aucun prix s'acclimater parmi nous. Pour les dernières précisions d'une doctrine qui n'est touchée ici qu'en passant, je ne puis mieux faire que de renvoyer aux études publiées ici même par le P. de Grandmaison sur *l'Élasticité des formules de foi*. (*Études*, août 1898, t. LXXVI, p. 341 et 478.) On ne saurait, ce me semble, sur ces délicates questions, unir plus de prudence à plus de largeur d'esprit.

1. Qu'on ne se méprenne pas ici. M. Seeberg fait justement remarquer que la doctrine essentielle de Luther sur la grâce est une réaction contre toute la scolastique (sauf peut-être l'augustinien Grégoire de Rimini) et que nul sur ce point ne lui parut plus « pélagien » que Duns Scot (p. 678). Mais il reste vrai que l'œuvre négative d'Occam et de ses disciples, qui ne laisse debout presque aucun point de la synthèse thomiste, et cela en partant presque toujours des prémisses de Scot, a singulièrement déblayé le terrain devant le réformateur. De plus, M. Seeberg établit, sur la conception de la théologie comme science pratique, sur celle de la volonté arbitraire de Dieu, enfin sur l'eucharistie (p. 680 *sqq.*), des rapprochements positifs entre Scot et Luther, dont l'importance n'échappera à personne.

dedans des choses, providence profonde pour qui croit à l'Esprit-Saint, âme de l'Église. Certes, nous n'aimons pas l'esprit d'école, au sens étroit du mot, et nous ne voudrions pas nous battre pour la question de l'animation médiate ou immédiate. Mais il est un point, au fond le plus essentiel, où nous croyons que le Docteur angélique a dit la vérité définitive, celui des rapports de la raison et de la foi, de la philosophie et de la théologie. M. Seeberg a bien vu que toute l'évolution de la doctrine au moyen âge s'était faite autour de ce point central, depuis les erreurs de Scot Érigène et de Béranger jusqu'à celles de l'averroïsme latin, depuis les douloureuses agitations du temps d'Abélard jusqu'aux révolutions inquiétantes d'un Guillaume d'Occam, depuis les essais de génie, encore un peu chaotiques et mal assurés, d'un saint Anselme, jusqu'à la synthèse harmonieuse de Thomas d'Aquin. Venu à son heure, et sans doute éclairé d'en haut, au moment où l'invasion du péripatétisme et de l'arabisme appelait impérieusement le triage, saint Thomas a su dire le mot juste; et ses thèses, auxquelles le génie même de Scot ne pouvait toucher sans péril, sont devenues, parce qu'elles rendaient, avec une netteté toute nouvelle, le pur écho de la tradition, les arrêts du Vatican que tout catholique reçoit à genoux¹. Exemple singulièrement éclatant de ce qu'est pour nous l'évolution du dogme.

Nous avons fini avec le livre. Il nous en coûterait de quitter l'auteur sans l'avoir assuré d'une estime qui ne s'est pas démentie, à l'heure même où la doctrine appelait les plus expresses réserves. Le dirons-nous? Nous avons cru reconnaître à certains moments, dans cette phrase austère, les accents d'une âme authentiquement religieuse. Daigne Dieu mener jusqu'au bout de sa pensée celui qui déclare en plus d'un endroit que la foi a besoin d'une autorité vivante, présente, tangible!

ANTOINE VALMY.

1. Que l'on compare la constitution *Dei Filius* avec la première question de la Somme, et celle-ci surtout avec les textes parallèles des contemporains (*in proœmium Magistri*). Rappelons d'ailleurs qu'il ne s'agit ici que du point central de la doctrine de saint Thomas. Il y a des questions particulières, celle de l'Immaculée Conception par exemple, où Scot garde le mérite d'une intuition plus juste. L'Esprit-Saint n'est pas aussi exclusif dans ses dons que les hommes le sont souvent dans leurs affections : seule, l'Église, après le Christ, l'a reçu *non ad mensuram*. Les docteurs — et leurs écoles — doivent se contenter de moins : *secundum mensuram donationis Christi*.

LOUIS XIII

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE AVEC LE CARDINAL DE RICHELIEU¹

En signalant, il y a deux ans (*Études*, 5 mai 1901, p. 371), la curieuse plaquette de M. La Caille sur *Louis XIII et Richelieu*, je recommandais sa double conclusion. A l'aide de dix-huit lettres, à lui appartenant, du roi au ministre, il s'efforçait de prouver que Louis XIII n'avait pas été un roi fainéant assisté d'un cardinal pour maire de palais, et que « l'affection du monarque pour le ministre » éclate dans leur correspondance.

Ce qu'un collectionneur érudit esquissait ainsi d'un trait sûr, un amateur épris d'histoire, M. le comte de Beauchamp, vient de le dessiner largement, grâce aux précieux documents conservés aux archives de Chantilly. De ces merveilleuses archives, si bien classées, si bien cataloguées, si bien reliées, il tire un magnifique volume qui nous donne un Louis XIII inédit sinon inconnu. « L'ensemble des lettres de Chantilly, écrit-il, montrera de la façon la plus curieuse que Louis XIII était un grand roi. Fort bien doué, au physique et au moral, très observateur, matinal, travaillant assidûment, il est tout naturel qu'il ait bien exercé ce métier de roi. Passant son temps à chercher des hommes, il est également naturel qu'ayant rencontré Richelieu, il l'ait étudié, ait reconnu sa valeur, puis veillé avec le plus grand soin à utiliser le génie de ce ministre incomparable. » (P. 2.)

Telle est la thèse; nous pouvons la regarder comme démontrée. Mais avant d'y arriver, l'auteur a cru d'abord nécessaire de formuler des considérations générales sur la situation précaire de la France d'alors aux prises avec l'Espagne, ainsi que sur la possibilité de diriger les grands mouvements des peuples ambitieux de conquêtes, ou des nationalités avides d'unité, au moyen d'agents d'un talent supérieur. « Un grand homme, écrit-il, attire

1. *Louis XIII, d'après sa correspondance avec le cardinal de Richelieu*, par le comte de Beauchamp, ancien élève de l'École polytechnique. Nombreuses illustrations hors texte et dans le texte. Paris, Laurens, 1902. Grand in-8, 460 pages. Prix : 25 francs.

toujours près de lui des gens remarquables. » Cet aphorisme est sujet à controverse, car Napoléon, par exemple, écrasait plutôt son entourage par son génie transcendant, et, d'autre part, Bismarck — puisque l'auteur le nomme lui-même — n'était guère avec les hommes distingués qui le complétaient, un groupement formé précisément par Guillaume. Or, entre Guillaume et Bismarck, Louis XIII et Richelieu, l'analogie s'impose. Le plus grand mérite de Louis XIII a été de deviner et d'appeler, de maintenir et de défendre son ministre, voire de le supporter.

De son avant-propos d'inspiration élevée, mais d'un ton un peu affirmatif peut-être en des questions si difficiles, le comte de Beauchamp passe à quelques chapitres préliminaires sur l'enfance et la jeunesse du roi. Ici, il s'est beaucoup appuyé sur le *Journal* d'Héroard qui continuera longtemps encore à défrayer historiens et publicistes (voir *Études*, 5 mai 1902, p. 388). Tout en s'effarouchant, on aime généralement à y puiser quelques-uns des propos rabelaisiens que le digne médecin met dans la bouche du petit dauphin. Mais est-il bien sûr — tant ces choses sont conventionnelles — que l'on se choquât à l'époque de ce qui nous paraîtrait aujourd'hui intolérable? De plus, le bonhomme Héroard n'a-t-il pas mis au compte du royal enfant mainte parole répétée inconsciemment par lui pour avoir été proférée, imprudemment d'ailleurs, en sa présence par une gent domestique fort grossière? Admettons cependant, avec M. de Beauchamp, que toutes les réponses notées par le vieux médecin soient « authentiques » (p. 14) et même qu'à lire l'interminable *Journal* en son entier, « on en arrive à se représenter toutes choses comme si on les avait soi-même vues », à entendre le bégayement de l'enfant, puis du roi et à en souffrir (p. 44); ce registre médical, d'une naïveté grossière et d'une fidélité méticuleuse, ne peut cependant être regardé comme la source unique et exclusive sur l'éducation de Louis XIII. M. Druon, dans son *Histoire de l'éducation des princes* de la maison de Bourbon, tout en défendant Héroard contre Tallemant des Réaux (t. I, p. 46), avait cru bon de s'inspirer aussi de L'Estoile, et M. Zeller avait recouru souvent avec bonheur aux relations des ambassadeurs florentins et vénitiens¹. Somme toute, le sujet est aujourd'hui épuisé.

1. Voir Zeller, *Louis XIII, Marie de Médicis chef du Conseil*, p. 25 sqq.

Louis XIII collaborateur de Théophraste Renaudot à *la Gazette de France* est un thème qui avait été déjà également fort étudié. Enfin, le docteur Paul Guillon, dans sa dissertation sur *la Mort de Louis XIII*, avait analysé les causes éloignées ou prochaines du délabrement prématuré, puis de la ruine précoce de la santé du roi. M. de Beauchamp suppose sans doute ces sources connues de ses lecteurs; cependant, on eût aimé à en trouver ici l'indication. Même dans un ouvrage qui consiste uniquement — et c'est là son très grand mérite — en documents originaux, une bonne bibliographie (il est vrai que les longues listes de M. Zeller peuvent y suppléer) n'eût pas été moins utile que les éclaircissements préliminaires sur les voyages et les châteaux de Louis XIII, sur les chasses royales et sur les monnaies du temps.

Dans cette série presque encyclopédique de chapitres sur les mœurs du roi et de son entourage, l'auteur a su heureusement se limiter; il ne nous renseigne le plus souvent que sur les coutumes et usages qui importent pour la bonne intelligence des lettres; parfois aussi il se permet, en érudit et en philologue, des remarques de détail qui animent son exposition et piquent la curiosité.

Les plus intéressantes de ces études préliminaires sont la sixième sur *le Mode de travail de Louis XIII avec le cardinal de Richelieu*, et la septième, sur *la Collection des lettres conservée à Chantilly*.

Dans la première, M. de Beauchamp nous montre le souverain voulant toujours « être en relations directes et rapides avec le cardinal, et celui-ci qui ne veut rien faire ni décider sans l'avis du roi ». Cette correspondance devient comme un besoin de leur vie. Richelieu reçoit des nouvelles de Louis XIII une fois, sinon deux fois par jour. Et ce n'est pas seulement des recommandations de se bien soigner envoyées par le roi à son « cousin », ou des protestations de dévouement du cardinal à Sa Majesté, que les courriers, tels que le jeune de Bouthillier, transportent à franc étrier sur les routes poudreuses l'été, boueuses l'hiver. Presque chaque jour, Richelieu expédie le *paquet*, sorte de dossier formé des pièces dignes d'intéresser le monarque ou soumises à sa décision, et aussi des mémoires parfois fort étendus où l'homme d'action qu'est le premier ministre doit se plier au travail de rédacteur, de diplomate et d'avocat, plaider la cause de ses projets et défendre ses actes. Car son grand art est de faire vouloir au roi ce que lui-même veut.

Louis XIII, le roi travailleur, annote en marge les écritures, répond à chaque article, puis, comme pour se distraire, s'épanche en des lettres intimes où le souverain cède la plume à l'ami. « Je vous envoie, écrit-il de Saint-Germain, le 5 janvier 1640, par de Grave, des poires de bon chrétien, que je vous ai promises; elles sont de Versailles; je suis bien marri qu'il n'y en ait davantage. Je vous donne le bonjour. » (P. 365.)

Le roi y va donc, croyons-nous, de bon cœur; mais l'on n'est pas sans éprouver quelque peine à cette lecture; l'on se demande avec inquiétude si vraiment Richelieu prenait plaisir à ces marques familières de la royale amitié. Parfois ce cardinal de la sainte Église semble presque railler finement jusqu'à la piété du roi. Par un renversement bizarre des rôles, c'est Louis XIII qui écrit après la prise de Turin (1640) : « Il faut bien *remercier* le bon Dieu des grâces qu'il lui plaît de nous faire et les bien *reconnaître*. » A quoi Richelieu répond : « Ces bénédictions de Dieu méritent d'être *reconnues* et *secondées*. Je ne doute pas que Sa Majesté fasse le premier, et c'est à nous de faire le second sous ses ordres. » (P. 58.) Assurément, des traits de ce genre, si menus soient-ils, jettent un vrai jour, quoique discret, sur le caractère intime des deux grands hommes; or, cette analyse de leur caractère, c'est tout le but de la publication de M. de Beauchamp, qui se défend de refaire l'histoire du règne.

Mais ici, qu'il nous pardonne de lui chercher quelque chicane: S'il renonce à redire ce qu'ont dit le P. Griffet, Bazin, Topin, nous n'avons pas à le lui reprocher; seulement, puisqu'il se fixe un objectif précis et qu'il intitule son ouvrage : *Louis XIII, d'après sa correspondance avec le cardinal de Richelieu*, il nous a été impossible d'apercevoir pourquoi il a choisi entre collection et collection, pourquoi il s'est borné aux trois cent cinquante-quatre lettres des archives de Chantilly, ou plutôt pourquoi, tout en se réclamant surtout de celles-ci, il y a intercalé celles des Affaires étrangères, déjà publiées par Marius Topin, et a exclu, au contraire, celles qu'a données M. La Caille (et non : Caille) dans *l'Amateur d'autographes*, et celles qui appartiennent à la collection Morrison. Ce ne sont pas des lettres choisies que le lecteur attend, c'est l'ensemble de la correspondance du roi dans son intégrité.

Un autre *desideratum* est à noter. « Il y aurait peut-être

quelque intérêt, au point de vue de l'histoire, écrit l'auteur, de juxtaposer les lettres du roi et du cardinal, et d'augmenter ainsi l'énorme travail de M. Avenel. Mais le but de ce livre n'est pas de compléter l'histoire, mais de faire connaître les caractères et les personnalités. » (P. 55.) Singulière théorie en vérité! Si riche et si intéressante que soit la documentation par l'image, ajoutée avec une libéralité somptueuse par M. de Beauchamp au texte un peu sec des royales missives, les moindres billets de Richelieu donneraient à son ouvrage une valeur beaucoup plus haute. On a pu en juger par l'exemple cité. Du choc des lettres, comme du choc des idées, jaillit la lumière de l'histoire. Transformer une correspondance en monologue, c'est la fausser; nous voulons entendre le dialogue.

La proposition du vœu à la sainte Vierge faite par Richelieu et par lui exposée avec ses conditions de bonne exécution, ses chances de succès, ses avantages, puis l'acceptation plutôt docile de Louis XIII, mettent en relief le culte décoratif du ministre et la piété intime du roi. Si l'on n'avait que la réponse, on ne saisirait pas nettement ces nuances.

Le système de l'annotation est acceptable, bien que trop sommaire¹ et d'une disposition un peu fantaisiste; mais M. le comte de Beauchamp, en ancien polytechnicien, a quelque droit de disposer les chiffres à sa manière; seulement, rien ne saurait le dispenser de dresser des tables exactes et complètes; les colonnes de chiffres ne doivent pas vraisemblablement l'effrayer. Est-ce par défiance de ses goûts personnels, est-ce par ignorance des besoins du public, toujours est-il que son Index alphabétique des principaux noms cités ne répond pas aux exigences les plus légitimes. Un seul numéro renvoie à la page, où, soit le personnage, soit le lieu « est identifié avec le plus de détails ». Puisque M. de Beauchamp composait son ouvrage dans les « salles de fraîcheur » de Chantilly, que ne prenait-il ici modèle sur les excellentes tables de l'*Histoire des princes de Condé* du duc d'Aumale? Celui qui les a dressées, M. Gustave Macon, lui eût sans doute volontiers livré les secrets de son art, en même temps qu'il surveillait la copie des autographes et la transposition de leur ortho-

1. A propos du séjour du roi à Dangu, ne pourrait-on pas nous parler de Sublet de Noyers et de son château (p. 291)? Il serait à souhaiter que certaines abréviations fussent remplies (p. 66).

graphie archaïque en orthographe moderne. Dans une seconde édition, il est à souhaiter que tous les endroits des *lettres* où sont mentionnés personnages et lieux, figurent à la table, quitte à souligner la référence renvoyant à la page qui est pourvue de la principale note ou *notice*.

Voici par exemple le P. Caussin, le célèbre confesseur de Louis XIII, pour lequel la table nous indique uniquement la page 300. Or, que nous importe l'identification de deux lignes, sans date de naissance ni de mort, — alors pourtant que ces dates extrêmes sont si importantes, — que nous trouvons à la note 4 de ladite page? L'intérêt ne serait-il pas beaucoup plus considérable, pour tout lecteur instruit, d'être renvoyé aussi à cette autre page 319, où se lit la si curieuse lettre datée de Chantilly, 30 août 1637? Louis XIII y raconte la lecture qu'il a été faire à la reine, en présence de Caussin, requis comme témoin, de l'interrogatoire de La Porte. Les détails suggestifs y fourmillent, et comme ils font mieux comprendre les reproches indignés que Caussin, disgracié, mais non repentant ni brisé, adressera bientôt au cardinal!

Donc, une bonne table est encore à faire. Elle n'empêchera pas de lire le volume, pas plus que de regarder les gravures; mais elle permettra d'abord d'y recourir; la prose épistolaire de Louis XIII, en dépit de ses deux styles, l'un pompeux et officiel, l'autre simple et naturel, est plus faite au fond pour être consultée avec profit que lue avec attrait. Un tel ouvrage s'adresse avant tout aux érudits; pour le grand public le *Louis XIII et Richelieu* de Marius Topin a chance de garder sa place. On ne refera pas ce chapitre premier où il posait en si bons termes le problème du Louis XIII classique « reconnaissant le génie de son ministre, mais l'enviant, le jalouxant, ressentant pour lui moins l'admiration que la crainte,

1. « L'estime que tout le royaume a de son affection (d'Anne d'Autriche) est si haute, que son nom ne semble pas aujourd'hui le nom d'une femme et d'une reine, mais celui de la bonté même. Et cependant, que n'a-t-elle enduré, et que n'endure-t-elle pas encore tous les jours par vos rigueurs? Elle est persécutée dans sa Maison qu'on veut extirper, en ses proches qu'on traite avec toutes les hostilités possibles. Qui n'aurait horreur qu'elle ait été traitée par vos intentions ainsi qu'une criminelle d'État, et comme mise sur la sellette, pressée de répondre à vos interrogatoires, lorsque vous sembleriez lui tenir le poignard sous la gorge, pour lui faire avouer de vieilles fables contre sa réputation! » (*Documents Carayon*, t. XXIII, p. 486.)

et, dans tous les cas, ne lui ayant jamais voué la moindre affection ». (Topin, 3^e édition, p. 5.)

Nous admettons pour conclure, et avec Marius Topin, que le vrai Louis XIII « non seulement comprenait, mais encore aimait son ministre » (Topin, p. 18); et aussi, avec M. le comte de Beauchamp, qu'une des trois phrases types de la correspondance royale est : « Tant plus mes ennemis me disent du mal de vous, et tant plus cela m'augmente l'amitié que j'ai pour vous. » (Beauchamp, p. 22.) Louis XIII avait foi en Richelieu : « La *croissance* que j'ai en vous », lui écrit-il (p. 67).

Et cependant, nous ne pouvons nous défendre de nous demander si le roi ne gémissait point parfois dans son for intérieur sous le joug de cette amitié, qui n'était ni douce ni légère. Pour revenir à l'une des lettres sur le P. Caussin à celle où Louis XIII sacrifie à Richelieu « la fille », c'est-à-dire la douce et pure Angélique de la Fayette, et consent à ce qu'elle entre à la Visitation, sitôt qu'elle se décidera, ne lit-on point, à travers ces protestations d'indifférence du roi envers la chaste enfant qu'il aimait de cœur, une sombre peine et une douloureuse résignation aux volontés impérieuses du terrible ministre : « Pour moi, si elle est demain en la même résolution, je m'en irai lundi à Versailles ou Chantilly, *pour essayer de passer mon affliction, qui me reprend de fois à d'autre extrêmement forte, surtout quand je suis seul.* Cela ne mérite pas que vous preniez la peine de vous approcher d'ici. J'espère que le bon Dieu me donnera de la consolation. Je vous manderai demain au soir si je m'en irai ou oui ou non. » (P. 300.)

De semblables passages sont des révélations poignantes. M. de Beauchamp a donc rendu un réel et important service à la connaissance détaillée du caractère de Louis XIII, en publiant sa correspondance. Espérons qu'il en élargira le cadre historique¹.

HENRI CHÉROT.

1. L'orthographe des noms propres n'est-elle pas flottante ? Pourquoi *Senecey*, dans le texte des lettres ; *Sennecey* en note et à la table, contrairement à l'usage universel, et surtout aux habitudes des contemporains ?

REVUE DES LIVRES

PHILOSOPHIE

Les Grands Philosophes. Gazali, par le baron CARRA DE VAUX. Paris, Alcan, 1902. In-8, VIII-323 pages. Prix : 5 francs.

Plus encore qu'Avicenne, à qui M. CARRA DE VAUX consacrait, il y a deux ans, une remarquable étude¹, Gazali méritait, semble-t-il, de trouver place dans la galerie des principaux représentants de la pensée arabe.

Il est vrai que ce *théologien* se pose en adversaire des philosophes, et qu'ébauchant par avance l'œuvre de nos modernes fidéistes, il prend plaisir à humilier la raison devant la foi. Il est vrai encore que, par le penchant de son âme, par la direction qu'il a imprimée à sa vie, Gazali est un *mystique* avant d'être un métaphysicien. Et, cependant, une histoire de l'évolution philosophique chez les Arabes — n'est-ce pas, à vrai dire, l'objet de ces deux livres, dont le titre modeste n'annonce que des monographies? — serait gravement incomplète, qui négligerait de mettre en relief le rôle prépondérant de Gazali (p. 208) dans la construction définitive de l'islam orthodoxe².

Le *théologien* nous est d'abord présenté avec tout le cortège de ceux qui, avant ou après lui, ont cultivé la science du *Kalâm* ou théologie spéculative des musulmans. — *Achari* († 935), par sa soudaine conversion à l'orthodoxie (p. 17), avait, il est vrai, commencé la réaction contre les tendances rationalistes des motazélites et ébauché, par avance, l'œuvre de Gazali (p. 21). — *Gazali* († 1111³) reste pourtant original⁴ par la netteté avec laquelle il

1. Cf. *Études*, t. LXXXV, p. 690.

2. Cf. T.-J. de Boer, *Gesch. der Philos. im Islam*, p. 138-150. Stuttgart, 1901.

3. Nous n'osons donner, d'après la table de transcription dressée par M. Carra de Vaux à la fin de son livre, la date de la naissance de Gazali. Elle se trouve en désaccord d'un an — 1058 au lieu de 1059 — avec celle qu'indiquent de Boer, *op. cit.*, p. 139 et Brockelmann, *Gesch. der Arab. Litt.*, p. 419 (Weimar, 1898). On regrette qu'un orientaliste, aussi expérimenté que

fixe les limites où doit s'arrêter l'usage de la spéculation rationnelle en théologie (p. 90-95), où peut aller le scepticisme philosophique. M. Carra de Vaux résume à ce sujet un passage du Mounqid, où Gazali semble déjà se demander si la vie n'est pas un rêve effrayant (p. 44-45). Le théologien musulman se fait même un jeu malsain d'ébranler les preuves classiques de la spiritualité de l'âme (p. 75-79). Enfin, il est occasionaliste et « ne veut d'agent que Dieu » (p. 79-80).

La seconde partie du livre nous promet (p. 130) un sujet plus nouveau, plus intéressant encore, « un tableau d'ensemble de l'enseignement *mystique* et moral », depuis la première apparition du *soufisme* en Syrie (dans la seconde moitié du huitième siècle de notre ère) jusqu'à l'expression décorative qu'ont donnée à cette doctrine les poètes persans, dont les derniers cités sont du treizième siècle.

C'est assurément un domaine bien vaste, bien inexploré que M. Carra de Vaux nous invite à parcourir sous sa direction. Aussi est-il le premier à s'excuser de son audace (cf. préface d'*Avicenne*, p. vii, et préface de *Gazali*, p. vi-vii), par un dessein de « clarification et de mise en ordre » dans les travaux — trop peu nombreux — publiés avant le sien sur cette riche matière.

Malheureusement — pourquoi ne pas le dire avec toute la sympathie que nous inspirent les travaux et les intentions de l'éminent orientaliste? — à l'étude « objective » et à la « codification » des résultats obtenus, où suffit après tout une information restreinte, l'auteur a voulu ajouter une « thèse ».

Cette « thèse maîtresse », M. Carra de Vaux l'exprime en ces termes (p. 236) : « La doctrine mystique enseignée par Gazali fut dans l'islam une doctrine stable et l'origine en est chrétienne. »

Que la mystique musulmane ait été stable et, surtout, qu'elle ait été assez constamment dégagée du panthéisme (p. 177), ce n'est pas, il est vrai, l'avis de tout le monde, au moins quand il

l'est M. Carra de Vaux, ne se soit pas rendu compte du sérieux inconvénient qu'il y avait à renvoyer continuellement dans le texte à une table trop sommaire pour être parfaitement exacte.

4 (de la page précédente). Signalons (p. 103) la solution, moins fataliste qu'on ne le supposerait, donnée par Gazali à la difficile question du concours et du libre arbitre.

s'agit de la dernière forme, poétique et persane, du soufisme¹; mais il semble qu'on peut s'en remettre provisoirement à l'autorité de M. Carra de Vaux, dont la sagacité dans la discussion des textes les plus obscurs — et ils le sont étrangement parfois² — ne fait doute pour personne.

Mais « que la doctrine ascétique adoptée par le soufisme... ne soit autre que celle de l'ascétisme chrétien, dans toute la partie où celui-ci était compatible avec les dogmes et les principes essentiels de l'islam » (p. 326), c'est une *hypothèse*, nous le voulons bien, et séduisante, probable même, si l'on consent à lui donner une forme moins absolue, si l'on se contente, pour conclure à une quasi-certitude, de certaines convenances et de certaines analogies. Est-ce une « thèse » que, dans l'état encore rudimentaire des études soufiques, on puisse formuler avec quelque rigueur scientifique? — Même après avoir lu très attentivement l'étude consciencieuse de M. Carra de Vaux, nous avouons que des doutes raisonnables à ce sujet peuvent subsister.

Car, pour trancher définitivement la question, il ne suffit pas, semble-t-il, de produire un bon nombre de textes soufiques à nuance chrétienne³. C'est si délicat à apprécier, une nuance! Il ne suffit même pas de remarquer (p. 183) que le soufisme a eu son premier centre de développement en Syrie, où les mystiques musulmans « ne purent ignorer la mystique chrétienne ». Sans doute, ces influences locales sont possibles : nous les croyons même probables, et il était utile de les signaler⁴. Ont-elles visiblement et généralement agi sur la direction du soufisme? C'est une question, que la malheureuse tendance au syncrétisme des philosophies et des religions musulmanes rend à peu près insoluble, tant qu'un plus grand nombre de travaux de détail ne seront pas venus jeter quelques clartés dans ces ténèbres.

1. Cf. le comte de Gobineau, *les Religions et les philosophies dans l'Asie centrale*, p. 68. Paris, 1900.

2. Sur l'obscurité des termes soufis, cf., à côté du livre que nous analysons (p. 185, 287), la belle étude de M. Blochet sur *l'Esotérisme musulman* (*J. A.*, 1902¹, p. 491).

3. Il faudrait, à notre avis, éliminer de la discussion un bon nombre de textes — presque tous ceux que l'auteur cite dans les pages consacrées à la mystique de Gazali (p. 209-210, 212, 214, 222-223, etc.) — qu'une connaissance assez élevée, mais purement philosophique, de la nature humaine et de Dieu suffisait à inspirer.

4. Cf. Th. Nöldeke, *Orientalische Skizzen*, p. 101. Berlin, 1892.

Et, d'ailleurs, on peut se demander sérieusement s'il n'eût pas été plus profitable, au lieu de tant insister sur des ressemblances possibles, mais problématiques encore, de signaler, pour éviter toute regrettable confusion, les profondes différences qui séparent les deux mystiques. Nous ne voulons pas dire que ces différences, M. Carra de Vaux ne les a pas vues, signalées même en passant.

Dans une page très sagement pensée (p. 207), il fait au contraire une excellente distinction entre la théorie musulmane et la théorie chrétienne :

Il paraît bien, écrit-il, qu'il faille admettre comme résultant d'une impression d'ensemble, sinon de textes absolument formels, la thèse que Gazali et les soufis orthodoxes considèrent... l'extase comme devant être obtenue au bout d'un temps plus ou moins long par les exercices de l'ascèse¹... Une telle doctrine ne saurait être imputée au christianisme; l'idée que Dieu pourrait être en quelque sorte forcé dans son secret par la persévérance àpre de l'ascète n'a d'analogue que dans l'Inde.

Voilà qui est juste et, à la rigueur, suffisant. Nous aimerions pourtant, quand l'auteur en vient à cette délicate question de l'extase soufique, que le lecteur pût trouver dans son livre l'équivalent des observations, d'un exquis et ferme bon sens, formulées à ce sujet par saint François de Sales, dans son *Traité sur l'amour de Dieu* (liv. VII, ch. v, vi sqq.). Après avoir distingué trois espèces d'extases : l'extase de l'intelligence, — qui, par définition, semble assez bien cadrer avec celle de Gazali², — l'extase de la volonté et l'extase de l'action, le docteur ajoute :

Les philosophes mêmes ont reconnu certaines espèces d'extases naturelles, faites par la véhémence application de l'esprit à la considération des choses les plus relevées... Afin donc qu'on puisse discerner les extases divines d'avec les humaines et les diaboliques..., il me suffira de vous proposer des marques de la bonne et sainte extase. L'une est que l'extase sacrée ne se prend, ni attache jamais tant à l'entendement qu'à la volonté... La seconde marque des vraies extases consiste en la troisième espèce d'extase que nous avons marquée ci-dessus... Et c'est l'extase de l'*œuvre* et de la *vie*.

1. Il y a cependant un texte d'Ibn Khaldoun (*Prolegomènes*, trad. B. imp., I, 226, 227) qui semble peu conforme à l'interprétation que M. Carra de Vaux croit pouvoir donner de la doctrine soufique : « Chercher avec intention la faculté de contempler (le monde invisible)... est un véritable acte de polythéisme. »

2. L'extase est pour Gazali (p. 206) « la science (de l'invisible) à laquelle on parvient par l'intuition directe ».

L'extase de l'œuvre et de la vie!... en d'autres termes, une mystique vécue, une mystique qui soit une école de vertu agissante, souvent même héroïque. C'est la mystique, c'est l'extase d'une sainte Thérèse, d'un saint Jean de la Croix. Est-ce l'extase de Gazali? est-ce la mystique du soufisme?

Parmi les nombreux portraits d'ascètes musulmans que le livre de M. Carra de Vaux contient, on rencontre — qui s'en étonnera? — des âmes honnêtes, soucieuses, au moins en paroles, de purifier leur cœur et d'accomplir leur devoir¹. Mais où sont les prodiges d'amour et de dévouement, où est l'auréole dont la critique la plus exacte ne peut parvenir à dépouiller le front de nos grands mystiques chrétiens? Et, surtout..., à quel cloaque le courant du soufisme, si pur qu'on le suppose à l'origine et dans les premiers siècles de son évolution, a-t-il finalement abouti? — « Le quiétisme, le beng et l'opium, l'ivrognerie la plus abjecte, répond un bon juge, M. de Gobineau (*op. cit.* p. 72), voilà surtout ce (qu'il) a produit. »

Encore une fois, M. Carra de Vaux n'a pas ignoré ces distinctions et bien d'autres dont il serait trop long de relever dans son livre la brève indication. Il s'est seulement placé à un point de vue différent du nôtre. Et on aurait mauvaise grâce à l'en blâmer.

Combien plus volontiers, ces réserves faites, nous reconnaissons les hautes qualités d'historien, de traducteur et d'écrivain, qui font de ce livre une lecture attachante et éminemment instructive, et nous applaudissons à la noble déclaration de chrétien agissant, conscient d'avoir fait œuvre utile, qui le couronne.

F. BOUVIER.

Ontologie ou Métaphysique générale. Volume II du *Cours de philosophie*. 3^e édition, revue et considérablement augmentée, par D. MERCIER, directeur de l'Institut supérieur

1. On rencontre aussi de vrais monstres d'orgueil comme Bestâmi (p. 182) et Djilâni (p. 243-247). Ce ne sont pas ceux, comme le fait justement remarquer M. Carra de Vaux, dont la morale est la moins austère et la moins élevée. De plus — et l'observation peut avoir son prix (p. 242) — beaucoup de ces biographies d'ascètes musulmans sont loin d'avoir la valeur d'actes vraiment authentiques.

de philosophie de Louvain. Louvain et Paris, Alcan, 1902. In-8, xx-580 pages. Prix : 10 francs.

C'est un nouvel ouvrage que publie Mgr MERCIER. Comparée à la première, cette nouvelle édition est plus que doublée. Chacun des chapitres a été repris, consolidé, développé. Des paragraphes entiers sont de construction toute neuve. On consacre à la distinction de l'essence et de l'existence vingt-cinq pages qui feront les délices des philosophes que passionnent ces sortes de questions. D'autre part, il y a un effort louable pour étudier les contemporains. Mais le plan adopté par l'auteur ne permettait que de leur accorder une place secondaire. Le centre de perspective reste, en effet, celui-là même pris par Aristote et les docteurs du moyen âge : on suppose établie la valeur objective des notions fondamentales de la « philosophie première », valeur contestée par les modernes. L'examen en est renvoyé à la critériologie tant générale que spéciale.

On peut cependant regretter que cette place concédée aux contemporains soit, parfois, un peu trop parcimonieusement mesurée, et que le raccord de leurs doctrines avec les doctrines médiévales ne soit pas toujours assez intime.

Le livre est clair, d'une clarté un peu crue, comme celle d'un traité didactique où les lignes et les divisions sont nettement accusées. L'ensemble présente une sobriété un peu sévère, égayée de loin en loin par un menu fait, une note historique, une citation, une allusion, par exemple, au *Quo vadis?*

LUCIEN ROURE.

La Religion positive, par Antoine BAUMANN. Paris, Perrin, 1903. In-16, v-292 pages. Prix : 3 fr. 50.

Dans une récente séance de la *Société française de philosophie*, M. Émile Boutroux a proposé une thèse qui résume et conclut son cours de l'an dernier sur la métaphysique d'Auguste Comte. Une idée, d'ordre métaphysique, anime et relie entre elles la partie philosophique et la partie religieuse du comtisme : l'idée ou l'esprit de synthèse. De ce point de vue, en effet, le regard embrasse, dans son développement et son unité, l'œuvre de Comte.

Ne parlons que de la religion positive. L'intelligence se faisant « le ministre », non « l'esclave » du cœur, et les penchants

égoïstes se subordonnant aux penchants altruistes ; les générations présentes rejoignant, dans un sentiment de gratitude, tous les bienfaiteurs du passé, collaborant avec joie à l'amélioration de la vie humaine, et s'unissant, par le cœur et par la pensée, aux générations futures : tel est, en résumé, le culte de l'humanité ; telle aussi nous apparaît la religion positive dans le livre de M. Antoine BAUMANN.

La synthèse qu'on nous propose offre de grandes différences avec le syncrétisme de ce personnage des *Dialogues philosophiques* qui, « par une sorte de sympathie douce », jouissait « des débauches du débauché », comme « de la sainteté de l'homme vertueux », et qui eût été fâché que quelque chose manquât à la variété du spectacle. La sympathie du positiviste est faite de reconnaissance, et non de simple curiosité pour le bien accompli, d'indulgence, mais non de complaisance à l'égard du mal. Elle ne naît pas d'un mouvement de concentration égoïste ou d'une dispersion stérile, mais d'un mouvement d'expansion généreuse et féconde.

Élective, la synthèse religieuse du positiviste ne saurait pourtant s'appeler éclectique, ce dernier mot désignant, en général, un choix relativement limité d'éléments juxtaposés ou disséminés, tandis que la religion positive accueille et coordonne hiérarchiquement, comme autant de progrès vers l'état définitif, toutes les tentatives où se manifeste quelque trace de bonne volonté, quelque symptôme de vie.

Carlyle a célébré, lui aussi, le culte du passé. Mais, dans son admiration pour les « héros », il se montre oublieux des humbles. Le positiviste s'intéresse aux masses, et l'on sait quelle place occupent les « prolétaires » dans la politique positive.

La synthèse positiviste n'est point non plus la synthèse catholique. Où nous découvrons des vestiges, les disciples de Comte voient des germes. Souvent nous parlons de déchéance, quand ils saluent un progrès.

Ce qui donne une place à part au système comtiste parmi les autres philosophies du progrès, c'est que, dans l'état positif auquel doit aboutir l'humanité, il fixe, non pas un terme d'arrêt absolu, mais un stade dans lequel il s'agit de s'établir plutôt que d'innover.

C'est une synthèse encore que le système hégélien. Mais on

comprend à quel point en diffère le système comtiste, synthèse affective plus encore qu'intellectuelle, et d'ordre historique plutôt que logique.

Qu'ajoute ou que retranche à la synthèse religieuse du maître l'exposé qu'en fait le disciple ? D'abord, M. Baumann a singulièrement élagué la partie rituelle. Mais son travail n'est pas tout négatif. Avec beaucoup de clarté, tantôt il précise, tantôt il développe l'idée et le sentiment qui inspirent la religion de l'Humanité. Un mot, dont M. Paul Ritti a récemment déterminé la place exacte dans la synthèse positiviste, résume cette idée et ce sentiment : la bonté¹.

G. Eliot a tant célébré la bonté et la sympathie qu'elle fut appelée « le poète du positivisme ». Le roman dialogué de M. Baumann présente bien des similitudes avec les ouvrages de G. Eliot, en particulier avec *Adam Bede*. Ainsi, comme Adam Bede, Bongens, le vieux maître, le guide spirituel de Pierre Loisel, est un menuisier. Mais M. Baumann se préoccupe d'exposer simplement et complètement la religion positive avec âme, sans doute, mais d'une façon didactique. L'inspiration de G. Eliot vient de sources plus variées. Quant à son mode de composition, elle nous l'a fait connaître. Les paroles qu'elle prête à Dinah, la prédicante méthodiste, lui sont venues à l'esprit « comme les larmes viennent aux yeux quand le cœur est trop plein ».

Nous soumettrons, en finissant, à M. Baumann une objection historique. On l'a bien des fois adressée aux apôtres de la bonté exclusivement humaine. M. Baumann la connaît assurément, mais son dernier livre ne la résout pas. Les meilleurs amis de l'humanité ne furent-ils pas, en somme, ceux qui ont dit à Dieu : « Je vous aime de tout mon cœur, et j'aime le prochain pour l'amour de vous » ?

XAVIER MOISANT.

Logique (*Logique formelle — Critériologie — Méthodologie*), par le P. A. CASTELEIN, de la Compagnie de Jésus. Bruxelles, Schépens, 1901. In-8, 548 pages. Prix : 6 fr. 50.

On ne reprochera pas à ce traité de logique la sécheresse qui

1. *Les Diverses Phases de la sentimentalité* (brochure), par J.-M.-Paul Ritti, membre de l'Exécution testamentaire d'Auguste Comte, Paris, siège de l'Exécution testamentaire d'Auguste Comte, rue Dauphine, 41, 1902.

caractérise le plus souvent cette partie des cours de philosophie. Écrit par un maître expérimenté, il est tout ensemble instructif, pratique et intéressant. Il faut dominer pleinement un pareil sujet pour y choisir avec discernement ce qui doit être développé et ce qui peut être avantageusement laissé dans l'ombre. C'est précisément ce qu'a fait l'auteur. Mais ce qui distingue plus spécialement son ouvrage, ce sont les exemples qu'il apporte pour faire saisir les applications des grandes lois de la pensée. Ces exemples sont empruntés, soit à la philosophie, soit aux sciences qui passionnent le plus aujourd'hui.

Grâce à l'heureux choix de ces exemples, le maître, en enseignant la logique, donne, sur un grand nombre de sujets, les notions les plus utiles et les plus précises. On devine qu'à pareille école les élèves doivent acquérir, pour ainsi dire sans douter, tout un ensemble de connaissances variées.

S'il fallait signaler un défaut dans ce livre, excellent à tous égards, ce serait peut-être l'étendue donnée au développement de ces exemples. Ce qui convient à l'enseignement oral, paraîtra à quelques-uns une surcharge dans un cours rédigé pour l'impression.

P. B.

RELIGION

Nouveaux Mélanges oratoires, par Mgr d'HULST. Tome V, avec préface de l'abbé Odelin, vicaire général. Paris, Pousielgue. In-12, 438 pages.

Tous les amis de Mgr d'HULST — ils sont nombreux — sauront gré à M. l'abbé Odelin de continuer cette visite des manuscrits de l'illustre recteur de l'Institut catholique de Paris, qu'il commençait il y a quatre ans. Elle aboutit à la publication d'œuvres qui, pour être posthumes, n'en sont pas moins la plupart du temps d'une rédaction définitive. Ce fut en effet le caractère propre de ce talent singulièrement profond et facile à la fois d'achever très vite ce qu'il entreprenait. Et sur combien de sujets s'exerça cet esprit fécond, on ne l'eût pas suffisamment su sans cette publication intelligemment conduite par le très distingué éditeur. Aussi bien, il a fait précéder le cinquième volume d'une étude fort intéressante sur Mgr d'Hulst homme d'œuvres. C'est qu'à la vérité le prélat le fut toute sa vie : ni la députation,

ni les conférences de Notre-Dame ne l'empêchèrent jamais de consacrer le meilleur de son temps et de sa parole à toutes les entreprises de bienfaisance chrétienne.

Et, par exemple, pour qui voudra connaître le cœur de cet infatigable ouvrier, il faudra non point parcourir seulement, mais lire avec attention ce qu'il a dit en deux remarquables discours, qui ne comprennent pas moins de soixante pages, sur l'hôpital Saint-Joseph. De même les allocutions clôturales prononcées à l'assemblée générale des catholiques de France pendant dix ans, et qui, dans une centaine de pages, rappellent d'une façon toujours originale les principes les plus sûrs de l'action chrétienne. Et encore, ses fréquents discours aux cercles catholiques d'ouvriers; ce qui ne l'empêchait point de présider d'autres réunions beaucoup plus populaires, comme l'Œuvre des catéchismes, l'Œuvre des patronages des jeunes ouvrières, des apprentis, la Société des amis de l'enfance. Puis il se retrouvait encore sur son terrain en parlant à la Conférence Ozanam, à la Société bibliographique, à l'Alliance des maisons d'éducation chrétienne.

Il n'est pas en cette collection de discours une seule allocution où il n'y ait, avec une diction toujours parfaite, quelques fortes pensées. Car Mgr d'Hulst était un de ces hommes qui ne savent point parler pour ne rien dire; et ceci me fait ressouvenir d'un trait. J'assistais avec lui à une séance philosophique qui se termina par un discours merveilleusement phrasé du président. Mgr d'Hulst, qui contenait difficilement ses jugements intérieurs, me dit : « C'est incroyable! je ne sais pas comment on peut arriver à parler vingt minutes rien que sur une idée, et quelle idée! » Lui, en effet, ne savait bien développer que par la raison : son imagination très sobre ne donnait à sa pensée qu'un vêtement simple et harmonieux par la justesse des proportions. Ce cinquième volume des *Nouveaux Mélanges oratoires* sera non moins que les précédents un régal de lettrés, mais plus qu'eux il sera un réconfort pour les ouvriers et les ouvrières de la bonne cause. Rapproché d'une remarquable monographie sur l'apostolat de Mgr d'Hulst à Ménilmontant, publié l'an dernier par le R. P. Baudrillart dans *le Correspondant*, il nous fait vivement désirer l'histoire de celui qui restera un des modèles les plus achevés du bon soldat du Christ dans les temps modernes. *Fiat! Fiat!*

Jules AURIAULT.

BIOGRAPHIE

Le P. Jean, abbé de Fontfroide, par Ed. CAPELLE, missionnaire aux Indes orientales. Paris, Retaux, 1903. In-4 illustré, xx-592 pages.

Pour dire de ce livre ce qu'il faut, je n'aurais qu'à transcrire ici la lettre que Mgr de Cabrières a daigné adresser à l'auteur. J'en citerai au moins ces lignes :

« Vous avez écrit un livre magnifique, auquel votre éditeur, si justement renommé, a été bien inspiré de donner un aussi splendide vêtement. Photographies, gravures remarquables, texte superbe : voilà bien des attraits. Si réels qu'ils soient, ils sont peu de chose si on les rapproche de vos propres pages et, si vous le permettez dans votre humilité, de ce qu'un esprit attentif dégage de ce que vous dites vous-même. C'est une sorte de « quintessence », comme aurait parlé quelque chimiste des temps anciens, formée de tout ce que l'art, la littérature, la religion, la piété, le mysticisme le plus délicat et le plus éclairé, combinés ensemble, ont de meilleur et de plus émouvant. L'âme en est pénétrée et saisie jusque dans ses dernières profondeurs.

« Quelle noble et pure existence que celle de ce vénérable P. Jean ! Et combien variée et de plus en plus féconde ! »

Si l'on envisageait « ce livre magnifique » avec des yeux sévères de lettré, peut-être regretterait-on que l'auteur n'ait point pris le loisir de ramasser davantage son récit, de resserrer çà et là le cadre de ses tableaux. L'œuvre en eût été plus belle.

Mais il était fort difficile à l'auteur de s'imposer cette discipline. Tout enfant, il a eu le bonheur d'être bercé sur les genoux du P. Jean. Parler de lui, c'était revivre sa jeunesse, et comment se lasser de ces regards en arrière, surtout lorsque le présent est si triste. Et il faut bien en convenir, dans la simplicité de cette sympathie qui se laisse entraîner, comme malgré elle, à dire encore un trait, à conter une anecdote de plus, il y a un charme très doux auquel il est malaisé que le lecteur n'abandonne point son âme chrétienne.

J'ai connu beaucoup d'amis du P. Jean. S'il m'est permis, après le noble évêque de Montpellier, d'apporter mon témoignage, je dirai que je retrouve dans cette histoire celui que m'avaient

révélé les confidences de ceux qui l'avaient approché. Il est là comme il fut dans sa vie : un vrai saint, que sa foi vive, sa haute piété, son évangélique abnégation mettaient dans une sorte de recul saisissant, à la manière des grandes figures des grands ascètes d'autrefois ; et, en même temps, un homme de nos jours, qui attirait par son bon sens imperturbable, sa joyeuse humeur, sa largeur d'âme et son inépuisable bonté.

Les couvents ne donneraient que tous les cinquante ans de pareils fruits, qu'ils mériteraient encore d'être encouragés par les gouvernements soucieux de grandeur et de beauté morales. Mais quand notre pays se donnera-t-il ce gouvernement-là ?

Paul DUDON.

HISTOIRE

Historia de la Compañia de Jesus en la Asistencia de España, par le P. ASTRAIN, S. J. Tome I : 1540-1556. Madrid, 1902. In-8, XLV-719 pages.

La substance des faits racontés dans ce volume, on la retrouvera dans Créteineau-Joly. Ce qui est nouveau, ce sont les détails et la méthode.

Sur la méthode, l'auteur s'explique dans un prologue d'allure fort simple et d'une clarté parfaite. Il veut non seulement « narrer avec vérité, mais établir que ce qu'il narre est la vérité même ». Pour cela, le recours aux sources directes et l'indication de ces sources était indispensable : dans une « introduction bibliographique » très minutieuse, très ordonnée et très soignée, le P. ASTRAIN met le lecteur à même de contrôler la valeur des documents imprimés ou inédits d'où est sorti tout son travail.

On sait que les Jésuites espagnols ont entrepris depuis quelques années de publier des *Monumenta Societatis Jesu*. Si considérable et si précieuse que soit cette collection de textes, elle est loin de représenter la masse immense de papiers d'archives que le P. Astrain a dépouillés avant d'écrire son histoire. En dehors de la correspondance où les affaires de chaque jour ont un écho fidèle, combien de mémoires, de souvenirs, de chroniques ont été écrits peu après les événements pour en conserver le récit et les leçons ! Dans les archives secrètes de la Compagnie et du Vatican, dans les archives publiques de Madrid, de Barcelone, de

Valence, de Saragosse, de Simancas et d'Evora, les origines et le développement de l'œuvre de saint Ignace sont, pour ainsi dire, marqués par étapes. Avec une patience et une conscience soutenues par l'amour de la vérité, le P. Astrain a refait, la plume à la main, tout ce chemin laborieux. De là, dans son livre, un accent de franchise et une sûreté d'information qui gagnent tout de suite la sympathie.

Je ne saurais résumer ici les sept cents pages de ce volume; je déborderais, et de beaucoup, la place qui m'est mesurée. Je dirai seulement qu'après avoir consacré à saint Ignace deux cents pages, dans lesquelles les problèmes historiques que soulève la vie, les exercices spirituels, les constitutions du saint, sont examinés avec une lucidité et une bonne foi parfaites, l'auteur aborde directement son sujet, c'est-à-dire l'histoire de la Compagnie de Jésus en Espagne. Une à une on voit s'échelonner les maisons de la « religion » nouvelle : Alcalá, Valladolid, Valence, Gandie, Salamanca, Burgos, Medina del Campo, Cordoue, Avila, Cuenca, Plasencia, Séville, Grenade, Murcie, Saragosse. A la mort de saint Ignace, en 1556, il n'est pas une province de la Péninsule qui n'ait plusieurs collèges de jésuites.

Cette propagation ne va pas sans difficultés; des religieux, des évêques et des villes protestent, chacun à sa manière; les libelles, les sentences ecclésiastiques, les émeutes, tout est bon pour barrer la route aux nouveaux venus. Ils triomphent pourtant. Et on le comprend à merveille quand on voit la vie et les œuvres des Araoz et des François de Borgia, des Lainez et des Salmeron, des François Xavier et des Ignace.

Le P. Astrain termine par un chapitre où il résume les jugements portés par les contemporains sur la Compagnie naissante. La fantaisie de Cervantes y est appelée en témoignage, et c'est avec raison, car, en quatre mots, l'illustre écrivain dit tout : ces premiers Jésuites espagnols furent des « miroirs où se reflétaient la sainteté, la doctrine pure, une singulière prudence et une profonde humilité ».

Tout le livre du P. Astrain est une démonstration de cette formule, dans laquelle on n'est guère habitué aujourd'hui à résumer l'histoire des Jésuites. Nous le remercions de cette démonstration et nous lui demandons de la poursuivre.

Paul DUDON.

Mme de Staël et Napoléon, par Paul GAUTIER. Plon, 1903. In-8, v-422 pages.

Tout le monde savait qu'il y avait eu entre Napoléon et Mme de Staël un duel tragique. M. GAUTIER nous en détaille les phases et nous en explique les causes dans un livre érudit, lucide, impartial et d'une sobre élégance. Les archives de Coppet et de Broglie lui ont été ouvertes. Nous y gagnons de mieux connaître l'état d'âme des deux antagonistes à mesure que la lutte se suit.

C'est la lutte de deux caractères, de deux influences, de deux politiques. Mme de Staël est l'héritière de l'idéologie, du cosmopolitisme et de l'individualisme du dix-huitième siècle. Ses livres, son salon, sa célébrité, en même temps qu'ils flattent sa vanité, sont des instruments de propagande pour ses principes. Napoléon ne voit en ce monde que des intérêts. Il n'a d'autre règle que la raison d'État, et trop souvent l'État ce n'est que lui. Le choc était donc inévitable entre ces deux personnages dont l'un, la femme de lettres, voulait conquérir l'autre, tandis que celui-ci, le soldat, répugnait de toutes ses forces à se laisser conquérir.

Dans son dernier chapitre, M. Gautier se demande qui triompha, et il estime que ce fut Mme de Staël. Oui, elle vit la chute de Napoléon; mais Napoléon ne fut pas vaincu par elle. Ni les Alliés ne se ruèrent sur l'empereur ni les politiciens, comme Talleyrand, ne l'abandonnèrent, au nom des idées de Mme de Staël. L'intérêt domina tout. Ce que M. Gautier appelle l'« esprit » — par opposition au « sabre » — a peut-être bénéficié de Waterloo, mais il n'a ni provoqué ni dirigé les forces dont le jeu formidable fit du maître de l'Europe le captif de Sainte-Hélène.

Et je ne pense pas non plus qu'il soit vrai de dire que la morale, aujourd'hui bien plus qu'autrefois, règle la politique. Un ministre de la troisième République peut connaître, aussi bien que Louis XIV, la terrible pensée de ne sentir rien au-dessus de soi-même.

Enfin, je ne suis pas bien sûr que Mme de Staël fût une femme d'un très grand cœur. Son orgueil était trop grand pour que son cœur ne fût pas un peu petit.

Paul DUDON.

La Diplomatie pontificale au XIX^e siècle, par le P. RINIERI. Traduction de l'abbé Verdier. Lethielleux, 1903. In-8, xxxix-649 pages.

M. l'abbé Verdier mérite notre reconnaissance pour avoir fait connaître au public français les beaux travaux du P. RINIERI. Sa traduction ayant tous les compliments de l'auteur, je n'aurai pas l'impertinence d'y ajouter les miens. Quant aux notes et appendices que M. Verdier a cru devoir ajouter au texte du P. Rinieri, il est regrettable que le ton en soit emprunté, trop souvent, au journalisme le plus militant. Une justice plus calme convient à l'histoire.

Paul DUDON.

Les Lois et coutumes de la guerre sur terre, *d'après le droit international moderne et la codification de la Conférence de La Haye de 1899*, par A. MERIGNHAC, professeur de droit à la Faculté de Toulouse. Paris, A. Chevalier-Marescq. In-8, 412 pages. Prix : 7 francs.

A côté des odieux abus de la force armée, commis jusqu'en ces derniers temps, même par des nations se flattant d'être parmi les plus civilisées, c'est déjà un progrès très grand que d'être arrivé à formuler des principes, à les faire accepter comme tels et à obtenir que, même sous une sanction restreinte à la législation intérieure de chaque État, des règles soient posées et des limites fixées à l'arbitraire des chefs d'armées.

Par suite, c'est faire œuvre utile que de faire connaître et comprendre ces règles, non pas qu'elles puissent servir beaucoup en apprenant au plus faible l'étendue de ses droits toujours exposés, hélas ! aux abus du plus fort, mais parce qu'en apprenant à celui-ci les limites où doit s'arrêter son caprice, elles le ramèneront à des pratiques moins dures et diminueront, dans la mesure désirable, les conséquences fatales d'un fléau inévitable.

C'est pourquoi le travail de M. MERIGNHAC est à recommander, pour l'éducation de ceux qui, appelés à prendre part aux luttes futures, auront à appliquer les principes ainsi posés. Sur ce point, ils ont beaucoup à apprendre, et ce n'est pas une constatation banale que de voir à cet égard des peuples nouveaux, comme les Japonais, en remontrer aux peuples de la vieille Europe.

Conçu sur un plan très clair et très méthodique, l'ouvrage de M. Merignhac donne des solutions nettes, sans ambiguïté, puisées aux sources les plus sûres, sachant allier les affirmations énergiques du droit, quand il existe, aux conseils de la prudence la plus scrupuleuse, toutes les fois que le doute se pose.

Sa place est toute marquée, soit comme guide pratique pour ceux qui, vainqueurs ou vaincus, se trouveront mêlés aux luttes à venir, soit comme guide théorique pour ceux que préoccupe le souci d'assurer une bonne réglementation des conflits internationaux.

J. PRÉLOT.

Histoire contemporaine, par Samuel DENIS. Tome IV. Plon, 1903. In-8, 670 pages.

Ce volume achève l'œuvre de M. DENIS. Il nous conduit jusqu'à la mise en vigueur de la constitution votée par l'Assemblée nationale. Le récit est clair, consciencieux et parfois émouvant.

L'échec d'une restauration monarchique est le grand fait d'alors. Pour le raconter, M. Samuel Denis utilise tous les témoignages parus en ces dernières années, et il conclut que les erreurs politiques du comte de Chambord réduisirent à néant les efforts des royalistes pour le faire monter sur le trône. On disputera encore après M. Denis. Il me paraît difficile que les documents nouveaux qui s'ajouteront entament fortement la discussion de l'auteur.

On lui a reproché d'être pour Thiers sévère jusqu'à l'injustice. Mais, d'un autre côté, et quelque juste que soit l'admiration que vienne de provoquer la correspondance sur la libération du territoire, est-il bien démontré qu'en travaillant à fonder la République, Thiers ait eu une si heureuse inspiration? Et n'a-t-on pas quelque droit de dire qu'en manquant au pacte de Bordeaux, le chef du pouvoir exécutif pensait moins au pays qu'à lui-même? Ce fut l'incurable petitesse de cet homme si intelligent que de cacher « ses vues personnelles sous l'écorce du bien public ». Ce mot d'Émile Ollivier justifie, je crois, beaucoup des sévérités de M. Denis pour Thiers.

Paul DUDON.

SCIENCES

Cours d'analyse professé à l'École polytechnique, par G. HUMBERT, membre de l'Institut, professeur à l'École polytechnique. Paris, Gauthier-Villars, 1903. 2 volumes grand in-8 se vendant séparément. Tome I : *Calcul différentiel; Principes de calcul intégral; Applications géométriques*. Avec 111 figures. Prix : 16 francs.

L'auteur a reproduit presque textuellement le cours qu'il professe avec tant de succès à l'École polytechnique. C'est dire qu'on y retrouve toutes les qualités du maître éminent, dont les anciens élèves ont gardé un souvenir enthousiaste. Il eût été regrettable de leur laisser le monopole de ces remarquables leçons.

À vrai dire, ce n'est pas un mince mérite que d'avoir composé un tel ouvrage, en se pliant au programme actuel des études de l'École. Une des principales difficultés que rencontre le professeur, en pareil cas, est de faire cadrer, dans un nombre de leçons administrativement déterminé, des théories dont le développement approfondi exigerait un temps bien plus considérable. L'initiative et les préférences du maître sont ainsi trop souvent sacrifiées. Il est exposé à effleurer un grand nombre de questions et à rester, bien malgré lui, quelque peu superficiel.

M. HUMBERT a su éviter de tels écueils. Il s'est contenté d'élaguer ce qui n'est pas essentiel, en supprimant, par exemple, la théorie des ensembles, la démonstration du théorème de Dirichlet sur la série de Fourier, la méthode de Gauss pour le calcul des intégrales approchées, etc. Mais l'ouvrage, ainsi allégé, n'en constitue pas moins un traité complet de calcul différentiel, où les théories analytiques sont illustrées de nombreux exemples géométriques, et où le lecteur est mis au courant des travaux les plus récents. Signalons un abrégé de la théorie des fonctions continues, les transformations de contact, le beau théorème de Lie sur les lignes de courbure et autres additions pleines d'intérêt. La notion de l'intégrale définie est exposée d'après la méthode si simple de M. Painlevé, et l'on reconnaît, dans la théorie du contact, quelques-unes des idées de M. Jordan, dont l'auteur, devenu son collègue, s'honore d'avoir été l'élève.

Souhaitons que le second volume (relatif au calcul intégral) complète bientôt ce bel ouvrage, dont la lecture est si attrayante et qui jette un nouvel éclat sur l'enseignement polytechnicien. Espérons aussi que de funestes réformes ne viendront pas encore entraver les maîtres de la grande École.

Robert d'ESCLAIBES.

VOYAGES

L'Inde (sans les Anglais), par Pierre LOTI. Paris, Calmann-Lévy. In-12, 458 pages. Prix : 3 fr. 50.

Je ne sais pas si, depuis Chateaubriand, la littérature française a compté un peintre plus merveilleux que M. Pierre LOTI. Sans efforts, avec des paroles simples, M. Loti représente exactement ce qu'il voit, et il est doué d'une acuité, d'une simultanéité de vision incomparables. Aucun objectif ne prend davantage et ne fouille si puissamment, et, lui, rend les couleurs aussi bien que les formes.

A regarder le monde, les yeux de M. Loti ne se sont point lassés. Il vient de voir l'Inde avec la même curiosité qu'il avait observé le Japon, le Maroc, la Galilée et, dans sa prime jeunesse, l'île de Pâques. Sa vision paraît même s'être fortifiée sous l'éblouissante lumière indienne, et, de toutes ses peintures, il me semble que ses paysages asiatiques sont les plus surprenantes.

A cet art de voir et de peindre, M. Loti unit, malheureusement, la plus absolue *amoralité* et une singulière absence de convictions. Sa métaphysique rudimentaire se compose d'une sorte de désenchantement, fait de paresse et d'épuisement, d'un matérialisme sceptique, qu'il promène sur toutes choses. Il cherche partout la vérité religieuse, mais il semble la faire consister en une sensation inespérée, en une sorte d'étincelle galvanique qui secouerait, malgré elle, son âme blasée. Il l'appelle partout, et il reproche aux objets de ne la lui point fournir. Ils n'en peuvent mais.

Pour bien faire, M. Loti devrait peindre sans jamais raisonner. Ainsi faisant, il se priverait de la souveraine qualité des œuvres d'esprit, qui est d'exposer des pensées justes ; mais, aussi bien, cette qualité lui fait défaut. M. Loti dédie son œuvre aux Boers.

Il l'intitule *l'Inde (sans les Anglais)*. Cette pasquinade est-elle bien sérieuse? Si M. Loti voulait, à tout prix, mêler les Boers à la question, il aurait pu raconter, par exemple, comment les Anglais avaient traité leurs prisonniers aux *cantonments* de Ceylan ou de Trichinopoly. Quant aux sous-titres de son volume, il ne suffit pas pour établir que l'Inde ne doit rien aux Anglais, et subsiste, aujourd'hui, sans eux. La vérité est que, sans eux, au lieu d'être un immense empire pacifique, l'Inde serait un ramassis de royaumes s'entre-déchirant, un troupeau de castes victimes les unes des autres; et M. Loti n'y eût point fait un si charmant voyage. Que l'hydrographie de l'Inde condamne ce pays à des famines périodiques, c'est un fait lamentable auquel l'économiste doit chercher un remède, mais faire entendre que l'Angleterre *affame* l'Inde, c'est recourir à des procédés de littérature sentimentale et taquine, peu dignes d'un grand écrivain.

L'Inde réservait à M. Loti et à ses lecteurs une surprise un peu forte. Le *Mahatma* qui avait parlé jadis à l'esprit de Mme Blavatsky l'a aussi éclairé, et M. Chrysanthème n'est pas bien sûr de n'être pas devenu théosophe. Mme Annie Besant, une grande séductrice, l'a converti à une doctrine dans laquelle, du reste, il ne voit pas bien clair. M. Loti intitule un de ses derniers chapitres : *Déséquilibrement*. Ce titre, espérons-le, n'exprime pas l'état d'âme final de l'auteur.

Aussi bien, ne nous fions pas à cette conversion. M. Loti chemine actuellement en Perse. Il s'y transformera encore. La conscience de son identité semble lui échapper, et, jusqu'au bout, sans doute jusqu'à ce qu'il sombre en cette *grande ténèbre*, dont il peint si souvent et si bien la froide horreur, il promènera, par le monde, son scepticisme voluptueux et chagrin.

Je le regrette pour son bonheur et pour sa gloire. Un si puissant artiste méritait d'être autre chose qu'un grand montreur d'images.

Pierre SIAU.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

BIOGRAPHIE

P.-X. POUPLARD. — *La Vie merveilleuse du vénérable Marcel Mastrilli*, S. J. Desclée, 1903. In-8, xvi-318 pages.

La vie du vénérable P. Mastrilli n'est pas seulement d'un grand intérêt pour l'histoire des missions des Indes et du Japon dont il fut un des plus illustres apôtres; on sait que le futur missionnaire, mortellement blessé, dut à saint François Xavier sa miraculeuse guérison, et que la célèbre neuvaine de la grâce eut son origine dans ce miracle; dès lors la vie du P. Marcel, à Goa, aux Philippines, au Japon est toute pleine des faveurs, souvent merveilleuses, de son illustre protecteur; et le récit de ces merveilles fut pour beaucoup dans la popularité qui entourait de bonne heure le culte de saint François Xavier. Décapité pour la foi, après avoir subi le cruel supplice de la fosse, le P. Mastrilli, au moment de recevoir le coup de la mort répétait encore : *Pater mi sancte Francisce Xaveri.*

A cette histoire, pour laquelle M. POUPLARD a pu consulter, avec les nombreux écrits contemporains du serviteur de Dieu, plusieurs pièces du procès de béatification, est jointe une brève mais touchante notice sur le P. Chris-

tophe Ferreira, le provincial du Japon, qui après avoir eu la faiblesse d'apostasier dans le supplice de la fosse, dut, aux prières et aux pénitences de ses frères, et spécialement du P. Mastrilli, la grâce de réparer sa faute par le martyre.

Ce livre, composé d'après les documents les plus authentiques, et dont l'intérêt ne languit pas un instant, réjouira la piété des clients du grand apôtre des Indes, et nous montrera une fois de plus quels hommes furent les fondateurs des belles missions d'Extrême-Orient, au prix de quels travaux et de quelles souffrances leur œuvre s'édifie. J. S.

L'abbé H. BURET. — *Une âme sœur d'Eugénie de Guérin : Mlle Octavie de Gallery*. Paris, Haton. In-8.

« Ce n'est point l'histoire proprement dite d'une vie que je révèle, mais bien plutôt la vie d'une âme sanctifiée sous le regard de Dieu, au milieu du monde et de ses frivolités. »

Cette phrase de l'avant-propos donne bien l'idée du livre. Ce n'est pas une biographie, — et on le regrette; — M. BURET s'est contenté de relier, par un léger fil, en une série de chapitres, des extraits de la correspondance et des notes

de Mlle de Gallery. Ce fut une personne fort distinguée, riche des dons de l'esprit et du cœur, une belle âme, très noble et très pure. On n'y aperçoit pas cette passion de l'amour fraternel, trait caractéristique d'Eugénie de Guérin; mais, par le tempérament et les aspirations, ces deux âmes sont bien sœurs. Ces pages fourniront aux personnes pieuses d'excellentes *lectures spirituelles*.

Joseph BURNICHON.

HISTOIRE

P.-Fr. de RÉMUSAT. — *Mémoire sur ma détention au Temple*, publié par Victor Pierre. Paris, Picard, 1903. In-8, XLII-191 pages.

RÉMUSAT est un membre des Anciens, victime du 18 fructidor. Son mémoire était connu, autant que peut l'être maintenant un récit de quelques pages perdu dans un volume d'œuvres complètes publiées en 1817.

La Société d'histoire moderne a bien fait de rééditer ce récit. Rémusat est un témoin unique sur cette prison du Temple, où il passa vingt-deux mois. Par ses travaux sur la seconde Terreur, M. Victor Pierre était qualifié plus que tout autre pour se charger de cette réédition. Il y a mis sa précision et sa lucidité habituelles. Son introduction, ses notes et ses appendices donnent au témoignage du provençal prisonnier toute la valeur d'un document irrécusable.

Paul DUDON.

Robert LAUNAY. — *Les Pères*

de la démocratie. Perrin, 1903. In-12, 254 pages.

Ce livre ne répond pas à son titre. Au lieu d'une étude sur les origines de notre démocratie politique ou sociale qu'il semble promettre, il nous offre quelques pages alertes et superficielles sur Béranger, Courier, Carrel, Heine, Crémieux et l'antisémitisme.

Ce dernier mot est pour l'auteur l'évangile du salut public. La faute de l'Église est de ne pas le comprendre. Tout irait bien mieux en France pour les catholiques, s'ils en croyaient Drumont ou Maurras. On peut estimer, sans être un niais, qu'il y a des guides antérieurs et supérieurs.

Paul DUDON.

QUESTIONS RELIGIEUSES

A. KANNENGIESER. — *Les Origines du Vieux Catholicisme et les Universités allemandes*. Paris, Lethielleux.

On sait l'émotion qu'a soulevée en Allemagne la question des facultés de théologie et des séminaires. Vaut-il mieux soumettre les jeunes clercs au régime des universités ou bien leur donner au séminaire, avec la formation morale et religieuse qui convient à leur futur apostolat, l'enseignement des sciences sacrées? Déjà au sortir du Kulturkampf, il y avait eu sur ce grave sujet des polémiques ardentes. Elles se sont réveillées plus vives encore en ces derniers temps.

Sans prétendre trancher le débat par des raisonnements subtils et

des considérations éloquentes, M. KANNENGIESER étudie quelques cas de l'influence désastreuse qu'a exercée sur l'orthodoxie l'enseignement des Facultés de théologie en Allemagne. Toutes les erreurs qui, au cours du dernier siècle, ont menacé l'idée catholique dans ce pays, et qui ont fini par se cristalliser dans ce qu'on a appelé le « vieux catholicisme », ne semblent pas avoir eu d'autre origine. Après avoir nettement marqué dans le joséphisme le point de départ de ces agitations religieuses, l'auteur nous fait assister à l'éclosion des principaux systèmes erronés qui ont grandi et se sont développés à l'ombre des universités. C'est ainsi que l'hermésianisme à Bonn, le gūnthérianisme à Breslau, le vieux catholicisme dans la plupart des facultés de théologie, créèrent un courant de rationalisme et de scepticisme, qui, sans la vigilance de Rome, la fermeté des évêques et le bon sens du peuple chrétien, aurait peut-être tout emporté. Comment la foi n'aurait-elle pas couru de sérieux dangers? Beaucoup de ces novateurs réclamant pour la théologie la même liberté de méthode que pour les autres sciences se livraient à des constructions aventureuses; d'autres, imbus des idées philosophiques ambiantes, transposaient Kant ou Hegel dans leur enseignement.

Ajoutez à cela que, dans tout fauteur d'hérésie, sommeille un régalien, et que les divers gouvernements d'Allemagne favorisaient de tout leur pouvoir ceux qui revendiquaient, avec les prétendus droits de la science, les privilèges de l'absolutisme. Encore si les

évêques, gardiens-nés de l'orthodoxie, avaient joui du droit de nomination aux chaires de théologie, le mal aurait pu être conjuré. Mais ce droit ne leur a jamais été reconnu, et leurs protestations venaient se briser contre l'obstination de professeurs rebelles et hérétiques, ouvertement soutenus par l'État.

Aussi, la conclusion de M. Kannengieser s'impose-t-elle : malgré bien des services rendus, malgré les maîtres éminents qu'elles ont contribué à former, les facultés de théologie en Allemagne ont trop souvent été des foyers d'erreur. Puissent-elles profiter des leçons du passé, et, au milieu de tant de systèmes qui croulent, devenir les boulevards inexpugnables de la foi catholique! M. P.

LÉON CHAINE. — Les Catholiques français et leurs difficultés actuelles. 3^e mille. Paris, Storck, 1903, In-16, 414 pages. Prix : 3 fr. 50.

M. CHAINE, qui reproche assez vivement à l'abbé Coubé ses métaphores militaires, me pardonnera d'employer ici une figure simplement culinaire, et, sans offense aucune, d'avouer que son volume m'a fait quelque peu l'effet d'une salade littéraire et politique. On y trouve donc, pour ne parler que de l'assaisonnement, du vinaigre et de l'huile, du sel et du poivre, et même pourrait-on ajouter, des capucines, car il y est pas mal question de religieux et de religieuses.

Le vinaigre est versé à forte dose contre le militarisme, enten-

donc par là le fléau de la guerre, des casernes, des armées permanentes, des impôts écrasants qui en résultent, enfin du duel ; contre le nationalisme, que l'auteur traite, sans qu'on sache bien au juste pourquoi, de caricature du patriotisme ; contre l'antisémitisme, qu'il souhaite de voir revenir à plus de tolérance ; contre les catholiques attardés qui ont les torts graves, à ses yeux, de trop vanter le bon vieux temps, d'être d'une fâcheuse timidité intellectuelle à l'égard de la Bible, de l'histoire, de la démocratie, du libéralisme, du christianisme social. Leur moindre peccadille serait l'abus des dévotions nouvelles, par exemple celle de saint Expédit. Mais n'oublions point que personne n'a parlé plus sévèrement que les Bollandistes, dans leurs *Analecta*, de ce culte né d'un calembour innocent.

Passons à l'huile. M. Chaîne a l'onction d'un saint Bernard célébrant la suavité du nom de Jésus, quand il prend courageusement contre les révolutionnaires, la loi Waldeck-Rousseau et les « décrets Combes », la défense de ces moines qui ont sauvé la civilisation ; de ce clergé si modeste et si dévoué, sorti en masse du peuple et que le peuple aveuglé s'obstine à nier ; de l'Eglise de France, ralliée sincèrement à la République et qui en a été récompensée on sait comme. Il est encore d'une douceur et d'une anémité exquises pour célébrer les vaillantes femmes qui mirent dans la balance des dernières élections, non la laine que filaient les matrones romaines, mais l'or pur de leur foi, de leur initiative et de leur vaillance.

Sur tout cela, du sel, du sel attique, comme dirait Molière, et du poivre à poignée, je veux dire de l'esprit français et de l'ironie piquante ou caustique. Pourquoi, en dehors de la question des ingrédient, l'affaire Dreyfus tient-elle tant de place dans cet ouvrage, dès la préface jusqu'à la fin ? L'auteur a une tendance à faire la part belle aux ennemis de l'Eglise ou à ceux qui lui sont simplement étrangers, à Edouard VII, par exemple, « bon vivant et assez bon diable » (p. 30), quoique pape de l'anglicanisme, pour réserver ses sévérités aux papes de Rome et à nos officiers d'état-major. Si les catholiques se laissent parfois mystifier, l'affaire Humbert et la tiare de Saitapharnès prouvent qu'ils ne sont pas les seuls, et si Philippe II est maudit pour ses cruautés, pourquoi essayer de réhabiliter les jacobins ? Là trop de vinaigre ; ici trop d'huile.

Henri CHÉROT.

M^{gr} A. TILLOY. — Nouveau Traité pratique et usuel de l'administration des fabriques et de la police du culte. Paris, P. Téqui. In-16, 288 pages. Prix : 3 francs.

Le décret du 27 mars 1893, sur la comptabilité des fabriques, constitué, à n'en pas douter, une tentative du pouvoir civil pour s'immiscer dans l'administration du temporel ecclésiastique, s'en emparer même sous le moindre prétexte. Il importe donc, dans l'obligation où ils se trouvent de subir cette législation, et pour

éviter de plus grands inconvénients, que les catholiques en connaissent exactement le sens et la portée.

Tel est le but du nouveau traité pratique et usuel de Mgr TILLOY sur l'administration des fabriques et la police du culte. Le nom de l'auteur est une double garantie de savoir juridique et d'orthodoxie éclairée, que ne dément en aucune façon la lecture de l'ouvrage. Tout ce qu'il est utile de connaître est indiqué clairement, de sages conseils servent de commentaires aux textes des règlements, et des modèles précis de comptabilité complètent l'ouvrage, justifiant ainsi son titre de *Traité pratique et usuel*.

Plus que jamais, l'urgence se fait sentir d'une gérance scrupuleusement régulière des fabriques, la moindre négligence pouvant servir de prétexte à la spoliation. L'ouvrage de Mgr Tilloy vient donc à son heure, et sa place est marquée dans la bibliothèque de tout prêtre chargé d'une paroisse.

J. PRÉLOT.

ÉCONOMIE SOCIALE

Léon de SEILHAC. — *Les Grèves*. Paris, Lecoffre. In-12, III-257 pages. Prix : 2 francs.

Sous ce titre, la *Bibliothèque d'économie sociale* publie un exposé impartial et très documenté, où la légitimité des grèves et leur opportunité se trouvent étudiées, pour ainsi dire, pièces en main, avec le tableau vécu des causes vraies ou apparentes qui les ont

provoquées, des moyens de lutte employés, des sacrifices faits, des avantages obtenus et des résultats immédiats ou indirects qu'elles ont amenés.

Ils'en dégage une leçon de choses très instructive, tant sur la futilité des motifs sur lesquels est souvent prise une mesure aussi grave, que sur les résultats déplorables qu'elle entraîne pour l'ouvrier plus encore que pour le patron. Et on conclut avec l'auteur à l'opportunité qu'il y a de développer toutes les institutions propres à prévenir des luttes aussi coûteuses et à profit si mesquin.

J. PRÉLOT.

René LAFARGE, docteur en droit, avocat. — *L'Agriculture en Limousin au XVIII^e siècle et l'intendance de Turgot*. Paris, A. Chevalier - Marescq. In-8, VIII-281 pages.

Le travail de M. René LAFARGE, bien que fait à un point de vue tout local, est une heureuse contribution à l'histoire générale de la France. En soulevant un coin du rideau sur la situation économique de l'agriculture du Limousin à la fin du dix-huitième siècle, il fait entrevoir ce qu'elle était dans tout le pays. Il reste de la lecture de cette brochure cette impression que beaucoup d'administrateurs comme Turgot auraient peut-être enrayé le mal général dont on souffrait alors, et évité ainsi à la France les catastrophes qui en ont été la suite.

Les amateurs de réformes liront avec profit l'œuvre de M. Lafarge, et y apprendront comment, par

des moyens souvent modestes et toujours opportuns, on peut, sans bouleversements, obtenir des résultats féconds et heureux.

Joseph PRÉLOT.

ENSEIGNEMENT

**Wie lerne ich zeichnen ?
Zeichenvorbilder für Schule
und Haus**, von J. van DIJCK.
Leipzig, Verlag von K. F.
Koehler. Cours de dessin
gradué, en dix albums for-
mant deux séries. Prix de la
série : 1 Mk. 75 (2 fr. 20).

Ce fut longtemps, semble-t-il, un principe que, pour être un bon pédagogue, il fallait être ennuyeux. Heureusement nous avons changé tout cela. Si l'école n'est pas encore, comme semblait le promettre son étymologie, un séjour de pur agrément, on cherche du moins à y rendre le travail plus facile en le faisant plus intéressant. Voici un petit cours de dessin où les artistes de l'avenir ont dès le début la consolation de dessiner quelque chose. Au lieu de barres horizontales ou verticales, il font des échelles, des portes, des fenêtres. Puis, dans la deuxième série, abordant les lignes courbes, ils dessinent des sujets animés, voire des scènes de famille. Oh ! le détail est absent, on le devine, de ces sujets puissamment synthétisés ; mais c'est là vraisemblablement le principal mérite du cours et ce qui le fera apprécier précisément des maîtres eux-mêmes.

Joseph BOUÉER.

SCIENCES

**Annuaire pour l'an 1903,
publié par le Bureau des
longitudes, avec des notices
scientifiques.** Paris, Gauthier-
Villars. In-32, 668 pages.
Prix : 1 fr. 50.

L'Annuaire du Bureau des longitudes a subi cette année une modification importante ; les renseignements de plus en plus nombreux qu'il contient, menaçant de rendre cet ouvrage par trop volumineux, on a pris la décision suivante : à partir de la présente année, chaque volume ne reproduira plus la totalité des renseignements, comme il le faisait jusqu'ici, mais un certain roulement sera établi comme il suit. L'Annuaire comprend trois parties : partie astronomique, partie physique, partie statistique ; la première sera réimprimée tous les ans, mais les deux autres alterneront ; la partie physique (constantes physiques et chimiques) sera imprimée les années dont le millésime est pair, et la partie statistique (géographie, statistique, poids et mesures, monnaies, etc.) les années impaires. De cette façon, la somme des renseignements fournis pourra être encore augmentée sans que les dimensions de chaque volume annuel soient accrues ; pour avoir l'ensemble de toutes les données, il suffira de conserver deux volumes consécutifs, et le lecteur aura ainsi 1028 pages de renseignements au lieu de 656.

Les notices scientifiques qui terminent le volume cette année sont les suivantes : *Étoiles filantes*

et Comètes, par M. Radau; *Science et Poésie*, par M. Janssen; *Sur les travaux exécutés à l'Observatoire du mont Blanc*, par le même; enfin, les discours prononcés aux funérailles de M. Cornu et de M. Faye.

Joseph de JOANNIS.

Ch.-J. de la VALLÉE-POUS-SIN. — *Cours d'analyse infinitésimale*. Tome I. Louvain, A. Uystpruyt-Diendoné, et Paris, Gauthier-Villars, 1903. In-8, 372 pages.

Clarté, sobriété sans lacunes, mise au point toute moderne et cependant exposition élémentaire, voilà les qualités qui font cet ouvrage vraiment didactique. L'auteur n'a eu en vue que les étudiants des universités et les futurs ingénieurs; il a visé à faire œuvre utile pour des débutants, et il a parfaitement réussi. La disposition même du livre est pour faciliter l'étude. Un double texte — gros et petits caractères — sépare les questions élémentaires des théories plus délicates. Des exercices, soigneusement groupés, fournissent des applications et de véritables développements du cours.

Le premier volume prend le calcul différentiel à ses premiers principes, expose la théorie des intégrales, les éléments de la géométrie infinitésimale et termine par l'étude des séries.

Un second volume sera consacré à des compléments, — intégrales multiples, applications géométriques, — aux équations différentielles et aux fonctions d'une variable complexe.

Michel d'AMBRIÈRES.

H.-J. PHILLIPS. — *Les Combustibles, solides, liquides, gazeux. Analyse, détermination du pouvoir calorifique*. Traduit de l'anglais par J. Rosset. Paris, Gauthier-Villars, 1902. In-18, x-165 pages. Prix: 2 fr. 75.

Ce petit volume contient d'excellents renseignements pour tous ceux qu'intéresse la question technique ou théorique des combustibles. Dans une première partie, sont décrits les divers procédés d'analyse et de détermination du pouvoir calorifique. La seconde partie se compose de tableaux de résultats, précieux pour l'ingénieur et, en général, pour tout homme de science et de laboratoire.

A. BELANGER.

D^r E. BALTUS, professeur de physiologie à la Faculté catholique de médecine de Lille. — *Le Système nerveux et les organes des sens*. 13 gravures. 2 volumes in-12, 62 pages chacun. — *Le Cerveau*. 2 gravures. In-12, 62 pages. Paris, Bloud, 1903. Collection *Science et Religion*.

En ces dernières années, l'anatomie et la physiologie du système nerveux ont été renouvelées. La doctrine des localisations cérébrales ont soulevé de nombreux problèmes ou proposé à des problèmes anciens des solutions nouvelles. C'est cet état actuel de la science neurologique que nous présente M. le

D^r BALTUS en un raccourci net et frappant. Le R. P. Peillaube, le distingué directeur de la *Revue de philosophie*, étudie, dans une brève introduction, comment il convient d'entendre les relations de la fonction cérébrale et de l'activité consciente, soit purement sensitive, soit intellectuelle.

LUCIEN ROURE.

B. BOURDON. — **La Perception visuelle de l'espace.** Paris, Reinwald, Schleicher, 1902. *Bibliothèque de pédagogie et de psychologie.* In-8, 442 pages, 143 figures, 1 planche. Prix : cartonné, 12 francs.

On sait que les couleurs sont perçues par la rétine; il n'en est pas de même de l'espace, c'est-à-dire des grandeurs, des formes, des positions, des mouvements et des profondeurs des objets. La perception visuelle de l'espace est due, en grande partie, à des sensations tactiles, musculaires et articulaires, ayant leur siège dans les paupières, dans les muscles des yeux, dans les muscles qui commandent les mouvements de la tête et dans les articulations mises en jeu par ces mouvements.

Aux observations et aux expérimentations méthodiques de ses devanciers, M. BOURDON a ajouté ses recherches personnelles, multiples et minutieuses. Son livre est une monographie savante, et il se lit souvent avec intérêt. A signaler, en particulier, le chapitre sur les enfants et sur les aveugles-nés opérés, et celui sur la

profondeur et la grandeur apparentes des objets célestes.

LUCIEN ROURE.

LITTÉRATURE

R. P. Bernard ARENS, S. J. — **Durch die Jahrhunderte... aus den Erzählungen und Legenden des P. V. Delaporte, S. J., ausgewählt...** Stuttgart et Vienne, Roth, 1902.

Le traducteur a fait un choix excellent dans l'œuvre poétique du P. V. Delaporte. La jeunesse d'Allemagne, à qui le livre est dédié, ne goûtera pas moins de plaisir que la jeunesse de France à lire *les Fiancés des Catacombes* (*Die Verlobten der Catacomben*), *le Récit du Tribun* (*Die Erzählung des Tribuns*), etc., etc.

Et dans ce pays d'outre-Rhin où, comme l'avait remarqué déjà Sainte-Beuve, l'on ne nous prend pas beaucoup au sérieux au point de vue poétique, cette traduction suffira sans doute à nous réhabiliter, s'il en était encore besoin, et à prouver que la terre française peut produire la vraie fleur de poésie. LOUIS CHERVOILLOT.

HARMAND-DAMMIEN. — **L'Art de se faire écouter.** Paris, Bloud. Petit in-8, 189 pages.

L'auteur de ce livre tient, à l'heure actuelle, en France, une place d'honneur parmi les professeurs de diction. Dans les enseignements qu'il nous apporte, la lecture, la voix, l'inflexion, le geste, la physionomie, toutes les

parties, toutes les finesses et toutes les nuances du bien dire sont exposées et discutées; et il n'est pas un orateur du barreau, de la tribune ou de la chaire qui ne puisse profiter beaucoup à suivre de si bonnes leçons.

LOUIS CHERVOILLOT.

André SPIRE. — *La Cité présente, poésies*. Paris, Ollendorff, 1903. In-12, 180 pages. Prix : 3 fr. 50.

Il a certainement l'âme d'un poète et d'un musicien, celui qui a écrit, dans ce joli volume, le sonnet sur la musique. Avec un rien, avec de *tendres badinages*, il trouve le moyen de faire un petit poème. Oh! ils sont très courts, ses petits poèmes : idylle ou chanson, cela plaît un instant, éveillant dans l'esprit du lecteur de légères images et un semblant d'émotion; mais comme tout cela est fugitif et frêle!

Et puis, pour un musicien, l'auteur en prend trop à son aise avec la métrique. On comprend qu'il puisse aimer les rythmes rares et les cadences asymétriques. Mais quel charme peut-il trouver aux lignes si lâchement rythmées qu'il nous sert parfois, dépourvues en outre de cet incomparable auxiliaire du nombre poétique, qui est la rime? Pourquoi massacre-t-il le vers, si facile à mesurer pourtant, de dix syllabes, dans la pièce du *Portrait manqué*?

Il est à regretter enfin que ce doux rêveur, cet esthète sentimental et tendre, se sente

... Le cœur trop aimant pour aimer tous les [êtres.

Car ici ou là une note injuste et haineuse éclate, discordante et fausse, sur la douceur habituelle de sa cantilène.

Joseph BOUBÉE.

Auguste TEXIER, prêtre. — *Au gré du flot, poésies*. Paris, G. Beauchêne, 1903. In-12. Prix : 3 fr. 50.

Difficile pour tous, l'art de faire des vers l'est spécialement pour un prêtre : outre que certaines sources d'émotion lui sont fermées, bien rares sont les heures où il peut à loisir, gréant de rimes et de rythmes la flottille frêle de ses rêves, la lancer *au gré du flot*! M. TEXIER y a pourtant réussi.

L'abondance des alexandrins classiques donne, il est vrai, à son œuvre l'aspect un peu grave d'une escadre : tant de vaisseaux de haut-bord ont l'allure un brin pesante. Mais comme on aime les fines et jolies goélettes, aux carènes finement sculptées, aux voiles souples et très blanches, que sont ses strophes légères sur les sujets délicats ou doux : petit sonnet qu'inspire un souvenir, élan simple de tendresse filiale, ou réminiscence de prêtre éducateur...

Telle quelle, sa flottille doublera le cap du succès, et nous souhaitons que l'*Aura popularis* la fasse aborder au port de mainte table de lecture. Joseph BOUBÉE.

Marie JAMYN. — *Jonchées, poésies*. Lettre-préface de Sully Prudhomme. Paris, li-

brairie Molière, 1902. Plaquette de 100 pages.

Ce ne sont pas les orchidées rares, écloses dans la moiteur laborieuse des serres, qu'on jette aux jonchées de la Fête-Dieu ; ce sont les fleurettes des champs, beautés simples et frêles. Et telles sont aussi les *Jonchées* que, sous le regard bienveillant de M. Sully Prudhomme, épand la main délicate de Mme Marie JAMYN. De son enfance, bercée nous dit-elle,

Toujours avec des vers sublimes ou char-
[mants,

l'auteur n'a évidemment retenu que ces derniers. On aime ses pensées toujours poétiques, le plus souvent imprégnées d'un sentiment doux ou tendre, par instants mélancoliquement philosophiques. Il est seulement à regretter que le vers, malgré son allure classique, soit déparé ici ou là par des faiblesses de rimes, des incertitudes de prosodie et le manque parfois de cette précision lumineuse qui est la plus sûre marque de la maîtrise. Joseph BOUBÉE.

Pierre CLÉSIO. — *Femme de général*. Paris, Plon. In-16, 325 pages. Prix : 3 fr. 50.

La petite ville de La Fère est le théâtre où se développe l'action. C'est une ville de garnison. Le général Duprat vient d'y être nommé. Veut qui frise la cinquantaine, il épouse une jeune fille de vingt ans, Marguerite Clarens.

La femme du général est la fille d'un percepteur du voisinage, joueur incorrigible, égoïste et vaniteux, dont le portrait est bien

dessiné. Dans le bureau de la perception de son père, Marguerite a connu un commis, Pierre Bréville, qu'elle aime et auquel elle laisse concevoir l'espérance de l'épouser un jour. Le mariage du général avec celle que prématurément il regardait déjà comme sa fiancée, brise le cœur de Pierre Bréville. Il veut en finir avec la vie ; et, témoin, pendant une fête de patinage, du bonheur envié des nouveaux époux, il essaye de se noyer. Il est sauvé par le général lui-même, qui ne soupçonne guère qu'il vient de repêcher un rival. Ce bain n'a pas refroidi l'amour de Pierre ; il continue à poursuivre de ses assiduités la femme du général. Elle résiste un peu mollement, car elle éprouve une douceur exquise à se sentir aimée et croit n'avoir point à se le reprocher ; elle finit pourtant par se ressaisir avec énergie et demeure épouse honnête.

Il y a des pages dans ce roman où les travers et les ridicules de notre société bourgeoise sont saisis à merveille : ce mariage religieux auquel on se prépare par une nuit de danse, la toilette de la mariée, la cérémonie à l'église seraient facilement la satire d'une vanité trop fréquente, en même temps qu'une invective contre la profanation du sacrement. Mais l'auteur n'a peut-être pas voulu y mettre tout cela.

Je lui reprocherai, en finissant, l'artifice un peu gauche qu'il emploie pour sauver la vertu de Mme Duprat : c'est un pèlerinage à Notre Dame de Liesse. Tout ce morceau paraît faible, c'est un hors-d'œuvre — j'entends le récit des origines et la description du

pèlerinage — dont il fallait alléger la queue du roman qui finit d'ailleurs si joliment : « On parle depuis quelque temps des espérances de Mme la générale. Marguerite espère que ce sera une fille. Duprat est persuadé que ce sera un garçon : il croit que Dieu ne laissera pas s'éteindre la race des héros. » Lucien GUIPON.

THÉÂTRE

L'abbé J. de MARTRIN-DONOS.
— *L'Héritage de l'Anglais, comédie-bouffe en un acte.* Paris, Haton, 1903.

C'est un des charmes, dit-on, de la comédie antique, et de la comédie italienne, et du Guignol des boulevards, de nous montrer toujours les mêmes personnages. Eh ! mon Dieu, sous des noms divers, les types ne sont-ils pas toujours les mêmes, l'intrigue toujours fort semblable, dans les vaudevilles à succès ? M. de MARTRIN ne prétend pas révolutionner le théâtre, pas même le théâtre de collègue, plus familial encore que tous les guignols des familles. Il y a, dans sa pièce, un Anglais, un Auvergnat, un notaire — types assurément fort classiques ; un héritage, des neveux, des domestiques — accessoires ordinaires des collègues ; il y a des quiproquos, des calembours, hélas ! On s'y déguise, on cherche à s'y tromper, on s'y bat un peu ; bref, la vertu

trionphe et le vice est puni, mieux encore, il est repentant ! Tout cela, je crois, vous est connu ; peut-être même l'avez-vous déjà vu jouer. Mais, puisque alors vous en avez ri, pourquoi n'en ririez-vous pas encore ?... Joseph BOUBÉE.

Maurice ALBERT. — *Les Théâtres des boulevards (1789-1848).* Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1903. In-18 jésus. Prix : 3 fr. 50.

Œuvre d'histoire littéraire, où l'intérêt du sujet est encore accru par le nombre et la variété des anecdotes ; ce livre fait suite aux *Théâtres de la Foire*, du même auteur. Avec une érudition sérieuse et solide, mais surtout un éblouissant talent de conteur, M. Maurice ALBERT nous raconte les vicissitudes de ces théâtres, bien modestes aux débuts, qui s'établirent le long des boulevards sur la fin du dix-huitième siècle. Ce qu'ils sont devenus depuis, nous le savons tous et nous voyons quelle importance ils ont prise dans la vie parisienne. Il est permis de croire que ni la morale ni la belle littérature n'y ont beaucoup gagné. L'auteur le constate d'ailleurs, mais en prend facilement son parti. C'est dire qu'on ne peut le suivre en toute confiance quand, en passant et rarement, il quitte le terrain des faits pour oser quelques pas sur celui des principes. Joseph BOUBÉE.

ÉVÈNEMENTS DE LA QUINZAINE

25 juin. — A Rome, Léon XIII tient un consistoire public pour l'imposition du chapeau aux cardinaux créés le 22 juin.

— A Londres, la Chambre des lords, par 109 voix contre 62, rejette le bill tendant à abolir la formule du serment royal d'accession au trône par laquelle le souverain répudie les doctrines catholiques.

— A Belgrade, le roi Pierre I^{er}, après une messe dite par le métropolitain, assisté de quatre évêques, dans la salle des séances de la *Skouptchina*, prête serment à la Constitution.

— A Athènes, M. Delyannis remet au roi la démission du ministère : ayant, lors d'un vote, posé la question de confiance à la Chambre des députés, il n'avait obtenu que 95 voix contre 114.

26. — A Paris, la Chambre des députés renvoie, à la suite d'autres interpellations, celle de M. Roger-Ballu sur l'achat de la tiare dite de Saitapharnès, celle de M. Denys Cochin sur le *Livre jaune*, et celle de M. Hubbard sur les rapports diplomatiques avec le Vatican. — Par 285 voix contre 269, elle refuse de passer à la discussion des articles du projet de loi concernant les demandes d'autorisation des congrégations de religieuses enseignantes. Une proposition de M. Aynard, tendant à ce qu'une pension de 800 francs par an soit accordée à toute religieuse privée de la liberté d'enseigner, est renvoyée à la commission de prévoyance sociale.

— En Allemagne, on publie les résultats définitifs des élections, après le scrutin de ballottage. Les conservateurs obtiennent 71 sièges ; les nationaux libéraux, 52 ; le centre catholique, 99 ; les socialistes, 83 ; les antisémites, 9 ; les agrariens, 7 ; les Polonais, 17 ; les Alsaciens, 9.

27. — A Paris, M. Waldeck-Rousseau, dans un important discours au Sénat, critique les illégalités commises par M. Combes et par la Chambre dans l'application de la loi du 1^{er} juillet 1901.

28. — A Dunkerque, des socialistes attaquent les catholiques à la sortie d'une cérémonie de réparation qui venait d'avoir lieu à l'église Saint-Jean-Baptiste.

— En Espagne, à San-Asencio, près Vitoria, un train de voyageurs tombe dans un précipice ; on compte une cinquantaine de morts et de nombreux blessés.

29. — En Hollande, les directeurs de journaux s'entendent pour qu'il ne paraisse plus un seul journal ni le dimanche soir, ni le lundi matin, à partir du 1^{er} juillet.

30. — A Paris, la Chambre des députés vote l'urgence d'une proposition de M. de Castelneau, tendant à soumettre aux règles édictées par les articles 87 et 88 du Code d'instruction criminelle les perquisitions et appositions de scellés. — Le département de la Seine est autorisé à émettre un emprunt de 200 millions pour des travaux publics. Un crédit de 600 000 francs est voté pour le voyage du président en Angleterre.

— Le Sénat adopte, par 186 voix contre 79, le projet de loi voté par la Chambre des députés permettant aux préfets de faire construire d'office des maisons d'école. Un amendement établit que les communes ne pourront, sans l'autorisation du Parlement, être imposées au delà du maximum prévu par la loi.

— A Belgrade, Pierre I^{er} clôt la session de la Skouptchina à la suite d'un conflit entre le ministère, formé de libéraux et de radicaux extrêmes, et la majorité de la Chambre composée de radicaux et de progressistes.

— Aux États-Unis, dans la mine de charbon de Hanna (Wyoming), deux cent trente-quatre mineurs périssent victimes d'une explosion de grisou.

— Du Somaliland on annonce une victoire importante remportée à Geyd sur le Mullah par le général éthiopien Gabriz.

Juillet 1^{er}. — A Paris, la 9^e chambre correctionnelle ne se prononce point sur la question de compétence soulevée par M. Besson, rédacteur en chef du *Petit Dauphinois*, poursuivi par M. Vervoort pour ses révélations concernant la tentative de chantage contre les Chartreux : M. Besson demandait la Cour d'assises, parce que M. Vervoort a été seulement mêlé à des faits imputés à un fonctionnaire public, M. Edgar Combes. Le tribunal « joint au fond l'exception d'incompétence soulevée, ordonne la continuation des débats et dit qu'il sera statué par deux dispositions spéciales, d'abord sur le déclinatoire et ensuite sur le fond ».

— Le *Journal officiel* publie la situation des caisses d'épargne du 21 au 30 juin. Les dépôts de fonds s'élèvent à 2 353 590 francs et les retraits à 12 312 862 francs, soit un excédent de retraits montant à 9 959 272 francs. Pour les six premiers mois de cette année l'excédent des retraits sur les versements atteint presque 100 millions, exactement 93 676 452 francs.

2. — A Paris, la Chambre des députés adopte sans débat la proposition de MM. Barthou, Caillaud, Millerand et Poincaré, abrogeant l'article 298 du Code civil qui, dans le cas de divorce pour cause d'adultère, interdit le mariage entre les deux coupables.

— Le Sénat vote le passage à la discussion des articles du projet de loi tendant à ce que le tribunal qui a nommé le liquidateur des biens d'une congrégation, soit seul compétent pour toutes actions civiles relatives à la liquidation.

— A **Limoges**, la Cour d'appel, dans l'affaire de l'école libre d'Eymoutiers, acquitte le frère Castagner poursuivi malgré sa sécularisation, statuant que :

Personne ne peut, malgré soi, se voir imprimer d'une manière indélébile la qualité de congréganiste. Enseigner dans la même commune et au même lieu ne crée contre le congréganiste aucune présomption contraire à la laïcisation dont il se prévaut, puisque la loi de 1901 est muette à cet égard, et qu'une proposition nouvelle a été votée à la Chambre pour modifier les principes du droit pénal, à savoir que, jusqu'à preuve du contraire, tout prévenu est réputé non coupable.

3. — A **Rome**, le Souverain Pontife éprouve les premières atteintes d'une « hépatisation pulmonaire » dangereuse pour son grand âge.

4. — A **Paris**, le Sénat refuse, par 158 voix contre 98, d'accorder l'autorisation aux Pères Salésiens.

— Au Sénat et à la Chambre des députés, un décret présidentiel clôt la session ordinaire de 1903.

5. — Dans les **Vosges**, M. Méline, député, est élu sénateur en remplacement de M. Brugnot, décédé.

— A **Packford**, près de **Pittsburg**, aux États-Unis, une trombe a fait déborder le lac qui orne le parc; on évalue à une centaine le nombre des promeneurs qui ont péri sous l'eau.

6. — De **Paris**, M. Loubet se rend en Angleterre où l'attend un accueil empressé de la part du roi et du peuple.

— A **Rome**, le Saint-Père reçoit l'extrême-onction.

7. — A **Rome**, les docteurs Mazzoni et Laponi, par une ponction, essayent d'enrayer la maladie du Souverain Pontife.

8. — A **Paris**, M. l'abbé Bulliot, poursuivi pour avoir trois fois brisé les scellés apposés à la chapelle des Pères Maristes, est condamné à un mois de prison sans sursis.

9. — A **Rome**, Mgr Volpini, que Léon XIII avait nommé récemment secrétaire de la Congrégation consistoriale, frappé d'apoplexie hier, meurt aujourd'hui.

— M. Loubet quitte l'Angleterre et rentre à Paris.

— De **Pékin** arrive la nouvelle qu'un prochain soulèvement des Boxers est imminent.

Paris, le 10 juillet 1903.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

LÉON XIII

Léon XIII n'est plus ! Son nom dit toute sa grandeur ; sa mort toute notre douleur et toute notre tristesse. C'est un père que nous pleurons autant qu'un pontife, et le deuil de nos âmes est le premier hommage qui convient à sa mémoire.

Léon XIII n'est plus ! Pendant des jours et des semaines les étonnantes vicissitudes de sa maladie ont tenu le monde en suspens ; le vénérable moribond a dérouter les prévisions de la science ; il a découragé tour à tour l'espoir et la désespérance. On a admiré la résistance de ce frêle corps aux assauts du mal ; on a admiré davantage la sereine impassibilité de cette grande âme en face de la mort, de la mort déconcertée, elle aussi, semblait-il, et qui hésitait à porter le coup fatal.

Le coup a été porté ; c'est dans la soirée du 20 juillet que le drame s'est dénoué. « Je veux mourir debout », avait dit le Pontife ; et, en effet, il est mort debout dans sa force morale, conservant jusqu'à la fin la lucidité de sa belle intelligence, la pleine possession des hautes facultés qu'il avait reçues du ciel.

∴

Léon XIII a rendu le dernier soupir dans cette petite chambre du Vatican, d'où il distribuait, depuis des années, aux croyants unis à sa communion le pain de la doctrine, après avoir, par la méditation et la prière, invoqué l'assistance d'en haut.

Au-dessus de son appartement habitait un cardinal, son secrétaire d'État, intermédiaire entre le monde politique et lui, avec lequel il examinait ce que les puissants du jour prétendaient faire de son Église, et qui leur transmettait en son nom ses approbations ou ses remontrances.

Autour de lui se mouvaient une petite cour ecclésiastique silencieuse et docile, et quelques soldats chargés de le protéger contre un coup de main.

Son unique distraction, aux heures fatigantes de la journée, était de circuler dans les longues galeries, au pied des bustes et des statues de marbre. Aux mois de juillet et d'août, alors qu'une pluie de feu tombe du ciel, que Leurs Majestés Royales se reposaient sous les ombrages de Monza, que les Excellences et même les petits commis allaient chercher l'air pur des collines, il descendait dans les allées de ses jardins, ouverts aux miasmes de la Campagne romaine.

Il ne gisait pas sur la paille, les mains chargées de fer, au fond des prisons Mamertines; il habitait le plus beau palais de l'univers, le palais radieux bâti ou décoré par Bramante, Michel-Ange, Raphaël, Bernin; et où revit, dans la plus splendide illustration, toute l'histoire de l'Église. Mais ce palais n'était pour lui qu'une prison superbe.

C'est là qu'il a commencé et fini son pontificat; là qu'il a vu ses forces décliner lentement, usées par l'âge et le travail, mais aussi par ce solennel internement au fond d'une royale demeure. Que de fois il a dû prendre en dégoût ses monotones promenades, comme un détenu les muettes récréations dans le préau d'une maison centrale! Que de fois il a dû résister au fascinant appel des montagnes qu'il apercevait de ses fenêtres, lui qui aimait tant les courses à pied, en été, à travers le pays accidenté de Pérouse, et à qui un changement de séjour eût procuré sans doute un regain de force et de santé!

Nous la revoyons en esprit, telle qu'elle s'est gravée dans les yeux des visiteurs ou a été popularisée par l'image, la physionomie de l'auguste défunt : ce visage à la pâleur d'ascète, dont toute la vie était dans les yeux et dans le fin sourire des lèvres très minces; ce corps exsangue et comme spiritualisé, où la chair et la matière étaient réduits au minimum, et qui semblait affranchi des besoins matériels de l'existence. A contempler ce vieillard vêtu de blanc, on eût dit d'une âme enfermée dans un vase d'albâtre aux parois transparentes.

Qui pouvait prévoir, parmi les hommes de toutes nations qui, en mars 1878, le jour du couronnement de Joachim Pecci, se pressaient dans l'étroite enceinte de la Sixtine, que

les lourdes clefs de Saint-Pierre resteraient plus d'un quart de siècle aux mains décharnées du nouveau Léon ? Le prophète qui se fût hasardé à l'annoncer eût fait sourire les plus crédules, si débile et si cassé apparaissait déjà le septuagénaire élu du Conclave. La merveille cependant s'est accomplie ; le vieux pape a vécu, il a duré. Comme Pie IX, mais dans des conditions plus surprenantes encore, il a fait mentir le traditionnel : *Non videbis annos Petri* ; il a eu le temps de faire son œuvre, de se créer une place à part dans la longue série des successeurs de Pierre.

* *

Pour Léon XIII, comme pour ses prédécesseurs, l'objectif fut la glorification de l'Église, l'affermissement et l'extension du règne de Jésus-Christ. A la réalisation de ce but, il mit tout à la fois les vives lumières d'un penseur, les tendresses paternelles d'un grand cœur, la fermeté sereine et inébranlable d'un maître en possession de la vérité. Par-dessus tout, il y mit le souci constant d'adapter l'immuable vérité aux contingences et aux nécessités de son époque. Léon XIII a possédé au suprême degré l'intelligence du temps où il a vécu, et des besoins de l'Église dans la crise aiguë que nous traversons. Au lieu d'envelopper dans une commune réprobation les éléments si disparates de la civilisation dont notre siècle s'enorgueillit, il s'est plu à en accueillir tout ce qui était conciliable avec la foi traditionnelle : il n'a eu d'anathèmes que pour l'ennemi qui s'obstinait à se proclamer lui-même irréductible. Aux hommes de son temps, il a parlé leur propre langage, le langage de leur intelligence, de leurs idées, de leurs aspirations. Et c'est pourquoi ceux-là mêmes qui se vantaient de n'être pas de ses ouailles s'étonnèrent plus d'une fois de le comprendre si bien.

Léon XIII avait passé, presque sans transition, des montagnes de l'Ombrie, et de l'humble évêché de Pérouse qu'il occupait depuis trente années, à la claustration volontaire de Rome ; il a vécu vingt-cinq ans dans cette retraite murée, environné d'un petit monde réfractaire en général à toutes

les nouveautés. Parmi les étrangers qui l'approchaient, ceux-ci étaient muets par respect, ceux-là trouvaient leur intérêt à déformer la vérité. On n'imaginerait pas de conditions mieux faites pour cacher à un homme les transformations de son époque; et Dieu sait que nulle époque n'en vit de plus profondes et de plus radicales.

Qu'est-il arrivé cependant? Ce reclus du Vatican a connu, compris, dirigé parfois ces transformations; il s'est montré aussi renseigné, de coup d'œil aussi prompt, d'esprit aussi libre, d'audace aussi juste que n'importe lequel de ces souverains ou hommes d'État, appelés en même temps que lui par la Providence à la maîtrise du monde et au gouvernement de l'histoire. Nous savons tous combien les politiques les plus avisés, dès qu'ils atteignent l'extrême vieillesse, se ferment à la connaissance des besoins contemporains; leur regard a beau rester étendu et perçant, il voit en arrière; leurs yeux sont comme retenus par les brumes de ce passé où ils ont vécu; ils se détournent des horizons lointains d'un avenir qu'ils savent bien n'être pas fait pour eux. Chez Léon XIII, le don de clairvoyance active qui l'a caractérisé ne s'est jamais démenti. A mesure qu'il avançait en âge, les yeux de cet octogénaire semblaient voir plus loin, regarder par delà l'épais voile des siècles, comme par-dessus les frontières des empires. Son esprit devançait le moment présent et préparait l'avenir, en semant les idées que d'autres devraient lever.

Et c'est ainsi que, parmi les personnes capitales de l'Europe, Léon XIII s'est placé insensiblement au premier rang; il fut la grande figure de notre temps.

Avec les hautes ambitions des jours de sacre, Léon XIII avait donc aspiré, dès qu'il eut ceint la tiare, à pacifier les intelligences et les sociétés. Il y a, dans les Évangiles, et chez le même évangéliste, deux maximes qui paraissent contraires et qui peuvent servir de devises à des conduites opposées. Dans saint Luc (xi, 23), le Christ dit : « Qui n'est pas avec moi est contre moi »; dans le même saint Luc (ix, 50), et dans saint Marc (ix, 39), il dit : « Qui n'est pas contre vous est avec vous. » La seconde de ces paroles aurait

pu servir de mot d'ordre à Léon XIII. Léon XIII s'est présenté au monde avec une branche d'olivier[ou une palme à la main; il a offert à tous la paix.]

*
* *

Il a offert la paix aux intelligences. Que l'on relise les encycliques signées de son nom, et où, à travers la solennité majestueuse des formules d'usage, se fait sentir un accent si personnel : la constante préoccupation de celui qui les a écrites est de convaincre l'esprit, de le persuader, de remporter la victoire, sans doute, mais en laissant à la soumission du vaincu le mérite d'une libre adhésion. Il a condescendu à ce besoin de raisonner, développé par le souffle de critique et de scepticisme qui passe aujourd'hui sur le monde. Théologien consommé, fort épris de la scolastique et de saint Thomas, dont il a fait le guide officiel de l'enseignement catholique; philosophe de grand vol et d'une incomparable fermeté; rompu à toutes les difficultés de la scolastique, il expose la doctrine avec une clarté souveraine, il en justifie la certitude et les conclusions par des arguments dont la trame serrée rend la fuite impossible à l'adversaire. L'incrédule lui-même peut lire ces belles pages sans révolte d'amour-propre, parce qu'il se trouve en présence d'une intelligence supérieure, qui consent à discuter avec lui, examine et réfute ses préjugés, ouvre sous ses pas, sans l'y pousser violemment, les grandes et larges avenues de la vérité chrétienne.

Depuis le dix-huitième siècle, depuis Benoit XIV, Rome n'avait pas vu de pape aussi cultivé, aussi versé non seulement dans les sciences ecclésiastiques, mais dans les lettres classiques et les littératures vivantes. Selon la tradition du dernier siècle, qui s'est survécu en Italie, il fut poète à ses heures, poète latin et italien. On louait son pur langage toscan et sa plume cicéronienne. Il lisait nos publicistes et les suivait jusque dans le champ épineux de l'économie politique.

Penseur plutôt qu'orateur, aimant à méditer longuement

ses idées, et toujours soucieux d'en pondérer l'expression, aucun pontife n'a plus écrit sur autant de sujets et d'aussi variés. Aucun n'a jamais apporté, dans ses enseignements, plus d'étendue d'esprit, avec plus d'unité de doctrine; aucun n'a plus largement compris les devoirs de son magistère œcuménique, traitant, sans repos, de toutes les questions, anciennes ou récentes, qui surgissaient à la fois sur tous les points de son cosmopolite royaume des âmes. De nos jours, le champ de l'apologétique chrétienne s'est élargi en se déplaçant; on ne s'en tient plus aux questions d'ordre rigoureusement théologique. Du sanctuaire où se pressaient autrefois les hérétiques pour y discuter telle ou telle page de l'Évangile, nos adversaires ont porté l'attaque jusqu'aux murailles du temple et aux remparts de la cité chrétienne. Il s'agit en réalité de défendre les bases mêmes de toute société et les principes essentiels de la vie des peuples. Avec quelle sagesse Léon XIII a reconnu l'impérieuse nécessité de tenir compte de cette évolution! Comme il a saisi l'une après l'autre chacune de ces questions vitales, si ardemment débattues de nos jours, et les a résolues avec la science du savant et la décisive autorité du maître chargé de conserver le dépôt de l'infaillibilité!

..

Léon XIII a offert la paix aux intelligences; il l'a offerte aux gouvernements et aux États. En homme d'ordre et d'autorité, c'est aux conducteurs des peuples, aux princes, aux ministres, que s'est adressé le plus souvent le pasteur de l'Église, leur proposant son aide pour la garde de leur troupeau, leur montrant la solidarité qui existe entre les deux souverainetés temporelle et spirituelle, la connexité des intérêts civils et des intérêts religieux, la cité ne pouvant être tranquille et prospère que si l'esprit chrétien en inspire les institutions et les mœurs.

Ces offres de concours, Léon XIII les a adressées à tous les gouvernements, aux républiques comme aux monarchies, aux maîtres hérétiques de la fidèle Irlande, au tsar autocrate qui personnifie le schisme, et au kaiser allemand, héritier à

la fois de Barberousse et de Luther, aussi bien qu'à Sa Majesté Catholique et à Sa Majesté Apostolique. Contre les forces révolutionnaires qui menacent de détruire la vieille civilisation occidentale, il eût voulu enrôler, dans une même croisade, toutes les forces d'ordre et de conservation sociale.

Comme prix de son concours, Léon XIII se garda bien de trop demander; il limita ses exigences; il évita d'afficher toute prétention qui eût pu effaroucher le pouvoir civil; il répudia la thèse absolue du tout ou rien, et sut se résigner au moindre mal, se bornant, quand il ne pouvait obtenir davantage, à réclamer la mesure de liberté indispensable à l'Église et, pour les fidèles persécutés, un traitement sinon plus équitable, du moins tolérable.

C'est en vue de ce bien suréminent de l'Église et des âmes que sa diplomatie s'appliqua sans relâche à renouer ou à entretenir des relations amicales avec les États, concordataires ou non. A-t-il vu, en dépit de ses efforts, telle ou telle puissance entrer en lutte avec la curie? Jamais il n'eut à se reprocher d'avoir pris l'initiative des hostilités; jamais il n'adressa d'*ultimatum* ou n'imagina de *casus belli*. Là où il n'a pu conclure la paix, il s'est efforcé d'obtenir une trêve et d'adoucir les rigueurs de la guerre. Là où il n'a pu éviter un conflit, il n'a rien épargné pour le prévenir, le retarder et en abrégé la durée.

Parmi les difficultés de toute sorte où l'Église se trouve engagée sur tant de points du globe, la question capitale pour le Vatican, celle qui domine toutes les autres, c'est la question romaine. Partout ailleurs, ce qui est en jeu, c'est bien l'Église catholique, mais l'Église dans une de ses parties secondaires, dans un de ses membres subalternes. A Rome, au contraire, il s'agit de la papauté, autrement dit de la tête, du cœur, de la vie même de l'Église. Faut-il s'étonner que Léon XIII ait subordonné à cette cause primordiale, essentielle, les causes d'ordre inférieur; qu'il ait cherché dans l'amitié des autres gouvernements une garantie et un moyen d'action contre celui qui détient l'antique héritage du Saint-Siège?



Léon XIII a offert la paix aux chefs des sociétés; il l'a offerte aux classes sociales divisées contre elles-mêmes et prêtes à en venir aux mains dans une lutte fratricide. Il a examiné, à la lumière de l'Évangile, les problèmes compliqués et menaçants que soulèvent partout, sous des formes plus ou moins aiguës, les phénomènes économiques du travail industriel moderne. Entre les déshérités de ce monde qui, à la suite des faux prophètes du collectivisme, placent leurs espérances dans une démolition universelle, et les heureux de la terre, effrayés de sentir vaciller les murs de la cité qui leur servait d'abri, il a essayé un conseil de médiation, assurant que l'Église, et l'Église seule, a le secret, qu'elle tient de son divin Fondateur, de concilier les contraires, de fondre les passions aux prises, de résoudre les antinomies des prétentions opposées.

Léon XIII a offert la paix aux puissances de ce monde; mais parmi ces puissances, derrière les trônes et les monarchies, il a rencontré la reine des temps nouveaux, la démocratie. A elle aussi, il a offert la paix; au lieu de la charger d'anathèmes ou de se détourner d'elle, il lui a loyalement tendu la main. Il a pris plaisir à lui parler de ce qui la touche le plus au cœur, de l'ouvrier, de la mine, de l'atelier, des dures nécessités de la vie journalière. Il lui a dit que si la démocratie aboutissait à la république, à une plus grande part de liberté civile, à la participation de tous aux affaires de tous, l'Église n'avait rien contre la république, contre la liberté, contre la royauté populaire, pourvu que toute justice fût sauve et que, sur les lèvres du prêtre, la parole de Dieu demeurât libre.



Et maintenant a-t-il réussi dans ses tentatives de conciliation, l'infatigable pacificateur? L'événement a-t-il répondu à ses espérances?... Disons-le sans détour, car le succès ne

fait pas le mérite, et les mécomptes ajoutent parfois à la grandeur d'une vie : il s'en faut que Léon XIII ait obtenu tout ce qu'il était en droit d'attendre de ses nobles et persévérants efforts.

Phénomène véritablement douloureux ! Que de fois, au cours de ces trente ou quarante dernières années, n'avait-on pas entendu souhaiter sur le siège de saint Pierre un pontife qui comprit enfin ce qu'on appelle « les grandeurs modernes », et ne décourageât pas nos entreprises ou nos rêves de progrès ! Toutes les difficultés entre l'Église et l'État s'aplaniraient alors, disait-on, et un pacte fraternel se renouvellerait entre la raison et la foi, entre la société civile et la société religieuse, depuis trop longtemps séparées.

Ce pape est venu, il a occupé pendant un quart de siècle le siège de saint Pierre ; durant tout ce laps de temps, nul avec plus d'insistance que lui ne s'est appliqué à dissiper les malentendus et à désarmer les oppositions. Sans jamais se lasser, il a pris à tâche de corriger l'absolu des principes par les tempéraments qui les adoucissent ; à côté de la thèse, il a posé l'hypothèse ; à côté de l'idéal, il a montré la réalité ; à côté du précepte, il a déterminé la mesure de l'application ; à côté du désirable, il a indiqué le possible ; après avoir formulé les règles immuables, il a tenu compte des circonstances qui les font fléchir. Entre l'Église et la société moderne il n'y avait plus de place, semble-t-il, pour aucune hostilité. Et pourtant l'hostilité a duré, elle n'est que trop réelle. Ce pape éclairé, ami de la civilisation et du progrès, sera un de ceux dans l'existence duquel de prétendus amis des lumières, de la civilisation et du progrès, auront mis le plus de fiel ! Avec lui on pouvait conclure le concordat des temps nouveaux, qui aurait assuré pendant de longues années la paix religieuse, et concilié les exigences de l'évolution sociale avec la rigidité du dogme. Bien éloignés de saisir cette bonne fortune, que leur réservait la Providence, des hommes d'État, asservis à des préjugés surannés, aveuglés par la passion sectaire, n'ont pas témoigné au pape modéré plus de déférence qu'ils n'en auraient accordé au pape le plus réactionnaire.

A ne parler que de nous, comment énumérer les froissements douloureux, les blessures cuisantes, qui, d'année en année, venaient au vieux pontife de cette France en laquelle il avait mis si longtemps toutes ses complaisances ; en laquelle, aux heures d'amertume, il plaçait encore son espoir ! N'importe, si douloureuse qu'ait été pour son cœur cette incroyable ingratitude, il n'y a pas de trace que Léon XIII ait jamais voulu en tirer vengeance, ni même nous en garder rancune. Jusqu'à la fin, aux actes d'hostilité partis de Paris, il n'a répondu que par des paroles de paix et des marques d'affection. Une de ses dernières et spéciales bénédictions a été pour nous ; c'est vraiment le plus obstiné des amis que nous avons perdu.

*
*

Cette ténacité patiente, cette obstination d'une volonté que rien ne décourage ni ne rebute, a été un des traits du caractère de Léon XIII. Durant son long pontificat, il n'a pas dévié des grandes lignes de conduite qu'il s'était tracées dès les premières années de son règne. Une fois assis au gouvernail de la barque mystique, après avoir louvoyé quelques instants comme incertain, cherchant à reconnaître le ciel et à prendre le vent, Léon XIII l'a hardiment dirigée vers des rivages nouveaux ; il a poursuivi sa route sans craindre les brouillards du large et les écueils de la côte, sans se laisser déconcerter par les terreurs d'une partie de l'équipage. Quand ses forces l'ont abandonné, alors seulement il s'est arrêté ; il s'est endormi dans la mort, avec la conscience, non pas certes, il l'a dit lui-même, d'avoir évité toute fausse manœuvre dans cette périlleuse navigation, mais d'avoir toujours obéi, dans l'impulsion qu'il imprimait, à la voix intérieure de sa conscience, comme aux inspirations qui lui venaient d'en haut.

Lorsqu'on parcourt du regard, sur la frise de Saint-Paul-hors-des-murs, les médaillons en mosaïque représentant la physionomie légendaire ou traditionnelle des deux cent soixante-deux pontifes qui ont occupé la chaire romaine, ce qui frappe tout d'abord c'est la diversité des figures ; aucun

air de famille entre tous les membres de la plus ancienne dynastie de l'Europe; entre tous ces chefs qui ont voué leur vie à la même œuvre, vaqué aux mêmes travaux, dirigé la même entreprise vers le même but. Les différences morales ne sont pas moins sensibles que les dissemblances physiques. Issu de l'élection, désigné par ses pairs dans la pourpre, chaque pape apporte au gouvernement de l'Église son individualité propre et son tempérament naturel.

Léon XIII s'inscrira parmi les papes qui ont laissé de leur passage dans la chaire de saint Pierre la trace la plus originale et la plus personnelle. Le moment n'est pas venu de mesurer la portée de son action dans l'avenir, et il serait oiseux de chercher à prévoir jusqu'à quel point telle ou telle de ses vues particulières lui survivra. Quelles que soient les idées ou les tendances qui prévaudront demain sous la tiare romaine, ce que l'on peut affirmer dès maintenant, c'est que le pontificat qui vient de s'achever comptera parmi les plus mémorables, qu'il marquera dans les annales de l'Église et retiendra longtemps les méditations de l'histoire, soucieuse de savoir ce que fut, au moment de la transition du dix-neuvième au vingtième siècle, le rôle du siège apostolique dans les affaires de ce monde.

Les manifestations extraordinaires que la dernière maladie et la mort de Léon XIII ont provoquées dans le monde entier, suffiraient à montrer combien le prestige du Siège de Pierre est loin d'avoir été diminué sous son règne. Cet intérêt ému avec lequel on a suivi de toutes parts les péripéties de sa lutte contre le mal qui l'a emporté; ces témoignages de regret et de sympathie universels qui font du deuil de l'Église un deuil vraiment « mondial »; ces hommages rendus à sa mémoire dans toutes les nations, même non catholiques, même non chrétiennes, par la voix des souverains et par les organes de l'opinion publique, attestent quelle grande place la personnalité de Léon XIII tenait dans son époque. C'est aussi la preuve palpable que la papauté reste toujours la plus haute puissance morale et que le siècle laïcisé reconnaît encore, d'instinct, en elle la tête et le cœur de l'humanité.

L'EXPANSION DU CHRISTIANISME

D'APRÈS M. HARNACK

Léonard de Vinci a passé plusieurs années à peindre *la Joconde* ; d'autres maîtres — tel Rubens — découragent presque l'admiration par l'abondance de leur œuvre artistique. Ces deux écoles, de la patiente retouche, et de la production comme inépuisable, se retrouvent (toute proportion gardée!) chez les savants de notre âge. Un Schürer, par exemple, un Weizsaecker, ont consacré une grande part de leur vie à un livre unique, corrigé, complété à chaque édition : M. Adolf Harnack obéit sans contredit à l'autre tendance, et occuperait un critique médiocrement actif à rendre compte de ses seuls travaux. Inquiet de n'avoir pas exprimé suffisamment sa pensée, en quête de points de vue nouveaux, il aborde d'un biais sans cesse différent l'immense sujet des origines du christianisme, et nous donne, en de courts mémoires ou en de copieux volumes, le résultat de ses incessantes recherches. Il faut avouer que rarement sa connaissance profonde de l'ancienne littérature ecclésiastique, son art de maîtriser les faits, son effort méritoire vers l'impartialité, son respect pour les vertus et le caractère de nos Pères dans la foi, l'ont mieux servi que dans son dernier ouvrage, dévoué à *l'Expansion du christianisme dans les trois premiers siècles*¹. Ses jugements sont loin d'être irréformables : la seconde partie de la présente étude sera justement consacrée à en discuter quelques-uns ; mais beaucoup sont à retenir, et presque aucun n'est indifférent, parce qu'il en est peu qui ne soient, ou ne semblent appuyés sur des textes ou sur des faits.

1. A. Harnack, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten*. Leipzig, Hinrichs, 1902. — L'indication des pages, dans ce qui suivra, renverra toujours, sauf avis contraire, à ce livre.

L'intérêt suprême du sujet, la nouveauté du cadre, la valeur apologétique et historique des données en discussion, me font espérer que les lecteurs des *Études* excuseront la longueur du compte rendu qui va suivre. J'ai essayé d'y résumer les idées maîtresses du livre, autant qu'un résumé est possible en pareille matière; la discussion, dans les notes, de quelques points de détail, est destinée à alléger la critique générale qui suivra. On voudra donc bien voir dans le texte la pensée du professeur de Berlin : j'ai fait effort pour ne pas la trahir en la traduisant, pour ne pas la fausser en la condensant; quant aux détails qui la rendent si intéressante, il a bien fallu le plus souvent les élaguer.

I. LIVRE PREMIER

INTRODUCTION

Les synagogues de la Dispersion ont été sans doute les ennemies capitales du christianisme naissant; mais, avant de justifier le nom de *fontes persecutionum* que leur donne Tertullien, elles ont fourni à la religion nouvelle un champ d'action tout préparé : c'est dans le réseau formé par elles que s'est enfermée la propagande du temps apostolique. Il importe donc de jeter un regard sur l'extension du judaïsme dans le monde romain. Cette extension est considérable : en combinant les chiffres donnés par les auteurs anciens, en les interprétant les uns par les autres, on arrive à un total approché de quatre millions, ou un peu plus, de Juifs ou de prosélytes judaïsants, vivant dans l'empire d'Auguste; sept pour cent environ de la population totale. L'Égypte, à elle seule, aurait compté un million de Juifs, Rome au moins dix mille.

Le caractère de la prédication israélite, ce qui la distinguait de toute autre, c'était l'annonce d'un Dieu unique, créateur du ciel et de la terre, et de la loi établie par ce Dieu. Le mépris des idoles, une horreur extrême du polythéisme s'ensuivaient naturellement. De là les haines soulevées par cette prédication, les calomnies bizarres partout répandues contre elle, l'accusation d'athéisme qui nous étonne sous la plume d'un Tacite; mais de là aussi l'attrait

qui amenait aux synagogues des âmes lasses d'une mythologie grossière, altérées de vie meilleure. Il y avait là une préparation importante pour le christianisme, dont la foi en un Dieu unique et créateur était la doctrine même d'Israël. La simplicité grandiose de ce programme était déjà une promesse de succès, et Jésus aurait pu répéter à beaucoup de prosélytes judaïsants ce qu'il avait dit à ce docteur, qui avait accepté la réduction de toute la loi à l'amour de Dieu et du prochain : « Tu n'es pas loin du royaume de Dieu ! »

Les *conditions extérieures* qui favorisèrent, en dehors du judaïsme, l'expansion de l'Évangile, peuvent se ramener aux suivantes :

1° L'unité relative de langage et de conception établie par l'hellénisme dans les provinces orientales, et même, durant un temps, occidentales, de l'empire.

2° L'empire romain lui-même, et l'unité politique qui s'ensuivit, sorte de préformation de la catholicité ecclésiastique.

3° La facilité, la sûreté des communications, rendant possible un échange continuel d'idées et de biens, le soldat, le trafiquant, le professeur pouvaient ainsi passer d'Antioche à Cadix et d'Alexandrie à Bordeaux. L'építaphe d'un marchand phrygien nous assure qu'il avait fait soixante-douze fois le voyage de Rome.

4° La conception, théorique et pratique, de l'unité de la race humaine.

5° La décomposition de la vieille société fermée, exclusive, des Romains : le sol ainsi nivelé, les abîmes qui séparaient les classes en partie comblés, tout fut prêt pour des constructions nouvelles.

6° La politique religieuse de l'empire, tolérante pour les cultes locaux, et les abandonnant à leurs destinées, exigeant seulement le respect pour les cérémonies du culte d'État.

7° Les associations provinciales, communales ou privées, sous le couvert desquelles les communautés chrétiennes purent se constituer.

A ces conditions extérieures, et plus efficaces encore, se joignirent les *conditions intérieures* : elles se résument toutes dans le *synchrétisme* religieux.

Comme le judaïsme, le christianisme était sans doute abso-

lument, radicalement opposé au polythéisme, encore que très différent de la religion d'Israël par son caractère universaliste. La lutte entre lui et l'idolâtrie fut donc sans merci; aucun compromis n'intervint pour en diminuer l'âpreté. Et d'ailleurs, il ne faut pas exagérer la faiblesse du polythéisme à cette époque : il avait encore pour lui des croyants sincères, les splendeurs de son culte, et son immémoriale possession. Néanmoins, il importe de mettre en lumière un double élément philosophique et religieux, qui préparait un *terrain commun* où beaucoup de païens de ce temps pouvaient joindre la doctrine chrétienne. Le mélange des croyances et des cultes, amené par la fusion des peuples et leurs relations incessantes, avait offert, en effet, à la pensée hellénique, un champ de spéculation et d'expérience très vaste, et en partie nouveau. Les conceptions de philosophie religieuse s'étaient ainsi étendues, enrichies, épurées : des éléments disparates, mis en contact ou en rivalité, s'étaient peu à peu amalgamés, équilibrés dans une doctrine syncrétiste, où l'on peut distinguer les traits suivants ¹ :

Opposition nettement affirmée entre l'âme (l'esprit) et le corps, à l'avantage, plus ou moins explicite, de la première.

Opposition entre Dieu et le monde, et transcendance divine établie par voie de négation ou d'éminence.

Conséquences de cette double opposition : dépréciation, haine du monde matériel et de la chair.

Aspiration vers une rédemption, vers une délivrance de ces éléments inférieurs : cette délivrance consiste dans une lumière et une purification, et ramène, par voie de conversion, l'âme à Dieu et à l'éternelle vie.

Croyance (bien qu'incertaine) que la délivrance espérée est proche, le rédempteur arrivé : la rédemption git-elle d'ailleurs dans un culte ancien mieux compris, dans un mystère qui se révèle, dans un maître personnel, ou dans l'âme elle-même.

Conviction que les moyens de salut ne s'achèvent pas dans la connaissance, mais dans la participation d'une force divine.

Conviction enfin que tous ces éléments de religion ont un

1. P. 21 *sqq.*

fond unique, sont indépendants de toute société, strictement individuels, et fondés sur l'ascèse et le renoncement.

Tout cela sans doute était plus ou moins mélangé de polythéisme, obscurément perçu à travers mille préjugés, mille erreurs de détail... Mais tout cela existait, et dans ce syncrétisme, qui formait trait d'union entre les deux positions irréductibles, la chrétienne et la polythéiste, la religion nouvelle trouva un terrain d'action et un allié secret¹.

Après ce regard jeté sur les conditions de la mission chrétienne, il faut se demander quel lien unissait cette mission à Jésus-Christ.

L'extension universelle du royaume de Dieu semble bien, en dépit des textes qui lui en attribuent la prévision, avoir débordé l'horizon de Jésus. Les paroles qu'on lui prête à ce sujet sont probablement le produit de la plus ancienne tradition : elles s'accordent malaisément, dans tous les cas, avec celles qui restreignent sa mission au peuple d'Israël². Néanmoins la religion qu'ont prêchée les missionnaires, depuis Pierre et Paul, est bien spécifiquement chrétienne : n'est-ce pas la religion de Dieu considéré comme Père ?

Les premiers disciples s'adressèrent d'abord à Israël : une très ancienne tradition, qui a pour elle la vraisemblance, les fait rester douze ans à Jérusalem après la mort de Jésus. Quoi qu'il en soit, c'est là assurément que se forma la première communauté chrétienne. Deux courants s'y dessinèrent vite, dont l'un explique la tolérance relative de la synagogue, l'autre l'opposition croissante qu'elle finit par faire aux disciples. Les premiers fidèles se recrutèrent, en effet, soit parmi les Juifs de Palestine, soit parmi les prosélytes hellénisants. Ces derniers, moins attachés à la loi, moins assidus au temple, provoquèrent le premier soulèvement populaire, qui se termina par le martyre d'Étienne, leur chef. L'entente subsista néanmoins dans la communauté, en dépit de ces tendances divergentes, puisque

1. L'utilité du syncrétisme religieux pour la propagation du christianisme sera discutée au long dans la critique qui suivra le compte rendu de l'ouvrage.

2. Ce point sera également discuté, puisque aussi bien il n'en est aucun qui sépare plus profondément de M. Harnack un théologien catholique.

aussi bien la question de l'abrogation de la loi ne s'était pas encore clairement posée. Les premières églises établies en terre païenne, à Antioche notamment, et bientôt les communautés fondées par saint Paul, brusquèrent la situation. Loin de Jérusalem, pleinement conscient de la nouveauté du christianisme, de son incompatibilité avec la loi, saint Paul déclara cette dernière abrogée en principe, condamnée en fait, et que le temps des nations était arrivé. L'opposition très vive des chrétiens judaïsants provoqua le Concile de Jérusalem, où les premiers apôtres, avec des ménagements pour la loi, s'accordèrent au fond avec Paul et Barnabé¹. Saint Pierre, saint Jean prirent part aux missions des gentils. De ce moment, et en dépit de malentendus qui se prolongèrent jusqu'au temps de la destruction du temple, date la sécession d'avec les Juifs non chrétiens, et la haine implacable de ces derniers contre les églises chrétiennes. La fraction judaïsante des fidèles, tolérée d'abord, diminua peu à peu, jusqu'à devenir, vers 180, une secte dissidente.

Mais dès là que les apôtres avaient pris parti, leur sort était réglé en principe : il fallait opter entre la Loi et la Croix, la Synagogue et l'Église. Les chrétiens, il est vrai, gardèrent du judaïsme le fond doctrinal monothéiste, la lettre et les exemples du Vieux Testament ; mais pour ceux qui refusèrent de se dégager des observances légales et de se donner à l'Église, il ne resta que l'espoir, souvent exprimé par saint Paul, de les voir revenir, à la fin des temps, au Christ et à l'Évangile.

II. LIVRE DEUXIÈME

LA PRÉDICATION CHRÉTIENNE EN PAROLES ET EN ACTES

« Le secret de la force d'attraction possédée par la prédication chrétienne, et l'une des causes principales de son

1. « Nous possédons, ajoute M. Harnack (p. 42), deux relations de ce concile (Gal., II et Act., xv), mais chacune d'elles laisse beaucoup à désirer, et elles sont difficilement conciliables entre elles. » Je rappelle au lecteur français que la question a été magistralement traitée, du point de vue historique, par le regretté Jacques Thomas, *l'Église et les judaïsants*, dans : *Mélanges J. Thomas, recueillis et publiés par l'Institut catholique de Toulouse*, p. 1-197. Paris, 1899.

succès, consiste dans l'unité et la multiplicité que, dès le début, elle unit en elle... Elle était nouvelle et ancienne, unique et diverse; elle était claire et transparente, et en même temps profonde et pleine de mystère; elle était statutaire et élevée au-dessus de toute loi; elle était une doctrine, et pas seulement une doctrine; une philosophie, et autre chose qu'une philosophie¹... » Pour apprécier mieux cette *complexio oppositorum*, il convient d'en étudier les traits principaux.

Caractères religieux principaux de la prédication. — La plus ancienne épître de saint Paul résume en ces termes la prédication apostolique : « ... Vous avez été convertis des idoles à Dieu, pour servir le Dieu vivant et véritable, et pour attendre des cieux son Fils qu'il a ressuscité des morts, Jésus, qui nous a sauvés de la colère à venir². » A cette formule font écho toutes les professions de foi anciennes. Ainsi, croire au Dieu vivant et véritable, le servir avec une crainte filiale, croire en Jésus, Seigneur (c'est-à-dire Fils de Dieu, Sauveur et Juge), et espérer en lui : c'est là un programme concis, mais combien riche ! Il était gros de toute une théologie, de l'économie entière de la rédemption. Le symbole apostolique énonce en quelques articles ce contenu, et le complète en y ajoutant la croyance au Père, Fils et Esprit, à l'Église, à la rémission des péchés et à la résurrection de la chair. Il appartient d'ailleurs plutôt à la catéchèse qu'à la prédication proprement dite³.

Ainsi, le noyau primitif et uniforme de la Bonne Nouvelle se résume dans les quatre points suivants : un seul Dieu, Créateur et Père; Jésus est le Seigneur; résurrection de la

1. P. 61.

2. *1 Thessal.*, 1, 9 *sqq.*

3. « Le symbole romain est pour nous, et vraisemblablement aussi en lui-même, le plus ancien témoin de cette alliance » des enseignements sur la Trinité, l'Église, la rémission des péchés et la résurrection de la chair, avec la « prédication de Jésus » : un seul Dieu, et Jésus, son Fils, Sauveur et Juge (p. 66, n. 1). M. Harnack affirme d'ailleurs que la formule trinitaire : Père, Fils et Saint-Esprit, reconnaissable dans saint Paul, lui est probablement antérieure, et « appartient au plus ancien cercle des disciples » (*ibid.*). Mais, d'après lui, les missionnaires n'auraient proposé d'abord que « la prédication de Jésus », laissant à l'enseignement ultérieur et catéchétique la formation plus complète des catéchumènes par eux gagnés.

chair; pureté de mœurs (continence, ascèse). On les retrouve partout, vivifiés par la pensée des rétributions futures et celle de la primauté de la vie morale, qui constituaient comme l'atmosphère du christianisme apostolique. Les notions de grâce, de mépris du monde présent, achevaient de donner à la prédication son caractère distinctif, et ce n'était, dans le monde des âmes, rien moins qu'une révolution. Suivons-la dans les formes principales qui la firent triomphante.

L'Évangile du salut et de la guérison. — Jésus-Christ s'était donné lui-même comme Sauveur, médecin des âmes et des corps, guérissant tout l'homme et tous les hommes. Mais la racine du salut qu'il apportait était l'illumination, la purification de l'âme : le salut vient du dedans.

A l'exemple de leur maître, les prédicateurs de l'Évangile appelèrent au salut tous les hommes, non seulement les justes, mais les pécheurs. C'était là un trait caractéristique, distinguant le christianisme de toutes les religions antiques. Celse a pris soin de le noter dans ses railleries acérées : « Ceux qui invitent à la célébration d'autres mystères les font précéder de cet avis : « Qui a les mains pures et la langue « discrète, (qu'il vienne!) », ou : « Qui est pur de toute « offense et n'est conscient, dans son âme, d'aucun péché; « qui a mené une vie noble et droite, (qu'il entre ici!) ». Et c'est l'invitation de ceux qui promettent la rémission des péchés. Écoutons au contraire ce que proclament ces gens-là (les chrétiens) : « Quiconque est ou pécheur, ou fou, ou niais, « — bref, un misérable, — à lui appartient le royaume de « Dieu... » Qui voudrait former une bande de malfaiteurs n'aurait qu'à appeler ces gens-là¹ ! » Origène lui répond que Jésus est venu en effet sauver tous les hommes, mais que tous ne participent pas également aux mystères; les pécheurs sont appelés, sans doute, mais ils doivent se purifier de leurs fautes : ils ne peuvent qu'ensuite accéder aux mystères du Christ².

1. *Contra Celsum*, III, 59.

2. *Ibid.*, III, 60-61.

Cette conception de Jésus-Christ, médecin des corps et des âmes, avait jusqu'à un certain point son analogue dans les religions antiques. Esculape, *deus clinicus*, est aussi, et fréquemment, qualifié de θεὸς σωτήρ : on lui attribue un pouvoir de guérir qui va du corps jusqu'à l'âme, et Celse croyait en Esculape comme Origène en Jésus. Seulement, tandis que pour les païens le dieu n'a à intervenir qu'en faveur d'une classe d'hommes, ceux qui sont malades, pour les chrétiens le rôle du Médecin céleste est universel. A l'endroit du salut, en effet, tous sont malades, tous (selon la doctrine de saint Paul) sont morts, et donc tous ont besoin de ressusciter, par le baptême qui leur applique la rédemption, à une vie nouvelle et immortelle. De là le rôle de médecin attribué, plus peut-être qu'à aucun autre, au presbytre, à l'évêque; de là ces métaphores continuelles dans la littérature chrétienne antique, tirées d'aveugles qu'il faut illuminer, de malades qu'il faut guérir, de morts qu'il faut ressusciter.

L'évangile du salut de l'âme est aussi celui de la guérison corporelle : à l'exemple du Seigneur, tous les fidèles tendent à guérir; on prie pour les malades, on les soigne, on les assiste. « On peut dire que l'Église a fondé et maintenu, au cours de bien des générations, un puissant institut dévoué au soin des malades et des pauvres¹. » L'évêque en était l'inspecteur né, secondé surtout par les diacres et les veuves : toute la littérature chrétienne rend hommage à leur zèle inlassable, que les temps d'épidémie mettaient en plus grand relief. Les païens mêmes en étaient dans l'étonnement : « Voyez comme ils s'aiment ! » disaient-ils, au témoignage de Tertullien, et le sceptique Lucien fait ici écho à l'austère Africain.

C'est que l'Évangile du salut était aussi, et les considérations précédentes nous amènent naturellement à le considérer, l'Évangile de la charité et de l'assistance. Le programme avait été tracé par Jésus-Christ lui-même, dans son grand discours eschatologique : « J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez rafraîchi; j'étais étranger, et vous m'avez recueilli, nu et vous m'avez revêtu; j'étais

1. P. 90.

malade, et vous m'avez visité; j'étais en prison, et vous êtes venus vers moi¹. » Faut-il rappeler ici toutes ces belles paraboles de miséricorde et d'amour? Faut-il citer les paroles enflammées de Paul et de Jean? « Dieu est amour² », cela résume tout. « La langue nouvelle mise sur les lèvres des chrétiens était la langue de l'amour; mais ce n'était pas une langue seulement, c'était plus encore un fait et une force... c'est réellement que les fidèles se considéraient comme frères et sœurs, et ils se traitaient en conséquence³. » Là commença de s'accomplir, et magnifiquement, la mission sociale de l'Évangile : les témoignages à ce sujet abondent au point qu'on est obligé de les supposer, dans l'impuissance de les citer tous. Donnons au moins le programme des charges et charités qui pesaient sur chaque communauté, et auxquelles suffisait largement la générosité des fidèles :

« Aumônes subvenant aux frais du culte et à l'entretien des ministres ecclésiastiques;

« Entretien des catéchistes et employés;

« Entretien des veuves et des orphelins;

« Entretien des malades, des frères infirmes ou impropres au travail;

« Soin des prisonniers et des condamnés aux mines;

« Soin de l'ensevelissement des pauvres et des défunts en général;

« Soin des esclaves;

« Secours particuliers dans les temps de grandes calamités;

« Bureau de renseignements pour le travail, et droit au travail dans les communautés;

« Soins des frères itinérants (hospitalité), et des communautés pauvres ou éprouvées⁴. »

Un de ces points (chacun d'eux est développé par M. Harnack, avec preuves à l'appui) appelle une attention spéciale : celui qui concerne les esclaves. Non qu'il y eût alors une « question de l'esclavage ». Cette institution était un fait que tout le monde acceptait alors pour tel, au même titre que

1. *Matth.*, xxv, 35 *sqq.*

2. *I Joa.*, iv, 16.

3. P. 107. — 4. P. 111.

l'État ou les lois civiles. Mais l'Église s'est persévéramment occupée des esclaves et les a réhabilités¹.

Le christianisme, religion de l'Esprit et de la Puissance (miraculeuse), du sérieux moral et de la sainteté. — Le sujet ici devient immense. Des dons extraordinaires, en grand nombre, enrichirent en effet l'Église primitive, l'imposant à l'attention des païens, à la vénération des fidèles. Saint Paul, et après lui les livres anciens, en font mention presque à chaque page. Étudier chacun de ces charismes est impossible; tout au plus les principaux peuvent-ils être indiqués :

« 1° Au cours de visions, de songes, d'extases, Dieu parle aux missionnaires, leur désigne les lieux qu'ils doivent évangéliser, les personnes qu'il leur faut rechercher. En particulier, les visions accordées aux martyrs sont très nombreuses.

« 2° Durant les missions ou le service divin, des mouvements soudains, extraordinaires, de crainte ou de joie, ébranlent l'âme des fidèles...

« 3° Il y a des prophètes qui éclairent le passé, comprennent le présent, annoncent l'avenir : leurs prédictions portent sur le cours entier de l'histoire ou sur des faits d'ordre privé.

« 4° Les frères, pris d'un saint enthousiasme, improvisent des prières, des hymnes, des chants.

« 5° D'autres, remplis de l'Esprit, perdent la conscience d'eux-mêmes et éclatent en cris confus ou en mots entrecoupés, inintelligibles, mais que les inspirés peuvent interpréter.

« 6° A d'autres l'Esprit met la plume à la main, soit durant l'extase, soit à des moments de grande exaltation psychologique : non seulement ils disent, mais ils écrivent ce qu'ils doivent écrire.

« 7° Des malades sont amenés, et des missionnaires ou des frères nouvellement convertis les guérissent; des accès d'épilepsie sont calmés, des démons chassés par le nom de Jésus.

1. P. 122 *sqq.* — Je renvoie, pour le détail très intéressant, à l'ouvrage de M. Harnack. Ses conclusions sont tout à fait analogues à celles de M. P. Allard dans son beau livre sur *les Esclaves chrétiens*.

« 8° L'Esprit pousse à des actions merveilleuses de différente sorte, symboliques... ou héroïques.

« 9° La présence de l'Esprit se manifeste à tous les sens à la fois : quelques-uns des frères voient une lumière, entendent une voix, respirent un parfum d'immortalité, ou goûtent sa douceur ; bien plus, ils voient de leurs yeux des êtres célestes, ils voient et entendent à la fois, ils aperçoivent des choses cachées, lointaines, futures ; ils sont ravis dans le monde à venir, dans le ciel, ils y entendent des paroles ineffables.

« 10° Mais l'Esprit ne se manifeste pas seulement par ces merveilles : il le fait aussi, et autant, en confirmant les forces religieuses et morales, d'où chez certains frères tant de pureté, tant de courage, que ces vertus portent la marque d'une origine divine. Foi héroïque, confiance à transporter les montagnes..., œuvres de miséricorde et de charité, plus étonnantes, plus impressionnantes que tout miracle... Ces charismes édifient les communautés depuis les fondements... et les désignent manifestement comme *églises de Dieu*¹. »

L'effusion de ces dons, très large durant le siècle apostolique, se perpétue, y compris la résurrection des morts, au cours du deuxième siècle. Saint Irénée la garantit pour son temps, bien qu'elle soit déjà moindre. Au début du troisième siècle, les charismes, discrédités par les excès des sectes montanistes ou la simulation de chrétiens intéressés, ne persévèrent plus que dans quelques fidèles spécialement inspirés. Leur rôle était d'ailleurs bien amoindri : les églises étaient dès lors assez fortement constituées pour n'en avoir plus besoin qu'à des heures exceptionnellement difficiles.

A ces dons de l'Esprit se joignaient ses fruits. La rénovation morale ainsi produite par le christianisme, la primauté donnée à la sainteté par tous les missionnaires, depuis saint Paul jusqu'à Origène, sont des faits constants. Au premier rang de ces préoccupations saintes brillaient les trois vertus de pureté, de désintéressement, de loyauté. De tout cela ressortait un éclat moral incomparable, et d'autant plus qu'il se manifestait également chez les petits, les femmes, les esclaves,

1. P. 149-150.

les déshérités du monde. Les ennemis mêmes du christianisme ou les indifférents : un Pline, un Marc-Aurèle, un Celse, un Lucien, en témoignent comme les apologistes. Citons, comme moins connue, une seule de ces vues du dehors sur la vertu chrétienne, celle du perspicace médecin Galenus (le passage nous a été conservé dans une traduction arabe) : « La plupart des hommes ne peuvent suivre une démonstration continue ; aussi ont-ils besoin, pour être instruits, de paraboles. Nous voyons à notre époque ces hommes, qu'on appelle chrétiens, expliquer ainsi leur foi au moyen de paraboles. Ils agissent cependant comme ceux qui philosophent véritablement ; car, leur mépris de la mort, nous l'avons tous sous nos yeux, et aussi que, guidés par une certaine modestie, ils s'abstiennent des plaisirs charnels : il y a en effet parmi eux des femmes et des hommes qui gardent la continence leur vie entière¹. »

Il y avait sans doute, dans les communautés chrétiennes, des fautes et des chutes ; mais combien peu nombreuses relativement, c'est ce que montre, parmi maint autre indice, la sévérité de la discipline pénitentielle. Dès lors aussi, la distinction entre les préceptes et les conseils, la sainteté commune et celles des fidèles qui aspirent à une perfection plus haute, est reconnaissable. « Dans l'ascèse chrétienne primitive la vie monastique a son ébauche². »

Cette religion de la sainteté était aussi *celle de l'autorité et de la raison, des mystères et de la connaissance transcendante*. À première vue ce caractère est moins accentué. Celse et Lucien reprochent aux chrétiens de croire aveuglément, et certains textes de saint Paul et de Tertullien semblent donner raison à ces adversaires. Mais le même Paul déclare que le christianisme, vu du dedans, et par les parfaits, est la plus profonde sagesse ; et nous voyons tous les anciens chrétiens, sans exception, chanter dans la joie de leur âme l'hymne de la délivrance : des ténèbres ils ont passé à la lumière, et ils s'y sentent bien.

C'est qu'en effet l'autorité — celle de la Bible, des paroles

1. P. 157.

2. P. 161. — Voir aussi page 64, note 3.

de Jésus, de l'Église — assurait la foi des simples. Néanmoins, les preuves qui fondaient cette autorité n'étaient accessibles, au début surtout, qu'au petit nombre; les autres, à dire le vrai, n'en avaient guère besoin, rassurés, beaucoup plus que rebutés, par l'incompréhensibilité, par la proposition impérative des mystères qu'on leur prêchait. L'autorité vivante, qui donne plein repos à la foi des simples, se forma lentement au cours du deuxième siècle : ce fut celle des évêques, représentants de l'Église. Autorité qui supposait les autres et se bornait à les interpréter, mais au fond « *l'auctoritas interpretativa* est toujours la plus haute, la véritable autorité¹ ».

L'autorité, l'intelligence étaient complétées par des rites efficaces : deux sont certainement primitifs, le baptême et la célébration eucharistique. Il serait difficile d'exagérer l'importance de ces rites, à la fois symboles et choses, signifiants et efficaces. Jamais on ne sépara ces deux éléments : « l'adage *Sacramenta continent gratiam* est aussi vieux que les églises de la gentilité² ». On entoura les sacrements de mystère, mais ce ne fut jamais pour en volatiliser le contenu objectif : les plus grands théologiens, les plus spiritualistes, un Jean, un Origène, sont réalistes en matière de sacrements. Et combien plus les autres ! Chez ces derniers le réalisme va jusqu'à l'excès, et fait rentrer, par cette porte, dans l'Église quelques-unes des pratiques et des croyances de la mythologie ambiante³.

1. P. 163. — M. Harnack applique ici (et plus loin, p. 293), à l'Église, les fameuses paroles (*I Tim.*, III, 15, *Columna et firmamentum veritatis*) tant contestées par les anciens protestants. On sait d'ailleurs que l'auteur n'admet pas l'origine paulinienne des épîtres pastorales dans leur intégralité.

2. P. 169.

3. Les pages (172 *sqq.*) où M. Harnack développe sa pensée sur ce point sont les plus violentes, les plus injustes aussi de tout l'ouvrage. « Qu'on lise donc ce que Justin, le rationaliste, dit de la croix, au chapitre LV de son *Apologie* : plus forte superstition est à peine imaginable. » (P. 173.) Si l'on se reporte au chapitre incriminé, on voit que saint Justin, argumentant *ad hominem* contre ceux qui rejetaient, comme incroyable et indigne de Dieu, le mystère de l'Incarnation, après avoir montré dans la mythologie des exemples qui ne permettaient pas aux païens d'être si difficiles, en vient à justifier la croix. Elle est sans analogie, il est vrai, mais non pas sans témoignage, car on la retrouve partout dans la nature et les œuvres de l'homme. C'est le pendant, à l'usage des païens, de la justification de la croix

Les sacrements, à leur tour, et les mystères dont ils étaient le symbole servirent de base à des connaissances transcendantes, à des spéculations mystiques. Ces vues, relativement sobres dans la grande Église, se multiplièrent à l'infini et perdirent tout contact avec la réalité dans les sectes gnostiques qui ne parvinrent pas à les faire accepter par les catholiques.

C'est avec étonnement qu'on plonge dans ces profondeurs, quand on se souvient que cette complexité mystérieuse se trouvait jointe à une simplicité qui permettait de résumer en quelques énoncés très courts toute la croyance des chrétiens.

Comment les missionnaires présentaient-ils la religion qu'ils prêchaient? Judaïsme amené à sa perfection, religion nouvelle, religion primitive ramenée à sa pureté, le christianisme prétendait être tout cela; et ses adhérents formaient par suite un peuple à part, distinct des Juifs et des gentils, race élue, nouvelle création, Israël de Dieu, « adorateurs du Père (selon la belle formule johannique) en esprit et en vérité ». Comme tels, les membres de ce *tertium genus* — les deux autres étant les Juifs et les Grecs païens — avaient leur vie propre, leur cité à eux (le ciel). A eux appartenait, en droit et en fait, toute vérité, de sorte que les notions pures, les vérités fragmentaires que possédaient les autres, avaient été empruntées, dérobées au fond primitif, dont les seuls chrétiens étaient les possesseurs légitimes. Ils eurent même leur politique, qui varia selon les temps, depuis les espoirs apocalyptiques jusqu'au loyalisme romain.

Le christianisme était enfin la *religion du Livre et de l'histoire accomplie*. Ce livre, non pas unique règle de foi, mais aide incomparable, et norme faisant autorité, était le Vieux Testament. Par lui, toute l'histoire s'éclairait depuis la création, car si les Juifs le possédaient également, les seuls chrétiens en avaient l'intelligence. Ils y puisèrent lar-

au moyen de l'Ancien Testament, développement classique de la polémique chrétienne contre les Juifs (*Epistul. Barnabæ*, 12; *Dial. cont. Tryphon.*, 86, 99 *sqq.*, 111 *sqq.*, etc.). On peut discuter ou nier le bien fondé de ces rapprochements, qui furent repris après Justin par Tertullien et Minucius Felix; mais où trouve-t-on là une superstition grossière?

gement : en particulier la conception monothéiste, les prophéties messianiques, montrant en Jésus-Christ l'aboutissement de l'histoire révélée, de nombreux traits d'édification ou de controverse avec les Juifs lui furent empruntés. Les livres du Nouveau Testament fournissaient surtout une aide pour la doctrine, et un trésor d'informations utilisé entre chrétiens, et dans la controverse avec les hérétiques.

Il reste, pour compléter ce rapide exposé de la prédication chrétienne, à mettre en lumière *la lutte constante des missionnaires contre le polythéisme et l'idolâtrie*. Cette lutte peut sembler à distance facile et superflue. Facile, en théorie du moins, elle l'était sans doute, tant l'idolâtrie était décriée auprès des esprits réfléchis ; mais superflue, non pas. L'unanimité des apologistes à maintenir la discussion sur ce point, prouve qu'il était capital. Tout montre d'ailleurs que le discrédit relatif dont il était atteint n'empêchait pas le polythéisme de pousser, dans les masses profondes, des racines vivaces : sans parler des pratiques théurgiques presque universellement répandues, un réseau idolâtrique enveloppait encore toute la vie publique ou familiale. Contre le culte des idoles, considéré par l'Église comme le péché le plus grave et la source des autres, les apologistes employèrent une double tactique : tantôt ils s'unissent aux philosophes dans la polémique soutenue par ces derniers contre certaines formes grossières du polythéisme ; tantôt (mais plus rarement), ils condamnent à la fois l'idolâtrie et la philosophie, cette dernière comme impuissante à fonder une vie religieuse et morale, ou contaminée par quelques restes de pratiques païennes. C'est ainsi que Socrate même, glorifié par quelques apologistes, ne trouvait pas grâce devant les autres, en raison du coq offert par lui en sacrifice à Esculape¹.

L'idolâtrie se défendit comme elle put, mais trouva son meilleur rempart dans le culte impérial, adopté d'enthousiasme dans les provinces², et signe non équivoque, aux yeux

1. Même dans ce cas les apologistes se servent des méthodes et des ouvrages des philosophes. M. Aimé Puech vient de mettre ce fait en bonne lumière à propos d'un des plus virulents détracteurs de la philosophie hellénique, Tatien. (*Recherches sur le « Discours aux Grecs » de Tatien*, chap. iv. Paris, 1903.)

2. A quel point le culte impérial fut répandu et populaire dans les pro-

de tous les fonctionnaires, de loyalisme romain. On peut dire que ce culte fut la cause principale des persécutions, et que l'autorité civile aurait fait assez bon marché de l'Olympe, si les chrétiens avaient consenti à transiger sur la question de la religion impériale. Ils furent inflexibles; sujets soumis en tout le reste, ils ne refusèrent à l'empereur que l'adoration, mais ils la lui refusèrent. « On n'adore point d'homme », disaient-ils. L'empereur est *ante omnes, et super omnes deos*, mais *a Deo secundus*¹, cette formule de Tertullien résume leur doctrine et dicta leur attitude.

On n'adore point d'homme, et néanmoins le culte des saints conserva, en les appliquant aux martyrs, bien des traits des cultes locaux. La théorie, au troisième siècle, restait orthodoxe, mais bien des pratiques donnaient prise déjà aux reproches de Porphyre. Une autre forme de la lutte contre l'idolâtrie fut l'opposition radicale faite par les chrétiens aux jeux du cirque et aux séductions brutales du théâtre. C'était sagesse et vertu; mais il ne fallut rien moins que la discipline la plus ferme, les exhortations les plus enflammées, pour détourner les chrétiens de ces spectacles qui constituaient la grande joie et l'attrait décisif du monde païen. La réforme morale, commencée par ce point, se poursuivait par la fuite du luxe, l'interdiction de l'astrologie, des pratiques superstitieuses, l'abstention des expressions consacrées qui sentaient leur paganisme. Le cas de conscience se posa même, de l'incompatibilité de la profession chrétienne avec les offices publics ou certains métiers dangereux pour la foi ou l'honnêteté. Après des hésitations, et en dépit de certaines solutions rigoristes, une tolérance de plus en plus large tendit à prévaloir, à la condition pourtant qu'aucun pacte ne fût, même implicitement, conclu avec l'idolâtrie.

Telle fut la doctrine prêchée par les missionnaires chrétiens, telle la religion qu'ils proposaient. A considérer la

vinces, on peut en juger par les documents réunis dans le livre de M. E. Beurlier, classique dans la matière, et qu'on s'étonne de ne pas voir cité dans M. Harnack, *Essai sur le culte rendu aux empereurs romains*. Paris. 1890.

1. *Apologetic.*, 30.

diversité des traits qu'elle unissait dans la simplicité de sa profession de foi, on est en droit de l'appeler une religion syncrétiste. Mais cette largeur de vues, cette richesse de doctrine, cette acceptation de tous les éléments sains qu'une aspiration plus ou moins consciente faisait désirer alors à toutes les âmes de bonne volonté, ne nuisaient pas plus à son caractère d'exclusivisme qu'à sa prétention de religion universelle¹. L'avenir lui appartenait, de par la plasticité qui lui permettait de s'assimiler toutes les formes légitimes de la pensée et de l'action, mais aussi de par la simplicité de sa doctrine en un Dieu vivant et Père, et en son Fils, Jésus-Christ.

III. LIVRE TROISIÈME

LES MISSIONNAIRES ET LEURS MISSIONS

M. Harnack traite longuement ici des apôtres, prophètes et docteurs, premiers et principaux instruments de l'expansion chrétienne². Chacune de ses fonctions est étudiée en elle-même et dans ses rapports avec les deux autres, sans que l'auteur modifie substantiellement les vues adoptées par lui dans ses précédents ouvrages. On me permettra, pour faire court, d'y renvoyer³. Mais la mission eut d'autres ouvriers que ces prédicateurs en quelque sorte officiels.

Les confesseurs de la foi, les martyrs furent aussi, à leur façon, des missionnaires, des semeurs de doctrine, et combien efficaces ! « Cette affirmation, qui ne se trouve pas d'ailleurs chez le seul Tertullien, n'est pas une phrase : *Semen est sanguis christianorum*⁴. » Enfin, les simples fidèles eux-mêmes, par leur contact journalier avec les païens, par le spectacle de leurs vertus, par l'alternative que posaient et leur doctrine et leur vie : ou le christianisme ou la mort éter-

1. Je me borne, ici comme ailleurs, dans ce résumé, à transcrire la pensée de M. Harnack. Comment une religion syncrétiste peut-elle rester exclusive ? C'est ce qu'on ne voit pas ; et j'essaierai de montrer l'incompatibilité de ces deux caractères dans la seconde partie de cette étude.

2. P. 230-266.

3. En particulier à l'édition, accompagnée de notes et dissertations, donnée par M. Harnack, en 1884, de la *Didaché*. L'auteur avertit lui-même (p. 242, n. 2) qu'il utilise son travail ancien.

4. P. 267.

nelle! furent de puissants propagateurs de la religion nouvelle.

Les chrétiens n'étaient d'ailleurs pas isolés, non plus que les églises : un commerce incessant de lettres, de voyages, de communications, les unissait entre eux et à l'Église romaine. Pour ne pas parler des missions de Paul et des docteurs itinérants, — Justin de Samarie était chez lui à Ephèse et à Rome; Origène séjourna et enseigna à Alexandrie, à Césarée de Palestine, à Bostra, à Antioche, à Césarée de Cappadoce, à Nicomédie, à Athènes, à Nicopolis, à Rome, ailleurs encore, — il faut mentionner ici les pèlerins chrétiens de Rome. En un siècle environ, de la venue de Polycarpe à celle d'Origène, nous trouvons vingt-six personnages ou groupes de chrétiens importants, signalés comme étant venus à Rome de divers points du monde¹.

Le commerce épistolaire et littéraire, entre chrétiens, n'était pas moins actif. Rappelons un ou deux exemples du second, moins connu peut-être. Le livre du *Pasteur* d'Hermas était lu intégralement, au siècle même qu'il fut composé, à Lyon, à Alexandrie, à Carthage. Dix ans après sa composition, le grand ouvrage de saint Irénée contre les gnostiques est traduit en latin, lu à Rome et à Alexandrie. Méthodius le possède, au fond de la Lycie... On pourrait multiplier les exemples².

Méthodes de conversion. — Le contenu de la prédication a été indiqué plus haut; quant à la façon de présenter ces vérités, divers exemples nous en sont donnés dans les discours résumés au livre des Actes des Apôtres. En particulier, le discours de saint Paul à Athènes est un modèle³. Après un

1. La liste de ces pèlerins, avec le renvoi aux passages d'auteurs anciens qui attestent leur venue à Rome, est donnée page 269. Il est superflu d'en faire ressortir l'intérêt. Deux noms sont donnés comme douteux, ceux de Tertullien et d'Abercius. Que le christianisme d'Abercius soit « contesté », comme nous l'assure une note (p. 269, n. 2), c'est ce qu'on n'accordera pas sans peine à M. Harnack. Il faudrait plutôt : « a été contesté ».

2. Autres listes, également instructives, des lettres et écrits chrétiens, avec preuve de leur diffusion (p. 270-272).

3. M. Harnack montre, dans une excellente étude de détail (p. 275, n. 2), l'accord frappant des doctrines mises ici dans la bouche de saint Paul, avec celles des Épîtres.

exorde tiré des circonstances, c'est une doctrine religieuse complète : Un seul Dieu, Esprit, omniprésent, tout-puissant ; Création et Providence ; unité de la race humaine ; besoin de croire ; adoration en esprit. L'état présent de l'humanité est un état d'ignorance : il appelle une lumière, et Dieu y pourvoit. Voici les temps nouveaux : préparons-nous, par la pénitence et la crainte, à la foi en Jésus-Christ, envoyé de Dieu et ressuscité, Rédempteur et Juge... Tout cela tient dans le prodigieux raccourci de quelques versets, « le plus beau passage des Actes des Apôtres¹ ». Un autre exemple, analogue à celui-ci et moins connu, se trouve dans les Actes du martyr Apollonius.

Mais les missionnaires n'en étaient pas réduits aux sermons. La Bible, avec son interprétation chrétienne, dut provoquer bien des conversions : le chapitre LIII d'Isaïe n'a pas conquis que le trésorier de la reine d'Éthiopie². Les exorcismes, les miracles, l'exemple des chrétiens, la force invincible des martyrs, firent le reste.

On devenait chrétien par le baptême. Ce sacrement, dont les origines restent mystérieuses³, ne fut certainement pas introduit comme une réplique des mystères païens. Mais peut-on imaginer un rite à la fois plus simple et plus saisissant, plus riche d'enseignements et mieux approprié au besoin des âmes ? C'était un bain sacré, une mort, une résurrection, symbolisant et appliquant à chaque fidèle le sacrifice rédempteur de Jésus-Christ. Aussi les écrits chrétiens les plus différents de ton et de tendance, *le Pasteur*, les traités de Tertullien, témoignent-ils d'un égal enthousiasme quand ils nous parlent du baptême.

Une longue préparation amenait au baptême, noviciat de l'âme régénérée. Car ce mystère du salut ne devait pas être

1. P. 275, n. 2.

2. *Act. Apostol.*, VIII, 26-40

3. On sait que M. Harnack rejette, pour des raisons *a priori*, l'authenticité de Matthieu, XXVIII, 19. M. F.-C. Conybeare a essayé de trouver à cette opinion un fondement patristique. Il n'a réussi qu'à mettre dans un relief plus saisissant l'accord des manuscrits, des versions et des Pères en faveur de la formule discutée. On peut prendre une idée de ses arguments dans le *Hibbert-Journal*, October 1902, p. 96 *sqq.* — Réplique par Wilkinson, *ibid.*, April 1903, p. 571 *sqq.*

communiqué à la légère : il était redoutable, et d'autant plus qu'on ne pouvait pas le renouveler. Mais aussi quel changement il apportait dans la vie d'un homme de ce temps ! Il nous est difficile de le concevoir. C'était véritablement l'accès d'un nouveau monde : on y trouvait une famille nouvelle, on renonçait à tout ce qui auparavant pouvait paraître indispensable, on s'exposait à quelles persécutions, extérieures et domestiques ! Il ne faut, pour s'en rendre compte, que lire, dans les Actes des martyrs, les scènes provoquées par les parents, restés païens, des confesseurs. C'est un père en pleurs, tantôt usant de toute l'autorité que lui conférait ce titre, et tantôt prosterné en suppliant devant sa fille chrétienne¹. C'est la femme d'un soldat, interceptant la route du tribunal où son mari va confesser sa foi, et lui présentant, argument suprême, leur fils qui va rester orphelin². Nous savons, par les aveux des martyrs, que de telles scènes étaient l'heure la plus cruelle de leur passion. Et sans aller jusqu'à la mort, c'était, au foyer même, la défiance, la désaffection, l'éloignement. Combien de fois s'est réalisée l'intraduisible parole de Tertullien : *Uxorem jam pudicam maritus jam non zelotypus, filium jam subjectum pater retro patiens abdicavit, servum jam fidelem dominus olim mitis ab oculis relegavit*³ ?

Quel nom portaient les fidèles ?

1. On a reconnu l'admirable histoire de sainte Perpétue : « Supervenit de civitate pater meus, consumptus tædio, et adscendit ad me ut me deiceret dicens : Filia, miserere canis meis, miserere patri, si dignus sum a te pater vocari... ne me dederis in dedecus hominum. Aspice fratres tuos, aspice matrem tuam et materteram, aspice filium tuum, qui post te vivere non poterit (la sainte nourrissait son fils)... hæc dicebat quasi pater pro sua pietate, basians mihi manus, et de se ad pedes meos jactans et lacrimans me jam non filium nominabat, sed dominam... Intrat ad me pater meus... et cepit barbâam suam evellere... et prosternere se in faciem et inproperare annis suis, et dicere tanta verba quæ moverent universam creaturam. » *Passio*, cap. v, 9. (Ruinart, *Acta Mart. sincera*, édition 1859, p. 139, 141 ; II, Leclercq, *les Martyrs*, t. I, p. 126, 130-131.)

2. *Acti SS. Marciani et Nicandri*, 3. (Ruinart, *ibid.*, p. 572.)

3. « Un mari qui n'a plus lieu d'être jaloux [depuis que sa femme est chrétienne] répudie une femme chaste désormais ; un père, qui souffrait autrefois les désordres de son fils, le déshérite alors que [devenant chrétien, il est devenu] soumis ; un maître autrefois clémente chasse un esclave [que sa conversion a rendu] fidèle. » *Apologetic.*, 3.

Les chrétiens furent tout d'abord les « disciples du Seigneur ». Ils s'appelèrent aussi le peuple de Dieu, les élus, les croyants, les saints, les frères, l'Église de Dieu. Cette dernière appellation, particulièrement intéressante, préexistait à saint Paul, mais ne venait pas de Jésus : elle fut sans doute introduite par les groupements chrétiens de Palestine, qui, dès le début, désignèrent leurs communautés sous le nom d'*églises* (qâhâl)¹. Les gentils trouvèrent cette appellation en vigueur et l'adoptèrent. Il y avait dans ce titre un élément qui, imperceptible au début, alla naturellement en s'affirmant. L'Église de la terre était d'ailleurs considérée comme une initiation et une ébauche de l'Église du ciel, seule véritable et parfaite. L'épithète de *catholique* signifia d'abord l'ensemble et la totalité des communautés chrétiennes, en opposition à une communauté particulière, locale; mais cette conception même d'une totalité, d'un ensemble, était grosse d'un développement théologique et politique considérable. Le mot de catholique, employé d'abord par saint Ignace d'Antioche, eut, dès le deuxième siècle, une grande fortune.

Enfin, le plus caractéristique des noms attribués aux fidèles, officiel, on peut le dire, dès la fin du premier siècle (on le trouve dans la première épître de saint Pierre, dans Tacite, peut-être même dans Suétone), fut d'abord une appellation païenne, improvisée à Antioche (*Act. Apost.*, xi, 26), pour désigner les disciples du Christ, pris, peut-être par confusion avec le nom connu *Chrestos*, pour un nom propre. Les fidèles ne l'adoptèrent pas d'abord : il ne se

1. Les seules raisons qui appuient cette hypothèse si invraisemblable — que la première communauté chrétienne se soit attribué le nom d'église, sans que Jésus-Christ l'ait lui-même employé — sont les suivantes (p. 292, n. 2) : 1° les deux passages où le mot *ἐκκλησία* est mis sur les lèvres du Sauveur sont « plus que suspects en critique » (voir Holtzmann, *in locum*); 2° ce que nous savons de la prédication de Jésus exclut la possibilité de l'emploi, par lui, d'un terme impliquant la fondation d'une *ἐκκλησία*, ou l'existence de plusieurs *ἐκκλησίαι*. — Mais la raison donnée par Holtzmann (*Handcommentar*², t. I, p. 257-258) est justement tirée de l'invraisemblance prétendue qu'allègue ici, en second lieu, M. Harnack, et donc n'y ajoute aucun argument critique. Cette invraisemblance à son tour se fonde sur une étude de la prédication du Sauveur expurgée *a priori* des passages universalistes et prophétiques.

trouve pas dans saint Paul, et les deux seules attestations qu'il ait dans le Nouveau Testament (*Act.*, xxvi, 28; *I Petr.*, iv, 16) le placent dans la bouche d'adversaires. Parmi les Pères apostoliques, le seul Ignace — on remarquera qu'il était, comme saint Luc, d'Antioche — l'emploie et crée : *christianisme*. Peu à peu, les préventions du début tombèrent, et les fidèles acceptèrent l'appellation nouvelle.

Le nom de soldats du Christ, soldats de Dieu, était assez communément usité, ainsi que les métaphores tirées du devoir et des vertus militaires. Au contraire, le terme d'amis ne semble pas avoir été d'usage courant.

Quant aux noms propres des chrétiens, la coutume fut, en ce point, la plus forte. Les noms d'origine mythologique continuèrent d'être employés sans scrupule : sur quatre-vingt-sept évêques signataires du synode carthaginois de 256, il ne se trouve pas un seul nom tiré de l'Ancien Testament, et deux seulement (un Pierre et un Paul) du Nouveau. Peut-être devons-nous à ce fait les répliques de certains martyrs qui, pressés de décliner leurs noms, se disaient simplement : « chrétiens », ou : « catholiques ». Ce qui est plus important que le nom, c'est le *groupement des premiers fidèles* : depuis l'origine, la forme sociale fut caractéristique des communautés. C'est là un trait spécifiquement chrétien, et l'on peut négliger l'influence des associations païennes similaires. Les églises formaient des groupes locaux, étroitement unis, images et raccourcis de l'universelle Église de Dieu. C'était là une conception vraiment nouvelle, puisque aucun fondement politique ou national n'était à la base de ces groupements, mais une communauté d'ordre purement idéal et religieux.

On ne peut exagérer l'importance de cette conception : l'individu se sentait ainsi partie intégrante d'un ensemble à la fois puissant et saint. Il était conscient d'être uni à d'autres, meilleurs que lui, dont il pouvait attendre aide et réconfort. « Que l'édification commune était le but; que la communauté devait en conséquence être un seul corps formé de nombreux membres; que chaque membre, subordonné au corps entier, souffrait ou se réjouissait avec les autres; que Jésus-Christ n'avait pas appelé les hommes à titre indivi-

duel, chacun pour soi, mais qu'il s'était édifié une communauté où chacun trouvait sa place; tout cela devait être enseigné¹ » aux catéchumènes, et l'on comprend la force d'attraction d'une conception si haute et si humaine. Et comme la fragilité de chaque fidèle était la cause des défaillances, le souci constant des églises fut de fortifier l'union féconde où chacun puisait la force de mieux faire. Le centre d'union était le service dominical, dont l'eucharistie formait la partie essentielle et caractéristique. « Elle constituait le don divin et mystérieux de lumière et de vie; elle était une action de grâces, elle était un sacrifice, elle était un renouvellement de la mort du Christ, elle était le repas d'amitié et de fraternité, le secours des affamés et des indigents... Une action unique peut difficilement être plus². » Sans doute, le fidèle, l'individu, perdait quelque chose de son autonomie religieuse dans cette union étroite; mais comme cette perte était compensée par ailleurs!

A l'intérieur même de la communauté, la plus importante création fut celle de l'épiscopat monarchique³. Avec le pouvoir souverain de l'évêque finit l'ère des charismes et commença celle de l'autorité. Dès la fin du deuxième siècle, les évêques sont les docteurs, les grands prêtres, les juges: tout mal et tout bien de la communauté dépend de leur conduite. Aux temps de persécution surtout, leur importance fut capitale: les textes, les récits sont unanimes à le constater⁴.

Il reste de mentionner les oppositions de tout genre que le christianisme, ainsi constitué, rencontra sur sa route.

1. P. 310. — 2. P. 313, n. 1.

3. Sur la question de l'origine de l'épiscopat unitaire, que l'auteur suppose ici résolue dans le sens d'une création ecclésiastique spontanée, on peut consulter avec profit le livre de M. A. Michiels: *L'Origine de l'épiscopat*. Louvain, 1900.

4. Dans une dissertation considérable (p. 319-332), M. Harnack discute l'opinion soutenue par Mgr Duchesne, dans ses *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I. p. 36 *sqq.*, à propos de l'existence d'un épiscopat régional. D'après le savant français, toutes les chrétientés éparses depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées n'auraient formé, jusque vers 250, qu'une seule communauté soumise à un chef unique, l'évêque de Lyon. Cette vue est appuyée par huit arguments principaux. M. Harnack y ajoute quinze autres textes qui semblent la favoriser, puis discute les uns et les autres, et conclut

Les premiers ennemis des fidèles furent les Juifs; mais ils ne purent guère, au moins depuis Hadrien, exercer de violences directes sur les chrétiens; leur haine sut néanmoins trouver encore des armes efficaces dans la controverse, les dénonciations, les instigations de toute sorte.

Quant aux persécutions proprement dites, — dont l'histoire déborde le cadre de ce volume, — elles sont (à l'exception de la première, sous Néron, localisée à Rome, et vraisemblablement ménagée par les Juifs) toutes fondées sur le refus, fait par les chrétiens, de participer au culte impérial. De ce chef, la double accusation de sacrilège et de lèse-majesté pesait sur eux. Il y eut relativement peu de martyrs jusqu'au milieu du troisième siècle, mais la condition seule des fidèles constituait une espèce de martyre; combien précaire était leur sort! « Une épée de Damoclès était suspendue au-dessus de chaque chrétien, et devant lui était toujours présente la terrible tentation de l'apostasie, car l'apostasie le rendait libre¹. » En 249, puis en 258, eurent lieu les persécutions, courtes, mais effroyables, et moralement universelles, de Dèce et de Valérien; puis, aux confins des troisième et quatrième siècles, la plus longue, la plus redoutable de toutes, celle de Dioclétien.

A côté de la persécution sanglante, il faut signaler la campagne de calomnies et de pamphlets qui, elle, ne connut pas de relâche. Les textes abondent qui montrent, répandu dans la classe même qui s'élève le plus aisément au-dessus des racontars du populaire, un préjugé tenace contre les chrétiens. Entrer dans l'Église, c'était déchoir, abdiquer sa raison, se déshonorer. Cependant, en dehors de Lucien, — un journaliste! — peu de lettrés entreprirent une réfutation suivie de la doctrine chrétienne. Deux écrivains dominent ici les autres, et, à eux deux, ils valaient une armée: Celse et Porphyre. Le premier se tient de préférence sur le terrain politique et

que la thèse soutenue par Mgr Duchesne n'est pas prouvée et soulève de graves objections. Eussé-je la présomption de décider entre deux savants illustres, le cadre de cette étude m'interdirait toute discussion étendue. Je me borne à signaler au lecteur la controverse.

1. P. 345.

traditionnel ; l'autre (nous connaissons sa polémique par les objections du païen mis en scène par Macarius Magnes) sur le terrain philosophique et religieux. Il semble bien avoir tenu le Christ pour un sage, dont il accusait les évangélistes, et surtout saint Paul, d'avoir défiguré la doctrine. Ce que ces deux écrivains disaient tout haut, et longuement, la masse des philosophes le pensait. En dépit d'Origène, « la science resta païenne jusqu'au milieu du quatrième siècle ¹ ».

IV. LIVRE QUATRIÈME

L'EXPANSION DU CHRISTIANISME

Essayons maintenant de nous faire une idée de la propagation effective du christianisme dans le monde romain. Nous possédons à ce sujet vingt-sept témoignages ou groupes de témoignages ², qui, rapprochés, s'éclairent mutuellement, et concordent à faire naître en nous l'impression très vive d'une expansion merveilleuse.

Cette impression se précisera par l'étude de quelques points de détail. Ainsi, il y avait des fidèles, en nombre respectable et croissant, parmi les classes dirigeantes, si fermées pourtant, par leurs préjugés d'esprit et de caste, aux idées chrétiennes. Patriciens, érudits, fonctionnaires, apparaissent dans l'Église dès l'époque apostolique. Vers le milieu du deuxième siècle, Hermas en témoigne pour Rome même. Environ cinquante ans plus tard, Clément écrit, à Alexandrie, un traité spécial à leur adresse ; l'édit de persécution de 258 leur consacre une mention particulière. A la cour même des empereurs, où les Juifs figuraient en nombre, il y eut des convertis, et, en laissant de côté des légendes trop peu appuyées, il reste certain que ces convertis n'étaient pas une quantité négligeable. Flavius Clemens et sa femme (leurs enfants pouvaient prétendre à l'empire) étaient chrétiens. Sous Maximin, Dèce, Valérien et Dioclétien, les per-

1. P. 357.

2. M. Harnack a réuni et cité *in extenso* ces témoignages si intéressants. Tout ce livre IV constitue d'ailleurs un recueil de documents d'une utilité très grande pour l'historien ou le théologien.

sécuteurs doivent procéder à une « épuration » en règle de la maison impériale.

Dans l'armée, et en dépit des difficultés spéciales créées par les cérémonies entachées d'idolâtrie, le nombre des soldats chrétiens alla en se multipliant, en Orient surtout. Les actes authentiques des martyrs concernent très souvent des confesseurs militaires. Enfin, un très grand nombre de femmes, de tout rang, entra dans l'Église et exerça un prosélytisme fécond. Ce rôle s'exagéra même dans les sectes chrétiennes où des femmes prétendirent à un rôle officiel dans les cérémonies religieuses, et l'obtinent.

Que si l'on veut aller plus loin, et déterminer l'extension géographique exacte du christianisme, il faut dresser la liste des lieux où la présence des chrétiens est attestée par des documents dignes de foi. L'on peut ainsi se faire une idée approchée de l'expansion des églises à trois époques différentes : sur la fin du premier siècle ; sous Marc-Aurèle (vers 180) ; sur la fin de l'ère des persécutions (vers 325)¹. Une contre-épreuve est possible, dans une certaine mesure, par la comparaison de l'extension chrétienne avec celle du culte de Mithra. Les éléments de cette comparaison, en ce qui touche à ce culte, sont empruntés au magnifique ouvrage de M. Franz Cumont². La conclusion de M. Harnack est qu'en Orient aucune comparaison n'est possible : le mithriacisme n'y posséda jamais que des groupes insignifiants de fidèles ; en Occident même, siège de sa diffusion principale, il ne fut jamais, pour le christianisme, un rival sérieux.

Est-il possible de conclure, à l'aide de ces données, à une approximation numérique ? Évidemment non. Les auteurs qui l'ont essayé varient dans leurs appréciations entre le vingtième et la moitié de la population totale de l'empire.

1. Grâce à ces listes, dressées avec un soin extrême, on pourrait compléter avec avantage la carte donnée par M. Paul Guiraud à l'*Atlas de géographie historique* publié par l'éditeur Hachette, Paris, 1896, carte XIV, n. 2, et qui présente les progrès du christianisme jusque vers l'année 400.

2. M. F. Cumont, dans l'abrégé qu'il vient de nous donner de son grand ouvrage (*les Mystères de Mithra*, Bruxelles, 1902), a inséré une *Carte de la diffusion des Mystères de Mithra*, qui renseigne, au mieux de nos connaissances présentes, sur ce sujet.

La seule façon rigoureuse de procéder est celle qui distingue entre les provinces romaines, et donne, pour chacune, l'importance relative que le christianisme y possédait. On arrive ainsi à former quatre groupes :

Premier groupe : Provinces dans lesquelles le christianisme était la religion dominante.

Deuxième groupe : Provinces dans lesquelles il était largement répandu, possédait des masses compactes de fidèles, pouvait rivaliser avec n'importe laquelle des autres religions, prise à part.

Troisième groupe : Provinces dans lesquelles il était répandu, possédait des communautés établies, mais relativement peu nombreuses.

Quatrième groupe : Provinces dans lesquelles il n'existait qu'à l'état sporadique.

Au premier groupe appartiendraient : le territoire entier de l'Asie Mineure actuelle, à l'exception de quelques cantons excentriques ; la partie de la Thrace qui fait face à la Bithynie ; l'Arménie ; Édesse et son territoire.

Dans le deuxième, on rangerait : Antioche et la Cœlé-Syrie ; Chypre ; Alexandrie, avec l'Égypte et la Thébaidé ; Rome, l'Italie méridionale et une partie de l'Italie centrale ; l'Afrique proconsulaire et la Numidie ; l'Espagne ; les côtes et les îles de Grèce ; la côte méridionale de la Gaule.

Dans le troisième : la Palestine, à l'exception de quelques villes en majeure partie chrétiennes ; la Phénicie, moins les villes du littoral ; l'Arabie ; quelques districts de la Mésopotamie ; l'« hinterland » de la péninsule balkanique ; les parties septentrionales de l'Italie centrale et l'est de la haute Italie ; la Mauritanie et la Tripolitaine.

Dans le quatrième (en dehors des pays situés au delà des frontières romaines, Perse, Inde, Scythie, — une partie de la Perse pourrait même rentrer dans la troisième catégorie) : les villes de l'ancienne Philistie ; les côtes nord et nord-ouest de la mer Noire ; la partie ouest de la haute Italie ; la Gaule centrale et septentrionale ; la Gaule-Belgique ; la Germanie et la Rhétie.

Sur l'extension chrétienne en Bretagne, en Norique, en

Cyrénaïque (y compris la Crète), il est difficile de se prononcer.

En présence de ces résultats, et à la fin de ces études, une question se pose : « L'expansion de la religion chrétienne a-t-elle été extraordinairement rapide ? Encore que, par rapport aux autres religions de l'empire romain, nous n'ayons que peu d'éléments de comparaison, je répondrais à cette question par un : oui. L'impression qu'eurent les Pères du quatrième siècle, un Arnobe, un Eusèbe, un Augustin, que leur foi s'est, de génération en génération, propagée avec une incompréhensible rapidité ; cette impression est juste. Soixante-dix ans après la fondation de la première communauté chrétienne dans la syrienne Antioche, Pline s'exprime, sur la diffusion du christianisme dans la lointaine Bithynie, dans les termes les plus forts, et considère les autres cultes établis dans cette province comme déjà ruineux. Soixante-dix ans plus tard, la querelle de la Pâque nous montre une fédération chrétienne d'églises, qui va de Lyon à Édesse, avec Rome pour centre. Soixante-dix ans après, l'empereur Dèce déclare qu'il aimerait mieux souffrir à Rome un autre empereur qu'un évêque chrétien ; et il ne faudra plus attendre soixante-dix ans pour voir la croix arborée sur les enseignes romaines.

« Nous avons essayé de dégager les causes de cette étonnante diffusion : elles consistent dans les croyances de la religion nouvelle (monothéisme et Évangile), d'une part, et d'autre part, dans sa complexité et son merveilleux pouvoir d'adaptation... Cette religion annonçait le Dieu vivant, pour lequel l'homme a été créé, et elle apportait la vie et la connaissance, l'un et le multiple, le connu et l'inconnu ; née de l'Esprit, elle apprit vite à consacrer le terrestre. Elle était simple pour les simples, sublime pour les sublimes. Elle était la religion universelle, en ce double sens qu'elle offrait ce qui était nécessaire à tous, et qu'elle apportait ce que chacun désirait par-dessus tout. Elle fut église, église universelle, et s'empara ainsi de tous les moyens de domination qui vont avec le glaive. Elle resta exclusive et s'assimila pourtant du dehors tout ce qui avait quelque valeur. Elle a vaincu par ce signe,

car sur tout ce qui est humain, éternel ou éphémère, elle avait gravé la croix. »

C'est sur ces fortes paroles que se ferme le livre de M. Harnack, dont il nous reste, après de nouvelles excuses sur la longueur de ce compte rendu, à discuter quelques vues principales.

LÉONCE DE GRANDMAISON.

(*A suivre.*)

DU ROLE DU CLERGÉ

DANS LA SOCIÉTÉ MODERNE

L'Église catholique ne peut pas périr; elle est établie sur la pierre contre laquelle les puissances de l'enfer ne prévaudront pas; mais, pour un temps plus ou moins long, pour des siècles parfois, la religion catholique peut disparaître d'un pays. L'histoire ne le prouve que trop.

Sommes-nous dans une situation religieuse telle qu'on ait à redouter en France une éclipse momentanée du catholicisme? Hélas, malgré certains progrès locaux et partiels, à moins de s'aveugler volontairement, il faut bien reconnaître que le catholicisme a reculé dans l'ensemble du pays; et sans être pessimiste, on peut craindre que, pendant plusieurs années, ce mouvement de recul ne continue et n'augmente.

Les causes de cet état de choses sont nombreuses. Que Dieu daigne les faire voir et comprendre au clergé et aux fidèles de la France! Quand un médecin connaît la cause d'une maladie, il la guérit plus facilement; souvent même il suffit de supprimer la cause, et le mal disparaît de lui-même.

Mais, pensera plus d'un lecteur, y a-t-il une autre cause que l'inclination au mal que l'homme apporte en naissant? Ou, ce qui revient au même, y a-t-il une autre cause que le péché originel et les trois concupiscences? Toute cause que l'on indiquerait ne se ramènerait-elle pas à cette cause générale, se manifestant d'une manière spéciale, par suite de circonstances nouvelles?

Sans doute cette cause générale existe, et elle existera toujours; mais l'effet que nous déplorons a encore d'autres causes fort réelles. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler que le péché originel et la concupiscence ont toujours existé, et existé au même degré, avec la même intensité; car si c'est une erreur d'admettre la perfectibilité indéfinie de la nature humaine, c'est une autre erreur de croire à une déca-

dence continue et fatale. Une cause qui reste la même ne peut pas produire des effets d'intensité inégale. Les effets sont trop inégaux, donc d'autres causes doivent intervenir.

Souvent, quand des catholiques parlaient de la situation de la religion en France, nous les avons entendus imputer ce que cette situation a de fâcheux, principalement aux fautes du clergé. Quelques journaux même se sont faits les portevoy retentissants de ces accusations. Quand on incrimine ainsi toute une classe d'hommes, on généralise et on exagère toujours; pourtant, comme il n'y a pas de fumée sans feu, nous pouvons penser qu'il n'y a pas d'accusation générale sans quelque fondement.

Examinons donc ce que vaut cette accusation et quelles pourraient être les fautes du clergé français. Et d'abord expliquons-nous clairement.

Quand vous imputez au clergé français le recul de la religion en France, et que vous parlez de ses fautes, entendez-vous le manque de vertu des prêtres et des religieux? Certainement, si chaque prêtre, chaque religieux, chaque religieuse, si même chaque catholique pratiquant avait été plus saint, leur zèle aurait produit des fruits plus abondants; et maintenant la première chose que le clergé séculier et régulier doit faire pour arrêter, si c'est possible, le torrent de l'impiété, c'est de se sanctifier davantage; la seconde, c'est de rendre ce qui reste de catholiques pratiquants, plus sérieux dans leur religion. Le plus grand service que les prédicateurs puissent rendre aux incrédules est de rendre les chrétiens plus chrétiens qu'ils ne sont.

Pourtant, si l'on regarde l'histoire de près, on devra convenir que rarement, bien rarement, l'Église a eu un clergé plus digne et plus régulier que le clergé français du dix-neuvième siècle. Sans doute, il y a eu des scandales; mais quelle époque n'en a pas eu à déplorer? Ces scandales ont été individuels. A-t-on jamais entendu dire que le clergé, je ne dis pas d'un diocèse, mais d'un canton ou d'une petite ville, n'ait pas eu, dans son ensemble, une conduite irréprochable et méritant le respect? De même, qu'on nous

cite, je ne dis pas une congrégation religieuse, mais une seule communauté d'hommes ou de femmes qui n'ait pas été régulière.

Ce clergé, si digne d'éloges pour la dignité et la moralité de sa conduite, n'en mérite pas moins pour son zèle. Faut-il rappeler toutes ses œuvres? Construction de nombreuses églises, organisation de l'enseignement chrétien primaire, secondaire, supérieur; œuvres multiples de charité, orphelins, hôpitaux, asiles de vieillards, patronages de jeunes gens, cercles d'ouvriers, etc., etc. L'extension et le progrès des missions étrangères au dix-neuvième siècle est dû en grande partie au clergé français, qui, sur ce champ de bataille, a précédé celui des autres nations. Dans ce même siècle, l'auréole de la sainteté a aussi couronné l'Église de France. Plusieurs de ses membres ont vu introduire la cause de leur béatification. La pourpre des martyrs l'orne également, et à beaucoup de ces témoins de la foi l'Église a déjà décerné les honneurs des autels et d'un culte public. En vérité l'Église de France peut, avec joie et honneur, présenter son clergé à ses amis et à ses ennemis.

Quant aux scandales individuels, absolument parlant, ils sont toujours trop nombreux; mais relativement au nombre des prêtres et des religieux, on peut dire qu'ils comptent à peine. Il ne faut pas oublier que ces scandales ont été amplifiés, exagérés par les mille voix de la presse, pour les tourner, comme une machine de guerre, contre la religion. Bien plus, on a, pendant des mois, exploité des scandales inventés de toutes pièces, pures calomnies. Rappelons-nous l'affaire du frère Flamidien, de l'abbé Santol, du frère Charles et tant d'autres.

Nous pouvons donc conclure hardiment que, si la religion catholique a perdu de son empire en France, la cause n'en est pas aux fautes morales du clergé français.

Mais on peut commettre d'autres fautes, qui, pour ne pas être des péchés, ne laissent pas cependant que d'avoir des conséquences fâcheuses, même pour le bien des âmes: fautes résultant de ce qu'on ne comprend pas bien une situation, qu'on ne prévoit pas les suites d'une démarche, qu'on n'ap-

plique pas au mal des remèdes proportionnés, omissions, maladresses, que sais-je ? Conclure, d'après le résultat, que des fautes de ce genre ont été commises par le clergé, serait-ce être injuste envers lui ?

Sans rechercher tout ce qui aurait pu être fait, sans instituer une discussion générale de l'action du clergé, travail bien au-dessus de nos forces, nous nous permettrons d'examiner une seule question, où nous pensons qu'une faute réelle a été commise : l'abstention politique du clergé français au dix-neuvième siècle.

Nous savons que sur une nombreuse association d'hommes, dans un grand pays, pendant une longue durée d'années, on ne peut pas porter un jugement universel et absolu. L'abus qu'on blâmerait justement dans un endroit, n'existe pas dans un autre. Le remède au mal, qui n'est pas appliqué ici, l'a été ailleurs. L'histoire, surtout l'histoire morale d'un pays pendant un siècle, est un édifice tellement grand qu'aucun œil humain ne peut l'embrasser dans son ensemble. Il en résulte que, selon le point de vue où se place le spectateur, il pourra admirer d'autres beautés, critiquer d'autres défauts, et par conséquent formuler des jugements divers, vrais pour une partie, inexacts et faux peut-être, si on les applique à l'ensemble. Que des appréciations de ce genre soient justes pour la majorité des cas, c'est tout ce que le lecteur a le droit de demander ; et l'auteur pense rester dans la vérité en disant que, quoi qu'aient pu prétendre des sectaires, dans tout le dix-neuvième siècle, et encore dans les premières années du vingtième, le clergé français s'est très peu, trop peu occupé de politique.

A force de commenter faussement la parole de Notre-Seigneur : « Mon royaume¹ n'est pas de ce monde » ; à force de crier sur les toits que le prêtre n'était qu'un homme d'église et ne devrait être que cela, que les affaires tempo-

1. Cette traduction elle-même est-elle bien exacte ? et le sens du texte sacré n'est-il pas plutôt : « Ma royauté n'est pas de ce monde » ; ce n'est pas des hommes que je l'ai reçue ?

relles ne le regardaient pas, les ennemis de l'Église ont fini par faire accepter par l'opinion publique, comme une vérité incontestable, que le prêtre ne devait pas se mêler de la politique. Non sans ironie, ils disaient que son rôle était de se confiner dans la sacristie. Le clergé laissait passer ces assertions sans protestation, et, de fait, le prêtre n'usait presque pas de ses droits de citoyen. Il n'y a donc pas à s'étonner que cette erreur ait été admise non seulement par les impies et les indifférents, mais par la majorité des catholiques, et même par beaucoup de membres du clergé. La domination de l'Église, le triomphe du parti prêtre, les envahissements du cléricanisme : tous ces grands mots montaient les imaginations ; ces idées devenaient un fantôme, un spectre noir, dont l'apparition à l'horizon suffisait pour provoquer chez beaucoup une terreur vraie ou feinte, et servait de prétexte à la haine.

Jusqu'aujourd'hui nous souffrons des suites de ces idées fausses. Aux élections de 1902, plusieurs évêques ont recommandé, soit publiquement, soit en particulier, aux prêtres de leurs diocèses de ne pas prendre part aux luttes électorales. Ailleurs ce sont de pieux laïques qui les ont priés de s'en abstenir.

Est-il vrai que l'intervention sacerdotale aurait fait plus de mal que de bien, comme le craignaient ces conseillers ? Si oui, cela prouverait seulement combien il importe de combattre et de détruire un préjugé invétéré, qui, en France, paralyse une force considérable, destinée par Dieu au service de la patrie et de l'Église.

Il faut vraiment que nous soyons des hommes à courte vue, pour que l'exemple de l'Allemagne et de la Belgique ne nous ait pas instruits. Dans ces deux pays, on peut l'affirmer hardiment, c'est l'action du clergé dans la presse, et son influence dans les élections qui ont sauvé la religion. La France est en république, à plus forte raison doit y être permis ce qui est permis dans des monarchies. La forme républicaine du gouvernement ne doit pas diminuer les droits des citoyens ; au contraire. Les États-Unis d'Amérique sont aussi une république, et personne n'y trouve mauvais

que les prêtres catholiques se mêlent des affaires politiques, et ces affaires n'en vont pas plus mal.

Avant 1789, le clergé avait ses droits politiques, il était le premier corps de l'État. Il n'est certes entré dans la tête d'aucun prêtre raisonnable de travailler à rétablir cet ordre de choses. Mais si le prêtre ne prétend pas à une situation privilégiée, il a le droit de n'être pas traité en paria dans sa propre patrie. Il est citoyen français comme un autre, il a les mêmes droits qu'un autre. Quand l'évêque lui a imposé les mains pour le sacrement de l'ordre, ce citoyen français a reçu une dignité nouvelle, a acquis des droits nouveaux, a accepté de nouveaux devoirs; mais le sacrement ne lui a rien enlevé de ses droits civiques, et lui-même n'a renoncé à aucun de ces droits. Il peut donc, comme tout citoyen, s'occuper des intérêts particuliers de sa commune ou de son département, et des intérêts généraux du pays.

Franchement, on se demande quelles raisons pourraient justifier cet ostracisme politique dont est frappé le prêtre catholique. Qu'on ne nous dise pas que la politique ne regarde pas le prêtre en tant que prêtre, et que c'est pour cela qu'il ne doit pas s'en mêler. Nous répondrions que la politique ne regarde pas le médecin en tant que médecin, l'avocat en tant qu'avocat, l'ingénieur en tant qu'ingénieur, le négociant en tant que négociant, etc.; qu'en conséquence ces messieurs ne doivent pas s'occuper de politique. Que diraient-ils, si on voulait leur appliquer un pareil raisonnement? Le prêtre, comme tout autre citoyen, a qualité pour s'occuper de toute affaire dont les autres hommes ont le droit de s'occuper.

Mais est-il vrai que la politique ne regarde pas les citoyens à raison de leurs professions spéciales? Les mesures politiques ont une influence souvent très grande sur les intérêts matériels des professions. Qu'il suffise de citer l'action des traités de commerce et des tarifs douaniers sur l'agriculture, l'industrie et le commerce; donc agriculteurs, industriels, commerçants peuvent et souvent doivent, en cette qualité même, se mêler de ces mesures, qui, pour être économiques, n'en sont pas moins politiques. Si donc un homme a le droit de se mêler de politique pour défendre ses intérêts matériels,

à plus forte raison le prêtre a-t-il le droit de s'en mêler pour défendre ses intérêts religieux, et non seulement les siens, mais ceux des fidèles, car il a, dans la rigueur du terme, charge d'âmes.

Or, il arrive très souvent que la politique touche aux questions religieuses. Faut-il rappeler les lois sur la neutralité de l'enseignement primaire, sur le service militaire des séminaristes, sur les biens des fabriques d'église, sur les congrégations religieuses, etc., etc.? Le clergé a donc le droit et le devoir de s'occuper de ces questions et de toutes les questions analogues.

Il doit s'en occuper, avant tout, parce qu'il lui appartient d'éclairer là-dessus la conscience des fidèles. Car les fidèles ont des obligations civiles par rapport à tous ces points.

Ces obligations, en général, sont comprises dans le quatrième commandement de Dieu. Puisque le Seigneur a institué la société, il a aussi imposé des devoirs pour la conservation et le bien de cette société. Ce ne sont pas seulement les inférieurs, mais tous ceux qui, à un titre quelconque, détiennent une part de l'autorité, qui ont des devoirs à remplir. Et puisque de nos jours chaque citoyen a, plus que dans le passé, une part dans l'autorité, chacun a aussi le devoir de travailler au bien public, et est tenu en conscience à le faire, dans la mesure du possible. Comme, d'ailleurs, le peuple ne peut, en fait, exercer son autorité et procurer le bien général que par des délégués, il a le devoir strict de ne donner sa délégation qu'à des hommes honnêtes, capables de remplir leur mandat pour l'utilité commune; en d'autres termes l'électeur a le devoir strict de ne voter que pour des hommes qui ne prendront aucune mesure nuisible à la religion et au pays. Celui qui manque à cette obligation, en votant pour un candidat qu'il sait devoir appuyer des lois injustes ou contraires à la religion, commet sans aucun doute une faute morale. Dans certaines circonstances, l'abstention même serait coupable, puisque la loi de charité nous oblige à empêcher le mal d'autrui, quand nous pouvons le faire sans trop de difficulté. Si l'abstention est cause du succès d'un

candidat qui fera le mal, les abstentionnistes ont leur part de responsabilité.

C'est à la hiérarchie catholique que Notre-Seigneur Jésus-Christ a dit : « Allez, enseignez toutes les nations. » Il n'a pas excepté les nations qui seraient en république. Que doivent enseigner les évêques et les prêtres ? L'observation des commandements de Dieu, sans doute. Or, les droits et les devoirs de l'autorité civile, les droits et les devoirs des subordonnés sont fixés par le quatrième commandement de Dieu ; donc les prêtres ont le droit et le devoir d'enseigner, sur ces différentes questions, et les administrateurs et les administrés.

En énonçant cette assertion, je vais, je le sais bien, à l'encontre d'une erreur que beaucoup regardent comme une vérité fondamentale, base de la société moderne ; à savoir que la source de tout droit est la volonté de la majorité. Ce n'est pas ici le lieu de réfuter cette erreur, qui revient à dire que la force prime le droit, et que le droit suit toutes les variations d'une assemblée délibérante, où les passions et les intérêts font changer les résolutions, plus souvent que le vent ne tourne au temps de l'équinoxe.

La société a été établie par Dieu ; c'est de lui qu'elle a reçu ses lois fondamentales qui ne peuvent être violées sans livrer un peuple aux plus grands malheurs. Et le prêtre n'aurait pas le droit de rappeler à tous ces grandes vérités, sous prétexte que s'il le faisait, il s'occuperait de politique ? Notre-Seigneur n'a pas dit aux apôtres : « Vous enseignerez aux hommes à garder mes commandements, sauf pourtant une partie du quatrième ; ou si vous le faites, vous le ferez conformément aux indications de l'autorité civile, fût-elle notoirement impie. » Nous sommes pourtant obligés de convenir que pendant le dix-neuvième siècle, et surtout dans son dernier quart, le clergé français a le plus souvent agi comme si Notre-Seigneur lui avait ordonné le silence sur cette matière.

Dans l'encyclique *Immortale Dei* du 1^{er} novembre 1885, le Souverain Pontife Léon XIII écrit : « Quelle que soit la constitution de l'État, tous ceux qui ont une part de l'auto-

rité doivent porter leurs regards sur Dieu le souverain maître du monde, et se le proposer comme règle et modèle de leur administration. » Plus loin, dans la même encyclique, il dit : « Tout ce qui, dans les choses humaines, est saint de quelque manière que ce soit, tout ce qui se rapporte au salut des âmes ou au culte divin, que ce soit par sa nature ou par le but auquel on le rapporte, tout cela est soumis au pouvoir et à la décision de l'Église. » Comme citoyens et électeurs les catholiques ont donc des devoirs à remplir. Connaissent-ils assez ces devoirs, ont-ils conscience de leur importance ? Il est permis d'en douter quand on voit combien souvent des hommes qui se disent catholiques et qui même pratiquent leur religion, donnent leurs voix à des sectaires, adversaires reconnus de cette religion, et cela pour quelque avantage matériel, ou même par pure insouciance. C'est évidemment au clergé à instruire les fidèles de leurs devoirs ; et si donner cette instruction est faire de la politique, c'est au clergé à faire de la politique.

Contre une vérité si manifeste on élève cette objection : si le clergé se mêle des questions politiques, souvent très délicates et difficiles, il y commettra bien des fautes, bien des imprudences. Accordons-le. Mais quoi ? Il est déjà arrivé que des médecins ont tué des malades qui auraient certainement guéri, s'ils n'avaient pas appelé le docteur. Est-ce une raison pour conclure que les malades ne doivent pas recourir au médecin ? Admettons que dix malades meurent par la faute des médecins : sans les médecins il en mourrait cent. Toutes les maladresses, toutes les imprudences, tranchons le mot, toutes les sottises qu'auraient pu commettre les prêtres n'auraient pas pu avoir des conséquences aussi nuisibles que celles de l'abstention du clergé en matière politique et électorale. Nous parlerons plus tard de ces conséquences. Dans tous les cas, il est difficile de croire qu'une intervention active du clergé dans la politique eût pu amener une situation pire que celle dont nous souffrons.

Mais revenons aux fautes que le clergé aurait pu commettre, s'il s'était occupé de politique. En aurait-il fait autant que certains esprits alarmés le craignent ? Le clergé, amis et

ennemis le reconnaissent, est composé d'hommes intelligents et instruits; l'éducation des petits et des grands séminaires fait nécessairement une sélection. Le prêtre est habitué à la réflexion; moins que d'autres il se laisse emporter par la passion; la discipline ecclésiastique l'a formé; il a les conseils et la direction des aînés du sacerdoce et des autorités ecclésiastiques. Combien, je le demande hardiment, y a-t-il dans une paroisse d'hommes plus intelligents, plus instruits, plus moraux que le curé? Bien peu, sans aucun doute. Et c'est cet homme-là que, par principe, on veut exclure de la politique, alors qu'on trouve juste que des ivrognes à demi crétinisés par l'alcool s'en occupent! Quand, en France ou en d'autres pays, quelque membre du clergé a pris place dans une assemblée délibérante, y a-t-il fait triste figure? Intellectuellement et scientifiquement, ne valait-il pas la majorité de ses collègues?

Si le clergé s'était d'une manière plus générale mêlé à la politique, son intervention aurait été nécessairement sage et conciliante; elle aurait pu empêcher de la part de certains catholiques bien des fausses démarches, des excès et des écarts qui ont fait tort à la cause qu'ils voulaient défendre.

Nous avons vu que le prêtre a le droit et même le devoir de s'occuper des questions politiques; mais on nous objecte une nouvelle difficulté. Très souvent, les questions politiques, et surtout les questions électorales, se transforment en questions personnelles. Si le prêtre entre dans ces luttes, s'il agit en faveur d'un des partis, n'est-il pas à craindre qu'il ne s'aliène tous ceux qui appartiennent aux autres partis, et qu'en les éloignant de sa personne, il ne les éloigne de sa religion? Le prêtre est avant tout l'homme des âmes; pour le bien des âmes il doit, s'il le faut, sacrifier même sa vie; par conséquent, il doit aussi, pour le bien des âmes, renoncer à ses droits politiques.

Examinons la valeur de cette objection. Remarquons d'abord que la conduite du prêtre, quelle qu'elle soit, n'excuse pas ceux qui abandonnent la pratique de la religion. Ce n'est pas parce que son curé est un homme intelligent, plein

de tact, bon, pieux, orné de toutes les vertus, que le fidèle croit à la vérité de la religion catholique. La religion catholique n'est pas fondée sur la vertu des hommes, la base serait trop fragile; par conséquent, son curé fût-il sot ou vicieux, cela n'excuserait pas le fidèle de ne pas remplir ses devoirs religieux; à plus forte raison s'il ne peut reprocher à son curé que de ne pas appartenir à son parti politique.

Cela est vrai, répondra-t-on, mais en traitant avec les hommes, il faut que le prêtre tienne compte de leurs faiblesses, de leurs défauts, et même de leur mauvaise volonté et de leurs vices. Il devrait donc s'abstenir de prendre part à une lutte politique, de peur de provoquer une hostilité, sans doute injuste et sans fondement raisonnable, mais qui pourrait écarter quelques-uns de la pratique de la religion.

Dans ce monde, il est bien peu de choses, si même il y en a, qui n'offrent que des avantages. Toute mesure, avec son utilité, a ses inconvénients. Il ne s'agit que de voir si la somme des avantages l'emporte sur la somme des inconvénients. Nous n'hésitons pas à le dire, l'effacement du clergé dans les luttes politiques et religieuses, l'incertitude, les hésitations dans l'action des catholiques, résultat du manque de direction, ont permis à l'impiété triomphante d'éloigner de la pratique de la religion beaucoup plus de chrétiens que l'action politique du clergé n'en aurait écarté; de sorte que, même au point de vue de la conservation de la foi et du salut des âmes, cette abstention a amené un plus grand mal que n'eût pu faire une intervention parfois maladroite et indiscreète. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que personne n'est obligé de s'adresser à tel ou tel prêtre déterminé pour la confession; que s'il répugne à un fidèle d'ouvrir sa conscience à son curé, il lui est toujours facile de trouver un autre confesseur.

Pourtant, s'il ne s'agissait dans la politique et les élections que d'intérêts purement matériels, par exemple de faire passer un pont à cent mètres en amont ou à cent mètres en aval par-dessus un ruisseau, et que les têtes fussent très échauffées sur une question de ce genre, la prudence pourrait conseiller au prêtre de s'abstenir. Mais si le prêtre avait quelque chance d'apaiser les dissentiments et de faire triom-

pher la solution la plus utile au bien de la commune, il ne sortirait certainement pas de son rôle en intervenant dans la question. A plus forte raison serait-il dans son rôle, s'il cherchait à empêcher une solution lésant la justice, alors même que la religion proprement dite n'y serait pas directement intéressée. Enfin, c'est au prêtre et à sa conscience de juger ce qu'il convient de faire dans chaque circonstance particulière, et non pas aux ennemis de la religion de lui prescrire une ligne de conduite générale.

Un proverbe turc dit : « Veux-tu savoir si tu dois te réjouir ou t'affliger d'une chose, regarde l'œil de ton ennemi. » Si les catholiques avaient agi comme le conseille ce proverbe, loin de redouter une immixtion du clergé dans la politique, ils l'auraient désirée et procurée de toutes leurs forces. Certainement, les ennemis de la religion redoutent cette immixtion et font tous leurs efforts pour l'empêcher. Il n'est pas nécessaire de rappeler les circulaires lancées à ce sujet par nos ministres, les suppressions de traitement opérées à cause, ou, plus souvent, sous prétexte de cette immixtion. Il n'est pas nécessaire non plus de rappeler les articles violents que les journalistes francs-maçons, juifs et protestants écrivent contre l'action politique du clergé. Si nous rangions ces messieurs parmi les amis de la religion catholique, nous leur paraîtrions à eux-mêmes trop naïfs.

Aussi bien, à toutes les époques, le clergé s'occupa de politique. Quand saint Athanase, saint Basile et les autres Pères de l'Église, au quatrième siècle, combattaient l'hérésie arienne, non seulement protégée, mais imposée par les empereurs, ils faisaient de la politique. Quand saint Ambroise soumettait l'empereur Théodose à cette pénitence si célèbre et qu'il blâmait publiquement un acte de l'autorité impériale, il faisait de la politique. Lorsque saint Léon IX, saint Grégoire VII, Alexandre III, Innocent III et tant d'autres grands papes du moyen âge défendaient la liberté de l'Église contre les empereurs d'Allemagne, ils faisaient de la politique. Quand, pour la même cause, saint Thomas Becket se laissait massacrer par les séides de Henri II d'Angleterre, il faisait de la

politique. C'était aussi de la politique, quand saint Thomas d'Aquin écrivait à la comtesse de Flandre pour lui démontrer que le gouvernement n'a pas le droit d'augmenter les impôts à son gré et qu'il ne doit les exiger que pour des causes nécessaires ou utiles au peuple. On pourrait continuer longtemps encore à énumérer ces « immixtions » du clergé dans la politique; ce serait raconter toute l'histoire de l'Église.

D'ailleurs, quoi que puisse dire une certaine école historique, l'intervention de l'Église a toujours été un bienfait pour la paix et la liberté des peuples. Faut-il rappeler la trêve de Dieu, l'établissement des communes, l'adoucissement de la législation ancienne, la suppression de l'esclavage, etc.?

Jetons les yeux sur nos voisins. Comment les catholiques belges ont-ils conquis la liberté, malgré les libéraux qui détenaient le pouvoir? C'est sans doute par antiphrase que ceux-ci se nommaient libéraux; car leur dessein était, comme maintenant celui des francs-maçons chez nous, de tuer toute liberté religieuse et de restreindre autant que possible toute liberté civile, au profit de l'absolutisme du dieu État. Prouver cette assertion est chose facile, mais ce serait nous écarter de notre sujet. Les catholiques belges, dans cette lutte, ont marché comme une armée bien disciplinée, sous la conduite de leurs évêques et de leurs curés; mais malgré leur zèle, malgré l'esprit d'association conservé en Belgique bien plus qu'en France, ils n'auraient pas remporté la victoire, si le clergé belge était resté enfermé dans la sacristie, comme l'a trop fait le clergé français.

En Allemagne, quoique l'Église n'ait pas encore obtenu la pleine liberté à laquelle elle a droit, si le *Kulturkampf* est sorti de la phase aiguë, si la religion catholique est au moins dans une situation tolérable, à qui le doit-on? A l'impulsion vigoureuse donnée au peuple chrétien par ses évêques et par ses prêtres. Ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire de cette lutte, où le clergé allemand sut se servir de la presse quotidienne avec beaucoup de zèle et d'intelligence. Cette action par les journaux eut tant de succès que Bismarck en manifesta hautement sa mauvaise humeur, qui se répandit en procès de presse contre ceux qu'il appelait sarcastiquement

des *Hetzkapläne*. Ce mot, assez difficile à traduire en français, peut pourtant se rendre avec une exactitude suffisante par : vicaires de combat.

L'abstention politique de notre clergé a-t-elle été cause ou effet de son abstention dans l'œuvre de la presse quotidienne ? Il faut bien le reconnaître, jusqu'à ces dernières années, les prêtres n'ont pas semblé comprendre quel engin formidable était le journalisme. La franc-maçonnerie et l'impiété l'avaient compris, et dès le premier jour, elles la tournèrent contre la religion. A des attaques quotidiennes, il faut une défense de chaque jour. Sans doute, il y eut toujours des journaux à défendre la religion, et le mérite de leurs rédacteurs n'est pas petit, d'autant que les encouragements n'abondaient pas. Mais le nombre de ces feuilles était trop restreint; c'était un petit bataillon qui devait tenir tête à des régiments entiers. Dans la plupart des provinces, les feuilles locales, loin d'être religieuses, étaient indifférentes, sinon hostiles à la religion. Quand des catholiques faisaient un essai timide pour fonder un journal religieux, leur appel ne rencontrait presque pas d'écho, même chez le clergé. Celui-ci trouvait des fonds pour bâtir des églises, pour les décorer, pour acheter vases sacrés, ornements, statues, bannières, etc. : œuvres que nous sommes loin de blâmer, car le culte divin est le premier devoir du prêtre; mais il ne cherchait presque pas de ressources pour soutenir la presse catholique. Il aurait pourtant dû voir que l'action continue de la presse impie était un vrai dissolvant de la foi, qu'à la longue elle rendrait déserts ces temples élevés à grands frais, et qu'à mesure que montait l'église matérielle, l'Église spirituelle perdait de son empire sur les âmes.

Par rapport à la presse quotidienne, nous sommes heureux de le reconnaître, la situation a changé. On s'est mis à l'œuvre trop tard; mais on s'y est mis résolument, et personne aujourd'hui ne conteste l'importance du journalisme catholique. Sur ce point, l'expérience nous a instruits, mais on serait ingrat de ne pas proclamer que nous le devons en grande partie aux Augustins de l'Assomption et au journal *la Croix*. Avant ces religieux, quelques prêtres avaient com-

pris l'importance de la presse, et donné à des journaux une précieuse collaboration. Si les Pères Assomptionnistes n'ont pas été les initiateurs de l'œuvre, ils lui ont imprimé une vigoureuse impulsion, et leur exemple a suscité de nombreux imitateurs.

Le plus habile général ne remportera pas de victoire, s'il n'a pas de soldats; mais les meilleurs soldats du monde seront défaits, si personne ne les commande. En Belgique et en Allemagne, l'armée catholique a trouvé ses chefs naturels, qui l'ont menée au combat et à la victoire. Qu'on ne dise pas qu'en France il n'y a pas d'armée catholique. L'histoire des trente dernières années proclame bien haut que cette armée est nombreuse, que ses soldats sont vaillants et dévoués. Faut-il rappeler les sacrifices faits pour l'enseignement libre à tous ses degrés, primaire, secondaire, supérieur; toutes les aumônes consacrées aux œuvres de charité, aux missions étrangères, etc.; le dévouement des catholiques pour les œuvres ouvrières, les pèlerinages, leurs dépenses pour soutenir la presse périodique, depuis qu'ils en ont compris la nécessité, sans parler de l'effort fait pour les dernières élections législatives, et de leur attitude actuelle en faveur des congrégations religieuses persécutées?

Mais tous ces efforts des catholiques, si beaux, si généreux soient-ils, n'ont été que des tentatives partielles, isolées, sans ensemble et sans direction. Si les catholiques français avaient eu la direction et par suite l'unité qui a fait la force des catholiques belges et allemands, avec la moitié du temps et de l'argent dépensés sans résultat décisif, malgré tout, ils auraient, nous le croyons, conquis la liberté, à laquelle ils ont droit, et sauvé la religion menacée de périr dans une persécution digne de Julien l'Apostat. Il y a en France, encore maintenant, non seulement de quoi recruter une légion thébénienne de martyrs, mais de quoi lever une armée victorieuse de Machabées.

Pourquoi la direction a-t-elle manqué aux catholiques de France? Pourquoi ce qui était permis au delà des Vosges semblait-il défendu en deçà; pourquoi ce qui était louable à Bruxelles était-il vu de mauvais œil à Paris?

Cette idée erronée que le clergé catholique ne doit pas s'occuper des intérêts politiques de la nation, est d'autant plus inconséquente, en France, que les mêmes hommes qui s'élèvent avec le plus de véhémence contre toute intervention du prêtre dans ce domaine qu'ils lui interdisent, trouvent tout naturel que le clergé protestant et le clergé israélite pénètrent sur le terrain politique, et y fassent de l'agitation à leur gré. Chacun sait que pasteurs et rabbins ne se privent pas de ces immixtions. Ils le font sans aucune crainte, non seulement en particulier, mais dans des actes publics et retentissants. Et personne ne les blâme, et jamais on n'a entendu dire que leur traitement ait été supprimé. Rappelons seulement la conduite de M. le grand rabbin de Paris lors de l'affaire Dreyfus, et la visite que S. Ém. le cardinal archevêque de Paris a faite aux Assomptionnistes après la dissolution de leur congrégation, et comparons les suites. Silence complet sur les agissements du rabbin; la démarche de l'archevêque soulève des tempêtes et devient un incident diplomatique. Si des prêtres catholiques avaient fait la moitié de ce qu'ont fait des pasteurs et des rabbins, quels cris, quelle indignation de commande, et aussi quelle avalanche de mesures vexatoires! Et pourtant ces prêtres auraient agi dans la plénitude de leur droit.

Il n'est pas nécessaire d'insister longuement pour faire voir le triste état de la religion en France. Tout le monde le voit, ceux qui ont encore un peu de foi le déplorent. L'impunité, l'irréligion enseignée ouvertement, même aux enfants, dont les maîtres ne respectent plus la candeur et l'innocence. Une presse immonde se répandant partout et inondant tout de la boue de ses infâmes productions. L'immoralité qui, la loi du divorce aidant, se répand de plus en plus dans toutes les classes de la société, les plus élevées, comme les plus basses. Les criminels se recrutant chaque jour davantage parmi la jeunesse. Point de respect pour la vie humaine, sauf pourtant pour celle des assassins. Les crimes les plus affreux se multipliant et perdant leur infamie. Une soif universelle de richesses et de jouissances, qui affaiblit, émousse le sens

moral et fait excuser, même admirer, les escroqueries, les vols qui réussissent, fût-ce aux dépens de centaines de victimes. Et pour amener ces résultats, pour les maintenir, une persécution gouvernementale, tantôt sournoise et hypocrite, tantôt ouverte et violente : neutralité, c'est-à-dire impiété scolaire, suppression des aumôniers militaires, service militaire des clercs, laïcisation des hôpitaux, contrôle abusif et vexatoire de l'administration des fabriques d'église, guerre à l'enseignement catholique, pression sur les fonctionnaires pour les empêcher de confier leurs enfants aux écoles chrétiennes, et même de pratiquer leur religion. Combien de traits encore pourrait-on ajouter à ce tableau ! Une intervention politique du clergé, quelque irritation qu'elle eût pu provoquer chez les ennemis de la religion, n'aurait jamais amené une situation pire ; tout le monde en conviendra. Mais une action du clergé se mêlant à la politique d'une façon sage, active, persévérante, aurait-elle pu empêcher cette situation de se produire ? Nous le croyons et nous osons l'affirmer. Elle aurait certainement diminué et retardé le mal. On aurait au moins pu essayer ; il y aurait eu honneur à faire cet essai. Le succès vient à ceux qui ont du courage, et il ne faut pas oublier que les libertés se prennent et ne se demandent pas.

Dans son encyclique du 16 février 1892 aux archevêques, évêques, au clergé et à tous les catholiques de France, le Souverain Pontife Léon XIII dit que tout catholique a le devoir de travailler à faire changer ce qui, dans la législation, est injuste et contraire aux droits de l'Église. Voici ses propres paroles : « Qu'en France, depuis plusieurs années, divers actes importants de la législation aient procédé de tendances hostiles à la religion, c'est l'aveu de tous, malheureusement confirmé par l'évidence des faits... Pauvre France ! Dieu seul peut mesurer l'abîme de maux où elle s'enfoncerait, si cette législation, loin de s'améliorer, s'obstinait dans une telle déviation, qui aboutirait à arracher de l'esprit et du cœur des Français la religion qui les a faits si grands. Et voilà précisément le terrain sur lequel, tout dissentiment politique mis à part, les gens de bien doivent s'unir comme un seul homme pour combattre, par tous les moyens légaux et honnêtes, ces abus progressifs de la législation. Le respect que l'on doit

au pouvoir constitué ne saurait l'interdire ; il ne peut impliquer ni le respect, ni beaucoup moins l'obéissance sans limites, à toute mesure législative quelconque édictée par ce même pouvoir. » Si c'est le devoir de tout homme de bien de travailler au changement de cette législation, c'est certainement aussi le devoir de tout prêtre. Mais actuellement, en France, on ne peut pas changer la législation sans changer les législateurs, et on ne peut changer les législateurs par les moyens légaux qu'au moyen des élections. Nous devons conclure que le devoir du clergé est de s'occuper sérieusement des élections. C'est ce qu'ont bien compris les prêtres belges et allemands.

Lors de nos dernières élections législatives, en 1902, dans beaucoup de circonscriptions, le candidat persécuteur, je peux bien le nommer ainsi, n'a été élu qu'à une très faible majorité. En plusieurs départements, il eût suffi de déplacer dans chaque commune un petit nombre de voix, cinq ou six, parfois même moins, pour changer l'élection. Le clergé avait gardé un silence prudent. Nous ne demandons certes pas des prédications publiques sur ce sujet, quoique la fonction du prêtre soit d'instruire les fidèles de tous leurs devoirs et de les diriger dans l'accomplissement de ces devoirs ; mais croit-on que si chaque curé avait agi, avec discrétion, sans doute, mais résolument, il n'aurait pas pu amener le déplacement de voix qui aurait causé la victoire du candidat catholique ?

Dans les circonstances difficiles et pénibles où se trouve l'Église en France, n'oublions pas que si le Seigneur n'édifie pas la maison, c'est en vain que les ouvriers travaillent ; que si le Seigneur ne garde pas la cité, c'est en vain que veillent ses gardiens, et demandons avec humilité et constance le secours de Dieu. Mais n'oublions pas non plus que le Psalmiste ne dit pas que si les ouvriers ne travaillent pas, le Seigneur bâtira la maison, ni que si les gardiens ne veillent pas, le Seigneur gardera la cité ; et rappelons-nous toujours que le proverbe : « Aide-toi et le ciel t'aidera » exprime une loi de la Providence divine.

TERRE D'ÉPOPÉE

DE VALLADOLID AU DUERO

HISTOIRE D'UN ÉVÊQUE ET D'UNE REINE

I

Valladolid, riche et superbe sous Charles-Quint, est lamentablement fanée. De maigres mules y traînent de piteux tramways. Quelques quartiers s'y font modernes, et, par suite, perdent toute originalité. Les autres forment un grand faubourg poussiéreux. Rien ne subsiste de l'antique cité de Pedro Ansurez, et peu de monuments aident le voyageur à revivre la vie passée des âges épiques.

J'imagine qu'à l'époque de Philippe II, les rues de Valladolid, comme celles de la Bologne actuelle, étaient bordées d'une rangée d'arcades. Il en subsiste encore une traînée qui encadre la Plaza Mayor et la petite place del Ochavo, lieu sinistre. Sur cette place, entre deux colonnes de granit noirci, surmontées d'un large chapiteau de bois qui me rappelle les chapiteaux évasés des colonnes indiennes, je vois pendre, à une chaîne, un anneau de fer. A cet anneau fut attaché Alvaro de Luna, cet infortuné favori de Jean II, dont la colère des grands finit par faire une victime. Aussi bien, un incendie terrible consuma, le 21 septembre 1561, l'ancienne Valladolid ; quatre cents maisons furent anéanties, et les palais détruits ne se sont point relevés. La demeure où naquit Philippe II est modeste. A ce balcon de pierre qui s'ouvre à l'angle du palais, l'enfant, à peine né, fut présenté au peuple. Au rez-de-chaussée, les grilles d'une fenêtre sont rompues. On tenait à baptiser le prince dans l'église voisine, des Dominicains. Or, le palais relevait d'une paroisse. Pour frustrer le curé de ses droits, on fit passer l'enfant par la fenêtre, et, sur une sorte de pont, paré de brocart et de fleurs, on l'amena à San Pablo.

Quelques superbes façades plateresques : celle de Saint-

Paul et du collège de Saint-Grégoire, quelques beaux intérieurs d'églises, la vieille tour de Santa Maria la Antigua, dont le clocher roman, au toit pointu couvert de tuiles coloriées, rappelle vaguement le campanile effondré de Venise.

Un bijou : le collège de Santa Cruz, fondé par le cardinal de Mendoza, et abritant aujourd'hui un médiocre musée. Puis, rien : ni silhouettes, ni couleurs, ni costumes. Aucun vestige de royauté dans cette ville qui fut capitale de Castille.

De Valladolid au Duero, la plaine s'étend, délicieusement ondulée, comme toutes les plaines de Castille, égayée de blés verts et de vastes bois de pins, toujours cernée par des collines lépreuses, qui, boisées, seraient charmantes, mais qui ne ressemblent plus qu'à des remblais d'usines composés de scories.

A l'immensité des plaines, le ciel de Castille — le plus beau d'Europe — ajoute sa radieuse immensité. Nulle brume n'en ternit l'horizon. Dans l'air léger, des vautours planent, et, emporté sur la route blanche, j'abandonne ma pensée à ces méditations sans suite, qu'aucun pays, sauf l'Orient, ne provoque mieux que celui-ci.

A gauche de la route, un village est ramassé, que précède un château fort trapu, aux remparts de granit. C'est Simancas, la bastille des archives d'État. En tout autre pays, on eût porté dans une ville accessible ces précieuses archives nationales, dont Philippe II, en 1563, ordonna la réunion. C'est encore une poésie de l'Espagne que ce mystère où dorment les secrets de la maison d'Autriche. Dans ce village sans le moindre confort, où l'érudit peut malaisément s'installer, les choses d'outre-tombe restent plus inviolées. La complaisance des conservateurs de Simancas est d'ailleurs sans égale. Aussi, dans la massive prison d'État, loin du bruit, loin des hommes, quand les liasses s'entr'ouvrent, le sentiment des jours où nous vivons s'efface, et l'on subit sans résistance l'hallucination du passé.

Secrets des consciences et des conseils, rapports que seul l'empereur pouvait voir, minutes des réponses royales, aux ratures inquiètes et impérieuses, tout renaît, tout revit, et,

dans un bourdonnement confus, on entend la voix de Charles-Quint et celle de Philippe II, les messages hautains du Grand Capitaine, les plaidoyers et les doléances de deux siècles. Voici le plan de la bataille de Lépante, le brouillon du rapport triomphant de don Juan d'Autriche, les capitulations de Grenade. Les témoins parlent, les mystères tombent : nous allons surprendre la vérité endormie.

La vérité ! Mais qui nous dira la pensée secrète que voilent ces formules diplomatiques ? Qui fera l'histoire des intentions humaines, qui sont pourtant l'âme des événements ? L'histoire est une résurrection, soit, mais il peut seul ressusciter, celui qui sut créer. Pour nous, qui cheminons parmi ces ossuaires, nous ne réveillons jamais qu'un monde conjectural, et les anciens n'avaient pas tort quand ils faisaient de l'histoire une province de la rhétorique et de la poésie. Si précise que soit notre méthode, nous n'arrachons point aux chartes tous leurs secrets, et à qui revient de ces fouilles passionnantes, il reste toujours une déception. Les morts ne revivront qu'à la parole de Dieu. Heureux qui fonde l'histoire par ses exploits et qui préfère agir que raconter ? Chroniqueurs et trouvères sont les suivants des héros, mais aucun poème ne vaut une belle action, et décrire une victoire console mal de n'en pouvoir gagner.

J'aime que les archives de la maison d'Autriche reposent dans cette nécropole. D'autant mieux que ces murs savent aussi des secrets. Cette pièce même, que me cède aimablement le directeur des archives, a vu de jolies pendaisons, et je ne puis résister au désir de lire sur place l'histoire du bon évêque Acuña.

Les hommes du seizième siècle avaient de fortes initiatives. Aujourd'hui, l'anarchie intimide et endort ; aucune spontanéité ne subsiste. Alors, chacun s'ouvrait sa voie et y marchait hardiment, au gré de son tempérament.

La guerre des *Comuneros* fut, en 1520, une de ces épopées pitoyables et superbes, où la valeur individuelle éclate en splendides prouesses. Conduite par de pauvres politiques, cette folle équipée servit peut-être à Charles-Quint de leçon salutaire, mais elle coûta cher à un pays déjà ruiné par trop

de guerres. et elle ne conduisit ses auteurs qu'à la défaite et au gibet.

Le grand malheur de l'Espagne avait été la mort de l'infant don Juan, le fils des rois catholiques. Ce prince eût, sans doute, continué la politique de son père et de Cisneros. Il fût resté l'homme de sa terre, et, sur sa dynastie, la Castille aurait pu bâtir une durable fortune. Il mourut en 1497, et sa veuve, bientôt après, ne mit au monde qu'un enfant sans vie.

Il restait aux grands rois trois filles. L'ainée, Isabelle, mariée deux fois à des princes portugais, mourut en donnant le jour à un fils qui ne vécut lui-même que vingt-deux mois. Catherine épousa Henri VIII d'Angleterre, et Jeanne un archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Maximilien. Le beau Philippe n'avait pas un cœur espagnol. Il affola sa femme, ne joua point franc jeu avec son beau-père; pendant trois mois il fit mauvaise figure en Castille. Un jour, à Burgos, à la suite d'une violente partie de *pelota*, il prit mal et mourut. Sa femme fut seule à le pleurer. De quel sang allait tenir son fils Charles, bourgeois de Gand, que, malgré les prières du roi Ferdinand, l'archiduc Philippe n'avait pas voulu élever en Espagne? Serait-il espagnol ou flamand? On crut d'abord qu'il serait flamand, ce prince grandi loin du pays, et qui en ignorait même la langue, ce roi qui ne s'entourait que de ministres étrangers et qui osait même donner l'archevêché de Tolède au jeune Guillaume de Croy, neveu de M. de Chièvres. Et tandis que les hommes du Nord s'emparaient des prébendes castillanes, les beaux doublons d'Espagne s'envolaient vers l'Escaut. Un Chièvres remplaçait Cisneros, et cette terre généreuse, si fertile alors en grands hommes, souffrait avec raison d'être dédaignée par son prince. On criait : « Vive le roi et mort aux méchants ministres! » Les Cortès de Castille présentaient de sérieuses remontrances; celles de Catalogne hésitaient à reconnaître Charles I^{er}, dont la mère, une vraie Espagnole, vivait encore. Sur ces entre-faites, l'empereur Maximilien trépassa, et Charles I^{er} d'Espagne préfère se nommer Charles-Quint d'Allemagne. Il s'éloigne de son pays inquiet. Aussitôt, la *Santa Junta* s'organise, et, tout en jurant fidélité au roi, elle se promet de guérir les sept plaies dont souffre la nation. Mais son pro-

gramme était trop confus pour avoir chance d'être réalisé. L'appui de la pauvre folle internée à Tordesillas ne donne à Jean de Padilla, le chef des comuneros, qu'une force éphémère. Les impériaux s'emparent de Tordesillas, et, le 23 avril 1521, à Villalar, ils noient la révolte dans le sang.

Charles-Quint avait passé par une belle peur. Un an plus tard, il débarquait à Santander, escorté par quatre mille Allemands. De sévères exemples achevèrent de dompter un pays qui ne demandait qu'à être fidèle, et dont l'empereur apprécia plus tard la fière loyauté.

Mais j'en reviens à mon évêque de Zamora, ce Jean d'Acuña, dont la figure se détache en si puissant relief parmi le groupe des chefs de la Commune.

Les gens de Zamora ont, dit-on, un caractère redoutable. Le tempérament d'Acuña était celui d'un héros du neuvième siècle. Frère Jean des Entomeures n'est, près de lui, qu'un timide apprenti.

Cet étrange clerc avait été préconisé par Jules II, sans acceptation préalable de la couronne. Les officiers royaux voulurent s'opposer à son entrée à Zamora. Acuña se présente, escorté de bonnes lances. Les alcades n'eurent jamais à se louer d'Acuña. L'alcade de Zamora, Ronquillo, est assailli par l'évêque, cerné et pris dans sa maison, enfermé en une sûre place forte. Après quoi, le pontife pénètre dans la cathédrale, dont il prend pieusement possession.

Conseillée par un tel pasteur, Zamora ne manqua point de s'allier aux comuneros. Le comte d'Albe réussit, quelque temps, à pacifier la ville et à éloigner l'évêque, mais Acuña reprit la ville au comte, qui eut grand'peine à s'évader.

A Tordesillas, l'armée de la Commune commençait à se désunir. Son chef, Jean de Padilla, l'avait abandonnée. Acuña pénètre dans la place avec quatre cents clercs, et soutient vivement le siège qu'entreprend le comte de Haro. Le franciscain Quevara voyait avec indignation les exploits des gens de Zamora. « Passe encore, écrivait-il à l'évêque batailleur, passe encore de faire clercs des soldats, mais armer des clercs, c'est un scandale. Or, seigneur, c'est ce que vous avez fait. Vous avez conduit à Tordesillas trois cents clercs de messe, non pour confesser les serviteurs de la reine, mais

pour défendre cette ville contre le roi, et, de mes yeux, j'ai vu un de vos clercs démonter onze soldats à coups d'arquebuse, et le plaisant était qu'il les bénissait avec le canon de son arme, avant de leur envoyer ses balles. »

Tordesillas pris, Acuña ne se tient pas pour battu. Il se réfugie à Tolède, où la veuve de Jean de Padilla, l'héroïque Marie Pacheco, soutient la lutte avec une ferveur d'illuminée. La défaite de Villalar fait, seule, réfléchir l'évêque, qui, prévoyant des jours mauvais, se déguise en montagnard et gagne la Navarre. Il est arrêté, quand il approchait de la frontière. On l'enferme à Navarrette, puis à Simancas; ses malheurs commencent. Mais le vieux batailleur est un procédurier retors. Il obtient sa grâce, de son propre adversaire, l'ancien régent du royaume, le cardinal d'Utrecht, devenu le pape Adrien VI. Charles-Quint regrettait de relâcher son captif. La mort du pape tira l'empereur d'embarras. Le décret de grâce fut annulé, et Acuña remis sur la sellette. Le rusé compère était à bout d'intercessions et de pourvois. Il comptait cinq ans de prison et l'issue fatale approchait. Il essaya de gagner ses geôliers, mais on lui avait donné un incorruptible gardien, l'alcade Noguerol. A tout hasard, Acuña se procure deux couteaux bien aiguisés et une sorte de massue. Un jour, le 25 février 1526, dans cette même tour ronde où je me trouve, le bon évêque tente, une dernière fois, de convaincre l'alcade. Aucun argument ne touchant celui-ci, Acuña tire de sa poche une tuile, d'autres disent un psautier, et il en assomme son geôlier. La légende du psautier m'agréerait davantage. Cet emploi inattendu d'un livre est assez pittoresque, dans cette tour devenue bibliothèque.

L'alcade, une fois à terre, Acuña l'acheva en le lardant de coups de dague, puis il l'attacha à son lit.

Cet exploit accompli, l'évêque sort de la tour, et rencontrant le fils de l'alcade :

— Entre là dedans, lui dit-il, ton père t'appelle.

Le gars soupçonne une ruse; il court au village avertir les gens. On accourt, et l'on découvre le dernier méfait d'Acuña.

L'évêque avait décidément passé toute mesure. Un nouvel alcade se chargea de venger les torts faits à ses collègues.

Le procès du meurtrier fut vivement conduit, et, le 23 mars 1526, Acuña fut averti qu'il devait périr dans la tour même d'où il avait pensé s'enfuir.

Les caractères de cette époque étaient d'une merveilleuse fermeté. Il n'apparaît point que l'évêque de Zamora ait beaucoup regretté son passé. Il dressa tranquillement son testament, fit dire des messes pour l'alcade Noguerol, le maladroït avec lequel il n'avait demandé qu'à s'entendre. Ces dispositions prises, il se dirigea vers la tour, en récitant des prières et des psaumes. Sans trouble, sans regrets, plein de foi, il tendit son cou au garrot, et dit à son bourreau :

— Je te pardonne ; seulement, tâche de serrer ferme.

Ainsi mourut Jean de Acuña. Il était âgé de soixante-cinq ans, dont il avait passé le plus grand nombre en complots et en batailles.

II

Les diligences sont une institution qui endolorit les membres, mais adoucit les mœurs. Je veux dire que, soumis aux mêmes douleurs pour un temps que l'on sait devoir durer, on devient, entre voisins, d'une familiarité compatissante. Le heurt de l'un est ressenti par l'autre. La même poussière asphyxie à égale dose. On boit au même *porron*, passé à la ronde, et l'orange que vous offrez à tous achève de resserrer l'intimité commune.

Quiconque a pénétré en Espagne, s'est rendu compte de la simplicité de rapports qui règne entre les diverses classes sociales. J'ai, pour compagnons de galère, de pauvres femmes, des laboureurs, des bourgeois. Aucun n'est gauche, aucun n'est raide. Le laboureur offre des cigarettes à son voisin. Chacun prend, à la conversation, la part qu'il veut, avec une égale autorité, et l'on parle avec bon sens, du même castillan très pur et de la même âme fraternelle. Ainsi devait-on rouler, en France, au temps où La Fontaine allait à Limoges, quand nous formions encore un pays homogène.

Les étendues se succèdent, étendues des blés, étendues des bois de pins, solitaires, inondées de lumière, avec un grand ciel clair par-dessus, qu'on sent illimité. — Encore une

côte, et, au sommet de la route blanche, se dessine la silhouette d'un gros bourg. C'est Tordesillas, un lieu qui m'attirait, car il fut le théâtre d'une grande infortune.

L'histoire de la reine Jeanne est assez triste, pour que le roman et le théâtre n'aient pas besoin de la défigurer¹.

Cette pauvre infante, intelligente, courageuse et belle, avait les grâces et les vertus qui font les grandes reines. Son éducation avait été fort soignée. Elle était poète, latiniste et musicienne, mais elle héritait de sa mère une susceptibilité jalouse, qui lui devait être fatale.

En 1496, âgée de dix-sept ans, elle avait épousé par procuration, à Valladolid, un archiduc d'Autriche. La flotte des cent vingt navires qui la portait d'Espagne en Flandre semblait la conduire au bonheur. La pompe des fêtes flamandes l'éblouit à son arrivée, et, avec une passion candide, l'Espagne se donna au bel archiduc. Son bonheur eut un prompt lendemain. Philippe était impudemment infidèle ; quand elle s'en aperçut, l'archiduchesse pleura si abondamment qu'elle tarit, de ce coup, la source de ses larmes ; désormais, aucune douleur ne la fera pleurer.

Philippe le Beau fut plus qu'infidèle. Il fut méchant. Il éloigna de sa femme tout serviteur espagnol, et n'assura pas même à la fille des rois catholiques les ressources dont disposait une bourgeoise d'Anvers. Dès 1599, le prieur de Ségovie, Fr. Thomas de Matienzo, écrivait, de Bruxelles, à la reine Isabelle : « On soumet l'archiduchesse à une telle frayeur, qu'elle n'ose lever la tête, et à une telle pénurie, qu'elle n'obtient pas un maravedis pour faire l'aumône. » A de tels traitements, la princesse répondait par un amour

1. Les publications célèbres de M. Bergenroth ont permis à quelques historiens d'inventer une nouvelle histoire de Jeanne la Folle, et de la peindre comme une séquestrée, victime de son père et de son fils. Cette thèse donnait lieu à un dramatique roman, et ces renouvellements de l'histoire sont des jeux auxquels se complaisent certains artistes. Mais celui-ci avait le tort de faire de Ferdinand d'Aragon et de Charles-Quint deux monstres tels qu'il s'en est peu rencontré dans l'histoire, et de leur donner trop et de trop illustres complices. Cette invraisemblance morale, capable, semble-t-il, d'arrêter un historien prudent, se heurte d'ailleurs à trop de témoignages contraires pour qu'on puisse l'accepter. La réclusion, à Tordesillas, de la royale névrosée ne fut certes pas un traitement salubre, ni clément, mais le mal qui la nécessitait ne nous semble pas douteux.

aveugle, mais une tête de femme ne supporte pas impunément un pareil martyre.

En 1502, l'archiduc et sa femme vinrent en Espagne. L'infante devait être reconnue comme princesse des Asturies. Elle était alors enceinte de son troisième enfant, Fernand, le futur roi des Romains. Avant la naissance de son fils, l'archiduc regagna les Flandres. Quand la princesse, délivrée, voulut rejoindre son mari, la reine Isabelle mit quelque obstacle à ce départ. L'archiduchesse donnait déjà les signes d'une singulière monomanie. Elle sortait seule, à pied, s'arrêtant en plein air, dans des endroits d'où on ne pouvait plus l'éloigner. Elle se livrait aussi à des scènes violentes. On jugea plus prudent de la laisser retrouver l'archiduc; mais, dès 1501, il fut évident que l'héritière des rois d'Espagne était inapte à régner. Ferdinand le Catholique confia ses angoisses aux Cortès de Toro. La princesse savait ce qu'on pensait d'elle; le 1^{er} mai 1501, elle écrivait elle-même à M. de Vere, l'ambassadeur de l'archiduc près du roi catholique : « On me tient, là-bas, pour privée de jugement... Je ne dois pas m'étonner qu'on élève contre moi de faux témoignages, puisqu'on en a élevés contre Notre-Seigneur... Je sais bien que le roi mon seigneur (Philippe) a écrit en Castille pour se justifier en se plaignant de moi, mais ces histoires devraient rester entre père et fille, d'autant plus que, si j'ai montré quelque passion, si j'ai cessé de tenir le rang qui convient à ma dignité, il est notoire que la seule cause en est la jalousie. Je ne suis pas seule à avoir souffert de cette passion; la reine elle-même, cette si excellente, si exquise personne, fut jalouse elle aussi, mais le temps guérit Son Altesse, et le temps me guérira aussi. »

Le temps ne devait point guérir la reine Jeanne. Au mois d'avril 1506, elle revenait en Castille avec son mari. Une tempête fut sur le point d'engloutir son vaisseau. Plus courageuse que l'archiduc et que personne, la princesse, toujours un peu extravagante, se fit couvrir de ses parures et de ses diamants, voulant mourir avec la majesté d'une infante d'Espagne.

La tempête l'épargna : elle était réservée à de plus tristes maux. Selon que l'une ou l'autre de ces déclarations servait

ses intérêts, Philippe le Beau déclarait sa femme folle ou rassise. La reine Isabelle était morte en 1504. Aussitôt, Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, s'était dépouillé de son titre de roi de Castille et de Léon; il avait transporté ces couronnes sur le front de sa fille Jeanne, mais il redoutait de laisser à son gendre le gouvernement de ces royaumes. Le roi s'était du reste remarié : on pouvait craindre qu'il eût de nouveaux héritiers. Par une série de négociations peu scrupuleuses, Philippe parvint à détruire l'influence de son beau-père et de sa femme. Les grands de Castille allaient à ce soleil levant. Seul, Cisneros restait fidèle à Ferdinand.

La mort traversa les projets de Philippe. Pendant sept jours, assise à son chevet, la reine Jeanne lui prodigua tous ses soins. En vain : le 25 septembre 1506, Philippe le Beau expirait ; il avait vingt-huit ans, et la reine, à ce coup, sentit sa raison s'égarer. La reine Jeanne devenait, tout de bon, Jeanne la Folle. Elle fit parer le cadavre du roi à la mode flamande, et, sans verser une larme, en proie à une effrayante douleur, elle s'attacha à ces restes dont elle ne se devait plus séparer. Elle dut, enfin, les conduire à la chartreuse de Miraflores, où on les ensevelit. Quand il fut question de les transférer à Grenade, elle voulut revoir ce cadavre que la mort avait décomposé. Ensuite, elle fit dresser un char superbe, et, par petites étapes, suivie d'un nombreux cortège, elle entreprit le lamentable pèlerinage. Elle ne voyageait que la nuit. « Une femme, disait-elle, qui a perdu son mari, le soleil de sa vie, ne doit point voir la lumière du jour. » A chaque station, elle commandait un service funèbre, et ouvrait encore le cercueil, afin de s'assurer si le roi ne ressuscitait pas. Toujours jalouse, elle ne souffrait pas qu'une femme approchât de la bière. Entre Torquemada et Hernillos, elle s'était, par erreur, arrêtée dans un couvent de nonnes. Instruite de sa méprise, elle fit précipitamment repartir le cortège, en pleine nuit glaciale. A Tordesillas, elle dut interrompre son voyage. Le 14 janvier 1507, elle y devenait mère de sa dernière enfant, l'infante Catherine. La reine séjourna près d'un an à Tordesillas. Son père, le roi d'Aragon, était alors en Italie. Il n'en revint qu'en juillet 1507. La reine Jeanne le rejoignit à Tortoles, puis se retira à Arcos, trai-

nant toujours après elle le cercueil de son mari. Elle ne se doutait pas, la pauvre princesse, que, son veuvage à peine connu, le roi d'Angleterre, Henri VIII, avait demandé sa main. Il ne lui aurait plus manqué que ce malheur, après avoir été la femme de Philippe le Beau, d'être la marâtre de Henri VIII ! La reine Jeanne fit comprendre à son père qu'avant d'épouser un second mari, elle devait enterrer le premier. A cela même elle ne voulait pas se résoudre. Ferdinand obtint, du moins, que sa fille abandonnât Arcos et vint résider à Tordesillas. Elle y conduisit la dépouille adorée, la garda quelque temps dans son palais, puis consentit à la déposer dans le couvent de Sainte-Claire. D'une fenêtre, elle pouvait l'apercevoir toujours.

Perché sur la rive droite du Duero, le vaste palais des rois de Castille dominait le fleuve et la plaine. La femme infortunée de Pierre le Cruel, la douce reine Blanche, avait souvent pleuré dans ce palais. Jean II y avait vécu en roi fainéant. En 1494, Espagnols et Portugais, dans une conférence célèbre, s'y étaient concertés sur le partage du Nouveau Monde, décidé par Alexandre VI.

A gauche du palais, s'élevait le monastère de Sainte-Claire. L'aile droite était attenante à la vieille église de Saint-Antolin, à laquelle le palais communiquait par un pont voûté. Le monastère de Sainte-Claire survit encore. La prière qui l'habite l'a sauvé de la ruine. Pierre le Cruel aimait l'architecture arabe. Le couvent conserve encore un délicieux patio mauresque, et le château devait porter les traces de cet art charmant et léger. Mais rien ne subsiste du palais qui fut, quarante-neuf ans, la sépulture de Jeanne la Folle. Quelques assises de pierre brune en marquent seules la place. Notre-Dame de la Guia est la patronne de Tordesillas. Sa statue en bois avait, dit-on, suivi Pizarre dans la conquête du Pérou. Le glorieux capitaine en fit hommage à la reine Jeanne, qui aimait cette madone, et lui donna le collier d'émeraudes dont on la pare encore aujourd'hui. Le couvent possède aussi six chandeliers d'argent et un grand brasero, présents de la reine démente. Ainsi, des splendeurs royales, cela seul reste qui fut offert à Dieu.

Une maison souveraine fut constituée pour la reine folle.

Don Bernardo de Sandoval y Rojas, marquis de Denia, comte de Lerme, en fut nommé gouverneur. Vingt gentilshommes ou officiers occupaient les charges de cette triste cour, qui comptait aussi huit dames d'honneur, quinze femmes de chambre, des chapelains, des gentilshommes de la chambre, une garde composée de monteros et de hallesbardiers.

Pendant onze ans, Jeanne la Folle fut oubliée. Elle ne sut pas que son père était mort, le 23 janvier 1516. Quand son fils Charles partit pour l'Allemagne, il vint, le 18 novembre 1517, prendre congé de sa mère. En 1520, la révolte des comuneros éclatait. Souvent la reine avait demandé à réunir des grands. Elle voulait sortir et jouer son rôle de reine. « Elle me tient, écrivait Denia, des propos qui toucheraient des pierres... Elle me dit des paroles si navrantes que j'en ai pitié. » Quand les chefs de la Commune se présentèrent à Tordesillas, leur vue rendit la vie à la princesse. On lui avait caché la mort de son père, le roi Ferdinand.

— Voici quinze ans qu'on me ment, s'écria-t-elle, et qu'on me traite mal, et le premier qui me ment est le marquis.

A ces mots, Denia s'agenouilla.

— C'est vrai, Madame, répondit-il, je vous ai menti; je l'ai fait pour vous éviter des excès de passion. Mais je vous déclare maintenant que votre père est mort, et que je l'ai enterré.

Se tournant vers le président du conseil de Castille :

— Évêque, dit la reine, il me semble que tout ce qu'on me dit est un songe.

— Cependant, répondit le président, c'est en vos mains, après Dieu, qu'est, aujourd'hui, le salut du royaume.

J'ai entendu soutenir que la reine Jeanne n'était pas une démente vulgaire, mais une parfaite hystérique. Il se peut. L'appel des comuneros la secoua de sa torpeur. Elle reçut les députés de la Sainte-Junte avec l'étiquette formaliste dont usait la reine Isabelle. Pendant six heures, elle entendit leurs remontrances. Elle nomma aussitôt Jean de Padilla capitaine des comuneros, ordonna que la Junta se transportât d'Avila à Tordesillas, et, tous les jours, voulut traiter avec quatre délégués.

Les serviteurs de la reine profitèrent de ce réveil de sa raison pour affirmer qu'on la tenait injustement captive. Denia fut congédié. La cour de Tordesillas annula bientôt celle de Valladolid. « Si cela continue, écrivait au roi le cardinal d'Utrecht, régent du royaume, ma charge va prendre bientôt fin, et je ne vois pas comment nous pourrions garder une seule ville sous l'obéissance du roi. » Ni la reine Jeanne, ni Padilla ne savaient clairement où tendaient leurs désirs. Aussi bien, l'esprit de la reine s'éteignait. Elle ne voulait signer aucune décision de la Junta. Elle avait exalté des espérances qu'elle ne pouvait seconder. Les comuneros furent vaincus et Tordesillas saccagé. Le marquis de Denia revint garder la souveraine, dont la détresse recommença¹.

Près de la reine restait sa dernière fille, l'infante Catherine, la plus jolie de ses six enfants, celle qui ressemblait le plus à Philippe le Beau, pauvre captive née après la mort de son père. L'infante avait grandi dans ce palais sépulcral, confinée dans une chambre derrière celle de sa mère, en compagnie de deux vieilles servantes. Pour la distraire, le gouverneur avait fait ouvrir une fenêtre, d'où la princesse pouvait, du moins, voir les bonnes gens se rendre à l'église ou se promener, et les chevaux descendre vers le Duero. Quand des enfants passaient, la princesse leur jetait quelques maravédís, afin qu'ils s'amusassent sous ses yeux.

En 1517, le roi Charles vint à Tordesillas avec sa sœur Léonor. La reine les reçut avec joie. « Vous êtes donc mes enfants ! leur dit-elle. Comme vous avez grandi en peu de temps ! » Et elle les embrassa. Le roi eut compassion de sa petite sœur, si mignonne sous ses pauvres habits. Car la reine Jeanne la faisait vêtir pauvrement : rien qu'une robe de drap gris, une sorte de mantelet de cuir et un bonnet blanc. Le roi voulut délivrer sa sœur. Une nuit, il la fit enlever et conduire à Valladolid. On para l'infante d'un joli costume ; on lui donna quelques jours de joie. Mais l'infortunée reine avait à peine appris le départ de sa fille, qu'elle emplit le palais de ses gémissements et déclara ne rien vouloir manger, tant que

1. Denia remplit cette charge jusqu'à sa mort, en 1535. Alors, son fils, don Luis, en hérita.

Catherine ne lui serait pas rendue. L'infante dut revenir à Tordesillas. Le roi exigea seulement qu'on donnât à sa sœur des compagnons de son âge et qu'on veillât à la distraire un peu. C'est par suite de cet ordre que, de 1523 à 1525, François de Borgia, le fils aîné du duc de Gandie, fut, à Tordesillas, menin de l'infante Catherine.

La reine Jeanne dut pourtant se séparer de sa fille. Le 20 août 1524, Charles-Quint fiançait sa sœur au roi de Portugal, Jean III. Dès lors, aucun bonheur ne resta plus à Jeanne la Folle, qui, trente et un ans encore, devait promener sa douleur sous les voûtes obscures du vieux château. Son fils, le triomphant empereur, ne lui survécut que trois ans. Et au milieu des fêtes d'Augsbourg ou de Tolède, de Valladolid ou d'Anvers, souvent, sans doute, César dut voir passer en ses rêves l'ombre désespérée qui se traînait à Tordesillas¹.

Le marquis de Denia, gouverneur de la cour, avait une tâche ingrate. Il l'exerça avec rigidité. Il avait éloigné de la reine son confesseur, un franciscain, le P. Jean d'Avila. Cette mesure contribua peut-être à inspirer à Jeanne la Folle la terreur des choses saintes. Durant ses quinze dernières années, elle céda à cette terreur. Seul, un saint la pouvait dissiper. François de Borgia, l'ancien page de la petite infante, après avoir été vice-roi, duc et grand seigneur, était

1. Tant qu'elle vécut, Charles-Quint joignit le nom de sa mère au sien dans le libellé de toutes ses ordonnances. Dans les archives d'Ossuna (Madrid), je trouve la lettre que l'empereur adressait à la reine après Pavie, le 10 mars 1525. Elle suppose, à la fois, de l'affection de la part du fils, et de l'intelligence chez la mère. « † Serenisima reyna n^a muy cara y muy amada señora madre y lugarteniente general. — En esta ora nos ha llegado la nueva de como a XXIII del mes pasado, nuestros capitanes y exercito dieron la batalla al rey de Francia que estaba sobre Pavia, y por gracia de Dios N^o S^r y con su ayuda, hovieron la victoria, y fue preso el rey de Francia, y el príncipe don Enrique de Labret, y el Bastardo de Savoya, y el gran Maestre de Francia con otros muchos, y muerto el Almirante de Francia y Mossior de La Palissa y Mossior de la Tramulla, y otros XVI mil hombres del campo de los Franceses, con sola pérdida de 400 hombres de los nostros, y en ellos de cuenta solo el Marques de Sant Angelo, que murio de mano del rey de Francia... Y por ser tan cierta, nos pareció luego, dar aviso della a V^a Serenidad, por v^a consolación y plaser, y paraque, señora, proveays y mandeys que en esta ciudad y reyno se den gracias a Dios por tan gloriosa nueva, y por las mercedes que cada dia nos hace de su mano. — Serenisima reyna, muy cara y muy amada señora Madre, Dios N^o S^r os aya en su special encomienda. De Madrid... »

devenu un pauvre jésuite et un grand saint. En 1552, il avait, à deux reprises, visité et consolé la reine. En 1554, la reine Jeanne allait plus mal. Sa robuste santé s'était altérée depuis un an. Le roi d'Espagne commanda au P. François de Borgia d'aller assister la souveraine. Le saint gagna Tordesillas, où sa fille, la comtesse de Lerme, était dame d'honneur de la reine. Il ne voulut prendre gîte ni dans le palais royal, ni dans celui des comtes de Lerme, mais dans le petit hospice de *Mater Dei*, qui s'élevait en face de la demeure de sa fille.

La reine s'imaginait que ses dames d'honneur étaient des sorcières malfaisantes. Elle contait les impiétés dont ses compagnes se rendaient coupables. « Leur présence seule, assurait la reine, m'empêche de remplir, comme je le faisais jadis, mes devoirs de chrétienne. » François de Borgia calma la pauvre démente. Il fit éloigner les dames d'honneur, put absoudre la reine, lui fit entendre la messe, recevoir de l'eau bénite. Sa douceur obtint plus, en un jour, que le marquis de Denia n'avait gagné depuis longtemps. L'année suivante, Philippe II manda de nouveau François de Borgia : « A vous seul, lui dit-il, vous avez, l'an passé, fait plus de bien à la reine en quelques jours, que cent docteurs et beaucoup de médecins en quarante ans. » François regagna Tordesillas. La reine approchait de sa fin. Elle permettait à peine qu'on la soignât, et, dans ses douleurs, elle poussait des cris qui affligeaient toute la ville. Le saint parla, et les ténèbres se dissipèrent. La reine retrouva sa raison. « Récitez le symbole de la foi, demanda-t-elle. Je le répéterai. » Elle demanda pardon des fautes causées par sa folie. A la prière de François de Borgia, le P. Dominique de Soto était venu de Salamanque s'assurer si la mourante pouvait communier. Elle ne le pouvait pas. Elle reçut, du moins, l'extrême-onction, baisa le crucifix que lui présentait Borgia, et, reine très catholique, elle mourut en disant : « Jésus crucifié, soyez avec moi ! »

Ses restes demeurèrent quelque temps au couvent de Sainte-Claire de Tordesillas, puis à l'Escorial. En 1574, la reine Jeanne alla reposer pour toujours auprès de son mari, Philippe le Beau, dans la chapelle royale de Grenade.

LE SYNODE PROTESTANT D'ANDUZE

C'est presque remonter à l'antiquité que d'en venir à ce synode. Il s'est tenu aux derniers jours de juin 1902. M. Combes commençait alors ses exploits; il les a poursuivis avec une telle fougue et une telle persévérance, qu'à dénoncer et à flétrir ce surprenant premier ministre nos plumes se sont usées, sans répit. Les vacances du Parlement nous valent le loisir qui nous manquait pour donner des nouvelles de nos « frères séparés ». Nos lecteurs voudront bien nous pardonner d'avoir attendu si longtemps.

Il sont avertis, d'ailleurs, qu'il ne sera ici question que de doctrine. Le sujet est moins brûlant que ceux dont s'alimente habituellement la polémique des journaux; encore n'est-il pas sans intérêt pour nous catholiques de savoir au juste — s'il est possible — le point d'incertitude où se trouve aujourd'hui la foi des fils de Calvin.

I

Ils étaient, depuis le synode de Bordeaux, dans un malaise inquiet. On se rappelle, peut-être, que des discussions de 1899¹, l'orthodoxie huguenote était sortie comme meurtrie et exsangue. Les libéraux lui avaient porté de si rudes coups; et, pour les parer, les hommes de droite avaient été si irrésolus et si craintifs! Sans doute, après la lutte, dans laquelle avait été en jeu le sort de l'auguste agonisante, les combattants s'étaient serré la main; ils demeureraient frères et amis dans la même « famille », sinon dans la même « Église » réformée, par le même « esprit », sinon par le même *Credo* protestant. Mais que pouvaient les plus cordiales déclarations pour effacer les dissidences doctrinales?

1. Cf. *Études*, 20 février 1900. — Voir aussi, sur l'action protestante, deux importants articles du P. Portalié (20 septembre, 5 octobre 1900).

La mort d'Auguste Sabatier, en laissant vacante à Paris la chaire de dogme réformé, allait le montrer aux plus optimistes.

On sait que la nomination des professeurs et maîtres de conférences à la Faculté de théologie protestante se fait sur présentation d'une liste de candidats. Cette liste est arrêtée par la Faculté elle-même¹. Les votes des consistoires la préparent. Ce fut donc, au lendemain de la mort de Sabatier (12 mars 1901), une vraie campagne électorale qui s'ouvrit.

Les libéraux y entrèrent avec fougue. Sabatier étant un libéral, sa chaire, disaient-ils, leur appartenait de droit. D'ailleurs, Montauban demeurait la forteresse des orthodoxes, où ils occupent sept chaires sur huit; à Paris même n'étaient-ils pas les maîtres, puisque Sabatier n'y comptait qu'un collègue de son parti? De quoi donc pouvait se plaindre la droite, si le centre droit et la gauche se mettaient d'accord pour désigner et soutenir *leur* candidat, un candidat « orienté vers la théologie nouvelle »? A quoi les orthodoxes répondaient que le centre, tout en demeurant lié avec la droite, finissait toujours par tomber du côté où il penchait, c'est-à-dire gauche; que son candidat « orienté vers la théologie nouvelle » pouvait peut-être se réclamer de la dernière pensée d'Auguste Sabatier; mais que revendiquer la chaire de celui-ci comme appartenant de droit à un libéral, c'était « oublier tout l'espace parcouru par l'illustre maître défunt, de 1868 à 1900² ».

Né dans les Cévennes, d'une famille de paysans profondément huguenots, Sabatier avait été bercé en d'intransigeantes croyances. Il les conserva à Montauban, à travers de pénibles crises de doute. Et il faut penser que la fréquentation des universités d'outre-Rhin ne put entamer en lui le meilleur de la « foi héréditaire », puisqu'il écrivait d'Aubenas, le 16 mai 1868, en posant sa candidature à la chaire de dogme réformé vacante dans la Faculté de théologie de Strasbourg :

En confiant à des hommes de votre choix une mission d'une si haute importance, vous avez le droit, et aujourd'hui plus que jamais votre

1. Décret du 12 mars, 1880.

2. *Le Christianisme au XX^e siècle*, 9 août 1901.

conscience vous fait un devoir de leur demander compte de leurs convictions. Je viens donc vous dire simplement ce que je suis et ce que je crois.

Entre toutes les questions agitées parmi nous, la plus grave, la question vraiment décisive est celle qui concerne la personne de Jésus-Christ. C'est ici le vrai point de séparation entre l'Évangile et ce qui n'est pas lui. Jésus n'est-il qu'un homme? Alors, quelque grand qu'on le fasse, le christianisme perd son caractère d'absolue vérité et devient une philosophie. Si Jésus est le Fils de Dieu, le christianisme devient une révélation.

Sur ce point capital, après de longues recherches et de sérieuses réflexions, je me suis rangé du côté des apôtres. Je crois et je confesse, avec saint Pierre, que Jésus est le Christ, fils du Dieu vivant. Jésus s'est placé de lui-même au centre de ma vie et de ma pensée¹.

Le rapprochement s'imposait. On compara cette circulaire de Sabatier à celle des deux candidats qui prétendaient recueillir sa succession. Naturellement, M. Jean Monnier, désigné par les libéraux, était moins catégorique dans sa profession de foi que M. Bertrand, patronné par les orthodoxes. Ceux-ci s'épuisèrent à signaler, à démontrer et à regretter cette imprécision dans la doctrine d'un futur professeur de dogme.

Il n'y a qu'un fait, écrivait l'un d'eux, qui, au milieu de tant d'hésitations et de fluctuations, me paraît être resté ferme chez M. Jean Monnier : le péché et la réalité tragique du péché. Je suis heureux de le constater et j'en bénis Dieu. Car c'est quelque chose, et même beaucoup. Avec cela, s'il y persiste, il pourra, à la lumière de la parole de Dieu et avec l'aide de l'esprit de Dieu, petit à petit reconquérir tout le reste. Mais de grâce, chers collègues, pasteurs ou laïques, attendez qu'il en soit ainsi, pour le nommer professeur, surtout professeur de dogmatique².

Cette adjuration de M. Jacot et de ses amis n'arrêta point le mouvement de faveur qui portait M. Monnier vers la chaire si ardemment disputée. Par soixante-deux voix, contre trente-neuf données à M. Bertrand, — bien qu'il ne fût pas docteur en théologie, ni croyant en Jésus-Christ, — M. Jean Monnier

1. Cité par M. Viénot dans son esquisse de la vie de Sabatier. (*Revue chrétienne*, septembre 1902.)

2. *Le Christianisme au XX^e siècle*, 12 juillet 1901

demeura le candidat désigné par les consistoires pour enseigner aux jeunes pasteurs le dogme réformé¹.

Philosopher et épiloguer sur l'événement, c'est l'unique consolation que la droite pouvait se donner à elle-même. M. Doumergue ne s'en fit pas faute. Dans un article qui commençait par un badinage un peu contraint, il parla de la droite comme d'une « enfant insupportable » fouettée par le centre affectueusement, mais non corrigée. Il reprochait au centre de « s'unir à la gauche pour annihiler la droite ». Il lui rappelait qu'il n'était, lui aussi, qu'une minorité. Et, assombri par la vue d'une situation aussi équivoque, il concluait : « Il ne semble pas qu'on puisse vraiment être accusé d'un pessimisme outré ou d'une intention perfide, si l'on dit : dans le ciel de l'Église, il y a quelques points noirs². »

Sur ces entrefaites, la commission permanente annonça que le prochain synode général se tiendrait à Anduze. Sa circulaire rappelait avec force que la déclaration de foi de 1872 était « la base » de l'organisation synodale, ajoutant que c'était pour tous « un devoir étroit, une obligation de conscience d'éviter tout ce qui, en conservant son texte, détruirait son efficacité³ ».

Cette sorte d'admonestation laissa les libéraux persuadés que les préoccupations sociales méritaient autrement l'attention que les préoccupations ecclésiastiques. Ils le dirent fort librement. Et c'est ce qui amena M. Doumergue à écrire ses articles sur « la crise ».

Le docte professeur déclarait sans ambages qu'il se sentait ramené trente ou quarante ans en arrière, en entendant le libéralisme contemporain professer, comme le radicalisme d'autrefois, qu'« une Église protestante ne saurait reposer sur la conformité des doctrines » ; et que « ses cadres » devaient être assez larges pour s'étendre « jusqu'aux âmes vraiment religieuses de toute couleur dogmatique ». Quant à lui, il ne pouvait parvenir à comprendre « que la foi fût indé-

1. *Le Christianisme au XX^e siècle*, 1^{er} novembre 1901.

2. *Ibid.*, 22 novembre 1901.

3. *Ibid.*, 6 décembre 1901.

pendante de la croyance et de la dogmatique ». Et il persistait à trouver étrange, chez des protestants, « l'opposition croissante que certains membres du centre droit font au protestantisme tel que l'ont inventé et compris » les chefs de la réformation¹.

La leçon inaugurale de M. Jean Monnier ne parut pas calmer ces appréhensions. Bien qu'en plusieurs points le nouveau professeur se séparât d'Auguste Sabatier, il se montrait trop reconnaissant envers le maître disparu; il le félicitait trop d'avoir combattu à outrance les dogmes rigides et les intangibles formules, pour ne point donner prise au soupçon: lui aussi, sans doute, il pensait qu'il fallait faire la réforme des réformateurs, secouer les derniers restes du joug d'une autorité extérieure, par lesquels le calvinisme demeurait « une sorte de doublette du catholicisme ».

Et M. Doumergue, comme jadis Newman, écoutant les rumeurs des disputes présentes, ne pouvait s'empêcher d'y entendre un écho des controverses du deuxième siècle.

Alors comme aujourd'hui, la grande question était la conciliation, et il y avait quatre partis comme de nos jours: une gauche, le paganisme; une droite, le christianisme; un centre gauche, le néo-platonisme; un centre droit, le gnosticisme.

Le gnosticisme était la conciliation théologique entre le christianisme et la conception scientifique de l'époque. Il prenait les mots chrétiens, chute, rédemption, etc., et sur ces mots chrétiens, il mettait des idées païennes. Surtout il faisait appel à la critique sacrée. Marcion n'admet qu'un évangile, Luc. De cet évangile, il retranche le récit de la naissance, etc. Enfin, à la rescousse de la critique, le gnosticisme appelait l'allégorie, qui depuis a changé de forme et de nom, mais que l'on peut retrouver plus florissante que jamais.

Après ce coup droit porté au centre, et tout en protestant de son respect pour les intentions conciliatrices en général, M. Doumergue continuait:

Comment le christianisme se défendit-il contre la conciliation poursuivie par le gnosticisme? Il en appela au témoignage apostolique et le défendit, comme on défend un sanctuaire menacé, en l'entourant d'une triple muraille: 1° la Bible... 2° la confession de foi... 3° l'Église...

1. *Le Christianisme au XX^e siècle*, 13 décembre 1901.

Les données du dernier livre de Harnack, *l'Essence du christianisme*, fournissent à M. Doumergue l'occasion de constater à quel prix se fait la conciliation dont rêvent les libéraux :

Plus d'exclusivisme ecclésiastique; plus d'exclusivisme confessionnel; plus d'exclusivisme biblique; mais qu'est devenu le christianisme et le Christ?

On pourrait même demander ce que devient la croyance à un Dieu personnel. Tolstoï, qui se déclarait « en complète communion d'idées et de sentiments » avec le Sabatier de *l'Esquisse*, n'a-t-il pas écrit : « Il n'y a pas de Dieu créateur. Il y a un *moi* qui, par l'organe des sens, connaît le monde et dans son intimité sent le Dieu père. C'est le principe de mon *moi* spirituel »?

Et de tout cela M. Doumergue tirait cette conclusion qui n'est point pour nous déplaire :

Au nom de l'histoire et de la logique, on peut l'affirmer : renverser l'Église, supprimer toute confession de foi, anéantir l'autorité de la Bible, c'est, pas à pas, préparer la ruine du christianisme¹.

Le centre droit ne pouvait laisser passer sans réplique de semblables leçons. M. Lafon précisa et justifia, dans son journal, l'attitude du parti dont il est le chef :

Est-il besoin de dire que *la Vie nouvelle* ne fait point opposition au protestantisme et ne condamne nullement les réformateurs. Elle entend seulement, elle qui est du vingtième siècle, ne pas rester liée par la pensée du seizième. De ces réformateurs, si un seul pouvait ressusciter avec la vaillance de son génie et l'héroïsme de sa vie, ce n'est peut-être pas au *christianisme* qu'il irait; car on peut douter qu'il se contentât d'idées si timides et de ce que M. Doumergue lui-même appelle : *de la grisaille*.

Après cette évocation des ancêtres, M. Lafon révèle le plan machiavélique de l'ennemi. Pour mieux défendre la « conciliation », il attaque l'intransigeance de la droite :

Pourquoi nous imputer tant d'horreurs? A quoi bon cette levée ardente de boucliers?

1. *Le Christianisme au XX^e siècle*, 20 décembre 1901.

Il s'agit simplement de préparer le synode d'Anduze.

Chaque fois qu'une assemblée ecclésiastique va se réunir, et que la droite songe à lui faire voter des mesures d'intransigeance, M. Doumergue apporte sur la scène l'effrayant spectre du libéralisme prêt à tout avaler... et nous montre, en poussant des gémissements, le pauvre centre droit déjà englouti jusqu'à mi-corps dans cette gueule monstrueuse.

On se prépare à demander au synode d'Anduze... de la proscription. On veut chasser des synodes officieux la moitié de leurs membres. Entreprise difficile, je le répète, et singulièrement risquée. On fait donc appel aux grands moyens. Et l'on crie que la patrie est en danger. C'est ainsi que l'on va — l'histoire le prouve — à Valmy... ou à Waterloo.

Et ce sera Waterloo... pour la droite, si un esprit de sagesse et de fraternité ne l'emporte pas chez elle sur les conseils violents¹.

Tandis que les membres de la « famille » réformée échan- gent ces propos belliqueux, la commission fraternelle invite toutes les églises réformées de France à élever leurs cœurs et leurs mains « vers le Dieu tout-puissant qui préside à la destinée des peuples », afin qu'il lui plaise, à lui « l'auteur de toute grâce excellente », et sur les « ferventes supplications » des « disciples de Jésus-Christ, prince de la paix », mettre fin à la guerre qui ensanglante l'Afrique du Sud, « lutte fratricide qui atteint et compromet si gravement, dans le respect des peuples civilisés, le nom de chrétien et de protestant² ».

Édouard VII devait être l'instrument providentiel de cette pacification nécessaire. Sans se placer, peut-être, au point de vue fort élevé des réformés de France, le nouveau roi voulut en finir avec une guerre où s'engloutissaient sans espoir l'or, l'honneur et la tranquillité de la vieille Angleterre. Il jugea que sur les premiers jours de son règne c'eût été un mauvais présage que de laisser peser le cauchemar sanglant qui avait fatigué l'agonie de sa mère Victoria. Les coups de feu cessèrent. La paix fut signée sur un papier diplomatique. Mais dans les âmes, l'image demeura de la lutte douloureuse. Pour les Boers qui survivent, rien ne

1. *Le Christianisme au XX^e siècle*, 27 décembre 1901.

2. *Ibid.*, 3 janvier 1902.

pourra faire oublier les jours de l'indépendance. Ils restent ce qu'ils étaient et les Anglais sont toujours l'ennemi.

Est-ce une paix semblable qu'allaient signer à Anduze les libéraux et les orthodoxes du calvinisme français ?

II

A mesure qu'on approche de la date fixée pour le synode, il devient de plus en plus clair que la question de la déclaration de foi se posera, et que, de part et d'autre, on redoute qu'elle se pose.

Habilement, les chefs de l'orthodoxie font remarquer qu'entre partisans de l'organisation synodale le « problème » est « implicitement tranché ». Pour les membres du synode officieux, la déclaration de 1872 « n'est pas seulement l'expression *générale* de la foi de l'Église ou de la majorité de l'Église; ils y adhèrent *personnellement* par le fait même qu'ils entrent dans l'organisation synodale. Entrer ou demeurer dans cette organisation, en rejetant la déclaration de foi, serait un non-sens, une contradiction dans les termes¹. » Quelque confiance qu'il ait dans la force de cette simple remarque, M. Meyer sait très bien que, de toutes ses forces, le centre cherche à se dégager de cet étau entre les mâchoires duquel on prétend le tenir. Le centre est synodal, sans doute; mais il est fort dédaigneux du « fatras théologique »; il pense que « la multiplication des groupes c'est l'organisation de l'Église et sa paix »; sans hésiter, il prononce que « la condition préalable de toute entente c'est la constitution d'un groupe de droite » qui, pour être ecclésiastiquement séparé de la gauche et du centre, n'en pourra pas moins les rejoindre sur le terrain social ou même pour « l'évangélisation primaire ». On ne saurait faire meilleur marché du régime synodal; M. Doumergue en convient: couper l'Église réformée en trois groupes séparés, c'est la « fin des synodes actuels² ». Dans ces conditions, le centre, mis en demeure d'affirmer une déclaration de foi jusqu'ici

1. Article de M. Meyer dans *le Christianisme au XX^e siècle*, 14 mars 1902.

2. *Ibid.*, 17 janvier 1902.

laissée dans l'ombre, n'aimera-t-il pas mieux rompre avec le synode plutôt que de se lier à un symbole dont les mots, pour lui, sont vides de sens? S'il rompt, quel « irréparable malheur »! Et s'il se lie, l'« accord » ne sera-t-il pas « problématique »?

Cruelle énigme! et qui troublait les « laïques » beaucoup plus que les pasteurs. Tandis que M. Doumergue écrivait sur « la crise » des articles très surveillés où des précautions savantes combinaient des « paroles claires sans équivoque, mais fraternelles sans amertume », les « voix laïques » se faisaient entendre d'un accent plus rude et d'un ton plus coupant :

On se propose de tourner la difficulté en décrétant que :

1° Il y aura une confession de foi.

2° Elle n'obligera personne.

J'ai souvent réfléchi à cette conception vraiment étonnante au premier abord, et le moins et le mieux que j'en puisse dire, c'est que je ne suis pas arrivé à comprendre. Le plus grand honneur qu'on puisse lui faire, c'est, je crois, de passer outre, en la tenant pour non avenue... jusqu'au jour prochain où elle sera portée à la tribune d'un synode; il faudra bien alors la qualifier comme elle mérite de l'être¹.

Renchérissant sur la franchise de M. de Védrines, un industriel de Mazamet disait rondement :

Il ne peut être ici question de centre droit et de centre gauche... Je ne puis admettre ce langage qui nous déshonore; l'Église n'est pas une arène de combat ou un parlement politique; elle est *une*, fondée sur une base divine, qui ne peut être modifiée, ni facultative...

Parlons franchement: au fond, que veulent ces messieurs de *la Vie nouvelle*? Démolir le synode? Par quoi le remplaceront-ils? Démolir l'Église réformée? On pourrait le croire; mais ensuite que feront-ils? Qu'ils demandent à leurs prédécesseurs dans cette voie, Colani, Schérer¹, Pécaut, à quoi ils ont abouti...

Voilà trop longtemps qu'ils troublent l'Église; il serait temps que le synode agit fermement à leur égard. Si l'Église réformée et surtout le synode officieux ne leur plaisent pas, personne ne les retient, et nous sommes avant tout partisans de la liberté individuelle. Ce n'est pas à nous d'en sortir, c'est à eux².

Et pour appuyer cette menace d'excommunication, l'indus-

1. *Le Christianisme au XX^e siècle*, 31 janvier 1902.

2. *Ibid.*, 7 février 1902.

triel faisait appel à l'action des laïques : « Le synode d'Anduze sera ce que voudront les laïques. »

Pour sortir de l'équivoque où on lui reprochait de se fixer, le centre avait une ressource, celle de proposer une révision de la profession de foi de 1872. A la veille du synode, quelques pasteurs du Nord-Est lancèrent cette idée. Dans un manifeste signé de leurs noms, après avoir affirmé leur dédain pour la « théologie dite orthodoxe, juridique et intellectualiste » comme étant incapable de « produire la vie » et « d'établir le contact avec l'esprit contemporain », ils protestaient de leur attachement pour « l'organisation synodale » dont ils entendaient toujours être les membres fidèles et loyaux ». Et « en conséquence », ils demandaient « respectueusement au synode général de nommer une commission, chargée de consulter les synodes régionaux et de présenter à la prochaine assemblée générale un projet de confession de foi tenant compte de l'état actuel des esprits¹ ».

La droite fit au projet un accueil très froid. Il lui paraissait que le synode général n'avait pas le droit de nommer une commission pareille; que reviser la déclaration de foi en vigueur ce serait « rouvrir des discussions dogmatiques » fort dangereuses, et même « rompre, indirectement mais réellement, avec le synode de 1892, synode légal, officiel, représentant l'ensemble de l'Église » réformée.

Les manifestants répliquèrent qu'il serait « contraire à l'esprit réformé, aux mœurs réformées et à la culture moderne d'écarter une demande de révision par la question préalable² ».

Là-dessus, le synode s'ouvrit. Allait-il, lui aussi, opposer la question préalable ?

C'est le cinquième jour, que M. le professeur Doumergue donna lecture du « rapport présenté au nom de la commission chargée d'étudier les pétitions et propositions relatives à la révision et à l'interprétation de la déclaration de foi de 1872 ». Cette commission, quoique « composée d'hommes »

1. *Le Christianisme au XIX^e siècle*, 20 juin 1902.

2. *Ibid.*, 26 juin 1902.

aussi « différents entre eux » que « les nuances de l'assemblée » qui les avait nommés, s'était mise d'accord sur le texte à soumettre aux délibérations du synode. Elle l'avait même arrêté à l'unanimité de ses vingt et un membres.

Le fait était d'autant plus important que les controverses sur la confession de foi avaient été plus vives dans la presse. L'attitude même des synodes particuliers ne laissait guère prévoir une entente aussi prompte et aussi complète. Quelles étaient donc les magiques formules qui, au dernier moment, avaient la vertu inespérée d'apaiser et de rallier tous les esprits ?

Très soucieux de respecter les scrupules qui ont toujours été l'honneur des consciences protestantes, à la condition cependant de ne sacrifier en rien l'intégrité de la foi confessée par les fondateurs de notre système synodal officieux ;

Considérant que la déclaration de foi de 1872 a pris elle-même toutes les précautions nécessaires pour indiquer que dans les documents historiques visés par elle, elle réclamait l'adhésion aux *grands faits chrétiens* et spécialement à la *Résurrection de Jésus-Christ* ;

Considérant qu'en insistant sur ces faits fondamentaux, la déclaration de 1872 n'a point voulu méconnaître l'importance primordiale de doctrines essentiellement chrétiennes et protestantes, telles que celles de la grâce, de la conversion, du royaume de Dieu ; mais a simplement voulu s'abstenir de toute théorie, laissant l'Évangile s'expliquer par l'Évangile lui-même ;

Considérant qu'en refusant de se placer sur le terrain des doctrines et des définitions théologiques, cette déclaration a laissé à la théologie proprement dite la liberté dont elle a besoin pour construire ses systèmes sur les faits chrétiens fondamentaux ;

Considérant qu'elle a été ainsi au-devant de certains malentendus et satisfait par avance plusieurs réclamations actuelles dans ce qu'elles peuvent avoir de légitime ;

Considérant qu'au lieu d'engager des luttes dogmatiques, il est préférable de réunir autour de la déclaration de foi de 1872 toutes les convictions loyales, toutes les activités sincèrement chrétiennes, pour que l'Église réformée accomplisse son œuvre de plus en plus grande et nécessaire de foi et de moralité au sein de notre société,

Le synode passe à l'ordre du jour¹.

Après discussion, ce texte, voté paragraphe par paragraphe à des chiffres de voix quelque peu différents, a été finale-

1. *Actes et décisions du synode... tenu à Anduze*, p. 33.

ment accepté par tous les délibérants, sauf un qui s'est abstenu. Le synode tout entier a donc suivi la commission. Reste à savoir à quelles raisons l'une et l'autre ont obéi.

III

Parmi les membres du synode, beaucoup pensaient que la déclaration de foi de 1872, n'étant plus adaptée à « l'état actuel des esprits », devait être révisée par voie d'addition ou même de retranchement¹; ou qu'il importait, tout au moins, pour éviter de « graves malentendus », de définir « le sens exact et la portée pratique » que peut avoir une « adhésion loyale » à la formule synodale de la confession de foi². Ces convictions, chez quelques-uns, étaient tellement arrêtées et impérieuses qu'ils n'avaient point hésité à les traduire par des propositions fermes déposées sur le bureau du synode. Pour employer le langage parlementaire, il y avait là autant de contre-projets. Or, la commission n'en fit état que pour les rejeter tous. Son ordre du jour ne s'expliquait point sur le principe d'une révision de la confession synodale; bien plus, il déclarait que, sans définition aucune de sa portée doctrinale ou disciplinaire, cette confession pouvait « réunir toutes les convictions loyales ». Sur le fond, la gauche et le centre étaient battus; on leur refusait les textes clairs dont leur loyauté d'hommes et leurs scrupules de croyants proclamaient l'indispensable nécessité. En rigueur de logique, ils devaient donc voter contre la commission.

Pourquoi ne l'ont-ils pas fait?

Uniquement en vertu de cette fausse honte ou de cet instinct vital qui commande aux partis les plus divisés de simuler un semblant de cohésion, encore que leur effritement soit irrémédiable et évident à tous les regards. Dans la langue courante des journaux, en ces derniers temps, cela s'appelle la politique du « bloc ». En fait, c'est l'abdication de la pensée propre et de l'indépendance individuelle à un point que ne sauraient jamais connaître le soldat le plus discipliné et le religieux le plus obéissant, puisque cette abdi-

1. *Actes et décisions...*, p. 218, 221.

2. *Ibid.*, p. 219, 220.

cation passe à la fois les limites de la conscience et de la raison. Dès qu'il s'agit d'intérêts, les compromis sont de tous les jours; et ils sont acceptables, quand ils ne lèsent injustement le droit de personne. Où les principes sont en cause, et dans ce qu'ils engagent de plus profond et de plus sacré en nous, c'est-à-dire notre foi religieuse, il n'y a point de transaction possible. On n'accepte pas un symbole équivoque, on ne signe pas une confession de foi qu'on estime caduque, afin de garder avec de vieux amis des relations douloureuses à rompre. La religion n'est pas une tendance élastique et souple comme l'esprit d'un parti et d'une caste. Si elle est une doctrine, — et elle l'est essentiellement, — toute religion méritant ce nom suppose quelques formules d'un sens définitivement arrêté, en dehors desquelles on ne saurait se prévaloir d'être son adepte authentique. Et voilà justement pourquoi la droite, non plus que la gauche et le centre, ne pouvait honnêtement voter l'ordre du jour du synode d'Anduze.

Dans le rapport qui a amené le vote de cet ordre du jour, M. Doumergue proclame en principe que « toute Église qui ne confesse point sa foi, n'en a point¹ ». A merveille. Mais M. Doumergue pense-t-il qu'une Église « confesse sa foi » — c'est-à-dire une foi propre à elle et identique en tous ses membres — quand elle est impuissante à souscrire autre chose qu'une déclaration de quatre lignes dont chacun interprète à son gré le sens? « Personne ne conteste que la confession des synodes officieux ne soit la déclaration de 1872 », poursuit M. Doumergue. D'accord. Mais en quoi cette déclaration est-elle encore une règle doctrinale, si, comme en convient M. Doumergue, elle n'est « nullement dogmatique »? En quoi est-elle un symbole chrétien, si elle ne demande pas une adhésion formelle et complète au symbole des apôtres? En quoi peut-elle servir de lien indissoluble aux croyances réformées, si de ces « grands faits chrétiens », auxquels, en dernière analyse, elle rattache ses fidèles, il est entendu qu'on ne saurait ni les « énumérer », ni les « définir »?

M. Doumergue ne veut pas « définir », parce que ce serait

1. *Actes et décisions...*, p. 209.

faire « œuvre de concile catholique ». Il ne veut pas qu'on s'arroge en matière de foi « une liberté absolue », parce que ce serait, comme Colani, en 1872, s'exposer à « quitter l'Église et peut-être le christianisme ». Il ne veut pas qu'on supprime toute liberté dans les « interprétations » et les « systématisations », parce qu'il n'y aurait alors, entre huguenots, « ni union ni tolérance possibles ». Que veut-il donc et qui fixera ces délicates limites où le croyant se trouvera maintenu en équilibre, sans risque de tomber à gauche vers les sceptiques qui doutent de tout, à droite vers les fanatiques qui ne doutent de rien ?

Il est bien évident, dit M. Doumergue, que l'interprétation qui supprime le fait n'est pas une interprétation. Les faits sont le fondement ; l'explication théologique est l'édifice qu'on élève dessus. En aucune langue du monde, *bâtir un édifice* ne veut dire *renverser les fondements* qui sont destinés à le supporter¹.

Hélas ! rien n'est plus commun, de notre temps, que de confondre ces deux termes : *bâtir* et *renverser*. Lorsqu'ils parlent de la rénovation sociale dont ils rêvent, les socialistes n'éprouvent aucun embarras à vanter les matériaux jusque-là inconnus avec lesquels leurs mains habiles et robustes élèveront les maisons et les murailles de la « cité future ». Et dans les clameurs des disputes d'école qui préludent au choc violent de l'âpre mêlée des classes, on entend que les défenseurs de l'ordre social dénoncent comme ruineux les magnifiques fondements sur lesquels se flattent de bâtir les créateurs des palais enchantés de l'avenir. Il est à craindre qu'une confusion toute pareille ne règne parmi les huguenots. Le système dans lequel M. Doumergue verra la ruine des « grands faits chrétiens » les plus essentiels et les mieux avérés, les Colani de nos jours ne manqueront pas d'en proclamer la légitimité, la nécessaire hardiesse, au nom de la pensée libre et de la conscience moderne. Et si pour dirimer le débat il ne se trouve que « la loyauté » et « le bon sens de chacun », autant confesser que le débat se poursuivra sans fin.

Devant cette perspective, M. Doumergue dira-t-il toujours :

1. *Actes et décisions...*, p. 210, 212, 214, 215.

« En vérité, où est le mal? » Le mal est en ceci que cette « crise » de l'Église réformée, sur laquelle M. Doumergue s'est penché avec tant d'inquiétude pour en conjurer les lamentables conséquences, a précisément ses origines dans cette impuissance où sont les fils de Calvin d'avoir une confession de foi qui vaille pour tous et pour toujours. Les considérants votés à Anduze constatent cette impuissance. Le rapport de M. Doumergue l'étale avec une sorte de bravade. La « crise » demeure donc ouverte.

IV

Personne ne sera surpris, si j'assure que les chefs du protestantisme français se sont mutuellement félicités d'avoir échappé à tout péril.

En clôturant le synode, son « modérateur », M. Lacheret, disait avec émotion :

Il faut bien l'avouer, lorsque nous sommes arrivés ici, nous ne savions plus trop où nous en étions, et nous ne pouvions nous empêcher de nous demander où nous allions. Dieu en soit béni ! Cette crise aujourd'hui n'est plus qu'un souvenir... La commission a travaillé dans un esprit de fidélité et de largeur chrétiennes, et elle est arrivée à des conclusions que l'on peut considérer comme unanimes.

Le synode presque tout entier — pourquoi ne dirai-je pas le synode tout entier? — a suivi sa commission. Et maintenant, nous avons la joie de le déclarer, la conscience de nos jeunes pasteurs est libérée et la conscience de nos Eglises est rassurée. Maintenant, nous sommes décidés, les uns et les autres, à ne rien faire qui puisse relâcher ou affaiblir l'union qui nous relie sur le fondement de la même foi et dans la même organisation ecclésiastique.

On nous avait dit que nous trouverions à Anduze une impasse; nous y avons trouvé une route, une route qui monte vers plus de foi, plus d'amour, plus de paix, plus de dévouement au service de Dieu et de nos Eglises... Ah ! je comprends les larmes de joie qui ont mouillé bien des yeux, en présence de ce résultat qui a dépassé toutes nos espérances !...

En vérité, n'est-ce point là un optimisme, très oratoire, mais plein d'illusion ?

1. *Actes et décisions...*, p. 65. — Dans le même sens parlait M. Brunière, président de la commission de la confession de foi. (*Le Christianisme au XX^e siècle*, 1^{er} août 1902.)

Combien M. Bost, un libéral, sentait plus justement la situation, quand il écrivait, au lendemain du synode d'Anduze :

Cette conclusion ne peut être qu'un compromis provisoire. Donner et retenir ne vaut. Les consciences exigeantes continueront la polémique¹.

M. Frank Puaux est du même avis :

Il n'y a pas de témérité à affirmer que si cet ordre du jour [d'Anduze] a écarté pour un moment la discussion, il n'a pas solutionné la question soumise au synode. Les luttes dogmatiques ne s'engagent pas de propos délibéré, elles sont la résultante de débats toujours ouverts; elles existent ou elles n'existent pas. Si elles existent, il est inutile de croire qu'un ordre du jour les terminera².

Tout en se félicitant de ce que les « cœurs », sinon les esprits, s'étaient rapprochés à Anduze, la droite ne laissait pas que d'être mal assurée du résultat. L'un de ses chefs, indiquant qu'il fallait abandonner seuls à leur besogne mal-faisante les journaux qui voulaient « poursuivre des débats irritants », terminait par cette déclaration mi-pacifique et mi-belligère :

Il n'y a rien de plus superficiel que cette sentence : « surtout pas de discussions religieuses » ; comme si la chose la plus importante était celle dont il faut le moins s'entretenir. Mais il n'y a rien de plus déséchant — et pour notre Eglise, à l'heure actuelle, de plus inutile — que de soulever la poussière des polémiques et d'y chercher des cailloux à lancer. Quand il n'y a pas de Goliath, on peut laisser reposer la fronde de David³.

La « fronde de David » ne restera pas longtemps au repos. Pour qui aura compris ces pages, la prophétie est sûre. Voici une raison de plus pour l'appuyer.

V

Il n'est point douteux que si la déclaration de 1872 a été

1. *Le Protestant*, 5 juillet 1902.

2. *Revue chrétienne*, août 1902, p. 167.

3. *Le Christianisme au XX^e siècle*, 18 juillet 1902.

maintenue, à Anduze, c'est surtout aux membres laïques du synode qu'on le doit.

D'une part, ils se sont réunis pour adresser une pétition¹ tendant à ce qu'il ne fût porté aucune atteinte à l'autorité de la confession de foi de 1872; et, d'autre part, dans la discussion qui a précédé le vote, ils ont déclaré très nettement qu'ils étaient troublés et fatigués de voir remettre constamment en question les principes les plus essentiels de la doctrine chrétienne, et que si l'on devait tenir compte de la conscience des pasteurs, il fallait ne pas perdre de vue celle des laïques, les pasteurs étant faits pour les Eglises, et non les Eglises pour les pasteurs².

On peut croire, sans témérité aucune, que ces trente-cinq laïques qui ont si résolument pris, à Anduze, une attitude conservatrice, étaient la voix même de la masse protestante, qui entend demeurer telle. Le corps des pasteurs a une foi beaucoup moins solide et beaucoup moins intransigeante. Les accommodations par lesquelles la commission, dans son ordre du jour, a essayé d'élargir les formules de 1872, font entrevoir assez exactement l'état d'âme de ces prédicants évangéliques : pour ne point scandaliser leurs ouailles, pour faire, du mieux possible, figure d'église, ils maintiennent la déclaration synodale et ils ne veulent pas que, devant les synodes particuliers, la question se pose de la modifier; mais, gardant eux-mêmes, dans leur for intérieur, la liberté de se faire un *credo* personnel, ils affirment aux revisionnistes, à qui les formules antiques ne conviennent plus, que toujours la déclaration de 1872 « a laissé à la théologie proprement dite la liberté dont elle a besoin pour construire ses systèmes ».

Qu'advient-il ?

Il advient que les revisionnistes seront plus nombreux

1. Voici le libellé de cette pétition catégorique (*Actes et décisions...*, p. 222) : « Les laïques, soussignés, profondément attachés à la foi de l'Eglise réformée de France, telle qu'elle a été proclamée par la déclaration du synode officiel de 1872 (inscrite au *Bulletin des lois*); — Considérant que cette déclaration est la base même de la constitution synodale officielle qui a efficacement contribué au développement de la vie spirituelle dans l'Eglise, — Invitent respectueusement le synode réuni à Anduze à écarter toute proposition tendant à modifier la déclaration de foi de 1872. »

2. *L'Appel*, cité dans *le Christianisme au XX^e siècle* du 25 juillet 1902.

et plus hardis. L'un des plus en vue, M. Gounelle, écrivait, dans *la Vie nouvelle*, au lendemain du synode :

On a dû voir aux incessantes concessions que nous faisons contre notre opinion et presque contre notre gré, que notre cœur luttait, non pas jusqu'au sang, mais jusqu'à la fièvre inclusivement, contre nous-mêmes, et que nous étions préoccupés d'union autant que de loyauté, d'amour autant que de fidélité¹.

L'émotion des réunions d'Anduze disparue, les derniers échos éteints de la parole habile et enveloppante de M. Doumergue, M. Gounelle et ses amis se retrouveront en face d'eux-mêmes. Les exigences de leurs esprits très modernes les ressaisiront peu à peu ; ils se reprocheront d'avoir sacrifié la « loyauté » à l'union ; leurs lèvres sincères se refuseront à parler un langage pour eux vide de sens ; ce « christianisme social », dans lequel il leur paraît que se doit aujourd'hui transformer et réduire le calvinisme ancien, prendra irrésistiblement, dans leur conscience et dans leur vie, toute la place. Malgré eux, ils reviendront aux sommations impérieuses ; au nom de la charité et de la pensée libre, ils réclameront la revision.

Et si, l'âge et la fatigue aidant, ils s'arrêtent dans le mouvement qui, jusqu'ici, les emporta avec tant de fougue ; si, dans la crainte d'un schisme lamentable parmi les huguenots, leurs frères, ou parce qu'ils auront retrouvé la simple foi de leurs ouailles et de leur enfance, ils prennent pour devise le mot fameux, rappelé à Anduze : « Nous maintiendrons » ; alors, d'autres, que l'expérience n'aura pas encore assagis et que le doute torturera, se lèveront à leur tour pour crier, comme il y a trois siècles : « A la Réforme ! »

Parmi les signataires d'une pétition revisionniste, présentée au synode, M. Doumergue faisait remarquer, avec malice, qu'il y avait « beaucoup de jeunes pasteurs, tous récemment élèves de la Faculté de Montauban² ». Tant qu'il y aura « des jeunes pasteurs », eussent-ils pour professeurs des orthodoxes comme M. Doumergue, ils fourniront au bataillon hardi des revisionnistes un fort contingent. Et il est même

1. *Le Christianisme au XX^e siècle*, 8 août 1902.

2. *Actes et décisions...*, p. 210.

probable que le bataillon de demain mènera la campagne avec plus de résolution et de persévérance.

Dans ces conditions, la foi des vieilles familles huguenotes sera-t-elle une barrière assez forte? M. Puaux espère que non :

Les laïques eux-mêmes, qui ont demandé que la déclaration fût intangible, subiront à leur tour l'influence de l'admirable travail de la pensée chrétienne, et ne seront pas les derniers à comprendre qu'une Eglise où la recherche est arrêtée est condamnée à la décadence¹.

Assurément, Calvin vivant n'eût point entendu sans grimace un pareil reniement de son œuvre. Mais il faut bien en convenir, le protestantisme de M. Puaux — encore qu'il soit plus incapable d'être une religion — est plus d'accord que celui de Calvin avec le principe du libre examen absolu. Et c'est cette logique même qui condamne irrémédiablement le protestantisme à « la décadence », parce qu'elle le contraint à se résumer dans la déclaration fameuse que Bossuet mettait déjà aux lèvres des réformés de son temps : « Nous sommes une secte humaine qui ne fonde sa stabilité sur aucune promesse de Dieu². »

Anduze, où s'est tenu le synode dont il a été question dans ces pages, s'ouvrit de bonne heure à la Réforme. Dès 1547, dit-on, un cordelier y prêcha le pur évangile. Depuis ces jours lointains, la petite ville cévenole a changé quelque peu d'aspect, mais elle a gardé son blason. Elle porte *d'azur, à un château d'argent ouvert et ajouré, donjonné de trois tourelles crénelées de même*. N'est-ce pas un symbole?

Si nous en jugeons par les effusions de joie répandues au lendemain du synode d'Anduze, il doit paraître à beaucoup de protestants de France que le calvinisme synodal est un *château d'argent* sur champ *d'azur*. Le ciel est serein, les murailles sont solides. Et à chacune des *trois tourelles crénelées* qui donjonnent la forteresse imprenable, une garde veille : ce sont les trois fractions de la « famille protestante ».

1. *Revue chrétienne*, août 1903, p. 167.

2. *Sixième avertissement aux protestants*, n° 116.

Malheureusement, ces trois gardes ne peuvent s'entendre sur la consigne. A la tourelle de gauche, on voudrait que le pont-levis fût baissé; à la tourelle de droite, on le voudrait levé; à la tourelle du centre, mi-levé et mi-baissé.

De moins en moins, la garde de droite aura le commandement. Et c'est pourquoi le calvinisme ressemblera de plus en plus à un *château ouvert*, — ouvert à ceux qui ne viendront l'habiter que pour le démolir pièce à pièce.

PAUL DUDON.

DU DEVOIR DES CARDINAUX EN CONCLAVE

PAGES INÉDITES DE FRANÇOIS SUAREZ

L'année 1605 a vu deux conclaves : le premier pour donner un successeur à Clément VIII, mort le 5 mars ; le second pour remplacer Léon XI, élu le 1^{er} avril et déjà mort le 26 du même mois. Le grand théologien espagnol François Suarez se trouvait alors à Rome, amené par les difficultés qu'avait soulevées son traité *De Pœnitentia*, surtout pour ce qu'il y disait de la confession par correspondance. Il fut interrogé, probablement par des cardinaux, sur les obligations des électeurs du Souverain Pontife. Nous avons entre les mains une copie de sa réponse, demeurée jusqu'à ce jour inédite. L'écrit est daté de Rome, maison de Saint-André (noviciat de la Compagnie de Jésus), 15 mai 1605, et n'a donc été terminé que la veille de l'élection de Paul V¹. Eut-il quelque influence sur les conclaves de 1605, nous l'ignorons. Nous ne le publions pas pour influencer le conclave de 1903, qui sera sans doute terminé quand ces pages paraîtront. Nous avons pensé seulement que cette réponse pouvait offrir quelque intérêt pour nos lecteurs, tant à raison des circonstances que du nom de l'auteur. Ce n'est pas un traité complet de l'élection du pape ou des devoirs de ses électeurs ; Suarez limite sa réponse aux questions qui lui ont été posées et qui sont exclusivement du domaine de la morale. Mais on y trouve des principes généraux sur les élections, qui ont toujours leur actualité et auxquels l'autorité d'un pareil maître donne un grand poids. Cependant, cette réponse, rédigée en latin, est trop longue pour être reproduite ici en entier ; nous

1. Voici le titre du manuscrit qui était conservé à Rome : *Responsiones P. Francisci Suarez datæ ad aliqua dubia circa electionem Pontificis tempore Conclavis, in quo electus fuit Paulus V die XVI Maii a. 1605. Eas exaravit Eximius Doctor Romæ in Domo S. Andreæ XV Maii 1605.* — Il paraît vraisemblable, comme on le verra plus loin, que l'éminent docteur a été consulté deux fois, c'est-à-dire pour les deux conclaves de 1605. La date ci-dessus n'appartiendrait donc qu'à la seconde partie de son écrit.

nous bornons à la résumer, avec traduction intégrale de quelques passages.

PREMIÈRE QUESTION

La bulle de Pie IV, In eligendis, donnée le 9 octobre 1562, pour régler les conclaves, oblige-t-elle, sous peine de péché mortel, quant à toutes les prescriptions et à toutes les interdictions qu'elle contient¹?

Suarez répond, d'abord, en général qu'il en est ainsi pour presque toutes, *ferè in omnibus*, et il en donne deux raisons : la force des termes employés par le pape et la nature même de la matière ; car « il est sûr que la matière de cette constitution est très grave, et dès lors, toutes les prescriptions qui s'y rapportent dans ladite bulle obligent, par leur nature, sous peine de péché mortel, à moins que dans les cas particuliers la légèreté de la matière ou quelque autre motif suffisant ne fournisse une excuse ».

Entrant ensuite dans le détail, il montre l'obligation grave dans les différentes prescriptions concernant : 1° le tirage au sort des cellules où doivent être renfermés les cardinaux pendant le conclave ; 2° la garde du conclave ; 3° le nombre et la qualité des « conclavistes » et des autres personnes qui peuvent être introduites dans le conclave pour le service des cardinaux ; 4° les communications des électeurs avec l'extérieur par conversations, lettres ou signes quelconques de correspondance ; 5° les engagements dits *excomissæ* ; 6° la défense de prendre plus d'un plat à chaque repas et de manger dans la cellule d'un autre ; 7° la surveillance et la visite par des prélats commis de tout ce qui entre dans l'intérieur du conclave ; 8° la défense aux conclavistes sortis du conclave pour une juste cause, d'y rentrer ; 9° le refus de voix active aux cardinaux non diaques ; 10° l'interdiction des fraudes, brigues, intrigues, etc., dans l'acte même de l'élection. Tout en soutenant que ces prescriptions, de leur nature, imposent une obligation grave, Suarez admet que plusieurs, notamment celles qui sont indiquées sous les numéros 3, 4, 6, 7, peuvent être par-

1. On peut voir le résumé de cette bulle, en seize points, dans le volume de Lucius Lector, *l'Élection papale*, p. 36 (Paris, 1896). On trouvera, à la suite, le résumé des autres bulles qui ont complété celle-ci, et, dans *le Conclave*, du même auteur, en appendice, le texte même des dernières prescriptions de Pie IX.

tiellement négligées sans péché mortel ou même, sous certaines conditions, sans aucun péché.

DEUXIÈME QUESTION

Est-ce un péché mortel que de désirer ou de briguer la papauté?

Nous traduisons toute la réponse.

« Cette question est la même que pour l'épiscopat en général, et il n'y a pour le cas de la papauté rien de spécial, soit de droit positif, soit de droit divin ou naturel, à part l'excellence de cette dignité qui est plus périlleuse et demande des qualités et des talents plus nombreux. On peut facilement s'en convaincre d'après la constitution 38 de Paul IV contre ceux qui briguent la papauté.

« Or, bien que les opinions soient divisées sur ce point, pour moi, je crois que de soi, vu l'objet ou la matière, ce désir ou cet acte ne renferme pas un péché mortel, parce que l'objet n'est pas intrinsèquement mauvais, ni l'acte défendu par aucun précepte spécial divin ou humain. Mais il peut y avoir péché mortel, d'abord à cause de l'incapacité ou de l'inaptitude du sujet à remplir cette charge : incapacité qui peut provenir, soit de la disposition du corps et du défaut de forces nécessaires pour supporter les travaux d'une si haute dignité¹.

« Deuxièmement, il peut y avoir péché mortel, si l'on se propose une fin mauvaise qui soit de sa nature un mal grave, ou si l'on aspire principalement à la dignité, sans la modération requise et sans avoir en vue un bien spirituel, recherché directement et par-dessus tout. C'est pourquoi celui qui désire le pontificat en vue de l'honneur humain ou de la principauté temporelle, ou pour l'élévation de sa famille et autres motifs semblables, me paraît commettre un péché mortel, généralement parlant, tant à cause du désordre manifestement grave d'un pareil désir, que parce qu'il s'expose presque inévitablement à gouverner mal et avec scandale, du moins en beaucoup d'occasions, s'il persévère dans cette intention.

« En troisième lieu, il peut y avoir péché grave par l'excès du désir, si quelqu'un par exemple souhaitait et ambitionnait la papauté au point de la briguer même contre le droit divin. En cela il faut consulter et observer ladite constitution de Pie IV. »

1. Il paraît manquer ici un membre de phrase.

TROISIÈME QUESTION

« *Le cardinal électeur a-t-il le droit de donner son suffrage à des sujets qu'en réalité il ne veut pas élever au souverain pontificat ? Et si non, quel péché y aurait-il pour lui à le faire ?*

« La solution de cette question ne dépend point de l'intention ou de la volonté de l'électeur, mais du caractère et des qualités de celui qui est l'objet du vote. Par conséquent, celui-ci est-il par lui-même digne du souverain pontificat, par le fait d'un mérite pour ainsi dire absolu, et aussi d'un mérite relatif, supérieur ou égal à celui des autres candidats, il n'y a aucune faute à lui donner sa voix, alors même qu'en la donnant on ne voudrait pas lui voir obtenir réellement la dignité pontificale. Bien plus, dût-on prévoir avec une certitude morale qu'il ne l'obtiendra pas en effet, il n'y a point encore péché mortel ; il pourrait cependant y avoir action oiseuse, si pour ce motif on refusait sa voix à un candidat également digne, ou si l'on prévoyait l'inutilité de ce vote. Enfin, il pourrait y avoir même péché mortel, si l'on prévoyait avec probabilité que le vote amènera de fait l'élection d'un candidat moins digne. Par ailleurs, il y a toujours péché mortel à donner son suffrage à un sujet indigne ou seulement moins digne que les autres : faute qui ne saurait être atténuée par cette circonstance que l'électeur n'a pas l'intention de l'élever par son vote au pontificat, ni même par la certitude que, malgré un tel suffrage, il ne sera pas élu de fait¹.

« En effet, le droit actuel du plus digne subsiste toujours, et l'on ne peut l'en dépouiller sans injustice. Or, il peut se faire que, faute d'une voix, il ne soit point élu.

« Et ce n'est pas, semble-t-il, une excuse suffisante si l'on est moralement certain que l'élection au scrutin secret n'aura pas de résultat²...

ADDITION

« Dans la première des questions ci-dessus, qui m'ont été proposées en une autre occasion, on ajoute un mot auquel il n'a point

1. La bulle de Grégoire XV, *Æterni Patris*, du 15 novembre 1621, oblige les cardinaux à *jur*er d'élire celui qu'ils jugent *le plus digne*.

2. Nous omettons ici quelques lignes, où nous ne sommes pas assez sûr de l'exactitude de notre copie, et qui d'ailleurs ne paraissent pas indispensables pour compléter la pensée de l'auteur.

été satisfait dans l'écrit précédent¹. Les éminentissimes cardinaux sont-ils tenus, sous peine de péché mortel, d'observer tout ce qui est prescrit dans ladite bulle et le chapitre (correspondant du Droit, 3^e *De Electione*, in VI^o, tit. 6), à raison du serment qu'ils prêtent, lors même que les lois dont il s'agit n'imposeraient point par elles-mêmes une obligation si grave? Et la raison de se le demander, c'est que le serment en question a la forme d'une promesse, et qu'un serment de ce genre ajoute une obligation spéciale. »

Suarez répond que le serment exigé des cardinaux ne s'étend pas à toutes les prescriptions renfermées dans la bulle; il le prouve par les termes mêmes de ce document et conclut que l'obligation *sous peine de parjure* n'existe que pour les points où la bulle l'a elle-même exprimée.

QUESTION 2

« *Les cardinaux électeurs sont-ils tenus, non seulement de ne jamais donner leur voix à un sujet indigne, mais d'employer leur pouvoir à écarter de lui les suffrages des autres, surtout quand son élection est imminente?* »

« Il y a là une double question : il s'agit d'abord du suffrage à refuser à un indigne; puis de l'obligation d'empêcher son élection. »

« Pour la première, la solution est parfaitement claire. Chacun des cardinaux est tenu de ne pas voter pour un indigne, et cela par une obligation rigoureuse de justice *commutative* à l'égard de l'Église universelle comme de l'Église de Rome, et de justice *distributive* à l'égard des autres candidats qui sont dignes ou les plus dignes. Sur ce point, il ne saurait y avoir d'exception, et jamais il ne peut être permis d'agir autrement, parce que le fait

1. Latin : *In prima prædictarum interrogationum mihi alias oblatarum, additur verbum unum, cui in superiori scripto satisfactum non est.* — Ces mots semblent indiquer que Suarez a eu à répondre deux fois aux questions qui précèdent, probablement à l'occasion des deux conclaves de 1605. Le *verbum unum*, sur lequel il répond dans cette *addition*, ne se trouvait pas dans la première question, telle qu'elle est posée au début de l'écrit.

2. *Queritur an...* — Cette dernière question, sans numéro d'ordre, appartient-elle seulement à la seconde consultation? Quoi qu'il en soit, nous traduisons encore ici en entier la réponse, qui contient des principes d'une application générale sur le devoir des électeurs.

de donner son suffrage à un indigne est un acte intrinsèquement mauvais, un acte qui, par conséquent, ne peut, en aucun cas, devenir licite. On doit donc se l'interdire, même au risque d'encourir des inimitiés perpétuelles et de s'exposer à toutes sortes de persécutions de la part de personnages puissants; car il n'est point de crainte ou de considération humaine qui permette de coopérer à un acte d'injustice grave.

« On peut seulement imaginer le cas où il y aurait sérieusement à craindre que, de deux candidats indignes, le plus indigne soit élu, au plus grand scandale et au plus grand dommage de l'Église. Il pourrait alors sembler juste de donner sa voix à un indigne, non pas en tant qu'indigne, mais en tant que moins indigne et pour éviter un plus grand mal, et parce que, si le candidat est indigne, absolument parlant, cependant, comparé à l'autre, il peut être réputé relativement digne et acceptable comme moyen nécessaire pour éviter l'élection d'un plus indigne.

« Néanmoins, on ne doit accorder pareille licence qu'au cas où l'indignité du candidat ne serait pas tellement évidente que l'électeur ne puisse se former la conscience, en soumettant son jugement au jugement d'autrui; ce qu'il peut faire tant que la chose reste douteuse, surtout alors qu'une aussi grave nécessité le presse. Au contraire, l'indignité des deux candidats est-elle certaine pour l'électeur, il ne peut donner sa voix à aucun d'eux, pas même au moins indigne.

« La raison en est que, s'il est parfois permis de *conseiller* un moindre mal pour en éviter un plus grand, il n'est cependant jamais permis de *faire* le mal, même un moindre mal; car ici vaut l'axiome : Il ne faut pas faire le mal pour qu'il en résulte du bien, — à plus forte raison pour éviter un plus grand mal. Tout comme il n'est pas permis de mentir pour éviter l'élection d'un candidat indigne, ou même du plus indigne. Or, il n'y a pas moins de malice intrinsèque dans l'acte de voter pour un indigne que dans le mensonge. Il y a, d'ailleurs, cette différence entre conseiller et faire un moindre mal : dans le premier cas, on ne conseille pas purement et simplement de faire le mal qui est moindre; mais le conseil donné suppose une condition, à savoir : s'il faut absolument qu'un mal se commette, si la résolution de celui qui me demande conseil est telle que je ne puisse absolument pas lui persuader de renoncer à son dessein; car

ainsi je lui conseille seulement, supposé qu'il ne consente pas à se désister, de choisir au moins le moindre mal. Autant qu'il dépend de moi, un tel conseil n'induit point à commettre le mal, — d'après l'axiome : *Conditio naturalis nihil ponit in esse*, — mon conseil ne tend qu'à le détourner d'un plus grand mal. Et si par suite mon conseil détermine sa volonté à ce mal moindre, cela vient de la malice de celui qui a reçu le conseil et qui persiste dans son dessein de mal faire, plutôt que de mon conseil qui ne tendait qu'à le détourner d'un plus grand mal.

« Celui, au contraire, qui fait lui-même ce mal moindre ou qui le choisit, pose son acte d'une manière absolue, et commet une action intrinsèquement mauvaise. Il n'y est d'ailleurs obligé par aucune nécessité; il peut toujours s'abstenir complètement et ne choisir ni l'un ni l'autre des deux objets mauvais, quelles qu'en puissent être les conséquences. L'abstention, en effet, demeure toujours en son pouvoir, et le mal plus grand qui en résultera ne lui est point imputable, puisqu'il n'était pas en sa puissance de l'éviter. Car de pouvoir l'éviter en faisant le mal, quoique moindre, ce n'est pas vraiment avoir la puissance de l'éviter; personne n'ayant le droit de faire ce qui est intrinsèquement mauvais.

« Au surplus, remarquons bien à ce propos qu'un pareil cas est à peu près moralement impossible. En effet, ou l'électeur, par le seul refus de sa voix, peut empêcher l'élection du plus indigne ou il ne le peut pas. S'il le peut, il n'est pas nécessaire qu'il donne sa voix au sujet indigne, supposé concurrent du plus indigne; mais, donnant sa voix à un sujet digne ou au plus digne, il la refusera par le fait même au plus indigne. Que si le vote se fait par « adoration », il demeurera immobile et n'« adorera » personne : ce sera refuser sa voix et empêcher par le fait même l'élection du plus indigne. Si, au contraire, il ne peut l'empêcher, à quoi bon voter pour un indigne?

« Il faut attendre alors que de fait celui-ci soit élu pape avec un nombre suffisant de suffrages; auquel cas il faudra l'adorer. Ce n'est plus en effet coopérer au mal, il ne s'agit plus d'une adoration qui soit cause de l'élection, c'est l'effet d'une élection accomplie.

« Mais, dira-t-on, voici qui peut se présenter : Il n'est pas évident que j'empêche l'élection du plus indigne par le seul fait de

lui refuser ma voix, si je ne la reporte en même temps sur un autre sujet, indigne lui aussi, mais moins que le premier; et peut-être y a-t-il chance que cette démarche entraîne les autres électeurs et fasse échouer le plus indigne. Je réponds qu'alors le raisonnement déjà fait garde toute sa force; car ici le mal est certain : on vote en effet pour un indigne; quant au résultat, il est douteux et en outre accompagné de scandale, ce qu'en pareille affaire il faut grandement considérer et éviter.

« Pour la seconde question, qui a trait à l'obligation d'empêcher l'élection d'un indigne, posons tout d'abord qu'il s'agit de l'obligation de l'empêcher par une *action positive*, en y mettant de la diligence. Car pour l'obligation de l'empêcher en refusant son concours, il est certain qu'un cardinal doit s'abstenir de tout acte, parole ou signe, qui paraisse encourager les autres à une telle élection, quand bien même il n'y donnerait pas sa propre voix. Je dis plus : si son silence peut sembler une approbation, il devra parler et manifester son sentiment, et il en sera de même pour les autres actions. C'est qu'en effet toute coopération au mal est intrinsèquement mauvaise et défendue par le même précepte que le mal lui-même. Donc voici la question : Est-on tenu de s'employer avec l'activité convenable à empêcher une mauvaise élection ?

« Voici les raisons du doute. D'une part, ne point s'employer ainsi, n'est-ce pas une coopération virtuelle ou morale ? Car de même qu'on dit en termes de droit : « Qui se tait paraît consentir », de même celui qui n'empêche pas, quand il le peut, paraît approuver et coopérer. La difficulté grandit encore avec ces paroles du Concile de Trente (sess. xxiv, c. 1, *De Reform.*) : « Le saint Concile les avertit (ceux qui ont quelque part à la promotion des évêques) de se souvenir, sur toutes choses, qu'ils ne peuvent rien faire de plus utile pour la gloire de Dieu et pour le salut des peuples, que de s'appliquer à faire promouvoir de bons pasteurs, capables de bien gouverner l'Église; et qu'ils pèchent mortellement, et se rendent complices des péchés d'autrui, s'ils n'ont un soin très particulier de faire pourvoir ceux qu'ils jugeront eux-mêmes les plus dignes et les plus utiles à l'Église; n'ayant purement égard en cela qu'au seul mérite des personnes, sans se laisser aller aux prières, aux inclinations

humaines, ni à toutes les sollicitations et brigues des prétendants. »

« Ainsi le saint Concile ne demande pas seulement que chacun élise le plus digne, mais encore qu'il s'emploie activement à le faire élire par les autres; et celui qui négligerait ce devoir est déclaré complice des péchés d'autrui. Il est donc obligé à cette activité, et beaucoup plus encore, par conséquent, tenu de procurer par des actes positifs l'éloignement d'un indigne. Et si cela est vrai pour toute élection, c'est vrai surtout dans l'élection du Souverain Pontife; car un élu indigne mettrait en péril immiment toute l'Église.

« Mais, d'autre part, le devoir de chaque cardinal consiste seulement à élire le pape suivant les règles, et en conséquence à se mettre en peine de connaître le sujet le plus digne et le plus utile à l'Église; puis à voter pour lui, quels que soient le sentiment et le suffrage des autres. Chaque cardinal n'est pas tenu de s'employer pour que les autres votent bien et s'acquittent convenablement de leur office. Aucun, en effet, n'est supérieur à ses collègues, et ne peut avoir une pareille obligation en sa qualité de simple électeur.

« La chose est claire pour les autres élections : personne encore n'a imposé semblable charge aux électeurs individuels, et quand il s'agit des électeurs du Souverain Pontife, aucune raison spéciale ne vient s'offrir. Cette élection ne se distingue que par la dignité qu'elle confère; pour le reste, elle ressemble aux autres élections, exception faite seulement pour les points spéciaux réglés par un droit exprès.

« Cependant nous dirons qu'en pareille matière l'obligation peut avoir deux racines : l'une est la *charité*, chacun étant tenu d'empêcher, s'il le peut, un tort grave qui menace son prochain; l'autre est la *justice*, quand par office on doit faire ou procurer quelque chose.

« Sans aucun doute, la première obligation peut se présenter dans le cas examiné. Car si la charité oblige d'empêcher un tort grave qui menace le prochain, elle oblige beaucoup plus d'empêcher le dommage commun de toute l'Église. Or, l'élection d'un indigne au souverain pontificat est un très grave dommage pour toute l'Église : c'est un dommage spirituel et des plus

considérables, et qui entraîne généralement aussi des maux temporels. En soi, la charité oblige donc à empêcher cette élection autant que possible. Elle obligera surtout les cardinaux en temps de conclave, à raison de leur connaissance plus complète des choses et de l'influence plus grande qu'ils peuvent avoir; en raison aussi de ce qu'ils sont alors les dispensateurs et les ministres de Dieu en cette affaire, dans laquelle, par conséquent, ils doivent servir Dieu et l'Église avec sagesse, fidélité et selon l'ordre de la charité.

« Je confirme et j'explique ma pensée : non seulement un cardinal, mais toute autre personne peut être atteinte par cette obligation. Supposons que parmi les conclavistes se trouve un homme sage, considéré et jouissant de quelque autorité, et qu'il voie le péril pressant d'une élection indigne; péril qu'il peut écarter en suggérant aux cardinaux quelque idée vraie, ou en entamant quelque négociation, ou en faisant quelque autre démarche honnête : s'il l'omet volontairement, par exemple par une crainte humaine, il commet sûrement un péché grave. En effet, ou l'obligation de charité n'existe jamais, — ce qu'on ne peut dire, — ou elle existe surtout dans ces rencontres; donc elle atteindra à plus forte raison les cardinaux. Il est vrai qu'elle ne résulte pas de leur caractère d'électeurs; c'est la charité seule qui leur en fait un devoir, et ce devoir devient plus strict à raison de la dignité et de la qualité des personnes.

« Mais pour que cette obligation s'impose, il y a plusieurs conditions requises. La première, c'est que l'indignité du candidat soit certaine et bien évidente. Car s'il s'agit seulement de conjectures, on peut facilement renoncer à son jugement propre en le soumettant à celui des autres; parce qu'on suppose qu'ils sont plusieurs à lui donner leur suffrage; et, parmi eux, il est impossible qu'il n'y ait assez d'hommes prudents et vertueux pour qu'on puisse soumettre son jugement propre au leur, ou du moins pour qu'on ne leur résiste pas sans y être forcé par l'évidence. Et, pour ce motif, je crois que cette obligation n'a jamais lieu quand on hésite seulement entre un candidat plus digne et un autre vraiment digne, parce qu'il est très difficile d'apprécier à coup sûr cette supériorité, qui ne dépend pas seulement de la capacité ou de la vertu, mais de plusieurs autres qualités et circonstances.

« La seconde condition est qu'il y ait espérance moralement

certaine d'empêcher une telle élection; car la chose étant très difficile, au point qu'on peut à peine la tenter sans s'exposer aux périls et aux dommages les plus graves, comme cela est évident, la charité n'oblige pas si rigoureusement en dehors d'une certitude morale de réussir.

« On peut aussi indiquer une troisième condition assez évidente par elle-même et marquée par le Concile de Trente, c'est qu'on doit employer des moyens licites et décents pour empêcher cette élection. Car s'il était nécessaire pour cela de faire des compromis et des pactes, de susciter des querelles publiques et des scandales, la charité n'y obligerait jamais... Il ne suffit pas que ces moyens ne soient pas intrinsèquement mauvais, il faut encore qu'ils ne soient ni indécents ni mal édifiants, de crainte qu'il n'en résulte de fâcheuses conséquences, ou qu'on n'en prenne occasion d'introduire de mauvaises coutumes dans l'élection; mieux vaudrait permettre une ou deux élections indignes, que d'ouvrir cette porte aux abus. Aussi, j'estime que, pratiquement, et tout prudemment considéré, cette obligation est rare, et c'est pourquoi il est nécessaire, en particulier, d'avoir une intention pure et d'apporter l'attention convenable à considérer toutes les circonstances; et alors, quand on aura fait ou omis ce qu'on jugera devoir l'être, on pourra demeurer en paix.

« L'obligation de *justice* ne semble pas avoir lieu dans le cas présent. C'est ce que prouve, à mon sens, la raison apportée plus haut, à savoir que le cardinal, en tant que cardinal, c'est-à-dire en tant qu'électeur du Souverain Pontife, n'est pas tenu d'office à s'occuper des autres cardinaux, ni à les instruire ou à diriger leurs actions. Il est donc seulement obligé d'office à faire une bonne élection, et non à assurer ou empêcher le bon ou le mauvais choix des autres. Toutefois, ceci doit s'entendre des cardinaux considérés en général, c'est-à-dire comme cardinaux; car si quelqu'un ou quelques-uns d'entre eux ont la charge du conclave, et qu'il dépende de leur office de promouvoir ou d'empêcher une élection indigne, ils pécheraient contre la justice en négligeant leur office, avec péril de laisser élire un sujet indigne.

« Il en est de même pour tout le Sacré Collège, en tant qu'il est tenu de faire le nécessaire pour amener une bonne élection ou éviter un choix indigne. Par suite, en effet, chacun des cardinaux

doit, en vertu de son office, concourir, autant qu'il est en lui, à ces efforts communs et les appuyer de son suffrage, régulièrement donné. S'ils négligent de le faire, et qu'une élection indigne s'ensuive, ils seront coupables, non seulement d'un péché contre la charité, mais encore contre la justice due à l'Église.

« Et c'est ainsi, à mon avis, qu'il faut entendre les paroles du Concile de Trente déjà citées et appliquées à cette élection ; car celui-là participe aux péchés des autres, qui ne met pas tout le soin qu'il doit à assurer une bonne élection et à en écarter une indigne. Mais pour que celui qui manque ainsi de zèle soit censé coopérer au mal, il ne suffit pas qu'il soit en état, il faut encore qu'il soit obligé d'apporter son concours. Et c'est dans la proportion de cette obligation qu'il participera au péché d'autrui. S'il n'y avait donc qu'une obligation de charité, il ne serait pas coupable d'une coopération proprement dite, mais seulement d'un consentement tacite, par l'omission d'un acte dû en vertu de la charité. S'il y a obligation de justice, il participera au péché par manière de coopération morale, et, par conséquent, il encourra les charges et les obligations que pourrait entraîner une action contraire à la justice.

« Voilà ce que je trouve à répondre, sauf correction.

« En cette maison de Saint-André, Rome, 15 mai 1605. »

LA CANDIDATURE HOHENZOLLERN

ET L'AGONIE DE L'EMPIRE

D'APRÈS UN OUVRAGE RÉCENT¹

Le « déclin de l'Empire ». Tel est le mot qui nous paraissait le mieux résumer le dernier volume de M. de la Gorce². On y voyait, devant un pouvoir qui s'effaçait, les pamphlets d'un journaliste, les discours d'un avocat de l'opposition prendre les proportions les plus invraisemblables et préluder aux échauffourées de la rue en attendant les révolutions. Aujourd'hui, avec le tome VI qui s'ouvre par le ministère du 2 janvier 1870, et se ferme sur la journée de Forbach (6 août), le régime napoléonien ne décline plus, il agonise. Seulement, comme les natures encore puissantes, il se réveille en sursaut de sa léthargie, et par un effort non raisonné, aussi précipité qu'imprudent, il court de lui-même à la mort. Un accès de fièvre militaire le conduit à l'abîme.

Fidèle à sa méthode, très analytique par la précision des faits exposés, très synthétique par la largeur et la justesse des réflexions ou des conclusions, M. Pierre de la Gorce ne nous épargne ni la mort de Victor Noir ni le coup de pistolet du mécanicien Mégy. Loin de nous la pensée qu'en nous intéressant soit à l'ouvrier-citoyen, soit au prince Pierre Bonaparte, ces deux défenseurs si différents de l'inviolabilité du domicile, l'historien toujours impersonnel ait songé à faire un rapprochement avec les « cambriolages légaux » opérés de nos jours si impunément. Encore moins, lorsqu'il raconte, en un chapitre si clair et si pondéré, les luttes religieuses autour du Concile et le triomphe de l'infaillibilité, songe-t-il au problème plus récent de la séparation des

1. *Histoire du second Empire*, par Pierre de la Gorce, t. VI. Paris, Plon, 1903. In-8, 466 pages.

2. Voir *Études*, 5 septembre 1901.

Églises et de l'État; mais il ne s'en abstrait point non plus entièrement; par exemple, en nous montrant dans M. Émile Ollivier « l'un des hommes rares pour qui la séparation de l'Église et de l'État représentait une formule sincère » (p. 39), ou bien en observant l'attitude des puissances laïques exclues du Concile, de par la bulle d'indiction de Pie IX. Encore une fois ces allusions sont rares. M. de la Gorce connaît trop bien son passé, il excelle trop à lui rendre la vie, à force de comprendre les hommes, à force aussi de sympathiser avec toutes leurs grandeurs, ou de sourire de leurs travers, pour avoir besoin de projeter l'actualité sur les choses d'autrefois. Encore que sa bienveillance envers le rôle de M. Émile Ollivier puisse paraître exagérée à d'aucuns, on sent plutôt chez M. de la Gorce la naturelle tendance d'une courtoisie respectueuse envers l'homme d'État qui est aujourd'hui un historien du second Empire comme lui, par conséquent son émule. M. Émile Ollivier ne tardera pas, en abordant la même période, à se raconter lui-même; on dit tout bas que son volume destiné à paraître le dernier a été composé le premier. Sans doute l'ex-ministre aura certaine supériorité d'information et joindra le mérite des Mémoires, c'est-à-dire du plaidoyer, à celui du récit désintéressé; mais sera-t-il, pourra-t-il jamais être aussi impartial? A moins toutefois que par un ironique renversement des situations, le président du cabinet libéral de l'Empire ne se montre plus sévère envers soi-même que ne lui aura été son rival.

I

Avant de suivre M. de la Gorce sur le terrain de la guerre, il est préférable, pensons-nous, d'attendre que des premiers combats, puis des premières défaites, il ait passé aux suprêmes désastres.

L'intérêt principal du présent volume réside dans l'histoire diplomatique des préliminaires du conflit franco-allemand. La candidature Hohenzollern en occupe largement le centre et en forme le point culminant; d'abord à cause des conséquences formidables du dangereux imbroglio; ensuite, et ceci n'apprendra rien ni à nos lecteurs ni à personne, parce que M. de la Gorce a vraiment le don et possède l'art de manier tous ces fils où les négociateurs eux-mêmes se prennent parfois les doigts. Il les lie,

les délie, les relie, s'y passionne presque, s'y complait au moins, et ne voit jamais sans appréhension ou tristesse le glaive brutal trancher le nœud gordien. Que d'avis rétrospectifs, très sensés en vérité, il donne à M. de Gramont !

Gramont était en effet un soldat plutôt qu'un diplomate. Patriote attardé aux souvenirs glorieux d'un autre âge, l'ambassade de France à Vienne, où il fut sept années, avait exalté son chauvinisme français en pleine atmosphère des aspirations de revanche autrichienne. De là, son attitude intransigeante, inconsciente presque, à l'heure où le péril à conjurer se dressera. Ni enquête, ni délai. La menace et l'action.

Combien, cependant, nous étions loin de l'alliance autrichienne ! M. de la Gorce a insisté sur ce point ; il le fallait pour dissiper des malentendus qui nous furent si funestes et que, chose étrange, ni la neutralité du gouvernement de François-Joseph pendant la guerre, ni la formation postérieure de la triplique, n'ont entièrement dissipés dans tous les esprits.

Malgré Solférino, malgré l'abandon de Maximilien aux exécuteurs de Queretaro, un fossé infranchissable séparait-il Napoléon III de l'empereur François-Joseph ? Il semblait que le ministère de M. de Beust fût susceptible de former le pont. Beust détestait Bismarck. Mais Bismarck, à la fois le plus habile et le plus fort, avait alors imaginé de séparer le souverain de son ministre. Des entrevues princières aidèrent à un rapprochement des cours. Le prince royal de Prusse fut reçu à Vienne en 1869, et l'archiduc Charles-Louis, frère de l'empereur, se rendit à son tour à Berlin.

Il est vrai qu'en mars 1870, l'archiduc Albert vint à Paris. Fils de l'archiduc Charles qui avait balancé à Wagram la fortune de Napoléon, et ayant lui-même arrêté à Custozza celle de l'*Italia una*, il passait pour un des meilleurs généraux d'alors. Il vit plusieurs fois Napoléon III, lui affirma la nécessité de l'union franco-autrichienne, s'entretint avec plusieurs de nos officiers généraux et convint qu'à son retour en son pays, il parlerait à l'empereur François-Joseph. Le 19 mai, Napoléon III réunissait en conciliabule le maréchal Lebœuf, avec les généraux Frossard, Lebrun et Jarras ; il leur développa le plan soumis, dit-il, par l'archiduc. De nos deux armées, l'une retiendrait l'ennemi sur les bords de la Sarre ; l'autre, pénétrant en Allemagne, irait faire sa

jonction en Bavière avec les Autrichiens. C'est le plan que Ducrot ne se lassait point de proposer. Il y avait aussi la diversion du côté de la Baltique; avec le soulèvement du Danemark et du Hanovre.

Mais ici se présentait le grand obstacle. La mobilisation prussienne serait foudroyante; celle de l'Autriche demanderait *six semaines* (p. 184). Et qui pouvait assurer que derrière ces lenteurs d'une entrée en campagne problématique, le gouvernement autrichien ne cachait pas le machiavélique projet de se retirer, à temps pour lui, en cas de défaite? Jarras fut découragé; Lebœuf et Frossard persistèrent en de chimériques espoirs.

L'empereur surtout ne renonçait point à son idée. L'obstination était un des traits de son caractère. Il manda Lebrun et le dépêcha à Vienne auprès de l'archiduc. Il devait conclure une entente militaire basée sur une entrée en campagne *simultanée*. L'envoyé partit le 28 mai et atteignit Vienne le 6 juin. Le 7 juin, il était reçu par l'archiduc Albert au château de Baden, et trois entrevues eurent lieu. Toutes les illusions de Lebrun auraient dû tomber devant cette déclaration du prince que le plan de jonction des deux armées était purement *académique*. Lebrun, aussi tenace que Napoléon III, voit alors l'empereur François-Joseph, le 16 juin, à Laxembourg. La déclaration impériale est que, *si nous sommes vainqueurs*, l'Autriche se joindra à nous. Lebrun rentre à Paris le 22 juin et fait son rapport à Napoléon le 30. Cette pièce fut-elle lue par le souverain?

II

Il est à croire que la crise aiguë provoquée par la candidature Hohenzollern au trône d'Espagne ne lui en laissa pas le temps.

D'où venait-elle cette candidature si troublante? On ne l'a jamais bien su, tant il est vrai qu'à l'origine des choses, même les plus connaissables en soi, réside encore le mystère. M. de la Gorce remonte à la révolution espagnole de septembre 1868. Napoléon III a bien accueilli en France la reine Isabelle fugitive. On se met à craindre en Allemagne un « régent sous la coupe de Napoléon ». Bientôt on fait un second pas et l'on y parle à mots

couverts du prince Léopold, fils aîné du prince Antoine de Hohenzollern-Sigmaringen et frère de ce prince Charles de Roumanie, dont Bismarck disait : « Je leur ai roulé un fameux tonneau allemand sur le Danube. » Le ministre allait-il donc en rouler un second de l'autre côté des Pyrénées ? Les chancelleries modernes avaient beau, suivant le mot de Prévost-Paradol, écouter avec indifférence les appels vaniteux et inquiétants de l'Espagne aux grands noms de Charles-Quint et de Napoléon, la France ne pouvait prêter une oreille indifférente à ces établissements des Hohenzollern, leur branche fût-elle séparée depuis le douzième siècle de celle qui régnait en Prusse. Le prince Léopold, catholique d'ailleurs, était officier dans l'armée prussienne ; raison de plus pour la France de se méfier. Enfin, il avait résidé à Berlin pendant l'hiver, et certaines menées de Bismarck avaient donné à penser à notre ambassadeur, M. Benedetti.

Arrêtons-nous au passage devant l'apparition de ce diplomate si différent de son futur chef, M. de Gramont. Autant celui-ci était ardent, autant il avait foi dans les vertus guerrières de la France et dans sa prépondérance séculaire en Europe, autant il incarnait les qualités et les défauts de la monarchie traditionnelle et de l'aristocratie d'ancien régime, autant M. Benedetti, l'homme calme, presque indifférent, tout moderne dans ses idées, était éloigné de la susceptibilité du gentilhomme et de la foi aveugle dans la supériorité de son pays. Partisan plutôt du principe des nationalités, il regardait, avec ce même doux fatalisme que son souverain, l'évolution croissante de l'unité germanique après l'unité italienne. Ce n'est pas lui qui eût jamais conduit le conflit naissant aux extrémités belliqueuses ; son rôle sera de tempérer la fougue de Gramont, de servir de tampon entre le quai d'Orsay et l'allée des Tilleuls ; il retardera le choc et pourtant il ne trahira jamais notre honneur national. Dans la lumière caressante des tableaux dessinés par M. de la Gorce, il n'a pas, certes, la figure d'un grand diplomate ; mais comme Gramont, il se présente en réhabilité au point de vue professionnel. Son tort fut de n'être qu'un bon instrument, alors que Guillaume avait à sa disposition ces trois artisans de génie du prochain triomphe militaire et unitaire de l'Allemagne : Bismarck, Moltke et de Roon.

A partir de ce moment, M. de la Gorce suit les phases de la candidature du prince de Hohenzollern avec un luxe véritable

d'information. La retraite du prince Léopold, la substitution de son frère Frédéric, la reprise de l'intrigue léopoldienne, l'attitude équivoque de la Prusse et la duplicité de Guillaume qui, sous des dehors courtois, dissimule d'abord la connaissance qu'il a de toutes ces négociations plus ou moins secrètes, puis se retranche derrière cette distinction qu'il leur donnait son approbation comme chef de la maison de Hohenzollern, et non comme chef de l'État prussien, toutes ces péripéties sont minutieusement racontées par l'historien du second Empire. Au fond, il est évident que M. de la Gorce tient pour Benedetti et pour la politique de conciliation. « La vraie politique, écrit-il, consistait à réclamer le désistement avec une fermeté tranquille et à étayer sur l'adhésion des puissances la revendication. Que si on obtenait la renonciation, la prudence commandait de prendre aussitôt acte du résultat, de ne point compliquer une question d'honneur par des questions d'amour-propre, de ne point paraître remarquer les subterfuges plus ou moins disgracieux sous lesquels la Prusse voilerait son échec. » (P. 241.)

On devine, d'après cet état d'esprit, qui malheureusement ne fut pas celui de la France d'alors, pas plus celui de la presse, de l'opinion, des membres du Corps législatif et de l'empereur que celui de M. de Gramont, quelle sera sa manière d'apprécier la dépêche d'Ems. Il donne le texte du conseiller secret Abeken écrivant à Bismarck, d'Ems, le 13 juillet 1870, à trois heures cinquante de l'après-midi (p. 281), puis celui de Bismarck, arrangé et mis au point par d'habiles suppressions (p. 283). « Il (Bismarck), écrit-il, n'y introduisit point d'éléments nouveaux, et matériellement ne la faussa point. » Mais le chancelier en avait changé le ton, et Moltke, dans le fameux banquet à trois où fut élaboré ce perfide stratagème, eut raison de s'écrier : « Voilà qui sonne tout autrement ; tout à l'heure on eût cru entendre battre la chamade ; à présent, c'est comme une fanfare en réponse à une provocation. » Les propos de table montaient, se croisaient, de plus en plus grossiers et cyniques. « Il est essentiel que nous soyons les *attaqués*, reprend Bismarck ; le texte que je viens de vous lire produira sur le taureau gaulois l'effet du drapeau rouge. » On s'était remis à manger et à boire. Moltke avait déclaré que la Prusse étant prête, mieux valait « ne pas traîner en longueur ». « S'il m'est donné de conduire nos armées, conclut Bismarck de

plus en plus joyeux, que le diable emporte aussitôt ma vieille carcasse ! »

C'est vraiment une toile à la Jordaens que M. de la Gorce a brossée en retraçant cette scène de scélératesse diplomatique et de gaieté soldatesque. Puisse-t-il, dans son dernier volume, multiplier ces tableaux saisissants. Son style, toujours plein de grâce charmante, saura s'imprégner de l'horreur funèbre de la catastrophe.

HENRI CHÉROT.

DESCARTES ET MALAVAL

A PROPOS D'UN RÉCENT OUVRAGE SUR LE CARTÉSIANISME¹

M. l'abbé Lemaire, professeur de philosophie au collège Saint-Joseph de Lille, a eu l'heureuse fortune de présenter comme sujet d'une thèse pour le doctorat ès lettres, couronnée par une brillante soutenance, un travail historique des plus attachants sur l'accueil fait au cartésianisme chez les Bénédictins. Une étude de ce genre entreprise pour chacune des grandes familles religieuses que leurs travaux philosophiques ou théologiques amènent à prendre parti pour ou contre la doctrine de Descartes, serait d'un intérêt incontestable. Le présent travail, sans épuiser la matière, satisfait la curiosité en ce qui concerne l'attitude prise par les Bénédictins, bien qu'on ne puisse absolument mettre au compte de l'ordre entier les théories particulières et originales de dom Desgabets. La physionomie de ce disciple de Descartes méritait d'être mise en lumière. On y voit un esprit enthousiaste, parfois heureusement inconséquent, assez indépendant même malgré une admiration excessive pour le maître dont l'autorité remplaça trop souvent pour lui le *magister dixit* des péripatéticiens. L'ouvrage vaut donc la peine d'être remarqué et recommandé : l'attention, voire même à la critique, au point de vue philosophique.

L'auteur, qui a voulu surtout faire œuvre historique, et s'est borné, peut-être à l'excès, au rôle de rapporteur, eût eu plus d'une occasion d'entrer davantage dans la discussion des systèmes en présence. Ce ne sont pas, en effet, le excès du criticisme en philosophie, qu'ils procèdent de Kant ou remontent originellement jusqu'à Descartes, qui rendront ébèrés à outrance contre les défiances professées à l'égard de la philosophie de Descartes, les instituts religieux comme l'ordre de Saint-Domi-

1. *Le Cartésianisme chez les Bénédictins. Dom Robert Desgabets, son système, son influence et son école, d'après plusieurs manuscrits et des documents rares et inédits*, par Paul Lemaire, docteur ès lettres. Paris, Alcan, 1902. In-8, 124 pages.

nique ou la Compagnie de Jésus. L'opposition d'ailleurs, si l'on y regarde de près, a été plus générale et plus durable que ne le laisserait entendre la seule lecture du livre de M. Lemaire. L'auteur d'un compte rendu, en somme favorable, de la thèse de M. Deltour, *les Jésuites à Poitiers*, dans la *Revue critique* du 22 décembre 1902, a été amené à faire, sur ce chef d'accusation contre les Jésuites, la remarque très exacte, qu'ils furent loin d'être isolés dans leur opposition¹.

C'est affaire aux philosophes de traiter la question de droit, et de décider qui avait raison de se montrer réfractaire ou enthousiaste, dès l'apparition du cartésianisme. Au risque de faire crier au blasphème, j'estime que la question aurait quelque droit d'être débattue. Mon intention n'est pas de l'entreprendre ici ; je veux demeurer dans le domaine des faits et de l'histoire. Les remarques intéressantes n'y manquent point, tant le récent volume est suggestif, et tant l'heureux chercheur a rencontré de documents nouveaux. Son titre ne surfait donc pas l'ouvrage, lorsqu'il annonce des « documents rares ou inédits », encore que tous ne soient pas d'égale valeur. Un des reproches à faire à l'écrivain serait plutôt de se trop dérober, pour laisser un peu exclusivement parler son héros, sans le juger suffisamment. Il y avait plus d'une fois matière à reprendre le téméraire et candide dom Desgabets, et la réfutation de mainte assertion aventureuse se laisse parfois désirer. Qu'un seul exemple serve de preuve.

A la fin du chapitre iv, sur la philosophie eucharistique, on lit cet extrait d'une lettre de dom Desgabets à Clerselier, dont l'importance, pour prouver que le bénédictin était un « cartésien intrépide et convaincu », n'a point échappé à son nouveau biographe, puisqu'il en a souligné lui-même la première partie : « Vous devez rejeter comme de pures tentations toutes les pensées et tous les discours qui vous écarteraient du droit fil des sentiments de M. Descartes, qui est le docteur infallible que Dieu a rempli de

1. A la fin de cet article, signé de l'initiale R., on lit : « Sur un point cependant, l'équité nous oblige à prendre la défense des Jésuites de Poitiers, quand l'auteur leur reproche d'avoir négligé l'enseignement de la langue nationale dans leur programme, ou d'avoir écarté de leur philosophie les théories de Descartes, Leibniz, Spinoza et Locke... M. D... ne s'est pas rendu compte qu'il en était partout de même en Europe, au dix-huitième siècle, dans les pays protestants comme dans les pays catholiques... » (*Loco cit.*, p. 493.)

ses lumières, pour le grand bien du monde et de l'Église. Le temps nous fera voir que la scolastique qui s'oppose si fort à son établissement, a corrompu la foi de notre mystère, et a donné un sens forcé aux paroles de son institution, s'appliquant entièrement à une présence de matière, et laissant là la moitié de notre créance, qui est que c'est le pain même que le Sauveur a choisi, à l'exclusion de toute autre substance, pour être la partie corporelle de son humanité. Ses paroles marquent si expressément l'identité de pain et de corps, que le système de M. Descartes, qui est fondé sur cela, sera toujours inébranlable, et c'est avec grande raison qu'il donne deux formes au corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie, dont l'une qui est la matérielle ne peut être autre que celle du pain, et l'autre est son âme raisonnable¹. »

M. Lemaire ne pouvait laisser passer ces phrases et il les juge ainsi : « Les dernières lignes de cette citation contiennent avec évidence la déclaration que, dans l'eucharistie, il y a non pas transsubstantiation, mais union de l'âme de Jésus-Christ à la substance du pain, ce qui est une hérésie formelle². » N'est-il point permis de trouver un peu sobre cette restriction, rejetée qu'elle est à la fin d'une note, alors que la lettre de dom Desgabets clôt le chapitre, sans appréciation de l'auteur dans le texte ? Il est vrai que la condition même de l'œuvre, destinée à une soutenance universitaire, excluait toute discussion théologique ; mais un jugement motivé est toujours à sa place, et il est bon que la « philosophie moderne » use de ses droits. Or, n'y avait-il pas ici l'occasion d'un rapprochement piquant entre l'éloge inscrit à la fin du chapitre préliminaire, comme une définition ou un portrait du héros, et l'espèce de étichisme auquel l'entraîne son admiration ? « Il ne peut lui être honteux, avait écrit de dom Desgabets, son confrère dom Cachelinot, d'être celui de tous les hommes qui s'est servi avec plus de liberté, des droits dans lesquels on est rentré, de philosopher à sa mode, après un esclavage de tant de siècles³. » C'est moi qui ai mis en italique les derniers mots qui, dans l'ouvrage de M. l'abbé Lemaire, terminent, sans réflexion aucune, l'introduction. L'affranchissement était au moins très incomplet, et Descartes eût

1. P. 122. — 2. *Ibid.*, n. 1.

3. P. 56, fin du chapitre préliminaire.

été médiocrement fier d'un disciple si pressé de lui attribuer l'infailibilité que tant d'autres, moins crûment peut-être, avaient accordée à l'autorité d'Aristote.

On aimerait à rencontrer dans le dernier biographe de dom Desgabets — qu'on ne peut accuser d'ailleurs de s'aveugler sur la valeur de son héros, car il a su plus d'une fois le juger — une sympathie ou, si l'on veut, une indulgence moins imperturbable. Amené sans doute par la lecture des nombreuses polémiques de ce temps, à ne s'étonner plus de leur ton injurieux, acerbe, et souvent affirmatif à l'excès, il n'a pas toujours assez remarqué combien dom Desgabets se diminuait lui-même et nuisait à sa cause par sa ferveur de néophyte. Ainsi se borne-t-il à caractériser en ces termes, au moins bénins, une des pages extraites de la *Réponse d'un cartésien à un philosophe* : « Si son adversaire était un homme d'esprit, il était, lui, un homme d'enthousiasme, et le Père R[ochon] s'attira cette véhémence riposte ¹. »

Suit en effet la réplique de l'ardent partisan de la physique de Descartes; or on y voit, outre les injures et les insinuations malveillantes contre quiconque se permet de contredire « faute de lumières » M. Descartes, une espèce de théorie du *bloc*, qui valait la peine d'être mise en relief : « Je vous ai dit plusieurs fois, écrit Desgabets à son adversaire, que vous la deviez considérer (la philosophie de Descartes) comme un corps entier de principes et de raisonnements suivis, et comme un système dont toutes les pièces s'entretiennent par le rapport qu'elles ont les unes aux autres, et non pas choisir çà et là des vérités particulières et détachées de leur corps... Le monde est plein d'ignorants, de fainéants, de téméraires, de malins et de jaloux qui ne manquent jamais de traverser l'établissement des plus belles choses. Ainsi M. Descartes aura des adversaires qui le combattront faute de lumières. *Ce sera la corruption du cœur, la malignité et la jalousie qui lui en susciteront d'autres*, et sans doute le moindre nombre sera de ceux qui lui feront bonne guerre et qui agiront de bonne foi, ainsi qu'on l'a vu jusques à présent ². »

M. l'abbé Lemaire, qui ne se dissimule pas les imperfections de son héros, qui nous met sous les yeux les pièces, favorables ou non, avec une véritable impartialité d'historien, n'aurait-il pu

1. P. 66. — 2. P. 67.

s'accorder le plaisir de le prendre en contradiction avec lui-même? Un des meilleurs chapitres de son livre, il faut dire même toute la seconde partie, destinée à exposer le système de dom Desgabets, montre celui-ci éclectique, corrigeant Descartes, aux endroits où le maître, selon l'expression originale du disciple, cesse « d'être bon cartésien¹ ». N'eût-il pas été piquant de recueillir au passage les affirmations trop intolérantes de nature à condamner ces hardiesses auxquelles le tempérament et la tournure d'esprit de dom Desgabets le devaient amener, en dépit de sa vénération pour « l'infaillibilité » du maître?

La confiance robuste du disciple, qui cependant ne l'empêche point de déclarer, dans la préface même de son *Supplément à la philosophie de Descartes*, que le grand philosophe s'était « lui-même laissé surprendre par des préjugés imperceptibles dans des choses fondamentales² », explique en partie le ton dédaigneux et souvent tranchant adopté par lui, chaque fois qu'il se trouve en présence d'un adversaire de Descartes. Il oubliait donc alors sa défense fort spirituelle de l'adverbe *forte*, ce « *forte* adoucissant », qui lui inspira une de ses bonnes pages. Avec raison M. l'abbé Lemaire a signalé cet extrait d'une lettre de dom Desgabets, se disculpant près d'un cartésien de ses amis d'avoir avoué « que les principes mécaniques ne suffisent peut-être pas à expliquer les miracles³ ».

« *Forte* me paraît excellent, écrivait-il, pour tirer d'affaire un pauvre philosophe qui se voit menacé de toutes parts. S'il dit absolument que les principes de mécanique suffisent, il a beau crier que la raison est pour lui, on ne l'écouterà pas : le bon plaisir du roi est qu'il n'ait pas raison, et ce bon plaisir est tout-puissant. S'il dit que les principes de mécanique ne suffisent pas, il a beau se flatter d'être soutenu par l'autorité royale, cette autorité ne saurait étouffer les remords de sa conscience, s'il n'est pas lui-même persuadé de ce qu'il dit. Si un adverbe latin est capable de conserver la paix tant intérieure qu'extérieure, peut-on l'accuser d'être trop fort... Voilà, monsieur, les raisons que j'ai eues de me servir de *forte* qui, m'ayant rendu un bon service, mérite sans doute que, par un sentiment de reconnaissance, je plaide sa cause. C'est un pauvre étranger, qui a été

banni, depuis un temps immémorial, de la philosophie des collèges, où l'on décide de tout sans crainte de se tromper, qui ne sera pas reconnu dans l'Académie française, où en sa qualité d'adverbe, il ne trouvera aucune alliance, et qui ne saurait attendre de grandes recommandations de la part des grammairiens qui le reconnaissent pour ce qu'il est, c'est-à-dire pour la partie la moins considérable de la construction¹. »

C'est un pur badinage tant qu'on voudra, mais il n'aurait pas été déplacé de le rapprocher de tant de témoignages d'enthousiasme exagéré du philosophe pour ce qu'il croit être le « cartésianisme », c'est-à-dire, à ses yeux, la lumière incontestable après des siècles d'ignorance.

Tous les éléments de cette opposition assez plaisante existent dans l'ouvrage de M. l'abbé Lemaire. La crainte de diminuer l'autorité de son héros, et surtout le très naturel attachement qu'un biographe porte invinciblement à l'homme qu'il fait revivre, l'aura sans doute fait résister plus d'une fois au désir de mieux accuser ces inconséquences.

Ces vétillies n'empêchent pas que l'auteur, bien servi par son sujet, n'ait été à la hauteur de sa tâche; il lui faudra savoir gré d'avoir essayé de réaliser un des souhaits d'un disciple chaleureusement épris des mérites de dom Desgabets, dom Cathelinot, désireux de faire arriver à la postérité le nom de son maître. Sans aller jusqu'à dire avec celui-ci, dans son *Avertissement de l'éditeur* conservé au manuscrit d'Épinal, que de l'enchaînement des ouvrages de dom Desgabets « résulte... comme un rejaillissement de lumière qui pénètre dans toutes les sciences²... », on peut tomber d'accord avec l'éditeur des *Œuvres philosophiques du cardinal de Retz*, M. Amédée Hennequin, réclamant, dès 1842, une étude attentive de ce disciple de Descartes, trop laissé dans l'ombre³. Dom Desgabets méritait de faire l'objet d'une enquête sérieuse.

Le bénédictin n'aura certes point à se plaindre de son biographe; les légères réserves signalées ici, loin d'infirmen en rien les conclusions de cette thèse, sont plutôt pour la recommander à l'attention des amateurs d'histoire et de philosophie. La table seule de cet intéressant volume serait de nature à lui attirer des

1. P. 83. — 2. P. 296. — 3. P. 27.

lecteurs. Des trois parties qui le composent, la première et la troisième, *Dom Robert cartésien*; *L'influence, les relations, l'école* appelleront surtout l'attention des chercheurs qui se plaisent dans la connaissance approfondie des choses et des hommes du dix-septième siècle. La seconde : *Le système*, plaira surtout aux philosophes. Le livre n'a donc pas besoin d'être recommandé ; le signaler suffit. Toutefois, comme il y a toujours profit à compléter, à l'occasion, les renseignements fournis par un écrivain et à éclairer ses découvertes, je suis heureux de présenter ici un supplément d'information sur un des adversaires de Descartes et de dom Desgabets, dont M. l'abbé Lemaire a rencontré le nom sans réussir à l'identifier.

Dans le chapitre intitulé *La philosophie eucharistique*, à propos des démarches qu'entreprit Clerselier pour faire apprécier et admettre par les théologiens l'explication cartésienne, M. l'abbé Lemaire écrit : « La réponse lui vint en effet, non pas telle qu'il la souhaitait, mais sous forme de censures du P. Fabri et d'un théologien de Marseille qui avait nom Mallevall¹. »

Laissons le P. Fabri, bien que son latin, dont l'auteur déclare « nous faire grâce² », n'ait peut-être pas mérité de faire omettre les arguments.

Mallevall (ou mieux Malaval, que M. l'abbé Lemaire n'a point reconnu sous ce travestissement de son nom, phénomène constant au dix-septième siècle, peu soigneux de l'orthographe des noms propres) méritait d'être plus complètement présenté. L'aveugle de Marseille, l'auteur du traité intitulé *l'Oraison de quiétude*, qu'on a donné tantôt comme un précurseur, tantôt comme un disciple de Molinos, était un « personnage » au dix-septième siècle. Son infirmité même le signalait à l'attention, et il n'est pas sans intérêt — ne fût-ce que pour désigner aux recherches des amateurs marseillais, fiers de cette illustration de leur ville³, un des nombreux écrits inédits qu'il a laissés — de montrer

¹ 1. P. 107. — 2. P. 108.

³ Ch. Vincens. *Un quiétiste marseillais* (François Malaval). Marseille, 1892. Grand in-8. (Bibliothèque nationale, Ln 27, 41380.) Extrait des *Mémoires de l'Académie de Marseille* lu au vingt-deuxième Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne. On y lit, page 2 : « M. l'abbé Dassy, le savant secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, lettres et arts de Marseille, a publié, en 1869, une monographie complète sur cet aveugle

par quelques rapprochements tirés de son principal ouvrage qu'il est bien l'auteur de la censure retrouvée dans le manuscrit de Chartres. Né à Marseille le 17 décembre 1627, François Malaval s'occupa toute sa vie de sciences, des sciences sacrées surtout. En 1688, au mois d'octobre, *le Mercure galant* insérait une de ses dissertations, qu'il faisait précéder de cette préface : « Je suis persuadé qu'il n'y a personne à qui l'ouvrage que vous allez lire ne fasse plaisir. Il est de M. Malaval, de Marseille, qui ayant perdu la vue lors qu'il n'avoit encore que neuf mois, s'est toujours nourri dans l'étude des lettres sacrées et humaines. Ce discours combat la superstition des jours heureux et malheureux qui marquent nos Almanachs, et comme il n'est presque aucune famille où il ne se trouve quelqu'un qui n'ajoute foy à ces jours heureux ou malheureux, il sera d'une grande utilité que l'on se détrompe d'une opinion qui n'a aucun fondement, et qui est contraire à la religion et à la raison ¹. »

La dissertation sur les jours fastes et néfastes, qui occupe une vingtaine de pages du *Mercury* n'a rien à voir avec Descartes, mais bien antérieurement à l'année 1688, dans sa *Pratique facile pour élever l'âme à la contemplation, en forme de dialogue*, publiée à Paris, chez Etienne Michallet, sans nom d'auteur, en 1673 ², nous avons la preuve que le mouvement cartésien n'était pas resté indifférent à Malaval. Voici, en effet, ce qu'on lit au

étonnant qui fut docteur en Sorbonne il y a deux siècles, et qui jouissait d'une immense popularité à Marseille... »

1. P. 30.

2. Il est bon de noter — car l'exemplaire de 1673, d'après un mot de l'avertissement, semble être une quatrième réimpression — que l'approbation des docteurs de Paris, N. Pignay et M. Humbelot, est du 15 juillet 1669, le privilège accordé pour sept ans à Florentin Lambert, du 27 octobre de la même année, et que l'achevé d'imprimer date du 15 mars 1670. D'après M. Ch. Vincens : « La première édition de la *Pratique facile* avait paru en 1664, chez Lambert, à Paris. La quatrième fut publiée chez son successeur, Estienne Michallet, en 1687, et cette fois l'ouvrage remanié fut dédié par Malaval à S. Ém. le cardinal Bona... Et là-dessus, mon très cher lecteur, je prends occasion de vous dire un mot de l'accueil qu'on a fait à la première partie de cet ouvrage... Voicy la quatrième fois qu'elle s'imprime, et l'on m'a voulu asseurer depuis peu qu'elle avoit esté traduite en Italien, comme je n'avois point mis mon nom à cet ouvrage et que peu de gens sçavoient que je l'eusse fait, j'ay pû apprendre sans interest ce que l'on en disoit en divers lieu... Mais si ce Dialogue a eu la benediction du Ciel, il a bien eu aussi la persécution des hommes... » (*Opere cit.*, p. 5.)

second dialogue¹ : « Il s'est veû de nos jours un grand Philosophe qui a creû que pour acquérir la véritable philosophie et pour la rétablir dans sa pureté, il falloit que l'esprit humain fit un effort pour se dégager de toutes ses connoissances passées et qu'il oubliast tout ce qu'il avoit appris; qu'alors se conduisant par des principes qu'il pose, toutes les connoissances deviendroient plus pures et plus parfaites; que la vérité paroîtroit dans son vray jour; et que la science seroit nouvelle. Ce n'est pas icy le lieu de disputer si ce fondement de sa philosophie est raisonnable, mais dans le chemin dont nous parlons, il est certain que qui laisse tout recouvre ce qu'il laisse plus parfait et plus entier, ayant Dieu pour principe, pour moyen et pour fin... »

L'allusion au *Discours de la méthode* est évidente, et la réserve finale qui écarte la discussion du principe pour n'en tirer, en passant, qu'un exemple propre au sujet traité, n'est pas d'un cartésien convaincu. Est-il donc téméraire d'assimiler au Malleva, théologien de Marseille, dont M. l'abbé Lemaire a découvert à Chartres une censure de l'explication cartésienne de l'eucharistie, l'auteur de l'ouvrage sur l'oraison condamné par un décret de l'Inquisition le 1^{er} avril 1688 ?

Probablement la copie de la censure conservée à Chartres se retrouverait en original dans les manuscrits de Malaval, si l'on a gardé les papiers dont *le Mercure* de juin 1733 disait, à la fin d'un éloge de M. Malaval : « Il y a dans sa bibliothèque qu'il a laissée aux RR. PP. Feuillans de Marseille une grande quantité d'ouvrages manuscrits². »

Si Malaval n'est point un nom complètement inconnu, et si son ouvrage, au temps où s'agitèrent les questions du quietisme, lui valut l'attention de Bossuet, qui en parle dans ses lettres à Mme d'Albert³, c'est par le souvenir, plus illustre, de l'évêque

1. Entretien X, p. 333.

2. *Mercure*, p. 1094. — « Quelque difficile que soit à un homme aveugle le moyen d'acquérir les sciences, on vit cependant celui dont nous parlons s'y avancer avec tant de progrès qu'il parvint, en peu de temps, par la méditation des lectures qu'on lui faisoit à un degré de connoissance très rare parmi ceux memes qui s'y appliquent avec le plus de soin... Comme ses études étoient mêlées de fréquentes prières dans le temps que son esprit commençoit à briller parmi les Philosophes et les Theologiens, son cœur se nourrissoit des ardeurs de sa charité. » (P. 1091.)

3. Je me permets de signaler à M. l'abbé Lemaire, s'il se propose de

de Meaux et de Fénelon, précisément, qu'il convient de terminer ces remarques sur l'attitude des contemporains de Descartes en face de sa philosophie nouvelle.

compléter ses recherches en vue de publier certaines œuvres de dom Desgabets, le numéro 2001 des manuscrits de la Bibliothèque Mazarine. Il y trouvera, à côté des lettres de Descartes au P. Mesland, pages 534 à 541 (citées par F. Bouillier, *Histoire de la philosophie cartésienne*; 3^e édition, 1868, t. I, p. 454), plusieurs pièces par lui signalées dans d'autres manuscrits et dont il sera prudent de confronter les textes. Ainsi, à la page 542, les *Considérations sur l'état présent de la controverse touchant le très saint Sacrement de l'autel*; à la page 548, une lettre intéressante en date du 10 juin 1671, écrite à Paris, etc. — Il y aurait lieu de tirer aussi de ce recueil, pour l'histoire de l'attitude prise par les diverses congrégations religieuses sur la question du cartésianisme, entre autres pièces notables, les thèses de Faydit : *Universæ Philosophiæ systema Cartesianum*, dédiées au P. Senault, son général. Elles sont suivies de cette note : « Ce système a été débité à Orléans par un Frere de l'Oratoire, nommé Foedit (*sic*) qui se disoit être envoyé par son Général pour enseigner la Philosophie à Saumur, et que cette doctrine avoit été soutenue à Condom, le mois de juillet, où présidoit le P. Louis Bouillerot. » (P. 596-606.) Suit la pièce imprimée, notifiant l'arrêt du roi, daté de Saint-Germain-en-Laye, 31 janvier 1675, notifiant au recteur de l'Université d'Angers la défense d'enseigner la philosophie de Descartes, défense motivée peut-être par la soutenance des thèses de Gabriel de Saint-Didier Dauphinois, au 5 août 1672. Le manuscrit se termine par cette satire, sans date ni signature, et qui semble bien être l'œuvre de quelque régent appartenant à un ordre moins porté vers Descartes que les Bénédictins ou les Oratoriens, qui faisaient campagne avec dom Desgabets. La voici à titre de curiosité. Peut-être sera-t-il possible d'en découvrir l'auteur, si déjà — ce qui n'est pas improbable — elle n'a eu quelque publicité.

LE PHILOSOPHE A LA MODE

Prenez dans la dispute un ascendant suprême.
 Pour les termes de l'art, appelez tout système;
 « Ce système est tout clair, vostre système est faux »,
 « Le système qui donne une ame aux animaux. »
 Vous direz « l'étendue » et non pas la matière;
 Nombre infini seroit une faute grossière;
 On dit, pour bien parler, « un nombre indéfini ».
 On ne dit plus *le corps* (c'est un terme banni);
 Pour parler comme il faut, on dira « la machine ».
 C'est *machinalement* qu'on se meut, qu'on chemine,
 Qu'on prend, et qu'on digère, et qu'on rend l'aliment :
 C'est le mot favori que « machinalement ».
 Dire *atomes*, monsieur, nous serions ridicules;
 Le dise Gascendi (*sic*); nous parlons *molécules*
 Molécule est mignard, molécule est si doux :
 Dites l'air *ambient*, pour l'air autour de nous.
Mode est un terme bas, nous disons : « façon d'estre »
 « Façon d'estre de l'âme : aimer, haïr, connoître »,

Bossuet a jugé sévèrement Malaval dans ses *États d'oraison*¹. Il l'appelle « ce téméraire contemplatif » et reprend bon nombre de ses expressions inexactes. La lettre à Mme d'Albert, du 14 mai 1695, promet à sa correspondante une réfutation du livre, et rappelle sa condamnation à Rome, mais il en permet la lecture à sa pénitente qu'il a prémunie : « Gardez, ma fille, celui qu'on vous a remis en main, jusqu'à ce que vous ayez occasion de me le donner. Vous y pouvez lire ce que vous voudrez. Je ne sais si cette personne, qui le défend tant, sait qu'il est noté à Rome². » Ce n'était qu'une tolérance, car, dans sa lettre du 16 novembre 1693, il avait été loin de conseiller cette lecture : « Je connais M. de Malaval : laissez-le là et conseillez à Mme de Baradat d'en faire autant. Il est de ceux qui font une méthode réglée de leurs expériences et qui contraignent par là l'esprit de Dieu qui veut être libre. Quand je dis : laissez cela, je ne veux pas dire pour vous : ne le lisez pas; je le dis à Mme de Baradat. Je n'aime pas

Mais on se sert fort peu du nom d'ame ou d'esprit.
 « La substance qui pense » est parmi nous mieux dit;
 Le terme d'*ordre* encore à cent choses s'applique,
 Et la « raison de l'ordre » est toujours sans réplique.
 Le mot de *phénomène* est un de ces grands mots
 Que nous tenons tout prests pour etourdir les sots.
 Tout gist à bien sçavoir nostre Dictionaire,
 Pour jeter de la poudre aux yeux du gros vulgaire.
 Quant aux quatre élémens, réduisez-les à trois.
 Tenez ce qu'il vous plaist, et si quelqu'un parfois
 Vous fait voir nettement que c'est une hœresie,
 Repondez : « Je ne sçay que la philosophie;
 Je croy tout ce qu'on veut, puisqu'enfin j'ay la foy
 Mais le contraire est seur de tout ce que je croy. »
 S'il s'agit d'expliquer un effet difficile,
 Faites couler partout la matière subtile.
 Car pour tirer d'affaire un pauvre homme arresté,
 Elle vaut parmi nous l'« occulte qualité ».
 Souvenez-vous enfin, pour dernière parolle,
 De railler les auteurs de l'ancienne école
 Du college jamais ne parlez qu'en pitié;
 Allez, c'en est là trop de plus de la moitié
 C'est par ou mille gens ont rapporté d'emblée
 La qualité d'« esprit de la haute volée ».

1. T. IX, liv. II : *De la suppression des actes de foi*, édition de Bar-le-Duc, 1863, p. 486.

2. *Ibid.*, t. VIII, p. 512. — A cette époque déjà, Bossuet lui-même avait condamné le livre dans son *Instruction sur les états d'oraison* du 16 avril 1695. (*Ibid.*, t. IX, p. 466, col. 2.)

qu'à l'entrée des voies de Dieu on fasse de ces lectures qui pourraient prévenir l'esprit par des impressions et substituer des pensées humaines à la place des mouvements du Saint-Esprit... Pour me les faire (les difficultés que Mme d'Albert voudrait exposer à Bossuet), je vous permets la lecture de Malaval¹. »

Il est curieux de remarquer que Bossuet ici signale moins le danger de quiétisme ou d'inaction spirituelle que celui d'un excès de méthode qu'il tient pour nuisible à la liberté de l'âme et à l'action de l'Esprit-Saint. Pour des raisons différentes, il ne s'est pas montré moins inquiet des doctrines de Descartes.

On a dit de Bossuet qu'il fut cartésien mitigé, et que la philosophie de Fénelon emprunta davantage à Descartes. Ces solutions trop simplistes appelleraient de multiples réserves et mainte distinction de détail.

Le mot « disciple mitigé » serait bien faible lorsque l'on songe au cri d'alarme de Bossuet dans sa lettre à un disciple du P. Malebranche, du 21 mai 1687, à propos du livre *De la nature et de la grâce*. « Pour ne vous rien dissimuler, je vois non seulement en ce point de la nature et de la grâce, mais encore en beaucoup d'autres articles très importants de la religion un grand combat se préparer contre l'Église, sous le nom de la philosophie cartésienne. Je vois naître de son sein et de ses principes, à mon avis mal entendus², plus d'une hérésie et je prévois que les conséquences qu'on en tire contre les dogmes que nos pères ont tenus, la vont rendre odieuse et feront perdre à l'Église tout le fruit qu'elle en pouvait espérer, pour établir dans l'esprit des philosophes la divinité et l'immortalité de l'âme³. »

Ce qui reste certain et ne laisse point d'être un témoignage du peu de faveur que longtemps à Rome rencontra le souvenir de Descartes, c'est qu'on voit l'abbé Bossuet conseiller à son oncle d'insinuer cette note défavorable, pour peser sur la condamnation du livre des *Maximes des Saints*. Le témoignage noyé dans les lettres, trop peu lues, relatives à la condamnation du quiétisme se

1. *États d'oraison*, t. IX, p. 469.

2. Voilà qui sauve quelque peu le cartésianisme de Bossuet.

3. Et voilà qui le limite et indique les fruits qu'il en espérait. (*Ibid.*, t. XI, p. 266, col. 2.) — Cf. lettre à Leibniz, août 1693 (*ibid.*, p. 286, col. 3); à M. Pastel, 24 et 30 mars 1701 (p. 359).

rapporte d'assez près à la thèse de M. l'abbé Lemaire, pour être cité ici.

« Il est bon aussi que vous sachiez, écrit ce neveu fidèle, qu'une des choses qui fera ici le plus de tort à M. de Cambrai, c'est qu'on s' imagine qu'il est cartésien, et qu'il préfère cette philosophie à la commune, cela gendarme ici quelques-uns des principaux examinateurs contre lui¹. » Voilà un rapprochement bien inattendu entre le quiétisme et la philosophie cartésienne.

Le titre *Descartes et Malaval* aura peut-être le tort de ne point rappeler assez celui du livre à propos duquel j'ai cru intéressant de publier ces documents peu connus. Du moins ne serai-je point accusé d'avoir défloré la lecture de la thèse que le nouveau docteur a consacrée à dom Desgabets et à l'influence de Descartes dans l'ordre de Saint-Benoit au dix-septième siècle. Puisse cet « à-propos » amener à ce livre les lecteurs auxquels il a le droit de prétendre!

EUGÈNE GRISELLE.

1. Lettre du 12 novembre 1697. (Lachat, t. XXIX, p. 212.)

REVUE DES LIVRES

THÉOLOGIE

La Définibilité de l'Assomption de la très sainte Vierge, *étude théologique*, par le R. P. dom Paul RENAUDIN, O. S. B. Chez l'auteur, à Baronville, par Beauraing (prov. de Namur), Belgique, et bureaux de la *Revue thomiste*. In-8, 136 pages.

En 1900, dom RENAUDIN publiait une première dissertation intitulée : *De la définition dogmatique de l'Assomption* (Angers, in-4, 52 pages). Puis, désireux de perfectionner son travail, il l'a remanié et complété dans une série d'articles de la *Revue thomiste* (janvier 1901 à juillet 1902) : ces articles ont été réunis en un petit volume (in-8, 136 pages), édité en août 1902, au moment même du Congrès marial de Fribourg. Enfin, dans une des séances de ce même congrès, l'auteur résumait sa thèse en un court mémoire, inséré au premier volume du *Compte rendu* (p. 190-196). Il s'agit ici de l'in-octavo extrait de la *Revue thomiste*.

Les quarante premières pages rappellent des principes théologiques sur la révélation, le rôle des apôtres et celui de l'Église, les conditions requises pour une définition de foi. Le dernier chapitre traite de la convenance de la définition de l'Assomption. L'intérêt de l'ouvrage est principalement dans les chapitres centraux III, IV et V, où l'auteur travaille directement à démontrer que l'Assomption est une vérité révélée et, comme telle, susceptible d'une profession de foi proprement dite.

Le chapitre III (à compléter par une remarque des pages 112-113) présente un premier argument : l'Assomption se trouve, dans la révélation écrite, formellement indiquée, bien qu'enveloppée sous le voile des figures ; l'interprétation de l'Église et de ses docteurs nous fait particulièrement reconnaître ce mystère dans quelques passages du *Cantique* et sous la figure de l'Arche d'alliance entrant dans le repos du Seigneur. — Peut-être, en effet, une étude plus attentive de la parole de Dieu et des interpréta-

tions traditionnelles amènera-t-elle quelque jour exégètes et théologiens à voir dans l'Ancien Testament des indications certaines relatives à l'Assomption. Dans l'état présent de la science sacrée, les conclusions de l'auteur paraissent un peu hâtives, et il semble en venir trop vite à reconnaître, en faveur de son exégèse, un « consentement unanime », que ses citations ne suffisent pas à démontrer.

Un second argument, celui qui pénètre tout le livre, pourrait se résumer ainsi : L'Église, par la voix des Pères, de la liturgie et des théologiens, enseigne le privilège de l'Assomption comme une vérité doctrinale certaine (chap. iv). Or, la seule explication possible de cette certitude de l'Église, est qu'elle s'appuie sur une révélation divino-apostolique, transmise par la tradition (chap. v). Donc, notre croyance dérive d'une révélation divino-apostolique et, par suite, l'Assomption, à titre de doctrine enseignée par les apôtres, est objet de foi divine et peut être définie dogmatiquement.

Le chapitre iv, qui développe la *majeure*, peut servir à montrer que l'Assomption appartient à la doctrine catholique, et que l'Église pourrait, sinon par une définition de foi au sens strict, du moins par une affirmation solennelle, la ranger parmi les vérités qu'elle possède certainement. Tout le monde accorde au moins cela, et cette exposition bien conduite le met très heureusement en lumière. Sur la *mineure* (chap. v), les théologiens garderont peut-être encore quelques difficultés, et se demanderont si les raisonnements que présente l'auteur suffisent à exclure définitivement toute autre hypothèse qu'une tradition divino-apostolique transmettant explicitement le mystère de l'Assomption.

Ne pourrait-on arriver, par la réflexion sur le rôle, la dignité et les grandeurs de Notre-Dame, à voir que la résurrection anticipée y est nécessairement comprise, et à le démontrer avec certitude? Ici encore, le point de départ serait la révélation, non pas la révélation explicitement transmise de l'Assomption, mais la révélation des privilèges de Marie, privilèges dans lesquels l'Assomption serait implicitement contenue. Et, comme une vérité formellement, bien qu'implicitement, révélée est définissable, le point d'aboutissement serait encore la définibilité.

La défiance que l'auteur montre par endroits pour ce moyen de démonstration n'est-elle pas quelque peu excessive? Il a parfai-

tement vu que l'Assomption, bien qu'elle suppose un fait historique, est moins encore un fait qu'une doctrine, et il a rendu service en le disant. Si j'osais, je l'inviterais à s'engager plus hardiment dans cette voie des considérations doctrinales. Il reprendrait son chapitre II avec une vue plus compréhensive des privilèges de Notre-Dame; il la comparerait moins avec Adam et Ève dans l'état d'innocence et davantage avec son Fils, de qui elle doit toujours être rapprochée, et il examinerait plus profondément la doctrine de son triomphe par une résurrection anticipée, dans ses rapports avec la doctrine de ses autres triomphes. Pour moi, qui m'intéresse bien vivement à la thèse du R. P. dom Renaudin, j'incline à penser qu'il trouverait par là la voie la plus sûre et la plus courte pour arriver au but que nous désirons atteindre.

René-Marie de la BROISE.

De Fide divina libri quatuor, par le R. P. WILMERS, S. J. Opus posthumum post mortem auctoris editum cura Augustini Lehmkuhl ejusd. S. J. Ratisbonæ, Pustet, 1902. 1 volume in-8, IV-416 pages. Prix : 4 Mk. 50.

Le R. P. WILMERS est loin d'être un inconnu parmi nous. Chassé d'Allemagne par Bismarck, le théologien déjà célèbre fut demandé par le cardinal Pie, et enseigna le dogme dans la Faculté catholique de Poitiers, alors à ses débuts. Quand à son tour la France commença en 1880, la triste expérience d'un nouveau Kulturkampf, le religieux deux fois expulsé se mit à la rédaction d'un grand ouvrage allemand de vulgarisation théologique, traduit en notre langue, ainsi que l'*Histoire de la religion* qui le complète. Puis, toujours infatigable, il entreprit, octogénaire ou peu s'en faut, la publication d'un cours plus approfondi d'apologétique en latin, et donna successivement deux ouvrages importants, le traité *De religione revelata*, et le traité *De Ecclesia*. Le couronnement de cette œuvre devait être un volume sur la foi; l'auteur venait de l'écrire sans y avoir pu mettre la dernière main, lorsqu'il fut appelé à la récompense d'une longue vie de dévouement et de labeurs. Pour accomplir ses dernières volontés, le R. P. Lehmkuhl, bien connu par ses œuvres de théologie morale, s'est chargé du soin pieux de publier le manuscrit du vénérable maître, avec de légères retouches, sans se permettre de le remanier.

C'est une idée juste et heureuse d'avoir donné pour complément aux deux traités de la Révélation et de l'Église, le traité de la Foi. Le premier amène l'incrédule jusqu'au Christ, le second jusqu'à l'Église catholique; il semble que tout soit achevé : mais les arguments plutôt extérieurs qu'emploie dans ces deux traités l'apologétique traditionnelle, demandent à se compléter par l'étude des conditions intérieures de l'âme du croyant, et par toute cette psychologie religieuse et surnaturelle, qui dans la théologie catholique appartient au traité *De fide divina*. Le P. Wilmers l'a bien compris, et il a eu le temps, grâce à Dieu, d'élever dans son bel ensemble le monument apologétique qu'il avait rêvé.

Ses travaux l'y avaient spécialement préparé. On sait que le Concile de Cologne, en 1860, ouvrant la voie au Concile œcuménique du Vatican, présenta d'une manière remarquable, en face des erreurs alors en vogue, les principes catholiques sur la religion, l'Église, l'acte de foi. On aime à relire, dans la *Collectio Lacensis Conciliorum recentiorum*, ce lumineux exposé dogmatique, auquel les réviseurs romains donnèrent les plus grands éloges. Or, le P. Wilmers en fut l'auteur principal : c'est un fait connu, et son savant éditeur le rappelle. Dix ans plus tard, théologien au Concile du Vatican, il se retrouve en présence des mêmes questions, et contribue pour sa part à les élucider.

Aussi a-t-il, ce me semble, une autorité particulière dans les explications qu'il fournit sur le texte du grand concile. Je signalerai en particulier le commentaire qu'il donne (p. 187 *sqq.*) de ce passage diversement interprété, que le catholique n'a jamais une juste cause de changer sa foi (sess. III, chap. III; cf. can. VI).

Dans la question si difficile de l'analyse de la foi, il est pour Suarez. « Il reprend, dit le P. Lehmkuhl dans sa préface, ce système abandonné depuis quelque temps par un grand nombre de théologiens, et s'applique tellement à l'expliquer et à le soutenir, que s'il ne réussit pas à le persuader au lecteur, du moins il le rend probable. » D'ailleurs, comme pour compenser ce que ce système a de gênant pour la raison, le P. Wilmers insiste beaucoup sur le côté intellectuel et raisonnable de la foi, à l'encontre du courant antiintellectualiste de nos jours, et de certaines théories récentes qui tendraient plus ou moins à faire de l'acte de foi une adhésion aveugle, un « saut dans la nuit », un

tour de force de la volonté. Voir ses propositions 4, 12, 26, 69, 72, 73, 80.

Sans doute, on pourrait reprocher à l'ouvrage quelques longueurs, quelques redites; l'auteur, arrêté malheureusement trop tôt, n'a pu les élaguer. On pourrait désirer par endroits une psychologie plus pénétrante, un aperçu sur les questions agitées de nos jours à propos de la méthode apologétique ou de la croyance. La perfection n'est pas de ce monde; tel qu'il est, ce traité de la foi est probablement le plus approfondi et le plus complet depuis la renaissance des études dogmatiques au dix-neuvième siècle.

Stéphane HARENT.

Tractatus de Gratia divina, par le R. P. LAHOUSSE, S. J. Bruges, Beyaert, 1902; Paris, Lethielleux. In-8, 708 pages. Prix : 9 francs.

Ce volume continue heureusement le grand cours de théologie scolastique entrepris à Louvain par les RR. PP. de San, Lahousse et Vermeersch. L'auteur y déploie, au milieu des questions les plus ardues et les plus complexes, ses qualités éminemment didactiques d'ordre, de méthode et de clarté. Une matière aussi vaste, dans un livre de cours, ne permet pas de tout traiter avec le même développement. L'auteur, suivant un usage assez répandu, a peu insisté sur la grâce habituelle, pour donner davantage à la grâce actuelle et, dans celle-ci, il semble s'être attaché plus particulièrement à expliquer deux théories fondamentales : d'abord, celle de l'acte surnaturel et salutaire, avec la nature de la grâce qu'il requiert, et les détails de son fonctionnement; ensuite, celle de l'efficacité de la grâce, avec les systèmes qui ont tenté de l'expliquer et d'en montrer les rapports avec la liberté humaine. A propos de cette dernière question, je signalerai tout spécialement les thèses 38 et 39, sur la pensée de saint Augustin et sur celle de saint Thomas; la première surtout, car on ne la trouve pas ordinairement étudiée dans une aussi complète et aussi lumineuse synthèse.

Stéphane HARENT.

La Vérité religieuse, par André GODARD. Paris, Bloud. In-12 jésus, 414 pages. Prix : 3 fr. 50.

On a beaucoup parlé, il y a quelques années, de nouvelles méthodes d'apologétique, peut-être en parle-t-on encore ? Mais, sauf M. Blondel qui, dans son livre sur *l'Action*, nous a donné l'exemple avant la leçon, aucun des réformateurs modernes n'a tenté, jusqu'ici, d'appliquer sa théorie et ne nous a fourni une apologétique systématisée d'après un plan nouveau et appropriée aux besoins du temps. Cependant la réalisation pratique des formules nous convaincrerait mieux que toutes les théories. M. GODARD l'a pensé, et, cette apologétique attendue, il a formé le dessein de nous la donner. Partisan résolu d'une tactique nouvelle, il entreprend de « démontrer la possibilité objective des dogmes », réservant à un autre ouvrage qu'il promet de nous exposer leur certitude. Que les théologiens se rassurent, il ne s'agit point ici d'une tentative analogue à celles d'Abélard, d'Hermès ou de Gunther, mais seulement de mettre en lumière « les rapports de la métaphysique et de l'éthique chrétienne, avec les données générales du christianisme ». L'entreprise est moins révolutionnaire qu'elle ne le promet, et la méthode employée est celle des « convenances internes », excellente pour émouvoir la volonté et dissiper les préjugés, et plus particulièrement en vogue durant ce siècle.

Parmi ces convenances, il en est une cependant qui, au dire de l'auteur, a été jusqu'ici « négligée par les théologiens » et doit être « l'idée primordiale de la nouvelle apologétique » ; c'est « l'importance des virtualités dans le christianisme ». Virtualité de la révélation primitive dans les religions idolâtriques, virtualité de la rédemption en dehors du christianisme, en dehors même de notre planète, car les « humanités sidérales » paraissent à notre auteur « plus évidentes qu'une certitude ».

Rien n'est banal dans ce livre ; l'auteur y jette à pleines mains les idées brillantes, les aperçus nouveaux, les rapprochements hardis, et rencontre parfois pour les exprimer des formules frappantes qui sont de véritables trouvailles.

Mais à côté de ces qualités on rencontre bien des affirmations tranchantes qui demanderaient des preuves, bien des paradoxes, des opinions audacieuses jusqu'à la témérité. De plus, la langue dans laquelle ce livre est écrit, nerveuse d'ailleurs, est souvent obscure, pleine de néologismes, d'expressions techniques empruntées aux sciences spéciales et, comme celle de Huysmans

qu'elle rappelle, ne peut être goûtée que par les lettrés et les érudits.

Peut-être faut-il alléguer pour excuse à cette obscurité qu'elle est de rigueur chez les réformateurs de l'apologétique, et à ces témérités que l'auteur vise moins à faire œuvre de théologie que d'apostolat pratique. Son livre semble être celui d'un autodidacte plus familier avec la littérature contemporaine qu'avec les scolastiques. Tel qu'il est, il nous fait aimer l'auteur, qui nous séduit par son entrain, sa confiance, sa vigueur, par le caractère personnel de ses raisonnements, véritables expériences religieuses que l'auteur, un converti, a vécues avant de les écrire.

H. DUFOURT.

DROIT CANONIQUE

Institutiones juris ecclesiastici quas in usum scholarum, scripsit Jos. LAURENTIUS, S. J. Friburgi Brisgoviaë, Herder, 1903. In-8, xvi-680 pages.

L'enseignement du droit canonique, à peu près abandonné chez nous durant la première moitié du dix-neuvième siècle, reflorit de toutes parts. Depuis trente ans surtout, il a repris dignement sa place indispensable dans le programme des études ecclésiastiques. Sans remonter jusqu'à l'œuvre magistrale de Bouix, les ouvrages de MM. Pillet, Deshayes, Periès, le beau livre de M. Bargillat qui est entre les mains de tout le monde, prouvent que l'esprit français a su garder en cette matière ses qualités traditionnelles de méthode et de simplicité ; chose plus précieuse, cette renaissance entièrement dégagée du vieux levain gallican, s'alimente aux sources les plus pures. Dès lors, nous ne pouvons saluer qu'avec reconnaissance l'apparition des *Institutiones juris ecclesiastici* du R. P. LAURENTIUS, ouvrage d'une valeur exceptionnelle bien capable de nous faire avancer dans la voie où nous sommes entrés, de nous guider dans l'organisation toujours plus fructueuse de l'enseignement du droit ecclésiastique.

Tous les professeurs de carrière savent que l'un des plus grands obstacles auquel se heurte leur enseignement vient de la difficulté de faire tenir, dans le nombre restreint de classes dont ils disposent, la matière immense qu'ils devraient traiter. A cette difficulté, nous ne voyons d'autre solution pratique, efficace, que

de mettre aux mains du maître et de l'étudiant un livre de texte parfait : manuel scientifique pour celui-ci, guide, conseiller, initiateur pour celui-là. *Rara avis !*

Pour composer un tel livre, la science théorique ne suffit point, il faut en plus la pratique du droit et surtout un singulier tact professionnel qui permette de séparer, avec mesure et sûreté, ce qui est vivant, utile, d'avec le poids mort et les excroissances encombrantes. Quiconque voudra prendre les *Institutiones* en main, reconnaîtra bien vite à quel haut degré le P. Laurentius possède ce triple don, relevé par une érudition également judiciaire et bien informée. La méthode de composition suivie par l'auteur mérite les plus grands éloges. Élaguant sans pitié matière et questions surannées, il expose avec précision la *praxis vigens* logiquement ordonnée ; les notices historiques concernant les différentes institutions ecclésiastiques sont brèves, il est vrai, mais substantielles ; les définitions, cette pierre de touche à laquelle on reconnaît le vrai juriste, sont burinées, nettes et concises. Dans les discussions courantes, l'auteur se tient avec aisance en deçà des solutions extrêmes. La manière habile dont il a su traiter les controverses juridiques d'un ordre plus relevé concernant, par exemple, le droit coutumier, certaines formes de procédure, la nature des concordats, etc., lui vaudront sûrement les félicitations des professeurs et des élèves. Ceux-ci, promptement et sûrement orientés par le texte, y trouveront, avec l'exposé de la controverse, les principales solutions appuyées de leurs motifs ; ceux-là posséderont, dans les notes, des renseignements précieux, soigneusement choisis, leur permettant de traiter la question avec toute l'ampleur que le temps disponible et la capacité de l'auditoire pourront comporter. En général, les notes abondantes, sans exagération, mettront le professeur à même de faire un cours vivant et personnel, tout en s'attachant au texte pour le fond de ses leçons. La promesse du titre est pleinement réalisée : ce sont en toute vérité des *Institutiones* écrites *in usum scholarum* pour le maître et pour ses auditeurs. J'ajouterai que le style châtié demeure toujours clair et limpide ; une minutieuse table alphabétique facilite la recherche des moindres détails. Toutes les parties de ce livre si bien pondéré se recommandent par leur fermeté, leur distinction scientifique ; signalons très spécialement celles qui traitent des irrégularités, du droit matri-

monial, des censures et de la procédure ecclésiastiques. Puissent ces *Institutiones* trouver partout l'accueil très favorable qu'elles méritent!

STEIGER.

HAGIOGRAPHIE

Saint Alphonse de Liguori, par le baron J. ANGOT DES ROTOURS. Paris, Victor Lecoffre, 1903. Collection *Les Saints*. In-12, xvii-182 pages.

Pour nous retracer la haute et pure physionomie d'un saint, pour nous faire comprendre sa doctrine, sa moralité, sa piété, c'est une mauvaise méthode que l'élagage systématique du surnaturel. En ce qui concerne saint Alphonse de Liguori, pareil procédé n'aboutirait qu'à le défigurer absolument, comme le remarquait déjà le P. Hutchison, à propos de la série oratorienne, où l'on introduisit la vie du saint archevêque.

Pour avoir pleinement compris ce point important, la biographie que nous donne M. des ROTOURS se place, à mon sens, en première ligne parmi les meilleures de la série *Les Saints*. Vraiment ici, l'on sent passer le souffle vivifiant, et l'on peut apprécier la vigueur du principe évangélique. Ce saint n'est pas un simple honnête homme, — voire même un simple grand homme.

D'autre part, éviter d'aussi malencontreuses mutilations, c'est un devoir purement négatif. Il faut encore nous faire voir le saint dans son milieu historique et dans son cadre; il faut nous expliquer *sa mission*. Cette seconde tâche est aussi importante que la première, et l'une ne saurait faire tort à l'autre.

Ou plutôt, elles se confirment et se confondent, puisqu'il s'agit d'un vigoureux athlète, en qui se personnifie la lutte du principe surnaturel contre un siècle janséniste et rationaliste. Orgueil intime, répugnance à se servir des secours surnaturels : voilà le dix-huitième siècle, voilà le jansénisme, — voilà aussi « l'une des idées fondamentales de l'irréligion contemporaine ». A l'encontre de ce naturalisme si raide, si exclusif des meilleures dévotions catholiques, il fallait s'attacher surtout aux moyens surnaturels. Ce fut la tendance, ce fut la mission de saint Alphonse de Liguori. Non pas qu'il fut un de ces irréconciliables, de ces intransigeants, qui ne savent trouver rien de bon dans l'ordre

naturel, utiliser aucune de ses ressources, goûter aucun de ses charmes légitimes.

Il est vrai, « plusieurs lui souhaiteraient volontiers une plus large curiosité — car tout se tient, en somme — avec un sens critique plus éveillé, une compréhension plus pénétrante de son époque, de ses besoins, de ses ressources, un souci plus vif de montrer que le christianisme s'harmonise avec tout ce qui est bon dans l'homme et favorise ses vrais progrès... Mais à chacun ses goûts et sa tâche. Celle de Liguori fut moins de dégager, des objections des incrédules, les abords de la foi, que de ranimer celle-ci, de la faire pratiquer et pénétrer jusqu'au fond du cœur. Ce dont il sut parler comme il est bien rare que l'on parle, c'est de Jésus aimant, de Jésus crucifié ou présent au tabernacle, de Jésus sauveur. « Est-ce donc peu, pour un prêtre, de nourrir et de propager la foi chrétienne? » (P. 40.) Ces quelques lignes nous montrent comment M. des Rotours a compris son sujet; elles le résument parfaitement.

On lira surtout avec intérêt le chapitre v : doctrine et piété, où se trouvent d'excellentes réflexions sur le *probabilisme* et la *casuistique*.

À l'heure où la persécution s'acharne sur nos congrégations religieuses, c'est un soin pieux de faire revivre les traits de leurs fondateurs. Et la vie d'Alphonse est d'un intérêt tout spécial, d'une poignante actualité : cette époque fut aussi désespérée que la nôtre, aussi crépusculaire, aussi retentissante de gigantesques effondrements. À la veille de la suppression des Jésuites, le saint écrivait : « Priez pour l'Église. C'est une misère de voir comment les affaires s'embrouillent de jour en jour. Nul moyen humain d'y porter remède. Il faut prier. » André de la BARRE.

Le Bienheureux Grignon de Montfort, par Ernest JAC. Paris, Victor Lecoffre. In-12. Prix : 2 francs.

Les voies de Dieu ne sont pas celles des hommes : Dieu l'a montré dans la vie de Jésus-Christ, dans la vie des saints, dans celle du bienheureux Grignon de Montfort. Les voies de Dieu, c'est qu'il façonne ses élus par l'épreuve; c'est qu'il mène ses amis par la voie royale de la croix. À cet effet, il se sert non seulement des mauvais, mais encore des bons. Or, quoique ce plan

nous ait été manifesté bien souvent, il ne laisse pas de nous prendre au dépourvu, chaque fois que Dieu se remet à l'exécuter; les bons ne cessent pas de persécuter les saints. La vie du bienheureux Grignon de Montfort en est une nouvelle preuve.

Sa famille, une famille chrétienne pourtant, est la première source de ses souffrances. Au séminaire, et longtemps après, ses directeurs semblent n'avoir qu'un principe de direction spirituelle avec lui : le contrecarrer. Le principe a du bon, encore faut-il de la discrétion. Missionnaire à travers tout l'ouest de la France, il est harcelé par les tracasseries mesquines, les basses jalousies, et surtout par les bonnes intentions des gens de bien; ici les paroissiens cachent les clefs de l'église afin qu'il ne puisse entrer; ailleurs c'est le pasteur lui-même qui monte en chaire pour mettre en garde ses ouailles contre un prédicateur « qui n'a rien à leur apprendre ».

Au travers de ces difficultés, Dieu fait son œuvre. Grignon de Montfort évangélise vingt diocèses : Nantes, Angers, Rennes, La Rochelle, etc. Il fonde des hôpitaux, plante des croix, retrempe dans la piété des populations qui resteront les plus religieuses de France; laisse après lui, pour continuer son œuvre, la congrégation des Filles de la Sagesse et la Compagnie de Marie. Grignon de Montfort devient un saint. Un saint attrayant, qui a quelque chose de François d'Assise : l'abandon filial entre les mains de la Providence, l'amour des pauvres, l'esprit de détachement, la simplicité dans l'intelligence littérale de l'Évangile. Invité à dîner par ses parents, il accepte, mais « à condition d'y pouvoir mener ses amis ». A l'heure dite, il se présente accompagné par les boiteux, les aveugles, les pauvres et les infirmes de toute la paroisse.

Telle est le héros qu'a su faire revivre la plume élégante et sobre de M. JAC.

B. EMONET.

QUESTIONS HISTORIQUES

Œuvres historiques. II : *Les rues de Romains; Fragments historiques; Les consuls de Romains*, par le D^r Ulysse CHEVALIER. Paris, Picard; Valence, J. Céas, 1900. In-8, 366 pages.

On remarque, dans ce livre, la précision ordinaire de l'auteur et le souci de l'exactitude poussé aussi loin que possible. Obser-

ver patiemment, relever les détails les plus minutieux et surtout les faits caractéristiques, telle est bien la méthode positive qui s'impose, quand il s'agit, non de ressusciter le passé en lui infusant la vie, mais de le représenter tel qu'il pouvait se survivre, avec son cadre, son milieu, ses traits, sa physionomie entière immobilisée par la mort.

En reconstruisant, pièce par pièce, l'ancienne cité de Romans, le savant critique, qui est doublé d'un fin littérateur, donne pourtant à son œuvre la vie et le mouvement qu'elle comporte ; sous sa plume, les quartiers se dessinent, les rues s'allongent ou s'alignent et nous laissent l'impression d'une ville qui se fonde, s'agrandit et se développe par un progrès dont aucun détail important ne nous échappe. Veut-on, sinon une preuve, du moins un indice que les documents positifs ne sont point dénaturés ou exploités dans le sens d'une idée préconçue ? Qu'on lise le chapitre ayant trait à l'étymologie de Romans. Quelle est l'origine de ce nom ? Vient-il de la noble veuve Romana, la fondatrice du monastère, noyau de la cité ? Serait-il composé des deux mots celtiques : *ross*, bruyère, et *mun*, homme, c'est-à-dire habitant des bruyères ? etc. L'auteur, faute de preuve décisive, se garde bien de trancher le débat. Une fois, cependant, il sort de sa réserve ordinaire. Recherchant pourquoi, pendant de longs siècles, certaines terres sont restées en friche, il prétend que « le malheur des races latines est d'avoir été élevées à considérer le travail comme un châtement et, par conséquent, à le détester et à l'éviter le plus possible » (p. 84 en note).

Nous pensons que la clairvoyance et l'observation ordinairement exacte de l'éminent docteur sont ici en défaut ; car l'éducation chrétienne, qui montre le travail comme l'effet d'un châtement, le présente aussi comme l'une des conditions essentielles du progrès, de l'expiation, du mérite et de la vertu. Qu'on veuille bien comparer, au point de vue de l'activité, les races dont l'éducation religieuse est toute différente, le musulman, par exemple, et d'elle-même l'objection présentée s'évanouira. Du reste, nous en convenons volontiers, même l'éducation des races latines forme peu de travailleurs... comme l'auteur très distingué que l'on a pu, sans flatterie, qualifier d'*héroïque*.

François TournEBIZE.

Jeanne d'Arc a-t-elle abjuré au cimetière de Saint-Ouen? par l'abbé Ph.-H. DUNAND. Paris, Bloud. Collection *Science et Religion*.

Encore une légende qui s'en va! et, cette fois, il n'y a qu'à s'en féliciter. Contrairement à la thèse traditionnelle, Jeanne d'Arc n'a pas abjuré à Saint-Ouen. La formule d'abjuration consignée au procès est un faux à la charge de Pierre Cauchon. Il n'y a plus à plaider les circonstances atténuantes en faveur de l'héroïne que la critique historique fait sortir aujourd'hui des documents plus radieuse et plus pure. Les seuls à plaindre sont les futurs panégyristes, qui ne pourront plus, à propos des défaillances de Jeanne, avoir l'ambition de rivaliser avec les éloquents prétéritons de Bossuet, racontant la défection du Grand Condé.

M. le chanoine Ph.-H. DUNAND se consolera facilement de la peine qu'il causera de ce côté, par le plaisir qu'il est sûr de procurer à tous les admirateurs de Jeanne d'Arc. Le plaisir sera complet, quand, parachevant son travail, le docte historien nous dira ce qu'il advient des prétendus aveux que la prisonnière aurait faits conséquemment à son abjuration. Après avoir donné aux lecteurs de *Science et Religion* la vérité sur le drame de Saint-Ouen, il leur donnera aussi — ce qu'il a déjà fait ailleurs — l'histoire exacte et totale de ce qui s'est passé ensuite à la prison et sur la place du Vieux-Marché.

L'Abjuration de Jeanne d'Arc au cimetière de Saint-Ouen et l'authenticité de sa formule, par le chanoine Ulysse CHEVALIER. Paris, Picard, 1902. In-8, 88 pages.

Le chanoine Ulysse CHEVALIER nous amène également à conclure : 1° que la formule d'abjuration insérée dans le procès-verbal de condamnation, n'est point celle qu'on a lue à la Pucelle et qu'elle a signée; 2° que la formule authentique ne constituait pas une abjuration canonique en matière de foi; 3° que si Jeanne, en s'y soumettant, n'a point obéi à *ses voix*, son acte ne pouvait lui être imputable, en raison de son trouble, des menaces qui lui étaient adressées et de son ignorance sur le sens exact de la formule.

E. T.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

HISTOIRE

Mgr FREPPEL. — **Les Origines du christianisme.** *Pages choisies du « Cours d'éloquence sacrée »*, mises en ordre par l'abbé Emmanuel Barbier. Paris, Retaux, 1903. 2 in-8, VII-476 et 556 pages. Prix : 12 francs.

Dans l'œuvre qui commença la célébrité du grand évêque d'Angers, quelques parties ont vieilli, et l'auteur, j'en suis convaincu, ne rééditerait pas aujourd'hui ses dissertations sur l'apostolicité des Eglises de France ou sur saint Denis l'Aréopagite. Mais l'ensemble reste encore fort utile à consulter ; analyses vivantes encadrant des extraits bien choisis des plus vénérables monuments de l'ancienne littérature chrétienne ; à propos — parfois à côté — des œuvres ou de la vie des Pères de l'Eglise, nombre de ces expositions doctrinales où triomphait le clair et méthodique conférencier qu'était avant tout Mgr FREPPEL, voilà qui fournira toujours au clergé, aux fidèles instruits, aux hommes même qui, sans partager nos croyances, ne leur refusent pas leur attention et leur étude, une lecture attachante et fructueuse. C'est donc une très heureuse idée qu'a eue M. l'abbé

Barbier de détacher ces pages choisies du *Cours d'éloquence sacrée*. Laissant de côté les questions de pure érudition, mieux traitées dans des ouvrages plus récents, il a recueilli dans un premier volume les meilleurs dissertations de Mgr Freppel sur l'hellénisme religieux ou philosophique et le judaïsme à l'époque de Jésus-Christ. Le second volume nous présente, d'après les premiers Pères, « le monde nouveau », la morale chrétienne, la défense de la liberté religieuse, le témoignage du sang, la foi.

Pour rendre plus utile encore cet ouvrage appelé à prendre place dans nombre de bibliothèques sacerdotales, il eût été bon de vérifier les citations patristiques de Mgr Freppel, et de les référer à des éditions connues, *Patrologie* de Migne ou collections plus récentes de Vienne ou de Berlin. J'aurais aimé à voir indiquées aussi les leçons du *Cours d'éloquence sacrée* d'où sont extraites ces dissertations. Joseph de la SERVIÈRE.

L'abbé VACANDARD. — **La Pénitence publique et la Confession sacramentelle dans l'Eglise primitive.** Paris, Bloud. Collection *Science et Religion*. 2 volumes in-12. Chaque volume, prix : 60 centimes.

Dans ces deux opuscules, M. l'abbé VACANDARD nous donne le résumé des articles publiés par lui dans la *Revue du Clergé français*, à l'occasion des attaques dirigées par le docteur Léa, au nom de l'antiquité chrétienne, contre la discipline actuelle de l'Église en matière de pénitence. Dans une série de chapitres sérieusement documentés, l'auteur nous apprend quelle fut l'origine de la pénitence publique, en quoi elle consistait, quels péchés lui étaient soumis, comment elle se terminait par la réconciliation.—Puis, c'est la question si discutée de la confession aux premiers siècles de l'Église, nécessité de la confession; mode de la confession, confession publique et confession auriculaire, traitement des péchés graves et des péchés véniels; autant de problèmes auxquels des controverses toutes récentes donnent un nouveau d'intérêt. Ceux mêmes qui n'admettront pas toutes les conclusions du savant auteur, rendront hommage ici à la loyauté de sa méthode et à l'exactitude de son information.

Les lecteurs des *Études* ont été initiés à ces controverses par les articles de M. Stéphane Harent parus ici même.

J. de la SERVIÈRE.

P. PÉLICIER. — *Lettres de Charles VIII, roi de France, publiées d'après les originaux, pour la Société de l'histoire de France*. Tome III, 1490-1493. Paris, Renouard, 1902. In-8, 438 pages. Prix : 9 francs.

Commencée en 1898, voici la correspondance de Charles VIII arrivée à son troisième volume. Malgré le soin et l'exactitude de l'annotateur, ces lettres n'inspirent pas un vif intérêt. Elles pâlisent singulièrement auprès de celles de Louis XI. Presque nulle part on ne sent, à travers les longues formules de chancellerie, un esprit personnel n'ayant une volonté politique. Qu'il écrive au Parlement de Paris ou du Dauphiné, aux habitants de Reims ou de Lyon, de Troyes ou de Langres, le roi ne s'exprime jamais non plus avec cette originalité qui distinguera plus tard le moindre billet de Henri IV.

Une des lettres les plus remarquables est celle que le roi adressait à Laurent de Médicis, le 5 octobre 1490. Charles y exprime d'une manière nette et énergique son désir que « Zizimm soultan, frere du grant Turch, ne soit mis hors des mains du Saint Siege Apostolique ». Ici, le roi trahit les sentiments qui le dominaient et l'engagèrent si peu sagement dans la guerre d'Italie. Il rêve de croisade, et le prince Djem pourrait alors lui être utile. « A l'aide de Dieu, j'espere qu'il en sera fait chose dont la foy chrestienne cy après en sera exaulcée. » (P. 119.)

Parmi les pièces justificatives, quelques documents curieux sur la journée de Saint-Aubin-du-Cormier, sur les mesures à prendre pour garder la place de Saint-Aubin, qui est « une belle place de muraille et fort », mais sans bâtiments pour les gens de guerre et sans approvisionnements; enfin, les maifestes et harangues au sujet du mariage du roi avec la duchesse de Bretagne, complètent

cette contribution utile à l'histoire d'un règne plus connu par les entreprises du dehors que par le gouvernement intérieur.

Henri CHÉROT.

L'abbé Camille DAUX, historiographe du diocèse de Montauban. — *Tropaire-Prosier de l'abbaye Saint-Martin de Montauriol, publié d'après le manuscrit original (XI^e-XIII^e siècles)*, avec deux planches phototypiques. Paris, Picard, 1901. In-8, LIII-210 pages.

Le *Tropaire-Prosier de l'abbaye Saint-Martin de Montauriol*, près de Montauban, forme le tome IX de la *Bibliothèque liturgique*, publiée par le chanoine Ulysse Chevalier. Le patronage d'un maître si compétent lui assure un bon accueil près du monde savant. L'œuvre ajoute un sérieux appoint aux recueils de poésie chrétienne que nous a légués le moyen âge.

François TOURNERIZE.

Albert SOREL. — *L'Europe et la Révolution française. Tome V. Bonaparte et le Directoire (1795-1799)*. Paris, Plon, 1903. In-8, 499 pages. Prix : 8 francs.

M. SOREL s'est remis à son grand ouvrage. Le cinquième volume qu'il publie a plus d'intérêt encore que les précédents. La fi-

gure de Bonaparte attire et retient le regard, dans ce vaste tableau où l'on voit successivement la guerre d'Italie, le 18 fructidor, le congrès de Rastadt, l'avènement de Paul I^{er}, la République napolitaine, la campagne d'Égypte et le 18 brumaire.

Les idées, le caractère, la politique de l'empereur futur se dessinent, se colorent peu à peu, à mesure que le livre avance. Quand vient l'heure du Consulat, on tient la clef de la destinée de Bonaparte.

L'étude de M. Sorel est, avant tout, une étude politique. Sa méthode de rapprochement et de raccourcis est demeurée la même; la même aussi l'étendue de l'information; le même ce souci de ne prendre que la substance des faits. L'art de l'historien, tout en gardant la même allure grave, paraît plus souple que dans les travaux précédents.

Deux chapitres, entre tous, intéresseront le commun des lecteurs: ils sont intitulés: *le Proconsulat de Bonaparte et la Révolution de brumaire*. Le premier est la révélation du gouvernement tel que le Premier Consul l'établira en France; l'Italie fut comme le laboratoire de ce politique avisé. Le récit que M. Sorel fait de brumaire laisse, aussi bien que le beau livre consacré par M. Vandal à l'avènement de Bonaparte, l'impression que les coups d'État sont des machinations fort compliquées, où l'imprévu a beaucoup de part, et qui réussissent surtout quand tout le monde est complice.

Paul DUBOX.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Juillet 11. — A **Paris**, la commission du budget à la Chambre des députés vote le budget des cultes sans modifications.

— Dans la **Côte-d'Or**, M. le général André, ministre de la Guerre, est élu, sans concurrent, conseiller général pour le canton de Gevrey-Chambertin, en remplacement de M. Mazeau, sénateur, ancien premier président de la Cour de cassation, démissionnaire.

13. — On annonce qu'en **Ethiopie** Ménélik a aboli tous les monopoles par cet édit : « Mon peuple a pleuré au moment de l'établissement des monopoles. Pour cette raison je les abolis tous. »

14. — Revue militaire à **Longchamps**. Une compagnie du 28^e régiment d'infanterie porte un nouvel uniforme : chapeau boer relevé d'un côté par une cocarde, vareuse et pantalon gris bleu.

— En **Suède** et **Norvège**, inauguration du chemin de fer qui relie le fond du golfe de Bothnie à l'océan Atlantique à travers le pays des Lapons.

— En **Angleterre** est publié le nouveau traité de commerce signé avec la Perse et ratifié le 27 mai. Ce traité, par une innovation remarquable, est rédigé en français.

15. — Au château de Rohu, près **Lorient**, mort du vice-amiral Besnard, ancien ministre de la Marine ; il avait soixante-dix ans.

— Le **Venezuela** remet aux alliés le dernier acompte de l'indemnité de guerre.

16. — A **Riom**, la Cour d'appel acquitte la supérieure générale des Sœurs de Chamalières, congrégation autorisée, et six religieuses qui avaient été condamnées par le tribunal correctionnel d'Issoire : ces religieuses avaient été laissées par la supérieure dans quatre écoles libres fermées dont le local appartenait à la congrégation. La Cour se fonde sur ce considérant « qu'un propriétaire peut mettre qui bon lui semble pour garder ses immeubles ».

— A **Bruxelles**, la Chambre des députés adopte, après six mois de discussion, par 71 voix et 57 abstentions, un projet de loi sur la réparation des accidents du travail, qui couvre même la faute inexcusable de l'ouvrier.

17. — A **Rome**, le Souverain Pontife, dont la maladie ne laisse pas

d'espoir de guérison, accorde au cardinal Rampolla l'autorisation d'exercer quelques-uns des pouvoirs qui lui sont réservés.

— A Paris, M. Combes commence à faire signifier aux congrégations de religieuses enseignantes le vote de la Chambre leur refusant l'autorisation. Le président du Conseil poursuit la fermeture des neuf mille établissements non autorisés dépendant des congrégations autorisées et dont la fermeture n'avait pas encore été ordonnée.

18. — A Paris, le *Journal officiel* promulgue la loi complétant l'article 18, § 3 de la loi du 1^{er} juillet 1901, et portant que « le tribunal qui a nommé le liquidateur est seul compétent pour connaître, en matière civile, de toute action formée par le liquidateur ou contre lui. Le liquidateur fera procéder à la vente des immeubles suivant les formes prescrites pour les ventes de biens de mineurs. »

20. — A Rome, le Souverain Pontife Léon XIII, après avoir conservé la pleine force de son intelligence durant une maladie héroïquement supportée, au milieu des sympathies douloureuses ou pour le moins respectueuses du monde entier, s'éteint à l'âge de quatre-vingt-treize ans, quatre mois et dix-huit jours, après vingt-cinq ans et cinq mois de pontificat. Tous les souverains s'empressent d'adresser au Sacré Collège leurs condoléances et le témoignage de leur haute estime pour le défunt. Dans la presse, les non-croyants s'unissent aux catholiques pour rendre un éclatant hommage à ses grandes qualités, à ses vertus et aux éminents services qu'il a rendus non seulement à l'Église, mais encore à la société civile.

21. — A Bruxelles, mort du général Brialmont, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

22. — A Rome, Mgr Merry del Val est nommé par la congrégation cardinalice secrétaire provisoire du Sacré Collège, et, par conséquent, chargé de l'intérim du secrétariat d'État.

— A Paris, le *Journal officiel* publie un décret nommant le vice-amiral Bayle au commandement en chef de l'escadre d'Extrême-Orient, en remplacement du vice-amiral Maréchal.

23. — A Ciudad Bolivar, au Venezuela, l'armée révolutionnaire, commandée par le général Hollando, est faite prisonnière après cinquante-deux heures de combat.

Paris, le 25 juillet 1903.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

JE VOUS ANNONCE UNE GRANDE JOIE :
NOUS AVONS UN SOUVERAIN PONTIFE
L'ÉMINENTISSIME CARDINAL JOSEPH SARTO
QUI A PRIS POUR NOM
PIE X

C'est par cette formule officielle que, le mardi 4 août, à onze heures quarante-cinq du matin, Mgr Macchi, cardinal doyen de l'ordre des diacres, a annoncé, du haut du balcon de Saint-Pierre, à la ville et au monde, la nouvelle dont l'attente, depuis cinq jours, tenait en suspens l'univers entier.

Le Saint-Esprit a parlé; il a choisi pour gouverner l'Église un cardinal sur le nom duquel l'opinion publique s'était à peine arrêtée; il a peu à peu incliné vers lui les volontés des électeurs; au septième tour de scrutin, leurs suffrages désignaient l'élu des divins conseils. Le conclave était fini; il avait tenu ses séances dans ce calme, cette paix qui convient à une assemblée dont la haute mission et le caractère universel n'ont jamais eu de modèle ni d'exemple dans l'histoire. Ainsi se traitent les affaires de Dieu, bien différentes de celles des hommes. Qu'il y a loin des brigues de la politique, et des misérables compétitions de la terre, à cette maturité de pensées, à ce noble désintéressement, à cette élévation de vues, qui, sous la divergence même des opinions, animaient chacun des augustes mandataires de l'immense famille chrétienne pour un moment orpheline!

Celui que le choix des cardinaux vient de mettre au-dessus de tous les empereurs et de tous les rois est né dans les rangs du peuple, et le nom même qu'il portait, avant de s'appeler Pie X, révèle cette plébéienne origine. Étranger à toute ambition, il a passé les années de la jeunesse et de l'âge mûr dans les plus modestes fonctions paroissiales : à quarante ans, il desservait encore une simple cure dans un petit vil-

lage du diocèse de Trévis. On a pu dire, non sans raison, que son exaltation était l'apothéose de cet être de sacrifice et d'obscur dévouement qu'est le curé de campagne.

Admirable du reste, par son ascension continue, a été la carrière pastorale que le nouveau pape a fournie. Successivement curé de Tombolo et de Salzano, recteur du grand séminaire et vicaire général de Trévis, évêque de Mantoue, patriarche de Venise, le cardinal Sarto, à mesure qu'il s'élevait sur un plus grand théâtre, manifestait davantage les qualités de prudence et de ferme sagesse que le ciel lui avait départies, gagnant, par sa noble simplicité, le cœur de tous ceux, prêtres ou fidèles, à qui Dieu l'avait donné. Il appartenait au Sacré Collège depuis le 12 juin 1893, quand les voix de ses collègues l'élevèrent au rang suprême.

Le nouveau Pierre s'en est défendu, il s'en est étonné, ses larmes ont coulé; il a repris confiance en se rappelant les promesses d'indéfectible assistance du divin Maître; et si, après la parole du divin Maître, il lui fallait, pour se rassurer, une autre garantie, il la trouverait dans les témoignages de sympathie qui, de toutes parts, déjà lui arrivent. Rome a donné le signal des applaudissements et des prières; le monde répond à Rome de tous les points de l'espace et dans toutes les langues qui fleurissent sur les lèvres de l'homme; partout les évêques entonnent le cantique d'action de grâces, et le nom de Pie X, hier encore enfermé dans le secret de Dieu, est aujourd'hui le plus connu, le plus populaire, le plus acclamé de tous les noms. Le Pape est mort, vive le Pape! Léon XIII a terminé sa glorieuse carrière. Longue vie, immortel honneur, unanimes louanges à Pie X, successeur de Léon XIII, successeur de saint Pierre, vicaire infail-
libile de Jésus-Christ.

Ainsi s'affirme l'impérissable vitalité de l'Église. Quand les dynasties royales, qui ne sont que les filles du temps, passent et meurent sans retour, seule la dynastie des papes se continue, tantôt sous un nom, tantôt sous un autre, parce qu'elle est seule la fille de Dieu et de l'Éternité. Le Christ était hier dans Léon XIII, il est aujourd'hui dans Pie X, il sera demain et jusqu'à la fin des siècles dans les derniers Pie ou les derniers Léon.

Depuis un demi-siècle que les *Études* ont été fondées, c'est le troisième Souverain Pontife qu'elles saluent sur la chaire de saint Pierre. Notre premier devoir, comme notre première joie, est de déposer aux pieds de Pie X, ainsi que nous l'avons fait pour ses prédécesseurs, Pie IX et Léon XIII, l'humble hommage de notre filiale piété, de notre absolu dévouement, de notre invariable obéissance. Adhérer de cœur et d'esprit, en sa personne, aux enseignements du siège apostolique, suivre avec joie ses règles de conduite, nous en faire, par la plume, les apologistes et les apôtres, c'est notre unique raison d'être, c'est tout notre programme, c'est, à défaut d'autres mérites, le grand titre que nous avons à la confiance et à la fidélité de nos lecteurs.

LA RÉDACTION.

DE DIX-HUIT A VINGT-TROIS ANS

LA VIE D'ÉTUDIANT

Il y a en France, dans la seconde éducation des jeunes gens, une différence de régime qui étonne, entre ceux qui vont aux grandes écoles et ceux qui étudient dans les universités. Les premiers sont le plus souvent casernés et soumis à une discipline austère aussi bien pour le temps de préparation qu'à Saint-Cyr et Polytechnique plus tard. Les seconds sont jetés à dix-sept ou dix-huit ans sur le pavé de Paris ou des grandes villes, plus indépendants qu'ils n'ont jamais été et qu'ils ne seront jamais à aucune époque de leur existence : plus de tutelle familiale, aucune obligation encore de position ou de carrière, pas grand contrôle des convenances sociales. Ceux-là sont astreints dans leurs études à un entraînement rigoureux, obligés de passer leurs examens à jour fixe, pressés par la concurrence. Ceux-ci travaillent à leurs heures, et quand vient l'inspiration ; se présentent pour les grades quand ils se trouvent prêts ; malgré des échecs répétés, finissent toujours par obtenir le diplôme, et très peu sur le nombre s'occupent de préparer les concours. Par le fait même de l'internat, et pour les nécessités de la préparation, les uns vivent séparés du monde, sevrés de toutes les distractions qui attirent et séduisent la jeunesse. Leurs camarades du même âge les ont toutes à portée de la main, ne montrent aucun scrupule d'en user largement, et aiment encore à se figurer que la plupart font partie intégrante de leur formation artistique ou littéraire.

Impossible de nier le contraste : mais comment l'expliquer ? Est-ce ici comme ailleurs l'éternelle dispute, dont l'éducation ne peut abstraire, entre le système de contrainte et celui de liberté ? Car il est de mode aujourd'hui de crier à la compression dès qu'on parle d'internat et de vie unifor-

mément réglée, et le bon ton veut aussi qu'on appelle liberté tout ce qui favorise la fantaisie. Mais ni l'un ni l'autre régime n'ont été conçus à l'origine ou appliqués depuis lors pour réaliser un système. Ils se sont installés d'eux-mêmes et sans grand calcul. Le premier date de Napoléon qui l'avait inconsciemment modelé sur le type de la caserne, et il n'a pas été introduit, quoi qu'en ait dit M. Lavissee¹, par des religieux dont l'idéal était le couvent. Ceux-ci n'ont fait que tempérer la rudesse militaire et ses brutalités accidentelles par un gouvernement plus persuasif ou plus doux, et changer l'obéissance passive en acceptation libre et raisonnée de la loi. L'autre régime, celui de liberté complète, est né de l'insouciance et de l'incurie des facultés de l'enseignement supérieur, qui n'ont su ni recueillir le précieux héritage des vieilles universités françaises, ni établir de nouvelles lois ou coutumes comme en Amérique. Dans un âge où elle a plus que jamais besoin de guide et de conseil, c'est pour la jeunesse l'abandon total et la suprême injure, comme si on lui déclarait ouvertement que dans ces années d'effervescence il n'y a rien à attendre d'elle, sinon le dévergondage et la folie. Rien d'étonnant que là encore l'Église ait dû intervenir et suppléer au déficit; comme elle avait moralisé le régime de contrainte, elle a voulu régler celui de liberté, mais sans jamais condamner l'un au profit exclusif de l'autre.

Le laissez faire absolu n'aboutit qu'à la licence et l'excessive rigueur n'engendre que révolte : voilà la vérité qu'a maintes fois proclamée l'expérience.

Quand un jeune homme de dix-huit ans n'est pas de lui-même résolument décidé à réprimer ses passions et à faire effort, vous auriez beau l'enfermer entre quatre murs, il échapperait quand même. Puis quel beau résultat serait-ce d'empêcher pour quelque temps une bête vicieuse de se nuire à soi-même ou aux autres, si l'on ne parvenait définitivement à la dompter et à l'appivoiser? Former l'homme moral, le plier au joug du devoir, lui en inspirer l'amour, voilà le seul but digne de l'éducation. La vigueur peut y être utile, mais elle n'y suffit pas. Il faut, tout le monde en con-

1. Discours de la Sorbonne, mai 1899.

vient aujourd'hui, qu'arrivé à l'âge de raisonner sa vie, l'adolescent choisisse de lui-même son genre d'existence, ou, si on le choisit pour lui, qu'il l'accueille de bon gré et arrive à le préférer aux autres. Mais s'ensuit-il qu'il ne faille lui imposer aucune loi, ne lui faire craindre aucune sanction, ne l'obliger que selon sa fantaisie? Personne n'oserait le prétendre. Ni la liberté n'est donc un régime sans être réglée, ni la contrainte un remède infailible sans être acceptée.

Il n'en reste pas moins vrai que, laissés à leur direction initiale ou perfectionnés par la loi chrétienne, les deux régimes se sont maintenus contraires et ont toujours agi en sens inverse. Le milieu ambiant, l'atmosphère générale, les idées courantes n'y ont jamais été les mêmes; l'hygiène physique, les habitudes d'esprit, la moralité extérieure et jusqu'aux coutumes religieuses devaient fatalement se ressentir de cette diversité et l'ensemble de la vie en être profondément modifié. Développer certaines aptitudes ou les laisser s'engourdir, favoriser certaines tendances ou les entraver, n'est-ce pas atteindre le fond même de la nature, produire à la longue un état d'âme permanent, créer des courants forcément opposés? Ainsi les deux systèmes ont-ils pu, sans avoir été conçus dès le début dans un but moral, prendre, par la suite, sur les mœurs de notre jeunesse, une influence très appréciable et qu'il paraît intéressant d'étudier. Leurs principes de liberté ou de contrainte ont installé ou laissé s'installer des conditions de vie différentes et ce sont elles en définitive qui ont agi directement plus que le choix d'où elles étaient nées ou la répugnance à les subir. Où sont donc les meilleures conditions de vie, voilà toute la question, et s'il y en a de favorables et de défavorables dans les deux régimes, n'est-il pas possible de les corriger l'un par l'autre et de rapprocher chacun d'eux du type normal?

Liberté à la recherche d'une loi et discipline désireuse de se faire accepter finiraient peut-être ainsi par se rencontrer et s'entendre pour stipuler à peu près la même règle et la même forme d'existence.

La plupart des jeunes gens vous diront bravement qu'ils ne subissent pas les influences. Un mauvais milieu ne leur fait rien. Un bon régime n'a sur eux que très peu de prise.

Ils le croient de bonne foi ou voudraient se le persuader ; mais cette prétention n'est-elle pas de leur part une illusion naïve et ne se montrent-ils pas en réalité beaucoup plus « moutons de Panurge » que, dans leurs fanfaronnades d'indépendance, ils ne veulent se l'avouer à eux-mêmes ? Certaines individualités, très fortement accusées, peuvent faire exception : frondeuses d'instinct, révoltées par calcul, réfractaires à toute espèce de *moule*, rien que pour s'affirmer elles tiennent à honneur de toujours marcher à rebours du sens où on les pousse, très sévères parfois dans un milieu trop libre, toujours critiques et prêtes à secouer le joug quand il veut s'imposer. Mais la masse n'est pas ainsi faite. Heureusement ou malheureusement, presque toujours elle subit l'action ambiante, facile à se laisser entraîner par son entourage quand il est mauvais, mais très susceptible aussi de se laisser prendre à l'ascendant d'un régime sain et fortifiant. Ne faut-il pas alors faire un peu plus attention aux dangers où on l'expose, aux secours dont on pourrait l'aider, au résultat final que les uns et les autres doivent avoir sur la formation de l'énergie et la vigueur d'âme ?

Ne parlons pas ici des séductions directement malsaines qui sollicitent à Paris l'étudiant libre de plus près certainement que l'interne. Mais, les supposant tous les deux chrétiens et résolus à s'en garer le plus possible, rendons-nous un compte exact de la différence des milieux et de l'atmosphère ambiante. Quelles sont les influences habituelles dont l'un est entouré, l'autre séparé, et tout indifférentes qu'elles semblent en elles-mêmes, dans quel sens agissent-elles de fait le plus souvent ?

* * *

Le première de toutes, en apparence la plus inoffensive, est celle du journal. Point d'étudiant qui ne lise quotidiennement sa feuille préférée et n'en parcoure à côté cinq ou six autres de tout genre et de toute nuance. Ne faut-il pas se tenir au courant et pouvoir causer un peu de tout ? L'ouvrier et le paysan croient à leur journal plus qu'à parole d'Évangile, et là est pour eux le grand danger. Comment résister à cette invasion quotidienne de mensonges, d'idées fausses,

de rancunes haineuses, de colères sans cesse attisées, qui fait le fond de la littérature destinée au peuple? Bien qu'il ne soit comme lui qu'un grand enfant, l'étudiant d'université est pourtant moins crédule et se tient plus en défiance. On lui a souvent prouvé que la presse presque tout entière est achetée ou subventionnée et qu'aucune feuille n'est absolument indépendante de ses commanditaires ou de son parti. Il se fait donc gloire d'exercer sa critique, de contrôler une opinion par l'autre et finalement n'est dupe que dans le sens qu'il a lui-même choisi. Mais où est alors pour lui le mal du journal?

N'en serait-ce pas un déjà très grand que l'éparpillement de l'esprit, l'accoutumance au superficiel, la déformation sceptique des idées? C'est le journal qui éveille et nourrit, à l'encontre de la curiosité intellectuelle sérieuse, cette manie vaine et sans but de savoir à chaque instant ce qui se passe et ce qui se dit aux quatre coins de l'univers. L'esprit n'en est-il pas finalement brouillé encore plus qu'informé? C'est le journal encore qui, en vous ouvrant sa mine inépuisable d'arguments contradictoires, habitue à parler de toutes les questions sans savoir le fond d'aucune, à se prononcer sur toutes sans souci des principes et en ne reconnaissant pour règle que l'opinion courante, ramassée dans la rue ou fabriquée de toutes pièces sur des on dit d'après l'impression du moment. C'est le journal enfin qui donne à l'expression de vos jugements, et bientôt au fond même de votre esprit, ce ton railleur et léger, cette habitude gouailleuse et sceptique qu'on appelle en France l'esprit de Paris et à Paris l'esprit du boulevard.

Il y a pis cependant que la presse superficielle ou simplement frivole. Les journaux de mœurs, ainsi qu'ils s'intitulent eux-mêmes, forment une catégorie à part, spécialement destinée aux jeunes et prenant pour triste charge de répondre à leurs préoccupations les moins hautes, de fournir à leur imagination en quête de matière un attrait toujours nouveau, de les entretenir en un mot dans la ferveur de la mauvaise pensée perpétuelle. Informations et nouvelles sont ici celles du demi-monde, qu'il faut, prétend-on, connaître par ouï-dire, même quand on ne veut pas le fréquenter; les articles de

fond, quelque rêve de sensuel adolescent qui gaspille parfois un joli talent et une plume facile aux fictions les plus grossières; ou encore quelque consultation expérimentée d'un vieil académicien qui vient étaler devant des jeunes gens son libertinage sénile et se fait un plaisir raffiné de mêler la religion à ses grivoiseries. Et quel est l'esprit général? C'est toujours cette même tendance malheureusement si gauloise et française de faire du vice une chose dont on badine et où la plaisanterie doit faire passer sur la grossièreté saugrenue.

Un jeune homme sérieux rougirait certainement de se voir surpris une de ces feuilles entre les mains, mais y en a-t-il beaucoup à ne pas y jeter un coup d'œil de temps en temps, en se donnant pour prétexte invraisemblable que c'est *un journal très bien informé*? Et si on regarde où ils lisent, le hasard veut toujours que ce ne soit pas à la colonne de ces informations rares sur la politique intérieure ou les affaires étrangères, mais précisément à l'endroit de l'article scabreux. Point n'est besoin de sermon : la tendance suffit à indiquer le danger.

* *

On lit les journaux un peu partout et en courant; le soir, au coin du feu, ou déjà couché dans un lit moelleux, c'est le dernier roman à la mode qui leur succède. Ne faut-il pas se reposer du travail de la journée et apprendre à connaître mœurs et gens au milieu desquels on vient d'être lancé tout neuf et encore naïf? Mais est-ce vraiment un repos que cette lecture fiévreuse et endiablée, qui surexcite avant le sommeil le cerveau et les sens? Et l'idée qu'elle nous laisse des salons ou de la rue en est-elle le portrait exact? De la société contemporaine, le roman ne met le plus souvent en lumière que les vices cachés et les tares honteuses. Pour frapper davantage, il en vient à ne plus étudier que des cas bizarres, et c'est l'exception qu'il nous présente comme la règle. Pour satisfaire sa clientèle ordinaire de tout jeunes gens et de femmes à la recherche d'une émotion, c'est l'état de leur imagination et de leur sensibilité qu'il décrit, c'est sous une forme ou l'autre leur propre chimère qu'il leur

redit et c'est le rêve qu'il nous donne pour une leçon de vie réelle.

Romans d'aventure ou romans historiques, romans philosophiques ou romans de piété, le genre a dans ce siècle tout embrassé pour tout vulgariser. Les esprits de nos jours n'acceptent plus les théories qu'enveloppées d'images ou rendues sensibles par les faits, revêtues de fantaisie ou traduites en passion. La science et la vérité n'en sont-elles pas parfois déformées et faussées jusqu'à devenir, sous prétexte d'instruction, une dépravation systématique des classes populaires ? Rien ne serait plus facile que de le prouver ; mais notre étudiant n'a cure de toute cette littérature, et, en fait de romans, il n'en lit qu'une espèce, le roman de sentiments qui est en même temps un roman à thèse, la manière introduite par *la Nouvelle Héloïse*, de Rousseau, ou la *Lélia*, de George Sand et qui est restée le vrai genre français du siècle.

Comparez sa hardiesse à ce qu'on imaginait de plus risqué au dix-septième, ou hier encore dans l'Angleterre contemporaine. La passion ne se montrait là que ce qu'elle est le plus souvent dans la vie, une effervescence temporaire, une lutte dans laquelle on triomphe, ou un passe-temps d'oisif, un amour de tête plutôt que de cœur, quelquefois un simple jeu d'esprit, une intrigue ou un *flirt*, plus ou moins coupables et condamnés. Ici c'est le fond même de l'existence et sa raison dernière. L'âme tout entière est prise et possédée à jamais. La passion jaillit des entrailles mêmes de l'être avec une force et une spontanéité irrésistibles ; elle s'exprime avec une vérité et une chaleur qui saisissent et embrasent ; elle se monte jusqu'au paroxysme et ne reconnaît plus aucun frein. Sa sincérité, sa violence même la justifient, et plus elle est furieuse, plus elle prétend s'arroger de droits.

Est-ce cette peinture si chaude, cette exaltation de sentiment qui fait le plus de mal ou la thèse qui en justifie les folies ? Les deux courent au même but et l'esprit est finalement aussi corrompu que le cœur ; car, ainsi conçu, chaque roman n'est plus seulement un rêve délirant, il devient un cas de conscience qui se résout à travers mille péripéties

d'après un dessein prémédité. L'auteur plie à sa guise les événements et les caractères. Il est maître des impressions qu'il vous souffle et des conclusions qu'il vous suggère, et tout le drame n'est d'un bout à l'autre qu'un merveilleux plaidoyer. Mais la solution qu'il fait triompher est-elle conforme à la morale chrétienne? Ce serait trop *vieux jeu* et pas assez nouveau. Le roman pousse donc presque toujours en sens contraire, et, avocat sans scrupule, il ne s'emploie qu'à donner raison au mensonge, à faire triompher un jugement erroné, à vous installer dans l'esprit une idée fausse.

Ce qu'il faudrait d'expérience de la vie et de science théologique, de réflexion consciencieuse et de nettes distinctions pour débrouiller le cas, nier beaucoup de ses hypothèses, rétablir les principes d'une saine psychologie et les mettre d'accord avec la morale, ceux-là seuls le savent qui ont essayé de déprendre un jeune homme de la thèse risquée que son auteur favori vient de lui faire adopter. Mais enfant de dix-huit ans, au jugement à peine formé, est-il toujours capable lui-même d'une critique si délicate et combien de fois s'en donnera-t-il la peine? Le plus souvent, il accepte sans raisonner ou laisse la question indécise, mais logiquement ou inconsciemment et moitié de bonne foi, il copie son héros dans la vie pratique, quelquefois jusqu'au duel, au suicide ou à l'adultère.

*
* *

Le théâtre n'est qu'un roman en action, plus passionnant parce qu'il s'adresse plus directement aux sens. Chateaubriand et Ozanam disaient ouvertement « qu'un jeune homme n'a rien à y gagner »; Bossuet le condamnait pour tous et sans distinguer, au nom du sérieux de la vie chrétienne. Et les païens eux-mêmes avec Aristote ne le toléraient que dans un but moral, la *purification*, disaient-ils, *des passions semblables*.

Quel que soit le sens de leur théorie, il faut bien accorder au théâtre d'être le lieu des passions. S'il doit nous montrer l'âme humaine dans toute sa puissance et toute sa beauté, jamais elle ne se révèle mieux et ne paraît plus à découvert

que sortie d'elle-même et sous le coup d'une forte émotion. Mais tout en la provoquant, la scène grecque s'était fait une loi d'en tempérer les violences et d'en maintenir le jeu toujours harmonieux ; et c'est ainsi que la recherche de la beauté lui suffisait le plus souvent de contrepoids contre l'entraînement des sentiments excessifs ou moralement désordonnés ; pour rester belle, il fallait que la passion gardât une certaine mesure ou demeurât susceptible d'être tournée au bien : car être rivé au mal n'est-il pas trop contraire à notre nature pour pouvoir jamais lui devenir un élément de beauté ?

Ne mettre à la scène que de belles et bonnes passions était donc la première loi du drame, et n'en exciter que de semblables était la seconde. Même en face de celles-là, l'âme est-elle toujours sûre de n'être poussée qu'au bien et de ne vibrer qu'à l'unisson ? Saisie par l'émotion dramatique et transportée dans une région de pur sentiment, de folie plus ou moins déclarée, il y a toujours danger qu'elle ne s'échappe et que son exaltation même ne la fasse dévier. Pour produire son effet propre, il faut que le théâtre l'en empêche, qu'il la maintienne dans son sentiment à lui, la fasse vivre pendant quelques heures de la vie de ses héros, partager leurs impressions de chaque moment, subir leurs péripéties et leurs secousses, progresser dans leur sens et aboutir là où ils finissent. Déchainer les passions ne suffit donc pas ; une fois excitées, il est nécessaire de les conduire là où elles doivent aller. Le vrai drame n'est pas une mélodie un peu vague et toujours indécise dont chacun traduit à son gré l'harmonie flottante, ni un tableau de genre dont chacun interprète à sa guise l'expression douteuse et le coloris bariolé, c'est un parler franc et net dont l'action puissante doit saisir l'âme entière et l'emporter vers un but déterminé. Quand son influence est bonne, que le théâtre sache encore l'imposer : le seul inoffensif est celui qui remplit les deux conditions à la fois.

Est-ce cette émotion profonde et saine que les anciens appelaient une *purification* ? Pour l'apaiser réellement, il leur semblait meilleur de détourner la passion vers un but plus haut que de la contraindre toujours et de l'étouffer dans son germe. Satisfaire ses ambitions légitimes, n'est-ce pas l'ar-

racher aux autres, annihiler ses tendances mauvaises par l'expression victorieuse des bonnes, et finalement la pacifier dans le repos très pur qui suit un exercice normal? Observez dans l'âme du spectateur l'action progressive d'un de ces grands drames cornéliens comme nous en avons vu quelques-uns sur la scène française même en ce siècle. Les héros principaux n'y montrent que des passions très nobles, ils ne sont enthousiastes que du beau et du bien. Ils ne souffrent en eux-mêmes et ne luttent au dehors que pour les réaliser.

Quel que soit parfois dans les personnages secondaires l'intérêt du vice, la sympathie populaire ne va qu'aux premiers : trois heures durant ils l'entraînent après eux dans les sphères les plus hautes jusqu'à lui faire comprendre et goûter les joies austères du sacrifice de soi, du dévouement enthousiaste, de l'amour désintéressé de jouissance. Ne faut-il pas, pour pouvoir suivre, modeler son cœur à leur image, le dépouiller de sa bassesse native, le dégager de tout passé mauvais, le débarrasser de tout alliage impur, et, chaque fois que l'alternative se pose, lui faire prendre parti pour le beau contre le laid, pour le grand contre le mesquin, pour la vertu contre le vice? Ascension d'âme et purification marchent de concert et ne font bientôt plus qu'un. Le théâtre n'est plus un spectacle quelconque, un amalgame incohérent d'émotions sans but et de secousses sans apaisement. C'est une contemplation esthétique très suave, un développement des passions les plus nobles, un affinement des plus délicates, une assimilation de vie supérieure et presque un exercice de vertu.

Mais dans ce portrait idéal qui pourrait reconnaître le caractère et les tendances de notre théâtre contemporain? Romantique, naturaliste, mystico-sensuel, entre les passions il ne choisit guère celles qui se recommandent par leur mesure ou leur moralité. Les plus exagérées, les plus dépravées l'attirent, et ce sont elles souvent qui gardent le privilège de l'intéresser. Physiquement et moralement désordonnées, plus animales qu'humaines et parfois diaboliques, comment seraient-elles encore *belles et bonnes* du même coup et par hasard? De la qualité des impressions produites le dramaturge n'a du reste aucun souci; qu'elles soient violentes

et frappent fort, c'est tout ce qu'il demande, mais n'est-ce pas manquer son effet pour l'avoir voulu pousser trop loin ? De ces imaginations fantasques et de ces passions débridées l'âme du spectateur est souvent plus effrayée que saisie, plus dégoûtée que conquise, et, comme stupide, elle demeure étrangère au drame; elle ne peut ni suivre ni se laisser progressivement envahir ni éprouver *d'émotions semblables*. Il n'en reste pas moins vrai que le résultat moral est détestable : au lieu d'être *purifiées*, pacifiées, continuellement portées en haut, les passions sont trainées en bas. Si la pièce n'y suffit pas par elle-même, le costume, les décors, la manière de donner, les gestes et jusqu'aux intonations de voix se chargent d'accentuer. Ne va-t-on pas aujourd'hui, quand on reprend une pièce ancienne et trop saine, jusqu'à ajouter au texte primitif quelque plaisanterie grossière ou à corser le jeu par quelque mise en scène risquée, pour l'accommoder au goût du jour ?

Beaucoup de jeunes gens vous diront que tout cela ne leur fait aucun mal. Que vont-ils donc faire au théâtre, si ce n'est pour y ressentir *des passions semblables* ? Et quand même ils y viendraient comme au cirque ou à la foire par pure distraction, leur âme est-elle déjà si bas que respirer ces miasmes délétères ne la change pas d'atmosphère ? Ou serait-elle si haut que le mal ne saurait plus l'atteindre ? Oh ! les heureuses natures qui, en face de passions directement mauvaises et de sentiments désordonnés, n'en éprouvent jamais que de bons et de sains !

WILFRID TAMPÉ.

(*A suivre.*)

TERRE D'ÉPOPÉE

SALAMANQUE

Salamanque s'endort au son des mandolines,
Et s'éveille en sursaut au bruit des écoliers...

Voici beau temps qu'elle ne s'éveille ni ne s'endort plus ainsi, la pittoresque cité, celle qu'en d'autres temps l'on appelait la petite Rome, celle dont, aujourd'hui, les artistes s'éprennent encore si vite.

Elle sommeille à l'écart, rendue un peu inaccessible, et, par cela même, plus désirable par l'incommode service des chemins de fer. Comme la grande Rome, elle est cernée d'une campagne solitaire, non plus vallonnée comme les plaines de Castille, mais plate comme l'Océan quand il est calme. Champs infinis de blé, labourés par de rares paires de grands bœufs bruns, lignes infinies de chênes verts. Je voudrais traverser ces étendues seul, balancé au pas dolent d'une mule, pour en goûter le calme souverain. Les moissons qui poussent y témoignent du travail et du souci de l'homme, mais le maître est absent. Qui donc a remué toutes ces terres ? A qui donc servira tout ce blé ?

Des omnibus, peints en vert ou en rouge, attendent les voyageurs à la gare de Salamanque. Au grand trot, les mules fondent dans les rues en pente ; elles tournent à angle droit, avec maintes chances de verser. Le soleil du matin illumine les murs de grès, et le premier charme de Salamanque apparaît, celui de sa couleur. Ses dômes et ses palais se dorent et flambent. Elle semble toute bâtie d'un ambre rose très vieux. C'est autre chose que les tons d'abricot des murailles du Midi, et tout est lavé de cette teinte délicieuse : les jolis portails renaissance, et les masses orgueilleuses des églises, et les mesures qui longent le Tormès, et le vieux pont romain, au pied duquel des lavandières battent, en chantant, leur linge blanc et leurs toiles rouges.

Et les costumes reparaissent, poésie naïve des pays fidèles. Les *charros* portent la culotte serrée et les bas noirs, la veste courte et le large chapeau plat. Au col de la chemise, un gros cabochon d'or en filigrane. Au gilet, six larges boutons d'argent, carrés ou ronds, plus gros qu'un écu. Aux jarrets et aux manches, quatre petites jumelles d'argent. Une ceinture de laine, ou la *vacca*, large gaine de cuir ciré, les enserre, semblable au corset des anciens légionnaires.

La plaza Mayor de Salamanque siérait à une capitale de royaume. Carrée, bordée de hauts hôtels réguliers et d'arcades, dont les cartouches, en haut relief, contiennent les bustes des rois de Castille, elle est du grand goût dix-huitième siècle. Mais voici, à côté, pour les aquarellistes, un coin pittoresque : la place de la Verdura qu'emplissent les ânes et les *charros* et les piles de légumes. La seigneuriale Salamanque devait être superbe quand florissaient ses vingt-cinq monastères, ses vingt-cinq paroisses, quand chaque palais dressait sa tour, ceinte de donjons et de mâchicoulis, semblable à cette jolie tour octogone du *Clavero*, appartenant aux Sotomayors, quand le *bando* de Santo Tomé luttait contre celui de San Benito, quand son université rayonnante comptait trente collèges, sept mille étudiants cosmopolites, et se glorifiait, avec Oxford, Paris et Bologne, d'être la lumière du monde.

Mais elle garde assez de restes de son majestueux passé pour qu'on puisse en revivre l'histoire en parcourant ses rues silencieuses. Certains de ses quartiers sont un merveilleux musée. Elle est la Florence de l'Espagne, et l'autre Florence n'a pas de plus beaux palais que la *Casa de las Conchas*, ou celle de Monterey, ou que ce collège des Irlandais, au léger patio renaissant bâti par Alonso de Berruguete.

Pas d'autre ornement, au massif palais de las Conchas, qu'un semis de lourdes coquilles, et de légères fenêtres gothiques aux grilles ouvragées comme un treillis de filigrane. Et aux encoignures des murs austères, quels jolis écussons aux casques empanachés, quels bijoux de portails d'églises, fouillés comme un triptyque flamand, et dans cette ville, quel délicieux mélange des grâces de la Renaissance et des richesses du gothique fleuri !

On fut deux siècles (1513-1733) à bâtir la nouvelle cathédrale de Salamanque, et j'ai vu peu d'œuvres d'une expression plus triomphante, que cette immense église si pleine de lumière qui domine la cité d'un air si souverain, dont les décorations sont si distinguées, dont les portails, aux ciselures plateresques, sont des poèmes d'une si infinie délicatesse, d'une si opulente ingéniosité. La cathédrale nouvelle est l'œuvre des âges de gloire ; elle proclame la foi dominante, maîtresse des âmes et des peuples. Le sentiment qu'elle inspire serait plus puissant si le chœur des chanoines ne s'était emparé de la nef centrale. La luxueuse *silleria* du chœur est l'œuvre d'Albert Churriguera : c'est dire son style. Il faut passer à l'ancienne cathédrale, attenante au transept de droite, pour retrouver l'Espagne du onzième siècle, la Castille romane des âges épiques.

Les Arabes refoulés, les rois de Castille et de Léon confièrent à des comtes *repobladores* — que ne le peuvent-ils refaire aujourd'hui ? — le soin de rebâtir et de peupler leurs villes. L'infante Urraca et son mari, le comte Raymond de Bourgogne, appelèrent à Salamanque des Français et des Galiciens, des montagnards d'Asturie et de Léon, des Castillans et des Portugais. Les Juifs vinrent d'eux-mêmes. Sitôt la ville fortifiée et ses *fueros* déterminés, les comtes chargèrent l'évêque Jérôme Visquio de remplacer la chapelle mozarabe, asile du culte chrétien sous la domination more, par une *seo* nouvelle, qu'ils comblèrent de faveurs.

Don Jérôme est aujourd'hui un saint, et il était alors un héros légendaire, dont le poème du Cid fait large mention. Ce moine bénédictin était français et périgourdin, — un cadet de Gascogne ! — Du temps des Maures, il était déjà pasteur des chrétiens de Valence, et les infidèles l'appelaient don Cadoc. Don Cadoc et le Cid se comprirent. L'évêque était grand clerc et homme de Dieu. De plus, il savait, comme aucun chevalier, manier les chevaux et les armes. Arrivant de bataille, il sautait de cheval, endossait son pluvial brodé d'argent, et recevait doña Jimena à la porte de l'église. Un matin, don Cadoc avait célébré devant le Cid la messe de sainte Trinité. Se tournant ensuite vers le héros :

— Bon Cid, dit-il, vous avez de bonne heure ceint votre

épée de guerre. Moi, je vous ai chanté la messe. Je réclame maintenant mon salaire. Octroyez-moi de recevoir les premières blessures.

Las feridas primeras, que las aya yo atorgadas.

J'ai apporté un pennon neuf et de bonnes armes : je les voudrais essayer.

— Votre parler me plaît, répondit le Cid, allez éprouver vos armes sur les Maures, et d'ici nous verrons comme l'abbé se bat.

L'évêque Jérôme sauta aussitôt en selle, et d'un premier coup de lance, il renverse deux Maures. Sa lance rompue, il met l'épée au clair. Il a déconfit deux infidèles de sa lance; il en pourfend cinq de l'épée. L'ennemi l'entoure; l'évêque rend de grands coups qu'admire le Cid, et ses armes neuves ne se faussent point.

Le Cid mourut; son ami l'assista, et tandis que Chimène défendait Valence, l'évêque essaya vainement d'obtenir des secours d'Alphonse VI. Après sept mois de siège, Valence dut se rendre. Le 5 mai 1102, les Almoravides la prirent. Alors l'évêque accompagna la veuve du Cid à Saint-Pierre de Cardena. Le mois suivant, le comte Raymond confiait au preux évêque, devenu pasteur de Salamanque, le soin de restaurer la cathédrale. L'évêque mourut le 30 juin 1120. Il aurait voulu reposer près du cher Cid, à Cardena, mais sa ville garda ses restes et on l'enterra avec le vieux christ des batailles, rapporté de Valence. Aujourd'hui le saint évêque repose à la nouvelle cathédrale, dans la chapelle du Christ des batailles. Au reliquaire de son église, il laissa une autre croix plus petite, crucifix roman de bronze doré, celui même que le grand Cid portait au cou dans les combats.

Il faut pénétrer dans la vieille cathédrale en se redisant l'histoire de son fondateur et en regrettant qu'au lieu de reposer dans la nouvelle église, dans une urne de style baroque, le vieil évêque guerroyeur ne dorme point sous cette nef austère, plus digne de lui et de la croix du Cid.

Cette ancienne cathédrale abandonnée, aux murs épais de trois mètres, aux piliers surmontés de chapiteaux fantastiques, à la voûte ogivale, est une des plus brillantes créa-

tions du style roman de transition. Dans un charmant retable gothique, l'abside centrale renferme cinquante-deux fresques en miniature, représentant la vie du Christ. Elles sont l'œuvre d'un disciple de Giotto, Nicolas Florentino, et les grâces de l'art primitif éclairent, comme d'un sourire, les sévérités hiératiques des sculptures grises.

Autour du cloître attenant à l'église, s'alignent les sévères tombeaux des comtes de Bourgogne, et s'ouvrent trois chapelles mémorables. L'une sert encore au rite mozarabe; elle appartenait aux Maldonado; à sa voûte est accrochée la bannière du plus illustre des Maldonado, la bannière rouge du *bando* de Santo Tomé. La chapelle de Santa Barbara contient la tombe de l'évêque Lucero; une planche couvre la tombe; contre l'autel est dressé un vieux fauteuil de cuir. Au temps où l'université florissait, on enfermait pendant deux jours, dans cette chapelle, les candidats au doctorat. Assis sur ce fauteuil, accoudés à cette table, ils méditaient sur la fragilité des choses terrestres. Au troisième jour, les étudiants les venaient prendre au son des fifres et les menaient recevoir le bonnet et l'anneau. La chapelle des Anaya, nécropole de cette famille, contient, entre autres tombes, une merveille : le sépulcre en marbre de Diego de Anaya, archevêque de Séville. Une grille de fer forgé entoure cette tombe. On l'achèterait à son poids d'or, tant elle est d'un délicieux travail.

Il n'est pas une église de Salamanque qui ne renferme quelque joyau : aux Augustines, c'est une *Immaculée Conception* de Ribera, qui peut rivaliser avec celle de Murillo; à San Espiritu, c'est le plafond *artesonado* de la salle capitulaire; à las Dueñas, c'est un cloître renaissance envahi par les herbes, mais, après les deux cathédrales, le couvent de San Esteban mérite la palme de la splendeur. Une vieille église de San Esteban fut donnée aux Dominicains en 1256. Au quinzième siècle, Diego de Deza bâtit un premier cloître, et la grande salle *de profundis*, où Christophe Colomb, découragé, lui confiait ses plans et obtenait son ferme appui. Le grand cloître, aux arcades légères, l'église et la sacristie furent commencés au quinzième siècle, et achevés en 1610. L'oncle du grand duc d'Albe, frère Juan Alvarez de Tolède,

plus tard cardinal archevêque de Santiago, construisit l'église à ses frais.

D'autres membres de l'ordre, personnages célèbres, rivalisèrent avec l'archevêque de Santiago, pour faire de leur ancien couvent une merveille digne d'eux. Frère Domingo de Soto fut le plus humble des donateurs. Il fit bâtir un escalier royal, et demanda seulement qu'on enterrât son corps sous la première marche, afin que tout passant pût le fouler. La large nef gothique de l'imposante église aboutit à un ciborium carré d'un puissant effet. La tribune du chœur est ornée d'une silleria délicate. Le retable doré est malheureusement l'œuvre de Churriguera. Pour construire ce titanesque entassement, le duc d'Albe fit couper quatre mille pins, et, parmi les colonnes fleuries, on aperçoit à peine la madone de la Vega, patronne de Salamanque, précieuse statuette de bronze doré du douzième siècle. La façade de l'église est un retable du plus beau travail plateresque. Il semble que des frises aux dentelures si légères, que des scènes d'un si patient travail devraient être conservées à l'intérieur d'un édifice. Mais le temps n'en a ébréché aucun détail, et la lumière de Salamanque a embelli cette façade en la dorant de son éclat.

La pieuse Salamanque fut batailleuse, et c'est encore une ressemblance qu'elle me paraît avoir avec Florence, que cette lutte des familles qui, si longtemps, ensanglanta ses rues. Fondée par des nations hétérogènes, Salamanque, dès la Renaissance, fut déchirée par les factions, mais c'est surtout à la suite du règne violent de Pierre le Cruel que la cité demeura irrémédiablement divisée. Les Maldonado et les Tejada guidaient les deux factions rivales. A leurs bannières se rallièrent des bans opposés. Ceux du nord de la ville formaient le ban de Santo Tomé, et arboraient la bannière rouge; les autres, du ban de San Benito, élevaient une bannière blanche. Tout leur était prétexte à dissensions : nominations des magistrats, décisions municipales. Chaque famille fortifiait sa demeure, la surmontait d'une tour crénelée, et à l'appel du tocsin on courait s'égorger sur les places. Les discordes se seraient aggravées si les étudiants

s'en étaient mêlés ; aussi devaient-ils tous jurer de ne jamais faire partie d'aucun ban.

Une petite maison paisible, au balcon surmonté de jolies armoiries serties d'acanthés, rappelle un des plus tragiques épisodes de ces luttes. Cette maison fut celle de doña Maria la Brava.

Don Henri Enriquez, regidor de Salamanque, descendait de Ferdinand III. Il laissait à sa veuve, Marie de Monroy, deux fils et deux filles. L'aîné, Pedro, avait dix-neuf ans ; le second, Luiz, en avait dix-huit. Tous deux s'étaient étroitement unis d'amitié avec deux autres frères de la famille des Manzano qui s'appelaient Gomez et Alonso. Un jour, vers 1464, les Manzano jouaient avec Pedro Enriquez. Une dispute survint, puis une rixe. Pour être ami, on n'en était pas moins espagnol de Léon. Les épées jaillirent du fourreau, et le jeune Enriquez fut tué. Le coup fait, les Manzano se dirent qu'il restait un vengeur, et que, pour éviter des représailles, il était prudent de le supprimer. On invita donc Luiz Enriquez à jouer, et tandis qu'il marchait confiant entre ses deux amis, un d'eux le blesse, l'autre l'achève. Les meurtriers, aussitôt, gagnèrent le Portugal. On apporta les deux cadavres aux pieds de Marie de Monroy. On s'attendait à la voir défaillir, elle ne versa pas une larme, et à ceux qui lui disaient d'ensevelir ses fils : « Faites-en ce que vous voudrez », répondit-elle. Le soir même, doña Maria réunit vingt hommes bien armés, et, à leur tête, partit pour son domaine de Villalba, sous prétexte de fuir un attentat des Manzano. A mi-chemin de Villalba, Marie de Monroy arrête son cortège et lui déclare qu'elle ne vivra plus que pour sa vengeance. Effrayés, ses soldats lui répondent que ses ennemis sont en fuite, renfermés sans doute dans quelque place du Portugal. Marie réplique : « Rien n'est plus fort qu'un cœur d'homme ; quand ce cœur veut, tout est à lui. Je vais prendre des habits d'homme. Je serai votre chef, et dans le danger je marcherai la première. » Elle fait ce qu'elle dit, et avec sa troupe pénètre en Portugal. Avant un mois ses espions lui avaient appris où se terraient les Manzano. Une nuit donc, Marie de Monroy arme ses gens. De leurs massues, les écuyers enfoncent les portes de la place. Dix d'entre eux

gardent les issues; avec les autres Marie pénètre dans la salle où se tenaient ses ennemis. Atterrés à la vue de la vengeresse, ils appellent au secours. Mais quand les Portugais arrivent pour les défendre, leurs deux têtes pendaient déjà à la main gauche de Marie de Monroy. La troupe espagnole fut bientôt à cheval, et un jour, en plein midi, elle apparut à Salamanque. Marie de Monroy se dirigea vers l'église où reposaient les restes de ses fils, et sur leur tombe, elle déposa les deux têtes des Manzano. Alors elle rentra chez elle et pleura. Dès lors, le peuple l'appela Marie la Brave. Quelquefois encore, aujourd'hui, un *charro*, revenant du marché, et se laissant aller au pas cadencé de sa mule, jette à l'écho des bois de chênes ce vieux couplet d'un poème écrit il y a trois siècles :

No lloa la gran matrona
 Al ver sus pechos abiertos ;
 Que, en no llorar hijos muertos,
 Quiere ser más que leona¹...

Le piquant de l'histoire, est que, par son mariage, Marie de Monroy avait voulu réconcilier deux familles. Les Manzano étaient du ban de San Benito; les Monroy, de celui de Santo Tomé. Bannière rouge et bannière blanche n'en furent que plus opposées, et Salamanque ne retentit longtemps que de luttes forcénées. Aux maux extrêmes, les saints portent seuls remède. Un moine augustin, frère Jean de Sahagun, se fit l'apôtre de Salamanque, et, à sa voix, les hostilités s'arrêtèrent. Dans une rue étroite, qui descend de la cathédrale et qui porte son nom, le saint, un jour, rencontra un taureau échappé. D'un mot, il l'arrêta. Histoire ou symbole, ce miracle résume sa vie. Aussi, quand il mourut, en 1479, on grava sur sa tombe cette éloquente épitaphe : *Hic jacet, per quem Salmantica non jacet.*

Sur deux côtés d'une petite place tranquille, qu'orne une statue trop moderne de Fray Luis de Léon, s'élèvent l'Université et le Collège des études mineures, bâtis à la fin du quin-

1. Elle ne pleure pas la grande matrone — En voyant son sein déchiré; — En ne pleurant point ses fils tués, — Elle veut être plus qu'une lionne.

zième siècle par les rois catholiques. Les deux édifices ont des portes géminées. Très simple, celle des écoles mineures est surmontée d'une madone et d'un jeu de cintres gracieux, aux rinceaux fleuris. La façade de l'Université, aux cloisons armoriées et garnies de médaillons, ressemble à une de ces monstrances d'or repoussé que ciselaient les orfèvres du quinzième siècle. Nulle part, mieux que sur cette place, ou que dans ce patio verdoyant, ou que sur cet escalier à la curieuse balustrade gothique, nulle part, à Salamanque, mieux que dans cette université, on ne sent combien le passé a fui.

Nous nous targuons, aujourd'hui, d'aimer l'étude et de favoriser sa libre diffusion. Mais que sont nos libertés et nos ferveurs auprès de celles du moyen âge? Alphonse IX fonda, en 1230, l'Université de Salamanque. Il ouvrait aux étudiants de l'Europe cette jolie ville au climat sain, aux environs alors boisés. Ferdinand III et Alphonse le Sage comblèrent de privilèges la fondation nouvelle. Les rois l'exemptèrent d'impôts, l'affranchirent de la compétence des tribunaux ordinaires, lui assurèrent toutes les facilités de vivre. Une vieille maison subsiste encore qu'on appelle la *casa de pan y carbon*. On y fournissait aux étudiants pauvres du pain toute l'année, et du charbon pendant l'hiver. Des fondations pieuses assuraient à l'enseignement une absolue gratuité. La chrétienté était internationale : une fusion superbe réunissait, au pied des mêmes chaires, toutes les nationalités, et les papes assuraient aux licenciés le droit d'enseigner en tous pays.

L'Université formait une famille, où maîtres et élèves étaient égaux. Encore au dix-septième siècle, le recteur et les conseillers de l'Université de Salamanque étaient choisis parmi les étudiants. Les élèves éalisaient eux-mêmes leurs maîtres. Tout étudiant âgé de plus de quatorze ans était admis à voter, et pour juger à bon escient, les élèves avaient un mois d'auditions d'essai. Pour mieux stimuler l'émulation des maîtres, des prix étaient accordés aux meilleurs. Il fallait qu'un statut organique empêchât les disciples d'exiger des professeurs trop d'heures de classes. Quand des doctrines opposées surgissaient, on concédait à chacune les honneurs

de l'*alternative* : c'étaient alors des tournois épiques que suivait, tout un jour, une jeunesse passionnée.

Du jour où Philippe le Bel, en France, où Charles-Quint, en Espagne, voulurent s'immiscer dans l'inspection et la régence des études et des doctrines, la décadence commença pour les universités. Leur internationalisme fécond fut, peu à peu, détruit par la politique. Le monopole est le fléau de l'enseignement. Tout ce qui le prépare hâte la ruine des saines études.

Du reste, tout sur terre a une fin. Toute institution humaine est promise à la mort. Au début du dix-septième siècle, les étudiants de Salamanque commencèrent à s'illustrer par leurs désordres. Chaque fête, la conduite du recteur, par exemple, donnait lieu à des mutineries sanglantes. On se battait de nation à nation. Les Basques s'en prenaient aux Andalous, et l'on devine qui avait le dessus. Aucune police n'avait raison de ces enragés qui inspiraient à la ville une véritable terreur. En 1640, on signale quarante-six meurtres perpétrés en quelques mois. L'âge d'or était passé. Pauvres étudiants de Salamanque ! ils s'attiraient, il y a quelques mois, une terrible répression qui a désolé la bonne ville. Les mausers de la garde civile sont moins patients que les alcades d'antan. De leurs illustres devanciers, ils feront bien désormais, les aimables bacheliers, d'imiter autre chose que les bagarres qui leur réussissent si peu.

De jolies inscriptions ornent les portes des anciennes salles de cours¹, et l'une d'elles, celle où enseigna Luis de Léon, est conservée, relique vénérable, telle que le maître l'a laissée. De longues et étroites poutres mal équarries forment les tables et les bancs, aussi peu commodes que possible. Les poutres tailladées prouvent que les écoliers d'alors, comme ceux d'aujourd'hui, aimaient à marquer leurs places

1. J'en copie quelques-unes. THEOLOGIE SACRÆ : *Qua rerum divinarum cognitione hominum mentes imbutæ terrena despiciant, cælum votis petant, beatamque jam nunc incipient vivere vitam.* — JURI CIVILI : *Quo possint principes rempublicam bene gerere et curas hominum recte componere, sitque omnibus cordi pax et justitia, prudentiam hoc loco senatus juventutem edocendam curavit.* — MEDICINÆ SERVATRICI : *Corpora ut animæ inhabitent suavis et vita, tot periculis obnoxia, crescat...* — LINGUIS hebraicæ, chaldaicæ, arabicæ, græcæ : *ut omnis pateat ad sapientiam auditus...*

de leurs noms. L'humble chaire de bois est surmontée d'un abat-voix en forme d'éteignoir. Toutes ces boiseries sans peinture sont enfumées par le temps. Il semble que le vieil *auditorio* va se remplir encore, et que Fray Luis va revenir, après ses cinq ans de prison, reprendre son cours interrompu par la phrase célèbre : « Nous disions donc hier, *Deciamos ayer.* »

Salamanque a bien fait de dresser, sur la place de l'Université, la statue de Luis de Léon. Elle connut d'autres maîtres fameux, mais aucun, me semble-t-il, n'eut une originalité plus marquée, un esprit plus ouvert à toutes choses, un humanisme plus éclairé. Fray Luis était du bel âge d'or des lettres espagnoles, de cette fin du seizième siècle où la phrase castillane acquit le nombre et l'art de *clausurar*. Il était né en 1527, à Belmonte, patrie d'un autre théologien célèbre, Gabriel Vasquez. Avant qu'il eût vingt ans, on l'élevait maître, à cinquante voix de majorité obtenues contre sept concurrents. Sa célébrité fut soudaine. Les étudiants raffolaient de ce maître érudit, à la fois orientaliste et philosophe, théologien et poète, et dont une pointe de hardiesse relevait l'enseignement. N'a-t-il pas écrit cette strophe :

Bajo sus plantas, siente Galileo
 Nuestro globo rodar : la Italia ciega
 Ah! le prepara calabozo impio,
 Y, en tanto, el globo sin cesar navega
 Por el pelago inmenso del vacio¹.

Les jaloux veillaient. Ils armèrent l'Inquisition contre le jeune professeur. Fray Luis avait semblé diminuer l'autorité de la Vulgate. On sait jusqu'où vont, aujourd'hui, les hardiesses critiques dans l'interprétation biblique et évangélique. Fray Luis était loin de les atteindre. Le débat qu'il soulevait était cependant délicat, et il convenait qu'on surveillât l'orthodoxie du maître. Mais, les envieux aidant, la surveillance dépassa toute mesure. Fray Luis fut enfermé à Valladolid. On accumula contre lui des charges ridicules.

1. Sous ses pieds Galilée sent rouler notre globe : l'Italie aveugle lui prépare, hélas ! une prison impie. Cependant le globe ne cesse pas de naviguer à travers la mer immense du vide.

Parmi ses ancêtres, on déterra, à la cinquième génération, un juif converti par l'évêque de Cuenca au temps des rois catholiques. Fray Luis manquait de *limpieza de sangre*. Les cachots de l'Inquisition n'étaient pas des oubliettes. Le prisonnier se procura de livres et composa, dans sa retraite, son chef-d'œuvre : *los Nombres de Cristo*. Quand il reparut dans sa chaire, il n'en fut que plus écouté. Il avait écrit dans sa prison cette strophe résignée :

Aquí la envidia y mentira
 Me tuvieron encerrado.
 Dichoso es humilde estado
 Del sabio que se retira
 De aquel mundo malvado,
 Y, con pobre mesa y casa,
 En el campo deleitoso,
 A solos su vida pasa,
 Con solo Dios se compasa,
 Ni envidiado, ni envidioso ! !

PIERRE SUAÛ.

1. Ici l'envie et le mensonge me tinrent prisonnier. Heureux l'humble état du sage qui se retire loin de ce monde mauvais, et content d'une pauvre table, d'une pauvre maison, dans la campagne délectable, seul passe sa vie, avec Dieu seul se complait, ni envié, ni envieux!

L'EXPANSION DU CHRISTIANISME

D'APRÈS M. HARNACK¹

Dresser la liste des modifications de détail que suggère la lecture du livre de M. Harnack serait un travail immense, utile d'ailleurs aux seuls lecteurs de l'ouvrage entier². A ce catalogue d'infiniment petits, l'on préférera sans doute la discussion un peu ample des idées qui semblent fausser la perspective du tableau d'ensemble présenté dans *l'Expansion du christianisme*. Quel rapport a cette extension universelle avec l'horizon et les enseignements de Jésus-Christ? Quelle est la cause principale du succès de la propagande chrétienne?

I

La réponse à la première question est donnée par M. Harnack en quelques pages (p. 25-30), dont l'argumentation sommaire contraste singulièrement avec la méthode habituelle du savant professeur de Berlin. C'est pourtant un point capital de savoir si la religion qui conquiert le monde avait été conçue par son fondateur comme une simple réforme du judaïsme palestinien, et si, par conséquent, les affirmations, les paraboles, les prophéties de Jésus touchant son œuvre, telles que nous les lisons dans l'Évangile, sont

1. Voir *Études*, 5 août 1903.

2. On trouvera de bonnes indications pour ce travail dans le compte rendu de *l'Ausbreitung* publié par le docteur J. Moffatt, *Hibbert-Journal*, April 1903, p. 579-590. — Il est impossible de ne pas faire remarquer cependant le manque de proportions du livre de M. Harnack. Des questions capitales, et intéressant au premier chef la diffusion du christianisme, y occupent moins de place que telle dissertation sur le nom d'*amis* donné aux fidèles, ou sur la médecine dans les premières communautés chrétiennes. C'est d'ailleurs un défaut auquel échappe difficilement un livre qui prétend embrasser, dans un volume relativement restreint, un sujet immense et comme infini.

le produit d'un travail inconscient de la tradition postérieure. Dans l'hypothèse adoptée par notre auteur, le lien qui rattache au Sauveur le développement du christianisme devient si ténu, si indépendant de la pensée du fondateur, qu'on pourrait appliquer à ce dernier la parole qu'on prête quelquefois à des initiateurs humains, « qu'ils ont fait ce qu'ils ne voulaient pas, et qu'ils n'ont pas fait ce qu'ils voulaient ».

Il est superflu de dire qu'aucun théologien catholique ne saurait accepter cette vue. Mais il reste après cela de montrer, contre M. Harnack, et en adoptant le terrain historique sur lequel seul on peut le joindre, qu'elle n'est pas défendable en bonne critique. Il semble bien d'ailleurs, à la brièveté et à l'impatience de la discussion, que l'auteur n'est pas rassuré sur le bien fondé de sa thèse, et brusque le débat, pour éviter de l'étudier dans son ampleur.

Une première constatation s'impose : dans toutes les manifestations de l'espérance messianique, il n'est guère de caractère mieux attesté que l'*universalisme*. Les anciens prophètes avaient étendu l'horizon de leurs prédictions, par delà les frontières du peuple de Dieu, aux nations qui l'entouraient, puis, progressivement, à toutes les nations.

Voici que dans les derniers temps
 la montagne de la maison de Iahvé
 Se dressera au sommet des montagnes,
 et s'élèvera au-dessus des collines.
 Et toutes les nations y afflueront ;
 et des peuples nombreux viendront ;
 Ils diront : « Venez,
 montons sur la montagne de Iahvé,
 vers la maison du Dieu de Jacob !
 Et il nous instruira dans ses voies,
 et nous marcherons dans ses sentiers ;
 Car de Sion doit sortir la loi,
 et de Jérusalem la parole de Iahvé !... »

. Ces paroles prophétiques (qui ont leur pendant en celles de Michée, iv, 1-8) « sont d'autant plus frappantes qu'elles étaient prononcées à une époque où le royaume septentrional d'Israël sentait déjà peser sur lui la domination assyrienne,

1. *Isaïe*, II, 2-4. Traduction A. Condamine.

et où la sécurité de Juda était menacée¹ ». On pourrait aisément multiplier les passages des prophètes qui « parlent de la reconnaissance du vrai Dieu par toutes les nations, et de la mission d'Israël au monde entier² ».

Ce trait n'est pas moins caractéristique dans les psaumes. « Les psalmistes, affirme M. Maurice Vernes, dont on connaît les tendances radicales (d'aucuns disent : anarchistes³), les psalmistes ont des vues sur les gentils, et leur réservent pour l'avenir un rôle important... Il faut considérer que la vocation et la conversion des gentils sont presque devenues un dogme dans le judaïsme, au moins à l'époque du second temple, et il paraît bien difficile de supposer qu'au temps où nous plaçons les psaumes, beaucoup de Juifs aient encore eu des doutes et des hésitations en ce point⁴. »

Si de là nous passons aux livres deutérocanoniques, puis « aux apocryphes qui forment le pont entre la littérature du Vieux Testament et du Nouveau⁵ », nous trouvons cette conception universaliste de l'ère messianique reprise constamment, et sous toutes les formes. Ce n'est pas seulement le peuple d'Israël, ramené, réuni des quatre vents du ciel, et refaisant dans la joie triomphale le chemin qu'il a foulé en quittant Sion pour le lieu de son exil (Baruch, II, 34 *sqq.*; IV, 21 *sqq.*; V, 5 *sqq.*; II Macc., II, 18), c'est l'espoir, hautement exprimé, de voir toute créature servir le vrai Dieu (Judith, XVI, 17); ce sont les nations lointaines appelées, et montant à Jérusalem adorer Dieu (Tob., XIII, 14; XIV, 7). En particulier, la fameuse vision du Fils de l'homme (Dan., VII, 13-14), « à laquelle Jésus se réfère manifestement dans son discours eschatologique et sa confession devant le Sanhédrin⁶ », porte expressément sur la vocation des gentils.

Quant aux écrits apocryphes antérieurs à Jésus-Christ, il est impossible de les parcourir sans y reconnaître ce trait

1. Stanton, *The Jewish and the Christian Messiah*, p. 104. Edinburgh, 1886.

2. *Ibid.*, p. 105. L'auteur indique douze passages principaux en ce sens.

3. *Hibbert-Journal*, October 1902, p. 165.

4. *Du prétendu polythéisme des Hébreux*, t. II, p. 216. Paris, 1891.

5. H.-J. Holtzmann, *Lehrbuch der N. T. Theologie*, t. I, p. 71. Freiburg im Breisgau, 1897.

6. G. Dalman, *Die Worte Jesu*, t. I, p. 211.

caractéristique de toute la littérature messianique, formulé en ces termes par Schürer : « L'horizon (des auteurs parlant du royaume à venir) s'étend, de plus en plus, de la nation juive au monde entier... le royaume futur de Dieu comprend l'humanité tout entière, qui sera réunie, de gré ou de force, sous le sceptre d'Israël¹. » Je renvoie, pour le détail de la preuve, aux citations nombreuses qui appuient cette thèse de l'auteur. Quelques exemples suffiront ici : la partie des livres sibyllins qu'on date communément du deuxième siècle avant Jésus-Christ, nous montre « toutes les îles, toutes les villes » s'excitant, à la vue de la protection de Dieu sur Israël, à bénir « le Roi immortel », à apporter des présents à son temple, à accepter sa loi². Même doctrine, exprimée sous forme pastorale, dans la fameuse « Vision des brebis », du livre d'Hénoch³. L'auteur des beaux psaumes de Salomon se sert, quelque cinquante ans avant Jésus-Christ, des mêmes images : les gentils accepteront le joug de Dieu, ils viendront, des extrémités du monde, l'adorer à Jérusalem : tous ne formeront plus qu'un peuple de saints, sous le sceptre du Christ Seigneur⁴. On pourrait ajouter bien des exemples intéressants, n'était le danger d'être infini sur une thèse incontestée.

Et maintenant, est-il vraisemblable que Jésus-Christ, ou ait ignoré, ou ait négligé cette doctrine caractéristique du judaïsme de son temps ? De quelque façon qu'il ait corrigé, en se l'appliquant, l'idée messianique, pouvons-nous penser qu'il ait laissé de côté un trait si accusé ? On le croira d'autant moins que la question de la vocation des gentils avait, de l'aveu général, un rapport étroit avec l'eschatologie qui a si profondément marqué de son empreinte le christianisme primitif. Mais venons-en aux textes du Nouveau Testament,

1. E. Schürer, *A History of the Jewish People*, t. II, 2, p. 134 sqq. Edinburgh, 1893. — La troisième édition allemande ne m'a pas été accessible.

2. *Oracula Sibyllina*, III, 703-732 ; 766-767. (Édition Joh. Gelfcken, p. 84-85, 87 ; Leipzig, 1902.)

3. *Liber Henoch*, XC, 29 sqq. (Édition Flemming-Radernmacher, p. 120-121 ; Leipzig, 1901.) — Sur la date probable de ce passage on peut consulter A. Lods, *le Livre d'Hénoch*, t. III, p. XIX-XXVI. Paris, 1892.

4. *Psalmi Salomonis*, XVII, 30 sqq. (Édition von Gebhardt, TU., t. XIII, 2, p. 133 ; 1895.) La date indiquée est communément acceptée : 63-48 A. C.

et voyons si cette mission, *a priori* si invraisemblable, et qu'il faudrait expliquer si les documents l'imposaient, est justifiée par ces documents mêmes.

On nous accorde que le IV^e évangile est « entièrement traversé de déclarations universalistes¹ ». Dès le prologue, le Verbe est représenté comme la lumière du monde; Jean-Baptiste salue en Jésus l'Agneau qui porte les péchés du monde. Sauveur du monde, il a d'autres brebis, qu'il faut réunir à celles d'Israël; et, aux Grecs qui l'interrogent, il répond formellement qu'après sa mort il tirera tout à lui... Mais tous ces traits, et les autres qui leur sont semblables, ont été empruntés, ajoute-t-on, aux conceptions de la première génération chrétienne, et plaqués, par une sorte d'effet de recul, sur la prédication authentique de Jésus-Christ.

La défaite était attendue, par tous ceux au moins qui connaissent la tendance de M. Harnack, et de presque toute l'exégèse libérale, à diminuer, à déprimer, à volatiliser le contenu historique du IV^e évangile. Elle n'en est pas meilleure pour cela, et se heurte à des difficultés telles que bon nombre de théologiens protestants ne peuvent se résoudre à l'accepter sans de graves réserves². En reconnaissant le caractère avant tout spirituel et apologétique de notre Évangile, et que « nous avons là, selon la formule d'Édouard Reuss, un ouvrage de théologie, et non une simple narration », s'engage-t-on, en effet, pour autant, à dénier toute valeur historique aux faits que supposent, ou exposent, ou interprètent, la narration et les discours de saint Jean? Car c'est bien là que va la tendance signalée plus haut, en se croyant autorisée à négliger, quand il s'agit de la personne historique de Jésus-Christ, les informations contenues dans le IV^e évangile³. Et l'on ne voit pas qu'à supposer même,

1. *Die Mission und Ausbreitung des Christentums*, etc., p. 29.

2. Je fais surtout allusion ici au livre de M. H.-H. Wendt, *Das Johannes Evangelium*, 1900. La grande majorité des exégètes anglicans maintient, en l'expliquant, l'historicité substantielle du IV^e évangile. On peut voir leur opinion, exprimée d'une façon modérée, et motivée, dans : *The Study of the Gospels*² (1902), chapitres v et vi, par le doyen de Westminster, J.-A. Robinson.

3. M. Jean Réville s'est fait chez nous l'interprète de ces théories radicales dans : *le Quatrième Évangile, son origine et sa valeur historique*;

contre toute vraisemblance, que l'auteur de cet évangile ait pu ainsi, par un « tour de force » sans exemple¹, surtout de son temps, composer de toutes pièces un récit *purement symbolique* de la vie du Sauveur, il faudrait encore expliquer comment cette vue nouvelle a été acceptée dans les églises qui possédaient les synoptiques, et donner, dès les premières générations chrétiennes, une image unique et cohérente de la personne de Jésus-Christ... Mais, sans insister sur ce point, qui déborde le sujet de la présente discussion, suivons M. Harnack dans ses tentatives d'élimination.

Car ce n'est pas le seul évangile de Jean qui nous montre, présente à la pensée du Maître, l'extension universelle de son royaume. Les synoptiques, dont l'auteur reconnaît par ailleurs l'historicité substantielle², s'accordent en ce point avec le IV^e évangile. Il importe donc de montrer que leur témoignage est irrecevable. Voici le paragraphe qui concerne le III^e évangile : « Luc même n'a pas adopté une attitude différente de celle des deux premiers synoptiques, et cela est peut-être ce qu'il y a de plus significatif. Il a, d'une main légère, teinté d'universalisme l'histoire de l'enfance, et, à la fin, il met, comme Matthieu, dans la bouche du Ressuscité, l'ordre d'annoncer l'Évangile à tous les peuples. Mais, pour l'entre deux, il le traite comme Marc, c'est-à-dire que, sans employer de formule qui restreigne positivement la mission de Jésus au peuple juif, il ne fournit non plus aucune parole, aucun récit, dans lesquels cette mission soit représentée

Paris, 1902. Voici sa conclusion : « ... Son œuvre (de l'évangéliste) est dépourvue de toute espèce de valeur historique positive. » (P. 340.)

1. J. Moffat, dans le *Hibbert-Journal* (October 1902, p. 162). Renan avait lui-même fait ressortir l'invraisemblance de l'hypothèse : « Je n'ignore pas les efforts que fait ici l'explication symbolique... [Ce système] est selon moi erroné. Notre Évangile est dogmatique, je le reconnais, mais il n'est nullement allégorique. Les écrits vraiment allégoriques des premiers siècles, l'*Apocalypse*, le *Pasteur* d'Herma, la *Pisté Sophia* ont une bien autre allure. Au fond tout ce symbolisme est le pendant du mythisme de M. Strauss : expédients de théologiens aux abois, se sauvant par l'allégorie, le mythe, le symbole... Qu'on écrive un récit historique étendu avec l'arrière-pensée d'y cacher des finesses symboliques qui n'ont pu être découvertes que dix-sept cents ans plus tard, voilà ce qui ne s'est guère vu. Ce sont les partisans de l'explication allégorique qui, dans ce cas, jouent le rôle des Alexandrins », etc. (*Vie de Jésus*¹³, p. 508-509.)

2. *Das Wesen des Christentums*, 1^{re} Vorlesung, 1900.

comme universelle, et nulle part il ne corrige intentionnellement en ce sens¹. »

C'est tout, mais assurément ce n'est pas assez. Écarter en quelques lignes une vue — une des seules — qui a pour elle l'unanimité de ceux qui ont étudié de près l'évangile de saint Luc, une vue où se réunissent les critiques catholiques, anglicans, protestants conservateurs, et jusqu'aux représentants les plus hardis de l'exégèse libérale, c'est une gageure, et c'est ce que fait ici, sans paraître se douter de la témérité de l'entreprise, M. le docteur Harnack.

Pour tous ces critiques, en effet, le III^e évangile n'est pas discrètement teinté d'universalisme, il l'est nettement, et par-dessus tout; il ne l'est pas au début seulement et à la fin, mais dans sa teneur intégrale. « C'est principalement le soin de recueillir tout ce qui est pour les gentils espérance de salut, qui caractérise l'œuvre de saint Luc. Peu de pages où cette intention n'apparaisse... Les gentils prennent le pas sur Israël dès la première prédication à Nazareth. Le Sauveur, repoussé par ses compatriotes, leur montre où vont les dons que rejette le peuple élu : aux païens : « Il y avait beaucoup de veuves en Israël aux jours d'Élie, lorsque le ciel fut fermé trois ans et six mois, et Élie ne fut envoyé vers aucune d'elles, sinon à une veuve de Sarepta, dans le pays des Sidoniens. Et il y avait beaucoup de lépreux en Israël, du temps d'Élisée le prophète, et aucun d'eux ne fut guéri, sinon Naaman, le Syrien! » Même égard aux gentils dans le récit de la prédication de Jean-Baptiste²... » Écoutons maintenant le plus récent (le plus judicieux aussi) des commentateurs anglicans du III^e évangile : « Nous pouvons dire que l'évangile de saint Luc est, dans un sens spécial, l'évangile *universel*. Les quatre évangélistes s'accordent à nous dire que la Bonne Nouvelle est proposée à toutes les nations, indépendamment de la race. Mais aucun ne l'enseigne aussi pleinement, aussi persévéramment que saint Luc. Il nous présente moins le Messie de l'Ancien Testament que le Sauveur de toute l'humanité, Celui qui satisfait tous les besoins de

1. P. 28-29.

2. C. Fouard, *Saint Paul, ses dernières années*, p. 120-121. Paris, 1897.

l'homme. A maintes reprises, il nous montre le pardon et le salut offerts à tous, libéralement, indépendamment du privilège de la naissance ou de l'observance légale¹. » Note protestante conservatrice : « Dès le début (du III^e évangile) c'est la *valeur universelle* de Jésus qui est fortement mise en relief. Ce n'est pas l'histoire d'Israël seulement que Jésus amène à son terme, c'est l'histoire de l'humanité². » Note protestante libérale : « L'élément paulinien de l'évangile (de saint Luc) consiste dans l'universalisme, conformément auquel les qualifications de *premiers* et de *derniers* sont appliquées aux Juifs et aux gentils dans leurs rapports mutuels; mais surtout la vie entière de Jésus est représentée dans un cadre élargi », etc.³. — « En réalité, Luc n'a pas emprunté à Paul plus que toute l'Église, c'est-à-dire l'universalité du salut et l'extension sans limite de la grâce de Dieu...; mais, justement en ces deux points, Paul n'a été que l'interprète clairvoyant et logique de Jésus⁴. » Enfin, pour aller jusqu'à l'extrême gauche des critiques et montrer leur accord unanime, transcrivons ici quelques lignes du professeur P.-W. Schmiedel, dans l'*Encyclopædia Biblica*⁵ : « Caractère paulinien de Luc : *a*) la mission aux gentils est mise, par l'évangéliste, dans un relief très particulier, non seulement dans sa narration, mais dans sa façon de rapporter les paroles de Jésus... (nombreux exemples); *b*) la contre-épreuve est fournie par le spectacle de la réprobation partielle, ou même, à prendre les mots à la lettre, totale, de la nation juive... (nombreux exemples). Dans un groupe entier de paraboles, le point unique mis en lumière est le rejet des Juifs et la vocation des gentils au salut. »

Pour être complet, il faudrait montrer comment saint Luc, évangéliste des églises de la gentilité et auteur des Actes des Apôtres, ne pouvait pas se dispenser de mettre en lumière

1. A. Plummer, *The Gospel according to S. Luke*³, p. XLIII. Edinburgh, 1900.

2. Th. Zahn, *Einleitung in das Neue Testament*, t. II, p. 376-377. Leipzig, 1899.

3. H.-J. Holtzmann, *Lehrbuch der Hist.-Krit. Einleitung in das N. T.*³, p. 389. Freiburg im Breisgau, 1892.

4. A. Julicher, *Einleitung in das N. T.*³, p. 262. Tübingen, 1901.

5. *Encyclopædia Biblica*, t. II, col. 1840-1841. London, 1901.

ce trait, vraiment capital, de la doctrine de saint Paul, ce fait, narré tout au long du livre des Actes. Mais la méprise de M. Harnack est ici tellement manifeste qu'on aurait mauvaise grâce à en triompher davantage.

Restent les deux premiers synoptiques, dont notre auteur s'occupe d'abord, pour y prendre son point d'appui. Il y consacre deux pages, les plus pénibles assurément, et (révérence parler) les plus sophistiquées de l'ouvrage. Elles peuvent se résumer dans les assertions suivantes : Jésus a borné sa mission aux brebis perdues d'Israël, — ceci ressort nettement de saint Matthieu, et saint Marc n'y contredit pas ; — *donc*, toutes les allusions, directes ou indirectes, à une mission universelle, à l'extension aux gentils du royaume de Dieu, sont le produit d'une tradition postérieure. Corollaires : « la parole : Je n'ai pas trouvé une foi si grande en Israël (Matth., VIII, 10), n'offre aucune espèce de difficulté¹ » ; de telles autres (Matth., V, 13-14 ; Marc, XI, 17) « on peut fort bien faire abstraction² ». Maintenir la restriction de la prédication au peuple juif, au temps où furent rédigés les Évangiles, était « une impossibilité³ ». On a *donc* supprimé cette restriction, et ajouté l'ordre de prêcher la Bonne Nouvelle à toutes les nations. — On a parlé quelquefois de *splendide isolement* : ne faudrait-il pas créer pour cette exégèse l'expression de *splendide arbitraire* ?

Mais d'abord est-il de bonne critique de prétendre que, parce que Jésus-Christ a restreint sa mission, et la première mission des siens, — faite du vivant de leur maître, — au peuple d'Israël, il n'a pu prévoir, prédire et finalement ordonner l'annonce de son Évangile aux gentils ? Le soin même qu'il prend d'affirmer qu'il n'est personnellement envoyé qu'aux brebis perdues d'Israël, quand on le rapproche de l'espérance messianique universaliste, connue de tous alors, ne montre-t-il pas que la question s'est posée pour lui, et qu'il se réserve de la résoudre, à l'heure marquée par son Père ? Où voit-on là une contradiction qui force à rejeter ou à corriger, dans le sens étroitement judaïque, les allusions, les prophéties, les ordres que nous lisons dans nos deux

1. P. 27, n. 2. — 2. P. 27, n. 1. — 3. P. 28.

premiers évangiles? Car il ne s'agit pas ici d'une pensée fugitive, d'un trait jeté en passant. Si les auteurs des Évangiles ont ajouté tout ce qu'ils rapportent à ce sujet, ils ont faussé la perspective entière de leur histoire. S'ils l'ont fait consciemment, pourquoi ont-ils conservé les traits restrictifs? Si inconsciemment, comment voit-on le progrès, dans le sens universaliste, s'affirmer au cours de leur récit? On nous dit bien que « c'est l'esprit de Jésus qui a conduit les disciples à la mission universelle¹ »; en d'autres termes, que l'impulsion donnée par le Sauveur allait d'elle-même à déborder, à dépasser ses vues. En croyant, en voulant ramener ses seuls compatriotes au culte véritable de leur Dieu, il aurait posé les bases de la religion universelle. Et l'on ne voit pas que limiter ainsi les pensées du Christ, c'est lui refuser, non seulement toute participation à une science prophétique et divine, mais l'intelligence même de son enseignement et le sens historique de sa race.

Car la doctrine du Seigneur, dans ses traits les plus profonds, vise l'homme, et tout homme, sans distinction de Juif, de Grec, de barbare; et saint Paul a été en ce point, selon l'expression citée plus haut de Jülicher, « le clairvoyant et logique interprète de Jésus ». La religion du Père céleste, dans laquelle M. Harnack résume toute la révélation faite par Jésus-Christ, s'adresse-t-elle aux Juifs seuls? Et, « puisque les pauvres en esprit, les doux, les pacifiques, les témoins sans reproche de Jésus remplissent le royaume de Dieu, ce royaume possède donc un caractère humain universel. A aucun lieu du monde ne sont attachées les exigences et les conditions d'entrée dans le royaume; nulle part les commandements de ce même royaume, qui ont leur point d'attache dans l'idée de justice, n'ont de lien nécessaire avec la nationalité juive. Se convertir, devenir enfant, cela signifie un changement dans la vie de l'homme, non du Juif... Les paraboles du levain, de la semence, proposent à l'expansion (du règne du Dieu) un but universel, qui ne laisse plus de place à sa restriction dans les bornes d'une seule nationalité². »

1. P. 28.

2. H.-J. Holtzmann, *Lehrbuch der N. T. Theologie*, t. I, p. 229. — Tout le chapitre auquel nous empruntons ces lignes démontre amplement la thèse

Dira-t-on que Jésus n'a rien vu de tout cela? Étrange psychologie que celle qui le fait aveugle sur l'essentiel de sa mission! Mais l'impossibilité devient, si l'on ose dire, plus flagrante, quand on songe que ce passage du national à l'universel, que cette accession progressive des gentils et leur incorporation à l'Israël véritable, était nettement décrite, et à maintes reprises, dans ces anciens prophètes auxquels se référait le Maître, hantait la pensée de tous ceux qui avaient depuis, avec ou sans le secours de l'inspiration, exprimé l'espérance messianique. Rendons au contraire à Notre-Seigneur l'intelligence de son œuvre, replaçons-le dans le milieu historique où il vécut, parla, souffrit, inaugura son royaume, tout s'explique dans l'attitude et les paroles que lui prêtent nos deux premiers évangélistes.

Tenons-nous-en à saint Matthieu, le plus « judaïsant », de par la destination de son récit, des deux. Pour ne pas parler de l'histoire des Mages, annonce et prémices de la gentilité conquise, nous voyons dès le début Jésus affirmer sa position à l'endroit de la loi et des prophètes. Il est venu non les abolir, mais les accomplir, et cet accomplissement emporte, nous l'avons vu, comme élément nécessaire, l'accession de tous les peuples à Jérusalem et leur naturalisation dans l'Israël de Dieu. Mais ce prodigieux changement a sa loi providentielle : le salut doit d'abord être offert aux Juifs. C'est à la vigne choisie que les ouvriers du passé ont consacré leurs soins et leur peine; à elle encore bornera son action directe le Fils du Père. Dernière miséricorde et première justice tout ensemble, car la doctrine du salut leur sera présentée de telle sorte qu'il faudra, pour l'entendre, faire le sacrifice de cet orgueil obstiné qui a clos jusque-là leurs yeux à la lumière d'en haut, fermé leurs oreilles à la parole de vie. Les humbles de cœur, les doux, les pacifiques accepteront le don de Dieu; mais malheur aux opiniâtres, malheur aux hypocrites, malheur à ceux qui prétendent se suffire et faire de Dieu même et de sa loi les complices de leur dureté de cœur! La suprême démarche de l'Amour les condamnera, et, à leur

soutenue ici « que Matthieu a exprimé avec toute la netteté désirable », et qui attribue « à Jésus-Christ lui-même la pensée d'un royaume universel ».
(*Ibid.*, p. 228.)

place, les âmes de bonne volonté, réunies des quatre vents du ciel, deviendront les fils des promesses, se substitueront aux enfants dégénérés d'Abraham et de Jacob.

N'est-ce pas la leçon qui ressort de l'activité apostolique de Jésus-Christ, telle que nous la décrit le 1^{er} évangile? Le Maître parle pour les siens d'abord (i, 21), il prêche à son peuple à lui (v, 17 *sqq.*; v, 46-47; vi, 7); mais les préceptes qu'il donne s'adressent à l'homme qui est en eux : leur privilège est d'entendre les premiers la parole du salut. La mission personnelle du Christ est bornée à la recherche des brebis d'Israël (xv, 24) : il ne prend pas l'initiative pour les autres, et reste dans sa tâche providentielle, il enclot dans les mêmes limites l'action dépendante de ses disciples (x, 5-6); mais qu'un païen les franchisse, et c'est un cri prophétique : « En vérité, je n'ai pas trouvé tant de foi en Israël! Et je vous dis que beaucoup viendront d'Orient et d'Occident, et prendront place avec Abraham, Isaac et Jacob, à la table du royaume des cieux... » (viii, 10-12; xv, 25 *sqq.*) Mais ses appels miséricordieux débordent les frontières de la race et de la lettre légale (xi, 28 *sqq.*); mais ses paraboles habituent peu à peu l'esprit de ceux qui l'écoutent au prodigieux accroissement que doit recevoir son royaume (xiii, *per totum*). Surtout son rôle de médiateur et de victime s'affirme avec la foi grandissante de ses disciples en lui : à mesure que l'heure approche et que la crise s'aggrave, ses enseignements deviennent plus clairs. Il sera livré aux gentils par les chefs de sa nation (xvii, 21 *sqq.*; xx, 17 *sqq.*), et son sang sera répandu pour beaucoup (xxvi, 28 *sqq.*). Les vigneron infidèles le traineront hors de la vigne, ouvrant par leur trahison à d'autres, meilleurs qu'eux, les portes du domaine élu. En clair : le royaume de Dieu sera ôté aux Juifs et transféré aux gentils (xxi, 33-44). Oui, la Bonne Nouvelle sera prêchée au monde entier... (xxiv, 14.) Que reste-t-il après cela, sinon de faire tomber, par une injonction positive, les dernières barrières : « Allez, enseignez toutes les nations » (xxviii, 19)? Ces dernières paroles ne sont, on le voit, que la conclusion attendue d'un long développement. On les dit nécessitées par les conditions de la première génération chrétienne, et qui n'en tomberait d'accord? Seulement, ces circonstances

mêmes avaient été prévues et prédites par Jésus-Christ : l'expansion évangélique formait l'arrière-plan, non la limite de son horizon.

Il se peut qu'on trouve excessif le développement donné à cette discussion : relever, dans un livre considérable, un épisode de quelques pages, et s'y tenir, est un procédé quelquefois trop habile. Mais l'analyse de l'ouvrage de M. Harnack a mis suffisamment en lumière la richesse de son contenu, pour qu'on puisse après, sans injustice, s'appesantir sur un point. Ces quelques pages vont d'ailleurs plus loin que leur importance relative donnerait à le croire : elles affirment une fois de plus, comme une chose qui va de soi, l'opinion très répandue parmi les critiques libéraux, et qui tend à diminuer le rôle historique et les visées personnelles de Jésus-Christ. Considérées de ce biais, elles faussent la perspective entière des origines du christianisme ; que ce soit mon excuse pour la longueur des pages qui précèdent.

II

La cause principale du succès définitif de la religion chrétienne consiste, au gré de M. Harnack, d'une part dans la diffusion très large des problèmes posés par le syncrétisme religieux, et d'autre part, dans la réponse, à la fois simple et infiniment variée, donnée par le christianisme aux questions ainsi soulevées. Si l'on osait résumer dans une formule aristotélicienne la pensée du célèbre historien berlinois, le syncrétisme, aboutissement des philosophies et répertoire des formes du sentiment religieux, aurait préparé, préformé dans l'âme antique *une puissance*, à laquelle répondit, en la comblant, *l'acte* chrétien.

Il nous faut examiner cette vue qui domine tout l'ouvrage et donne son sens philosophique à ce recueil inestimable de documents et de faits. Elle renferme, semble-t-il, une part de vérité, mais non pas toute la vérité ; tâchons de justifier les deux parties de cette appréciation sommaire.

Il est incontestable d'abord que ce que le Nouveau Testament appelle « la plénitude du temps » comporte, comme un de ses éléments principaux, le besoin senti par les âmes d'une

vie meilleure, d'une religion plus pure. Lassitude des voies mauvaises où elles avaient marché si longtemps, dégoût des aliments insuffisants ou malsains dont leurs cultes les avaient nourries, soupirs vers une rédemption, appels à un sauveur, tous ces sentiments travaillaient les nations réunies dans le monde romain. Ils se font jour dans les conceptions des moralistes, dans les fictions des poètes, dans les rites mystérieux ou sanglants des cultes orientaux, dans l'explication symbolique des mythes traditionnels. Tous les apologistes en ont appelé, plus ou moins, à ces témoignages de l'âme naturellement chrétienne, ont montré dans le christianisme la satisfaction donnée à ces désirs, le trésor intégral des vérités partiellement conservées, fragmentairement recouvrées par les philosophes ou les poètes. Ils ne faisaient en cela que reprendre l'argumentation de saint Paul à Athènes; que répéter, en l'appliquant à leur temps, l'appel même du Sauveur à toutes les âmes avides de repos, de lumière et de pureté. Et c'est bien aussi tout cela que trouvèrent, en fait, dans la religion nouvelle, ceux qui eurent la grâce et la générosité d'y adhérer : paix de l'esprit, innocence reconquise, sens de la vie enfin connu.

Mais qu'on ne s'y trompe pas : et de l'état d'âme qui orientait vers le christianisme, et de la nature même de ce dernier, résultait un obstacle à la conversion, obstacle si grand qu'il fallait pour le vaincre un secours plus qu'ordinaire de la miséricorde divine, et qui rend insuffisante toute explication naturelle de l'expansion chrétienne intégrale.

Si les idées dont nous avons parlé — et auxquelles l'énumération qu'en fait M. Harnack prête une sorte de cohésion — étaient largement répandues aux premiers siècles de notre ère, elles l'étaient à l'état dispersé, amoindri. Leur force de contagion était atténuée par le fait seul que, venues de tous les points du monde intellectuel, épaves de philosophies déchues, sans attache à un ensemble doctrinal et moral complet, elles étaient souvent quintessenciées ou exagérées dans un sens sectaire. Et sans doute elles finirent par se systématiser sous l'influence des néo-platoniciens; mais alors, loin d'offrir un point d'appui au christianisme, elles arrêtaient les âmes en marche vers lui et lui opposèrent ses adversaires

les plus subtils et les mieux armés. Auparavant, et alors même, elles contenaient des éléments que la prédication chrétienne pouvait reconnaître comme siens; ce sera la tactique des Pères apologistes, trop uniforme pour n'avoir pas été fondée en raison. Mais en les considérant à l'état diffus où ces idées se trouvaient dans le grand nombre, elles inclinaient naturellement l'esprit à une certaine largeur d'accueil, à un choix instinctif ou réfléchi, mais toujours révocable, parmi les croyances ou les pratiques qui sollicitaient son adhésion. Même en se donnant, on restait juge de ce qu'on acceptait et libre de se reprendre après le pacte conclu. Le refuge naturel d'âmes ainsi préparées, c'était la secte ou la philosophie, selon le tempérament, la culture et les goûts de chacun. Car la secte, autrefois comme aujourd'hui, en satisfaisant le besoin de croire et le goût du mystère, propose, sous des symboles aisément pliables aux fantaisies individuelles, des solutions précaires aux problèmes réputés rationnellement insolubles. Elle souffre — je n'ose dire elle respecte — toutes les opinions qui semblent, à une heure ou à une autre, plus satisfaisantes à l'esprit. Et comme sa cohésion doctrinale n'est qu'un leurre, puisqu'elle se concilie avec des conceptions diverses et même contradictoires; tout de même, sa rigueur morale n'est pas une discipline universelle qui prend l'homme par le dedans pour conformer ensuite sa conduite à une règle supérieure et impliable, mais une pratique extérieure — souvent austère ou douloureuse, toujours troublante — destinée à racheter des actes dont le cœur n'a pas à se détacher, à mettre dans un état qui dispense de l'effort constant et humble vers la perfection morale. Que l'état général des esprits fût, du premier au quatrième siècle, très favorable à l'acceptation d'une solution pareille, c'est ce que montre à l'évidence la diffusion des mystères de toute sorte; c'est ce qu'atteste, à l'intérieur même du christianisme, le développement des sectes gnostiques.

La philosophie, à son tour, tout en permettant d'amender, dans un sens spirituel ou rationaliste, les données mythiques traditionnelles, tout en fournissant une discipline morale mieux fondée en raison, était loin d'exclure (on le voit assez

par l'exemple de Celse) l'attachement aux cultes anciens, la pratique de la religion impériale, et même la dévotion aux rites et aux mystères orientaux. Ni l'homme privé n'abdiquait, par la profession de philosophe, son autonomie intellectuelle et religieuse, ni l'homme public ne faisait sécession d'avec la cité antique.

Est-il besoin, après cela, de faire ressortir à quel point l'exclusivisme dogmatique et moral de la religion nouvelle contrastait avec ce syncrétisme, exigeait de sacrifices de ceux-là mêmes qui retrouvaient dans le christianisme quelques-unes des idées qu'ils avaient autrefois aimées? Se faire chrétien c'était, d'après une parole du Maître, se faire enfant, et selon une autre parole, encore plus austère, perdre son âme pour la sauver. Plus de partage entre les cultes approuvés et le culte nouveau. La profession de foi s'imposait à tous, indiscutée, indiscutable pour ceux-là mêmes qui s'efforceraient de faire cadrer avec elle les conceptions des sages de l'hellénisme. Le souci apologétique pouvait bien les amener à confronter croyance et doctrine, philosophie et foi, mais tous les fidèles de la grande Église savaient d'avance que l'alternative, en cas de conflit, n'était pas laissée à leur choix, et, finalement, l'esprit propre devait céder, captivé sous l'obéissance d'une vérité venue de plus haut que lui. Et si ce premier sacrifice pouvait paraître léger au grand nombre, il n'en était pas de même pour les conséquences morales et sociales qu'il entraînait. Ce n'était pas seulement durant les courtes journées d'attente qui précédaient l'initiation, que la chair devait se soumettre à l'esprit, c'était dans la rencontre quotidienne des occasions nécessaires et des plaisirs autrefois goûtés. Plus de spectacles, plus de jeux, plus de participation à ces rites, nationaux autant que religieux, qui consacraient chaque heure de la vie publique. Dans l'intérieur même de la famille, quand elle n'était pas chrétienne tout entière, quels retranchements! quels heurts! quels refus incompris de complaisances, estimées jusque-là nécessaires, ou du moins permises! Calomnies du populaire, remontrances scandalisées des politiques, dédain transcendant des philosophes! Et l'abstention, déjà si cruelle, qui exilait, pour ainsi dire, à l'intérieur même de l'empire ou de la

famille, ne suffisait pas toujours. Une mise en demeure exigeant l'héroïsme, commandant le martyr, était quelquefois intimée, toujours possible et probable...

A quel point cette rigueur d'exclusivisme, cette intransigeance morale, étaient chose nouvelle, il est inutile de le faire remarquer, puisque aussi bien M. Harnack en convient. Mais l'on voit mieux peut-être, après ce rapide exposé, combien le christianisme, religion de l'autorité et du don intégral de soi, devait répugner à ceux-là surtout qui étaient imbus des idées syncrétistes, le syncrétisme étant caractérisé justement par l'acceptation précaire d'éléments choisis, sous réserve de l'autonomie persévérante de l'esprit et de l'action. Qui ne voit que, ces mêmes éléments vinsent-ils à se retrouver identiquement (ce qui est loin d'être exact) dans le christianisme, ils se présentent alors si différemment, avec un caractère d'hétéronomie, de don sans réserve de soi, de responsabilité morale engagée à toute heure, qu'il reste un abîme entre le syncrétisme et la foi? C'est ce qu'a dit brièvement Mgr Duchesne, dans ces lignes souvent citées de ses *Origines chrétiennes*¹ : « Le christianisme, en s'introduisant dans l'empire, n'a pas trouvé la place vide; il lui a fallu arracher de toutes les âmes dont il faisait la conquête, non seulement l'attachement particulier à tel ou tel culte, mais encore une certaine dévotion générale à tous les paganismes qui s'étaient, peu à peu croisés et superposés dans la croyance universelle. A la place de la foi aux anciens dieux, ruinée par la philosophie ou par l'attrait des dieux nouveaux, il lui a fallu implanter un dogme simple sans doute, mais singulièrement différent de tout ce qu'on admettait jusque-là. Il lui a fallu de plus, et c'était là le principal obstacle, asservir à la loi d'une morale des âmes pour lesquelles, au moins depuis l'invasion des cultes orientaux, la religion avait été avant tout un instrument d'exaltation malsaine et un prétexte à des désordres de toute espèce. »

La force est aux origines, a-t-on dit. C'est donc un profit pour toute âme chrétienne d'aller se retremper dans ces

1. *Les Origines chrétiennes*², p. 10.

sources très pures de l'ancienne littérature ecclésiastique. Il faut bien avouer pourtant que, soit faute de la formation un peu spéciale qu'exigent de pareilles études, soit défiance du résultat, le plus grand nombre de ceux qui écrivent ou qui parlent, en pays catholiques, pour l'édification des fidèles, usent chichement de ces richesses. Quelques textes empruntés à des auteurs postérieurs, des assertions si générales, qu'elles sont inquiétantes pour ceux qui savent, sans être grandement instructives pour les autres, n'est-ce pas bien souvent ce qu'on emprunte à la vie, aux écrits de nos Pères dans la foi? Le succès des livres excellents qui ont osé se prendre à ces grands sujets — depuis les *Origines* de M. Fouard jusqu'aux *Persécutions* de M. Paul Allard — est cependant un signe et un encouragement. Le champ est immense, et a, chez nous, relativement peu d'ouvriers : ces pages auraient atteint leur but si elles avaient suscité ou animé quelques travailleurs de plus. Dieu ne leur manquera pas dans cet effort nécessaire : *in congressione nominis sui desuper spectans, volentes comprobat, adjuvat dimicantes, vincentes coronat* ¹.

LÉONCE DE GRANDMAISON.

1. Sancti Cypriani, *Epistul.* LXXVI, 4.

LA PRINCESSE DE CONDÉ EN EXIL

ET DANS LE CLOITRE

D'APRÈS UNE CORRESPONDANCE INÉDITE

Depuis une quinzaine d'années, deux principaux ouvrages ont retracé la vie de la princesse Louise-Adélaïde de Condé, en s'inspirant de ses lettres ou des lettres à elle adressées¹. Toute une partie de sa correspondance a même été publiée à part². Mais la source à laquelle nous allons puiser semble demeurée, sauf l'unique extrait tiré d'une seule lettre³, entièrement inédite. Dom Rabory, le studieux bénédictin — les deux termes s'appellent l'un l'autre — qui a réuni, classé et mis au jour tant de documents sur la fondatrice du monastère du Temple, ne paraît même pas en avoir eu connaissance. Dans son excellente introduction, il énumère les dépôts publics ou privés qui se sont ouverts à ses recherches. Il n'y est point question des quarante-six pièces mises gra-

1. Le premier en date et en importance est la *Vie de Louise de Bourbon, princesse de Condé, fondatrice du monastère du Temple*, par dom J. Rabory, bénédictin de la Congrégation de France (Solesmes, 1888; in-8). Le second, beaucoup moins considérable et écrit dans un tout autre esprit, a pour titre : *la Dernière des Condé*, par Pierre de Ségur (Paris, Calmann-Lévy, 1898; in-8). Les *Études*, en octobre 1888, par la plume de M. Victor Delaporte, ont donné de l'ouvrage de dom Rabory une analyse exacte et vivante. Voir, pour le second, notre compte rendu (*Études*, 5 mai 1898).

2. *Correspondance de la princesse Louise de Condé, fondatrice du monastère du Temple. Lettres écrites pendant l'émigration à sa famille et à divers*, publiées avec une introduction, par dom J. Rabory (Paris, Retaux, 1889; in-8). Ce recueil contient cent vingt lettres de la princesse. — On n'en rencontre d'elle que deux (p. 383 et 418), parmi les lettres inédites du prince, son père, dont vingt-neuf à elle adressées, publiées avec quelques autres pièces la concernant, par M. Pierre de Ségur (p. 338-422). Il est regrettable que ni l'un ni l'autre de ces volumes ne contienne de table chronologique.

3. Dom Rabory, *Correspondance*, p. 115-123. — Cet extrait forme la majeure partie de la lettre datée de Vienne, le 16 juillet 1797, et commençant par : « J'ai reçu ces jours-cy, chère bonne sainte... »

ciusement entre nos mains par une arrière-petite-fille de la marquise de Vibraye.

Fidèle correspondante des jours de l'adversité, après avoir été la plus pieuse des dames d'honneur aux jours de la prospérité, enfin amie dévouée de tous les temps, depuis l'hôtel de la rue Monsieur jusqu'au couvent de l'Adoration perpétuelle, Mme de Vibraye ne cessa de recevoir, de l'émigration à la Restauration, les confidences épistolaires de l'illustre princesse devenue une humble bénédictine¹. Plus tard elle relia elle-même avec soin ces lettres autographes², ne voulant les confier à personne; mais elle avait eu malheureusement le courage d'en brûler quantité d'autres. Le précieux recueil demeura dans la noble famille comme une relique héréditaire. Les amateurs d'histoire intime se réjouiront avec nous de voir ce trésor enfin révélé au public³.

Peut-être aussi, en ces heures troublées que traverse la France catholique, sera-t-il réconfortant pour plus d'une âme inquiète ou découragée, pour les moines expulsés de leur pays, pour les religieuses jetées à la rue ou errantes à l'étranger, de lire — si ces pages leur parviennent — ce que fut, il y a plus d'un siècle, une de leurs sœurs aînées, la *déesse* de Chantilly, transformée par la grâce de la persécution en *ange du cloître*.

1. La marquise de Vibraye, née Angran d'Alleray, était la femme de Louis Hurault, marquis de Vibraye et aide de camp du duc de Bourbon, frère de la princesse de Condé. Que sa descendante actuelle veuille bien agréer ici l'hommage de notre plus respectueuse gratitude.

2. Toutes les lettres de la princesse sont originales et autographes. Il suffit, pour en constater l'authenticité, de les comparer au fac-similé de la formule de profession donné par dom Rabory (*Vie*, p. 321), avec cette différence que l'écriture moulée ici est cursive là. On y joint une lettre de Marie-Clotilde, alors princesse de Piémont, en copie. Le seul défaut de cette correspondance est un classement parfois arbitraire, par suite du manque de date ou de noms de lieu. Nous nous sommes efforcé de rétablir l'ordre exact, et, quand nous l'avons fait, nous avons toujours cru devoir l'indiquer.

3. Un deuxième recueil, indépendant du premier et mis sous nos yeux avec la même bienveillance, contient deux lettres de la vénérable Marie-Clotilde, reine de Sardaigne. Elles sont autographes.

I

SUR LES ROUTES DE L'EXIL

Au moment où s'ouvre notre correspondance, Mme de Condé — ainsi appelle-t-on la princesse depuis qu'elle a été élue abbesse de Remiremont (1786) — a rejoint depuis six mois le prince de Condé, Louis-Joseph de Bourbon, son père, au palais de l'électeur de Mayence, à Worms¹. On est à l'automne de 1791. Voilà deux ans que la vie a été singulièrement agitée pour le prince et aussi pour sa famille. Celle-ci se compose du duc de Bourbon, son fils, de la princesse Louise-Adélaïde, sa fille, du duc d'Enghien, son petit-fils, sans compter une amie qui n'est pas encore sa légitime épouse, la trop fameuse princesse de Monaco.

Née le 5 octobre 1757, Louise-Adélaïde n'a pas encore trente-quatre ans accomplis.

Au moral, elle est depuis longtemps désillusionnée du monde, si tant est qu'elle l'ait jamais aimé. Effet éloigné peut-être des doctrines philosophiques du siècle, le métier de princesse en général lui paraît quelque chose de parfaitement sot; sa situation particulière de princesse de Condé lui inspire l'orgueil du nom et la fierté héréditaire de la race; mais un amer dégoût y est joint. Orpheline à l'âge de trois ans, — en mars 1760, elle avait perdu sa mère, une douce princesse de Rohan-Soubise, — elle avait vu depuis s'installer au foyer paternel une étrangère, une femme séparée de son mari le prince de Monaco : Marie-Catherine de Brignole.

Louise-Adélaïde, à qui la présence de cette personne était insupportable², avait fini par abandonner la maison de son père, où d'ailleurs elle avait à peine vécu. Son enfance et sa jeunesse s'étaient écoulées dans des abbayes, à Beaumont-lès-Tours, puis à Panthémont, rue de Grenelle. Son premier

1. Dom Rabory, *Vie*, p. 140.

2. « Elle ne peut pas souffrir Mme de Monaco; celle-ci le lui rend bien. » Lettre de Mme de Bombelles, 7 décembre 1781, citée par dom Rabory, *Vie*, p. 42. Voir encore page 76 et *passim*. M. Pierre de Ségur a consacré à Mme de Monaco la seconde partie tout entière de *la Dernière des Condé*, p. 167 *sqq.*

usage de la liberté avait été de s'établir à Paris, dans sa demeure à elle, le magnifique hôtel que son père lui avait fait construire rue Monsieur¹, non loin du Palais-Bourbon, somptueuse résidence du prince, et de l'hôtel du duc de Bourbon, son fils, autre théâtre de scandales². Puis elle avait eu son roman de jeunesse, aux eaux de Bourbon, avec M. de la Gervaisais (1786), roman tout idéal, fait de sentiments platoniques et de communauté de pitié pour les pauvres. Cette chaste idylle s'était terminée par une séparation, courageusement acceptée pour l'amour de Dieu, mais qui avait dû, comme tout déchirement, laisser sa cicatrice au cœur.

Mme de Condé n'avait donc pas eu besoin des invraisemblables bouleversements de la Révolution pour se détacher du monde, ce monde qu'elle jugeait « insipide, fou ou méchant³ ». Mais la Révolution avec toutes ses horreurs n'avait pas été faite non plus pour la réconcilier avec les grandeurs et les charmes de la vie princière. Depuis le 17 juillet 1789, jour où elle avait quitté Chantilly, — son père pleurant de rage et menacé par les paysans qui voulaient le jeter à l'Oise, — son existence avait été un long et dur pèlerinage. Comparant plus tard les pénitences volontaires de la vie religieuse aux souffrances involontaires de l'émigration, elle pourra écrire à son père : « Je vous assure que je n'ai qu'à me rappeler les austérités que vous nous avez fait pratiquer, dans les premières six cents lieues que nous avons faites, en sortant de France. Dix personnes dans des voitures à huit, six dans celles à quatre, sans compter les pistolets, les cassettes, les culbutes, pour crier — très inutilement — à la portière : « Allons donc, postillon ! » et le tout en pleine canicule⁴. » Des Pays-Bas autrichiens, où Joseph II se souciait peu d'avoir « de la mauvaise graine d'émigrés », les Condé, moitié fugitifs, moitié touristes, étaient allés se fixer

1. Depuis, l'hôtel de Chambrun.

2. Aujourd'hui l'ambassade d'Autriche, rue de Varenne, 57.

3. Dom Rabory, *Vie*, p. 27. — « Quant au monde, lit-on encore dans les lettres de la princesse, plus j'avais en âge, plus il me déplaisait; je le comparais souvent à un tas de boue couvert d'une gaze d'argent qui laisse entrevoir ce qu'il est. Ma haine pour lui était décidée. » (*Ibid.*, p. 35 et *passim*.)

4. Pierre de Ségur, p. 99; dom Rabory, *Vie*, p. 105.

à Turin, en traversant l'Allemagne et la Suisse. Là, une cordiale hospitalité attendait Louise-Adélaïde. Une fille de la maison de France, Marie-Clotilde, sœur du roi Louis XVI, actuellement princesse de Piémont et plus tard reine de Sardaigne, la reçut en amie. Marie-Clotilde édifiait la cour de Turin par ses vertus; elle était digne de comprendre la fille des Condé, qui elle aussi était déjà de cœur toute à Dieu.

Mais il était dans le sort des émigrés de ne trouver nulle part de cité permanente. L'heure de l'action venait de sonner. Tandis que le comte d'Artois quittait Turin pour Venise, puis Coblenz, siège politique de l'émigration, Condé avait, dès le commencement de 1791, gagné Brunswick et établi ensuite à Worms le centre de ralliement de sa future armée. L'Assemblée nationale lui avait répondu en lui confisquant sa rente de six cent mille francs (16 mars 1791) et en le sommant de rentrer en France dans les quinze jours (11 juin 1791). Estimant l'Assemblée rebelle, et le roi captif; mettant d'ailleurs, comme avait fait le Grand Condé lui-même, son honneur personnel au-dessus de l'idée de patrie, il se préparait, avec le concours du roi de Suède, Gustave III, et plus tard de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, à marcher sur Paris, pour délivrer Louis XVI¹.

Mais, très éprouvée dans sa santé, la princesse Louise n'avait pu le rejoindre à Worms qu'au mois de mars; encore avait-elle subi un nouvel accident à Stuttgart².

Ses derniers actes seront mieux compris, si, après avoir brièvement retracé les péripéties morales de son existence, nous ajoutons, pour compléter cette étude de caractère, son portrait physique. Sa figure jadis ouverte et enjouée avait pris avec les années une expression de bonté et de dignité. Grande de taille, le visage rempli et coloré, elle se rapprochait du type bourbonien. Sa chevelure blonde était opulente et bouclée; ses yeux d'un bleu clair. La « déesse à face ronde » d'autrefois avait maintenant un air prononcé d'énergie³.

1. Crétineau-Joly, *Histoire des trois derniers princes de la maison de Condé*, t. I, p. 59 *sqq.* 1872. In-8.

2. Dom Rabory, *Vie*, p. 140.

3. *Ibid.*, p. 28 et 55.

C'est qu'elle n'avait pas moins souffert dans son corps qu'en son âme. Vers la fin de 1784, ou au commencement de 1785, à l'âge de vingt-sept ans, elle avait été victime d'un premier accident. Une chute sur la terrasse des Tuileries lui avait brisé la rotule. Son courage héroïque avait dès lors prouvé qu'elle était, comme dit un de ses historiens, « Condé à la première puissance¹ », mais n'avait pu triompher du mal. Une nouvelle chute, accompagnée d'une nouvelle fracture, avait nécessité une reprise du traitement. Quelques années plus tard, un troisième accident se produisait à Turin et la condamnait à un repos complet. Nous avons dit qu'une fois de plus, en retraversant l'Allemagne pour se rendre à Worms (1791), elle était tombée, mais si malheureusement cette fois que la bonne jambe avait été intéressée. Tant de secousses avaient sans doute ébranlé sa constitution vigoureuse. En août de la même année, un érysipèle, dont les suites douloureuses la fatiguaient encore beaucoup en novembre, eût abattu un courage moindre que le sien.

A cette époque précise, nous rencontrons notre première lettre. Celle-ci, avec les suivantes datées de 1791 et de 1792, est d'autant plus précieuse que pour la même période nous n'en rencontrons qu'une seule dans le recueil de dom Rabory et aucune dans celui de M. de Ségur. Notre correspondance comble donc une lacune considérable et à une époque des plus importantes.

II

Cette première lettre est une lettre de condoléance. La princesse écrit à Mme de Vibraye qui venait de perdre son troisième fils, Amédée, à Bruxelles, où elle était allée se réfugier au moment de la Révolution. La marquise partirait bientôt pour la Lusace, chez les Gondrecourt, en quête d'un abri plus sûr que les Pays-Bas. Au près d'elle ne restait plus alors que son dernier fils, Anatole, âgé de neuf ans. Souvent, dans la correspondance, il sera question de ses deux fils aînés, Anatole et Victor, au service dans l'armée de Condé.

1. Crétineau-Joly, t. I, p. 37.

*La princesse de Condé à la marquise de Vibraye*¹.

Worms, ce 24 septembre 1791.

Malheureuse, chère et bien chère amie de mon cœur, je vous presse dans mes bras, je vous inonde de mes larmes ; je vais prier avec ardeur et pour vous, et pour les objets de votre tendresse, et pour celui qui vient de vous être enlevé, qui, je l'espère, a été reçu dans le sein de ce Dieu de miséricorde et de bonté que vous aimez et que vous servez si bien.

Je ne puis vous en dire davantage, ma chère sante, et, quand je le pourrais, je ne le voudrais pas. Vous me connoissez et vous n'ignorez pas que mon cœur partage tous les sentimens, toutes les sensations, toutes les douleurs qui déchirent le vôtre, oh ! ma bien tendre amie !...

Au ton affectueux de cette première lettre, nous avons dès à présent constaté quels liens de pieuse amitié unissaient la marquise à la princesse. Remarquons aussi ce terme de *sainte* qui reviendra si souvent sous la plume de Louise-Adélaïde. « Au nombre des intimes de l'hôtel de la rue de Monsieur, écrit dom Rabory, apparaissent trois dames, que la princesse appelle l'une l'*aimable* (la marquise de la Roche-Lambert), les deux autres la *fine* et la *singulière* (ces deux dernières lui étaient peu sympathiques). Elle avait connu la première à Beaumont. Une autre amitié plus solide et plus austère tentait alors son cœur, sans l'emporter encore sur toutes les hésitations : c'était celle de la marquise de Vibraye. Bien que la princesse l'appelle dans son petit langage la *dévoté*, et qu'elle la raille un peu, on sent pour elle un respect qui la lui fera plus tard appeler la *sainte mère*². »

C'est en plein milieu du quartier général de l'armée de Condé, toujours à Worms, que nous transporte la lettre suivante, toute différente de celle-ci. Le tableau de la vie extérieure menée par la princesse dans ce milieu belliqueux, où elle apparaissait comme l'ange de la paix et de la miséri-

1. A moins de destination contraire, nous ne mentionnerons plus désormais cette indication. Nous respectons généralement, sauf pour l'accentuation et la ponctuation, l'orthographe de la princesse ; nous remplissons seulement les abréviations, en mettant les parties ajoutées entre crochets. Nous avons aussi multiplié le nombre trop restreint de ses alinéas.

2. Dom Rabory, *Vie*, p. 49.

corde, a été tracé d'une plume si délicate par M. Pierre de Ségur, qu'on ne saurait regarder sans plaisir ce ravissant portrait :

C'est à la princesse Louise — « la belle Condé », comme on l'appelle — que vont de préférence la sympathie émue et la reconnaissante admiration de la foule. Dans cette cohue bigarrée, parmi ces soldats de toutes armes, de tout âge, de tout rang, enfiévrés par la soif de vengeance et l'espoir des combats, elle passe chaste, sereine, compatissante et douce, s'adressant avec prédilection aux plus pauvres, aux plus humbles, aux plus ignorés, travaillant de ses mains délicates pour leur fournir des vêtements et soulager leur misère, vivant symbole du dévouement et de la charité. Tous la connaissent, tous l'aiment, tous regardent sa présence comme un inestimable bienfait¹.

Cette admiration, soit des contemporains, soit de l'historien, ne devra-t-elle pas croître encore, quand on pénétrera le fond de souffrances de cette vie faite de douleurs physiques et de peines morales, d'inquiétudes filiales et fraternelles, maternelles même, car Louise de Condé aime comme une autre mère son neveu, le jeune duc d'Enghien, « l'espérance, l'orgueil et la joie de la famille² ». En son cœur ouvert aux seules affections virginales, elle porte la continuelle pensée de cette triple génération de Condé, l'aïeul, le fils et le petit-fils, tous trois soldats, tous trois adversaires jurés de la Révolution et les plus exposés aux coups des patriotes. Mais point du tout batailleuse, quoi qu'on ait pu en dire, comme l'eût été une princesse du temps de la Fronde, elle n'a pas plus dans ses lettres que dans son allure le ton ni le genre d'une amazone. Elle n'est que l'image vivante de la piété et de la pitié. Partageant les douleurs d'autrui, elle se résigne aux siennes. Héroïne, elle l'est pourtant; mais par son endurance féminine et sa patience chrétienne, plus que par aucun sentiment viril ou militaire. Nous allons l'entendre dire que son sang se *glace* et non point qu'il *bout* dans ses veines. Au milieu d'alertes perpétuelles, elle rêve non d'une résistance désespérée, mais d'une retraite difficile. Si les écrivains qui l'ont représentée à plaisir maniant la plume de Bossuet avec un tronçon de l'épée du Grand Condé, avaient

1. Pierre de Ségur, *la Dernière des Condé*, p. 101.

2. Crétineau-Joly, t. I, p. 41.

eu sous les yeux la lettre qui suit, ils n'eussent point aussi exagéré à tort des traits qui ne sont point ceux de la pieuse et douce princesse.

[Worms,] 13 novembre 1791.

Chère bonne sainte, il faut que je vous explique ces troubles nouveaux, dont je ne vous ai dit qu'un mot¹, j'ai toujours attendu, parce que j'aurais voulu vous dire le dénouement, mais cela ne finit pas. Au reste, je commence par vous prier de n'être pas inquiète, les précautions étant prises. Vous saurez que M. de Kellermann, général patriote, commandant à Landau, a formé le projet de violer douze lieues de territoire étranger, pour venir, en force, attaquer et chasser les princes de Worms; en conséquence, il existe des ordres, pour faire un rassemblement de troupes à Landau, pour cette expédition. C'est le 3 que nous avons été instruits de ce plan, et nous avons la copie des ordres, qui ont été renouvelés le 9. Ce projet est fou, mais il n'en est pas moins vrai; et, dans le siècle où nous sommes, malheureusement, les idées les plus bizarres sont les plus vraisemblables. Vous croyez bien qu'une fois averti, M. le prince de Condé n'a rien négligé pour prendre toutes ses précautions et garantir la brave noblesse qui l'entoure d'une surprise qui compromettroit sa sûreté, sans servir la cause. Je n'ai pas été aussi effrayée que vous le pourriez croire, en apprenant ce projet; j'ai même toujours hésité à le croire, malgré ce que j'ai eu sous les yeux, et je le crois encore moins maintenant en voyant le retard que l'on apporte à son exécution; cependant, il n'en est pas moins vrai que toutes les nuits je m'attends à la possibilité d'être réveillée pour partir; tout le bacchanal que cela feroit me déplairoit fort pour mille et mille choses, qu'il est impossible de détailler par lettres, mais dont vous pouvez bien supposer au moins une partie.

Mais, ma chère sainte, je vous disois dernièrement, en répondant à une de vos lettres²: « Oui, je suis regardée de Dieu, et il daigne veiller sur moi. » Écoutez ceci, je vous prie, nous avons appris, positivement, que les premiers ordres ont été donnés le 22 octobre; or, nous ne les avons sçu que le 3 novembre; nous avons donc été tout ce tems dans l'ignorance et la sécurité la plus parfaite. Si le projet eût été exécuté alors, jugez de ce qui seroit arrivé! Ah! si les princes avoient été pris!... je frémis quand j'y pense; dans toute autre guerre, s'ils étoient vaincus, je jouirois du bonheur de la conservation de leur vie en les sçachant prisonniers, et je serois affligée, mais non tourmentée de les voir entre les mains de leurs ennemis; mais quels ennemis, grand Dieu, que ceux

1. Redisons une fois pour toutes que beaucoup des lettres de la princesse à Mme de Vibraye ou n'ont pas été conservées ou ont été volontairement détruites. S'il en existe encore, puisse-t-on les retrouver. D'avance nous remercions ceux qui voudraient bien nous les signaler.

2. Il seroit également à souhaiter de retrouver les lettres de Mme de Vibraye qui formeraient le pendant de celles de la princesse; nous n'en possédons aucune.

dont il s'agit ici, des brigands, des furieux, des cannibales... ; chère sainte, mon sang se glace, lorsque je pense à la dangereuse ignorance où nous sommes restés pendant onze jours ; et encore, ma bonne sainte, songez donc que cela auroit pu avoir lieu précisément dans le tems où j'étois le plus malade ; quelle alerte, si j'avois été réveillée en sursaut au milieu d'une nuit pour apprendre le danger que nous courions, s'il avoit fallu, par un froid aussi rude, me porter dans une voiture, m'y placer, je ne sais comment, me faire faire huit lieues à toutes jambes pour gagner Mayence, moi qui, alors, ne pouvois m'aider ni d'une jambe ni d'un bras, qui ne pouvois trouver une position commode, même dans mon lit ; tout cela, joint à l'inquiétude affreuse pour ceux qui m'intéressent, m'auroit tuée, j'en suis bien sûre.

Voyez donc, ma bien bonne sainte, tout ce que je dois de reconnaissance à Dieu ; je n'étois pas un fruit mûr pour l'éternité. Il m'a regardée, il m'a épargnée, je serois bien coupable si je ne sentoie pas vivement toute sa bonté. Dites-moi, est-ce qu'elle ne vous frappe pas dans tout ce que je viens de vous dire ? Pour moi, elle me pénètre de reconnaissance ; et, après cela, je refuserois de prendre à deux mains la coupe que mon Dieu me présente ? Non, non, je ne la refuse point et j'ai la confiance qu'il ne la remplira que proportionément à mes forces, ou qu'il daignera augmenter celles-cy en raison de la mesure du calice d'amertume qu'il approchera de mes lèvres ; telle est au moins la demande que je lui fais du plus profond de mon cœur.

J'ai reçu ce matin votre lettre du 9, j'y répondrai demain ou après-demain¹ ; demain, je prends médecine.

Adieu, ma bien bonne sainte, je vous embrasse bien tendrement. Oh ! comme je vous aime donc bien !

Ne parlez pas à tout le monde de l'ignorance où nous avons été pendant onze jours.

Voici une lettre pour M. le curé ; je lui fais trente-six mille verbiages ; j'ai peur de l'impatienter, mais je ne sais pas écrire autrement que je ne pense, et souvent ce que je pense est tout entortillé ; comment donc faire ?

Une heure à neuf heures et demie du matin.

Ma médecine me purge bien ; les nouvelles de Landau sont meilleures, je ne crois pas que cela ait lieu au moins pour le moment.

Reconnaissance envers la Providence, qui a épargné les jours de son père et les siens ; résignation à boire jusqu'à la lie la coupe d'amertume, à l'exemple de Jésus au jardin de Gethsémani, tels sont les deux principaux sentiments religieux dont nous venons de lire la touchante expression. Le second faisait alors l'objet d'une correspondance suivie de la

1. C'est la lettre qui va suivre.

princesse avec l'un de ses directeurs. Ce sont les mêmes images et les mêmes termes qu'elle employait en écrivant, ce même jour, à M. de la Luzerne¹. Lui-même avait provoqué ces réflexions, en lui disant « de prendre à deux mains la coupe que Dieu lui présente et de n'en pas laisser perdre une goutte ». Ces paroles paraissent avoir produit sur elle la plus vive impression, impression d'autant plus neuve qu'elle avait peu d'attrait pour la méditation de la Passion.

Dans la lettre suivante, nous allons retrouver Louise-Adélaïde toujours aussi courageuse, mais d'un courage plus gai. Son enjouement, au milieu de ses maux de toute espèce, nous la montre bien vraie fille de son père. Qu'elle souffre à crier de ses infirmités, passe encore; elle saura bien retenir ses plaintes en public et communiquer sa vaillance aux autres; mais elle voudrait venir en aide à leur détresse, à la pénurie des parents de sa correspondante elle-même; or, la jeune fille qui a connu tant d'années une royale opulence et qui, maintenant, mérite le beau surnom d'*aumônière de l'exil*², en est réduite à manquer de tout. Son abbaye de Remiremont, à elle seule, lui rapportait naguère de larges revenus, qu'elle dépensait d'ailleurs à restaurer des églises ou à assister les malheureux³. Mais, de ses trente-six prébendes, représentant ensemble plusieurs centaines de mille francs, la suppression des chapitres, votée par l'Assemblée nationale le 8 juin 1790, ne lui avait laissé que le souvenir avec le vain titre de princesse du Saint-Empire. A cent cinquante ans de distance, elle se retrouvait dans la même position que le Grand Condé, son aïeul, proscrit et ruiné, mais, comme lui, plus haute que l'infortune et dédaigneuse de la pauvreté. Des sentiments plus élevés encore se joignent à cette fierté philosophique; elle souffre de l'indifférence et de l'impiété qui règnent dans ce milieu sceptique et incorrigible de l'émigra-

1. Voir dom Rabory, *Vie*, p. 148, texte et note 1. — Il a publié la lettre dans la *Correspondance*, page 3. Elle commence par : « Je suis plus reconnaissante que je ne puis vous l'exprimer... »

2. *Ibid.*, p. 93. — Pierre de Ségur, p. 88.

3. *Ibid.*, p. 79, 111, 121, 133, 153, et dans la *Correspondance*, page 1, la lettre de la princesse à Mme de Monspey, chanoinesse de Remiremont, datée du 11 décembre 1790.

tion. Elle voit dans ces bouleversements l'effet de la colère divine; elle pleure sur les maux de la France, sa patrie; elle croit à son salut par la prière.

[Worms,] 15 novembre au soir, 1791.

Chère bonne sainte, je reprends votre lettre du 9, à laquelle je n'ai point répondu, ayant voulu vous mander toute cette histoire de M. Kellermann; à propos de lui, je ne crois plus du tout qu'il vienne; mais il est positif que le projet a existé.

Oui, bonne sainte Mère, je comprends bien toute la peine que cela vous a fait d'aller pour la dernière fois dans certaine tribune; mon cœur comprend tout ce que le vôtre sent, vous devez en être bien sûre. Le pauvre Saint-Père ¹ est donc bien souffrant de son rhumatisme? cela me fait bien de la peine, je l'aimois bien déjà; mais je l'aime davantage depuis qu'il a gagné dans mon estime; vous connoissez bien mon estime, chère sainte, elle n'est pas comme celle dont je trouve que l'on fait tant d'abus dans le monde.

Mais vraiment, chère sainte, je le crois bien que M. de Mintier a mandé qu'il ne m'avoit pas entendu me plaindre pendant que j'étois malade; ç'aurait été une bonne farce si j'avois été *crioter* ² pendant que M. de Mintier et dix ou douze autres hommes étoient chez moi; mais je vous assure que je me permettois des « *ahyé* » (je ne sçais pas écrire ce mot) très prononcés, quand je me levois et me recouchois; Mlle Mars ³ pourroit vous le dire; au reste il est bien vrai que je n'ai pas autant qu'un autre, l'aversion du mal (phisque); vous avez la rage de me faire un mérite de cela et je vous proteste que je n'en ai aucun à cet égard.

Ce que vous aviez compris de ma lettre et ce que je vous ai mandé depuis, s'accordent l'un et l'autre; je dis et peux dire que je ne me

1. Nom de convention sous lequel la princesse désigne le mari de Mme de Vibraye, de même qu'elle appelle celle-ci la *sainte mère*. Dans une lettre au duc de Bourbon, elle dit : « le *bonhomme* Vibraye ». (Dom Rabory, *Correspondance*, p. 20.) — Grâce à M. Gustave Macon, le docte et toujours aimable archiviste de Chantilly, nous pourrons donner plus loin quelques détails sur sa carrière. Il suffit de savoir actuellement que, promu maréchal de camp, le 1^{er} mars 1780, le marquis de Vibraye sera, en 1792, attaché à la personne du duc de Bourbon, en qualité de capitaine des gardes, tout en conservant son grade de maréchal de camp. Il recevra alors une solde de six mille livres.

2. Sur ces termes créés au besoin par l'imagination inventive et, à notre avis, toujours heureuse de la princesse, dom Rabory, appréciant ses qualités d'épistolière, s'exprime ainsi : « Nous ne chercherons pas à la disculper de laisser parfois échapper de sa plume des mots que n'a pas adoptés l'Académie; elle s'en excuse quelquefois, elle s'en aperçoit toujours, car elle les souligne, mais elle ne s'arrête pas devant ce léger obstacle pour l'expression de sa pensée. » (Rabory, *Correspondance*, p. ix.)

3. Une des femmes de service de la princesse. Elle finit par entrer dans une communauté (1795) où elle mourut bientôt. (Dom Rabory, *Vie*, p. 196.)

reproche rien sur etc. ¹, d'après les réflexions qui m'ont portée au parti que j'ai pris, et en même temps que je voudrais être sûre de n'avoir rien à me reprocher, parce que je sens qu'il est possible que je me trompe dans mes raisonnements et mes calculs ; en deux mots, je ne me reproche rien, mais ma sécurité vient peut-être de mon erreur, qui est d'autant plus complète qu'elle est très réfléchie et très motivée ; me comprenez-vous, chère sainte ? je l'espère. Quant à ce que vous me dites que vous avez craint « qu'à l'extérieur j'aye pû donner matière à mal me juger », je vous répondrai par une histoire que vous avez sûrement lûe comme moi, dans les Mémoires de Mme de Maintenon : une dame de la cour, qu'elle ne recevoit qu'en visite, et qu'elle ne prioit jamais à dîner, s'en trouvant fort humiliée, imagina un jour d'aller voir Mme de Maintenon comme elle sortoit de table ; en entrant, la dame feignit de se trouver mal, demanda un verre d'eau, fut à un balcon sous prétexte d'y prendre l'air, et là, elle se lava la bouche pour faire croire au public qui étoit sous les fenêtres qu'elle avoit diné chez Mme de Maintenon ; et, ma bonne sainte, sçachez que mille et mille choses me rappellent continuellement cette anecdote ; vous m'entendez.

Je pense comme vous, sainte Mère, que M. le cardinal ² a meilleure opinion du genre humain qu'il ne le mérite. Dieu veuille que ce projet qu'il a envoyé à Coblenz n'y soit pas en but aux railleries et aux sarcasmes ; il faut croire tant de choses avant de croire à la pénitence, et certaines personnes sont si loin encore de toute croyance ! Je suis bien affligé de n'être pas en position de la pouvoir faire cette neuvaine ; oh, comme la prière nous est nécessaire !

Je viens d'interrompre ma lettre ; on m'a fait lire les atrocités qui ont eu lieu à Caën ; cela fait frémir et cet infernal décret contre les émigrans, qui sera encore un prétexte de massacres et d'horreurs ! Ma chère sainte, quand la colère de Dieu s'apaisera-t-elle ? ah, je ne refuse point de boire le calice d'amertume ; mais toutes ces innocentes victimes ! qu'il vienne à leur secours ! je l'en prie, je l'en conjure ; mon âme est toute bouleversée du récit des maux affreux qui accablent notre infortunée Patrie ; en vérité, je ne sçais plus ce que je vous écris :

Votre malheureuse sœur ³ a aussi ses peines et ses tourments. Hélas ! qui en est exempt dans ce siècle de désolation ! Ceux que vous éprouvez, relativement à votre pénurie d'argent, me font bien de la peine,

1. Cette expression *etc.*, qui doit cacher ici un sens convenu, revient souvent au cours des lettres de la princesse.

2. Le futur cardinal de la Luzerne, évêque de Langres avant la Révolution. Cette mention confirme l'hypothèse faite par dom Rabory, que de Bruxelles il dirigeait alors la princesse (*Vie*, p. 148, n. 1) ou tout au moins lui communiquait certaines inspirations. Mais nous voyons ici qu'elle ne se croyait pas tenue de les suivre et en jugeait librement.

3. La sœur de Mme de Vibraye avait épousé M. de la Luzerne, frère de l'évêque de Langres ; elle était donc la belle-sœur de l'illustre prélat et semble avoir été le trait d'union qui le mit en rapport avec la princesse. Dom Rabory y fait allusion (*Vie*, p. 365, n. 1).

d'autant que je comprends parfaitement tout l'ennui de s'en occuper; oh! si j'étais riche, ma bonne sainte!... mais je n'ai plus rien non plus, ni abbaye¹, ni pensions d'aucun genre; ce n'est assurément pas pour moi que je regrette tout cela, je peux le dire avec vérité.

Bonsoir, ma bien tendre amie, je ne puis vous en dire plus long; tout ce que je viens de lire m'a serré le cœur, à un point que je ne puis exprimer; aimez-moi toujours bien, comme je vous aime; mille amitiés au Saint-Père et à vos enfans, ne me remerciez point de penser à vous, tous les vendredis matin; je n'y ai aucun mérite, cela me vient naturellement.

16, matin.

J'ai encore pris une médecine ce matin, elle me purge à merveille et je me porte bien.

Que la princesse de Condé fût bonne française, bien que placée, par le malheur des temps, dans le camp de princes et de gentilshommes-soldats, bons français eux aussi d'intention, mais qu'une fatale erreur alliait aux étrangers, nous en avons pour preuve sa haine du philosophisme, de l'illumination et de la franc-maçonnerie. Bien différente des dames de la cour de Marie-Antoinette qui s'étaient laissées plus ou moins agréger à cette société secrète, nous allons voir qu'elle venait d'en découvrir l'existence. Quant au philosophisme, sa connaissance et sa haine de cette secte devait remonter plus haut. Malgré le passage à Chantilly de deux futurs démocrates, Chamfort et Grouvelle, elle avait dû, aussi bien que son frère, le duc de Bourbon, recevoir directement de son père les germes d'une profonde antipathie contre ces ennemis du trône et de l'autel. « D'instinct, écrit dom Rabory, le prince de Condé tint toujours à distance ceux qu'on appelait les *philosophes*. Jamais ces grands talents si admirés alors ne lui firent illusion et n'eurent leurs entrées dans sa demeure si largement ouverte². »

Cet éloignement de tous les précurseurs, aveugles ou clairvoyants de la Révolution, est un fait d'autant plus remarquable chez la jeune princesse, que sa propre belle-sœur, la duchesse de Bourbon, avait complètement versé depuis plusieurs années dans ce goût du mystérieux qui précipitait les

1. Allusion à Remiremont avec lequel elle correspondait encore, surtout depuis qu'elle s'en était rapprochée par son séjour à Worms.

2. Dom Rabory, *Vie*, p. 46.

femmes du plus haut monde aux loges ténébreuses de la maçonnerie ou dans les sottises du mesmérisme¹.

Ce 17 novembre 1791.

Je ne vous écris plus tous les jours, ma chère bonne sainte, et cela me gêne; j'avois pris cette douce habitude, mon cœur s'en trouvoit bien; je vis dans l'espérance d'avoir demain une lettre de vous, car il y a trois jours que je n'en ai reçu; ce n'est pas un reproche, bonne sainte Mère, vous me connoissez trop pour le croire, mais il est bien simple de calculer les moments de bonheur sur lesquels on peut compter; ils sont si rares! et ceux où je reçois preuves et assurances de votre amitié, sont une véritable jouissance pour moi; je suis plus à mon aise toute la journée, quand j'ai eu un mot de vous le matin. Que je suis donc heureuse que vous m'ayez bien voulu avoir pour amie! Comme je vous en remercie, oh! ma bonne sainte, c'est cependant bien vrai que je n'en suis pas digne; il faut pour cela toute votre bonté et toute votre indulgence.

La colère de Dieu ne s'apaise point; un nuage de malédiction s'est étendu sur la France. Cette expression dont se servit un prédicateur peu de tems avant mon départ, me frappa singulièrement, et certes, les événements l'ont bien justifiée²; le dernier décret sur les émigrans me fait redouter la rigueur et l'atrocité de celui qu'on a dû rendre depuis sur les prêtres catholiques, je l'ignore encore. Sçavez-vous bien, chère sainte, qu'on assure que tout ce qui se passe vient de la franc-maçonnerie; on dit qu'originaiement les francs-maçons viennent des Templiers, et que ceux-ci, lors de leur destruction, firent serment de ne jamais perdre de vue le projet d'anéantir les papes et les rois, et nommément le roi de France; tous les francs-maçons ne sont pas initiés dans les vrais mystères de cet ordre, il s'en faut bien; mais les principaux se sont réunis à la secte des Illuminés, et à celle de cette maudite philosophie qui nous fait tant de mal à elle toute seule. On m'a envoyé de Paris un livre qui a pour but de prouver ce que je viens de vous dire, et effectivement il paroît que l'Assemblée nationale a calqué toutes ses opérations sur les statuts de la franc-maçonnerie.

Que je vous dise, chère sainte, une vilaine chose de moi: l'autre jour, quand j'ai reçu votre lettre où il étoit question de cette neuvaine

1. Dom Rabory, *Vie*, p. 33.

2. Peut-être le P. de Beauregard. C'est à un sermon de l'éloquent jésuite qu'elle attribua sa conversion. Un an ou deux avant la Révolution, elle l'avait entendu prêcher sur les spectacles. « J'en fus frappée, convaincue, écrit-elle dans ses *Mémoires spirituels*, et la grâce, dès le même jour, me fit faire le sacrifice de cette sorte de plaisir. Dieu dans sa bonté récompensa son propre ouvrage, et de ce moment me rapprocha un peu plus de lui. » (Citée par dom Rabory, *Vie*, p. 73, n. 3.) — On sait que les prédictions du célèbre prédicateur allaient recevoir, par l'intronisation du culte de la Raison à Notre-Dame, un éclatant accomplissement.

de pénitence, j'avais commencé à écrire à M. le c[ardinal] et je comptois lui rappeler un objet qu'il n'avoit fait qu'indiquer dans son avant-dernière lettre; il s'agissoit du respect humain, et vous sçavez que j'ai bon besoin d'être prêchée là-dessus; ne voilà-t-il pas qu'en recevant cette histoire de neuvaïne, il m'a pris une peur affreuse que M. le c[ardinal] ne me l'envoyât, en me recommandant de la prôner et de la propager? Mon Dieu, me suis-je dit, si je vais toucher cette corde-là (du respect humain), cela le fera penser à me faire cet envoi, et à m'exhorter à en faire l'usage cy-dessus, et j'ai eu l'envie de retrancher cet article de ma lettre; cependant, après, j'ai trouvé que ce seroit mal, et je ne l'ai pas fait; mais vous m'avouerez, chère sainte, que la pensée seule est pitoyable et prouve bien mon peu d'avancement dans la bonne voye.

Ce 18 matin, vendredy.

La poste ne m'a rien apporté; allons, ce sera pour demain.

Adieu, ma bien bonne et bien aimée sainte, je vous embrasse de toute la tendresse de mon cœur; j'ai repris mon triste et bien triste *trantran* ordinaire, et je ne suis presque plus chez moi; mais la coupe... je ne l'oublie pas: oui, oui je veux bien la recevoir et je tâche de la prendre à deux mains¹.

Comme aucune lettre n'arrivait de Bruxelles, où nous apprenons, par l'adresse de la précédente et de toutes les suivantes, qu'était installée Mme de Vibraye, la princesse, sans plus attendre, lui écrit de nouveau deux jours après. Cette fois, elle semble en proie à une vive émotion patriotique, compliquée de ses tristesses intimes. Après l'énumération des mauvaises nouvelles venues de France, elle égrène le chapelet de ses propres épreuves. Toujours l'idée de la coupe d'amertume lui revient. Comme le Sauveur, en son angoisse du jardin des Oliviers, elle ne se lasse pas de répéter la même parole; on pourrait lui appliquer le mot de l'évangéliste sur le divin Maître : *eundem sermonem dicens*.

1. On lit au dos de cette lettre :

A Madame
Madame la Marquise de
Vibraye, au Petit hôtel d'Urs
à Bruxelles

Elle porte un cachet en cire rouge aux initiales de la princesse : L. A. Il est plus que vraisemblable qu'il s'agit, dans cette adresse, d'un hôtel d'*Ursel*. Aujourd'hui encore, les gens du peuple prononcent *Urs*. Ursel étant le nom d'un village flamand, la première syllabe porte nécessairement l'accent tonique au détriment de la seconde, qui a fini par disparaître dans la langue courante.

Au fond, c'est un trait de caractère intime qu'elle nous révèle ici à son insu, et une habitude d'esprit que plus tard elle gardera dans la pratique de l'oraison. Un petit nombre de pensées suffit à son naturel très impressionnable et très affectif. Un simple mot des Livres saints, à plus forte raison une image frappante, une sentence profonde sert ordinairement d'aliment à son âme pour un temps considérable; elle en fait l'objet de ses réflexions, s'en entretient elle-même et en entretient correspondants ou directeurs.

20 novembre 1791.

Encore rien, hier, chère bonne sainte; je ne sais si je serai plus heureuse aujourd'hui. Me voilà, avec un moment de liberté, on est parti, hier après dîner, pour Coblenz. D'après la réception de la proclamation et des lettres de notre malheureux roi à ses frères, on n'oublie rien assurément; on lui fait user du *veto* constitutionnel, pour lui donner l'air d'être libre, et, de peur qu'on n'y prenne pas garde, on le lui fait expliquer dans les lettres qu'on lui dicte; et on ose lui faire dire « qu'il veillera à la sûreté de ceux qui rentreront, qu'ils seront protégés par les loix, etc. ». Dans quel moment, grand Dieu, ose-t-on lui faire tenir ce langage? Lorsque les gentilshommes de Caën sont emprisonnés, massacrés pour avoir été à la messe d'un prêtre non jureur; lorsqu'à Montpellier, des bandes de brigands, sous le nom de pouvoir exécutif, parcourent les ruës et frappent de mort quiconque est soupçonné de catholicité; lorsqu'Avignon présente l'image des scènes les plus barbares; lorsqu'à Bourges on vient de massacrer le beau-frère d'un homme que nous avons ici (le chevalier de Chamboran qui a été page au P[alais] B[ourbon] et qui a reçu cette nouvelle hier); lorsque les habitans de je ne sais plus quelle ville du Languedoc disent dans une adresse au roi, par laquelle ils se plaignent des vexations et des barbaries qu'ils éprouvent: « Sire, daignez enfin ordonner au département de... de nous traiter comme François, quoique nous soyons catholiques »; *quoique...* est affreux et déchirant; au reste, les Jacobins qui ne veulent ni de la Constitution, ni du roi, sont furieux de l'usage qu'il a fait du *veto*, et il seroit possible qu'ils fissent faire une émeute pour forcer le roi à le retirer; on dit que ce club reprend beaucoup. Les monarchiens qui sont des ennemis, ne valent pas mieux, et c'est à ces deux partis que sont livrés la religion, le trône, l'État, etc. Oh! quel siècle, ma chère sainte! je ne vous parle pas ordinairement de tout cela; mais je n'ai pû m'en empêcher aujourd'hui: peines générales, peines particulières, peines de parens et d'amis, peines personnelles, peines de cœur, peines d'esprit, il ne me manque rien; oh! ma coupe est bien remplie, je vous assure; mais mon Dieu me soutient, c'est lui qui me la présente; c'est lui qui l'approche de mes lèvres; comment pourrois-je donc la refuser? Non, non, je ne la refuse point;

que sa sainte volonté se fasse et non la mienne ! Bonne sainte Mère, priez souvent pour moi, je vous en conjure.

La poste vient d'arriver et il n'y a point encore de vos lettres ; j'aime cependant bien à en recevoir ; mais j'aime encore mieux que vous ne vous gêniez pas pour moi ; si vous étiez malade vous me l'auriez fait mander par un de vos enfans ; au moins je l'espère, car sans cela je serois inquiète.

Il faut que je finisse ; je vais enfin à la grand'messe aujourd'hui, et, comme la poste part le matin, je ne puis vous écrire plus longuement. Adieu, ma bien chère sainte, adieu la bonne et bien tendre amie de mon cœur ¹.

Cependant, à Paris, il y eut un moment où la liberté des cultes, proclamée par la *Déclaration des droits de l'homme*, parut n'être pas un vain mot. A côté du clergé qui avait adopté la constitution civile, ceux qui étaient restés en dehors avaient conservé le droit de célébrer la messe et ils l'exerçaient dans des églises louées par les catholiques. On jouit d'une courte illusion. La princesse n'en fut pas dupe. Jusqu'au bout, et même après les Restaurations de 1814 et de 1815, elle gardera une manière de voir, pessimiste mais juste, à laquelle ont donné raison les événements. On en avait tant vu et l'on en devait tant voir de ces comédies, depuis la plantation des arbres de la liberté jusqu'à la fête de la Fédération et au baiser Lamourette !

Très intuitive et joignant déjà la triste expérience de deux années d'exil à ses naturels pressentiments, elle n'a pas plus confiance aux princes étrangers qui l'accueillent qu'aux démagogues français qui la proscrivent ou qui la rappellent. Elle a vu le faible Léopold II succéder sur le trône d'Allemagne à son frère, mais sans montrer beaucoup plus d'énergie. Et comment en déploierait-il, puisque au fond il ne songe à profiter des troubles de la France que pour s'emparer de la Lorraine et de l'Alsace ! Les petits princes allaient se montrer plus mous encore. A part le prince de Hohenlohe qui armera deux régiments en sa faveur et hypothéquera ses biens pour

1. Même sceau que précédemment ; la princesse semble n'en avoir jamais changé ; mais on le rencontre pour la dernière fois le 20 août 1795, et alors il est de cire noire. Son cachet du temps de la Restauration, comme prieure du Temple, appartient aujourd'hui aux Bénédictines de Saint-Laurent, à Bourges.

lui venir en aide, tous les autres abandonneront successivement le prince de Condé. Sa fille prévoit déjà la fin et en prend son parti de bonne grâce. Elle devine que les rassemblements de troupes faits en France cachent la guerre et que ce sera la défaite pour les protecteurs de l'émigration. Eh bien, tout ce qu'elle demande pour la prochaine débâcle, c'est de n'avoir pas à *camper* en pays hérétique. Le mot n'est-il pas bien condéen? Mais écoutons-la mêler à ces graves considérations les babillages charmants de l'amitié.

21 novembre 1791.

Mon Dieu, chère sainte, si vous sçaviez comme mon cœur s'agrandit, quand je reçois et lis une lettre de vous! Je viens de recevoir la bonne du 17; oui, sûrement, vous avez eu de bonnes raisons pour ne pas m'écrire; mais laissez-moi faire quelquefois des petits rabâchages là-dessus, sans vous embarrasser, et sans vous gêner le moins du monde à cause d'eux; j'ai besoin de les faire, mais j'ai besoin aussi que vous n'y preniez pas garde, car ce que je redouterois le plus, ce seroit de vous être importune ou incommode.

Sçavez-vous bien que dans mon coin j'avois eu l'idée que vous éprouveriez le trouble dont vous me parlez; lorsqu'on me manda, il y a quelque tems, que les églises étoient ouvertes à Paris, que tout le monde s'y portoit en foule, que l'office s'y faisoit avec décence, et que les églises constitutionnelles étoient presque désertes, j'eus la pensée que M. le C[ardinal] auroit celle de vous quitter pour retourner là, et je vous l'avoue, chère sainte, il me sembloit qu'il ne pouvoit pas ne pas l'avoir; cependant il est possible, et très possible que ce ne soit pas le moment; je suis loin de croire à la vérité de cette nouvelle tolérance; et peut-être même n'est-ce qu'un piège tendu aux ecclésiastiques par la scélératesse, je le crains fort. Si donc M. le C[ardinal] me consultoit (ce qui seroit assurément très comique), je lui dirois d'attendre encore, car je trouve que lorsqu'on est utile à tout le monde, il ne faut pas exposer légèrement sa vie.

Oh! ma bonne sainte, qu'il est joli le voyage que vous avez fait avec Mme de Champlâtreux! que vous êtes donc heureuses toutes les deux d'être aussi saintes! Vous passez comme cela des journées en prières, et moi je ne puis seulement prier comme il faut un quart d'heure de suite; je suis bien mécontente de moi, je vous assure, je voudrois aimer Dieu beaucoup, beaucoup, parce que je sens que je le dois, et je ne l'aime point assez. Que puis-je donc faire? en vérité je n'en sçais rien, je suis détestable.

Vous aurez vu par une de mes lettres, que tout ce que Mme de Marsan vous a dit, n'est pas dénué de fondement; au reste je ne crois plus à une surprise; mais, par ces charmantes lettres que l'on a dictées au Roi, on voit qu'il doit sommer les princes étrangers de ne plus nous

garder chez eux et on leur promet la guerre en cas de refus de leur part; or, je crois très fort qu'ils préféreront la paix au plaisir de nous posséder; les souverains de ce siècle sont si doux, si endurants, si patients! au reste, je suis juste, les princes d'Allemagne étant peu unis entre eux, et l'Empereur ayant adopté la façon de penser et la conduite qu'on lui voit tenir, chaque petit prince isolé n'a pas la possibilité de soutenir la guerre, et il faudra bien qu'il cède. Le cas arrivant, que deviendrons-nous? Dieu le sçait, pour moi je ne le comprends pas; je le prie seulement de ne pas me camper dans un pays protestant, où je ne pourrais pratiquer ma religion; c'est toujours là ma frayeur, je serois au désespoir. D'après ce que je viens de vous dire, je crois donc que l'existence et la continuité des préparatifs des Lükner et Kellermaun, a pour but cette déclaration du Roi; il n'en est pas moins vrai qu'ils avoient été ordonnés pour le premier projet dont je vous ai parlé, mais qui n'a pas eu de suites.

Chère bonne sainte, vous me parlez d'exagération dans le second paquet que vous avez reçu de moi; mais permettez-moi de vous dire que vous-même en mettez beaucoup dans l'éloge que vous faites du premier, c'est-à-dire de l'histoire de Lise¹; un devoir rempli, voilà tout ce que c'est, et je trouve que j'aurois été bien coupable de le négliger; vous me dites: « il faut me donner la permission de dire tout cela » et vous ne me mandez pas à qui; mais, bonne sainte mère, je m'en rapporte bien à vous, et je puis vous laisser la maîtresse à ce sujet, connoissant toute votre discrétion et toute votre amitié pour moi, qui bien sûrement ne divulguera point ce qui ne doit pas l'être et ce que je serois fâchée qui le fût. Au surplus, je ne vous dissimule pas que c'est un grand soulagement pour moi d'être approuvée de vous sur cet objet; car si vous m'aviez mandé que tous mes calculs étoient faux, cela m'auroit fait un terrible *cullebutis* dans la tête. Je vous l'avois mandé: « si je suis dans l'erreur, elle est d'autant plus complete, qu'elle est bien raisonnée et bien motivée ». Je n'entends pas bien ce que vous pouvez trouver d'exagéré dans le second paquet; de tous tems j'ai veillé à ne pas tomber dans ce défaut que je trouve dangereux même en dévotion, et, pour l'éviter, j'ai l'habitude depuis quelque tems de m'arrêter tout court lorsque je sens mon imagination trotter trop vite sur un objet, et lorsque je me suis occupée d'autre chose et que je me sens refroidie sur le point en question; je fais comme Lise, je tâche de m'isoler avec ma conscience (qui par parenthèse me semble tout près de mon cœur, au lieu que ma tête et mon imagination m'en paroissent bien loin), et alors je ressasse mon affaire et examine et démêle mieux la vérité. Me comprenez-vous, chère sainte? voilà de mes *embrouillaminis* qui à moi me paroissent clairs comme le jour.

Je trouve votre histoire d'herbes fort juste.

A propos, chère bonne sainte, je vais m'ingérer à vous gronder, je

1. Sans doute *Lisette*, une de ses femmes de service en qui elle avait pleine confiance. (Cf. dom Rabory, *Correspondance*, p. 23.)

ne peux pas souffrir qu'une personne qui a autant de bon sens que vous, me fasse un cancan d'un vessicatoire et me dise gravement : « c'est un assujettissement, et même une souffrance, c'est une épine ; il ne faut pas la rejeter ». Un vessicatoire, une épine... ! eh, bon Dieu, c'est une rose, chère sainte, en comparaison de mille, mille et dix millions de choses.

Adieu, j'ai été interrompue et voilà l'heure de la poste ; je vous embrasse de tout mon cœur ; mille amitiés au bon Saint-Père ; je ne vous écrirai pas demain. J'espère faire mes dévotions.

Tout à coup, au milieu de ces malheureux émigrés que l'insuccès de la fuite du roi à Varennes aurait dû éclairer sur l'impossibilité de renouveler l'aventure, arriva la plus invraisemblable de toutes les fausses nouvelles. Et, comme on croit facilement ce qu'on désire, ils l'acceptèrent avec une crédulité enfantine. Existe-t-il un plus joli tableau de Coblenz, une plus jolie peinture de la légèreté et de la naïveté françaises que cette lettre de la princesse ? Toute la *sensibilité* de l'époque y revit.

Vendredi 25 novembre 1791.

Oh ! ma chère sainte, quelle journée que celle d'hier ! à six heures du matin, j'ai reçu de Coblenz la nouvelle que le Roi était à Rome en sûreté, avec M. le Dauphin ; mais depuis je n'ai plus entendu parler de rien ; je suis toujours dans l'attente d'un second courrier que mon père m'annonçoit et il n'arrive point ; je suis dans une agitation que vous comprendrez bien ; ah ! c'est hier que j'ai vû la vraie nation françoise !

Mon Dieu, que c'étoit touchant ! ruine, pillage, massacre, outrages, etc., etc., on oublie tout ; le Roi est libre, il est sauvé, cela seul occupe. Le bonheur, la joie remplissent tous les cœurs et se peignent sur tous les visages.

Un malheureux jeune homme (M. du Romain) dont le père a été massacré en Bretagne, il y a cinq ou six mois, maintenant dans son lit avec une fièvre maligne, affreuse suite de tous ses chagrins, se trouve un peu mieux, sa tête revient, il apprend la nouvelle, la joie la plus vive se peint sur son visage de mort, il demande à boire, boit à la santé de son Roi et ne songe plus à tous ses maux... est-ce que vous ne trouvez pas cela bien touchant ?

Adieu, bonne sainte, je ne puis vous écrire plus longuement ; vous vous figurez aisément ma position ; adieu, je vous embrasse de toute mon âme et vous aime de même.

Nous avons eu hier, à dix heures, une messe au château ; nous avons chanté un *Te Deum* après et le *Domine Salvum* ; oh ! quelle impression cela m'a fait !

Ces braves gens ne souhaitaient évidemment que d'être trompés, et, comme Figaro qui avait mené le branle de leur fin de siècle, ils ne demandaient qu'à se hâter de rire, de peur d'avoir à pleurer. Mais dans leur état d'âme si mobile et si superficiel, on reconnaîtra aussi de plus nobles sentiments : un amour du roi qui leur faisait oublier tous leurs maux et cette promptitude à désarmer, cette générosité à pardonner à leurs ennemis qui sont une des faces les plus belles de notre vrai caractère national. Décidément, au milieu du quartier de Worms, Louise-Adélaïde de Condé n'était pas tellement dépaysée.

Restons-en aujourd'hui sur ce petit chef-d'œuvre épistolaire digne de Mme de Sévigné.

HENRI CHÉROT.

(*A suivre.*)

FESCH ET LES SÉMINAIRES LYONNAIS

Les historiens du cardinal Fesch ont étalé *in extenso*, dans leurs livres, — comme on fait, dans une vitrine, d'un fossile d'espèce disparue, — la lettre, assez curieuse, par laquelle le prélat, quelques semaines avant de prendre possession de son siège, pria le « citoyen préfet » du Rhône de « coopérer » avec lui à donner aux futurs prêtres « l'éducation qui inspire la douceur, l'amour du prochain, le vrai patriotisme et l'obéissance aux lois ¹ ».

En dépit de ce style fort constitutionnel, il ne faudrait point croire qu'aux yeux de l'oncle de Bonaparte le service des autels se confondit tout à fait avec le service du premier Consul. Si ardemment dévoué qu'il fût à son neveu, le cardinal Fesch n'oublia jamais à ce point son caractère. Du jour où il avait pris contact avec M. Emery, l'ancien archidiacre jureur d'Ajaccio, l'ancien commissaire des guerres de l'armée d'Italie, était devenu un autre homme, un prêtre rempli de l'esprit de son état, un évêque noblement jaloux de donner à l'Église de Lyon un clergé qui fût, par la solidité du savoir et l'éclat des vertus, le premier clergé de France.

Il m'a paru bon de rappeler ce que l'archevêque entreprit dans ce but. Ses historiens l'ont dit en des pages, à mon gré, trop vagues. Ils ont loué son zèle, signalé ses largesses en faveur des écoles cléricales; ils ont omis ses actes et ses paroles les plus caractéristiques, tout ce qui marque, avec netteté, quelles furent, à l'égard de ces écoles, les vues du prélat, et, si l'on peut dire, son état d'âme. J'essaierai d'être plus précis². Les sulpiciens de Lyon nous devant la suite de

1. Lyonnet, *le Cardinal Fesch*, 1841, t. I, p. 124; Ricard, *id.*, p. 64. — Cette lettre, que les deux auteurs cités ne datent pas, est du 5 brumaire an XI; dès le 23 fructidor, Fesch avait écrit au préfet, Bureaux de Puzy, qui lui annonçait son propre départ pour Lyon, un exposé autrement complet de ses désirs d'évêque.

2. Toutes les lettres de Fesch que je citerai ici sont inédites.

leurs précieuses *Notes*¹ sur la maison qu'ils dirigent, il ne sera ici question — ou à peu près — que des petits séminaires. Ce sont, d'ailleurs, les petits, non les grands séminaires, que les projets ministériels sur l'enseignement secondaire mettent en cause.

I

Bien avant le Concordat, les écoles cléricales s'étaient rouvertes dans le diocèse de Lyon. Au lendemain de la seconde Terreur, Mgr de Marbeuf, du fond de l'Allemagne, et sur place, les vaillants prêtres, à qui il avait confié le gouvernement de son Église, avaient mis tout en œuvre pour perpétuer le sacerdoce. Dociles aux désirs de leurs chefs, les plus zélés des missionnaires ajoutaient, à leurs rudes et périlleux travaux du ministère pastoral, le soin d'expliquer Virgile et Cicéron à quelques élèves. Par ces temps de fer, on trouvait des enfants du peuple, dont l'âme aussi intrépide que celle de leurs maîtres, ne reculait pas devant cette candidature à la prison et à la guillotine qu'était alors la prêtrise. Assez vite, sous le Directoire, à Saint-Jodard (1796), à Saint-Martin-en-Haut (1798), à Roche (1799), à Marboz (1800), des groupements se firent de ces petits paysans auxquels les Devis, les Animé, les Recorbet, les Ruivet, tous confesseurs de la foi, enseignaient, avec les lettres humaines, le courage de servir, au péril de la vie, Dieu et son Église. D'autre part, à Lyon même, les étudiants en théologie étaient réunis, sous la direction d'un prêtre de Saint-Sulpice, M. Mermet.

Les recommencements des séminaires lyonnais sont tout héroïques². En rappelant ces souvenirs, au lendemain du Concordat, le conseil diocésain disait, avec fierté, que c'était là « le temps des bonnes vocations » et il ajoutait :

Lorsque le public fut en état de juger de ces établissements, on fit une collecte générale pour leur entretien. Ce fut en septembre de l'année dernière (1801). Elle monta à 42 296 fr. 17 sols 9 deniers, lesquels

1. Les *Notes historiques sur le séminaire Saint-Irénée* (Vitte, 1889; in-8, 401 pages) s'arrêtent à l'année 1801.

2. Voir, pour les détails, Durieu, *Tableau historique du diocèse de Lyon pendant la Révolution française*, 1869; Chausse, *Vie de l'abbé Jean-Louis Duplay*, 1887; Théloz, *Vie de l'abbé Ruivet*, 1899.

ont suffi pour les besoins du séminaire, des collèges, des frères de la Doctrine chrétienne et des Pères de la Foi.

On enseigne, dans ces collèges, les éléments de la langue latine et les humanités. A celui de Saint-Jodard, il y a, de plus, une chaire de philosophie. Le séminaire et les collèges réunis offrent l'espérance de près de trois cents jeunes gens appelés à l'état ecclésiastique ¹.

Donc, tout n'était pas à créer, dans le diocèse de Lyon, au moment où la liberté fut rendue à la religion catholique. Suivant le mot de l'Évangile, le nouvel archevêque n'avait qu'à « entrer dans les travaux d'autrui » ; dès son arrivée, il pouvait mettre la main à la moisson. Mais un infatigable ouvrier comme Fesch pouvait-il se contenter de lier quelques gerbes échappées à l'orage, alors que le champ fécond, où il venait travailler à son tour, retrouvait enfin un temps calme tout propice aux semailles ? Toute sa vie, le cardinal eut un impérieux besoin d'entreprendre. Il serait surprenant qu'il n'eût point donné une large part de son activité à cette œuvre des séminaires, qu'il appelait lui-même « la première de ses sollicitudes ».

Il voulait avoir et il eut de nombreux séminaires.

Au temps de ce renouveau que le Concordat ouvre pour l'Église en France, les bonnes volontés jaillissent et débordent, comme la sève des arbres au soleil du printemps. Fesch sait encourager les généreux efforts de tous ceux qui veulent l'aider à former des prêtres.

Pendant son rapide séjour à Lyon, au lendemain du sacre de Napoléon, des vicaires de Saint-Nizier lui remettent un mémoire pour l'établissement d'une maison d'éducation ecclésiastique en faveur de dix-huit enfants de chœur de la paroisse. Il emporte le mémoire, l'étudie, et, de Rome, écrit aux vicaires : « J'ai trouvé vos vues excellentes et j'applaudis au zèle dont vous êtes animés. » Quelques jours plus tard (16 thermidor an XIII) un arrêté épiscopal étend à toutes les

1. Rapport du conseil à Mgr de Méroville (6 juin 1802). — Mgr de Méroville, ancien évêque de Dijon, nommé évêque de Chambéry le 9 avril 1802, administra le diocèse de Lyon, jusqu'au moment où Fesch prit possession de son siège (mai 1802-2 janvier 1803).

grandes paroisses le bienfait que deux prêtres entreprenants avaient rêvé pour les seuls enfants de Saint-Nizier.

L'abbé Rivière, qui avait réuni, à Lyon, quelques tout jeunes élèves, auxquels il enseignait le rudiment, mande à l'archevêque ce qu'il a fait, ce qu'il espère, ce qu'il redoute. « J'augure bien, répond le prélat, d'un établissement qui commence si petitement... Je vous envoie un billet de 600 francs pour payer le loyer de votre maison... Laissez faire la Providence. C'est elle qui a inspiré votre œuvre; elle vous donnera la force de résister aux petites jalousies des hommes ». Et les vicaires généraux reçoivent l'ordre de protéger cette œuvre naissante, dans laquelle Fesch entrevoit « le commencement d'un petit séminaire » qu'il entend « former » dans sa ville épiscopale.

De Lagneux, de Seyssel, de Saint-Bonnet-le-Château, maires et curés lui offrent, à l'envi, d'anciens couvents pour y installer des écoles cléricales. Il prie son conseil de s'y intéresser, de le renseigner, d'essayer quelque chose pour peu qu'il y ait chance d'aboutir. Et quand le conseil conclut au refus, tout en se rangeant à un avis sagement motivé, le prélat ne peut s'empêcher de regretter que des occasions lui échappent d'avoir quelques prêtres de plus.

On croira sans peine que Fesch n'était pas homme à attendre l'initiative d'autrui et à se contenter de recevoir ce qu'on lui offrait. Il avait son initiative personnelle et il savait tendre la main auprès du clergé, des fidèles et du gouvernement.

Au clergé, il ne demandait guère d'argent, sachant qu'il était pauvre; mais il le pressait de transformer les presbytères en « pédagogies » où il réunirait tout ce qu'on pourrait recueillir d'enfants pieux, intelligents, désireux et capables de devenir prêtres. Afin de rendre aux curés la tâche plus facile, il ne recule pas devant l'idée de leur donner des auxiliaires, « quand ce ne serait que des diacres ». Les élèves accourraient plus nombreux, il y aurait chance de les mieux instruire, et, par ce recrutement paroissial multiplié sur toute l'étendue du diocèse, on arriverait à « doubler les classes de seconde, de rhétorique et de philosophie » dans les séminaires.

Quant aux fidèles, l'archevêque considérait que c'était leur affaire propre d'être, par leurs aumônes, les soutiens de ces séminaristes qui devaient devenir plus tard, par leur ministère, les bienfaiteurs de leurs bienfaiteurs.

Quoi ! écrivait-il à Courbon, un diocèse immense ne donnerait pas deux à trois mille louis par an pour l'entretien des séminaires ? Ne pourrait-on pas obtenir trois louis par paroisse, l'une dans l'autre ? Si cela était, il n'y a pas de foi dans le diocèse, et il faut le lui dire franchement. Si le pardon du carême ne donne pas assez pour fournir aux besoins des séminaires, je me propose d'envoyer un mandement, où je ne tairai rien, et, s'il ne produisait aucun effet, je crois que ce serait le cas de congédier les séminaristes, le jour où l'on ne pourrait plus leur donner du pain. Je sais l'obligation où je me trouve de partager mon avoir avec mon diocèse. Mais ce serait le dissiper que de l'employer à des œuvres qui doivent être entretenues par les peuples ? Où en serait mon successeur qui n'aurait pas mes moyens, si je commençais par dispenser les paroisses de cette charge ? Je dois faire, mais aussi obliger les autres à faire leur devoir.

Sur ces vivacités, qu'on n'estime pas que le cardinal jugeât indispensable de parler, de ce ton, à ses « peuples ». La première fois que ses vicaires généraux écrivirent une circulaire en faveur de l'œuvre des séminaires, Fesch fit observer à Jauffret qu'il n'avait pas su quêter « avec bonne grâce ». Voici comment il quêta lui-même. Un catholique lyonnais lui avait communiqué ses vues sur l'établissement d'une école secondaire. Fesch lui répond qu'un « petit séminaire dans la ville de Lyon serait de la plus grande nécessité pour l'Église », mais qu'il ne prévoit pas le temps où il le pourra fonder.

Nous avons déjà, poursuit-il, plusieurs établissements de ce genre qui souffrent, parce que la piété des fidèles se ralentit. On ne donne presque plus pour les séminaires, et on ne pense pas que j'aurais besoin de faire 80 prêtres par année... Il me faudrait, par conséquent, annuellement plus de 300 étudiants en théologie, qui en supposent plus de 800 dans les petits séminaires. Mais je ne désespère pas. Les braves gens, qui sont en grand nombre dans mon diocèse, finiront par comprendre qu'il n'y a point de religion sans prêtres, point de prêtres sans séminaires et point de séminaires sans argent.

Ce raisonnement fort simple et absolument irréfutable n'avait pu échapper à la pensée des négociateurs du Concor-

dat. Sans doute, l'article 11, dans sa rédaction définitive, porte que « les évêques pourront avoir... un séminaire pour leur diocèse, sans que le gouvernement s'oblige à [le] doter ». Mais, dès les premières phases de la discussion, Bernier déclarait officiellement au pape que si les circonstances imposaient le « devoir » d'une « sévère économie », le premier Consul, « en cédant à la loi du besoin », n'excluait pas « la bienfaisance future » et que l'Église pouvait s'en rapporter « à sa générosité¹ ». Fallait-il laisser mentir d'aussi belles promesses ?

L'oncle de l'empereur avait, dans l'Église de France, une situation où se réunissaient des avantages et des périls uniques. Pour éviter ces périls, il aurait fallu une indépendance plus ferme que celle de Fesch; il suffisait, pour recueillir les avantages, d'un zèle, comme le sien, attentif et ardent. Une Altesse Eminentissime pouvait oser beaucoup; le cardinal en avait conscience mieux que personne, il y voyait un coup de la Providence, et il agissait, — secouant l'inertie des ministres, brusquant les lenteurs des bureaux, abordant le souverain aux bonnes heures, patiemment discret quand les conjonctures ne paraissaient point propices, mais, pour l'ordinaire, formulant ses requêtes avec une netteté si dédaigneuse des précautions ou des cérémonies, avec une mise en demeure si pressante, qu'on eût dit qu'il communiquait ses volontés et non qu'il implorait des grâces.

Pour reprendre l'ancien séminaire Saint-Irénée, pour essayer d'obtenir, en vue des œuvres qu'il méditait, les Colinettes, ou l'ancienne commanderie de Saint-Georges, ou le couvent des Bleus-Célestes, ou le cloître des Jacobins, que de mémoires, que de suppliques, que de lettres, que de démarches renouvelées! Toutes n'aboutirent pas. Mais le cardinal réussit souvent à arracher à « la générosité » de Napoléon des bons du Trésor ou d'anciens biens d'église.

Lorsqu'il était impossible de rien obtenir du gouvernement, Fesch se souvenait que dans sa bourse venaient

1. Boulay de la Meurthe, *Documents*, t. I, p. 308. Notes de Bernier sur le projet de traité, 26 janvier 1801.

s'amasser ses traitements d'archevêque, de grand aumônier, de sénateur et de ministre plénipotentiaire; et il puisait dans cet amas. Il s'y décidait surtout, dès qu'une bonne occasion s'offrait d'acquérir des immeubles. Un ancien couvent, bien situé, vaste, entouré de terres et de bois, exerçait sur lui une fascination victorieuse. Son goût de posséder s'y complaisait; en face des philosophes qui « enrageaient », il avait plaisir à mettre aux mains de la religion comme un trophée de plus; par avance, son imagination peuplait ces cloîtres restaurés d'œuvres d'apostolat et d'enseignement.

Et c'est ainsi qu'en réunissant, dans une œuvre commune, les faveurs du pouvoir, les dons des fidèles, les efforts du clergé, ses propres largesses et l'héritage du passé, le cardinal, deux ans après le Concordat, avait en main un grand séminaire, plusieurs « manécanteries » à Lyon, des « pédagogies » dans beaucoup de parcsisses, et enfin les cinq petits séminaires de Saint-Jodard, de Roche, de Verrière, de Meximieux et de Largentière. Il en était fier et écrivait à M. Emery que nulle part le recrutement et la formation du clergé ne se trouvaient assurés aussi parfaitement. Ce n'était pas vantardise. Grâce à l'énergique impulsion de son archevêque, Lyon avait, sur tous les autres diocèses de France, « une avance de huit ou dix ans ».

II

J'ajoute — et on n'en sera point surpris — que de toutes ces institutions, si nombreuses et si diverses d'origine qu'elles fussent, Fesch entendait demeurer le maître incontesté.

Quand l'abbé Perier s'ouvrit sur ses projets pour la fondation de Verrière, au moyen des ressources offertes par une généreuse chrétienne, on lui fit savoir que, « au cas qu'il ne remplirait pas cet engagement, il serait demandé compte des deniers » à lui confiés.

L'école de l'abbé Rivière à Lyon tendant à devenir un pensionnat de petits bourgeois, l'archevêque écrit à Courbon : « M. Rivière ne marche pas selon l'impulsion que je lui ai donnée. J'ai entendu poser les fondements d'un petit séminaire. Dites-lui de ma part ce que vous croyez à propos. »

Tout au début du rétablissement du culte, les vicaires généraux, manquant de ressources pour l'entretien des séminaires, avaient imaginé une combinaison ingénieuse de « deux bureaux, présidés par M. l'archevêque, composés de vingt-quatre laïcs et de vingt-quatre ecclésiastiques, dont la moitié résidant à Lyon, l'autre dans les principales villes du diocèse ». Les membres de ces bureaux devaient être pris parmi les souscripteurs. Les souscripteurs seraient au nombre de trois cents. Le montant de chaque souscription serait de 100 francs. Au reçu de ce règlement, imprimé à la suite d'une lettre pastorale, Fesch mande aux vicaires généraux :

Je suis étonné d'apprendre qu'on tient des associations d'hommes et de femmes pour encourager les souscriptions. Qu'elles soient les premières et les dernières. Il faudra les supprimer par la suite de la manière qui paraîtra la plus plausible... Je préférerais plutôt rester sans séminaire que d'autoriser certaines idées singulières... Je suis bien convaincu que ceux qui, par état et par principes, veulent tout séculariser, vous sauront gré de votre entreprise, et qu'on voudrait en faire un règlement pour tous les diocèses. Mais, si cela arrivait, je me verrais obligé de publier un écrit pour désavouer hautement ce commencement de dépravation. Que, pour le plus grand bien de l'Église, je doive me soumettre, lorsqu'on me commandera des choses semblables, les lois naturelles me l'ordonnent; mais que, de nous-mêmes, nous appelions à l'administration temporelle des séminaires, des prêtres, des laïques et des femmes, c'est céder l'encensoir...

Malgré cette virulente déclaration, Jauffret, qui avait été l'inspirateur de la combinaison des bureaux, crut devoir insister. L'archevêque lui réplique sèchement : « Ne me parlez plus de votre règlement des séminaires. »

Que, s'il parlait ainsi à propos de gestion financière, à plus forte raison, on l'entend bien, voulait-il être, en choses plus importantes, l'unique régulateur suprême.

Les séminaires créés pendant la Révolution étaient cachés dans des lieux retirés et obscurs; ainsi en avait décidé la force des circonstances : le premier besoin, alors, était une retraite sûre. Maintenant que les prêtres, au lieu d'être traqués, sont protégés par le gouvernement, ne faut-il pas transformer, déplacer, joindre ensemble ces maisons, vénérables par les souvenirs sacrés qu'abritaient leurs murailles,

mais mal adaptées aux besoins de tout le diocèse? Certainement il y a quelque chose à faire; et tout le monde en a si bien l'instinct, que l'administration diocésaine est plutôt embarrassée par le nombre des solutions qui s'offrent. Un vénérable prêtre envoie un mémoire qui conclut à réunir à Montverdun les deux séminaires de Roche et de Saint-Jodard. Les petites villes du Forez et de la Bresse, qui avaient jadis connu des collèges florissants, se prenant à espérer de les revoir, font appel au clergé pour recruter le personnel enseignant de leurs écoles secondaires. Et il en résulte que des projets se forment de transférer la maison de Roche à Saint-Etienne, celle de Verrière à Montbrison, celle de Marboz à Bourg, celle de Saint-Jodard à Roanne. Mais, en aucun cas, ni les négociations ne s'engagent, ni elles ne cessent que sur l'ordre exprès de l'archevêque. La décision définitive lui appartient. Et on le sait si bien, au dehors, que c'est à lui que les intéressés écrivent, fût-il à Rome, pour lui soumettre ces sortes d'affaires.

L'une d'elles a laissé, dans les papiers de Fesch, des traces qui permettent d'en voir toute la suite. J'en rapporterai quelques détails, pour montrer à quel point il était jaloux de garder sur les séminaires une pleine autorité.

Il s'agissait de transporter à Nantua l'école de Meximieux. La municipalité et le curé de Nantua tenaient beaucoup au succès de l'entreprise. Fesch n'y tenait pas moins. Il en écrivit à Portalis; il annonça à M. Emery que son pays de Gex allait avoir bientôt un séminaire; de Rome, il envoya à son conseil le texte de la convention à signer avec la ville. Finalement tout fut rompu. Les autorités tenaient à avoir une école secondaire. Et le cardinal n'en voulait pas.

D'après la loi alors existante sur l'instruction publique — loi du 11 floréal an X — des écoles secondaires pouvaient s'ouvrir, par le soin des « communes » ou des « maitres particuliers », mais non « sans l'autorisation du gouvernement »; elles étaient « placées sous la surveillance et l'inspection particulière des préfets »; enfin, et bien que la loi ne fût pas formelle sur ce point, à côté d'elles — comme à côté des « lycées » — on installait un « bureau d'administra-

tion », qui était chargé « de la vérification des comptes et de la surveillance générale¹ ». Comme il s'agissait de fonder à Nantua une école destinée surtout à former l'âme de futurs prêtres, l'archevêque ne pouvait s'accommoder de toutes ces entraves. Plutôt que d'avoir à partager « avec le civil » le gouvernement d'un petit séminaire, il aimait mieux n'en point avoir². Outre que ce partage répugnait à son naturel autoritaire et à sa dignité d'évêque, il estimait que par là il aurait livré au hasard le sort de la maison qu'il prétendait assurer pour toujours. Deux ans plus tard, l'évêque de Quimper lui écrivait, en confidence, le parti qu'il comptait tirer des écoles secondaires pour le recrutement de son clergé : « Ne vous fiez pas aux collègues, répond le cardinal, les changements de préfets et de sous-préfets suffiront pour détruire vos espérances et nous avons besoin d'établir solidement l'éducation ecclésiastique. »

D'ailleurs, le problème de Nantua se compliquait encore d'une question de personne. Les répugnances de Fesch — et elles étaient fort vives — à laisser subsister Meximieux, n'étaient pas d'ordre géographique. A ce point de vue, Meximieux valait Nantua. Mais, depuis longtemps, l'archevêque cherchait à « évincer honnêtement M. Ruivet ». Ces expressions sont de lui; parfois il en employait de plus fortes encore. Ruivet avait ouvert un pensionnat sous sa responsabilité; le diocèse y entretenait des séminaristes; mais la maison, quant à son gouvernement disciplinaire et financier, dépendait du seul directeur. Cette autonomie pesait d'autant plus au cardinal que Ruivet était un grand vicaire de l'ancienne administration.

Ce point est délicat, et il convient de le noter avec réserve, mais il me paraît difficile de le contester par de bonnes raisons. En arrivant à Lyon, Fesch avait prétendu y apporter un esprit nouveau. Son mandement de prise de possession l'indiquait aux moins clairvoyants. Il peut se résumer dans cette phrase : le passé doit être et demeurer passé. Les actes

1. Duvergier, *Collection des lois*, t. XIII, p. 175. Loi du 11 floréal an X, art. 6, 7, 15, 16.

2. J'aurai à revenir sur cette affaire pour en mieux dégager toute la signification.

suivirent conformes aux paroles. Personne ne fut plus à même de s'en rendre compte que les membres de ce conseil diocésain, qui, depuis 1791, avaient gouverné l'Église de Lyon. Le nouveau prélat les laissa dans la gloire de leurs services ; il ne leur demanda que le silence. Probablement il ne prit pas le bon moyen de les faire taire : condamner à l'inaction absolue des hommes qui ont manié de grandes affaires, c'est presque inévitablement les condamner à l'opposition. Mais une mesure aussi radicale montre, tout au moins, à quel degré Fesch avait le souci de tenir son diocèse dans ses mains ; lorsqu'on s'en souvient, on comprend son attitude à l'égard du pensionnat de Meximieux.

Je l'ai dit, les négociations qui tendaient à supprimer ce pensionnat échouèrent, et les séminaristes originaires de l'Ain continuèrent à être confiés à M. Ruivet. Toutefois, aux yeux du cardinal, ce ne fut jamais là qu'un pis aller provisoire, ainsi qu'il le faisait entendre à Courbon :

Puisque nous ne pouvons établir à Nantua un petit séminaire, il faut penser à nous retourner de quelque manière pour en avoir un excellent dans ce département, à l'instar de Largentière. Réfléchissez là-dessus, afin que... d'ici quelques mois, nous puissions délibérer ensemble pour entreprendre une si belle œuvre.

Certes, les futurs prêtres étaient entre bonnes mains à Meximieux. Ruivet avait fait ses preuves, dans les années terribles de la Révolution, lorsque, sous son habit de paysan, en tablier de cuir, il était le professeur de quelques douzaines de séminaristes, qui, transformés en valets de ferme, recevaient ses leçons de latin et de vertu¹. Pour n'en être plus réduit à enseigner dans les bois ou les champs, le vaillant maître n'avait rien perdu ni de sa piété ni de son savoir. Et dans une école dirigée par lui, l'archevêque le savait, au lieu d'avoir à redouter les périls que couraient dans les pensionnats de l'État les âmes chrétiennes, on était sûr que les élèves ne connaîtraient que la contagion du bien. Mais, je le répète, Fesch croyait que « les hommes de l'ancienne administration » n'avaient pas ses « principes ». De là sa réserve,

1. Cf. Théloz, *Vie de M. l'abbé Ruivet*, p. 106.

sinon sa défiance, et le souci de supprimer ce qu'il appelait « le monopole de M. Ruivet ».

Un jour vint où ce « monopole » fut enfin supprimé. Le décret impérial du 15 novembre 1811 ferma Meximieux. Mais ce fut en arrachant à Fesch lui-même la direction de ses petits séminaires. Son « monopole » fut atteint, en même temps que celui de M. Ruivet. Nous verrons quelle fut alors sa conduite vis-à-vis du gouvernement. Pour l'instant, qu'il suffise de dire que, même en ces dures années où les séminaristes dispersés se groupent, comme ils peuvent, autour des collèges et lycées publics dans lesquels Napoléon les contraint de subir l'empreinte de son université impériale, les prêtres, qui dirigent ces groupes, n'entreprennent rien, ne modifient rien, ne décident rien, pas même une réduction de pension, sans l'avis formel de l'archevêque.

Sur les débris, tels quels, de ses petits séminaires, il n'admet pas qu'il y ait d'autre « régulateur suprême ». Autant qu'il le peut, il demeure le maître, jusqu'au bout.

III

Le cardinal n'a pas laissé une réputation de savoir. Dans les discussions du Concile de 1811, son rôle fut assez piteux. Volontiers, beaucoup s'en tiendraient, sur son compte, à la dure apostrophe de son neveu : « La théologie ? Où l'avez-vous apprise ? Taisez-vous, vous êtes un ignorant¹. »

Et pourtant cet « ignorant » avait un zèle incroyable pour la rénovation des sciences ecclésiastiques, et il remua ciel et terre pour donner à ses séminaristes des maîtres distingués.

Rien n'est curieux comme sa correspondance avec M. Emery pour lui arracher, de vive force, les professeurs sur lesquels il a jeté son dévolu. Il lui importe peu que ces professeurs soient déjà employés par d'autres évêques. On lui doit la préférence parce que Lyon est le siège primatial des Gaules, parce que son archevêque est retenu au loin

1. Lyonnet, *le Cardinal Fesch*, t. II, p. 336.

« par des affaires publiques », parce que, nulle part, pas même à Paris, on n'a un séminaire si vaste et si peuplé, parce que le diocèse comprend trois départements, parce que M. Emery est son « très cher et très respectable ami ». Fesch est convaincu que « le plus grand bien » qu'un prélat puisse faire à ses fidèles, c'est de « penser au rétablissement des études ecclésiastiques ». Du reste, rien ne saurait l'empêcher de « tenir la main à l'exécution » de ce qu'il « a projeté ». Il « ne se laissera pas attendrir ». Il « exige » que les professeurs et le supérieur qu'il demande soient rendus à Lyon pour « la rentrée des classes ». Ce n'est point là, de sa part, « entêtement ni prétention exagérée », mais « persuasion » que « du commencement dépend la réussite ».

Et les évêques cèdent, et M. Emery cède aux exigences de cet homme impérieux. A la date qu'il a fixée, les directeurs de choix que Lyon doit avoir sont à leur poste. Il les a comme il les a souhaités « autant pour la science que pour la vertu ».

Les mêmes préoccupations guidaient le cardinal, quand il s'agissait des petits séminaires. Parmi ceux-ci, il y en eut un qui fut particulièrement son œuvre, et auquel il destina, entre toutes les écoles du diocèse, un rôle à part : ce fut Largentière. Voici, pour ainsi parler, la charte de fondation de cette maison privilégiée. Fesch écrit à Courbon, de Paris, au lendemain du sacre de l'empereur :

Je veux exécuter sans délai un projet que j'ai seul conçu, que je médite depuis longtemps, pour la restauration des études ecclésiastiques dans mon diocèse.

Il m'est, d'une part, bien connu que les études de mes petits séminaires sont médiocres, qu'il n'en peut sortir, dans l'état, aucun élève distingué.

Cependant si les ecclésiastiques, devenus prêtres, n'apportent au sacerdoce des connaissances égales à celles que l'on exige communément aujourd'hui des personnes du monde, le sacerdoce en souffrira, les prêtres seront réputés des ignorants et toute leur prédication sera sans beaucoup de fruit pour le siècle.

C'est pour obvier à ce malheur que j'ai formé le dessein d'établir à Largentière le séminaire le plus distingué de France, et qui soit, en même temps, un pensionnat où tout ce que l'on enseigne dans les col-

lèges soit enseigné; où l'étude du grec ne soit pas étrangère, où les élèves soient instruits dans les éléments des mathématiques, où la philosophie et la physique entrent dans l'instruction des élèves qui doivent entrer en théologie.

L'embaras pour l'exécution de ce dessein était de trouver de bons maîtres. La Providence y a pourvu. Les ci-devant Pères de la Foi étant dissous, il s'est trouvé plusieurs excellents professeurs, tels que je les désire, sans fonction. Ces hommes, amis de la vie de communauté et de l'instruction des enfants, auraient été déplacés dans les paroisses. J'en ai arrêté le nombre suffisant pour mon objet. Le gouvernement ne s'y oppose pas ¹, et j'en retirerai les plus grands avantages.

D'abord, j'y vois la réunion d'excellents professeurs qu'il me serait impossible de trouver hors de là. La Providence semble les avoir formés tout exprès pour servir mes vœux.

En second lieu, ces ecclésiastiques étant étrangers à mon diocèse, en les y appelant, j'économise tout autant de sujets, qui, maintenant occupés à Largentière, pourront rentrer dans le service des paroisses.

L'idée de confier aux Pères de la Foi un séminaire diocésain n'était pas absolument nouvelle. Outre la tentative faite à Saint-Galmier sous l'administration de Mgr de Mérinville², on avait songé, en 1803, à mettre à la tête de Saint-Jodard le P. Roger et « ses messieurs ». On n'en fit rien. Ce fut peut-être à cette occasion que Courbon représenta au cardinal les inconvénients d'une pareille mesure. Quoi qu'il en soit, Fesch poursuit, en discutant son plan sur Largentière :

Vous avez vu, mon cher Monsieur Courbon, plusieurs inconvénients majeurs à confier à ces ci-devant Pères de la Foi l'éducation des jeunes élèves du sanctuaire. Vous avez craint qu'ils ne deviennent bientôt des maîtres incommodes, qu'ils ne détournent nos meilleurs sujets du service des paroisses en se les affiliant.

Mais tous ces inconvénients ne sauraient exister là où il n'existe plus de corps véritable. Que ces messieurs s'estiment les uns les autres, qu'ils conservent quelques rapports de déférence mutuelle, il y a loin de là à une corporation. Au surplus, en leur confiant mon petit séminaire de Largentière, j'en demeure constamment le premier supérieur.

1. On remarquera cette phrase, écrite à Paris huit mois après le décret de messidor, et qui suffit pour frapper de nullité toutes les conséquences que M. Waldeck-Rousseau a prétendu tirer de ce décret. Je me suis expliqué, tout au long, sur ce point, dans un article du 20 mars 1902. Qu'il me soit permis d'y renvoyer.

2. *Etudes*, 20 octobre 1902.

J'en approuve les règlements. J'en surveille et fais surveiller l'économie domestique et religieuse. Je pèse attentivement chaque année ce qui s'y passe. Je juge, par les résultats, de l'utilité des maîtres, et comme je ne fais pas, avec eux, de contrat de cession perpétuelle, je demeure toujours libre de les remercier, s'ils pouvaient ne pas remplir mes intentions¹. Mais, en attendant, ils me forment des sujets, ils inspirent à mes ecclésiastiques le goût des bonnes études, et leur instruction, ne fût-elle que momentanée, laisserait encore dans mes séminaires l'émulation la plus louable. Je n'ai pas toutefois à craindre de n'être pas le maître dans une maison dont je suis en même temps le propriétaire, le premier supérieur et l'unique régulateur. Ainsi, mon cher Monsieur Courbon, dissipez à cet égard toutes vos craintes.

Cette objection écartée, il fallait bien se demander ce que deviendrait le personnel existant. Le supérieur de Largentière était un des prêtres les plus méritants du diocèse : confesseur de la foi sous la Terreur, fondateur du séminaire de Roche, successeur des Pères de la Foi à Saint-Galmier, depuis de longues années, il se dévouait à la formation de la jeunesse cléricale. Combien il était délicat de renoncer brusquement à ses services, alors surtout que la maison de Largentière venait de s'ouvrir il y avait quelques mois à peine. Fesch tranche en ces termes la difficulté :

Venons à l'exécution du projet. Je veux qu'elle ne soit pas renvoyée plus loin que les fêtes de Pâques.

Le supérieur, M. Recorbet, a un goût décidé pour la direction des âmes. Si vous ne croyez pas devoir lui proposer d'entrer dans les vues que je vais exposer au sujet d'un autre petit séminaire, cherchez-lui dans la partie du diocèse qui lui conviendra le mieux une cure qui lui soit agréable. Mon intention, s'il ne continue pas ses services dans les petits séminaires, est de le placer avec distinction.

J'en dis autant des professeurs de logique et de rhétorique. Il ne faut pas que ces hommes utiles perdent au change, s'ils ne s'affilient pas avec les nouveaux venus ; il faut aussi leur chercher, suivant leurs moyens et leurs goûts, des places qui leur conviennent ; et, au cas où vous ne pourriez leur donner que des places provisoires, il importe de les assurer, de ma part, que mon intention est qu'ils soient bien placés. Vous verrez si quelques-uns ne pourraient pas servir utilement dans le petit séminaire de Saint-Jodard ou de Roche. Vous placerez, en ce cas, dans les paroisses ceux actuellement existants dans ces deux séminaires qui ne seraient pas de la même force pour professer.

1. Tout ce passage est une éclatante confirmation de ce qui a été dit plus haut sur l'autorité que Fesch entendait garder dans ses petits séminaires.

Quant à M. Feaux¹, j'ai une place à lui offrir, qui, vu les circonstances où la Providence m'a mis et les diverses attributions des places que j'occupe, donnera un vaste champ à ses talents. Je veux en faire mon aumônier particulier. Vous concevez qu'en ma qualité d'archevêque de Lyon, de ministre plénipotentiaire, de sénateur, etc., je dois avoir de quoi donner de l'occupation à M. Feaux. Il sera l'aumônier du grand aumônier.

Ses soins pour l'économat de Largentière et de Roche cesseront dès l'entrée des nouveaux professeurs. Ceux-ci auront leur M. Feaux, et moi j'aurai du plaisir à avoir le mien.

Quand il rêvait de fondation, Fesch avait quelque peine à s'arrêter. On se souvient de ses dispositions à l'égard de M. Ruivet et de son pensionnat; il fait, là-dessus, à Courbon, ses confidences :

On m'a parlé d'un ancien monastère qui offrirait, à un quart de lieue de Bourg, un vaste bâtiment et une superbe église pour un petit séminaire². On a craint que ce petit séminaire n'excitât la jalousie de l'école secondaire de Bourg. Je ne m'arrêterai pas à ce motif. Et s'il est possible que ce local soit tel, d'une part, que ce qu'on me dit, et que je puisse me le faire adjuger, pourquoi ne pas laisser à M. Ruivet son pensionnat et établir là notre petit séminaire? Vous me donnerez là-dessus vos propres vues par le premier courrier.

En terminant sa lettre, Fesch achève de dévoiler son idée sur « le séminaire le plus distingué de France » qu'il s'agit d'établir :

Je reviens à Largentière. Je ne doute nullement que la confiance méritée par les nouveaux professeurs n'appelle de nombreux élèves payants. Il en résultera, ce que j'espère, que les élèves payants seront d'un grand secours et suppléeront ainsi à la caisse du diocèse.

On comprendra que j'aie tenu à citer, malgré sa longueur, cette lettre tout entière; elle est significative. Le plan, qui

1. C'était un économe modèle à qui le diocèse devait beaucoup de reconnaissance.

2. Il s'agit ici de la superbe église et du couvent de Brou. Depuis 1823, le grand séminaire du diocèse de Belley y est établi. Les vues de Fesch sont donc remplies équivalamment. Et si le cardinal vivait, lui qui aimait tant les arts, il applaudirait au zèle intelligent de M. Perretant, supérieur du séminaire, pour conserver et restaurer l'œuvre magnifique de Marguerite d'Autriche.

est tracé d'une main ferme, s'exécuta. Les Pères de la Foi prirent à Largentière la place des prêtres du diocèse. Pour leur assurer des élèves de choix, l'archevêque rendit un arrêté, dont voici le texte, dans toute sa clarté brutale :

I. — Il y aura l'année prochaine, à Saint-Jodard, toutes les classes, même la philosophie, pour les étudiants trop âgés et pour les faibles.

II. — Les jeunes et les forts seront envoyés à Largentière à la fin de cette année scolaire.

III. — En octobre, on fera l'examen des rhétoriciens de Largentière; et ceux qui, par âge ou incapacité, ne pourraient pas recommencer la rhétorique ou entrer en philosophie, seront envoyés à Saint-Jodard.

IV. — Lorsque, à la fin de l'année scolaire, on trouvera à Roche, à Saint-Jodard, à Meximieux, des sujets qui donnent des espérances, on les enverra à Largentière.

V. — Ceux de Roche, Saint-Jodard, Meximieux, qui passent vingt et un ans, passeront en philosophie à Saint-Jodard, s'ils savent suffisamment le latin, ou du moins en rhétorique.

Dans toutes ces mesures, l'homme se révèle avec son goût du gouvernement, sa manière nette d'indiquer ses vues, sa pleine confiance en un collaborateur de choix, sa volonté allant au but par le plus court, son équité simple et bonne pour les serviteurs utiles, son esprit pratique et sa politique positive.

On voit aussi quel prix l'évêque attachait, pour son clergé, au prestige du savoir. Certes, il voulait un clergé nombreux. A chaque instant, il crie à ses vicaires généraux : « Donnez-moi des prêtres. » S'il apprend que des diacres hésitent, au moment de la prêtrise, il écrit des lettres terribles pour les pousser en avant. Parfois même il hâte les ordinations, abrégant les études, quand la mort fait des vides trop larges parmi les vétérans du diocèse, et que, par ailleurs, les séminaristes dont on lui parle ne sont capables que d'une science médiocre. Mais, dominant la masse suffisamment instruite, il veut des hommes de plus grande culture et qui gardent la passion de l'étude. Pour les former comme il le souhaite, il ne lui suffit pas d'arracher à M. Emery, pour son grand séminaire, les meilleurs sulpiciens, il veut, dès les classes de grammaire et d'humanités, ouvrir à cette élite sacerdotale qu'il rêve, un collègue modèle; afin, comme il dit à Courbon,

que les candidats du sanctuaire; à aucun âge, n'aient à baisser la tête devant les « gens du monde » les plus cultivés.

Je suis convaincu que pour réaliser ce plan les maîtres ne lui manquaient pas dans son clergé. Pourquoi donc fit-il appel aux Pères de la Foi? Certains ne manqueront pas de dire, s'ils ne l'ont déjà dit, que ce fut par des arrière-pensées ultramontaines! La supposition est inepte; le moment venu, j'en ferai la preuve, l'ultramontanisme de Fesch est un mythe. Pour expliquer la création de Largentière, il suffit de se rappeler que les Pères de la Foi n'étaient pas des inconnus à Lyon: ils y avaient précédé Fesch, et au moment où il leur confia son séminaire, ils dirigeaient déjà, dans le diocèse, deux collèges fort achalandés, celui de Belley et celui de Roanne. Que si l'on veut absolument regarder par delà ces limites étroites, volontiers je dirais que, dans l'esprit du cardinal, deux visions se rejoignaient pour s'amplifier et s'embellir l'une l'autre: dans le passé, la vision de ce collège royal de Bourbon, dont le jeune séminariste corse avait pu, à Aix, évoquer les gloires à peine disparues; et dans le présent, la vision de ce collège naissant de Rome, où parfois l'archiduchesse Marie-Anne d'Autriche avait invité le ministre de France à voir, de ses yeux, ressuscitées par les paccanaristes, les traditions pédagogiques de la Compagnie de Jésus.

Inspirée ou non par ces souvenirs, l'initiative de l'archevêque de Lyon demeure toujours une éclatante preuve de l'importance souveraine qu'il attachait aux bonnes études de son clergé.

IV

Les projets grandioses de Fesch, ses démarches hardies, ses créations multiples lui donnaient l'air d'une sorte de restaurateur fastueux, qu'une vaine ostentation pousserait à marquer partout son passage par des monuments bien étalés au soleil. Il s'en rendait compte et bravait simplement ces apparences qui eussent peut-être gêné un homme moins décidé que lui. Comme les simples mortels, il put ressentir la pointe de cet aiguillon subtil qui nous pousse à rechercher l'éclat devant les hommes. Mais si on lui en eût fait le

reproche, il aurait très sincèrement répondu, je crois, que « Dieu se sert de tout ». Et cette réponse même — que j'emprunte, d'ailleurs, à une de ses lettres, où il parlait d'autrui et non de soi — suffirait presque à indiquer qu'en déployant magnifiquement son activité dans l'œuvre des séminaires, sa grande préoccupation n'était point de caresser son amour-propre. Il ne se disait pas tout bas : Je vais faire des prodiges, et on m'en louera. Mais, peut-être, répétait-il souvent, dans ses rêves : Que penserait-on de l'oncle de l'empereur, s'il ne faisait rien de grand ? Là, sans doute, git le vrai sens de ce mot tombé un jour de sa plume, et précisément au sujet des écoles cléricales, qu'il y avait pour lui une « ostentation » nécessaire.

Son tempérament le portait à l'action. L'esprit de son état lui donnait du zèle. La fortune invraisemblable de son neveu, en faisant la sienne, lui fournit l'occasion et lui imposa le devoir d'agir en prince du sang. Il s'en fit une loi, par instinct, par orgueil de race et par religion.

Ses historiens ont rapporté, l'un après l'autre, le mot qu'on prête à Napoléon : « Mon oncle, qu'on le mette à l'alambic ; il en sortira des séminaires ; c'est un élément de sa constitution. » La boutade est jolie. Mais combien, il serait plus vrai de dire qu'une solidarité étroite et tenace avec les siens, l'esprit de clan, était « un élément de sa constitution ». Si l'ancien archidiacre d'Ajaccio, à l'exemple de tant d'autres jureurs, eût jeté son froc, pour ne jamais le reprendre, son activité se fût employée à tout autre chose qu'à fonder des séminaires. Au lieu que, sous l'habit de ministre ou de général d'armée, de grand-duc ou de roi, Son Altesse se serait tenue — comme elle le fit sous la pourpre — dans l'orbite de ce *Nabulione*, dont le génie avait ouvert à tous les Bonaparte les routes de la fortune et de la puissance.

Ce n'est donc point une gageure de soutenir que le zèle du cardinal Fesch pour les écoles cléricales était une manière de servir et de glorifier l'empereur.

Son vicaire général Jauffret lui mandait un jour, de Paris, des nouvelles de je ne sais quelles prédications épiscopales. « C'est à la plaie de l'Église de France qu'il faudrait songer »,

observe le prélat, c'est-à-dire au manque de séminaires, et il poursuit :

Un évêque qui en sentirait la grande nécessité ne penserait ni à la prédication, ni à la confession. Je suis en outre convaincu que rien ne manquera à un évêque qui se proposerait ce but comme le plus essentiel de son administration ; et je suis intimement persuadé qu'un évêque, en faisant la visite d'un quart de son diocèse par année, pourrait y établir, tous les ans, un petit séminaire, et qu'il se trouverait, la cinquième année, à même d'établir son grand séminaire. Mais il faut vouloir cela fortement et employer, à cet effet, tous les dons de Dieu.

Si aux « dons de Dieu », le gouvernement eût ajouté les siens, en assurant, par exemple, aux séminaires des bâtiments et une dotation, il est probable que les évêques se seraient trouvés moins empêchés pour remplir le programme que Fesch traçait à leur zèle avec tant de désinvolture. Quelques amis le lui dirent, qui pouvaient user avec lui de cette liberté. Fesch leur répond avec une impatience visible.

A Broglie, évêque d'Acqui :

Je ne suis point persuadé du mal que la conscription fait à l'Église. Je crois qu'on doit plutôt accuser la nonchalance, la vieillesse, le peu d'aptitude des pasteurs qui ne savent pas profiter des moyens de persuasion et de la bénédiction que Dieu accorde aux efforts d'un zèle vraiment épiscopal.

A Crouzeilles, évêque de Quimper :

... Nous aurons toujours des frères plaignants, mais ce sont ceux qui n'ont jamais été mieux et ne le seront jamais. Ils voudraient que le gouvernement fit leur ouvrage. Ils ne veulent point d'opposition, point de tracasseries, point de difficultés. Tout est ennemi de la religion, tout va mal... Je crois que nous n'avons à craindre que la paresse, l'exagération et l'ineptie.

A Jauffret, vicaire général de la Grande Aumônerie :

J'ose dire que nous aurions assez de moyens, si nous savions nous plier aux circonstances, et trouver par notre zèle ce que les événements ont retranché à l'Église. Mais les vieux évêques... ne sauraient se plier à ce travail et à peine sentent-ils qu'ils sont plus apôtres qu'anciennement par le manque de leurs propres commodités.

Que, parmi les anciens prélats, quelques-uns eussent le

tort de s'attarder à comparer leur évêché d'aujourd'hui à celui d'autrefois et Napoléon à Louis XVI : il se pourrait. De son côté, Fesch n'était-il point partial, au delà de ce qu'on peut tolérer, même dans un oncle, quand il prétendait que, son neveu régnant, « rien », n'était « difficile » à ceux qui voulaient « s'en donner la peine » ? Était-il si clair, qu'au lieu d'accuser l'empereur, les évêques n'avaient qu'à s'accuser eux-mêmes ? Si tout leur manquait, et les sujets que leur disputait la conscription, et les bâtiments aliénés ou occupés par l'État, et les biens de rapport confisqués jadis au profit de la nation, était-ce vraiment leur faute, la faute de leur « paresse » ou de leur « exagération » ou de leur « ineptie » ? Et s'ils faisaient le personnage de « frères plaignants », pouvait-on leur reprocher autre chose que de ne pas se plaindre assez haut, dans la pleine conscience de leur responsabilité, de leur dignité et de leur force ?

Ah ! si les « frères plaignants » qu'il raillait ainsi avaient eu, sous les yeux, la correspondance de Fesch avec le gouvernement, quelle justification ils y auraient trouvée ! Pour ne parler que des séminaires, le cardinal écrivait à Jauffret : « Sollicitez M. Portalis de ma part et dites-lui qu'il y va de son honneur de mettre les évêques en état d'ériger leurs séminaires et que c'est à lui d'en représenter à l'Empereur la nécessité. » Et lui-même haranguait, à sa vive manière, le ministre des Cultes :

Je ne puis me taire sur l'abandon où on laisse [l'Église de France] sans séminaires, malgré le déficit immense de prêtres, sans orateurs sacrés, sans missionnaires... Toutes les parties de l'Empire sont organisées ; il n'y a que le clergé qu'on abandonne à lui-même. On ne vous le dit pas, sans doute ; mais c'est de vous qu'on se plaint... Si on faisait rendre les anciennes maisons des séminaires, l'Église de France serait rétablie et les évêques ne désespéreraient pas d'en revoir les beaux jours. Si on tarde encore quelques années, Dieu permettra peut-être qu'elle tombe dans l'ignorance et dans la subversion des principes.

A lire ces adjurations au pouvoir, pressantes et accusatrices, on ne croirait pas qu'elles soient du même homme qui jugeait si durement ses collègues. Pour concilier ces paroles contradictoires, il n'y a qu'à se souvenir que le primat des Gaules est l'oncle de Napoléon. On comprend alors la

vive défense du « nouvel ordre de choses » écrite par Fesch à ses amis ; et quand on rapproche les créations magnifiques que le prélat multipliait comme en se jouant, celles-ci s'éclairaient d'un jour nouveau : elles apparaissent comme un plaidoyer en actes en faveur de l'Empire. Les évêques en détresse ont beau récriminer ; comment les croire ? Qui osera dire, avec quelque chance de persuasion, que le gouvernement entrave la libre action de l'Église de France, alors qu'il est notoire que l'archevêque de Lyon, de l'aveu et avec l'appui du souverain, sème son diocèse de si belles œuvres ?

Voilà comment les séminaires lyonnais tournaient à l'apologie de l'empereur. Fesch était un trop avisé et dévoué bonapartiste pour ne point voir cela et le vouloir.

V

Sans insister davantage sur ce côté très humain, il faut ajouter que le cardinal avait aussi d'autres vues, plus hautes et vraiment épiscopales.

Bien qu'il ne résidât guère à Lyon, il connaissait son diocèse. Il exigeait, de ses vicaires généraux, une correspondance régulière, et il aimait que leurs lettres fussent remplies de faits. Et puis, la visite des paroisses acheva de l'instruire sur la foi et les besoins de ses « peuples ». Au lendemain de ses tournées de confirmation, qui étaient de vraies marches triomphales, son cœur s'en allait des joies les plus attendries aux regrets les plus amers. Il écrivait à Napoléon que, dans « plusieurs parties des trois départements » de son diocèse, il y a « des arrondissements de plus de sept lieues qui n'ont pas un seul desservant ». Et il concluait, en demandant la maison nationale des Colinettes, à Lyon, pour y établir un séminaire. Il écrivait à M. Émery : *Messis quidem multis operarii autem pauci*. Et il concluait : « Aussi j'ajouterai, à mes cinq petits séminaires, trois autres établissements du même genre : un à Alix, dans l'arrondissement de Villefranche, un autre au delà de Nantua, dans les montagnes qui avoisinent Gex, votre pays natal, et le troisième, au bas du mont Pila, dans le département de la Loire. »

Comme il savait d'ailleurs que, par le reste du pays plus encore que dans le Lyonnais, le nombre des curés était fort réduit, son zèle s'en émouvait, au point d'être injuste, nous l'avons vu, à l'égard de ses collègues qui n'arrivaient pas à assurer le recrutement du clergé. Il les accusait de « nonchalance », de ne savoir pas « se plier au travail » nécessaire, de ne point comprendre qu'ils étaient « plus apôtres qu'anciennement » et que la foi même était en cause dans la question des séminaires.

Pendant son ambassade à Rome, le cardinal reçut un jour de l'abbé d'Astros un mot qui le priait de sauver l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, menacé par des projets de voirie aux alentours du Louvre. Voici sa réponse :

Sa Majesté venant en Italie, je lui représenterai les raisons de votre réclamation. Mais je ne pense pas de réussir, si on est décidé à continuer les embellissements de Paris. Le séminaire de Saint-Sulpice n'était pas moins nécessaire que la susdite église. On n'aurait rien obtenu, en demandant sa conservation. Du reste, ce ne seront pas les églises qui nous manqueront ; mais ce sont les prêtres bien instruits et ayant l'esprit de leur état. C'est vers cet objet que doivent tendre toutes nos sollicitudes. Il en dépend la perpétuité de la foi en France.

Si, par impossible, l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois eût été lyonnaise, Fesch en eût probablement fait le sacrifice d'un cœur moins léger. Quand il s'agissait de plaider la cause des Cordeliers ou des Jacobins de sa ville épiscopale, il ne parlait pas du principe que les églises ne manqueraient jamais. Pour les sauver de la ruine ou seulement de la désaffectation, il savait faire appel à l'histoire, et les grands souvenirs de ces sanctuaires étaient évoqués avec éloquence dans ses lettres aux ministres de l'empereur.

Pendant, les âmes avaient, à ses yeux, plus de prix que les édifices sacrés. Même pour redonner à sa primatiale les splendeurs qui convenaient, il était sans impatience. « Dorons d'abord les cœurs des fidèles », écrivait-il à Courbon. Le retour à la foi de ceux qu'avaient égarés le libertinage philosophique du dix-huitième siècle et le souffle infernal de la Révolution ; l'affermissement dans la vie chrétienne de ceux qui étaient restés croyants : voilà son grand souci.

Et c'est pourquoi il rêvait de mettre tout le clergé de France à même de reprendre la direction des esprits.

Dans sa pensée, c'est à Paris qu'il fallait rassembler l'élite des prêtres intelligents. Dans le chapitre impérial de Saint-Denis, à côté des évêques vieillis dans l'expérience du gouvernement, il aurait voulu installer « une communauté de prêtres... en nombre égal de tous les départements... Il sortirait de là des orateurs, des grands vicaires; il s'y formerait de savants théologiens et d'habiles canonistes; en un mot, ce serait le corps de réserve pour la défense de la foi. » Ni Portalis, ni l'empereur n'accueillirent le projet de Fesch¹. M. Emery lui-même le trouvait d'une « exécution trop difficile ».

Ces objections et cet échec ne découragèrent pas le cardinal. Il essaya à Lyon ce qu'on ne voulait point faire à Paris.

On sait qu'il établit, aux Chartreux, sous la direction de M. Rauzan, une œuvre qui fut le germe des *Missions de France*. Mais son plan était plus vaste. A côté du corps des prédicateurs, il voulait établir un séminaire des missions intérieures, qui lui servit de noviciat, et, en outre, « une retraite » pour les prêtres qui voudraient y finir leurs jours dans l'étude des saintes lettres et de la tradition... « Nous n'avons plus de Bénédictins, ni de cloîtres, ajoutait-il; où en serait l'Église de France si on néglige » les sciences sacrées? « Ces grands objets n'empêcheront pas qu'on ne puisse, dans la même maison, donner des retraites aux laïques. Ce serait même un moyen de mettre en pratique ce qu'on aurait montré » en théorie, au séminaire des missions.

En s'ouvrant de ces projets à Courbon, Fesch ne se dissimulait pas quelles objections y opposerait l'esprit positif de son vicaire général. « Nous ne verrons peut-être pas, dit-il, se réaliser de si belles espérances, mais il faut diriger toutes nos opérations vers ce but... J'ai beaucoup de courage. Ayez-en autant, et allez en avant. J'attends de vous des résultats. »

1. Le décret établissant le chapitre impérial de Saint-Denis est du 20 février 1806. Voir au *Moniteur* du 22 le rapport du ministre de l'Intérieur sur cet établissement qui ne comportait qu'un corps de chanoines.

Les résultats ne devaient point venir. C'est à peine si l'œuvre des missions intérieures put être ébauchée. Un ordre impérial de septembre 1809 ruina toutes les espérances, en interdisant les missions¹.

Mais les conceptions grandioses de Fesch n'en témoignent pas moins que, pour l'oncle de Napoléon, le rôle du clergé ne pouvait se borner à prêcher la fidélité à la conscription ou à chanter les louanges du nouveau Constantin. Il voulait que les prêtres fussent capables d'exercer dans le pays l'hégémonie la plus puissante. Il estimait que, pour préparer à l'Église de France « les beaux jours » rêvés par tous les bons catholiques, l'un des moyens les plus efficaces était de restaurer, au plus tôt, les études ecclésiastiques. Cette vue était fort juste. Pour son diocèse, tout au moins, l'archevêque de Lyon essaya de la réaliser. Et afin d'y mieux réussir, il ne cessait d'inculquer cette préoccupation à ses collaborateurs dans le gouvernement de son Église.

Dès les premiers temps de son épiscopat, il avait, par un règlement détaillé, fixé les attributions de ses collaborateurs. Celui à qui il avait confié le soin des séminaires ne tarda pas beaucoup à s'apercevoir qu'il était au service de « l'homme austère » de l'Évangile. Que de querelles le cardinal fit à son vieil ami Jauffret ! Il le grondait, il le faisait gronder par les autres, parce que, disait-il, alors qu'il fallait « s'occuper d'établir solidement » les écoles cléricales, « il réunissait des congrégations de filles et leur faisait acheter des maisons, avec la seule ressource de l'espoir dans la Providence ». Lorsque Jauffret, appelé à d'autres emplois, fut remplacé par le saint abbé Cholleton, les querelles continuèrent :

C'est de vos séminaristes, mon cher Monsieur, que vous devez vous occuper. C'est là votre poste d'honneur ; ce n'est que là que vous trouverez le chemin du ciel. Je vous dispense de tout autre travail, lorsque vous vous occupez des séminaires. Pensez-y toute la journée, rêvez-y la nuit, visitez-les le plus souvent que vous pourrez. Entrez dans les

1. *Correspondance de Napoléon*, t. XIX, p. 458. Lettre à Bigot de Préameneu, 12 septembre 1809.

détails, connaissez les séminaristes par leur nom, étudiez leur caractère, interrogez-les souvent, et ne montrez jamais de l'indifférence pour eux. Soyez importun pour les supérieurs. Parlez-leur de toute sorte de questions, proposez-leur toute sorte de demandes, sur la discipline, les études, le règlement, l'économie du séminaire. Empruntez tous les jours mon nom, et dites que je suis extrêmement exigeant; pourvu que vous les teniez en haleine et que les séminaires se rétablissent d'une manière distinguée, que m'importe, qu'on me donne le titre qu'on voudra.

Cholleton était un prêtre d'une conscience trop délicate pour ne point s'appliquer, de son mieux, à réaliser ce programme. Mais il était connu pour sa grande piété : beaucoup d'âmes en peine lui disputaient son temps, en recherchant sa direction. Le cardinal écrit à Courbon :

Je ne suis pas content de M. Cholleton. Ses lettres ne me disent rien. Je vois bien qu'il est toute la journée au confessionnal. Je vous prie de lui parler sérieusement; qu'il pense un peu plus à mes séminaires. Je lui écris, mais je m'efforce de ne point exprimer tout ce que je pense, pour ne point l'affliger.

Voici quelques lignes de la remontrance :

Ce sont des ouvriers évangéliques que Dieu vous demande. Ce sont des prêtres pour les paroisses, des missionnaires pour l'intérieur, des aumôniers pour les troupes et les hôpitaux, des instituteurs pour l'éducation. Vos grandes obligations, le paradis même sont sur les clochers des séminaires. C'est le seul chemin par lequel vous y arriverez. Si j'étais à Lyon, je mettrais le feu à votre confessionnal.

Le saint prêtre dut écrire à son archevêque une lettre très humble, mais où il laissait entrevoir quel dur sacrifice on exigeait de lui, en confinant dans la besogne administrative son âme d'apôtre. Fesch répliqua :

Vos hélas! pour votre confessionnal me donnent toujours des preuves de vos dispositions à succomber à la tentation. Prenez garde, mon cher Monsieur Cholleton, de ne point donner prise à mon esprit d'inquisition. Si vous abandonnez le confessionnal, ne vous attachez pas trop à votre écritoire. On dit qu'il est inépuisable lorsque vous dirigez de loin. Il y a même des curés qui s'en plaignent. Je vous proteste que, lorsque nous serons en visite, je veux exiger des personnes que vous dirigez toutes les lettres que vous leur écrivez. J'en ferai un recueil qui me

sera cher, particulièrement si elles finissent à la date de la réception de ma lettre.

Je vous ai donné la meilleure partie de l'administration. C'est celle que j'aime le plus, et, par là même, la plus fastidieuse pour vous, parce qu'elle m'occupe sans cesse; et je vous proteste que, si vous avez quelque attachement pour moi, il faut que vous travailliez beaucoup pour me contenter.

De telles paroles ne trompent pas. Nous sommes sûr que tout le premier le cardinal pensait à ses séminaires « le jour », qu'il y rêvait « la nuit », et qu'entre toutes les nouvelles que lui apportait, où qu'il fût, la correspondance hebdomadaire de ses vicaires généraux, aucune ne lui était plus douce que d'entendre dire merveille de Largentière et de Saint-Jodard, de Roche et de Verrière, de Meximieux et d'Alix.

Ces six noms étaient gravés dans son cœur; l'image de leurs murailles rustiques ou grandioses se levait devant ses yeux, quand, au soir de ses journées remplies par les affaires les plus graves de l'Église et de l'État, il retrouvait, dans son courrier de Lyon, ces tableaux¹ où il lisait, alignés un à un, les noms de ses séminaristes, leur âge, leur classe, leur valeur intellectuelle et morale, leur situation de fortune, la condition de leurs parents. Et franchissant les barrières du présent, son esprit, avide de s'emparer de l'avenir, entrevoyait son diocèse organisé comme il le rêvait : chaque paroisse ayant son prêtre; chaque prêtre, digne de sa vocation, capable d'assurer à l'Église les triomphes qui seraient sa vengeance des jours cruels de la Révolution, et aux âmes françaises cette vie chrétienne qu'un trop grand nombre, pour leur malheur, avait désapprise.

« Point de religion sans prêtres, et point de prêtres sans séminaires » : cette formule, échappée à la plume du cardinal dans une lettre à un catholique lyonnais, était, dans son âme vraiment sacerdotale, comme une obsession toujours pré-

1. Dès 1805, il exigeait que ses vicaires généraux lui fissent l'envoi de ces états de situation, deux fois par an : au commencement et à la fin de « l'année scolastique ».

sente. Par delà sa gloriole ou le bon renom de l'Empire, il voyait l'Église à soutenir et Dieu à honorer. Là était le ressort suprême de ce zèle énergique à entreprendre, tenace à poursuivre, hardi à demander aux autres, infatigable à se donner soi-même, qui a valu au diocèse de Lyon les séminaires dont il est encore fier aujourd'hui.

PAUL DUDON.

LES PREMIÈRES ORIGINES DE LA RÉFORME

Pour comprendre le siècle où l'on vit, rien n'est plus utile que de faire un voyage d'exploration aux époques lointaines. L'histoire des temps passés jette une lumière vive et inattendue sur les combats d'idées et d'influence que se livrent les générations actuelles. Guidé par cette pensée dominante, M. Georg Evers nous donne un livre¹ où les origines premières de la révolution protestante qui changea la face de l'Allemagne et du monde nous apparaissent, à certains égards, sous un jour nouveau. A suivre ces récits si fortement documentés, on reconnaît que l'auteur a eu raison de donner à son ouvrage un titre qui rappelle les tendances et la devise des agitateurs modernes en Bohême et en Styrie : *Los von Rom !* Quittons Rome !

Nul écrivain, peut-être, en Allemagne, n'était mieux qualifié pour traiter avec une parfaite compétence un si vaste sujet. On lui rend cette justice qu'il connaît admirablement les moindres écrits et la correspondance de Luther.

Et donc, sans m'arrêter à quelques reproches de détail que l'on a pu faire à *Los von Rom-Bewegung im 16. Jahrhundert*, je voudrais puiser aux principales sources que ce beau livre met à notre portée. Le lecteur qui voudra bien me suivre verra que la question religieuse a tenu moins de place qu'il ne semblerait dès l'abord, dans les préoccupations de Luther et dans les efforts qu'il fit pour séparer de Rome l'Allemagne du seizième siècle : *Los von Rom !*

Quelles eussent pu être, au seizième siècle, les destinées de l'Allemagne, si le moine saxon Martin Luther n'eût pas existé, si cette énergie puissante n'avait pas donné un nom et un symbole à la guerre qui se menait contre l'Église romaine, si cette élo-

1. Georg Evers, *Los von Rom*, *Geburtsgeschichte der Los von Rom-Bewegung im 16. Jahrhundert*. Bozen, Alois Auer, 1902. 1 vol. in-8, 647 pages.

quence passionnée et triviale n'eût pas soulevé les grandes tempêtes où parut sombrer totalement la vieille tradition catholique ? Le schisme aurait-il conquis ces pays allemands où la foi de Boniface, de Henri le Saint et d'Élisabeth de Hongrie avait jeté des racines séculaires et profondes ? On pourrait agiter ce problème, et certes, la solution en paraît difficile, compliquée, obscure.

Quoi qu'il en soit, de quelque manière que l'on tranche la question, il faut bien reconnaître que le moine augustin de Wittenberg fut l'âme de la révolution du seizième siècle, et pour en saisir avec netteté les phases diverses et le processus, pour redresser à ce sujet quelques erreurs courantes, c'est le personnage de Luther qu'il faut étudier ; c'est sa volumineuse correspondance qu'il faut lire et ses intimes confidences qu'il faut entendre.

Or, ce qui se dégage tout d'abord de cet examen sérieux et impartial, la conviction qui reste dans l'esprit du lecteur quand on vient de suivre M. Georg Evers dans le cours de ses analyses et de ses fortes déductions, c'est que la célèbre doctrine de la justification ne fut point, comme on le croit généralement, le point de départ, le principe, la cause de la défection définitive du réformateur. Peut-être, sous l'influence troublante et torturante des scrupules, il s'enfuit au monastère, cherchant la paix de la conscience à l'ombre bénie des cloîtres ; peut-être, plus tard, son impuissance lamentable à dompter ses passions indisciplinées lui donna la première idée de combattre la croyance à la liberté humaine. Mais, vers l'époque où il jette le cri de guerre qui va soulever contre Rome les multitudes, il n'a pas encore inventé sa théorie fondamentale : « cet art », — *diese Kunst*, — comme il le raconte lui-même, ne lui fut révélé qu'en l'année 1519.

Le commencement de tout, au témoignage de Luther, ce fut l'affaire de Reuchlin. Ce savant de Tübingen combattait le dessein qu'avait formé un certain juif baptisé, nommé Pfefferkorn, d'obliger ses anciens coreligionnaires à livrer leurs rituels. Une brochure parut, intitulée *Augenspiegel* et signée de Reuchlin, qui appelait Pfefferkorn un âne. L'*Augenspiegel* fut déféré aux Dominicains de la Faculté de Cologne. L'auteur en appelle au pape. Dès cette époque, Luther, comme il l'écrivit plus tard à Reuchlin, a pris parti contre les moines et la scolastique :

« J'étais, dit-il, de ceux qui désiraient être à tes côtés, et je n'en trouvais pas l'occasion. Mais ce qui a été refusé à tes compagnons d'armes est accordé largement à ton successeur. Maintenant les dents de ce Béhémoth m'attaquent comme si mes ennemis pouvaient enlever l'opprobre que tu leur as infligé. »

Le moine de Wittemberg cherchait l'occasion favorable. La levée en masse des humanistes et des poètes qui, naturellement, entrent en campagne contre les Dominicains; la nouvelle édition que donne Erasme de son *Éloge de la Folie*, où il tourne en dérision la scolastique, les couvents, le pape; l'apparition en cette même année 1515 du pamphlet obscène, *Epistolæ obscurorum virorum*, attribué à Hutten, ces premières escarmouches remplissent de joie et d'espérance l'âme du lutteur qui sent que son heure est proche et qu'il va bientôt prendre sa place au premier rang, en plein soleil, dans la grande bataille. Sachant que Mutian est, sinon l'auteur véritable, au moins l'inspirateur des *Epistolæ*, il l'assure de son amitié dévouée : « ... A toi, l'homme très savant, l'homme de la plus délicate culture, le paysan Coridon, Martin, dis plutôt le barbare, qui a toujours accoutumé de barboter et de caqueter parmi les oies. »

En 1517, Luther, dans ses sermons, critique « les vœux insensés des gens qui prient ». A la même époque, il fait à Emser cette confidence : « Si je savais quelque part un prince qui voulût me soutenir par derrière, je voudrais jouer un bon tour au pape, aux évêques, à la prêtraille. »

Cet homme puissant qui le soutiendrait par derrière, — *den Rückenhalter*, — il l'avait trouvé déjà dans la personne de son ami Spalatin, secrétaire à la cour de Saxe, qui savait maintenir son vieux maître, le prince Electeur, dans une disposition d'âme très favorable au novateur.

Les hostilités vont commencer, mais nous n'en sommes pas encore à la rupture définitive; le *Los von Rom* n'est pas encore le cri de guerre des combattants qui se lèvent. En septembre 1517, pour la première fois, Luther attaque la doctrine catholique des indulgences et la condamne au nom des Écritures. Inutile de suivre maintenant les péripéties bien connues de cette longue querelle où l'on vit aux prises l'augustin et le dominicain, Luther et Tetzl. Il faut remarquer seulement que dans la cinquante-huitième des thèses qu'il affiche à la porte de l'église de

Wittemberg, la veille de la Toussaint 1517, le moine saxon déclare qu'il est en parfait accord avec le pape et l'Église. Ce sont les scolastiques, tout au contraire, qui, s'appuyant sur l'autorité d'Aristote qu'ils ne comprennent pas, osent combattre la vraie doctrine chrétienne. C'est la même idée qu'il soutient, au printemps de l'année suivante, dans ses lettres au vicaire général de son ordre. On le calomnie quand on l'accuse de condamner les chapelets, les confréries, les petits livres de prières et toutes les bonnes œuvres. Il ne s'agit, en somme, que de tendances différentes en théologie. Lui, à la scolastique préfère la mystique et la Bible. Voilà pourquoi ses ennemis lui en veulent.

En ce temps-là, même les confidences qu'il fait à quelques amis rendent un autre son ; mais, pour le moment, il n'importe.

Dans le processus qui fit du moine augustin le grand agitateur révolutionnaire de l'Allemagne, il ne faut pas oublier le rôle qu'il joua dans la question de la croisade contre les Turcs. Je passe, sans m'arrêter à ces déclamations qu'il résume en l'année 1518 dans l'explication du *Pater*, disant : « que ces maîtres aveugles et ignorants (il veut parler du pape et des évêques) sont un terrible fléau de Dieu, plus terrible que le fléau des Turcs. Il faut donc laisser les Turcs être des Turcs, — *Türken, Türken sein lassen*, — et prier pour que Dieu enlève cet autre fléau. »

Remarquez, je vous prie, que Luther, malgré ces audacieuses démonstrations, ne croit pas encore avoir définitivement rompu avec l'Église romaine. Tout à coup, dit l'auteur de *Los von Rom*, une nouvelle éclate en Allemagne, comme un coup de tonnerre dans un ciel serein : par une lettre que vient de lui remettre en propres mains l'évêque d'Ascoli, le moine de Wittemberg est cité à Rome.

On était au 7 août 1518. Il fallait, à tout prix, éviter ce voyage dont les conséquences eussent pu être fâcheuses, et Luther y tâche de toutes ses forces. Parmi d'autres stratagèmes qu'il invente à cet effet, c'est à son instigation que, le 25 septembre, la Faculté de Wittemberg adresse au pape une curieuse supplique. Il y est dit que l'auteur des thèses « s'est montré peut-être un peu libre suivant la méthode des universités, mais qu'il persiste résolument dans la croyance au dogme de l'Église et qu'il ne s'en écarte en aucun point... D'ailleurs, Luther sait parfaitement que son devoir est d'obéir à la citation, et il a l'intention de se rendre

à Rome personnellement..., mais, en raison de sa faiblesse corporelle, ce n'est point pratique de le laisser partir — *nicht thunlich, ihn gehen zu lassen.* »

Pour faire en passant une piquante remarque, la raison de santé, alléguée ici, ne semble pas très sérieuse. Vers la même époque, après un voyage de propagande à Heidelberg, Luther raconte à son ami Spalatin que tout s'est passé admirablement : la boisson et la nourriture lui ont si bien profité qu'au retour ses amis l'ont félicité sur son embonpoint et sa corpulence.

Le voyage de Rome n'eut pas lieu, et le moine augustin, tranquillement et audacieusement, poursuit son œuvre. Dans le sermon sur l'excommunication, il attaque « comme il convient, dit-il dans une lettre à son ami Link, le sale peuple des officiers, commissaires et vicaires ». Il avait aussi déclaré que « l'on peut mourir sans crainte sous le coup d'une excommunication et même sans sacrements ». A ce propos, de vigoureuses objections s'élèvent. Répondant à un théologien, Luther marque bien son entreprise de ce caractère allemand et national qui domine toute l'histoire de la révolution protestante du seizième siècle : « La clique de Sylvester a l'intention de faire du pape un empereur tout-puissant qui veut dévorer le bras séculier, mais l'empereur Maximilien et l'Allemagne ne sont point de cet avis. » Et par une diversion habile, il se donne comme le défenseur de ce pape Léon X, « si grand, si pur et si innocent..., de ce Daniel à Babylone qui, à cause de son honnêteté même, court le danger de perdre la vie ». Il interpelle Sylvester : « Malheur à toi, misérable, qui oses affirmer publiquement qu'un si grand pape est tombé dans l'infidélité et dans l'hérésie. »

Laissons de côté ce que l'auteur de *Los von Rom* appelle très bien « la comédie d'Augsbourg ».

Le 3 mars 1519, Luther envoie au pape une lettre où abondent les formules de l'humilité la plus profonde, du plus absolu dévouement et de la confiance la plus filiale.

Dix jours plus tard, le 13 mars, il fait à Spalatin les confidences suivantes :

J'étudie aussi les décrets des papes, — et je vous le dis à vous à l'oreille, — je ne sais pas si le pape n'est point l'antechrist et son apôtre... Aussi je vais copier ces décrets pour que vous voyiez bien ce que c'est que faire des lois en laissant de côté l'Écriture et en suivant l'inspiration d'une tendance à la tyrannie.

Au point où nous sommes arrivés de l'histoire du *Los von Rom* au seizième siècle, voici les faits qui s'imposent : Luther, malgré ses hypocrites déclarations, n'est plus catholique, mais la rupture n'est pas officielle ; l'incendie qui couve sous la cendre n'a pas éclaté, l'agitateur n'a pas encore jeté son cri de révolte. Il est prudent ! Pour mener cette rude guerre contre les vieilles traditions, pour briser les liens séculaires qui rattachent à l'Église romaine la patrie allemande, il lui faut des auxiliaires. Ils lui viendront de tous côtés, pour des motifs et des raisons très différentes, animés de passions très diverses, et chacun voyant dans la révolution qui se prépare la réalisation de quelque espérance personnelle longtemps caressée. Ainsi encore, à l'heure actuelle, en Autriche, la coalition des intérêts et des appétits contre le catholicisme est très mêlée, et ce qui donne à tous ces partis une apparence d'unité, c'est uniquement la devise : *Los von Rom!*

Nul, en ces moments critiques, ne rendit à la cause de Luther de plus signalés services qu'un jeune homme de grand talent, humaniste distingué, dont le nom retentissait d'un bout à l'autre de l'Allemagne savante. Il s'appelait Mélancthon. Par son entremise, grâce à l'habileté de sa diplomatie, le moine saxon et le parti des poètes firent contre l'autorité de l'Église romaine un traité d'alliance offensive. Trois années auparavant, Luther avait dit d'Érasme qu'il ne savait rien du Christ. Maintenant, comme il sait le flatter, et comme sa rude voix de tribun se fait insinuante et caressante ! « O mon Érasme, s'il te plaît, reconnais aussi ton petit frère dans le Christ, lequel fait les plus grands efforts pour te conquérir et qui t'aime certainement d'un amour extraordinaire. »

Le lettré, le latiniste, le poète ne put résister au charme enveloppant de ces douces paroles. Le 14 avril 1519, il écrit au prince de Saxe pour faire les plus chaleureux éloges de « cet homme pieux en butte aux persécutions des méchants altérés de sang humain ». La publication de cette lettre eut une grande influence, et Luther en devint plus audacieux. Dès les premiers mots du pamphlet qu'il publie contre un théologien célèbre nommé Eck : « J'avais espéré, dit-il, que la lettre d'Érasme, le prince des poètes, aurait fait comprendre à Eck la faiblesse de sa tête. » C'est d'ailleurs d'une façon toute luthérienne, comme le fait remarquer l'auteur de *Los von Rom*, que Luther essaye d'imposer

à son lecteur et de lui faire croire qu'il n'a eu autre chose en vue dans sa douzième thèse que de démontrer la primauté papale, et voilà cependant qu'« on l'accuse d'attiser une vieille cendre, c'est-à-dire l'hérésie de Huss » !

Non seulement l'intervention amicale d'Érasme assurait à la cause de Luther l'appui et la faveur du prince de Saxe. Elle donnait encore le signal de nouveaux combats ; elle entraînait sous les drapeaux du moine saxon une armée qui lui resterait fidèle jusqu'à la victoire définitive. Pirkheimer, Morellan, Nesenus acclament l'auteur des thèses de Wittemberg. Albert Dürer, le peintre célèbre, reconnaît en lui l'écrivain qui a parlé « plus clairement qu'aucun homme d'Allemagne depuis cent quarante ans ». Scheurl se réjouit que Luther soit devenu « l'homme le plus célèbre de la patrie allemande... Ses amis le célèbrent, l'adorent, combattent pour lui, sont prêts pour lui à tout supporter ; ils embrassent ses moindres écrits ; ils l'appellent un héraut de la vérité, un prédicateur du Christ unique. » Le chanoine Konrad Mutian et les poètes d'Erfurt, dont il est le chef, saluent dans l'entreprise luthérienne « l'aurore d'un avenir nouveau ». Ajoutez à cette liste incomplète des révoltés le célèbre Ulrich von Hütten, homme de parole et d'action, qui, par son éloquence et sa diplomatie, sut conquérir aux idées nouvelles Franz von Sickingen, le plus terrible et le plus craint des chevaliers de proie (*Raubritter*) — et vous comprendrez quelle formidable coalition allait jeter aux quatre vents de l'Allemagne le cri de rupture définitive : *Los von Rom !*

Voici le moment fatidique de ces grands combats. Jusqu'à cette heure, le prudent et rusé novateur a pu faire croire au public que dans toute son entreprise une seule pensée l'animait : faire respecter l'Église romaine et le siège apostolique, le défendre contre les flatteurs du pape qui livrent les choses saintes à la haine et à la risée des peuples. Le masque tient encore, à peu près. Il va tomber à la conférence de Leipzig, le 4 juillet 1519. Le moine de Wittemberg y paraît, gesticulant avec des fleurs dont il respire souvent le parfum, et le doigt orné d'une bague brillante. Dans cette mémorable affaire, il subit une signalée défaite. Ailleurs, il avait cueilli de faciles lauriers ; dans la cité de Heidelberg par exemple, où, à lui seul, il joua un triple personnage, prenant part à la discussion comme combattant, comme

président, comme juge des débats. Ici, il a trouvé en face de lui des théologiens dont les connaissances scripturaires et la forte dialectique remportent sur ses misérables arguties un triomphe incontestable.

La conférence de Leipzig ne marqua point, à proprement parler, une date nouvelle dans le développement des idées de Luther. Elle lui fournit seulement l'occasion solennelle de se présenter au monde comme un prophète infallible. Les discussions publiques avaient fortement démontré qu'il était en pleine révolte contre l'Église catholique, apostolique et romaine. Soutenir ce paradoxe étrange qu'il n'avait point d'autre objet que la défense du Saint-Siège, ce n'était plus chose possible. Se rétracter et renier ses précédentes erreurs, il ne le voulait point. Et donc, poussé par la logique des choses et des événements, sachant bien d'ailleurs que son heure est venue et qu'en jetant à l'Allemagne la devise *Los von Rom*, sa voix trouvera de puissants échos, il se décide à publier les grandes choses qu'il tient de l'esprit de Dieu, la bonne nouvelle de la foi qui sauve et délivre les âmes.

Cette doctrine, il l'avait reçue du ciel, quelques jours seulement, comme il le raconte lui-même, après avoir écrit sa seconde lettre de soumission au pape. Il se trouvait alors dans un petit bâtiment proche du monastère. C'était une tour avec un local que l'auteur de *Los von Rom* appelle *eine gewisse Oertlichkeit* et Luther, tout uniment *Cloaca*. Écoutons les confidences qu'il nous fait dans ses *Tischreden* :

Ces mots *juste* et *justice de Dieu* furent pour moi un éclair dans ma conscience... Juste, donc il châtie. Comme je méditais ces paroles, le juste vit de la foi, j'eus bientôt compris cette pensée : Si nous devons vivre en justes par la foi, la justice de Dieu doit demeurer le salut de tout croyant. C'est donc la justice de Dieu qui nous justifie et nous sauve. Et ces paroles devinrent pour moi plus agréables. Cet art, — *diese Kunst*, — l'Esprit-Saint me l'a donné sur la *Cloaca*, sur la tour.

Dans le commentaire sur l'Épître aux Galates qu'il « enfanta », suivant son expression, au mois de mai 1519, il révèle cet art nouveau, ces idées qui, incontestablement, si elles sont vraies, lui permettront d'échapper désormais à toute discussion et de dire à la vieille Église romaine un adieu définitif. C'est la rupture officielle, irréparable. Il proclame qu'il y a opposition entre la

loi et l'Évangile. Christ a banni la loi. Liberté au chrétien de désobéir aux commandements de Dieu et de l'Église.

Pour le croyant à Christ, toute chose est pure, indifférente, permise, qu'elle soit commandée ou non... C'est la liberté que le Christ nous a donnée; nous ne sommes nullement obligés, pas même à une seule œuvre extérieure; nous sommes libres à l'égard de toute chose et de tout homme, en tout temps et en toute manière, excepté dans le cas où la charité fraternelle et la paix seraient lésés... Si le pape et les évêques ne veulent nous délivrer des fardeaux insupportables qu'ils nous ont imposés et qui sont plus durs que la tyrannie des Turcs, il faut conquérir notre liberté et faire ces gens-là comme des maudits.

A ces principes, ajoutez la théorie de la foi justifiante et vous aurez tout ce que Luther a inventé pour se rassurer lui-même dans sa révolte contre l'autorité du pape et des conciles. Mais ces idées nouvelles, comment les faire accepter? Comment leur donner quelque apparence d'être une théorie soutenable et non pas plutôt les rêves monstrueux d'une imagination malade? Nous touchons ici au point le plus important de toute l'histoire de la Réforme, à la pierre fondamentale de tout l'édifice que Luther veut reconstruire sur les ruines du catholicisme romain. Non, son entreprise n'est pas un caprice de fou : il est inspiré de Dieu, l'Esprit lui a parlé sur la *Cloaca*, et si, dans la véhémence de ses colères, il charge de malédictions l'Église de Rome, c'est que, lui aussi, est un prophète semblable à ceux dont les imprécations sacrées retentirent sur les montagnes d'Israël. « Je suis le prophète Isaïe, dit-il, et Mélanchthon est Jérémie. » Dans la confusion qui règne partout, il nous affirme que, poussé par la nécessité, il a pris la Bible comme autorité unique : lui seul en a la véritable intelligence, lui seul peut en donner une explication exacte et des commentaires inspirés de Dieu.

D'un système si monstrueux et si simple tout à la fois, quel sera l'avenir? A-t-elle des chances probables de vivre et de faire la conquête des âmes, cette religion nouvelle qui, finalement, d'après Luther, et en bonne analyse, se fonde sur la mission divine qu'un moine de Saxe aurait un jour reçue sur la tour de son couvent, *auf der Cloaca*?

La science, la logique, le bon sens ne sont pas avec le réformateur, mais il a pour lui les terribles passions populaires qui, à certaines heures tristes de l'histoire, s'agitent obscurément dans la conscience des nations et contre lesquelles, au moins pour un

temps, ne sauraient prévaloir la justice et la vérité. En ces premiers engagements décisifs de la grande bataille, Luther l'a compris : qu'importe la preuve qu'il devrait donner de son autorité divine et de sa mission réformatrice ? Question inutile qu'il faut laisser débattre aux savants des universités et aux théologiens des cloîtres, dans l'ombre et la poussière de leurs bibliothèques ! Lui s'avance en plein soleil de la vie publique. A cette Allemagne agitée par les grands espoirs et par les souffles d'un renouveau politique, il donne la devise qui fera l'unité parmi des combattants si divers et qui, dans les fluctuations et les variations de la nouvelle doctrine, servira de symbole définitif et immuable : « Quittons Rome ! » Il en appelle à la conscience et à l'honneur national :

Ces Romains nous regardent, nous Allemands, comme des imbéciles, des malitornes, des lourdauds (*Dummköpfe, Tapse, Tölpel*), et, suivant leur expression, comme des barbares et des bêtes. Par-dessus le marché, ils tournent en dérision l'incroyable patience avec laquelle nous nous laissons moquer et piller.

A partir de ce moment, rien de plus instructif, même pour les générations du vingtième siècle, rien de plus intéressant que de suivre les manœuvres et la tactique des bataillons qui se lèvent à ce cri de révolte, à ce coup de clairon : Quittons Rome ! Il fallait répandre la bonne parole de liberté parmi des intelligences et des groupes très différents. Il fallait conquérir à la cause nationale, il fallait détacher des vieilles traditions catholiques, d'une part, l'élite savante et studieuse des universités, ce que nous appellerions aujourd'hui, si l'on veut, la jeunesse des écoles ; d'autre part, la grande masse populaire, ignorante et peu lettrée.

L'arme de la conquête des âmes, c'est la parole. L'opinion, reine du monde, se met au service des idées qui s'affirment haut et clair sur la place publique.

Cette nécessité qui s'impose d'agir sur l'esprit des multitudes, voilà ce que ne comprirent pas assez, en Allemagne, les défenseurs de la vérité catholique. On attendait tout des négociations que poursuivaient les autorités ecclésiastiques et les gouvernements ; on espérait que de la diplomatie viendrait le salut et que, par les traités et les accommodements, on rendrait à la patrie allemande la paix, la grande paix désirée. On fit peu de chose pour préserver de la contagion envahissante les intelligences

populaires, peu de livres, peu de traités simples et faciles, peu de conférences. Sans doute, en ces pays si profondément troublés, quelques voix s'élevaient pour conjurer la tempête qui grondait à l'horizon, mais trop peu nombreuses, trop peu éclatantes; elles ne pouvaient raffermir dans les âmes le bon sens et la foi si formidablement ébranlés; elles ne pouvaient dominer le tumulte de la révolution inévitable. Et cependant, l'idée de séparation d'avec Rome faisait chaque jour parmi les savants et dans le peuple d'irrésistibles progrès; des écrivains, des orateurs s'en constituaient les hérauts sonores. Peu à peu, on voyait sourdre de larges courants qui emporteraient dans un naufrage prochain les vieilles lois et les vieilles croyances.

Au premier rang de ces destructeurs acharnés, le moine saxon! D'un bout à l'autre de l'Allemagne il répandait ses moindres écrits. Pour les savants, il faisait des traités ou des conférences qu'il livrait plus tard à la publicité; pour les autres, plus simples et d'une intelligence bornée, il commença une série de brochures familières, piquantes, d'un style populacier qui mordait profondément sur ces intelligences frustes et mal dégrossies. L'imprimerie et la librairie servent la révolution dont il est le porte-étendard. L'Écriture sainte lui fournit des textes, des arguments, des formules éloquentes pour entraîner le peuple allemand loin de Rome : *Los von Rom!*

A la seule pensée de Rome, l'imprécation éclate, violente et retentissante, sur les lèvres du nouveau prophète :

Pour délivrer ma conscience, pour n'avoir pas, sur mon lit de mort et au dernier jugement, à rendre compte d'un silence impie, j'affirme avec force, — *bekräftige*, — je proclame dans cet écrit, devant tous ceux qui le lisent et l'entendent, et devant le ciel et la terre, les articles que j'ai entrepris, à Leipzig, de défendre comme évangéliques et très chrétiens : l'Église est la société générale des prédestinés... Je condamne, j'excommunie, j'évite, je déteste tous ceux qui ont approuvé ce concile (de Coustance) ou qui l'approuvent, qu'ils soient pape, évêques ou rois..., afin que je ne sois pas souillé du sang innocent... Qu'est-ce que le pape, qu'est-ce que le monde et le prince de ce monde pour que, à cause d'eux, je renie la vérité de l'Église pour laquelle Christ est mort.

Nous sommes au début de la révolution protestante. Remarquez le peu de place qu'y tient le souci de la doctrine. Une seule grande pensée domine toutes les préoccupations de l'agitateur : Quittons Rome! Il semble que pour lui le reste n'ait pas une importance

capitale. Quittons Rome! Tout est là, et c'est le salut de l'Allemagne assuré, si elle brise les chaînes de captivité qui la retiennent sous la domination de la Babylone moderne.

On doit aussi n'oublier pas ce point : c'est spontanément que les terribles formules d'excommunication jaillissent des lèvres du novateur. En cette année même où il écrit le *Psalterion* (1519), aucune autorité ecclésiastique n'a encore condamné son entreprise. Il faut donc, selon la très juste remarque de M. Georg Evers, se garder de croire que la parole décisive et qui, définitivement, consommait la séparation, soit venue de Rome. Non, c'est Luther qui jette à l'Église de Dieu le cri de révolte, ce *Los von Rom* préparé lentement par toute la série des manœuvres précédentes, éclatant à la fin et ébranlant les bases séculaires du vieil édifice de l'unité chrétienne.

Le *Psalterion* s'adressait aux savants et à la jeunesse des universités. Il fallait faire aussi quelque chose pour conquérir à la cause nouvelle les grandes masses populaires, sans lesquelles on n'a fondé jamais rien de durable. Cette bonne parole de liberté, il fallait qu'elle retentît jusqu'aux dernières profondeurs de ce que nous appelons aujourd'hui, selon la formule de Gambetta, « les couches sociales ». Luther, avec sa merveilleuse entente de la situation et des conditions de succès, n'y manqua point. Il n'avait pas sous la main cette arme formidable qui a remporté tant de victoires sur les champs de bataille modernes ; vous avez nommé la presse périodique. Le journal à un sou n'était pas inventé, mais l'agitateur y suppléa. Doué d'une fécondité merveilleuse, par surcroît, il possède l'art singulier et précieux de donner aux idées la forme et l'expression qui les fera entrer dans les cerveaux les plus durs et les moins pénétrables. Autant que le permettent les circonstances, jusqu'à la fin de ses jours, il sera, dans la vérité de ce mot, un journaliste populaire. Dès la fin de l'année 1519, pour la foule, « pour le bien des simples chrétiens », il compose des tracts allemands, parmi lesquels, suivant l'ordre des dates, on remarque premièrement *la Confession, la Pénitence, le Baptême*. Comme elles étaient faites pour flatter les instincts les plus enracinés au cœur de l'homme, ces déclarations qui reviennent souvent sous la plume de Luther : « Qui peut compter toutes les tyrannies qui tourmentent par des constitutions mortelles ces malheureuses consciences des chrétiens péni-

tents? Ces nains maladroits ne savent qu'imposer sur les épaules des hommes des fardeaux lourds et insupportables, qu'ils ne voudraient pas même toucher d'un seul doigt. »

Parmi les écrits de Luther qui, à cette époque, secouèrent fortement l'opinion publique, remarquons le sermon sur l'excommunication et sur le prêt usuraire. Pour soulever contre l'Église romaine les paysans d'Allemagne après au gain, il sait le langage qu'il faut leur tenir. Il joue admirablement le rôle d'un ami du peuple qui défend les intérêts des classes laborieuses. Je ne sais quel souffle précurseur des tempêtes socialistes passe dans ces déclamations sur la dignité et la valeur du travail.

La vieille Église catholique romaine avait toujours été la grande source d'où s'épanchaient sur le monde des humbles et des petits les flots de la pitié et de la charité. A cette heure même, en Allemagne, « les papistes » faisaient effort pour établir les institutions de bienfaisance, les monts-de-piété, — *Berge der Mildthätigkeit*, — qui, dans les États pontificaux, depuis de longues années déjà, allaient chaque jour se multipliant. Mais Luther ne veut pas que l'on fasse des présents à l'Église :

Les Romains, dit-il, sont de grands fous de ne vendre pas plus cher encore les palliums, les manteaux d'évêques, les canonisations, les reliques... puisque ces gros fous d'Allemands vont à leur marché... Heureuse es-tu, ma chère Rome : quoique l'Allemagne n'ait plus d'argent, elle a cependant assez de calices, d'ostensoirs, de tableaux, et tout cela t'appartient... De Rome, en notre temps, il ne vient pas autre chose qu'un commerce de biens spirituels que l'on achète et que l'on vend publiquement et sans honte... Tout l'argent et tous les biens du monde sont ramassés et emportés à Rome... Tout ce qui a été fondé pour le service divin, pour la prédication, pour le gouvernement et le progrès des peuples, tout cela est mis au service des valets d'écurie. Et par-dessus le marché, ces gens-là regardent les Allemands comme des imbéciles.

L'agitateur a bien compris la situation ! Les considérations religieuses ou pieuses n'abondent point, généralement, dans ces feuilles volantes qui répandent à travers l'Allemagne les idées nouvelles. Il sait son métier de journaliste. Il a bien vu que les grands mots de patrie et de liberté, jetés aux quatre vents, les appels véhéments à la fierté de la conscience nationale, et aussi les considérations d'un ordre plus utilitaire et plus matériel, auraient une influence décisive et triomphante sur la direction que va prendre à cette époque l'opinion publique. A ces déclamations qui font bien comprendre et mettent en pleine lumière

la cause principale des progrès si rapides de la révolution protestante, Luther reviendra jusqu'à la fin de sa belliqueuse carrière.

Au mois de mai 1520, à propos de la brochure d'un franciscain sur la primauté pontificale, il s'étonne qu'il reste encore en Allemagne un *pfennig*, et il s'écrie :

Si les princes allemands et la noblesse ne s'y mettent pas sérieusement et avec courage, notre pays deviendra désert ou devra se dévorer lui-même. Ce serait à la grande joie des romanistes qui ne voient en nous autre chose que des bêtes et qui, à Rome, disent de nous en proverbe : « Il faut prendre l'argent de ces imbéciles d'Allemands partout où l'on peut. »

Mais voici le cri de guerre le plus sonore que l'Allemagne ait entendu à cette époque. Luther répond à une brochure apocryphe que l'on attribuait au dominicain Sylvestre. C'était, sous couleur d'une exposition de la doctrine catholique, une caricature de l'infailibilité du pape. Luther s'en empare habilement, et il conclut la réponse en ces termes :

Adieu donc, Rome malheureuse, perdue et blasphématrice ! La colère de Dieu est enfin venue sur toi. Nous avons voulu soigner Babylone et elle n'a pas été guérie. *Quittons Rome !* pour qu'elle devienne la demeure des dragons, des fantômes, des revenants et des sorcières... Il n'y a qu'une chose à faire : il faut que l'empereur, les rois et les princes attaquent par la force des armes ces pestes de la terre, et qu'ils tranchent tout, non point avec la parole, mais avec le fer.

Quittons Rome ! Quatre mois auparavant, Luther, dans sa brochure contre l'évêque de Meissen, affirmait son horreur du schisme. Aujourd'hui, il jette à pleine voix le cri de *Los von Rom*. C'est que, désormais, l'alliance définitive s'est faite entre le parti de Hutten et de Sickingen. Eux aussi se préparent à la rupture et ils s'arment pour le grand combat. Hutten adresse un manifeste « à tous les libres Allemands ». Il affirme que « ce n'est pas la première fois que notre nation allemande a commencé à s'élever contre le joug insupportable des papes romains. Mais maintenant la cognée est à la racine de l'arbre et l'on émonde la vigne du Seigneur. Pour la conquête de la liberté, des chefs vaillants et expérimentés se mettront à la tête des Allemands. » Et il conclut : « Vive la liberté ! *Es lebe die Freiheit !* »

Mais, comme le fait observer justement M. Georg Evers, dans le manifeste à tous les libres Allemands, et dans une autre

brochure de Hutten, intitulée : *Exhortation à tous les Allemands*, le cri de révolte n'éclate pas avec la véhémence et l'intransigeance par quoi se distinguent les écrits de Luther. Ce sont des réformes plus radicales que réclame le moine saxon, c'est à une grande révolution qu'il convie « la majesté impériale, les princes et la noblesse chrétienne de la nation allemande ». De ce nouvel écrit, qu'il compose peut-être suivant les indications et les conseils de Sickingen et de Hutten, le célèbre historien moderne Janssen a dit très bien qu'il faut le regarder comme la véritable déclaration de guerre du parti de la révolution. Le moine saxon, se comparant lui-même « à la trompette de Jéricho », veut abattre trois murs de paille. Le premier, c'est l'erreur des romanistes, qui prétendent que la puissance séculière n'a pas le droit de gouverner l'Église : Luther déclare que, « puisque la puissance séculière a été ordonnée de Dieu, il faut la laisser libre et sans empêchement dans ses fonctions, qu'il s'agisse du pape, de l'évêque, des curés, des moines, etc. ». Le second mur de paille, c'est l'infailibilité de l'Église : Luther proclame l'infailibilité personnelle de chacun et son droit de juger la doctrine de l'Église d'après les Écritures. Le troisième mur de paille, c'est le droit du pape pour la convocation des conciles : Luther affirme que, seul, « le glaive séculier » a cette prérogative et ce pouvoir.

Les principes qu'il vient d'établir, l'agitateur ne tardera pas à demander qu'on les mette en pratique. La bulle de Léon X a lancé contre les erreurs nouvelles les foudres de l'Église. Le moine, condamné, en appelle à un concile. Mais pour comprendre bien les intentions de l'appelant et suivre l'histoire du *Los von Rom* au seizième siècle, il faut savoir quelle idée, à partir de la discussion de Leipzig, Luther s'est faite d'un concile. Il ne prend pas ce mot dans le sens traditionnel, certes ! Il réclame « un concile libre » où le pape, hérétique, apostat, antéchrist, contempteur des Écritures, n'ait rien à faire, ni rien à voir. Le Saxon s'adresse « à l'empereur, aux électeurs, aux princes, aux comtes, aux barons, aux nobles, aux sénateurs, à tout ce qui est chrétien dans toute l'Allemagne ». Il proclame pour eux l'obligation en conscience de combattre « pour l'honneur de Dieu, pour la foi, pour l'Église du Christ, pour la liberté et pour le droit d'un légitime concile. Il faut soutenir mon appel, tourner le dos à l'incroyable folie du pape, et s'opposer à la tyrannie de son

impiété... Je veux que, par ce fidèle et fraternel avertissement, la conscience de chacun soit obligée et requise, — *requiert und verpflichtet*, — chargée de son poids, et je l'abandonne au jugement de Dieu. *Dixi.* »

Au sujet de cet appel, le nonce Aleandro, dans une lettre au ministre Chièvres, fait une remarque très juste. Il observe que, « manifestement, Luther ne sait pas lui-même qui donc il voudrait agréer comme juge, si ce n'est peut-être Hutten et toute la troupe des poètes du chauvinisme allemand ». C'est bien, en effet, une assemblée nationale allemande que l'agitateur veut réunir à l'effet de juger son cas, et il y met d'ailleurs cette condition essentielle, sans quoi l'assemblée ne serait pas « un libre concile » : c'est que l'on proclame la légitimité de la révolution.

Nous avons nommé le nonce Aleandro. De tous les contemporains du moine révolté, de tous les acteurs et de tous les spectateurs de ces luttes formidables, c'est lui, comme ses lettres et ses rapports le démontrent, qui a le mieux compris, à certains moments, le sens et la portée du *Los von Rom* au seizième siècle. Aux applaudissements de la foule et des étudiants, Luther vient de jeter dans les flammes la bulle de Léon X. Aleandro, qui subit à Worms une sorte de *boycottage* et que troublent les pamphlets et les illustrations répandus dans le public, par exemple, une image de Luther couronné d'un diadème d'étoiles, Aleandro écrit le 17 décembre 1521 :

Une légion de pauvres nobles qui, sous la conduite de Hutten, sont conjurés contre nous, ont soif du sang des prêtres, et ne désirent qu'une chose, nous attaquer. Les légistes et les canonistes de ces pays sont tous nos ennemis, aussi bien les laïques que les prêtres. Luther condamne leur profession et s'écrie qu'il faut brûler le droit canonique depuis la première lettre jusqu'à la dernière ; malgré cela, ces gens lui font fête et le défendent. Voici encore une plus mauvaise affaire : la triste race des grammairiens et des poètes remplit l'Allemagne. Ceux-ci pensent qu'on les tiendra pour savants et même pour Grecs, à la condition qu'ils s'éloignent du chemin commun de l'Église... Ce n'est plus cette Allemagne catholique qui fut autrefois. A présent je ne sais pas qui serait pour nous, à l'exception de l'empereur. Au reste, tout le monde est contre nous, et ces chiens dévorants sont munis de sciences et d'armes, et ils savent se vanter de n'être plus comme leurs ancêtres des bêtes sans intelligence : il disent que l'Italie a perdu les sciences et que le Tibre a coulé dans le Rhin... Dans toute l'Allemagne il n'y a pas un seul prélat, pas un seul prince qui ne soit contre nous ou qui, étant pour nous, ose se produire comme tel ouvertement... Sickingen n'est que trop roi en Allemagne... Le monde entier crie : « Mort aux prêtres ! »

Voilà les terribles progrès qu'a faits en peu d'années l'idée révolutionnaire ! Dans le vieil édifice politique et religieux qui, durant de longs siècles, abrita les destinées de l'Allemagne, de sourds craquements se font entendre, qui annoncent la fin d'un monde. L'aboutissement final du *Los von Rom* au seizième siècle, c'est la révolution sociale. Une grande partie du peuple s'y jettera avec une sauvage fureur. Les petits princes qui voudront mettre une digue à ce formidable torrent périront dans un même naufrage. Luther promet aux autres, à ceux qui serviront sa cause, les biens ecclésiastiques et la liberté ; dans les limites de leur principauté, ils jouiront de la puissance souveraine, pleinement, et ils y seront en même temps papes et rois.

Par ailleurs, des premiers enseignements du novateur, il reste déjà peu de chose, dès les premières années de la Réforme ; et, selon la juste remarque de M. Georg Evers, c'est une heureuse fortune pour le protestantisme allemand d'avoir échappé au manichéisme barbare, qui fait le vrai fond du système luthérien, et dont le triomphe eût entraîné la ruine définitive et totale des sciences, des lettres et des arts. Mais, dans la solitude verdoyante et fleurie de la Wartbourg, Luther s'inquiète peu du sort qui sera fait à ses thèses de Wittemberg et à ses élucubrations d'exégèse biblique. Il assiste triomphant aux progrès de la révolte, dont il ne sera plus, il est vrai, le principal porte-étendard, mais qu'il fomenta encore par ses appels véhéments et ses invectives passionnées. Il a jeté avec plus de force et de passion qu'homme de son temps le mot d'ordre qui va changer la face de son pays : « Quittons Rome ! » *Los von Rom* !

Les partisans du *Los von Rom* actuel saluent dans le moine saxon un maître, un guide, un précurseur. Ils font de lui le plus bel éloge qui, dans leur pensée, puisse être décerné à un homme : ils disent qu'il fut *kerndeutsch*, intimement, foncièrement allemand. Il me semble que l'on comprend mieux cet enthousiasme quand on a lu le beau livre de M. Georg Evers.

BULLETIN D'HISTOIRE DU MOYEN AGE

Lavisse, *Histoire de France*. — Viollet, *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*. — Lea-Reinach, *Histoire de l'Inquisition au moyen âge*. — Paulot, *Un pape français: Urbain II*. — Concilium Tridentinum. *Diariorum, Actorum, Epistularum, Tractatum Nova Collectio*.

L'Histoire de France entreprise par M. LAVISSE et publiée par la maison Hachette, se poursuit avec une régularité qui fait entrevoir le prochain achèvement de l'œuvre. La faveur avec laquelle on continue de l'accueillir est, pour une bonne part, très légitime; aussi, nul doute que ce succès n'encourage et le savant professeur qui dirige cet important ouvrage, et les collaborateurs qui lui prêtent leur travail et leur science.

Les trois volumes que nous annonçons à nos lecteurs embrassent un peu plus de deux siècles de notre histoire. M. COVILLE¹ a exposé les *Règnes des premiers Valois* et mené la *Guerre de Cent ans* jusqu'à la mort des deux rois Henri V et Charles VI (1328-1422). M. PETIT-DUTAILLIS² a raconté la *Fin de la guerre de Cent ans*, puis le *Règne de Louis XI et les débuts de Charles VIII* jusqu'à la fin du gouvernement des Beaujeu (1422-1492). M. LEMONNIER³ traite les *Guerres d'Italie, la Renaissance française et l'histoire de la première Réforme*, ce qui nous conduit jusqu'à la mort de François I^{er} (1492-1547). Le programme a de l'ampleur et, plus encore, de l'intérêt, celui, naturellement, qui s'attache aux faits, aux idées et aux mœurs de cette période agitée de la vie nationale.

Dans l'exécution, un mérite qui suffirait à faire placer cette *Histoire de France* bien au-dessus de l'*Histoire Générale*, cette autre entreprise de MM. Lavisse et Rambaud, c'est le parti naturel, raisonnable, de confier chaque volume à un auteur unique. *L'Histoire Générale*, où chacun des chapitres est sorti d'une plume différente, restera le type d'un manuel disparate, décousu, inégal,

1. T. IV, 1^{re} partie, 448 pages.

2. T. IV, 2^e partie, 456 pages.

3. T. V, 1^{re} partie, 394 pages.

incomplet. On ne s'explique le dessein qui a présidé à sa conception que par le désir de faire vite.

M. Coville a longtemps vécu, par l'étude, dans les temps qu'il nous raconte. On s'aperçoit tout de suite qu'il domine le sujet; cela se voit à la claire disposition des matières, aux justes proportions et à la liaison des parties, à la finesse et au rendu du détail, à la vie qui anime tout le livre. Les qualités propres de M. Coville sont celles d'un historien narrateur; l'exposé est limpide; le récit, très attachant, est relevé par l'esprit, toujours en éveil, d'un intelligent observateur. Ce ne sera pas diminuer le mérite de la partie du volume consacrée aux institutions, que de la placer au-dessous de la partie narrative, tandis que c'est l'inverse qu'il faut dire, avec les mêmes réserves, du volume de M. Petit-Dutaillis. Une série de portraits, rois, princes, hommes de guerre et d'église, rehausse la trame des événements; celui de Charles V est de main de maître; à côté, on peut encore admirer ceux des deux ducs de Bourgogne, Philippe et Jean, ainsi que celui de Louis d'Orléans. Le jugement sur Étienne Marcel laisse quelque ambiguïté dans l'esprit. M. Coville voudrait se prononcer en toute sécurité de conscience, et cependant l'on ne sait ce qui l'emporte dans son appréciation, de la sympathie pour les généreuses intentions du prévôt, ou de la réprobation qu'inspire sa trahison. Je ne me figure pas que le sentiment national fût si obscur encore, au temps de la guerre de Cent ans, qu'il permit de pactiser avec les ennemis du royaume.

L'œuvre de M. Petit-Dutaillis atteste beaucoup de labeur; je lui voudrais, sans qu'elle perdît rien de son excellente information, l'air un peu moins rébarbatif, c'est-à-dire un peu plus dégagé de son appareil d'érudition; je lui voudrais, en outre, le ton plus constamment amène. On me dira que le bagage scientifique de M. Petit-Dutaillis est ici considérable; c'est vrai, mais on n'est jamais dispensé de le porter allégrement; la démarche aisée est l'une des qualités que l'on doit le plus rigoureusement exiger de l'écrivain français.

Effectivement, la part faite à l'étude des institutions est presque plus étendue que celle que l'on a réservée à l'exposé des faits. Ces événements principaux sont l'histoire du roi de Bour-

ges, celle de Jeanne d'Arc, les Écorcheurs, le recouvrement de l'Île-de-France, de la Guyenne et de la Normandie; enfin, le règne, très heureusement retracé, de Louis XI. Au milieu de ce récit, deux cents pages, les meilleures du volume, font revivre la société du quinzième siècle à tous ses degrés et dans toutes les manifestations de son activité. L'auteur étale ici une vraie richesse documentaire; j'ajoute qu'il sait y choisir et mettre en bonne place les particularités qui doivent retenir l'attention.

Il est à observer, c'est du moins mon sentiment, que le tableau des mœurs est poussé au noir. Elles ne sont pas belles, les mœurs de nos pères de la fin du moyen âge, telles que les a dépeintes M. Petit-Dutaillis. A vrai dire, ces tableaux d'ensemble peuvent nous laisser parfaitement incrédules, car ces généralisations sont tout ce qu'il y a de plus décevant en histoire. On en cherche, en effet, la matière dans ce que nous pourrions appeler *la Gazette des Tribunaux* ou *la Chronique scandaleuse* du temps. M. Petit-Dutaillis a eu quelque scrupule d'user si librement de cette documentation spéciale; mais il ne s'est pas assez gardé de le faire; il s'est laissé prendre au piège qu'il montrait aux autres. Pour être dans la réalité vraie, il faudrait, de toute nécessité, nous faire aussi le tableau de la vie régulière, modeste, simple et vertueuse; de celle qui accomplit sans bruit le devoir quotidien, et qui fut, à n'en juger que par ce que nous-mêmes nous avons tous les jours sous les yeux, la vie réelle d'autrefois. Seulement cette histoire n'a pas laissé beaucoup de traces écrites, précisément parce qu'elle est la vie ordinaire.

Le chapitre III du livre II est consacré au clergé et à la religion. Il en ressort une profonde et universelle dégradation du caractère ecclésiastique et des mœurs cléricales. C'est une constatation que l'auteur appuie sur une bonne poignée de faits et de citations. Mais le lecteur se demandera s'il est bien vrai qu'il n'y ait eu que sottise et vices dans le clergé d'alors; que superstition dans la religion du peuple des villes comme du pays plat, et ce n'est ni M. Petit-Dutaillis, ni M. Lemonnier, qui le sortiront de ce doute. Si j'excepte M. Coville, qui n'est pas moins informé que ses confrères, mais dont le jugement est bien plus modéré, les écrivains qui collaborent à cette nouvelle *Histoire de France*, sans être hostiles à l'Église, n'ont pour elle aucune sympathie. Ils ne taisent rien de ce que nous lui reprochons nous-mêmes;

mais ils ignorent si l'Église, éducatrice des peuples nouveaux et mère de la société du moyen âge, a jamais fait quelque chose de bon. Cette préterition est particulièrement grave en ce qui concerne l'histoire de France.

M. Petit-Dutaillis s'est prononcé sur la pragmatique de 1438. Il y a deux parts à faire dans son jugement : il a clairement vu que le succès de cette discipline nouvelle auprès du plus grand nombre des prélats français tenait à ce qu'elle était une restauration des anciennes libertés gallicanes, et une sauvegarde pour l'Église de France contre les *entreprises papales* en matière de bénéfices et d'impositions. Il serait, certes, permis d'être gallican, si le gallicanisme n'était que le juste désir de conserver à l'Église nationale une suffisante indépendance fiscale. C'est, je le répète, l'espoir qu'il en serait ainsi, qui rendit aux yeux de nos évêques cette ordonnance « juste, sainte et raisonnable », beaucoup plus que le nouveau principe, qu'elle prétendait ériger en dogme, de la prééminence du concile général sur le pape. Par contre, c'est au nom de la croyance catholique à la primauté de l'évêque de Rome, qu'Eugène IV et ses successeurs ont toujours réclamé l'abolition de cet acte. M. Petit-Dutaillis n'a pas suffisamment considéré cet autre aspect des choses, et il assigne à l'opposition romaine une raison insuffisante, quand il se contente de voir dans l'ordonnance de Bourges une loi dure pour le pape, et qui pouvait être d'un pernicieux exemple pour les autres nations ; — l'exemple, en effet, fut contagieux, puisque l'Allemagne, en 1447, obtenait d'Eugène IV la signature du *Concordat des princes*, inspiré des mêmes principes que la pragmatique. — M. Lemonnier n'exprime pas des vues plus justes, quand il prononce que la lutte contre la pragmatique fut soutenue par le désir d'établir fortement dans l'Église « l'unité gouvernementale ». Ce sont querelles d'école, dira-t-on ; mais les choses d'Église n'en exigent pas moins d'exactitude de la part de l'historien. Il faut avouer que la part faite aux institutions ecclésiastiques dans l'enseignement de nos universités est dérisoire. Nos jeunes chartistes et, plus encore, ceux des agrégés qui se tournent vers le moyen âge en sont réduits, la plupart, à un très mince bagage de ces connaissances spéciales, qui, cependant, leur seraient d'un usage quotidien. Il est naturel que cette lacune de nos programmes produise ses résultats fâcheux.

Parmi les chapitres enfin sur lesquels il convient de faire des réserves, on doit signaler l'histoire de Jeanne d'Arc. M. Petit-Dutaillis ne croit pas à la mission surnaturelle de l'héroïne; mais je dois ajouter qu'il a traité la Pucelle avec admiration, avec amour. Sa thèse naturaliste, malgré qu'il en ait, demeure toutefois à l'état de pure hypothèse; elle n'est établie que sur les bases communes de la vraisemblance et croit avoir assez fait que d'écarter doucement la thèse rivale, et sans discussion. Le rôle de Jeanne d'Arc? Mais, mon Dieu, il n'a rien de tellement merveilleux! « Il suffisait de rallier tous les défenseurs du sol, de joindre en faisceau les bonnes volontés et les courages. » Ce n'était pas plus difficile que cela, et si Charles VII eût été un roi moins médiocre, c'est lui qui aurait accompli ce miracle. Tout ce que l'on peut répondre de plus modéré à l'auteur qui prend ainsi parti, c'est que, tout en prétendant avoir des lecteurs dans tous les camps, il ne s'est plus souvenu de cette neutralité, qu'on nous disait si chère à l'enseignement officiel.

Il y a des parties fort inégales dans le volume que nous devons à M. Henry Lemonnier: il en est d'excellentes; telles les premières guerres d'Italie, dont le récit a du caractère et de la couleur, grâce, sans doute, à l'intelligent emploi des mémoires et des chroniques; telle encore l'étude de la société au temps de Charles VIII, Louis XII et François I^{er}; tels surtout les chapitres consacrés à la renaissance érudite, artistique et littéraire. On sent que M. Lemonnier, en connaisseur et en homme de goût, a mis toute sa science et tout son art dans ces pages pleines de faits, d'aperçus et de jugements. Mais ces mérites mêmes rendent plus sensibles et font plus vivement regretter les défaillances de l'auteur. Tout d'abord, quant au plan, comment s'expliquer qu'un volume qui s'intitule *la France sous Charles VIII, Louis XII et François I^{er}* (1492-1547) ne souffle mot de la portion la plus importante du règne de François I^{er}, la rivalité avec la maison d'Autriche? Il est vrai qu'une note de la page 186 donne à entendre que cette matière sera traitée en même temps que le règne de Henri II, qui est la consécration de l'œuvre de François I^{er}. A mon sens, c'est, dans l'économie de l'ouvrage, une faute de perspective. Mais ce qui est plus grave, c'est que plusieurs chapitres du livre sentent la hâte et, il faut le reconnaître,

ne sont guère poussés plus loin que l'ébauche. On ne peut, à coup sûr, être infini, sous prétexte d'être complet. Pourtant, il y a loin entre une rédaction brève, serrée, mais pleine et suggestive dans sa concision, et ces notes déversées un peu pêle-mêle, dans des pages qui ne sont pas composées, parce que le sujet n'en a pas été approfondi. Ainsi, l'exposé d'ensemble de la civilisation italienne et allemande offre un modèle de confusion. Déjà, dès les premières pages du volume, le tableau de l'Italie appelait les mêmes remarques. Ailleurs, M. Lemonnier pose le « problème de l'Église chrétienne », c'est-à-dire l'histoire d'Alexandre VI, de César Borgia et de Savonarole. Et cela se traite en une page, à l'aide de traits généraux qui ne laissent à peu près rien dans l'esprit, et qui ne peuvent se comprendre que de ceux qui savent cette histoire et qui, par conséquent, ne viendront pas l'apprendre ici.

Je crois qu'il est permis, sans trop de sévérité, de relever chez M. Lemonnier une regrettable tendance à moderniser, dans l'expression, les choses du passé. Rien ne devrait être plus soigneusement banni de nos livres d'histoire, car rien ne conduit plus directement à l'anachronisme et à la déformation des faits comme des idées. Que veut-on dire quand on nous parle des *antécédents de la question italienne*? de la *liquidation des guerres d'Italie*? du *système monarchique de la France*? Qu'est-ce encore que l'*évolution sociale*, l'*évolution religieuse*, l'*évolution intellectuelle* de la France du seizième siècle? En vérité, il est déjà assez déplaisant d'entendre les journaux et les revues nous rebattre, tous les jours, les oreilles de ces détestables façons de parler.

En résumé, les collaborateurs de M. Lavisson sont savants; ils veulent être impartiaux, sans toujours y réussir; mais, en général, ils ne se préoccupent pas assez d'être écrivains. Je me figure pourtant que cette *Histoire de France* aspirait à être plus qu'un manuel. C'est une tenue littéraire plus constamment parfaite qui lui aurait donné ce quelque chose d'achevé qui couronne une œuvre de science et en fait une œuvre d'art.

*
* *

M. Paul VIOLLET achève avec le troisième volume son *Histoire*

*des institutions politiques et administratives de la France*¹. C'est le couronnement d'un bel ouvrage et vraiment la partie maîtresse de l'œuvre. Je crois que tout le monde en conviendra ; car, si l'érudition de l'auteur est la même toujours, à travers ces trois volumes, érudition sûre autant qu'étendue, l'importance des matières traitées ici est tout à fait exceptionnelle.

Les Parlements. — Les gens du Parlement, disait-on, au quinzième siècle « représentent la personne du roi au fait de justice, qui est le principal membre de sa couronne et par lequel il règne et a seigneurie ». L'origine de l'institution est clairement assignée dans la triple division née au sein de la *curia* royale et qui forma, avec le Parlement, le Conseil du roi et la Chambre des comptes. La distinction du Parlement d'avec ces deux autres corps, l'attribution des compétences de la première de ces compagnies, sont, en elles-mêmes, assez malaisées, car longtemps la confusion des fonctions et celle des personnes marchent de pair. Cependant M. Viollet, grâce à sa science et à son esprit méthodique, a jeté beaucoup de clarté sur cette matière. Les organes de ce corps, la Grand'Chambre, la Chambre des enquêtes et celle des requêtes sont nettement tracés ; très nettement indiquée aussi la transformation du personnel, qui de féodal tend à devenir professionnel et finit par l'être exclusivement. Cette étude d'ensemble est terminée par une esquisse historique des Parlements de provinces, ceux de Bretagne, Provence, Bourgogne, Guyenne, Dauphiné, Languedoc et celui de l'Échiquier de Normandie.

États généraux et provinciaux. — En 1433, l'Université de Paris émettait devant le Parlement ce principe : « Qui veut faire une loy ou constitution, il fault appeller ceulx à qui il touche. » C'est l'énoncé d'une règle qui n'est pas moderne, tant s'en faut, qu'une loi n'a de force qu'autant qu'elle est consentie par ceux qui la devront subir. Il serait fort intéressant de voir jusqu'à quel point cet axiome a dirigé la pratique de nos pères. Il a sans doute eu plus d'influence théorique qu'effective, et c'est pour cela, probablement, que M. Viollet nous laisse sans solution devant ce problème.

Je recommande au lecteur les chapitres relatifs à la *Chambre*

1. Paris, Larose, 1903. In-8, 601 pages.

des comptes et aux Finances, au Grand Conseil et à l'administration du domaine royal dans les prévôtés, bailliages et sénéchaussées, celui des Corporations ; mais très particulièrement la magistrale étude sur les Communes, qui avait eu les honneurs de la lecture à l'Académie des inscriptions, et que cette Société a fait insérer, en 1901, au tome XXXI de la collection de ses Mémoires. L'histoire des chartes de franchise, ce droit de nature que nous tenons tous du Père céleste, la filiation des chartes communales, l'analyse des éléments constitutifs de la commune, rendue vivante par l'étude concrète de quelques-unes des plus notables communes de la vieille France, cet ensemble forme un travail de haute valeur. Il en ressort une conclusion qui devrait nous être plus précieuse que jamais, à savoir que « l'activité de la société est en raison inverse de l'activité de l'État ».

C'est en juriste, c'est en historien, c'est aussi en philosophe que M. Viollet a conçu et exécuté son œuvre. Il est très agréable de l'entendre finement, spirituellement causer dans son livre ; très intéressant de le voir, avec une curiosité attentive et une rare entente de la réalité, saisir l'origine et le développement d'institutions qui ne se sont pas façonnées d'après un dessein préconçu, mais avec cette lente spontanéité de ce qui ne s'épanouit que sous la poussée de la vie.

*
*
*

Lorsque parut la traduction française des deux premiers volumes de l'*Histoire de l'Inquisition au moyen âge* de M. H.-Ch. Lea, libraire à Philadelphie, le traducteur ou, du moins, le promoteur de cette entreprise, M. Salomon Reinach, ne sut pas se défendre d'exprimer devant le public français une admiration sans bornes pour l'ouvrage dont il se faisait le patron. On présenta le livre comme un chef-d'œuvre, et son auteur, comme l'un des bienfaiteurs de l'humanité. C'est presque toujours commettre, à tout le moins, une petite imprudence, que de faire en des termes si chaleureux la présentation d'un nouveau venu, d'un étranger, d'un inconnu. Comme le bon public aime à n'accorder son admiration qu'à bon escient et qu'il est surtout extrêmement jaloux de ne pas se la laisser extorquer, il est enclin à chercher malicieusement si le bénéficiaire d'un éloge si hyper-

bolique est vraiment un aussi grand homme qu'on le lui affirme. C'est ce qui fut fait. On ne peut pas dire que M. Lea eut une bonne presse. Les érudits qui n'avaient d'autre souci que celui de la vérité, se prononcèrent avec des restrictions qui parurent aux intéressés d'injustes rigueurs, et je sais telle de nos revues savantes, qui énonça si librement son opinion sur le premier volume, qu'on oublia de lui envoyer, pour recension, la suite de l'ouvrage. Sans doute, c'est encore plus à son œuvre qu'au zèle de ses admirateurs que M. Lea avait à s'en prendre. Aussi bien, d'une part, il corrigea son travail; de l'autre, la louange s'atténua, tellement que, dans les quelques lignes d'avant-propos placées en tête du troisième volume, le traducteur, avec plus de sagesse, se contenta de marquer son admiration profonde.

Ceci est peut-être, en effet, le chef-d'œuvre de M. Lea, et j'aurais mauvaise grâce à le contester. Mais que ce soit un chef-d'œuvre en soi, c'est une autre affaire. Chef-d'œuvre de forme? Le prétendre serait faire preuve d'une scandaleuse indulgence pour un livre écrit comme tant d'autres; sans plus de vie, de couleur, d'éloquence que tant d'autres; plus obscur: exemple, l'interminable chapitre sur Joachim de Flore, où l'auteur se répète d'une manière fastidieuse et n'arrive même pas à dégager les théories du rêveur calabrais; plus bourré et, en même temps, plus diffus que beaucoup d'autres que l'on appelle simplement d'honnêtes ouvrages. On dira qu'il ne faut pas chercher ici d'autre art, d'autre vie et d'autre éloquence que celle des choses. D'accord. Alors, c'est par son fond que cet ouvrage mérite d'être appelé un chef-d'œuvre? Mais, franchement, pour le fond, je ne reconnais à celui-ci que le mérite d'une compilation généralement soigneuse. Il y a très peu de neuf dans ce troisième volume, — il faut avoir la liberté de le dire. — Les travaux antérieurs, anciens ou récents, sont consciencieusement mis à profit; certains chapitres, tel, par exemple, celui des Templiers, très bien au courant; mais cette qualité ne fait pas sortir un livre de la catégorie des bons ouvrages de seconde main. Car l'inédit est ici pour une dose médiocre, et la critique des sources pour une proportion nulle. M. Lea s'illusionne certainement ou se flatte, quand il nous déclare que ses matériaux sont en grande partie inédits; à moins qu'il n'attache ce sens aux publications docu-

mentaires parues depuis peu et dont il est tributaire. C'est en vain que l'auteur nous dresse une liste de serviables érudits des deux hémisphères, auxquels il est redevable de fort utiles communications. Cette documentation, que M. Lea a dû se faire donner par correspondance, puisqu'il habite au delà des mers, est assurément nécessaire; mais elle n'est que fragmentaire; car l'auteur n'a pas entrepris un dépouillement intégral et méthodique des pièces d'archives, ce que n'hésitent pourtant pas à faire ceux que, dans l'ancien monde, on appelle des érudits, et qui font de ces ouvrages qui renouvellent une question. Les historiens qui connaissent ce sujet n'apprendront donc ici que peu de chose. Ils reconnaîtront seulement les emprunts faits légitimement à ses devanciers par le dernier en date des historiens de l'Inquisition. Ils protesteront, en tout cas, contre l'attribution à M. Lea de résultats consignés, depuis longtemps, dans la littérature de ce sujet.

M. Salomon Reinach n'en a pas moins été émerveillé de la beauté du travail. Tant mieux, puisqu'il découvre une province qui lui était restée inconnue jusqu'à ce jour. Il en connaît — et parfaitement — assez d'autres, pour qu'on lui pardonne d'en avoir ignoré une qui n'est pas dans les limites de ses investigations. Je pense, ou plutôt je constate, puisque M. Reinach lui-même le dit, que c'est la sympathie pour les idées de l'historien américain qui a poussé le savant français à entreprendre de les propager dans notre pays. Son esprit, c'est, en effet, comme on va le voir, ce qu'il y a, sinon de neuf, au moins de personnel dans cette nouvelle *Histoire*.

L'ouvrage se termine sur ce jugement final qui donne la vraie pensée de l'auteur, car il a pris soin de le souligner : *L'Inquisition, fruit monstrueux d'un zèle erroné, au service de la cupidité égoïste et de la soif du pouvoir, s'employa à étouffer les plus hautes aspirations des hommes et à stimuler leurs appétits les plus vils*. Il est une fois de plus prouvé qu'il est malaisé de parler de l'Inquisition avec calme et justice. Sans doute, les excès d'apologistes maladroits excusent en partie ceux des détracteurs de cette institution; mais les partis extrêmes sont également condamnables. L'Inquisition n'est plus à craindre aujourd'hui, dans une société qui s'est, pour une notable partie, soustraite à l'Église; la tolérance s'impose, dans la variété des croyances et des opinions.

Cependant, quelles que soient les manières de voir sur le principe de l'institution, l'historien devrait juger celle-ci en la replaçant dans son cadre réel, une société où une même et universelle foi rendait tous les esprits justiciables de l'Église, et cela d'un accord commun entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil. Quoi qu'on pense du *Credo*, ceci est la réalité historique, et qui se met à ce point de vue, s'il ne se retranche pas tout droit à discuter de la nature, de l'opportunité, des services ou des crimes de l'Inquisition, s'épargne à tout le moins le ridicule des vaines déclamations et les méprises d'un homme moderne égaré dans un monde ancien où il ne reconnaît rien. Cette disposition d'esprit, M. Lea ne l'a jamais eue. C'est dommage, car c'est la seule raisonnable et la seule digne du critique. Du tableau ainsi entendu, il ressortirait ce qu'il pourrait; mais le tableau aurait été composé d'après la pure réalité, sans que le peintre se soit permis de défigurer les personnages, d'embellir les uns ou de faire grimacer les autres; sans non plus jamais forcer les ombres.

Malgré ses protestations d'impartialité, M. Lea n'est rien moins que le plus passionné des écrivains. Il est tels personnages de cette histoire pour lesquels le meilleur des catholiques n'a pas plus de sympathie que n'en éprouve M. Lea lui-même. Mais ses tendances desservent l'auteur et l'égareront trop souvent. J'en pourrais apporter maintes preuves; je n'en citerai qu'une ou deux. D'abord le cas de Jean XXII, qu'on poursuit avec un acharnement particulièrement injuste. A la longue liste des méfaits du pontife, M. Lea joint celui d'avoir scandaleusement trafiqué des indulgences. La bulle à laquelle il est fait allusion a été lue par notre historien d'une façon fort distraite, ou bien elle a été fort mal interprétée. La vérité est que l'indulgence de Terre sainte était étendue aux cleres ou aux laïques qui prendraient l'engagement de servir deux ans dans la croisade du cardinal Bertrand contre les Visconti. Une moindre indulgence était, en outre, octroyée à ceux qui, ne pouvant faire plus, contribueraient aux frais de la croisade par leurs aumônes et libéralités. On n'a donc pas pris le temps de lire ou de comprendre, si c'est cela qu'on qualifie de honteux trafic.

La bonne foi de l'homme est hors de conteste; mais que penser alors de la compétence de l'historien qui, avec le plus grand sérieux du monde, nous donne des portraits et des parallèles,

comme ceux d'Innocent III et de Boniface VIII, qui semblent cueillis, sans plus, dans les œuvres complètes de Henri Martin? Comment croire qu'il a approfondi son sujet, qu'il a étudié les œuvres et les hommes du passé, quand on lit chez lui sur la moralité, par exemple, et la mentalité du treizième siècle, c'est-à-dire du temps de saint Louis et de Thomas d'Aquin, des développements qui appartiennent au feuilleton et non à l'histoire? On se croyait depuis longtemps débarrassé de cette littérature, et il est pénible de voir importer chez nous du Nouveau Monde ce produit avarié.

Est-il d'un psychologue, parlant des procès de sorcellerie au moyen âge, de mettre sur le compte de la religion les aberrations qui sont le fait de la crédulité populaire, une maladie endémique de l'esprit chez les chrétiens, les juifs, les Turcs ou les païens? Que ces légendes soient acceptées des hommes d'église ou combattues par eux, qu'est-ce que cela prouve? C'est l'erreur du temps et du milieu, mais on ne trouvera nulle part que ce soit celle de la doctrine.

D'ailleurs, il faut le dire, le manque de netteté, la superficialité sont partout dans cet ouvrage, quand ce n'est pas l'erreur caractérisée. Ainsi, on nous dit que saint Bonaventure est le fondateur de l'illumination et Joachim de Flore du mysticisme. On ignore évidemment le sens de ces termes, si l'on prétend soutenir l'assertion. Ce serait exiger beaucoup, paraît-il, que de demander l'exactitude en ces matières; mais pourquoi s'en mêler, si l'on ne peut discerner, en ce qui concerne saint Bonaventure, la voie d'illumination, qui n'est que le second degré de la doctrine spirituelle de ce mystique, de la voie d'union qui en est l'aboutissement?

M. Lea, qui ne distingue nulle part les spirituels de cette tourbe ambulante d'hérétiques dangereux et d'anarchistes qui infestèrent la fin du moyen âge; M. Lea, qui les enveloppe dans une même affection, écrit que le crime d'hérésie de tous ces braves gens était artificiel et forgé à plaisir par le Saint-Siège. Et cependant, il n'ignore pas que les tribunaux imposaient aux fraticelles un serment énonçant précisément le contraire de la croyance qu'affichaient ces rebelles sur la pauvreté rigoureuse du Christ. Ce sont des vues dédaigneuses, mais, en même temps, très étroites, qui lui font dire que toute la question pendante entre spirituels et

conventuels était une question de robe et de capuchon, de vin et d'huile.

Je ne veux pas commencer le procès des traducteurs ; il y aurait assez à dire. Mais n'est-il pas déconcertant de voir un ouvrage qui se présente avec une suffisance déjà déplaisante par elle-même, affliger les yeux de bourdons, de références fausses, ou incomplètes, ou inintelligibles ; de confusions enfin qui trahissent la hâte et dénoncent un manque de soin qui disqualifie sans rémission ? Par exemple, on laisse passer sans correction que c'est Clément VI (!) qui, en 1311, entendit la défense des conventuels. Qu'est-ce qu'une référence comme celle-ci : Coelestin. PP. III. *Epist.* 279 ? Ne peut-on pas nous renvoyer, comme cela se fait toujours, à la collection qui contient ces lettres ? à Migne, ou à dom Bouquet ? On nous parle couramment de saint Augustin ou de saint Grégoire, et on nous écrit leurs noms comme si c'étaient des basiliques. Qu'est-ce que Wickliff et Elias ? Ces vocables sont-ils latins, italiens, anglais ou américains ? Le traducteur doit pourtant savoir que Wiclef est la forme française de l'anglais Wiclif. Quant au frère Elie de Cortone, il n'est pas un inconnu pour des lecteurs français. Quel besoin de défigurer son nom, et quel avantage voit-on à ce que les personnages si populaires parmi nous de saint Philippe de Néri et de sainte Catherine de Ricci soient appelés ici Filippo Neri et Catarina Ricci ? C'est plus laïque, dira-t-on ; mais, par contre, ce qui est une méprise comique, c'est la façon de désigner l'érudit espagnol Menendez Pelayo, dont les excellents travaux sont si connus, et d'écrire, en les mentionnant : « Grâce aux recherches de *Senor Pelayo...* » Le traducteur s'est-il, un instant, demandé ce qu'il voulait dire ? Evidemment, il y a pour lui un petit mystère.

Ce sont de légères erreurs, mais elles sont en fort grand nombre, et si l'on réfléchit qu'elles s'ajoutent aux *desiderata* de l'original, on est fondé à dire que ni l'auteur, ni ses interprètes n'ont le droit de prétendre à plus qu'un triomphe modeste.

..

Dans le livre¹ où il présente Urbain II successivement comme

1. *Un pape français : Urbain II.* Paris, Lecoffre. In-8, xxxvi-562 pages.

moine, comme continuateur de Grégoire VII et comme l'initiateur des croisades, M. PAULOT fait la plus large part à ce troisième point de vue, dont la préface de M. Goyau souligne encore l'importance.

Peut-être y avait-il davantage à nous apprendre sur la réforme intérieure de l'Église, dont Urbain II, à la suite d'Hildebrand, a été un si infatigable ouvrier. Durant les onze années de son pontificat, la lutte pour la liberté et la sainteté du sacerdoce ne cessa pas un seul jour. A Clermont même, où se tint le concile de la croisade, la pensée de guerroyer contre la simonie, la clérogamie et les investitures séculières eut une aussi grande place dans les préoccupations du pontife que la pensée de guerroyer contre les Turcs. Il est donc permis de regretter que le rôle du continuateur de Grégoire VII n'ait point été étudié par l'auteur avec plus de patience et de force. C'est une matière pleine d'intérêt et qui payera certainement l'érudit qui voudra lui consacrer ses veilles.

L'ouvrage est estimable et d'une bonne érudition. Il a fallu vraiment beaucoup de mauvaise humeur à certains critiques pour ne savoir y découvrir que des défauts. Personne ne lui reprochera une allure pédante sous un fardeau trop lourd. Je prendrai, au contraire, la liberté d'avancer que, sur quelques points, le bagage scientifique est trop sommaire. Ainsi, l'historien devait-il se dispenser de se faire une opinion sur des questions qui touchent étroitement à son sujet, et laisser à M. Lair, par exemple, le soin de faire la lumière sur la fameuse encyclique de Sergius IV relative à un projet de croisade; à M. Chalandon, celui d'éclaircir les obscurités qui entourent la lettre d'Alexis Comnène au comte de Flandre? Ensuite, c'est un mauvais procédé que d'emprunter à des modernes des renseignements qu'eux-mêmes ont dû puiser à des sources contemporaines, d'écrire, à propos d'Urbain II : « Il était, dit Michelet, d'une haute taille et avait une voix forte »; ou encore : « Urbain, au rapport de Ruinart, était aimé de tous. » Mauvais procédé que d'émailler un livre de biographies particulières de tous les personnages qui se rencontrent. Ces mentions doivent être mesurées sur l'importance du personnage dont il s'agit, et sur son rôle dans l'histoire que l'on raconte. Encore faut-il que ces traits ne soient pas de ceux que tout le monde connaît.

M. Paulot a aussi trop l'amour de la littérature; il saisit avec trop d'empressement les occasions qui s'offrent de développements qui sont absolument parasites. On ne croit plus nécessaire, aujourd'hui, de profiter du moment où le héros franchit le seuil du cloître pour s'étendre sur les charmes de la solitude et la paix de la vie monacale. Ces digressions appartiennent à la littérature, et c'est pourquoi je me permets de dire que l'auteur l'aime trop : son ouvrage, qui a tant d'autres mérites de bien meilleur aloi, gagnerait à se laisser dépouiller de cette luxuriante frondaison. Il demeure un bon essai et comble un vide dans notre histoire religieuse.

* * *

Du Concile de Trente, dont l'influence a renouvelé l'Église des trois derniers siècles, l'histoire est toujours restée incomplète. Des écrivains comme Léopold de Ranke et l'historien des conciles, Hefele, l'ont souvent déploré. Ni Fra Paolo Sarpi, ni Pallavicini ne nous suffisent. On ne les contrôlera et on ne les remplacera, que quand on aura rendu à la lumière la masse documentaire à l'aide de laquelle cette histoire se refera. Mais cette masse est si considérable que les plus hardis sont eux-mêmes saisis de quelque frayeur à la pensée de la devoir remuer. La société savante qui a déjà si bien mérité de la science en Allemagne, la *Goerres-Gesellschaft*, a entrepris la publication intégrale des sources de l'histoire de cette mémorable assemblée. Son programme est le suivant : les *Diaires*, écrits au jour le jour par des membres du concile, rempliront trois volumes; les tomes IV-IX comprendront les *Actes* conciliaires; la collection des *Lettres* relatives aux affaires synodales formera les tomes X et suivants; enfin un volume de traités, dus à des théologiens ou à des canonistes, à Nausea, Campeggio, Guillaume Sirlet, etc., fermeront cet ample recueil. On se propose de donner un volume par an, car l'œuvre est assez avancée — elle est sur le métier depuis 1894 — pour qu'on puisse prendre cet engagement.

Le tome premier¹, après d'importants prolégomènes sur les

1. CONCILIUM TRIDENTINUM. *Diariorum, Actorum, Epistularum, Tractatum Nova Collectio*. Edidit Societas Goerresiana. Tomus primus : *Diariorum pars prima*. Friburgi Brisgoviae, Sumptibus Herder, 1901. In-4, cxxxii-932 pages. Prix : 75 francs.

monuments et les sources du Concile de Trente, contient les *Journaux* d'Hercule Severoli et d'Angelo Massarelli, précédés d'importantes biographies de ces deux personnages, dont le premier était promoteur, le second secrétaire général du concile. De Severoli un fragment seul avait été jusqu'ici publié. De Massarelli, on ne connaissait encore que deux *Diaires*, qu'avait édités Doellinger (*Sammlung von Urkunden zur Geschichte des Concils von Trient*); cinq autres ont été retrouvés. Gabriel Paleotti avait été défigurés par Mendham et Theiner; il en sera naturellement donné un texte épuré, de même que de Seripando, de Pierre Gonzalez de Mendoza, etc. Ces relations ou notes qui n'ont pas été écrites pour la publicité sont, tout le monde le comprend, une source de premier ordre et dont l'intérêt est, en maint endroit, extrêmement vif. Autant les *Actes* éclairent l'histoire dogmatique et disciplinaire, autant ces *Journaux* et ces *Lettres* sont précieux pour la biographie. Tout cela était inédit. Quant aux *Actes*, les deux volumes que Theiner avait décorés de ce titre, en 1874, n'étaient qu'une mutilation d'une recension qui, au surplus, n'était pas l'original de Massarelli. On nous promet, après une introduction sur les négociations préliminaires du concile depuis l'année 1536, la série des Actes de Trente, de 1545 à 1547, ceux de Bologne, à peu près inconnus, de 1547 à 1549, enfin la reprise de ceux de Trente sous Jules III, de 1551 et 1552, et sous Pie IV, de 1561 à 1563.

L'œuvre est digne de tous les encouragements, et ce premier volume, dû aux soins de M. S. Merkle, fait très bien augurer de ce que sera cette grande collection. On la trouvera dans nos grandes bibliothèques et, il faut le souhaiter, dans toutes celles de nos grands séminaires.

JULES DOIZÉ.

REVUE DES LIVRES

HISTOIRE

Six mois d'histoire révolutionnaire (juillet 1790-janvier 1791), par Marius SEPET. Paris, Téqui, 1903. vi-380 pages.

Sans se presser, M. SEPET poursuit ses études sur la Révolution française. Le présent volume garde les mêmes qualités de clarté et de mesure. L'auteur l'adresse « aux esprits justes, aux cœurs droits, aux hommes éclairés de tous les partis » : leurs suffrages ne sauraient lui manquer.

Après la fête enthousiaste de la Fédération (juillet 1790) le désordre s'accrut et s'étendit par tout le pays; la diplomatie, l'armée, les colonies, tout était dans l'anarchie. Ni les plans de Bouillé, ni ceux de Mirabeau, moins encore les intrigues des Lameth, ne pouvaient sauver la monarchie dont les factieux, excités par les clubs et la presse, voulaient faire leur proie. La sanction donnée par Louis XVI à la constitution civile du clergé suffirait, du reste, à montrer dans quel désarroi se débattait la conscience royale.

Sur tous ces points on ne trouvera guère dans le livre de M. Sepet des renseignements nouveaux; mais il n'en est pas un où les faits importants ne soient exposés, d'après les travaux les plus sûrs, dans un ordre lucide, et sous le jour le plus vrai.

Paul DUDON.

Conspireurs et gens de police : *Le complot des libelles (1802)*, par Gilbert AUGUSTIN-THIERRY. Paris, Colin, 1903. In-18, ix-297 pages. Prix : 3 fr. 50.

M. Gilbert AUGUSTIN-THIERRY, qui est un romancier, continue de l'être en abordant la réalité historique. Son livre est fort amusant. Il « s'est efforcé, dit-il, dans sa préface, d'être vivant »; il y a réussi. Mais personne, je pense, n'aura l'idée de lui demander l'exacte mesure des hommes qu'il peint ni des événements

qu'il raconte. Le complot des libelles ne fut rien, en 1802. (Voir Guillon, *les Complots militaires*, 1894.) Dans le tableau de M. Thierry c'est un grand fait.

L'auteur annonce une suite de récits sur les « diverses tentatives dirigées contre la dictature consulaire, puis impériale de Napoléon Bonaparte ». Il aura des lecteurs. Comment n'en aurait-il pas, dans notre temps où l'on parle beaucoup de complots et où les opérations policières sont en grand honneur ?

Les quarante pages de documents mises à la fin du volume et les six planches insérées hors texte sont fort intéressantes.

Paul DUDON.

La Société française pendant le Consulat. *La renaissance de la France*, par Gilbert STENGER. Paris, Perrin, 1903. In-8 écu, VII-447 pages. Prix : 5 francs.

M. STENGER étant romancier et auteur dramatique de profession, son livre sur le Consulat est encore un tableau. Lui-même lui donne ce nom et confesse qu'il a voulu faire œuvre « d'observateur et de philosophe plutôt que d'historien ». Il a « peint » le temps de Bonaparte « sur le témoignage des journaux, des mémoires et des brochures ». Oh ! il a « choisi ». Mais enfin, les « anecdotes », les « mots célèbres » et autres « documents » de ce genre sont sa grande ressource. Et de tout cela, l'auteur a tiré un triptyque de dimension considérable : *La ruine de la France*, *La renaissance de la France*, *La société nouvelle*. C'est intéressant à regarder. Et quand on a vu, on se prend à songer : Est-ce bien toute la France du Consulat que j'ai vue ?

Paul DUDON.

Le Culte catholique à Paris, de la Terreur au Concordat, par l'abbé J. GRENTE. Lethielleux, 1903. III-486 pages. Prix : 7 fr. 50.

Ceci est un travail de recherches précises, minutieuses, aussi complètes que possible. On sait que le troisième volume de *l'Église de Paris pendant la Révolution* est imparfait : l'abbé Delarc, surpris par la mort, n'a pu achever son œuvre. M. GRENTE

a repris l'étude de la période qui va de la Terreur au Concordat; il y a consacré sept années d'un labeur méthodique aux Archives nationales, à celles de la Seine et de la préfecture de police.

Sur les prêtres qui ont exercé le culte catholique à Paris, sur les églises ou oratoires fréquentés par les fidèles, il a recueilli cent détails intéressants; toute la seconde partie de son livre (p. 201-454) sera d'une très grande ressource à ceux qui voudraient entreprendre une monographie des paroisses de Paris au dix-neuvième siècle; point de phrases, ni de conjectures ingénieuses, ni de généralisations brillantes; très obstinément, l'auteur s'en tient à l'indication des faits que les documents établissent. Si un pareil travail était fait pour toutes les paroisses de France, nous pourrions parler, en connaissance de cause, de l'état du culte catholique dans notre pays au moment du Concordat.

La question de la séparation de l'Église et de l'État est aujourd'hui à l'ordre du jour. L'histoire de la Révolution après la loi du 3 ventôse an III (21 février 1795) nous montre quelle liberté attend les catholiques sous un régime de séparation inauguré par des jacobins. Sans doute, on a des prêtres et même des églises, — nous remercions M. Grente d'en avoir dressé, pour Paris, la liste exacte, — mais dans quelles conditions humiliées et précaires le culte s'exerce; que de restrictions, de dénonciations, de perquisitions, d'arrestations! Dans les deux cents premières pages de son volume, M. Grente nous raconte cette vie *telle quelle* de l'Église de Paris, et elle apparaît si misérable, que l'on peut se demander en quoi aurait pu empirer la situation le refus calme de reconnaître une légalité odieuse. M. Grente, comme l'abbé Sicard dans son dernier ouvrage, estime que la pensée de M. Emery fut toujours la bonne. J'en suis moins sûr, les données du problème étant assez complexes et encore enveloppées; en particulier, je crois que les conditions étaient autres à Paris que dans les départements; et, enfin, il est des choses permises par la conscience que l'honneur et la vraie sagesse semblent défendre.

En terminant, je tiens à redire combien l'auteur a mis dans son travail d'exactitude et de modestie. Je regrette que ses loisirs trop courts de vicaire ne lui aient pas permis de donner à son récit tout le charme et toute l'ampleur désirables. Au moins

nous a-t-il laissé un répertoire exact, abondant, facile et sûr à consulter, sur le culte catholique à Paris de 1794 à 1802.

Paul DUBON.

La Tolérance protestante!!! par E. CAMUT. Paris, Bloud. 1 volume petit in-8, XII-256 pages. Prix : 2 fr. 25.

Pour excuser leur féroce persécution contre l'Église, nos sectaires français ne cessent de déclamer contre la prétendue *intolérance des catholiques*... Comme preuves de leur accusation, ils citent quelques faits, toujours les mêmes, faits qu'ils isolent du milieu qui les a produits, faits souvent étrangers à la France, relevant plutôt de la politique que de la religion et, en tout cas, faits *datant de plusieurs siècles*.

On a soin d'oublier que, au temps actuel, les catholiques, là où ils sont maîtres du pouvoir, comme en Belgique, pratiquent la plus large tolérance et n'ont édicté aucune loi d'exception contre leurs adversaires politiques ou religieux.

Nos sectaires, en accusant ainsi les catholiques, vantent, au contraire, leur tolérance à eux et aussi le libéralisme, la *tolérance des protestants*. Tolérance protestante! Cela passe comme un axiome.

Eh bien, c'est là une grossière erreur, le contre-pied de la vérité.

M. E. CAMUT nous le démontre dans son livre par des documents historiques irréfragables.

Durant trois siècles, le protestantisme a exercé en Europe, dans tous les pays où il a établi son empire, la tyrannie la plus implacable. Il suffit qu'on se rappelle comment les hérésies de Luther, de Calvin, de Zwingle se sont implantées et développées en Allemagne, en Suisse, en Suède, en Angleterre.

En France, les protestants ont organisé la guerre civile, levé des armées et souvent, soutenus par l'étranger, livré bataille aux troupes du gouvernement légitime. Là où ils devenaient les maîtres, c'était pour piller, saccager, immoler des milliers de victimes.

Les faits qu'on reproche aux catholiques, et que seuls on retient, n'étaient, en réalité, que des actes de légitime défense ou

des représailles que les protestants s'étaient attirées par leurs crimes, leur félonie et leur cruauté.

Ce que nous venons d'indiquer en peu de mots, M. Camut le démontre par le récit détaillé et documenté des événements.

Poursuivant son étude en dehors de l'Europe, notre auteur nous décrit l'action des sectes protestantes, au dix-neuvième siècle surtout, dans les vastes régions de l'Afrique et de l'Océanie ; il nous montre le protestantisme, toujours semblable à lui-même, réussissant à opprimer et à exploiter, de la manière la plus odieuse, nombre de populations indigènes.

Cette dernière partie de son ouvrage est spécialement intéressante.

En somme, les protestants, intolérants jadis, le sont encore en bien des pays et le redeviennent maintenant en France : les fauteurs les plus violents de la persécution contre les religieux sont des protestants affiliés à la franc-maçonnerie.

Le livre de M. Camut fournira des arguments précieux aux défenseurs de l'Église et de la liberté. Emmanuel ABT.

Vieille France, jeune Allemagne, par Georges GOYAU. Paris, Perrin, 1903. VIII-321 pages.

Ce sont les faits de l'heure présente qui ont inspiré à M. Goyau l'antithèse sous laquelle, comme sous un ruban d'éclatante couleur, il a relié une poignée de ses derniers articles.

La « vieille France » qu'on voit apparaître dans ce livre, c'est la France d'Urbain II, de Jeanne d'Arc, celle dont le cardinal Lavignerie incarnait l'ardeur conquérante, dont Lefebvre de Be-haine soutint l'influence morale, et à laquelle Léon XIII tant de fois a rappelé sa vocation en même temps qu'il confirmait ses prérogatives. Et en face de cette France, même aujourd'hui catholique, M. Goyau évoque l'Allemagne de Guillaume II : qu'elle fasse dans un brillant appareil le pèlerinage de Jérusalem ou qu'elle essaye de germaniser quelques lambeaux de l'empire d'Autriche, son œuvre est protestante.

Avec raison, l'auteur se défend de vouloir déchiffrer l'avenir. Il ne veut point le déduire d'une théorie ethnique, il ne veut même point l'entrevoir à travers les événements d'aujourd'hui. Mais ces événements contiennent une leçon fort claire. Et si

pour le gouvernement actuel de la France elle semble assez vaine, c'est sans doute le vœu de M. Goyau, comme c'est le mien, qu'il y ait à la comprendre le plus de Français possible.

Inutile d'insister sur les mérites de ce travail : M. Goyau s'y retrouve avec les coutumières qualités de son savoir et de sa foi.

Paul DUDON.

La Prusse et la révolution de 1848, par Paul MATTER. Paris, Alcan, 1908. In-12, 304 pages. Prix : 3 fr. 50.

Ce volume fait partie de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine* publiée chez Alcan. Il est l'œuvre d'un substitut au tribunal de la Seine qui a voulu résumer en trois cents pages précises et claires les travaux faits en Allemagne et en France sur la Prusse et la révolution de 1848.

L'auteur démêle bien les causes et le caractère du mouvement. Il raconte avec faveur les élans qui entraînent la Prusse vers des institutions représentatives et l'hégémonie de l'Allemagne. Il regrette que Frédéric-Guillaume IV, ce brillant songeur, n'ait pas eu, pour servir ses idées libérales et ses rêves de grandeur prussienne, la ténacité de volonté d'un Bismarck et l'allure confiante d'un esprit moderne.

Cette crise de 1848, qui n'aboutit pas, prouve combien les transformations politiques sont œuvres difficiles. Ce livre de M. MATTER qui la raconte montre que, accomplies ou avortées, ces transformations sont conduites par une poignée d'hommes dont la masse répète le mot d'ordre sans trop savoir pourquoi : c'est ce qu'on appelle — ainsi fait M. Matter lui-même — la pression irrésistible de « l'opinion », les aspirations de « tout un peuple ».

Paul DUDON.

PATRISTIQUE

Die Moral des Clemens von Alexandrien, von Dr Wilhelm CAPITAINE. Religions- und Oberlehrer am Gymnasium in Eschweiler. Paderborn, Schöningh, 1903. In-8, vi-372 pages. Prix : 7 Mk.

M. CAPITAINE, à qui l'on doit déjà une bonne monographie sur la morale d'Origène, étudie dans ce livre la morale de Clément

d'Alexandrie. Dans une introduction assez étendue (p. 1-65), il fait connaître les premiers alexandrins, les apologistes, puis Clément lui-même, sa vie et ses œuvres. Il traite ensuite assez brièvement (p. 65-105) de la morale générale, puis de la morale particulière (p. 105-fin). Cette seconde partie est de beaucoup la plus étendue, on y trouve étudiées non seulement les questions qui se rapportent proprement à l'éthique (la théorie de la fin, de la moralité, de la vertu, du péché), mais encore d'autres questions connexes, qui en sont comme le principe ou le complément : l'anthropologie et la théorie des sacrements.

Ce rapide aperçu fait assez voir l'ampleur et l'intérêt de ces études ; il faut ajouter que M. Capitaine y fait preuve d'une connaissance sérieuse et précise de Clément. Ici ou là, par exemple, à propos de la division tripartite de l'âme, on pourra trouver qu'il défend trop obstinément l'orthodoxie de son auteur ; mais ceux mêmes qui, sur ces points accessoires, se sépareront de lui, devront du moins lui savoir gré de son travail et tenir compte de sa discussion. Il faut regretter toutefois que M. Capitaine ait lui-même trop négligé les travaux récemment publiés sur Clément, par exemple le livre de M. de Faye¹.

Ce manque d'information se trahit surtout dans ce que dit M. Capitaine de Philon, des apologistes, ou des Pères en général. La patristique est un vaste champ d'études, et on admet facilement qu'on puisse parler avec compétence de Clément d'Alexandrie, avant d'avoir étudié de près tous les autres Pères ; mais, en ce cas, on ferait prudemment de ne pas hasarder trop d'aperçus sur « l'enseignement général des Pères ». L'introduction, est, de ce fait, inexacte sur plusieurs points², l'exposé historique de la

1. *Clément d'Alexandrie*. Paris, 1898. — La nouvelle hypothèse, proposée par M. de Faye, sur le plan de la trilogie de Clément, eût dû être discutée ou du moins mentionnée page 23. Par contre, M. Capitaine eût bien fait de ne pas admettre, sur la foi de Cognat, dont le livre date de cinquante ans, que Clément est appelé en France saint Clément, et qu'on y célèbre sa fête le 4 décembre.

2. M. Capitaine adopte toutes les conclusions de Siegfried sur la dépendance des apologistes, de saint Justin en particulier, par rapport à Philon ; il les dépasse même, puisque Siegfried se contente sur la plupart des points de faire des rapprochements sans affirmer de dépendance ; en réalité, s'il est vrai que saint Justin dépend de la théologie alexandrine, il est gratuit d'affirmer qu'il dépende de Philon ; on ne peut citer aucun texte de lui qui en soit une citation ou même une réminiscence. On ne peut, pour l'interpréta-

théorie du *logos* l'est plus encore. Ces défauts eussent été en grande partie évités, si M. Capitaine se fût restreint plus sévèrement dans les limites de son sujet.

Au reste, si ces parties accessoires font un peu tache dans son œuvre, elles n'en compromettent pas cependant la sérieuse valeur, et les théologiens, chaque jour plus nombreux, qui étudient Clément d'Alexandrie, seront reconnaissants à M. Capitaine d'avoir apporté à la science commune cette utile contribution; ils le féliciteront aussi d'avoir tiré si bon parti des loisirs que lui laissait le ministère paroissial.

Jules LEBRETON.

Die Offenbarung im Gnosticismus, von Lic. theol. Rudolf LIECHTENHAN, Pfarrer in Buch am Irchel (Kanton Zürich). Goettingen, Vandenhœck und Ruprecht, 1901. In-8, iv-168 pages.

On pense assez généralement que les gnostiques se réclamaient plutôt de la philosophie grecque que de la révélation chrétienne; pour M. Harnack, par exemple, le gnosticisme est avant tout un effort pour systématiser le christianisme, l'ériger en philosophie religieuse, et, en le séparant de l'Ancien Testament, le débarrasser du principal obstacle qui arrêtaient l'action de l'hellénisme; c'est une crise de laïcisation aiguë de la pensée chrétienne. M. LIECHTENHAN s'est attaché ici à faire ressortir l'autre aspect du gnosticisme: il montre comment chaque secte gnostique se réclamait de révélations particulières, et comment toutes prétendaient s'appuyer sur la révélation chrétienne; ces recherches sont intéressantes et complètent heureusement l'idée que l'on se faisait du gnosticisme¹; il est vrai que toutes ces révélations étranges et ces

tion du *De vita contemplativa*, s'arrêter sérieusement à l'interprétation d'Eusèbe (p. 12); il est clair que Philon, au moins sexagénaire en 38, n'a pu décrire la vie des cénobites chrétiens.

1. Je ne prétends pas dire que l'on connaisse maintenant adéquatement le gnosticisme, il s'en faut de beaucoup; quelques mois à peine avant M. Liechtenhan, M. Schmitt étudiait la lutte de Plotin contre le gnosticisme (*Plotin's Stellung zum Gnosticismus und kirchlichen Christentum. Texte und Untersuchungen. Neue Folge, V, 4; Leipzig, 1901*); grâce à quelques textes trop rares de Plotin et de Porphyre, il montre que vers l'an 260 il y avait à Rome une communauté valentinienne fort active, contre laquelle Plotin doit défendre sa doctrine. Ces allusions, trop obscures pour nous renseigner entièrement, suffisent du moins à nous montrer une fois de plus notre ignorance du gnosticisme.

exégèses fantaisistes ne donnent pas une haute idée de la théologie gnostique, et qu'il faut vraiment une bonne volonté bien ingénieuse pour pouvoir en conclure, comme on le faisait tout récemment à propos de ce livre même, que « la théologie officielle de l'ancienne Église n'est, au fond, qu'un gnosticisme canalisé ».

Le reproche le plus sérieux que l'on puisse adresser à M. Liechtenhan est d'avoir fait entrer dans son exposé des systèmes qu'il eût dû laisser de côté : le gnosticisme de Bardesane est bien douteux, et le système de Marcion ne peut que très improprement s'appeler un gnosticisme.

JULES LEBRETON.

Recherches sur le « Discours aux Grecs » de Tatien, *suivies d'une traduction française du discours avec notes*, par Aimé PUECH, maître de conférences à la Faculté des lettres. Université de Paris, bibliothèque de la Faculté des lettres, t. XVII. Paris, Alcan, 1903. In-8, viii-159 pages.

M. Schwartz écrivait, il y a quelques années, dans la préface de son édition de Tatien, que c'est une tâche ardue d'éditer un auteur chrétien : les auteurs païens les plus négligeables ont été étudiés par tant d'érudits et tant de critiques, que l'établissement et l'interprétation de leur texte sont grandement facilités par les travaux antérieurs ; pour la plupart des auteurs chrétiens on ne peut guère compter sur ce secours : ils ne figurent pas en général aux programmes des examens, ils sont rarement expliqués dans les universités, et les philologues les abandonnent d'ordinaire aux théologiens. M. PUECH fait, parmi les philologues, une heureuse exception : on connaît ses travaux sur saint Chrysostome et sur l'*Exhortation aux Grecs* attribuée à saint Justin ; son nouveau livre est consacré à Tatien ; c'est une étude très remarquable et qui rendra les plus grands services.

Il établit d'abord que le *Discours aux Grecs* est un pamphlet destiné à la lecture, plutôt qu'un véritable discours ; qu'il fut écrit entre 169 et 172, c'est-à-dire assez longtemps après la conversion de Tatien, et très peu de temps avant sa chute dans l'hérésie. Dans les deux chapitres suivants, qui sont peut-être les plus curieux de tout l'ouvrage, M. Puech étudie le style, la méthode et les sources de Tatien ; il constate, par sa recherche

du rythme et la construction apprêtée de ses phrases, que ce contempteur impitoyable de l'art grec est resté malgré tout l'élève des rhéteurs et des sophistes. Il expose ensuite sa théologie et son apologétique. Il termine par une traduction annotée du *Discours aux Grecs*; cette dernière partie de son travail n'était pas la plus aisée; quiconque a lu Tatien sait la difficulté de ses phrases elliptiques et contournées, obscurcies encore trop souvent par des illusions devenues inintelligibles. La nouvelle traduction ne fait pas disparaître toutes les difficultés; elle aide du moins à en résoudre un grand nombre.

Les services mêmes que rendront ces *Recherches* pour l'intelligence du texte de Tatien et pour l'analyse de son caractère littéraire, font regretter davantage que M. Puech ait passé un peu rapidement sur l'étude de sa doctrine et de ses sources philosophiques. Sa théorie du *logos* a été souvent étudiée, et bien que tout n'ait pas été dit sur ce sujet, cependant les moyens d'information ne font pas défaut; mais sa psychologie est plus obscure et moins connue. M. Puech avertit (p. 71, n. 1) qu'il « n'épuise pas l'examen de toutes les difficultés qu'elle soulève »; on regrettera cette réserve et l'on pourra penser qu'une étude plus précise des sources eût rendu sur certains points l'exposé plus exact¹.

Il faut reconnaître d'ailleurs que ces inexactitudes de détail sont insignifiantes pour le but que s'était proposé M. Puech, et qu'il a pleinement atteint. Grâce à lui, Tatien sera mieux compris et plus connu; il est grandement à souhaiter que d'autres auteurs chrétiens bénéficient encore de ses travaux; peut-être même peut-on espérer que ces monographies préparent l'histoire de la littérature grecque chrétienne, que nous attendons; c'est un motif de plus d'y applaudir.

Jules LEBRETON.

Die Erziehungslehre der drei Kappadozier. Ein Beitrag zur patristischen Pädagogik, von D^r Karl WEISS (*Strassburger*

1. Je ne crois pas, par exemple, que la distinction de l'âme et de l'esprit divin ait rien de spécifiquement gnostique (p. 68-70); c'est une conception très répandue dans la philosophie religieuse de l'époque; elle revêt divers aspects et se plie à diverses théories suivant les tendances des auteurs qui l'expriment; chez Tatien, elle est plus stoïcienne; chez saint Irénée, elle est plus chrétienne; mais chez tous, je crois, elle vient d'autres sources que des théories gnostiques.

theologische Studien, t. V, p. 3 et 4). Freiburg im Breisgau, Herder, 1903. In-8, XII-242 pages. Prix : 4 Mk. 80.

Dans son introduction, M. K. WEISS fait observer que personne avant lui n'a étudié les théories pédagogiques des Pères cappadociens ; cette remarque est très juste, le sujet est neuf et, comme il est traité sérieusement, on trouvera dans ce livre bien des considérations nouvelles et intéressantes.

Il y a cependant, sur le choix même du sujet, de graves réserves à faire : les Pères cappadociens ont-ils eu une théorie de l'éducation ? Ont-ils eu tous les mêmes idées en cette matière ? Je n'oserais répondre affirmativement à ces deux questions. M. Weiss groupe assez heureusement sous différents titres des remarques glanées çà et là dans des sermons, des traités de controverse, des lettres et des règles monastiques. Réunies ainsi, elles forment un ensemble assez bien lié ; mais on peut se demander, après avoir lu le livre, si cette construction n'appartient pas plus à l'historien qu'aux Pères qu'il étudie. Et puis, s'il est vrai que les Pères cappadociens constituent une école dogmatique caractérisée par un certain nombre de thèses communes, il faut avouer aussi qu'ils diffèrent autant qu'il est possible par le caractère et le tempérament, et que leurs idées pédagogiques s'en ressentent un peu : un poète, un administrateur et un philosophe ne pouvaient avoir sur ce point des théories identiques¹.

Ces réserves faites, je suis heureux de reconnaître qu'on trouvera dans ce livre un bon nombre de questions intéressantes et bien discutées : je mentionnerai surtout celle du traducianisme des deux Grégoire (p. 15), de l'apocatastase (*ibid.*), du péché originel (p. 16), des classiques païens (p. 163 *sqq.*), et surtout celle du rôle de l'Église dans l'éducation (p. 116-128) : on trouvera là une étude intéressante de l'éducation monastique, et aussi des établissements de charité de Constantinople et de Césarée.

JULES LEBRETON.

1. Cette divergence des caractères et des situations se fait jour même dans les faits où M. Weiss croit retrouver une théorie commune : ainsi, pour montrer que l'homme doit préférer à son bien personnel le bien de l'ensemble, il rappelle (p. 31, 32) que saint Grégoire de Nazianze et saint Grégoire de Nysse se sont sacrifiés au bien général, et que saint Basile lui a sacrifié son frère. On pourra trouver qu'il n'y a similitude ni dans la disposition des personnes, ni dans le rôle qu'elles ont joué.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

LITURGIE

Le chanoine Ulysse CHEVALIER, correspondant de l'Institut.—*Bibliothèque liturgique*. Tome VII : Sacramentaire et Martyrologe de l'abbaye de Saint-Remy; — Martyrologe, calendrier, ordinaires et prosaire de la métropole de Reims. Paris, Picard, in-8, LXXII-418 pages.—Tome VIII: Ordinaire et coutumes de l'église cathédrale de Bayeux (XIII^e siècle), publiés d'après les manuscrits originaux. Paris, Picard, 1902. Grand in-8, iv-478 pages et 9 planches en photogravure.

Plusieurs sciences ecclésiastiques, notamment la liturgie, le plain-chant, l'histoire, bénéficieront des trésors enfermés dans ces deux volumes comme dans leurs devanciers.

Le volume VII de la *Bibliothèque liturgique* renferme bien des monuments que n'a pas connus dom Martène. Il présente donc le plus haut intérêt au point de vue liturgique; ajoutons qu'il offre une nouvelle source assez importante au théologien et au prédicateur; car nous avons sous les yeux le tableau complet de l'ancienne liturgie rémoise du huitième au

treizième siècle. L'éditeur, dans une préface d'une érudition aussi sûre qu'étendue, montre incidemment comment, dans ce laps de temps, surtout au douzième siècle, la liturgie se transforme et se rajeunit à l'instar de l'architecture. Le très savant éditeur manifeste, à cette occasion, le désir de voir « les offices propres débarrassés complètement des parties de rédaction récente, sans appui dans le passé », et souhaite qu'on remette en honneur la littérature liturgique du moyen âge. Ce résultat serait, à ses yeux, l'une des meilleures récompenses d'un labeur de cinq ans. La présente publication a été faite d'après les manuscrits de Paris, Londres, Reims et Assise; elle renferme un grand nombre de pièces inédites et neuf planches en photogravure.

L'ordinaire, selon la définition même donnée par M. CHEVALIER, « est un livre qui indique la manière de réciter l'office divin, de célébrer la messe, et de remplir les cérémonies qui les accompagnent ». La bibliothèque du chapitre de Bayeux ayant été pillée en 1562 par les protestants, l'éditeur n'a pu retrouver qu'un seul exemplaire de l'ordinaire. Neuf feuillets manquaient. On les a suppléés au moyen des bréviaires, missels et lectionnaires du douzième au quinzième siècle (p. 428-445).

Le coutumier, œuvre de Langevin, remonte, comme l'ordinaire, au treizième siècle. Il est resté encore quatre copies qui ont été utilisées par l'éditeur.

Remarquable par son antiquité, le rite de Bayeux est en outre l'une des principales sources de toute la liturgie anglaise. Si celle-ci fit encore plus d'emprunts à Bayeux qu'aux autres églises normandes, ce fut sans doute grâce à l'influence de l'évêque Odon de Conteville (1050-1097), frère de Guillaume le Conquérant, et regardé comme le restaurateur de l'église de Bayeux. Quoi qu'il en soit, l'étroite parenté qui rattache encore la liturgie anglaise à celle de Bayeux, le soin que prennent les anglicans à réunir et à publier leurs anciens rituels, montrent que ces canaux, qui communiquaient jadis ici et là une même sève chrétienne, se rétablissent extérieurement. Puisse l'entreprise du savant éditeur contribuer à ramener par cette voie au cœur de nos frères séparés une grâce et une vie plus intimes et plus effluentes. François TOURNEBIZE.

VOYAGES

Baron Jehan de WITTE. — *Des Alpes bavaroises aux Balkans*. Paris, Plon, 1903. In-18, orné de gravures.

On connaît la collection des *Voyages*, à couverture violet pâle, publiée par la librairie Plon. Ce dernier venu comptera parmi les meilleurs. C'est mieux que des notes et impressions recueillies dans une excursion de vacances ;

le pittoresque n'est pas négligé, la description remplit de nombreuses pages, mais l'art, l'histoire, la politique en prennent plus encore.

En Bavière, on est intéressé surtout par la visite aux châteaux de Louis II et les souvenirs de ce prince fantasque. Salzbourg, Trieste, les rives illyriennes offrent de riches sujets d'études à l'observateur intelligent et érudit. Le Monténégro le retient plus longtemps encore. De la terrible *Tsernagore*, nous descendons en Bosnie-Herzégovine. Nous avons parlé assez longuement dans cette Revue de la *résurrection d'un peuple*, récemment arraché à la domination turque. Un groupe de savants français qui avaient parcouru le pays, il y a quelques années, avaient publié au retour un ouvrage monumental où l'œuvre de l'Autriche, dans les provinces confiées à son administration par le traité de Berlin, était exposée sous un jour très avantageux. D'après M. de WITTE, il faut en rabattre. L'Autriche y aurait vraiment trop appliqué le principe d'un de ses plus fameux hommes d'État : « Pour bien gouverner dans notre monarchie, il faut que personne ne soit content. » Nos compatriotes, comblés de prévenances par les autorités, n'ont vu d'ailleurs que ce qu'on leur a fait voir : les constructions neuves, les institutions, les chemins de fer, l'outillage des nations modernes installé dans un pays jusque-là demeuré à demi barbare ; ils n'ont pas vu le malaise profond caché sous ces apparences de progrès matériel incontestable. « Ils n'ont pas lu le memorandum parvenu, en

1897, à l'empereur, à travers mille obstacles (plusieurs pétitions analogues avaient été interceptées en route), et où il est dit que *l'occupation autrichienne fait regretter le régime ottoman.* » (P. 403.) Au surplus, les chapitres les plus instructifs de ce livre sont ceux qui mettent sous nos yeux, dans un cadre vivant, l'enchevêtrement et la lutte des nationalités dans l'empire austro-hongrois.

Joseph BURNICHON.

Joseph RÉVIL et Joseph CORCELLE. — *La Savoie. Guide du touriste, du naturaliste et de l'archéologue.* Paris. Masson. Prix : 4 fr. 50.

Les vacances sont commencées.

Les uns partent pour la mer, les autres vont à la montagne. *Trahit sua quemque voluptas.* A ceux qu'attirent la grande et belle nature, les hauts sommets, les torrents, les cascades, les glaciers, nous recommandons la Savoie, la Suisse française, qui n'a rien à envier à l'autre, sinon d'être mieux connue. Qu'ils mettent dans leurs bagages le joli *Guide* de la collection Boule; un volume pour chaque département. La première moitié (150 pages) renferme la monographie de la région; la seconde, les itinéraires, avec tous les renseignements désirables. Ajoutez plusieurs *index*, de nombreuses gravures et cartes, enfin une typographie fort soignée.

Joseph de BLACÉ.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

MUSIQUE SACRÉE. — *Cantus Mariales*, quos e fontibus antiquis eruit aut opere novo veterum instar concinnavit D. Josephus Pothier, abbas S. Wandregisili, O. S. B.

— *Paléographie musicale.* Les principaux manuscrits de chant grégorien, ambrosien, mozarabe, gallican, publiés en fac-similés phototypiques par les Bénédictins de Solesmes. Recueil trimestriel. Quatorzième année : avril 1902, n° 54; juillet 1902, n° 55; octobre 1902, n° 56. Tournai, Desclée; Paris, Alph. Picard et fils; Leipzig, Breitkopf.

— *Les Vraies Mélodies grégoriennes*, par A. Dechevrens, S. J. 3^e fascicule à fin. Paris, Beauchesne.

— *Les Principaux Chants liturgiques*, par A. Gastoué. Plain-chant grégorien traditionnel d'après les manuscrits. Notation musicale avec indication du rythme et de la tonalité. Paris, Ch. Poussielgue.

— *Cœcilia*, recueil de chants sacrés à une ou deux voix, par l'abbé Hy. Poivet. Nouvelle édition. Paris, Haton.

— *Cantiques à Notre-Dame de Lourdes* (texte et musique), choix de cantiques populaires chantés par les pèlerins de Lourdes ou par la maîtrise du sanctuaire, édités par J.-M. Darros. 1 volume in-16 de 331 pages. En vente aux bureaux de l'Œuvre de la Grotte, au prix de 1 franc; franco, 1 fr. 30.

LANGUES VIVANTES. — Karl Bædeker, *Manuel de la langue russe*, supplément au *Guide en Russie*. 3^e édition. Leipzig, K. Bædeker; Paris, Paul Ollendorff.

— *Kurzer Leitfaden der russischen Sprache für den Reisegebrauch.* 4^{te} Auflage. Leipzig, K. Bædeker.

ASCÉTISME. — *Méditations pour jeunes personnes*, par l'abbé P. Feige : *le Salut, la Piété, l'Humilité, l'Amour de Dieu, l'Amour du prochain, le Devoir, le Zèle, la Pénitence, la Belle Vertu, la Bonté, la Force, Nos Modèles.* Paris, Téqui. 12 volumes in-18. Prix : 60 centimes le volume.

— *Lectures choisies du R. P. Lacordaire* : I. *l'Église*; II. *Jésus-Christ*; III. *les Vertus.* Paris, Poussielgue. 3 élégants volumes in-32 allongé avec encadrement brun et gravure. Chaque volume, broché : 2 francs.

— *L'Année chrétienne, conseils aux femmes du monde pour bien sanctifier l'année.* Paris, Téqui. Prix : 2 fr. 50.

— *Les Noms de saints ou les Noms de baptême et la dévotion aux saints*, par le P. A. Deschamps. 6^e édition. Paris, Maison de la Bonne Presse.

— *Instructions sur la Doctrine catholique*, pour chaque dimanche, à la suite de l'épître et de l'évangile, avec les prières de la messe, des vêpres et du salut, par l'abbé J.-B. Fourault. Ouvrage approuvé par S. G. Mgr Renou, archevêque de Tours. Paris, Lethielleux. Prix : 1 fr. 25.

— *Les Épîtres et les Évangiles des dimanches, des principales fêtes de l'année et de tous les jours du carême, suivis de réflexions pratiques*, par l'abbé S.-M. Mosnier. Ouvrage approuvé par Mgr l'évêque de Clermont. Paris, Lethielleux. Prix : 1 fr. 25.

— *La Dévotion aux trois Ave Maria*, par le P. Jean-Baptiste de Chemery. Paris, Poussielgue. 1 volume in-32. Prix, broché : 80 centimes; franco, 1 franc.

— *Manuel pour la confession et la communion*, à l'usage des enfants et des jeunes gens, par l'abbé P. Lejeune. Paris, Lethielleux. 1 volume in-32. Prix : 50 centimes. Conditions spéciales par nombre.

— *Manuel pour la confession et la communion*, à l'usage des jeunes filles, par l'abbé P. Lejeune. Paris, Lethielleux. 1 volume in-32. Prix : 50 centimes. Conditions spéciales par nombre.

— *Appel motivé à la croisade mariale*, par A. Deschamps, prêtre. 5^e édition. Paris, Saudinos. Prix : 1 fr. 25; franco, 1 fr. 40.

ÉVÈNEMENTS DE LA QUINZAINE

Juillet 26. — A Rome, ouverture du testament de Léon XIII.

27. — En France, ouverture de la session des Conseils d'arrondissement. A Lille, le Conseil, par 14 voix contre 7, adopte une motion où il exprime son regret de la situation faite à beaucoup de communes par le refus d'autorisation aux congrégations.

— A Paris, le président de la Cour des comptes remet à M. Loubet son rapport général sur l'exercice financier de 1901. Le déficit, pour cette année, est de 125 657 976 francs, qu'il faut porter en augmentation des découverts du Trésor. La Cour des comptes s'élève contre les mauvaises pratiques financières des ministères.

— A Rome, un service funèbre est célébré pour Léon XIII à Saint-Louis-des-Français ; M. Nisard y assiste avec tout le personnel de l'ambassade de France près le Vatican. L'ambassade de France près le Quirinal n'y est pas représentée.

28. — A Paris, service solennel à Notre-Dame pour le repos de l'âme de Léon XIII. Mgr Le Roy, évêque d'Alinda, célèbre ; Mgr Lorenzelli donne la première absoute. M. Delcassé et le général André assistent à la messe. M. Loubet y est représenté par le général Dubois et le commandant Meaux-Saint-Martin ; M. Rouvier, par son chef de cabinet ; M. Chaumié, par son fils, chef adjoint de son cabinet ; M. Maruéjols, par un sous-chef de son cabinet. Les autres ministres, MM. Combes, Bérard, Mougeot, Pelletan, Trouillot, Vallé, n'assistent pas au service et n'y sont point représentés. Dans l'assistance, on remarque tous les membres du corps diplomatique, tous ceux de l'ambassade d'Italie, les membres de l'Institut, Mme Loubet, le grand chancelier de la Légion d'honneur.

29. — A Budapest, un député du parti de l'indépendance, M. Zoltan Papp, dénonce à la tribune de la Chambre des députés la tentative de corruption dont il a été l'objet, et qui avait pour but d'obtenir qu'il renoncât à l'obstruction : une commission d'enquête est nommée.

30. — A Marseille, M. Dautresme, le nouveau secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, soulève un vif incident à la distribution des prix du lycée par ses attaques contre la religion ; l'indignation de l'auditoire ne lui permet pas de continuer sa harangue.

31. — A Rome, les cardinaux entrent en conclave.

— A Budapest, la commission d'enquête entend le député Papp, puis le comte Ladislas Szapary accusé de corruption ; celui-ci avoue

qu'en cette affaire il a agi seul et uniquement dans l'intention de faciliter la solution de la situation extra-légale; il exprime ses regrets d'avoir compromis le régime parlementaire et le chef du gouvernement. Le comte Szapary a donné sa démission de gouverneur de Fiume.

Août 2. — A Paris, socialistes et libres penseurs, au nombre de quatre à cinq mille, manifestent autour de la statue d'Étienne Dolet, sous la direction de MM. Charbonnel, Hubbard, Pastre et Parasol.

— A Hennebont, grave rencontre entre les grévistes et la force armée; des gendarmes et des soldats sont blessés.

4. — A Rome, le cardinal Sarto, patriarche de Venise, est élu pape au septième tour de scrutin, et prend le nom de Pie X.

5. — A Lorient, violentes émeutes, suite de la grève d'Hennebont; il y a plusieurs blessés.

6. — A Paris, la 1^{re} chambre du Tribunal de la Seine reconnaît comme valable l'acte par lequel le comte Potocki est devenu, au 23 octobre 1902, acquéreur d'un immeuble vendu par la congrégation non autorisée des Pères du Saint-Sacrement; le comte Potocki n'ayant jamais été et n'étant pas membre de la congrégation et n'étant pas légalement présumé personne interposée.

8. — A Paris, s'ouvrent, devant la Cour d'assises de la Seine, les débats du procès Humbert.

— En Macédoine, le mouvement insurrectionnel prend des proportions inquiétantes.

— A Monastir, le consul de Russie est assassiné par un gendarme turc.

9. — A Rome, à Saint-Pierre, cérémonie du couronnement de Pie X.

— A Marseille, M. Combes fait un discours-programme conforme à ses actes; des scènes de désordre ont marqué cette soirée.

10. — En Hongrie, le président du Conseil, comte Khuen-Hedervary, donne sa démission, ainsi que tous les membres du Conseil.

Paris, le 10 août 1903.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

LA CRISE DU LIBÉRALISME

Il y a quelques années, le mot à la mode, dans les recherches politiques et sociales, était le mot *question*. Un mauvais plaisant s'avisait même de constater que, de tout côté, l'on voyait se dresser des points d'interrogation, points noirs aux divers horizons de la pensée, mais nulle part surgir de réponse ferme aux questions posées, ni même un commencement d'éclaircie. Il paraît qu'aujourd'hui la situation a bien empiré et que le mal est entré dans la période aiguë, car c'est le mot *crise* qui fait fortune. Nous avons la crise religieuse¹, la crise philosophique², la crise sociale³, la crise morale⁴, la crise universitaire⁵; mais surtout, dominant et englobant toutes ces crises partielles, la crise du libéralisme sous toutes ses formes.

Un esprit clairvoyant, avec une franchise qui n'est pas sans crânerie, a lancé l'article d'alarme dans la *Revue de métaphysique et de morale*⁶. D'autres voix universitaires ont répondu à cet appel. C'est ainsi que nous avons eu le plaisir d'entendre successivement MM. G. Lanson, P. Lapie, D. Parodi, G. Lyon, B. Jacob et A. Landry faire, en public, l'examen de conscience du parti libéral⁷. Avec des nuances légères, reflet de la diversité des esprits, tous ces philosophes distingués, sauf une note discordante, s'accordent à proclamer

1. G. Sorel, *la Crise de la pensée catholique*; — Gayraud, *la Crise de la croyance*; — J. Fontaine, *la Crise religieuse et scolaire*.

2. Bazaillas, *la Crise de la croyance dans la philosophie contemporaine*.

3. G. Fonsegrive, *la Crise sociale*; — L. Roure, *Crise morale et anarchie sociale*.

4. L. Roure, *la Crise de la morale*. (*Études*, 20 mai 1903, p. 539 sqq.)

5. G. de Lamarzelle, *la Crise universitaire*.

6. C. Bouglé, *la Crise du libéralisme*. (*Revue de métaphysique et de morale*, septembre 1902, p. 635-652.)

7. Cf. *Revue de métaphysique et de morale*, 1^o novembre 1902 : G. Lanson (p. 748-763), P. Lapie (p. 764-772), D. Parodi (p. 773-783), G. Lyon (p. 784-788); — 2^o janvier 1903 : B. Jacob (p. 100-120), A. Landry (p. 121-137); — 3^o mars 1903 : D. Parodi (p. 263-279).

qu'au point de vue théorique le véritable remède à la crise ou le terme désirable de l'évolution du libéralisme, c'est le monopole universitaire. Ils sont orfèvres, comme M. Josse ! Cependant, dans la pratique, en attendant que l'opinion soit préparée à recevoir le bienfait du monopole, certains consentent à tolérer la concurrence de quelques orfèvreries particulières : c'est une question d'opportunité, affaire de tact et de temps.

Quoi qu'il en soit de ces tempéraments à conserver provisoirement dans l'application de la doctrine, la doctrine, spéculativement, est nette : le monopole de l'enseignement réservé à l'État est un droit incontestable de la société moderne, c'est une conquête légitime de l'esprit laïque.

Mais alors, dira quelqu'un, voilà que ces messieurs passent avec armes et bagages dans le camp antilibéral ; pour le coup, les voilà « classés parmi les autoritaires¹ ». Ce quelqu'un semble bien être le bon sens en personne. Fi donc, pour des philosophes ! Aussi, faudra-t-il voir à quels laborieux exercices de dialectique ils se livrent, à quelles distinctions scolastiques (pardon, je veux dire subtiles et sophistiques, pour parler leur langage) ils ont recours afin de masquer ce mouvement de recul et de colorer ce rôle de transfuge. A entendre M. Lanson, il y a sans doute crise dans le parti libéral, incertain de la posture à prendre ; mais le parti libéral, le libéralisme spéculatif, est resté intact ; il y a tout lieu d'espérer qu'il sortira de la crise « renouvelé, épuré, fortifié² ». A en croire M. Jacob, nous assistons à une évolution de la notion même de liberté : « A un libéralisme empirique et superficiel se substitue, non sans désarroi pour certaines consciences, un libéralisme plus réfléchi et plus rationnel³. » Non ; quand on admet en principe que toute une catégorie de citoyens, s'ils sont prêtres ou religieux, doivent être privés du droit d'enseigner, on ne peut plus se

1. M. G. Lanson nous fait cette confidence : « L'article pénétrant et fort de M. Bouglé... m'a inquiété, moi « libéral » qui me trouve, par la façon dont la question y est posée, classé parmi les « autoritaires. » (*Loco citato*, p. 748.)

2. G. Lanson, *loco cit.*, p. 749.

3. B. Jacob, *loco cit.*, p. 100.

parer du titre de libéral. C'est en vain qu'on multiplie les grands mots de transformation, de renouvellement, d'épuration pour sauver le fond de l'ancienne conception du libéralisme, ces préoccupations verbales trahissent les angoisses d'une conscience intellectuelle timorée. Si l'on veut parler franc et ne pas se faire illusion à soi-même, il ne faut pas parler de crise et de métamorphose, mais de négation et de reniement : la vieille thèse libérale, telle qu'elle fut comprise et pratiquée par la Révolution, vient d'aboutir, après un siècle d'essais désastreux, à une banqueroute universelle. Coïncidence curieuse ! M. Émile Faguet, avec sa droiture et sa verve habituelles, a publié, au mois de septembre dernier, tout un volume sur *le Libéralisme*¹ : lui, pour qui l'État est un remède amer, un « mal nécessaire », et qui en borne les attributions à la défense de la sécurité intérieure et extérieure, il est resté fidèle à la vieille doctrine du libéralisme absolu et peut s'appeler, à la suite de Lacordaire, « libéral impénitent ». Nous croyons qu'il est victime d'un mirage décevant : du moins il est conséquent avec lui-même. Mais les esprits distingués, qui sont venus apporter à l'enquête ouverte par la *Revue de métaphysique et de morale* le résultat de leur réflexion et de leur expérience personnelles, ne peuvent répudier aujourd'hui les conséquences logiques du libéralisme révolutionnaire qu'en confessant sa malfaisance. Ces fiers Sicambres de la libre pensée sont contraints d'adorer ce qu'ils ont brûlé et de brûler ce qu'ils ont adoré. Les voilà, bien malgré eux, d'accord, sur un point capital, avec la doctrine catholique, avec ce *Syllabus* abhorré qui condamne la thèse de la liberté illimitée. Pour rendre cette constatation plus piquante et plus instructive, nous allons établir le bilan du libéralisme sous ses principales formes, mais en insistant sur le libéralisme politique et social : c'est la faillite la plus complète et la plus lamentable. Ce compte général réglé, nous suivrons nos adversaires sur le terrain spécial de la liberté d'enseignement pour montrer comment ils prétendent liquider la situation et pour leur opposer la façon dont elle doit l'être selon nous.

1. É. Faguet, *le Libéralisme*. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1902.

I

Quelle est la note caractéristique et constitutive du libéralisme ? C'est, d'un mot, l'*individualisme*, c'est-à-dire la prédominance du droit individuel sur le droit social, le triomphe de la liberté sur l'autorité, la libre expansion de l'individu sous la contrainte de l'État réduite au minimum. Telle est la notion commune qui se dégage de l'analyse à laquelle nous avons soumis les différentes formes qu'a revêtues le libéralisme à travers les siècles. Il faut d'abord justifier cette manière de voir, sous peine de faire tout reposer sur le fondement ruineux d'une affirmation, qui ne s'impose pas avec une évidence immédiate.

Bien des gens, habitués à ne pas regarder au delà de 1789, font dater de cette époque fatidique l'avènement du libéralisme. C'est une illusion d'optique. La date de 1789 marque seulement une phase spéciale dans l'évolution de la doctrine individualiste et libérale. Pour arriver au point de départ, il faut remonter jusqu'au quinzième siècle.

La Réforme, en proclamant que la religion était chose d'inspiration privée et en livrant la sainte Écriture au libre examen de chaque fidèle sous l'illumination intérieure de l'Esprit-Saint, fonda le libéralisme *religieux*. C'était une réaction violente contre l'autorité enseignante du pape et de l'Église, c'était la négation de leur infaillibilité en matière dogmatique et morale.

Au siècle suivant, le libéralisme fait un pas de plus : franchissant le domaine de la pensée religieuse, il envahit le terrain de la philosophie et de la science. Descartes fut l'introducteur du libéralisme *intellectuel* en mettant le doute méthodique à la base de la recherche scientifique, et en prenant l'évidence *subjective* comme critérium de la vérité : « Ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la connusse évidemment être telle¹. » Cette première règle contient le principe de ce que l'on a appelé la « révolu-

1. Descartes, *Discours de la méthode*, 2^e partie.

tion cartésienne » : Descartes, par une réaction excessive¹ contre Aristote et sa « docte cabale », repousse toute ingérence du principe d'autorité pour lui substituer uniquement le critérium de l'évidence *intrinsèque*, qui résulte de l'intuition de la vérité, soit immédiatement perçue, soit scientifiquement démontrée. Descartes eut beau donner son doute comme une méthode provisoire, comme un moyen transitoire et non comme une fin en soi ; il eut beau, dans ces limites mêmes, soustraire à ses prises les choses de la foi, son exemple avait déposé dans l'esprit français un germe de scepticisme, qui devait s'épanouir aux siècles suivants. Bossuet prévint ces funestes conséquences. Nous les avons vues pleinement développées de nos jours ; les rationalistes, répudiant les sages réserves que Descartes, leur père légitime selon les uns, putatif selon les autres², s'était imposées, professent l'indépendance absolue de la raison individuelle, et subordonnent au raisonnement toute l'étendue du connaissable.

Le libéralisme ne resta pas longtemps enfermé dans le monde des abstractions philosophiques : il fit, au dix-huitième siècle, irruption dans le domaine pratique de la poli-

1. Cf. G. Sortais, *Traité de philosophie*, 2^e édition, t. II, p. 107, 352-357.

2. Bossuet doit être rangé parmi ces derniers, comme il ressort clairement de cette lettre curieuse au marquis d'Allemands : « Je vois non seulement en ce point de la nature et de la grâce, — c'est une allusion au *Traité de la nature et de la grâce*, de Malebranche, — mais en beaucoup d'autres articles très importants de la religion, un grand combat se préparer contre l'Église, sous le nom de philosophie cartésienne. Je vois naître de ses principes, à mon avis mal entendus, plus d'une hérésie ; et je prévois que les conséquences qu'on en tire contre les dogmes que nos pères ont tenus, la vont rendre odieuse, et faire perdre à l'Église tout le fruit qu'elle en pouvait espérer, pour établir dans l'esprit des philosophes la divinité et l'immortalité de l'âme. De ces mêmes principes mal entendus, un autre inconvénient terrible gagne sensiblement les esprits, car, sous prétexte qu'il ne faut admettre que ce qu'on entend clairement, — ce qui, réduit à certaines bornes, est très véritable, — chacun se donne liberté de dire : « J'entends ceci, et je « n'entends pas cela » ; et, sur ce seul fondement, on approuve ou on rejette tout ce qu'on veut, sans songer qu'outre nos idées claires et distinctes, il y en a de confuses et de générales qui ne laissent de renfermer des vérités si essentielles qu'on renverserait tout en les niant. Il s'introduit sous ce prétexte une liberté de juger qui fait que, sans égard à la tradition, on avance témérairement tout ce qu'on pense... » (Lettre au marquis d'Allemands ; *Œuvres de Bossuet*, édition Lefèvre, t. XI.)

tique, sous la conduite de Rousseau¹, qui fut acclamé comme « l'Évangéliste de la Révolution ». Quelle « bonne nouvelle » ce bon apôtre apportait-il donc au monde pour le transformer ? Primitivement, l'homme vivait heureux, indépendant, en dehors de toute société. Cependant l'inégalité des aptitudes amena l'inégalité des conditions, qui provoqua un débordement de passions et des conflits perpétuels. Pour échapper à cet état violent, les hommes se décidèrent à constituer une société qui protégerait, par la force commune, la personne et les biens de chacun. La société est donc le résultat d'un *pacte social* librement consenti ; c'est une création artificielle des volontés individuelles. Chaque associé aliène ses droits au profit de la communauté, et investit du pouvoir de lui commander ceux qu'il choisit pour mandataires. Ces mandataires sont toujours révocables, au gré de la communauté, qui peut reprendre et résilier, quand il lui plaît, ses engagements, c'est-à-dire, pratiquement, qu'ils sont à la merci du bon plaisir de la majorité, formée par l'addition d'une certaine quantité de voix particulières. Cette majorité, juge souveraine du juste et de l'injuste, fait la loi, qui, par le fait même qu'elle est l'expression de la volonté générale, devient légitime et obligatoire. Voilà la charte sociale nouvelle ; chaque individu détient une portion de la souveraineté nationale, et la souveraineté nationale, représentée par une majorité changeante, est la source de tous les droits. La Révolution consacra ces principes et les mit en pratique dans sa législation. Ce fut une réaction passionnée contre l'autorité royale, à laquelle on reprochait de faire trop bon marché de la liberté individuelle.

Les deux *Déclarations des droits de l'homme* (1789 et 1793)² ont poussé aussi loin que possible l'affirmation de la liberté individuelle et restreint, en conséquence, le rôle de l'État. Par exemple, l'article vi de la *Déclaration de 1793* (lequel ne fait que renforcer l'article iv de la *Déclaration de 1789*) porte : « La liberté est le pouvoir qui appartient à

1. J.-J. Rousseau, *Du Contrat social*.

2. La *Déclaration de 1789* consacre trois articles à la liberté individuelle : les articles iv, vii, ix ; la *Déclaration de 1793* lui en consacre sept : les articles vi, ix, x, xi, xii, xiii, xiv.

l'homme de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui; elle a pour principe la nature, pour règle la justice, pour sauvegarde la loi. Sa limite morale est dans cette maxime : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait. » D'autres articles appliquent ce principe général à des cas particuliers. Les constituants et les conventionnels, en désaccord sur quelques points, s'entendent ici parfaitement : « Les constituants affirment, les conventionnels insistent. Ils ont voulu unanimement que la liberté individuelle de chacun ne fût limitée que par la liberté individuelle des autres, et que le gouvernement n'eût pas d'autre droit en cette affaire que de faire respecter cette liberté, ainsi limitée, c'est-à-dire limitée non par lui et non pour lui, mais exclusivement la mienne par la vôtre, la vôtre par la mienne. Ici, pour les conventionnels, comme pour les constituants, le droit de l'État *n'existe pas*. On ne peut pas être plus libéral radical, plus libéral intransigeant que les constituants et les conventionnels sur ce point. Pour eux, en matière de liberté individuelle, le droit de l'État n'existe pas ¹. »

Les économistes² et les physiocrates ne sont pas restés en arrière des politiques. Ils ont mis en circulation cette formule du libéralisme absolu en matière économique : « Laissez faire, laissez passer; laissez chacun contracter librement, à ses risques et périls; laissez-le débattre à son gré les conditions de salaire, de vente et d'achat, sans que l'État, ni même les influences corporatives, interviennent entre les contractants; laissez le monde du travail au libre jeu de la concurrence, et l'on verra se lever sur tout le pays une ère de merveilleuse prospérité. » C'était la réaction contre le régime corporatif. Enthés d'individualisme, et le poussant à outrance, les constituants supprimèrent d'un trait de plume toutes les corporations; ce fut l'œuvre néfaste accomplie par la loi du 2-11 mars 1791.

1. É. Faguet, *le Libéralisme*, chap. III : La liberté individuelle, p. 57-58.

2. Le *Contrat social*, de Rousseau, parut en 1762. Adam Smith, philosophe et économiste écossais, publia, en 1776, un livre intitulé : *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, où il se montre hostile aux institutions corporatives et qui exerça une fâcheuse influence sur les économistes français.

Il était réservé à Kant de tirer logiquement les conséquences extrêmes de la doctrine professée par Rousseau. D'après lui, la volonté humaine est *autonome*; elle porte en elle-même la loi à laquelle elle obéit; elle la pose et se l'impose. La volonté est à elle-même sa propre fin. Si la loi morale lui était imposée du dehors, fût-ce par un Dieu tout-puissant, elle ne pourrait s'y soumettre que par crainte, amour ou intérêt. Or, tous ces motifs d'obéissance sont indignes d'un être libre, car toute doctrine qui fait dépendre la volonté de quelque chose d'extérieur à elle-même est une doctrine d'esclavage, une *hétéronomie*. Le libéralisme moral était édifié sur l'*autonomie* de la personne humaine¹. C'était une réaction hautaine contre la morale fondée sur la loi éternelle, sur la volonté du législateur divin prescrivant de respecter l'ordre essentiel des choses et défendant de le troubler².

La conscience religieuse, la raison scientifique, la personnalité civique, l'intérêt économique, la conscience morale, étaient libérées; restait à affranchir la raison esthétique et à proclamer la liberté de l'art. Victor Hugo se chargea de promulguer, sous le nom de romantisme, la charte du libéralisme artistique et littéraire, dont voici l'article fondamental: Plus de règles, plus de modèles. Que toutes ces vieilleries disparaissent, pour faire place à l'expansion du génie personnel, aux suggestions du tempérament esthétique!

Telles sont, brièvement esquissées, les principales formes que le libéralisme a prises à travers une évolution quatre fois séculaire. De même que les diverses forces de la nature, lumière, chaleur, magnétisme, électricité, ne sont, au dire des physiciens actuels, que des transformations d'une même énergie, ainsi notre analyse nous a fait découvrir, derrière les manifestations variées du libéralisme, un fond identique, l'individualisme. Que le libéralisme soit religieux, scientifique, politique, économique, moral ou esthétique, nous arrivons toujours, en écartant les différences superficielles, à cet élément foncier, commun à toutes ses formes: le déve-

1. Kant, *Critique de la raison pratique; Doctrine du droit*.

2. Saint Augustin, *Contra Faustum*, cap. xxvii: « Ratio divina vel voluntas Dei ordinem naturalem conservari jubens, perturbari vetans. »

loppement de l'individu, sans entrave ni contrôle. La doctrine libérale a pu se déployer, pendant des siècles, sur un vaste champ d'expérience ; elle a eu le temps de faire ses preuves. On peut donc, sans témérité ni injustice, la juger à ses fruits.

II

Constatons d'abord les résultats du libéralisme religieux. Pour provoquer les défections dans les rangs de l'Église, les réformateurs, Luther, Zwingle, Calvin, avaient flatté l'instinct d'indépendance si cher au cœur de l'homme, en inscrivant sur leur drapeau le principe du libre examen. Mais la pratique ne concorda guère avec la théorie. Partout où ils triomphèrent, en Angleterre, en Allemagne, en Danemark, en Suède, en Norvège, en Suisse, les protestants persécutèrent les catholiques. C'est donc bien à tort que certains leur attribuent le rôle d'avoir implanté la liberté de conscience en Europe. Non ; mais la vérité est que, prenant peur des conséquences dangereuses du libéralisme absolu qu'ils avaient posé en règle, les réformateurs et leurs dignes héritiers en éludèrent l'application. Au lieu de loyalement reconnaître qu'ils avaient fait fausse route et de revenir en arrière, on les vit s'abaisser à des compromis honteux. C'est ainsi, par exemple, qu'ils sanctionnèrent la maxime immorale qui fait le fond des traités d'Augsbourg : les sujets doivent, en tout pays, suivre la religion du prince. Ceux qui se disaient trop fiers pour obéir à l'évêque de Rome, successeur de saint Pierre, ne rougirent pas de soumettre à des laïques sans mission le contrôle de leur inspiration religieuse. Mais le bras séculier devait être impuissant à arrêter le développement des germes de mort déposés dans le protestantisme par ses fondateurs inconsidérés.

Comme le constatait déjà Bossuet, écrivant l'*Histoire des variations des églises protestantes* (1688), le libre examen devait fatalement aboutir à un complet émiettement doctrinal et à un servilisme déshonorant pour les consciences. Les événements ont vérifié, au delà du croyable, les prévisions les plus pessimistes. Les divisions et subdivisions ont surgi, du temps même des fondateurs. Depuis leur disparition, le

mouvement séparatiste a toujours été croissant. A côté des églises officielles, ou, comme disent les Anglais, « établies », les sectes dissidentes ont pullulé à l'infini. Les non-conformistes sont restés, du moins en partie, fidèles à la règle « du sens privé » et à la tendance individualiste. Mais que penser des conformistes ? Le mot d'ordre de la rupture avec Rome avait été le rejet de l'autorité de l'Église et de la tradition. Or, voilà que ceux qui regardaient comme indigne d'un être raisonnable de s'en remettre, pour trancher les difficultés doctrinales, au jugement d'un magistrature se donnant comme infaillible, osent livrer les questions religieuses à la décision suprême des pouvoirs politiques, qui sont faillibles, profanes, incompetents ! L'unité est chose si nécessaire que, pour en sauvegarder un semblant, ils ont accepté l'humiliation de courber leurs consciences sous un joug laïque. Mais, même au prix de cette déchéance, ils n'ont pu acheter l'union désirée. La discorde règne, chaque jour plus profonde et plus déchirante, au sein même des églises « orthodoxes ». Jaloux de maintenir une ombre de conformisme, les représentants officiels du protestantisme, en Allemagne et en Angleterre, ont dû, pour retarder une dissolution inévitable, « minimiser » le *Credo* obligatoire et user de formules élastiques¹. Cette position est intenable. Newman le notait, dès le milieu du siècle dernier : « Il n'y a que deux alternatives : le chemin de Rome ou le chemin de l'athéisme². » Depuis lors, ce double courant n'a fait que s'accroître, parmi les protestants éclairés d'outre-Manche comme d'outre-Rhin. Les uns, fidèles au principe du libre examen, s'en vont grossir les rangs des rationalistes et des sceptiques. Les autres, après avoir vainement essayé de bâtir « sur le sable et l'argile », cherchent le « roc » immuable et se tournent vers le successeur de Pierre, le pape infaillible³.

Le libre examen, en matière religieuse, a conduit le pro-

1. On trouvera les preuves de ces affirmations dans deux livres récents, très bien documentés : 1° G. Goyau, *l'Allemagne protestante*; Paris, Perrin; — 2° P. Thurcau-Dangin, *la Renaissance catholique en Angleterre au XIX^e siècle*; Paris, Plon-Nourrit.

2. Newman, *Apologie*, 4^e partie.

3. Hurrell-Mallock, *La vie vaut-elle la peine de vivre ?* Traduction et préface par J. Forbes.

testantisme à une lamentable anarchie doctrinale, où il se débat impuissant. Si la méthode individualiste de Descartes, méprisant toute autorité et n'admettant comme recevables que les propositions dont chacun s'est démontré la vérité, avait triomphé, c'eût été un arrêt de mort pour la science. Si chaque savant devait faire table rase du passé et reconstruire, à nouveaux frais, l'édifice élevé par ses prédécesseurs, l'entreprise scientifique, condamnée à un perpétuel recommencement, resterait stationnaire. Quelle vie humaine pourrait suffire à ce travail de géant, pourtant simple travail de révision préliminaire ? Pascal était mieux avisé que Descartes quand il écrivait : « ... Toute la suite des hommes, pendant le cours de tant de siècles, doit être considérée comme un même homme qui subsiste toujours et qui apprend continuellement¹. » L'œuvre de la science n'est pas une œuvre exclusivement individuelle ; c'est aussi une œuvre collective : les travaux des devanciers doivent servir à leurs successeurs de point de départ et de base d'élan pour aller plus loin. Le progrès scientifique s'accomplit à l'aide d'une incessante collaboration. La pratique des savants a été d'ailleurs un démenti constant à la théorie de Descartes. De nos jours, Claude Bernard², prenant le contrepied de l'individualisme cartésien, a mis en pleine lumière le caractère impersonnel de la science : elle a pour règle, non pas l'évidence subjective, mais la vérité objective dont les droits universels sont supérieurs à tous les individus. De là vient la valeur relative des opinions personnelles, tandis qu'on attache une importance exceptionnelle à la tradition des vérités acquises, c'est-à-dire à l'autorité des hommes compétents. C'est l'assentiment des compétences scientifiques qui donne droit de cité à une théorie et la fait passer de l'état d'hypothèse contestée à l'état de vérité reconnue. Nous sommes loin, on le voit, de l'individualisme cartésien. Descartes lui-même ne semble pas avoir eu pleine confiance dans la valeur de sa méthode : « Que si mon ouvrage ayant assez plu, je vous en fais voir ici le modèle, ce n'est pas, pour cela, que je veuille con-

1. Pascal, *Fragment d'un traité du vide*. Édition des *Pensées*, par Havet, p. 436.

2. Cl. Bernard, *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*.

seiller à personne de l'imiter... La seule résolution de se défaire de toutes les opinions qu'on a reçues auparavant, n'est pas un exemple que chacun doit suivre¹... »

Quant à la prétention subsidiaire, que des disciples, dépassant la pensée du Maître, affichèrent dans la suite, à savoir la prétention de tout ramener à la raison raisonnante et de remplacer le surnaturel et le mystère par les solutions lumineuses de la science, on sait assez à quelle banqueroute plus ou moins frauduleuse elle a misérablement abouti². Personne ne conteste (il faudrait pour cela nier le soleil en plein midi) les magnifiques progrès accomplis par la science dans le domaine qui lui est propre³. Sans empiéter désormais sur la métaphysique et sur la religion, que la science leur laisse le soin de trouver une solution aux problèmes des essences, des origines et des destinées. En s'aventurant sur ce terrain, le savant ne parle plus comme tel, mais il disserte en philosophe; il n'est plus observateur, expérimentateur, classificateur : il sort de sa compétence et de sa spécialité. C'est donc à tort qu'il affuble du manteau scientifique ses élucubrations de métaphysicien : il affirme comme un fait ce qu'il ne peut proposer que comme un système. Enfin et surtout que la science positive n'aspire plus à supprimer tout mystère et à bannir l'incompréhensible, car elle s'exposerait à recevoir, de nouveau, des répliques éinglantes pour son orgueil, comme le fut un jour celle de Pasteur :

« Au delà de cette voûte étoilée qu'y a-t-il? De nouveaux cieux étoilés. Soit. Et au delà?... Il ne sert de rien de répondre : au delà sont des espaces, des temps et des grandeurs sans limites. Nul ne comprend ces paroles. Celui qui proclame l'existence de l'infini, *et nul ne peut y échapper*, accumule dans cette affirmation plus de surnaturel qu'il n'y en a dans tous les miracles de toutes les religions, car la notion de l'infini a le double caractère de *s'imposer* et d'être *incompréhensible*⁴. »

1. Descartes, *Discours de la méthode*, 2^e partie.

2. F. Brunetière, *Science et religion*. Paris, Firmin-Didot.

3. Un libre penseur purlant s'est rencontré, M. Berthelot, pour oser prêter à M. Brunetière cette grotesque interprétation. Pour en venir à cette extrémité, il fallait vraiment que l'éminent chimiste fût bien à court d'arguments.

La déroute du libéralisme économique a été plus complète encore. C'est la loi de 1791 qui, en supprimant les corporations ouvrières, a posé les principes qui devaient régler le nouveau régime du travail. Le rapporteur de la loi, Chapelier, les formule ainsi : « Il ne doit pas être permis aux citoyens de certaines professions de s'associer pour leurs *prétendus intérêts communs*. Il n'y a plus de corporations dans l'État; il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque État et l'intérêt général. » On l'a remarqué avec raison, toute la transformation économique du siècle dernier est contenue dans le rapport de Chapelier : « Elle y est dans ses conséquences les plus extrêmes et les plus funestes. Il n'y a plus que l'intérêt particulier et l'intérêt général; c'est-à-dire il n'y a plus en présence que l'État et des individus. Entre ceux-ci plus de liens, plus d'intérêts communs, et, par conséquent, le déchainement des intérêts personnels avec tout ce qu'ils peuvent entraîner de passions et de violences, sans autre médiateur que l'État qui devient ainsi le tuteur universel⁴. »

Que va devenir l'ouvrier laissé à lui-même dans cet isolement absolu? Sa situation est d'autant plus critique que la nouvelle école d'économie politique considère le travail comme une simple marchandise, au lieu de l'envisager comme l'un des actes les plus nobles de la vie sociale, que la justice défend de réglementer en faisant abstraction de l'homme qui en est l'auteur. Le travailleur est entré dans une lutte nécessairement inégale avec le patron, qui veut acheter au meilleur compte ce que lui, au contraire, s'efforce de vendre au prix le plus élevé. C'est ainsi que se sont posées du même coup et la question ouvrière et la question sociale. La première est née du régime nouveau qui, brusquement, livre l'ouvrier sans point d'appui à toutes les fluctuations du marché; la deuxième provient de l'antagonisme aigu entre le capital et le travail, ainsi que de la rupture des liens d'affection mutuelle qui unissaient autrefois les membres de la famille professionnelle. C'est ce que constatent tous les pen-

⁴ (de la page précédente). L. Pasteur, *Discours de réception à l'Académie française*, 22 avril 1882.

1. A. de Mun, *Discours*, juin 1883.

seurs de notre époque, à quelque parti qu'ils appartiennent. Voici, par exemple, le témoignage de Proudhon : « Ce qui a créé la distinction toute nouvelle, inconnue même aux temps féodaux, de classe bourgeoise et de classe ouvrière ou prolétaire, c'est le droit inauguré en 1789. Avant 89, l'ouvrier existait dans la corporation et dans la maîtrise, comme la femme, l'enfant et le domestique dans la famille... Mais depuis 89, le faisceau des corporations ayant été brisé sans que les fortunes et conditions entre ouvriers et maîtres fussent égales..., la distinction s'est établie d'elle-même entre la classe des patrons, détenteurs des instruments de travail, capitalistes et grands propriétaires, et celle des ouvriers simples salariés¹. » Placé dans un camp tout opposé, F. Le Play², le promoteur de la « paix sociale », fait écho sur ce point à l'ardent philosophe socialiste.

Les conséquences du système individualiste, du « laisser faire et du laisser passer », se déroulent sous les yeux de nos contemporains, avec une acuité qui se manifeste surtout depuis une trentaine d'années. Le travailleur, abandonné sans défense à une concurrence effrénée, devait fatalement succomber, dans ce *struggle for life*, devant des adversaires puissamment armés. La disproportion de la lutte entre salariés et capitalistes a fini par allumer au cœur des vaincus, exploités parfois sans scrupule, une ardeur croissante de représailles. La guerre sociale est virtuellement déclarée³.

De cet antagonisme persistant a jailli le socialisme. Au lieu de chercher un remède efficace à son isolement et à son impuissance dans des groupements professionnels fortement constitués, l'ouvrier, lâchant la proie pour l'ombre, s'est lancé, sous la conduite de meneurs intéressés à semer la discorde, à la poursuite d'un idéal social dont le mirage le fascine et l'empêche d'en démêler le côté chimérique et décevant. Nous voilà aux antipodes de l'individualisme, puisqu'il ne s'agit de rien moins que de tenter l'organisation d'un gouvernement qui absorberait les droits des particuliers au profit de la collectivité.

1. Proudhon, *la Capacité des classes ouvrières*.

2. Le Play, *l'Organisation du travail*.

3. É. Ollivier, *la Guerre sociale*. (*Le Correspondant*, janvier 1893.)

Pour endiguer ce mouvement collectiviste, on a vu s'élaborer, en Allemagne, en Angleterre, en Suisse, en Belgique, en France, en Italie, toute une législation protectrice de l'ouvrier. On a voulu, pour ainsi dire, légaliser le socialisme, afin de le rendre inoffensif. Certains sociologues ont pu s'inquiéter, avec raison, de ces essais d'assagissement et blâmer l'extension des pouvoirs de l'État, qui en a été la conséquence, comme une réaction excessive contre l'initiative privée. Quoique l'on pense de la valeur intrinsèque de cette tentative autoritaire, le fait seul suffit à montrer que l'ancien libéralisme économique a vécu.

Les conséquences du libéralisme moral, suggéré par Rousseau et systématisé par Kant, n'ont pas été, dans une sphère plus haute, moins désastreuses que les résultats du libéralisme économique. La doctrine kantienne de l'autonomie de la volonté enlève, en effet, à la loi morale toute autorité. Comment la volonté, étant essentiellement changeante, pourrait-elle édicter une loi immuable? Comment un être, qui s'impose d'agir de telle ou telle façon, serait-il lié par cet ordre émané de lui? Après cet ordre, ou bien il n'est plus libre, et alors il n'y a plus place pour la moralité; ou bien il le demeure; il peut par conséquent prendre une décision contraire, et, après s'être lié, se délier de sa première obligation; mais alors que devient le caractère absolu, catégorique du devoir? Que devient l'universalité de la loi morale si chaque volonté, étant autonome, peut la modifier à son gré? Il faut donc que le devoir et la loi morale aient un principe extérieur et supérieur à la volonté changeante de l'homme: ce principe fondamental c'est la volonté infiniment sage de Dieu. La position choisie par Kant est contradictoire, donc intenable; c'est pourquoi elle est de plus en plus abandonnée¹. Ceux qui veulent donner à la moralité des

1. C'est dans le domaine moral que l'individualisme aura toujours des partisans obstinés, parce qu'il représente la passion qui est essentiellement égoïste. C'est ainsi que la morale indépendante de toute idée métaphysique et religieuse, professée par Guyau et Ferdinand Buisson, n'est, au fond, qu'un avatar, une forme exaspérée de l'individualisme kantien en train de disparaître.

assises solides et respectables, restent fidèles ou reviennent à la morale rationnelle, car celle-ci ne place le fondement de l'obligation ni *dans* la volonté, ni *au-dessous* de la volonté, dans le plaisir, le sentiment ou l'intérêt, mais, *en dehors* et *au-dessus* de la volonté, dans l'Être infiniment parfait.

Le libéralisme romantique ne devait pas opposer une résistance aussi opiniâtre que le libéralisme moral de Kant. Le grand pontife du romantisme, Victor Hugo¹, en affichant la folle prétention d'abolir toutes les règles, ne fit que substituer son dogmatisme à un autre. La loi fondamentale, que les écrivains de génie du grand siècle avaient suivie d'instinct, c'était de déployer pleinement les facultés esthétiques, mais en respectant leur ordre hiérarchique, parce qu'il repose sur la nature même de l'homme. Placées au sommet et faites pour commander, les puissances proprement spirituelles, la raison et la volonté, doivent gouverner l'inspiration de l'artiste, du poète et de l'orateur. Les puissances inférieures, strictement conditionnées par l'organisme, l'imagination reproductrice et la sensibilité, sont des auxiliaires dont le concours est indispensable, mais demeure subordonné à la direction venue d'en haut. L'œuvre belle est le produit de cette collaboration active et ordonnée². Le romantisme ne l'entend pas ainsi. Plus de facultés dirigeantes, plus de subordination : le tempérament et l'inspiration font loi. C'était la charte d'émancipation des facultés sensitives, trop longtemps asservies par l'École classique. Cet affranchissement des sens et de l'imagination fut le signal de l'anarchie littéraire.

C'est pourquoi les théoriciens de la nouvelle esthétique soutinrent à l'envi que tout ce qui est vécu et senti, toute émotion sincère et forte, mérite d'être exprimée, d'autant que la main de l'art élève et purifie ce qu'elle touche. C'est pourquoi l'on vit émerger quantité d'œuvres, où le cliquetis des mots et le rythme des phrases, musique caressante pour

1. Cf. la préface de son *Cromwell*, qui fut le manifeste de l'École romantique.

2. G. Longhaye, *Théorie des belles-lettres*, liv. I, 3^e édition.

Poreille, tenaient lieu d'idées et de sentiments; où les couleurs les plus voyantes, prodiguées sans scrupule, fatiguaient l'intelligence éblouie; où les émotions les plus troublantes secouaient les nerfs et débridaient les passions; où l'incohérence, l'obscurité, l'imprécision, signes d'impuissance intellectuelle, étaient prônées comme des marques authentiques de génie inspiré. A ce contact prolongé, l'esprit français, avide de clarté et ami de la mesure, aurait fini par émousser sa trempe et gâter ses qualités de choix. Il commençait à trouver morne tout ce qui n'est pas agité et violent; froid, tout ce qui n'est pas exalté et fiévreux; terne, tout ce qui n'est pas éblouissant; fade et insipide, tout ce qui n'est pas fortement épicé. L'excès même du mal a déterminé une vigoureuse réaction. La critique dogmatique, qui fait sa part à l'élément personnel mais en le subordonnant aux règles immuables du goût, a recouvré son légitime empire. En reprenant la direction de l'art, la science¹ s'est même parfois montrée un peu tyrannique dans ses exigences: à force d'être réfractaire à la critique « impressionniste », elle bannirait volontiers toute expression du tempérament et toute préoccupation subjective. C'est une revanche exagérée. Il reste vrai, néanmoins (et l'on semble le reconnaître assez généralement aujourd'hui) que tout artiste, qu'il manie des formes, des couleurs, des sons ou des mots, doit respecter les principes premiers de la raison esthétique, expression de l'essence des choses. Comme, selon le mot de Bacon², le savant ne commande à la nature qu'en obéissant à ses lois, ainsi l'artiste ne triomphe des obstacles de la forme rebelle à la manifestation de l'idéal qu'en se soumettant aux règles de l'art.

Jusqu'ici, qu'il s'agisse de la religion, de la science, de la morale ou de l'art, partout nous avons dû faire la même

1. E. Hennequin, *la Critique scientifique*. — R. Fath, *l'Influence de la science sur la littérature française dans la seconde moitié du XIX^e siècle*. Paris, Fischbacher, 1902. (Cf. R. Doumic, *Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1902.)

2. F. Bacon, *Novum organum*, aphor. cxxix: « Naturæ non imperatur nisi parendo. »

constatation : le libéralisme a failli à ses promesses. En sera-t-il de même sur le terrain politique et social ? C'est là que l'illusion libérale a été peut-être le plus tenace : jusqu'à ces vingt dernières années, elle persistait imperturbable. On rencontrait à chaque pas de braves gens, doucement obstinés à encenser l'idole chère à leur jeunesse et refusant d'ouvrir les yeux sur les symptômes de sa caducité prochaine. Ils s'en allaient, répétant avec une naïve confiance qu'il y a loin de la coupe aux lèvres, de la parole à l'acte : on peut donc permettre impunément la propagande des théories les plus révolutionnaires ; on peut sans danger, tellement elles sont résistantes, laisser ébranler par des discussions violentes les colonnes qui soutiennent l'édifice social : les notions de la religion, de la patrie, de la famille, de la propriété et de l'armée. C'était méconnaître cette vérité essentielle que les idées sont des forces qui tendent à l'action, et que les idées subversives sont des forces explosives qui, tôt ou tard, quand jaillit l'étincelle imprudente, éclatent dans les faits et entassent des ruines. Cependant quelques événements, projetant des lueurs tragiques, vinrent rappeler cette vérité laissée dans une pénombre volontaire, et secouer la quiétude trompeuse où se réfugiaient les libéraux incorrigibles, qui appréhendaient d'assister impuissants à la débâcle de leurs dernières espérances : « Vers 1880, deux jeunes gens instruits, deux étudiants, Barré et Lebiez, assassinèrent pour la voler une vieille femme et déclarèrent qu'ils avaient agi suivant leur conscience, d'après les lois de la concurrence vitale. Quelque temps après, M. Paul Bourget posa nettement, dans *le Disciple*, le problème de la responsabilité du penseur et de l'écrivain vis-à-vis de la pratique sociale. Puis vinrent les attentats anarchistes, le crime de Caserio ; Vaillant, Henry, Caserio firent remonter leurs attentats à une théorie sociale, à des idées qui avaient armé leurs mains. De ce jour, le problème posé par *le Disciple* fut résolu et les Chambres françaises votèrent les lois contre les anarchistes, lois qui punissent « l'apologie des faits qualifiés crimes » et créent, par conséquent, quoi qu'on en ait dit, une criminalité de la pensée. En 1899, après l'horrible attentat de Lucchesi, une conférence internationale chercha les moyens

d'atteindre et les anarchistes et la doctrine dont ils se réclament¹. »

D'autres faits plus récents, les mesures restrictives apportées à la liberté d'association et les entraves qu'on s'apprête à forger contre la liberté d'enseignement, ont donné au problème une acuité nouvelle. Nous nous sommes contenté de jeter un coup d'œil sommaire sur les autres formes du libéralisme. Mais, pour ce qui concerne le libéralisme politique et social, il nous faut pousser plus avant notre enquête, d'autant que les écrivains, interrogés par la *Revue de métaphysique et de morale*, ont concentré sur ce point l'effort de leur attention et de leurs recherches.

III

Le libéralisme en politique est un produit malsain de l'optimisme naïf que Rousseau avait mis à la mode au dix-huitième siècle, et qui se traduit par la croyance à la bonté originelle de l'humanité et par la confiance dans la valeur absolue de la liberté. L'homme naît libre et bon : c'est la société qui l'enchaîne et le déprave. La conséquence logique d'une pareille doctrine, c'est d'accorder à l'individu, foncièrement bon, une indépendance aussi grande que possible et de restreindre les fonctions de l'État au rôle de gendarme chargé d'assurer à chacun la jouissance paisible de ses droits. La seule limite assignable au libre épanouissement de l'activité individuelle, c'est le respect de la liberté des autres, car « la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui² ». C'est pourquoi, « s'il y a un cas où ma liberté puisse jouer d'une façon illimitée sans restreindre le jeu des autres libertés, là la société n'a qu'à reconnaître, et non pas à régler la liberté. Ce cas existe dans l'exercice de la pensée. Je puis penser tout ce que je veux, sans que mon voisin perde un atome de sa liberté de penser tout ce qu'il veut. La liberté de penser ne doit recevoir aucune restriction. » C'est ainsi que s'exprime M. Gustave Lanson³. En vérité, on ne

1. G. Fonsegrive, *la Crise sociale*, p. 12-13.

2. Article iv de la *Déclaration de 1789*.

3. G. Lanson, *Revue de métaphysique et de morale*, novembre 1902, p. 751.

voit pas quelle restriction l'État pourrait apporter à la liberté de penser, puisqu'elle est renfermée dans le for intérieur, inaccessible aux perquisitions de l'autorité civile. Aussi, pour ne pas commettre une naïveté, M. Lanson doit-il aller plus loin et ajouter : « Si le gouvernement est le mandataire du peuple, il faut que chaque citoyen ait droit de censurer le gouvernement et d'en proposer la révocation. Tout doit pouvoir se penser, se dire, s'écrire, sans qu'aucune contrainte restrictive ou répressive intervienne... Comme on le voit, la liberté de pensée ne va pas sans la liberté de manifester la pensée... Donc liberté de la parole et liberté de réunion. Liberté de l'écriture et liberté de la presse. Sous aucun prétexte, il ne faut toucher à ces libertés-là¹. » L'honorable professeur de Sorbonne n'y met qu'une restriction, dont nous aurons l'occasion de signaler plus loin l'illogisme et l'arbitraire : « Cela ne veut pas dire que le journaliste sera soustrait à la puissance des lois. Le journal, manifestation de la pensée humaine, est intangible. Mais le journal ne sert pas toujours et seulement à manifester la pensée. Il y a des articles de journaux qui sont non pas des pensées, et comme tels soustraits à l'autorité de la société, mais des actes, et comme tels soumis à la juridiction de la société. Qu'on me comprenne bien : je ne parle pas de tendances, de suggestions, de provocations générales; je parle d'actes précis et particuliers, de concours donné à une entreprise précise et particulière². » Si l'on tient compte de cette réserve à peu près insignifiante, c'est le libéralisme absolu au point de vue intellectuel dans la société. A ses débuts, au temps où l'illusion battait son plein, il avait arboré comme un drapeau, au milieu de la mêlée des opinions adverses, cette confiante formule : « Laissez penser, laissez parler, laissez enseigner; que toutes les doctrines luttent entre elles sans obstacle, que toutes usent avec une liberté égale de leurs procédés propres pour recruter des adhérents et former des disciples; leur victoire ou leur défaite dépendra de leur force ou de leur faiblesse, et si toutes survivent à la bataille, chacune obtien-

1. G. Lanson, *Revue de métaphysique et de morale*, novembre 1902, p. 752.

2. *Ibid.*

dra dans la civilisation la part d'influence que lui attribue sa part de vérité¹. » Bref, laissez faire la liberté, et tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Ce bel enthousiasme d'antan s'est singulièrement refroidi chez un grand nombre de penseurs, qui se flattent cependant d'être fidèles au libéralisme : « Une société libérale ne doit pas seulement rendre possible la manifestation de toute croyance, elle doit rendre possible aussi la comparaison entre les croyances et le choix². » Nous verrons plus tard, par le menu, tout ce que cette nouvelle formule, sous un air bénin, cache de perfides restrictions à la liberté des catholiques, traités en pestiférés. Il suffit, pour le moment, d'une indication générale : « Le vrai libéralisme intellectuel veut donc l'abolition de l'inégalité artificielle qu'établit entre les doctrines en concurrence l'obligation que l'une (la doctrine catholique) impose à ses adhérents d'écarter sans examen les autres et qui, grâce à l'action concertée de la famille, de l'Église et du collège, enferme un si grand nombre de nos concitoyens dans un système immuable de croyances et de sentiments... Ainsi, dans l'ordre des idées comme dans l'ordre des intérêts, le libéralisme a cessé d'être l'apologie du laisser faire absolu, sans conditions³. »

Comment expliquer ce revirement ? Comment justifier cette palinodie ? Les causes en sont multiples ; indiquons les principales, après avoir noté, au préalable, que la vérité et l'erreur s'y trouvent étrangement mêlées. Il s'en faut de beaucoup, en effet, que ce soit toujours la valeur intrinsèque des raisons qui détermine les courants d'opinion.

Signalons d'abord, pour mémoire, les progrès du déterminisme philosophique⁴. Ce système, qui a rendu flottante la notion autrefois si ferme de la liberté, a, par un contre-coup nécessaire, refroidi chez un certain nombre d'esprits l'ar-

1. B. Jacob, *Revue de métaphysique et de morale*, janvier 1903, p. 101.

2. *Ibid.* — Il s'inspire de la formule de M. D. Parodi. (Cf. *Revue de métaphysique et de morale*, novembre 1902, p. 777.)

3. B. Jacob, *ibid.*, p. 101-102.

4. Ce point a été bien mis en lumière par M. l'abbé Birot, dans son article sur *la Crise du libéralisme*. (*Revue du clergé français*, 1^{er} mai 1903, p. 570.)

deur de leurs revendications libérales? A quoi bon se passionner pour l'incertain?

L'hypothèse évolutionniste a porté un coup bien plus sensible à la doctrine de Rousseau en la sapant par sa base : la bonté originelle de l'homme. L'évolutionnisme, au contraire, croit à la sauvagerie primitive, puisqu'il fait descendre l'homme de l'animal. Les générations humaines furent d'abord guidées exclusivement par un âpre égoïsme qui inspirait tous leurs actes. Les plus intelligents finirent par voir qu'il est parfois avantageux de sacrifier des intérêts secondaires au bonheur des autres. C'est ainsi que l'altruisme serait peu à peu sorti de l'égoïsme¹. Aujourd'hui, il y a encore conflit entre les tendances individualistes et les tendances sociales. Mais un jour ce stade de l'*égoaltruisme* sera dépassé et le terme de l'évolution sera marqué par le triomphe complet de l'altruisme ; car la formule définitive de la loi morale sera : « Vis pour les autres². » C'est ainsi que l'évolutionnisme a pris la contre-partie de Rousseau : celui-ci nous fait partir de la bonté originelle, celui-là nous fait marcher vers une bonté terminale. C'est une utopie substituée à une autre ; n'importe, car il suffit à notre but actuel de prendre note de la faillite du libéralisme. N'est-il pas piquant de voir son fondement même renversé par les philosophes qui se donnent pompeusement comme les théoriciens de la morale « scientifique » ? D'ailleurs, au point où est rendue l'évolution, l'homme n'étant encore qu'un singe en train de se perfectionner, n'est-il pas sage de prendre quelques précautions pour prévenir ou réprimer les écarts de l'instinct animal toujours prêt à s'échapper?

C'est une science nouvelle, appelée par A. Comte d'un nom barbare, la sociologie, qui devait porter le coup de mort à la doctrine libérale.

Dès la fin du dix-huitième siècle ou au commencement du

1. Ce n'est pas le lieu de montrer en détail la contradiction flagrante du système. De deux choses l'une : ou bien l'altruisme est véritable, et alors comment peut-il sortir de l'égoïsme, son contraire ? Ou bien l'altruisme n'est qu'un produit raffiné de l'égoïsme, c'est de l'égoïsme inconscient, comme l'admettent les évolutionnistes, et alors c'est une duperie, un altruisme illusoire. (Cf. G. Sortais, *Traité de philosophie*, t. I, p. 121-122.)

2. H. Spencer, *la Morale évolutionniste*.

dix-neuvième, deux penseurs de génie, L. de Bonald¹ et J. de Maistre², avaient vigoureusement attaqué, au nom de la raison et de la science historique, les rêveries dangereuses du *Contrat social* et l'œuvre abstraite des constituants. Ces derniers, en bons idéologues, imbus des chimères de Rousseau, s'étaient imaginé qu'une constitution se fabrique en Chambre législative comme on fait des tissus dans une manufacture ou des combinaisons chimiques dans un laboratoire. Ils commencèrent par dresser une liste des droits de l'homme dans cette fastueuse *Déclaration* de 1789, où sont perpétuellement confondus les droits de l'individu et les droits de la nation³. Leur point de départ est une abstraction : l'individu métaphysique, l'homme en général. C'est en vue de cet être abstrait, qui comme tel n'existe nulle part, qu'ils se mettent à légiférer⁴. Pour eux, comme pour Rousseau, leur inspirateur, l'individu humain est absolument indépendant de Dieu, et c'est lui qui est, dans sa liberté souveraine, le créateur de la société. Ils ne prétendent pas que l'homme puisse vivre et prospérer en dehors de la société; non, mais c'est lui qui est la source de la souveraineté et l'auteur des lois sociales. La société est une œuvre *artificielle*.

Cette indépendance absolue de l'homme, de l'individu, vis-à-vis de Dieu et de la société, est une prétention insoutenable que J. de Maistre qualifie de « satanique » et que, d'accord avec de Bonald, il combat à outrance. Il fut un temps où il était de mode d'écarter dédaigneusement leurs attaques, sous prétexte qu'elles sont conduites au nom du dogme et de la théologie. On les appelait *théocrates*⁵; tout

1. L. de Bonald, *la Théorie du pouvoir civil et religieux dans la société civile* (1796); — *Essai analytique sur les lois de l'ordre social* (1800); — *La Législation primitive* (1802).

2. J. de Maistre, *Considérations sur la France* (1796). — *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques* (1809). — Cf. Cl. de Paillette, *la Politique de Joseph de Maistre, d'après ses premiers écrits*; — *Livres d'hier et d'autrefois*; — G. Longhayc, *Dix-neuvième siècle : Esquisses littéraires et morales*, 1^{re} série, p. 139 (Paris, 1900).

3. É. Faguet, *le Libéralisme*, p. 7.

4. H. Taine, *Origines de la France contemporaine : l'Ancien Régime*, liv. IV, chap. II, § 3; chap. III, § 2.

5. L'un de ces *théocrates*, J. de Maistre, félicite la papauté d'avoir enseigné au monde *le droit divin des peuples*. (*Du Pape*, liv. III, chap. IV.)

était dit et l'on passait outre. Nos contemporains sont devenus plus équitables : « Tout le monde le reconnaît aujourd'hui, M. Henry Michel¹ aussi bien que M. Faguet², c'est de la *Législation primitive* et des *Considérations sur la Révolution française* que datent les raisons décisives apportées contre les doctrines de Rousseau adoptées par la Constituante et que date véritablement la fondation de la sociologie³. »

J. de Maistre et de Bonald prouvèrent d'une façon péremptoire que l'homme isolé des constituants et des conventionnels n'est qu'un être de raison, une entité logique. L'homme réel, tel que l'histoire nous le montre partout, est un être social, ou, comme disait déjà Aristote, « un animal politique⁴ ». La société est chose *naturelle*; comme telle, elle est régie par des lois essentielles que l'homme-individu n'a pas faites, mais qu'il doit subir et respecter, s'il veut contribuer au bien commun. Par contre, toute société dont les membres sont assez aveugles pour essayer de se soustraire à ces lois organiques, est punie de ces tentatives *contre nature* par des malaises et des troubles profonds, qui, en devenant chroniques, sont des symptômes certains d'une inévitable dissolution. Aussi, les constitutions viables ne sont pas celles que l'on confectionne de toutes pièces dans le silence du cabinet ou dans le tumulte des assemblées délibérantes, et que l'on met ensuite sur le « papier⁵ ». Ce sont celles qui sont « écrites ès cœurs des peuples », parce qu'elles résultent d'une expérience séculaire et répondent à des besoins réels et permanents. Donc, concluent justement de Bonald et J. de Maistre, dans l'ordre social, la part de la nécessité est pri-

1. H. Michel, *L'Idée de l'État*.

2. É. Faguet, *Politiques et moralistes au XIX^e siècle*, 1^{re} série.

3. G. Fonsegrive, *la Crise sociale*, p. 19. — L'auteur a mis, par distraction, *Considérations sur la Révolution française*, au lieu de *Considérations sur la France*. Distraction de pure forme, d'ailleurs, car J. de Maistre, au fond, ne s'occupe dans cet ouvrage que de la *Révolution*.

4. Aristote, *Politique*, liv. I, chap. 1, n. 9 (édition Didot) : Ἄνθρωπος φύσει πολιτικὸν ζῷον.

5. Carlyle a caractérisé d'un mot flétrissant la fin du dix-huitième siècle : « C'est l'âge de papier. » (*Histoire de la Révolution française*, liv. II.) Comment aurait-il caractérisé le dix-neuvième siècle, où nos multiples constitutions et nos innombrables lois « écrites » ont fait noircir tant de papier ?

mordiale et prépondérante. La liberté individuelle sans règle et sans frein, ce serait l'anarchie spontanée, l'état sauvage. Au contraire, l'état social suppose à sa base des lois constitutives qui s'imposent, et il exige dans son développement, comme conditions de vie et de progrès, l'organisation, c'est-à-dire la limitation, dans une certaine mesure, de la liberté individuelle.

Ces conclusions, qui furent chez J. de Maistre et de Bonald comme des intuitions de génie, ont été, dans leur ensemble, confirmées par les résultats de la longue enquête que la sociologie a méthodiquement conduite en France au cours du dix-neuvième siècle. Ce grand effort scientifique est personnifié en trois grands noms : Auguste Comte, Frédéric Le Play, Hippolyte Taine. Ces esprits supérieurs, mais divers dans leur supériorité, se sont rencontrés, sans concert préalable, dans des affirmations semblables, qui sont la condamnation de la thèse libérale.

Le fondateur du positivisme, A. Comte¹, et son disciple anglais, Stuart Mill, ont été amenés par l'analyse des phénomènes sociaux à établir que deux sortes de lois président au maintien et au développement des sociétés. Le premier groupe comprend les lois de *coexistence* : dans le corps social, comme dans tout être vivant, les parties composantes sont unies entre elles par des rapports de coordination et de subordination. Ces lois, qui indiquent les conditions d'équilibre de la société, constituent ce que Comte appelle la *Statique sociale*. Le deuxième groupe embrasse les lois de *succession* : elles déterminent les rapports constants qui relient entre elles les modifications successives des sociétés. Ces lois de causalité, conditions du progrès général, constituent ce que Comte appelle la *Dynamique sociale*. L'ensemble de ces lois organiques représente l'élément fatal qui régit l'existence et l'évolution des sociétés. Le terme où aboutissait la pensée du sociologue positiviste était donc à l'opposé de

1. A. Comte, *Cours de philosophie positive*, 55^e leçon et suivantes ; — S. Mill, *Système de logique déductive et inductive*, liv. VI, chap. x. — Cf. F. Brunetière, *Pour le centenaire d'Auguste Comte* (*Revue des Deux Mondes*, 1^{er} juin 1902) ; — *De la religion comme sociologie* (*Revue des Deux Mondes*, 15 février 1903).

Rousseau et des constituants : il mettait en évidence le rôle des *nécessités* sociales limitant la liberté individuelle.

Le point de départ de F. Le Play fut le saint-simonisme, dont certains côtés généreux et élevés attirèrent sa jeunesse. « Henri de Saint-Simon, grand admirateur de Joseph de Maistre et maître d'Auguste Comte... eut cette vue que l'âge critique de l'humanité, commencé à la Réforme, devait être considéré comme clos et qu'une période d'organisation devait maintenant s'ouvrir¹. » Mais le jeune ingénieur, sorti de l'École polytechnique et de l'École des mines, était épris de rigueur scientifique et doué d'un don remarquable d'observation : il sentit donc l'impérieux besoin d'étudier, à la lumière de l'expérience, en employant la méthode comparative qui devait être si féconde dans tous les domaines de la science, quelles sont les conditions essentielles de la stabilité et de la prospérité sociales. Pendant une trentaine d'années, il entreprit de longs et pénibles voyages à travers toute l'Europe et il consigna le fruit de ses consciencieuses recherches dans une série d'ouvrages très bien documentés². Appuyé sur les faits, il osa dénoncer l'influence malfaisante de la Révolution et proclamer la faillite des « faux dogmes de 89³ ». Ce n'était pas comme chrétien (il ne l'était pas encore), mais comme sociologue, éclairé par les résultats de l'expérience, qu'il condensait sa pensée définitive dans cette formule : « La prospérité des peuples est en raison directe de l'observation du Décalogue. » C'était la vérification par la méthode expérimentale de cette parole évangélique : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît. » *Querite ergo primum regnum Dei et justitiam ejus, et omnia adjicientur vobis*⁴. Aussi, conséquent avec lui-même, Le Play propose-t-il en toute assurance le retour à la pratique du Décalogue, comme le seul

1. G. Fonsegrive, *la Crise sociale*, p. 21.

2. F. Le Play, *les Ouvriers européens*, 6 volumes; — *la Réforme sociale en France*, 3 volumes; — *l'Organisation du travail*; — *l'Organisation de la famille*; — *la Constitution essentielle de l'humanité*, etc. Tours, A. Mame et fils. — Cf. A. Delaire, *Le Play et la science sociale*; — Vignes, *la Science sociale d'après Le Play*.

3. F. Le Play, *la Réforme sociale en France*, chap. LXIV.

4. Saint Matthieu, vi, 33.

remède efficace au mal des « lois révolutionnaires qui continuent à perdre notre race ». Or, le Décalogue est un ensemble de préceptes restrictifs de la liberté individuelle. Le fondateur de l'École de la *Paix sociale* s'affiche donc comme l'antagoniste déclaré des tenants de l'École libérale¹.

Taine s'est spécialement attaché à étudier l'œuvre législative de la Révolution et à marquer ses désastreuses conséquences. Le Play avait insisté de préférence sur les heureux effets qu'entraîne l'observation fidèle des lois constitutives de l'ordre public : il employa surtout la méthode de concordance. Taine eut recours à la méthode de différence, qui est la contre-épreuve de la précédente. Il a examiné un cas de pathologie sociale, un de ces cas anormaux, propres aux périodes troublées, lesquels présentent une intensité plus grande et fournissent des arguments plus décisifs aux sociologues. Qu'a-t-il trouvé au terme de sa longue et pénétrante analyse²? Ce qu'avaient trouvé, avant lui, J. de Maistre et Le Play, par des voies différentes : la méconnaissance des lois sociales produit, avec l'agitation et la fièvre révolutionnaire, ce *delirium tremens* des nations modernes, les folles surexcitations de la rue, les hécatombes sanglantes, l'anarchie spontanée, puis, par une réaction fatale, la tyrannie jacobine, l'établissement de la terreur et finalement une dissolution grandissante, qui n'est arrêtée que par un coup de force, suivi de l'organisation du despotisme : l'autorité se concentre dans la main de fer d'un seul, qui substitue l'omnipotence de sa volonté ferme au débile éparpillement des volontés individuelles. La Révolution avait violenté la nature sociale de l'homme ; la nature s'est vengée, comme elle sait faire, en laissant la violation de l'ordre et de la justice porter ses fruits de mort.

Les conclusions des recherches de la sociologie pendant le dix-neuvième siècle sont donc un démenti formel à l'optimisme illusoire du libéralisme, à la doctrine du laisser faire.

1. F. Butel, *le Comte de Maistre et M. Le Play*. (*Revue du Monde catholique*, 1^{er} et 15 novembre 1884.)

2. H. Taine, *Origines de la France contemporaine : la Révolution*.

et du laisser passer. L'homme n'est pas un être abstrait peuplant les espaces imaginaires; il n'est pas non plus un être isolé qui naît et vit dans un désert; non, c'est un être social, qui plonge ses racines dans un passé traditionnel dont il dépend, et qui se développe dans un milieu réel dont il est tributaire. « Toute chose tend à persévérer dans son être¹ » et à le développer. Or, l'individu vivant, qu'il soit plante, animal ou homme, ne peut donner satisfaction à cette tendance constitutionnelle que s'il est suffisamment armé pour repousser victorieusement tout ce qui s'oppose à son existence et à son développement normal. Cette loi primordiale régit également les collectivités. L'intolérance est donc la condition nécessaire du maintien et de l'évolution de toute vie, qu'elle soit individuelle ou collective. C'est pourquoi, tant qu'une société naturelle subsiste, elle a le droit de se défendre contre toute agression qui tendrait à la blesser ou à la détruire, parce qu'elle a le droit de vivre. Elle peut donc et elle doit interdire la propagation du mal et de l'erreur qui font obstacle à sa durée et à son progrès. Mais ce n'est là que le côté négatif. Pour persévérer dans son être et grandir, le vivant doit encore s'assimiler une nourriture saine et appropriée. Aussi, la société n'a pas seulement à repousser l'attaque des doctrines délétères; elle n'a pas seulement à prohiber ce qui est nuisible; elle doit encore prescrire et faire accepter ce qui est nécessaire ou évidemment utile au bien commun : « Il y a des lois sociales, voilà le postulat même de la science sociologique telle que le positivisme l'a constituée. Sur ce point, l'idéalisme critique se rencontre avec le positivisme, et M. Renouvier² reconnaît qu'en conséquence de l'existence de ces lois, la société a le droit d'en imposer l'observation³. » Nous voilà en pleine opposition avec la *Déclaration de 1789*, qui borne le rôle de la loi à défendre les actions nuisibles, et avec l'École libérale ancienne, qui permet la libre circulation des idées les plus malfaisantes! Les constituants et les conventionnels ne songeaient qu'à procla-

1. Spinoza, *Éthique*, 3^e partie, prop. vi : « Unaquæque res, quantum in se est, in suo esse perseverare conatur. »

2. Ch. Renouvier, *Science de la morale*.

3. G. Fonsegrive, *la Crise sociale*, p. 24.

mer les droits de l'homme. Mais les libéraux d'aujourd'hui, commençant à s'aviser qu'il y a là une grave lacune, sont contraints eux-mêmes d'avouer l'insuffisance des grands ancêtres et de leur œuvre. N'a-t-on pas entendu, dans le Congrès d'éducation sociale, M. Léon Bourgeois proposer ce complément significatif : « La Révolution a fait la déclaration des droits, il s'agit d'y ajouter maintenant la déclaration des *devoirs*¹ » ?

GASTON SORTAIS.

(A suivre.)

1. L. Bourgeois, *Solidarité*.

DE DIX-HUIT A VINGT-TROIS ANS

LA VIE D'ÉTUDIANT¹

Mais sans roman ni théâtre, comment passer sa soirée ? Dans le monde ou au café, il n'y a pas d'autre ressource. C'est le malheur de l'étudiant à l'Université ou du jeune officier dans ses premières garnisons de ne pas savoir comment employer les heures qui suivent le dîner et sont forcément consacrées au repos intellectuel, à l'art ou à la distraction. Loin de la vie de famille, ne trouvant le plus souvent pas de salon où il soit reçu quotidiennement, pas de cercle en rapport avec ses goûts artistiques, il n'y a plus à choisir qu'entre son cabinet de travail et le café : le cabinet de travail avec sa petite bibliothèque de livres aimés, son bureau chargé de notes en cours de rédaction, son fauteuil où vient se reposer un ami causeur, ses photographies et images de famille qui font souvenir des chers absents, son crucifix qui fait penser au ciel ; ou bien le café avec ses vulgaires chaises de canne où tout le monde s'est assis, ses prosaïques et uniformes tables de marbre, son verre d'absinthe, son paquet de cigarettes à portée de la main, sa musique moitié foire moitié théâtre, les cartes ou les dominos, les familiarités des femmes qui vous servent et tous les contacts plus ou moins écœurants.

Que n'a-t-on dit après la guerre contre la vie de café de nos officiers, qu'on y avait vus jeunes sous-lieutenants à vingt ans faire leur première partie d'écarté et que, malgré nos revers, on y retrouvait vieux généraux à soixante attelés à leurs dernières parties d'échecs ! Les générations nouvelles ont réagi, mais à mesure que le passé s'éloigne, combien y en a-t-il à retomber insensiblement dans les habitudes anciennes ! Les étudiants d'université eux n'ont pas varié et

1. Voir *Études*, 20 août 1903.

quand des lois nouvelles ont, il y a quelques années, doublé ou triplé leur nombre, de graves professeurs n'ont-ils pas proclamé hautement que le seul résultat appréciable serait d'augmenter de moitié la clientèle des estaminets en renom?

Au café, on passe le temps à boire, à jouer et à chanter : c'est l'idéal de la vie de bohème tant de fois célébrée par ceux de nos littérateurs arrivés qui l'ont menée autrefois. L'alcoolisme, hélas! n'est pas la seule cause de notre dégénérescence actuelle. Mais ne peut-on dire pourtant qu'au physique c'est lui qui nous a procréé cette race de déséquilibrés et de névrosés dont le nombre s'augmente tous les jours? Dans le domaine intellectuel, c'est le poison du cerveau. Il attaque l'intelligence dans son organe essentiel parfois jusqu'au détraquement complet, qui est l'aliénation mentale, toujours jusqu'au détraquement partiel. « Impossibilité d'aborder les questions de face, de les traiter à fond et de les résoudre, superficialité des raisonnements, instabilité intellectuelle, tendance à grouper les idées par leurs rapports les plus extérieurs, à associer les mots plus encore que les idées, à avoir plus d'esprit que de jugement, à mieux réussir les calembours que les syllogismes », voilà ses suites habituelles. Au moral, c'est l'excitant immédiat de la débauche, excitant tout factice et ne correspondant à nul besoin.

On reconnaît le danger pour la classe ouvrière et on lui prêche la tempérance! Mais, dans la classe élevée, combien est grand le nombre de ceux qui s'alcoolisent sans le savoir, rien qu'en buvant à leur repas quelques petits verres de trop! Au régiment, la dose s'augmente et la fréquence aussi; sans qu'ils y aient pris garde, le plaisir est devenu un besoin; ils le rapportent irrésistible dans la famille; ils le traînent jusque dans le mariage. Le vice est aujourd'hui si commun, qu'à tous les renseignements qu'on demandait autrefois sur un prétendant, s'ajoute maintenant tout bas cette interrogation plus pressante : « Boit-il? » Et si la réponse est affirmative, l'affaire est terminée. On se montre indulgent à quelques écarts de jeunesse, on passe sur des tares de famille, on ne laisse pas épouser à sa fille un homme qui boit.

Sans le désœuvrement de la vie de café, combien n'eussent jamais pensé à toucher une carte! On commence par jouer

pour passer le temps ou payer sa consommation, on prend peu à peu goût au jeu lui-même et on se découvre un beau matin joueur enragé. C'est de nature et d'instinct plus encore que l'ivresse, et pour les deux il n'y a qu'un remède : l'abstinence complète. Une fois lancé, il n'y a plus rien qui vous retienne, ni embarras d'argent, ni crainte des parents, ni amour de la famille, ni souci de l'honneur, car ce qui fait le beau joueur, c'est l'attrait du risque : plus le gouffre est profond, plus le vertige y entraîne et plus sûrement il y précipite. On ne s'arrête que ruiné, interdit, pourvu d'un conseil judiciaire, affiché dans un cercle comme insolvable, ou mis à la porte pour avoir triché. Quand le destin est inflexible, ne faut-il pas le forcer ? Quand la veine est rebelle, l'aider et la contraindre, par des procédés savants si on est un grec ; par des procédés enfantins et qui vous découvrent immédiatement si on est un homme du monde. Et après le vol, il n'y a plus que la fuite ou le suicide.

Quand on a joué un certain temps et bu pas mal, il vient tout naturellement envie de chanter, et c'est à ce besoin de fredonner des couplets et de manifester sa joie que répondent les cafés-concerts, quand ils élèvent une scène au fond de leur salle et la garnissent à certaines heures de musiciens et de chansonniers. Eldorados et Alcazars vident aujourd'hui le Palais-Royal et les Variétés. La chanson y est plus polissonne, l'interprétation plus risquée, le geste plus débraillé. Puis l'étudiant se sent là chez lui entre camarades. C'est lui qui commande et qui choisit, varie les motifs à son gré, reprend les refrains et souvent même ajoute au texte primitif. La manière de Béranger est restée le modèle inimitable mais toujours suivi : mélange de railleries libertines, de mots à double sens, d'équivoques compromettantes. Nous avons malheureusement toujours connu ce genre dans notre langue et notre parler gaulois, depuis les fabliaux du moyen âge jusqu'aux improvisations du gamin de Paris. Mais les accessoires rendent ici le principal encore plus mauvais. Costumes, danses, allusions licencieuses, ensemble du décor et de l'action, il n'y a plus de bornes au mauvais ton ni de limites au laisser-aller. Qu'est-ce qui distingue au juste certains cafés-concerts du mauvais lieu ? On ne saurait plus le

dire. Ils n'en sont que la préparation directe et parfois l'antichambre. Un directeur de conscience peut-il alors prendre la responsabilité d'en permettre l'accès, ne fût-ce qu'en passant, et « rien que pour voir », comme les jeunes gens ont l'habitude de dire... ?

*
*
*

Contre la vie de café, le remède qu'on indique le plus généralement, c'est le monde. Aimer la bonne société n'est-ce pas être à tout jamais préservé de la mauvaise ? Il n'est pas de vertu que les mères de famille ne soient disposées à reconnaître au jeune homme poli, prévenant, distingué, qui se montre assidu dans les salons, sait leur tourner une phrase aimable, faire danser leurs filles et préférer le milieu féminin à la rude camaraderie des amis ou aux fréquentations douteuses. Faut-il croire naïvement que la sauvegarde est infailible ? Nous ne voudrions pas en répondre.

Si l'on entend par *monde* quelques familles amies où l'on est reçu très simplement, comme l'enfant de la maison, aux réunions du soir et aux fêtes intimes, rien ne vaut pour l'étudiant momentanément séparé des siens la bonne fortune d'être admis dans quelques-uns de ces intérieurs choisis. Il y retrouve un foyer qui l'abrite, des habitudes qui l'obligent à une tenue parfaite, des liens nouveaux de filiale confiance et de naïf abandon. Si l'on appelle aller dans le monde, courir les bals, les diners, les soirées dansantes et le reste, le tourbillon peut un certain temps vous étourdir et vous enlever la pensée d'aller chercher ailleurs d'autres entraînements. Mais si la distraction n'est pas continue, elle n'empêche à la longue aucun autre genre de plaisirs. Vie de bohème à certains jours et vie du monde à d'autres ne se contredisent pas. Et ici même l'avantage reste très discutable.

Prenez le monde à un de ces grands jours de fête, quand il tient cour plénière, comme pour une revue solennelle de ses troupes ou un brillant tournoi d'esprit et de jeunesse. Les salons se sont ouverts tout grands. L'art y a déployé toutes ses ressources pour transformer l'habitation de l'homme par le décor et transfigurer sa personne par le costume. « Les sens sont atteints tous à la fois, surexcités par des percep-

tions nouvelles, la vue par des ornements splendides, l'oreille par des cadences harmonieuses, le palais par des mets inconnus, l'odorat par des parfums merveilleux : c'est comme un paradis musulman. » Pour le jeune homme qui y est transporté tout d'un coup, quel contraste avec sa chambre d'étudiant ou son austère cabinet de travail ! Comme à ces empereurs romains qu'on faisait brusquement passer de la prison sur le trône, n'y a-t-il pas de quoi lui faire tourner la tête ? L'impression qui reste aux plus sages, c'est qu'il faut avant tout faire figure, devenir riche à tout prix et briller comme cet or qui s'étale partout ou cet esprit d'où jaillit un continuel feu d'artifice. *Paraître* leur semble tout, *être* très peu de chose.

A côté de la vie brillante qui s'impose, la vie oisive qui s'offre, le temps occupé du matin au soir à des riens ; après la nuit passée en fêtes, le jour consacré aux visites, aux parties de chasse, aux promenades à cheval, aux tennis prolongés, c'est-à-dire à la frivolité continue, à l'agitation qui ne sait où se prendre, au tourbillonnement perpétuel qui demande à chaque soleil qui se lève une nouvelle curiosité à satisfaire, un nouvel amusement à inventer, une nouvelle émotion à découvrir, une nouvelle sensation à expérimenter. Que deviennent, en face de cette distraction perpétuelle, l'intérêt d'avancer la carrière, le soin de la culture intellectuelle, du perfectionnement moral, le souci des œuvres de bien ? Les deux ordres d'idées sont incompatibles. Plus vous donnerez au monde, moins vous aurez de temps pour le reste, moins surtout vous y aurez l'âme portée. Affaiblissement du cœur pour toutes les passions généreuses et frivolité de l'esprit, voilà le résultat final. Se divertir devient le but de la vie ; travailler et faire effort n'en est plus qu'une obligation gênante.

Briller et s'amuser, idéal au premier aspect et en soi-même bien innocent, mais gros de conséquences ! car il fausse tous vos jugements et tous vos principes d'action. Sous prétexte de donner au monde ce qu'il réclame, c'est le luxe et le plaisir que vous poursuivez, et que vous en venez à estimer en eux-mêmes ; c'est l'orgueil de la vie qui s'installe en votre âme et la jouissance égoïste qui y triomphe au lieu et place

de l'Évangile, dont le refrain très doux répète à chaque page humilité et charité, abnégation propre, obligation de faire le bien...

Qui se ferait un malin plaisir de dresser la liste des maximes courantes dans les salons, n'aurait pour les mettre en ordre qu'à repasser celle des principes et conseils évangéliques et à inscrire la contradictoire. Et qui voudrait dans la pratique de la vie suivre de très près l'Évangile, n'aurait qu'à regarder autour de lui ce que le monde aime et recherche pour en prendre directement le contre-pied. Comment s'étonner alors que Notre-Seigneur ait crié et répété : *Vae mundo!* Malheur au monde! S'il ne condamne pas tous ceux qui en font partie, il en condamne tous les principes et toutes leurs conséquences.

Animé de son esprit propre, le monde est dans une âme honnête le plus sûr dissolvant qu'on puisse imaginer de l'idéal chrétien. Et pour celles qui ne le sont plus, il est l'occasion la plus favorable du mal... Il offre au péché un sol si convenable. Il donne tant de moyens de le commettre! Et il aboutit finalement à tant de fautes qui sans lui n'auraient jamais vu le jour!

Ne lui reconnaître aucun avantage serait pourtant une injustice. Il forme la jeunesse à une certaine élégance, au bon ton, à la conversation polie. Il la rend sociable, affable, de rapports aisés. Portées à un certain degré, ces qualités peuvent ne pas être purement superficielles. La distinction de manières traduit celle des habitudes. La distinction du langage interprète celle des sentiments. La distinction des relations est un signe des goûts sociaux! « Soyons distingués », disait le P. de Ravignan. Il y a correspondance entre les formes du dehors et la délicatesse de l'âme, action et réaction réciproques.

Mais quand toute cette urbanité n'est qu'un masque du vice, sans maîtriser les vilenies de notre nature, quand elle ne s'applique qu'à les rendre moins brutales et plus raffinées, quelle tromperie! Et quel scandale pour l'âme jeune et naïve qui découvre tout d'un coup, sous ces dehors riants, un abîme de scélératesse! Permettez-lui de descendre, ne fût-ce qu'un instant, dans toutes ces consciences qui l'entourent, faites-lui

découvrir un à un les mobiles cachés dans ces cœurs honteux et leurs intrigues secrètes ! Quel désenchantement et quelle désillusion du bien, ou, si elle accepte cette hypocrisie, quel abaissement du caractère !

La règle suprême du monde est la loi des convenances. « Sauver la face » est son grand art, comme chez les Chinois. Quand il n'a pas la réalité du bien, il veut au moins s'en donner le semblant. « Il fait état de prôner la vertu, de se détourner du vice, de priser bien haut l'honneur, de porter aux nues l'héroïsme. Il loue et glorifie la pudeur, le désintéressement, la délicatesse, la bonne renommée, la piété, les œuvres de bienfaisance. » Personne ne contestera que cette affectation de respect soit préférable à l'attitude contraire. Ce parti pris de vertu force la jeunesse à se mettre à l'unisson, et la contraint au décorum parfait. Pour ne pas rompre avec la société, pour ne pas en être piteusement exclue, elle garde les apparences, ce que les Anglais appellent d'un nom qui leur est propre, et qui les peint admirablement, la respectabilité. Être retenu par ce frein vaut certes mieux que de rejeter toute pudeur et de se laisser choir d'autant plus bas qu'on a moins de chance de se réhabiliter. Mais le jour où on découvre que cette correction extérieure n'est qu'un cynisme plus effronté, et que cette règle des convenances n'est que du *convenu*, quel scepticisme moral, quelle impuissance à jamais de croire à la vérité et à la réalité du bien !

Que l'on conseille le monde à ceux qui n'ont rien de mieux à faire ou qui feraient pis ailleurs, nous le comprenons ; mais pourquoi y pousser ou y retenir les tout jeunes gens imberbes qui peuplent aujourd'hui nos salons ! Ne peuvent-ils attendre que leurs derniers examens soient passés, la carrière assurée, et l'âge venu de songer au mariage ?

. . .

Au-dessus du monde des salons, celui de la rue. Nombre de jeunes gens ne vont que très peu au café et pas du tout dans le *high-life*. Ils passent leur vie sur le boulevard ; qu'il soit quatre heures de l'après-midi ou dix heures du soir, c'est toujours là qu'on est sûr de les rencontrer. Comme le gamin

de Paris s'élève sur le trottoir ou dans le ruisseau et prend, dit-on, dans l'air ambiant son esprit de *gavroche*, ainsi l'étudiant du quartier Latin fait-il une grande partie de son éducation sur le *Boul' Mich*, qui conserve à travers les âges le privilège de lui servir de centre et de le marquer à son effigie. C'est un type tout spécial de vie de bohème dont l'équivalent ne se retrouve que très dissemblable dans les autres pays.

En Allemagne, l'association vous accapare : tout étudiant est membre d'une corporation qui le coiffe de son béret, lui ouvre le soir sa taverne et son cercle, lui fait absorber suivant une étiquette rigoureuse un nombre considérable de *bocks*, le force aux jours de fête à partager et à payer d'interminables *kneipe* et le promène le lendemain dans des parties de campagne qui interrompent tous les cours à l'Université, ou laissent le professeur parler devant des bancs à peu près vides. Vie de café, vie mondaine, récréations et excursions, l'association se charge de tout pour tout englober.

En Angleterre, le cricket-club, les régates, les sports de tous genres jouent un rôle analogue. On passe son après-midi à courir sur la pelouse ou à canoter sur la rivière, et le soir on se retrouve attablés par clans autour d'un nombre indéfini de bouteilles de porto ou de whisky, jusqu'à ce que le moins vaillant roule sous la table et soit rapporté chez lui par les camarades, très peu conscient de sa personnalité.

L'étudiant français, au contraire, est individualiste : il n'aime ni les divertissements obligatoires, ni le formalisme des usages, ni les fêtes de commande, ni le sport par équipes, ni les trop longues stations à boire. Il veut s'amuser à sa guise et les jours seulement où il en a envie. Il lui faut de la diversité et de l'imprévu, un changement continuel et nulle autre règle que sa fantaisie : c'est pour cela peut-être qu'il préfère à tout la liberté et les licences du boulevard.

Décrire la vie que certains y mènent n'est pas notre intention, nous l'avons déjà dit : quand un jeune homme est pris au piège et englué, il n'y a plus guère à le raisonner. Mais beaucoup sont assez illogiques pour côtoyer le précipice sans vouloir y tomber ; c'est pour ceux-là qu'il faut dire un mot des dangers de la rue.

Quand un honnête passant remarque deux ou trois

collégiens de quatorze à quinze ans, attroupés devant un kiosque ou une devanture de magasin à savourer longuement quelque représentation malsaine, il s'attriste ou s'indigne, et quand c'est un jeune homme de dix-huit ans, on regarde la chose comme toute naturelle. Il serait pourtant difficile de dire auquel des deux le spectacle fait le plus de mal. Les exposants, dans la composition de leur vitrine, ont, il est vrai, déployé une dextérité singulière à toujours mêler l'art ou l'esprit aux exhibitions les plus scabreuses. S'ils n'étaient que de la pornographie crue, on hésiterait à s'arrêter : ne serait-ce pas laisser voir trop clairement l'instinct bestial et de quelle pâture on aime à se nourrir ? Mais qu'il y ait seulement quelque apparence de recherche artistique, notre étudiant soutiendra qu'il ne regarde l'œuvre que pour sa beauté et, tant qu'elle sait dominer l'impression sensuelle, la contemplation esthétique peut-elle jamais être immorale ? Les deux sentiments, vous dit-il, et il a raison en cela, ne peuvent coexister ensemble dans la même âme. Dès que l'un maîtrise, il faut que l'autre disparaisse. Mais dans un cœur de dix-huit ans, lequel a le plus de chances de l'emporter ? Et si l'ange ne peut habiter avec la bête, est-ce l'ange qui triomphera le plus souvent, ou la bête qu'il voudrait réussir à déguiser ? — A l'étalage des kiosques, les journaux de caricatures recommencent la lutte et mènent aux mêmes défaites. C'est le comique de la situation, dit-on ici, qui attire ou le mot d'esprit de la légende plus que l'allusion grivoise. Et rire d'une drôlerie n'est pas toujours prendre complaisance au mal qui est au fond. C'est encore vrai, mais de fait et dans la pratique, n'est-il pas très difficile de distinguer le mot pour rire de l'attrait sensuel qui s'y mêle subrepticement et risque toujours de vous gagner le cœur et les sens ?

S'il n'y avait sur le boulevard que des journaux à dessins échevelés, des gravures lascives et des statues peu correctes, pour les faire disparaître, il suffirait d'une bonne police et des lois de M. Bérenger. Mais il y a, en chair et en os, bien d'autres êtres encore à encombrer le trottoir, même avant dix heures du soir. Pourquoi les jeunes gens dont la vie est honnête sont-ils de ce côté si faciles à l'imprudence et si difficiles

à chapitrer ? Regarder et dévisager leur semble à peine une peccadille... C'est la sainte Écriture pourtant qui fait du regard la source de tout désir et met le péché de désir sur le même rang que l'action même. Quand on a un peu trop longtemps suivi des yeux, il faut savoir le nom, questionner les camarades sur les tenants et les aboutissants, se faire raconter les aventures passées, deviser de l'intrigue présente, et calculer jusqu'à ses chances de durée. Ne sied-il pas d'être au courant des petites histoires, pour ne pas sembler trop novice ou trop étranger ? Mais lorsqu'on est tellement au fait d'une situation, qu'on en connaît tous les détails, qu'on s'intéresse à toutes ses variations, comment ne pas le manifester un jour ou l'autre, si l'occasion se présente de lancer un mot en passant, ne fût-ce que par simple plaisanterie et sans vouloir tromper sur ses intentions ? On s'est parlé des yeux, comment la langue n'achèverait-elle pas ? La première parole échangée, il n'y a plus de raison de ne pas continuer. Voudrait-on, même envers ce monde, paraître impoli ou grossier ? Et une fois qu'on a accepté la conversation, pourquoi n'irait-on pas faire visite ? Ainsi s'engage une relation qu'on ne sait plus fuir ni éviter. Approcher le danger d'aussi près que possible, en respirer la senteur, en deviner le goût, en aimer le péril sans vouloir pourtant y tomber ni même y consentir, c'est de l'illogisme d'un bout à l'autre. Et pourtant c'est de l'histoire quotidienne prise sur le fait.

De camarade à camarade la conversation est encore plus libre. Dans leur va-et-vient continuel, bras dessus bras dessous, par bandes de deux ou trois, tantôt arrêtés aux vitrines, tantôt riant d'un ami qui passe accompagné, de quoi parlent tous ces jeunes gens en arpentant de haut en bas la chaussée pendant des heures ? Toujours des mêmes choses. La matière n'est pas neuve, et il n'y a qu'elle cependant pour réussir, à coup sûr et toujours, à réveiller ces blasés et à les tirer de leur sempiternel ennui. Le cœur en est plein. La bouche en parle d'abondance. *Ex abundantia cordis os loquitur*. Rien que cela suffit à caractériser le milieu.

Entre jeunes gens chrétiens, il y a comme une convention tacite qu'on n'aborde pas certains sujets. Un mot peut

échapper de temps en temps. On le laisse passer sans y faire attention, car celui-là même qui l'a lancé le regrette, et s'il y revient, on le fait taire, sûr que lui-même en sera content et tous les autres avec lui. Ici, au contraire, tout le monde rit à la première allusion, chacun riposte par une saillie nouvelle, et c'est comme un défi d'en dire toujours davantage et d'aller de plus fort en plus fort. Faire « tête de bois » pendant un certain temps, laisser passer le courant comme s'il coulait sur du marbre, est à la rigueur possible, mais combien cela peut-il durer ? Il faut finir par faire chorus ou s'en aller.

Nulle part le respect humain ne vous laissera meilleur que les camarades dont vous vous serez entouré. Quoiqu'on fasse pour rester indépendant, on prend l'esprit de son groupe. Non seulement il vous impose ses conversations, mais ses idées et ses critiques, ses jugements de tout et jusqu'à ses manières de faire. Voilà pourquoi le choix des amis est d'une importance si capitale.

Mais sur le boulevard, quel genre d'amis trouve-t-on, quel idéal y prédomine ? Est-ce le type de l'étudiant énergique, qui fait du travail quotidien le soutien de son talent et le gage assuré de sa réussite, ou celui du jeune homme de caractère qui accepte vaillamment la lutte de la vie, et laisse clairement entendre, par toutes ses façons d'agir, sa détermination bien nette de ne pas céder aux entraînements de la passion ? Le milieu n'en forme pas beaucoup de cette trempe, et quand ils viennent par hasard s'y fourvoyer, ils n'y ont généralement pas beaucoup de succès. Ce qui met ici en relief, ce n'est ni le sérieux, ni l'effort, c'est le brillant des dehors et la facilité des relations ; la tenue moitié élégante, moitié excentrique que réclame la mode du jour et le dernier *chic* du moment ; l'allure dégagée, large et sans souci, qui prend des airs de grand seigneur, jette l'argent sans compter et s'accommode de beaucoup de dettes ; le caractère bon enfant, qui rend accueillant, souple et malléable, se range toujours à l'avis du dernier venu, ne contredit aucune extravagance et trouve des excuses pour les pires folies ; la jovialité de l'humeur, qui engendre les grands parleurs et les braillards, se grise de sa verve, tourne tout en gaudriole ; l'aplomb im-

perturbable qui en impose aux timides, d'un ton péremptoire et sans appel juge en dernier ressort et force l'opinion, prend toujours parti contre la règle et flétrit en termes violents tout ce qui serait gêne ou contrainte. Mais tous ces beaux dehors ne recouvrent le plus souvent que la paresse et le dévergondage qui font de cette vie de fainéant fêtard l'existence la plus vide, la plus sotte et la plus vicieuse. Et si c'est là le genre qui tient sur le boulevard le haut du pavé, si ce sont là les camarades qu'on fréquente, n'est-ce pas sur ce type qu'on finira fatalement par se modeler ?

* * *

Journaux, romans, théâtre, vie de café, vie mondaine, camaraderie du boulevard, ne seront certes pas toute l'existence de notre jeune étudiant à Paris, mais ils en seront le plus souvent la partie dominante et la plus écoutée, celle qui, dans la mélodie, donne le ton au reste. Que l'ensemble de ces goûts s'installe dans l'âme sans résistance et sans contrôle, c'en est fait du travail et de la vie honnête ; qu'un d'entre eux seulement prédomine, on peut être certain qu'il introduira la plupart des autres à sa suite ; répondant aux mêmes besoins, ils sont tous solidaires. Et sans qu'on ait redouté le piège ou suivi le progrès insensible du mal, la vie entière se trouve tout d'un coup orientée dans le sens du plaisir ou de la frivolité.

Le moment précis où cette transformation s'accomplit est difficile à saisir, le temps qu'elle demande varie suivant les individus, mais à moins de marcher en sens directement contraire, chez presque tous elle est fatale ! Demandez à l'adolescent qui s'abandonne inconsciemment à cette vie, où vont ses pensées habituelles ; c'est par l'état de son imagination que vous jugerez la tendance d'âme. Sachez où elle le porte d'instinct dans les instants de loisir où il la laisse errer à son gré et bâtir ses chimères, et jusque dans le temps réservé au travail où elle le poursuit inexorable de sa perpétuelle distraction ; à travers le prosaïsme des occupations obligatoires et le terre à terre du devoir quotidien, un rêve continu se poursuit et s'installe, fait de toutes les réalités

dont l'atmosphère ambiante a corrompu son cœur et faussé son esprit; ce songe empoisonné est le refuge habituel où il vient aux heures d'ennui se reposer comme en une oasis et prendre quelques instants de mauvaise jouissance. Il le retrouve veillant à son chevet, le soir, jusqu'à ce qu'il s'endorme, et dans le demi-sommeil du matin, c'est encore lui qui, par un mouvement automatique et fatal, fixera sa première pensée et déterminera le premier élan. Comment résister à cette obsession? Elle crée une existence en partie double, qui ne peut se prolonger longtemps; là où revient sans cesse l'imagination, là où se fixe le rêve, là s'élançe le désir, là finit par aboutir l'action.

Mais comment et pourquoi cette obsession est-elle devenue irrésistible maîtresse? Parce que l'adolescent, dira-t-on, est à l'âge des passions. Parce que son milieu, répondrons-nous, a tout fait pour rendre ces passions invincibles. Parce qu'au lieu de maintenir son imagination dans une sphère élevée, où ne s'acclimatent que des pensées très pures, où ne prennent pied que des formes très chastes, elle n'a été saturée que de visions grossières, dont la fascination séductrice l'hypnotise et ne lui permet plus de se dégager. Parce qu'au lieu de garder à ses ambitions un idéal très haut, composé d'effort, d'énergie, d'action dévouée, de tendances supérieures et toutes généreuses, son esprit n'a été nourri que des idées courantes d'égoïsme envahisseur et de jouissance facile. La volonté en a vu croître, dans une proportion énorme, le nombre de ses ennemis et diminuer d'autant ses forces de résistance. Les sens en sont devenus si facilement excitable, qu'ils ne peuvent plus être maîtrisés, et leurs faiblesses habituelles sont le signe avant-coureur de toutes les déchéances morales.

Est-il alors exagéré de dire que le milieu est ici le principal facteur et la première cause du mal, et qu'à cet âge un jeune homme ne conservera de valeur et d'énergie que dans la mesure où il saura s'y soustraire?

WILFRID TAMPE.

(A suivre.)

« L'EXPANSION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE »

Nous avons l'habitude de nous déprécier nous-mêmes ; c'est une manie bien française. Jamais un Anglais ne dirait de l'Angleterre, ni un Allemand de l'Allemagne, le mal que les Français disent couramment de la France. Assurément, nous n'avons pas toujours sujet d'être très fiers, ni de nous préférer aux autres ; mais il est à craindre qu'une modestie chagrine ne dégénère en pessimisme et en désespérance. Voici, par exemple, un professeur de la Faculté de médecine de Paris, sociologue à ses heures, qui tire en ces termes l'horoscope de notre pays : « Les faits se précipitent, les grands phénomènes sociologiques ont leurs fatalités inévitables, si bien que, dans quelques années, la France aura disparu comme grande nation. Ce sera, parmi de puissants voisins, un petit peuple comme le Portugal ou le Danemark¹. »

Heureusement, il se trouve de temps en temps des étrangers pour nous remonter le moral. On se rappelle le beau livre de M. Bodley : *France*. Cet Anglais, qui avait passé une partie de sa vie au milieu de nous, visité nos provinces, étudié de près, vu de ses yeux, observé notre vie nationale et familiale avec une curiosité et une exactitude toutes britanniques, nous a rendu, en somme, un très bel hommage. Les Français lui ont paru, presque toujours, un peuple honnête, laborieux, accueillant, malheureusement épris d'un régime politique pour lequel il n'est point fait et doté du plus détestable gouvernement qui se puisse imaginer. Aujourd'hui, c'est un Russe qui vient nous rendre confiance en nous-mêmes, en nous parlant de *l'Expansion de la nationalité française*².

M. J. Novicow est ancien vice-président de la Société

1. M. Charles Richet, *Revue scientifique* du 1^{er} mars 1902, p. 259.

2. A. Colin, éditeur.

internationale de sociologie. C'est dire qu'il a, pour traiter son sujet, une compétence et une autorité universellement reconnues. Il ne faut rien moins pour nous rassurer sur le sérieux de ses appréciations, tellement flatteuses et encourageantes que nous serions presque tentés de prime abord de leur trouver un arrière-goût d'ironie. Signé d'un Français, un tel livre n'échapperait pas au ridicule; venant d'un étranger instruit, particulièrement versé dans l'étude des sociétés contemporaines, et placé dans un recul suffisant pour avoir la juste vue des choses, il s'impose à notre attention en même temps qu'à notre reconnaissance.

M. Novicow a écrit son livre en français; c'est la propagation de la langue française qui paraît surtout lui tenir au cœur. Il appelle de tous ses vœux le moment où le français serait devenu la langue officielle de tous les peuples civilisés. De fait, il ne nous parle guère que de l'expansion de notre langue, ce qui n'est pas, tant s'en faut, la même chose que notre nationalité. On peut parler le français et avoir fort peu de sympathie pour la France et les Français. Le grec était devenu la langue à la mode dans l'empire romain, alors que la Grèce, au point de vue politique, y était quantité négligeable. La fortune d'une nationalité ne suit pas nécessairement celle de sa langue; il se pourrait donc aussi que la langue française ait conquis la moitié du monde alors que la France aurait cessé de compter comme grande nation. Mais nous aurions mauvaise grâce à reprocher à M. Novicow une confusion qui n'est point dans sa pensée, tout au plus dans son titre. Il s'en explique dès la première page : « Bien que la langue littéraire et la nationalité soient loin d'être des termes synonymes, cependant la langue est le signe extérieur le plus apparent de la nationalité. Si nous sommes si fortement impressionnés par le progrès des races anglo-saxonnes, c'est parce que nous constatons que l'anglais était parlé, au dix-huitième siècle, par vingt-deux millions d'hommes, et qu'il l'est aujourd'hui par cent trente millions. On peut donc mesurer *grosso modo* les progrès de la nationalité par l'extension de la langue. »

Grosso modo. Soit! Nous voilà donc bien avertis que le développement de la nationalité française ne coïncidera pas

toujours avec les progrès de notre langue. Ce point établi, voici les pronostics de M. Novicow sur l'avenir qui nous est réservé.

Disons tout de suite que M. Novicow ne croit pas à « la décadence des races latines », moins encore à « la dégénérescence physique et intellectuelle du peuple français ». Il ne voit là qu'une « grosse mystification » qui a rencontré un succès énorme, non pas seulement chez des adversaires suffisants et jaloux, mais auprès des intéressés eux-mêmes. « Elle est devenue un des clichés les plus en vogue dans ces dernières années et, par une espèce d'autosuggestion bizarre, on a pris cette insanité, cette haute fantaisie pour un fait réel. Un grand nombre de Français, et même de Belges, sont convaincus que les *racés latines* sont déchues et que les races germaniques ne le sont pas. »

Le symptôme le plus frappant qui autorise cette opinion, en ce qui concerne notre pays, c'est évidemment l'état stationnaire de notre population. La natalité de la France est la plus faible du monde. Aussi, pendant que les autres nations augmentent chaque année, par le seul fait de l'excédent des naissances sur les décès, de trois à quatre cent mille habitants, comme l'Angleterre et l'Italie, d'un demi-million comme l'Allemagne, de onze à douze cent mille comme la Russie, nous avons peine à maintenir l'équilibre entre nos pertes et nos gains; nous avons eu même, chose inouïe, entre 1890 et 1900, quatre ou cinq années où le chiffre des morts l'a emporté sur celui des naissances. A ce train-là notre nationalité doit fatalement être submergée par le flot des races qui se développent selon une progression quasi géométrique, et il est aisé de calculer à quelle époque nous occuperions, en Europe, comme le dit M. Charles Richet, une situation plus ou moins analogue à celle du Danemark.

M. Novicow n'admet en aucune façon une éventualité aussi désolante. Il prévoit, au contraire, un relèvement de la natalité française. Déprimée par le fait de circonstances défavorables, rien n'empêche qu'elle ne remonte, les circonstances devenant meilleures. L'Angleterre a vu tripler sa population dans le cours du siècle dernier, grâce à une pros-

périté industrielle sans exemple dans le passé. Or, le sort de l'industrie était jusqu'ici dépendant des gisements de charbon, dont l'Angleterre était plus richement pourvue qu'aucune autre contrée de l'Europe. Mais voici que l'électricité et la houille blanche sont entrées en scène, amenant une révolution dans l'industrie et tout d'abord son déplacement. Aucune région en Europe n'est mieux à même que la France d'en profiter. Les lois de la démographie lui assignent de ce chef une chance sérieuse, presque la certitude, de voir se produire chez elle un nouvel afflux de population.

M. Novicow en découvre bien d'autres de valeur inégale. Mais il compte en première ligne la force d'attraction de notre pays et la puissance d'assimilation de notre race. Les étrangers viennent volontiers en France, non seulement pour leurs affaires ou leurs plaisirs, mais pour s'y installer à demeure. Au dernier recensement on en comptait au delà de onze cent mille. Cette affluence de l'élément étranger inquiète le patriotisme étroit de beaucoup de gens. C'est là pour M. Novicow un préjugé des temps barbares. « Le jour où les nations abandonneront les conquêtes brutales par le fer et par le feu, elles voudront faire des conquêtes pacifiques. Quand l'ordre international sera établi, chaque immigrant sera considéré comme une conquête sur le voisin et, naturellement, on sera porté à faire tous les efforts pour rendre cette conquête aussi rapide que possible... »

L'idée n'est pas neuve; pas un économiste qui ne la caresse avec complaisance. Remplaçons par l'adoption des étrangers les enfants qui manquent à la grande famille française. Mais encore faut-il que ces nouveaux venus adoptent eux-mêmes la famille qui les reçoit; et pour cela, il ne suffit pas des formalités de la naturalisation légale, il faut encore et surtout que l'étranger se laisse assimiler. Sinon il devient un danger, et l'on comprend très bien que ceux qui n'ont pas encore sacrifié la patrie au cosmopolitisme humanitaire ne verraient pas sans quelque méfiance l'acquisition hâtive de trop nombreux concitoyens. En pleine guerre franco-allemande, un décret du gouvernement de la Défense nationale a fait entrer en bloc dans la nationalité française quelque quarante mille juifs algériens. On trouverait difficilement un Français de

race pour soutenir que cette annexion a été profitable à la France.

Mais M. Novicow nous fait l'honneur de croire que nul peuple au monde n'est mieux que nous en état de s'assimiler les éléments qui lui viennent du dehors. Il n'excepte pas même les Américains des États-Unis. Sans doute « la force d'absorption des Américains est prodigieuse ». L'immigration de toute provenance leur apporte chaque année un contingent égal à la population d'un de nos grands départements. Ces immigrants gardent encore leur langue, leurs habitudes, leurs mœurs nationales, mais leurs enfants sont simplement américains. En France, nous assure-t-on, l'absorption est plus rapide encore. L'étranger qui s'y est établi à demeure « est dévoré tout vivant... L'assimilation n'a pas besoin d'attendre une génération; elle s'opère sur l'immigrant lui-même. Au bout de quelques années, il commence à penser en français et à avoir plus de sympathie pour la France que pour les autres pays. Il devient alors français, sinon en droit du moins en fait, parce que la patrie réelle est celle du cœur et non celle des fictions diplomatiques. »

Tout cela est on ne peut plus aimable; à la vérité, les objections ne manquent pas à l'encontre de tant de bienveillance; notre ami russe en laisse échapper une qui a bien son poids. En dépit de la séduction qu'elle exerce sur les étrangers à qui elle donne l'hospitalité, la France parvient à peine à en naturaliser deux mille à deux mille cinq cents chaque année. C'est bien maigre en face des centaines de mille que les États-Unis s'incorporent dans le même laps de temps.

Quoi qu'il en soit, rien n'empêche, au dire de M. Novicow, que, vers la fin du vingtième siècle, la population française, en y comprenant trois à quatre millions d'Algériens et une trentaine de millions de Canadiens, n'atteigne un total d'une centaine de millions. A ce compte, quel que soit d'ailleurs le progrès des autres races, la nôtre ferait encore quelque figure dans le monde.

Ce n'est pas tout; nous avons un empire colonial, le plus vaste après celui de l'Angleterre. Avec sa générosité habituelle, M. Novicow lui attribue une population de cinquante

millions d'habitants. Ce chiffre devrait apparemment être réduit de dix à quinze millions; il est vrai que les profondeurs du continent noir recèlent peut-être des fourmilières humaines insoupçonnées. D'après M. Novicow, ces peuples de civilisation plus ou moins rudimentaire se laisseront avec le temps pénétrer par l'influence française; ils apprendront notre langue, leurs idiomes ne pouvant suffire à leurs nouvelles relations et aux besoins intellectuels qui se seront développés en eux. Soit en Afrique, soit même en Indo-Chine, le français n'aura pas à lutter, comme l'anglais aux Indes, contre des langues savantes qui ont une littérature sacrée et profane très abondante, et par suite il lui sera plus aisé de se faire accepter comme langue usuelle.

Ici se présente le grief connu : le peuple français n'est pas colonisateur. M. Novicow déclare nettement que c'est là un préjugé absurde, « aussi absurde que l'idée qu'il n'est pas prolifique par suite d'un affaiblissement de sa race ». Les Français, ajoute-t-il, « ont été autrefois et sont encore à l'occasion les colonisateurs les plus téméraires du monde ». Peut-être faudrait-il distinguer entre colonisateurs et explorateurs. Nous pouvons bien, sans forfanterie, reconnaître que personne n'a montré ni plus de hardiesse ni plus de ténacité que nos voyageurs et nos officiers dans les entreprises, on pourrait dire les aventures coloniales; tant qu'il s'agit d'aller de l'avant et de batailler, nous n'avons guère de rivaux; sans parler de l'Algérie, la découverte et la prise de possession, en ce dernier quart de siècle, d'un immense empire colonial en témoignent magnifiquement. Nous avons été au premier rang des *conquistadores* de l'époque moderne. On ne nous conteste point ce mérite. Ce qu'on nous reproche, c'est de savoir mal administrer les terres et les races soumises, d'y envoyer des fonctionnaires au lieu de colons, d'y dépenser beaucoup d'argent pour obtenir de médiocres résultats, en un mot de faire des colonies qui sont une charge pour la métropole, en attendant qu'on les lui prenne, comme il est arrivé dans le passé.

M. Novicow confesse que nous avons commis de grandes fautes dans le gouvernement de nos colonies; mais son inépuisable bienveillance lui fait trouver des excuses. Rien ne

prouve que nous ne parviendrons pas à y introduire le régime convenable. D'ailleurs nos défauts ont leur bon côté et nos erreurs pourraient avoir d'heureuses conséquences. Parce qu'il réalise le maximum de simplicité et d'économie, le système anglais dans l'Inde apparaît comme le système idéal. La couronne d'Angleterre gouverne trois cent millions d'Hindous avec deux mille fonctionnaires anglais. Mais entre ces fonctionnaires et la population indigène, il y a un abîme; aucun contact en dehors des relations officielles, partant aucune fusion et moins encore de sympathie. D'une part, la caste des dominateurs, de l'autre, le troupeau soumis; entre les deux, pas d'autre trait d'union que la puissance qui inspire la crainte et le mépris qui engendre la haine. Tout autre est le système français. Beaucoup moins grassement payés que leurs collègues anglais, nos fonctionnaires coloniaux n'ont pas comme eux un train de grands seigneurs; ils ne dédaignent pas comme eux de se mêler à la vie de l'indigène. Au reste, le caractère français facilite ces rapprochements que la morgue britannique ne tolérerait pas. « Il me semble impossible de contester, dit M. Novicow, que les Français ont plus de sociabilité, plus de bonhomie, plus d'exubérance que les Anglais. » Or, il y a assurément là un avantage au point de vue de l'action à exercer sur les populations soumises; et « l'on peut dire que, grâce à leur esprit plus vif et plus gai, la puissance assimilatrice des Français est plus forte que celle des Anglais ». C'est toujours M. Novicow qui parle, et il conclut que « vers l'an 2100 ou 2200 », il se pourrait fort bien qu'il y eût, en Asie et en Afrique, deux cent millions d'êtres humains parlant la langue française et ne conservant leurs idiomes qu'à l'état de patois populaires.

*
* *

L'extension de la nationalité, au sens large où on l'entend ici, ne dépend pas seulement de l'accroissement de la population; car la langue d'un peuple, en se propageant au delà des territoires qu'il occupe, peut lui procurer des conquêtes pacifiques et par suite des agrandissements illimités. Quel est, à cet égard, l'avenir de la langue française ?

Dans l'état actuel de la civilisation, il n'est plus guère possible aux gens cultivés de s'en tenir à leur langue maternelle ; il faut en savoir une ou plusieurs autres. Les tentatives pour créer artificiellement une langue universelle prouvent du moins que le besoin s'en fait sentir. A défaut du latin qui aurait pu devenir cet instrument de conversation entre tous les peuples civilisés, y a-t-il une langue en Europe qui ait chance d'être choisie pour remplir ce rôle ? Et cette langue serait-elle le français ? M. Novicow ne veut pas en douter, et il estime que ce sera pour le plus grand bien de tous. « Appartenant, dit-il, à une nation dont la France a fait aujourd'hui son alliée, mais qu'elle a combattue pendant de longues années avec acharnement, je puis être complètement impartial. Eh bien, je dois dire que j'appelle de tous mes vœux, dans l'intérêt même de ma patrie, le moment où le français sera devenu la langue officielle du groupe de civilisation européenne... L'idiome supranational n'arrête en rien le développement des idiomes nationaux ; il les favorise au contraire. Les progrès littéraires de ma patrie peuvent marcher de pair avec l'expansion du français dans le monde. Mais l'expansion du français aura deux résultats des plus bienfaisants. D'abord, l'existence d'une langue internationale sera des plus avantageuses pour tous les pays, y compris le mien. Ensuite, l'expansion de la langue française amènera le progrès des idées françaises, ce qui sera un événement des plus heureux. »

Nous reviendrons sur cette dernière appréciation ; mais d'abord sur quoi M. Novicow appuie-t-il des pronostics aussi flatteurs pour la destinée de notre langue en Europe ? Son principal argument est cette nécessité même qui impose à nos contemporains l'étude des langues vivantes et qui leur a fait imaginer le *volapük* et l'*espéranto*. S'il est vrai que le besoin crée l'organe, c'est bien surtout quand il s'agit de s'exprimer et de se comprendre. Comme le dit très bien M. Novicow, une langue internationale serait un bienfait pour tout le monde. Or, le nombre n'est pas grand des langues européennes qui peuvent aspirer à cette fonction. M. Novicow en met six sur les rangs. Mais, en vérité, pareille ambition ne semble guère permise ni à l'italien, ni à l'espa-

gnol, ni même au russe, si grande que soit l'importance de l'empire moscovite et de la race slave. L'allemand est trop lourd, trop nuageux ; l'anglais se recommande par la plus simple des syntaxes, mais sa prononciation est par trop fantaisiste, et elle a des sons insaisissables à l'oreille de l'étranger et des articulations désespérantes pour son organe. Le français ne présente aucune difficulté de ce genre. « Ses mots sont généralement d'une dimension agréable, ni trop longs, ni trop courts... Ses consonnes et surtout ses voyelles sont d'une prononciation très facile... Il y a aussi une juste pondération entre les voyelles et les consonnes. » Tandis que l'italien, par exemple, grâce à la prédominance des voyelles, « pêche par trop de sonorité ». Il en résulte « des qualités musicales et lapidaires incomparables ». Mais ces qualités se tournent en désavantages. Le langage en est alourdi et il n'est plus « assez nerveux pour les besoins d'une époque où l'on veut vivre de plus en plus vite ». Il a quelque chose d'aristocratique, de pompeux ; bref, « l'italien paraît parfois une langue trop belle pour être rabaissée aux usages de la vie journalière ». Cette étude comparée des qualités et des défauts des divers idiomes amène M. Novicow à désigner le français pour la première place dans le concours où sera proclamée la langue internationale. Il demande seulement qu'on simplifie sa syntaxe, horriblement difficile, ainsi que son orthographe, la plus « absurde » du monde, après celle de l'anglais, bien entendu, où la première règle est que jamais un mot ne doit s'écrire comme il se prononce.

Ce qui augmente les chances de la langue française en face de ses rivales, c'est sa littérature. Et par ce mot, il faut entendre ici toute la production intellectuelle sans distinction de genres. « Naturellement, l'attrait d'une langue est en proportion directe de l'attrait de sa littérature. » Or, l'avantage du français à ce point de vue est incontestable. N'oublions pas que c'est un étranger qui parle. « Comme instrument de plaisir, on peut dire que la production littéraire de la France l'emporte sur la production des autres pays, et par la quantité et par la qualité. » De fait, nos romanciers se distinguent par une fécondité inépuisable. Seuls leurs con-

frères anglais, qui jettent sur le marché une moyenne annuelle de six cents romans, leur pourraient peut-être tenir tête; et ce n'est pas sûr. Sans doute tous ces produits ne sont pas de choix; la plupart même n'ont aucune valeur. Mais il en reste toujours quelques-uns pour ajouter au trésor littéraire de la France; beaucoup trouvent des lecteurs, au dedans et au dehors. Plus de la moitié des romans publiés en France se vendent à l'étranger. Malheureusement pour notre réputation, ce sont les plus malpropres. M. Novicow le déplore comme nous; mais il reconnaît loyalement que, si les étrangers se montraient moins friands des turpitudes du roman pornographique, les écrivains et les éditeurs français seraient moins empressés à leur en servir.

Outre ses romans qu'elle déverse sur le monde à flots ininterrompus, on reconnaît encore à la France « la spécialité, presque exclusive, de la littérature amusante et spirituelle ». Et cette marchandise n'est pas à dédaigner; rien de plus salubre que la bonne humeur, et le genre humain doit compter parmi ses bienfaiteurs ceux qui savent le faire rire. Mieux qu'aucune autre, la langue française s'acquitte de cette nécessaire fonction, et « cela lui assure un avantage sur ses rivales ».

Pour le théâtre, on veut bien encore nous accorder une supériorité indiscutable. La France est la seule nation européenne où, dirait un économiste, la production dramatique suffise à la consommation. Quand on joue chez nous une pièce importée du dehors, c'est pure curiosité, que le succès encourage rarement. Au contraire, toute pièce qui réussit à Paris est immédiatement traduite et représentée sur les scènes étrangères; on ne compte pas celles qui ont fait le tour du monde, ou qui ont définitivement pris place dans ce qu'on pourrait appeler le répertoire commun. Les pièces ne voyagent pas seules; les troupes françaises elles-mêmes entreprennent des tournées dans l'un et l'autre hémisphère, et, la mode aidant, elles font salle comble à New-York, à Chicago, à Buenos-Ayres, tout aussi bien qu'à Londres ou à Athènes. Il y eut longtemps un théâtre français à Berlin; Saint-Pétersbourg a conservé le sien, qui demeure la salle préférée de toute la haute société russe. Enfin, nos auteurs

dramatiques ont presque monopolisé le genre délicat de la comédie de salon. Tant qu'il s'agit de distraire l'esprit, de l'amuser ou même de l'occuper agréablement, notre littérature nationale vient donc bonne première. Dans l'alimentation intellectuelle, nous fournissons mieux que personne ce qui représente la partie légère du repas, les hors-d'œuvre, les friandises, le dessert, ajoutons même les vins et les liqueurs, ce qui flatte le goût, caresse le palais, émoustille les sens, grise le cerveau.

Quant à la nourriture solide et substantielle, j'entends la littérature scientifique, il n'en va plus tout à fait de même. L'Allemagne produit plus que la France, c'est chose évidente. Mais, même sur ce terrain, M. Novicow estime que la comparaison ne tourne pas tellement à notre désavantage. Si l'abondance est moindre chez nous, la qualité l'emporte; non pas que les recherches de la science française soient supérieures à celles de la science allemande. La question ne se pose pas ainsi. On veut dire seulement que les ouvrages scientifiques français sont, en règle générale, mieux faits, mieux rédigés et distribués, plus clairs, pour tout dire, d'un usage plus commode que les allemands. Un homme qui posséderait les deux langues préférera toujours, pour étudier la même question de physique, de médecine ou d'astronomie, le livre français au livre allemand. C'est vrai, sans doute. N'a-t-on pas dit que, pour comprendre les philosophes allemands, il fallait d'abord les traduire en français? Assurément, si l'on demandait aux savants, à ceux surtout qui s'occupent d'érudition, de philologie, d'exégèse, d'histoire, laquelle des deux langues leur est le plus utile, ce n'est pas au français qu'ils donneraient leurs suffrages. Mais ceux-là ne sont pas le nombre, et il reste que la production française, en fait de littérature scientifique, peut amplement suffire aux besoins ordinaires de l'humanité.

Ce sont là les *facteurs intellectuels* de l'expansion de la nationalité française. Il serait peu séant à nous d'insister sur ceux que M. Novicow appelle les *facteurs éthiques et esthétiques*. Il entend par là nos qualités morales, le charme de notre pays, la beauté de nos monuments, la séduction de

Paris. « Posséder la plus belle ville du monde constitue, pour les Français, un avantage qu'un bien petit nombre d'entre eux apprécie encore à sa juste valeur. » M. Novicow trouve que les Français sont un peuple aimable, chez qui il fait bon vivre. La franchise des caractères, la cordialité des relations, la grâce exquise des femmes, nos mœurs comme nos paysages, nos belles maisons de pierre, notre vie familiale, nos théâtres, toutes les choses françaises, y compris les vins français et la cuisine française, « qui est aussi une puissance », ont conquis son imagination et son cœur, et il traduit ses sentiments en des termes qui mettent notre modestie à la gêne. Voilà bien des atouts dans notre jeu. Tous ces dons de la nature constituent, sans doute, pour une nationalité, une puissance d'attraction et, par suite, d'expansion exceptionnelle. Il nous reste à former un vœu, c'est que la grossièreté populacière, « l'impertinence démocratique », chère à l'âme républicaine, ne remplace pas la vieille urbanité française, si prisée des étrangers, et surtout que la brutalité jacobine ne transforme pas ce doux pays en un repaire de sauvages.



A s'en tenir aux conjectures, on pourrait donc nourrir de belles espérances pour l'expansion de la nationalité française dans l'avenir. Mais si bien fondées, si ingénieuses et, par surcroît, si bienveillantes que soient les conjectures, elles restent des conjectures. La réalité présente apparaît beaucoup moins flatteuse. Nous avons beau faire, nous ne pouvons nous dissimuler que notre situation en Europe est amoindrie; la langue française et l'esprit français ont atteint leur apogée au dix-huitième siècle. Vers 1760, de Lisbonne à Saint-Petersbourg la bonne société se piquait de parler français; tout esprit cultivé s'alimentait aux sources françaises. Manifestement, il n'en est plus ainsi; nous avons perdu du terrain; nous sommes dans une phase de recul, sinon d'effacement. La constatation est sans doute plutôt désagréable; mais comment y échapper?

Pour sa part, M. Novicow la repousse. C'est, pense-t-il, une impression fautive, résultat de la disposition fâcheuse

où nous ont jetés les désastres de 1870. A partir de ce moment, nous n'avons plus eu la perception exacte de nos propres affaires; notre découragement les enveloppait de voiles sombres et de formes sinistres. Nous prenions plaisir à nous déprimer nous-mêmes et à savourer l'amertume de notre déchéance. C'est un tort. Il n'y a aucune connexion entre « les mouvements intellectuels et les mouvements militaires ». Après Rosbach, l'esprit français ne régnait pas moins en Europe; jamais il n'eut un tel rayonnement. Au contraire, après Iéna, il pâlit; c'est que, à ce moment, la France était l'objet de la haine de l'Europe. Les progrès de la nationalité ne suivent pas les conquêtes des armes. Un État pourra donc « avancer militairement, pendant que sa nationalité recule, et *vice versa* ». Les victoires du premier Empire furent désastreuses pour la nationalité française; ce sont elles, en effet, qui ont réveillé la nationalité allemande, « et ce réveil a fait perdre un terrain énorme à la nationalité française ».

Nous voici en face d'une des idées préférées de M. Novicow; elle revient en vingt endroits de son livre; il la tourne et la retourne, et il en extrait un antimilitarisme que l'on pourrait appeler militant. Plus de sabre, plus de conquêtes, plus d'annexions; tout agrandissement par la force est pour les nations une cause de faiblesse et de ruine. Aussi les guerres heureuses marquent une étape fatale dans la vie des peuples; les hommes de guerre, les victorieux sont des ouvriers de progrès à rebours. Napoléon a fait reculer la France, Bismarck a fait reculer l'Allemagne. Il n'y a de vraies conquêtes que les conquêtes *nationales*, celles qui atteignent l'intelligence et le cœur; elles se font non avec des régiments et des canons, mais par la supériorité de la science, de l'art, de la justice. Quand la barbarie actuelle aura pris fin, on n'en connaîtra plus d'autres.

Nous ne nous arrêterons pas à démêler les doses de vérité, de paradoxe et d'utopie que renferment ces vues généreuses, bien dignes d'un compatriote de Tolstoï. On prétend formuler une loi de l'histoire; mais l'histoire elle-même proteste. Nous voyons, en effet, après un grand effort militaire, couronné par le succès, l'activité nationale prendre un nouvel essor dans

les domaines les plus variés, dans le commerce, dans la colonisation, aussi bien que dans la culture intellectuelle et artistique. Tout cela marque bien un progrès de la nationalité, ou les mots n'ont plus de sens. Et quoi qu'en pense M. Novicow, l'exemple de l'Allemagne contemporaine ne contredit pas, à cet égard, celui de la France des Valois, de Louis XIV et de Napoléon lui-même.

L'idée de M. Novicow fait partie du bloc de l'humanitarisme contemporain ; à ce point de vue, elle est bien française, ou du moins en train de devenir française, grâce aux rêveurs et aux apôtres du socialisme international. Reste à savoir si ce sera pour le plus grand bien de la France. Pendant qu'on s'acharne chez nous à détruire, comme un reste des mœurs barbares, le vieil esprit militaire, caractéristique de notre race, chez l'ennemi on s'applique à l'entretenir, à le renforcer, à le rendre toujours plus âpre et plus tendu vers d'inévitables conflits. Coïncidence curieuse : au moment précis où des groupes de parlementaires français et anglais causaient fraternellement du futur arbitrage à établir entre les deux pays, le gouvernement de S. M. Édouard VII se faisait voter un supplément de 125 millions de francs pour armements nouveaux. Dieu veuille que la France républicaine ne soit pas victime de *cette violente amour* de la paix, dont elle s'est éprise et qu'elle prêche à tous les peuples de la terre !

En attendant, l'idée hardie, caressée par M. Novicow, l'amène à renverser les rôles et à placer la nation vaincue au premier rang dans le cortège des peuples qui marchent vers un avenir plein de promesses. *Gloria victis!* Non, nous dit-il, vous n'avez pas reculé. Ce qui donne cette illusion, c'est que d'autres pays, qui étaient en retard, ont fait du progrès ; par suite, la distance entre eux et vous s'est trouvée raccourcie. En réalité, le rayonnement intellectuel de la France est plus grand aujourd'hui qu'au dix-huitième siècle, car elle envoie à l'étranger plus de livres, plus de tableaux, plus d'œuvres d'art, plus d'hommes aussi. Et, d'autre part, ceux qui viennent du dehors rechercher son contact et s'imprégner de sa littérature, de ses idées, de son génie, sont infiniment plus nombreux qu'au temps où elle exerçait une

hégémonie désormais impossible. Toutes les grandes familles de peuples, Germains comme Slaves, Anglo-Saxons comme Latins, si jalouses qu'elles soient de leur autonomie intellectuelle, demeurent plus ou moins tributaires de la France dans les choses de l'esprit ; aucune ne songe à s'émanciper, sachant bien que ce serait s'appauvrir. Et quant à la blessure de 1870, nous dit-on encore, rassurez-vous ; au point de vue qui nous occupe, elle est plus dangereuse pour celui qui l'a faite que pour celui qui l'a reçue. « L'esprit allemand a subi, depuis cette époque, une sorte d'assauvagement » qui lui a fait perdre du terrain, en même temps que des sympathies. « Une preuve de plus que la puissance d'expansion nationale d'un peuple peut être en raison inverse de sa puissance d'expansion militaire. » La défaite, au contraire, ne saurait briser une force qui vient de l'esprit. Et, finalement, M. Novicow nous déclare que « le traité de Francfort inaugure une nouvelle période d'expansion pour la nationalité française... La France va redevenir la nation directrice de l'Europe... Elle va donner au monde le modèle d'une nation démocratique... » Quoique imparfaites encore, « les institutions de la France sont *modernes*, tandis que celles des autres pays sont, en partie, *médiévales*... » La France, elle, « s'est dépêtrée des langes *médiévales* !... »

Il faudrait dire *médiévaux*. Mais la grammaire ne sera pas seule à faire des réserves sur cette page où M. Novicow résume en quelques formules vibrantes ces *idées françaises* qu'il souhaite voir se propager à travers le monde, en même temps que la langue française. Démocratie, liberté, justice, fraternité ! Mots bien français, en vérité, que nous nous sommes habitués à jeter au vent comme des sonneries de clairon. Malheureusement, chaque fois que la fanfare devient plus bruyante, c'est, chez nous du moins, le signal de l'oppression qu'un certain nombre de citoyens s'apprentent à faire peser sur les autres. Les catholiques de France en savent quelque chose à l'heure présente. Puisse le nouvel évangile que la République apporte au monde produire de meilleurs fruits chez les autres que chez nous !

LA PRINCESSE DE CONDÉ EN EXIL

ET DANS LE CLOITRE

D'APRÈS UNE CORRESPONDANCE INÉDITE ¹

II. — VERS LE CLOITRE

Jetons un dernier regard sur Worms. Louise de Condé n'y a guère connu que des tristesses. Au dehors, toutes les contraintes de la vie de cour doublées des privations de la vie de camp et des regrets de la vie d'exil ; au dedans, la peine, pour un cœur délicat comme le sien, de voir souffrir ceux qu'elle aime le plus ; la crainte, pour un esprit aussi pénétrant, d'un avenir pire encore que le présent. Fièrè et douce, elle dissimule aux yeux d'autrui ses souffrances et compatit aux maux de tous. Elle est la consolation, le charme et le sourire de l'émigration condéenne. « Le jour de mon arrivée, écrit un officier, j'avais eu l'honneur d'être présenté à Mme la princesse Louise... Elle a une figure angélique, où la candeur et la bonté rivalisent d'expression, sans que la beauté lui soit étrangère². » Sa dernière lettre nous l'a montrée toute prête à oublier tant d'épreuves ; mais l'illusion avait été courte et la série noire s'était rouverte.

A la fin de 1791, tentative d'assassinat contre le prince de Condé³. En même temps, la ville libre de Worms commençait à trouver l'hospitalité chose onéreuse et compromettante. Très respectueusement, mais très expressément, les magistrats, épouvantés par la déclaration de l'Assemblée législative (29 novembre) invitant les puissances étrangères à retirer leurs troupes des frontières, avaient prié le prince

1. Voir *Études* du 20 août 1903.

2. Cité par Bittard des Portes, *Histoire de l'armée de Condé*, p. 15. 1896. In-8.

3. Dom Rabory, *Vie*, p. 150. — Sommervogel, p. 32.

d'aller se pourvoir d'un gîte ailleurs. « C'est une *contrariété*, avait dit Condé à ses fidèles ; mais plus nous irons, plus nous en éprouverons. C'est à nous de nous élever au-dessus par notre courage et notre fermeté. Je renouvelle ma parole de prince et de gentilhomme que je ne me séparerai pas de vous¹. »

Le départ s'était effectué le 2 janvier 1792 : un triste début. Volontaires nobles, chevaliers de la couronne, légionnaires de Mirabeau gagnèrent, d'étape en étape, par des routes de neige ou de boue, la petite principauté d'Ettenheim, située sur la rive droite du Rhin, à six lieues seulement de Strasbourg. Là, ils reçurent le généreux accueil d'un grand seigneur français, le fameux cardinal de Rohan. Vrai prince de l'Église, Rohan rachetait ses erreurs dans l'affaire du collier par une inépuisable charité envers ses compatriotes en détresse.

Pas plus que le prince de Condé n'avait consenti à abandonner ses soldats, la princesse Louise n'avait voulu quitter son père. Or, les émigrés n'avaient pris à Ettenheim que leurs quartiers d'hiver. En mars, ils étaient remontés vers Mayence, et ils avaient rallié, à Bingen, de nombreuses recrues chassés de France par l'anarchie militaire égale à l'anarchie politique.

Louis XVI prit un ministère girondin et déclara la guerre à l'Autriche (20 avril 1792). Les révolutionnaires, malheureux d'abord contre les ennemis, trouvèrent plus simple, comme toujours, de faire une diversion, en attaquant la plus inoffensive et la plus désarmée de toutes les catégories de citoyens. Il ne fut plus question que des prétendus troubles causés par le clergé réfractaire. Le 27 mai, un décret prononça la déportation des ecclésiastiques insermentés. Opposition du roi. Renvoi du ministère girondin. Journée insurrectionnelle du 20 juin.

Ici recommence dans notre correspondance, et dans notre correspondance seulement², la suite des réflexions inspirées à Louise de Condé par le tableau de jour en jour assombri

1. Bittard des Portes, p. 17.

2. Celles publiées par dom Rabory et M. Pierre de Ségur, à la suite de son charmant portrait, sont entièrement muettes sur l'année 1792.

de cette orageuse période. Un double sentiment partage la lettre suivante : joie de l'arrivée du marquis de Vibraye, maréchal de camp et ancien gouverneur du duc d'Enghien, qui avait rejoint d'abord les princes à Turin¹. Il s'attachait, en cette année 1792, à la personne du duc de Bourbon comme capitaine des gardes.

29 juin 1792.

Chère bonne sainte, c'est avant-hier qu'est arrivé le Saint-Père; j'ai été bien aise de le voir; il m'a remis votre lettre et votre bon livre : oui, bon, car j'ai pleuré, hier, en lisant le second chapitre, et j'aime ce qui me remue comme cela le cœur. Que dites-vous des horreurs de Paris? et on le dit tranquille! tranquille, quand d'un mot on y fait ce qui s'y est passé le 20! Oh! chère sainte, non, non, ne retournez point dans ce repaire du crime et de la scélératesse; je n'ai que le temps de vous dire un mot.

Adieu, ma bonne, ma bien bonne sainte; je vous aime de toute la tendresse de mon cœur, quelque navré, quelque déchiré qu'il soit.

Je trouve fort bonne mine au Saint-Père, et bien meilleure qu'il ne l'avoit à Turin².

Dites-moi donc, je vous prie, à propos de quoi l'abbé de Lévi, que je ne connois ni d'Ève, ni d'Adam, m'adore?

En présence des redoutables événements qui allaient porter les derniers coups à la monarchie française, en même temps qu'ils ébranlaient, mais sans l'abattre, l'Église de France, au contact de ce monde d'émigrés, les uns plus

1. Le marquis de Vibraye, mentionné déjà dans notre premier article et dont le nom reparaitra si souvent dans la correspondance de la princesse, avait déjà fourni une carrière longue et distinguée dans l'armée et dans la diplomatie. D'abord chevalier de Malte, puis cornette du régiment de dragons de son père, le 1^{er} décembre 1744, et dans Royal-Étranger, cavalerie, en 1747; capitaine de dragons au régiment de Languedoc, le 1^{er} mars 1749; colonel du régiment Dauphin-Étranger, cavalerie, le 10 février 1759; de celui de Dauphin, cavalerie, en 1762; chevalier de Saint-Louis la même année; brigadier en 1768; ministre plénipotentiaire du roi, près du duc de Wurtemberg, et ministre près du Cercle de Souabe, il avait épousé, en 1764, Marie-Louise-Félicité Angran de Villeray, fille de Denis-François Angran, procureur général du Grand Conseil, et de Marie-Angélique-Catherine de Harlus. — La marquise de Vibraye, née Angran, n'était pas la première de la famille entrée chez les Condé. Déjà une de ses belles-sœurs, Adélaïde-Julie-Sophie de Vibraye, mariée en 1756 au comte de Roncée, avait été dame de compagnie de la princesse de Condé, née Rohan-Soubise, mère de la princesse Louise. (Voir La Chesnaie-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, article Hurault.)

2. Voir *Études*, 20 août, p. 481.

braves qu'habiles, — les condéens, — venus mettre loyalement leur épée au service de la cause royaliste; les autres, ceux de Coblenz, plus politiques que soldats, l'esprit de la princesse observait, apprenait et se formait. On dirait qu'il grandit avec les péripéties du drame qui se déroule. Son regard suit de loin ce qui se passe en France, et son bon sens, aiguisé par l'expérience, éclairé par la foi, lui dicte sur les hommes et les choses des jugements qu'on va être étonné de trouver sous la plume d'une femme si peu mêlée, pendant trente ans, à la marche des faits. Ce n'est pas à elle qu'on pourra jamais reprocher de n'avoir rien oublié ni rien appris.

Coblenz a donné naguère sa mesure en empêchant Condé de marcher sur Strasbourg. La princesse sent d'instinct que le salut ne viendra point de ce foyer d'intrigues et de ce milieu de beaux parleurs. A ces courtisans légers et vaniteux, railleurs et présomptueux, elle préfère la petite noblesse de province, grave et modeste, endurante et courageuse, anciens militaires ou simples gentilshommes, accourus aux quartiers de Worms et de Bingen. Et que de sages jugements portés sur la faiblesse de Louis XVI, l'impuissance des constitutionnels, l'audace menaçante des jacobins!

7 juillet 1792.

Je viens de recevoir, chère sainte, votre lettre du 3; moi j'aime bien votre grand papier rempli, et je sçais bon gré à Lombard¹ de vous servir drôlement; à propos de Lombard, vos enfans à qui j'ai demandé de ses nouvelles, m'ont dit qu'il étoit riche comme un Crésus, et qu'il s'étoit fait marchand de tout ce qui peut se vendre; j'en suis bien aise pour lui; il aura de quoi s'acheter des trompes pour m'annoncer chez vous; oh! chère sainte, quand donc m'y annoncera-t-il? que ce jour-là sera joli!

Où, sûrement, il vous faudroit mon débordement de paroles, pour vous éclaircir tout ce que je vous dis en *amphigoury*; cependant je ne comprends pas que vous ne compreniez pas qu'il se trouve à C[oblenz], comme ailleurs, des égoïstes et des méchants, à qui le vrai mérite fait ombrage, qui se plaisent à le persécuter, et qui s'occupent plus de leurs petits intérêts personnels que du bien public. Oh! vous me comprenez à merveille, par exemple au sujet des croix d'autrui; oui, c'est cela que je veux dire, c'est cela qui m'assomme : moi, je ne sçais pas

1. Deux fidèles serviteurs, ce Lombard et un autre nommé Gaillard, avaient accompagné Mme de Vibraye.

comment on fait pour les porter ; et moins les autres savent les recevoir comme il faut et en faire bon usage, plus je les plains, plus je les trouve malheureux, et plus je m'afflige pour eux. Me mettre en la présence de Dieu, dites-vous ? oui, sans doute, mais je m'y mets mal, je suis toute distraite. Je ne suis pas, comme les autres, à attendre un événement d'ici à un, deux, trois mois ; c'est à chaque jour, c'est à chaque heure que je m'attends à apprendre des détails de contrariétés et de choses fâcheuses, ce qui est mon régime ordinaire depuis trois ans ; il en résulte un tourbillon d'idées qui m'ôte la faculté de rester deux minutes de suite en présence de mon Dieu ; et puis, comme je vous le disois dernièrement, je ne suis aidée, ni soutenue par personne.

Ouvrons ici une parenthèse. Il semble bien, d'après ce naïf aveu de son état intérieur, comme d'après les lettres précédentes, que la princesse, distraite à l'excès et constamment préoccupée par les événements extérieurs, ne soit pas encore, malgré une réelle et profonde piété, arrivée à ce goût dominant des choses de Dieu qui s'emparera bientôt de toute son âme. On peut craindre que la gradation de ces nuances n'ait pas été jusqu'ici, faute de documents, suffisamment notée. Elle-même, dans ses Mémoires spirituels, jettera plus tard un jour trop uniforme sur ces lointains, devenus pour elle à distance quelque peu nébuleux¹.

Mais entendons-la raisonner au mieux sur les événements politiques. Elle se défend d'abord contre une accusation d'ardeur exaltée :

Ce n'est que dans mon débordement de paroles que je pourrai répondre à ce que vous me dites sur mes idées nobles, grandes, etc., et sur la précipitation et le trop d'ardeur qui feroient peut-être un grand mal à notre R[oi] et à la chose générale. Je n'en veux point, je n'en ai jamais voulu d'une précipitation imprudente, et d'une ardeur qui n'auroit ni la justice, ni la raison pour base, et, quoiqu'en aient dit quelques personnes, on n'a pas eu ce tort-là non plus ; mais il est constant qu'il m'a été prouvé clairement que les gens, foibles, timides et légers, appellent le courage, témérité ; l'énergie, exaltation, et la suite dans les idées, ténacité et entêtement. Tout cela, cependant, ne se ressemble guères, il faut en convenir ; mais, quand on n'a pas une vertu, il est doux et commode de l'appeler un défaut. Non, je n'ai point la tête montée, chère bonne sainte ; je l'ai veillée de trop près pour que

1. Voir, notamment, la *Vie de S. A. S. Mme la princesse Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé, première supérieure du monastère du Temple* ; Paris, 1843 ; 3 volumes in-8, et sa *Vie*, par dom Rabory, p. 164, n. 2.

cela lui soit arrivé; personne n'étant plus persuadé que moi que tête montée, même pour le bien, donne dans des écarts, qui deviennent des torts; mais j'avoue que je n'envisage jamais le mot « bien » que dans toute sa pureté, et que ceux qui ne marchent pas dans la ligne directe qui y conduit, avec patience, force et courage, ne sont pas sans reproches à mes yeux.

Ensuite, elle passe à un autre reproche de Mme de Vibraye, qui paraît ne lui avoir pas été moins sensible que le premier, celui de trop compter sur l'efficacité des efforts des hommes :

Chère sainte, je ne sçais si je suis dans un jour d'orgueil et d'amour propre; mais je vais encore repousser un tort que vous me croyez. Au surplus, je ne le repousse que parce que, dans mon âme et conscience, je ne crois point l'avoir; malheur à moi si je suis dans l'illusion! Vous dites que je mets trop de confiance dans les opérations humaines. Je conviens que j'y mets quelque espoir et je vais vous dire pourquoi, mais auparavant je veux vous assurer que je sens fortement, oh! bien fortement, ce verset du psaume cxvii : *Bonum est confidere in domino quam confidere in homine*. Certes, je ne doute pas que la seule volonté de Dieu ne puisse tout opérer : « Le Seigneur a fait tout ce qu'il a voulu dans le ciel et sur la terre, dans la mer et dans tous les abîmes, il élève les nuées des extrémités de la terre, il résoud les tonnerres en pluies et tire les vents de ses trésors »; mais, quoique me reposant en lui et sur lui, je pense comme l'auteur de l'acte d'abandon qui est dans mon livre, que de son côté, il faut faire tout ce qui dépend de soi, et que sans cela l'abandon ne seroit qu'illusion et présomption.

Je pense encore qu'il ne faut pas rendre les dons de Dieu inutiles; c'est pour s'en servir, que dans sa bonté il a accordé aux hommes l'esprit, le jugement, le courage, etc., etc., etc. Je crois donc qu'il entre dans l'ordre de la Providence d'employer ces moyens secondaires, pour opérer ce qu'elle a décrété dans sa sagesse; je crois encore qu'on est coupable envers elle, lorsqu'on rend nuls ses bienfaits; je ne doute point de l'efficacité de la prière seule, et cependant, je blâmerois celui qui, pouvant faire agir les moyens dont je viens de parler, se contenteroit de toujours prier. Si du bord du rivage, vous ou moi voyons un homme se noyer au milieu de la rivière, nous ferons parfaitement de nous jeter à genoux et d'élever les mains au ciel; mais, s'il se trouve là un batelier qui en fasse autant, au lieu de se jeter dans son bateau et d'aller à force de rames secourir l'homme qui périt, je trouverai que le batelier aura de grands reproches à se faire; il résulte de tout cela que j'ai confiance dans les opérations humaines dont vous me parlez, comme j'ai confiance dans les secours de la médecine et de la chirurgie; certes, notre vie, comme tout ce qui est créé, dépend de Dieu, et lui seul peut en prolonger ou abrégier le cours; néanmoins, si un homme a un coup de sang, j'aurai impatience qu'il soit saigné; s'il a une fièvre

putride, je la ferai évacuer, et ainsi de suite; or, si vous ne me blâmez pas de cela, pourquoi me blâmeriez-vous de désirer également qu'on employe les remèdes qui existent dans l'humanité, pour guérir les maux politiques de notre malheureuse patrie? Je me trompe en disant guérir, c'est soulager ou adoucir que j'ai voulu mettre, car je suis loin d'avoir cette si grande confiance que vous me supposez; mais à l'adoucissement, je conviens que j'y crois pour le général, et que je le désire de toute mon âme: j'y crois aujourd'hui, humainement parlant, et Dieu veuille què je ne m'abuse pas! mais je vous assure que, loin d'avoir la confiance que vous me reprochez, il y a eu, et souvent, des moments où je ne voyais aucune espèce de secours à attendre des hommes, et où je n'espérois que dans les miracles qu'il plairait à Dieu de faire en notre faveur; mais ma parfaite espérance dans sa bonté m'a toujours soutenue, et quelque abattue que je vous paraisse quelquefois, je le suis toujours moins dans ces instans que ceux qui ont le malheur de s'appuyer uniquement sur un bras de chair. Voilà, chère sainte, ma justification et ma profession de foi; sur le point dont il s'agit, j'avoue que j'ai l'orgueil de croire que mon ami l'abbé de Lévi, que je ne connois pas, approuveroit tout ce que je viens de dire, et que c'est très canonique.

Enfin, elle passe à des considérations moins personnelles, mais aussi justes :

Il m'est revenu aussi que le R[oi] étoit, dans ce moment, dans d'assez bonnes dispositions relativement à la piété; mais qu'il seroit essentiel qu'elle fût éclairée! Le voilà qui s'est gendarmé contre ce décret sur la déportation, qui sans nul doute est horrible; il met sa conscience en avant, et il me semble que tout ce qu'il a sanctionné jusqu'à présent nommément contre la religion, l'attaquoit bien plus fortement que ce décret, qui au fond n'est qu'une mesure de police, barbare, j'en conviens, mais qui n'attaque pas aussi directement la religion cath[olique], ap[ostolique] et rom[aine] que bien d'autres décrets; ne le trouvez-vous pas? Au surplus, il y a commencement à tout, et il seroit bien heureux pour lui et pour son peuple, que Dieu daignât le visiter, l'éclairer et lui donner la connoissance du bien et du mal, sur laquelle gens qui lui tiennent de près ne sont pas plus *foncés* que lui. Mais, c'est la parente de mon fils d'... (*sic*)¹ qui auroit bon besoin d'un changement et de faire quelques retours sur elle-même!... Oh! bon Dieu, bon Dieu! vous avez bien raison sur toutes ces adresses constitutionnelles; tout cela pue au nez, et tout cela ne veut pas le bien dans toute sa pureté, il s'en faut de beaucoup.

Chère bonne sainte, moi je pense comme l'abbé de Lévi sur vos troubles et sur vos remords; au nom de Dieu, n'allez pas dans ce foyer

1. Faut-il lire : d'adoption ?

du crime et de la scélératesse, je suis loin d'avoir la tranquillité qu'a M. d'Alleray¹ sur l'état de Paris, et je crois que toutes ces démarches feillantines et constitutionnelles du Département de M. de la Fayette et autres ne font qu'attiser le feu de plus en plus, en paroissant vouloir l'éteindre. Il est bien sûr au moins que le bon sens dit, qu'au moment où l'on est, les jacobins, voyant dans tous les partis, royalistes, monarchiens et constitutionnels, des ennemis déclarés, doivent naturellement jouer à quitte ou double, et n'ont plus que ce parti à prendre; or, ce parti n'est nullement rassurant pour les malheureux habitans de la France, et surtout de Paris. Vous avez bien fait de me recommander de ne pas parler au Saint-Père des instances de M. d'Alleray, car je n'y aurois pas manqué, pour qu'il vous engageât à y résister.

Ce que vous me dites de la déférence de vos enfans pour leur père, leur fait un honneur infini dans mon esprit; n'allez pas prendre mon public en grippe, car le Saint-Père vous dira qu'il vaut mieux que bien d'autres; mais le fait est qu'il est composé en grande partie de bonnes gens de province que les gentilles manières offusquent, parce qu'ils ne les ont jamais vues et qu'ils sont à deux mille lieues de tout cela; d'ailleurs, il est très possible que je sois plus chipoteuse pour *nos* enfans que pour tout autre, à cause du tendre intérêt qu'ils m'inspirent.

Le saint m'a remis votre petit billet².

Adieu, chère bonne sainte; adieu, vous que j'aime avec une si bonne tendresse.

Depuis que cette lettre est commencée, on est revenu de Coblenz et on est content du duc de Brunswik; cela durera-t-il? Je le souhaite, mais je suis désaccoutumée même de l'espérance; un peu moins de certitude du mal, voilà actuellement ce que je nomme du bien-être.

Quatre jours après cette lettre, la patrie était proclamée en danger. Brunswick, le général de la coalition contre la France, ne faisait qu'attiser le feu des passions en lançant son manifeste plus violent qu'adroit. Il ne tardait pas à apprendre qu'il y a loin de la coupe aux lèvres et de Valmy à Paris.

Enivrée de son triomphe, la Révolution suivait son cours fatal. A la Législative succédait la Convention; à la monarchie, la république (21 septembre).

Le 21 janvier 1793, le roi martyr montait à l'échafaud.

Un nuage ensanglanté semble nous dérober, durant cette

1. Le père de Mme de Vibraye, née Angran d'Alleray.

2. Le marquis de Vibraye retourna ensuite auprès du duc de Bourbon. « Bien des choses à Vibraye », lit-on dans une lettre du prince de Condé à son fils, le duc de Bourbon, du 11 août 1792. (Crétineau-Joly, t. I, p. 73.)

sauvage tempête, la douce figure de la princesse Louise. A quoi bon poursuivre son ombre errante et fatiguée dans les gorges de la forêt Noire, emportée qu'elle est par le tourbillon de cette troupe, héroïque souvent, sacrifiée toujours, des braves condécens? Avait-elle le courage d'écrire? La correspondance dut être difficile en ces temps ou jamais. Pour toute l'année 1793, dom Rabory n'a donné d'elle qu'un billet insignifiant¹.

Ne vaut-il pas mieux changer sans transition de décor, et, au lieu de rappeler l'histoire fastidieuse de la campagne manquée de 1792², nous reporter à Fribourg en Suisse, au temps de la pire Terreur en France, durant l'été de 93?

[Fribourg en Suisse, mai 1793³.]

Chère bonne sainte, que vous dirai-je? Je reviens de la messe; j'ai fait mes dévotions, j'ai prié pour ma plus *tendre*, ma plus *chère* amie. Dieu me fait des grâces infinies, dites-moi donc pourquoi; qu'a-t-il besoin d'un ver de terre, d'un grain de poussière? suis-je donc autre chose à ses yeux? Oh! je suis pire encore, car le néant n'est point coupable et je le suis, et j'offense journellement ce Dieu si bon; et il ne se lasse point de *me regarder*, de me visiter, de m'accorder de ces moments de consolation qui font tant de bien.

Alors je lui dis : « Que vous rendrai-je, ô mon Dieu, pour tous les biens que vous m'avez faits? Que sont mes hommages, mes adorations, mon amour même? Qu'est-ce que la créature peut offrir au créateur? Rien; peut-elle donner quelque chose? » Et puis je me confonds en réfléchissant à ma bassesse, à mon indignité; et puis je considère la grandeur infinie de notre Dieu, et tout cela me pénètre davantage de sa bonté, bonté extrême, bonté à nulle autre pareille, bonté qui nous fortifie, nous console, nous sauve, et je finis par me jeter dans les bras de ce Dieu de miséricorde; je lui dis : « Me voilà, me voilà, faites de moi ce qu'il vous plaira : je m'abandonne à vous; je vous donne mon cœur, mon âme, mon esprit, tout mon être, tout ce que j'ai, tout ce

1. Princesse de Condé à l'abbesse de Beaune-Villingen, 5 janvier 1793. (Dom Rabory, *Correspondance*, p. 6.)

2. Voir Bittard des Portes, p. 42 *sqq.* — Consulter aussi les documents que les *Études* ont publiés, anciennement, sous le titre *Une correspondance pendant l'émigration (1792-1797)*. Ce sont quarante-huit lettres inédites du prince de Condé, du duc de Berry et du duc d'Enghien, avec notes du P. Sommervogel. Tirage à part, Paris, Douairol, 1867.

3. Cette lettre, qui est hors sa place naturelle dans le recueil, a été rétablie ici par nous, d'après le contenu, à sa vraie date. Ecrite entre la fête de l'Ascension et la veille de la Fête-Dieu de l'année 1793, c'est-à-dire entre 9 et 29 mai, elle détermine une intéressante période de la biographie.

que je suis. Mon Dieu (autant qu'il est possible) rendez-moi digne de vous, car, en songeant aux hommages que vous méritez, je rougis de celui que je vous offre. Unissez-vous à moi, âmes justes, louez et bénissez le Seigneur; anges du ciel, louez et bénissez le Seigneur; que tout ce qui respire sur la terre loue et bénisse le Seigneur; car notre Dieu est grand, il est admirable, et sa miséricorde est éternelle. »

Chère sainte, voilà ce que je dis; mais je voudrais être toujours PÉNÉTRÉE de ces sentimens (non pas seulement pour le bonheur et la consolation que j'y trouve); mais parce que je trouve INDIGNE de ne pas « rendre à Dieu ce qui est à Dieu », et, au lieu de cela, après ces moments de sensibilité, je retombe dans la langueur et la froideur, et je ne fais que peu d'efforts pour m'en retirer. Dites-moi donc, vous qui êtes si sainte, comment vous faites.

J'ai trouvé ici un confesseur qui étoit ami de l'ab[bé] de Bernys (?); je m'en suis emparée, après avoir sçu qu'il confessoit beaucoup de françoises à qui il ne faisoit rien faire d'*extraordinaire*; car nous avons ici des dévotes de tous les genres, et moi, je suis (comme vous sçavez) pour le genre *simple* et très *vulgaire*; c'est celui qu'il faut à une *boulotteuse* comme moi. J'ai fait sa *connoissance* la veille de l'Ascension; il m'avoit donné rendez-vous pour hier, et hier, il me l'a donné pour la veille du Saint-Sacrement; c'est un peu fréquent, mais ce n'est *pas de refus*, n'est-ce pas, ma bonne sainte? Ce M[onsieur] se nomme l'abbé de Bouzonville. Il a été marié, a servi, et a la croix de Saint-Louis. Jusqu'à présent, il me plaît assez. Je le vois aussi chez Mde la Princesse de Conti, dont il n'est pas le confesseur, et à qui il fait des visites. Le Saint-Père peut l'avoir connu. Il a fait la guerre, aide de camp de M. d'Apchon.

A propos de la Princesse de C[onti], je n'ai fait que *changer* de gêne; mais, comme il n'y a *rien à dire* à celle-cy, elle est bien moins pénible pour moi, qui ai l'habitude plus que personne de sçavoir m'ennuyer et me contrarier. D'ailleurs, je m'en fais vis-à-vis d'elle une sorte de *devoir*; elle est malheureuse, l'a toujours été et le *sera toujours*, parce qu'elle a un caractère propre à cela. Elle a réellement beaucoup de vertu, de la bonté aussi; elle est d'une politesse extrême, elle est sensible à ce qu'on fait pour elle; avec tout cela elle n'a pas et ne peut avoir *un ami*; parce qu'elle manque de cette aisance, de cette simplicité qui font le charme de l'amitié. Tout le monde lui *rend*, et lui rend avec plaisir; mais *rendre* n'est pas aimer. Elle le sent bien et ne peut cependant s'expliquer ce vide et cet ennui répandus sur toute sa vie, et qui tous les jours l'attristent davantage. Quant à moi, je lui *rends* aussi, et plus qu'un autre, parce qu'excepté Mde la Duchesse d'Orléans, elle n'a pas d'autres parens, ni d'elle ni de son mari, qui s'intéressent à elle, et que je la trouve vraiment bien à plaindre. Elle me fait infiniment d'amitiés (à sa manière) et voudroit que je fusse sans cesse chez elle. Il en résulte que j'y suis beaucoup, et un peu plus que je ne voudrois, et voilà ma gêne. Mais je m'imagine que Dieu ne veut pas que j'en perde l'habitude, et je me sou mets à sa volonté. Ce

qui m'ennuie aussi, c'est que, quand je suis chez elle avec une ou deux autres personnes de ses *intimes*, elle croit qu'il faut *nécessairement* jouer, parce qu'il y a vingt-cinq ans, elle jouoit dans le *sallon* de l'Isle-Adam au milieu de deux cents personnes; et le mot *sallon* et le mot *jouer* lui sont restés dans la tête comme inséparables. Il en est de même de quelques autres, et dix Révolutions comme celle-cy ne lui changeroient pas certaines idées; voilà le mal, et voilà mon ennui et ma gêne.

Je sçais bien que quelques personnes me diroient : « Mais pourquoi n'en pas prendre à votre aise? » Ma sainte, chacun a ses petites idées de vertu; quand d'une manière ou d'une autre on peut être utile à quelqu'un, et à quelqu'un de malheureux, je crois qu'il est mieux de lui sacrifier un peu de ses goûts et de sa volonté, que de *se préférer toujours à tout*. Je m'imagine que ce dernier sentiment (très commun même parmi des personnes pieuses) n'est point agréable à Dieu. On pourra me dire encore : « Mais faites de ces sacrifices à votre amie *intime*; alors ce sera tout simple. » Oui, sans doute, ce sera *tout simple*, et *si simple* que certes je n'y aurai *aucune espèce de mérite*. Alors, pourrai-je rapporter à Dieu ces légers sacrifices qui satisferont mon cœur, et ne seront que les fruits d'un sentiment tout humain? Je ne le pense pas; j'aurai bien fait la part de mon amie, et même la mienne; mais celle de Dieu, où sera-t-elle? au lieu qu'ici, il en a une, bien petite à la vérité, bien peu digne de lui, mais enfin telle que l'occasion et ma foiblesse peuvent la produire.

Bonne sainte, je ne sçais ce qui vous a pris; mais il me semble que vous êtes furieusement occupée de ce vilain Dumouriez; c'est incroyable tout ce que vous m'avez envoyé de petites proclamations, de petits écrits de lui ou relatifs à lui. Je conviens que sa conduite a été étrange et je crois bien qu'il y a eu un dessous de carte à tout cela; mais, depuis le commencement de la Révolution, il s'est passé bien des choses aussi marquantes et aussi extraordinaires que celle-là, et jamais vous n'en avez tant parlé. Bonne sainte, écoutez, votre agitation me fait rire, je vous en demande mille pardons, mais vraiment c'est que vous êtes comique sur cet article; cette fuite de Dumouriez vous a jetée dans la politique à *corps perdu*; vous qui n'y étiez que très médiocrement, c'est étonnant l'effet que cela vous a fait... J'en ris toute seule en vous écrivant, au point que je suis obligée de m'interrompre...; mais c'est que j'en suis d'autant plus étonnée que moi, au contraire, j'ai pris la chose très *philosophiquement*, et que cela m'a peu évertuée; et point du tout, vous, vous y revenez sans cesse, et moi je ne sçais que vous répondre, et cela me fait rire à pâmer : et voilà tout ce que vous en aurez, sainte des saintes.

A propos, sçavez-vous la rencontre *imprévue* que j'ai faite en passant à Schaffausen? arrivée¹...

1. La fin de cette lettre si importante manque dans l'autographe.

C'est à dessein que nous n'avons prévenu par aucune réflexion le texte de cette lettre. Au lecteur désireux de suivre, de deviner ou tout au moins de constater par lui-même les changements intimes et les états d'âme successifs de la princesse de Condé, nous avons tenu à laisser le plaisir de s'en rendre compte par lui-même. Entre la lettre du 7 juillet 1792 et la présente lettre de juin 1793 s'est dressé l'échafaud de Louis XVI et s'est creusé un abîme. C'est à croire que ce n'est plus la même personne qui écrit. Vous souvenez-vous de ce plaidoyer si convaincu en faveur de l'action et de l'action énergique, de cette défense des moyens humains et de cette espérance convaincue en la possibilité de leurs résultats? Vous rappelez-vous ces vues exactes sur le jeu des jacobins risquant « quitte ou double », hélas! et gagnant? Comme nous en sommes donc loin!

Voilà Dumouriez, l'ex-ministre des Affaires étrangères dans le cabinet girondin, le vainqueur de Valmy et de Jemmapes, le conquérant de la Belgique, qui fait arrêter les conventionnels envoyés contre lui, songe à marcher contre la capitale et finalement passe à l'ennemi; eh bien, l'étrange événement ne fait que prêter à rire, rire à se pâmer, à la bonne princesse Louise. Comme cette vieille, chantée par Hugo, qui en avait « tant vu des rois sous l'empereur », et ne s'étonnait pas pour la réception à Paris d'un souverain de plus ou de moins, elle n'en est plus à s'émouvoir d'un coup de théâtre nouveau dans le drame à cent actes divers qui se déroule sur la scène révolutionnaire. Tout cela ne lui dit plus rien.

Avez-vous par contre remarqué cette entrée en matière plus religieuse et plus que pieuse, véritablement mystique? Ce cri d'effroi à la vue de son néant, cet effarement devant l'infinie bonté de Dieu, ce besoin de donation absolue en esprit de reconnaissance, cet appel à toutes les créatures pour louer avec elle le Créateur, ces consolations surnaturelles dans les « moments de sensibilité », ne sont-ce pas autant d'indices d'une transformation morale et d'une ascension de l'âme à un degré supérieur? Louise de Condé s'est fortifiée dans l'estime des choses spirituelles et semble n'avoir plus de goût pour rien d'autre.

Du même coup elle nous fait connaître l'agent ou l'instrument dont Dieu s'est servi pour opérer ce changement. Naguère, au quartier de Worms, nous l'avons entendue se plaindre de n'être « aidée, ni soutenue par personne ». Maintenant elle a trouvé son guide dans la voie nouvelle où elle s'est engagée. Ce prêtre qui devait exercer sur sa vie une si grande-influence, influence exagérée et peut-être mal comprise par plus d'un historien, était l'abbé de Bouzonville¹. Jusqu'ici on manquait de détails précis non seulement sur la date, mais encore sur les circonstances de leur première rencontre²; nous pouvons constater combien en apparence elle fut naturelle et presque fortuite. La princesse ne songeait à rien moins qu'à un directeur raffiné, et l'ex-colonel entré dans les ordres ne cherchait à en imposer à personne par des dévotions extraordinaires. Une piété commune et solide, tel était le but de sa méthode toute pratique dans la conduite des âmes.

Enfin nous retrouvons la princesse de Chantilly et de l'armée de Condé avec son gracieux dévouement envers son entourage. Dans cette ville hospitalière de Fribourg, qui était avec Soleure l'un des deux principaux centres de l'émigration ecclésiastique en Suisse³, il n'y avait point que

1. M. Paul Viollet le juge ainsi dans son introduction aux *Lettres intimes de Mlle de Condé à M. de la Gervaisais (1786-1787)* (3^e édition; Paris, 1878; in-12, p. LIX) : « L'abbé de Bouzonville, ancien militaire, veuf, se fit prêtre à la veille de la Révolution. Il était lui-même d'une nature inquiète; c'était, à mon avis, un esprit malade. Je ne puis croire qu'il ait exercé sur notre princesse une heureuse influence, à moins, toutefois, que la joie d'adoucir une souffrance morale ne soit pour une femme un bien inexprimable et qu'elle ne gagne en donnant autant qu'en recevant. » — M. Forneron écrit dédaigneusement : « prêtre halluciné » (*Histoire des émigrés*, t. I, p. 251. 1884. In-8) — M. Pierre de Ségur dit avec plus d'indulgence : « Ni le passé d'un homme aussi changeant, ni son caractère sombre, exalté, rude et presque farouche, ne semblaient le préparer à comprendre — encore moins à guider — la créature d'élite qui se confiait à lui. » (*La Dernière des Condé*, p. 106.) — On trouve des détails biographiques sur l'existence si mouvementée du marquis, puis abbé de Bouzonville, dans la *Vie de la princesse Louise* (1843), t. II, p. n sqq. de l'avertissement.

2. Dom Rabory (*Vie*, p. 160) la fixe en juin; la princesse vient de nous dire qu'elle eut lieu la veille de l'Ascension, donc exactement le 8 mai 1793; elle confirmera ces détails dans ses lettres inédites du 23 décembre 1794 et du 29 août 1795.

3. Voir Victor Pierre, *l'Abbé de Montrichard et l'émigration française à Fribourg*, dans la *Revue des questions historiques* du 1^{er} janvier 1896.

des évêques et des prêtres réfugiés à s'être donné rendez-vous¹. Deux princesses de premier rang, toutes deux parentes des Condé, y avaient transporté les débris de leurs splendeurs d'autrefois et y vivaient encore dans un luxe relatif. L'une était la princesse de Conti qui jadis, en sa superbe demeure de L'Isle-Adam séparée du château de Chantilly par quatre lieues à peine, rivalisait d'opulence avec les Condé. Aujourd'hui Louise-Adélaïde, dans sa commanderie de l'Ordre teutonique, y voisine encore avec sa cousine qui, installée aux Ursulines, loge « exactement à sa porte² ». Mais autant la dernière des Conti aime à mener grand train, dans la mesure du moins où le permettent les austères arrêts du Conseil d'État³, autant la dernière des Condé souffre des restes de son opulence passée; elle ne remplacera point une de ses dames d'honneur, Mme de Lambertye, brusquement enlevée par la mort; son idéal serait les quatre murailles nues d'une chambre.

Mais pour être juste envers la princesse de Conti, nous devons ajouter que si elle était restée incurablement mondaine et joueuse, elle avait gardé de son sang les vertus aussi bien que les défauts. Sœur du duc de Modène qui lui faisait une modique pension de douze mille livres par an, elle en consacrait « une forte partie » à secourir les émigrés⁴. A

1. Les six évêques réfugiés à Fribourg furent celui de Poitiers, Beauport de Saint-Aulaire; celui de Riez, François de Clugny; celui de Clermont, Mgr de Bonal; ceux de Chalon-sur-Saône; Meaux et Gap: Mgr du Chilleau, Mgr de Polignac et Mgr de la Broue de Vareilles. (Victor Pierre, *op. cit.*, p. 145-146.) Si elle répondit assez sèchement à ce dernier prélat, dans une affaire de recommandation, bien qu'en ayant reçu de bons offices (Rabory, *Vie*, p. 172, n. 1), elle paraît avoir été particulièrement bienveillante envers Mgr du Chilleau.

2. Princesse Louise à son père, 2 juin 1795. (Rabory, *Correspondance*, p. 10.) — Pour mener le deuil de Mme de Lambertye, la princesse de Condé devra emprunter à sa cousine de Conti, M. de Ravenel et une dame des Roches.

3. Tout en accordant abri, dans le canton, à certaines familles françaises, le Conseil de Fribourg avait décidé qu'elles « n'amèneraient qu'un nombre restreint de domestiques et s'engageraient à les surveiller ». C'est par arrêt du 9 juin 1791 que la princesse de Conti avait obtenu l'autorisation de séjour pour quelques mois — qui devaient se prolonger jusqu'en 1798 — et sous le nom de comtesse de Friel. Sa suite se composait de la chanoinesse de Courson, du chevalier de Ravenel, de deux femmes de chambre et de quatre domestiques. (Victor Pierre, *op. cit.*, p. 144-145.)

4. Victor Pierre, *loc. cit.*

défaut d'argent comptant, elle finira par vendre ses médailles, plutôt que d'interrompre ses largesses¹.

Enfin, dans son couvent de Sainte-Ursule, elle avait donné l'hospitalité à la troisième des princesses de haut rang réfugiées à Fribourg, Madame Adélaïde d'Orléans, sœur de Louis-Philippe. Celle-ci allait avoir, dans quelques semaines (6 novembre 1793), à pleurer son père Philippe-Égalité.

Mais d'abord la princesse Louise de Condé eut à consoler sa sainte amie, la marquise de Vibraye, d'un deuil de famille également cruel. Son père, M. Angran de Villeray, était guillotiné à Paris (9 floréal an II [29 avril 1794]). Il fut condamné à mort, pour avoir correspondu avec ses deux filles émigrées, l'une en Angleterre, l'autre, Mme de Vibraye, à Bruxelles². Nous n'avons pas oublié comment la princesse Louise s'était étonnée de son optimisme, au lendemain du 20 juin 1792.

Aujourd'hui, la même excellente princesse, qui n'a pu prévenir le malheur par ses sages avis, voudrait se refuser à croire à sa réalité et cherche en son cœur affectueux des raisons de douter, pour amortir le coup qui a frappé sa correspondante :

[Fribourg en Suisse], 10 octobre 1793.

Oh! ma bonne sainte, j'ai reçu votre lettre du 24 septembre il y a trois jours; je ne le savais pas, si vous étiez instruite de ce que l'on disoit de l'arrestation de M. d'Alleray, et cela me gênoit pour vous écrire; je n'osois non plus écrire à aucun des saints, de peur que vous ne reconnussiez mon écriture entre leurs mains, et, si vous étiez dans l'ignorance, qu'ils ne fussent embarrassés de vos questions sur ce que je pouvois leur mander. Il m'étoit cependant bien pénible de ne vous rien dire là-dessus, si vous étiez instruite, et de ne pas accoler mon cœur au vôtre; vous sçavez que j'ai besoin de cela, quand vous avez du chagrin, ma bonne, ma bien bonne sainte.

Je vous ai écrit une fois par une occasion, en vous envoyant un petit livre propre au tems de l'affliction; j'espère que vous l'aurez reçu; ma lettre n'étoit pas bien longue, j'étois bourrelée de cette nouvelle qui devoit vous tant affliger, et que je désirois que vous ne sçussiez pas, quoique cela me parût bien difficile; j'y avois joint aussi les Litanies pour honorer la volonté divine; j'avois pensé que si vous étiez instruite, tout cela arriveroit à propos; mais ce que vous me mandez de cette

1. Victor Pierre, *op. cit.*, p. 166.

2. M. Léon Le Grand a bien voulu nous indiquer le dossier de cette affaire (Arch. nat., W 354, D^r 737).

lettre de Bruxelles, me donne de l'espoir ; d'ailleurs, j'ai vu des gazettes où le nom d'Alleray n'est pas ; mais à la vérité celui d'Engrand, et vous aviez un oncle qui portoit ce nom que votre père ne portoit pas. Ce seroit toujours un chagrin pour vous ; mais enfin, il seroit un peu moins cuisant. Au surplus, il est très possible que les gazettes se trompent totalement dans ce qu'elles disent, je le désire de tout mon cœur.

Mais toutes ces suppositions, toutes ces incertitudes sont-elles les consolations qu'il faut à ma sainte ? Oh ! non ; comme Marie, elle a choisi la meilleure part ; c'est aux pieds de son Dieu qu'elle peut seulement en trouver, tout nous manque ici-bas ; là, tout nous est assuré ; les hommes causent tous nos maux, Dieu nous donne tous les biens ; et l'on hésite dans le choix, et l'on veut se partager !... Oh ! que ce partage est difficile et qu'il est injuste ! Il y a un mot dans l'*Imitation* que j'aime à la folie et qui me touche toujours : « Voici mon Dieu et mon tout, que veux-je davantage, et que puis-je désirer de plus heureux ! » Ma sainte, ce mot ne fait-il pas du bien ? Moi, je le trouve.

Je trouve que le désir de Victor lui fait honneur, mandez-moi s'il prend effectivement le parti dont vous me parlez ; ma sainte, ce sera encore de nouvelles inquiétudes pour vous. Je partage celles que vous donne la santé du Saint-Père, je suis très fort d'avis qu'il ne néglige pas l'incommodité en question ; engagez-le fort à la soigner, je vous en prie ; et vous, dites-moi donc comment vous vous portez ; vous ne me parlez plus de votre poitrine ; pour moi, qui n'ai guère d'autre infirmité que mon genou cassé, j'en suis très contente ; je le *saboule* un peu ici, je trotte dans cette ville qui est toute en montagne et en escalier, cela lui fait du bien, Dieu sçait combien cela durera, et s'il ne recommencera pas ses farces ; toujours *Fiat voluntas tua*.

Mon Dieu, chère sainte, que vous devez cependant être contente de n'avoir pas renvoyé Anatholle dans cette horrible France ; oh ! comme vous m'avez fait trembler en hésitant là-dessus ! je vous avoue que je ne l'ai jamais compris ; cet excès d'humilité et de défiance de vos propres lumières me paroissoit par trop fort aussi.

Adieu, ma bonne, ma bien bonne sainte, si vous apprenez quelque chose de positif sur la situation de vos parens, mandez-le-moi, je n'ai pas besoin de m'étendre avec vous sur l'intérêt que j'y prends ; ma sainte et moi, nous ne sommes qu'une, elle le sçait bien, son bon cœur le sent, oh ! et le mien aussi, je vous assure.

Hélas ! des trois fils survivants de la marquise, Victor, Auguste et Anatole, l'un encore étoit prédestiné à de tragiques aventures. Victor, c'étoit l'aîné, et le seul en âge de porter les armes. Après avoir songé à gagner la Vendée, il sera de ceux qui s'enrôleront dans les régiments organisés en Hanovre par le duc de Choiseul-Stainville, à la solde de

l'Angleterre, pour aller combattre aux Indes Typo-Sahib¹. Mais le malheur s'attacha aux pas de Victor de Vibraye; il fit naufrage près de Calais², fut jeté en prison, traduit odieusement en jugement et enfermé au fort de Ham (1795).

Mais n'anticipons point sur les événements. Toute l'année 1794 nous reste encore à traverser. Plus pauvre en lettres, ce qui est à peine croyable, que l'année 1793, dans les correspondances publiées jusqu'à ce jour³, elle va, grâce au recueil des Vibraye, reprendre vie et consistance dans l'histoire de la princesse.

Cantonnée à Lahr, au commencement de 1794, l'armée de Condé partit le 21 janvier, pour s'établir plus au large à Rottembourg, près de Tubingen. Elle y séjourna jusqu'au printemps. Mais avant de quitter ces nouveaux quartiers d'hiver, où ses soldats livrés à l'inaction trouvaient moyen de s'amuser beaucoup et même trop, le prince affecté par la double absence de son fils le duc de Bourbon et de son petit-fils le duc d'Enghien, tous deux malades ou épuisés de fatigue à l'ambulance de Rastatt⁴, avait sans doute désiré revoir au moins sa fille. Elle quitta donc momentanément Fribourg et la Suisse pour le Wurtemberg, en pleine forêt Noire.

Si elle rentra matériellement dans le siècle et revit encore une fois — la dernière — ce milieu brillant et héroïque où elle sut toujours faire si bonne figure, on sent que moralement elle était déjà ailleurs. Elle regrette la pieuse

1. « L'avantage de ne plus faire la guerre contre les Français, de quitter le vieux monde qui s'éroule, pour courir les chances d'un pays mystérieux, attira plus de deux mille volontaires. Le duc de Choiseul les fit embarquer sur plusieurs navires danois, en novembre 1795, et l'on mit à la voile pour Calcutta. » (Forneron, *Histoire des émigrés pendant la Révolution française*, t. II, p. 198. 1884. In-8.)

2. « L'un des navires, écrit Forneron, portait le duc de Choiseul, le chevalier Thibaut de Montmorency, le comte de Vibraye, soixante-dix émigrés avec leurs chevaux; sur l'autre vaisseau étaient le colonel d'Heillemer et cent vingt émigrés. La moitié des naufragés se noya. Le reste fut sauvé et accueilli avec amitié par les habitants de Calais. » (*Histoire des émigrés...* *loc. cit.*)

3. Néant absolu dans dom Rabory. « La correspondance des Condé, écrit-il, cesse à cette époque pendant un an. La princesse était près de son père. » (*Vie*, p. 167, n. 2.)

4. Bittard des Portes, p. 183.

cité fribourgeoise avec ses deux à trois cents prêtres, ses offices pompeusement célébrés, l'édifiant concours des émigrés de France aux cérémonies. Personne non plus ne lui a remplacé son directeur de là-bas, l'abbé de Bouzonville.

[Rottenburg], ce 3 avril [1794]¹.

Votre réponse, chère bonne sainte, a été longtemps à m'arriver; je commençois à craindre que ma lettre ne vous fût pas parvenue. Vous êtes bonne, bonne, excellente, et je vous aime... je ne sçais comment vous dire. Oh! Dieu, si ma sainte en avoit pu douter! cela, je le répète du plus profond de mon cœur; il n'est pas, non, il n'est pas dans l'ordre des choses possibles que ma tendresse, ma vénération, mon estime pour ma plus véritable amie puissent jamais cesser.

Que vous dirai-je, ma sainte? Je suis lasse, plus lasse du monde, de ses événements, de ses révolutions, de ses vicissitudes, de son ton, de ses manières, que je ne puis l'exprimer; j'ai toujours trouvé qu'il n'y avoit que le Bon Dieu qui eût le sens commun, et je me pénètre de plus en plus de cette idée; tout ce qui n'est pas lui me paroît plat, insipide, et souvent pire que cela. D'un autre côté, en pensant ainsi, je devrois être autrement que je ne suis à son égard, et j'y suis pitoyable; il me comble de grâces, il fait tout pour moi, et je ne fais rien pour lui; ah! priez-le bien pour votre pauvre princesse, je vous le demande en grâce.

J'ai trouvé ici pour c[onfesseur] le curé de la ville qui parle un peu françois; on en dit beaucoup de bien; mais cette peine à s'exprimer est une chose terrible. Vous me demanderez pourquoi je ne me suis pas adressée à un des aumôniers des compagnies de gentilshommes. D'abord il n'y en a que deux ou trois au quartier général, et puis je vous avouerai que leur extrême dépendance de mon p[ère] m'auroit gênée; de plus, j'ai vu souvent qu'on les prenoit tels qu'ils se présentoient, et sur le simple exposé de l'émigration; tout cela a fait que j'ai préféré le curé. Ah! je regrette bien mon chevalier de Fribourg, malgré les rires du Saint-Père, il s'entendoit à merveille à me mener; j'ai la plus grande confiance en lui. Nous nous écrirons bien; mais ce n'est pas la même chose. Je ne suis pas sans espérance d'y retourner à ce bon Fribourg, qui me convenoit parfaitement; mais rien ne se décide, rien ne finit.

Il est clair que le monde ne l'a pas ressaisie. Le divorce est intérieurement consommé, avant de se produire au dehors. Son esprit et son cœur, déjà fortement travaillés par la vocation religieuse, ainsi qu'on peut commencer à le lire

1. Encore une lettre qui n'est pas à sa place dans le recueil.

à travers ces dernières lignes, habitent quelque cloître vaguement entrevu dans un rêve encore confus et indécis.

La lettre se termine par des témoignages d'intérêt, mais aussi d'aimables reproches aux Vibraye, empêchés par la maladie, le père et le fils aîné, de continuer leur service auprès des princes. On remarquera avec quelle réserve, quelle timidité presque, elle aborde ces points délicats, craignant, par-dessus tout, de contrister sa vertueuse amie :

Dans l'état de crise où sont tous les malheureux émigrés, il me semble qu'Auguste ne doit pas quitter la position avantageuse que la Providence lui a ménagée; quant à Victor, il est doublement fâcheux, à son âge, d'être malade dans ce moment-cy; mais il faut bien se résigner. Je n'ai point parlé à Mde de Roncée¹ du genre d'incommodité que le Saint-Père ne veut pas qu'on sçache; mais en général de sa mauvaise santé. Je ne vous dissimulerai pas qu'elle est affligée que lui ou au moins un de ses enfants, ne soit pas avec mes parens; ma sainte j'ai dit que son attachement, son zèle, sa loyauté, etc., etc., étoient connus, qu'il n'étoit pas possible que vous n'eussiez l'un et l'autre de bonnes raisons; elle en a cité plusieurs et les a réfutées. J'ai répondu que sans doute il y en avoit d'autres, et que dans l'éloignement et par lettres, quelque intimité qui existât, on ne pouvoit pas tout dire; chère sainte, j'espère que ceci n'augmentera pas vos *gros*²; j'en serois au désespoir. Au surplus ne lui mandez rien qui lui fasse croire que je vous ai écrit ceci, car je déteste les dits et redits; n'en parlez même pas au saint; peut-être cela vaut-il mieux. Donnez-moi des nouvelles de ce bon Victor, quand vous en aurez. Je conçois et partage toutes vos inquiétudes de le sçavoir là-bas, seul, et avec peu de moyens; la Providence, le bon Dieu, le bon Dieu, la Providence, je ne sçais plus dire que cela; heureusement que ma sainte entend bien ce langage. Parlez-moi aussi de mon ancien ami, Anatolle; quel bonheur de ne l'avoir pas renvoyé en France! et vos parens, chère sainte, en entendez-vous parler. Les malheureux! dans quel effroyable pays ils sont!

Tout ce que vous me dites de vos Dames de Maastricht est on ne peut pas plus touchant; voilà comme j'aime les émigrées, et non celles qui pensent encore à s'ajuster et à s'attifler. Faites mes compliments, je vous prie, à Mde de Puységur et à Mde sa fille.

Vous voudriez éclaircir mes *gros*, chère bonne sainte, et je vous remercie de ce désir de votre bon cœur, mais vraiment cela seroit difficile, car ils ne sont pas comme ceux de tout le monde. Je dois convenir d'ailleurs que Dieu me fait la grâce d'être plus résigné à bien

1. Sans doute la comtesse de Roncée, sœur du marquis de Vibraye et ancienne dame de la feue princesse de Condé, ce qui explique ses sentiments.

2. Pour « vos gros ennuis ».

des choses, que je n'aurois jamais cru pouvoir l'être; il est excellent, mon bon Dieu, ma chère sainte, aimons-le de tout notre cœur; mais je dis cela sans cesse, et je ne lui prouve pas; voilà le mal, et ce qui me désole.

Adieu, bonne, bonne amie de mon cœur, je vous embrasse comme je vous aime. Mille choses au Saint-Père.

Je mets toujours votre adresse chez M. Lypkens, et je sçais bien que vous n'y demeurez plus; mais ayant oublié l'autre, je continuerai jusqu'à ce que vous me remettiez dans le bon chemin.

Les deux correspondantes employèrent la belle saison en déplacements. Mme de Vibraye exécuta en effet son projet de quitter (ce n'était sans doute point pour la première fois) l'hôtel d'Ursel à Bruxelles¹ et s'enfonça en Allemagne, afin de s'établir en Lusace, dans le duché de Ratibor. Ce duché était jadis entré dans les biens de la maison de Condé par le mariage de la palatine Anne de Bavière avec le duc d'Enghien, Henri-Jules de Bourbon, fils du Grand Condé (1663)². Si la princesse Louise avait eu encore quelque goût pour les grandeurs du siècle, il n'aurait tenu qu'à elle d'aller y jouer le rôle d'une *Princesse lointaine*. Mais elle laissa la marquise y rejoindre une autre famille française, les Gondrecourt, et parut s'en désintéresser fort. Mme de Vibraye, que la victoire de Fleurus, gagnée par Jourdan, le 26 juin 1794, avait contrainte, comme tant d'autres émigrés, de fuir en hâte la Belgique, était déjà en Hollande quand sa correspondante lui écrivait la lettre précédente. Dans la suivante, nous la retrouvons en pays rhénan, avec quelque avance sur les armées républicaines, dans cette ville de Neuss, qui va prochainement, aussi bien que Maëstrich, récemment abandonné par elle, tomber entre les mains des vainqueurs³.

De son côté, la princesse de Condé, aussi indifférente aux victoires de Jourdan et de Kléber, que jadis à la fuite de Dumouriez, rentra dans son cher Fribourg, que, cependant, évacuaient déjà en nombre les ecclésiastiques réfugiés, pour

1. La dernière lettre de la princesse, envoyée à Mme de Vibraye sous cette adresse, était celle du 25 novembre 1791.

2. Voir l'*Histoire des princes de Condé*, par le duc d'Aumale, t. VII, p. 171.

3. Nous avons raconté un exode de religieuses presque identique, dans les *Études* du 5 février 1902, p. 379.

qui Thermidor (27 juillet 1794) entr'ouvrait les portes de la France.

Louise de Condé fait de tout autres étapes. Intérieurement réplée sur ses propres sentiments et ses souvenirs personnels, la voici qui accomplit ce qu'on pourrait appeler la première étape d'une conversion ou plutôt d'une vocation. Elle repasse, dans l'amertume de son cœur, ses années mondaines, ses heures de frivolité, ses imprudences de jeunesse, pleure ses égarements qu'elle exagère, et s'étonne que la main miséricordieuse de Dieu l'ait retenue sur la pente. Cette lettre n'est-elle pas un examen de conscience ?

[Fribourg], ce 18 août 1794.

J'ai reçu, ma chère bonne sainte, vos deux lettres de Neuss et avec grand plaisir la seconde qui me donne la permission de vous écrire, car par l'autre vous me le défendiez. Je n'ai pas besoin de vous dire tout ce que je sens, en voyant votre position. Sous tous les rapports, votre cœur connoît et juge le mien; mais ce dont j'ai un véritable besoin, c'est de vous parler du bien que me font toutes les bonnes, excellentes et admirables choses que vous me dites; ah! laissez-moi en parler comme cela, et point d'humilité déplacée, je vous prie. Est-ce que je ne sçais pas que tout cela ne vient pas de vous seule? Est-ce que je ne sçais pas que notre Bon Dieu est l'auteur de tout bien? Laissez-moi donc admirer son ouvrage et bénir sa miséricorde envers vous, ma bien tendre amie.

Hélas! cette divine miséricorde s'étend même sur ceux qui sçavent le moins y répondre et en profiter! Je dis qui *sçavent* et non qui veulent; car, aussitôt qu'on la connoît, qu'on y est attentif surtout, comment ne pas désirer et vouloir s'y abandonner, s'y livrer, et par ce moyen qui nous est offert avec tant de honte, s'efforcer de se réconcilier avec celui qu'on a été assez malheureux et assez ingrat pour laisser souvent de côté, et dont on se plaisoit pour ainsi dire à quitter les voies, pour courir dans des chemins bordés de précipices.

Ma sainte, ma bien bonne sainte, ah! vous avez raison! cette main divine, cette main paternelle, la main de mon Dieu, m'a seule retenue au bord de l'abyme.

Avengle et insensée que j'étois, je n'avois pour morale (sans me l'avouer positivement) que ces mots: « Un peu moins de mal que les autres », et me comparant par orgueil à ces autres que je désapprouvois, je me croyois fort supérieure à eux, et fort en sûreté sur la pente glissante, et très glissante, qui cependant les avoit conduits eux-mêmes au fond du gouffre dans lequel je les voyois précipités. Vous en avez été témoin, bonne sainte, je me plaisois à serrer le bandeau qui me couvroit les yeux; il me faisoit mal quelquefois, j'en conviens, mais je

ne voulois pas me donner la peine de le desserrer, un nœud est plus facile à faire qu'à défaire. Eh bien ! mon Dieu lui-même prenoit ce soin ; oh ! oui, c'étoit bien lui ; car, aussitôt que mes yeux s'entr'ouvroient, il frappoit ma vue de telle manière qu'elle s'arrêtoit sur lui, au lieu de regarder ce précipice qui m'auroit peut-être dans ce moment glacée d'effroy.

Aussi n'éprouvois-je alors qu'un charme inconcevable, et les larmes que je répandois n'avoient d'autres principes que l'excès du bonheur momentané dont la présence et la vue de Dieu me faisoient jouir. Vous vous souvenez avec quels délices je m'écriois : *Si Scires Donum Dei!* et cependant je me contentois d'en jouir, sans faire aucun effort pour le conserver ; il sembloit qu'il m'étoit dû, et je ne songeais ni à le demander, ni à tâcher de le mériter, au moins par l'amertume des regrets qu'auroient dû m'inspirer toutes mes offenses envers Dieu.

Non, je ne connoissois ni l'amertume, ni la crainte, et ce joug que j'ai refusé de porter, ne s'offroit cependant à moi que comme un joug doux et léger. Que j'étois heureuse dans ces moments-là ! mais ensuite Dieu vouloit juger de l'effet qu'auroit dû produire tant de bonté ; « Jésus se cachoit et sortoit du Temple », et alors que faisais-je ? Ah ! loin de le chercher, de le rappeler, de m'efforcer de le suivre, de tâcher de conserver au moins le souvenir de sa présence, je me hâtois, sans me donner même le tems de sonder la profondeur des précipices sur le bord desquels la main divine m'avoit arrêtée, je me hâtois, dis-je, de refermer mes yeux de nouveau, et de courir dans les voies dangereuses qui m'éloignoient de plus en plus de celles qui auroient pu me rapprocher de mon Dieu.

Ma sainte, qui est plus que moi coupable d'ingratitude envers lui ? Pénétrez-vous bien de cette triste et cruelle vérité, et, en songeant à quel point je le suis moi-même, vous me plaindrez un peu et vous prierez beaucoup pour moi ; voilà tout ce que je demande, bonne sainte Mère ; car, vraiment, je me reproche cette tendre amitié que vous avez pour moi ; je vous l'ai déjà mandé, il y a du tems, il me semble que je vous l'ai surprise et que c'est un vol que je vous ai fait, moi indigne, à vous qui êtes si excellente. Bonne sainte, tout ceci a un faux air de confession ; mais ce n'est assurément pas la première fois que je vous aye faite, et puisque vous voulez bien souffrir tous mes rabâchages, vous me pardonnerez celui-cy comme les autres ; vous sçavez bien que lorsque j'ai le cœur plein (et il l'est à l'excès) il faut ou que je vous parle de ce qui l'occupe, ou que je ne vous dise rien du tout ; or, ce dernier parti est trop triste quand on vous aime comme je fais.

Par prudence, sans doute, en un temps où rien n'était moins sûr que les correspondances, Mme de Vibraye n'avait pas encore fait connaître à la princesse le terme de son voyage. Louise demande d'en être informée et passe ensuite

en revue les divers membres de la famille. Le second, Auguste, venait d'être décoré par l'empereur François II, pour ses services à l'armée de Condé, qui depuis avait été incorporée à l'armée autrichienne¹.

Je n'ai rien compris à ce pays éloigné dont vous me parlez [dans] une de vos lettres; quel est donc ce parti que vous serez peut-être obligée de prendre? Sainte mère, si c'est votre secret à vous, et que vous vouliez me le dire, je serai bien aise de le sçavoir; l'incertitude pénible sur votre sort pèse plus à mon pauvre cœur qui vous aime si bien que celle du mien propre. Quand vous aurez reçu des nouvelles d'Auguste, mandez-le-moi; je partage le plaisir que vous avez, non de cette croix de Marie-Thérèse, non pas même de cette vaine gloire qu'il peut s'être acquise aux yeux des hommes (tout cela n'est que de la fumée aux yeux de ma bonne et excellente sainte), mais de ce que son enfant remplit si bien les devoirs que lui impose l'état dans lequel la Providence l'a placé. Quant à Victor, je suis affligée, peinée de tout ce que vous me mandez relativement à ce que vous sçavez de sa position; mais comme vous l'observez, la lettre que vous en avez reçue est trop ancienne pour en faire usage; de plus, je ne puis que répéter à ma bonne sainte que jamais mon frère ne se permettra d'engager, d'inviter même personne à venir partager son sort, et il faut convenir qu'il est tel qu'on ne peut désapprouver sa délicatesse à cet égard. On dit merveille de l'Angleterre et de ses plans et projets pour les émigrés²; Dieu veuille qu'ils s'effectuent, et, si cela arrive, espérons que le bon Victor s'en trouvera bien, et que la Providence veillera sur lui; c'est une bien bonne Mère, ma sainte, et quoique vous en soyez une bien tendre, celle-là vous surpasse encore; vous ne me désavouerez pas, j'en suis sûre.

Je n'ai pu faire partir cette lettre, et depuis qu'elle est écrite, j'en ai reçu une de votre sœur³; elle m'a fait plaisir, elle dit des choses excellentes sur la résignation et la soumission à la volonté de Dieu, elle prétend qu'elle ne les sent pas encore parfaitement; mais au moins elle en est bien près, bien plus que lors de sa première lettre, et je suis persuadée même qu'elle ne parleroit pas aussi bien de ce qu'elle ne sentiroit pas: oh! vous êtes de bonnes âmes toutes les deux, et je vous aime beaucoup; comment trouvez-vous cette nouvelle que je vous apprendis et dont vous vous doutiez si peu?

Adieu, adieu, bonne sainte mère, adieu, la tendre amie de mon cœur, voilà assez de verbiages, j'embrasse vos deux joues marquées de petite vérole; les miennes sont à présent lilas et toutes crottées; c'est parfait⁴.

1. Voir Bittard des Portes, p. 63.

2. Le duc de Bourbon allait préparer, avec l'appui de l'Angleterre, l'expédition de l'Île-Dieu. (Voir Créteineau-Joly, t. I, p. 116.)

3. Mme de la Luzerne, née Vibraye, belle-sœur de l'évêque de Langres.

4. Allusion à une rechute d'érysipèle.

Mille choses au saint et qu'il vous imite en tout, c'est ce que je lui souhaite.

Des allusions à la dislocation générale ou particulière de l'armée de Condé et des familles émigrées remplissent la lettre qui suit. Cette armée était réduite à la dernière détresse. Le prince qui la commandait avec tant de vaillance et de persévérance, se voyant déjà réduit à vendre ses chevaux, « n'ayant plus de quoi, écrivait-il, payer un seul palefrenier ni un seul valet; ensuite à prendre peut-être avec les deux malheureux enfants (encore ne sais-je pas comment ma malheureuse fille pourra vivre) les quinze kreutzers par jour et le pain de munition pour avoir de quoi mettre sous la dent³. Cela est à la lettre¹. »

Le duc de Bourbon préférera partir pour l'Angleterre, plutôt que de recourir comme son père à la cour de Vienne, et le vieux marquis de Vibraye l'accompagnera²; mais on comprend que celui-ci ait passé par une crise d'hésitation et d'incertitude. Il semble que Mme de Vibraye s'en soit excusée auprès de la princesse, qui répond avec sa constante bonne grâce et un complet oubli de sa propre détresse.

[Fribourg], ce 29 août 1794.

J'ai reçu hier au soir, chère bonne sainte, votre lettre du 20; vous allez être bien étonnée, et moi aussi, car je vais vous gronder, et certes ce sera le monde renversé, mais ce sera une manière de nous mettre à la mode. Comment est-il possible, bonne sainte mère, que vous ayez imaginé de passer le tems à écrire le volume que vous m'envoyez? Il est si précieux, ce tems! Moi qui m'afflige tous les jours d'en avoir dérobé une si grande partie à celui à qui nous devons le consacrer entièrement, je vois avec quelque peine, je vous l'avoue, tout celui qu'il me faudra pour l'inutilité que vous voulez me faire lire, et que je n'ai pu encore commencer.

Passez-moi ce terme d'inutilité, bonne sainte, mais de bonne foy est-ce que vous et les vôtres avez besoin d'une justification auprès de moi? Ah! jamais, je vous assure, il ne m'est venu dans la pensée qu'il pût y avoir le moindre louche dans les opinions et du Saint-Père et de ses enfans. J'en ai été à cent lieues; je vais vous parler avec toute la franchise que vous me connoissez. Il est bien vrai que dès le commen-

1. Condé à l'évêque de Nancy, Mgr de la Fare. Cité par Bittard des Portes, p. 190.

2. Archives de Chantilly. — Créteineau-Joly, t. II, p. 121.

cement de la Révolution, je trouvois que la place du saint étoit d'être auprès de mon frère; mais n'ayant pas le malheur de beaucoup de gens de mon espèce, de croire qu'ils doivent passer avant tout, et que ce qu'ils appellent les devoirs envers eux, sont les plus stricts et les plus obligés sans exception aucune, j'ai pensé que des raisons que j'ignorois (soit parce que leur nature empêchoit de les écrire, soit parce qu'un concours de circonstances en rendoit l'explication difficile) étoient les motifs de la conduite du Saint-Père; j'ai pensé de plus, car il faut tout vous dire, que tout simplement aussi, il pouvoit y être entré de l'incertitude et de l'indécision qui me semblent assez dans son caractère, qui lui font voir des inconvénients à tout, sans lui indiquer les remèdes, ou qui ne les indiquent qu'au moment où le tems qu'on a perdu les lui font regarder comme de nouveaux inconvénients; dites-moi, chère sainte, si cette manière de voir de ma part exige l'in-folio que vous m'envoyez? L'incertitude et l'indécision ne sont elles-mêmes que des inconvénients, et non un vrai mal; ainsi je ne voudrois pas que le Saint-Père, en se les reprochant, s'en fit un tourment. Si elles ont donné lieu à quelques injustices de la part d'un public peu indulgent (ce que j'ignore), vous sçavez et pouvez lui dire mieux que moi l'usage qu'il faut en faire, et combien il peut être méritoire; ce n'est pas à moi, imparfaite, à parler sur de telles choses.

Quant à Victor, peut-être a-t-il vu un peu en jeune homme cette brave Vendée (qu'au surplus je respecte et honore de toute mon âme), mais qui alors n'étoit rien moins qu'assurée d'être secourue par les Anglois, et à laquelle ces derniers ne laissoient pas passer tous les François qui vouloient s'y joindre. Je crois donc qu'il eût été plus prudent à lui de ne pas s'en rapporter entièrement à ce que pouvoit lui dire un de ses amis de son âge, et, en supposant que Victor n'eût pû être aide de camp cette campagne, je l'aurois vû, j'en conviens, avec plus de plaisir dans le rang, portant son hâvre-sac, que dans la position où il s'est trouvé depuis; mais est-il encore bien étrange qu'à son âge on manque de prévoyance? Au reste, tout ceci n'a peut-être pas de sens; mais je n'ai point encore lu votre papier, et j'ai voulu vous dire bien franchement, ma bonne et bien bonne sainte, ce que j'avois dans l'âme, pour que vous ne vous tourmentiez plus à interpréter mes pauvres phrases qui vont comme elles peuvent.

Je n'ai pu voir encore la personne à qui je peux m'informer de ce que vous me demandez sur les couvents de Fribourg; mais malheureusement j'ai de fortes raisons de croire que cela ne pourra réussir; d'abord on exigeroit très certainement une pension; de plus, il y a déjà beaucoup de religieuses émigrées qui remplissent les différents monastères; néanmoins, je verrai et vous rendrai compte le plus tôt possible de ce que je sçaurai. J'ai voulu vous répondre par ce courrier-cy; l'heure me presse et je n'ai que le tems d'embrasser de toute mon âme, ma bonne et excellente sainte.

Au nom de Dieu, que ce bon saint se tranquillise. Avez-vous des nouvelles d'Auguste?

L'année 1794 se termina cependant sur une meilleure impression.

Mme de Vibraye avait gagné Ratibor et y vivait en sécurité, loin des armées révolutionnaires. La princesse, en proie à des troubles et à des perplexités intimes, se confondait toujours en regrets de ses manques anciens de correspondance aux grâces divines, mais ne prononçait pas encore le mot de vocation. Cependant, elle a retrouvé son guide préféré dans les voies de la perfection, le saint abbé de Bouzonville, et l'année suivante (1795) ne la verra plus seulement sur la route de l'exil ou sur le vestibule du cloître. On dirait déjà d'une religieuse, quand nous allons l'entendre se demander si Dieu a créé au ciel assez de séraphins pour le louer, et aussi pourquoi il n'en a point parsemé un peu plus notre pauvre monde.

Fribourg en Suisse, ce 23 décembre 1794.

J'ai reçu, bonne et excellente sainte Mère, votre lettre de Radibor du 28, ne voilà-t-il pas que j'aime ces messieurs et dames Gondrecourt, qui sont pieux, bons, faciles à vivre, et qui reçoivent chez eux la plus tendre amie de mon cœur, la soignent bien, lui envoient chercher des confesseurs à Beaudissin¹, etc., etc., font enfin tout ce qu'il est bien de faire.

J'ai beaucoup d'empressement de sçavoir comment vous vous serez trouvée de la première conférence avec l'ecclésiastique tant attendu, car dans la multiplicité des secours de tout genre, nécessaires à notre foiblesse et à notre position, ceux de l'âme sont les plus intéressans. Comme on en jouit, chère sainte ! et comme souvent on en profite peu ! Vous sçavez que ce *on* est un petit retour sur moi.

A propos de moi, ne me dites plus tout ce que vous me dites, je vous en prie ; cela me fait ou mal, ou peine ; mal, quand cela excite mon amour propre, peine quand celui-cy se trouve nattu par le sentiment du vrai, et par les preuves non équivoques de son absurdité (car, à moins d'être folle, il faut bien que cela lui arrive quelquefois) ; mais comment n'est-ce que quelquefois ?... Bonne sainte Mère, priez, priez beaucoup pour votre bien tendre amie, et souvenez-vous que dès sa jeunesse, Dieu lui avoit donné dans sa bonté, dans son infinie bonté, un cœur comme incliné vers lui, et qu'elle s'est plu à l'en détourner ; que mille fois ce même Dieu lui a offert, oui, offert son propre cœur, et qu'elle l'a repoussé... souvenir cruel, souvenir déchirant !... Ah ! priez, priez pour moi, je ne puis assez vous en conjurer ; mais écoutez, n'allez pas partir de là pour me faire un sermon sur la confiance dans

1. Baudissen, en Lusace.

la miséricorde de Dieu, je vous avertis que je n'en ai pas besoin, et que personne n'y croit davantage que moi; oh! oui, je sçais que comme le dit un saint (saint-Christostôme, je crois): « Nos misères ont un terme et sa clémence n'en a point. » Il est donc très possible qu'il me pardonne; mais moi, est-ce que je puis me pardonner? Est-ce que je puis ne pas répéter sans cesse, en repassant avec amertume tous les jours de ma vie, tant de grâces que vous me faisiez, ô mon Dieu! tant de grâces que vous me réserviez!... Sainte Mère, ah! quand j'aurois l'assurance positive d'aller demain en paradis, je n'en gémirois pas moins tout aujourd'hui d'avoir oublié, d'avoir offensé un Dieu si bon; au contraire, je crois que je n'en gémirois qu'un peu plus, car cette bagarre dans l'âme, de repentir, de reconnaissance, de confusion, et d'une sorte d'affection qui s'exhale en désirs, et produit malheureusement peu d'effets, est, je vous assure, une source abondante de gémissements; puissent-ils au moins s'élever jusqu'aux pieds du trône éternel, de ce trône d'amour et de miséricorde que les anges environnent; puissent-ils se mêler aux cantiques de louanges que chantent continuellement les élus et les saints!

A propos de cela, je vous dirai qu'il m'a pris dernièrement une singulière inquiétude; mais elle n'a pas duré, parce que je m'imagine qu'en cela, comme en toute autre chose, Dieu a fait ce qui étoit bien. Tout à coup j'ai interrompu quelques prières que je faisois, pour lui demander s'il avoit créé assez de séraphins, pour être aimé comme il le devoit être; et de plus il me sembloit qu'il auroit bien dû en parsemer un peu la terre, où les hommes l'aimoient si peu. Sainte Mère, vous allez vous moquer de moi; qu'est-ce que cela me fait, si vous priez d'autant pour votre ancienne et bonne amie.

Je suis bien aise que vous ayez eu des nouvelles de Mde d'Alleray, bien aise de la sagesse et des bons sentimens d'Auguste, bien aise de cette bonne action de Victor que vous ne me dites pas, et que personne ne doit sçavoir, bien aise de la persévérance de votre mari dans le bien, bien aise enfin de toutes les grâces que vous recevez de notre Dieu; je l'en bénis, l'en remercie de tout mon cœur; vous devez en être bien sûre.

Il me semble que je l'aurois bien remercié aussi, s'il avoit voulu nous rapprocher l'une de l'autre; mais, bonne sainte, je vous avoue que je le remercie bien aussi de me laisser ici; si vous sçaviez ce que j'y ai trouvé! un guide plein de sagesse, de vertu, de zèle et de charité, un guide qui m'inspire la confiance la plus entière, et que je ne doute pas qui ne m'ait été envoyé par Dieu même dans son infinie bonté; je vous en ai parlé l'année dernière¹, mais je ne le connoissois pas encore si bien. Écoutez, bonne sainte, priez Dieu pour lui, cela me fera plaisir. Adieu, adieu, vous que j'aime si bien, mandez-moi comment votre

1. Voir plus haut, sur l'abbé de Bouzonville, les lettres de mai 1793 et du 3 avril 1794.

santé se trouve de l'air de votre nouveau pays; je vous embrasse de toute la tendresse de mon cœur ¹.

Durant ce temps, l'armée de Condé, toujours arrêtée dans les succès, toujours immobilisée dans ses élans, toujours employée à contretemps ou exposée aux défenses meurtrières des arrière-gardes dans les défaites, reprenait de tristes cantonnements d'hiver. Le pire est que tant de dévouement était stérile.

Louise de Condé allait choisir la bonne part, en souffrant encore, mais en souffrant pour le ciel.

HENRI CHÉROT.

(*A suivre.*)

1. Le bas de la feuille est déchiré.

TERRE D'ÉPOPÉE

AVILA

Avila se compose d'une ceinture de murailles, jetée, comme un collier de pierres dorées, sur une colline de granit. Sa cathédrale, dont l'abside débordé des murailles, forme le médaillon de ce collier, dont les quatre-vingt-six tours sont les perles. Aucun chaînon n'est entamé. De quelque côté qu'on l'aborde, la chevaleresque Avila présente avec fierté ses murailles crénelées. On l'appelait, jadis, l'Avila des chevaliers et du roi. Les souverains de Castille la nommèrent la *Mère*, parce qu'elle sut défendre, en leur minorité, les infants qui furent Alphonse VII et Alphonse XI. Elle compte, dans ses annales, une fière histoire. Le vali Adalla, au onzième siècle, voulait la reprendre à Alphonse VI. La garnison faisait défaut. Une femme, Jimena Blasquez, arma ses compagnes et les conduisit aux remparts. Le vali effrayé abandonna la partie.

Si Salamanque me rappelait Florence, Avila me rappelle Sienna, une Sienna petite, dépeuplée par endroits, moins seigneuriale, mais également pittoresque, avec de vieux palais aux tours carrées, aux mâchicoulis mystérieux, avec un pareil dédale de rues étroites, disposées comme des tranchées de forteresse. Des remparts du sud, la vue plonge, réjouie, sur une vallée gracieuse qu'arrose l'Adaja, et que limitent, au loin, de jolies montagnes bleues. A l'est et à l'ouest, des collines dénudées jonchées de blocs de granit, de *cantos*; *cantos* et *santos*, disait sainte Thérèse, c'est tout Avila.

La cathédrale d'Avila est pleine d'ombre. Son abside trapue et ceinte de mâchicoulis lui donne un air de forteresse, que ne dément point sa haute tour carrée. Ses nefs sont

courtes et étroites. Les guerriers qui l'achevèrent, au onzième siècle, étaient des hommes sérieux, et leurs méditations austères devaient se dérouler à l'aise dans le mystère de cette église recueillie.

Les autels et les retables de marbre blanc qui ont grandi sous les bas côtés, au quinzième siècle, respirent la grâce florentine que leur a donnée leur auteur, Fancelli. Oh ! les belles églises sincères, comme elles consolent des entablements corinthiens et des cintres sans expression des pompeuses églises du dix-septième siècle ! Mais les remparts d'Avila eussent été détruits, le nom de la charmante cité serait oublié, nul pèlerin n'aspirerait à baiser sa poussière, si *la Sainte* ne l'avait habitée. L'âme disparue de Thérèse immortalise ce qui fut sa demeure terrestre. Elle soutient ces murailles ; elle enchante Avila, comme l'âme de François enchante encore la colline d'Assise.

J'avais, la veille, été prier au tombeau de la sainte, à Alba de Tormès. Au sud de Salamanque, des collines surgissent, couvertes de bois de chênes verts. Deux hauteurs dénudées portent un nom célèbre : les Arapiles. Ici fut vaincu Marmont. Mais le souvenir des mêlées humaines s'efface en présence d'un autre plus impérissable. Le Tormès enveloppe de sa nappe un gros bourg brun, sans silhouette. Dans une large prairie communale paissent des bœufs par centaines. Parmi les toits de tuile, un vulgaire clocher se dessine. La chère sainte n'a pas de tombeau digne d'elle ; l'église qui abrite sa dépouille ressemble à une commune paroisse de campagne. L'évêque de Salamanque a bien entrepris de bâtir une basilique opulente, mais, en dépit de son courage, il se demande, non sans inquiétude, avec quelles ressources il finira son œuvre. Une ouverture, pratiquée dans une chapelle, permet d'entrevoir la cellule où mourut sainte Thérèse. Au-dessus de l'autel, derrière une grille d'argent, apparaît le lourd sarcophage. Un beau reliquaire d'argent contient un bras de la sainte ; un autre renferme son cœur. On avait cru longtemps que des épines miraculeuses avaient germé de ce cœur desséché. Un examen plus attentif a détruit cette croyance. Les épines n'étaient que des lignes de poussière. En rattachant le reliquaire, l'évêque de Salamanque a fait

tomber ces poussières parasites, et il a consigné ses observations dans un document officiel et décisif¹.

Sur l'emplacement où s'élevaient, à Avila, le *solar* des Cepeda et la maison d'un des oncles de la sainte, se dresse l'église des Carmes. Elle n'a ni style ni poésie : elle est des mauvais siècles. La chambre où naquit Thérèse est convertie en une chapelle aux colonnes fleuries et dorées. Il y faut renoncer à toute consolation esthétique. De l'autre côté des murailles, au delà d'un ravin pierreux, au nord, s'étend le monastère de l'Incarnation. Au quinzième siècle, c'était une sorte de béguinage, où chaque sœur avait son logis et son service. Le 2 novembre 1536, la jeune Thérèse de Cepeda y prit l'habit. Un an après, le 13, elle faisait profession. Avila tout entière admirait son sacrifice. Seul, Dieu le savait insuffisant. Des voix lui parlèrent à elle aussi, ces voix mystérieuses qu'entendent tous les héros, et qui donnent naissance aux grands événements rédempteurs. Dans le parloir, Thérèse confia ses plans à deux saints. A cette époque, les saints sillonnaient tous les chemins d'Espagne. Assis, peut-être, dans ce vieux fauteuil de cuir, Pierre d'Alcantara et François de Borgia l'écoutèrent et la fortifièrent. Un jour, Thérèse quitta l'Incarnation, et, à l'ouest de la ville, hors des murailles, dans le quartier des petits et des inconnus, elle bâtit le monastère de Saint-Joseph. Celles que laissait la sainte s'étonnaient de ces désirs de réforme qu'elles ne ressentaient pas. Les plus mortifiantes épreuves assaillirent la réformatrice, les plus insurmontables obstacles se dressèrent sur son chemin. Invincible et allègre, Thérèse allait où Dieu l'appelait. « Thérèse de Jésus, disait Philippe II, doit avoir quelque provision du conseil royal de Dieu, car tout se fait comme elle le veut. »

La réforme s'établit, la vraie, celle qui purifie et qui transforme, celle qui élève, sur les ruines de l'égoïsme vaincu, l'empire de l'esprit et de Dieu. Les hommes de guerre avaient repris l'Espagne aux Maures. La sainte fit une conquête plus difficile : elle ouvrit aux âmes les routes idéales. Accablés du poids des sens, nous soupçonnons à peine, soutenus par la

1. *Boletín eclesiástico del obispado de Salamanca*, 1^{er} septembre 1898.

foi, l'existence de réalités supérieures. L'âme angélique de la sainte les aperçut; elle agrandit le domaine des connaissances supra-terrestres. Elle fut un docteur dans l'Église. Femme admirable de bon sens et d'intrépidité, de vaillance et de foi, écrivain ferme et pittoresque, âme élevée jusqu'à l'extase et cependant condescendante aux âmes faibles, intelligente, gracieuse, humaine, aussi humaine que François de Sales ou que saint Augustin, elle fut la récompense de Dieu aux grands mérites de l'Espagne. Un peuple peut dédaigner bien des mépris et se consoler de bien des abaissements, quand il compte, parmi ses fils nés dans le même siècle, un saint Ignace, un saint François Xavier, une sainte Thérèse.

A soixante pas de la maison des Cepeda, s'ouvre une des portes d'Avila. Un jour, — Thérèse avait dix ans; des idées de conquêtes et de martyre hantaient sa tête charmante; elle les confiait à son frère Rodrigo, son compagnon de rêves, — un jour donc, Thérèse s'enfuit avec Rodrigo. Elle sortit par cette porte ogivale et descendit les lacets, à pente raide, qui mènent à l'Adaja. Les deux fugitifs avaient passé le vieux pont romain et prenaient la route de Salamanque. Par hasard, leur oncle les rencontra.

— Où donc allez-vous? leur dit-il.

— Que Votre Grâce ne se fâche point, répondit Thérèse, nous allons, au pays des Maures, demander qu'on nous décapite pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Un peu plus grande, Thérèse lisait avec fureur des contes de chevalerie; elle en composait même, qu'elle montrait à Rodrigo enthousiasmé. Religieuse, elle regrettait de n'être pas un homme pour aller au loin convertir des peuples. Ame épique, elle écrivait ces viriles paroles: « Le monde est en feu. On veut de nouveau crucifier Jésus-Christ et ruiner l'Église. Et nous pourrions perdre notre temps en projets qui feraient, si Dieu les réalisait, qu'une âme de moins serait sauvée! Non, mes sœurs, il n'est plus temps de s'occuper de choses sans importance. » Et un autre jour: « Je viens d'apprendre les dommages que les luthériens causent à la France, et comme cette secte malheureuse y progresse. Cette nouvelle m'a abattue. Comme si j'y pouvais quelque chose, je

pleurais devant le Seigneur, et je le suppliais de remédier à tant de maux. Il me semble que je donnerais mille vies pour sauver une seule des nombreuses âmes qui se perdent. Mais, pauvre femme, incapable d'avancer en rien dans le service de Dieu, je ne puis former qu'un désir, c'est que, puisque Dieu a tant d'ennemis et si peu d'amis, ceux-ci, du moins, soient bons. Je me suis donc déterminée à faire le peu que je puis, et à suivre les conseils évangéliques avec toute la perfection possible... ; confiante en la grande bonté de Dieu qui ne manque jamais d'aider ceux qui, pour lui, ont tout laissé ; persuadée qu'il ne tiendra pas compte de mes fautes, et que je pourrai, en quelque chose, contenter le Seigneur, je m'efforce que toutes s'occupent à prier pour les soldats de l'Église, les prédicateurs et les savants qui la défendent. Ainsi, nous secourrons un peu mon cher Seigneur, lui qui a fait tant de bien et auquel on rend tant de mal, que des traîtres remettent en croix, qui ne sait plus où reposer sa tête. Oh ! mon Dieu ! qu'en est-il maintenant de la chrétienté ? »

Tous les désirs de la sainte furent exaucés. Elle aspirait au martyre. Elle l'obtint, spontanément. Elle voulait défendre l'Église. Au-dessus des atteintes du mal et des blasphèmes des hommes, elle dressa sa vie sainte et immolée. L'erreur passera ; cette grande chose que Thérèse de Cepeda a rendue au monde, la sainteté, ne passe point, et l'humanité pécheresse applaudira toujours la vierge vaillante qui, par ses vertus et son courage, a réhabilité l'Église de Dieu.

TROIS PALAIS

Dans la plaine, à l'ouest d'Avila, du milieu d'un fourré d'arbres verts, se détachent les bâtiments clairs d'un couvent et la façade grise d'une église sans tours. Le monastère de Saint-Thomas fut un couvent, un collège et un palais, le palais des rois catholiques. Un trésorier du roi avait entrepris de bâtir l'église. Ensuite, le roi Ferdinand reprit la

fondation à son compte. Il espérait, en ouvrant cette université dominicaine aux fils de la noblesse, mieux gagner celle-ci à sa cause, et il rêvait d'habiter à l'ombre d'un cloître. C'est de lui que Charles Quint et Philippe II hériteront le goût de vivre en des couvents. Le prieur de Ségovie, Fr. Thomas de Torquemada, confesseur des rois, fut le premier prieur de Saint-Thomas d'Avila, et il a laissé, dans l'édifice qu'il éleva, les marques de ses pensées profondes et de son goût éclairé. A leur mariage, il avait, me dit-on, fait promettre deux choses à ses royaux pénitents : de vaincre les Maures et d'expulser les Juifs. Grenade n'était pas encore prise. Le moine patriote répétait sans cesse à Isabelle de Castille son *delenda est Carthago*, et, afin que chaque mur de Saint-Thomas rappelât aux princes l'impérieux devoir, sur tous les rinceaux des portails, sur les balustres des escaliers, sur les voussures des arcades, Torquemada fit sculpter des grenades. La merveilleuse *silleria* gothique de la tribune, aussi svelte que celle de la cathédrale de Burgos, fut, raconte une ancienne chronique du couvent, l'œuvre d'un juif auquel Torquemada fit grâce en faveur de son habileté. L'artiste demanda seulement qu'il lui fût permis de ne dessiner, parmi les motifs qu'il figurait, aucun symbole chrétien. Les grenades fleurissent toujours la *silleria* : elles ne figurent pas dans l'écusson des rois qui orne le centre des stalles, mais, la *silleria* des moines achevé, Grenade avait été conquise. Aussi, au dossier des deux cathédres royales qui se dressent aux deux extrémités du chœur, la grenade a pris la place qu'elle occupe aujourd'hui dans le blason d'Espagne.

Trois patios d'inégale opulence éclairent le couvent. Le granit du premier n'a guère d'ornements. Aux tympanes du patio du Silence, sont gravées les initiales symboliques des rois, des flèches et un joug (F. Y.). Le patio des Rois est d'un style plus superbe, mais encore austère et grandiose. Une des classes du collège est encore telle que l'ont connue Melchior Cano, Medina, et les grands maîtres qui y enseignèrent au seizième siècle. Les bancs de l'auditoire sont adossés aux murs. Les appartements royaux se composent de grandes salles, aux murs dépouillés, parés jadis de tapisseries perdues. Dans l'une d'elles, Torquemada se présenta un jour,

demandant l'expulsion des Juifs. Isabelle résistait. Montrant un crucifix : « Voulez-vous, dit le moine, le crucifier de nouveau ? » Dans une autre salle, convertie en bibliothèque, furent condamnés, en 1491, les meurtriers du saint enfant de la Guardia. Au rez-de-chaussée, entre le patio du Silence et celui des Rois, dans une salle voûtée, se tint le premier procès inquisitorial.

Les crimes rituels n'appartiennent ni à la légende, ni à l'histoire antédiluvienne. La presse indiscreète en signale encore de nos jours, sur lesquels, aussitôt, les intéressés, sans doute, jettent un voile épais. Le docte académicien espagnol D. Fidel Fita a publié, en 1887, dans le *Bulletin* de l'Académie d'histoire, tout le procès du juif Yucé Franco de Tembleque. Pièces en main, on peut ainsi suivre la procédure de cette cause, entendre les charges des témoins et les aveux des coupables. Pour composer leur pain azyme, divers juifs avaient volé des hosties consacrées, et, près de la porte du Pardon, à Tolède, ils avaient ravi un enfant chrétien de trois à quatre ans, Juan de Pasamontes. Ils crucifièrent l'enfant dans une grotte, sur le chemin d'Ocaña. Du cœur de l'enfant et des hosties on voulait composer le philtre sacré. Une des hosties fut prise, à Astorga, aux mains du juif qui la portait. Les principaux coupables furent saisis, leur crime établi d'après leurs propres aveux. Des sept juifs jugés à Avila, quatre furent brûlés sur la place du Marché.

L'église de Saint-Thomas est d'une sobre grandeur. Une seule haute nef de granit sombre. Au-dessus du maître-autel, sur des panneaux enchâssés dans un gracieux retable doré, l'histoire de saint Thomas, par Pedro Berruguete ; c'est du Ghirlandajo, avec une puissance de coloris, une fermeté de dessin toutes castillanes. La peinture espagnole subissait alors l'influence des maîtres toscans. Les Dominicains se sont montrés artistes — c'est leur habitude — dans la restauration des autels latéraux, aux beaux retables gothiques. Dans le chœur se dresse, calme et imposant, le large tombeau de marbre du fils aîné des rois catholiques. Comme ce tombeau cachait le maître-autel, Isabelle de Castille fit élever cet autel sur une voûte surbaissée d'un original effet. L'église de

Saint-Thomas est un chef-d'œuvre, grandiose et simple, d'une unité d'expression saisissante. Une mélancolie la remplit, celle de cette tombe où furent ensevelies les espérances de l'Espagne et les rêves de ses plus grands rois. Ferdinand et Isabelle n'aimèrent plus à habiter Saint-Thomas dès que leur fils y reposa. Le calme de la verte vallée, la paix des cloîtres fleuris de grenades n'eurent plus de charmes à leurs yeux. Ils ne voyaient plus que ce fils étendu, serrant de ses mains jointes son épée inutile.

*
* *

Non plus seulement la solitude, mais le désert sauvage emplit l'espace à partir d'Avila. Des blocs de granit jonchent les vallées profondes. La sierra de Malagon dresse ses pointes couvertes de chênes verts. Plus de champs; quelques troupeaux qui semblent abandonnés, et une tristesse solennelle et horrible. Enfin les vallées s'ouvrent, les lointains apparaissent; on sort de la prison des montagnes. Adossé aux premiers contreforts de la Guadarrama, le grand Escorial apparaît. Théophile Gautier a dit tout ce que ce régulier monument peut causer d'épouvante à des nerfs romantiques. L'Escorial est l'expression adéquate d'une époque et d'un homme, le fruit que l'arbre mûr a laissé, afin qu'on pût éternellement (?) juger de sa puissance et de sa majesté.

Il respire la règle et la grandeur, une règle impassible, une grandeur surhumaine. Fontainebleau dit le plaisir de vivre, Versailles le bonheur de régner. La jolie chapelle de Mansard est une annexe de la demeure du grand roi; le centre de l'œuvre est la chambre qui regarde la cour de marbre, et d'où l'humaine divinité rayonnait sur ses peuples. Les salles de fêtes sont essentielles dans nos palais royaux. L'Escorial n'en possède aucune.

L'Escorial fut le domicile d'une idée, utopique peut-être, mais pas criminelle. On peut n'aimer pas Philippe II, blâmer certaines simplifications de sa procédure criminelle. On peut juger malhabile une politique, qui, s'attaquant à trop de peuples, s'attira par suite de trop formidables rancunes. La victoire d'Alcantara lui a livré le Portugal. Pourquoi ne l'avoir

pas laissé au petit-fils d'Emmanuel le Fortuné? Avant que la mort lui eût enlevé sa seconde femme Marie Tudor, il l'avait dû quitter. Quelle chimère que ce mariage entre deux princes qui devaient vivre chacun chez soi! Il voulait soulever le roi de Suède contre celui de Danemark, et, sans la mort de Catherine Jagellon, il eût peut-être amené Jean Wasa à convertir son pays. Mais qu'allait-il faire en cette lointaine galère? En France, il soutint la Ligue, quand la Ligue n'était plus soutenable. Il vivait trop dans ses idées. Sixte-Quint devina Henri IV. Lui, jamais. Aux Pays-Bas, s'il maintint sous son sceptre les provinces du Midi, il hâta peut-être la séparation des provinces du Nord. Il voulait régner sur l'Europe, dit-on. Non; il voulait, en Europe, faire triompher sa foi. Cet homme fut malheureux dans ses projets, maladroit dans ses desseins, mais il fut sincère. Il se crut l'apôtre armé du catholicisme. Il dépensa, dans des luttes extérieures, les plus belles forces militaires qu'un souverain ait jamais commandées, car, pour conduire ses armées et ses escadres, il compta des généraux tels que Napoléon n'en eut pas: Emmanuel de Savoie, le duc d'Albe, don Juan d'Autriche, Alexandre Farnèse, Spinola. Mais un homme ne peut pas tout conduire, surtout un homme auquel manquait l'art des tempéraments, et qui voulait, à tous les peuples, imposer le même traitement. Il ne sut jamais gouverner ses finances. Après avoir donné pour cent mille couronnes de bijoux à Marie Tudor, il manquait d'argent pour payer son domestique et pour passer en Flandre; il mangeait à crédit. Lui, le maître du monde, l'impécuniosité l'assailait dans son agonie. Et il eut, contre lui, la mort, les naufrages, l'imbécillité furieuse de son premier-né, la mystérieuse Providence. Comme à Pierre, il semble que Dieu lui dit: « Remets ton glaive au fourreau. Celui qui frappe sera frappé. » Et après quatre mariages, il laissa à l'Espagne un seul héritier, au cerveau anémique. Sceptique, Philippe II eût laissé les peuples se débrouiller entre eux, et il eût seulement fortifié son royaume; pratique, il n'eût point assumé un rôle gigantesque et écrasant. La vierge Élisabeth a triomphé; au jubilé de la reine Victoria, on a bu, à Londres, du jerez retrouvé dans les débris de l'Armada. L'Espagne n'a plus de colonies. Ces revers et ces

triumphes font partie de ces choses insondables dont l'historien ne retrouve pas la raison.

L'inimitié s'est acharnée sur l'ombre de Philippe II, et, pour ses qualités bien plus que pour ses fautes, parce qu'il se piqua d'être la règle absolue et infaillible, la légende a travesti ce gendarme de Dieu. Elle l'a rendu hideux. Elle n'a eu pitié ni du roi artiste, collectionneur éclairé, protecteur avisé des arts, ni du père frappé dans son orgueil et dans sa chair. Napoléon a fusillé le duc d'Enghien : peccadille. Il a durement violenté un vieillard sacré, et, dans le tragique duel de Fontainebleau, il s'est abaissé jusqu'à altérer la raison du pape : lui en sait-on si mauvais gré ? Mais Philippe II, dans cet austère Escorial, a dû séquestrer un fils forcené. Ce fils avait tous les torts. L'éducation la plus paternelle et la plus intelligente lui avait été assurée. Fou à lier, don Carlos devait l'être. Parce que son père s'engonça dans sa fierté humiliée, parce que, roi espagnol, Philippe II se raidit pour cacher au monde sa douleur et ses larmes, on prend parti pour le gredin contre le justicier, et, contre tout témoignage, on accuse le père d'avoir empoisonné son fils.

Pauvre grand palais mélancolique ! Dans cette chambre aux murs blancs, d'où Philippe II vit lentement venir la mort, connut-il les regrets du passé, entendit-il monter vers lui les clameurs de l'avenir ? Il croyait avoir bien fait. Du reste, il s'abandonnait à Dieu comme il avait fait quand il apprit la ruine de l'Armada, et quand il vit mourir cette reine charmante et douce, Isabelle de Valois. Il connut que la fin de tout sur terre est lamentablement triste. Il dit à son héritier des paroles calmes, et, en fermant ses yeux dans la misère de ses dernières souffrances, il fit sans doute appel, de toutes les sévérités de l'histoire, à Celui qui seul est de force à juger une pareille vie.

L'Escorial n'a point, ce me semble, l'austérité sinistre que lui prête le préjugé. Il est, évidemment, d'une étendue exagérée. Élevé dans une ville, il épouvanterait par la surface qu'il couvre. Le voisinage des montagnes atténue ses proportions, et ses couleurs se marient si heureusement au paysage qui l'entoure, que, vu des cimes, il forme un tout har-

monieux, rendu même gracieux par les élégantes aiguilles des quatre tours des angles. La façade de l'église, dans le patio des Rois, est tout simplement laide ; c'est un morceau manqué. Mais cet immense gril de granit a sa poésie, et cette poésie n'est point sombre. La multiplicité des patios — il y en a seize — fait qu'aucune partie de l'édifice n'est d'une grandeur énorme. Chacune forme un petit couvent paisible, où rien n'écrase, ni les hauteurs ni les étendues. Les successeurs de Philippe II ont transformé en palais le quart du couvent. Ils l'ont tendu de vives tapisseries, représentant, d'après Goya, des scènes populaires. Ils l'ont meublé avec opulence, et lambrissé de bois précieux. Ce palais, égaré dans un couvent, paraît de dimensions réduites, et il est charmant, avec de belles vues infinies sur la montagne boisée de chênes verts. Derrière les fourrés sombres des premières verdure, les vallées s'enfoncent, noyées dans ces teintes bleutées, que Vélasquez a si merveilleusement rendues dans le fond du portrait du prince don Balthasar Carlos. Tout ce qui est pour l'homme, dans l'Escorial, est réduit à la taille humaine. Mais au cœur de l'édifice, l'église s'élève dans des proportions divines. A elle seule l'immensité est accordée. Aucun ornement aux chapiteaux ni aux corniches. Les cannelures des pilastres les font ressembler aux plis de longues draperies austères. Ce style classique, qui, chargé d'ornements, donne aux églises romaines un caractère si peu religieux, est parvenu, à l'Escorial, à demeurer sérieux et chrétien, et la majesté des églises romanes n'est pas plus empreinte d'adoration, que les cintres graves de la monumentale basilique. On reproche à Philippe II d'avoir défendu à Herrera d'orner son œuvre, mais, grâce à cette défense, l'Escorial, qui est une nécropole, a gardé son caractère. Les successeurs de Philippe II ont voulu orner le caveau royal. Ils y ont trop prodigué les bronzes dorés, et, grâce à eux, le riche panthéon des rois d'Espagne est dépourvu du sens que comportait un si auguste ossuaire. Rien n'y saisit l'âme ; la majesté de la mort en est absente. La chapelle des Médicis, à Florence, est plus solennelle, et, pour goûter la poésie du panthéon d'Espagne, il faut lire les noms gravés sur les urnes du marbre, et ajouter, par la pensée, à ce que ces opulents *loculi* ne

disent pas. Le panthéon des infants est tout moderne. Le prince don Carlos et sa mère occupent les premières couches de ce dortoir de marbre blanc, et tous ces noms, toutes ces armoiries accolées éveillent une profonde mélancolie, en qui se rappelle les infortunes et les grandeurs de ces ombres oubliées.

J'aime peu l'interminable façade du couvent. J'aime, au contraire, ses façades latérales, aux douces teintes, aux toits d'ardoises ondulés, aux simples lignes. Celle qui regarde le midi et l'espace parle aux âmes d'infini. Et j'aime surtout qu'en cette œuvre colossale, le maître ait si peu songé à lui. Les rois, d'ordinaire, ne construisent que pour eux, et il est manifeste que Philippe II n'a bâti que pour Dieu. A lui, derrière l'abside, il s'est réservé, autour d'un petit patio modeste, de pauvres appartements. Ils sont blanchis à la chaux, carrelés de briques, garnis, à la base des murs, de carreaux bleus de Talavera. La chambre du roi est une cellule monacale. Il travaillait à ce grand bureau de bois blanc. Il s'asseyait sur ces fauteuils de cuir, appuyait, sur cet escabeau, sa jambe malade. Il souffrit dans cette alcôve, et, quand la mort l'appela, il se fit porter, en arrière de son alcôve, dans cet oratoire dont la porte s'ouvrait sur le chœur de l'église, et il mourut en regardant le maître-autel. Qu'on pense ce qu'on voudra de l'homme, cette fin fut grande, et j'en souhaite une semblable à nos parvenus d'aujourd'hui, si égoïstes, si méprisants, et, après tant de crimes, si dénués de repentir et d'espérance.

*
* *

Pour un goutteux, frileux comme un singe, ce fut une étrange idée, à Charles-Quint, de s'enfermer à Yuste. Comme à son grand-père, comme à son fils, il lui fallait le voisinage d'un couvent. Dante, un jour, était entré au monastère de Saint-Marc, à Florence. Il s'arrêtait à regarder le cloître, et, comme un frère lui demanda ce qu'il cherchait, il répondit : « La paix ! » Il fallait la paix à Charles-Quint, et, loin des Flandres, loin d'Allemagne, loin de Tolède et de Madrid et de Valladolid, dans cette incommode vallée, il la trouva. Le fastueux bourguignon, le grand batailleur, l'empereur vou-

lait sombrer. Dans cette mémorable séance du 25 octobre 1555, à Bruxelles, il avait distribué ses États. « Mon cher fils, avait-il dit à Philippe II, je vous donne mes pays de par delà. Je vous recommande la religion catholique et la justice. » Les grandeurs désabusent, et Charles-Quint les avait épuisées. Sincèrement, il voulait n'être plus rien. S'il ne résigna point l'empire, il ne voulut plus, dès 1558, être traité en empereur, et il se fit graver des sceaux sans couronne, sans aigle, sans Toison d'or.

Avant de s'embarquer à Flessingue, il avait licencié sa garde et sa maison : quatre cents personnes. Pour l'accompagner dans sa retraite, il choisit quelques seigneurs, des religieux, une escouade de haliebardiens. Il emporta de l'argenterie, des bijoux, quelques toiles du Titien, son peintre favori. Par suite d'un malentendu, il ne trouva, en débarquant à Loreda, ni subsides, ni prêtres, ni médecins. Il avait dû différer son départ de Flessingue, faute d'argent. Il devait deux cent mille écus à ses domestiques, et sa caisse était vide. A Bruxelles, l'argent lui manquait pour les besoins journaliers. Jusqu'à sa mort, il se plaindra de cette inconcevable pénurie, qui prouvait le désordre chronique des finances de l'Espagne. Le voyage de Loreda à Yuste fut pénible. L'empereur refusait les réceptions solennelles. Il traversa la Castille « avec les plus méchantes bêtes, dit le majordome Quijada, par les plus mauvais chemins, en s'arrêtant dans les maisons les plus sales que j'aie vues de ma vie ». Sa suite se composait de quatre gentilshommes, de quatre valets, de ses barbiers, de ses officiers de bouche, de son écurie et de sa garde.

Lorsqu'il fallut s'engager dans la sierra de Bejar, pour redescendre dans la Vera, ce fut une difficile entreprise. Les litières ne pouvaient plus passer par les sentiers pierreux. Pendant trois lieues, l'empereur, assis sur une chaise, fut porté sur les épaules des paysans. Après sept heures de cahots, on le déposa dans le château de Jarandilla, chez le comte d'Oropesa. Les serviteurs n'auraient point voulu aller plus loin. L'idée de vivre à Yuste les effrayait. « C'est la vie la plus ennuyeuse et la plus isolée que l'on vit jamais, écrivait Quijada. C'est la chose la plus triste qu'on puisse conce-

voir. Ah! comme j'irais volontiers manger des asperges et des truffes dans l'Estramadure! » Mais, un an avant son abdication, Charles-Quint avait résolu de se retirer dans un monastère de Hiéronymites. En 1542, aux États de Monçon, n'avait-il pas déjà confié à son ami François de Borgia, vice-roi de Catalogne, son secret désir de se retirer un jour, quand le prince d'Espagne serait en état de régner? Depuis lors, le vice-roi avait fui le monde, et l'empereur, désabusé et croyant, voulait suivre, de quelque façon, ce grand exemple. Charles-Quint avait d'abord pensé se réfugier à Sista, près de Tolède, où il s'était renfermé pendant deux mois, en 1539, pour pleurer l'impératrice Isabelle. Il préféra Yuste, on ne sait pourquoi. De Flandre, il avait envoyé le plan de la demeure qu'on devait lui bâtir, au sud du couvent. Le 25 juillet 1556, les travaux étaient achevés. On avait adossé au monastère un logis composé de huit pièces, quatre au premier pour l'hiver, quatre au rez-de-chaussée pour l'été. De son lit, par une large baie vitrée, l'empereur pouvait assister à la messe. A deux kilomètres, un mauvais village, Cuacos, où Quijada pouvait malaisément installer sa famille. « Des fenêtres, écrivait tristement le majordome, on voit une montagne de pierres, une autre boisée de chênes, pas de plaine, pas de chemins où l'on puisse se promener, pas d'eau courante. La chambre du prince n'a rien de gai. Elle est fort maussade. La solitude est complète : nous sommes murés par des montagnes. » Les landes, en effet, s'étendent sous les fenêtres royales, bordées par la sierra de Guadalupe. Le Yuste d'aujourd'hui est une maison de correction. Il semble que l'empereur prévoyait cette destination.

En vain ses familiers lui déconseillaient-ils cet emprisonnement. Il voulait accomplir sa devise, et, dans la vie, ne point passer *plus outre*. Il congédia quatre-vingt-dix-huit serviteurs, et, avec huit valets de chambre, six barbiers, divers officiers, Juanelo son horloger, cinquante religieux de différents costumes, le 5 février 1557, il vint à sa dernière étape. Tout ce ménage allait mettre un assez beau désordre au couvent; on en vit les effets en de vives discordes survenues parmi les moines. Mais les Hiéronymites étaient heureux de l'honneur que leur faisait l'empereur-roi. Le

prieur qui le reçut s'embrouilla dans son compliment. Il appela le prince : « Paternité ». Un moine tira trop vivement la main royale qu'il voulait baiser : « Grâce, lui cria Charles-Quint, vous me faites mal ! »

Ni à Jarandilla, ni à Yuste, Charles-Quint n'aurait voulu régner. Il avait assez à faire à soigner sa goutte, son asthme et ses hémorroïdes. Cependant, le désir d'être informé le reprit bientôt. La perte de Calais, la mort de la reine Éléonore l'avaient affecté ; il se tint dès lors au courant des nouvelles. Mais dans sa retraite il fût resté à l'écart des affaires, si le ministre de Philippe II, Ruy Gomez de Silva, n'était venu le prier, en mars 1557, d'assister le roi de ses conseils et de l'aider de son expérience. Dès lors, l'empereur se réveille. Il s'abstint toujours d'intervenir dans ce qui touchait au royaume. Il renvoyait les intercesseurs au roi ou à la régente. Seule, l'affaire des luthériens de Valladolid le préoccupe¹, ainsi que les malversations des officiers de la casa de contratacion de Séville. Il borne son action politique à quelques négociations relevant de la diplomatie extérieure. Prévoyant que la dynastie de Portugal s'éteindrait avec don Sébastien, il essaya de faire valoir les droits éventuels de son petit-fils don Carlos. Il tenta aussi de réunir la princesse Marie de Portugal à sa mère Éléonore, deux fois veuve, d'Emmanuel le Fortuné et de François I^{er}. Enfin, il essaya d'obtenir d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, sa renonciation au royaume de Navarre, auquel ce prince avait droit par son alliance avec la maison d'Albret². Aucune de ces

1. Un groupe d'illuminés, prêtres, gentilshommes et béates, s'étaient laissés gagner par la doctrine de la justification dans les œuvres. Charles-Quint s' alarma de cette découverte, et, avec une ardeur qu'il n'avait pas montrée jadis contre Luther, il pressa la condamnation. L'empereur s'était à tel point affolé, qu'il menaçait de quitter Yuste pour instruire ce procès. Il mourut avant d'avoir obtenu la terrible répression qu'il désirait.

2. Il ne faut pas regarder de trop près à la façon dont s'opèrent ces expropriations pour cause d'utilité publique, d'où procèdent les *unités nationales*. Ferdinand le Catholique avait conquis la Navarre du simple droit du plus fort, et jamais Charles-Quint n'avait possédé, en sûreté de conscience, cette part d'héritage. Voilà pourquoi, jusqu'à sa mort, il essaya d'obtenir, de l'héritier légitime de Navarre, une renonciation à ce royaume conquis par la Castille depuis cinquante ans.

négociations n'aboutit, et elles étaient, en somme, de bien petits soucis pour celui qui, dans ses mains, avait tenu le sort du monde.

L'empereur n'existait plus à Yuste. Son train était médiocre, et une économie assez stricte présidait aux dépenses de ce souverain besogneux. Seul, l'homme survivait, et, grâce aux lettres de son médecin, d'un secrétaire et surtout d'un majordome, Luis Quijada, cet homme nous apparaît dans l'impitoyable misère du plus complet déshabillé.

La religion de Charles-Quint n'était ni farouche ni feinte. Il est douteux qu'il ait assisté, de son vivant, à son service funèbre. Quijada, qui ne nous épargne le récit d'aucune indigestion royale, nous eût raconté cet épisode. Pendant deux carêmes, l'empereur assista aux offices et aux pénitences des moines. Il faisait dire beaucoup de messes pour tous ceux qu'il avait aimés et perdus. Il communiait aux fêtes principales. C'était un prince franc. En abdiquant, il avait dit aux États de Bruxelles : « Je sais bien, Messieurs, qu'en tout mon temps j'ai fait de grandes fautes, tant par mon jeune âge, par ignorance et par négligence qu'autrement, mais bien vous puis-je certifier que jamais je n'ai fait force, tort ni violence, à mon escient, à aucun de mes sujets. Si j'en ai fait à quelqu'un, ce n'a été à mon escient, mais par ignorance. Je le regrette et j'en demande pardon. »

Il ne se piquait pas d'héroïsme. Dans son veuvage, il avait eu, à Ratisbonne, de Barbara Blomberghe, un fils qu'il avait confié à son joueur de viole, puis à son fidèle Quijada. L'empereur avait grande honte de cette faiblesse, et il mourut sans avoir révélé qui était Jeromin. Sa honte prouvait sa repentance. S'il s'était rendu coupable, envers sa mère, d'une séquestration barbare, un mot eût trahi son remords, car il n'avait pas, comme son fils, l'art de cacher ses pensées. Jamais personne n'entendit ce mot.

Charles-Quint avait une pitié sincère et empreinte de bonhomie. Son monde l'aimait. « Il doit être au ciel, écrivit Quijada quand l'empereur mourut; car, en ma vie, je n'ai jamais vu homme se tant souvenir de Dieu, ni le montrer davantage. »

Mais le grand homme invincible avait ses ridicules fai-

blesses. Sa santé fut toujours misérable. Jeune homme, le moindre exercice le jetait en des convulsions. A trente ans, il était podagre. Malgré sa gloire, il est de ceux dont l'Aiglon pouvait voir la menaçante silhouette dans la glace de Schœnbrünn. A cet homme que Pantoja représente les tempes vides, les lèvres exsangues, les traits tirés, il fallut une bien mâle fermeté pour mener une vie si guerrière parmi de perpétuelles infirmités, pour être le cavalier fougueux, vainqueur de Mühlberg, qu'a peint Titien. Le côté ridicule de sa vie fut son incurable gourmandise. A Yuste, quand les splendeurs de l'empire se furent évanouies, quand le masque glorieux disparut, en présence de quelques familiers, l'appétit impérial occupa toute la scène, et ses pitoyables conséquences défrayent toute la correspondance de Quijada.

Charles-Quint adorait le poisson. Dès 1525, son confesseur, le cardinal Loaysa, le mettait en garde contre les mauvais tours que lui jouerait ce mets préféré. Le cardinal parlait à un sourd. En Espagne, le précoce vieillard n'avait, pour se guérir, qu'à vivre de régime. Mais comment refuser les truites, les melons et les pêches qu'on lui offre à Burgos, le gibier et le vin que lui envoie l'évêque de Palencia, les anguilles, les barbeaux et les anchois de Medina, le vin doux d'Avila? Quijada faisait les gros yeux, mais l'empereur s'oubliait, quitte à sentir, sur le chemin, les inconvénients de la bonne chère, et à éprouver des accidents que le majordome nous raconte avec la plus comique sérénité¹.

A Jarandilla, il reçoit des pâtés d'anguilles. Il demande des anchois et des harengs. Les anguilles lui réussissent mal. « Ne me servez plus d'anguilles, dit-il dans un accès de sagesse, parce que j'en mange, et elles me font mal. » La sagesse durait peu. Il lui faut maintenant des huîtres de Séville, des saucisses et des olives. Il mange des sardines et boit de la bière; les perdrix de Gama lui semblent délectables. Quijada est désespéré. La goutte redouble. Elle est à peine partie, que les huîtres de Séville et les fruits mûrs provoquent d'autres malaises. Le froid vient. L'empereur

1. « A S. M. tomó un dolor de tripas, y con el se apcó en una guerta no medio legua de Valladolid, adonte tomó el bazin y hizo una camara muy gran que le debió aliviar harto. » De Valdestillas, 4 novembre 1556.

demande son étuve, mais on ne peut l'empêcher de manger trop de poisson.

A la saison des fruits, Charles-Quint commençait son dîner par un copieux service de cerises et de fraises à la crème, puis il absorbait du pâté fort épicé, avec du salé bouilli et du jambon frit. Le reste n'était que l'accessoire. Un tel régime ne pouvait le mener loin. Un soir, il avait trop copieusement collationné sur une terrasse. Une royale indigestion s'ensuivit, et, le 21 septembre 1558, l'empereur mourut, vaincu par son appétit. Ainsi devait finir aussi, après des excès de fruits et de glace, l'infortuné prisonnier de l'Escurial, le prince don Carlos.

Elles ne sont pas sans enseignements, ces petites misères des grands hommes. Elles ne rapetissent pas; elles rapprochent. Elles nous rappellent ce que, sous nos apparentes vertus, nous cachons tous de petites misères et de passions. Je quittais cette vallée oubliée, et j'allais, sur une mule osseuse, reprendre contact avec les vivants. Mon guide me précédait, un paysan d'Estramadure, suivi d'un grand lévrier fauve. Il interrompit son silence pour me dire, d'un ton superbe :

— Vous avez vu l'appartement du César. N'est-ce pas que rien ne fut plus grand que lui sous le soleil ?

— Rien, répondis-je, ou plutôt, si, mon ami, sous le soleil et dans votre terre, il y eut plus grand que lui : ceux qui se sont vaincus eux-mêmes, les saints, qui sont les seuls grands hommes.

PIERRE SUAU.

BULLETIN D'ÉCRITURE SAINTE

I. QUESTIONS GÉNÉRALES. — PENTATEUQUE

R. P. Lagrange, *la Méthode historique*. — M. Loisy, *Mythes bibliques*.
— P. de Hummelauer, *Comm. in Deuteronomium*.

Le petit volume où le R. P. Lagrange vient de réunir les six conférences qu'il a données, en novembre 1902, à l'Institut catholique de Toulouse¹, est fait pour piquer la curiosité de tous ceux que préoccupent les questions les plus actuelles de la critique et de l'exégèse bibliques. Et tous en effet trouveront non seulement grand intérêt, mais profit à le parcourir, bien que la vaste matière ne soit souvent qu'effleurée et que le docte auteur n'ait pu mettre dans tout leur jour les preuves des solutions qu'il indique. Ces quelques pages touchent aux problèmes les plus épineux : évolution des idées religieuses dans l'Ancien Testament, notion de l'inspiration, interprétation de la Bible en matière de sciences naturelles, origine et vicissitudes de la législation hébraïque, valeur historique des récits du Pentateuque, authenticité des livres mosaïques. J'accepte presque tous les principes et regarde au moins comme soutenables la plupart des conclusions proposées par le R. P. Lagrange : il ne m'en faudrait pas moins un volume aussi gros que celui-ci pour formuler et motiver les points où nous différons d'avis. Je me borne à quelques observations, inspirées par le désir d'épargner les risques d'une confiance trop absolue aux lecteurs qui, imparfaitement initiés, iront chercher dans ce livre les lumières qui leur manquent ou la confirmation de leurs idées plus ou moins justes.

Avant tout, il aurait fallu, je crois, définir plus clairement la « méthode historique » préconisée dans toutes ces conférences. Personne aujourd'hui ne conteste que, pour expliquer sainement la Bible, il ne faille consulter perpétuellement l'histoire, aussi

1. *La Méthode historique surtout à propos de l'Ancien Testament*. Paris, Lecoffre, 1903. In-12, 220 pages.

bien que la grammaire et la philologie, ou la tradition. Et ainsi toute exégèse raisonnable est forcément *historique* dans une large mesure. Mais, d'autre part, la « méthode historique » est l'étiquette sous laquelle opère habituellement l'exégèse soi-disant critique ou indépendante, c'est-à-dire excluant toute considération théologique ou dogmatique, tout appel à l'autorité de l'Église et de la tradition. Nous voyons même tel exégète, faisant profession de croire tous les dogmes catholiques, procéder à peu près de la même façon : c'est en effet de la critique et de l'exégèse « historiques » que M. Loisy s'autorise pour démolir les interprétations traditionnelles les mieux établies.

Le R. P. Lagrange entend autrement la « méthode historique », cela est évident ; d'ailleurs toute sa première conférence a pour but de montrer, et il le montre excellemment, que l'exégète catholique est obligé, non seulement par sa foi, mais par les règles mêmes de la saine critique, à repousser toute lecture textuelle et toute interprétation qui contrediraient un dogme de l'Église. Mais il reste une difficulté qu'il indique lui-même, sans y répondre, à mon sens, d'une manière pleinement satisfaisante. Dans sa seconde conférence, traitant de « l'évolution du dogme, surtout dans l'Ancien Testament », il oppose la « méthode historique » à celle des « théologiens », qui partent de l'expression dernière et complète des dogmes révélés, pour rechercher dans l'Écriture les phases de développement qu'ils y ont traversées. Cette méthode « expose à ne jamais saisir les nuances successives du dogme », ou encore dispose à vouloir trouver, et à s'imaginer avoir trouvé, en effet, des affirmations dogmatiques plus ou moins précises, là où sans cette préoccupation l'on ne verrait rien de semblable. Pour éviter cet inconvénient, l'exégète historique doit, semble-t-il, suivant le R. P. Lagrange, s'efforcer d'oublier les formules parfaites du dogme, et interpréter les anciens textes uniquement à la lumière de leur époque : « Je ne cherche pas, dit-il, à savoir tout ce que le dogme contient aujourd'hui, mais ce qu'il contenait à telle époque. Je ne refuse pas votre lumière (celle de l'épanouissement complet du dogme) pour mon compte, mais comme je désire savoir ce qu'on voyait il y a mille ans dans cet appartement, je vais fermer les persiennes, juste comme elles étaient alors, pour bien me rendre compte de ce qu'on peut distinguer. » (P. 45.)

Le malheur est qu'en essayant d'interpréter les anciens textes sans autre lumière que celle qui résulte des textes mêmes et des documents historiques du temps, l'exégète risque fort de ne pas voir et, ce qui est pis, de nier les manifestations du dogme révélé dans ses premières phases. Et cela est plus grave que de voir le dogme où il n'est pas encore. Les erreurs de M. Loisy viennent de là.

Ces conférences prouvent que le R. P. Lagrange lui-même ne s'est pas entièrement garanti contre le péril. Après avoir observé très justement que, dans l'Ancien Testament, ce n'est pas seulement la connaissance, mais le contenu même de la révélation qui s'accroît et progresse, il esquisse les étapes principales de l'évolution religieuse des Hébreux, telle qu'il la croit actuellement établie par l'étude historique. Or, il commence par déclarer que sur la période initiale de cette évolution, nous n'avons que des « conjectures » et qu'il faut chercher « les premiers germes de la religion propre à Israël » au temps d'Abraham (p. 59-60, 209). Ainsi « la suite de la religion, telle que l'a écrite Bossuet », c'est le R. P. Lagrange qui le constate, perdrait « toute une partie de la chaîne », c'est-à-dire son commencement. La sixième conférence, traitant de « l'histoire primitive », précise l'étendue de cette perte : dans tous les onze premiers chapitres de la Genèse, il n'y aurait pas « d'histoire proprement dite », sauf en ce qui concerne le péché originel, dont la relation serait historique pour le fond, mais non pour les circonstances.

Ce n'est pas le lieu de discuter les raisons que le R. P. Lagrange indique à l'appui de cette opinion ; elles ne diffèrent guère de celles que donnait déjà François Lenormant il y a une vingtaine d'années. Je persiste à penser qu'elles sont loin d'être décisives. Et si elles étaient probantes, elles prouveraient aussi contre « l'histoire du péché originel ». Aussi bien, finalement, le savant dominicain laisse assez entendre qu'il ne fait exception pour ce fragment d'« histoire primitive », qu'à cause de la « déclaration de l'Église », suivant laquelle le péché originel est *certainement révélé* (p. 218-219). Je suppose qu'il comprend, dans ce résidu historique qu'il met à part, la promesse du Rédempteur, qui n'est pas moins certainement révélée, au témoignage de l'Église. Cela suffit, me semble-t-il, pour qu'il ne soit pas juste de dire que « les premiers germes de la religion propre à Israël » ne se mon-

trent qu'au temps d'Abraham. Et l'on reste donc fondé à penser avec Bossuet, ou plutôt avec toute la tradition catholique, qu'« il n'y a rien de plus ancien parmi les hommes que la religion que nous professons » ; et que, quant à ses dogmes fondamentaux, elle a toujours été « uniforme ou plutôt toujours la même dès l'origine du monde, et qu'on y a toujours reconnu le même Dieu, comme auteur, et le même Christ, comme sauveur du genre humain ¹ ».

Ce sentiment, d'ailleurs, n'est pas en contradiction avec le développement progressif de l'Ancien Testament. Sur ce dernier point, je le répète, la thèse du R. P. Lagrange me paraît juste en principe, et, bien que les meilleurs exégètes n'aient pas attendu la nouvelle « méthode historique » pour parler là-dessus à peu près comme lui, il n'était pas inutile d'y insister ; car on voit encore trop de personnes s'étonner mal à propos, peut-être se scandaliser, de ne pas rencontrer, chez les héros mêmes de l'Ancien Testament, des croyances et des idées morales que la prédication évangélique a rendues familières aux âmes les plus humbles.

Le R. P. Lagrange a raison encore de marquer le temps des patriarches, celui des prophètes et le retour de l'exil de Babylone comme les principales étapes du développement religieux d'Israël. On ne lui contestera pas que l'on ne rencontre à ces trois époques un concept du divin de plus en plus élevé et une épuration progressive correspondante de la morale. La difficulté est de préciser cette caractéristique générale, et je ne puis m'empêcher de penser que le savant dominicain a exagéré la différence de niveau entre les deux premières époques. Il maintient bien, contre les critiques rationalistes, que le « monothéisme moral » est antérieur aux prophètes, que le Dieu des patriarches « était déjà très moral », et unique au moins pour Israël ; mais il paraît douter qu'il fût regardé, dans cette première période, comme le Dieu à la fois unique et universel, et qu'on niât l'existence des dieux des autres nations, inférieurs en nature ou du moins en puissance. En tout cas, la différence serait telle qu'il ne craint pas d'y faire reposer une conclusion aussi grave que celle-ci, à savoir que le Deutéronome ne peut être du temps de Moïse : « ouvrage tout enflammé de l'esprit des prophètes,

1. *Discours sur l'Histoire universelle*, 2^e partie, chap. 1.

tout pénétré de leur zèle de justice, de leur tendresse de cœur pour les pauvres et les opprimés, surtout de leur ardent amour pour le Dieu d'Israël», il n'a dû être « définitivement rédigé » que « peu avant Josias ». Si l'on veut parler de la rédaction définitive » quant à la *substance* même du livre, cette conclusion ne résulte pas de l'histoire du développement religieux d'Israël tel qu'établi par les faits; ce n'est qu'une hypothèse, que l'argument vague indiqué par le R. P. Lagrange, dans les lignes que je viens de citer, ne saurait faire prévaloir contre le témoignage de la tradition juive.

La troisième conférence, où le R. P. Lagrange fait servir la « méthode historique » à élucider plusieurs questions importantes concernant l'inspiration, n'appelle pas non plus de contradiction sérieuse quant aux principes; il y aurait à discuter quelques applications, indiquées ou insinuées, et qui ne découlent pas rigoureusement de ces principes.

Le savant conférencier s'attache particulièrement à montrer jusqu'à quel point la question d'inspiration est indépendante des questions d'authenticité et d'interprétation. Il n'admet nullement que le nom des auteurs bibliques et l'époque où ils ont vécu soient en général choses indifférentes pour la foi; mais il pense que les noms que portent certaines parties de la Bible peuvent y avoir été mis par une sorte de « fiction littéraire ». C'est ce qu'il admet avec M. Vigouroux pour le livre de la Sagesse, attribué à Salomon; il pense de même pour l'Écclésiaste; mais, sagement, il hésite plus que M. Turmel en ce qui concerne Daniel.

A plus forte raison, rien dans la notion d'inspiration n'empêcherait qu'un livre de la Bible ait eu plusieurs auteurs, connus ou non. Ce serait le cas des Proverbes, comme l'insinuerait le texte sacré lui-même (*Prov.*, xxiv, 23; xxv, 1). D'accord; mais le R. P. Lagrange ajoute: « Et pourtant on entend souvent des personnes exprimer leur indignation et leur scandale à la pensée que le Pentateuque ne soit pas l'ouvrage du seul Moïse. Imagine-t-on l'inspiration accordée à tout ce monde, lahviste, Elohiste et le reste? — *O homo, tu quis es?* Raisonnons d'après les faits bibliques et non d'après nos petites vues personnelles. Reconnaissons, par l'exemple analogue des Proverbes, que, d'après le seul concept de l'inspiration, rien n'empêcherait qu'un rédacteur anonyme, ou dont le nom a disparu, ait compilé, avec la grâce

de l'inspiration, un Pentateuque dont toutes les parties étaient peut-être inspirées. » Oui, *d'après le seul concept de l'inspiration*, cela est à merveille; mais, si nous voulons raisonner d'après les *faits*, comme le Révérend Père lui-même nous y invite, cela est sans conséquence pour l'authenticité des livres de Moïse. Car, si nous maintenons que le Pentateuque, dans sa substance, est l'œuvre du seul Moïse, ce n'est point que l'hypothèse contraire du R. P. Lagrange soit impossible *a priori* ou inconciliable avec l'inspiration; c'est parce que cette hypothèse est contredite par les témoignages de l'Écriture et de la tradition, auxquelles appartient la décision en la matière; et ces témoignages sont aussi des *faits*.

Je serais plus aisément d'accord avec le R. P. Lagrange dans ce qu'il dit sur le « rapport de l'inspiration avec l'enseignement divin » dans la Bible (p. 88 *sqq.*). Ses réflexions, pour la plupart très justes, à mon sens, et souvent suggestives, peuvent se résumer à peu près en ceci : tout dans la Bible est inspiré, puisque tout ce qu'on y trouve y est écrit par l'ordre de Dieu; mais tout ce qu'on y lit n'est pas enseigné, affirmé par Dieu; et les enseignements formels qu'on y lit, bien que tous également purs d'erreurs, n'ont pas tous la même perfection. Nos lecteurs se souviendront d'avoir déjà lu les mêmes choses dans les *Études*, et pour ma part, je n'ai jamais parlé différemment.

Il n'y a qu'une application sur laquelle nous restons peut-être en désaccord, ou en malentendu. Il s'agit des passages où les auteurs bibliques semblent parler, comme disent les théologiens, *par accommodation* ou argumenter *ad hominem*, c'est-à-dire où ils appuient un enseignement, un raisonnement sur des prémisses qu'ils n'affirment, voire peut-être n'approuvent pas eux-mêmes, mais admises par leurs lecteurs ou auditeurs. Le R. P. Lagrange veut bien rappeler, pour les critiquer comme si elles niaient l'existence de passages de ce genre, quelques lignes que j'ai publiées ici, il y a huit ans. Mais, non, ces lignes protestaient seulement contre les théories qui multiplient arbitrairement ces passages.

Il est bien évident (les paraboles et les allégories de la Bible suffiraient à le prouver) que les écrivains inspirés, comme tous autres écrivains, peuvent faire servir de pures créations de l'imagination, soit littéraire, soit populaire, à rendre sensible l'ensei-

gnement qu'ils ont mission de donner. Mais il est évident aussi que l'exégète ne doit affirmer l'emploi de ce procédé que là où il y est autorisé par les caractères de la composition. C'est à quoi m'a paru manquer le R. P. Lacombe, dans son essai d'interprétation du premier chapitre de la Genèse, au sujet duquel j'ai écrit les lignes critiquées. Et le R. P. Lagrange me paraîtrait y manquer encore plus gravement, si, comme on est tenté de le conclure de certaines phrases trop générales, il croyait pouvoir étendre cette exégèse trop libre à toute l'histoire d'Israël.

Il semble, en effet, ne pas craindre de poser en principe absolu que les historiens bibliques, n'ayant pas en vue d'écrire une histoire complète, mais tout au plus une histoire de la religion, ou parfois même ne visant qu'à l'édification de leurs lecteurs, sont dispensés de la véracité dans les faits qui ne touchent pas leur but, et peuvent se borner à les rapporter tels qu'on les racontait de leur temps. Que deviendrait alors l'inspiration admise par toute la tradition catholique dans les matières simplement historiques, aussi bien que dans les matières proprement religieuses ?

Le principe à maintenir de façon absolue est au contraire celui-ci, que nous avons déjà eu occasion de formuler : Les historiens bibliques ont l'intention de nous dire la vérité, et, parce qu'ils sont inspirés, nous la disent, même sur les faits de nature indifférente, aussi longtemps qu'ils ne déclinent pas explicitement ou implicitement la responsabilité de ce qu'ils avancent. Saint Jérôme et le P. Cornély, à qui en appelle le R. P. Lagrange, n'ont certainement pas voulu dire autre chose. Et peut-être lui-même est-il d'accord avec moi sur le principe, sauf à l'appliquer plus largement que je ne ferais. S'il l'admet, il l'applique en effet bien largement, à mon avis, lorsqu'il essaye de montrer que la Bible, dans les onze premiers chapitres de la Genèse, ne nous donne pas et ne prétend pas nous donner une « histoire » de l'humanité primitive. J'ai déjà dit que les arguments réunis en faveur de cette thèse, surtout dans la sixième conférence, ne me paraissent pas assez forts pour justifier une rupture si grave avec la tradition, qui a toujours vu dans ces premiers récits bibliques une véritable « histoire », bien qu'incomplète et énigmatique par endroits. Mais ce n'est pas le lieu, dans un Bulletin, de répondre en détail à ces arguments.

Je ne m'arrête pas à la quatrième conférence, où le savant dominicain développe des idées déjà indiquées dans la conférence précédente, en étendant aux textes qui touchent les sciences le principe qu'il a appliqué aux textes historiques. J'admets avec lui qu'il n'y a pas, à proprement parler, d'enseignement *scientifique* dans la Bible, et même que « le concordisme positif entre les textes bibliques et la science moderne a échoué ». Ce que je ne vois pas bien cependant, c'est pourquoi il refuse de dire que le langage des auteurs sacrés en matière scientifique est *vrai*, bien qu'il ne soit pas scientifique et qu'il n'exprime que les apparences. La petite querelle qu'il me fait sur ce sujet (p. 105) n'est-elle pas une querelle de mots?

Une analyse et une discussion sommaires ne feraient pas non plus l'honneur qu'elle mérite à la théorie indiquée dans la cinquième conférence, sur l'évolution historique de la législation d'Israël. Le R. P. Lagrange observe bien que c'est ici le nœud de la question du Pentateuque. Il conclut en somme que, « s'il y a dans le Pentateuque une rédaction récente (comme il l'admet), elle n'a fait que mettre en œuvre des éléments très anciens, contemporains de Moïse, antérieurs à Moïse¹ », et que « dès lors la tradition disait très justement que le Pentateuque est l'œuvre de Moïse » (p. 182).

Je ne puis me déclarer satisfait de cette théorie en son entier, mais je suis heureux de déclarer que j'y vois un grand pas de fait vers une conciliation acceptable des points certains de la thèse traditionnelle avec les exigences raisonnables de la critique moderne.

Ce n'est pas aux publications de M. Loisy, et je le regrette, qu'on peut rendre pareil hommage. Il ne paraît préoccupé que de faire écho aux hypothèses de la critique la plus aventureuse, sans souci des réclamations que pourraient élever la tradition et la théologie. C'est ainsi qu'il entend la « méthode historique ». Cependant, au début de son étude sur les mythes babyloniens

1. Pour persuader cette antiquité, le savant dominicain se sert fort à propos de la découverte récente du code d'Hammurabi, le roi babylonien contemporain d'Abraham.

comparés avec les premiers chapitres de la Genèse¹, il veut bien prévenir les théologiens qu'ils n'y trouveront « nulle conclusion absolue, nulle proposition systématique, nulle assertion qui se réfère, de près ou de loin, à un dogme quelconque ». Les théologiens qui croiraient cela seraient bien trompés. Néanmoins, abstraction faite du dogme, cette étude, je l'ai déjà dit et je le répète volontiers, est très intéressante, et tous les théologiens feront bien de la lire, en comprimant au besoin les sentiments respectables que divers passages pourront révolter. M. Loisy résume d'une manière claire et méthodique les travaux accomplis, surtout en Allemagne, sur les légendes de l'antique Babylonie, concernant la création, la condition de l'humanité primitive, le déluge. Ses analyses lucides, accompagnées d'amples extraits, font bien connaître l'ordonnance, les curieux épisodes et aussi les variantes les plus importantes de ces poèmes, dont l'histoire n'a pas vu la première éclosion et qui nous sont parvenus, par fragments plus ou moins complets, en multiples exemplaires, mais diversement remaniés, sur les briques à inscriptions cunéiformes que l'on a déterrées et que l'on déterre encore des monticules de ruines, dans la vallée du Tigre et de l'Euphrate.

C'est un plaisir de saveur étrange, mais réelle, qu'on goûte à suivre M. Loisy, quand il débrouille cette littérature archaïque.

L'impression change quand on le suit dans les rapprochements qui font l'objet principal de son travail. Qu'il y ait des rapports entre les légendes cosmogoniques de la Chaldée et les récits des premiers chapitres de la Genèse, on pouvait le deviner avant les fouilles de Ninive et de Babylone, et le doute n'a plus été possible après la découverte du « récit chaldéen de la création », faite par Georges Smith, il y a plus de vingt-cinq ans. Depuis lors, cette « Genèse chaldéenne » s'est singulièrement accrue, et, en même temps que les points de contact entre les deux classes de documents se sont multipliés, les divergences se sont aussi mieux accusées. C'était donc une œuvre utile qu'entreprenait M. Loisy en essayant « de fixer l'état de cette relation », et il y aurait quelque injustice à ne pas le féliciter et le remercier

1. *Les Mythes babyloniens et les premiers chapitres de la Genèse*. Paris, Picard, 1901. In-8, 212 pages.

d'y avoir appliqué sa profonde érudition assyriologique et son goût pour la critique minutieuse. De fait, il y a encore ici beaucoup à recueillir : bien des rapprochements sont manifestement hasardés, forcés ; mais il en reste nombre d'autres, curieux et suggestifs, à noter au moins sous bénéfice d'inventaire.

Ce qu'il y a de plus contestable, de plus regrettable dans cette étude si travaillée, c'est l'explication des origines et des variations de ces conceptions et de ces récits primitifs. « On a jugé, dit M. Loisy dans son avant-propos (p. vi), superflu et inconvenant d'argumenter contre ceux qui croient devoir et pouvoir encore prendre les premiers chapitres de la Genèse comme lettre d'histoire. » En effet, l'ancienne croyance juive et chrétienne, d'après laquelle les récits de la Genèse et, par suite, les légendes parallèles de Babylone, reposent sur des faits réels, transmis par une tradition fidèle, non seulement n'est pas discutée, mais n'est même pas mentionnée dans ce travail. A plus forte raison, il n'est jamais question de révélation surnaturelle par laquelle certains faits de l'histoire de la création auraient été connus de l'humanité primitive, ni d'assistance spéciale donnée par Dieu, en vue de conserver dans la tradition patriarcale des souvenirs importants pour l'instruction religieuse des générations futures. A lire seulement M. Loisy, on n'aurait jamais l'idée qu'à l'origine de ces récits, soit de la Genèse, soit de l'antique littérature babylonienne, il ait pu y avoir autre chose que des « mythes », c'est-à-dire des essais populaires d'explication des commencements du monde et de l'humanité. On ne soupçonnerait pas davantage que les vicissitudes qu'ils ont subies, les transformations qui ont amené une si grande différence d'esprit et de signification morale entre les deux classes de documents, aient pu être produites par des causes et des influences autres que de l'ordre purement naturel et humain.

M. Loisy reconnaît et met souvent en relief la différence d'esprit dont je viens de parler. Mais tous les exégètes rationalistes en font autant, le fait étant évident à crever les yeux ; et d'ailleurs il est loin de donner à cette différence toute sa valeur : les idées qu'il accorde, par exemple, au rédacteur du « récit jéhoviste » (p. 81, etc.) sont étrangement imparfaites.

De plus, rien chez lui n'indique que cette différence vienne d'un principe surhumain. Sans doute il parle de « la puissante

originalité d'Israël, qui a su tirer des vieilles légendes mythologiques de la Chaldée un enseignement moral en les adaptant à la croyance monothéiste » (p. vi). Nous voulons croire que ces expressions vagues doivent s'entendre de l'inspiration divine, à laquelle Israël est redevable de la supériorité de sa tradition; mais pourquoi ne pas le dire clairement?

Il n'y a pas de « méthode historique » qui autorise à laisser aussi complètement de côté, dans la comparaison entre les récits bibliques et les mythes babyloniens, les conditions si particulières que les interventions divines ont produites dans l'évolution des premiers. Car il s'agit ici d'un *fait*, fait non seulement affirmé par le dogme chrétien, mais rendu vraisemblable, sinon démontré, par cette supériorité morale de la tradition d'Israël, que le rationalisme confesse lui-même : or, la méthode historique ne permet pas de faire abstraction d'un fait, surtout d'un fait si capital, si essentiel dans la question. Et, en refusant d'en tenir compte, on ne rapetisse pas seulement, on fausse les données du problème qu'on veut étudier.

En somme, M. Loisy conclut qu'Israël doit à la Chaldée la matière d'une grande partie de ses « légendes » ou de ses plus anciennes traditions »; cette matière, il se l'est « assimilée », il l'a « transformée » d'une façon « originale »; il y a ajouté des éléments empruntés à ses voisins phéniciens et araméens; enfin, de ces légendes, les unes (celles des fils de Dieu, de la tour de Babel, par exemple) « ont eu cours en Israël dès les temps les plus reculés »; d'autres (comme celle du déluge et en partie celle du paradis terrestre) n'auraient été adoptées par lui « qu'à une époque relativement récente ».

Il n'y a pas d'objection absolue contre l'idée qu'Israël a reçu sa plus ancienne tradition de la Chaldée, puisque Israël, d'après la Bible, vient lui-même de la Chaldée. Il faut ajouter seulement que celle-ci n'avait pas inventé ce qu'elle a donné; elle le tenait elle-même d'une tradition, reposant sur des souvenirs, auxquels la Providence avait assuré une fidélité suffisante pour qu'Israël, avec l'assistance de l'*inspiration*, pût y recueillir l'héritage de vérités qu'il devait emporter dans son émigration. Quant aux transformations qu'Israël aurait fait subir aux « traditions » reçues, quant aux additions phéniciennes et araméennes, et surtout quant aux dates des récits conservés dans la Genèse, les

assertions de M. Loisy sont rendues caduques, et par l'oubli systématique de l'intervention divine spéciale dans la formation de la littérature religieuse d'Israël, et par la préoccupation de l'auteur en faveur des hypothèses de la critique rationaliste sur ce sujet.

Le commentaire du R. P. de Hummelauer sur le Deutéronome¹ a produit un peu l'effet d'un coup de théâtre dans le monde des exégètes catholiques. C'était, a-t-on dit, la critique moderne avec ses hardiesses redoutées, se montrant dans une publication qu'on regardait en quelque sorte comme une citadelle de l'exégèse conservatrice. On n'a pas manqué, dans nombre de revues et jusque dans des lettres épiscopales, de prendre acte du fait que le *Cursus S. Scripturæ* des Jésuites allemands, après avoir débuté par une défense de l'authenticité des livres de Moïse dans sa conception la plus rigoureuse, en était arrivé, sur le point de toucher à son terme, à s'incorporer un travail où l'on admettait carrément qu'une bonne partie du Deutéronome est d'un autre auteur que Moïse, et que l'ensemble du Pentateuque est « l'œuvre de plusieurs siècles ». Preuve manifeste, observaient quelques-uns, du progrès de l'idée critique, en matière d'Écriture sainte, et des concessions auxquelles les plus conservateurs se voient obligés. Naturellement, d'autres, au contraire, ont été surpris, voire troublés, déconcertés, sinon affligés.

Il n'y avait pas lieu, peut-être, d'attacher tant d'importance à l'incident. Le R. P. de Hummelauer a pris la peine d'expliquer qu'en acceptant, il y a quelque vingt ans, de commenter les livres mosaïques pour le *Cursus*, il ne lui avait été demandé et il n'avait pris aucun engagement d'exposer la formation du Pentateuque absolument de la même manière que le P. Cornély. Ceux qui lui ont proposé ce travail n'ignoraient pas cependant que, dès lors, ses idées n'étaient pas sans différer de celles de son confrère et collaborateur.

Le fait est que le savant et ingénieux auteur est fort loin de se rallier aux conclusions de la haute critique biblique. Tandis

1. *Cursus S. Scripturæ auctoribus R. Cornely, J. Knabenbauer, etc. Commentarius in Deuteronomium*, auctore P. de Hummelauer, S. J. Paris, Le-thielleux, 1902. In-8.

que celle-ci ne laisse rien ou presque rien du Pentateuque à Moïse, ni même à son temps, le R. P. de Hummelauer n'a pas cessé de reconnaître le législateur hébreu comme l'auteur, soit unique, soit du moins principal de la plus grande partie des livres qui portent son nom.

En opposition la plus complète possible avec la critique rationaliste, il a essayé de montrer, dans son commentaire sur la Genèse, que la plupart des documents de ce livre sont antérieurs à Moïse et n'ont été que recueillis et revus par lui. Il a soutenu la même théorie pour beaucoup des lois contenues dans les trois livres suivants; et quant à leurs morceaux historiques, il admet que Moïse ou les a écrits ou les a connus et sanctionnés de son approbation.

En fin de compte, le P. de Hummelauer se borne à retrancher à Moïse une bonne partie du Deutéronome, plus précisément les chapitres XII, 1 — XXVI, 15, qu'il attribue au prophète Samuel, et XXVI, 16 — XXVII, 26, qu'il croit être probablement de Josué. Je pourrais ajouter (mais ceci a moins d'importance) que les morceaux qu'il laisse à Moïse, dans le Deutéronome, sont précisément ceux que les critiques rationalistes regardent comme les plus récents, et qu'ils ne reconnaissent à aucune partie du livre une antiquité plus reculée que le temps du roi Josias.

Cela dit, pour rendre ses droits à la vérité, et non pour défendre le R. P. de Hummelauer, j'ai peu de chose à ajouter sur son commentaire. On retrouvera dans l'explication du texte les qualités que j'ai déjà signalées dans ses commentaires sur les livres précédents. Quant à sa théorie sur la composition du Deutéronome et sur celle du Pentateuque en général, je viens de l'indiquer, et ce n'est pas le lieu de la discuter en détail.

Pour ce qui concerne le Deutéronome en particulier, elle se fonde sur des arguments très contestables. Inutile de nous arrêter au court fragment donné à Josué. Il attribue à Samuel ce que j'ai dit, parce que la situation d'Israël décrite dans ce document ne peut avoir existé dès le temps de Moïse, et parce que Samuel a en effet rédigé un écrit, qu'il a « déposé devant l'ahvé » (*I Reg.*, x, 25) : tout cela est très hypothétique. Enfin, il s'appuie, pour preuve des altérations et transpositions que sa théorie oblige de supposer à l'égard du Deutéronome primitif, sur un texte peu clair (*Deut.*, xxix, 29 [28]), que peut-être il

traduit avec une idée préconçue — et, au sentiment de plusieurs bons exégètes, par un contre-sens.

C'est dans son introduction de cent cinquante-neuf pages que le savant jésuite allemand expose et s'efforce de prouver, avec sa manière concise, sa théorie définitive sur la formation du Pentateuque. Le point dont tout dépend est l'évolution de la législation dite mosaïque. La solution est à peu près celle que défend aussi, comme nous l'avons vu, le R. P. Lagrange. Le code législatif du Pentateuque contient des lois antérieures à Moïse, avec des lois dont il est directement l'auteur, et des lois postérieures à Moïse, mais complétant ou adaptant sa législation pour des circonstances nouvelles. On comprend très bien que les lois plus anciennes que Moïse puissent être mises aussi sous son nom, parce qu'il les a confirmées, promulguées à nouveau, sanctionnées. Pourquoi ne pourrait-on pas en mettre sous son nom qui lui sont postérieures, lorsqu'elles ne sont que développer ou appliquer, pour d'autres temps, les principes, les prescriptions qu'il a posées pour son époque? Le R. P. de Hummelauer rappelle les codes publiés par des législateurs célèbres et qui ne laissent pas que de garder leurs noms, malgré les additions et intercalations postérieures.

Les considérations en faveur de ce système ne sont pas sans valeur, et même les objections qu'il soulève, très fortes à première vue, ne sont peut-être pas insurmontables. On s'y laisserait assez facilement persuader, si on pouvait espérer que la « question du Pentateuque » fût après cela tranchée et terminée. Il n'en est rien, et cela ne serait qu'une maigre bouchée pour les exigences du Minotaure critique.

En tout cas, je recommande l'introduction du P. de Hummelauer comme très utile à lire, bien que plus ingénieuse que solide en quelques points. Les critiques avancés et leurs partisans plus ou moins compétents n'ont pas été, jusqu'à présent, trop bienveillants ni tendres, ni même toujours équitables pour ses hypothèses : cependant, s'il pèche parfois, ce n'est que parce qu'il croit pouvoir faire siens les procédés subjectifs de ces critiques.

JOSEPH BRUCKER.

(A suivre.)

REVUE DES LIVRES

PHILOSOPHIE

Histoire de la Philosophie, par l'abbé Eugène DURAND. Paris, Poussielgue, 1902. In-8 écu, 300 pages.

Cet ouvrage est le complément naturel du *Cours de philosophie*, en deux volumes, publié par M. l'abbé E. DURAND. On y retrouve les qualités que nous avons déjà eu l'occasion de louer en annonçant le traité de philosophie. Cette *Histoire* suit la division traditionnelle : *Antiquité, Moyen âge, Temps modernes*. Mais, d'ordinaire, la scolastique est à peine mentionnée : on signale quelques sommités et l'on passe. Ici, au contraire, une part plus large (et ce n'est que justice) est faite à cette grande philosophie du moyen âge, trop peu connue. L'auteur s'est heureusement inspiré lui-même des conseils donnés par Léon XIII, dans l'encyclique *Æterni Patris*, aux philosophes chrétiens : *Vetera novis augere et perficere*. Il a donc le droit de les rapeler en terminant :

« Leur tâche ce n'est pas « d'édifier à neuf » en faisant table rase de la sagesse d'autrefois, ni de s'y enfermer étroitement en rejetant toute nouveauté, mais de l'accroître et de la perfectionner. »

Gaston SORTAIS.

BIOGRAPHIE

Frédéric Ozanam, par Bernard FAULQUIER, ancien élève de l'École des chartes. Préface du R. P. Baudrillart, de l'Oratoire. 2^e édition. Paris, Bédouchaud, 1903. 1 volume in-12, xvi-173 pages.

Ce volume fait partie d'une collection qui possède déjà *Lacordaire, J.-H. Newman, le Cardinal Pie* et qui nous promet *L. Veuillot, Mgr Freppel*, etc. De tels noms disent l'esprit de la collection et son but; on ne saurait trop l'encourager. Ce sont de

bons livres dans toute la force du terme et des lectures curieuses pour beaucoup, édifiantes pour tous.

L'auteur a divisé son travail en six chapitres : I. Jeunesse d'Ozanam ; II. Sa vocation ; III. A la Sorbonne ; IV. Ses idées politiques ; V. Dernières années ; VI. Ses œuvres.

C'est assurément un parfait exemple à offrir aux étudiants que celui d'un jeune homme qui, à partir de sa dix-huitième année, se consacre à la lutte, au travail et à la charité. Ozanam, comme dit le R. P. Baudrillart, s'est trouvé en face des difficultés que rencontrent ces jeunes étudiants ; il en a triomphé ; empruntons-lui donc les qualités qui lui ont valu la victoire. Un étudiant en droit qui, tout en suivant avec conscience les cours de l'École, trouve le temps de poursuivre un travail d'apologétique dont il s'est par avance fixé le plan ; qui, par la fondation des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, va répondre victorieusement à cette injure qu'on nous lance encore : « Vous qui vous vantez d'être catholiques, que faites-vous ? » ; dont le zèle toujours actif pousse Lacordaire à Notre-Dame et Mgr Affre aux barricades, vaut d'être offert comme modèle à des jeunes gens qui gaspillent les talents dont ils devront compte à Dieu. — Un professeur de rhétorique qui fait son cours avec un tel succès, que plusieurs de ses élèves demandent à redoubler leur classe, dans la seule pensée de prolonger la douce intimité intellectuelle qui les unissait à leur maître, est un idéal qui vaut d'être proposé à ceux qui ambitionnent d'exercer quelque influence sur leurs élèves en faisant aimer leur enseignement.

J'avoue que je ne suis pas pleinement convaincu qu'il y eût du dépit dans ce mot de Lacordaire : « Il y eut un piège qu'Ozanam n'évita point. » Et ce piège c'est le mariage. Sans doute, Ozanam fut un excellent époux, un excellent père, mais est-il certain qu'il ne fut pas appelé à une plus excellente vocation ? Ceux qui ont étudié sa vie et ses œuvres peuvent avoir au moins un doute et croire qu'aux besoins d'encouragements et de tendresse qu'éprouvait Ozanam la vie religieuse pouvait répondre.

C'était, si j'ose dire, du ralliement avant la lettre que cette apologie du libéralisme de Pie IX entreprise par Ozanam, et le mot qu'il lança : « Passons aux barbares, suivons Pie IX ! » fit en son temps presque autant de bruit que *la Marseillaise* du cardinal Lavignerie. « Ozanam rêvait, comme tant d'autres, d'une politique

idéalisée dont l'élément religieux, après avoir réformé le peuple, formerait le centre et l'union... Il voulait aller au peuple et l'entraîner vers l'Église. » Et ce rêve était préférable, j'imagine, à ces éternels regrets d'une grandeur passée, à ces éternelles jérémiades sur la décadence actuelle, sans rien tenter d'ailleurs pour enrayer celle-ci ou pour ressaisir celle-là.

Quelques années après la mort d'Ozanam, ses amis lui érigèrent le monument le plus glorieux et le plus utile à sa mémoire, ce fut la publication de ses œuvres complètes en neuf volumes, auxquels vinrent se joindre bientôt deux volumes de lettres. L'analyse très substantielle de ces œuvres considérables montre quelle place a tenue Ozanam, quelle place il devrait tenir encore dans l'apologie de la religion. Il faut donc remercier l'auteur de cette biographie d'avoir ramené un rayon d'actualité sur la noble figure et sur les œuvres de Frédéric Ozanam.

LUCIEN GUIPON.

Une victime des septembriseurs : L'abbé Jean-Baptiste Bottex, par l'abbé Ch. DEMENTHON. Lecoffre, 1903. xxxv-402 pages.

L'instruction canonique de la cause des victimes des septembriseurs est commencée depuis 1901. Les recherches seront laborieuses avant que la commission arrive, pour chacun des deux cent dix-neuf ecclésiastiques massacrés aux Carmes, à Saint-Firmin, à l'Abbaye et à la Force, à déterminer les éléments d'une notice exacte.

Sur l'un de ces martyrs encore très ignorés, M. DEMENTHON vient d'écrire un volume de quatre cents pages. Il est vrai, au cours de son récit, l'auteur ne se prive pas d'étudier, outre la vie de son héros, les débuts de la Révolution. C'est de dessein formé qu'il reprend l'histoire des crises successives qui se déroulèrent par la mort de l'ancienne France. On ne saurait trop s'en féliciter. Il fallait bien « situer » le personnage; d'autant que Bottex, curé de Neuville-sur-Ain, fut député à la Constituante. Peut-être, à mon avis, l'auteur aurait-il mieux fait de saisir l'occasion naturelle qui s'offrait à lui de préciser et de compléter l'histoire religieuse de la Révolution dans l'Ain: celle-là tenait de plus près à la vie de Bottex, elle est moins connue du com-

mun des lecteurs, et enfin, même après les travaux de Jarrin et de Le Duc, les éclaircissements y seraient utiles.

Quant à Bottex, malheureusement les papiers d'archives ne nous apprennent que fort peu. M. Dementhon a été obligé, sur la question du martyr, d'emprunter l'essentiel de son livre à Barruel, à d'Aurebeau, à Guillon. Au moins n'a-t-il pas épargné sa peine pour dire davantage. Et ses recherches nous valent une solide démonstration de ce fait que Bottex, en refusant le serment à la Constitution civile, était déjà un témoin du Christ, digne, par la fermeté de sa foi, de répandre son sang pour la religion.

L'auteur connaît ce dont il parle, et il en parle en professeur habitué à exposer clairement et méthodiquement sa leçon. Cette leçon, dans nos temps de trouble et de lutte, est fort opportune. Elle aidera le clergé de France à ne point oublier que « les petits curés » furent victimes de la Révolution, qui, au moment des États généraux, leur semblait si pleine de promesses.

Paul DUDON.

HISTOIRE

Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne, par l'abbé A. ANGOT. Laval, Goupil, 1900-1901-1902. 3 volumes in-8, VII-850, 842 et 932 pages.

Il serait superflu de faire l'éloge d'un dictionnaire historique. Celui-ci est des plus complets et des mieux rédigés, des mieux imprimés aussi. L'auteur, avec une modestie trop grande, ne nous a parlé de ses travaux, dans une courte préface, que pour donner les noms de ses collaborateurs et avouer vingt ans d'efforts et de labeur. Ce chiffre, pourtant respectable, nous semble plutôt peu élevé, en présence d'une pareille œuvre et de sa perfection.

Cependant on serait aise de trouver au dos et sur la couverture les lettres extrêmes de chaque volume. Les articles sur les PP. Hayneufve et Nonet sont excellents; la notice du P. Chaignon est un copieux abrégé aussi bienveillant qu'exact de la vie de cet *apôtre du clergé*, par le P. Séjourné. Mais ne restait-il pas une petite place pour le P. Ducoudray, né à Laval le 6 mai 1827, fusillé comme otage à Paris, le 24 mai 1871?

La correction typographique est très soignée. Au tome II,

page 174, il faut lire *Ignatii* au lieu d'*Ignatici*. C'est la seule faute que nous ayons rencontrée.

Ce magnifique ouvrage, sorti du presbytère studieux de Louverné, honore grandement tous les presbytères de France.

Henri CHÉROT.

Lettres de Louis XI, roi de France, publiées d'après les originaux pour la Société de l'Histoire de France, par Joseph VAESSEN et Étienne CHARAVAY. Tome VIII (1479-1480). Paris, Renouard, 1903. In-8, 381 pages. Prix : 9 francs.

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que la mort du studieux et regretté Étienne CHARAVAY (2 octobre 1899) n'a pas interrompu définitivement la publication de la *Correspondance de Louis XI*. (Voir *Études*, 20 janvier 1901, p. 264.) Le présent volume contient la fin de 1479 et s'arrête en décembre 1480. L'annotation, plus abondante que dans plusieurs publications analogues, a été particulièrement soignée au point de vue biographique. Faute de ce nécessaire complément, trop de documents s'entassent dans maints recueils imprimés et demeurent lettre morte. Parmi les pièces justificatives, on remarque ici une instruction aux ambassadeurs de France en Angleterre, qui prouverait à elle seule combien la diplomatie du quinzième siècle était déjà complexe et raffinée. La démonstration en avait été d'ailleurs amplement faite dans le *Charles VII* du marquis de Beaucourt.

Henri CHÉROT.

LITTÉRATURE

Théorie des genres littéraires, par l'abbé C. VINCENT. Paris, Poussielgue. 1 volume in-12.

M. l'abbé VINCENT, faisant allusion au labeur des historiens, dit : « Pour un jour de synthèse, il faut des années d'analyse. » Parole qu'on pourrait justement lui attribuer. Sa *Théorie des genres littéraires* présente, sous un petit volume, le fruit de plusieurs années de travail. Ampleur et sûreté d'information, lectures considérables, style clair et approprié, telles sont les qualités maîtresses de ce nouvel ouvrage. Nous sommes loin des manuels fastidieux et incolores, aussi pauvres de fond qu'indigents de forme. Non seulement les élèves étudieront avec grand profit le

livre de l'abbé Vincent, mais les maîtres aussi le liront avec agrément et utilité.

Les aperçus nouveaux et ingénieux, les vues profondes, les rapprochements inattendus jaillissent à chaque page. On croit connaître à fond cette vieille forêt touffue de la littérature ; mais, guide expérimenté et charmant, l'auteur de la *Théorie des genres littéraires* nous y fait découvrir de belles clairières, des sous-bois, des horizons lointains, que nous n'avions pas soupçonnés. Il y ouvre des trouées lumineuses. Son livre est plein de clartés et d'heureuses trouvailles. Les pages sur l'évolution des genres, les erreurs de Boileau, Voltaire et Victor Hugo, les préjugés de Fénelon à l'endroit de la poésie française, la différence entre le caractère et les mœurs au théâtre, le système dramatique de Corneille, la façon d'écrire l'histoire, sont de premier ordre. La critique est fine, pénétrante, très sûre ; les exemples excellentement choisis.

Nous souhaitons à la *Théorie des genres littéraires* même succès qu'aux *Principes raisonnés de littérature*. Nous savons, par expérience, quels avantages les élèves des classes de lettres ont retirés de ce premier ouvrage, adopté par l'*Alliance des maisons d'éducation*. Les deux volumes se compléteront heureusement. En même temps que des préceptes et des notions d'histoire littéraire, les jeunes humanistes y trouveront un modèle de l'art d'écrire. Ils sentiront aussi, à travers ces pages, quelqu'un qui les aime. Car, à n'en pas douter, l'abbé Vincent n'est pas seulement un fin et distingué littérateur, il est, par nature et vocation, un professeur, qui croit à la beauté de sa tâche, et s'y donne tout entier.

Joseph ADAM.

BEAUX-ARTS

L'Architecture des Jésuites au XVII^e siècle, par Louis SERBAT. Caen, Delesques, 1903. In-8, 108 pages.

De toutes les idées courantes — ou stagnantes — en matière d'architecture, il n'en est guère de plus universellement répandue que celle du *style jésuite*. A Paris, Saint-Paul-Saint-Louis en est le type imposant ; à Caen, l'église de la Gloriette en offre une réduction charmante. Un peu partout le frère Martellange en a semé ou plutôt fait surgir des répliques.

Cependant est-ce bien partout? Voici que l'on commence à en douter. Déjà, à la réunion des Sociétés des beaux-arts des départements, en 1902, à propos de l'église des Jésuites de Chaumont (Haute-Marne), M. Roserot, l'ancien archiviste départemental, a soulevé le problème. « Voici donc, écrit-il au cours de sa minutieuse et savante description (p. 125), deux souvenirs de l'architecture gothique, meneaux et voûtes sur nervures, bien dignes d'attirer l'attention. Cette dérogação au système de voûtes généralement adopté par les Jésuites nous a paru tout à fait extraordinaire, mais non pas invraisemblable, car on la constate également dans les églises de leurs collèges de La Flèche et d'Avignon. » Cette conclusion inattendue d'un érudit aussi consciencieux que M. Roserot, fit grande impression.

Presque en même temps, M. Louis SERBAT, un jeune archiviste paléographe aux essais plein d'avenir, abordait de front la question, dans le *Bulletin monumental* (année 1902, p. 328, et année 1903). Il y posait nettement une véritable thèse, aussi neuve et originale que précise et documentée, je devrais ajouter encore : illustrée.

M. Serbat constate d'abord que s'il est une opinion passée à l'état de vérité établie et dont il serait par conséquent téméraire de contester même partiellement le bien fondé, c'est que « les Jésuites ont disséminé par toute l'Europe et plus loin, des édifices marqués d'une empreinte si particulière que, partout où l'on se trouve, on peut reconnaître à première vue l'église qui leur a appartenu » (p. 4).

Eh bien non, répond M. Serbat avec ce calme imperturbable qu'inspire la possession de la vérité conquise au prix de l'effort personnel, « les églises des Jésuites ne diffèrent peut-être pas tellement d'une église quelconque, élevée à la même époque par n'importe quel architecte séculier ou régulier ».

Malheureusement cette assertion, avec sa bienveillance apparente, n'aboutirait en définitive qu'à nous montrer les Jésuites bâtisseurs d'églises, pas plus laides assurément, mais aussi laides que celles des autres. Seulement, M. Serbat n'a garde de s'en tenir là. Ce qu'il va prouver, c'est qu'au contraire de tous les préjugés et de toutes les légendes, « dans le premier quart du dix-septième siècle, les Jésuites se placent au nombre des derniers et des plus fermes partisans du style gothique » (p. 5).

Cela est vrai des Flandres, du pays wallon, des bords du Rhin et même de la Franche-Comté, au moins *souvent*, sinon dans *la plupart* de leurs constructions religieuses. J'ajoute : et de la Normandie pour le collége d'Eu.

Si cela vous étonne, allez visiter les édifices religieux dont M. Serbat donne à la fois la description technique et la reproduction gravée ; mais je vous prédis le résultat de votre opération de contrôle, l'ayant tentée moi-même récemment pour Valenciennes. Vous serez surpris de tout ce que l'auteur sait faire voir dans un monument. Saint-Nicolas de Valenciennes est un modèle apparent du style jésuite le plus rococo du monde. Mais étudiez-le, avec l'ouvrage de M. Serbat en main. Vous n'en reviendrez pas d'apprendre que ce monument primitivement gothique fut remanié et mis en style jésuite, l'an de grâce 1775, alors que les bons Pères l'avaient évacué depuis des années, « C'est quelque dix ans après le départ des Jésuites, écrit finement l'auteur, que leur église fut habillée en style jésuite. » (P. 18.) M. Serbat, archéologue doublé d'un historien, a l'art de remettre chaque partie des édifices à sa date, et c'est ainsi qu'il nous promène de Valenciennes à Saint-Omer, Courtrai, Luxembourg, Mons, Maëstricht, Tournai, Huy, Dinant, etc., examinant, métrant, dessinant les monuments, puis allant contrôler ses observations dans les archives, ou même y exhumer la physionomie des édifices disparus, quand ils ont été démolis comme à Arras au temps du vandale Lebon, ou bien quand ils ont flambé comme l'église Saint-Sauveur de Lille. Mais toujours, à le suivre, on apprend quelque chose à chaque pas, tant il possède son art et tant il a soin de ne rien laisser à l'impression subjective, de tout établir sur pièces à conviction, vieilles estampes, dessins originaux, livres de comptes, relations de voyageurs.

Les monographies ne manquaient pas dans l'espèce. Le présent ouvrage est la première synthèse raisonnée. Il enrichira d'un chapitre nouveau et excellent l'histoire de l'architecture religieuse dans le nord de la France, en Belgique et en Allemagne.

Henri CHÉROT.

L'Art et la Beauté : Kalliklès, par Louis PRAT. Paris, Alcan, 1903. In-8, 286 pages. Prix : 5 francs.

Dans un précédent dialogue, *Aglaophamos*, M. Louis PRAT avait opposé entre elles les formes principales de la spéculation philosophique contemporaine. Dans *Kalliklès*, il aborde les questions relatives à l'esthétique. Ce nouveau dialogue, d'allure attique, dont la scène a pour théâtre le jardin d'Academos, met aux prises le dilettantisme du sophiste Kalliklès, et la doctrine du *personalisme* soutenue par Platon. Mais sous des noms antiques c'est un conflit d'idées modernes. Disciple et collaborateur de M. Renouvier, l'auteur s'est attaché à vulgariser les dernières conceptions de son illustre maître, qui parle en la personne de Platon. La vie de l'homme sage doit rappeler celle de l'artiste : son activité doit tendre à créer librement une œuvre harmonieuse qui est à la fois justice et beauté. C'est un écho de la parole célèbre de Platon : « Le sage est un musicien : Ὁ σοφὸς μουσικός ¹ ». Le sophiste Kalliklès représente les fantaisies paradoxales et le dilettantisme sceptique de Renan. C'est un piquant contraste entre les opinions de la vieillesse de deux hommes, dont l'un, philosophe grave, prend au sérieux le maniement des concepts, dont l'autre, styliste habile, ne semble occupé qu'à jongler prestigieusement avec les mots. Ce dialogue est un pastiche, assez bien réussi, dans la couleur platonicienne.

GASTON SORTAIS.

HYGIÈNE

L'Hygiène pour tous, par C. PAGÈS, docteur ès sciences, docteur en médecine vétérinaire sanitaire de la Seine. Paris, Naud, 1903. 1 volume grand in-8, cartonné, de xxii-638 pages.

Voici encore un traité d'hygiène. L'auteur nous assure qu'il va remplacer avantageusement tous les autres, ou plutôt « qu'il n'existe pas de traité d'hygiène s'adressant à l'adulte moyennement instruit » (Préface, p. vi). Ne vous semble-t-il pas que M. PAGÈS est légèrement outrecuidant en déclarant ainsi qu'il n'y a qu'une hygiène, la sienne ? Il ne craint pas de dire que les savants ne sont pas à la hauteur de leur rôle, et qu'« il y a une opposition absolue entre eux et le peuple sur les points les plus essentiels »

1. Platon, *République*, ix.

(Préface, p. vii). Juge suprême, il opine « qu'il y a des torts des deux côtés, mais incomparablement plus du côté des savants que du côté du peuple ». Nous admirons ces prétentions démagogiques, mais nous demandons à quel titre M. Pagès a écrit son volumineux traité. Condamnant en bloc les savants, croit-il incarner à lui seul la science ?

Le livre n'a pourtant rien de particulièrement original, sauf sur un point où il veut « régler » la nature. Cet excellent M. Pagès ne doute vraiment de rien. « A l'ancien précepte de morale : Croissez et multipliez, écrit-il, je réponds aujourd'hui : *Rendez heureux plutôt ce qui vient à la vie.* » Sans redouter les plus sévères critiques, il s'élève contre la morale catholique, qui est aussi la morale sociale, et prétend « défendre la femme contre l'abus de la fonction maternelle » et limiter à trois, quatre, cinq tout au plus le nombre des enfants par famille. Il ne veut pas approuver le sentiment si exact d'Auguste Comte, qui faisait appel à la *chasteté*, seule règle et seule sauvegarde du véritable amour, et il se réserve de nous montrer, dans un ouvrage ultérieur, ses vues nouvelles sur le *malthusianisme* pratique, qu'il a l'impudeur de professer.

Une seule remarque pour conclure : ce matérialiste décidé est *vétérinaire*. Tout s'explique.

D^r SURBLED.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

RELIGION

L'abbé de BROGLIE. — **Les Conditions modernes de l'accord entre la foi et la raison.** Paris, Bloud, 1903. Collection *Science et Religion*. 2 volumes in-12, 64 pages chacun.

C'est un excellent opuscule que le groupement des six conférences faites par l'abbé de BROGLIE à l'Institut catholique de Paris en 1895, peu de temps avant sa mort. Le P. A. Largent, qui les donne aujourd'hui au public, a eu grandement raison de les sauver de l'oubli. L'auteur se place en présence de la notion chrétienne et biblique du vrai Dieu. Puis il se demande si cette notion est conforme à ce qu'enseignent le monde physique, l'âme humaine, les faits de l'histoire. Procédé efficace et vivant.

Trois points se détachent de l'ensemble avec une spéciale lumière : la part de la volonté dans la foi, l'idée d'un Dieu personnel, la notion du miracle.

Cet opuscule continuera l'apostolat si fécond de l'éminent apologiste que fut l'abbé de Broglie.

LUCIEN ROURE.

Le R. P. J. MEYER, S. J. — **First Lessons in the Science of**

the Saints. Saint-Louis, B. Herder, 1902. In-12.

Le nom même de l'auteur est pour ce livre plus qu'une garantie d'orthodoxie : tout ce qu'écrit le R. P. MEYER est sérieux, méthodique et précis. Il nous offre aujourd'hui comme un traité pratique d'ascétisme, écrit d'un style pur et facile. Les principes qu'il pose n'ont rien à voir avec une certaine spiritualité *dite* américaine ; ils sont de tous les pays et de tous les temps ; ils ont conduit à la perfection les saints dûment canonisés. On les connaissait, il est vrai ; mais il était bon d'en faire, pour notre siècle pressé et ami de la clarté, cette synthèse brève et lumineuse, guide pratique des âmes qui voyagent aux pays de la perfection.

Joseph BOUBÉE.

L'abbé COLOMBEL. — **Notes d'une mère chrétienne sur la première communion de sa fille.** Paris, Eug. Flandrin, 1903. Brochure in-32, 161 pages. Prix : 1 fr. 25.

Opuscule plein de piété douce et tendre. Les mères chrétiennes y apprendront comment elles peuvent, en de simples entretiens, préparer leurs enfants au plus grand acte de la vie. Les enfants y

trouveront de précieux conseils. Enfin ce petit livre, grâce à l'élégance de son format allongé qui se prête aux reliures de fantaisie, est un charmant cadeau à offrir comme souvenir de première communion. Joseph BOUBÉE.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

LÉON LECESTRE. — **Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France.** Paris, Picard, 1902. In-12, XII-158 pages.

Dans toutes les discussions qui concernent les religieux du dix-huitième siècle, on est arrêté à chaque instant par des questions de chiffres : chiffres de personnes, des maisons, des revenus. M. LECESTRE nous tire d'embarras en dressant une liste générale des abbayes, prieurés et couvents d'hommes, en 1768, d'après les papiers des Archives nationales. Cette liste en main, on pourra mieux comprendre et utiliser les travaux du P. Prat et de Gérin sur la commission des réguliers.

Quand nous rendra-t-on le service de dresser un état des religieux et des religieuses, en 1790 ? Le travail ici est plus difficile. Le comité ecclésiastique créé en 1789 n'a point laissé des registres comme ceux de la commission des réguliers en 1768. Mais la difficulté n'est pas pour arrêter M. Lecestre : mieux que tout autre, il est armé pour la vaincre.

Paul DUDON.

Dom BESSE. — **Les Bénédic-**

tins de France. Paris, Blond. In-12. Prix : 60 centimes.

Le R. P. Hilaire de BARENTON. — **Les Franciscaïns en France.** Paris, Blond. In-12. Prix : 60 centimes.

Dans ces deux études, les amis des proscrits d'hier et d'aujourd'hui apprendront ce que dut notre pays à ces hommes. Après avoir raconté l'établissement de l'ordre bénédictin en France, les réformes de Cluny et de Cîteaux, les misères amenées par la richesse et la prospérité, la renaissance monastique et les grands travaux bénédictins au dix-septième et au dix-huitième siècle, la fondation de Solesmes et des diverses abbayes cisterciennes après la Révolution, dom BESSE, dans une seconde partie, trace le rapide tableau des services rendus par son ordre à la France : influence économique et sociale exercée par les grandes abbayes, construction des plus admirables monuments de notre pays, vaillants labours scientifiques et littéraires. Oui vraiment, « le lien qui unit depuis des siècles l'ordre bénédictin à la France est fait de services mutuels ».

Le plan du R. P. de BARENTON est analogue ; lui aussi nous montre, en quelques pages toutes simples et nourries de faits, comment son ordre dès le premier jour fut populaire en France, et pourquoi il le resta. Le chapitre sur le patriotisme franciscain pendant la guerre de Cent ans, la lutte des Franciscaïns contre le protestantisme, leurs œuvres de charité et les missions sous l'ancien régime,

seront pour beaucoup une révélation. J. de la SERVIERE.

M. CRÉPON. — **Nomination et institution canonique des évêques.** Paris, Téqui, 1903. 213 pages.

On retrouvera dans ce volume les deux articles parus cette année dans *le Correspondant*, à l'occasion de la querelle du *nobis nominavit*.

M. CRÉPON y présente l'histoire des nominations épiscopales, depuis l'antiquité chrétienne jusqu'à nos jours. Le sujet est trop vaste pour que l'auteur le serre de bien près; son exposé est sommaire; il entend rappeler des choses connues plutôt que de les établir. La moitié du travail regarde le dix-neuvième siècle. Et c'est naturel, le Concordat de 1801 demeurant le statut légal de l'Église de France.

M. Crépon a fait œuvre utile en montrant l'éternelle envie du pouvoir civil de mettre la main à l'encensoir; mais peut-être, vu les conjonctures, aurait-il été mieux inspiré si, réduisant de beaucoup la part des précédents historiques, il avait discuté plus à fond l'interprétation singulière que M. Combes entend donner à l'article 4 du Concordat. Le lecteur en aurait été, je crois, plus éclairé sur la situation présente. Et n'est-ce pas tout ce que voulait M. Crépon?

Paul DUDON.

HISTOIRE DE FRANCE

Henri BOURGEOIS. — **Études sur la Vendée militaire.** Zig-

zags au pays des géants. 1^{re} série : in-18, 167 pages; 2^e série : 194 pages; *Mari-gny*. Tome I : 252 pages. Chez l'auteur, à Luçon.

Les lecteurs de *la Vendée historique* savent avec quelle infatigable ardeur M. BOURGEOIS voyage, la plume à la main, à travers le pays des géants. A l'encontre d'autres historiens qui se croient mieux informés, il veut montrer que M. de la Rochejaquelein et Créteineau-Joly méritent pleine confiance.

Je n'entrerai point dans la querelle. C'est déjà trop qu'elle divise si âprement les descendants de la Vendée militaire. Passionnément épris des héros de la guerre, l'auteur guerroie lui-même en écrivant, et parfois sa belliqueuse ardeur l'entraîne au delà du juste point. Mais l'allure familière de son récit atténue quelque peu ces excès; et puis, malgré tout, il demeure que M. Bourgeois, dans ces petits carnets de voyage, apporte des témoignages et des documents dont tout historien impartial est tenu de faire état.

Paul DUDON.

Alberto LUMBROSO. — **Napoléon II.** Roma, 1902. LXXXIX-301 pages.

L'auteur est un célèbre bibliophile et bibliographe. On le devinerait à son livre qui est non pas une composition méthodique mais une suite de *studi e ricerca*, où toutes les langues voisinent et tous les auteurs, pour accumuler sur l'« Ai-

glon » — même sur celui de Rostand — les informations les plus diverses et les plus minutieuses. L'édition est fort soignée, les planches sont nombreuses; on y trouve jusqu'à des fac-similés de l'écriture de Sarah Bernhardt.

Nous avons déjà le roi de Rome de Montbel, de M. Welschinger et de M. Wertheimer. Aux yeux de M. LUMBROSO, le premier est trop « bourbonien », le second trop « clérical », le troisième trop « autrichien »; il souhaite une « biographie sereine et véridique », et il espère que M. Masson nous la donnera.

C'est sur cet espoir que le volume se ferme : le lecteur en éprouve comme un choc de surprise. Car, encore en 1900 (cf. *la Revue de Paris*, 19 avril 1900), M. Masson décrétait que la cour d'Autriche avait délibérément caché au duc de Reichstadt toute l'histoire de son père. Et s'il y a une chose claire au monde — surtout pour les lecteurs de M. Lumbroso — c'est que le prince trouva dans Obenaus un professeur d'histoire dont celui de *l'Aiglon* n'est qu'une odieuse caricature.

M. Lumbroso prépare une *Bibliographia de Napoleone II*. Puisse-t-elle venir bientôt en aide au définitif historien du roi de Rome!

P. D.

Stanislas MILLET, professeur au lycée de Lorient. — **Le Chasseur Pierre Millet. Souvenirs de la campagne d'Égypte (1798-1801)**. Avec introduction, notes et appen-

dices. Paris, Émile-Paul, 1903. In-12, 286 pages.

Encore le récit d'un humble. Pierre Millet, malgré neuf ans de services, nombre de campagnes et beaucoup de bravoure, demeura toujours simple soldat. Cependant il ne paraît pas avoir boudé le métier, et, devenu plus tard instituteur, il écrivit ses souvenirs dans une langue peu académique (*longitude* du temps, *débarcation*, etc.), mais bien française. Il se rappelait surtout avoir eu très souvent faim et soif.

De ses récits, qui respirent la sincérité et l'honnêteté, on a pu tirer quelques détails qui permettent de compléter, parfois même de rectifier certains historiens de profession, tels que M. Thiers. Sans parler d'un combat ignoré aux environs de Nazareth, Millet nous traduit peut-être les vrais sentiments de l'armée d'Égypte au sujet du départ précipité de Bonaparte. Tandis que Thiers croit apercevoir officiers et soldats dans la consternation et le découragement, Millet écrit sans aucune réflexion : « Le général en chef était parti depuis quelque temps pour rentrer en France. » (P. 28.) Déjà Villiers du Terrage nous avait insinué dans son *Journal* que Kléber avait plus de partisans que lui. Il est tout naturel qu'on ait vu, depuis, la campagne d'Égypte à travers le mirage de l'Empire.

Le présent volume est donc une contribution utile aux travaux sans fin et aux publications amoncelées (Villiers du Terrage, Rousseau, La Jonquière, capitaine Thurman) qui formeront bientôt une petite pyramide de livres.

(Voir *Études*, 5 janvier 1903, p. 141.) Il est écrit que tous les siècles passés et futurs contempleront cette expédition.

Henri CHÉROT.

J. LAIR, membre de l'Institut. — Essai historique et topographique sur la bataille de Formigny (15 avril 1450). Paris, Champion, 1903. In-8 illustré, 40 pages.

Le plan de la bataille de Formigny (1450) occupe depuis quelques années les érudits. En 1824, un archéologue de Bayeux, M. Lambert, avait publié une dissertation historique sur cette victoire qui rendit la Normandie à la France. La découverte de sépultures lui avait fourni des indications nouvelles. Mais c'est M. Cosneau, le premier, dans sa thèse de doctorat ès lettres sur *le Connétable de Richemont* (1886), qui avait tenté de rapprocher les renseignements des chroniques et la topographie. Le marquis de Beaucourt, soit dans son édition de Mathieu d'Escouchy, soit dans son beau *Charles VII*, avait considéré surtout les conséquences politiques, s'en rapportant pour le reste à M. Cosneau. Tout dernièrement, le 22 mai, M. Joret présenta à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une étude critique complète où les textes de plus en plus nombreux connus aujourd'hui étaient utilisés parallèlement aux indices fournis par le relevé du terrain. M. LAIR refuse cependant de suivre l'historien normand dans ses conclusions, qui limitent l'action au village d'Agnerville.

Selon lui, il y a eu trois phases diverses de la bataille : l'une entre le pont de Formigny et Longueville, l'autre pour l'enlèvement du pont, et la troisième pour emporter le *taudis*, fortification improvisée où les Anglais — tels les Russes à Malakoff — s'étaient retranchés sur la rive gauche du ruisseau de Saint-Louis. Avec le général Hardy, il fait observer que Richemont est le premier général français qui ait « marché au canon »; traduisez : aux coulevrines.

Henri CHÉROT.

BIOGRAPHIE

Le P. E. L. — L'Ange du Carmel de Lectoure : *Sœur Aimée de Jésus*. Desclée. 1903. 78 pages.

Des livres comme celui-ci sont la meilleure réponse à la question moqueuse : A quoi bon les couvents ? Ils servent à abriter et à parfaire ces âmes pures dont notre monde corrompu a besoin comme d'une expiation et d'un exemple.

Vie courte, simple, mais combien agréable à Dieu, que celle d'Antonia Bourdarel, l'ange du village si chrétien de Marthes, avant que de devenir l'ange du Carmel de Lectoure ! P. D.

A.-J. Vallée, recteur de Plouhinec pendant la Révolution (1786-1798). Vannes, imprimerie Galles, 1902. In-16, 116 pages.

Rien d'émouvant comme ce récit

qui fait revivre un curé breton fidèle à sa foi et à la constitution de l'Église, en face d'un prêtre jureur, d'une populace de jacobins et d'une bande de bourreaux. Les archives départementales du Morbihan, les excellents ouvrages de l'abbé Manceau et de M. Victor Pierre ont fourni à l'auteur le cadre de ses scènes dramatiques. On remarquera surtout les pages consacrées à la déportation de M. Vallée sur les pontons de Rochefort et à sa mort en Guyane. On se demande de quel côté de l'Océan étaient les îres sauvages. Là-bas, dans le cimetière de Konanama, le courageux martyr repose près de ses frères. Ce fut la dernière station d'un long calvaire. « Il serait moins inhumain, avait dit le constructeur des cabanes, de tuer ces malheureux sur-le-champ à coups de fusil ; on leur épargnerait ainsi les souffrances d'une longue agonie. » La fièvre et les moustiques s'en chargèrent, à la joie du féroce chef de poste, le nommé Prévost, qui dansait avec des nègresses dans le cimetière. On peut douter qu'il y ait eu des tableaux plus affreux dans l'histoire des premières persécutions de l'Église.

Henri CHÉROT.

D^r François BOTEK et A. KLEIBER. — *Facta loquuntur ou Dix années d'activité épiscopale*. Paris, Brockhaus ; Olmutz, Édition Hoelzel. In-8, vi-175 pages, avec portrait et gravures.

Mgr Théodore Kohn occupe depuis dix ans le siège archiépis-

pal d'Olmutz, où il a succédé à S. Ém. le cardinal de Fürstenberg. Quelques différends ont surgi entre les éléments moraves et les éléments prussiens de son diocèse. Pour répondre à ceux-ci, deux amis et familiers du prince-archevêque, viennent de publier, par manière d'apologie, un relevé de toutes les œuvres d'apostolat, de zèle, de bienfaisance de ces dix années fécondes. On y a ajouté un aperçu de la gestion des propriétés et des industries incorporées à l'archevêché d'Olmutz.

En dehors de l'intérêt qui s'attache à la personnalité de Mgr Kohn, il y a là un tableau extrêmement curieux pour nous Français de ce qu'est de nos jours un prince-archevêque de la monarchie autrichienne.

Lucien DELILLE.

Le P. H. d'ARRAS. — *Alexis Villié (1881-1901)*. Lille, Taffin-Lefort, 1903. In-8, 240 pages.

Vingt années de vie et, sur ces vingt années, quinze écoulées dans la famille et au collège, cinq autres passées par Alexis à « tenir en échec ses bacilles ». Qu'est-ce donc que peuvent offrir d'intérêt une carrière aussi courte et une destinée, hélas ! trop peu rare aujourd'hui ? Car cette biographie est profondément attachante, mais elle l'est parce qu'elle fait assister à la transfiguration d'une âme sous les coups de la souffrance, ce burin de Dieu.

Alexis était de la race des raisonnables, des « ultra-raisonnables », comme il disait lui-même. Très maître de lui par conséquent, mais aussi volontiers s'assurant

sur ses lumières; très clairvoyant, il se donne à ceux qu'il admire, son père, sa mère, « sa chère sainte », comme il l'appelle, à son angélique ami Léon Arthaud; mais aux autres, il est peu ménager de remarques piquantes et d'observations satiriques; pieux, on dirait qu'il ne l'est pas si on ne le voyait à la table de communion ou dans sa fonction d'enfant de chœur; il n'aime pas les manifestations de la piété; un jour même il protestera contre la solidarité qu'on établit dans son collège entre la congrégation de la Sainte-Vierge et l'Académie. Toute opinion trouve auprès de lui bon accueil, par sa modération même... On sent combien un tel caractère risque de verser dans le scepticisme blasé, dans une sorte de rationalisme de la foi, dans l'indifférence...

Dieu frappe. Le 23 novembre 1896, le médecin découvre inopinément à l'auscultation une lésion au poumon. Alors commencent les étapes douloureuses : Nice, Bonsecours - Péruwely, Vernet - les-Bains, aux flancs du Canigou, le calvaire d'Alexis. Alors aussi, le « burinage » de son âme : des camarades plus légers, les secours religieux parcimonieusement mesurés, quand ce n'est pas moins encore; au sanatorium, un entourage mêlé, indifférent, hostile, les longues heures de solitude et d'oïveté au « panier » ou bien, au salon, les pièges tendus à la grâce élégante de ses manières; les désolations de l'âme, enfin, qui se cramponne à la vie qu'elle sent lui échapper.

Et sous tant de coups, le fond « raisonnable », devenant une ré-

signation sereine assez maîtresse d'elle-même pour jeter jusque dans les bulletins de santé les plus douloureusement désolants une note incomparable de paix et de gaieté, le cœur s'affinant jusqu'à la délicatesse la plus exquise; la piété, peu consolée toujours, mais admirablement ferme et persévérante et de plus en plus suave et cordiale, guidant le pauvre malade à sa communion hebdomadaire, à son chaquet, à son *Imitation*, et s'expliquant elle-même dans la théorie « des deux nageurs » et du « bifteck » qui ne se résument pas, mais qu'il faut lire.

Enfin quand la mort vint, à la dérobée, sans bruit, dans la solitude d'une chambre d'hôtel, un indicible sourire, illuminant le visage amaigri, annonce à tous les yeux l'âme transfigurée.

Voilà ce qu'a raconté le P. d'ARBAS. On peut le dire monotone, s'il est monotone de contempler longuement une image toute de pureté et de lumière, qui jette irrésistiblement, à travers les voiles dont on essaye de la couvrir, le rayonnement de sa beauté.

Henri BARON.

LINGUISTIQUE

Ch. ANDRÉ. — **Le Latin et le problème de la langue internationale.** Avec une préface de M. Paul Regnaud. Paris, Le Soudier, 1903. In-8, vi-79 pages.

Croirait-on que, « dans le cours des deux derniers siècles, on compte plus de cent cinquante projets de langue internationale,

dont trente au moins depuis le volapük » ? Ce qui prouve à la fois, semble-t-il bien, que le besoin d'une telle langue se fait sentir, et que cette langue désirée n'a pas encore été trouvée. M. ANDRÉ propose le latin. Il rappelle d'abord rapidement l'histoire de l'usage du latin depuis l'époque où Rome impose sa langue au monde civilisé, jusqu'à la fin du dix-septième siècle (chap. I-III). M. André ne fait qu'une brochure de propagande, non un livre de science; toutefois son résumé est exact, clair, intéressant (voir, par exemple, pages 19-21, comment le français supplante le latin comme langue diplomatique). Les chapitres IV et V : *Parle-t-on encore latin? Écrit-on encore latin?* nous montrent qu'à notre époque même l'usage du latin est plus répandu qu'on ne croit. L'auteur aurait pu enrichir beaucoup cette partie de son travail; car je ne vois nulle part mentionné l'usage toujours vivant et presque général du latin dans l'enseignement de la philosophie et de la théologie catholique. Ce sont donc des milliers d'étudiants qui reçoivent un enseignement en latin. Il n'y a que peu de semaines, les journaux américains décrivaient le spectacle peu banal offert à l'Université de Saint-Louis (États-Unis), pendant les fêtes de l'Exposition, d'une dispute théologique en latin présidée par le président Roosevelt et le cardinal Gibbons, et où se pressaient plus de neuf cents spectateurs. Le chapitre V rappelle quelques tentatives modernes de restauration du latin, et l'auteur fait justement remarquer que ces tentatives ont échoué pour avoir

trop raffiné et offert comme latin usuel un latin fleuri, solennel, guindé et... incompréhensible. Dans le chapitre VI : *Réponse à quelques objections*, M. André examine les questions à résoudre pour rendre le latin un idiome moderne, pratique, facile. Il a raison sans doute de réclamer une syntaxe sans complications, une construction aussi analytique que possible; mais nous croyons qu'il gâterait sa cause en voulant toucher à ce qui est du fond même de la langue, comme réduire à une seule les deux formes du futur, ou régulariser des verbes comme *volo, nolo, fero, tollo*, etc. ! Vite nous reviendrions à une langue artificielle, et les langues artificielles sont mort-nées. On risquerait, en outre, d'écarter ceux mêmes qui, sachant déjà le latin, sont des collaborateurs tout trouvés. Simplifions, soit; ne dénaturons pas. Ces quelques réserves peu importantes n'empêchent pas que le projet de M. André soit utile, pratique, réalisable. Souhaitons-lui de réussir.

A. G.

HYPNOTISME

Le professeur GRASSET, de Montpellier. — *L'Hypnotisme et la Suggestion*. Paris, Doin, 1903. (*Bibliothèque internationale de psychologie expérimentale normale et pathologique*. Directeur : D^r Toulouse.) In-18, 534 pages.

Le D^r GRASSET, dont on ne saurait trop admirer la science, le talent et la vaillance, a rendu un

signalé service aux psychologues et aux médecins en publiant ce beau livre. Il y expose avec autant de sens critique que d'impartialité toutes les notions acquises sur l'hypnotisme, en même temps que ses idées spéciales sur la dissociation psycho-sensible. Tout son premier chapitre est consacré à l'*automatisme supérieur* ou *psychisme inférieur*. Cette hypothèse, empruntée à M. Pierre Jarret, a de tels avantages sur les autres explications des auteurs qu'elle mérite d'être encouragée, mais elle ne répond pas à toutes les objections, et notamment à celle-ci : comment le centre O, *centre psychique supérieur* peut-il avoir une localisation corticale, et quelles preuves expérimentales et cliniques permettent d'attribuer aux lobes frontaux l'intelligence et la volonté, facultés spirituelles ?

Le chapitre II traite de l'hypnose ou *état de suggestibilité*. L'auteur se garde des excès de l'école de Nancy, mais attribue à tort, selon nous, un caractère *morbide* à la suggestion. Les chapitres suivants, intéressants, documentés, ne sauraient être analysés en quelques lignes : ils sont consacrés à l'*étio-logie générale de l'état de suggestibilité*, aux *degrés et variétés de l'hypnose*, à l'*étude analytique des suggestions*, aux autres *symptômes de l'hypnose*, à la *thérapeutique par l'hypnose*, à l'*hypnotisme devant la société, la justice, la morale, la religion*, enfin aux *limites de l'hypnotisme*.

Ce nouveau livre du D^r Grasset fait partie d'une *Bibliothèque de psychologie* que dirige un savant matérialiste et qui ne présente pas toutes les garanties né-

cessaires; mais il se distingue par une telle autorité, par une si belle et si complète indépendance que nous ne saurions trop en recommander la lecture. Il honore la science française.

D^r SURBLED.

ROMANS

Œuvres complètes du comte Léon Tolstoï. Tome V : *Le Journal d'un marqueur* (1856); — *Une tourmente de neige*, récit (1856); — *Albert*, récit (1857); — *Du Journal du prince Nekhludov* (Lucerne, 1857); — *Le Bonheur conjugal*, roman (1859). Traduction de M. J.-W. Bienstock. Paris, Stock, 1903. 1 volume in-16, 345 pages. Prix : 2 fr. 50.

Le volume est orné d'un portrait de Tolstoï, jeune officier, en 1857; on y trouve cinq de ses œuvres de jeunesse. La première est une aventure qui se passe dans une salle de billard; elle est censément racontée par l'individu qui marque les coups des joueurs. Si quelqu'un peut s'intéresser à ce bavardage, ou même y comprendre quelque chose, je lui promets deux kopecks et demi,

Second récit : dans le steppe; il fait nuit noire; il neige, neige, neige; une troïka (c'est une voiture) trotte dans la neige; on a grand froid, on gèle, on ne sait pas où l'on est, ni où l'on va; on tient des discours incohérents, et le bruit des clochettes sur le cou des chevaux ressemble, dit l'un des personnages, à « des vers français

que je compose ». Drôle de bruit.

Dans la troisième nouvelle, il y a quelqu'un qui joue du violon; il en joue très bien; c'est un ivrogne et il s'appelle Albert. Il boit souvent et beaucoup à la fois; quand il a bu, il rêve et il veut boire. Cela signifie-t-il quelque chose? C'est possible; mais alors quoi?

Quatrième morceau: on est à Lucerne; Lucerne regorge d'Anglais; à table d'hôte, « on mange les petits pois et les légumes absolument (?) avec la fourchette ». Il y a là un musicien ambulante; il joue bien, il chante bien, il aime bien à boire; il joue et chante devant une centaine de personnes; il demande trois fois de l'argent et on ne lui donne rien. Peut-être se dégage-t-il de là une pensée profonde? Peut-être; mais laquelle?

La dernière œuvre est une étude de psychologie; la moitié de l'étude est assez délicate et pénétrante, sans avoir une bien haute portée; le reste est banal. Si tout cela était écrit par un Français, on n'y prendrait pas garde; mais le volume étant signé: Tolstoï, il se trouvera des lecteurs, convaincus que c'est très beau et que l'âme russe s'y révèle jusqu'à d'incalculables profondeurs.

VICTOR DELAPORTE.

A.-T. GÉRIS. — *Quo vadimus? Histoire des temps prochains*. Paris, Beauchesne, 1903. In-18,

Où allons-nous? En latin ou en français tous les honnêtes gens se le demandent avec la même anxiété. Il y a quelques semaines, M. Goblet inscrivait cette ques-

tion en guise de titre d'un article de revue qui fit quelque sensation. Les hommes du bloc se scandalisèrent fort de voir un vieux radical pousser ce cri d'alarme, comme un simple réactionnaire.

Quo vadimus? Le spirituel auteur qui se di-simule sous le nom de GÉRIS traduit la question en latin, en souvenir de *Quo vadis?* et il y répond en nous racontant, sous forme de roman, l'*histoire des temps prochains*. C'est une façon de prophétie, mais sans être prophète ni même sorcier, on peut voir d'avance où la République jacobine nous conduit. Qu'est-ce qui sera demain, dit le sage, sinon ce qui fut hier? Nous glissons sur une pente que nous avons parcourue déjà, il y a un peu plus de cent ans. Au fond, l'abîme de boue et de sang. Puis, brisée, meurtrie, la France ressuscite une fois de plus, en acclamant l'héritier de ses rois. Le livre est dédié *A celui qui viendra*. Ajoutons enfin que, à travers les phases de la lugubre histoire des temps prochains, se déroule une gracieuse et pure idylle. Le tout est raconté en une langue irréprochable.

Joseph de BLACÉ.

Gustave HUE. — *Avocate*. Paris, Fontemoing. Collection *Minerva*.

La carrière d'avocat, comme celle de médecin, est désormais ouverte aux femmes. Le barreau de Paris possède, en la personne de Mlle Jeanne Chauvin, la première avocate française. Cette nouvelle conquête du féminisme profitera-t-elle à la famille, au mari,

à la femme elle-même ? C'est à quoi *Avocate* essaye de répondre.

Jeanne — elle aussi s'appelle Jeanne — a étudié le droit, puis a épousé un avocat. La lune de miel est à peine achevée, voici que le Parlement adopte la bienheureuse loi si longtemps attendue ; Jeanne accourt au Palais et se fait inscrire ; la scène du serment — scène historique — est une des plus jolies du roman. Avocat et avocate, de la jeunesse, du talent, de la fortune, où trouver couple mieux appareillé et plus de garanties de bonheur ? Mais tout se gâte bien vite. Paul s'aperçoit que, au lieu d'une femme, il a seulement un confrère. Jalousie, froissements, aigreurs, brouilles, encore un peu et ou divorcerait. La maternité, heureusement, vient tout arranger ; Jeanne se retrouve femme et tout est pour le mieux dans le plus uni des ménages. Ainsi soit-il !

Ce livre accuse de la bonne volonté, du travail, ce qu'il faut pour bien faire ; mais il trahit aussi de l'inexpérience ; le récit s'embarrasse d'épisodes à côté, de descriptions qui ressemblent trop à des *morceaux* qu'on pourrait mettre n'importe où. Et puis... la mère n'en permettra pas la lecture à sa fille. Joseph de BLACÉ.

HENRI DE NOVILLE. — *Le Trésor de Mérande. Roman d'aventures contemporaines.* Paris, Plon. In-18.

Une histoire à la façon de Fenimore Cooper ; au lieu des forêts et des lacs de l'Amérique, les solitudes du continent noir ; à la place des *Gros-Ventres* ou des *Nez-*

Percés, les tribus nègres du Congo. Chasses, batailles, prouesses de toute sorte, millions conquis sous forme de diamants, voilà de quoi enflammer de jeunes imaginations, s'il en est encore par ce temps de bacheliers et de ronds de cuir. Le conteur a pris un soin louable d'utiliser les découvertes des récents explorateurs et quantité de notions scientifiques ; il aurait pu s'abstenir de saluer comme des ancêtres les grands singes d'Afrique.

Joseph de BLACÉ.

JULES PRAVIEUX. — *Oh ! les hommes ! Journal d'une vieille fille.* Paris, Plon. In-18.

JULES PRAVIEUX n'est point un inconnu aux *Études*. Nous avons parlé jadis de son *Vieux Célibataire*. Voici le pendant. Elle a vraiment beaucoup d'esprit, cette vieille fille, et une verve intarissable. Un peu moins abondante, on la goûterait peut-être davantage. Il lui arrive de parler l'espace de cinq ou six pages sans qu'un alinéa marque un temps de repos. Elle a des idées originales, piquantes, et d'ailleurs toujours honnêtes et chrétiennes. Elle daube sur les hommes, naturellement ; le titre de son *Journal* nous en avertit. Mais les spécimens de son sexe qu'elle nous présente ne font pas beaucoup plus belle figure. Et peut-être tel lecteur mal content dira que l'on aurait pu retourner l'interjection : Oh ! les femmes !

Joseph de BLACÉ.

E. FRANKLIN. — *La Vie privée d'autrefois. La vie de Paris*

sous Louis XVI, début du règne. Paris, Plon, 1902. 385 pages.

Ce volume n'a coûté à M. FRANKLIN que d'écrire une préface sur Rutledge, un baronnet d'Angleterre qui vint se promener en France vers 1792.

Des nombreux ouvrages de « ce très fécond et très médiocre écrivain », M. Franklin donne la liste et réimprime, à la suite de sa préface, la *Quinzaine anglaise à Paris*, et le *Train de Paris*. Le *Train de Paris* est une comédie refusée au Théâtre-Français, jouée aux Italiens en 1779 : c'est une caricature de bourgeois singeant l'homme de qualité. La *Quinzaine anglaise* est une recette pour se ruiner à Paris en quinze jours.

Paul DUDON.

Henri DORIS. — *Amour et Science.* Paris, Plon. 1 volume in-16, 296 pages. Prix : 3 fr. 50.

Les deux grands mots du titre font prévoir quelque thèse profonde, palpitante de contrastes. Mais on cherche en vain la thèse, à travers les trois cents pages du récit. De la science, il en est fort peu question; quant à l'amour, l'amour vrai et louable, on ne le devine qu'au dernier feuillet du livre. Somme toute, il y a deux romans dans cette œuvre, où fourmillent, tournoient, se montrent et passent les gens du monde officiel, ceux du monde universitaire, ceux du monde industriel, ceux du monde politique; puis deux ou trois silhouettes du monde clérical, un prêtre, une sœur garde-

malade, un fabricant de cercueils, et, comme repoussoir, un pasteur protestant.

Au surplus, tous ces personnages du volume ne sont guère que des silhouettes; point de figure en relief; pas un caractère, sauf peut-être l'agrégué Desloges, qui occupe tout le récit et qui est un vilain monsieur, sans que l'on sache pourquoi. Beaucoup de détails curieux, instructifs, locaux, sur la bonne ville de Blois et sur les mœurs de la vie provinciale qui évolue autour du vieux château de Louis XII. C'est le côté intéressant d'*Amour et Science*; mais on se perd dans les dédales d'une intrigue où il ne fait pas très clair, et où, par endroits, il ne fait pas très propre. Heureusement, cela finit bien. L'agrégué sans conscience et sans cœur, qui a trop vite franchi tous les degrés de « l'étape », se ressaisit au moment de rendre l'âme. Il fait, en mourant, son *mea culpa*; cela console, cela repose. Pourtant ce ne serait point le cas de dire : Tout est bien qui finit bien.

VICTOR DELAPORTE.

L'abbé E. DUPLESSY, premier vicaire à Neuilly. — *Les Idées de Matutinaud.* Paris, Séguin, 1903. Collection du *Foyer*. In-8 illustré, viii-278 pages. Prix : 2 fr. 50.

L'auteur est bien connu par ses *Apologistes laïques au XIX^e siècle*, son *Paris religieux* et autres monographies ou mélanges d'érudition, de bibliographie et de polémique. Il a même cultivé la bonne presse périodique. De ses articles, considérablement augmentés, il a tiré

un charmant volume à la manière de nos meilleurs controversistes populaires. On y retrouve la clarté de Mgr de Ségur, la verve de Grange ou de Loiseau, avec une finesse originale et caustique, faite de traits imprévus et d'humour parisien. Matutinaud, qui est une création de l'auteur, rappelle le Homais de Flaubert et le Coquelet de Louis Veuillot. C'est une excellente tête de Turc, à laquelle l'abbé DUPLESSY n'épargne aucune flèche de son abondant et malicieux carquois. Agénor Ma-

tutinaud est exactement le type de l'*entre-deux*, ni impie, ni catholique pratiquant. C'est l'honnête homme très timide, rempli de préjugés, mais somme toute accessible à la persuasion et qui finit par faire ses pâques, en homme de bonne foi et de bonne volonté.

On ne saurait trop recommander ce livre pour les bibliothèques de paroisses, de cercles, de patronages et même de collèges. La meilleure des recommandations est qu'on ne s'y ennuie jamais.

Henri CHÉROT.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

ASCÉTISME. — *L'Ame religieuse temple de Dieu*. Retraite de consécration ou d'anniversaire, par Olivier Lefranc, T. O. P. Paris, Lethielleux.

— *Pensées pour chaque jour*, à l'usage des prêtres, par J. Hogan, P. S.-S., traduit de l'anglais par un prêtre de Saint-Sulpice. Paris, Lethielleux. In-18 broché. Prix : 2 francs.

— *Le Directoire des domestiques chrétiennes*, par le R. P. Honoré du Corps, capucin. Œuvre de Saint-François-d'Assise, rue de la Santé, 5, à Paris. In-32, 96 pages.

— Bibliothèque des Conférences : n° 6, *la Passion de Jésus-Christ*; n° 7, *les Voyages de saint Paul*; n° 10, *Saint Paul le prisonnier du Christ*. Conférences avec projections. Maison de la Bonne Presse, rue Bayard, 5.

— *Pourquoi ne peut-on pas se faire protestant ?* par l'abbé A. Pireyre, missionnaire diocésain. Maison de la Bonne Presse. In-12, 64 pages. Prix : 25 centimes.

— *La Confession et la Communion des religieux et des religieuses*, par l'abbé P. Lejeune. Paris, Lethielleux. Prix : 1 fr. 25.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Août 10. — A Paris, catastrophe dans le chemin de fer métropolitain, due à un incendie occasionné par l'électricité. Les morts sont au nombre de quatre-vingt-quatre personnes, qui ont péri asphyxiées dans le tunnel.

12. — A Tunis, l'*Officiel tunisien* publie le décret suivant :

ARTICLE PREMIER. — Nul n'est admis à diriger, soit directement, soit par personne interposée, un établissement d'enseignement en Tunisie, de quel que ordre que ce soit, ni d'y donner l'enseignement, s'il appartient à une congrégation non autorisée en France.

ART. 2. — Il est accordé aux congrégations non autorisées, pour fermer leurs établissements scolaires, un délai se terminant le 1^{er} octobre 1903.

ART. 3. — Toute contravention au présent décret sera punie d'une amende de 16 à 1 500 francs et d'un emprisonnement de six jours à un an. La fermeture de l'établissement pourra, en outre, être prononcée par le jugement de condamnation.

ART. 4. — L'article 463 du Code pénal, relatif aux circonstances atténuantes, pourra être appliqué.

ART. 5. — Notre premier ministre et directeur de l'enseignement est chargé de l'exécution du présent décret.

Vu pour promulgation et mise à exécution : Signé : Pichon.

Les établissements visés sont au nombre de trois : ceux des Maristes, à Ferryville; des Salésiens, à La Marsa; des Maristes, à Tunis.

— A Nancy, prise de possession, au milieu de vives protestations, des immeubles des Pères Rédemptoristes à Saint-Nicolas.

13. — A Paris, obsèques officielles des victimes du Métropolitain. Toutes les familles des victimes, moins une, ont demandé le service religieux, auquel assiste une partie du Conseil municipal.

14. — A Brest, le Tribunal correctionnel condamne trente-quatre frères de Lesneven, Landerneau, Saint-Pierre et Saint-Renan, à 25 et à 16 francs d'amende, pour infraction à la loi sur les congrégations. Le jugement ordonne la fermeture de leurs écoles.

— A Constantinople, les journaux annoncent l'exécution de la sentence de mort prononcée par la cour martiale contre l'assassinat du consul russe à Monastir.

15. — En Macédoine, les insurgés continuent à faire sauter les ponts des chemins de fer et à couper les routes.

— A Nantes, interdiction de la procession du Vœu de Louis XIII et manifestation catholique.

— A **Grenoble**, centenaire du compositeur Hector Berlioz.

— A **Saint-Brieuc**, notification est faite aux établissements congréganistes suivants que leur demande en autorisation n'est pas agréée : Sœurs de la Providence de Saint-Brieuc, à Cavan et à Prat; Sœurs de la Providence de Ruille, à Bourbriac et à Pléoudy; Sœurs de la Sagesse de Saint-Laurent, à Guingamp; Sœurs de Saint-Joseph de Marseille, à Plessaba et à Trémoré.

16. — A **Paris**, à Notre-Dame, service solennel pour les morts du Métropolitain, présidé par S. Em. le cardinal Richard.

17. — Ouverture de la session des Conseils généraux dans toute la France. A **Épinal**, M. Méline, à **Évreux**, M. Milliard, en prenant possession de la présidence, font entendre d'éloquents protestations contre l'application de la loi sur les associations. Divers conseils émettent des vœux dans le même sens.

18. — Troubles en **Croatie**, à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de l'empereur d'Autriche. Au cours de ces désordres, cinq personnes ont trouvé la mort.

19. — A **Rome**, M. Nisard, ambassadeur de France auprès du Vatican, présente officiellement au pape Pie X les félicitations de M. Loubet et du gouvernement de la République, à propos de son élévation au trône pontifical. Il lui a remis une lettre autographe du président de la République. Le pape s'est montré bienveillant pour M. Nisard, et l'a assuré de ses sentiments paternels pour la nation française, « qu'il considérera toujours comme la fille aînée de l'Église ».

20. — Démonstration navale de la **Russie** dans la mer Noire. La flotte russe, arrivée en vue du Bosphore, mouille à Inadia, entre Constantinople et Bourgas. — La Porte, aussitôt informée de ce fait, se montre prête à accepter toutes les demandes formulées par la Russie dans son récent ultimatum.

21. — L'ambassadeur russe, M. Zinovieff, remet à Tewfick-pacha une nouvelle note, très énergique. La Porte accède immédiatement à toutes les requêtes énumérées dans le *Journal officiel* de Russie.

22. — A **Rome**, mort de Menotti Garibaldi, fils du célèbre condottiere, ancien combattant de la guerre de 1870-1871.

— Mort de lord Salisbury, ancien premier ministre d'Angleterre.

Robert-Arthur-Talbot-Gascoigne Cecil, marquis de Salisbury, était né à Hatfield en 1830. Élevé, comme son père, à l'Université d'Oxford, il fut, à l'âge de vingt-trois ans, envoyé à la Chambre des communes par la circonscription d'Hawford, qu'il représenta au Parlement jusqu'en 1868. Lorsqu'en 1866, lord Derby fut chargé de constituer un nouveau ministère, il appela le marquis de Salisbury à en faire partie comme secrétaire d'État de l'Inde. En 1868, le marquis quitta le pouvoir et, son père étant mort, lui succéda à la Chambre des lords. Les

tories étant revenus au pouvoir en 1874, lord Salisbury reprit, dans le cabinet Derby, son poste de ministre pour l'Inde. Au mois de novembre 1876, il fut chargé, par le cabinet dont il faisait partie, de se rendre à Constantinople et d'y assister aux conférences relatives à la question d'Orient. En présence des résistances de la Porte aux réclamations des membres de la conférence, lord Salisbury quitta Constantinople avec les autres plénipotentiaires et revint à Londres. Il y prononça à ce sujet, à la Chambre des lords, un grand discours qui fut fort remarqué. Peu après, lord Derby ayant donné sa démission, il lui succéda et lança aux représentants de l'Angleterre à l'étranger une circulaire qui fit grand bruit. Une escadre fut envoyée par le cabinet anglais dans les Dardanelles, prête à toute éventualité d'action contre la Russie.

Lord Salisbury quitta le pouvoir en 1880, à la suite des élections d'avril qui furent défavorables à son parti. A la mort de lord Beaconsfield, il fut choisi comme leader de l'opposition à la Chambre des lords. Il combattit la politique égyptienne de Gladstone qu'il remplaça aux affaires en 1885. Son passage au pouvoir fut assez court, les élections de 1885 ayant été une défaite pour le parti conservateur. Il avait eu toutefois le temps d'annexer la Birmanie.

Gladstone, ayant repris la direction du cabinet, tomba en août 1886, et lord Salisbury lui succéda une fois de plus, en vertu de ce jeu de bascule qui fait tout le fond de la politique intérieure de l'Angleterre. Tombé du pouvoir en 1892, il le reprit en 1895 pour ne plus le quitter.

— A Paris, condamnation des Humbert par la Cour d'assises de la Seine.

23. — L'ambassadeur de Russie à Constantinople mande que la Porte a pris les mesures suivantes, pour donner satisfaction aux demandes du gouvernement russe :

Outre l'exécution des deux meurtriers et la condamnation de deux autres gendarmes aux travaux forcés, les officiers qui s'étaient permis des réflexions irrespectueuses à l'égard du consul Rostkowski, ont été renvoyés de l'armée. On recherche activement les individus qui ont tiré sur l'équipage du consul. Tous les fonctionnaires, au nombre de vingt-quatre, qui ont été désignés à la Porte dans la liste remise par l'ambassadeur de Russie et sur les services desquels les représentants consulaires russes se sont prononcés défavorablement, ont été cassés et renvoyés devant les tribunaux.

Tous les particuliers désignés sur la liste comme s'étant rendus coupables de délits divers, ont été également renvoyés devant les tribunaux. Ismaïl Kakki, commissaire de police à Palanka, est rétabli dans ses fonctions.

Les personnes qui furent arrêtées pour s'être plaintes des mauvais traitements et des actes de violence exercés contre elles par des musulmans ont été remises en liberté.

Hilmi-pacha, inspecteur général, a reçu une réprimande. Chaiderin-bey et Mascha-bey, chefs de la gendarmerie et de la police à Salonique, ont été remplacés par d'autres fonctionnaires.

La Porte a ordonné qu'on incorpore à la gendarmerie quelques officiers étrangers, dont les noms seront communiqués. Toutes les autorités judiciaires, civiles et militaires ont reçu l'ordre formel de prendre des mesures en vue d'assurer l'ordre et la tranquillité.

— A **Saintes**, discours de M. Combes. Il réédite sa déclaration de guerre de Marseille contre les congrégations, et y joint des attaques contre l'Action libérale.

24. — Catastrophe à **Budapest**. Une vingtaine de personnes périssent dans l'incendie d'un magasin d'articles de Paris.

25. — Le nouveau roi de **Serbie** entreprend un voyage à travers les provinces de son royaume.

— On annonce d'**Alger** la répression définitive des Berabers, qui avaient tenté, le 17 et le 18, un coup de main contre le poste de Taghit.

— A **Nancy**, Mgr Turinaz adresse une lettre au préfet, pour revendiquer une fois de plus le droit de prêcher en faveur des religieux dispersés.

Paris, le 25 août 1903.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

LES IDÉES POLITIQUES ET SOCIALES

DE TAINÉ¹

Aux derniers jours de l'année 1875, paraissait le premier volume d'une série d'études que Taine se proposait de consacrer aux *Origines de la France contemporaine*. Il avait pour titre : *l'Ancien Régime*. Puis, à des intervalles de trois à quatre ans, s'échelonnaient *l'Anarchie, la Conquête jacobine, le Gouvernement révolutionnaire*. A *la Révolution* succédait *le Régime moderne*. Mais la mort faisait tomber la plume des mains du laborieux ouvrier. Du second volume destiné au *Régime moderne*, il ne laissait achevées que deux études, l'une sur *l'Église*, l'autre sur *l'École*.

L'émoi soulevé par ces publications fut énorme. Aux applaudissements des uns répondirent les colères des autres. Et le frémissement de cette émotion n'est pas encore éteint.

Taine avait-il donc changé ? Avait-il cessé d'être l'observateur froid et impassible, le penseur épris de mécanisme et de déterminisme qu'il avait été jusque-là ? Il protestait rester fidèle à sa doctrine et à sa méthode. Il affectait toujours la prétention de faire des sciences morales un département des sciences naturelles. « On permettra à un historien, disait-il en tête de son premier volume, d'agir en naturaliste ; j'étais devant mon sujet comme devant la métamorphose d'un insecte. » Et plus tard : « Ce volume, comme les précédents, n'est écrit que pour les amateurs de zoologie morale, pour les naturalistes de l'esprit². » Mais alors pourquoi ce bruit, comme d'un scandale ou d'une conversion, fait autour de l'ouvrage.

Sans vouloir contrôler le récit tracé par Taine des événements de l'époque révolutionnaire, sans vouloir tenter d'ap-

1. Voir *Etudes* des 20 mars et 5 avril 1903.

2. Préface du tome IV, p. iv.

précier ses jugements de détail sur les hommes et sur les choses, — ce qui serait infini, — il est permis de chercher quelles idées politiques et sociales se dégagent de la patiente et minutieuse enquête si obstinément poursuivie. A considérer tous les points par où elles viennent rejoindre ou heurter nos préoccupations présentes, on comprendra pourquoi les conclusions, indiquées par Taine, ne peuvent nous laisser indifférents.

I

La plus importante de ces conclusions, celle dont la portée s'étend plus au loin, est que les meilleures constitutions et les meilleures lois se forment peu à peu, comme par alluvion, par l'apport successif du temps. Ainsi seulement elles peuvent répondre à l'esprit d'un peuple, s'adapter à son caractère, à son tempérament, à ses tendances, satisfaire à ses besoins. A vrai dire, cette idée avait déjà été entrevue par Taine dans ses études sur le peuple anglais. Ici, c'est toute notre histoire qui témoigne en sa faveur. C'est, d'ailleurs, la nature humaine qui parle en ce sens. Par là se justifient certaines institutions traditionnelles, dont les convenances n'apparaissent pas au premier abord.

« En 1789, trois sortes de personnes, les ecclésiastiques, les nobles et le roi, avaient dans l'État la place éminente avec tous les avantages qu'elle comporte, autorité, biens, honneurs, ou, tout au moins, privilèges, exemptions, grâces, pensions, préférences et le reste. Si depuis longtemps ils avaient cette place, c'est que pendant longtemps ils l'avaient méritée¹. » Si le peuple a consenti longtemps, sans protestations essentielles, à se dépouiller en faveur des trois grands ordres de l'État d'une partie de sa liberté et de la libre disposition de ses biens, c'est qu'il en attendait en retour quelques services. Et, vu l'égoïsme naturel à l'homme, on peut mesurer l'énormité de ces services à l'énormité des privilèges concédés et des donations librement consenties. De vrai, le seigneur assurait au peuple la sécurité, le clergé

1. *L'Ancien Régime*, p. 3.

l'instruisait, le sanctifiait, le soulageait dans ses infortunes, le roi veillait à l'ordre et à la prospérité générale, au respect des frontières et à l'extension de la grandeur nationale. Ces distinctions et ces prééminences, nées de l'accord des générations, étaient ainsi saines et équitables. Elles le restèrent tant qu'elles furent le prix de services réellement payés.

Et cet accord des générations est une lumière qui donne souvent son vrai jour au passé et même au présent. Ce qu'on appelle « préjugé héréditaire est une sorte de raison qui s'ignore. Il a ses titres aussi bien que la raison elle-même; mais il ne sait pas les retrouver... Quand on le considère de près, on trouve que, comme la science, il a pour source une longue accumulation d'expériences : les hommes, après une multitude de tâtonnements et d'essais, ont fini par éprouver que telle façon de vivre ou de penser était la seule accommodée à leur situation, la plus praticable de toutes, la plus bienfaisante, et le régime ou le dogme qui aujourd'hui nous semble une convention arbitraire a d'abord été un expédient avéré de salut public. Souvent même il l'est encore; à tout le moins, dans ses grands traits, il est indispensable, et l'on peut dire avec certitude que, si dans une société les principaux *préjugés* disparaissaient tout d'un coup, l'homme, privé du legs précieux que lui a transmis la sagesse des siècles, retomberait subitement à l'état sauvage... Être le propriétaire unique et reconnu d'un champ distinct, écouter les voix supérieures de la pudeur, de l'humanité, de l'honneur, de la conscience..., ces pratiques, jadis inconnues et lentement établies, composent la civilisation des âmes. Parce que nous les acceptons de confiance, elles n'en sont pas moins saintes, et elles n'en deviennent que plus saintes, lorsque, soumises à l'examen et suivies à travers l'histoire, elles se révèlent à nous comme la force secrète qui, d'un troupeau de brutes, a fait une société d'hommes. En général, plus un usage est universel et ancien, plus il est fondé sur des motifs profonds, motifs de physiologie, d'hygiène, de prévoyance sociale¹. » Il faut ajouter : « et sur les principes du vrai et du juste », car le bien ne se réduit pas aux nécessités physiologiques

1. *L'Ancien Régime*, p. 270-271.

ou sociales. Celles-ci mêmes ne deviennent « saintes » et humaines que par l'addition d'un élément d'ordre supérieur.

Au dix-huitième siècle, la tradition descend au second rang, la raison monte au premier. On veut tout contrôler, tout critiquer. Bientôt on ne fait plus appel à la raison seulement pour éprouver ce qui est établi, mais pour le démolir; on entreprend de reconstruire sans user d'aucun des matériaux dont l'usage a démontré la solidité et la résistance. On veut refaire la société et l'individu sur plans nouveaux et avec des éléments nouveaux. On en arrive à ce « comble de l'imprudence », à cette « quintessence de l'égarément » : « récuser la pratique, se livrer à la théorie pour établir l'équilibre des intérêts et les garanties de la liberté dans un royaume de vingt-cinq millions d'hommes¹ ».

Aussi les longues méditations, les patientes discussions deviennent inutiles. Hérault-Séchelles, rapporteur de la Constitution de juin 1793, écrit pour qu'on lui procure sur-le-champ les lois de Minos, dont il a un *besoin urgent*, « besoin très urgent, puisqu'il devait livrer la Constitution dans la semaine² ». Mais ce n'est pas impunément qu'on improvise des constitutions. Le nombre de celles que la France a usées depuis la chute de l'ancien régime, montre la fragilité de ces constructions élevées à la hâte. Encore aucune d'elles, tant qu'elle a été debout, n'a offert un logement vraiment commode et sortable.

La tradition nationale, c'est ce que l'homme d'État, le législateur doit toujours consulter. De nos jours, des écrivains de marque, depuis Charles Maurras et Paul Bourget jusqu'à Ferdinand Brunetière et Jules Lemaitre, font croisade en faveur de ce retour à notre esprit national, à nos traditions. La question est plus vaste que celle de la forme particulière du gouvernement. C'est toute l'orientation de notre vie publique intérieure et de notre politique extérieure qui est en jeu. La France ne peut, sans se suicider, renoncer à

1. *L'Anarchie*, p. 157.

2. *Le Gouvernement révolutionnaire*, p. 8.

son instinct d'expansion civilisatrice qui a toujours fait sa grandeur, ni aux libertés ou aux croyances religieuses qui sont entrées dans sa vie. Or, à ce mouvement de réveil qui commence à ébranler l'opinion, c'est la main de Taine qui a imprimé une des premières et plus fortes impulsions.

II

Les institutions qui régissent un peuple s'inspireront de sa tradition. Taine rappelle de plus qu'elles doivent être faites pour les hommes réels, tels qu'ils existent à un moment donné de l'histoire, avec leur caractère particulier et leurs besoins présents. Il n'est point de principe en politique qu'il ait proclamé avec autant de force. Le grand reproche qu'il adresse à l'œuvre législative de la Révolution, de l'Assemblée constituante en particulier, c'est de l'avoir méconnu, à la suite de l'auteur du *Contrat social*. A quels hommes s'applique ce Contrat fictif? « Ce sont des hommes abstraits, qui ne sont d'aucun siècle et d'aucun pays, pures entités écloses sous la baguette métaphysique. En effet, on les a formés, en retranchant expressément toutes les différences qui séparent un homme d'un autre, un Français d'un Lapon, un Anglais moderne d'un Breton contemporain de César, et l'on n'a gardé que la portion commune. On a obtenu ainsi un résidu prodigieusement mince, un extrait infiniment écourté de la nature humaine, c'est-à-dire, suivant la définition du temps, « un être qui a le désir du bonheur et la faculté de « raisonner », rien de plus et rien d'autre. On a taillé sur ce patron plusieurs millions d'êtres absolument semblables entre eux; puis, par une seconde simplification aussi énorme que la première, on les a supposés tous indépendants, tous égaux, sans passé, sans parents, sans engagements, sans traditions, sans habitudes, comme autant d'unités arithmétiques, toutes séparables, toutes équivalentes. » C'est pour cette « entité », pour cette ombre d'homme que l'on fabrique des lois et des décrets¹.

Et Taine fait remonter cette erreur à l'esprit classique, qui

1. *L'Anarchie*, p. 183-184.

se manifeste par le « règne du style oratoire, régulier, correct, tout composé d'expressions générales et d'idées contiguës », qui « dure deux siècles, depuis Malherbe et Balzac jusqu'à Delille et M. de Fontanes¹ ». Le goût des notions simples, générales, abstraites deviendra *idéologie*, rêverie systématique. On légiférera par déduction, et non d'après l'observation.

C'est à une idée de ce genre, l'idée d'égalité abstraite, autant qu'à un sentiment de désintéressement, qu'obéissaient les nobles qui, dans la nuit du 4 août, renonçaient à leurs privilèges. Sentiment louable dans son intention; mais ceux qui disposaient, pour la répudier, de l'inégalité de leur condition, étaient-ils bien certains d'en être les maîtres? Étaient-ils assurés qu'elle avait été établie dans leur seul intérêt? Pareille idée guidait Grégoire quand, dès la première année, il disait à la tribune de l'Assemblée constituante : « Nous pourrions, si nous le voulions, changer la religion, mais nous ne le voulons pas. » « Un peu plus tard, on le voudra, ajoute Taine, on le fera, on établira celle de d'Holbach, puis celle de Rousseau, et l'on osera bien davantage. Au nom de la raison que l'État seul représente et interprète, on entreprendra de défaire et de refaire, conformément à la raison et à la seule raison, tous les usages, les fêtes, les cérémonies, les costumes, l'ère, le calendrier..., les noms des saisons, des mois, des semaines, des jours, des lieux et des monuments, les noms de famille et de baptême, les titres de politesse..., la manière de parler et d'écrire². »

Abus de la raison pure qui devient déraison, abus qui, aujourd'hui encore, prétend appliquer notre Code civil aux nègres du Congo et du Dahomey. Dérèglement d'idéologue qui faisait naguère écrire à un professeur de la Faculté d'Alger : « Nous ne pourrions nous flatter de nous être assimilés les Arabes que le jour où l'on expliquera dans toutes nos écoles du nord de l'Afrique le *Discours de la méthode*. » Mais surtout excès de l'esprit de système.

Seulement, à l'esprit de système en un sens s'oppose un

1. *L'Ancien Régime*, p. 241-265. — 2. *Ibid.*, p. 327-328.

esprit de système en sens contraire. Ne serait-ce pas ici le cas? Le positivisme de Taine, porté à réduire toute réalité à un fait ou à une série de faits, à ne voir dans l'homme que des phénomènes qui se succèdent, dans le bien et l'honnête que des convenances particulières, lui fait tenir en dédain l'idée générale et abstraite. Il arrive que la raison pure égare, mais, comme tout fil conducteur, en des mains maladroites. On peut mal user de la métaphysique, mais on ne saurait s'en passer. Il faut, manifestement, mesurer la politique, le gouvernement et le maniement des hommes aux circonstances, au temps, aux lieux, aux personnes. La politique n'est pas une science de l'absolu; c'est l'art de se rendre compte et de profiter des contingences. Mais encore doit-elle se guider sur certains principes; et une déclaration analogue à celle de 1789, mais parlant des devoirs en même temps que des droits, ne serait pas déplacée en tête d'une constitution. Une loi ne saurait être chose purement d'opportunité, tout éphémère et accidentelle. Elle est l'application aux circonstances présentes de vérités et de principes qui sont de tous les temps, qui sont en dehors de tout temps. Un expédient n'est pas proprement une loi; et nous ne savons que trop ce que valent les lois dites de circonstance.

L'esprit classique ne semble pas coupable de tous les méfaits que Taine lui impute. A moins qu'on ne le confonde avec l'esprit d'utopie, et c'était bien l'esprit d'utopie, combiné avec la critique à outrance, qui régnait au dix-huitième siècle. Tout autre est l'esprit philosophique, qui remonte aux principes et aux causes, qui généralise avec modération en tenant compte des *accidents* humains. Le véritable esprit philosophique enseigne même qu'on ne peut traiter l'homme comme une matière fixe et immuable, toujours et partout semblable à elle-même, qu'il est chose essentiellement variable, être ondoyant et divers. Il n'est pas idéologie; il prescrit d'observer la nature. Le dix-septième siècle, qui fut le siècle de la raison, a vu les Ordonnances de Colbert, monument admirable de science humaine et de sens sainement positif.

Ce n'est pas usage exclusif de la raison pure, c'est déraison

et aveuglement que d'imaginer, avec Rousseau et les rêveurs du dix-huitième siècle, l'homme « naturellement bon », doué par nature uniquement d'inclinations douces et bienfaites, que d'attribuer tout mal à la société qui « le déprave et le rend misérable ». « Qu'on laisse, disent-ils, l'homme à lui-même, et toutes les vertus naîtront spontanément ; il sera sensible, affectueux, s'attendrissant au moindre bienfait, capable de tous les dévouements et de toutes les délicatesses. »

Tainé s'est élevé avec justice contre une pareille méconnaissance de l'homme. Il a raillé amèrement cette sentimentalité qui, des philosophes et des littérateurs, était descendue chez les politiques. Il cite Turgot disant au roi, en lui présentant un plan d'éducation : « Sire, j'ose vous répondre que, dans dix ans, votre nation ne sera plus reconnaissable, et que, par les lumières, les bonnes mœurs, par le zèle éclairé pour votre service et pour celui de la patrie, elle sera au-dessus des autres peuples. Les enfants qui ont actuellement dix ans se trouveront alors des hommes préparés pour l'État, affectionnés à leur pays, soumis, non par crainte, mais par raison, à l'autorité, secourables envers leurs concitoyens, accoutumés à reconnaître et à respecter la justice. » Tous rêvent d'un ordre nouveau, d'un millenium heureux, d'une ère idyllique. « Pendant des années, le gouvernement parlera au peuple comme à un berger de Gessner. On priera les paysans de ne plus brûler les châteaux, parce que cela fait de la peine à leur bon roi. On les exhortera à « l'étonner par leurs vertus, pour qu'il reçoive plus tôt le prix des siennes ». Au plus fort de la Jacquerie, les sages du temps supposeront toujours qu'ils vivent en pleine églogue, et qu'avec un air de flûte ils vont ramener dans la bergerie la meute hurlante des colères bestiales et des appétits déchainés. »

Mais Tainé est-il en droit d'ajouter, comme en forme de conclusion : « A proprement parler, l'homme est fou, comme le corps est malade, par nature ; la santé de notre esprit, comme la santé de nos organes, n'est qu'une réussite fréquente et un bel accident¹ » ? L'homme n'est ni si vertueux par nature que

1. *L'Ancien Régime*, p. 309-312.

l'imaginaient les disciples de Rousseau, ni si pervers que l'estime le disciple français de Darwin. Si l'équilibre en son organisme comme en sa personne est instable, si cet équilibre est toujours menacé par les mouvements de forces désordonnées, l'hygiène et la volonté peuvent le maintenir en état. Seulement, il est nécessaire à l'homme d'y tendre constamment son effort. Et pour expliquer la condition mêlée et diverse de la nature humaine, on n'a pas encore trouvé mieux que le dogme du péché originel.

Il faut dire que le pessimisme plus ou moins déclaré de Taine trouvait une singulière confirmation dans les scènes qu'il avait entrepris de décrire. Si le fond que révélaient ces passions et ces fureurs n'était pas le fond primitif de l'homme, du moins l'aspect de la nature humaine qu'elles manifestaient était sinistre. Quand il montrait « le mince tissu d'habitudes et d'idées raisonnables, dans lequel la civilisation » enveloppe l'homme, déchiré et flottant « en lambeaux », « les bras nus du sauvage » qui ont reparu et s'agitent¹, les faits ne parlaient que trop comme lui. Du sauvage mêlé en tout homme au civilisé, c'était le sauvage qui se montrait.

III

Traditionnalisme positiviste, telle apparaît en politique la doctrine de Taine. Est-il possible de chercher quelle organisation sociale il en tire ?

La forme extérieure et tangible, la qualification officielle du gouvernement ne paraît avoir à ses yeux qu'une importance de second ordre. Monarchie héréditaire ou république, quelle forme l'emporte sur l'autre ? Il ne se prononce pas. Sans doute, il a rendu un magnifique hommage à l'ancienne monarchie qui, avec le clergé et la noblesse, a édifié la France, pierre à pierre ; hommage d'autant plus sincère qu'il n'a dissimulé aucun des abus qui avaient fini par corrompre le régime. Il envoie un souvenir ému au dernier descendant direct de tant de chefs illustres qui se meurt sous les mauvais traitements d'une brute. Mais quelque fixité et

1. *L'Anarchie*, p. 350.

esprit de suite que l'hérédité puisse donner au pouvoir, ce qu'il demande avant tout de celui qui le détient, roi, président, ministre, c'est l'unité et l'efficacité de direction. « Pour qu'un service se fasse bien et avec précision, il faut d'abord qu'il ait un chef unique, et ensuite que ce chef puisse nommer, récompenser, punir et révoquer ses subordonnés. Car, d'une part, étant unique, il se sent responsable, et il porte dans la conduite des affaires une attention, une initiative, une tolérance, un tact que ne peut avoir une commission; les sottises ou défaillances collectives n'engagent personne, et le commandement n'est efficace que dans une seule main. D'autre part, étant maître, il peut compter sur les subalternes qu'il a choisis, qu'il maintient par l'espérance et par la crainte, et qu'il renvoie s'ils fonctionnent mal; sinon, il ne les tient pas, ils ne sont pas des outils sûrs¹. »

C'est le principe que méconnaissent les législateurs de la Constituante. A leurs yeux, « l'obéissance doit toujours être spontanée, jamais forcée, et, pour supprimer le despotisme, ils suppriment le gouvernement... Les subordonnés sont indépendants de leur supérieur; car celui-ci ne les nomme pas et ne peut les destituer... Nulle part le supérieur n'est un commandant qui ordonne et contraint; partout il n'est qu'un censeur qui avertit et gronde... La France est une fédération de quarante mille municipalités souveraines, où l'autorité des magistrats légaux vacille » au gré d'une « minorité de fanatiques et d'ambitieux² ».

Une constitution saine laisse à la bourgeoisie et au peuple une part de pouvoir. Au temps des États généraux, le tiers était appelé à voter l'impôt. Mais Taine est défiant, et jusqu'à l'excès, à l'égard du tiers état. Il a peu confiance dans les lumières et le désintéressement de la bourgeoisie. Il la voit d'esprit étroit et borné, enfermée dans ses affaires. Quant au peuple, son inintelligence lui paraît incurable; il ne saurait rien comprendre à l'intérêt public; il est fait pour obéir, et par contrainte, plus que par persuasion. Nulle part, chez Taine, il n'est question de l'éducation sociale de la démo-

1. *L'Anarchie*, p. 251. — 2. *Ibid.*, p. 251-252, 279.

cratie. C'est sans doute qu'il n'en attend aucun bon effet. Et cependant, puisque les sociétés modernes doivent nécessairement compter avec l'élément démocratique, puisque le droit de suffrage lui a été concédé et qu'il ne saurait être question de le lui ravir, ne serait-il pas sage de travailler à l'éclairer ?

Mais c'est ce droit de suffrage, tel que la Révolution l'a constitué, que précisément Taine combat avec àpreté. Sous la Constituante, le vrai souverain est « l'électeur garde national et votant. C'est bien lui que la Constitution a voulu faire roi; à tous les degrés de la hiérarchie, il est là, avec son suffrage pour déléguer l'autorité, et avec son fusil pour en assurer l'exercice ¹. » Et cette souveraineté populaire produit la parfaite anarchie, en attendant le despotisme parfait.

Dans la démocratie fondée sur la prépondérance du nombre, à qui exige-t-on, demande Taine, que je livre mes droits intimes ? « En théorie, à la communauté, c'est-à-dire à une foule où l'impulsion anonyme se substitue au jugement individuel, où l'action devient impersonnelle parce qu'elle est collective, où nul ne se sent responsable, où je roule emporté comme un grain de sable dans un tourbillon de poussière... ; en pratique, à la pluralité des voix comptées par tête, à une majorité qui, surexcitée par la lutte, abusera de sa victoire pour violenter la minorité dont je puis être... ; plus précisément encore, à six ou sept cents députés parmi lesquels il n'en est qu'un que je sois appelé à choisir... Souvent j'ai voté pour le candidat battu; alors je suis représenté par l'autre dont je n'ai pas voulu pour représentant. Quand j'ai voté pour l'élu, ordinairement c'est faute de mieux, et parce que son concurrent semblait pire ². » Et Taine déplore que ce soit la classe suspecte des politiciens qui fournisse surtout les candidats.

Même dans la société locale, le suffrage universel lui apparaît une aberration. Laisser aux paysans dans les communes rurales le choix de leurs conseillers municipaux et de leur maire, c'est se confier à des paralytiques et à des

1. *L'Anarchie*, p. 263.

2. *Le Gouvernement révolutionnaire*, p. 130-132.

aveugles-nés; laisser ce choix dans les villes aux citadins, c'est se livrer à des charlatans¹.

Il faut dire que Taine accuse de ces méfaits surtout le suffrage universel, égal et compté par têtes. Peut-être le suffrage organisé donnerait-il de meilleurs produits. Mais il ne s'est guère expliqué avec netteté sur les conditions de cette organisation. Il parle seulement de le restreindre, ce qui nous paraît un remède insuffisant et facilement dangereux. En tout cas, on ne saurait refuser au contribuable de dire son mot dans l'administration des affaires de la commune, et il n'est pas admissible que l'intelligence de ces affaires locales ou le choix d'un représentant qui en ait l'intelligence dépasse sa capacité. Là où il n'atteindrait pas à ce niveau, le devoir de la société serait de l'y élever au plus tôt.

Taine n'a pas toujours eu cette sévérité à l'endroit du suffrage universel. Peut-être a-t-il subi là-dessus l'influence de Balzac² et de Renan. Au lendemain du coup d'État de 1851, il écrivait à Prévost-Paradol : « Le raisonnement qui donnait droit au suffrage universel est toujours le même, et partant la vérité n'a pas changé. S'il y a, comme tu dis, sept millions de chevaux en France, ces sept millions ont le droit de disposer de ce qui leur appartient. Qu'ils gouvernent et choisissent mal, n'importe. Le dernier butor a le droit de disposer de son champ et de sa propriété privée ; et pareillement une nation d'imbéciles a droit de disposer d'elle-même, c'est-à-dire de la propriété publique. Ou niez la souveraineté de la volonté humaine de toute la nature du droit, ou obéissez au suffrage universel³. »

Taine ne se demande pas si la chose publique appartient en telle propriété à une génération qu'elle puisse en disposer à son gré, si une génération n'en a pas plutôt la gestion que la propriété, avec devoir de rendre compte de cette gestion aux générations qui viendront après elle. Cela doit être examiné. Encore ne ferons-nous pas difficulté d'avouer que

1. *Le Régime moderne*, t. I, p. 414-424.

2. Voir *le Curé de village* et *le Médecin de campagne*.

3. *Taine; sa vie, sa correspondance*, p. 191.

la forme de gouvernement est une des questions où le sentiment libre et réfléchi du pays mérite le plus d'être pris en considération. A cela il y a, entre autres raisons, celle-ci que, dans nos sociétés modernes, un gouvernement ne saurait se maintenir pacifiquement et agir avec efficacité, s'il est opposé au vœu de tout un peuple.

Dès l'origine, au surplus, Taine mettait hors des prises du suffrage universel comme du pacte social « la liberté de conscience et tout ce qu'on appelle les droits et les devoirs antérieurs à la société ».

Dans l'organisation sociale, il conçoit l'élément démocratique fortement encadré — idée chère à Balzac — dans une aristocratie autant de naissance que d'intelligence et d'influence. Depuis les petits notables jusqu'aux savants, aux grands commerçants et grands industriels, y entreront tous ceux que Le Play appelait des *valeurs sociales*. Dans sa pensée, ce sont eux qui, sous l'impulsion d'un moteur unique, forment les organes essentiels de la machine gouvernementale et en exécutent la besogne essentielle. En cette démocratie tempérée d'aristocratie qu'il rêve, le peuple a pour rôle principal d'être dirigé.

D'autre part, afin d'assurer l'unité et l'efficacité de direction, on se gardera des incohérences et des hésitations du parlementarisme. Rien de funeste comme un système où sans cesse « la décision et l'action, émoussées, ralenties, écourtées par le bavardage et les procédures de la délibération, ne peuvent jaillir qu'après l'accord pénible et tumultueux de plusieurs volontés discordantes¹ ». En fait de gouvernement, Taine aimerait assez le procédé militaire, avec le contrepois des garanties qui assurent les droits des particuliers. Parmi ces garanties, il est intéressant de noter qu'il prône l'établissement d'un organisme « semblable à cette Cour suprême qui, aux États-Unis, est la gardienne de la Constitution, même contre le Congrès, qui, au nom de la Constitution, peut invalider en fait une loi même votée et sanctionnée par tous les pouvoirs et dans toutes les formes,

1. *L'Anarchie*, p. 252-253.

qui reçoit la plainte du particulier lésé par la loi inconstitutionnelle, qui arrête la main du shérif ou du percepteur levée sur lui, et qui lui assigne sur eux des intérêts et dommages¹ ».

On voit que MM. Charles Benoist et Paul Beauregard, dans leur récente proposition, peuvent se réclamer de Taine.

IV

Mais le meilleur moyen, aux yeux de Taine, pour se défendre contre le despotisme du gouvernement, c'est de réduire au minimum ses attributions. Pour lui, l'État a surtout une fonction de gendarme. Au milieu des violences et du désordre des sociétés européennes en formation, s'est élevée une *force publique*. « Par essence, elle est une grande épée, tirée du fourreau et levée au milieu des petits couteaux avec lesquels les particuliers s'égorgeaient autrefois les uns les autres. Sous sa menace, les couteaux sont rentrés dans leur gaine. » Chacun de nous accepte d'être défendu contre la violence et la fraude. Hors de là, il n'est rien que nous nous accordions à demander à l'État. Mais l'État est porté à nous offrir ses services, services obligatoires qui sont autant d'empiétements sur notre liberté. « Ne souffrons pas qu'il soit autre chose qu'un chien de garde². »

La puissance publique doit-elle comme unique service « la protection de la communauté contre les étrangers, et des particuliers les uns contre les autres » ? Oui, ou à peu près. Tout ce qu'on peut lui accorder en outre, c'est un rôle de suppléance. Elle interviendra au défaut des particuliers, soit isolés, soit associés, « en leur absence prolongée, sur leur renoncement prouvé ». Les interventions tolérées seront « des interventions discrètes et peu sensibles dans le présent, mais de grande conséquence dans l'avenir, un code à longue portée, un ensemble de directions coordonnées qui, tout en ménageant la liberté des individus vivants, préparent le bien-être des générations lointaines. Rien au delà. »

1. *L'Anarchie*, p. 275.

2. *Le Gouvernement révolutionnaire*, p. 132-136.

3. *Ibid.*, p. 145-146.

Tainé fait ici une concession de plus : rôle d'impulsion, mais impulsion restreinte.

Il avise aussitôt à ce que l'État n'étende pas ses « crocs » sur notre liberté ou notre activité. Car, lorsque l'État se substitue aux particuliers ou aux autres corps pour faire leur besogne, d'une part il fait le contraire de son office propre, d'autre part il s'acquitte mal de son emploi surajouté. Il était créé pour sauvegarder et promouvoir les initiatives individuelles : il les absorbe et les tue. Il s'introduit dans un service qui n'est pas le sien : il y a des chances pour que tôt ou tard il s'y dérobe, comme à une charge trop onéreuse ; il y a des chances pour qu'il le pervertisse, en l'exploitant au profit des gouvernants, non de la communauté. Infailliblement, il sera inférieur à sa tâche, n'étant pas outillé à cet effet. Bien pis, par le monopole légal qu'il s'attribue, ou par la concurrence accablante qu'il exerce, il tue ces corps naturels, ou il les paralyse, ou il les empêche de naître. Bien pis, si ce régime dure et continue à écraser ces organes, la communauté humaine perd la faculté de les reproduire. L'esprit d'initiative et d'association est stérilisé, frappé dans sa source¹.

C'est particulièrement en matière d'éducation que l'envahissement de l'État est oppressif. Par malheur, il a pour complice l'opinion : le « préjugé français », préjugé « fatal », érige « l'État en éducateur de la nation ». Tainé a dénoncé ce préjugé, et on sait avec quelle vigueur. Il dénonce la conception d'un « engin scolaire » qui, fonctionnant sous l'impulsion du même moteur unique et central, « exclut de plus en plus la conception contraire, la remise de l'éducation aux intéressés, aux ayants droit, aux parents, aux entreprises libres et privées, qui ne dépendent que d'elles-mêmes et des familles² ».

Malheureusement, l'État a partout une tendance à étendre ses attributions. On peut dire qu'en France, surtout à partir de Philippe le Bel, la royauté travaillait à réunir en sa main

1. *Le Régime moderne*, t. I, p. 147-154.

2. *Ibid.*, t. II, p. 247-297.

tous les pouvoirs. La royauté absolue de Louis XIV est l'aboutissant logique des principes posés par les régaliens. Peu à peu, « en accaparant tous les pouvoirs, le roi s'est chargé de toutes les fonctions ; tâche immense et qui surpasse les forces humaines¹ ». Et Taine, à la suite de Tocqueville, ne dissimule aucun des effets désastreux de cette concentration à outrance. Encore, d'ordinaire, les souverains faisaient-ils vaillamment leur métier de rois ; la France se sentait gouvernée, et, au total, elle estimait qu'il faisait alors bon vivre.

La Révolution a trouvé le moyen de pousser le despotisme jusqu'à la plus monstrueuse oppression, et, en même temps, de déchaîner l'anarchie gouvernementale ; ce fut l'œuvre des jacobins.

On sait avec quel soin minutieux Taine s'est efforcé détailler cette œuvre. Au début de son livre *De l'Intelligence*, il disait qu'il faut connaître la psychologie du jacobin pour comprendre la Révolution de 1789. A travers les six volumes des *Origines*, il s'est attaché à cette figure, sans cesse se reprenant, comme jamais content de son travail, pour ajouter quelque nouveau trait à l'image. Et l'image est hideuse.

« Au-dessus des pouvoirs délégués, réguliers et légaux », s'installe « un pouvoir anonyme, imbécile et terrible, dont l'arbitraire est absolu, dont l'initiative est continue, dont l'intervention est meurtrière. » L'esprit qui anime le jacobin naît de deux racines : un amour-propre intempérant, qui prononce sur tout en juge infallible ; un dogmatisme effréné, qui tire sans fin des déductions géométriques de principes abstraits posés sans preuves. Enivré de lui-même, le jacobin s'érige en dictateur : dictature de quelques-uns, proscription de tous les autres. « On est hors de la loi, quand on est hors de la secte. » « Selon le jacobin, la chose publique est à lui ; et, à ses yeux, la chose publique comprend toutes les choses privées : corps et biens, âmes et consciences ; ainsi, tout lui appartient. » Il veut régner à tout prix, à discrétion. Il n'y a place au soleil que pour lui et les orthodoxes de sa croyance ;

1. *L'Ancien Régime*, p. 99.

l'extermination des hérétiques est décrétée. Il défend sauvagement les abords du pouvoir dont il a fait sa chose; par les accusations de royalisme, de fédéralisme, de modérantisme, il écarte ceux du dehors qui voudraient le partager avec lui. A la secte, l'Église catholique apparaît comme une rivale; on la déshonorerait, on la désignera aux colères aveugles de la foule comme l'asile de la superstition et du fanatisme, on s'attaquera à tout ce qui la manifeste ou la rappelle, on voudra la noyer dans le sang. Entre les individus il ne doit exister qu'un lien, celui qui les attache au corps social et les fait dépendre de la secte; elle travaillera à défaire le plus tenace de tous, la famille. Et pour atteindre les âmes, pour les pétrir à sa fantaisie, alors qu'elles sont encore molles, l'État se fera éducateur unique et commun, imposant à tous ses méthodes, sa pensée, sa conscience. De ce despotisme inepte, trois manifestations ou trois expressions se détachent entre toutes : Marat, maniaque homicide; Danton, boucher politique; Robespierre, cuistre gonflé et féroce. Le jacobinisme aboutit à une religion laïque, la plus intransigeante qui se puisse concevoir, la plus oppressive des consciences, et aussi la plus effroyablement altérée de vies humaines; à la religion que Taine appelait, dans une préface célèbre, la *religion du crocodile* ¹.

A plus d'un, les traits de l'image tracée par Taine parurent exagérés, trop appuyés, plus laids que nature. On cria à la calomnie, au parti pris. Cependant l'auteur établissait copieusement la vérité de chaque détail, et la figure d'ensemble n'était que trop ressemblante. L'histoire elle-même s'est chargée, hélas ! de justifier le peintre, et nous ne sommes que trop à même d'en contrôler l'exactitude. Nos « jacobins dégénérés » nous font comprendre ce que furent leurs ancêtres. Si une certaine grandeur épique leur manque, grandeur qu'on a reproché à Taine de n'avoir laissé entrevoir que chez Danton, il n'est rien de ce qui rendait leurs pères méprisables qu'ils n'aient pris à tâche de reproduire avec un degré d'hypocrisie en plus.

(A suivre.)

LUCIEN ROURE.

1. *La Conquête jacobine, le Gouvernement révolutionnaire, passim.*

QUELQUES DIFFICULTÉS

SUR L'ÉDUCATION CHEZ LES JÉSUITES

Les *Études* ont bien voulu patronner un livre¹ qui, sous une forme assez peu technique et avec des allures plutôt jeunes, visait un but très sérieux au fond : présenter aux lecteurs, moyennant une série d'instantanés, une vue à peu près complète de la vie réelle et journalière dans un de ces collèges de Jésuites qui, selon le cliché obligatoire, *abrutissent la jeunesse française*.

Des trop aimables appréciations qu'il m'a values, selon l'usage, de la part d'amis bien intentionnés, parents, professeurs et anciens élèves, je ne dirai rien. D'autres correspondants ont été mieux inspirés ; aux compliments ils ont ajouté quelques critiques, me donnant ainsi un double témoignage d'intérêt. Qu'on me permette, pour justifier cet article, de citer une des lettres que j'ai reçues.

MONSIEUR ET CHER CAMARADE,

Je suis bien fâché de ne pas vous connaître autrement que par votre nom de guerre ; vous devez être ce que nous appelions jadis un *bon zig* ! En tombant par hasard sur le titre de votre livre, je m'étais dit : « Voyons si c'est mon histoire ! » Car j'ai été *en pénitence* chez les bons Pères, plus que je ne voulais... Je vous ai donc dévoré d'un bout à l'autre. Il y a, ma foi, de jolies pages : vous étiez un rhétoricien *calé*. Et il y en a de touchantes aussi : deux ou trois m'ont fait pleurer comme une vieille bête que je suis. Pardon !

Est-ce mon collègue que vous avez voulu peindre ? Certains détails, certains usages locaux me donnent à penser que non. Mais sur l'ensemble des hommes et des choses que vous racontez, il n'y a pas de doute possible. C'est bien un collège de Jésuites, tel que je l'ai connu. Ça ne s'invente pas. Vous me rappelez au vif ma première communion, avec ses ravisse-

1. *En pénitence chez les Jésuites, correspondance d'un lycéen*, par Paul Ker (Paris, Retaux, 1903). Une bonne partie de cette correspondance avait paru d'abord dans les *Études*.

ments encore vivaces après trente ans passés; l'âne des Petites-Sœurs (seulement le mien ne valait pas Brocoli et n'a jamais eu l'honneur de paraître sur la scène; nous l'avions acheté par souscription pour remplacer le vieux qui était mort); des amis charmants, qui ont essayé en vain de me convertir; des professeurs que j'ai gardés dans le cœur et... un P. Préfet que j'ai gardé dessus; mais ce n'était pas sa faute! Votre bon gros P. Surveillant, après m'avoir mis à l'ours, je ne sais plus pour quelle fredaine, a fini par bénir mon mariage. Un jour aussi, moi, le roi des cancre, j'ai infligé à tout le collège l'humiliation de m'acclamer comme roi des rois. J'étais très fort sur les planches, celles du théâtre (oh! comique) et celles de l'escrime; très fort aussi au gymnase et à tous les jeux expansifs. Dans une rencontre historique avec les *potaches*, j'ai *cogné* ferme, et pour ce méfait j'ai comparu devant trois inspecteurs, que j'ai désarmés en les faisant rire. J'ai d'ailleurs conscience, pour un coup de poing reçu, de n'en avoir jamais rendu moins de deux, et plus d'une fois, hélas! j'ai rendu ce que je n'avais point reçu. Se jouait-il au collège une de ces bonnes farces, d'ailleurs inoffensives, que vous avez gardées dans votre sac, la vindicte publique se rabattait d'instinct sur moi, les yeux fermés, et... ne se trompait jamais.

Je n'ai compté parmi les *sages* que l'année de ma première communion et peut-être les derniers mois de ma philosophie. Le reste du temps, j'ai fait le désespoir d'excellents professeurs par mon dilettantisme et celui des meilleurs surveillants par mes façons ingouvernables. Un de mes directeurs, je me demande encore par quels moyens surhumains, a réussi deux fois à me sauver d'une exclusion déjà prononcée en haut lieu; je lui ai voué un culte.

Joli portrait, n'est-ce pas? Il manque à votre galerie. Appelez-le *cancre*, *braque*, *roussard*, comme vous voudrez. Le fait est que j'ai exercé durant huit ans la vertu des Pères « et ne l'ai point lassée ». Ils ont pu croire jusqu'au dernier moment qu'ils avaient perdu leur peine avec moi.

Eh bien, mon cher camarade, s'ils l'avaient cru, ils se seraient trompés. Écoutez la suite de ma confession.

Malgré ma *cancrierie*, j'arrivai avec le temps à Polytech-

nique; en somme, je n'étais pas tout à fait bête et j'avais pour père un général. Au bout de quelques années, étant encore lieutenant d'artillerie, j'avais malheureusement à mon actif un certain nombre de sottises, dont la dernière en date venait de faire éclore dans ma pauvre cervelle un projet peu banal. Je devais me rendre, le soir même, au mess des officiers, déposer devant eux sur une table un revolver chargé, les prier de dire loyalement s'ils jugeaient mon cas de nature à entacher l'honneur du corps : si oui, je me déclarerais prêt à me casser la tête sur place. La chose ainsi réglée, en attendant l'heure fatale, je me promenais. Je vins à passer devant le collège des Jésuites, où, jusqu'alors, j'avais évité de mettre les pieds. Cette fois, sans savoir pourquoi ni comment, je me trouvai soudain nez à nez avec le frère portier, un petit saint homme blond, qui me souriait :

— Que désirez-vous, Monsieur ?

— Mais... je ne sais trop. Y a-t-il ici des Pères que je connaisse ?

— Êtes-vous du pays, Monsieur ?

— Oh ! non, je viens de l'autre bout de la France. Mais je suis un ancien élève des Pères.

La mine du bon frère, de souriante, devint radieuse et rougissante de plaisir :

— Oh ! alors, Monsieur, vous êtes chez vous. Si vous le voulez bien, prenez ce corridor; vous verrez la maison et tous les noms sur les portes.

— Parfait, mon frère. Merci.

La première porte, c'est la Procure; je n'ai plus besoin d'argent, puisque ce soir... La seconde, c'est le P. Préfet; fuyons!... La troisième, le P. P... Connu.

— Toc ! toc !

— Tréééé !

— Bonjour, mon Père.

— Bonjour, mon lieutenant.

— Vous ne me remettez pas ? Un tel, votre ancien élève de X...

— Vous ici !

Une vigoureuse poignée de main. Puis, me regardant bien entre les deux yeux :

- Un peu changé !
- Vous voulez dire *décati* ?
- Oh !
- Un air de sacripant ?
- Oh ! mon ami.
- Si encore je n'en avais que l'air !
- Mais, mon fils...
- Ah ! mon Père, je ne vous ai guère fait honneur.

Et vlan ! sans demander permission, je m'éroule sur le coin de son bureau, me cachant la figure et sanglotant à me rompre la poitrine. Le Père alla donner un tour de clef à sa porte ; puis, revenant s'asseoir contre moi, il me passa le bras autour des épaules, comme aurait fait ma mère, et me dit :

- Vous souffrez, mon pauvre ami ?
- Oh ! mon Père, si vous saviez combien je suis malheureux !
- Dites-moi pourquoi ; le voulez-vous ?

Si je le voulais ? J'étouffais sous le poids. Il sut tout ; je vidai devant lui jusqu'au plus bas fond toute la hottée de mes dix ans de garnison et terminai par mon projet de suicide héroïque. Il me laissa dire, ensuite me gronda doucement, comme un grand enfant, et, après une heure ou deux, fit enfin rentrer dans mon âme le calme, moyennant une bonne absolution.

Le lendemain, je revins communier à sa messe et nous convinmes, pour réparer mon honneur et celui du régiment, d'un moyen plus raisonnable que le revolver.

Depuis, je le revis quelquefois ; il m'aida à devenir un officier rangé, que je demeurai jusqu'à ma retraite volontaire. Et aujourd'hui — je le dis sans orgueil — l'ancienne « chenille qui faisait peur à voir, tant elle était laide et lourde et velue et goulue », s'est transformée aussi en un « honnête chrétien », qui n'a pas peur de s'entendre appeler *jesuite*. J'y ai mis plus de temps que vous ; mais aussi je revenais de plus loin. Il faut avoir pitié de moi et prier pour mes vieux péchés.

Comment s'explique mon cas ? Je n'ai jamais songé à reprocher aux Pères mes sottises, pas plus celles de mon temps de collègue que les autres. Par tempérament et par

éducation de famille, j'avais un caractère essentiellement réfractaire à toute discipline. L'*empreinte*, la vraie, — pas celle de l'imbécile Estaunié, — n'avait pas marqué sur ma peau ; elle était entrée quand même, jusqu'au cœur, par une espèce de pouvoir latent, et n'attendait qu'une occasion providentielle pour éclater au jour. Je vois là une réponse toute trouvée aux gens qui vous disent parfois que les élèves des Jésuites *font le plongeon comme les autres...* — Peut-être ; mais ils remontent plus facilement.

Je ne prétends pas, pourtant, qu'ils remontent tous et toujours. J'en connais qui, au rebours de moi, après avoir bien commencé, ont mal fini. Dans la ville que j'habite, on se montre, parmi nos anciens condisciples, un haut fonctionnaire dont la fringale anticléricale réclame chaque matin un petit déjeuner au calotin, — deux prétendus magistrats, qui font assaut d'injustice et de platitude pour se faire payer leurs complaisances par les puissants du jour, — plusieurs ambitieux qui ont tout renié, drapeau, foi, famille, pour décrocher un siège dans quelque-une de nos assemblées politiques ou un simple ruban rouge, — des officiers qui ont donné leur nom aux loges pour avancer plus vite, — des hommes d'affaires sans conscience, — des fils de famille qui mériteraient d'être fouettés en place publique, — des bourgeois incorrigiblement égoïstes devant leur devoir social et honteusement trembleurs devant les menaces de la canaille lâche. Ils ne sont pas la majorité, Dieu merci, et ils ne se vantent pas de sortir de *nos maisons*. Mais ils sont encore trop ; je l'entends dire quelquefois autour de moi et j'en gémiss.

Vous devriez, à votre si intéressant tableau de l'éducation chez les Jésuites, ajouter un chapitre sur les causes de ces défections. Je vous autorise à faire état de mon histoire.

Et puisque je suis en veine de vous poser des desiderata, ne pourriez-vous, dans ce même chapitre supplémentaire, répondre en quelques mots aux objections suivantes qui m'ont été faites, après lecture de votre ouvrage, par un jeune professeur de l'Université, savant, honnête, même chrétien, mais pas mal engagé dans le mouvement moderne. Il m'écrivait textuellement :

« Le *Ratio* des Jésuites pouvait encore servir, il y a trente ou quarante ans, sous l'Empire. Depuis lors, le monde a marché; il faut, bon gré mal gré, que notre enseignement emboîte le pas à la démocratie moderne.

« D'une part, l'enseignement *classique* ne peut plus être l'élément principal de l'*instruction*. L'aristocratie intellectuelle qu'il formait est condamnée; le réel a détrôné l'idéal. La science désormais sera populaire et positive.

« D'autre part, le sentiment religieux ne peut plus être l'unique principe directeur de l'*éducation*. Il ne faut plus de sacristains : il faut de bons citoyens. L'enseignement chrétien doit faire sa part à la morale civique et à la science sociale. »

Je tiens à vous déclarer, mon cher camarade, que ces idées ne sont pas les miennes. Je compte sur votre bonne plume pour réduire en poudre l'ennemi que je vous signale. Vous êtes maître ès arts pédagogiques : je ne suis qu'un artilleur en retraite, n'ayant guère l'habitude des combats de l'esprit, mais gardant une affection jalouse pour tout ce qui intéresse l'honneur de mes anciens maîtres.

Défendez-les; je vous en serai reconnaissant comme si vous me défendiez moi-même, — et plus encore.

Cordialement à vous,

R.

Ces artilleurs ne doutent de rien, parce qu'ils sont habitués, probablement, à voir leurs bombes passer à travers tout!

J'ai ramassé celle que mon brave camarade m'adressait et l'ai renvoyée, avec la délicatesse convenable, à mon ami et beau-frère, le P. Jean, homme de science et d'expérience, et incomparablement plus compétent que moi dans la question, en le priant de répondre en mon lieu et place.

Je lui laisse la parole.

MON CHER PAUL,

Ta proposition est venue me surprendre dans la demeure hospitalière, où, par la grâce de M. Combes, j'attends paisiblement la fin de la tourmente. Elle est située sur une falaise rocheuse, au pied de laquelle, en ce moment, les vagues déferlent avec fracas; mais le roc est solide, et tout ce bruit

ne sert qu'à me rappeler la parole de foi du grand prêtre Joad :

Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sait aussi des méchants arrêter les complots.

Quand Dieu dira-t-il à nos jacobins son *halte-là*? Quand il le voudra. Notre devoir à nous, provisoirement, est celui du soldat toujours attentif, même sous la tente, au coup de clairon qui le rappellera au combat.

Mon poste est marqué d'avance dans les collèges, dès qu'ils se rouvriront à la liberté. J'aime la jeunesse malgré ses défauts, et, au risque de trouver dans le beau métier d'éducateur quelques déceptions, je lui donnerai de grand cœur le reste de ma vie. La déception, d'ailleurs, nous guette plus ou moins, au bout de n'importe quelle entreprise humaine; mais une mauvaise récolte n'empêche pas le laboureur de reprendre son dur travail dans l'espoir d'une année plus heureuse... Et nous travaillons pour Dieu!

Je ne refuse pas de mettre à profit une partie de mes loisirs forcés pour répondre quelque chose à tes correspondants. Seulement, comme c'est un « devoir de vacances » que tu m'imposes, je prierai ceux qui me liront de n'être pas trop exigeants sur la forme et de me laisser *causer*. Les médecins me défendent la tension d'esprit.

L'éducation est une œuvre complexe; elle veut être faite à trois. Il y faut le concours du collège, de la famille et de l'enfant. J'ai connu un garçon de quinze ou seize ans qui, après quelques mois passés chez nous, fut convaincu d'immoralité et rendu à son père. Le pauvre monsieur, en prenant congé du Supérieur, ne put s'empêcher de lui dire avec une certaine amertume : « J'avais espéré que les Jésuites feraient quelque chose de mon fils. » Le fils, qui se trouvait là, reprit vivement : « Père, si tu m'avais mis dans ce collège en cinquième, au lieu de me mettre au lycée, on n'aurait pas besoin maintenant de me chasser. » Le père baissa la tête et partit.

Ce premier cas est heureusement rare : les élèves qui ont passé par les lycées n'entrent généralement chez nous — tu le sais mieux que personne — qu'avec des garanties de bonne volonté qui effacent vite la marque de provenance et les mauvaises impressions d'autrefois.

Mais ton correspondant l'artilleur indique dans sa personne un second cas beaucoup plus fréquent, où notre méthode d'éducation reste impuissante. Lorsque tel enfant nous arrive, à neuf, dix ou onze ans, l'arbuste est déjà noueux et dévié par une première culture mal comprise, en famille. Maintes fois, il n'y a même pas eu de culture; on a laissé pousser en toute liberté le sauvageon mignon, en lui disant pour toute correction : « Attends, gamin; *au collège, il faudra que tu changes.* »

Assurément, il y en a qui changent au collège. Mais parfois aussi, à dix ou onze ans, il peut être déjà tard pour réduire les nœuds ou redresser les difformités; le sauvageon a pris l'habitude de résister à la main qui veut le plier. Pour comble de malheur, quand il commençait à se rectifier et à développer régulièrement sa jeune taille, les vacances arrivent et deux mois de faiblesses déplorables mettent à néant dix longs mois d'efforts. Tout est à refaire à chaque rentrée, et chaque fois avec moins de chances de succès. A qui la faute si, finalement, l'arbre reste ce qu'était l'arbuste? Je sais des enfants dont l'éducation n'eût pu réussir qu'à une seule condition : c'était de faire préalablement l'éducation de leurs parents. Ils sont de plus en plus rares, aujourd'hui, les pères et les mères qui comprennent leur devoir et qui savent former à leurs fils une âme de chrétien et un caractère d'homme. Le souci du grand nombre s'arrête au diplôme de Sorbonne, au plumet de Saint-Cyr ou à la rapière de Polytechnique. Comme vue d'avenir, c'est court.

Je vais faire un aveu pénible, mais fondé. On jalouse les Jésuites, un peu de partout, parce qu'ils *accaparent l'éducation des enfants nobles et riches*. Le fait ainsi formulé n'est pas exact; on l'a démontré plus d'une fois. Mais admettons un instant que les élèves riches et nobles affluent de préférence chez nous. Il se trouve parmi eux, sans contredit, de bons esprits, de beaux caractères, des hommes de ressource. J'ajoute que, sans tenir le monopole de la distinction, ils en donnent habituellement l'exemple et contribuent ainsi pour une bonne part à l'élévation du niveau général. Mais, il faut bien le dire, c'est aussi dans leurs rangs que se comptent en plus grand nombre les enfants gâtés par une première édu-

cation molle, faible, frivole, et conséquemment les intelligences atrophiées, les volontés sans ressort, les élégantes nullités. Eh bien, si les Jésuites, de gaieté de cœur, *accaparent* ces éducations-là, j'affirme, sans crainte d'être démenti par les hommes du métier, qu'ils sont bien punis par où ils pèchent, car ils n'en récoltent ni grande joie au collège, ni grand honneur après.

Le problème s'aggrave singulièrement lorsque le défaut d'éducation première se complique d'un tempérament difficile. Il n'est si bon cheval de race qui ne devienne vicieux, s'il se refuse au dressage. Encore un cheval peut-il, à la longue, être dompté par la force; le jeune homme, lui, garde toujours la liberté de mal faire et le fond de révolte qu'il tient de la chute originelle.

On montre dans les champs une mauvaise herbe qui s'appelle vulgairement *herbe de patience*. Les Lorrains lui donnent un nom plus significatif, la *haine de prêtre* (ils entendent le prêtre défroqué, Charbonnel ou Combès). Voici la raison de ces deux noms. Au milieu d'une touffe de racines peu profondes, elle en a une principale, qui s'enfonce tout droit dans la terre et s'amincit peu à peu jusqu'à n'être plus qu'un filament, à peine perceptible aux doigts. Poursuivez-le à un bon mètre de profondeur et arrachez ce qui reste : six semaines ou six mois après, le mince fil a reparu, la plante scélérate étale de nouveau sa corbeille de feuilles vertes — et vous pouvez renouveler votre essai d'extirpation.

Voilà l'image trop fidèle de ce qui arrive à plus d'un de nos élèves — pas à eux seuls ! Chaque âme d'enfant a son herbe de patience, souvent plusieurs, qu'il faut lui apprendre et lui aider à combattre. Véritable œuvre de patience, capable parfois de désespérer un ange ! On y travaille pourtant, durant des années, soutenu par le devoir au défaut du succès visible, consolé de son impuissance auprès de quelques-uns par la vaillance et les victoires des autres.

Mais, si c'est quelque chose, si c'est beaucoup pour l'avenir moral d'un jeune homme d'avoir pris au collège l'habitude de la lutte contre ses passions naissantes, ce n'est pas tout; il faut qu'elle se continue après et toujours. Ceux qui reprochent aux écoles chrétiennes les trahisons et les égarements

des hommes dont elles avaient instruit la jeunesse, oublient cette condition essentielle.

Quand le jeune philosophe nous a quittés, il donnait les plus belles espérances, et les promesses rassurantes lui coûtaient peu. Mais connaissant trop bien la fragilité de la nature et les ruses de l'ennemi, notre tendresse inquiète, au moment des adieux, lui avait recommandé instamment de veiller, de prier et de s'appuyer. Hélas! *la fascination de la bagatelle obscurcit la notion du bien*, dit l'Écriture, *et le tourbillon des désirs mauvais bouleverse un cœur jusque-là sans malice*. Le collégien grandi, lancé peut-être trop tôt ou trop seul dans la grande ville, sottement jaloux de son indépendance, fier de sa première moustache et de ses dix-huit ans, se prenant déjà pour un homme, a voulu tout voir et tout savoir; il a rougi de sa simplicité; il a dédaigné ces amitiés pures et solides qui sont l'indispensable préservatif de l'adolescence, pour s'en créer de plus agréables qui seront sa perte; il a voulu marcher sans guide dans la nuit folle de ses rêves désordonnés. La vue du prêtre, d'abord importune, a fini par devenir pour lui un reproche et un remords, dont il s'est irrité. Alors plus de sacrements, plus de prière, bientôt plus de respect ni de soi ni d'autrui, par suite la porte ouverte à tous les égarements. La racine maudite est remontée tout entière et la mauvaise herbe, gagnant de proche en proche, a envahi peu à peu tout le champ de cette âme, qu'elle étouffe.

Les confesseurs connaissent ces lamentables histoires, les ravages et les ruines qu'elles accumulent sur certaines vies, les larmes de sang qu'elles font verser aux mères et, quand ils reviennent plus tard dans le chemin du devoir, aux fils.

D'ailleurs, on aurait tort de croire que nous nous contentons de gémir et que nous abandonnons les jeunes gens, une fois sortis de chez nous, à tous les dangers que leur créent dans le monde les attrait de la liberté, les mauvais amis et les mille sollicitations du vice, comme on abandonnerait des malheureux sans ressource, sur une barque sans défense, au caprice d'une mer furieuse. A Paris et dans maintes grandes villes de province, il nous a été possible de fonder, seuls ou avec d'autres amis dévoués de la jeunesse, ces associations

chrétiennes qui sont, pour les *jeunes* de bonne volonté, autant de ports de refuge contre la tempête, en même temps que des champs d'évolutions et de manœuvres pour la guerre sainte.

Mais il faut que les jeunes gens y viennent et que les parents y tiennent. Nous pouvons intervenir par voie de conseil auprès des uns et des autres, et nous n'y manquons pas; n'étant pas des gendarmes, nous ne pouvons aller jusqu'à prendre les récalcitrants au collet. Beaucoup nous échappent, pour leur malheur. Est-ce notre faute? Et si, plus tard, ils tombent au rang des jouisseurs sans honte, des ambitieux sans conscience, des égoïstes sans cœur, des traîtres à Dieu et à toutes les choses sacrées, en descendant de Voltaire jusqu'à Trouillot, est-ce la faute de notre éducation? — Non; car pour devenir ce qu'ils sont devenus, ils ont dû mentir à tous les principes qu'ils avaient reçus de nous, et, s'il faut en croire un aveu public du dernier nommé, cela ne va pas toujours sans peine et sans angoisse: l'ancien élève de Notre-Dame-de-Mont-Roland a mis des années à laver la tache indélébile. Est-il bien sûr d'avoir aujourd'hui les mains propres?

Dans un livre qui a donné quelques inquiétudes aux familles chrétiennes, parce qu'il représente la vie de collègue sous un jour habilement calculé pour rendre toutes les intentions suspectes, un *ancien* de Dijon a essayé de transformer en robe de Nessus, inévitable et funeste, l'influence que nous exerçons sur nos élèves. Son dénouement est d'un fatalisme qui serait effrayant, s'il n'était absurde. Ceux qui nous connaissent, connaissent aussi la nature de l'*empreinte* que notre éducation prétend mettre sur les âmes: c'est l'*empreinte* du salut, *signum salutis*, et nos cœurs de prêtres et de Pères ne sauraient avoir au monde de chagrin plus cuisant que de la voir effacée chez quelqu'un de nos enfants d'autrefois.

Un autre renégat, un Parisien, dont le nom ne souillera pas ma plume, a voulu se tailler aussi sur le dos de ses maîtres une célébrité facile — ou simplement battre monnaie. Il a inventé une chose immonde qui ne mérite même pas le titre de roman; ce n'est qu'un long rêve de polisson. Va-t-on

nous juger sur ce livre et sur ce malheureux ? Autant vaudrait juger tout le collège des apôtres et l'enseignement du divin Maître sur l'odieux personnage de Judas. Il ne tenait qu'à Judas de rester fidèle aux leçons du Sauveur : il ne l'a pas voulu ; il a abusé du redoutable privilège de sa liberté pour devenir, malgré la grâce que le Maître lui offrait, un *fiis de perdition*. Lui seul est responsable de sa chute et de son châtement, comme tous les renégats dont il est le père.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner des défections que ton brave officier d'artillerie constate et déplore, dans son entourage, parmi nos anciens élèves ; elles sont inévitables et se reproduisent partout où les hommes sont des hommes et non pas des anges. Il a raison de croire que beaucoup d'entre elles ne sont que passagères, qu'on en revient. Pourtant il ne faut pas oublier que, plus on tombe de haut, plus la chute est lourde et le relèvement difficile. *Corruptio optimi pessima*.

Il s'est relevé, lui, parce que c'est un cœur de soldat. Les soldats ont parfois les passions violentes, mais avec cela un fond de loyauté qui leur rend intolérables les situations équivoques : l'ennemi une fois reconnu, ils vont droit dessus.

Bien plus rarement on voit se convertir les ambitieux que grise la vue d'une écharpe ou d'un panache quelconque, sots adorateurs du pouvoir et d'eux-mêmes, — rampants et jaloux, tant qu'ils ne sont rien ou peu de chose, — tyrans insupportables, quand ils ont *décroché la timbale*. Ceux-là, les coups de foudre et les humiliations inattendues peuvent seules les ramener quelquefois.

Mais que faudra-t-il pour secouer cette masse inerte d'égoïstes, indifférents ou poltrons, qui se cantonnent dans l'enclos de leurs intérêts personnels, se croisent les bras en regardant brûler la maison du voisin pourvu qu'elle ne touche pas à la leur, verrouillent leur porte quand on crie au voleur dans la rue, se déclarent incapables de tout effort pour le salut commun et, voulant se justifier de ne rien faire, s'en vont partout répéter bien haut qu'il n'y a rien à faire ? Voilà, j'ose le dire, les grands coupables du temps présent ; car ils ont en main le salut de la France chrétienne et ils ne veulent pas se donner la peine de la sauver.

Dans la catégorie des ambitieux dévoyés, nos anciens élèves figurent-ils en grand nombre ? Je ne le pense pas. On peut citer deux ou trois ministres, quelques députés, quelques magistrats. En général, le fonctionnarisme tente peu nos jeunes gens ; ils préfèrent les situations qui permettent de marcher le front haut. Tant que la magistrature et l'armée ont gardé leur prestige traditionnel au-dessus des misérables agitations de la politique de parti, elles étaient les deux buts les plus fréquents des âmes noblement ambitieuses. La suppression de l'inamovibilité, puis les besognes policières et antireligieuses infligées aux magistrats sont venues decouronner bientôt cette carrière. Restait l'autre, la « grande muette », qui était aussi la « grande dévouée » et la « grande respectée », l'image la plus complète de la patrie, l'expression humaine la plus haute du sacrifice. On nous a reproché d'y avoir trop *poussé* nos élèves et d'avoir par là rendu stériles pour l'action sociale bon nombre de talents. En y regardant de près, on trouverait, je crois, les parents plus coupables du méfait que les maîtres ; mais, cette réserve admise, je rends les armes. Le méfait en question est, chez nous aussi, un défaut de famille, un faible. Nous sommes tous, par institution et par choix, des soldats. Beaucoup de jésuites, avant de se ranger sous le drapeau du Christ, ont servi sous le drapeau de la patrie ; ils en ont gardé l'amour, qui va très bien avec celui de la croix. J'ai peur qu'on ne nous accuse longtemps encore de *pousser* à l'un et à l'autre. Nous ne sommes pas dreyfusards, non, et nous restons les *grenadiers* qu'on sait.

Faut-il, à ce propos, nous laver du reproche d'embaucher, d'aucuns disent de débaucher les meilleurs de nos élèves *ad majorem Dei gloriam*, c'est-à-dire pour la gloire de notre toute-puissante et tout envahissante Compagnie ? Le cliché, si vieux qu'il soit, est résistant, aussi résistant que la sottise humaine ; il servira encore. Aux gens de bonne foi, il suffit de répondre que la Compagnie de Jésus, avec tous les théologiens, exige pour la vocation religieuse l'appel certain de Dieu et la libre acceptation de l'homme. La première question qu'on pose chez nous au candidat novice, est celle-ci : « Quelqu'un, jésuite ou autre, vous a-t-il poussé à venir ici,

ou y venez-vous librement? » S'il y a seulement doute, on n'entre pas. Quel intérêt, d'ailleurs, la Compagnie pourrait-elle avoir à accueillir dans ses rangs un soldat forcé? Il lui faut des volontaires, envoyés de Dieu pour faire l'œuvre de Dieu, qui est notre œuvre unique.

Et pourquoi ne dirais-je pas une chose qui est de nature à étonner profondément nos persécuteurs actuels, mais qui console et encourage singulièrement les persécutés? La race de ces volontaires de Dieu n'est pas éteinte et la source du dévouement religieux n'est pas tarie; sur tous les chemins de l'exil on rencontre en ce moment de jeunes cœurs, épris d'enthousiasme pour la sainte cause outragée, qui vont demander aux proscrits la faveur de partager leurs épreuves et leurs espérances. Le divin Chef qui envoie ces recrues à sa *petite Compagnie* — c'est le mot de saint Ignace, notre père — ne l'a donc pas rejetée encore, et le jour viendra où, comme jadis les Hébreux, nous chanterons, avec nos frères de tous les Ordres, avec l'Église tout entière, le cantique de la délivrance, sur les bords de l'abîme qui aura mis à néant l'orgueil des ennemis de Dieu.

Il y a des catholiques, des prêtres même, qui regrettent parfois ces renoncements et qui osent les appeler des *désertions*. Il faut les renvoyer à l'Évangile et aux paroles du Maître : *Si tu veux être parfait, va-t'en vendre tout ce que tu as, donne-le aux pauvres, et viens, suis-moi*. Le sang des martyrs n'est pas la seule semence des chrétiens; la vie de l'Église et le rachat du monde sont faits de tous les sacrifices, y compris, en première ligne, celui des attaches terrestres. Notre temps égoïste et jouisseur voudrait supprimer le renoncement religieux comme contraire aux droits de la nature; en réalité, c'est parce qu'il trouve dans le spectacle des vertus monastiques un reproche perpétuel et sa plus sévère leçon. La leçon n'en demeure que plus nécessaire.

Les chrétiens qui blâment les vocations religieuses comme des désertions, outre l'injure qu'ils font à Dieu, maître absolu de chaque destinée humaine, oublient ce qu'un religieux, longuement formé par une discipline sûre et intelligente, acquiert de puissance pour le bien dans toutes les sphères de l'apostolat. Livré à ses propres forces dans le

monde, il eût peut-être été un homme d'action, mais un seul; jésuite ou membre d'un autre Ordre actif, il formera beaucoup d'hommes, et son talent, fécondé par la grâce d'en haut, portera des fruits dix fois, cent fois, peut-être mille fois plus abondants.

Certains partisans à outrance de l'action sociale ne se bornent pas à nous reprocher ces prétendus accaparements de novices; ils nous accusent aussi de ne pas donner à nos élèves cet esprit d'initiative qui devrait, dans le champ clos des luttes actuelles, faire de chacun d'eux un héros. Que ne fournissent-ils en même temps, pour atteindre ce but, la recette infallible!

L'esprit d'initiative est une chose admirable et infiniment souhaitable. Malheureusement, il en est de lui comme de l'esprit en général: il ne se donne pas. C'est une bosse, comme celle des mathématiques ou de la poésie. Qui dit initiative, dit pénétration de l'intelligence, vivacité du tempérament, énergie de la volonté: où se fabriquent ces trois belles qualités? Je compte, plus tard, dire un mot des moyens d'en développer le germe, quand ce germe existe. En attendant, mon cher Paul, tu feras bien de signaler à ton correspondant un travail qui a paru dans les *Études* sur ce sujet, il y a quelque trois ans; il est du P. Tampé et répond à tout¹.

Je n'ajoute qu'une observation. Le nombre des sots est infini, dit l'Écriture: celui des égoïstes n'est pas moindre; car, pris dans leur réalité dernière, les *égoïstes*, qui préfèrent la jouissance du moment au seul véritable bonheur de la vie future, sont tout bonnement des sots qui se croient malins. Dans cette foule, nos amis ou nos jaloux du *bon parti* — car nous en avons encore quelques-uns de la seconde catégorie — prétendent que nous comptons beaucoup de nos anciens élèves. C'est une question de chiffres que je ne me charge pas de trancher: les statistiques sont chose si délicate! Mais comment se fait-il que nos adversaires du *mauvais parti* ne se lassent pas de crier à l'*invasion noire*, celle des *jésuites de toute robe, longue et courte*, et que, pour l'arrêter, ils n'aient vu rien de plus sûr, rien de plus urgent, que de fermer nos

1. *Études* des 20 août, 5 et 20 décembre 1900.

collèges? On peut tirer la conclusion. Cette haine semble prouver, mieux que toute statistique, auquel des deux camps, celui du bien ou celui du mal, appartient l'ensemble de nos élèves. Ils ne sont donc pas si universellement égoïstes et dénués d'initiative.

Je me garderai, d'ailleurs, de revendiquer à leur profit le monopole de la fidélité aux bons principes. Nous ne sommes pas les seuls éducateurs chrétiens; d'autres semeurs, réguliers et séculiers, ont jeté sur toute l'étendue de la France les graines vivantes de la moisson future. Ils sont ou seront pourchassés, comme nous, par les ennemis de la foi et de la liberté; nous n'avons eu que l'honneur d'ouvrir la marche des persécutés et de voir notre nom, qui est celui du Sauveur lui-même, servir de cri de guerre.

Mon cher Paul, depuis que j'ai commencé cette lettre trop longue, les vagues frémissantes ont achevé de se calmer et, par ma fenêtre ouverte, je les vois maintenant se dérouler paisiblement sur la plage unie, comme des nappes de dentelle, bordées de peluche neigeuse. Un grain de sable suffit à Dieu pour fixer son terme à la mer montante et à la tyrannie des Cromwell de tous pays. Attendons et prions.

Tout à toi en Notre-Seigneur,

JEAN.

Août 1903.

MON CHER PAUL,

Le « jeune professeur savant et honnête » nous fait l'honneur de nous croire les derniers et malheureux tenants du *classicisme*. Je ne voudrais pas, à ce propos, intervenir, moi millième, dans la brûlante querelle de l'enseignement classique et de l'enseignement moderne. Cependant, je dois l'avouer, sa théorie un peu nouvelle sur la nécessité de *démocratiser* notre enseignement secondaire m'a fait réfléchir, et je me suis demandé si, réellement, il ne faudrait pas chercher là l'inspiration de la campagne qui a été menée, depuis bien des années, contre le *classique*.

Le classique était, de fait, un enseignement privilégié,

aristocratique, non pas qu'il fût réservé exclusivement aux classes dirigeantes, mais parce qu'il menait seul à une culture distinguée et aux carrières libérales. Cela répugnait à l'égalité républicaine. On essaya donc d'abord d'une concurrence par la culture dite *moderne*, plus à la portée des intelligences *démocratiques*. Elle fut par décret proclamée équivalente à la culture classique pour l'entrée aux grandes écoles du gouvernement; mais l'opinion n'admit pas l'équivalence réelle et le préjugé demeurait favorable à l'ancien régime. Ne pouvant faire monter le moderne à la hauteur de son rival, on se décida à faire descendre le rival.

On le chargea de matières étrangères ou accessoires, dont on doubla la valeur aux examens, de façon à écraser le malheureux sous le poids. La grande réforme de l'an passé est venue sanctionner et aggraver cet état de choses. Des quatre sections qui se partagent désormais notre enseignement secondaire, une seule, triste îlot perdu dans la mer immense, sert de refuge au latin-grec; les trois autres sont des combinaisons variées entre les sciences, les langues vivantes et le latin. Les quatre machines fonctionnent dans chaque établissement, j'allais dire dans chaque fabrique, sur le pied de l'égalité, pour produire un baccalauréat qui ne sera plus ni classique ni moderne, mais *le baccalauréat*, ouvrant au même titre la porte de toutes les carrières.

M. Chaumié vient de compléter cet admirable outillage par une invention du plus pur esprit démocratique; l'aurait-il empruntée au jeune professeur? Une circulaire du Grand Maître de l'Université de France autorise les lycées à ouvrir des *ateliers*, où les élèves qui n'aiment pas le jeu au grand air pourront se délasser à quelque travail manuel, sous la direction de véritables ouvriers. Il proteste d'ailleurs contre toute assimilation avec ce qui se fait dans les écoles professionnelles. Ce sera pour leur seul plaisir que les futurs ingénieurs, officiers, médecins ou avocats, apprendront à manier la scie et le rabot, à fabriquer des chaussures et des chaussettes, des vestes et des culottes, que sait-on encore? Espérons qu'ils ne feront pas une trop rude concurrence aux gens de métier, qui se plaignaient déjà des orphelins de dom Bosco! Mais où la pensée démocratique de M. Chaumié

touche à l'idylle, c'est lorsque, sans rire, il exprime l'espoir que *le contact habituel avec l'ouvrier directeur aidera les élèves à mieux comprendre l'âme populaire*. J'aime à croire que, pour assurer ce dernier résultat, l'élève pourra aussi allumer sa pipe à la pipe de l'ouvrier, et terminer chaque leçon avec lui sur le zinc par une absinthe fraternelle. Enfin, il conviendra d'inscrire ces ouvriers-maitres sur la liste du personnel enseignant, à côté ou peut-être à la place des inutiles professeurs de littérature ancienne. Ce sera l'égalité parfaite.

De bons esprits pensent que le nouveau plan d'enseignement nous mène droit à l'égalité dans la nullité. D'autres, au contraire, avec ton « jeune professeur », s'attendent à voir sortir de ce pot pourri le triomphe définitif de la *science populaire et positive*. Je parie pour ces derniers, si la République dure quelque temps encore. Comme en Amérique, nous aurons des milliardaires qui auront commencé par marcher sans semelles, des rois de l'industrie et du commerce, des inventeurs excentriques jusqu'à la démence, des maisons à vingt-quatre étages, des mines d'or et le droit de lyncher les nègres ou autres personnages déplaisants. En revanche, nous emprunterons aux vieilles nations classiques leurs poètes, leurs écrivains, leurs artistes, leur esprit et leur bon goût, en les payant bien. Elles pourront aussi, à la longue, nous rapprendre le français.

Il fut un temps où certain démocrate assez connu, qui exerça sur les destinées de notre pays une influence considérable, prétendit ressusciter en France la *république athénienne*. Si Léon Gambetta vivait encore, il ne passerait plus que pour un rêveur. Son rêve avait du bon, pourtant, même au point de vue démocratique. L'histoire nous apprend que les Athéniens, très jaloux de leur liberté civile et politique, n'en étaient pas moins un peuple très cultivé. Ils le devaient précisément à une aristocratie intellectuelle, comme n'en a vu aucune monarchie, pas même celle de Louis XIV. Durant une longue suite d'années, les hommes de génie se succédèrent à Athènes et y entretenirent ce culte de l'idéal religieux, patriotique et artistique, qui valut à la cité le respect de toutes les nations et de tous les siècles. Et pour que la

république, avec son passé glorieux, finit par tomber sous la servitude de l'étranger, il fallut que ce triple idéal sombrât d'abord dans la corruption des idées et des mœurs, sous l'action dissolvante de sophistes impies et de rhéteurs vendus. Le Macédonien attend aussi à nos portes.

La France avait hérité d'Athènes, plus encore que de Rome (ton livre le met bien en lumière), le sceptre universel de l'esprit; c'était, après son titre de fille aînée de l'Église, la plus belle partie de notre patrimoine national, plus belle que la gloire de nos armes, tant de fois victorieuses. Mais la démocratie n'a cure de cet inutile privilège; elle se suffit à elle-même. Le *bloc* ne s'arrêtera qu'après avoir tout écrasé, pareil à ces rouleaux massifs, aveugles et sourds, qui foulent le gravier de nos routes.

Faut-il nous résigner à cet écrasement? Ce serait trahir notre cher pays, en même temps que toutes nos traditions; nous n'y consentirons pas. Dans ces brillantes revues militaires, où chaque nation, si *dreyfusarde* qu'elle se dise, aime à faire parade de sa force, on regarde quelquefois défiler deux régiments de la même arme. L'un, de formation nouvelle, est précédé d'un drapeau aux couleurs éclatantes, tout neuf; on le salue avec respect; c'est l'emblème de la patrie. Mais voici le second. La poussière et la poudre ont fané ses couleurs; les balles ont troué ses plis et l'ont déchiqueté; on a de la peine à y lire encore les noms des victoires qu'il a aidé à gagner; ce n'est plus qu'un lambeau. Oui; mais quand ce lambeau passe, c'est la gloire qui passe, et les bravos éclatent, unanimes, enthousiastes.

Et lorsqu'un de ces glorieux restes semble trop vieux, un drapeau neuf en prend la place à la tête du régiment; mais l'ancien, l'invalidé, garde la sienne dans le salon du colonel, à côté du nouveau venu; et si, en un jour de malheur, le drapeau neuf ne suffit plus à sauver l'honneur de la patrie, la *loque sublime* reparaitra sur le champ de bataille pour relever les courages et ramener la victoire.

Expulsés de nos collèges, nous avons emporté avec nous dans l'exil le vieux drapeau déchiré où était inscrit l'amour de la France et des bonnes lettres; nous le garderons avec un soin jaloux, et quand la liberté de faire le bien nous aura

été rendue, nous le rapporterons intact et nous le replanterons au frontispice de nos écoles rouvertes.

« Chimère ! » dites-vous. — « Double chimère ! dira quelqu'un ; car, depuis cinquante ans que vous aviez la liberté de l'enseignement, qu'en avez-vous fait ? Où sont les hommes de valeur que votre méthode a produits ? » Ce reproche, qu'on entend formuler encore quelquefois, nous va au cœur ; car il n'y en a pas de plus injuste et de plus immérité. Je n'y répondrai pas en détail ; d'autres l'ont fait victorieusement. Pour ne pas le laisser passer impuni, je veux indiquer seulement quelques-unes des raisons pour lesquelles l'accusation ne porte pas.

D'abord, cette loi de 1850, qu'on disait si libérale, ne nous donnait qu'un semblant de liberté, puisque l'État gardait pour lui seul le droit de fixer les programmes et de conférer les grades. Ainsi ligotée par les règlements universitaires, quel essor et quel jeu pouvait prendre notre méthode traditionnelle ?

En second lieu, malgré toutes les démonstrations de la bienveillance officielle, nous restions pour l'Université, ne disons pas l'ennemi héréditaire, mais le rival toujours suspect. Sans doute, ceux de nos élèves qu'une ambition plus noble poussait à conquérir dans les sphères supérieures quelque situation brillante, n'avaient rien à craindre de leur provenance cléricale et jésuitique ; mais... il leur fallait beaucoup de talent pour arriver premiers sur les enfants de la maison universitaire.

Je pourrais dire encore que nos collègues, ne participant ni peu ni prou aux millions du budget, eurent à se débattre durant plus de vingt-cinq ans contre de multiples embarras matériels. Quand ils allaient être à flot, on inventa *l'article 7* et *les décrets* qui nous dispersèrent une première fois.

Les vingt autres années qui suivirent 1880 ont fourni à nos annales des preuves consolantes de la solidarité apostolique et fraternelle qui, dans les grands périls, unit le clergé séculier et régulier. Nombre de prêtres dévoués, mêlés à de vaillants laïques, sont venus remplacer les proscrits et enlever à nos ennemis la satisfaction de voir nos collègues s'effondrer. La plupart, faisant abnégation de leurs idées

personnelles, ont compris que l'honneur des nouveaux maîtres et leur succès même auprès des familles réclamaient d'eux la fidélité à nos traditions; nous en avons connu qui les ont gardées avec une intelligence et une rigueur dignes de toute notre reconnaissance. Quelques-uns, dans de bonnes intentions, ont voulu faire différemment; ce qui s'en est suivi, les regarde.

Toujours est-il que reprocher à des éducateurs, placés dans des conditions si précaires, de n'avoir pas opéré une série de prodiges, cela touche à la dérision. Nous sommes sûrs d'en avoir au moins opéré un, qui compte pour plusieurs: nous avons failli faire peur à l'Université! Si elle trouve que c'est peu de chose, nous ne demandons pas mieux que d'en faire davantage. Qu'elle mette en commun ses libertés, ses privilèges et ses ressources, de façon à rendre la lutte égale: dans vingt ans, le pays jugera.

Si elle croyait devoir refuser le combat, par crainte de trouver en nous des ennemis jurés de la science et du progrès moderne, nous pourrions la rassurer. Peut-être suffirait-il, pour cela, de lui montrer telles de nos anciennes maisons, parfaitement en rapport avec le mouvement scientifique, qui, à son gré, n'ont eu que trop de succès, et font aux écoles de l'État sans Dieu une concurrence gênante.

Nous savons que « le monde marche »; nous sommes prêts à marcher avec lui, non pourtant à l'aveugle. Nous ferons au *réel* les concessions nécessaires; mais nous n'admettons point qu'il *détrône l'idéal*. Notre ambition est de les réconcilier; la jeune France ne pourra qu'y gagner.

A bientôt, mon cher Paul.

Toujours à toi en Notre-Seigneur,

JEAN.

..*

Août 1903.

MON CHER PAUL,

J'ai dit qu'entre le vieil enseignement classique et la science moderne, la conciliation est possible; mais elle serait inacceptable et impardonnable, aujourd'hui plus que jamais,

si elle devait toucher à la devise même de notre enseignement : *Chrétien avant tout!* Ce serait toucher à l'arche sainte.

Le « jeune professeur » part en guerre contre les *sacristains*. Je me croirais obligé à protester énergiquement, si l'on pouvait supposer que ce mot couvre une intention offensante à l'égard des modestes fonctionnaires à qui incombe le service matériel du culte. Mais, puisque ce monsieur est « même chrétien », son mot représente une simple catachrèse, un abus de langage, et l'on devine son vrai sentiment. Il n'aime pas ces dévots exagérés, chrétiens de surface et de forme, qui font consister toute leur piété et toute la religion en cérémonies extérieures, en airs penchés, en sentences mystiques, en dévotions puérides.

Eh bien, il a raison, au fond. Sans aller jusqu'à voir des Tartufes, là où, souvent, il n'y a que des simples d'esprit, nous n'aimons pas plus que lui ce genre de dévots. Ils n'ont jamais été notre idéal, tant s'en faut! Les chrétiens que nous voulons former, joignent à l'amour de leur foi l'amour de leurs devoirs, à la piété l'action :

La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère?

Dans une démocratie, où chaque citoyen est appelé à concourir pour sa part à la direction des affaires et au bien commun, il est naturel, voire indispensable, que les jeunes gens apprennent à remplir leur devoir civique. Mais qu'on se rassure là-dessus. Un bon chrétien est, par le fait, un bon citoyen. Électeur, il vote selon sa conscience bien informée; élu, il défend le droit et la liberté; fonctionnaire, il ne connaît pas les pots-de-vin; juge, il ne s'abaisse pas à rendre des services au lieu d'arrêts; soldat, il voue son épée à la patrie, non aux politiciens; industriel ou commerçant, il tient à garder sans tache l'honneur de son nom; patron, il traite ses ouvriers en père de famille; ouvrier, il rend à son patron le respect et le travail qui lui sont dus; riche, il soulage toutes les misères qu'il peut; pauvre, il accepte sans révolte le lot que Dieu lui assigne, en attendant la compensation éternelle. Imagine-t-on, en toute sincérité, un état social plus parfait que celui que régirait une pareille morale?

Or, cette morale a dix-huit siècles d'existence. Les démocrates modernes se flattent singulièrement, s'ils croient l'avoir inventée ou avoir inventé mieux. Des hommes considérables se sont battu les flancs, ont sué, soufflé... pour aboutir à quoi? A gonfler de phrases creuses leurs *Manuels de morale civique et laïque*. Qu'on apporte tous ces volumes en un tas : ils ne vaudront pas les dix petites pages d'un catéchisme sur les dix commandements de Dieu. Et le catéchisme a sur le manuel l'immense avantage de fonder ses enseignements sur un principe divin et sur une sanction surnaturelle, qui font absolument défaut à la *morale civique* et que rien ne remplace.

Le problème social, objet si troublant de la préoccupation universelle, serait bien près de sa solution, si tous ceux qu'il intéresse acceptaient pour base la morale chrétienne. Pour en être convaincu, il suffit de regarder ce qui se passe en Belgique, où, malgré les grondements intermittents des passions mauvaises, odieusement excitées par quelques meneurs, un ministère franchement et énergiquement chrétien réussit, depuis vingt ans, à maintenir la paix et la prospérité dans la liberté. Sur un autre point de l'Europe, en plein pays protestant, un grand parti catholique, solidement campé au cœur même de la représentation nationale, avec ses vingt-deux députés ecclésiastiques, tient en échec le sectarisme et le socialisme, garantit le pouvoir lui-même contre les tentations dangereuses et poursuit, avec une merveilleuse unité de vues et d'efforts, le véritable progrès moral et matériel.

Quel contraste chez nous!... D'où vient la différence?

Nombre de braves gens, braves en paroles, attribuent toutes nos misères au découragement, à l'indifférence et à l'apathie des catholiques, leurs semblables. C'est s'arrêter à mi-chemin de la vérité. La vérité complète, c'est que nos catholiques ne sont pas des catholiques.

Lorsque nos hommes politiques, électeurs et élus, sauront leur catéchisme et pratiqueront carrément leur foi, comme les catholiques belges et allemands, la France redeviendra un pays heureux, libre et respecté. Jusque-là, l'opposition peut continuer une lutte qui sera de pure parade :

le moulin du *bloc*, qui a le vent pour lui et des ailes puissantes, continuera de tourner — et de faire rouler dans la poussière les chevaliers errants qui se battent contre lui.

M. le professeur de l'Université doit comprendre maintenant pourquoi le sentiment religieux ne peut cesser d'être chez nous, je ne dis pas le seul, mais le premier principe directeur de l'éducation. Nul éducateur digne de ce titre ne négligera de faire appel aux autres sentiments nobles qui dorment dans le cœur des enfants et dont l'éveil amène parfois de si heureux élans vers le bien : l'honneur, la reconnaissance, le patriotisme... Mais ces mobiles sont purement humains et sujets aux variations : la foi est divine et stable, comme les devoirs qu'elle impose. Et puisque, dans les temps tourmentés où nous vivons, le monde est devenu plus que jamais un champ de bataille et que les mauvais se font assaillants, il faut que les bons se fassent défenseurs. Soldats contre soldats. Or, la Compagnie de Jésus, on le sait, a été fondée par un homme de guerre pour faire la guerre : elle manquerait à toutes ses traditions, si elle ne cherchait à entraîner au combat, sous la bannière du Christ Rédempteur, les jeunes forces qui viennent s'offrir à sa discipline. On peut compter qu'elle s'y emploiera de son mieux.

Comment? En développant chez eux, à l'intérieur et à l'extérieur, ce qu'on appelle volontiers d'un nom nouveau, mais expressif, la *combativité*. A l'intérieur, la lutte pour la soumission à Dieu; à l'extérieur, la lutte pour le dévouement à ses frères : toute l'éducation morale et sociale tient dans ces deux simples choses. Je ne les expliquerai pas davantage.

Quant à cette *science sociale*, pour laquelle ton correspondant réclame une place dans l'enseignement chrétien, l'attente ne sera pas difficile. Elle était déjà réalisée dans plus d'un de nos collèges; elle doit l'être, elle le sera dans tous. Le catéchisme, je l'ai dit, reste la base générale. Dans les classes de philosophie, on discute les divers systèmes d'économie politique et sociale; l'histoire des institutions apporte aussi le contingent de ses lumières. La théorie se complétera par des lectures spéciales, revues ou livres, et par des conférences où les hommes compétents exposeront les applica-

tions pratiques des systèmes et les résultats de l'expérience.

On y ajoutera, dans la mesure du possible, la participation active à certaines œuvres sociales, associations ouvrières, syndicats, patronages. On mettra surtout les jeunes gens en *contact avec l'âme populaire*, non pas dans les ateliers utopiques de M. Chaumié, mais dans les mansardes où grouillent des enfants affamés, que l'Assistance publique et laïque oublie. A l'occasion, pour qu'ils n'ignorent pas le revers de la médaille, il sera peut-être bon aussi de mettre les plus robustes d'entre eux en contact avec les pâles Apaches, pour la défense de la liberté du culte et pour la protection des premières communiantes de leur paroisse.

La part pourrait être faite plus large à l'*éducation sociale*, si le Grand Maître de l'Université, prenant sa bonne hache de bûcheron, se décidait à élaguer quelque peu l'inextricable forêt des programmes secondaires. Mais il ne faut pas y compter de sitôt : M. Chaumié est trop occupé à boucher les trous que fait, dans l'instruction des enfants du peuple, le féroce élagueur en chef des congréganistes.

Si donc on ne veut pas augmenter, par des préoccupations étrangères, le surmenage qui compromet déjà tant de carrières ambitionnées, il faut borner à ce que je viens de dire la *préparation* du bon citoyen au collège. Sa *formation pratique* doit être réservée en majeure partie pour le temps des études de carrière, alors que le jeune homme, plus conscient de ce qu'il veut et de ce qu'il peut, trouvant d'ailleurs autour de lui les enseignements et les soutiens nécessaires, est en état de faire ses premières armes pour la grande lutte. Soldat quelque peu tremblant d'abord, non pas de peur, mais d'émotion (Cicéron lui-même avouait cette faiblesse, en montant aux rostres, et l'on dit que de vieux généraux n'y résistent pas, au moment du coup de canon qui annonce la bataille), il s'aguerrira bien vite, au contact de ses braves compagnons de la *Jeunesse catholique* et du *Sillon* ; l'odeur de la poudre finira par le griser, lui aussi, et devenu homme, fort désormais de son expérience et de sa foi, il mettra son cœur et son talent à servir les plus graves intérêts, sur le terrain où se défont les mauvais ministères et où se font les bonnes lois.

Cela, mon cher Paul, c'est ton histoire. Je souhaite de tout

cœur qu'elle s'achève par les plus magnifiques triomphes et que notre chère France trouve, parmi tes condisciples anciens et nouveaux, parmi les élèves de notre enseignement libre tout entier, beaucoup de braves gens pareils à toi. Elle en a besoin.

Ton dévoué en Notre-Seigneur,

JEAN.

Pour copie conforme :

PAUL KER.

LA CRISE DU LIBÉRALISME

IV

La vérité des conclusions sociologiques, que nous avons établie dans un précédent article¹, serait restée longtemps encore l'apanage intellectuel d'une élite, si tout un ensemble de faits convergents n'avait réussi à la mettre à la portée d'un grand nombre d'esprits jusque-là prévenus ou distraits. Les conséquences palpables que, depuis un quart de siècle, a produites en France la liberté à peu près illimitée de parler, d'écrire, d'enseigner, d'afficher, ont opéré ce miracle de désillusion. Indiquons en courant quelques-uns des faits qui ont d'abord éveillé des doutes, puis ont inspiré des inquiétudes fondées, sur la valeur du libéralisme préconisé comme une panacée à tous les maux de la société.

On a de divers côtés², même du côté des rationalistes, constaté la pernicieuse influence de la morale dite « laïque et indépendante ». Il y a, depuis la fondation des écoles sans Dieu, un notable accroissement de la criminalité parmi les adolescents. Non seulement les vols, les suicides, les assassinats se sont multipliés dans des proportions effrayantes; mais nombre de jeunes criminels s'en rendent coupables, parfois pour de futiles prétextes, avec un cynisme révoltant. Comment s'en étonner? Quelle efficacité peut avoir une morale abstraite, froide, sans sanction efficace, pour contenir des passions concrètes et des convoitises ardentes? Un pareil enseignement nous prépare une génération de sauvages, dont la tribu des jeunes Apaches est un échantillon peu rassurant.

Les plus optimistes commencent à s'inquiéter des ravages

1. Voir *Études*, 5 septembre 1903.

2. Fouillée, *les Jeunes Criminels*. (*Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1897.) — Farget, *la Marche de la criminalité et les progrès de l'instruction depuis soixante ans*. — Bouzon, *le Crime et l'école*. — Goyau, *l'École d'aujourd'hui*.

commis par la presse, qui peut impunément se permettre toutes les tentatives de corruption. Les écrivains, malfaiteurs publics, achèvent l'œuvre de perversion commencée par un enseignement qui prétend rester neutre vis-à-vis de Dieu et de la religion ! Comment une jeunesse, ainsi désarmée d'avance pour la lutte contre le mal, chercherait-elle à dompter ses passions malsaines, quand, autour d'elle, tout concourt à en faire l'apologie et à en aviver l'ardeur dévorante ? Le roman, le feuilleton, le théâtre exaltent à l'envi les douceurs de l'union libre et maudissent les « tenailles » impitoyables du mariage indissoluble. Sous toutes les formes on proclame les droits de la chair et l'on innocente ou l'on atténue des crimes abominables en les déclarant « passionnels », comme si la passion n'était pas l'inspiratrice de toutes les fautes et comme si la chair avait des droits contre l'esprit ! Le débordement de la pornographie, envahissant les vitrines, les kiosques, les murailles, est devenu si provocateur qu'une ligue d'honnêtes gens, sans distinction de croyances religieuses ou d'opinions politiques, s'est constituée pour assainir la rue, au point de vue de l'hygiène morale, en contraignant à balayer de temps en temps ces turpitudes un gouvernement complice, qui semble avoir pris pour devise ces mots par lesquels Tacite flétrit la politique des Césars : *Corrumperet et corrumpi*.

Parmi les anarchistes, les uns prenant au sérieux le mot incendiaire de Proudhon : « La propriété c'est le vol », ont fait sauter à la dynamite les maisons de quelques pacifiques bourgeois ; les autres, s'inspirant des publications démagogiques, se sont amusés à faire tomber quelques têtes dépassant le niveau commun : qu'elles appartiennent à des rois ou à des présidents de république, peu importe à ces « propagandistes » par le fait.

Un groupe d'intellectuels, où brille toute une pléiade d'universitaires, a pris prétexte de l'*Affaire* pour répandre ses idées antimilitaristes et internationalistes, en invoquant avec fracas les droits sacrés de la justice et de l'humanité.

Les socialistes enfin, désireux de précipiter la séparation de l'Église et de l'État, comme pour donner un avant-goût de la façon loyale dont ils comptent respecter la liberté des

cultes, sont allés, sous la conduite de renégats et de défréqués, envahir les églises, troubler les cérémonies religieuses par des violences et des clameurs, imposer silence aux prédicateurs, insulter des femmes en prière et déchirer le voile blanc des premières communiantes !

Ainsi donc, tour à tour ou simultanément, la famille, la propriété, la patrie, le drapeau, la morale et la religion ont été attaqués, bafoués, honnis. Mais, en voyant toutes les forces antisociales, déchainées par un libéralisme effréné, monter à l'assaut de la société et l'ébranler jusque dans ses assises principales, les esprits pondérés ont fini par comprendre, à la clarté sinistre des conséquences, que la liberté sans régulateur dégénère en licence et que la licence n'est jamais stérile : elle produit tôt ou tard deux rejetons monstrueux, l'anarchie et le despotisme.

D'autres esprits sont arrivés, par des voies tout opposées, à réclamer également qu'on mit un frein à la libre concurrence des idées. Témoins chagrins des progrès incessants de l'éducation chrétienne donnée par le clergé séculier et régulier, auquel la confiance des familles s'en remettait de plus en plus du soin d'élever leurs enfants, tandis que la maison d'en face, portant l'enseigne universitaire, était de moins en moins fréquentée, ils ont dénoncé les empiétements du cléricisme. Pour mieux parer au danger de l'envahissement et pour affermir « la suprématie de l'idée laïque », ils en sont venus à demander et à obtenir la suppression du principal ennemi, le « congréganiste ». Nous retrouverons cette catégorie spéciale de « libertaires » en traitant de la liberté d'enseignement qu'ils repoussent, et du monopole universitaire qu'ils regardent comme seul légitime, du moins en théorie.

Pour le moment, qu'il suffise d'enregistrer les résultats de notre investigation : de quelque côté de l'horizon que l'on se tourne pour ausculter l'opinion publique, sans tenir compte présentement de l'application illogique ou passionnée qui se fait du principe, on entend répéter à peu près unanimement : Il faut « organiser » la liberté, c'est-à-dire la limiter. C'est donc un fait avéré, quelle que soit la valeur des considérants qui motivent le jugement, que la doctrine du

laisser dire et du laisser passer sans condition ni contrôle est aujourd'hui généralement condamnée.

Cette constatation n'est pas faite pour déplaire aux catholiques, car elle vient justifier, au nom de l'expérience, la condamnation portée par l'Église, dès le temps de Grégoire XVI¹, contre la thèse du libéralisme absolu professée par l'école menaisienne dans le journal *l'Avenir*; condamnation solennellement renouvelée par Pie IX dans l'encyclique *Quanta cura* du 8 décembre 1864, qui fut accompagnée du *Syllabus*, recueil des principales erreurs contemporaines dûment qualifiées. C'est ainsi, par exemple, que nous voyons noter d'erreur la proposition suivante : *Il est faux que... le plein pouvoir accordé à tous de rendre publiques toutes sortes d'opinions et de pensées puisse conduire les peuples à la corruption de l'esprit et des mœurs et propager l'indifférentisme*². Pour savoir quel est sur ce point l'enseignement de l'Église, il n'y a qu'à formuler la contradictoire de la proposition réprochée : *Il n'est pas faux que... etc.* Ce qui revient brièvement à dire : *Certaines opinions ne doivent pas être enseignées et publiées.*

Ainsi donc les conclusions fermes de la science sociale sont pleinement d'accord avec les principes catholiques consignés dans ce *Syllabus* qui est encore un épouvantail pour de prétendus esprits forts. La liberté *illimitée* de penser et de manifester sa pensée est malfaisante. Dans toute société qui veut vivre, un certain nombre de principes doivent être intangibles; par conséquent l'État a le devoir de les faire respecter et de punir les délinquants qui oseraient y toucher. Toute société agit plus ou moins de la sorte, car toute société a un code pénal plus ou moins étendu, dont les articles protègent certaines vérités mises hors de conteste, comme le respect de la vie, de la réputation, de la propriété. Et s'il arrive que les sanctions existantes deviennent inefficaces pour intimider

1. Grégoire XVI, encyclique *Mirari vos*, 15 août 1832. Cf. l'encyclique *Singulari nos*, 24 juin 1834.

2. Cette proposition porte le numéro 79 : *Enimvero falsum est... plenam potestatem omnibus attributam quaslibet opiniones cogitationesque palam publiceque manifestandi conducere ad populorum mores animosque facilius corrumpendos ac indifferentismi pestem propagandam.*

les criminels, le pouvoir législatif les renforce. C'est ainsi que les Chambres françaises, pour enrayer l'épidémie des attentats anarchiques qui commençait à sévir, aggravèrent certaines pénalités et allèrent jusqu'à punir « l'apologie des attentats qualifiés crimes ». Donc toute société, pour subsister, doit se montrer intolérante à l'égard des doctrines et des actes qui menacent son existence et son développement légitime. Pratiquement, la législation des peuples a toujours interdit, dans une certaine mesure, l'erreur et le mal, en matière sociale. Mais, depuis longtemps, le respect humain empêchait politiques et sociologues de proclamer la nécessité d'une certaine intolérance. C'était une inconséquence : en pratique, la liberté était plus ou moins restreinte, tandis que, en théorie, on s'obstinait à proclamer la légitimité d'une complète indépendance, et à revendiquer, comme un droit, le pouvoir de mal faire ou d'errer. Cet illogisme choquant est en train de s'atténuer et de disparaître, car les champions du libéralisme relatif font « valoir que ce n'est pas attenter à la liberté, bien au contraire, que de restreindre les libertés de quelques-uns, pour accroître celle du plus grand nombre¹ ». Herbert Spencer lui-même, modérant son individualisme farouche², a publié une significative palinodie³. Ce mouvement de recul, opéré par ceux mêmes qui se disent les héritiers des « grands ancêtres » de 89, est habilement masqué sous la grandiloquence des formules : « Quoique l'on pense de telle ou telle mesure récente, il n'est pas vrai que notre démocratie, dans ses tendances essentielles, se démente elle-même et renie sa devise... ; d'un mouvement logique et continu, elle semble évoluer, depuis un siècle, d'une conception tout extérieure et pharisaïque de la liberté comme de l'égalité à une conception plus pleine et plus intérieure : celle de l'entière réalisation, en tout être humain, de la personne humaine⁴. » Nous voilà à cent lieues de la forme primitive du libéralisme. Cela s'appelle une « évolu-

1. Cf. A. Landry, *Revue de métaphysique et de morale*, janvier 1903, p. 121, note.

2. H. Spencer, *l'Individu contre l'État*.

3. H. Spencer, *la Justice*.

4. D. Parodi, *Revue de métaphysique et de morale*, novembre 1902, p. 782.

tion » ; c'est juste, mais en sens inverse. Autrefois, l'on répétait comme un axiome cette phrase sacramentelle : « Laissez faire la liberté et tout ira bien. » Aujourd'hui l'on parle d'organiser la liberté, c'est-à-dire de la limiter : « C'est que tout le monde convient qu'en société les libertés doivent être organisées, c'est-à-dire réglées, restreintes ¹. » Mais par qui, d'après quel critérium, dans quelle mesure doit se faire cette organisation ? Ici l'accord cesse et les divergences reparaissent.

V

Le vice radical du libéralisme absolu, c'est qu'il s'appuie sur une double confusion. Les libéraux regardent la liberté comme une chose bonne en soi, tandis qu'on peut en user ou en mésuser ; ils la considèrent comme une fin, tandis qu'elle n'est qu'un moyen donné à l'homme pour accomplir dignement, c'est-à-dire sans y être contraint par une nécessité inéluctable, sa loi et sa destinée. Cette première erreur en amène logiquement une autre. A la différence des êtres privés de raison, qui suivent, sans dérailler jamais, la ligne unique tracée à leur activité fatale, l'homme raisonnable peut sortir de sa voie, c'est-à-dire du devoir. Or, le libéralisme confond ici le fait et le droit. L'homme peut adhérer à l'erreur et commettre le mal ; il en a le pouvoir physique, parce que la vérité et la beauté du bien ne s'imposent pas à lui avec l'éclat d'une irrésistible évidence. Mais il n'en a pas le pouvoir moral : il est obligé d'accepter la vérité et de faire le bien. La liberté, en dehors du vrai et de l'honnête, est une force comme une autre ; elle ne devient sacrée, elle n'est un droit que si elle agit conformément à la justice. C'est pourquoi « la liberté n'est pas l'ennemie de la loi, mais l'ennemie de l'iniquité ; le libéralisme n'est pas l'ennemi de l'autorité, mais l'ennemi du despotisme ; sa formule n'est pas : « Laissez dire, laissez faire », mais : « Laissez dire et faire ce qui est juste, — et prohibez ce qui est injuste ². » Fort bien ; mais qui sera juge du juste et de l'injuste ? Où trouver un critérium ?

1. G. Lanson, *Revue de métaphysique et de morale*, novembre 1902, p. 749.

2. P. Lapie, *Revue de métaphysique et de morale*, novembre 1902, p. 764.

Pour déterminer sûrement le « droit et le tort » il faut une autorité doctrinale infaillible; pour faire accepter docilement ses décisions, il faut que cette autorité soit unanimement reconnue. Infaillibilité du pouvoir qui restreint la liberté, et unanimité des sujets à se soumettre à ce pouvoir, telles sont les conditions idéales qui assureraient aux peuples le bienfait d'une parfaite législation.

Autrefois, elles furent assez convenablement réalisées, quand il y avait alliance étroite entre l'Église et les États européens. Ce fut la gloire du moyen âge; au temps où les nations unies formaient la grande « république chrétienne », sous l'hégémonie de la papauté, le Saint-Siège sut profiter des bonnes dispositions transitoires des princes et des peuples pour élever le niveau moral du droit public. La Réforme protestante vint briser cette magnifique unité. Après bien des agitations, cette unité se reconstitua, plus ou moins intime, dans les pays restés fidèles au catholicisme. L'État faisait siennes les lois de l'Église et punissait comme perturbateurs de l'ordre public ceux qui avaient l'audace, antipatriotique et antireligieuse, de semer l'hérésie, c'est-à-dire la division et la haine. C'était normal. Qui donc aurait pu justement se plaindre? Il y avait entre les citoyens « conformisme » religieux, moral et politique. Les lois de l'Église n'atteignaient que ses propres sujets, les baptisés; si la société civile punissait de peines terribles les anarchistes et les traîtres qui troublent l'harmonie sociale et compromettent l'unité nationale, pourquoi trouver mauvais que l'Église châtie, par elle-même ou en usant du bras séculier, des sujets révoltés qui rompent la concorde et la paix des consciences?

Mais, peu à peu, malgré la vigilance des pouvoirs intéressés, des dissentiments se firent jour; pendant le dix-huitième siècle, le matérialisme, le déisme et l'athéisme envahirent les classes élevées. A la faveur de la Révolution, les divisions doctrinales se sont accentuées de plus en plus. De là est venue la nécessité d'accorder une plus large tolérance aux cultes dissidents et aux opinions divergentes. Le Concordat de 1801, tout en réservant à la religion catholique un rang de préséance, donne en même temps une existence légale à la religion juive et à la confession protestante. Depuis

lors, par suite de la grande diffusion du livre et du journal, au cours du dix-neuvième siècle, les divergences n'ont fait que grandir. Les rationalistes, dits libres penseurs, se sont multipliés; les théories les plus extravagantes ou les plus dangereuses ont trouvé des prôneurs; nombre de baptisés ne sont plus catholiques que de nom. Dans cet état lamentable d'anarchie intellectuelle, parmi cet émiettement doctrinal, que faire, que statuer ?

D'une part, nous l'avons établi, de l'aveu même des sociologues et des philosophes divisés sur d'autres points, il faut, dans toute société, qu'un certain nombre de principes ne soient pas mis en question et que le respect en soit imposé à tous, au besoin par la force. Un terrain d'entente commune est nécessaire; autrement, pas de lien social. C'est donc une question de vie ou de mort. Mais, d'autre part, qui jugera de la légitimité des restrictions à édicter ? Qui fixera l'étendue de cette communauté de pensées et de sentiments ?

L'autorité doctrinale de l'Église est contestée, l'« esprit laïque » lui est hostile; une opposition sourde ou aiguë a remplacé le régime de l'alliance, où, après des brouilles transitoires, l'Église et l'État finissaient par se réconcilier et vivre en bonne intelligence. Faut-il donc recourir à l'État ? Mais l'État, c'est-à-dire le pouvoir social personnifié dans le président de la République, les ministres et les Chambres, est un composé d'hommes faillibles, changeants, passionnés; il n'a aucune autorité doctrinale. Il ne peut y avoir de vérité d'État, car, sous ce nom, se cacherait la conception, momentanément triomphante, du parti au pouvoir.

A défaut du conformisme chrétien, il ne reste plus à notre société contemporaine, tiraillée en tous sens, d'autre terrain commun que les principes de justice, d'équité et de charité, familiers à tout homme honnête.

C'est donc en dehors de sa sphère, au-dessus des préoccupations de sectes et de partis, que l'État doit fixer les yeux quand il fait œuvre de législateur. La loi morale, la loi éternelle, est le type immuable et impersonnel auquel il est tenu de conformer ses prescriptions. Cette conception est vieille comme le monde; elle est contemporaine de l'éveil de la conscience humaine. Sophocle n'était que l'écho fidèle d'une

tradition antique, quand, par la bouche de sa généreuse Antigone, il parlait de « lois immuables et non écrites, portées par la Divinité; lois qui ne sont ni d'aujourd'hui, ni d'hier, mais éternelles¹ ». Socrate a flétri la légalité de son temps, quand il prononça cette grande parole : « Il y a des lois non écrites qui jugent les lois écrites. » Aristote² avait déjà noté la différence entre ce qui est *légal* et ce qui est *légitime*. Ces courageuses protestations furent isolées dans le monde païen. Admirables dans leur splendide isolement, elles furent impuissantes à empêcher le triomphe de la maxime du droit romain : *Quidquid principi placuit legis vigorem habet*. C'était la consécration de toutes les injustices. Pour que l'idée contraire germât dans la conscience des peuples, il a fallu qu'elle fût, pendant des siècles, arrosée à flots du sang chrétien. Vraiment, les libéraux modernes ne sont pas assez reconnaissants envers ceux qui ont conquis, à si haut prix, la dignité de la personne humaine, et qui ont fondé la véritable liberté de conscience, en répétant, sous la hache des bourreaux, cette protestation du droit contre la force, du juste contre l'injuste, de la loi morale contre la légalité politique : « Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes ! »

Mais la maxime césarienne, complaisante à toutes les tyrannies, devait être reprise, dans les temps modernes, par les légistes, courtisans de l'omnipotence royale : « Si veut le roi, si veut la loi³. » Cependant elle ne se répandit pas sans provoquer de vigoureuses réprobations, parmi lesquelles se détache, en plein dix-huitième siècle, celle que Montesquieu a gravée, pour ainsi dire, au frontispice de *l'Esprit des lois* : « Dire qu'il n'y a rien de juste ni d'injuste que ce qu'ordonnent ou défendent les lois positives, c'est dire qu'avant qu'on eût tracé de cercle, tous les rayons n'étaient pas égaux⁴. »

La Révolution, transportant l'omnipotence du roi au peu-

1. Sophocle, *Antigone*, vers 450 sqq.

2. Aristote, *Morale à Nicomaque*, liv. V, chap. vii; liv. VI, chap. i; — *Politique*, liv. III, chap. xi.

3. A. Coquille, *les Légistes et leur influence; le Césarisme*. — Bardoux, *les Légistes*.

4. Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. I, chap. 1.

ple, ne fit que changer l'étiquette : « La loi est l'expression de la volonté générale ¹. » C'est la loi, donc c'est juste, donc c'est obligatoire. On se rappelle le mot de Bailly à M. de Pancemont, curé de Saint-Sulpice, refusant de prêter le serment constitutionnel : « Quand la loi a parlé, la conscience n'a qu'à se taire. » Si, du moins, la loi représentait la volonté générale, l'injustice serait moins criante. Mais, en fait, elle ne représente que la majorité, « c'est-à-dire la moitié plus un des votants, c'est-à-dire le tiers des électeurs, c'est-à-dire le dixième de la nation ² » ! Pratiquement, c'est donc la minorité qui gouverne et légifère. Qui, d'ailleurs, pourrait empêcher cette majorité apparente d'opprimer le reste des citoyens, puisqu'elle se prétend souveraine et ne reconnaît au-dessus d'elle aucun principe dominateur ? Aussi voyons-nous les révolutionnaires conséquents, Saint-Just, par exemple, exhorter la majorité à « comprimer » la minorité, à la traiter en pays conquis : « Depuis que le peuple français a manifesté sa volonté, tout ce qui lui est opposé est hors le souverain ; ce qui est hors le souverain est *ennemi* ³ ! » Quand bien même une législation serait l'expression fidèle de l'unanimité de la nation, cette unanimité ne suffirait pas à lui conférer la légitimité. Cet esprit de légalité est un esprit immoral et tyrannique. Aussi le libéralisme sincère le réprouve : selon ses maximes, que la loi émane du bon plaisir d'un roi absolu ou de la volonté d'un peuple souverain, elle n'est légitime et obligatoire que si elle est vraiment une ordonnance conforme à la raison, selon la vieille définition de saint Thomas d'Aquin, qui n'a point été faite, par conséquent, pour le besoin des circonstances présentes : *Quædam rationis ordinatio* ⁴ ; c'est dire qu'elle doit être en harmonie avec l'ordre essentiel des choses, avec la loi naturelle, antérieure et supérieure aux lois positives. Qu'on ne nous parle plus de respecter les « lois expressives de la volonté nationale » ! On sait assez que ces grands mots sont un leurre pour tromper les simples, et l'on commence à entrevoir quelle effroyable

1. *Déclaration des droits de l'homme de 1789*, art. vi.

2. É. Faguet, *le Libéralisme*, p. 248.

3. *Le Moniteur* du 21 octobre 1793.

4. Saint Thomas, *Summa theologica*, I^a II^æ, quest. xc, art. 4.

oppression des consciences nous prépare l'esprit laïque, s'il réussit à substituer à l'amour de la justice éternelle le culte de la légalité et l'adoration du nombre. M. Gustave Lanson nous le déclare avec une stupéfiante assurance : « L'idée subversive et abominable aujourd'hui sera peut-être la légalité de demain, et la conscience des honnêtes gens du siècle prochain aura peut-être pour contenu ce que les honnêtes gens d'aujourd'hui appellent des rêves fous ou des doctrines scélérates¹. »

Un gouvernement sagement libéral doit avoir comme second principe régulateur, dans la confection des lois, *le bien commun*. C'est ce que le Docteur angélique ajoute aux mots déjà cités : il indique par là une autre qualité que doit avoir la loi pour être obligatoire : « *Quædam rationis ordinatio ad commune bonum.* » La loi doit non seulement être conforme à la raison, mais encore au bien public. Il est manifeste, en effet, que l'homme ne recherche dans la société qu'un moyen efficace pour protéger ses droits et une facilité plus grande pour développer ses aptitudes physiques, intellectuelles et morales. S'il consent, pour obtenir ces avantages inappréciables, à les payer du sacrifice de sa liberté individuelle, ce n'est évidemment que dans la mesure où ce sacrifice est strictement nécessaire au bien de tous. La *Déclaration des droits de l'homme de 1789* le reconnaît formellement : « L'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi². » Mais, depuis un siècle, l'État a fait maints efforts pour confisquer à son profit les droits des citoyens et comprimer l'essor de l'esprit corporatif. C'est ainsi, par exemple, qu'une centralisation excessive étouffe l'initiative individuelle, que le droit d'enseigner, longtemps méconnu, a été mutilé et sera bientôt complètement amputé, que le droit de réunion et d'association a été ligoté pendant tout le dix-neuvième siècle par l'article 291 du Code pénal ; que le droit de posséder et d'ester en justice est ou refusé ou chichement

1. G. Lanson, *Revue de métaphysique et de morale*, novembre 1902, p. 752.

2. *Déclaration des droits de l'homme de 1789*, art. iv.

mesuré aux syndicats et aux corporations¹. Voilà pourtant les libertés nécessaires, les libertés civiles, que, mentant aux promesses de la Révolution, les gouvernements successifs ont réussi à escamoter : ils ont leurré le peuple souverain en l'amusant, comme un grand enfant, par quelques concessions politiques. La société a lâché la réalité pour l'ombre, le principal pour l'accessoire. « L'essentiel de la liberté, dit judicieusement M. Émile Ollivier, n'est pas la liberté politique, simple garantie, le plus souvent nécessaire, parfois inutile ou dangereuse ; c'est la liberté sociale et civile dont aucun parti ne paraît avoir souci². »

Les lois, pour être justes, doivent donc n'apporter à l'exercice des droits naturels des citoyens que les restrictions rigoureusement nécessaires au bien général ; procurer le maximum de sécurité avec le minimum d'entraves, telle est la règle qui doit guider le pouvoir législatif, car il est bien évident que l'homme n'est pas entré en société pour perdre ses droits, mais pour en assurer l'usage. C'est pourquoi une loi libérale doit avoir un caractère général, être impersonnelle. Faite pour tous, elle doit tenir compte des minorités ; elle doit viser des actes et non pas des individualités ou des catégories de personnes³. Une loi, qui traite en suspects toute une classe de citoyens et en traite une autre en favoris ; qui, pour apporter un exemple concret et récent, proscriit les congréganistes et protège les francs-maçons, est une loi antilibérale, injuste, nulle de plein droit. C'est une œuvre de parti, une semence de haine ; c'est de la tyrannie pure, si la tyrannie consiste, comme dit si bien saint Thomas, à « détourner vers une fin privée l'action d'un pouvoir constitué en vue

1. M. Aynard le rappelait naguère à la Chambre dans son courageux discours en faveur des congrégations enseignantes (14 mars 1903) : « Avec les apparences de la liberté, avec la licence même de certaines d'entre elles, il en est d'autres essentielles qui nous manquent. Nous pouvons tout dire, tout écrire, et nous ne pouvons pas avoir raison du moindre fonctionnaire. Nous pouvons saper l'État dans ses bases ; mais, si nous voulons laisser trois mille francs pour les pauvres de notre commune ou de notre paroisse, nous nous heurtons aux plus grands embarras. »

2. É. Ollivier, *la Guerre sociale*. (*Le Correspondant*, janvier 1893, p. 9.)

3. M. Paul Lapie a très bien développé ce point de vue, dans la *Revue de métaphysique et de morale*, novembre 1902, p. 764 sqq.

d'une fin générale¹ ». Or, aux termes mêmes des principes de la Révolution, « il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul de ses membres est opprimé » ; et, dans ce cas, « l'insurrection est pour le peuple, et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs² ». A quel titre, ceux qui se réclament d'ordinaire si bruyamment des conquêtes de la Révolution et ont sans cesse à la bouche les « immortels principes », osent-ils qualifier de rebelles les congréganistes qui ont la mansuétude de n'opposer à l'oppression de leurs droits de citoyens qu'une résistance passive ?

Pour être légitime et viable, une loi a une troisième et dernière condition à remplir : déjà conforme, par hypothèse, au droit naturel ainsi qu'au bien commun, elle doit être enfin adaptée aux besoins et aux nécessités de l'heure présente ; elle doit être raisonnable, générale, opportune. Un législateur sensé ne cherchera pas à édicter les lois les meilleures en théorie, mais les lois les mieux appropriées aux circonstances de temps, de lieux et de personnes. Ici, comme ailleurs, le mieux est l'ennemi du bien. Si l'on impose à une

1. On est affligé, pour ne rien dire de plus, de trouver, sous la plume d'un prêtre, M. l'abbé Birot, aujourd'hui vicaire général d'Alby, des déclarations comme celles-ci, à propos de la circulaire ministérielle enjoignant aux évêques de fermer les chapelles non autorisées par le gouvernement : « En affaires, en politique, la sentimentalité est chose funeste. Pensons ce qu'il nous plaira des prétentions du ministre. Le fait est celui-ci : c'est que ses prétentions sont *légalement* fondées. Les textes, auxquels un vote de confiance du Parlement donnera demain une nouvelle vigueur, laissent au ministre un pouvoir discrétionnaire absolu. La question n'est pas d'apprécier l'état d'âme de M. Combes, mais de savoir quelle suite les évêques devaient donner à la circulaire, par laquelle on les invitait à se conformer aux *dispositions incontestables de la loi*. Il ne suffit pas, pour avoir le droit de refuser obéissance à une loi, qu'on la juge incommode ou imparfaite, gênante ou nuisible. Il faut qu'elle nous commande un acte contraire aux lois naturelles ou divines. La résistance de la conscience chrétienne ne doit jamais être un procédé électoral ou politique. » L'article, d'où ces citations sont extraites, parut dans la *Semaine religieuse* d'Alby et a été reproduit par la *Semaine religieuse* de Laval. Mais la grande majorité de l'épiscopat a jugé les injonctions de M. Combes contraires à la « conscience chrétienne ». L'attitude des évêques français n'est pas, que nous sachions, « un procédé électoral ou politique ». En tout cas, quel catholique, soucieux de la dignité de l'Église, ne la trouverait préférable à la posture abaissée qui mérite les félicitations d'un défrôqué devenu persécuteur ?

2. *Déclaration des droits de l'homme de 1793*, art. xxxiv et xxxv.

nation des fardeaux d'une pesanteur intolérable, elle les rejettera bientôt et les foulera aux pieds. Il faut épargner au peuple le spectacle démoralisateur de la violation et du mépris d'une loi inopportune, et attendre pour la faire qu'il soit capable de la porter¹.

L'État doit pousser aussi loin que possible le patronage du bien : c'est le désirable, c'est l'idéal, c'est la « thèse ». S'il est tenu de ne pas rester *en deçà* de cette limite, il est également obligé à ne pas aller *au delà* de ce que les circonstances permettent : c'est l'applicable, le réel, l'« hypothèse ». Rester en deçà, ce serait désertier son devoir, car l'intérêt social exige qu'il maintienne ce qui subsiste de vérités communément admises dans une nation. Aller au delà, ce serait compromettre le bien lui-même, en exposant la loi à un piteux échec et en violentant les consciences réfractaires à ce degré de perfection. Pour doser sagement le remède législatif, le gouvernement doit donc tenir compte de l'état des esprits : cependant « l'opinion doit être consultée, non comme une maîtresse qui décide ce qui est permis, mais comme un témoin qui indique ce qui peut être supporté² ». L'opinion

1. C'est de la sagesse vulgaire. Notre-Seigneur en usait de la sorte à l'égard de ses disciples ; ménageant leur faiblesse, il renvoyait à plus tard la révélation des vérités trop accablantes : *Non potestis portare modo* (saint Jean, xvii, 12). C'est celui qu'on appelle le « fougueux », c'est de Maistre qui a écrit ces lignes d'une si calme sagesse : « Toute loi est inutile et même funeste, quelque excellente qu'elle puisse être en elle-même, si la nation n'est pas digne de la loi et faite pour la loi. »

2. D'Hulst, *Conférences de Notre-Dame*, 1895. Ve conférence : *L'Église et l'État*, p. 139. (Cf. appendice, n. 24, p. 381 *sqq.*) — Apportons, comme exemple, la loi sur le sacrilège qui fut appuyée par de Bonald : « Le législateur de 1825 ne dépassait pas son droit rigoureux ; il était parfaitement conséquent avec lui-même. La Charte ayant déclaré le catholicisme religion de l'État, l'État faisait profession de croire à la présence réelle, et il mesurait à sa foi le châtement de l'outrage. Sa logique était donc irréprochable ; mais devait-il l'appliquer ? L'ordre social voulait que l'on défendit, que l'on vengeât, au besoin, le culte public ; mais exigeait-il que les coups fussent rigoureusement proportionnés à la valeur dogmatique des objets ; que la profanation fût un cas de mort, parce que, dans la réalité officiellement reconnue, elle atteignait plus qu'un père, plus qu'un roi ? Non certes, la loi n'était pas nécessaire et, dès lors, on devait tenir compte de l'état des esprits et des mœurs. En appliquant à la lettre les maximes de Bonald, on allait contre le but, on rendait la vérité odieuse pour avoir voulu la trop bien servir. » (G. Longhayé, *Dix-neuvième siècle : Esquisses morales et littéraires ; Bonald*, p. 252.)

est comme le manomètre qui indique le degré de tension où peuvent monter les prescriptions législatives, sans qu'il y ait danger d'explosion pour la machine sociale.

Sans doute la situation actuelle, où la divinité de Jésus-Christ et sa royauté sociale sont méconnues, où l'enseignement et l'influence de l'Église sont entravés de toutes parts, est bien éloignée de l'idéal ! Les catholiques ne sauraient penser ou dire le contraire sans trahir leur foi et forfaire au patriotisme. Convaincus que la vérité intégrale, contenue dans l'Évangile, est, pour les sociétés comme pour les individus, la source plénière de la liberté et du bonheur, ils seraient tout ensemble illogiques et mauvais patriotes s'ils ne faisaient pas tous leurs efforts pour procurer à leur pays la jouissance de ces immenses bienfaits. Mais qu'on n'aille pas leur faire l'injure de leur prêter, avec la crânerie en moins, l'intention déloyale que la mauvaise foi, malgré des démentis autorisés, continue d'attribuer à Louis Veillot. Le grand polémiste aurait dit à ses adversaires : « Je vous demande la liberté au nom de vos principes, mais je vous la refuse au nom des miens. » Cette formule est odieuse et n'a jamais été mise en avant par l'Église. Non ; les catholiques ne nourrissent point l'arrière-pensée d'opprimer un jour leurs rivaux vaincus. Ce n'est pas par tactique qu'ils s'abritent derrière le droit commun et demandent à être traités en citoyens et non en parias. Revenus au pouvoir, ils toléreraient l'exercice des cultes dissidents. Ce n'est pas en vue de la France ni des circonstances actuelles que Léon XIII a répété en ces termes formels l'enseignement de l'Église : « Elle ne condamne pas les chefs d'État qui, pour procurer un grand bien ou éviter un grand mal, souffrent que des cultes différents soient reconnus dans la cité¹. » Qu'on ne les représente donc plus comme « miraculeusement transformés aujourd'hui en défenseurs ardents et intransigeants² »

1. Léon XIII, encyclique *Immortale Dei*.

2. D. Parodi, *Revue de métaphysique et de morale*, novembre 1902, p. 773-774. — Nagnère encore, M. Eugène Veillot (*l'Univers*, mars 1903) protestait une fois de plus contre la fausse attribution à son frère de la phrase citée plus haut. — Quelque temps après (*l'Univers*, 13 mai), M. Eugène

du libéralisme; qu'on ne dépeigne plus leur attitude présente comme une manœuvre sournoise et déloyale! Ils sont honnêtes et restent conséquents. Voyez plutôt.

En principe, ils n'ont jamais admis et n'admettront jamais que l'erreur et la vérité, le bien et le mal, doivent être mis sur le même rang, car cette affirmation est contraire à la raison et à leur foi. Ils repoussent donc le libéralisme absolu. Or, nous l'avons montré, les conclusions de la science sociologique le repoussent avec eux. Leur programme théorique peut se résumer dans cette formule vigoureuse de Garcia Moreno, l'illustre président de la République de l'Équateur : « Liberté pour tout et pour tous, excepté pour le mal et pour les malfaiteurs. »

Mais, en pratique, cette interdiction du mal et de l'erreur varie avec les temps et les lieux : elle s'étend ou se resserre selon que la communauté de croyances augmente ou diminue¹. Dans l'état actuel de division où s'agitent les partis, elle est très restreinte. Nous n'avons présentement qu'un

Veillot publiait deux lettres inédites de son frère et de Prévost-Paradol. Ce dernier avait félicité un peu ironiquement Louis Veillot d'être revenu aux idées de liberté depuis qu'un décret impérial avait supprimé arbitrairement *l'Univers*. Certains journalistes, dans les luttes présentes, adressent aux catholiques les mêmes félicitations ironiques. La réponse de Louis Veillot est toujours de circonstance : « ... Vous me félicitez de mon « retour aux idées de liberté ». Je ne crois pas m'être séparé jamais de ces idées-là. Je n'ai jamais été aussi perverti que vous le croyez; je ne suis pas et je ne pense pas être jamais aussi converti que vous l'entendez. J'aime la liberté dans toute la mesure où un catholique le peut, et cela va très loin; mais j'aime aussi beaucoup l'autorité, je l'aime autant qu'un catholique le doit, et nous serions encore adversaires si je n'appartenais aux idées que la force de ce temps-ci a résolu de supprimer absolument... Le monde a perdu le secret de faire une même chose de la liberté et de l'autorité. Ce secret était à Rome. On va l'ensevelir dans de telles ruines, que le genre humain sera heureux s'il suffit de quelques siècles pour le tirer de ce tombeau. » (Novembre 1865.) — Prévost-Paradol eut, comme Louis Veillot, le pressentiment des tristes temps que nous traversons : « Je ne m'abuse pas plus que vous, Monsieur, sur la laideur probable des temps qui s'approchent, et nos mécomptes ne seront pas des mécomptes parce qu'il est trop aisé de les prévoir... Nous aurons autant de peine à respirer sous la démagogie que sous le despotisme... » (Novembre 1865.)

1. Dans un article, déjà cité, sur *la Crise du libéralisme* (*Revue du clergé français*, 1^{er} mai et 1^{er} juin 1903), M. l'abbé L. Birot, à côté d'excellentes considérations, émet parfois des propositions quelque peu étonnantes sous la plume d'un théologien : « La tolérance est un état d'âme créé par l'abus de la pensée spéculative qui veut se réaliser tout entière. En vain la réalité

minimum de conformisme social ; nous semblons approcher, hélas ! de la limite au delà de laquelle commence l'anarchie caractérisée, prélude de la dissolution irrémédiable. C'est donc un devoir pressant, pour tous ceux qui ont à cœur le salut et la prospérité de la patrie, de travailler à élargir les bases de l'entente commune. Le Décalogue, dont Le Play a démontré scientifiquement la bienfaisance sociale, semble le terrain prédestiné, où pourra s'opérer un fraternel rapprochement, sous la bénédiction du « Père qui est aux cieux ». Pour arriver à ce résultat, première étape sur le chemin qui ramène à Jésus-Christ, les catholiques ne comptent employer que les armes de la persuasion : à cette condition seulement l'unité morale et religieuse de la France peut être refaite peu à peu d'une façon efficace et durable. Sans doute, dans l'histoire du passé, des princes animés d'un zèle indiscret ont pu parfois faire appel à la violence. L'Église condamne ces moyens de propagande. Récemment encore Léon XIII rappelait la doctrine traditionnelle : « Que nul ne soit contraint par la force à embrasser la foi ! Car saint Augustin a eu raison de dire : « L'homme ne peut croire que de son plein « gré¹. »

se révolte-t-elle souvent contre cette systématisation tyrannique ; en vain la conscience morale elle-même s'élève-t-elle contre les excès qui en sont la suite ; la logique est plus forte et brise toutes les résistances. Les moines qui allumaient leurs autodafés en chantant des cantiques ; la pauvre paysanne qui vint dévotement porter un fagot au bûcher de Jean Huss, et fit dire à sa victime : *O beata simplicitas* ; les conventionnels qui versaient des larmes sincères sur les amis dont ils venaient de voter la mort au nom de la liberté, sont des exemples des déformations auxquelles est exposée la conscience humaine, lorsqu'elle s'imagine que les déterminations de la conduite ne relèvent que des lois de l'entendement. C'est l'histoire de tous les fanatismes et de la plupart des despotismes ; servies de la sorte, la vérité et la liberté elles-mêmes deviennent aussi malfaisantes que l'erreur et la tyrannie. » (*Loco citato*, p. 31.) — N'y a-t-il pas là un amalgame fâcheux ? Qu'on déplore et qu'on repousse les abus qui se sont glissés dans la répression de l'hérésie, rien de mieux. Mais il y a loin de là à condamner en thèse absolue, comme M. Birot semble le faire, la répression de l'hérésie, quelles que soient les circonstances. A l'époque où le bras séculier châtiait l'hérésie comme un crime social, il y avait unité de croyances : les hérétiques poursuivis étaient, d'après la législation en vigueur, des sujets en révolte contre l'Église et des perturbateurs du repos public. Cette question de l'intolérance est très complexe et exige de nombreuses distinctions. (Cf. G. Sortais, *Études*, 1892, t. 1, p. 598 *sqq.*)

1. Léon XIII, encyclique *Immortale Dei*.

Nous appartenons à une époque de transition : une force jeune, active, turbulente, la démocratie, cherche à prendre la première place dans les sociétés modernes. C'est l'annonce d'une transformation inévitable. Mais en attendant que les éléments divers qui s'agitent et se heurtent aient trouvé leur naturel équilibre, il y a, dans tout le corps social en travail d'un avenir incertain, malaise, désordre, chaos. Pourquoi s'étonner que l'enfantement d'un monde nouveau soit accompagné de douleurs et d'angoisses ? Pour prendre confiance dans l'avenir, les catholiques n'ont qu'à considérer les leçons du passé ! Les événements, à travers le trouble et l'agitation, travaillent pour le triomphe définitif de leur doctrine.

Depuis le seizième siècle, l'unité des esprits n'a fait que décroître en Europe ; tour à tour le libéralisme religieux, philosophique, social, économique et moral, en répandant l'individualisme sous toutes les formes, a propagé la division et la haine. Le dix-neuvième siècle a eu pour mission de passer au creuset d'une rigoureuse analyse les résultats mêlés des trois âges précédents, de la Réforme à la Révolution ; au fond, comme résidu, nous avons trouvé la condamnation du libéralisme et de l'individualisme. Le vingtième siècle aura la difficile fonction de rapprocher et d'unir les forces jusqu'ici dispersées. Mais, dans cette œuvre de coordination, un excès est terriblement à craindre. La réaction contre l'individualisme menacé de nous jeter dans l'extrême opposé, le collectivisme. Ce mal serait pire que le premier, car le collectivisme triomphant inaugurerait l'ère du despotisme le plus avilissant qui fut jamais. C'est de ce côté pourtant que poussent les meneurs socialistes, c'est vers ce but décevant qu'ils s'efforcent d'entraîner les classes laborieuses, en agitant devant elles le mirage de trompeuses espérances. Il faut, à tout prix, éclairer le peuple et le désabuser de ces chimères. Peut-être le vingtième siècle deviendra-t-il un champ de bataille qu'ensanglantera la guerre sociale. Peut-être, pour calmer dans les masses surexcitées ces brûlantes convoitises et pour dissiper leur fatale illusion, faudra-t-il l'intervention d'« une maîtresse plus impérieuse » que la raison, je veux dire les rudes leçons de l'expérience.

Cependant, nous devons tout faire pour empêcher les heurts formidables des classes et éviter les conflits entre les passions débridées. Le remède préventif est indiqué dans les encycliques de Léon XIII¹. Le salut ne se trouve pas dans les extrêmes : il n'est ni le libéralisme individualiste qui divise et émiette les forces sociales, ni dans le socialisme collectiviste qui étouffe et absorbe l'expansion personnelle. Entre l'État qui aspire à être tout et l'individu qui n'est rien, il faut organiser des groupements intermédiaires, assez compacts pour multiplier, en les unissant, les forces individuelles, et assez forts pour tenir en bride l'activité envahissante du pouvoir central. Par-dessus tout, il faut faire comprendre aux générations, qui vont entrer en lice, que la question sociale est essentiellement une question morale et religieuse. La Révolution française a voulu se passer de Dieu. « Dieu a dit : Faites, et tout a croulé² » ; et la société européenne n'est pas encore remise de ce profond ébranlement. C'est pourquoi il faut conclure avec de Bonald : « La Révolution a commencé par la *Déclaration des droits de l'homme* ; elle ne finira que par la *Déclaration des droits de Dieu*. »

GASTON SORTAIS.

1. Notamment dans les encycliques sur la *Constitution chrétienne des États*, sur la *Liberté*, sur la *Condition des ouvriers*.

2. J. de Maistre, *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques*, LXVI.

TERRE D'ÉPOPÉE

LES CAPITALES

I. — LA VIVANTE

Avant de devenir Maidrit, et puis Madrit, la future capitale de Philippe II s'appelait, au dixième siècle, Majaerita, un joli nom. Elle n'était alors qu'un alcazar avancé destiné à protéger Tolède. Alphonse VI de Castille l'enleva aux Maures, en 1083. Il en offrit la mosquée à la Vierge de la Almudena. Les ineptes révolutions ont détruit, en ce siècle, l'église de la Almudena. En attendant qu'on achève, en face du palais royal, la nouvelle cathédrale, le palladium de Madrid, la statue de Notre-Dame de la Almudena — la plus fruste qui se puisse voir — repose dans la crypte superbe de la future basilique.

Si habitué qu'on soit à la Castille, on n'approche jamais de Madrid sans surprise.

Pourquoi cette vallée qui va de la Guadarrama au Tage n'est-elle point revêtue d'une opulente verdure ? Les fourrés des jardins royaux au nord-ouest de la ville, le parc d'Aranjuez au bord du Tage, indiquent quelle végétation pourrait porter cette terre si cruellement pelée. Mais il faut le constater partout, sans jamais s'en consoler : l'Espagnol extermine les arbres. Sauf dans les régions du nord-ouest, il a saccagé un pays admirablement dessiné. Même dans les rares provinces où les plaines sont très bien cultivées, les sommets sont d'ordinaire dévastés, et l'hydrographie de l'Espagne ne se ressent que trop de cette irrémédiable destruction.

Le déboisement des environs de Madrid date de Philippe II. Les grands seigneurs, à court d'argent, firent alors monnaie de leurs forêts. Maintenant, à des horizons brûlés, à des *pueblos* que l'on croirait égarés dans des steppes, tant leurs naturels sont primitifs, succèdent soudain les voies

ombreuses de la *Florida*, le beau parc du Prado, la culture toujours raffinée d'une capitale.

Aussi bien, Madrid n'est pas de ces cités que j'aime, qui se sont laissé doucement façonner par le temps et par la gloire. C'est une capitale de commande. Son palais royal est très noble, mais je regrette le vieil alcazar qui connaissait les premières dynasties et qui m'aurait raconté leurs conquêtes. Aucune église ancienne, aux voûtes emplies du souffle des prières d'autrefois. Les meilleures, comme San Isidro, sont du pur Vignole, pleines, par conséquent, de convention et de contresens. Je comparerais volontiers l'architecture religieuse du dix-septième et du dix-huitième siècle à la littérature gongorienne ou à la plupart des innombrables vers latins qu'alignèrent les humanistes de cette époque. Constructeurs et poètes se bornaient à ajuster d'anciens patrons, à modeler, à dorer, à polir. Ils marquaient le marbre et mosaïquaient le style. Ils ne manquaient que de sincérité et de naturel.

Pour connaître les nouvelles avenues de Madrid, comme du reste celles de Rome, il n'est pas besoin de quitter le quartier de l'Étoile. Ce que ne donne point tout à fait l'Étoile, c'est le type madrilène, charmant de fraîcheur et de grâce.

C'est samedi. Un beau cortège de gardes, aux casques battus de plumes blanches, approche du *Buen Suceso*. En voiture découverte, la famille royale se rend au *Salve* : l'infante Isabelle, les princes des Asturies... Le dernier landau porte l'aimable roi d'Espagne, assis à la dernière place, laissant les autres à sa mère et à sa sœur. La reine Marie-Christine est simplement vêtue de noir. Son sourire captivant est empreint de tristesse. De leur tribune, les princes entendent les litanies de la sainte Vierge et le *Salve Regina* chantés devant le saint Sacrement exposé. La cérémonie finie, dignes et simples, ils repartent, et deux sourires me poursuivent : celui du jeune roi plein de confiance et de gaieté, celui de sa mère voilé d'une si discrète mélancolie.

L'avant-veille, à travers les rues pleines, sous les balcons drapés aux couleurs d'Espagne, était passée la procession

du *Corpus*. Les troupes faisant la haie se découvrent et se prosternent au passage de l'hostie. Les timbaliers, les trompettes et les palefreniers du roi ouvraient le cortège, superbement montés et parés de leurs livrées Louis XV. Un des carrosses historiques de la cour suivait le saint Sacrement, traîné par huit alezans dorés. Rien de notable dans cette longue théorie, sinon, confondus dans les rangs de la même confrérie, des hommes du peuple, des grands d'Espagne couverts d'ordres, des officiers généraux et des soldats, perdus dans la même égalité, revêtus de la même noblesse, gardes du corps du même Dieu.

Quand Théophile Gautier vit cette même procession en 1840, les hommes, à l'approche du dais, touchaient à peine le bord de leurs chapeaux. Et Gautier concluait : « L'Espagne catholique est morte. » Il la voyait à marée basse.

Le dimanche suivant, dans les galeries du palais royal, la cour d'Espagne faisait sa procession particulière. Les murs étaient parés de ces tapisseries fameuses que Paris a admirées à sa dernière Exposition. Dans ce royal décor, les hallebardiers attendaient, et, détail assez typique, murmuraient bonnement avec les passants contre les ordres et les contre-ordres que leur donnaient leurs officiers. La reine mère passa la première, en grande tenue de cour, précédée de quelques chambellans, vraiment reine, respirant cette majesté simple, cette irréprochable dignité qui lui a valu le respect, c'est peu dire, la vénération de l'Europe. Discutée comme quiconque est aujourd'hui au pouvoir, étrangère, et, par suite, quelque peu tenue en suspicion par un peuple jalousement national, impuissante comme toute reine moderne, chargée d'assurer la vie et le trône à un enfant auquel personne n'osait promettre un lendemain, la reine Marie-Christine, par son autorité morale, a désarmé toute médisance, et, au terme de sa régence, quand elle a présenté au monde son œuvre, le monde s'est incliné devant elle. Des ruines se sont accumulées sous son règne, les ruines d'un empire colonial, que, malgré des vices d'administration devenus chroniques, l'Espagne ne méritait pas de perdre. On a parlé de trahisons coupables. Ceux qui essayent, actuellement, d'exploiter contre la monarchie la perte des colonies, pour-

raient peut-être, mieux que d'autres, nous instruire du secret de ces trahisons. On a peu raconté avec quel héroïsme les petits soldats d'Espagne s'étaient battus pour une cause perdue. La suprême défaite des Conquistadores a peu ému l'Europe égoïste. Du moins l'attitude des vaincus a-t-elle été noble, et il a été heureux pour l'Espagne d'avoir, à cette heure difficile, pour attirer les regards du monde, en bas, la bravoure des humbles qui mouraient, en haut, la vertu d'une reine vers laquelle ne pouvait s'élever aucune malédiction.

Des chambellans aux habits brodés d'or, les grands, la tête couverte comme dans *Ruy Blas*, précèdent le roi, très haut de taille, qui s'avance entre deux halberdiers, et que suivent les officiers de sa maison. L'office achevé, le cortège royal reparait sous les hautes galeries, mais un plus grand qu'eux tous est maintenant au milieu d'eux. Les fronts sont découverts. Sans pose et sans respect humain, le roi prie. Aux quatre stations que fait le saint Sacrement, il s'agenouille à deux genoux sur le sol. Je me redis ces vers écrits en 1652 :

Al rey de los reyes sigue
Su siervo el rey¹...

Et je me réjouis qu'ils soient encore vrais aujourd'hui.

Pauvre prince, qu'entourent tant d'impuissances et tant d'injustes désaffections ! Il y a quinze ou seize ans, je me trouvais à Madrid, un jour qu'on le disait mourant. Je voyais chacun s'inscrire, désespéré, aux registres du palais. Dieu, sans doute, continuera le miracle qu'il fit alors, et il conservera à l'Espagne cet aimable roi au front pâle, mais au regard plein d'espérance, et dont le nom rappelle tant de gloires. Sept siècles avant les rois catholiques, Alphonse I^{er} d'Asturie commença l'œuvre de l'unité nationale. Alphonse VI chassa les Maures au delà de Tolède. Alphonse X fut un législateur et un sage. Alphonse XI fut le vainqueur du Salado. Dans des jours difficiles et peu propres aux exploits, Alphonse XII rendit un peu de paix et d'union à ce pays ruiné par les discordes. Si l'Espagne veut éviter les ruines qu'entraînent les révolutions, je ne comprends pas qu'elle

1. Le roi des rois est suivi de son serviteur le roi.

puisse acclamer d'autre chef que son roi chevaleresque et charmant.

La division des esprits est, malheureusement, extrême dans la Péninsule. Elle rappelle celle dont souffrait la France vers les débuts du second Empire, et qui, entretenue toujours, nous a conduits à de si désespérantes catastrophes. Alors, chez nous, les uns rêvaient d'un prince idéal qui ne devait jamais régner, et, pour lui être fidèles, s'abstenaient de tout emploi public. D'autres, partisans de thèses ultra-parfaites, attaquaient tout ce qui, dans la pratique, s'éloignait de la perfection absolue. Que de critiques injustes ne fit-on pas, de ce chef, à la loi Falloux ! Cependant un groupe de hâbleurs malfaisants se préparait dans l'ombre, et, profitant des malheurs mêmes de la patrie, les hâbleurs triomphèrent. Après nos revers de 1871, les divisions et les utopies reprirent. On ne sut point faire la monarchie dont on voulait. On décréta la république dont on ne voulait pas, et, au lieu de munir aussitôt ce nouveau régime d'une législation libre et forte, on attendit, on rêva, on émietta ses forces, jusqu'à ce qu'une coalition puissante se fût formée, qui, bénéficiant des incertitudes de tous, fit triompher son programme de destruction et de haine.

Un tel exemple devrait instruire et alarmer l'Espagne, car la même stratégie amènera chez elle les mêmes défaites et de pires ruines. Les nations latines, formées — ou déformées — par l'autoritarisme des rois, se sont habituées à croire que le gouvernement était tout, à attendre de lui la vie ou la mort, à le rendre responsable de tout ce dont elles souffrent. Elles semblent inaptes à la vie politique. Les idéologues d'Espagne reprochent au roi de n'être pas un Philippe II. Le peut-il seulement ? Eux, d'ailleurs, les idéologues, que font-ils ? Ils ne savent même pas voter. Quels hommes d'État préparent-ils ? Quelle influence personnelle acquièrent-ils ? Quelle organisation pratique proposent-ils à l'industrie, à l'agriculture, à l'instruction, au commerce national ? Les vendeurs de mauvais journaux emplissent les rues de leurs cris, et le bon peuple, à l'âme simple, se laisse duper par ces malfaiteurs anonymes. Où sont les bons journaux intelligents et résolus ? Les temps semblent passés où la volonté des

rois faisait tout. Il est oiseux de les regretter. Mettons-nous à l'œuvre nous-mêmes. Soyons une force sociale, bienfaisante et active. Imposons-nous, ou consentons à disparaître de la scène du monde pour la laisser aux ouvriers de haine, de ruine et de mort.

L'immense majorité du pays est encore saine en Espagne, bien que profondément endormie. L'union des honnêtes gens y serait, semble-t-il, facile, et cette union seule donnerait au pouvoir la force morale sans laquelle il sera impuissant à rien réformer et à rien guérir, sans laquelle il ne peut même pas vivre. Aussi, quiconque aime ce noble pays, à la splendide histoire, aux qualités généreuses, lui doit-il désirer, avant tout autre bien, l'union qui fait la force et qui donne la victoire.

* * *

En assistant aux fêtes du *Corpus*, maintenant bien amoindries, je pensais aux âges de foi où la piété espagnole s'exprimait par ces représentations si complètement nationales, qu'on nommait les *autos sacramentales*.

— Quel dommage, dis-je à un ami, que Charles III ait aboli les *carros*!

Ce mot suffit. Comme un taureau qui voit la *muleta*, mon ami baissa les cornes :

— Ah! les Bourbons! me dit-il, s'ils n'avaient aboli que cela. Mais ce sont eux qui ont perdu l'Espagne, entendez-vous. La maison d'Autriche nous avait tout donné : la gloire, la puissance, la richesse. Les Bourbons nous ont dépouillés. L'union de Marie-Thérèse et de Louis XIV fut, pour nous, l'irréparable malheur, et, ce malheur, le testament de Charles II le consumma. Avant l'arrivée des Bourbons, l'Espagne ignorait l'autoritarisme, le réganisme et la centralisation. Excusez ma franchise, mais le roi catholique avait raison quand il estimait la France un ennemi plus préjudiciable pour nous que les Maures.

Je regardais mon ami charger. Quand il fut arrêté :

— Vous savez, lui dis-je, si j'apporte à l'étude de l'Espagne un esprit sympathique. Aucune de vos gloires ne me trouve indifférent. Quand je constate les ravages exercés

dans votre pays par l'armée de Napoléon, vos trésors et vos archives pillés, vos richesses d'églises enlevées par charretées, aucun égard patriotique ne m'empêche de dire que l'armée française fut alors sauvage et que son œuvre nous ramène aux temps barbares. Je n'aurais donc aucun scrupule à prêter aux Bourbons les torts dont vous les accusez, s'il me semblait vraisemblable qu'ils les eussent encourus. Mais

Comment l'auraient-ils fait, puisqu'ils n'étaient pas nés?

Il est évident que, de Charles-Quint à Charles II, l'Espagne fut plus glorieuse que de Philippe V à Ferdinand VII. Si vous n'affirmiez que cela, personne ne vous contredirait. Reste à savoir si les souverains de la seconde dynastie sont la cause d'une décadence antérieure à leur existence, et qu'ils sont tout au plus coupables de n'avoir pas arrêtée.

Votre histoire me semble compter trois périodes. Jusqu'à Charles-Quint, pendant huit siècles, vos rois autochtones ont fondé votre grandeur future. Ce sont eux, les rois espagnols, et non les Habsbourgs, qui vous ont tout donné.

L'union déplorable fut, à mon sens, celle de la reine Jeanne avec le Bourguignon. Lui vous a légué un héritage qui vous a toujours été funeste, celui des Pays-Bas, et Ferdinand d'Aragon, malgré le mot que vous citez de lui, redoutait si bien Maximilien et son fils, qu'il épousa, en secondes noces, Germaine de France, attendant de l'alliance française un contrepoids aux prétentions de l'Autriche. Je ne sais si la mégalomanie de Philippe II était d'une bonne politique; je constate seulement qu'à sa mort la décadence commence, progressive, irrémédiable, et je ne dis pas la décadence de la nation, qui était alors plus splendide que jamais de richesse et de vie, mais la décadence de la famille royale, de ces Habsbourgs aux yeux éteints, à la lèvre pendante, dont il vous suffit de voir les portraits peints par Vélasquez pour sentir qu'ils étaient épuisés, et dont l'impuissance alla croissante de Philippe III à Philippe IV, pour devenir extrême avec Charles II. N'oubliez pas que, sous le règne lamentable de Charles II, la diplomatie européenne traita deux fois de partager l'Espagne. Aussi quand, suivant l'avis de son Conseil et sur l'invitation pressante du pape Innocent XII, Charles II

offrit sa couronne aux fils du Grand Dauphin, il prenait encore le moins funeste parti, et l'œuvre de restauration de Philippe V eût été plus facile, si l'empereur Léopold et l'archiduc Charles n'avaient pas alors déchainé sur l'Espagne l'horrible guerre de Succession, et n'avaient point, à leur secours, appelé l'Anglais dont Gibraltar fut le payement, et le Portugais qui brûla si sauvagement votre Alcazar de Tolède.

L'Espagne est une femme qui s'est remariée sur le tard, et qui est mal venue d'attribuer ses rides à son dernier mari. L'époux de sa jeunesse est celui qu'elle ne doit pas oublier : il était beau, chevaleresque et conquérant. Le second mari bénéficia de la fortune acquise. Il la gaspilla. Il fut formaliste, solennel et ennuyeux. Il eut des enfants chétifs. Mais jamais la maison n'avait mené si grand train, ni fait si majestueuse figure, et c'est ce dont une femme se souvient. Le dernier époux trouva la maison lézardée, les biens hypothéqués. Même avec du génie, il n'eût pas rétabli l'ancienne fortune : un homme âgé ne se refait pas une jeunesse. Du reste, il ne portait point le génie en dot. Il soutint tellement quelle-ment une situation diminuée, le poids d'erreurs et d'abus séculaires. Fatalement, l'union d'une ancienne dynastie et d'un vieux peuple donne un ménage imparfait ; et un prince de Bavière ou un archiduc d'Autriche n'aurait pas mieux fait qu'un Bourbon : Charles III vaut Joseph II. Quand chez vous vinrent les Bourbons, la crise décisive et fatale était passée, et si quelqu'un a compromis l'héritage des rois catholiques et de Philippe II, ce furent les derniers des Habsbourgs.

Vous avez aussi parlé d'autoritarisme et de réganisme. Affirmez-moi ce que vous voudrez : que la Seine passe à Rome et la Sprée à Paris ; je suis prêt à l'admettre. Mais ne nous dites point que Philippe II ne fut pas autoritaire, et les Habsbourgs pas régaliens...

Le sort des discussions humaines semble être d'ancrer chacun dans ses propres jugements. Mon ami était jadis carliste. Depuis qu'il a cessé de l'être, il s'est avisé que les Bourbons seuls avaient perdu son pays. Je ne lui enlèverai pas cette idée. Mais comme j'en veux à cet embéguiné de Charles III de m'avoir procuré cette inutile querelle, au lieu

du spectacle par lequel, sans lui, se fût achevée notre journée de la Fête-Dieu! Charles III, en 1765, proscrivit les *autos sacramentales*. Comme toute institution humaine, les *autos* avaient-ils fait leur temps? La décadence du genre, le rassasiement du public demandaient-ils la suppression officielle des *autos*, comme ils avaient provoqué chez nous, le 17 novembre 1548, l'abolition des mystères? Je ne le crois pas. Les *autos* pouvaient encore vivre. Mais on sait les ridicules préventions que nourrissait le dix-septième siècle à l'égard de l'art chrétien et des anciennes littératures nationales. Ce fut une aberration de notre grand siècle de n'avoir rien compris à notre architecture, à notre poésie du moyen âge. Dans son simple génie, Corneille puisa l'idée d'un grand spectacle, où l'âme chrétienne serait montrée sacrifiant tous les amours à l'amour divin. *Polyeucte* déplut à Rambouillet. Corneille essaya un autre drame. Il écrivit *Théodore*, maladresse de grande âme naïve. Puis, vaincu, il abandonna la partie. Il fallait attendre le romantisme pour avoir le droit, en littérature, d'avouer toute son âme.

Les Bourbons apportèrent en Espagne des préjugés et des modes qu'ils croyaient de haut goût. Des pièces de théâtre en l'honneur du saint Sacrement et jouées presque en sa présence, quel scandale pour leur pruderie! et, pour leur goût convenu, quel contraste choquant que le naturalisme de l'art populaire! Il devint de bon ton, à Madrid, de médire de cette littérature si peu racinienne, que les étrangers décriaient, que Corneille cependant avait admirée. Tel auteur, comme Moratin, qui, dans sa jeunesse, se privait de manger pour assister aux *autos*, brûlait ce qu'il avait naguère adoré. Tous alléguaient le *decoro*. Ils cédaient, en réalité, à l'horreur des fêtes chrétiennes et de l'art populaire. Le décret de Charles III soumettait la littérature dramatique espagnole à l'une des préventions les plus injustes de l'art français et aux ressentiments de l'esprit philosophique. Cette double concession était lamentable.

Il n'est plus permis d'avoir, pour le théâtre religieux du moyen âge, le dédain que lui témoignait Boileau. Le théâtre espagnol fut-il influencé par nos *dits*, *jeux*, *miracles* et *mys-*

tères de France? Les critiques espagnols tiennent à avoir été originaux. Accordons-le-leur. La même cause peut, aussi bien, avoir amené des effets parallèles. En Espagne comme en France, le drame fut d'abord liturgique, puis semiliturgique. De l'église et des clercs, il passa à la place publique et aux professionnels laïcs. Il eut les mêmes imperfections littéraires, les mêmes beautés morales chez nos voisins que chez nous. Ce que le théâtre religieux doit particulièrement à l'Espagne, ce sont les *autos sacramentales*, c'est-à-dire des pièces en un acte destinées à louer exclusivement le saint Sacrement, en la Fête-Dieu.

Le pape Urbain IV, en 1263, avait institué une fête annuelle en l'honneur de la sainte eucharistie. Le pape Jean XXIII demanda qu'en ce jour on fit au saint Sacrement une escorte triomphale. En Espagne, on mêla, de bonne heure, à ces processions des représentations sacrées, qui, longtemps, ne rappelaient aucunement le mystère, objet de la fête. Le protestantisme, en niant la présence réelle ou en la réduisant au moment fugitif de la communion, surexcita la foi espagnole, et ce fut une pensée de réparation qui provoqua l'institution du drame purement sacramentel. L'idée était grande, et le peuple l'accepta avec un enthousiasme qui fait honneur à sa foi.

Les premiers *autos* manquaient d'action, mais quand ils eurent pour auteurs des maîtres tels que Lope de Vega, Tirso de Molina, Valdivieso et surtout Calderon, ces œuvres éphémères, composées pour un spectacle, acquirent l'attrait puissant du drame. La nature en rendait la composition difficile. Aucun auteur ne se résolut à représenter l'institution même de l'eucharistie. Tous se proposèrent de faire un sermon en action, d'exposer dramatiquement la théologie eucharistique. Le symbolisme fut la source où puisèrent les écrivains d'*autos*. Ce symbolisme resterait peut-être inintelligible à des foules modernes, dénuées d'instruction religieuse. Le peuple espagnol du seizième et du dix-septième siècle en soulevait aisément les voiles, et, de ces nobles spectacles, il rapportait l'intelligence plus complète de sa foi, le goût du sacrifice, le sens vrai de la vie, l'espoir des biens éternels, les seuls certains. D'autres théâtres furent plus attiques;

aucun n'exerça jamais une plus idéale influence que celui des drames eucharistiques. Aussi, tandis que Racine mourant brûlait ses drames d'amour, Lope de Vega, sur son lit de mort, se rappelait, comme un mérite, ses compositions sacrées, et, après avoir reçu le viatique, le grand Calderon, prêtre comme Lope, reprenait un *auto* pour le corriger encore.

Aussi zélés que les chorèges antiques, les membres de la *Junta del Corpus* ouvraient, le Samedi saint, un concours de troupes. Les meilleurs acteurs devaient être réservés à Madrid, et on les recrutait dans tout le royaume. A la différence de notre théâtre du moyen âge, les *autos* admettaient des actrices. Certaines, comme Michaela de Andrade, ou Francisca Bezona, sont restées célèbres. Après un *auto*, Clara Camacho descendit des planches pour entrer au couvent. Un des plus célèbres acteurs du dix-septième siècle fut ce Damian Arias de Peñafiel, que les meilleurs prédicateurs venaient entendre pour se former à la diction pathétique. Les comédiens devaient rester à Madrid, pour s'exercer, depuis Pâques jusqu'à la Fête-Dieu. Huit jours après Pâques, l'auteur livrait son rollet; Lope de Vega s'étant une fois mis en retard, son impresario fut emprisonné. Huit ou quinze jours avant la fête, on faisait, hors ville, à la fine pointe de l'aube, une répétition générale nommée *muestra de los carros*. Cette répétition fort goûtée était précédée d'une veillée pittoresque qui n'avait rien d'ascétique.

Enfin, la fête vraiment nationale de l'Espagne, le jour du *Corpus Christi*, s'annonçait aux sons des cloches et des arquebusades. Par les rues jonchées de sable et de fleurs, le roi, les conseils, les grands corps se rendaient à Santa Maria, d'où la procession sortait après la messe. La reine et les infants la regardaient passer d'un balcon. La procession achevée, on déposait à la hâte les ornements d'éblouissant brocart; on remisait la tarasque et les géants, qui avaient causé à la foule une distraction d'un à-propos douteux, et les massifs chars d'argent d'une richesse exagérée. Chacun allait à la hâte déjeuner, puis faire sa sieste. On courait ensuite à la place de l'Alcazar ou de San Salvador assister à l'*auto*.

Un reposoir vide rappelait l'ancienne coutume de jouer

devant le saint Sacrement. Le roi assistait au spectacle d'une fenêtre. Vers 1638, on lui éleva une tribune en face des *carros*. Le peuple se massait autour de la tribune royale, et, en attendant le rideau, assistait aux pantomimes et aux quadrilles, aux danses nationales des différentes provinces.

Au seizième siècle, on ne jouait qu'un *auto*, en face de l'église de la Almudena, et en présence du saint Sacrement. Plus tard, on prépara quatre pièces, une pour le roi à l'Alcazar, l'autre pour le Conseil sur la place de San Salvador, les dernières pour la ville et pour le peuple, à la porte de Guadalajara et à la plaza Mayor. La pièce du roi était jouée le jeudi soir, les autres le vendredi matin ou le vendredi soir. Mais Madrid devenait insatiable. Les infantes, le nonce, les favoris, les corporations veulent avoir leur représentation particulière. Aussi, pendant toute l'octave du *Corpus*, les *carros* sillonnaient-ils les rues, apportant aux demeures fortunées le spectacle passionnément attendu.

Car ce n'était pas le public qui allait au théâtre, mais le théâtre qui venait au public. Un remous dans la foule pressée annonce l'arrivée des *carros*. Trois chars réunis forment la scène, surmontée de riches décors. Des bœufs, aux cornes dorées, traînent les massifs *carros*, qui, sur le passage, écrasent toujours quelques bonnes gens. Enfin le théâtre est dressé. Les géants exécutent leurs dernières danses. Les balcons et les tribunes de la plaza San Salvador, les fenêtres de l'Alcazar ploient sous l'assistance la plus gracieuse et la plus opulente qu'il soit possible de rêver. La foule emplit la place, et l'éclatant soleil illumine la fête. Depuis trente ans, Calderon règne sur la scène sacrée. C'est un de ses quatre-vingts *autos* qu'on représente. Toute la ville, tout le peuple, on peut dire toute l'Espagne, vibre, en ce moment, des mêmes passions, s'éprend des mêmes idées, s'alimente de la même foi. Parfois, un souffle passe, et tous, badauds et roi, tombent à genoux. Ces âmes, fondues au feu d'une commune ferveur, formaient l'âme espagnole, inapte aux amalgames et aux fusions, d'un accord unanime et violent fermée à l'hétérodoxie, âme originale, étrange et rude, indépendante et docile, passionnée en orientale qu'elle restait, mais chevaleresque et mystique, à la fois portée au plus exact et au plus

admirable réalisme et au gongorisme le plus subtil et le plus vain. Le philosophisme du dix-huitième siècle n'entama guère l'âme populaire. Le tort de la société bourbonnienne et des *afrancesados* fut de se faire une âme distincte, insensiblement gagnée par le philosophisme cosmopolite, et dédaigneuse du vieil esprit national. La dynastie régnante n'entraîna point la nation dans le courant philosophique. Elle y fut entraînée elle-même comme tous les princes catholiques de cette triste époque. Charles II n'eût pas mieux résisté. C'était alors la fin d'un monde, et il fallut le choc terrible de l'invasion, pour que la vieille Espagne retrouvât, dans le danger, son âme épique façonnée au beau temps des luttes pour l'unité, et insensiblement altérée par deux siècles de décadence inaperçue.

*
* *

Il faudrait être rebelle à tout sentiment d'art pour ne pas éprouver de délicieuses émotions au musée du Prado. L'art espagnol n'a point la distinction céleste des grands maîtres italiens. Ce monde, surnaturellement beau, où nous entraînent Vinci ou Raphaël, ne lui est point ouvert, et aucun de ses maîtres n'aurait peint le sourire de *la Joconde*, ni *la Vierge du Grand-Duc*, ni celle de *la Prairie*. La renaissance italienne, à son apogée, s'était fait, de la nature humaine, une image idéale, mais terrestre, comme elle s'était fait, de la vertu, une idée naturelle et réjouie. On peut dire de Raphaël ce que Cicéron affirme de la poésie d'Homère, qu'elle humanise les dieux au lieu de diviniser les hommes¹. Mais ces dieux, humanisés par le maître, sont d'une telle perfection, qu'ils nous élèvent aux régions de la beauté sans mélange. Raphaël ne reproduit pas précisément l'Évangile pauvre et austère. On le savait si peu, autour de lui ! *La Mise au tombeau* et le *Spasimo* sont des exceptions dans son œuvre : d'ordinaire, il peint le bonheur et le triomphe, non la tristesse. Mais sa *Transfiguration*, ses *Disputes* et ses *Madones*, nous transportent en un élysée paradisiaque, d'où la souffrance et la laideur sont bannies. Sa religion est un peu celle de Ruskin :

1. *Humana transtulit ad deos; divina malle ad nos.*

la religion de la beauté. Dans les temps modernes, aucune imagination n'a conçu et n'a rendu la beauté avec une telle délicatesse, avec une telle perfection.

Il faudrait passer soudainement de la galerie Pitti aux musées de La Haye ou d'Amsterdam pour sentir quelle distance séparent Vinci et Raphaël de Rembrandt ou de Franz Hals. Les toiles d'Amsterdam représentent surtout des beuveries, et le puissant réalisme des grands maîtres hollandais s'accommode mal aux imaginations mystiques ou aux spectacles élyséens. Van Dyck, bien que réaliste, est d'une distinction raffinée, capable d'exprimer la mélancolie et la ferveur. Rubens, tout en couleurs et en santé, est difficilement ascétique : c'est un mythologue qui peint avec une égale bonne foi l'apothéose païenne de Henri IV et la résurrection du Christ. Dans sa *Descente de croix* d'Anvers, il ne peut se priver de parer Magdeleine d'une chatoyante robe de satin jaune, d'un théâtral effet.

De tous les peintres religieux, les Espagnols sont les plus sincères. Les primitifs exceptés, ils sont presque les seuls à avoir peint les scènes évangéliques avec vérité et avec foi. Joanès et Moralès, Ribera et Zurbaran traduisent leurs convictions avec autant de sincérité que Jean de la Croix ou que sainte Thérèse mettaient à décrire leurs extases. Ils unissent à la ferveur et à la connaissance théologique de leur sujet, l'étude la plus consciencieuse du modèle, la science la plus consommée du procédé, le réalisme le plus familier. Ils ont vu les visions qu'ils peignent. C'est la foi ardente de tous ses contemporains qu'exprime Murillo dans son *Immaculée*. Il a repris dix fois ce thème. Il ne s'est arrêté qu'après avoir retracé le rêve théologique que tout Espagnol avait présent à l'âme. La vision de saint Antoine de Padoue est un autre sujet dont il a épuisé les aspects, et jamais l'Angelico n'a rien traité avec plus de foi, jamais Rubens ni les Vénitiens n'ont connu un coloris plus lumineux, jamais Rembrandt n'a mieux rendu la réalité et le clair-obscur, jamais Van Dyck n'a tracé de plus charmantes figures que Murillo, dans ce regard jeté dans une cellule de saint. Son colloque de saint François et du Crucifié (à Séville) exprime toute la poésie de l'*Imitation*, toute la mystique

chrétienne, tout ce qu'une âme détachée de tout peut dire à Dieu, tout ce que le mystère de la Croix peut inspirer à un saint. Ribalta avait voulu traiter le même sujet¹. Il l'a outré, et l'a, me semble-t-il, rendu grotesque. Murillo reste simple, vrai, profond; son Christ est divinement beau et triste, et ce dialogue des deux têtes rapprochées est d'une insondable éloquence.

Aucune inconséquence dans la vie de Murillo. Son chaste pinceau connaît les grâces des fraîches carnations, mais a toujours ignoré l'impudeur. Il travaillait dans sa province pour d'autres poètes, les moines, seuls capables, je ne dis pas d'apprécier son génie, mais d'entendre son langage. La mode est, aujourd'hui, de diminuer le mérite de Murillo; on n'a plus l'âme voulue pour le comprendre. En réalité, il est le maître de l'art chrétien, le plus parfait conteur de surnaturel qui ait existé. Il est le roi des artistes religieux, un peintre vraiment digne de cette nation théologique et mystique, qui fut mère de saint Jean de la Croix, de sainte Thérèse, de François Suarez.

Vélasquez est plus aisément compris que Murillo. Avec Cervantes, n'est-il pas le plus grand, le plus prodigieux des réalistes? Son pinceau est épique. De son poste à la cour, il a vu l'humanité de haut, et il trace l'épopée sublime et burlesque de la maison d'Autriche : les souverains à cheval; Olivarès, qui se détourne à demi, avec une brutalité dédaigneuse; les infantes et les jeunes princes, pauvres têtes blondes, qui dorment à l'Escurial; puis les grotesques : bouffons, fous et nains. Comme La Bruyère, il a tracé les caractères et les mœurs de son siècle, avec autant d'ironie et plus de verve : les rois exsangues, les favoris hautains, Ésope et Ménippe qui raillent dans l'ombre. L'antiquité, qu'il étudie à Rome, n'altère point son robuste réalisme, sa passion de vérité. La mascarade mythologique lui répugne, et s'il peint Apollon dans l'atelier de Vulcain, c'est pour rendre, avec une intense exactitude, un groupe de modèles. Sa *Rédemption de Bréda* est un poème qui suffirait à immortaliser la guerre des Pays-Bas. Qu'on la mette auprès d'une autre

1. Musée de Valence.

grande page d'histoire : *la Ronde nocturne*, de Rembrandt, les incomparables qualités du maître espagnol, l'art du groupement, la vie, le coloris, n'en ressortiront que mieux. Un seul des tableaux religieux de Vélasquez me suffit : *le Christ mourant*, si pur de lignes, si beau dans la mort, et dont la tête, penchée dans la nuit, dit tellement la consommation suprême !

Les Espagnols se sont fait une spécialité de la sculpture sur bois et surtout de la sculpture polychromée. Ceux qui jugent de loin et d'après des légendes, ne savent assez railler le mauvais goût des statues espagnoles. Ils parlent de Christ couvert de peau humaine, de Madones à perruques, de statues au réalisme enfantin. Certains de ces excès existent, et rien n'est plus laid, je l'avoue, que les mannequins vêtus qui figurent en certaines processions. Mais il n'est guère de vieilles églises espagnoles, où, dans quelque coin obscur, je n'aie rencontré un chef-d'œuvre de sculpture polychromée. Montañes et Cano à Séville, Pedro de Mena à Grenade, furent, au dix-septième siècle, les rénovateurs de cet art oublié depuis le moyen âge, et leurs œuvres innombrables ne se ressentent d'aucune imitation étrangère. Elles sortent d'âmes et de mains tout espagnoles. Aussi bien, les merveilles des seules *sillerias* des cathédrales espagnoles épuisent l'admiration. Il n'en est point d'égales au monde. Il en reste des visions fatigantes à force de richesses. J'ai encore présente cette *Ascension*, sculptée en haut-relief, au-dessus de la stalle de l'évêque de Cordoue. Aux deux côtés de ce relief se dressent les statues de sainte Thérèse et de sainte Magdeleine. Ces œuvres ne sont point polychromées ; elles sont en bois brun, la plus ingrate des matières, et cependant aucun marbre n'a plus de souplesse et d'expression. Et, je ne sais pourquoi, ces images me reviennent plutôt que mille chefs-d'œuvre dont mon regard ne pouvait se détacher, et dont ma mémoire ne cesse de poursuivre la silhouette disparue.

Murillo et Vélasquez avaient fini de peindre, Montañes et Cano de sculpter. Observateurs vrais et féconds, ils avaient donné à l'art son expression la plus juste ; sincères et puissants, ils n'avaient même pas soupçonné que l'artiste pût

travestir ses sentiments. Et, de ce temps, Boileau, qui se croyait en avance, Boileau, un artiste pourtant, car il avait le sens et le goût du parfait, rimait péniblement *le Passage du Rhin* (qu'il faut essayer de lire devant *la Reddition de Bréda*), et, gâté par l'influence de Le Brun et par les préjugés ambiants, il édictait ses absurdes condamnations du merveilleux chrétien, autant vaut dire de toute vérité artistique. Pauvre Nicolas ! Que n'avait-il vu Murillo amener tout le ciel sur sa toile, tandis qu'il peignait, à Cadix, dans ce couvent des Capucins qui domine, tout blanc, l'infini bleu !

PIERRE SUAU.

CH OSES

DE

L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT

Les hécatombes d'écoles et l'extermination de l'enseignement congréganiste. — La doctrine jacobine sur l'enseignement et l'acheminement vers le monopole. — Accès de franchise et enseignement laïque. — Les « pommes ». — Un nouvel article dans les programmes de l'enseignement : Question délicate. — La fin de la thèse latine. — Le latin, langue internationale. — La date des vacances. — Le latin dans les lycées de filles. — L'idéal et la réalité. — Une histoire.

Le semestre qui vient de s'écouler a été fécond en ruines. Armés de la loi sur les associations, transformée en loi de proscription, le gouvernement et le groupe des députés dont se compose le *bloc* ont accompli de grands exploits. D'innombrables maisons religieuses ont été fermées et des milliers d'hommes et de femmes, coupables de pratiquer les conseils évangéliques, ont été jetés hors de leurs demeures, condamnés à l'amende ou à la prison, privés de leurs moyens d'existence, réduits à prendre le chemin de l'exil. Les défenseurs de la République ont dû avoir d'heureuses vacances et goûter un repos exquis sous les lauriers dont ils se sont couverts en chassant des moines et des nonnes.

Pour ne pas quitter le terrain de l'enseignement et de l'éducation, voici le bilan approximatif de la campagne. Nous prenons les chiffres donnés par le général en chef, entendez M. Combes. Par un seul vote, le 18 mars, la Chambre des députés exterminait 25 congrégations enseignantes d'hommes. Toutes nos sociétés de frères, vouées à l'instruction du peuple, étaient supprimées, à l'exception d'une seule. L'une d'entre elles, les Petits-Frères de Marie, comptait 605 écoles ; une autre, celle des Frères de Lamennais, 362. En tout, c'étaient 1512 établissements scolaires condamnés à disparaître, avec 144 179 enfants jetés à la rue. Ce dernier chiffre, donné par le gouvernement, ne représente peut-être pas la moitié de la population des écoles atteintes par le vote de la

Chambre. Il est aisé de le prouver à l'aide des documents officiels eux-mêmes. En effet, le rapport sur le budget de l'instruction publique pour 1902, dressé par M. Maurice Faure, attribue aux écoles libres de garçons dirigées par des congréganistes un total de 404 029 élèves. Il resterait donc 260 000 jeunes garçons dans les classes du seul institut qui n'a point été frappé, celui des Frères des Écoles chrétiennes, qui, à lui seul, en aurait eu près de deux fois plus que tous les autres ensemble. Nous voudrions qu'il en fût ainsi, mais nous ne pouvons le croire. Les dossiers et rapports relatifs aux congrégations ont été tant de fois convaincus d'inexactitude qu'il n'y a pas lieu de s'étonner beaucoup de celle-ci.

Quant aux établissements d'enseignement secondaire frappés du même coup, il est bien difficile d'en savoir le nombre. Le rapport de M. Rabier, rédigé avec une révoltante légèreté, ne contient pas à cet égard de renseignements précis. On a jugé sans doute que cela n'en valait pas la peine. Le rapporteur s'est contenté de fournir sur chacune des 54 congrégations qu'il proposait d'exterminer, une notice d'une demi-page, parfois d'une page entière; il donne le chiffre global des établissements, mais néglige d'en spécifier la nature.

Après avoir détruit d'un geste unique et souverain presque toutes les congrégations d'hommes de France, les trois cents députés du *bloc* se reposèrent quelques semaines; après quoi M. Combes leur demanda d'exécuter de la même façon 80 congrégations enseignantes de femmes. L'opération se fit plus expéditivement encore que la première fois. Le président du Conseil invoqua même, pour aller au-devant des scrupules, l'étrange argument que voici : Quand vous avez repoussé la demande d'autorisation des 25 congrégations enseignantes d'hommes, c'était un total de 1580 établissements que vous supprimiez; aujourd'hui, c'est seulement 517 établissements scolaires qui disparaîtront avec les 80 congrégations que vous allez tuer. — Peu de chose, assurément, et comment pourrait-on hésiter? Il en restera encore beaucoup. En effet, toujours d'après M. Combes, il y aurait 372 congrégations enseignantes de femmes, autorisées, et 225 enseignantes et hospitalières. On n'avait donc pas à se tourmenter pour donner le coup de mort à 80 congrégations et 517 établissements qui demandaient la permission de vivre. 517 établissements ! une misère. La majorité de la Chambre

goûta cette manière de raisonner, et, dans la séance du 26 juin, elle décréta la mort des 80 congrégations et des 517 établissements. Il faut dire que, ce jour-là, la majorité se trouva réduite : 285 contre 269 ; un écart de 16 voix seulement.

Faisons maintenant l'addition : 1512 établissements d'enseignement primaire pour les garçons, plus une centaine d'institutions d'enseignement secondaire ; 517 maisons d'éducation de tout degré pour les filles. Total : 2 129 établissements scolaires chrétiens détruits par le bon plaisir d'une bande de politiciens.

Voilà, certes, de beaux trophées ! Toutefois, à lui tout seul M. Combes a fait encore plus de ravages ; car, à la date où il adjurait la Chambre de frapper sans miséricorde, la menaçant de se retirer si elle se montrait pusillanime, il pouvait se vanter d'avoir fermé, pour sa part, 3 000 écoles congréganistes, et il donnait très clairement à entendre qu'il en restait encore 7 000 qui auraient le même sort¹.

Ces déclarations montrent ce que valent, en réalité, certains chiffres rassurants que nous avons reproduits plus haut. Il resterait, d'après M. Combes, 597 congrégations de femmes enseignantes, ou enseignantes et hospitalières, jouissant de l'autorisation. Seulement, comme la plupart de leurs établissements scolaires ne sont pas autorisés, il se trouvera, quand M. Combes aura achevé l'œuvre à laquelle il a voué la fin de sa vie, que ces congrégations ne posséderont plus que leur maison-mère et les rares écoles que ledit M. Combes aura bien voulu leur laisser.

Les exécutions auxquelles il procède ont lieu, comme on sait, sans discussion et, pour ainsi dire, dans l'ombre, avec une plénitude d'autorité véritablement stupéfiante, sans avoir de comptes à rendre à personne. Cet homme déclare aux requérants qu'il ne lui plaît pas de transmettre au Conseil d'État leur demande d'autorisation, et tout est dit. Là-dessus, vingt, trente, cent écoles sont fermées, les maîtres et maîtresses obligés de se disperser, sans recours d'aucune sorte contre la sentence de l'autocrate d'aven-ture. C'est bien, dans toute la force de l'expression, la mort sans phrase. Il n'en fut pas de même pour les congrégations ; leur

1. Voici les paroles de ce malheureux homme : « L'année dernière j'ai fermé 3 000 écoles congréganistes. » (*Journal officiel*, Chambre des députés, séance du 26 juin, p. 2158, col. 3.)

sort, à elles, devait, aux termes de la loi, être réglé par une décision du Parlement, et fut, par un artifice de procédure, abandonné au caprice des seuls députés. Pour cette catégorie de condamnés, il fallut bien dire pourquoi on les jugeait indignes de vivre. Il fallut donc enfin instituer à la tribune et devant le pays le procès des ordres religieux de France. Or, si quelque chose pouvait les consoler dans leurs épreuves, les relever à leurs propres yeux, leur inspirer quelque fierté, c'est bien la manière dont ce procès a été instruit et les arguments avec lesquels l'accusation a été soutenue. Rien ne vaut pour leur justification devant tout esprit impartial les réquisitoires mêmes de leurs détracteurs. Les deux rapports d'après lesquels les législateurs, devenus des juges, se sont formé la conscience sur 54 congrégations d'hommes et 80 congrégations de femmes, resteront une honte pour l'homme qui les a rédigés et pour l'assemblée qui s'en est contentée. Les discours qui leur servirent de commentaires furent dans le même ton. Des imputations vagues, des formules déclamatoires, comme on en débite dans les réunions publiques, des historiettes baroques, des outrages surtout et des grossièretés, c'est de quoi furent tissées la plupart de ces pièces d'éloquence, sans en excepter celles du président du Conseil. Comme fond et comme forme, tout cela ne vaut ni plus ni moins que les articles de *la Lanterne*.

Qu'a-t-on trouvé à la charge des congrégations enseignantes dont nous nous occupons ici ? Nous pourrions mettre au défi le procureur le plus retors d'extraire de tout ce qui leur a été jeté à la face un argument, un fait, qui tienne debout devant l'examen d'un honnête homme qui n'est pas un sot. On a reproché à l'enseignement congréganiste « de déformer les cerveaux..., de perpétuer la superstition, les préjugés et le fanatisme..., d'organiser un fétichisme qu'il faut à tout prix extirper de la terre de France... » Qu'est-ce que cela, sinon des mots, des niaiseries violentes et tapageuses ? On a beaucoup parlé à la Chambre de saint Antoine de Padoue, de l'Inquisition, des Jésuites ; un orateur, plus clairvoyant que les autres, a même appris à ses collègues que toutes les congrégations enseignantes d'hommes et de femmes étaient exclusivement composées de Jésuites. J'ai eu beau chercher, pour ma part, dans les colonnes de *l'Officiel*, un fait précis d'où l'on puisse inférer que l'enseignement congré-

ganiste présente quelque danger pour la paix entre les citoyens et pour le bien de la République, ce fait je ne l'ai pas rencontré. Ou plutôt il y en a un que l'on se passe de main en main depuis trois ans. Lors de l'Exposition universelle, on a découvert, dans un cahier d'élève d'une école congréganiste, un résumé d'histoire où il était dit que le protestantisme a fait beaucoup de mal à la France et que la Révolution fut un événement plutôt calamiteux. Évidemment, ce cahier était un péril pour la République, et il fallait se hâter de supprimer toutes les écoles congréganistes. Du moment, disait le rapporteur, que l'on avait la possibilité d'arracher l'enfant à un enseignement aussi pernicieux, « on en avait aussi le devoir ».

Les congrégations enseignantes feront donc bien, à notre avis, de recueillir, avec les fameux rapports Rabier, les trois ou quatre discours prononcés contre elles par les gens du *bloc*, à commencer, bien entendu, par ceux de M. Combes ; elles garderont le tout soigneusement relié, et, plus tard, quand le bon sens aura repris ses droits, quand la passion sectaire ne troublera plus le cerveau des gouvernants, elles pourront leur présenter le recueil et leur dire : Voilà tout ce qu'on a trouvé pour justifier notre condamnation à mort. Il est vrai que la condamnation avait été prononcée d'avance.

En attendant, M. Combes, usant des pleins pouvoirs qu'il tient du Parlement, du Conseil d'État et d'une conscience sans scrupule, poursuit avec sérénité son œuvre d'extermination. Le lot qu'on lui avait abandonné comprenait un nombre d'établissements *cinq fois* plus considérable que celui des victimes exécutées par le Parlement. Lui-même s'en vantait modestement au fameux banquet démocratique de Marseille, dit le *banquet aux pauviers*. Mais la tâche écrasante qu'on lui demandait n'était pas au-dessus de son courage. Dès le commencement du mois d'août, le journal ministériel *le Matin* publiait une information immédiatement reproduite par toute la presse. On y apprenait que l'affaire était menée très rondement dans les bureaux du ministère de l'Intérieur, que dans tous les départements, sauf cinq ou six, la notification de fermeture était déjà parvenue à tous les établissements en cause, et qu'au bout d'une semaine l'opération serait parachevée. Au surplus, voici comment M. Combes pré-

sentait lui-même le bilan de ses travaux dans son discours du 9 août :

J'ai dit que j'avais eu à compiler 12 600 dossiers. Ce chiffre se décompose en 9 934 établissements enseignants, 1 856 établissements hospitaliers, 822 établissements mixtes, à la fois hospitaliers et enseignants...

Sur les 9 934 établissements d'enseignement, il en est 1 770 qui sont situés dans des communes manquant encore — je l'avoue à regret — d'école publique ou de locaux scolaires suffisants pour recevoir les élèves de l'école congréganiste. J'ai dû ajourner la fermeture de ces établissements et je vais prescrire aux communes de se mettre en règle avec la loi dans des délais qui seront réduits au strict minimum.

J'ai statué définitivement sur 7 567 établissements, et j'ai rejeté leur demande d'autorisation. (*Journal officiel* du 11 août, p. 5168.)

En vérité, ne dirait-on pas d'un fou à qui on a confié une caisse de dynamite et qui vient de faire sauter une cathédrale? Il est très fier d'avoir, à lui seul, détruit ce que des milliers d'hommes avaient eu tant de peine à construire.

Ainsi donc, certains établissements, à raison de circonstances particulières, obtiendraient des délais; mais tous, sans exception, sont condamnés à disparaître. Mettez maintenant, en face de ces exécutions brutales, les déclarations faites par M. Waldeck-Rousseau dans l'une et l'autre Chambre, lors de la discussion de la loi de 1901, d'après lesquelles les lois sur la liberté d'enseigner demeuraient en vigueur, la promesse faite au Saint-Père que les écoles fondées sous le régime de ces lois ne seraient point inquiétées, enfin, l'assurance tant de fois répétée que les demandes d'autorisation seraient examinées avec bienveillance; en un mot, rappelez-vous que la loi de 1901 ne détruit pas les congrégations, mais les oblige à demander l'autorisation, et il faudra bien reconnaître que l'appliquer comme on le fait, c'est jouer une comédie abominable et infliger à l'État une banqueroute déshonorante. On a dit que l'État doit être honnête homme : cela signifie apparemment qu'il doit tenir sa parole et ne pas dresser d'embûches à ceux qui ont affaire à lui. Jusqu'à présent, dans toute cette histoire de la loi sur les congrégations, l'État républicain, grâce à ceux qui le représentent, se sera conduit comme un bandit et un corsaire.

* *

De plus en plus la liberté d'enseignement paraît destinée à

succomber en même temps que la liberté de la vie religieuse. Tous les moyens ont été jugés bons pour empêcher les membres des congrégations dissoutes d'user du droit reconnu à tous les citoyens d'ouvrir et de diriger des écoles. Quand les subtilités juridiques ne suffisaient plus, on recourait simplement à l'arbitraire. Les conditions de la sécularisation n'ayant jamais été définies, les anciens congréganistes n'étaient jamais non plus assez sécularisés au gré des autorités administratives, judiciaires ou académiques. Une circulaire du garde des sceaux avait d'ailleurs prescrit à tous les procureurs de tenir pour suspects d'infraction à la loi tous ceux qui continuaient leurs anciennes fonctions ; en conséquence, ils devaient « requérir toutes les mesures d'investigations, perquisitions, etc. qui paraîtront nécessaires » pour découvrir quelques signes de la persistance de la congrégation. Des inspecteurs d'académie poussèrent plus loin encore le zèle et le sans-gêne : ils refusèrent purement et simplement les déclarations d'ouverture d'écoles, sous prétexte que les déclarants, ex-congréganistes, n'étaient pas régulièrement sécularisés, et il fallut que le Conseil supérieur de l'instruction publique apprît à ces fonctionnaires que la question de la sécularisation ne les regardait pas.

Comme, en dépit des vexations de toute sorte, nombre d'écoles se rouvraient sous la direction des congréganistes redevenus simples citoyens, les sectaires du Parlement s'avisèrent que leur loi avait encore besoin d'une rallonge ; on lui en avait déjà ajouté trois ou quatre. La majorité de la Chambre vota donc, le 23 juin, un projet de loi en deux articles. Le premier interdisait pendant trois ans aux congréganistes sécularisés toute fonction d'enseignement dans la commune où ils avaient enseigné avant leur sécularisation et dans les communes limitrophes. Le second exigeait un certificat d'aptitude pédagogique de quiconque prétendait diriger une école libre. On sait que le Sénat refusa de s'associer pour le moment à une mesure qui portait trop manifestement atteinte au droit des citoyens. Sur la motion de M. Buisson, la Chambre adopta alors un vœu invitant le président du Conseil « à user des pouvoirs que la loi lui confère pour prononcer la dissolution de toute congrégation qui aura rouvert, par personne interposée, un ou plusieurs des établissements congréganistes fermés par décret ».

M. Combes n'avait besoin ni de cette invitation, ni de cet encouragement. Si l'on en juge par certaines déclarations faites par lui au Congrès des instituteurs, à Marseille, il n'attendrait pas pour dissoudre les congrégations autorisées qu'elles lui fournissent un prétexte d'user du monstrueux pouvoir que la loi lui confère. Après avoir rappelé les exécutions déjà accomplies, il s'écriait : « Encore un effort, et l'enseignement congréganiste aura vécu... » Cet effort, qui dépend de lui, sans doute il est bien résolu de le tenter, et ses auditeurs n'ont pas manqué d'interpréter ses paroles comme une promesse.

Au reste, ce philosophe spiritualiste, nourri de la substance de saint Thomas d'Aquin, a une doctrine arrêtée sur la liberté d'enseignement. Il a eu plus d'une occasion de la formuler du haut de la tribune parlementaire, et dans la séance de la Chambre du 26 juin, il disait une fois de plus : Cette liberté que vous revendiquez comme un droit naturel et nécessaire, « je la tiens, quant à moi, pour une pure délégation, une pure concession de la puissance publique... »

Voilà qui est clair. Les pères et mères de famille n'enseignent leurs enfants qu'en vertu de la délégation qu'ils tiennent de l'État ! « Et je tiens aussi, poursuivait le philosophe spiritualiste, que cette concession, comme toutes celles qui émanent de l'État, est subordonnée à l'intérêt général de l'État. » Et comme, en définitive, c'est à nous, qui parlons en son nom, de décider où est l'intérêt général de l'État, nous permettons à qui bon nous semble d'exercer les fonctions de l'enseignement, comme aussi nous les interdisons à qui ne conçoit pas comme nous l'intérêt général de l'État.

Cette théorie, qui contient en germe la plus effroyable des tyrannies, la mainmise de l'État sur l'esprit et la conscience de l'individu, a manifestement conquis la majorité des hommes qui disposent de nos destinées à l'heure présente. Ils reprochent à l'enseignement chrétien de déformer les cerveaux, et c'est pourquoi ils veulent absolument former ou réformer tous les cerveaux sur le modèle du leur. Rien n'est plus dans le tempérament jacobin que ce besoin d'uniformité. Aussi leur animosité ne s'arrête pas à l'enseignement congréganiste ; l'enseignement libre leur pèse comme un cauchemar. Ils n'auront pas le sommeil paisible tant

qu'ils ne s'en seront pas délivrés. La commission sénatoriale chargée d'examiner les propositions relatives à l'enseignement secondaire nous a fait connaître, il y a quelques semaines, l'esprit qui domine dans la haute assemblée. Le projet présenté par le ministre Chaumié exigeait, comme sous le régime de la loi Falloux, une simple déclaration de quiconque voulait ouvrir un établissement d'enseignement secondaire; la commission veut l'autorisation préalable; en d'autres termes elle supprime la liberté de l'enseignement secondaire. Il ne paraît pas douteux que la majorité du Sénat n'adopte l'avis de sa commission.

Manifestement, nous sommes en route vers le monopole universitaire. Cette restauration fait partie d'un plan à exécuter sans retard: M. Combes, dans le fameux discours du 9 août, au banquet socialiste de Marseille, l'a déclaré en termes singulièrement filandreux, mais sur le sens desquels on ne peut se méprendre. Faisant appel à l'union « des quatre groupes de gauche » qui composent sa majorité, « cette union, disait-il, demeure encore indispensable pour résoudre, au mieux des intérêts de la République, les *problèmes urgents qui se rapportent aux articles fondamentaux du programme républicain*. Comment pourrions-nous songer, si cette union nous faisait défaut, à organiser, sur l'abrogation de ce qui reste de la loi Falloux, un système d'enseignement public qui restitue à l'Université la clientèle scolaire que la congrégation, depuis cinquante ans, a détournée des lycées et des collèges de l'État? »

* . *

Puis donc que, dans un avenir prochain, tous nos enfants, ou peu s'en faut, seront soumis à la conscription universitaire, c'est plus que jamais pour nous un droit et un devoir de regarder attentivement, de prêter l'oreille, pour savoir ce que l'on dit, ce que l'on enseigne, et, à l'occasion, ce que l'on fait dans ces établissements aussi obligatoires que laïques. Au risque de nous attirer les objurgations de certaines personnes très respectables, mais qui poussent l'esprit de modération jusqu'à un point où il devrait s'appeler d'un autre nom, nous comptons user de ce droit et accomplir ce devoir; nous nous permettrons même de dénoncer à la vigilance des familles ce qui nous paraîtrait en valoir la

peine. Agir autrement serait faire un métier de dupes. Du moment que l'État prétend assumer la charge d'éducateur universel, qu'on n'a plus la liberté de choisir d'autre discipline et d'autres maîtres que les siens, il faut bien qu'il se résigne à subir le contrôle et la critique de ceux à qui il s'impose.

On a beaucoup parlé du discours prononcé par M. Dautresme, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, à la distribution des prix du lycée de Marseille. Décidément, le climat de cette ville provoque aux intempérances oratoires. M. Dautresme expliqua à l'assemblée ce qu'il faut entendre par l'enseignement laïque donné par l'État. Cela ne veut pas dire seulement que le personnel enseignant est laïque, mais que l'enseignement lui-même est nettement débarrassé de toute croyance, de tout dogme, de toute religion; autant dire qu'il est athée. L'incartade du représentant du gouvernement souleva les murmures et les protestations d'une partie de l'assistance; les aumôniers quittèrent ostensiblement la salle et furent applaudis. Bref, il y eut scandale. Avec les félicitations de quelques énergumènes, l'orateur recueillit surtout des blâmes et, en somme, il eut une assez mauvaise presse. Mais ce qu'on lui reprocha, ce fut, non pas de n'avoir pas dit vrai, mais de l'avoir dit mal à propos. M. Henry Maret résume très bien, dans *le Radical*, la morale de l'incident :

Peut-être, n'y étant pas obligé, M. Dautresme eût-il sagement agi en parlant d'autre chose et en se renfermant dans les banalités traditionnelles. Il a, dit-on, compromis le gouvernement, et montré clairement que l'anticléricisme n'est qu'un trompe-l'œil et que, derrière cette guerre à une politique, il n'y a ni plus ni moins qu'une guerre antireligieuse.

Je ne crois pas, soit dit entre nous, qu'il ait *détrompé grand monde*. La porte qu'il a enfoncée était suffisamment ouverte. Seulement, il eût été de bon goût de n'y point appuyer. Parce que, dans un salon, tous les invités savent à quoi s'en tenir sur la situation conjugale du maître du logis, ce n'est pas une raison pour en parler tout haut. Une certaine discrétion est de rigueur.

Une fois de plus, l'aveu en est fait par un homme qui sait à quoi s'en tenir : Les mots *anticléric*, *anticléricisme*, et tous ceux de la même famille, comme *laïcité* ou *neutralité* de l'enseignement, ont un sens parfaitement clair; personne, sauf quelques imbéciles, ne s'y trompe; le cléricisme, c'est la religion; la laïcité, la neutralité, c'est l'absence de la religion, et, mieux

encore, la guerre à la religion. Mais il ne faut pas le dire ; c'est maladroit et dangereux.

Voilà pour la foi des enfants que les familles chrétiennes confient à l'Université. Voici maintenant pour leurs mœurs.

Sous ce titre suggestif : *Souvenirs d'une éducation manquée*, un professeur très distingué de la Faculté des lettres de Paris, M. Ernest Lavisse, avait publié une façon de réquisitoire assez désobligeant pour l'Université, qui l'a élevé et à laquelle il appartient. Son collègue à l'Académie française, M. le comte d'Haussonville, eut devoir prendre la défense de l'éducation universitaire. Sa lettre, publiée par *le Gaulois*, est d'un homme sincère et convaincu ; elle n'en renferme pas moins le passage qu'on va lire ; c'est tout autre chose qu'une recommandation :

Dans ce que je vais dire, il ne s'agira cependant que de l'enseignement intellectuel. Quant à *l'enseignement moral*, c'est bien simple, *il était nul*. Ni à Louis-le-Grand, dont je suivais les cours, ni à Sainte-Barbe, où j'ai été interne, personne ne s'occupait peu ou prou de notre éducation et de notre âme. L'atmosphère que chacun de nous respirait dans cette agrégation de collégiens, dont les uns avaient dix ou onze ans, et les autres dix-sept ou dix-huit, m'a souvent fait penser depuis à certaine phrase du marquis de Mirabeau sur les grandes villes. *L'agglomération des hommes engendre la pourriture comme celle des pommes*. Sainte-Barbe était une agglomération de pommes. *Bien peu échappaient à une pourriture précoce*, sauf à devenir après de très braves garçons et de très bons pères de famille.

En écrivant cela, je ne voudrais point faire tort à la vieille maison où j'ai été élevé et dont j'ai conservé, à tout prendre, un bon souvenir, car il en était, et *il en sera*, je crois, *toujours ainsi*, malgré tous les efforts qu'on pourra faire, dans tous les lycées, collèges, pensionnats, où *la surveillance des enfants* qui doit s'exercer de jour et de nuit, de nuit surtout, *sera confiée non point à des hommes obéissant à une pensée de dévouement moral et religieux*, mais à des jeunes gens en mal d'arriver ou à des déclassés en peine de trouver un gagne-pain. Partout où il y aura des *pions*, comme nous disions au collège, *les enfants seront des pommes*.

Nous ne voyons pas bien ce que l'on pourrait dire de plus dur pour la cliente dont on a entrepris la défense. Après cela, il nous semble que la cause des internats universitaires n'est plus défendable. On dira, peut-être, que même dans les maisons où la surveillance s'inspire des motifs supérieurs de la foi et de la religion, on ne parvient pas toujours à éviter les inconvénients dont parle l'honorable académicien. C'est malheureusement vrai ; il peut y avoir des *pommes* partout, et une pomme pourrie suffit pour

infecter tout le tas. Mais il est vrai aussi que le maître chrétien, le religieux, le prêtre ne laisseront jamais la contagion se propager librement; et par ailleurs, l'éducation chrétienne dispose de désinfectants énergiques d'une efficacité éprouvée et que rien ne saurait remplacer. Ceux que le ministère sacerdotal met en rapports intimes avec les âmes de nos élèves pourraient rendre témoignage des miracles de préservation dont ils sont témoins. Grâce à cette vigilance, à laquelle fait allusion M. d'Haussonville, grâce aussi à la saine atmosphère entretenue par la pratique religieuse et le recours aux sacrements, des adolescents, des jeunes gens traversent leurs années de collège sans se laisser atteindre par le microbe de la fermentation putride, si facilement engendré dans les agglomérations.

*
*
*

Une grave question, qui n'est pas sans quelque rapport avec celle des *pommes*, question singulièrement délicate, qui se pose devant tout éducateur et s'impose plus ou moins à quiconque est mêlé d'un peu près à l'éducation des enfants : Que faire lorsque s'éveille en eux certaine curiosité dans laquelle les sens ont une part prépondérante ? Faut-il esquiver la difficulté, comme on le fait d'ordinaire, par des phrases évasives ? Ou bien faut-il aborder résolument avec eux le mystère de la vie, leur en parler comme on parle d'autre chose ? Faut-il les préparer de longue main au mariage, comme on les prépare au baccalauréat ou à Polytechnique ? Voici l'opinion d'un ancien proviseur du lycée Buffon, M. Adam. Nous citons, d'après la *Revue universitaire*, un fragment de son *Journal* :

16 juin, dimanche. A une heure, je suis allé près des enfants de la première cour, une trentaine, qui n'étaient pas sortis. Je leur ai lu *Ruth et Booz* et *Eviradnus*, de la *Légende des siècles*. Au moment de commencer *Booz*, en prévision des coups d'œil et des ricanements que, dans tous les lycées, échangent les internes, dès qu'il s'agit d'amour, de mariage, de jeunes filles, de femmes, j'ai pris le taureau par les cornes. Je leur ai déclaré qu'on les avait toujours élevés, comme le faisaient autrefois les moines, avec les mêmes réticences que si le mariage devait leur être interdit, et si l'idée qu'ils devaient un jour aimer une jeune fille et en faire leur femme était une idée abominable. De là leur étonnement niais et leurs rires plus niais encore à la moindre allusion qu'on pouvait faire à ces choses si grandes, si sérieuses, si sacrées, sur lesquelles reposent les liens de la famille et la plupart des affections et des joies de la vie. — « Est-il rien de plus sensé que de vous habituer, dès aujourd'hui, à cette idée que tous, un jour, vous vous marie-

rez, que vous aurez, vous aussi, une femme que vous aimerez comme votre père aime votre mère, des enfants pour qui vous serez ce que votre père est pour vous? Est-il rien de plus sensé que de vous rappeler que parmi les jeunes filles, il en est une qui sera votre femme, que vous aimerez d'abord comme jeune fille, puis comme fiancée, puis comme femme? Si vous vous rendez cette idée familière, vous cesserez de ricaner en dessous quand il s'agira des femmes... »

À mesure que je parlais, je voyais les visages devenir sérieux et attentifs. Je leur exposai brièvement le sujet du poème, puis je le leur lus, au milieu d'un vrai recueillement... Je les quittai émus au bout de cinq quarts d'heure¹.

Notez que ce langage s'adresse à de tout jeunes enfants, ceux « de la première cour ». Au reste, à une autre date, nous lisons :

Parlé ce soir dans l'étude *des enfants de huitième*... « M. l'aumônier vous dit qu'il faut aller au ciel; moi je vous dis seulement : Préparez-vous à vivre sur la terre; à être d'abord de bons fils, plus tard de bons pères; oui, des pères de famille! Vous, Jourdan, vous serez un père de famille. Vous aussi, d'Houdt. Figurez-vous bien que vous aurez une femme, des enfants, comme votre papa... »

Il semble vraiment que l'honorable proviseur aimait à développer ce thème devant ses élèves, quel que fût leur âge, et peut-être de préférence avec les plus jeunes. Que penser de la méthode? Ce sujet est-il bien de ceux qu'on doit traiter, surtout de cette façon, et pour ainsi dire *ex professo*? Voilà tout au moins un point à débattre entre gens qui n'ont pas de parti pris et qui cherchent le meilleur à prendre, fallût-il pour cela rompre avec le préjugé et les habitudes. Aussi ne serait-il peut-être pas mal à propos de l'inscrire quelque jour au programme d'un de nos congrès de l'*Alliance des maisons chrétiennes d'éducation*. De la discussion instituée sur ce sujet entre des prêtres graves et expérimentés jaillirait, nous n'en doutons pas, une lumière très utile pour beaucoup de maîtres et de maîtresses, voire même de pères et de mères de famille. En attendant, nous ne pensons pas, pour notre part, que l'exemple du proviseur de Buffon soit un idéal à recommander. Si une pruderie excessive a ses dangers en éducation, ce n'est pas une raison pour s'affranchir de toute réserve. De ce que l'on doit la vérité aux enfants, il ne s'ensuit pas qu'on leur doive toute la vérité. Le divin Maître lui-même la dispensait à ses disciples par doses proportionnées à leur capacité, et il remettait à plus tard de leur enseigner ce qu'ils

1. *Revue universitaire*, 15 mars 1903, p. 231.

n'étaient pas encore en état de porter : *Non potestis portare modo.*

Nous pensons aussi que les bambins de huitième et ceux de « la première cour » n'ont que faire de certaines idées et de certaines prévisions d'avenir. En dépit des interrogations oratoires de M. le proviseur de Buffon, nous pensons qu'il y a beaucoup de choses plus sensées que de familiariser ces cerveaux enfantins avec la perspective de leurs futures fonctions de maris et de pères de famille. Pour un peu, nous dirions volontiers, à l'encontre de M. le proviseur, que rien ne nous paraît plus insensé, ni plus parfaitement ridicule. *Omnia tempus habent* ; c'est la Bible qui le dit. Le bon sens populaire traduit : Chaque chose en son temps, et il y a temps pour tout. La pire illusion de certaine pédagogie fort à la mode, qui a la prétention de renouveler la face de la terre, c'est de ne pas tenir compte de cet axiome, et d'oublier que les enfants ne sont pas des hommes, ni même encore des jeunes gens. Essayez donc de traiter leur corps comme celui des hommes faits, de mettre sur leurs petites épaules le sac et le fusil des soldats ; vous les tuerez. Il n'en va pas autrement pour leur raison, pour leur intelligence, pour leur conscience morale. Là aussi il faut faire les doses différentes et régler le régime d'après le tempérament, qui n'est pas le même à dix ans et à vingt-cinq.

Pour en revenir à la leçon de M. Adam, nous admettons bien que les bambins qui l'entendirent n'eurent guère envie de *ricaner*, comme l'auraient fait peut-être ceux de la *seconde cour*. Mais quel effet put produire sur leur imagination cette vision anticipée de leur fiancée, de leur femme, de leurs enfants ? — car on leur a dit qu'ils auront des enfants ! — Quel put bien être leur état d'âme devant ces apparitions inattendues ? Quels points d'interrogation dans leurs petites têtes ? Et quelles conversations durent s'échanger entre ces jeunes messieurs dans les récréations et promenades qui suivirent !

Certes, nous sommes bien d'avis qu'il ne faut pas entretenir systématiquement l'esprit des enfants dans des idées fausses et niaises ; il ne faut pas essayer de dresser des cloisons étanches entre eux et la nature. Mais l'indélicatesse que rien n'arrête ne vaut pas mieux que la sotte pudibonderie qui s'effarouche de tout. Nous voudrions garder le milieu entre les deux extrêmes.

Pratiquement, dans le cas visé plus haut, c'est-à-dire quand, au cours de notre enseignement, dans l'explication des auteurs, dans les lectures que nous faisons aux enfants, se présentent ces choses qui, paraît-il, provoquent les *ricanements* des internes « dans tous les lycées », nous irons simplement, droit devant nous, sans faire de mystère, sans embarras surtout, disant ce qu'il faut dire, expliquant ce qu'il faut expliquer, comme s'il s'agissait du cours des astres ou des lois de la pesanteur. Nous supposons, bien entendu, que les passages en question ne renferment rien de malpropre ; car les malpropretés doivent être exclues de nos livres comme de nos maisons. Nous ne ferons donc pas d'omissions, ni de réticences, qui ne manqueraient pas d'attirer l'attention et aggraveraient les inconvénients que nous voulions éviter ; mais aussi nous nous garderons d'insister et de nous lancer dans des commentaires. Cette façon d'agir nous fut indiquée par un vétéran de l'enseignement, qui nous apprenait, il y a bien des années de cela, à faire notre classe.

Après cela, les maîtres, les maitresses, les pères et les mères de famille, à plus forte raison les confesseurs pourront et devront en dire davantage. Le tact et la grâce d'état les guideront pour distribuer à chaque enfant, à chaque adolescent, à chaque jeune fille la dose de lumière, la mesure d'avertissement qui lui conviennent. Il y a là un complément d'éducation nécessaire, et il faut que les éducateurs le donnent, sinon il serait donné par d'autres, pour le malheur de ceux et de celles qui le recevraient. Mais en tout état de cause, cette éducation-là sera *individuelle* ; c'est là sa première règle.

On n'y fera pas même exception pour les grands jeunes gens prêts à quitter le collège ou le lycée. Il y a deux ans, M. le sénateur Béranger et M. le professeur Fournier avaient fondé la *Société de prévoyance sanitaire et morale*. Ces messieurs, comme on l'apprit par une interview qui fit du bruit, se proposaient de faire des conférences aux élèves des hautes classes des lycées et collèges sur le grave sujet qui a inspiré *les Avariés*. Inutile de dire que la religion ne comptait point parmi les moyens prophylactiques dont on voulait enseigner l'usage. Il s'agissait seulement de faire connaître les terribles conséquences de certaines fautes pour en inspirer une crainte salutaire. Nous sommes tous d'ac-

cord qu'il faut éclairer cette pauvre jeunesse, au moment où le vice la guette, avec ses attraits fascinants et ses tares irrémédiables. On serait criminel si on ne l'avertissait pas. Mais, avec M. l'abbé Fonssagrives, nous ne pouvons que juger « détestable » la méthode que les fondateurs de la ligue prétendaient appliquer. « Le *déniaissement* nécessaire ne peut se faire *oratorio modo*. Les conférences de la Société nouvelle auront certainement, dans les lycées et les collèges, des résultats totalement opposés à ceux que l'on désire obtenir¹... »

Nous ignorons quelle suite a été donnée, en ce qui concerne la jeunesse universitaire, aux projets de la *Société de prévoyance sanitaire et morale*. Mais nous pensons que les jeunes gens sont bien à plaindre à qui l'on ne fournit pour se défendre contre l'immoralité d'autres armes que des préceptes d'hygiène.

* * *

Parlons un peu *latin*. Oh ! comme on parle *affaires*, comme on parle *politique*. Quant à parler ou écrire en latin, hélas ! c'est bien fini ; il nous faut enregistrer la mort du latin, même comme langue morte.

L'*Officiel* du 30 juillet a publié le décret suivant, dont les termes sont empruntés à une délibération votée quelques jours auparavant par le Conseil supérieur de l'instruction publique :

Pour être admis aux épreuves du doctorat dans une Faculté des lettres, il faudra justifier du grade de licencié et soutenir deux thèses.

La première thèse sera rédigée en français.

La deuxième thèse, qui pourra être un mémoire ou un travail critique, sera rédigée soit en français, soit dans une des langues anciennes ou modernes enseignées à la Faculté.

Ce sont les *historiens* et les *géographes* qui ont engagé cette lutte où la thèse latine devait succomber. Il y a de cela deux ans, M. Aulard, le fameux professeur d'histoire de la Révolution, faisait admettre par la commission du doctorat le vœu que la thèse latine fût remplacée par une thèse française « dans les sujets d'histoire contemporaine ou moderne ». M. Vidal de la Blache y fit ajouter les sujets de géographie. Les humanistes emboîtèrent

1. *L'Éducation de la pureté*, p. 43.

le pas et, après la commission du doctorat, la Faculté des lettres tout entière, par 18 voix contre 8, émit « le vœu que la condition d'écrire en latin une des deux thèses pour le doctorat ès lettres fût rendue facultative ». Toutes les Facultés de province furent ensuite invitées à donner leur avis. Leurs réponses, ainsi que celles des recteurs d'académie, remplissent le 79^e fascicule des « Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur ».

En somme, toutes les Facultés des lettres, celle de Besançon exceptée, demandent que la thèse latine devienne facultative ; celle de Lyon réserve pourtant les sujets de littérature ou philologie ancienne, où le latin semble de rigueur. Deux ou trois recteurs se prononcent pour le maintien de la thèse latine.

Pauvre thèse latine ! la voilà donc mise au rebut, et, en fait, condamnée à disparaître. Car elle était devenue quelque chose comme une médecine amère, qu'on ne prend que parce que la Faculté l'ordonne. Devenue facultative, comme le piano ou la guitare, qui donc en voudrait prendre ? On a invoqué pour et contre quantité d'arguments. Mais il semble bien que, en définitive, on devait aboutir à la suppression de la thèse latine pour une bonne raison qui dispense d'en chercher d'autres, c'est que les candidats ne savent pas écrire en latin. Ici même, nous nous sommes permis, il y a quelques années, de signaler une thèse présentée par un magistrat devenu premier président de cour d'appel ; c'était un assez mauvais thème, absolument dénué de latinité et où les solécismes s'épanouissaient comme des coquelicots dans un champ de blé. Et ce n'est malheureusement pas là un cas isolé parmi les aspirants à la suprême distinction dans la république des lettres. Les humanistes contemporains, capables d'écrire honnêtement une page en latin, sont des oiseaux rares. On prétend même que la confection des thèses latines pour le doctorat était devenue une industrie, monopolisée par quelques spécialistes, qui se chargeaient, moyennant rétribution, de donner une coupe plus ou moins cicéronienne à la prose française des candidats ; tel le client fournit le drap et le tailleur la façon. Mais, sans doute, ces histoires de boutique ne méritent pas une entière créance.

On a donc bien fait, en somme, de supprimer l'obligation de la thèse latine, qui, en vérité, jetait trop peu de lustre sur le doctorat. D'ailleurs, depuis que l'unique licence ès lettres d'autrefois a été partagée en quatre branches : *lettres, philosophie, his-*

toire, langues vivantes, la logique semblait appeler une modification des épreuves du doctorat. Puisqu'on peut être licencié sans avoir fait de dissertation latine, pourquoi exiger une thèse latine de tous ceux qui prétendaient monter le degré supérieur de l'échelle? L'argument, certes, n'est pas sans réplique; mais il a sa valeur, pour ceux surtout qui pensent que le latin doit céder la place à des disciplines plus modernes. Et ceux-là, on ne peut se le dissimuler, ont pour eux la force devant laquelle tout s'incline aujourd'hui, la force du nombre.

Nous aurons donc des licenciés ès lettres qui ne sauront ni grec, ni latin, et ces licenciés pourront devenir docteurs; nous avons déjà des agrégés des lettres qui le savent fort mal. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire le rapport sur le dernier concours pour l'agrégation de grammaire¹. Les candidats ont fait des versions médiocres et des thèmes plus médiocres encore. Si ces grandes lumières pâlisent à ce point, il ne faut pas s'étonner que de moindres flambeaux s'éteignent tout à fait. Les chroniqueurs de nos grands journaux parisiens appartiennent évidemment à la fine fleur des lettrés; ils ne reculent pas, à l'occasion, devant une citation latine; il y a quelques semaines, les affaires de Rome, le conclave, l'élection du pape, les cérémonies du couronnement ont amené dans leurs correspondances une invasion de latin. Il était bien rare qu'un texte ne fût pas estropié. On rejette la faute sur les typographes; ce sont des coquilles. Peut-être; mais alors quelles collections de conchyliologie on aurait pu faire avec quelques numéros des grands journaux du boulevard!

Ah! les petits séminaires auraient, s'ils le voulaient, une belle mission à remplir. Seuls, ils pourraient encore organiser leurs études de façon à maintenir vivantes et florissantes les vraies humanités. Ils sauveraient une fois de plus le trésor des lettres classiques du danger de périr sous le flot de la barbarie savante, et, du même coup, assureraient au clergé une culture supérieure au milieu de l'universelle médiocrité. A en juger d'après les concours institués par nos Facultés catholiques et sur lesquels *l'Enseignement chrétien* nous donne depuis quelque temps des rapports très intéressants, plusieurs de nos pépinières ecclésiastiques

1. Voir *Revue universitaire*, février 1903, p. 121, 123.

seraient résolument entrées dans cette voie, et déjà leurs succès autoriseraient de belles espérances.

*
*
*

Chose bien curieuse, le courant utilitaire qui détourne la génération actuelle des études classiques et l'emporte vers les sciences et les langues vivantes, finira peut-être par la ramener au latin. Ainsi, par un mouvement circulaire, nous reviendrions à notre point de départ, et nous constaterions, une fois de plus, que le progrès, pour les peuples, consiste à poursuivre dans leur voie historique plutôt qu'à chercher aventure dans des chemins nouveaux.

Voici qu'on nous propose sérieusement le latin comme langue internationale. Tous les jours, de plus en plus, les peuples civilisés, à mesure que leurs relations se multiplient, ressentent le besoin d'un idiome commun. Vous passez des années à apprendre une langue vivante, deux peut-être; vous ne parvenez guère à les parler, mais alors même que vous les posséderiez comme votre langue maternelle, la question n'est point encore résolue, ni pour vous ni pour les autres. Nous n'avons point cet instrument de communication et de conversation universelle, que le monde moderne réclame avec une si énergique insistance que l'on a compté, dans les deux derniers siècles, plus de cent cinquante projets de langue internationale, dont trente depuis le volapük. Or, cette langue internationale, l'Europe du moyen âge, autrement dite la chrétienté, l'a connue. Elle n'était autre que le latin. Pourquoi n'y reviendrions-nous pas? Il a, comme on dit dans la langue du droit, possession d'état. Malgré la poussée des études rivales, le latin garde encore ses positions chez tous les peuples de civilisation chrétienne, et, jusqu'au fond de la Chine ou de l'Australie, c'est encore en latin que deux hommes instruits, qui se rencontrent, ont encore le plus de chance de pouvoir échanger une idée. Dans une brochure très substantielle, M. Ch. André, sous-bibliothécaire de l'Université de Lyon, expose les raisons qui, selon lui, doivent persuader les gouvernements d'adopter le latin comme langue internationale¹. Car il

1. *Le Latin et le problème de la langue internationale*, par Ch. André. Paris, Le Soudier, 1903.

faut que les gouvernements s'en mêlent ; ils se réuniront en congrès et, de même qu'à La Haye ils se sont concertés pour conjurer le fléau de la guerre, ainsi ils s'entendraient pour établir un parler unique, qui serait le latin. Ce serait la revanche de Babel. Il ne s'agit pas évidemment de supprimer les idiomes particuliers, mais il y aurait du moins une langue que tout le monde entendrait et parlerait à l'occasion. Et combien les peuples seraient alors plus portés à fraterniser ! Beau rêve, en vérité, comme celui de La Haye, et qui s'évanouira de même. Au surplus, il ne faudra peut-être pas beaucoup le regretter ; car, si je comprends bien la théorie des promoteurs du latin international, ce serait un latin allégé de la syntaxe et de bien d'autres choses, un latin qui tournerait à l'*espéranto*. Ce n'est pas la peine de convoquer le congrès des puissances.

Après tout, ce rêve, l'Église catholique l'a réalisé pour sa part. Où que nous allions, nous, prêtres catholiques, nous sommes sûrs de pouvoir échanger notre pensée avec des prêtres qui disent le même *Credo* que nous, parce que tous, quels que soient notre pays et notre langue, nous savons un peu le latin, qui est aussi pour nous, au sens le plus vif du mot, la langue maternelle. C'est là un signe sensible de la communion des saints. Si on laissait faire l'Église, si on la secondait, le problème de la langue internationale se résoudrait de lui-même.

*
*

Les vacances tirent à leur fin. Ont-elles apporté un argument de plus, dans un sens ou dans l'autre, à ceux qui se disputent sur la meilleure époque à adopter pour le chômage des classes ? Faut-il maintenir le *statu quo*, fermer les lycées et collèges à la fin de juillet pour les rouvrir au commencement d'octobre ? Ne vaudrait-il pas mieux donner la clef des champs quelques semaines plus tôt, au milieu ou même au commencement de ce terrible mois de juillet, pour revenir en septembre ?

Il y a longtemps que la question est à l'ordre du jour des écoliers et des familles ; et chacun, bien entendu, la résout à sa convenance. Les écoliers admettraient volontiers qu'on avançât la sortie, mais sans avancer la rentrée. Les parents, eux, s'accommoderaient peut-être moins d'une solution aussi libérale. En tout cas, le problème ne se pose pas ainsi ; il s'agit de placer les

vacances, non de les allonger. Deux mois, arrondis de quelques jours, pour faire bonne mesure, mais pas davantage. Où donc les mettre?

Cette année, la question est entrée dans une phase nouvelle; elle a fait son apparition au Parlement. Ce qui ne veut pas dire qu'elle ait avancé d'un pas. Mais enfin, un projet de loi a été déposé sur le bureau de la Chambre des députés, fixant l'ouverture des vacances au 14 juillet et la rentrée vers le 20 septembre. C'était au printemps, et les auteurs du projet, gens pressés, demandèrent l'urgence, qui fut accordée. Et, hâtons-nous de le dire, rien ne fut changé. Mais on a eu la satisfaction, dans les différents camps, conservateurs ou réformistes, de faire valoir une fois de plus ses arguments. Ici non plus, rien de changé. Le mois de juillet, disent les réformateurs, est très chaud, très pénible pour les maîtres et les élèves, et, en somme, perdu pour le travail. A partir de la Fête nationale, l'année scolaire est virtuellement finie; on ne fait plus rien. Un grand journal républicain a même publié à ce sujet un article qui fit sensation et scandalisa fort les gens qui n'admettent pas qu'on plaisante quand il s'agit de l'enseignement universitaire. Il y avait là un tableau assez piquant de la vie du lycée pendant la période caniculaire. A ces inconvénients, l'exposé des motifs ajoutait cette fois un argument dû, semble-t-il, à la même inspiration qui, pendant l'été, tapisse nos murailles de tant de jolies affiches. Le texte vaut d'être cité :

L'intérêt des villes d'eaux et des campagnes à la mode demande une modification de ce régime (des vacances). Le plus beau mois de l'année est perdu sans profit pour personne. Les propriétaires de villas, maîtres d'hôtels, cochers, baigneurs, guides, boutiquiers, fournisseurs en un mot, toute la population qui vit de la *saïson*, qui paye des impôts et des patentes souvent aussi élevés que leurs confrères des villes, n'ont que ces mois de saison pour faire leurs affaires de l'année. La fixation défectueuse des vacances scolaires leur fait perdre le mois le plus avantageux.

A quoi les conservateurs ripostent que la villégiature aux eaux, aux plages, en montagnes, est en effet plus chère au mois de juillet, mais qu'elle dure encore, même en septembre, à l'usage des bourses modestes; on voit bien le profit que les hôteliers retireraient de la réforme; on ne voit pas aussi bien ce que les élèves et les familles y gagneraient. Donc, en face de l'intérêt

des gens qui vivent de la *saison*, se dressent quantité d'autres intérêts aussi respectables ; en face des eaux, des montagnes et de la mer, la chasse et les vendanges ; en face de juillet éclatant et capiteux, septembre doux et charmant ; et puis les habitudes prises, la routine, si l'on veut, puissance avec laquelle il faut compter. Bref, on est arrivé, sans conclure, à la date accoutumée ; les vacances n'ont pas commencé plus tôt que de coutume ; et c'est heureux, car autrement elles seraient finies. On pourra reprendre la discussion l'année prochaine et les années suivantes, sans aboutir davantage. Il y aurait un moyen pourtant de régler la question au gré de tous les intéressés, ou du moins du plus grand nombre ; car il est chimérique de vouloir contenter tout le monde. Il faudrait laisser chaque région libre de fixer l'époque de ses vacances ; il est bien évident, en effet, que celle qui convient le mieux à Dunkerque peut ne pas convenir du tout à Perpignan. Mais, outre que la sacro-sainte uniformité s'y oppose, la solution est trop raisonnable et trop simple pour avoir chance de se faire adopter.

* *

L'aréopage universitaire — entendez le Conseil supérieur de l'instruction publique — a fait, dans son avant-dernière session, une déclaration de principe au sujet de l'enseignement secondaire des jeunes filles, et des ambitions qu'il suscite. Un vœu lui avait été présenté, tendant à l'établissement de cours de latin et de grec dans les lycées de jeunes filles. Puisque, disait-on, la loi a ouvert aux femmes l'accès des carrières qui exigent la connaissance des langues anciennes, il faut bien leur donner le moyen de les apprendre. Et qui donc nous préparera des étudiantes en droit et en médecine, si les lycées se refusent à cette tâche ?

Le vœu semblait avoir pour lui la logique. Pourtant, le Conseil supérieur ne s'est pas laissé convaincre. Il ne veut pas que les lycées de filles deviennent des lycées de garçons, ce qui ne manquerait pas d'arriver, si l'on y donnait le même enseignement en vue des mêmes sanctions, des mêmes examens, des mêmes diplômes. Il ne faut pas oublier, lisons-nous dans la délibération de la haute assemblée, que l'intention du législateur de 1880 « était de préparer les jeunes filles à remplir dignement dans la société actuelle et la famille leur rôle de femme, de mère, d'épouse,

mais non de les conduire vers telle ou telle carrière ou profession ». On ne saurait mieux dire ; mais, après avoir conclu, sur de nombreux considérants, contre le vœu, le Conseil supérieur admet néanmoins que « les cours de latin pourront être créés, à titre facultatif », dans les établissements où le nombre des demandes justifierait cette création. Le compte rendu se termine par ces simples mots : « Le ministre a adopté cet avis. »

Le tout pourrait donc se résumer en deux articles : *Article 1.* On n'établira pas de cours de latin dans les lycées de jeunes filles, parce que nous ne voulons pas en faire des avocates ni des doctresses. — *Article 2.* On les établira tout de même pour celles qui voudront devenir doctresses ou avocates.

Nous n'avons pas l'intention de chicaner sur cette décision ; il ne nous déplaît nullement de voir les jeunes filles entreprendre l'étude du latin. Elle leur sera beaucoup plus profitable, en somme, que nombre d'autres qu'on leur impose, alors même qu'elle ne leur ouvrirait les portes d'aucune Faculté. Nous savons des couvents qui, sur ce point, avaient pris l'avance sur l'Université, et ce n'est pas nous qui les en blâmerons. Bien au contraire. Ce qui pourra inquiéter justement certains esprits, c'est précisément le motif dont on s'est inspiré pour accorder ce que l'on voulait refuser d'abord. Les cours de latin seront créés, en définition, en faveur des jeunes filles qui aspirent aux carrières du droit et de la médecine, et peut-être de l'enseignement supérieur des lettres. N'y a-t-il pas à craindre que, par cette brèche, ne se précipite un flot de candidates en quête de situations et fascinées par des perspectives encore plus décevantes que flatteuses ?

En tout cas, voilà l'idéal de l'enseignement secondaire des jeunes filles créé par l'État singulièrement entamé. On avait fait de si belles promesses ! On avait proclamé avec tant de complaisance qu'il ne s'agissait point de préparations professionnelles, mais d'une culture toute désintéressée ; et c'est pourquoi cet enseignement ne devait aboutir à aucun diplôme, à aucun brevet conférant des droits. Le certificat d'études secondaires serait pour ces demoiselles un baccalauréat purement honorifique, une sorte de parchemin nobiliaire, garantie d'une culture supérieure, dont on serait d'autant plus fière qu'on n'en retirerait aucun avantage matériel. Il a fallu déchanter. La porte des Facultés n'est pas la première qu'on ait dû ouvrir devant cette studieuse jeunesse que

les lauriers tout seuls ne font pas vivre. Il a fallu, hélas ! lui permettre d'entrer dans l'enseignement primaire. Tout récemment, après de longues résistances pour défendre l'idéal, on s'est enfin résigné à reconnaître au certificat d'études secondaires les mêmes droits qu'au brevet des institutrices. Voilà le lycée descendu au niveau de l'école normale primaire ; voilà les lycéennes sur les rangs des candidates maîtresses d'école de village. Sur son siège de conseiller d'État, M. Camille Sée a dû se voiler la face. Certes, on avait rêvé autre chose. Mais le détachement aristocratique est obligé de faire des concessions aux exigences de la vie réelle.

*
* *

Puisque nous sommes entrés dans le compartiment des dames, voici une petite histoire qui vient de s'y passer. Une indiscretion de plus ou de moins, cela ne tire pas à conséquence. Au début des vacances, on a pu lire ce qui suit, à la rubrique des faits divers, dans plusieurs grands journaux de Paris. Nous supprimons les noms :

On nous communique la lettre de faire part suivante :

Monsieur X... a l'honneur de vous faire part de son mariage avec Mademoiselle Z..., professeur au lycée de jeunes filles de Versailles.

9, rue Brongniart, Sèvres (Seine-et-Oise).

Madame Veuve Z... a l'honneur de vous faire part du mariage de sa fille, Mademoiselle Z..., avec Monsieur le pasteur X..., directeur du *Chrétien français*.

56 bis, avenue de Paris, Versailles.

Le 30 juillet 1903.

M. le pasteur X..., directeur du *Chrétien français*, n'est autre que ce malheureux prêtre qui, depuis plusieurs années, s'est employé, avec une ardeur digne d'une meilleure cause, à entraîner dans sa défection le plus grand nombre possible de ses confrères dans le sacerdoce. Celle qu'il épouse devant la République et M. le maire, professeur dans un grand lycée de filles, est apparemment une ancienne élève de Sèvres, une de ces *Sévriennes* à qui G. Réval fait dire : « L'école nous libère ! » Il faut en effet être assez libérée de préjugés pour épouser un prêtre défroqué. Il est vrai que ces demoiselles, du secondaire ou du primaire, ne peuvent pas toutes épouser des ministres. Et puis, on nous dira peut-être que M. X...

s'est fait protestant, et que le protestantisme est très en faveur à l'école de Sèvres. De vrai, dès l'origine et jusqu'à l'heure actuelle, elle a été livrée à l'influence protestante. Après tout, c'est leur affaire. Que ces demoiselles épousent donc ces messieurs. Et puissent-elles être heureuses en ménage ! Seulement, il nous sera bien permis de demander comment des parents *catholiques* pourront encore confier leurs filles *catholiques* à des établissements où leurs maîtresses leur donnent de telles leçons de choses.

JOSEPH BURNICHON.

L'ALCOOLISME ET LA RUINE DES FAMILLES

La dépopulation de la France est un fait saisissant, douloureux, incontestable. Elle a deux principaux facteurs : une natalité faible et une forte mortalité. Ne pouvant réagir efficacement contre le premier dans l'état actuel des mœurs, ne devons-nous pas concentrer tous nos efforts contre le second ? C'est ce que pensent de nombreux savants, économistes, politiques, hygiénistes, médecins. Et à cette heure, une lutte vaillante est engagée à fond contre ces deux fléaux connexes qui déciment nos populations, peuplent nos asiles et nos cimetières, abâtardissent et ruinent notre race, l'*alcoolisme* et la *tuberculose*.

L'*alcoolisme*, qui mène à la tuberculose et désorganise la famille, a droit à la première place dans nos préoccupations : il faut en parler toujours, y revenir sans cesse pour saisir l'opinion, la convaincre et l'entraîner au combat. Félicitons notre jeune confrère, M. le docteur Paul Souilhé, de lui avoir consacré sa thèse inaugurale¹ et empruntons à son étude des armes neuves et excellentes en faveur d'une grande cause.

I

La France est le pays qui consomme le plus d'alcool. Les statistiques les plus récentes révèlent un chiffre annuel de 14 lit. 19 par habitant (Jacquet) ; ce qui donne par adulte la quantité formidable de 40 litres d'alcool à 100 degrés, soit près de 100 litres d'eau-de-vie (Romme).

La marche du fléau est croissante dans notre malheureux pays, alors qu'autour de nous, la Hollande, l'Angleterre, l'Italie sont stationnaires, ou même que le poison perd lentement son empire, comme en Allemagne, en Suisse, en Danemark, en Suède, en Norvège, aux États-Unis. Seule, la Belgique semble nous tenir tête avec un chiffre de 10 lit. 50 par habitant.

1. *Alcoolisme ; son influence sur la famille et la dépopulation*. Paris, Jouve, 1902.

L'alcoolisme n'est pas spécial aux basses classes, comme on a pu le croire; il sévit à tous les degrés de l'échelle sociale. Les riches pensent y échapper en absorbant des vins fins, des cognacs prétendus supérieurs; ils s'empoisonnent. Tous les alcools, d'où qu'ils viennent, sont inférieurs et dangereux au point de vue hygiénique. « Il faut renoncer, déclare très justement un auteur, M. Baudran, à la chimère de l'innocuité des alcools d'origine naturelle. On ne peut satisfaire la sensualité sans nuire à la santé. Riches et pauvres sont à cet égard logés à la même enseigne. »

Mais, dira-t-on, il y a des personnes qui absorbent des quantités énormes d'alcool et qui ne s'en portent pas plus mal, qui vivent même à une verte et solide vicillesse. C'est incontestable. Mais s'il faut admettre des tolérances individuelles, exceptionnelles, il n'est jamais permis de conclure à l'innocuité de l'alcool. C'est toujours un redoutable poison.

II

L'alcoolisme porte un coup fatal à la famille, et par conséquent à la société. C'est d'abord l'homme qui est atteint : attiré au cabaret par les camarades, par la gourmandise, par l'ennui et le désœuvrement, il s'y empoisonne, contracte la passion du jeu, perd le goût du foyer comme celui du travail, dissipe rapidement ses gains. Il rentre les mains vides à la maison, et, pour la femme et les enfants, c'est la misère noire avec toutes ses conséquences. On a cru que l'alcoolisme diminuait le nombre des mariages. C'est une erreur qu'on constate à la lumière des statistiques. La natalité augmente en France en même temps que l'alcoolisme, elle n'y présente pas une moyenne inférieure à celle des autres pays d'Europe.

Ce qui est vrai, c'est que l'ivrogne recherche une femme vouée comme lui au culte de la dive bouteille, ou que la femme libre unie à un alcoolique finit par boire, à l'exemple de son mari. L'alcoolisme féminin augmente avec une rapidité inquiétante, et il suffit de parcourir nos faubourgs le samedi soir ou le dimanche pour voir attablés à la porte des marchands de vin femmes et hommes devant l'inévitable *verte*, l'abominable abstinence. On devine le sort des enfants avec de tels parents : mar-

nés du sceau de la déchéance, ils sont brutalisés dès leurs plus jeunes années et sont entraînés par l'exemple à contracter le vice fatal.

Mais combien d'enfants restent en route, n'arrivent pas au terme ! C'est l'un des résultats les plus douloureux de l'alcoolisme.

M. René Arrivé a constaté chez les alcooliques une proportion d'avortements double de la normale (11,54 p. 100 au lieu de 6,1 p. 100). Pour la mortinatalité, il a relevé les chiffres suivants :

Groupe alcoolique : 20 mort-nés sur 383 naissances, soit 5,2 p. 100 ;

Groupe indifférent : 22 mort-nés sur 791 naissances, soit 2,75 p. 100.

Il est à remarquer que la mortinatalité a diminué dans tous les États qui ont fait la guerre à l'alcoolisme. Elle est en progrès, au contraire, dans les pays où croît la consommation de l'alcool.

Faut-il croire que l'alcoolisme contribue directement à la diminution des naissances ? Plusieurs auteurs l'ont soutenu. « Dans cette série lugubre : alcoolisme intense, mortalité forte, natalité basse, criminalité élevée, aliénation mentale excessive, écrit M. Jacquet, tout se tient, s'enchaîne, s'appelle l'un l'autre avec une logique implacable. » M. le docteur Souilhé n'a pas de peine à démontrer, chiffres en main, que cette conclusion est erronée.

« Les départements fortement alcoolisés, dit-il, ceux de la Normandie en particulier, fournissent un chiffre de naissances supérieur à la moyenne ; d'autre part, les départements où l'on consomme le moins de boissons alcooliques, comme le Lot et le Tiers, donnent dans notre pays la natalité la plus basse. Enfin, dans certains départements, comme l'Eure, le Calvados et la Meuse, nous avons pu constater une augmentation du taux des naissances parallèle à l'extension du fléau alcoolique. »

L'ivrogne est un être prolifique, comme en témoigne la statistique suivante de M. Arrivé :

81 familles d'alcooliques ont donné 383 enfants, soit 4,72 par famille ;

76 familles de tuberculeux ont donné 332 enfants, soit 4,36 par famille ;

245 familles d'indifférents ont donné 791 enfants, soit 3,22 par famille.

L'alcoolique et le tuberculeux ont également de nombreux enfants, mais chétifs et abâtardis.

La cause de la faible natalité n'est donc pas là; et notre auteur la place fort justement dans ce qu'on a appelé, par une amère dérision des mots, la *contrainte morale*, sans doute parce que ce n'est ni forcé ni moral¹.

III

L'alcoolisme n'influence pas le nombre des mariages, ne diminue pas celui des naissances, mais il accroît beaucoup la morbidité et par suite la mortalité. Et c'est ainsi qu'il est une cause active, puissante de dépopulation.

L'alcool nuit aux hommes *en favorisant le mal sous toutes ses formes*. Telle est la grave conclusion de M. Jacquet, à la suite d'une enquête sur l'alcoolisme dans les hôpitaux parisiens².

Dans un ensemble de 4 744 malades, notre savant confrère a pu noter 1 405 alcooliques, dont la majeure partie boit de l'absinthe. Sur ces alcoolisés, 217, soit 4,52 p. 100 sont frappés de maladies provenant directement de l'intoxication alcoolique : 125 cas de gastrites ou gastro-entérites, 21 affections du foie, le reste ressortissant à l'alcoolisme chronique, paralysies, etc.

La maladie que favorise le plus l'intoxication alcoolique, c'est incontestablement la redoutable *tuberculose*. L'alcool exerçant une action débilitante sur l'organisme et entraînant l'affaiblissement et la dégénération des éléments et des tissus, comment l'individu alcoolique ne serait-il pas plus exposé que tout autre à l'invasion du microbe, à l'infection tuberculeuse? Le docteur Rendu a remarqué que les forts de la Halle sont presque tous alcooliques et meurent généralement tuberculeux. Le docteur Barbier, à l'hôpital Bichat, a trouvé que 88 fois sur 100 l'alcoolisme est facteur de tuberculose. Le professeur Lancereaux, dépouillant 2 192 observations de tuberculose, a pu en mettre 1 229 au compte de l'alcoolisme. Enfin, faut-il signaler les mots saisissants de deux maîtres, celui de Landouzy : *L'alcoolisme fait le lit à la tuberculose*; celui de Hayem : *La phthisie se prend sur le zinc*?

Comment s'étonner dès lors du grave enseignement des statis-

1. Cf. Dr S., *le Spectre de la dépopulation*. (Études, 5 octobre 1902.)

2. Société médicale des hôpitaux, 8 décembre 1899.

tiques. La France est, avec quelques provinces de la Belgique, le pays le plus atteint de tuberculose, comme il est le premier pour la consommation de l'alcool. C'est une double supériorité qui n'est pas enviable.

L'enfant né d'ivrognes est tout préparé à subir la contagion tuberculeuse, et, de fait, la mortalité infantile par tuberculose est très forte; elle s'élève annuellement à Paris au chiffre formidable de 2000. M. Arrivé a trouvé que sur 100 enfants tuberculeux, 36,49 p. 100 sont des hérédo-alcooliques, 41,24 p. 100 des hérédo-tuberculeux et 22,27 p. 100 sont issus de parents sans tare caractérisée.

L'alcoolisme donne une mortalité considérable. La statistique de J. Tatham montre que les cabaretiers, brasseurs, ouvriers des docks, payant par profession un large tribut à l'alcoolisme, ont une mortalité 2,3 et même 4 fois plus considérable que les cultivateurs, clergymen, maîtres d'école, moins exposés à la tentation. Dans son étude sur un canton de Normandie où l'alcoolisme est en progrès depuis cent ans, M. Chonnaux-Dubisson a relevé les faits suivants : En 1800, pour 294 naissances on trouvait 125 décès, 1 pour 119 habitants; en 1892, pour 167 naissances, on trouve 182 décès, 1 pour 48 habitants. En 1800, la durée moyenne de la vie était de 62 ans pour les hommes, de 59 pour les femmes; en 1892, elle est tombée à 39 ans pour les hommes, à 45 pour les femmes.

L'ivrogne, nous l'avons vu, a beaucoup d'enfants; mais, hélas! sa descendance subit des pertes énormes. Que de pauvres petits meurent dans leurs premières années! Ils sont trop souvent négligés, privés des soins nécessaires, mais il faut reconnaître aussi qu'ils sont exposés plus que d'autres aux maladies à *type convulsif*. L'épilepsie prend une grande place dans la descendance alcoolique : toutes les statistiques le démontrent. Le savant médecin des hôpitaux, M. H. Martin-Roux, a fait une enquête instructive à la Salpêtrière, dans la section des aliénés : « Les 83 familles, écrit-il, dans lesquelles un ou plusieurs membres présentaient une surexcitation nerveuse d'origine alcoolique, ont eu 410 enfants. Sur ce nombre, 108, c'est-à-dire plus du quart, ont eu des convulsions (car sur nos 83 épileptiques, 50 avaient eu d'abord des convulsions éclamptiques fort distinctes de l'épilepsie), et, en 1874, 169 étaient morts, tandis que 241 vivaient encore,

mais 83, c'est-à-dire plus du tiers des survivants, étaient épileptiques. » Sur 195 cas de fils d'alcooliques à système nerveux dégénéré, M. le docteur Grenier trouve 142 malades convulsivants :

42 épileptiques, soit 24 p. 100;

17 hystériques;

79 atteints de convulsions de l'enfance, soit 40,50 p. 100.

M. le docteur Legrain, dont les travaux font autorité, a signalé le cas suivant : deux alcooliques ont 16 enfants; 10 meurent en bas âge, 1 est épileptique et les 5 autres ont des tares nerveuses. Le même auteur formule cette conclusion grave : « Convulsions infantiles, épilepsie, méningite forment une sorte de trilogie pathologique que l'on peut signer hérédo-alcoolisme. »

Quelques chiffres donneront une idée frappante de la mortalité infantile en France. Nous perdons annuellement 150 500 enfants de moins de 1 an, 325 000 de 1 à 10 ans, soit un total de 500 000 enfants environ de 10 ans et au-dessous. Chiffre énorme, quand on le compare à celui de la mortalité globale : 820 000 à 850 000. A Paris, la mortalité infantile varie suivant les quartiers de 12,7 à 46 p. 100. A Lyon, Fleury l'évaluait à 49 p. 100 en 1889. Et nous ne parlons pas des avortements criminels qui se multiplient, et dont pas 1 sur 2 000 n'est connu et poursuivi, d'après les statistiques judiciaires.

IV

La descendance de l'ivrogne, on l'a vu, s'étiole et disparaît rapidement; mais que deviennent les rares survivants? Ils gardent empreint dans tout leur être le vice héréditaire, et leur déchéance s'accuse bien davantage, quand ils deviennent, ce qui est fréquent, alcooliques eux-mêmes. L'alcoolisme ne déprime pas seulement le corps, mais l'esprit, le cœur, la mentalité même des descendants. Et la dégénérescence individuelle devient une dégénérescence sociale, prélude de décadence et de ruine. L'illustre Gladstone avait raison de dire que l'alcoolisme est un fléau plus redoutable, plus dévastateur que les fléaux historiques, la peste, la guerre, la famine : *il ne se borne pas à tuer, il dégrade.*

Le signe le plus frappant de l'hérédo-alcoolisme, c'est la diminution du taux intellectuel, ce que le docteur Legrain a appelé

l'anesthésie morale. Sur 145 descendants d'ivrognes, le docteur Grenier trouve 4 idiots, 14 imbéciles, 42 débiles, soit une proportion de 41,30 p. 100 de dégénérés mentaux. Qu'attendre, pour l'avenir de la race, d'*idiots* fatalement condamnés à la stérilité, ou de *débiles*, d'*impulsifs* sans volonté, sans force morale, incapables de résister aux mauvais penchants et surtout au vice paternel?

L'alcool est un poison nerveux, cérébral, et l'intoxication s'accuse par des désordres violents dans la mentalité, désordres allant jusqu'à la *folie*. La multiplication des cas d'*aliénation mentale* n'est plus contestable ni contestée à l'heure actuelle, et l'alcoolisme y a sa large part. A Ville-Évrard, sur 100 entrées, il y a 22 alcooliques; les neuf dixièmes sont des buveurs d'absinthe. Sur 761 descendants d'alcooliques, M. Legrain a trouvé 145 cas de folie, soit une proportion de 19 p. 100. Dans le canton de Normandie déjà mentionné, M. Chonnaux-Dubisson n'a relevé, de 1800 à 1815, aucun cas d'aliénation; il en compte en 1892 19 cas, dont 16 internés. Sur 188 observations d'héredo-alcooliques, le docteur Grenier signale 38 cas d'aliénation mentale, soit un cinquième. C'est la même proportion que relevait la fameuse enquête de Claude (des Vosges), portant sur plus de 80 000 aliénés. L'enquête faite par le docteur Magnan à l'asile Sainte-Anne donne un chiffre plus élevé encore : 30 p. 100. Et l'on comprend ainsi que nos grands hospices deviennent trop petits. En 1867, le département de la Seine comptait 7 805 aliénés; en 1896, il en a fourni 21 700. En trente ans, le nombre de fous a triplé!

L'affaiblissement mental, la perversion du sens moral qui résultent de l'héredo-alcoolisme ont leur retentissement fatal et douloureux dans l'ordre social. Le buveur et ses enfants, frappés d'anesthésie morale, s'abandonnent aux délits, aux crimes, et ces piliers d'estaminet deviennent des piliers de tribunaux et des habitués de prisons.

D'après M. Arboux, il y a dans les prisons de la Seine une proportion d'alcooliques de :

53,3 chez les meurtriers;

57,1 chez les incendiaires;

70 chez les voleurs et escrocs.

Dans son canton normand, M. Chonnaux-Dubisson ne trouve,

de 1800 à 1815, que 3 délits criminels; il en constate 176 en 1892.

En Allemagne, Baër découvre 13 706 buveurs sur 32 837 prisonniers. Loeffler, de Vienne, affirme que 58 p. 100 des crimes et délits sont accomplis pendant l'ivresse : il trouve 3 alcooliques sur 5 assassins. Druhen indique dans le tableau ci-dessous le rapport qui existe en France entre le nombre des condamnations d'un côté, et la consommation de l'alcool mesurée par le nombre des cabarets de l'autre :

	1 cabaret pour	1 condamné pour
Seine	88 habitants.	138 habitants.
Seine-Inférieure.	75 —	220 —
Nord.	52 —	260 —
Pyrénées-Orientales	147 —	405 —
Allier	122 —	530 —
Hautes-Alpes	120 —	615 —
Creuse.	132 —	1504 —

Le docteur Romme cite cette suggestive statistique et ajoute : « Les trois grands consommateurs d'alcool, la Seine-Inférieure, le Calvados et l'Eure ont 80 condamnés pour 10 000 habitants. Les départements d'Indre-et-Loire, Loir-et-Cher et Loiret, qui sont moyennement alcooliques, ont seulement 50 condamnés pour 10 000. Enfin, la Creuse, la Corrèze, la Haute-Vienne, qui consomment fort peu d'alcool, en ont seulement 35 pour 10 000. Et quand on étudie les rapports entre l'alcoolisme et la criminalité dans les pays étrangers, on arrive à la même conclusion, qui montre toute la justesse du mot de Vanlaër : « La courbe de la « criminalité se mesure exactement sur la courbe de l'alcoo-
« lisme. »

Il faudrait des volumes pour exposer tous les *méfais de l'alcool*; mais disons un mot sur les inquiétants ravages qu'il cause dans l'armée. Tous les ans, le nombre des réformés augmente. En 1832, sur 295 987 inscrits, il y a 53 466 réformés, soit 18,2 p. 100; en 1892, on trouve sur 343 651 inscrits 108 349 réformés, c'est-à-dire 31,6 p. 100, presque le double. Et le ministre de la Guerre se préoccupe à juste titre de l'abaissement graduel de la moyenne de la taille et de la vigueur physique des conscrits, qui tient en grande partie à l'alcoolisme.

Le docteur Pellmann, de Bonn, rapporte une observation qui se passe de commentaire :

« Ada Jurke, alcoolique, voleuse et vagabonde, née en 1740, meurt au début du siècle; sa postérité compte 843 individus; sur 709 qui ont pu être retrouvés, on compte :

- « 106 nés hors mariage;
- « 142 mendiants;
- « 64 pensionnaires de dépôts de mendicité;
- « 81 prostituées;
- « 76 criminels dont 7 assassins.

« La plupart sont dégénérés. En soixante-quinze ans, cette famille d'alcooliques a coûté à l'État, en secours d'indigents, entretien dans les asiles et les prisons, en dommages causés, une somme évaluée à plus de 5 millions de marks. »

Arrêtons-nous ici dans l'intéressante analyse du beau travail du docteur Souilhé, qui mérite d'être lu, propagé et compris. Tous se rallieront à la conclusion si sage de notre jeune confrère : « Un pays possède un capital intellectuel et moral qu'il est de son devoir de faire prospérer. Dès que ce capital tendra à diminuer, fatalement la nation déclinera et marchera vers sa perte. Or, l'alcoolisme héréditaire produit physiquement et moralement un peuple de dégénérés; la vigueur physique s'affaiblit, le taux intellectuel s'abaisse, le sens moral s'atrophie, et jamais n'a semblé plus vraie la vieille parole d'Amyot : « L'ivrogne n'engendre rien qui vaille. »

Associions-nous donc, généreusement, hardiment, à la lutte contre l'alcool sous toutes ses formes; révélons sans nous lasser les tares et les dangers de l'alcoolisme; tenons tête aux empoisonneurs patentés, aux « grands électeurs », et n'ayons cure de leurs rodomontades et de leurs menaces.

Nous sommes forts, car nous défendons la cause de la raison, de la science, de la patrie, de la race, et nous aurons la victoire, si nous combattons avec union, désintéressement et persévérance.

Il y en a qui ergotent sur un mot : *L'alcool est-il un aliment?* Sans doute, c'est un *aliment*, mais un aliment dangereux, un poison. L'arsenic aussi est un aliment, puisque certaines peuplades en vivent; mais ce n'en est pas moins un poison. Poursuivons donc notre patriotique croisade avec une sainte ardeur.

Guerre au poison, guerre à l'alcool, et vive le vin!

UNE

NOUVELLE ÉTUDE SUR SAINT AUGUSTIN

Trois nouveaux fascicules, impatientement attendus, du *Dictionnaire de théologie catholique*, ont enfin paru¹. Je voudrais, laissant de côté bien des articles importants², attirer l'attention sur l'étude considérable consacrée par M. Portalié à saint Augustin et à son influence. Il y a là trois longs articles, AUGUSTIN (col. 2268-2472), AUGUSTINIANISME (col. 2485-2501) et AUGUSTINISME (col. 2501-2561), qui dépassent de beaucoup les proportions ordinaires et fourniraient la matière de deux justes volumes. Ces volumes, M. Portalié nous les donnera sans doute un jour, sous une forme plus accessible à ce public, toujours nombreux, que rebutent vite la multiplicité des références et la densité du style.

En attendant, l'essentiel est ici, et les chercheurs, que n'effrayent pas les broussailles de l'érudition, sauront puiser dans ces colonnes, débordantes de matériaux et d'idées, des renseignements de toute sorte, historiques, bibliographiques et doctrinaux, et ce qui vaut mieux encore, les grands aperçus synthétiques, dont les travaux de ce genre ne sont pas coutumiers. Sans crainte d'exagération, on peut dire que le dernier siècle, si friand d'histoire, n'avait rien produit sur le grand docteur africain de si complet, de si profond, de si lumineux³. D'ailleurs, tout se

1. *Dictionnaire de théologie catholique*, commencé sous la direction de A. Vacant, continué sous celle de E. Mangenot. Fascicule VIII : Asie-Augustin (saint); fascicule IX : Augustin (saint)-Azzoni; fascicule X : Baader-Bardesane. Paris, Letouzey et Ané, 1903.

2. Mentionnons seulement : Athanase (Le Bachelet), Athéisme (Toussaint), Attributs divins (Toussaint), Attrition (Beugnet), Autriche (Pisani, Muller), Roger Bacon (Delorme), Baius (Le Bachelet), Concile de Bâle (Baudrillart), Banque (Antoine), Baptême (Bellamy, Bareille, Bour, Ermoni, Ruch, Mangenot). — Tout ce qui concerne la règle et l'ordre de Saint-Augustin a été traité à part par dom Besse.

3. En particulier, il suffit de comparer avec l'article *Augustinus* de la *Realencyclopädie* protestante ou du *Kirchenlexicon* catholique pour reconnaître la supériorité de la publication française.

retrouve aux bons endroits de ce que l'érudition contemporaine a amassé de renseignements et de remarques sur un sujet si vaste et si complexe. Quand on a dit que la bibliographie, judicieusement divisée, occupe, tout compté, vingt colonnes de petit texte, uniquement remplies de titres de livres et d'articles, on n'a donné qu'une idée très imparfaite de ce qu'a dû coûter de travail et d'information cette œuvre d'apparence modeste : qu'on se reporte seulement au tableau chronologique, unique en son genre, des œuvres d'Augustin, qui remplit les colonnes 2311-2314.

Vie, œuvres, doctrines, telle est la division naturelle de l'article consacré à Augustin lui-même. Ce serait le déflorer inutilement que d'en reproduire ici, comme un squelette décharné, les subdivisions nombreuses. Mieux vaut, sans prétendre être complet, signaler au passage les endroits les plus remarquables.

Parmi les sources de la doctrine, l'influence néoplatonicienne est longuement étudiée (col. 2325-2331) et soigneusement précisée, à l'encontre des exagérations en sens divers auxquels elle a donné lieu ; surtout, la chronologie des œuvres permet de mesurer cette influence aux diverses étapes de la pensée d'Augustin et de mettre à part les idées de jeunesse, plus tard répudiées.

Sur la connaissance religieuse notons ces remarques précieuses et toujours d'actualité : « Le grand docteur ne dit pas (comme certains aujourd'hui) : La religion n'est point une doctrine, elle est une vie, mais il dit, fort bien : La religion *n'est pas seulement une doctrine*, elle est une vie de notre âme. » Mais nous sommes loin de l'intellectualisme exagéré : « Enlevez l'amour, c'est-à-dire l'influence d'une volonté toujours libre, les démonstrations ne retiendront plus... Augustin n'est pas de ceux qui ne veulent en philosophie religieuse que des évidences absolues et croient résoudre toutes les difficultés... Bien plus, dans la philosophie naturelle, il retrouve ce caractère mystérieux, qui, sans détruire la valeur de nos preuves, laisse dans l'esprit une certaine indétermination et à la volonté la liberté de l'adhésion. » (Col. 2333.)

Sur l'origine des idées, l'augustinisme nous apparaît (col. 2336) à égale distance de l'ontologisme, qui s'est vainement réclamé de lui, et du pur thomisme. C'est la doctrine de l'illumination divine, si en faveur au moyen âge, qui a eu en saint Bonaventure

son plus illustre champion et que saint Thomas a respectée sans la partager¹.

La christologie et surtout la sotériologie d'Augustin ont été dans ces derniers temps l'objet de recherches subtiles et d'ardentes controverses. Après avoir montré contre les critiques protestants la grande place que tient dans la pensée du saint docteur l'idée traditionnelle de la substitution et ce qu'on pourrait appeler le côté juridique de la rédemption, M. Portalié se déclare d'accord avec eux pour exalter, comme plus personnelle à Augustin, la conception de l'œuvre morale du Christ, la doctrine du *Deus humilis* : « Après le pardon des hommes par Dieu, le médiateur devait remporter une seconde victoire, ramener à Dieu les cœurs des hommes. De tous les Pères, sans contredit, nul n'a développé avec autant d'insistance qu'Augustin ce côté moral de l'Incarnation... Les théologiens catholiques ont laissé aux ascètes la méditation de cet aspect de l'œuvre du Christ. » (Col. 2372.)

Autre terrain très disputé : la présence réelle d'après saint Augustin. M. Portalié réfute longuement l'interprétation protestante, qui a parfois ébranlé des catholiques. Le tout est d'entrer à fond dans la pensée complète du saint docteur, d'expliquer par les passages clairs les formules obscures, celles par exemple qui montrent dans le pain et le vin eucharistiques les symboles du corps mystique de Jésus-Christ sans nier ce qui est partout ailleurs enseigné, la présence du corps réel (col. 2424). A qui, d'ailleurs, fera-t-on croire que sur un point d'une telle importance Augustin s'écartait, sans s'en expliquer clairement, de ce qui était bien certainement la doctrine de ses prédécesseurs ?

On lira avec le plus vif intérêt les pages consacrées à la caractéristique générale du génie d'Augustin (col. 2453-2457) : c'est « l'émotion qui accompagne la contemplation de la vérité », « l'admirable fusion d'un profond intellectualisme avec un mysticisme éclairé », l'amour passionné, mais suave, pour la vérité, qui est Dieu même. Ce caractère donne à toute son œuvre l'originalité et la vie ; il explique son influence unique sur les siècles suivants : « Seul, le génie spéculatif n'agit pas directement sur

1. Saint Thomas, *Quæst. disp. De spiritualibus creaturis*, a. 10, ad 8. — M. Portalié donne (col. 2337) une précieuse table de comparaison entre saint Augustin et saint Thomas.

la foule. Le monde chrétien, en dehors des théologiens de profession, ne lit pas Thomas d'Aquin. D'autre part, sans la vue nette et définie du dogme, le mysticisme ne tarde pas à sombrer, dès que la raison s'éveille et découvre le vide des métaphores... Mais au génie d'Augustin, à la fois épris de lumière et chaud d'amour, toute âme est accessible, et l'Église entière, docteurs et fidèles, se laissera pénétrer de ses pensées et de ses sentiments. » C'est là aussi, et dans son tempérament oratoire, si exactement caractérisé d'un mot par saint Bonaventure¹, qu'il faut chercher la source de ses exagérations et des erreurs que plus d'un disciple a puisées dans la lecture trop exclusive de ses œuvres. « Thomas d'Aquin était un correctif nécessaire au docteur d'Hippone : il est moins grand, moins original et surtout moins vivant. Mais le calme didactique de son intellectualisme lui permet de corriger, par une critique rigoureuse, les exagérations d'Augustin, de donner aux termes plus de justesse et de précision, de préparer en un mot le dictionnaire grâce auquel on pourra lire le docteur africain sans danger. »

Il nous faut étudier de plus près ce qui est évidemment le centre, et aussi le point délicat, souvent, hélas ! le point faible, de toute interprétation de saint Augustin : la doctrine de la grâce. On sent vite que M. Portalié a traité cette partie de son sujet avec une prédilection qu'autorisait d'ailleurs une exceptionnelle compétence. Plus de trente colonnes (2376-2407) sont consacrées à l'étude objective de la pensée du maître ; plus de cinquante (2485-2499, 2515-2555) à l'histoire de la doctrine, depuis les semipélagiens jusqu'au jansénisme, en passant par Gottschalk, Bradwardin, Wicleff, la Réforme et Baius. Ici on a affaire à forte partie : les critiques protestants sont presque unanimes à voir dans Augustin le sombre théoricien du déterminisme théologique, dans Calvin et Jansénius les vrais interprètes de sa pensée, et il ne manque pas de catholiques qui leur donneraient volontiers raison, sans songer qu'ils engagent avec lui l'Église dans une voie d'où elle n'aurait pu sortir en nos temps modernes que par l'aveu d'avoir fait fausse route. Et, de fait, l'histoire du dogme catholique depuis le haut moyen âge n'est guère pour

1. « Plus dicens et minus volens intelligi. » (Saint Bonaventure, *In II Sent.*, dist. 33, art. 3, q. 1, ad 1^m. Quaracchi, 1885, t. II, p. 794.)

M. Harnack que celle de l'invasion progressive d'un semipélagianisme à peine déguisé, qui prend sur Augustin une revanche définitive avec le Concile de Trente et la condamnation de Baius. On n'arrive d'ailleurs à ces conclusions qu'en admettant dans la théorie augustinienne de « nombreuses contradictions ». M. Portalié croit pouvoir concilier ce qui paraît à d'autres contradictoire et expliquer Augustin par lui-même. « Il ne s'agit pas de pallier les exagérations et les erreurs d'un Père, — lui-même en a rétracté un bon nombre et il en est d'autres que nous signalerons, — il s'agit de trouver sa vraie pensée, son vrai système complet et logique, tel qu'il l'a compris. »

Voici en bref cette thèse, d'une magistrale ampleur et d'une clarté séduisante : après avoir souligné le caractère progressif de la pensée d'Augustin et noté, d'après les *Rétractations*, les erreurs de la première période, M. Portalié propose de voir, dans le *De diversis questionibus ad Simplicianum*, liv. I, q. 2. (*P. L.*, t. XL, col. 111-128), écrit vers 397, avant l'ouverture de la controverse pélagienne, la « clef du système augustinien ». C'est à ce livre que le grand docteur, jusque dans ses dernières années, renvoie ceux qui veulent avoir sa pensée complète, et il n'hésite même pas à attribuer à une inspiration divine la solution alors donnée.

Il s'agissait de concilier deux vérités dogmatiques : d'une part, la souveraineté absolue de Dieu sur la volonté pour l'incliner où il lui plaît, principe diamétralement opposé à l'erreur de Pélagé; d'autre part, la liberté de l'homme, même dans l'état de nature déchue et sous l'action de la grâce efficace, liberté constamment affirmée par Augustin, M. Portalié le prouve, durant tout le cours de sa carrière. La conciliation repose sur trois théories rationnelles qui forment proprement le système augustinien, et qu'on peut énoncer ainsi : la volonté ne se décide jamais sans un motif, sans l'attrait d'un bien perçu dans l'objet; l'homme n'est pas maître de ses premières pensées, qui sont déterminées, soit immédiatement par Dieu, soit par l'action providentielle des causes extérieures; enfin, Dieu sait à l'avance, avant de distribuer ses grâces, quelle réponse fera *très librement* la volonté à chacune d'elles¹. Il peut dès lors choisir, dans le

1. Prenons acte de cette déclaration importante : « Augustin a toujours

trésor des grâces possibles, celles qui amèneront, non pas irrésistiblement, mais infailliblement, le résultat voulu par lui. Ainsi, la persévérance finale est pour les élus un bienfait spécial de Dieu, qui a choisi pour certains la série des grâces finalement efficaces; la prédestination n'est autre chose que le décret éternel conférant ce bienfait¹.

Après ces explications, saint Augustin avait le droit de s'étonner qu'on craignît encore pour la liberté. C'est bien ainsi que les grands scolastiques l'ont compris, et c'est pour avoir vu dans la grâce efficace une grâce irrésistible, que les prédestinés de tous les temps se sont trompés². Cette méprise se serait pro-

affirmé le fait (la science divine des futurs conditionnels), n'a jamais recherché le mode, et c'est en cela que le molinisme se distingue de lui en essayant de répondre à cette question. » (Col. 2390.)

1. Sachons gré à M. Portalié de la clarté merveilleuse avec laquelle il nous explique (col. 2402) comment la controverse fameuse de la prédestination *ante* ou *post merita*, loin d'avoir l'importance qu'on lui attache parfois, se meut tout entière en dehors de la pensée propre de saint Augustin, devenue le dogme catholique, intangible, de la gratuité absolue de la prédestination dans son ensemble. Il est bien clair, en effet, que Dieu, sachant d'avance l'effet de toutes les grâces possibles, choisit la grâce efficace avant tout mérite de la part de ses élus, le mérite ne pouvant être qu'un effet de cette même grâce. Entre nos docteurs, il ne s'agit donc que d'une recherche très subtile des intentions divines : « Ce choix était-il dicté à Dieu parce qu'il voulait *absolument* le salut de Pierre ou bien, en aimant ce salut, avait-il un autre motif de créer ce monde?... Lequel de ces deux systèmes a été adopté par saint Augustin? Les textes forcent de répondre : Ni l'un ni l'autre; il n'a pas choisi. De son temps, cette question très subtile, et au fond secondaire, ne se posait pas. »

2. Se sont trompés aussi ceux qui ont cherché — notamment les jansénistes, et avec eux les augustiniens orthodoxes de l'école de Noris — la clef de la pensée augustiniennne dans je ne sais quelle corruption intrinsèque de notre nature par le fait du péché originel. Sans doute, Augustin a énergiquement affirmé contre Pélage le péché originel et ses suites, il a peut-être exagéré celles-ci; mais entre lui et Pélage il s'agissait au fond de savoir si en tout état possible, avant comme après la chute, dans notre état actuel comme dans celui de pure nature, — dont Augustin a reconnu positivement la possibilité (*Retract.*, I, ix, 6), — tout acte de vertu est, oui ou non, un don gratuit de Dieu. L'erreur fondamentale de Pélage n'était pas tant la négation de l'ordre surnaturel que l'émancipation complète de la liberté par rapport à Dieu, son pouvoir de se décider indépendamment des décrets divins. Cette erreur se condensait dans la formule célèbre : « On demande à Dieu richesse et santé, non la vertu, qui dépend de nous. » (Cf. col. 2381.) La grâce requise par saint Augustin pour tout acte bon, même naturel, n'est donc pas nécessairement et toujours une grâce surnaturelle, mais bien l'action efficace et gratuite de Dieu qui dispose les circonstances de manière à amener infailliblement le consentement de la créature. Ceci dissipe bien des

duite, d'après M. Portalié (col. 2523), dès le cinquième siècle, et c'est ce qui donna beau jeu aux semipélagiens. Ceux-ci avaient tort de nier, parce qu'ils ne la comprenaient pas, la gratuité de la prédestination, mais grâce à eux, deux vérités importantes, laissées dans l'ombre par saint Augustin, passèrent au premier plan : la volonté de Dieu de sauver tous les hommes et la grâce suffisante accordée à tous avec le pouvoir prochain de ne pas pécher. Ces vérités sont énergiquement affirmées par saint Prosper : « Au lieu de conclure des nombreux textes de ce genre que Prosper abandonne l'augustinisme, n'aurait-on pas dû examiner de plus près les textes augustiniens et corriger l'interprétation exagérée qu'on avait acceptée ? Il semble que nul, plus que Prosper, n'était en mesure de saisir la vraie pensée de celui dont il demandait à Célestin 1^{er} de prendre la défense. » Cet augustinisme adouci triomphe au Concile d'Orange ; c'est lui qui demeure la doctrine de l'Église, et l'on comprend sans peine que celle-ci ait pu, sans se déjuger, porter tout son effort à l'autre pôle de la doctrine quand elle a dû, au seizième et au dix-septième siècle, condamner ceux qui, de nouveau, voulaient faire d'Augustin un déterministe.

Il serait puéril de vouloir ici vérifier dans le détail l'objectivité parfaite d'une thèse si vaste, d'ailleurs constamment appuyée de textes et de références précises. Souhaitons la discussion, comme M. Portalié la souhaite lui-même ; elle ne pourra que nous apporter de nouvelles lumières. Nous croyons sa thèse assez forte pour se défendre d'elle-même. Contentons-nous ici de tirer quelques conclusions d'une portée plus générale.

A plusieurs reprises, et sur des points d'une importance capitale, nous avons trouvé M. Portalié en contradiction avec les maîtres de la critique protestante. Ne nous attardons pas à lui faire un mérite d'une indépendance assez rare aujourd'hui, et qui, lorsqu'elle s'accompagne de preuves si solides, témoigne d'une grande vigueur d'esprit. Partout, et il vaut la peine d'y insister, nous avons constaté la supériorité que donne au théologien catholique la possession de la doctrine intégrale de l'Église et la facilité d'éclairer par les précisions d'aujourd'hui les obscurités du passé.

équivoques et éclaire les deux extrémités de l'histoire des dogmes, le Concile d'Orange et la bulle *Auctorem fidei*.

Sans doute, il y a là aussi un écueil, et il ne manque pas de critiques qui font aux « théologiens » le reproche collectif de ne savoir lire les textes anciens qu'à travers les distinctions de la scolastique et d'émollier constamment la doctrine des Pères par le traitement peu intelligent, peu loyal même et par-dessus tout peu historique de l'*interpretatio benigna*¹. Eh bien, qu'on lise M. Portalié et l'on se convaincra, croyons-nous, qu'il y a théologiens et théologiens, et que, si plusieurs (hélas ! nous ne pouvons le nier) ont perdu sous le nivellement un peu artificiel de l'école tout sens de l'évolution doctrinale, il en est d'autres qui, par une étude plus approfondie des grands maîtres du moyen âge, ont su leur dérober leur forte dialectique, leur puissante architectonique d'idées et s'en faire plus tard un incomparable instrument de précision pour l'interprétation de la pensée des Pères. Car c'est une question de savoir s'il suffit, pour comprendre saint Augustin, d'être en état de discerner l'âge d'un manuscrit ou la provenance d'une citation ; encore que ceci ne soit point inutile, — et le théologien n'est pas nécessairement et par nature un être inapte à

1. Nous trouvons un écho de ces reproches dans la *Revue du clergé français*, 15 août 1903, t. XXXV, p. 611. On accuse M. Portalié d'obéir à une « pensée impulsive », à une « préoccupation apologétique », d'établir que, « pourvu qu'on le veuille, tout s'explique très bien dans l'œuvre du grand docteur ». Pour nous, nous avons pris la peine de compter les erreurs relevées par M. Portalié dans saint Augustin. Les voici, sans tenir compte, bien entendu, de celles que le saint a rétractées lui-même : inspiration de la version des Septante (col. 2342), pluralité du sens littéral dans la Bible (col. 2343), rôle de la concupiscence dans la transmission du péché originel (col. 2396), sort des enfants morts sans baptême (col. 2397), transmission des péchés personnels (col. 2398), vision de Dieu par les yeux du corps glorifié (col. 2452), béatitude des justes avant la venue du Christ (col. 2446). Il convient d'y ajouter des doutes persistants sur la spiritualité des anges (col. 2355), sur la théorie de l'âme du monde (col. 2356), sur l'origine de l'âme humaine (col. 2360), sur la délivrance possible de quelques damnés par la descente de Jésus-Christ aux enfers (col. 2451), enfin des idées imparfaites sur la béatitude des saints avant la résurrection (col. 2447). Après cela, si l'on juge que ces erreurs ne portent que sur des points accessoires, c'est peut-être que l'étude la plus objective et la plus sincère des Pères doit, d'elle-même, tourner à la démonstration de l'immutabilité essentielle de la doctrine catholique. Libre à M. Ermoni de ne trouver « rien de compromettant » dans les interprétations des critiques sur des points plus graves. Mais la question n'est pas là ; il s'agit uniquement de savoir si ces interprétations sont fondées sur les textes. Or, il nous semble que l'on aimera mieux prêter à saint Augustin des idées cohérentes que des systèmes contradictoires. A se contenter trop facilement des approximations courantes, la critique pourrait avoir à souffrir, non moins que la théologie.

se servir aussi de ces moyens, — il y faut peut-être encore une certaine habitude de la pensée spéculative et de ses subtilités les plus raffinées, une certaine aptitude à flairer la contradiction sous la sonorité des formules, à passer d'une idée à ses conséquences éloignées et à réunir en systèmes cohérents des points de vue au premier abord assez divers ; et il n'est pas démontré qu'à moins d'un cas remarquable d'innéité, une forte éducation scolastique ne soit encore le meilleur moyen d'acquérir ces dons précieux. D'autant qu'indépendamment de sa méthode et par les matériaux théologiques qu'elle charrie, la scolastique est en partie une imposante dérivation de la pensée augustinienne : il n'est pas inutile, pour déterminer à l'origine la direction des plus minces filets d'eau, d'avoir au préalable remonté le cours du fleuve¹.

D'ailleurs, qu'on ne confonde pas la scolastique avec l'esprit d'école. Il y a plusieurs écoles dans la scolastique, presque tous les courants de la pensée ont leurs remous dans ce vaste fleuve. Et c'est précisément la connaissance intégrale de tous ces courants qui permettra à l'historien des dogmes de s'orienter dans la période plus obscure, mais non pas plus complexe, des origines. La connaissance approfondie de la scolastique elle-même dans son devenir historique servira précisément de correctif aux inconvénients d'une conception trop étroite de la scolastique et assouplira au contact de la réalité ce qu'aurait de trop rigide l'habitude de jeter toutes ses pensées dans un moule unique. Ne sent-on pas, à lire M. Portalié, à voir cette ferme modération avec laquelle il arrête la pensée d'Augustin au point précis où des écoles rivales voudraient la capter à leur profit, que ce rare théologien ne s'est pas enfermé dans l'étude d'un système ? Et l'on se prend à penser : s'il est vrai que trop peu de scolastique détourne parfois de l'intelligence des Pères et de ce qu'on pourrait appeler le positivisme de la foi, il faut avouer que beaucoup de scolastique y ramène.

ANTOINE VALMY.

1. Voir, dans la *Revue thomiste* de mars-avril 1903, un remarquable article du R. P. Gardeil sur l'utilité d'une « méthode régressive » en théologie. Qu'on veuille bien appliquer à toute la scolastique ce que l'éminent dominicain dit de saint Thomas.

REVUE DES LIVRES

HISTOIRE DES RELIGIONS

Textes religieux assyriens et babyloniens. Transcription, traduction et commentaire par François MARTIN, diplômé de l'École pratique des Hautes Études, professeur à l'Institut catholique de Paris. Paris, Letouzey, 1903.

Ces textes, copiés par M. Craig sur des tablettes cunéiformes du British Museum, autographiés et publiés en 1895, proviennent, pour la plupart, de la bibliothèque d'Assourbanipal. Ils contiennent des prières, litanies, dédicaces, hymnes et psaumes adressés aux principales divinités de Ninive et de Babylone, et, en plus petit nombre, des oracles, des consultations et des prescriptions rituelles. Pas n'est besoin d'insister sur l'importance de pareils documents : indispensables à ceux qui étudient l'histoire des religions, ils sont précieux pour quiconque veut acquérir une connaissance approfondie des choses de l'Ancien Testament, et établir, pièces en main, une comparaison fort intéressante entre l'esprit religieux des Chaldéens et celui des Hébreux. M. François MARTIN, en donnant la transcription et la traduction de ces textes avec introduction, notes critiques et lexique, a fait une œuvre d'une utilité incontestable. Pour en avoir une idée, on peut lire deux pièces du recueil de Craig citées dans les *Études* du 20 mars 1903, d'après la traduction du P. Scheil : l'hymne à Assour et l'oracle à Asarhaddon. Signalons spécialement, dans le beau volume de M. Martin, la prière d'Assourbanipal à Nabou (p. 26-33), l'hymne à Mardouk (p. 114-123), l'hymne acrostiche (p. 164-194) et les prescriptions rituelles touchant les fonctions du devin (p. 220-230).

Soyons reconnaissants à l'auteur de n'avoir pas reculé devant la peine ; car cette publication lui en a demandé beaucoup. Aux difficultés inhérentes à la matière — les textes religieux sont rangés parmi les plus obscurs — s'en ajoutent d'autres provenant des défectuosités de la copie de M. Craig. M. François Martin

nous avertit qu'il a écrit en italique les passages « dont la traduction est conjecturale ». On ne lui reprochera pas d'avoir multiplié à plaisir ces passages, mais plutôt de n'avoir pas fait un usage assez fréquent des caractères italiques. Ainsi, pages 2 et 3, ligne 2, deux lectures de Craig sont corrigées d'après la ligne 15 et rien ne l'indique; de même le dernier mot de la ligne 22 est lu autrement, etc. Une conjecture, pour être excellente, n'en est pas moins une conjecture; il est donc utile d'en prévenir le lecteur. Le commentaire de la ligne 19 nous dit (p. 8) que pour le mot *ša-bi-ât* « comme pour *mu-šam-ki-ât*, ligne 21, il faut admettre l'omission du signe *ta* par le scribe ou par Craig ». Mais est-il vraisemblable que le scribe ou Craig ait fait cette omission *trois fois de suite*, lignes 19, 21 et 22? Ne faut-il pas lire *ša-bi-tat*, *mu-šam-ki-tat*? (Cf. Muss-Arnolt, *AHW*, p. 579, a.)

Encore une petite remarque, pour montrer à l'auteur quel intérêt j'ai pris à son ouvrage dont je reconnais pleinement le mérite et les difficultés. Il y a bon nombre de points d'interrogation dans le lexique; plus d'un assyriologue en voudrait davantage: il est tel mot dont le sens nouveau ne paraîtra pas suffisamment prouvé, par exemple *qalálu*, iv, 2, « se montrer rapidement ». On fait appel à l'hébreu; et Gesenius-Buhl¹³ donne en effet pour premier sens de la voix niphâl du verbe hébreu correspondant « sich schnell zeigen ». Mais cela peut signifier aussi *se montrer rapide*; et l'unique passage qui justifie cette acception (Is., xxx, 16) comporte seulement ce dernier sens (cf. Vulg., Knab., Reuss, Duhm, Guthe, Cheyne, Marti):

« Nous monterons sur des coursiers rapides! »

— Eh bien, on vous poursuivra d'une course rapide!

La traduction est d'un style limpide qui joint l'élégance à la force des expressions. Citons, en terminant, quelques lignes de l'hymne à Nanâ :

Elle fait prospérer l'homme qu'elle aime,
 elle se tient à ses côtés, sur son chemin...
 Sans elle qui fera quelque chose?
 Élançe-toi, répands l'épouvante, toi qui possèdes la gloire!
 (Tous) les jours de tous les mois protège-(nous), ô miséricordieuse!
 Tu rends prospère le malheureux, tu combles l'homme déchu.
 Écoute les contrées qui vénèrent la reine Nanâ.
 Resplendis, ô brillante; grandis, ô impétueuse;

élève-toi, ô colossale; combats, ô puissante !
 O *grande*, range les nuées en bataille.
 Repose-toi, fille de Sin, habite ton sanctuaire.
 Bénis le roi fidèle, qui embrasse ton *sceptre*,
 le pasteur d'Ashur, qui marche derrière toi.
 D'une vie de longs jours fixe-lui un destin.
 Affermis les bases de son trône, prolonge son règne.
 Fais prospérer les chevaux de son attelage.
 Éloigne de son corps l'infirmité et la faiblesse...

Albert CONDAMIN.

Études sur les religions sémitiques, par le P. Marie-Joseph
 LAGRANGE, des Frères prêcheurs. Paris, Lecoffre, 1903. In-8,
 XII-430 pages.

Qu'un théologien catholique puisse écrire avec une parfaite liberté d'esprit sur l'histoire des religions, l'auteur de ce livre en donne une preuve remarquable. Il n'a rien laissé échapper de ce qui a été publié d'important, ces dernières années, sur un aussi vaste sujet. Dans les nombreux ouvrages qu'il a dépouillés, il a puisé des faits, non des opinions toutes faites; il a raisonné sur les faits en critique et en philosophe, avec assez d'indépendance pour ne point subir l'ascendant des plus hautes autorités auxquelles il rend hommage; il attaque de front certaines théories en vogue et repousse bon nombre de conclusions partiales ou prématurées.

Une Introduction indique la méthode à suivre dans ces études et pose quelques principes fort utiles pour éclairer la discussion des questions particulières. « C'est pécher contre la méthode comparative et même contre un transformisme modéré que de considérer le sauvage comme le fidèle représentant de l'homme primitif. L'état social du sauvage, malgré ses incohérences, est beaucoup trop compliqué pour être primitif.. Sa religion même, si pauvre dans le fond, est chargée de rites minutieux qui attestent un long développement. *Le sauvage est donc au terme d'une évolution*¹, mais d'une évolution manquée. » (P. 5.) Il est nécessaire, dès l'abord, de définir la religion pour ne point rouler dans un perpétuel malentendu. « La religion suppose donc dans l'homme une double créance : *l'existence*

1. Ces mots sont soulignés par moi; de même dans les citations suivantes.

de pouvoirs supérieurs dont il dépend et qui exigent de lui certains actes et aussi la possibilité d'entrer en relation avec ces pouvoirs. » (P. 7.) L'« animisme évolutif » ou « naturisme » est tout à fait insuffisant pour expliquer les origines de la religion. Suivant ce système, les premiers hommes, attribuant un esprit à toutes choses, ont commencé par l'adoration des objets corporels. Mais « à supposer qu'on prête libéralement un esprit à tous les êtres, ce n'est pas une raison de se croire dépendant de tous les êtres, et, *sans dépendance, pas de religion* » (p. 15). Ni le culte des morts, ni les rites de la magie ne rendent un sérieux témoignage en faveur de l'animisme primitif. Car la magie *commande* aux esprits, la religion, au contraire, les *implore*; et les morts ont-ils été reconnus tout d'abord pour des puissances supérieures? Or, l'idée de dépendance est essentielle au sentiment religieux. C'est pourquoi le totémisme ne réussit pas davantage à résoudre le problème. Le totémisme est la religion d'un clan dont les membres font remonter leur origine à un animal ou à une plante et se considèrent comme étant de sa lignée. Cette plante, cet animal, revêtu d'un caractère sacré, est le *totem* du clan (p. 112). « Quelle que soit l'origine du totémisme, il est difficile d'admettre que l'homme s'y soit porté par un sentiment de respect envers son totem. » (P. 19.)

Comment le monothéisme est-il entré dans le monde? On a répondu : le polydémonisme est devenu polythéisme, et du polythéisme le monothéisme est sorti par une évolution progressive. Mais l'histoire ne constate pas la première transformation, et elle contredit la seconde. Une révélation primitive sur l'unité de Dieu est encore l'explication la plus vraisemblable, même à ne considérer les choses du passé que du point de vue de la raison naturelle, abstraction faite des témoignages de l'histoire sacrée.

Dans les dernières pages de son Introduction, le P. LAGRANGE traite des origines de la mythologie. On a souvent opposé la science à la religion, parce que l'on a confondu la religion et la mythologie. Le mythe est une explication des phénomènes ou des êtres mystérieux. « Le mythe, envisagé dans son ensemble, a pour but de répondre à la curiosité; en termes plus nobles, de donner satisfaction aux premiers besoins scientifiques. » (P. 35.)

Le chapitre premier est une esquisse géographique et ethnographique du monde sémite : le lecteur fait connaissance avec ces

peuples, dont il s'agit d'analyser les usages cultuels et les sentiments religieux : Héthéens, Chaldéens sémites, Sumériens hypothétiques, Cananéens, Araméens, Minéens, Sabéens et Arabes. Puis vient une série d'études sur les dieux, les déesses, la sainteté et l'impureté, les choses sacrées, les personnes consacrées, le sacrifice, les morts. Impossible de résumer ici ces pages pleines de faits, où l'exposition solidement documentée et la discussion brève et calme se mêlent d'une façon fort intéressante. L'auteur utilise les plus récentes découvertes, les textes tout dernièrement édités. A la suite du savant P. Scheil, il admet que le mot *ilu*, qui signifie *dieu* en assyro-babylonien, peut, dans certains textes, s'interpréter comme un nom propre de dieu. Les exemples apportés ne me paraissent pas décisifs. Dans les noms propres d'hommes où le mot *ilu* entre comme élément, ne peut-on pas traduire : *le dieu*, c'est-à-dire le dieu de la ville, le dieu de l'individu, le dieu spécialement invoqué, devant lequel les autres dieux semblent s'effacer ? Selon qu'ils s'effacent plus ou moins, nous avons plus ou moins l'hénothéisme, mais assurément pas le monothéisme, ni même peut-être des traces assez nettement marquées d'un monothéisme primitif.

Le chapitre sur le sacrifice est un des plus importants. Bien qu'il soit encore impossible de tirer des textes une théorie complète sur ce sujet, on peut indiquer plusieurs caractères essentiels du sacrifice qui se retrouvent dans les diverses religions sémitiques. Et d'abord, c'est une *offrande* ; c'est une part faite aux dieux parmi les biens de la terre, dans l'idée qu'on pourrait exciter la jalousie des dieux si l'on usait indiscrètement de tous les produits de la terre, comme si on en était le seul maître. Dans le monothéisme, l'homme, en consacrant à Dieu certains objets, reconnaît d'une façon bien supérieure le souverain domaine de Dieu et sa propre dépendance. Le sacrifice est, de plus, une *immolation*. Pour les Arabes mêmes, toute immolation était en quelque manière un sacrifice. « Pourquoi toute immolation est-elle sainte ? L'explication se présente d'elle-même, si l'on admet que l'homme ne pensait pas avoir l'usage libre des choses sans l'assentiment de la divinité. Or, faire couler le sang, surtout le sang des animaux domestiques, était une chose grave entre toutes. » (P. 254.) Enfin, le sacrifice comprend une *communion*, un effort de l'homme pour s'unir à son Dieu par l'effusion du sang

et la manducation d'une partie de la victime. M. W. Robertson Smith a, mieux que personne, mis cette idée en relief dans les six dernières conférences de son livre *The Religion of the Semites*. « Dans cet exposé, où l'auteur déploie une vaste érudition et une pénétration plus étonnante encore, les vues les plus fécondes, les observations les mieux groupées sont malheureusement toutes coordonnées autour d'un principe postulé plutôt que prouvé, le totémisme des Sémites. » (P. 246.)

Les cent dernières pages du volume étudient les mythes babyloniens et les mythes phéniciens, cosmogonies et vieilles légendes, qui fournissent de précieux renseignements sur les croyances religieuses des temps les plus reculés. Là aussi le P. Lagrange, au courant des textes récemment publiés, saisit avec pénétration et justesse ce que les diverses interprétations d'un document laissent encore à désirer. On lira avec profit sa discussion sur l'autorité de Philon de Byblos (p. 351-361). Signalons enfin, parmi les appendices, le *Tarif de Marseille*, sur les sacrifices (inscription appartenant au littoral africain, vers le troisième siècle avant Jésus-Christ; actuellement au musée de Marseille), et l'inscription d'Echmounazar : texte, traduction et notes.

« On se représente trop volontiers les théologiens comme siégeant dans un Olympe doctrinal, d'où ils foudroient les pauvres mortels. Les théologiens vivent sur la terre; ils sont profondément remués comme les autres par les courants qui agitent l'opinion. Ils suivent le mouvement général de la raison et ne se soucient pas d'opposer à ses vues légitimes un texte étroitement compris. » Tels sont du moins les théologiens critiques; et, Dieu merci, il en existe. Le P. Lagrange, qui s'exprime ainsi dans ses conférences de Toulouse sur *la Méthode historique*, est du nombre: en lui, le théologien ne nuit pas au critique ni à l'historien; on pourra s'en convaincre en lisant les études vraiment scientifiques dont nous venons de donner une analyse beaucoup trop rapide.

Albert CONDAMIN.

HISTOIRE

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, Tome XXXI. Paris, Picard, 1902. In-8, 403 pages. Prix : 15 francs.

— Tome XXXII. Registres de l'échevinage de Saint-Jean-d'Angély. Tome III, 436 pages. Même collection.

Les *Études* ont déjà annoncé (30 mai 1896 et janvier 1899) les deux premiers volumes des *Registres de l'échevinage de Saint-Jean-d'Angély*, publiés par M. Denis d'Aussy. Celui-ci a été corrigé sur l'original par M. Saudau. Il nous conduit de 1411 à 1426 et offre une suite ininterrompue de curieux détails sur la vie municipale.

Avec plus d'intérêt encore, on consultera les documents si variés qui composent le tome XXXI de cette copieuse collection des *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*. Bien que le moyen âge y occupe la plus grande place, il n'a pas tout accaparé. Je signale avec plaisir aux amis de l'histoire moderne le mémoire exhumé au Vatican sur *l'Église de Saintes, de 1789 jusqu'à la fin de 1796*, par l'abbé Taillet, vicaire général. Le regretté Louis Audiat, dont je suis heureux de saluer une dernière fois le souvenir vénéré, avait mis cette pièce à contribution pour sa belle histoire des deux évêques martyrs, les deux frères de la Rochefoucauld, l'un évêque de Saintes, l'autre de Beauvais. On a plaisir à retrouver ici cette pièce si importante donnée *in extenso* et soigneusement annotée par M. l'abbé Lemonnier. S'il fallait une nouvelle preuve que nous revivons aujourd'hui les jours les plus douloureux, pour les ordres religieux, de la période révolutionnaire, il suffirait de lire l'article II consacré aux communautés de filles. Il y en avait quatre dans la ville de Saintes : Bénédictines, Congrégation dite de Notre-Dame (de Lestonnac), Hospitalières, Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Sur les quatre-vingts bénédictines, pas une ne voulut profiter de la liberté qui leur était généreusement offerte (en ce temps-là, comme aujourd'hui, les persécuteurs portaient, paraît-il, un particulier intérêt aux individus et prétendaient les affranchir). Même persévérance chez les Notre-Dame. « Les hospitalières ont toutes été fermes et édifiantes, à l'exemple de Mme de Mareuil, leur supérieure. Les Sœurs de la Charité ont été vraiment sublimes ; on leur faisait beaucoup de mal, elles s'en vengeaient en faisant beaucoup de bien. Les pauvres mêmes s'élevaient contre elles : elles redoublaient de soins pour les pauvres... » (P. 295-296.) Il y aurait une jolie étude contemporaine à tirer de ce document. Mieux encore,

il serait à souhaiter qu'on en publiât de semblables sur chaque ancien diocèse. On y verrait sans doute un peu partout la même conclusion se dégager des faits. « En totalité, et malgré le scandale de deux ou trois apostates, malgré les fautes de plusieurs religieuses, nous assurons que leur corps a parfaitement prouvé la fausseté de l'insolente assertion des philosophes, qui osaient prédire que, si on ouvrait la porte des cloîtres, on en verrait sortir sur-le-champ toutes les victimes qu'ils recélaient. » (P. 298.)

Alors, pourquoi recommence-t-on après plus d'un siècle ?

Henri CHÉNOT.

Frédéric le Grand, *d'après sa correspondance politique*, par L.-Paul DUBOIS. Paris, Perrin, 1903. In-12, 330 pages. Prix : 3 fr. 50.

Même après les remarquables travaux du duc de Broglie et de M. Lavisse, l'auteur de ce nouveau volume a estimé qu'il y avait encore quelque chose à tirer pour la connaissance du caractère de Frédéric, de ses vingt-sept volumes de lettres et d'écrits politiques déjà parus. Cette monumentale publication contient dix-sept mille pièces et ne va encore que de 1740 à 1768. Bien loin que cette surabondance de matériaux écrase la mémoire du *surhomme*, elle ne fait que le grandir encore. M. Paul Dubois le trouve, il est vrai, « double en toutes choses » (p. 8), d'une ironie impénétrable, d'un cynisme éhonté (p. 77-78), d'un réalisme politique ne reposant que sur l'intérêt et l'intérêt immédiat, enfin bassement vindicatif et « aimant à faire souffrir autrui, parce qu'autrui l'a fait souffrir autrefois » ; mais les contrastes de cette nature exubérante lui ont semblé des problèmes psychologiques dignes d'attention. Jugeant donc la correspondance du prince plus sincère que son œuvre littéraire, il a essayé de démêler le vrai Frédéric à travers l'imbroglie de ses actes ou de ses tendances souvent contradictoires. Comment concilier l'intellectuel et l'homme d'action, l'homme de lettres et l'homme d'État, le philosophe et le conquérant ? Si toutes ces énigmes ne sont pas entièrement résolues, il n'est pas moins curieux d'en voir déchiffrer ici quelques-unes.

Henri CHÉNOT.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

PHILOSOPHIE

Die Beweise für die Unsterblichkeit der Seele aus allgemeinen psychologischen Thatsachen, neu geprüft von Dr. Philipp KNEIB, Dozent am Priesterseminar in Mainz (Strassburger theologische Studien, t. V, p. 2). Fribourg, Herder. In-8, 106 pages. Prix : 2 Mk. 40.

Dans cet opuscule, M. KNEIB expose et critique successivement les preuves morales de l'immortalité de l'âme : celle que l'on tire du désir de la permanence dans l'être, du désir du bonheur parfait, du désir de la connaissance de la vérité, du désir de la vertu et de la justice, enfin l'argument du consentement universel ; il termine en rejetant la preuve empirique que certains veulent tirer des manifestations d'outre-tombe.

Ces diverses preuves sont présentées clairement, sous forme syllogistique, chaque proposition étant ensuite discutée. M. Kneib montre bien comment ces arguments se complètent l'un l'autre et nous amènent au terme commun de toutes ces tendances. Il eût été cependant désirable d'établir avant tout une thèse que toute cette discussion suppose : la valeur individuelle de l'homme : tant que l'on

peut supposer que chacun de nous n'est que l'instrument d'une collectivité ou d'un être supérieur, on ne peut rien conclure de sa tendance à la vie et au bonheur. M. Kneib discute par endroits ce problème pour réfuter des objections ; il eût été de meilleure méthode de le poser et de le résoudre dès l'abord.

Dans l'affirmation du consentement universel, il faudrait apporter plus de circonspection et de réserve, du moins quand on veut s'appuyer sur le sentiment des philosophes, et pas seulement sur celui de la foule : la philosophie grecque, pour ne parler que d'elle, crée une difficulté considérable ; pour ce qui regarde Platon, j'accorde volontiers que Teichmüller a été trop radical dans sa négation, et que M. Zeller est plus près de la vérité ; mais, outre que Platon lui-même ne satisfait pas entièrement, combien l'ont suivi ? La plupart des philosophes grecs n'ont pas eu une idée assez nette de la personnalité humaine pour établir ou même pour revendiquer l'immortalité individuelle.

Jules LEBRETON.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE

L'abbé POEY. — Études sur les origines du christianisme et sur l'histoire de l'Église

durant les trois premiers siècles. Paris, Société Saint-Augustin. In-12 classique, XII-640 pages, illustré de 53 gravures. Prix : 3 fr. 50.

C'est aux origines du christianisme que s'attaque aujourd'hui la libre pensée, servie par l'effort unanime de toutes les écoles rationalistes et de toutes les sectes hérétiques. Nier que l'Église soit d'institution divine, que nos croyances remontent aux apôtres et par eux au Christ; justifier la persécution sous sa triple forme sanglante, scientifique et doctrinale; expliquer cependant, comme un fait d'ordre naturel, le triomphe du christianisme : tel est dans ses grandes lignes l'actuelle tactique de l'erreur, qui ne recule ni devant la falsification des documents, ni devant le travestissement des faits pour dépouiller le catholicisme de son auréole surnaturelle. L'apologétique a dû suivre l'ennemi sur ce terrain : elle l'y a même devancé, et le témoignage de l'antiquité chrétienne, étudié dans ses monuments, contrôlé dans ses sources, confirme l'éclatante vérité de notre foi. C'est le résultat des recherches acharnées de l'érudition catholique, le résumé de ses heureuses découvertes que M. POEY met à la portée de tous dans ce livre de vulgarisation dont l'opportunité est manifeste.

L'abbé P. PISANI. — Les Missions protestantes à la fin du XIX^e siècle. Paris, Bloud. In-12. Prix : 60 centimes.

Les missions protestantes se sont rapidement accrues dans le courant du dix-neuvième siècle. De soixante-dix mille qu'il était au début, le chiffre des âmes que le protestantisme a conquises durant cette période, a passé à près de quatre millions. Avec des ressources beaucoup moins considérables, les missions catholiques continuent à faire bonne figure à côté de ces résultats, pourtant si merveilleux. Il était bon de nous signaler ce prosélytisme, que les débuts de la Réforme n'avaient point connu. M. PISANI nous en raconte les triomphes; il nous en fait entendre aussi les accents sincères. Et cela risque bien de dérouter les esprits encore nombreux qui aiment à simplifier ici-bas le plan providentiel en ne mettant d'un côté que du bien et de l'autre que du mal. C'est en effet plus simple, mais beaucoup moins conforme à la réalité, moins conforme au plan du Maître qui a jugé à propos de laisser grandir, jusqu'à la fin des temps, l'ivraie à côté du bon grain et le bon grain à côté de l'ivraie.

La loyauté avec laquelle M. l'abbé Pisani nous décrit *les Missions protestantes*, ne l'empêche pas de signaler les ombres du tableau : l'apparition tardive de ce zèle apostolique, né plus de deux siècles après la Réforme, la coïncidence de son développement avec les besoins expansifs des peuples protestants, l'infériorité du désintéressement, le manque d'organisation, qui transporte à l'étranger les dissentiments suscités au sein des métropoles, gaspille les forces et risque sans cesse de tout compromettre; l'individualisme sera

le ver rongeur du protestantisme dans les missions, comme il l'est aujourd'hui déjà chez nos voisins d'Europe. B. ÉMONET.

HISTOIRE

Lady Amabel KERR. — *Jeanne d'Arc glorifiée par une Anglaise*. Traduction avec une préface et des notes par L. de Beuriez. Paris, Perrin. In-16, 253 pages. Prix : 3 fr. 50.

Pendant que s'instruit à Rome son procès de béatification, Jeanne d'Arc continue de trouver des panégyristes du côté même où elle ne rencontra jadis que des juges prévenus. Depuis quelques années, les Anglais nous ont habitués à cette courtoisie; et ils ont la bonne grâce, après avoir fait cause commune avec les mauvais Français, ennemis de Jeanne, de s'associer sans réserve à ses admirateurs.

La nouvelle Vie de Jeanne d'Arc, de lady Amabel KERR, traduite par L. de Beuriez, fera bonne contenance à côté des meilleures biographies de notre héroïne. Le récit en est alerte, sans longueurs ni sécheresse, plein d'intérêt et émouvant, comme la courte vie de la jeune guerrière. Rien qui détonne. L'auteur, sans faire œuvre scientifique, utilise les travaux récents. Une première édition mettra sans doute à profit les recherches et les découvertes que viennent de faire M. le chanoine P.-H. Dunand, et, à son instigation, M. Ulysse Chevalier : le chapitre sur la prétendue abjuration, au lieu de raconter la traditionnelle « Heure des téné-

bres », nous montrera une Jeanne d'Arc non point défaillante, mais généreuse, héroïque, sainte, touchante, aussi bien le 24 mai au cimetière de Saint-Ouen, que le 30 sur la place du Vieux-Marché.

Œuvre d'art et de goût, la *Jeanne d'Arc* de lady A. Kerr est aussi une œuvre de piété et d'apologétique. C'est la justification — et cela par un simple exposé des faits, admirablement conduit — du procès de béatification entrepris par l'Église : la foi est là, partout rayonnante à travers le patriotisme.

La traduction — contre la coutume — ne semble pas avoir nui à l'original. M. de Beuriez y a joint une préface de cinquante-neuf pages, d'une allure plus savante, d'ailleurs pleine aussi d'intérêt. C'est une sorte de tableau synoptique des travaux littéraires et artistiques inspirés par Jeanne d'Arc : pages en général excellentes, où le souci de ramasser en quelques traits fermes et précis une critique dispersée sur des ouvrages d'origine, d'époque et de valeur très diverses, a parfois alourdi la plume de l'écrivain, sans parvenir à déplaire au lecteur. Après un souvenir au *Syllabus* et à l'inévitable « Affaire », l'auteur entreprend une assez longue dissertation sur le savoir des théologiens et le patriotisme des Français sous « l'ancien régime ». On est volontiers de son avis, surtout quand, passant en revue les partis, démocrates, anticléricaux, bonapartistes ou royalistes, qui cherchent à accaparer Jeanne d'Arc, il tranche finalement qu'« elle ne constitue la propriété de personne ». Jeanne d'Arc, en effet,

n'appartient qu'à la France et à la religion catholique. Mais pourquoi la prière mise en note à cette page, et assez puérile, d'ailleurs, par certains côtés? — Honni soit qui mal y pense!

Il n'y a qu'à souscrire au projet de monument qu'ébauche ensuite d'un crayon large le distingué traducteur de lady A. Kerr. Avec lui, on y voudrait voir graver le nom des panégyristes de Jeanne, y compris celui des Anglais, qu'elle continue à vaincre en forçant leur admiration, celui surtout des « Véroniques nouvelles, qui persistent à essayer les taches de boue anciennement jetées sur elle ».

B. ÉMONET.

Commandant de PIMODAN.
— Oran, Tlemcen, Sud-Oranais (1899, 1900). Paris, Champion, 1902.

Très attachante étude sur la frontière sud-ouest de notre colonie algérienne; les événements qui se succèdent depuis plusieurs mois au Maroc, donnent aux tableaux et aux récits du commandant de PIMODAN un intérêt tout particulier. Vrai livre de soldat, avec quelques notes claires et brèves sur l'histoire de nos postes avancés dans le Sud-Oranais, ses descriptions pleines de couleur et de vie des hommes et des choses; par-dessus tout, un sentiment profond de la mission pénible et glorieuse que remplissent là-bas nos troupes d'avant-garde. « Petits soldats, concluons-nous avec le commandant (p. 194), vous êtes l'âme même de la France; vous valez tous les engins de lutte ou

de défense que les savants découvrent aujourd'hui; petits soldats, restez dignes de vos aînés, gardez vos qualités, votre courage, votre cœur; car, aux temps venus, vous serez le plus cher espoir de la patrie. » Joseph de la SERVIÈRE.

DROIT CANONIQUE

RAYMUNDI ANTONII Episcopi. — *Instructio pastoralis, jussu et auctoritate Reverendissimi Domini Francisci Leopoldi Episcopi Eystettensis iterum aucta et emendata.* 5^e édition. Fribourg-en-Brisgau, Herder. Grand in-8, xxiv-620 pages. Prix : broché, 10 francs; relié, 12 fr. 50.

La maison Herder offre au clergé cette cinquième édition d'un ouvrage déjà ancien, mais qui, sous sa forme actuelle, constitue un traité nouveau et complet de théologie pastorale. Ce recueil des Statuts diocésains d'Eichstadt, publié pour la première fois en 1768, a été réédité, il y a près de quarante ans, par les soins du vénérable prélat qui gouverne encore aujourd'hui cette église illustre, et sa richesse doctrinale, les développements qu'il a reçus, les corrections introduites en font un des plus utiles manuels que les prêtres puissent consulter pour la direction des paroisses.

L'ordre des matières est celui prescrit par le Pontifical pour les visites paroissiales. Toute la casuistique des sacrements est traitée d'une façon succincte, mais

avec une remarquable clarté. A signaler spécialement le titre dixième des Confréries et Associations pieuses (p. 159-179) et un chapitre excellent sur le rôle du confesseur et la manière de traiter les différentes classes de pénitents. La question des dispenses matrimoniales, si pratique et si délicate, est largement expliquée et d'accord avec les décrets les plus récents du Saint-Siège. Enfin les quatre derniers titres renferment un traité complet des devoirs sacerdotaux qui touche à toutes les fonctions du prêtre et à toutes les vertus dont il doit resplendir, au rôle qui lui incombe vis-à-vis des écoles, à la manière de prêcher, de catéchiser, au soin qu'il doit apporter à la dignité du culte et aux intérêts temporels de son église (p. 440-556). Dans les solutions casuistiques, l'auteur s'inspire en général des principes d'un probabilisme modéré; en de rares endroits, nos 43, 46, 55, 216, les règles formulées paraissent un peu plus sévères, et cela surtout parce que la distinction entre le droit commun et les prescriptions particulières au diocèse d'Eichstadt n'est pas toujours parfaitement nette. Malgré cet inconvénient, très léger d'ailleurs, l'*Instructio pastoralis Eystettensis* doit compter parmi les meilleurs guides dont puisse s'inspirer un prêtre soucieux de ses devoirs.

Albert du VILLEY.

L'abbé Lucien CROUZIL, docteur en droit, chargé de cours à la Faculté catholique de Toulouse. — **Les Traitements ecclésiastiques.** Paris, Bloud.

Collection *Science et Religion*.
In-12. Prix : 60 centimes.

Excellent opuscule où sont clairement expliqués l'origine, la nature et le caractère sacré des traitements ecclésiastiques, véritable dette de justice du gouvernement vis-à-vis du clergé! Le docteur s'élève à bon droit contre l'odieuse iniquité des suppressions prononcées depuis vingt ans contre les prêtres les plus respectables et même contre des évêques coupables seulement de faire leur devoir, suppressions décrétées contrairement à toutes les règles juridiques, sans jugement, sans défense ni appel possible, sur des dénonciations anonymes ou d'injustes soupçons. Il réfute les misérables prétextes dont nos gouvernants et leurs conseils colorent ces spoliations tyranniques, et sa discussion, modérée presque à l'excès, reste néanmoins vigoureuse, claire et décisive.

Souhaitons que ce petit livre soit largement répandu et fasse la lumière dans une multitude d'âmes d'ailleurs sincères, mais trop disposées à confier à l'État tous les droits et à l'absoudre de toutes ses fautes.

A signaler quelques fautes de typographie, et spécialement page 38, 1882 pour 1802, qui doivent disparaître dans la prochaine édition.

Albert du VILLEY.

DROIT

René LEMAIRE. — **Mariage civil et Divorce.** Paris, Bloud.
Collection *Science et Religion*.

In-12, 64 pages. Prix : 60 centimes.

Les deux chapitres de cette petite brochure sont un abrégé de l'étude plus complète que l'auteur a publiée sur le même sujet et que la Faculté de droit de Paris a récompensée par une médaille d'or.

« Toute notre argumentation, dit l'auteur, se ramène aux idées qui suivent : La loi civile a réglé le mariage sans tenir compte de la loi religieuse ou en n'en tenant compte que pour lui faire opposition : ce faisant, le pouvoir civil a agi contre son devoir, puisque loin d'appliquer la liberté de conscience et du culte, il l'a violée ; en même temps, il a agi contre son intérêt, en ruinant le plus solide soutien d'une institution, dont il reconnaît la capitale importance sociale. » C'est surtout du point de vue moral que l'auteur fait la critique du mariage civil, à l'aide d'une abondante documentation, de statistiques probantes et d'un raisonnement serré. Le mariage civil conduit au divorce ; le divorce, à la ruine de la famille. Voilà les faits. Est-ce ce qu'ont voulu les législateurs qui ont introduit le mariage civil dans notre code ? En tout cas, il est temps d'aviser. Puissent les conférences populaires faire usage de cette excellente brochure et travailler à ouvrir les yeux d'un public dont les lois contribuent à égarer les mœurs et à précipiter la décadence ?

B. ÉMONET.

L. MERIGNHAC, ancien magistrat, et A. MERIGNHAC, professeur à la Faculté de droit

de Toulouse. — **Traité théorique et pratique des contrats relatifs à l'hypothèque légale de la femme mariée.** Paris, A. Chevalier-Marescq.

L'idée ingénieuse inspirée au monde des praticiens de transformer l'hypothèque légale des femmes mariées, cette protection souvent fâcheuse, en un instrument de crédit plus utile aux véritables intérêts de la famille, a donné lieu, dans son application, à des stipulations diverses, qui, sous leurs multiples combinaisons possibles, soulèvent des problèmes juridiques variés et importants.

Pour plusieurs d'entre elles, le législateur est intervenu, en leur imposant la double règle de l'*authenticité* et de la *publicité*. Mais la pratique, fertile en combinaisons de toute sorte destinées à se prêter aux multiples intérêts en jeu, en a créé toute une série d'autres non prévues par les textes législatifs, et c'est un problème délicat et difficile, que de décider s'il faut les soumettre aux mêmes conditions.

L'ouvrage de MM. MERIGNHAC est consacré à l'étude de ce problème. Très complet dans les hypothèses prévues, très savant dans l'analyse qui leur est consacrée, très juridique dans les conclusions déduites, tels sont les mérites de cet ouvrage, aussi intéressant au point de vue doctrinal qu'utile à consulter au point de vue purement pratique.

J. PRÉLOT.

Alfred DOUSSAUD, avocat.
— **Les Nouvelles Clauses et**

conditions générales imposées aux entrepreneurs des ponts et chaussées, *d'après le cahier du 16 février 1892*. Paris, A. Chevalier-Marescq.

Très intéressante à consulter la monographie de M. DOUSSAUD sur les conditions imposées aux entrepreneurs des ponts et chaussées par le dernier cahier des charges de 1892.

M. Doussaud est un spécialiste en la matière, et il fait profiter le public de son expérience. Avec lui, on assiste au fonctionnement des marchés de travaux publics, on comprend les plaintes des entrepreneurs, victimes d'une réglementation souvent exorbitante et tracassière, et on se demande si le simple retour au vulgaire droit commun, en matière de marchés, ne servirait pas tout aussi bien les intérêts financiers de l'État, en même temps qu'il donnerait satisfaction à ce besoin de justice et d'équité qui s'impose à l'État comme aux particuliers.

Quoi qu'il en soit de ces réflexions, les entrepreneurs de travaux publics trouveront dans le travail de M. Doussaud des conseils sûrs et prudents, de nature à les prémunir contre toute imprudence et à leur indiquer toutes mesures propres à sauvegarder leurs légitimes intérêts.

J. PRÉLOT.

L'abbé FOURIÉ. — *De l'affichage politique*. Nouvelle édition refondue et mise à jour par H. Ballot, avocat. Paris,

Maison de la Bonne Presse. In-12, 150 pages. Prix : 1 franc.

Comme un clairon qui sonne la charge, la petite brochure sur l'affichage politique, de M. l'abbé FOURIÉ, refondue et mise à jour par M. Ballot, convie à la lutte politique au moyen de l'affiche.

C'est un livre de *conseils pratiques*, à allure vive et décidée, rédigé par un vétéran des luttes, bien au courant de son sujet et, par cela même, bien placé pour guider les autres. Il le fait avec crânerie en même temps qu'avec prudence. Un tel ouvrage est un véritable service rendu à la cause de la religion et de la liberté.

J. PRÉLOT.

Ét. MARTIN SAINT-LÉON. — *Cartells et Trusts*. Paris, V. Le coffe. In-12, iv-248 pages. Prix : 2 francs.

Expliquer ce que sont ces puissantes associations qui, sous le nom de Cartells ou de Trusts, ont, sur les conditions économiques de la vie, une répercussion si considérable, en montrer le mécanisme, les procédés et les conséquences, en dégager la moralité et en signaler le danger; tel est le but poursuivi par M. MARTIN SAINT-LÉON.

On peut dire qu'il l'a réalisé d'une façon heureuse, malgré les modestes proportions de son livre. A chaque chapitre, des références bibliographiques très complètes renvoient le lecteur aux sources mêmes, et garantissent ainsi la parfaite sûreté des renseignements indiqués.

Des observations judicieuses et pleines d'à-propos s'en dégagent et amènent tout naturellement à se ranger aux conclusions de l'auteur sur la nécessité pour les pouvoirs publics de surveiller de près ces agissements et d'en réprimer les abus, en raison du danger qu'ils peuvent faire courir à l'intérêt public, et même, dans certains cas, à la sécurité du pays.

J. PRÉLOT.

SCIENCES

A. ANGOT. — *Abrégé des instructions météorologiques.* Paris, Gauthier-Villars, 1902. In-8, VIII-42 pages. Prix : 1 fr. 50.

Les études de climatologie régionale exigent un réseau très serré de postes d'observation, mais pour que les documents recueillis par ces petits postes locaux rendent les services que l'on est en droit d'en attendre, il est indispensable que les observations soient faites correctement et suivant une méthode uniforme. Par ailleurs elles demandent très peu de temps, quelques minutes chaque jour, et l'on y peut trouver agrément en même temps que profit. Tous ceux qui voudront connaître les procédés à suivre pour faire de bonnes observations trouveront dans le présent volume les plus sûrs et les plus précieux renseignements.

Joseph de JOANNIS

Aimé GIRARD et LINDET. — *Le Froment et sa mouture. Traité de meunerie, d'après*

un manuscrit inachevé de Aimé Girard, membre de l'Institut, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers et à l'Institut national agronomique, par L. Lindet, docteur ès sciences, professeur à l'Institut national agronomique. Paris, Gauthier-Villars, 1903. In-8, VII-355 pages.

Plusieurs seront peut-être surpris de voir que deux hommes de science, qui n'ont jamais été meuniers, aient eu l'idée d'écrire un traité de meunerie, et se demanderont quels conseils ces hommes de science ont la prétention de donner à des praticiens dont ils reconnaissent d'ailleurs avoir beaucoup appris.

C'est qu'il en est de la meunerie comme de presque toutes les industries : à une technique généralement habile, toujours routinière, a succédé une véritable science, qui emprunte à l'anatomie générale du grain de froment, à la composition chimique des différentes parties de ce grain, à la connaissance de leur valeur alimentaire, à leur résistance relative aux actions des instruments de broyage, etc., les éléments qui doivent servir de guide dans l'appréciation des résultats de la mouture.

Ce sont ces principes scientifiques, aussi bien ceux qui regardent l'anatomie du grain, sa composition chimique, que ceux sur lesquels sont construits les appareils de nettoyage, de broyage, de blutage, de sassage, etc., qui sont exposés dans ce livre.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Août 26. — On annonce que, malgré le vote d'hier qui l'a mis en minorité, le gouvernement du **Cap** refuse de donner sa démission et se propose de faire appel à des élections générales.

27. — La prétendue nouvelle que le consul américain, à **Beyrouth**, aurait été assassiné le 23, est déclarée fausse.

28. — Clôture du Congrès sioniste à **Bâle**.

— Nombreuses laïcisations d'écoles dans la **Sarthe**.

— Dans les **Deux-Sèvres**, opérations des liquidateurs contre les **Frères de Saint-Gabriel**.

29. — Aux environs d'**Andrinople**, incendie de plusieurs villages par les insurgés bulgares.

30. — A **Belgrade**, un vaste meeting, réuni en faveur des Macédoniens, adopte l'avis que le rétablissement de la paix ne peut être obtenu que par l'intervention des États balkaniques pour amener l'ordre au nom de l'Europe.

31. — A **Vienne**, le roi d'Angleterre, Édouard VII, rend visite à l'empereur François-Joseph. Des honneurs extraordinaires lui sont rendus.

Septembre 1^{er}. — A **Rocca di Papa**, mort de l'abbé Captier, ancien supérieur général des Messieurs de Saint-Sulpice. Élu en 1894, il avait donné sa démission en 1901. Depuis lors, il vivait dans la retraite. L'abbé Captier était frère du dominicain massacré à Arcueil en 1871.

2. — Explosion à bord du *Waskapou*, entre **Varna** et **Bourgas**. On ignore si la destruction de ce vapeur de la Compagnie hongroise de navigation du Levant est occasionnée par un simple accident ou par une machine infernale.

— Dans le Sud-Oranais, attaque d'un convoi à **El Moungar**. Cent vingt hommes tiennent tête pendant huit heures à près de quatre mille assaillants. Ils n'étaient plus que quarante-six quand une colonne de secours vint les dégager.

3. — Le roi Édouard VII quitte **Vienne**, à destination de Londres. Au moment de prendre congé, il est acclamé chaleureusement.

4. — Immense incendie à **Travnik**.

5. — A **Nisch**, en Serbie, découverte d'un complot contre le roi Pierre I^{er}. Une trentaine d'officiers sont arrêtés.

— Près de **Belfort**, à Grandvillars, la maison Vieillard, Migeon et C^{ie} félicite la population de « sa protestation » contre la violation du droit et de la liberté ». Les signataires de l'affiche disent notamment :

En défendant notre droit de propriété sur votre école libre, vous avez conscience de défendre vos propres intérêts.

D'autre part, à la suite des incidents qui se sont produits lundi dernier à Grandvillars, M. Albert Vieillard, maire de la commune, a été suspendu de ses fonctions. Les congréganistes qui dirigeaient cette école ont quitté Grandvillars.

6. — A **Beyrouth**, rixe sanglante entre musulmans et chrétiens. Une grande effervescence règne dans la population et l'on craint des troubles dans le Liban. Un vaisseau américain, le *Brooklyn*, stationne dans le port et l'amiral Cotton demande, au nom des États-Unis, une enquête sur l'attentat contre leur consul.

7. — Ouverture, à **Vienne**, de la conférence interparlementaire, en faveur de l'arbitrage international.

— On assure que tous les moines du monastère serbe de Saint-Prohor auraient été massacrés par les Turcs.

8. — La Porte donne l'ordre que tous les correspondants étrangers quittent la Macédoine. Cette malheureuse contrée est devenue un théâtre d'horreur. Incendies et pillages, meurtres et dévastations, rencontres entre les insurgés et les troupes turques se succèdent journellement, sans amener encore de résultat décisif. Les nouvelles particulières sont trop incertaines pour être reproduites.

9. — A **Rome**, le Saint-Père adresse aux cardinaux Vincenzo Vannutelli, Rampolla, Ferrata et Calasanzio Vives y Tuto une lettre confirmant leur nomination de membres de la commission instituée par Léon XIII pour étudier les moyens de rendre plus solennelle la célébration du cinquantenaire du dogme de l'Immaculée Conception.

10. — A **Boulogne-sur-Mer**, les Pères Rédemptoristes sont expulsés de leur convent par la force.

— A **Marseille**, Mgr Andrieux, récemment privé de son traitement par M. Combes, en appelle au Conseil d'État.

Paris, le 10 septembre 1903.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME 96

ARTICLES DE FOND

BAILLE (L.). Pourquoi faire de la métaphysique ?	5	SUAREZ (F.). Du devoir des cardinaux en conclave. Pages inédites.	383
BURNICHON (J.). La Persécution religieuse	26, 171	CHÉROT (H.). La Candidature Hohenzollern et l'agonie de l'Empire.	395
SERVIÈRE (J. DE LA). Une controverse au début du XVII ^e siècle	44	GRISELLE (E.). Descartes et Malaval.	402
SUAU (P.). Terre d'épopée. 63, 348, 447, 662, 783		Le Pape Pie X.	433
BOUBÉE (J.). Shakespeare ou Bacon ?	87	TAMPÉ (W.). De dix-huit à vingt-trois ans. — La Vie d'étudiant	436, 606
BELANGER (A.). Bulletin scientifique.	111	CHÉROT (H.). La Princesse de Condé en exil et dans le cloître, d'après une correspondance inédite	477, 634
Émonet (B.). Le Dedans et le dehors chez les jeunes gens de Tolstoï	145	DUDON (P.). Fesch et les séminaires lyonnais	499
DUDON (P.). Le Livre jaune	185	CHERVOILLOT (L.). Les Premières Origines de la Réforme.	527
BREMOND (H.). Poètes d'aujourd'hui.	198	DOIZÉ (J.). Bulletin d'histoire du moyen âge	544
ROURE (L.). Esquisse psychologique des peuples européens	221	SORTAIS (G.). La Crise du libéralisme.	577, 764
DELARUE (J.). Une nouvelle Histoire de Rome et des papes au moyen âge.	232	BURNICHON (J.). L'Expansion de la nationalité française.	619
VALMÝ (A.). Un spécimen de théologie historique.	242	BRUCKER (J.). Bulletin d'Écriture sainte.	680
CHÉROT (H.). Louis XIII, d'après sa correspondance avec le cardinal de Richelieu	249	ROURE (L.). Les Idées politiques et sociales de Taine	721
PRÉLOT (H.). Léon XIII.	289	KER (P.). Quelques difficultés sur l'éducation chez les Jésuites	738
GRANDMAISON (L. DE). L'Expansion du christianisme, d'après M. Harnack.	300, 459	BURNICHON (J.). Choses de l'éducation et de l'enseignement.	800
BERCHOIS (H.). Du rôle du clergé dans la société moderne	330	SURBLED (Dr). L'Alcoolisme et la ruine des familles.	825
DUDON (P.). Le Synode protestant d'Anduze.	363	VALMÝ (A.). Une nouvelle étude sur saint Augustin.	834
REVUE DES LIVRES.	129, 256, 415, 560, 694, 843		
ÉVÈNEMENTS DE LA QUINZAINE	142, 286, 431, 575, 717, 859		

REVUE DES LIVRES

P.-L. COUCHOUD, Benoit de Spinoza, p. 129. — P. JANET et F. RAYMOND, Les Obsessions et la Psychasthénie, p. 131. — Cardinal MATHIEU, Le Concordat de 1801, p. 132. — Abbé SICARD, L'Ancien Clergé de France, p. 133. — B. DE LACOMBE, Talleyrand, évêque d'Autun, p. 135. — C. WOLF, Histoire de l'Observatoire de Paris, de sa fondation à 1793, p. 136.

M. OSTROGORSKI, La Démocratie et l'organisation des partis politiques. — Abbé SCALONI, Capital et Travail, p. 138. — G. BARTOLI, Autobiografia di un Superuomo (1830-1870). — A. MÔNY, Entre deux paravents, p. 139. — J. DE LA BRÈTE, Conte bleu. — P. VERDUN, L'Art de payer son terme, p. 140.

CARRA DE VAUX, Les Grands Philosophes, p. 257. — D. MERCIER, Ontologie, p. 260. — A. BAUMANN, La Religion positive, p. 261. — A. CAS-TELEIN, Logique, p. 263. — Mgr d'HULST, Nouveaux mélanges oratoires, p. 264. — E. CAPELLE, Le Père Jean, p. 266. — ASTRAIN, Historia de la Compañia de Jesus en la Asistencia de España, p. 267. — P. GAUTIER, Mme de Staël et Napoléon, p. 269. — RINIERI, La Diplomatie pontificale au dix-neuvième siècle, p. 270. — S. DENIS, Histoire contemporaine, p. 271. — G. HUMBERT, Cours d'analyse professé à l'École polytechnique, p. 272. — P. LOTI, L'Inde (sans les Anglais), p. 273.

X. POUPLARD, La Vie merveilleuse du vénérable Mastrilli. — Abbé BURET, Une âme sœur d'Eugénie de Guérin : Mlle Octavie de Gallery, p. 275. — P.-FR. DE RÉMUSAT, Mémoire sur ma détention au Temple. — R. LAUNAY, Les Pères de la démocratie. — Abbé KANNENGIESER, Les Origines du Vieux Catholicisme et les Universités allemandes, p. 276. — L. CHAINE, Les Catholiques français et leurs difficultés actuelles, p. 277. — Mgr TILLOY, Nouveau Traité pratique et usuel de l'administration des fabriques et de la police du culte, p. 278. — L. DE SEILHAC, Les Grèves. — R. LAFARGE, L'Agriculture en Limousin au dix-huitième siècle et l'intendance de Turgot, p. 279. — J. VAN DIJCK, Wie lerne ich zeichnen? — Annuaire pour l'an 1903, p. 280. — CH.-J. DE LA VALLÉE-POUSSIN, Cours d'analyse infinitésimale. — H.-J. PHILLIPS, Les Combustibles, solides, liquides, gazeux. — E. BALTUS, Le Système nerveux et les organes des sens. — Id., Le Cerveau, p. 281. — B. BOURDON, La Perception visuelle de l'espace. — B. ARENS, Durch die Jahrhunderte... aus den Erzählungen und Legenden des P. Delaporte ausgewählt. — HARMAND-DAMIEN, L'Art de se faire écouter, p. 282. — A. SPIRE, La Cité présente. — Abbé TEXIER, Au gré du flot. — M. JAMYN, Jonchées, p. 283. — P. CLÉSIO, Femme de général, p. 284. — Abbé DE MARTIN-DONOS, L'Héritage de l'Anglais. — M. ALBERT, Les Théâtres des boulevards (1789-1848), p. 285.

DOM P. RENAUDIN, La Définitivité de l'Assomption de la très sainte Vierge, p. 415. — WILMERS, De Fide divina, p. 417. — LAHOUSSE, De Gratia divina. — A. GODARD, La Vérité religieuse, p. 419. — LAURENTIUS, Institutiones Juris ecclesiastici, p. 421. — J. ANGOT DES ROTOURS, Saint Alphonse de Liguori, p. 423. — E. JAC, Le Bienheureux Grignon de Montfort, p. 424. — Abbé U. CHEVALIER, Œuvres historiques, p. 425. — Abbé DUNAND, Jeanne d'Arc a-t-elle abjuré au cimetière de Saint-Ouen? — Abbé U. CHEVALIER, L'Abjuration de Jeanne d'Arc au cimetière de Saint-Ouen et l'authenticité de sa formule, p. 427.

Mgr FREPPEL, Les Origines du christianisme. — Abbé VACANDARD, La Pénitence publique et la Confession sacramentelle dans l'Église primitive, p. 428. — P. PÉLICIÉRI, Lettres de Charles VIII, p. 429. — Abbé DAUX, Tropaire-Prosier de l'abbaye Saint-Martin de Montauriol. — A. SOREL, L'Europe et la Révolution française. Tome V, p. 430.

M. SÉPET, Six mois d'histoire révolutionnaire (juillet 1790-janvier 1791). — G. AUGUSTIN-THIERRY, Conspirateurs et gens de police, p. 560. —

G. STENGER, *La Société française pendant le Consulat*. — Abbé GRETE, *Le Culte catholique à Paris, de la Terreur au Concordat*, p. 561. — E. CAMUT, *La Tolérance protestante*, p. 563. — G. GOYAU, *Vieille France, jeune Allemagne*, p. 564. — P. MATTER, *La Prusse et la révolution de 1848*. — W. CAPITAINÉ, *Die Moral des Clemens von Alexandrien*, p. 565. — R. LICHTENHAN, *Die Offenbarung im Gnosticismus*, p. 567. — A. PUECH, *Recherches sur le « Discours aux Grecs » de Tatien*, p. 568. — K. WEISS, *Die Erziehungslehre der drei Kappadozier*, p. 569.

Abbé U. CHEVALIER, *Bibliothèque liturgique. Tomes VII et VIII*, p. 571. — J. DE WITTE, *Des Alpes bavareses aux Balkans*, p. 572. — J. RÉVIL et J. CORCELLE, *La Savoie*, p. 573.

Abbé DURAND, *Histoire de la philosophie*. — B. FAUQUIER, *Frédéric Ozanam*, p. 694. — Abbé DEMENTHON, *Une victime des septembriseurs : L'abbé J.-B. Böttex*, p. 696. — Abbé ANGOT, *Dictionnaire historique, topographique, biographique de la Mayenne*, p. 697. — J. VAESSEN et E. CHARAVAY, *Lettres de Louis XI*. — Abbé VINCENT, *Théorie des genres littéraires*, p. 698. — L. SERBAT, *L'Architecture des Jésuites au dix-septième siècle*, p. 699. — L. PRAT, *L'Art et la Beauté : Kalliklès*, p. 701. — C. PAGÈS, *L'Hygiène pour tous*, p. 702.

Abbé DE BROGLIE, *Les Conditions modernes de l'accord entre la foi et la raison*. — J. MEYER, *First Lessons in the Science of the Saints*. — Abbé COLOMBEL, *Notes d'une mère chrétienne sur la première communion de sa fille*, p. 704. — L. LECESTRE, *Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France*. — DOM BESSE, *Les Bénédictins de France*. — R. P. HILAIRE DE BARENTON, *Les Franciscains en France*, p. 705. — M. CRÉPON, *Nomination et institution canonique des évêques*. — H. BOURGEOIS, *Études sur la Vendée militaire*. — A. LUMBROSO, *Napoléon II*, p. 706. — S. MILLET, *Le Chasseur Pierre Millet : Souvenirs de la campagne d'Égypte (1798-1801)*, p. 707. — J. LAIR, *Essai historique et topographique sur la bataille de Formigny*. — E.-L., *L'Ange du Carmel de Lectoure*. — N..., A.-J. Vallé, *recteur de Plouhinec pendant la Révolution*, p. 708. — F. BOTEK et A. KLEIBER, *Dix années d'activité épiscopale*. — H. D'ARRAS, *Alexis Villié*, p. 709. — C. ANDRÉ, *Le Latin et le problème de la langue internationale*, p. 710. — GRASSET, *L'Hypnotisme et la suggestion*, p. 711. — LÉON TOLSTOÏ, *Œuvres complètes. Tome V*, p. 712. — A.-T. GÉRIS, *Quo vadimus ?* — G. HUE, *Avocate*, p. 713. — H. DE NOVILLE, *Le Trésor de Mérande*. — J. PRAVIEUX, *Oh ! les hommes !* — E. FRANKLIN, *La Vie privée d'autrefois*, p. 714. — H. DORIS, *Amour et Science*. — Abbé DUPLESSY, *Les Idées de Matutinaud*, p. 715.

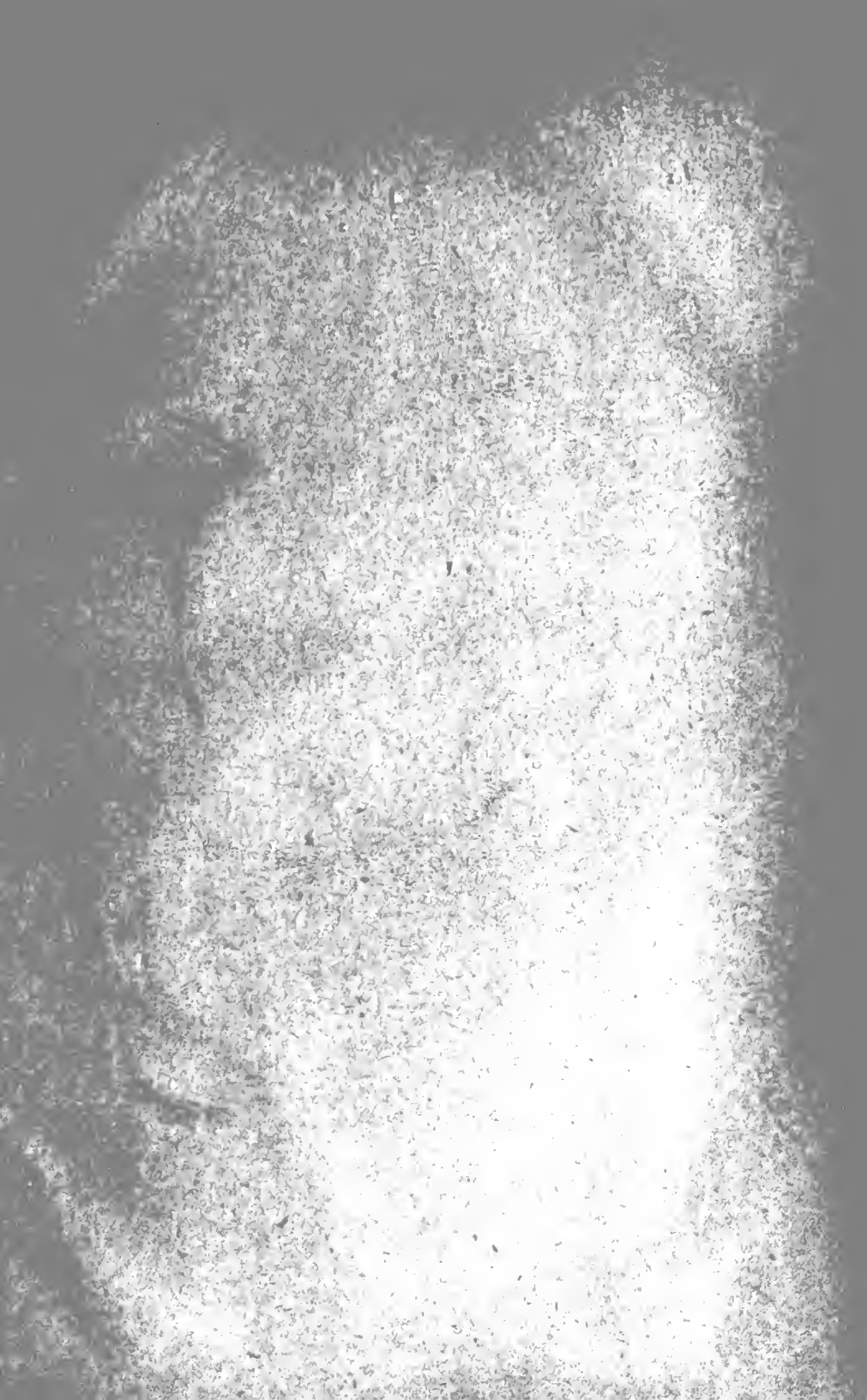
F. MARTIN, *Textes religieux assyriens et babyloniens*, p. 843. — R. P. LA GRANGE, *Études sur les religions sémitiques*, p. 845. — N..., *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Tome XXXI*. — *Registre de l'échevinage de Saint-Jean-d'Angély. Tome III*, p. 848. — L.-P. DUBOIS, *Frédéric le Grand*, p. 850.

P. KNEIBB, *Die Beweise für die Unsterblichkeit der Seele*. — Abbé POEY, *Études sur les origines du christianisme et sur l'histoire de l'Église durant les trois premiers siècles*, p. 851. — Abbé PISANI, *Les Missions protestantes à la fin du dix-neuvième siècle*, p. 852. — A. KERR, *Jeanne d'Arc glorifiée par une Anglaise*, p. 853. — Commandant DE PIMODAN, *Oran, Tlemcen, Sud-Oranais*. — RAYMUNDI ANTONII, *Instructio pastoralis*, p. 854. — Abbé

CROUZIL, Les Traitements ecclésiastiques. — R. LEMAIRE, Mariage civil et Divorce, p. 855. — L. et A. MERIGNHAC, Traité des contrats relatifs à l'hypothèque légale de la femme mariée. — A. DOUSSAUD, Les Nouvelles Clauses et Conditions générales imposées aux entrepreneurs des ponts et chaussées, p. 856. — Abbé FOURIÉ, De l'affichage politique. — Et. MARTIN SAINT-LÉON, Cartels et Trusts, p. 857. — A. ANGOT, Abrégé des instructions météorologiques. — A. GIRARD et LINDET, Le Froment et sa mouture, p. 858.

FIN DU TOME 96

Le Gérant : VICTOR RETAUX.









J
20
.8
+.26

studies

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

